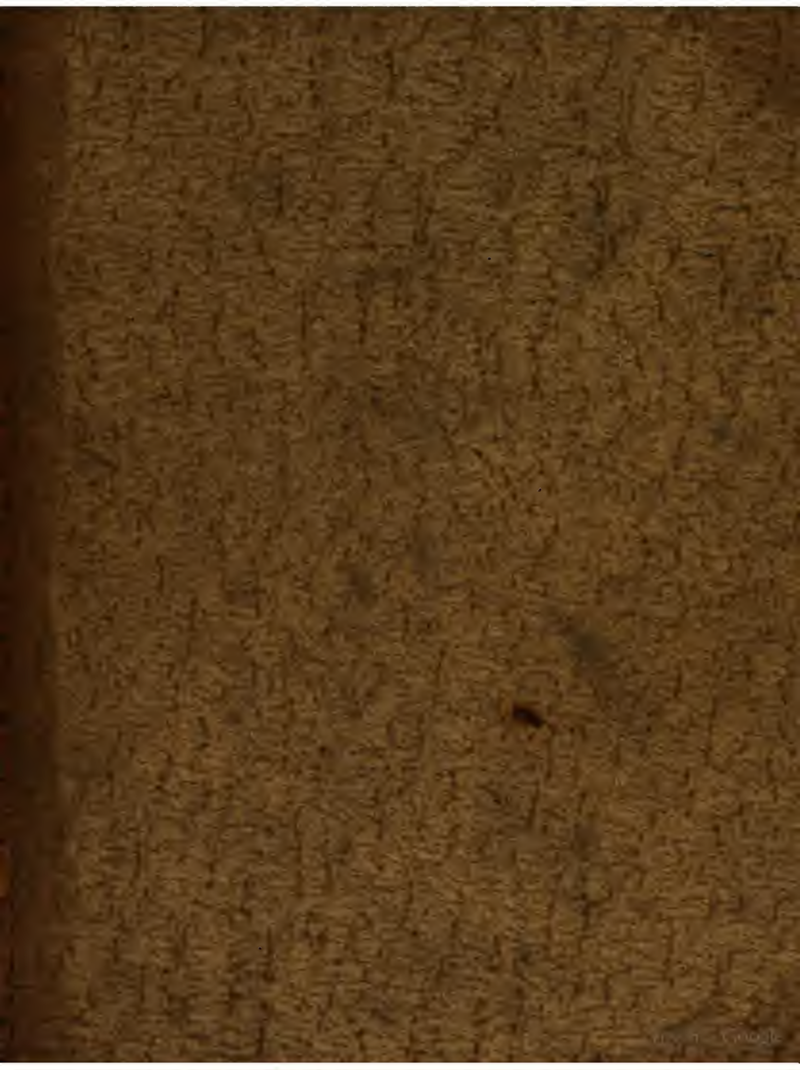



UNIVERSITEITSBIB
9000000

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL RAISONNÉ

DES

CONNOISSANCES HUMAINES.

TOME III.

ANT --- ASS

A V I S.

Les Articles suivis par un (R) *ou par un* (N) *sont nouveaux dans cette* ENCYCLOPÉDIE, *& nous appartiennent en entier. Nous avons fait usage de ces deux marques différentes, pour désigner, par la derniere les Articles qui manquoient dans l'Encyclopédie de Paris, & par la premiere les Articles que nous avons cru devoir substituer à ceux qui s'y trouvoient, & dont nous n'avons fait presque aucun usage. Les augmentations fournies par des Auteurs différens de ceux qui ont composé les Articles mêmes, se trouvent renfermées entre deux étoiles.*

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL RAISONNÉ

DES

CONNOISSANCES HUMAINES.

Mis en ordre par M. DE FELICE.

E tenebris tantis tam clarum tollere lumen
Quis potuit? LUCRET.

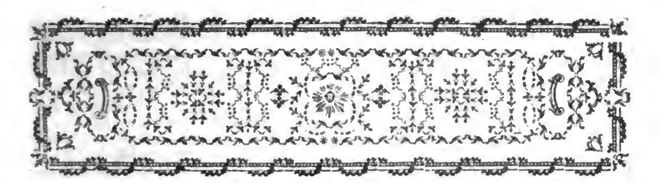
TOME III.



YVERDON,

M. DCC. LXXI.





ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL RAISONNÉ DES CONNOISSANCES HUMAINES.

ANTA, (N), *Hist. Nat.*, animal du Paraguay, qui a quelque ressemblance par la forme du corps, avec l'âne, mais ses oreilles sont fort petites. Il a une trompe qu'il allonge, & qu'il resserre comme l'éléphant, & dont il semble qu'il se sert pour respirer. Le jour, ces animaux broutent l'herbe: la nuit, ils mangent du limon salé. Les Chasseurs se rendent la nuit dans les endroits où il y a de ce limon. Quand ils les sentent approcher, ils découvrent tout à coup un flambeau allumé, qui les éblouit & donne le tems de les tuer. Leur chair est aussi bonne que celle de vache. Les gens de guerre font de leur peau des especes de casques à l'épreuve des fleches. *v.* TAPIR.

ANTACÉES, (N), *Hist. Nat.* Des Icthyologistes appellent ainsi de grands poissons qui ont le museau long, pointu, la gueule grande & ronde au dessous: ils appartiennent à la famille des esturgeons. *v.* ESTURGEON.

ANTAGONISTE, subst., chez les Anciens signifioit un *ennemi* sous les armes & en bataille.

Ce mot vient du grec ἀνταγωνιστὴς, composé d'ἀντὶ, *contre*, & d'ἀγωνίζομαι, *je combats*.

Aujourd'hui ce terme est moins en usage pour signifier un des tenans dans des combats qui se vuident par les armes, que pour exprimer l'un ou l'autre contendant dans des disputes littéraires ou des jeux d'exercice: il est quelquefois absolu & quelquefois relatif. Ainsi un répondant qui se tient sur la défensive & qui tache de résoudre les objections qu'on lui propose, a des *antagonistes*:

mais on ne peut pas dire qu'il soit l'*antagoniste* des personnes qui disputent contre lui. Au contraire, deux partis qui soutiennent des opinions opposées & qui se proposent l'un à l'autre des difficultés, sont réciproquement *antagonistes*. Ainsi les Newtoniens sont les *antagonistes* des Cartésiens, & ceux-ci sont à leur tour les *antagonistes* des Newtoniens.

ANTAGONISTE, *Anatom.*, épithete des muscles qui ont des fonctions opposées. *v.* MUSCLE. Tels sont en tous membres le fléchisseur & l'extenseur, dont l'un raccourcit le membre, & l'autre l'étend. Les abducteurs & les adducteurs, sont de même *antagonistes* les uns des autres. *v.* FLÉCHISSEUR & EXTENSEUR.

Nous avons quelques muscles solitaires & sans aucun *antagoniste*, comme le cœur, &c. *v.* CŒUR, &c.

ANTAGORAS, (N), *Hist. Litt.*, Poëte de Rhodes, vivoit dans la 126e Olimpiade; Antigonus Gonatas, Roi de Macédoine, le combla de faveurs, & se l'attacha par ses bienfaits. Il ne nous reste de ses Ouvrages qu'une épigramme contre Crantor; le tems nous a ravi son grand Poëme, intitulé la *Thébaïde*.

ANTAKIA, (N), *Géogr.*, nom arabe de la ville d'Antioche en Syrie, sur l'Orontes, dans le Gouvernement d'Alep.

ANTALE, s. m., *Hist. Nat.*, coquille marine en forme de tuyau cannelé en dehors; on l'appelle *dactyle*. *v.* DACTYLE.

ANTALGIQUE, (N), *Méd.*, se dit de tout médicament qui calme les douleurs.

ANTAMBA, s. m., *Hist. Nat.*, animal féroce qu'on trouve à Madagascar: il habite les montagnes, d'où il ne descend que pour dévorer les hommes & les animaux. Il a la forme du léopard & la grosseur du mâtin.

ANTANACLASE, s. f., figure de *Rhétorique*, qui consiste à répéter un mot dans une signification différente & quelquefois douteuse, comme, *laissez les morts enterrer leurs morts*. *v.* RÉPÉTITION.

Ce mot vient du grec ἀντὶ & ἀνάκλασις, *repercussio*, parce que la même expression frappe deux fois l'oreille.

ANTANAGOGE, s. f., figure de Rhétorique, qui consiste ou à rétorquer une raison contre celui qui s'en sert, ou à se débarrasser d'une accusation, en la faisant retomber sur celui-même qui l'a formée, ou en lui imputant quelqu'autre crime; c'est ce qu'on appelle autrement *récrimination*. *v.* RÉCRIMINATION.

Ce mot est formé du grec, ἀντὶ, *contre*, & ἀναγωγή, *rejaillissement*, c'est-à-dire, preuve ou accusation qu'on fait rejaillir contre celui qui la propose ou qui l'intente.

ANTANAIRE, adj., se dit en *Fauconnerie*, du pennage d'un faucon qui, n'ayant pas mué, a celui de l'année précédente; ce mot vient d'*antan*, année précédente.

ANTANDRE, *ou* ANTANDROS, (N), *Géogr.*, ancienne ville d'Asie dans la Mysie, au fond du golfe d'Adramit, & au pied de cette partie du mont Ida, où Paris prononça sur la beauté des trois Déesses, qui se disputoient la pomme d'or.

ANTARADE, *Géogr. Mod. & Anc.*, ville de Phénicie, depuis Tortose, puis Constancie, aujourd'hui Tortose.

ANTARCTIQUE, (R), adj. m., *Astron. & Géog.*, se dit du pole austral ou méridional de la terre. Il est ainsi appellé par opposition au pole arctique, qui tire son nom du voisinage de la grande ourse appellée en Grec Ἄρκτος. On dit de même, cercle polaire *antarctique*, zone glaciale *antarctique*, terres *antarctiques*, pour les parties de la terre qui sont situées vers le pole méridional. *v.* SPHERE. (D. L.)

ANTARÈS, (R), *Astr.*, nom d'une étoile de la premiere grandeur située vers le cœur du scorpion, en Grec Ἀντάρης; on la voit dans le méridien au commencement de Juillet à $9^h\frac{1}{2}$ du soir & vers 15° de hauteur: sa longitude en 1750, étoit de $8^s\ 6^\circ\ 16'\ 28''$, & sa latitude $4^\circ\ 32'\ 12''$ austral. (D. L.)

ANTASTOVAIS, ANTOQUES & ANTATOQUES, s. m. pl. *Géog. Mod.*,

peuples de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Yorck.

ANTAVARES, s. m. pl., *Géog. Mod.*, peuples de l'isle de Madagascar dans la partie méridionale, entre le Matatane au midi, & les Vohits-Menes au septentrion : ils sont arrosés par le Mananzari.

ANTE, *Géog. Mod.*, ville & Port d'Afrique dans la Guinée, à trois lieues du cap de trois Pointes, vers Moure.

C'est aussi le nom d'une petite riviere de Normandie, qui a sa source au-dessus de Falaise, & qui se jette dans la Dive.

ANTÉCÉDENT, (R), adj., *Gramm.*, *antecedens*, qui précede, qui marche devant ; du Latin *ante*, devant, & *incedere*, marcher. On nomme ainsi, en Grammaire, un mot auquel le pronom relatif se rapporte, & que ce relatif, qui vient toujours après, désigne directement, pour en faire, soit le subjectif, soit l'objectif, soit le terminatif de l'attributif de la phrase. *L'Etre suprême qui fait tout avec sagesse. La femme que tu m'as donnée. La passion à laquelle nous cédons.* Les termes, *l'Etre suprême*, *la femme*, *la passion* sont les *antécédens* des pronoms *relatifs*, *qui*, *que*, *la quelle*. L'*antécédent* tient toujours le rélatif sous son régime, pour en déterminer le genre & le nombre qui doivent toujours suivre le genre & le nombre de l'*antécédent*. *Les hommes auxquels vous parlez : les femmes auxquelles vous vous livrez ; la jument avec la quelle vous voyagez.* Il en est de même en latin, avec cette différence, que le latin ayant une déclinaison & des cas, le cas du relatif dépend non de l'*antécédent*, mais de la fonction que ce relatif fait dans la phrase, par rapport à l'attributif : il est au nominactif s'il énonce le sujet de l'attribution, ou à l'accusatif s'il désigne l'objectif, &c. *Deus quem amamus ; Ille ego qui quondam gracili modulatus avena. Cano virum qui primus venit.* v. RELATIF. (G. M.)

ANTÉCÉDENT, (R), *Théol.*, terme que l'on a appliqué à la volonté & au décret de Dieu, volonté *antécédente*, décret *antécédent*. Il est opposé à *conséquent* ou *subséquent*. Les Sociniens & les Arminiens croient qu'il y a réellement dans Dieu, des décrets qui en précedent d'autres en ordre de tems. Il est cependant indubitable que l'Etre infini voit & prévoit tout en même tems, tant l'objet en lui-même, que toutes ses modifications passées, présentes, à venir, & toutes les circonstances où il se trouve placé. De même il veut en même tems tout ce qu'il veut, sans succession & sans inconstance. v. DIEU. On ne sauroit donc concevoir dans ses idées & ses volontés, rien d'*antécédent* ni de *conséquent* par succession ; *nulla est prioritas temporis*.

Un décret de Dieu peut cependant être appellé *antécédent*, par rapport à la destinée ou à l'action d'une créature qui en est l'objet, & qui est une conséquence de ce décret. Mais on ne peut dire d'aucun décret, qu'il soit *conséquent* en ordre de tems à l'action d'une créature ; autrement il faudroit dire que Dieu n'a pas voulu de tout tems ce qu'il veut. v. DÉCRET. Il seroit également absurde de dire dans le même sens, qu'il y a des décrets *antécédens* à la prévision.

Mais si nous rapportons la volonté de Dieu à différens objets, selon notre façon de les concevoir, ne pourrons-nous pas dire de certains objets, qu'ils sont comme les premiers dans le décret, par ce que c'est leur existence qui détermine celle des autres, & en conséquence de cela, supposer dans le décret un certain ordre ou nexe de subordination que les Scholastiques ont appellé *prioritatem naturæ ?* C'est en se fondant sur cette supposition, que les Théologiens ont établi une certaine dépendance ou subordination dans les décrets de Dieu, à raison de laquelle ils ont appellé les uns *antécédens*, & les autres *conséquens*. v. DÉCRET, SUPRALAPSAIRES, INFRALAPSAIRES, UNIVERSALITÉS, PARTICULARITÉS, LUTHÉRIENS.

Les Théologiens disputent entr'eux, si le décret d'élection est *antécédent* ou *conséquent* à la prévision de la foi & des œuvres de ceux qui sont élus. Les Catho-

liques prétendent que la question est d'assez minime importance, pour que l'on puisse indifféremment soutenir le pour & le contre. Les Théologiens réformés ne sont pas du même avis, & croient que poser, comme font les Arminiens, les Luthériens, les Universalistes, les Catholiques, que le décret d'élection est *conséquent* à la prévision, c'est rendre l'élection dépendante de la foi & du mérite des œuvres, sentiment, selon eux, insoutenable. *v.* MÉRITE, ŒUVRES.

Les Universalistes distinguent une volonté *antécédente*, qui se propose pour objet, le salut de tous les hommes; & une volonté *conséquente*, à raison de laquelle plusieurs sont exclus du salut.

Les Particularistes rejettent cette distinction, parce qu'ils ne comprennent pas comment il peut y avoir en Dieu une volonté, comme on l'appelle, *de signe*, une volonté apparente & en quelque sorte métaphorique, une volonté inefficace, un simple desir qui n'a jamais d'effet.

Les Universalistes disent à leur tour que cette volonté, ne laisse pas nonobstant cela, d'être réelle, sincere, sérieuse, & que si elle est privée de son effet, ce n'est que par la faute des hommes &c. *v.* VOLONTÉ, SALUT. On peut consulter là-dessus les Théologiens des différens partis. (C. C.)

ANTÉCÉDENT, (R), s. m., *Logique.* On nomme ainsi une partie d'une proposition, qui renferme ou exclut l'autre partie, d'une maniere si précise, que si l'on admet la premiere comme vraie, on est obligé d'admettre aussi ou de rejetter la seconde qu'elle renferme, ou qu'elle exclut. *Dieu qui est juste ne punit pas les innocens*: *Un pere tendre veut le bonheur de ses enfans*: dans la premiere de ces deux propositions, ces mots *Dieu qui est juste*, sont l'*antécédent*, qui renferme l'exclusion de la seconde partie, *punir les innocens*. Ensorte que, dès que vous admettez l'*antécédent*, *Dieu est juste*, vous devez rejetter la seconde partie, *punir les innocens*, que l'idée de justice exclut. Dans la seconde proposition l'*antécédent*, *un Pere tendre*, renferme l'idée de *vouloir le bien de ses enfans.* Affirmer la premiere, c'est affirmer la seconde. Cette seconde partie de la proposition qui est affirmée ou niée dans la premiere, se nomme le *conséquent*. Quelquefois l'*antécédent* s'exprime sous une forme conditionnelle; alors la proposition entiere se nomme *proposition conditionnelle*, ainsi on dira, *si Dieu est juste, il ne punit pas les innocens*; dans ce cas l'*antécédent* seul n'affirme rien, & la proposition entiere n'affirme que le rapport de l'*antécédent* avec le conséquent. *v. Proposition* CONDITIONNELLE. D'autrefois on ne donne point la forme conditionnelle mais la forme décidément affirmative ou négative à l'*antécédent*, dont on fait une proposition à part, à la quelle on joint, par forme de conséquence, la seconde proposition qui est le conséquent, qui devient aussi une proposition séparée affirmative ou négative, selon que l'*antécédent* la renferme ou l'exclut. *Dieu est juste, donc il ne punit pas les innocens; donc il ne laisse pas les méchans impunis; ni les justes sans récompenses. Dieu n'est pas injuste, donc il rendra à chacun selon ses œuvres, donc il n'exigera rien de nous qui soit impossible.* Les deux propositions, l'*antécédent* & le conséquent, liées ainsi ensemble par forme de conséquence, forment cette espece de raisonnement qu'on nomme enthymeme. *v.* PROPOSITION, RAISONNEMENT, ENTHYMEME, CONSÉQUENCE. *Raisonnement* CONDITIONNEL. (G. M.)

ANTÉCÉDENT d'un rapport, en *Mathématique*, est le premier des deux termes qui composent ce rapport. Ainsi dans le rapport de 4 à 3, le premier terme 4 est l'*antécédent*. *v.* RAPPORT, & CONSÉQUENT. En général, dans le rapport de a à b, a est l'*antécédent*.

ANTECEDENTIA, (R), *Astron.*, on sous entend *signa.* Les anciens Astronomes disoient d'une planete retrograde, qu'elle alloit *in antecedentia*, c'est à dire, dans les signes précédens ou vers l'occident, au lieu d'aller suivant l'ordre naturel des signes du zodiaque, que le so-

leil & la lune parcourent toujours en allant d'occident en orient & du Bélier dans le Taureau. (D. L.)

ANTECESSEURS, f. m. plur., *Hist. Mod.*, nom dont on honoroit ceux qui précédoient les autres en quelque science, du mot Latin *antecedere*. Justinien l'appliqua particuliérement aux Jurisconsultes chargés d'enseigner le Droit; & dans les Universités de France & d'Italie, les Professeurs en Droit prennent le titre d'*Antecessores* en Latin dans les theses & dans les affiches.

ANTECHRIST,(R), f. m. *Théol. therm. polem.*, de la prép. ἀντὶ & de χριστός, c. à. d. *ennemi de Christ*, nom que S. Jean *II*, *Ep. II*, *18*, *22*, *IV*, *3*, *II*, donne à ces hérétiques qui, de son tems, avoient formé une sorte de conjuration contre la foi chrétienne, & dont les uns nioient que Jesus-Christ fût le Messie, les autres contestoient sa nature divine, d'autres son incarnation. *v.* NICOLAITES, SIMON, MENANDRE, DOSITHÉE, CERINTHIENS, GNOSTIQUES. En ce sens on peut dire, d'après Jérôme *in Math. XXIV*. que les Juifs, les Infideles, les Héresiarques, sont des *Antechrists*.

On donne ordinairement le nom d'*Antechrist* à cet homme dont S. Paul annonce la venue *II Thess. II*. Le jour du Seigneur, dit il, ne viendra point, *qu'auparavant il ne survienne une révolte*, & *qu'on ait vu paroître l'homme de péché*, ou un insigne pécheur, *fils de la perdition*. Cet adversaire s'*opposera* aux desseins de Dieu, *& il s'élevera au dessus de tout ce qu'on nomme Dieu. v. Dan. XI, 36 37*, *& qu'on adore* ou respecte, c. à. d. sur les Anges, les Princes. Voy. *I Cor. VIII. 5. jusques là qu'il s'asseiera comme un Dieu. v. Es. XIV. 13.*, *dans le Temple de Dieu* ou Eglise chrétienne, *II Cor. VI. 16.*, *prétendant passer pour un Dieu.* c. a. d. s'attribuant une autorité divine, & exigeant des hommages qui ne sont dûs qu'à Dieu seul. voy. *Ezech. XXVIII. 2. vous savez*, continue l'Apôtre, *ce qui le retient présentement* ou l'empêche de paroître encore, *afin qu'il ne soit manifesté que dans son tems*, c. a. d. le tems ordonné de Dieu pour cela. *Car*, ajoûte-t-il, le *mystere d'iniquité*, c. a. d. la conjuration secrette des hérétiques pour établir leur autorité dans l'Eglise au préjudice de celle de Jesus-Christ, *se forme déja. Euseb. X. E. III. 32*, *& il faut seulement*, pour le voir paroître avec éclat, *que celui qui le retenoit ne subsiste plus*, par où on peut entendre la puissance des Empereurs Romains, qui devoit faire obstacle à celle de l'*Antechrist*; jusques à ce qu'elle fût elle-même renversée; Chrysostome *hom. 4.* Tertullien *in libr. de resur. carn. c. 24. Apolog. c. 32.*; *alors le méchant*, Chef d'Apostasie, *se montrera à decouvert*, & il établira son autorité dans l'Eglise pendant un certain tems, aprés lequel *le second Seigneur le détruira*, ou renversera son autorité, *par le soufle de sa bouche*, c'est-à-dire, par sa parole puissante, & *le fera périr par l'éclat de sa présence.* Voyez la suite. Tel l'est l'explication de Théodoret, Chrysostôme *hom. 3. in II Thess.* Athanase. *Ep. ad. Solit.*

L'application de cette Prophétie de S. Paul est certainement très difficile: on peut en juger par les différens sentimens des interpretes à ce sujet. Les uns l'ont appliquée partie à l'Empereur Caligula, partie à Simon le Magicien; d'autres à ce même Simon & à ses disciples les Gnostiques; d'autres à la révolte des Juifs sous l'Empire de Neron & à la destruction de Jérusalem qui la suivit; d'autres enfin à la sédition de ce même peuple, sous la conduite de Barchochebas, qui se fit passer pour le Messie du tems d'Adrien. Mais on ne voit là que des suppositions toutes pures que l'on ne sauroit même concilier, ni avec le tems auquel S. Paul écrivit son Epitre, ni avec les traits de sa prédiction. On peut bien en dire autant du sentiment de ces interpretes, qui ont cru voir l'accomplissement de cette Prophétie dans Mahomet, & les violences qu'il a exercées pour établir sa Religion. *v.* MAHOMET.

Suivant Irénée, Ambroise, Augustin & plusieurs autres Peres, l'*Antechrist* doit être, non un homme engendré par un

démon, comme le prétend S. Jerôme, ni un démon revêtu d'une chair apparente & phantastique, moins encore un diable incarné, comme l'ont imaginé d'autres, qui se sont figurés, que pour perdre les hommes, le démon devoit imiter tout ce que Jesus-Christ avoit fait pour les sauver; mais un homme de la même nature que nous, non ressuscité, suivant l'opinion de quelques uns qui ont dit que l'*Antechrist* seroit Neron rappellé à la vie; mais un homme conçu par la même voie que tous les autres & qui ne differere d'eux, que par une malice & une impiété plus dignes d'un démon que d'un homme. Quelques-uns ont cru qu'il doit naitre d'un Juif & d'une Juive de la Tribu de Dan; qu'il déployera tous ses artifices & sa cruauté contre l'Eglise; qu'il se levera contre Dieu même; qu'il se fera bâtir un palais sur la montagne d'Apadno; qu'ils rétablira la ville & le Temple de Jérusalem, & là se fera adorer, publiant qu'il est le vrai Dieu, & le Messie attendu des Juifs. Ce n'est pas tout encore; s'il faut les en croire, cet *Antechrist* secondé par la puissance du démon, étonnera & entrainera les peuples dans la séduction, en faisant des prestiges capables d'ébranler même les élus: sa naissance sera précédée de signes extraordinaires tant au Ciel que sur la terre: son regne ne durera que trois ans & demi; mais il sera signalé par des cruautés inoüies: Enoch & Elie viendront le combattre; & ce Tyran les fera mettre à mort dans l'endroit même où Jesus-Christ a été crucifié. Leurs corps seront exposés dans les rües de Jérusalem, sans que personne ose en approcher, ni leur donner la sépulture; mais trois jours & demi après, l'Esprit de vie envoié de Dieu ranimera ces cadavres; ces deux saints hommes ressusciteront, & seront enlevés au Ciel dans une nuée. Enfin le Christ ne pouvant plus souffrir la perversité de son ennemi, le tuera *du souffle de sa bouche*, &c.

Les Théologiens Catholiques paroissent avoir adopté ces belles chimeres, comme on peut l'inférer de la définition même qu'ils donnent de l'*Antechrist*, par où ils entendent un Tyran impie & cruel à l'excès, qui doit regner sur la terre, lorsque ce monde touchera à sa fin, & qui persécutera les élus; ce qui sera la derniere épreuve qu'ils auront à subir; mais épreuve si terrible qu'ils y succomberoient infailliblement, si Dieu n'en abrégeoit les jours; avant-coureur effrayant du jugement dernier, & de la vengeance qui doit etre exercée contre les méchans. Tel est aussi la Doctrine de Malvenda Théologien Espagnol, qui a donné un long Ouvrage sur l'*Antechrist*, dans lequel, de l'aveu des Docteurs Catholiques eux-mêmes, il a suivi les idées généralement adoptées dans leur Eglise. On n'a qu'à jetter les yeux sur l'Ecriture pour sentir combien elles sont éloignées de la vérité & du bon sens.

Il seroit à souhaiter que certains Théologiens Protestans n'eussent pas décidé aussi positivement qu'ils l'ont fait, que la prédiction de S. Paul doit être appliquée à la Papauté, ou à ce qu'on appelle dans l'Eglise de Rome, le S. Siege, consideré comme faisant un corps qui subsiste dès les premiers siecles de l'Eglise chrétienne. Cet article là n'étoit point essentiel à leur cause, & tout ce qu'il y a eu de Protestans sensés, ne l'ont jamais envisagé comme tel. Les décisions de quelques Synodes nationnaux ou provinciaux de la France sur ce point, n'ont jamais été reçues pour Canons dans les Eglises d'Allemagne, de Prusse, de Hollande, d'Angleterre, de Suisse, &c., & il seroit presque aussi absurde de les mettre sur leur compte, que de leur imputer toutes les conjectures hasardées de Mede & de Jurieu.

Par rapport à ceux qui ont voulu fixer l'année de la venue de l'*Antechrist*, raisonner à perte de vüe sur les destinées futures de l'Eglise & de l'Empire, & bâtir le systême imaginaire d'un regne de mille ans, nous leur abandonnons la défense de leur cause, comme étant au-dessus de nos forces. *v.* PROPHÉTIES, MILLENAIRES. (C. C.)

ANTÉCIENS *ou* ANTŒCIENS, (R), *Géog.*, peuples qui habitent sous le meme méridien à des latitudes égales, mais opposées, comme sont à peu près ceux du Cap de Bonne-Esperance, & de la Côte de Tripoli, du Détroit de Magellan & de la Baye d'Hudson dont les uns sont au midi, & les autres au nord de l'équateur; les uns ont l'hyver, tandis que les autres ont l'été, & les plus grands jours de ceux-ci ont lieu en même tems que les plus grandes nuits de ceux-là, les uns voyent continuellement les étoiles que les autres ne voyent jamais. Ce mot d'*Antéciens* vient de *ἀντὶ contra*, *οἰκέω habito*; il faut le distinguer du mot d'*Antisciens* qui indique seulement en général, des peuples qui ont leurs ombres dans des directions opposées, les *Antéciens* sont bien *Antisciens*; mais la proposition inverse n'est pas vraie. (D. L.)

ANTÉDILUVIEN, (R), adj. *Hist. de la Phil.* On qualifie par ce mot tout ce qu'on veut faire envisager, comme ayant existé avant le déluge. Ainsi les *Antédiluviens*, sont les hommes qui ont vécu avant le déluge. Les générations depuis Adam jusqu'à Noé, sont nommées les *générations antédiluviennes*; les *Patriarches Antédiluviens*, sont les chefs des familles qui ont existé depuis Adam jusqu'à Noé. v. PATRIARCHES, DÉLUGE. Mais on a principalement réservé cet adjectif en françois, pour qualifier les connoissances prétendues philosophiques, qu'avoient les hommes avant le déluge, dans l'histoire de la Philosophie. La premiere époque renferme ce que l'on nomme la *Philosophie antédiluvienne*, dont nous devons traiter ici.

Si par Philosophie on entend cette suite d'idées, de pensées & de raisonnemens, disposés systématiquement, pour rendre raison de tous les faits connus ou possibles, & qui embrasse tout le corps des connoissances humaines réelles, ou prétendues, avec leurs preuves & leurs difficultés; il n'y a aucune raison de supposer une Philosophie *antédiluvienne*: tout, au contraire, se réunit pour nous apprendre qu'il n'étoit point de Philosophie proprement ainsi nommée, avant le déluge.

Cependant si l'on en croit les Docteurs Juifs & Mahométans, les Alchymistes sur-tout, les Scholastiques, & quelques Docteurs modernes, jamais la Philosophie n'a brillé d'un éclat plus pur, n'a renfermé dans son ensemble plus de vérités certaines, n'a mieux dévoilé aux yeux des mortels tous les secrets de la nature, de quelque espece qu'ils soient, que dans cette premiere enfance du monde.

Adam, suivant eux, a été non-seulement le plus grand & le plus beau, mais aussi le plus savant des hommes en tout genre de connoissances. Ils n'ont pu se persuader que ce premier homme formé à l'image de Dieu, & production immédiate de sa puissance, ne fut pas parfait en tout point; & regardant la science universelle, comme un des traits essentiels de la perfection, ils ont conclu delà qu'Adam n'avoit rien ignoré de tout ce qui a été, de tout ce qui est, & de tout ce qui peut jamais être connu par les hommes. Quelques-uns assurent que les démons, les Anges, Dieu lui-même, s'étoient empressés, par différens motifs, à lui communiquer les connoissances les plus sublimes, à lui découvrir tous les secrets des sciences, des arts, & des métiers, & à ne lui rien laisser ignorer de tout ce qui peut piquer la curiosité humaine. Ils conviennent bien que par sa chûte il obscurcit en partie ces lumieres précieuses; mais ils croient en même tems qu'elle donna lieu à ce que Dieu lui découvrit divers mysteres importans de la Théologie. Selon ces idées, ils pensent que le premier homme transmit sa philosophie à ses enfans, leur laissant le soin d'en faire l'objet de leurs méditations: que chacun d'eux s'appliqua à la partie qui convenoit le mieux à son génie & à son goût. Caïn, en conséquence, instruit des secrets de la politique, de l'art militaire, de l'architecture, de la métallurgie, de la musique, de la magie, & des tous les arts qui flattent la mollesse, & le goût

du luxe; & suivant pour la spéculation un système semblable à celui d'Épicure, il fonda un empire, bâtit une ville, forgea des armes, fit la guerre, étendit son autorité par la force, s'adonna avec sa famille à l'idolâtrie, & à une vie sensuelle & vicieuse. Abel de son côté, excella dans toutes les parties de l'œconomie & surtout dans l'art de nourrir les bestiaux; par conséquent il connut toutes les branches de l'art vétérinaire. Seth perfectionna toutes les sciences philosophiques; Astronome & par-là même Mathématicien, il donna le nom aux sept planetes; composa des livres; il prévit par le don de prophétie dont-il étoit doué, qu'à cause des crimes des hommes, Dieu les détruiroit par l'eau ou par le feu; mais ne voulant pas laisser éteindre les lumieres précieuses dont il étoit le dépositaire, souhaitant au contraire de les transmettre à ceux qui survivroient à ces calamités, il fit construire deux colonnes, l'une de brique pour résister au feu, l'autre de pierre pour résister à l'eau, & fit graver sur elles tous les principes de ces sciences qu'il avoit apprises de son pere, & cultivées lui-même avec succes. Enos fils de Seth, s'appliqua sur-tout à la Théologie, & fut profond Métaphysicien, & Dialecticien subtil. Enoch qui vint ensuite, perfectionna considérablement l'Astronomie, & toutes les sciences; & fut un grand Prophete, dit Eupolème in *lib. Judæis.* C'est lui que les Grecs réverent sous le nom d'*Atlas.* Noé apprit de Dieu lui-même l'Architecture & la Navigation; & ne négligea pas les autres sciences. Il transmit ses connoissances à ses fils, parmi lesquels Cham passe pour avoir sur-tout excellé dans la Magie, dont il se servit indignement contre son propre pere, qu'il rendit impuissant. Ainsi la Philosophie passa par Noé & par ses fils, aux hommes qui vécurent après le déluge.

Ce seroit faire injure à nos Lecteurs que de nous arrêter à réfuter ces rêveries qui n'ont aucun fondement dans l'histoire, qu'aucun monument n'appuie, qu'aucune raison de convevance n'autorise, & qui n'ont pour garant que la parole des auteurs trop modernes, & trop peu dignes de foi qui les débitent.

Quelles sciences, quels arts auroient cultivé des hommes, qui n'avoient pu s'occuper jusqu'alors que de choses les plus nécessaires à la vie, qui n'avoient pu appercevoir encore que les relations les plus simples, les plus immédiates, qui ne connoissoient pas l'art d'écrire, & surtout, qui n'avoient point eu encore besoin de ces connoissances, puisque les circonstances qui les rendent nécessaires, ne subsistoient pas? Les sciences philosophiques & les beaux arts exigent du loisir, des richesses, de la mollesse, des besoins multipliés par l'imagination, des motifs d'encouragement & d'émulation; toutes choses qui supposent des peuples nombreux rassemblés dans des villes, des nations policées, des Gouvernemens formés & stables, soutenus par tous les établissemens que la politique à inventés dans la suite des siecles. Les sciences & les arts supposent que l'on a fourni suffisamment à tous les besoins réels, à toutes les nécessités essentielles des hommes; jusques là les peuples restent dans la grossiéreté & l'ignorance. Tout ce que les monumens les plus anciens nous apprennent de l'Etat des premiers hommes; ce que les relations modernes nous rapportent de l'état des peuples, parmi lesquels ces circonstances n'existent pas, s'accorde pour confirmer ce que nous avançons ici, & pour nous représenter ces peuples, comme très-éloignés, non-seulement de tout ce que nous nommons sciences & beaux arts, mais même de toutes ces circonstances sans lesquelles on ne cultive ni les unes, ni les autres; & comme ignorant plusieurs des arts que nous regardons comme de premiere nécessité, sans paroitre sentir ce défaut, & sans desir pour son objet.

Mais dira-t-on, ne convenoit-il pas que Dieu qui avoit formé l'homme par un acte immédiat de sa puissance, ornât son esprit de toutes les connoissances que l'homme est capable d'acquérir? A cela nous

nous répondons premiérement, que c'eſt pour nous une maniere vicieuſe de raiſonner, que de dire: Il nous paroît que Dieu a dû faire telle choſe, donc il l'aura faite. Il faut ſavoir auparavant, ſi notre eſprit a bien vu toutes les ſuites, & tous les rapports que ces faits pouvoient avoir avec le plan général de la création, avec les circonſtances du tems, du lieu des relations & des effets ſubſéquens. Nous répondons en ſecond lieu, que rien alors ne rendoit néceſſaire à Adam cette ſcience univerſelle, & ces connoiſſances profondes, qu'on lui attribue ſi gratuitement. Mais ſi d'un côté, on a trop attribué de ſcience à Adam, d'un autre côté on s'eſt peut-être trompé, en ſuppoſant, comme paroiſſent le faire certaines perſonnes, qu'après l'avoir amené à l'exiſtence, le Créateur l'abandonna entiérement à ſon ignorance, ſans lui donner aucune leçon.

Il ne nous paroît par concevable que Dieu ait placé Adam ſur la terre, & l'ait laiſſé à lui-même, avec auſſi peu de ſavoir qu'en a l'enfant qui vient de naitre, quand même on ſuppoſeroit qu'il ſe trouva doué des forces, & pourvu des organes qui caractériſent l'homme fait: il falloit qu'il aprît à faire uſage de ſes forces, & à ſe ſervir de ſes organes. Dès qu'il vécut il eut des beſoins preſſans, qu'il falloit ſatisfaire; ſon activité naturelle, je le ſuppoſe, lui fit faire uſage de ſes ſens & de ſes forces: mais comment avec autant d'inexpérience qu'en a un enfant qui vient de naitre, put-il diſtinguer les objets qui lui convenoient, de ceux qui pouvoient lui nuire; découvrir l'uſage qu'il pouvoit faire de chacun d'eux qui s'offroient en foule à ſes regards & ſous ſa main? L'inſtinct ſuffit, il eſt vrai, aux animaux, pour trouver leur nourriture, pour pourvoir à leur conſervation, pour répondre à leur deſtination: ce guide ſûr & décidé, ne les trompe point; mais l'homme n'a point cet inſtinct ſi général, ſi ſûr, ſi décidé: ce n'eſt que par une longue expérience qu'il y ſupplée. Quel tems ne lui faut-il pas pour cela? À quels dangers, en attendant, ne dût-il pas être expoſé dans les premiers tems de ſa vie? combien de fois ne dût-il pas la perdre en faiſant des eſſais? Ou bien il faut nier la Création d'un premier homme, & ſoutenir l'opinion abſurde d'une ſuite éternelle de générations; ou bien, il faut reconnoître par une révélation immédiate, la néceſſité que le Créateur ait donné à Adam, des connoiſſances capables de ſuppléer au moins, à celles qu'il auroit reçues de ſes parens, s'il en avoit eu, & qu'il eût été conduit par eux, juſqu'à l'âge où l'homme eſt en état de ſe ſuffire à lui même, & de pourvoir ſûrement à ſes beſoins naturels. L'homme a donc néceſſairement dû recevoir de ſon Créateur, des leçons qui l'éclairaſſent ſur tout ce qui pouvoit intéreſſer eſſentiellement ſon exiſtence & ſon bien être, relativement aux circonſtances où il ſe trouvoit. C'eſt là vraiſemblablement ce que Moïſe avoit en vue, lorſqu'il introduit Dieu parlant à Adam & lui diſant, *tu mangeras librement de tout arbre du jardin. Voici je vous ai donné toute herbe portant ſemence, & tout arbre portant du fruit, & cela vous ſervira de nourriture*: narration abrégée, que nous ne haſarderons pas de commenter; mais qui n'exprime certainement pas toutes les directions dont l'homme avoit beſoin pour le choix à faire des grains & des fruits qu'il pouvoit manger ſans crainte d'avaler du poiſon. Ce fut vraiſemblablement pour lui donner des directions de même nature, à l'égard des animaux, que Dieu les fit paſſer en revue devant Adam, pour avoir occaſion de lui apprendre quels il devoit éviter comme dangereux, quels il pouvoit laiſſer approcher de lui, par ce qu'il pourroit en tirer quelques ſervices, ou en convertir la dépouille à ſon uſage; peut-être auſſi pour lui faire ſentir le beſoin, & naître le deſir d'avoir un compagnon de ſon eſpece, en lui faiſant voir la plupart des animaux mâles & femelles, ſans qu'aucun parut être fait, pour être l'égal & le compagnon de l'homme.

Instruit pas les leçons dont il ne pouvoit se passer pour assurer son existence & son bien-être physique, l'homme put vivre. Mais l'homme n'est-il appellé qu'à vivre, & toute la destination de la plus parfaite des créatures terrestres, se borne-t-elle à la seule satisfaction de ses besoins corporels ? Si cela étoit, pourquoi, s'écartant des regles de cette sagesse qui brille dans tous les ouvrages, où rien n'est inutile, Dieu donne-t-il à l'homme des inclinations, des desirs, des talens, des facultés naturelles & actives, absolument inutiles à un être destiné à vivre en brute, à ne s'occuper que de ses besoins physiques ? Peut-on douter, quand on analyse nos facultés intellectuelles, que le Créateur n'ait voulu faire de l'homme, un être intelligent, qu'il appelle à rechercher, trouver, & embrasser avec plaisir la vérité ; un être moral fait pour sentir, aimer, & pratiquer la vertu ; un être qui apperçût entre les choses, une beauté, une convenance, d'où naissent des regles qu'il ne viole jamais sans sentir qu'il fait mal ; une créature qui connût ses relations avec son Créateur, & qui les connoissant, sentit l'obligation où elle est de se conformer à la volonté de cet Etre de qui elle dépend, & de lui obéir par devoir & par intérêt, par respect & par reconnoissance ; un être enfin, qui connût sa destination, & qui se crût obligé d'y répondre dans toutes ses démarches ? Mais conçoit-on bien que l'homme, abandonné à lui même comme les brutes, ait pu s'élever, par ses seules réflexions, jusqu'à ces principes de morale, sans la connoissance desquels nulle morale n'existe ? Il est, je l'avoue, des Philosophes qui ont mis ces principes dans un beau jour, qui ont forcé la raison à en reconnoitre la solidité, & les conséquences, en paroissant ne faire usage pour cela que des lumieres naturelles : mais ces Philosophes très-modernes sont-il partis pour tracer ces systèmes raisonnés de religion naturelle, de l'état de l'homme brute, qui n'a reçu aucune leçon relative à ces objets ? Non sans doute : les premierès idées avoient été transmises à ces philosophes par la tradition ; ils se les étoient rendues familieres par l'étude ; ils les avoient analysées par une méditation profonde ; mais ils ne les avoient pas inventées. A quel degré d'antiquité que je remonte, je trouve ces idées dans l'esprit des hommes de tous les siecles, quoique je trouve quelquefois des individus qui les ignorent. Jamais je ne parviens à une génération, qui les ait absolument ignorées, ou qui soit citée comme la premiere qui les ait trouvées : toutes en rapportent l'origine à une ancienne tradition : aucune ne me dit, je les ai trouvées par la réflexion. Nul Philosophe ancien, avant les écoles grecques, ne s'avise de me les prouver par le raisonnement. „ Interrogez l'antiquité " me dit-on, „ elle vous tiendra constamment le même langage. " Et quel est-il ce langage ? ce n'est pas celui des discussions philosophiques, des méditations analytiques, des raisonnemens, des recherches ; mais c'est celui d'une tradition pure & simple, qui exprime par sentences, par axiomes, par préceptes. Avant Thales & Pythagore, la sagesse s'acquerroit en recueillant la tradition. Si dès-lors, les Philosophes ont voulu y joindre le raisonnement, ils n'ont fait pendant long-tems qu'obscurcir & rendre douteuses & inefficaces ces sentences de l'antiquité. Si enfin nous sommes parvenus à former de ces objets, un corps de science philosophique, fondé sur l'évidence ; ce n'est que depuis que de nouvelles décisions célestes ont banni les doutes, & ont permis de joindre une révélation certaine, à une saine philosophie. Si à toutes ces considérations, je joins ce que l'expérience nous apprend de l'état grossier, brute & barbare de certains hommes, de certains peuples, par rapport auxquels il paroit qu'à cet égard la tradition a été interrompue, faute de leçons, il me paroit qu'il est prouvé que l'homme laissé à lui même & sans leçons, auroit été à tous égards, & pour le physique, & pour le moral, plus im-

parfait que les brutes, & moins heureux; qu'il ne feroit jamais forti tout feul de cet état d'ignorance & de mifere phyfique & morale; qu'il faut donc, de toute néceffité, que Dieu ait donné à l'homme, dès le commencement, des leçons fuffifantes, pour qu'il pût penfer & agir d'une maniere affortie à fa nature, à fes talens, aux facultés de fon ame, à fes relations, & à fa deftination.

S'il falloit maintenant déterminer quelles ont été pour le phyfique & pour le moral, les leçons que Dieu donna aux hommes pour qu'ils répondiffent aux vues de leur Créateur, & atteigniffent à l'un & à l'autre égard, la perfection & le bonheur dont ils étoient capables, il faudroit entrer dans un détail que les bornes de cet article ne fauroient admettre; il faudroit s'abandonner aux conjectures, & nous ne voudrions donner que du vrai.

En place de ces conjectures qu'il feroit fi facile de former fur ce fujet, nous croyons pouvoir pofer pour principe, qu'il n'y a aucune néceffité de fuppofer que Dieu ait donné à l'homme des connoiffances plus étendues & plus détaillées que fon état phyfique & moral, que fes talens & fa conception ne le comportoient; qu'il lui ait rien enfeigné qu'il ne pût comprendre fuffifamment, pour en tirer d'utiles conféquences; rien qui fût au-delà de ce que fes befoins, & l'obligation de répondre aux vues de fon Créateur pouvoient exiger; rien enfin que ce qui connu une fois par l'homme, & confié à fa mémoire, pouvoit lui fervir de principes, de guides & de moyens pour pouffer enfuite plus loin fes découvertes, felon que les circonftances futures le demanderoient, & en fourniroient l'occafion. On peut donc conclure avec affez de certitude, & d'après la nature des chofes, & enfuite du narré de Moïfe, que Dieu donna à Adam fur l'hiftoire naturelle, c'eft-à-dire, furtout ce qui dans la nature peut frapper nos fens, toutes les connoiffances qui pouvoient intéreffer fa confervation & fon bien-être, & le mettre fur les voies pour découvrir dans la fuite, tout ce qui pourroit être l'objet des arts néceffaires: telles à peu près que font aujourd'hui fur ces fujets, les connoiffances des hommes de la campagne, qui n'ont fait à leur égard aucune étude réfléchie. Ainfi, fans être Aftronomes, nous favons que les aftres font des corps fort éloignés de nous, qui par leurs mouvemens, forment les jours les nuits, & marquent les mois, les faifons, & les années. Sans être Phyficiens, fans aucune fpéculation, des peuples groffiers pratiquent avec fuccès l'agriculture. Sans être Chymiftes, nos ouvriers, à l'aide de quelques faits une fois connus, alument du feu, en augmentent l'ardeur par le moyen de l'air, & le rendent plus actif par la forme du fourneau où ils l'allument; découvrent les minéraux dans le fein de la terre, les en tirent, les mettent en fufion, les rendent malléables, & font des outils de toute efpece. Il fuffit à tous ces égards de les mettre fur les voies, par quelques faits dont on les inftruit; mais toujours faut-il que ces faits leur foient connus; ils ne les devineroient pas d'eux-mêmes. Le hafard quelquefois nous les offre; mais d'un côté, pour en profiter, il faut pour l'ordinaire avoir déja quelque connoiffance qui y foit relative; d'un autre côté, quand il s'agit des befoins effentiels de la créature, penfe-t-on que le Créateur s'en remette à un hazard qui n'exifte pas pour lui, & qu'il ne veuille pas pourvoir à fon inftruction, foit immédiatement, foit par le moyen des caufes fecondes? Ce fut ainfi, au moyen de ces premieres leçons élémentaires du Créateur, que l'homme put apprendre à fe faire des habits, des maifons, des outils, à forger les métaux, à fe procurer fa nourriture, à en faire des provifions, à fe défendre contre les bêtes féroces, ou feulement nuifibles. Nulle raifon de fuppofer avant le déluge, ni guerre, ni navigation, ni commerce. On a pu fe battre alors, mais non fe faire la guerre; c'étoit des querelles de particuliers, & non des guerres publiques. Le genre humain

n'étoit pas encore divisé en nations; le terrein ne manquoit pas; les familles pouvoient s'étendre sans se géner, rien ne les contraignoit à aller chercher des établissemens au delà des mers. Quelques radeaux grossiers pour traverser les rivieres, suffisoient à leurs besoins. Une vie simple, une terre fertile, des hommes qui vraisemblablement travailloient tous, ne laissoient aucune famille exposée à manquer de ces objets, qui obligent aujourd'hui d'avoir recours au commerce: de simples échanges de denrées paroissent avoir été le seul commerce de ce tems là. Nulle raison ne nous autorise à croire que l'or ou l'argent, ou quelqu'autre objet semblable, ait été employé avant le déluge comme monnoie, ou représentation de valeur. La honte de la nudité ayant seule rendu les habillemens nécessaires, nous ne voyons pas de raison, pour croire que ces couvertures du corps aient dû être autre chose que des écharpes ou ceintures, semblables aux *Pagnes* des Indiens; l'intempérie des saisons ne leur rendant pas nécessaires des enveloppes plus étendues.

Quant aux sciences, il paroît que l'on peut les réduire à ces deux branches, la religion & la morale. Mais qu'étoit-il besoin alors pour les hommes de Métaphysique, ou de Logique artificielle, pour conserver parmi eux la mémoire de ce qu'Adam aprit sans doute de son Créateur; qu'il y avoit un Etre suprême qui avoit tout fait, à qui l'homme devoit tout, & de qui il dépendoit à tous égards, à qui il falloit obéir, qui puniroit ou récompenseroit ses créatures, selon qu'elles auroient agi conformément à sa volonté, ou qu'elles s'y feroient montrées rebelles; que la mort qui fait retourner le corps dans la terre, n'étoit pas la fin de l'existence; mais qu'il étoit destiné à l'immortalité, & qu'il seroit encore heureux ou malheureux après la mort, selon qu'il auroit suivi ou violé les loix de son Dieu? Sans aucun systême raisonné de droit naturel, l'homme n'a-t-il pas pu savoir, dès que Dieu le lui aura dit, qu'il devoit respecter l'Auteur de tout, comme un être plus parfait que lui; l'aimer comme un bienfaiteur, lui obéir comme à un législateur, craindre de lui déplaire comme à un juge arbitre souverain de son sort; penser & agir toujours envers lui d'une maniere conforme à ces relations, & lui exprimer ces sentimens, d'une maniere assortie à ses mœurs & à ses idées? Si les hommes reçurent ordre de Dieu d'agir envers les autres comme ils voudroient qu'on en agit à leur égard, ils n'eurent besoin que de cette seule loi, pour comprendre qu'il falloit être juste, équitable, bon, véridique, fidele à sa parole. Les inclinations naturelles, les habitudes, le souvenir des services mutuels & journaillers que se rendent les membres d'une même famille, ou les voisins, le sentiment de la supériorité des vieillards sur la jeunesse, à l'égard des connoissances & de l'expérience, suffisoient avec ce principe général d'équité, pour leur faire découvrir sans peine, toutes les regles qui fixent les devoirs particuliers, qui naissent des relations diverses que nous soutenons les uns avec les autres. Il ne falloit pas, alors sur-tout, des loix bien détaillées, pour apprendre aux hommes qu'il falloit user moderément des plaisirs, & en rappòrter l'usage à leur vraie destination. Quant à l'art du Gouvernement, aux loix civiles & politiques, rien avant le déluge ne nous paroît avoir pû répondre à ces termes, pris dans le sens qu'ils ont parmi nous. L'autorité paternelle la plus respectable, la seule naturelle, celle que la longue vie des Patriarches rendoit plus respectable encore, paroît avoir été la seule connue avant le déluge: chaque pere ou chef de famille étoit le maitre de sa femme & de ses enfans, qui dès le bas âge, étoient accoutumés à lui obéir. Tel étoit le Gouvernement des Cyclopes, que décrit Homere *Od. l. 9. v.* 106. &c. La tendresse paternelle d'un côté, la reconnoissance & l'habitude d'obéir, de l'autre; suffisoient sans doute alors pour tenir lieu de la politique, inventée dans ces siecles,

où les dépendences civiles n'ont plus été réglées par la ſeule nature.

Il ne nous paroit pas que l'on puiſſe, ſans s'écarter de la vraiſemblance & de ce qu'exigeoit la néceſſité des circonſtances, donner beaucoup plus d'étendue aux connoiſſances des hommes avant le déluge. Tout ce que quelques Docteurs nous diſent des connoiſſances Théologiques & Philoſophiques du premier homme, qu'ils ſuppoſent bien plus détaillées que nous ne les repréſentons, nous ſemble être plutôt l'effet des préjugés qui naiſſent des ſyſtêmes que l'on a embraſſés, que des conſéquences légitimement déduites du récit de Moïſe, ou de l'état naturel des hommes d'alors, & des circonſtances où ils ſe trouvoient. Eſt-il vraiſemblable qu'ils aient connu des myſteres, qu'avec tous les ſecours que nous avons de plus qu'eux, nous ne concevons qu'à peine? Si nous devons juger de l'eſpece de connoiſſances des *antédiluviens*, par celles qu'ont eues les deſcendans de Noé, nous ſerons forcés d'admettre comme vrai, le tableau que nous venons d'en tracer : nous ne trouvons, ni dans les écrits de Moïſe, ni dans ceux des plus anciens auteurs, aucune trace de ſpéculations ou de diſcuſſions philoſophiques, mais uniquement des ſentences, des axiomes, des préceptes: nulle Philoſophie par conſéquent avant le déluge, mais une ſuite de traditions reſpectées, dont on citoit l'antiquité, & la généralité comme une preuve de vérité, qui tenoit lieu de tout raiſonnement; ce qui prouve qu'il faut en chercher la premiere origine dans les leçons que Dieu lui même donna à Adam ou à ſes deſcendans.

Ici ſe préſente aſſez naturellement une queſtion que nous ne ſaurions négliger, ſans laiſſer un vuide choquant dans cet article, & à la quelle cependant nous n'avons aucune réponſe bien certaine à faire. On peut demander, comment Dieu donna à l'homme ces leçons dont il étoit impoſſible qu'il ſe paſſât? Il eſt différens moyens par leſquels ſuivant nos lumieres actuelles, on peut ſuppoſer que Dieu inſtruiſit Adam. L'Etre qui venoit de créer l'intelligence humaine, pouvoit, en la créant, imprimer en elle des idées diſtinctes de tout ce qu'il vouloit que l'homme ſût, & graver dans ſa mémoire tous les mots correſpondans à ces idées, en ſorte que dès le premier inſtant de ſa vie, l'homme que l'on peut ſuppoſer s'être trouvé dans l'état d'un homme fait, eût d'abord familieres & ces idées qui lui étoient néceſſaires, & toutes les expreſſions d'une langue correſpondante à ces idées; de maniere que dès qu'Adam vécut, il pût penſer, parler, & agir, comme un homme de trente ans peut le faire au milieu de nous, quand il eſt bien conſtitué, & qu'il a été inſtruit de tout ce qu'il lui importe de ſavoir pour penſer & agir en homme fait, & raiſonnable.

On pourroit auſſi ſuppoſer qu'après que l'homme fut créé, Dieu le conduiſit, le dirigea dans ſes démarches, le fit paſſer par degrés, de connoiſſances en connoiſſances, pour lui faire mieux ſentir les obligations qu'il avoit à ſon Créateur; que cet Etre ſuprême lui aprit à déſigner chaque objet par un mot, & lui forma ainſi une langue, qui s'enrichit à proportion que ſes connoiſſances s'accrurent, & que ſes idées ſe multiplierent; ainſi quand Moïſe dit que l'homme donna des noms aux animaux, que Dieu fit venir devant lui; cela peut ſignifier qu'à meſure que ſous la conduite de Dieu, un animal ſe préſentoit devant Adam, Dieu le lui faiſoit connoitre par ſes qualités diſtinctives; & le lui déſignoit par un nom, qu'Adam s'accoutumoit à prononcer, en joignant toujours au ſon de ce mot, l'idée de tel animal.

On comprend aiſément la poſſibilité que deux perſonnes, qui tant qu'elles étoient ſeules, ne parloient pas, forment inſenſiblement, dès qu'elles vivent enſemble, une langue pour ſe communiquer leurs idées. Aſſez d'auteurs ont formé ſur ce ſujet, d'ingénieuſes conjectures; mais on ſent bien que la formation d'une langue, quelque groſſiere qu'elle

ſoit, n'eſt pas l'ouvrage de peu de tems. Adam & Eve ont donc pu à la longue, inventer un langage. Mais quel déſavantage pour eux, pour l'agrement de leur commerce, pour la perfection de leurs facultés, pour la fixation de leurs idées, pour le ſoulagement de leur mémoire, ſi d'abord ils ont manqué de tout langage, il leur a fallu paſſer par tous les degrés lents de l'invention d'une langue, qui, même après leur longue vie, dût encore être bien imparfaite! *v.* LANGAGE. Il nous paroit bien plus naturel de ſuppoſer avec Moïſe, que Dieu qui doua Adam & Eve du don de la parole, leur donna auſſi une langue qu'il leur rendit d'abord familiere, & dont-ils ſe ſervirent dès le commencement, ſoit pour s'entretenir avec Dieu, ſoit pour ſe communiquer réciproquement leurs idées; langage qui fut vraiſemblablement celui de toute la poſtérité d'Adam juſqu'à la diſperſion des enfans de Noé après le déluge. Si d'après les réflexions que nous venons de faire, nous ſommes autoriſés à nier une philoſophie ſcientifique, connue avant le déluge, & pouſſée auſſi loin que les Juifs, les Arabes, les Scolaſtiques, les Alchymiſtes, & quelques Théologiens ont prétendu qu'elle le fût, nous devons reconnoitre d'un autre côté, qu'Adam & les Patriarches *antédiluviens* furent philoſophes, ſi par philoſophie on entend l'art de ſe rendre heureux, & de répondre à ſa deſtination d'une maniere aſſortie aux circonſtances où l'on ſe trouve, & au degré de connoiſſance que l'on a acquis. On ſe tromperoit fort ſi l'on penſoit que pour parvenir au bonheur, il faut ſavoir tout ce que l'on nous offre aujourd'hui comme faiſant partie d'un cours complet de Philoſophie. A combien de mortels dans ce cas la route de la félicité ne ſeroit-elle pas interdite? Mais auſſi combien de choſes dans cette philoſophie moderne, qui ne ſervent en rien à nous rendre plus parfaits & plus heureux? Regarder la connoiſſance de tout ce qui a été dit par les Philoſophes, comme eſſentielle au bonheur de l'humanité, ſeroit auſſi abſurde que ſi l'on diſoit que ſans les galons d'un habit, on ne ſeroit pas vêtu; que l'on ne ſauroit marcher & faire un voyage en ſe ſervant de ſes jambes, ſi l'on n'a pas appris à marcher ſur la corde, & à danſer les balets de l'Opera; que l'on ne ſauroit parler ſi l'on n'eſt pas Muſicien conſommé, & ſi l'on ne ſait pas chanter parfaitement; que l'on ne ſaura pas forger un ſoc de charrue ſi l'on n'eſt pas chymiſte conſommé; qu'un mari ne ſauroit aimer ſa femme, s'il n'a pas médité & appris par cœur tout ce que l'on a écrit de ſubtil ſur l'amour dans le ſiecle paſſé. On réduiroit peut-être la philoſophie moderne à ſe renfermer dans les bornes étroites de la philoſophie *antédiluvienne*, ſi l'on retranchoit de celle-là tout ce, ſans quoi l'homme pourroit vivre heureux & répondre aux vues de ſon Créateur. *v.* PHILOSOPHIE. Voyez *Hiſt. Univ. des Anglois* T. I. Schukfort *Hiſt. du monde.* T. I. Bruker *Inſt. Hiſt. philoſ.* L. I. Hornius *Hiſt. Phil.* L. I. Joſephe *Ant. Jud.* L. I. Jurieu *Hiſt. des Dogmes.* Alſtedii *Encycl. Hiſt.* Bayle *Dict. Hiſt. & Crit. Origine des Loix des Arts & des Sciences chez les Anciens peuples.* (G. M.)

ANTEDONE, *Géogr. Mod.*, petite ville de Grece, dans l'Achaïe ou la Livadie, entre Négrepont & Talandi, ſur la côte du golfe.

ANTELMI, *Joſeph*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Fréjus en 1648, a été Grand-Vicaire de Pamiers, & on a de lui pluſieurs ouvrages ſur les Peres & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il mourut à Fréjus en 1697.

ANTEMNATES, (N), *Géog. Anc.*, ancien peuple d'Italie, au pays des Sabins, dans le voiſinage de Rome. L'on ſait qu'il fut un des plus empreſſés, d'abord à combattre Romulus, & enſuite à s'unir avec lui. (D. G.)

ANTENAIS, voyez les articles AGNEAU, ANTANAIRE.

ANTENALE, ſ. f., *Hiſt. Nat.*, oiſeau de mer, qu'on trouve vers le Cap de Bonne-Eſpérance. Il a ſur les plumes un duvet très-fin; Vicquefort dit qu'on ſe ſert de ce duvet contre l'indigeſtion &

les foiblesses d'estomac.

ANTENNE, *antenna*, s. f., *Hist. Nat.*, plusieurs insectes ont sur la tete des especes de cornes auxquelles on a donné ce nom. Les *antennes* sont mobiles sur leur base, & se plient en différens sens au moyen de plusieurs articulations. Elles sont différentes les unes des autres par la forme, la consistance, la longueur, la grosseur, &c. Il y a de la différence entre les *antennes* d'un papillon de nuit, & celles d'un papillon de jour. Les *antennes* du hanneton ne ressemblent pas à celles du capricorne, &c. Ces différences ont fourni des caracteres pour distinguer plusieurs genres d'insectes. *v.* INSECTE.

ANTENNE, s. f., *Marine*, mot des Levantins, pour signifier une vergue. *v.* VERGUE.

ANTENOR, (N), *Myth.*, fils de Priam, se trouva à la prise de Troye: il passa comme Enée en Italie, & s'établit sur les bords du Pô, où il bâtit, dit-on, la ville de Padoue. Il avoit épousé Théano, fille de Cisseus Roi de Thrace, dont il eut dix-neuf fils.

ANTÉOCCUPATION, (N), *Eloquence*, figure de rhétorique qui consiste à s'exprimer de maniere que la personne qu'on instruit de quelque fait, paroisse en être déja convaincue. Cette maniere de s'exprimer séduit souvent sans qu'on s'en apperçoive. Le Poete Sanlecque s'en sert ainsi, en parlant d'un hypocrite:

Il paroît si dévot que même, d'assez près,
Quelquefois on l'a pris pour l'Abbé Desmarets.
Il contrefait des yeux qu'on ne voit qu'à la trappe;
Il n'est point de Joli que ce fourbe n'attrappe.
„ *Tu sais bien cependant qu'il est plein de fierté,*
„ *Jaloux, vindicatif, malin, traître, entêté....*

ANTÉPÉNULTIEME, (R), adj., *Gramm.*, cet adjectif est formé de trois mots latins, *ante*, devant, *pene*, presque, *ultimus* le dernier, & signifie littéralement, ce qui dans l'ordre des choses qui se comptent, est placé avant le presque dernier. Sous ce point de vue, ce après quoi il n'y a plus rien à compter, est le dernier; ce qui précede le dernier se nomme le *pénultieme;* ce qui précede le pénultieme se nomme l'*antépénultieme.* On dira en parlant d'un régiment qui passe, ce soldat étoit *au dernier rang*, *au pénultieme rang*, *à l'antépénultieme rang.* On se sert plus ordinairement de cet adjectif en grammaire, pour qualifier les syllabes d'un mot relativement à l'ordre dans lequel elles sont, & à leur rapport avec la derniere; souvent même dans ce cas on sous-entend le substantif *syllabe*, & l'on emploie cet adjectif substantivement. On dit *la derniere syllabe d'un mot*, *la pénultieme*, & *l'antépénultieme.* Il suffit pour la rime, que les deux dernieres syllabes se ressemblent; on n'exige pas qu'elle s'étende jusques à l'*antépénultieme.* *v.* SYLLABE. PÉNULTIEME. (G. M.)

ANTÉPRÉDICAMENS, (R), s. m. pl., *Logique*, c'est un terme des anciens Logiciens, par lequel ils désignoient les différentes qualités des termes considérés comme signes des idées, & envisagés par rapport au plus ou moins de précision avec laquelle leur vrai sens se manifestoit. La doctrine des *antéprédicamens* divisoit tous les termes *univoques*, *équivoques* & *analogues.* Les termes univoques sont ceux qui ont une signification fixe, & qui désignent invariablement la même idée. Les termes équivoques sont ceux qui ont plus d'une signification, qui peuvent désigner différentes idées. Le terme univoque se nommoit par les Scholastiques *univocus univocans*; & la chose désignée par un tel terme *univocum univocatum.* Le terme équivoque étoit appellé *æquivocus æquivocans*, & les choses désignées par ces termes s'appelloient *æquivoca æquivocata.* Les termes analogues tenoient le milieu entre les univoques & les équivoques; & ils les divisoient en analogues de proportion, & analogues d'attribution. Les

analogues de proportion ſont ceux qui déſignent premiérement & proprement un objet fixe, mais qui en déſignent auſſi en ſecond lieu un autre, ſeulement à cauſe de quelque reſſemblance : ainſi le *rire* dans ſon premier ſens, convient à l'homme ; dans le ſecond ſens, & ſeulement par l'effet de quelque reſſemblance, il convient aux prairies, dont on dit qu'elles ſont *riantes*. L'analogue d'attribution eſt le terme qui convient à plus d'un objet, mais par des raiſons différentes ; ainſi l'épithete de ſain ſe donne également, mais par des raiſons différentes, & à l'homme qui ſe porte bien, & à ſa couleur qui annonce la ſanté. Les anciens avoient auſſi des termes *paronymes*, c'eſt-à-dire, des termes dont l'un étoit formé de l'autre, dont il différoit pourtant en circonſtance, comme *pieux* & *piété*. Les termes équivoques ſe nomment auſſi *homonymes*, & ſont les oppoſés de *ſynonymes*. Ces diverſes diſtinctions conſtituent ce que les Scholaſtiques nomment *la doctrine des antéprédicamens*, parce qu'Ariſtote l'a placée avant celle des prédicamens, pour pouvoir traiter cette derniere ſans interruption. Peut-être y a-t-il en tout cela plus de ſubtilité que d'utilité réelle ; cependant ces diſtinctions que nous tournons en ridicule, plus à cauſe de la peine que nous aurions à les graver dans notre mémoire, qu'à cauſe de leurs défauts réels, ſi elles étoient préſentées par des habiles maitres, qui à la vérité ſont un peu rares, elles pourroient donner à l'eſprit une exactitude qu'on ne devroit pas mépriſer. *v.* Termes, Equivoques, Univoques, Synonymes, Prédicamens. (G. M.)

ANTEQUERA, (R), *Géog. Mod.*, ville d'Eſpagne, au Royaume de Grenade, partagée en haute & baſſe ville. Elle eſt remarquable par la grandeur & la propreté de ſes maiſons & de ſes rues ; par les fortifications & l'arſenal de ſon Château ; & par ſes ſalines avantagées de la nature, au point que l'action du ſoleil leur tient lieu des machines & des feux artificiels, qu'on eſt communément obligé d'employer ailleurs. *Long. 13. 40. lat. 36. 51.* (D. G.)

Antequera, *Géog. Mod.*, ville de la nouvelle Eſpagne, en Amérique, province de Guaxaca.

ANTER *ou* ENTER un pilot, ſur les *rivieres*, c'eſt le joindre bout à bout avec un autre qui eſt trop court. *v.* Pilot.

ANTÉRIEUR, (N), adj., *Gramm.*, Quelques Grammairiens ſe ſervent de ce mot pour déſigner le prétérit parfait abſolu des verbes françois, *j'eus*, *je fus*, *je mangeai*, *je naquis*. Ce tems n'a pas une dénomination fixe, dans nos diverſes grammaires. Les uns le nomment *prétérit parfait défini ſimple*, d'autres, *aoriſte abſolu*, d'autres *parfait défini*. Voyez tout ce qui concerne les tems qui repréſentent l'événement comme paſſé, au mot Préterit. Voyez auſſi Aoriste. On a auſſi donné l'épithete d'*antérieur* au *futur relatif*. *v.* Futur. (G. M.)

ANTÉRIEUR, adj., en *Anatomie*, ſe dit de toutes les parties qui ſont tournées vers le plan vertical que l'on conçoit paſſer ſur la face, ſur la poitrine, le bas-ventre, &c. & perpendiculaire au plan qui diviſe le corps en deux parties égales & ſymmétriques.

Anterieur, en ſtyle de *Pratique*, ſe dit en quelques occaſions pour plus ancien. Ainſi l'on dit d'un acte, qu'il eſt *antérieur* en date à un autre ; d'un créancier, qu'il eſt *antérieur* en hypotheque à un autre créancier.

ANTÉRIEUREMENT, adv. ANTÉRIORITÉ, ſ. f., termes de *Pratique*, que l'explication du mot ci-deſſus, fait aſſez comprendre. *v.* Antérieur.

ANTEROS, *ou* LE CONTRE-AMOUR, ſ. m., *Myth.*, fils de Venus & de Mars. On dit que Venus ſe plaignant à Themis de ce que l'Amour reſtoit toujours enfant, Themis lui répondit, & *il reſtera tel, tant que vous n'aurez point d'autre fils*. Sur cette réponſe, la Déeſſe galante écouta le Dieu de la guerre ; le *Contre-amour* naquit, & le premier fils de Venus devint grand. Ils ont l'un & l'autre des ailes, un carquois & des fleches.

On

On les a groupés plusieurs fois : on les voit dans un bas relief ancien, se disputant une branche de palmier. Pausanias parle d'une statue de l'*Anteros*, où ce Dieu tenoit deux coqs sur son sein, par lesquels il tâchoit de se faire becqueter la tête. Il jouit des honneurs divins; les Athéniens lui éleverent des autels. Cupidon fut le dieu de l'amour; *Anteros*, le dieu du retour.

ANTERS, s. f., du latin *ante*, terme d'*Architecture*; sont, selon Vitruve, les pilastres d'encoignure, que les anciens affectoient de mettre aux extrémités de leurs temples, & ce que nos Architectes appellent *pilastres*. *v.* PILASTRE.

ANTES, (N), *Géog.*, peuples de l'ancienne Dacie orientale, vers les bords rapprochés du Danube & du Dniester. On croit qu'ils habitoient la Bessarabie moderne, & qu'ils faisoient partie des Huns & des Slaves. (D. G.)

ANTESIGNAN, *Pierre*, (N), *Hist. Litt.*, né à Rabasteins petite ville de Languedoc au Diocese d'Albi, fut un des plus laborieux Grammairiens du XVIe siecle: il a composé deux grammaires, l'une de la langue grecque, qui a été imprimée plusieurs fois, & l'autre universelle qui est mal digérée, sans ordre & surchargée d'inutilités. Il a aussi travaillé sur Terence, & a donné de ce Poëte trois édition différentes qui sont une preuve de sa patience infatigable.

ANTESSA, *ou* ANTISSA, *Géog. Anc. & Mod.*, ville de l'Isle de Lesbos, ou même, selon quelques-uns, Isle séparée de Lesbos par un canal.

ANTESTATURE, s. f., terme de *Génie*, petit retranchement fait de palissades, ou de sacs de terre, établis à la hâte pour disputer le reste du terrein à l'ennemi. *v.* RETRANCHEMENT. Ce terme n'est plus guere d'usage actuellement.

ANTEROSTA & POSTROSTA, s. f., *Myth.*, Déesses invoquées par les Romains, l'une pour les choses passées, l'autre pour les choses à venir. C'étoient les conseilleres de la Providence.

ANTHAB, *Géog. Anc. & Mod.*, ville de Caramanie, dans l'Asie mineure, qu'on appelle aujourd'hui *Antiochetia*.

ANTHAKIA. *v.* ANTIOCHE.

ANTHÉE, (N), *Myth.*, Roi de Libye, que la fable fait fils de la terre, & à qui elle donne soixante-quatre coudées de hauteur, arrêtoit tous les passans dans les sables de la Libye, où il se mettoit en embuscade : il les contraignoit de lutter contre lui, & les étouffoit tous du seul poids de sa vaste corpulence. Il provoqua Hercule à la lutte : Hercule accepta le défi, & le jetta trois fois à terre à demi mort; mais dès qu'*Anthée* touchoit la terre sa mere, il reprenoit ses forces, & devenoit plus furieux que devant. Hercule s'en étant apperçu & l'ayant saisi de nouveau, le serra si fortement en l'air, & le tint si long-tems en cette posture qu'il expira. Cet *Anthée* étoit un Marchand établi dans la Libye qui étoit si puissant, qu'il n'étoit pas possible de l'y forcer : Hercule l'attira adroitement sur mer, & lui ayant coupé les passages de la terre où il alloit se rafraîchir & reprendre des troupes, il le fit périr. Cet *Anthée* avoit bâti la ville de Tingi, sur le Détroit de Gibraltar où il fut enterré. On dit que Sertorius fit ouvrir le tombeau de ce géant, & qu'on y trouva des ossemens d'une grandeur extraordinaire.

ANTHELIENS, s. m. pl., *Mythol.*, Dieux révérés par les Athéniens. Leurs statues étoient placées aux portes, & exposées à l'air; c'est delà qu'ils ont été nommés *Dieux Antheliens*.

ANTHELIX, en terme d'*Anatomie*, est le circuit intérieur de l'oreille externe, ainsi nommé par opposition au circuit extérieur appellé *helix*. *v.* HELIX, OREILLE, &c.

ANTHELMINTIQUES, adject. pl., *Médec.*, épithete que l'on donne aux médicamens qui ont la propriété de chasser les vers.

ANTEMIS, *Hist. Nat.*, genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons qui tiennent à des embryons, & qui sont renfermés dans

un calice écailleux. Les embryons deviennent dans la suite des semences attachées au fond du calice, & séparées les unes des autres par de petites feuilles faites en forme de gouttiere. Ajoûtez aux caracteres de ce genre, que ses feuilles sont découpées. Micheli, *nova plantarum genera. v.* PLANTE.

ANTHEMISE, *Géog. Mod.*, grand pays de Perse, dont Eutrope fait mention, & qui n'est pas l'*Anthemusie*.

ANTHERE, (N), *Bot.*, nom que les Botanistes donnent aux sommets des étamines.

ANTHERE, *Médec.*, médicament ainsi nommé à cause de sa couleur vive & rougeâtre; il est composé de myrrhe, de sandarac, d'alun, de racine de souchet, de safran, & de feuilles de roses rouges, dont on faisoit des poudres, des onguens, ou des collyres, selon les indications; mais ni le nom, ni les compositions ne sont plus d'usage.

ANTHERICUM, (N), *Hist. Nat. Bot.*, genre de plante liliacée dont la fleur est à six étamines, &c. pétales oblongs & étendus horisontalement sans calice. Les filets des étamines sont velus, & l'ovaire placé au dedans de la fleur, devient une capsule ovale, divisée extérieurement par trois sillons, & intérieurement en trois loges remplies de semences anguleuses. *Linn. gen. plant. obs.* Ce genre est difficile à bien déterminer, & M. Linné y range une espece dont les filets sont lisses. (D).

ANTHESPHORIES, f. f. pl., *Myth.*, en grec ἀνθεσφόρια, fete que l'on célébroit dans la Sicile en l'honneur de Proserpine. *v.* FESTE.

Ce mot dérive du grec ἄνθος, *fleur*, & de φέρω, *je porte*, à cause que Proserpine cueilloit des fleurs dans les champs, lorsque Pluton l'enleva. Cependant Festus n'attribue point cette fete à Proserpine: mais il dit qu'elle fut ainsi dénommée à cause du bled que l'on apportoit au temple dans ce jour-là.

Anthesphorie semble être la même chose que le *florifertum* des Latins, qui a beaucoup de rapport au *harvest-home* des Anglois, qui signifie *le logis de la moisson*.

ANTHIAS, *Hist. Nat.*, genre de poisson de mer, dont Rondelet distingue quatre especes: la premiere est appellée *barbier. v.* BARBIER. La seconde porte le nom de *capelan. v.* CAPELAN.

La troisieme espece est celle qu'Oppian appelle *anthias*, le noir de sang; on ne doit point rapporter cette couleur au sang de ce poisson, c'est le corps qui est d'une couleur violette obscure; cet *anthias* est allongé, ses dents sont pointues, & s'engrenent les unes entre les autres; il a des levres, ses yeux sont ronds & de couleur rouge mêlée de pourpre; l'anus est grand, il en sort un boyau coloré de verd & de rouge; la queue est grosse: ce poisson vit dans les rochers; sa chair est tendre, seche & nourrissante.

La quatrieme espece d'*anthias*, est celle qu'Oppian appelle ἰωπεύς, parce qu'il a bonne vue; ou αὐλωπεύς, parce que ses yeux sont entourés d'un sourcil rond & noir, qui fait paroitre les yeux enfoncés dans la tête. *v.* POISSON.

ANTHIRRINUM, *ou* ANTIRRINUM. *v.* MUFFLE DE VEAU.

ANTHISTERIES *ou* ANTHESTERIES, f. f. pl., *Myth.*, fetes que les Athéniens célébroient vers le printems du mois appellé *anthisterion* du mot Grec ἄνθος, parce qu'alors la terre est couverte de fleurs. Pendant cette fete, que quelques-uns croient avoir été consacrée à Bacchus, les maitres faisoient grande chere à leurs esclaves, comme les Romains dans leurs saturnales. On pense aussi que toutes les fetes de Bacchus, surnommé *anthius* ou *fleurissant*, étoient nommées en général *anthisteries*, quoique diversifiées par d'autres titres particuliers, tels que *pithagie*, *citra*, &c.

Quelques-uns pensent que ce nom vient du mont *Antherion* où s'en faisoit la solemnité; que ces fetes duroient trois jours, le 11, le 12, & le 13 de chaque mois; & chacune avoit un nom différent, pris des cérémonies ou des occupations qui remplissoient chaque journée.

La premiere s'appelloit πιθοιγία, c'est-à-dire l'*ouverture des vaisseaux*, parce qu'on y mettoit le vin en perce & qu'on le goûtoit. Le second jour se nommoit χόες, *congii*, d'une mesure contenant environ le poids de vingt livres; on bûvoit ce jour-là le vin préparé la veille. Quant au troisieme, on l'appelloit χύτρα, *chauderons*, à cause que ce jour-là on faisoit bouillir toutes sortes de légumes, auxquels il n'étoit pas permis de toucher, parce qu'ils étoient offerts à Mercure.

ANTHIUS, (N), *Géogr.*, ville de la basse Egypte, à l'Orient du Nil. On la dit belle & bien peuplée, & l'on vante la fertilité de ses environs, aussi-bien que la douceur du caractere & des mœurs de ses habitans.

ANTHIUS ou FLEURI, *Myth.*, surnom qu'on donne à Bacchus dans Athenes & à Patras en Achaïe, parce que ses statues étoient couvertes d'une robe chargée de fleurs.

ANTHOCEROS, (N), *Bot.*, genre de plante de la classe des mousses, portant deux sortes de fleurs, les unes mâles formées d'une petite gaine cylindrique, de laquelle sort une seule anthere fort longue & étroite, qui s'ouvre des deux côtés de la pointe à la base; & les autres femelles attachées sur les feuilles, formées d'un calice partagé en quatre ou six pieces, au fond duquel sont trois grains nuds. Voyez Micheli, *gen.* (D.)

ANTHOCEROS, *Hist. Nat.*, genre de plante à fleur monopétale, ressemblante à une corne qui s'ouvre jusqu'au centre en deux parties; il y a dans le milieu un filament ou une étamine chargée de poussiere. Cette fleur est stérile; elle sort d'un calice ou plutôt d'une gaine tubulée. Les fruits sont des capsules que l'on trouve tantôt sur des especes qui ont des fleurs, tantôt sur d'autres qui n'en ont point; elles se partagent en plusieurs rayons à leur ouverture; chacune de ces capsules contient une, deux, ou trois semences, & quelquefois quatre. *Nova plantarum genera*, &c. par M. Micheli. *v.* PLANTE.

ANTHOINE, *Nicolas*, (N), *Hist. Litt.*, étoit de Lorraine: il fut reçu Ministre & eut une Eglise dans le pays de Gex. Ayant embrassé le Judaïsme, il fut brûlé à Geneve en 1631. Les Genevois d'aujourd'hui ne feroient pas brûler un homme qui embrasseroit même le Mahométisme, & ils feroient bien.

ANTHOLYZA, (N), *Bot.*, genre de plante liliacée à trois étamines, dont la fleur est monopétale sans calice, faite en tube évasé en deux levres, dont la supérieure grêle & fort longue renferme deux étamines; l'inférieure est courte divisée en trois segmens: l'ovaire placé au dessous de la fleur devient une capsule à trois coins, arrondie, divisée en trois loges. Voyez Linn. *gen. pl.* (D.)

ANTHOLOGE, f. m., *Théol.*, du grec ἀνθολόγιον, ce que nous rendrions en Latin par *florilegium*, recueil de fleurs.

C'est un recueil des principaux offices qui sont en usage dans l'Eglise grecque. Il renferme les offices propres des fêtes de Jesus-Christ, de la sainte Vierge, & de quelques Saints; de plus, des offices communs pour les Prophetes, les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs, les Vierges, &c. Léon Allatius dans sa premiere dissertation sur les livres ecclésiastiques des Grecs, en parle, mais avec peu d'éloge. Ce n'étoit d'abord qu'un livret, que l'avidité ou la fantaisie de ceux qui l'ont augmenté, a beaucoup grossi; mais qui, à quelques nouveautés près, ne contient rien qui ne se trouve dans les menées & dans les autres livres ecclésiastiques des Grecs.

Outre cet *anthologe*, qui est à l'usage des Eglises grecques, Antoine Arcadius en a publié un nouveau sous le titre de *nouvel anthologe* ou *florilege*, imprimé à Rome en 1598. C'est un abrégé du premier, une espece de bréviaire raccourci & commode dans les voyages pour les prêtres & les moines Grecs, qui ne peuvent porter le premier attendu son extrême grosseur: mais il est encore moins que celui-ci du goût d'Allatius, qui accuse l'abbréviateur de plusieurs altéra-

tions & infidélités confidérables. *Allat. de libr. eccl. græc.* M. Simon, *Sup. aux cérem. des Grecs.*

ANTHOLOGIE, f. f., *Litt.*, fe prend auffi en particulier pour un recueil des épigrammes de divers Auteurs Grecs.

Il y a une *anthologie* imprimée, mais qui n'eft pas, à beaucoup près, fi complette que l'*anthologie* manufcrite de Guyet, copiée fur celle de Saumaife, & qui après avoir appartenu à Menage, fait aujourd'hui partie des manufcrits de la Bibliotheque du Roi de France. M. Boivin dans la notice qu'il en adonnée, *Tom. II. des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, pag.* 264. dit, qu'elle contient plus de 700 épigrammes, qui forment environ trois mille vers. Elle eft divifée en cinq livres ou parties, dont la premiere & la feconde font compofées d'épigrammes exceffivement licentieufes. La troifieme a pour titre ἐπιγράμματα ἀναθηματικὰ; c'eft ainfi qu'on nommoit les épigrammes qui fervoient d'infcription aux offrandes que l'on faifoit aux dieux. La quatrieme contient des infcriptions de tombeaux, ce que nous appellons *épitaphes*. La cinquieme comprend des épigrammes fur divers fujets, dont quelques-uns font inventés à plaifir; l'auteur du recueil les nomme ἐπιγράμματα ἐπιδεικτικὰ, *épigrammes d'oftentation*, où le Poete ne cherche qu'à faire paroitre fon efprit. Au refte la plûpart de ces épigrammes approchent plus de nos madrigaux ou du ftyle des infcriptions antiques, que de la maniere de Martial & de nos épigrammatiftes Latins. *v.* ÉPIGRAMME.

Meleagre, natif de Gadare ville de Syrie, qui vivoit fous Seleucus VI. dernier Roi de Syrie, eft le premier qui ait fait un recueil d'épigrammes grecques, qu'il nomma *anthologie*, à caufe qu'ayant choifi ce qu'il trouva de plus brillant & de plus fleuri parmi les épigrammes de quarante-fix Poetes anciens, il regarda fon recueil comme un *bouquet de fleurs*, & attribua une fleur à chacun de ces Poëtes, *le lis* à Anytes, *la rofe* à Sapho, &c. Après lui, Philippe de Theffalonique fit du tems de l'Empereur Augufte, un fecond recueil tiré feulement de quatorze Poëtes. Agathias en fit encore un troifieme environ 500 ans après, fous Juftinien. Enfin Planude, Moine de Conftantinople, qui vivoit en 1380, fit le quatrieme qu'il divifa en fept livres, dans chacun defquels les épigrammes font rangées par ordre alphabéthique. C'eft l'*anthologie* telle que nous l'avons aujourd'hui imprimée, qui contient plufieurs belles épigrammes fort fenfées & fort fpirituelles: mais elles ne font pas le plus grand nombre. Rollin, *hift. anc. t. XII.*

* Il y a plufieurs *anthologies* Françoifes, la derniere qui a paru en 1769, eft la plus complette; elle contient plus de quinze cens pieces, tant épigrammes que madrigaux: les éditeurs ont fort bien fait de joindre ces dernieres pieces aux autres, d'autant plus que le madrigal n'eft qu'une divifion de l'épigramme, & que fi l'*anthologie* grecque n'eft qu'un recueil d'épigrammes, ce n'eft point qu'il eût été contradictoire au fens de ce mot, qu'on y eût inféré des pieces d'un autre genre; voyez ci-deffus au mot ANTHOLOGE, *Théol.*, fon étymologie & fa fignification. (L.)*

ANTHORA, (N), *Bot.*, efpece d'aconit qu'on appelle *aconit falutaire. v.* ACONIT.

ANTHOS, (N), mot grec qui fignifie *fleur en général*; mais les Apothicaires donnent ce nom à la fleur du romarin comme à une fleur par excellence.

ANTHOSPERMUM, *ou* HERBE ODORANTE DU CAP, ARBRISSEAU AMBRÉ, AMBRE GRIS, (N), *Hift. Nat.*, Cet arbriffeau a l'odeur d'ambre, rare, mais connu dans les jardins d'Angleterre. Il eft toujours verd, & fes feuilles frottées entre les doigts donnent une odeur très-agréable.

Il fe multiplie de boutures qu'on plante à l'abri du foleil, ou mieux encore dans des pots qu'on place dans une couche un peu chaude, & enfuite en hyver dans une ferre froide où on lui donne de l'air & des arrofemens médiocres.

ANTHOHYSA, (N), *Bot.*, fleur dont Linné indique quatre especes, Miller feulement une, MM. Wan-Hazen deux. Cette plante reffemble aú *glayeul*, & la fleur à la *tubereufe*. Voyez ces mots. C'eft un oignon qui fe conferve le mieux en plein air ; & en hyver il faut lui en donner.

ANTRACOSE, f. f., terme de *Chirurgie*, *Anthrax* ou *charbon des paupieres*, eft une tumeur d'un rouge livide, qui caufe une tenfion confidérable aux paupieres & aux parties voifines, accompagnée de fievre, de douleur, & de pulfation. Cette tumeur eft accompagnée de dureté & d'une fi grande chaleur, qu'il s'y forme une croûte noire, une vraie efcarre, comme fi le feu y eût paffé. L'éréfipele de la face & la tuméfaction des glandes parotides font fouvent des accidens de cette maladie.

On attribue la caufe de l'anthrax des paupieres à un fang groffier, brûlé, & dépouillé de fon véhicule. Il n'arrive guere qu'en été aux pauvres gens de la campagne, mal nourris & continuellement expofés à des travaux fatiguans & aux injures de la faifon. On a obfervé que cette maladie étoit plus commune quand les féchereffes font très-grandes ; & qu'elle affectoit particuliérement les perfonnes qui paffent les jours entiers à fcier les bleds.

La cure de cette maladie ne demande point de délai : dès qu'on s'apperçoit de la formation de la puftule, il faut faigner le malade, lui donner des lavemens rafraichiffans, & lui faire boire des émulfions. On applique dans le commencement fur la partie malade des compreffes trempées dans de l'eau de fureau, dans laquelle on fait fondre un peu de nitre.

Si l'inflammation ne s'appaife pas & que l'efcarre fe forme, on l'incife avec une lancette, & on lave avec une lotion faite avec l'onguent égyptiac diffous dans le vin & l'eau-de-vie. Si la tumeur eft confidérable, on fcarifie les parties tuméfiées à la circonférence de l'efcarre, & l'on applique des cataplafmes émolliens & réfolutifs. Ces fecours fecondés de la faignée, qui eft le fpécifique de toutes les maladies inflammatoires, bornent les progrès de l'efcarre dont on prévient la chûte avec des onguens digeftifs : on travaille enfuite à mondifier & cicatrifer l'ulcere. *v.* ULCERE. Il faut avoir foin dans les panfemens de cet ulcere de tenir la peau étendue, pour que la cicatrice ne fronce pas la paupiere & ne caufe point de difformité. Le chirurgien doit auffi prendre toutes les mefures convenables, pour que l'œil ne foit point éraillé ; ce qui eft affez difficile, lorfque l'efcarre a été grande & qu'elle s'eft formée près du bord de la paupiere.

ANTHRAX *ou* CHARBON. *v.* CHARBON, ULCERE.

ANTHRENE, (N), *Hift. Nat.*, nom que l'on donne, dans la nouvelle hiftoire abrégée des infectes, à une très-petite efpece de fcarabée, qui eft fort jolie, & qui habite fur les fleurs en ombelles & à fleurons, quelquefois par milliers. Ces fcarabées font recouverts de petites efpeces d'écailles colorées, qui s'enlevent par le fimple toucher, & laiffent paroître alors l'infecte tout noir. Les larves ou nymphes de ces infectes, habitent dans des parties d'animaux morts, dans des plantes à moitié pourries ; & elles ne font que trop connues de ceux qui font des cabinets d'hiftoire naturelle ; car elles fe nourriffent, croiffent & fe métamorphofent dans le corps des animaux qu'elles réduifent en pouffiere.

ANTHROPOGRAPHIE, f. f., en *Anatomie*, c'eft la defcription de l'homme. Ce mot eft compofé du Grec ἄνθρωπος, *homme*, & γράφω, *j'écris*.

Jean Riolan le fils, docteur en Médecine de la Faculté de Paris, & très-célebre profeffeur en anatomie, nous a donné un grand Ouvrage *in-fol.* fous le titre de *Antropographia*, *& opera omnia*, imprimé à Paris en 1649.

Voici l'éloge que le grand Boerhaave en fait : on peut s'en repofer, dit-il, fur fes defcriptions ; il avoit difféqué 156 cadavres avant de donner fon Ouvrage ;

& comme il remarqua que ses disciples avoient beaucoup de peine à retenir les noms des muscles suivant l'ordre de Vesale, il donna à ces muscles des noms tirés de leur fonction & de leur attache : quiconque se propose de professer l'anatomie, ne doit pas avoir honte de le prendre pour modele ; car son livre renferme toutes les connoissances qui constituent un Anatomiste savant, comprenant tout ce qu'on avoit découvert sur ces matieres avant lui.

Kerkring nous a donné un Ouvrage *in-4°.* sous le même titre, & qui fut imprimé à Amsterdam en 1671.

Cowper a aussi intitulé *Anthropography*, un Ouvrage imprimé à Londres en 1697, *in-fol.* il a été réimprimé à Leyde en 1737. *v.* ANATOMIE.

ANTRHOPOLATRES, (N), s. m. pl., *Hist. Eccl.*, de ἄνθρωπος & de λατρεύω *servir*, *rendre un culte*, comme qui diroit, *gens qui se rendent coupables d'idolatrie*, *en rendant un culte religieux à un homme ;* terme injurieux que les Apollinaristes inventerent pour insulter les Orthodoxes, qui soutenoient contr'eux, que Jesus-Christ étoit vrai homme, & de même nature que nous. Grégoire de Nazianze en fait mention *Orat. 51.* & il répond aux Apollinaristes que les Orthodoxes auroient bien plus de raison de les appeller *Sarcolatres ;* voy. ce mot ; puisque s'il étoit vrai, comme ils le prétendoient, que Jesus-Christ n'eut point d'ame humaine, il suivoit manifestement de là qu'en l'adorant, ils n'adoroient que de la chair. (C. C.)

ANTHROPOLOGIE, (N), s. f., *Philos.*, *Hist. Nat.*, *Physiol.*, *Métaph.*, *Psychologie.* Ce mot vient du grec ἄνθρωπος, *homme*, λόγος, *discours*, *traité.* Littéralement il signifie, *Traité de l'homme.* Ce mot devroit être employé pour désigner, conformément à son étymologie, *cette branche importante de la science philosophique, qui nous fait connoître l'homme considéré sous toutes les faces, qui peuvent offrir des idées à notre esprit, & devenir l'objet de nos connoissances.* Ainsi l'*anthropologie* nous apprendroit à connoitre 1°. l'origine de l'homme, 2°. les divers états par lesquels il passe, 3°. ses qualités ou affections, 4°. ses facultés ou actions, pour en déduire, 5°. la connoissance de sa nature, 6°. de ses relations, 7°. de sa destination, & 8°. des regles auxquelles il doit se conformer pour y répondre convenablement. L'*anthropologie* tiendroit ainsi à toutes les sciences ; elle en emprunteroit, ou en fourniroit les principes, & en rapporteroit à l'homme toutes les conséquences pour son utilité, c'est-à-dire, pour sa conservation, sa perfection & son bonheur. Les sciences en effet, les arts & les métiers, ne sont que les connoissances spéculatives & pratiques que l'homme acquiert ; il n'acquiert de connoissances qu'autant que leurs objets ont avec lui quelques rapports qui les mettent à sa portée, & qui les lui rendent intéressans par leur influence réelle ou supposée sur son état, ensuite de ce qu'il est, & de ce qu'il peut ou doit devenir. Lors même que l'homme semble s'occuper de recherches qui ne paroissent avoir aucune influence sur son état, il y est toujours porté par sa nature, par sa constitution, par le sentiment de son état, de ses besoins, de ses facultés, de ses relations, par le desir & l'espérance de trouver dans les objets qu'il étudie, des moyens d'atteindre quelque nouveau degré de bonheur. Toutes les sciences que l'homme cultive ou pourra cultiver, tiendront toujours par quelque endroit à l'*anthropologie*, qui est la plus importante des sciences, la plus digne d'occuper l'homme : sans cette connoissance de nous-mêmes, quelle perfection, quelle félicité pourrons-nous atteindre ? Toutes les sciences servent à perfectionner l'*anthropologie*, & celle-ci ne sera parfaite, qu'autant que les autres seront parvenues à leur perfection, & elles ne seront utiles qu'autant que nous les rapporterons à la science de l'homme telle que nous venons de la décrire. *v.* CONNOISSANCE *de soi-même.*

Un traité complet & systématique d'*an-*

thropologie est encore un ouvrage à faire : peut-être les matériaux en sont tout trouvés, & sont épars dans les divers traités qui existent; mais ils ne sont pas rassemblés encore, ni disposés dans l'ordre & sous les rapports qui pourroient offrir dans leur réunion, le corps entier de la science de l'homme. Là l'homme n'est envisagé par le naturaliste que comme un corps organisé, purement physique & matériel. Ici le Psychologue le considére comme un pur esprit. Tel moraliste lui prescrit ses devoirs, comme si l'homme ne soutenoit qu'un certain nombre de relations, tandis qu'il en soutient un grand nombre d'autres qui modifient sensiblement sa capacité, & qui bornent ou étendent l'exercice de ses forces beaucoup en delà ou en deçà des loix qu'on lui prescrit. Tel autre détermine la destination de l'homme, non sur ce qu'indique sa nature envisagée sur toutes ses faces, mais d'après quelque systême imaginé par un esprit qui n'a pas vu tout l'ensemble de l'homme, toutes ses relations, toutes ses dépendances. Il en est peu qui se soient souvenus, en parlant de l'homme, qu'il n'étoit pas un certain corps organisé de telle maniere, ni une certaine substance intelligente, qui a par elle-même telle capacité; mais que l'homme étoit l'ouvrage d'une sagesse infinie, qui n'a jamais rien fait que pour le plus grand bien, & qui a fait de l'homme, un être mixte, composé d'un corps organisé & d'une ame raisonnable, unis ensemble si intimement que ces deux substances ne forment qu'un seul individu, que nous ne connoissons que sous cette composition, sans avoir aucune idée de la maniere dont pourroient exister séparément ces deux substances. Nous ne saurions en effet imaginer quelles idées, quelles sensations, quelles connoissances nous aurions sans le secours de nos sens, de nos organes, qui sont notre corps; ni quelles actions nous serions capables de faire sans ce principe immatériel d'intelligence & d'activité qui est notre ame. *v.* SENS, IDÉES. La maniere de cette union du corps & de l'ame, le méchanisme de leur influence mutuelle, réelle ou apparente, ne sauroit être comprise. Qui pourroit cependant nier cette union, & soutenir que nous ne sentons pas cette influence réciproque du corps sur le principe intelligent, sensible & actif, & de ce principe d'intelligence, de sensibilité & d'activité sur le corps? *v.* AME, CORPS, INFLUENCE PHYSIQUE, ACTION. S'il n'existe point encore de traité d'*anthropologie* complet, on en trouvera en quelque sorte une esquisse, une analyse, dans les ouvrages vraiment philosophiques de l'illustre M. Bonnet de Geneve. *Essai de Psychologie*, *Essai analytique sur les facultés de l'ame*, *Considérations sur les corps organisés*, *Palyngénésie philosophique*, *Contemplation de la nature*, *Recherches philosophiques sur les preuves du Christianisme.* C'est un esprit tel que celui de cet excellent observateur, qui sait voir & saisir si bien l'ensemble & les rapports des objets divers qu'il considére; tirer des faits connus les conséquences qui peuvent en découler; associer la métaphysique la plus profonde avec les observations du Physicien le plus exact, analyser avec tant d'ordre & de clarté les sujets qu'il étudie; qui pourroit nous tracer un systême bien lié d'*anthropologie*.

Quelques Auteurs ont pris ce mot dans un sens beaucoup plus resserré, & ne désignent par-là que la seule œconomie animale de l'homme, en sorte que cette science n'est qu'une branche de la physiologie, tels ont été Teychmeyer, qui a donné sous le titre d'*Anthropologia*, un volume in-4°. imprimé à Genes en 1739, qui n'est qu'un traité d'œconomie animale; & Drake, Auteur Anglois, qui a publié dans sa langue, sous ce titre, un ouvrage de même genre, en trois volumes in-8°. imprimés à Londres en 1707 & 1727. L'un & l'autre auroient dû plutôt, comme Riolan le fils, intituler ces traités *anthropographie*, ou *description de l'homme*. *v.* ANTHROPOGRAPHIE.

Il est enfin quelques auteurs qui en-

tendent par *anthropologie*, la ſcience de la nature humaine enviſagée uniquement ſous les ſeuls traits qui la diſtinguent de celle des animaux brutes. Ceux d'entre les philoſophes qui ne reconnoiſſent point d'ame chez les bêtes, les regardant comme de purs automates, rapportent à l'*anthropologie* tout ce qui fait l'objet de la pſychologie, ou de la ſcience de l'ame. Ceux qui croient que les bêtes ont une ame qui ne differe de celle de l'homme qu'en degré de capacité & de perfection, ne prennent pour objet de cette ſcience que les ſeuls traits qui élévent l'homme au deſſus des brutes; ces derniers reconnoiſſant dans celles-ci des perceptions, des ſenſations, une ſorte de penſée, la connoiſſance de leur état & de l'exiſtence des êtres qui les environnent, des idées aſſez claires pour diſtinguer les objets les uns des autres, pour en appercevoir les propriétés qui intéreſſent leur conſervation, leur bien-être, la ſatisfaction de leurs beſoins, une volonté, une liberté, le pouvoir de faire des actions ſpontanées, des affections, des paſſions; découvrant dans les bêtes des fibres nerveuſes, organes des ſens, & dont l'extrêmité intérieure va comme chez l'homme ſe rendre au cerveau; un corps calleux, dans ce cerveau, qui paroit y être comme chez nous, le centre de la ſenſibilité, & le ſiege du principe actif qui réagit ſur ces fibres & fait agir le corps. *v.* CORPS CALLEUX, SENSORIUM. Ils ſe ſont perſuadés que le principe de ce que nous voyons faire aux bêtes, devoit être de même nature que celui des opérations de même genre que nous exécutons. Or s'il eſt vrai que les bêtes ſentent, veulent, agiſſent, ont des idées &c., ces diverſes capacités que nous croyons voir en elles, ne peuvent pas plus être, chez la brute que chez l'homme, des propriétés de la matiere: elles ſuppoſent en elles comme en nous, un principe immatériel, une ame. *v.* MATIERE, PENSÉE, IDÉE, SENTIMENT, VOLONTÉ.

Dans cette ſuppoſition, l'*anthropologie* ne conſidérera dans l'homme que les traits de ſupériorité, de perfection, qui élévent l'homme au deſſus des betes animées comme lui. Ils trouvent en conſéquence que l'homme differe de la brute, 1°. par la faculté de faire des abſtractions; ſoit phyſiques, en décompoſant les idées individuelles compoſées; ſoit métaphyſiques, en généraliſant les idées individuelles. *v.* ABSTRACTIONS, *Idées* ABSTRAITES. 2°. Par l'imagination, qui réuniſſant diverſes idées que la nature ne nous offroit jamais que ſéparées, en forme de nouveaux aſſemblages qui donnent naiſſance aux nouvelles inventions, fruit de l'induſtrie. *v.* IMAGINATION, INVENTION, ANALYSE. 3°. Par la curioſité, ou le deſir de connoître & d'approfondir tout ce qui s'offre à nous, lors même qu'il ne paroit avoir aucune influence ſur notre bien-être; mais uniquement parce que nous ſentons le beſoin de connoître. *v.* CURIOSITÉ, CONNOITRE. 4°. Par le ſens moral, qui nous rend capables d'appercevoir & de ſentir la beauté, dans les proportions, la ſymétrie, les rapports & l'harmonie, ſoit phyſiques, ſoit morales; d'où naiſſent les beaux arts & la vertu. *v.* BEAUTÉ, BEAUX ARTS, VERTU, SENS MORAL, MORALITÉ. 5°. Par la faculté de parler, de fixer par des mots ou des ſignes quelconques, dans notre mémoire, toutes nos idées, ſoit ſimples, ſoit compoſées, ſoit naturelles, ſoit abſtraites, ce qui nous met en état de les comparer & de raiſonner. *v.* LANGAGE, PAROLE. 6°. Enfin par la perfectibilité qui réſulte de tous ces traits particuliers & propres à la nature humaine, c'eſt-à-dire, par la capacité que ces prérogatives nous donnent de perfectionner chaque jour notre intelligence, notre volonté, notre ſenſibilité, notre activité, en un mot, toutes nos qualités & nos facultés, ſans que l'on puiſſe déterminer encore un point de perfection au delà duquel l'homme ne puiſſe pas atteindre à force de ſoins, de travail & de tems. *v.* PERFECTIBILITÉ, PERFECTION

TION. Voy. auſſi HOMME, AME, ANIMAL, BÊTE.

Quelque ſyſtème que l'on embraſſe à l'égard de ce qui fait la différence entre l'homme & la brute, celle-ci reſte toujours dans un degré prodigieux d'infériorité au deſſous de celui-là. L'homme n'eſt pas rabaiſſé, quand même la brute ſeroit douée de la qualité d'être ſentant, voulant & agiſſant avec ſpontanéité. L'homme n'eſt pas relevé quand même on refuſera une ame à la bête. Toujours l'homme ſera le chef-d'œuvre du Créateur, parmi les êtres qui ſont ſur la terre. Lui ſeul dominera ſur les animaux, & les fera ſervir à ſes beſoins, à ſes plaiſirs; lui ſeul ſentira ſon excellence, s'élévera par la penſée vers ſon Dieu, & entrera en relation avec lui par la religion. Lui ſeul étudiera, & apprendra à connoître la nature, & à voir dans ſes productions les traits viſibles de l'infinie perfection de l'Etre inviſible qui a tout fait. Lui ſeul cultivera les ſciences & les beaux arts, & ſaura, par les divers métiers, rendre ſa vie plus agréable, en ſatisfaiſant avec plus de facilité à ſes beſoins. Lui ſeul, après avoir connu les faits, en découvrira les rapports, en calculera les quantités, en dévinera les cauſes. Lui ſeul jugeant de la convenance de ſes actions par des rapports métaphyſiques, les approuvera ou les blâmera, indépendamment d'un intérêt phyſique. Lui ſeul ſera capable de vertu, ſentira la juſtice des loix, l'obligation de s'y ſoumettre. Lui ſeul formera des ſociétés régulieres avec ſes ſemblables, & donnera par là naiſſance à de nouvelles obligations qu'il ſaura rendre ſacrées par ſes réflexions. Lui ſeul enfin prévoira ſa deſtination, perçant dans l'avenir y verra au delà de la mort, une perſpective encourageante de bonheur, que la foi rendra efficace pour le porter à faire le bien que ſa conſcience lui recommande, que ſa raiſon approuve, & qui lui eſt preſcrit par la loi de ſon Dieu. *v.* HOMME, BÊTE, MORALE, RELIGION, SOCIÉTÉ, BONHEUR, VIE À VENIR. (G. M.)

ANTHROPOLOGIE, (R), *Théol. Herm.*, figure par laquelle les écrivains ſacrés attribuent à Dieu ce qui ne convient dans le ſens propre, qu'à l'homme, comme des membres, des mains, des pieds, des yeux, des entrailles, &c. ou des actions phyſiques, telles que celles de voir, de parler, de marcher, &c. ou même quelquefois des paſſions. *v.* ANTHROPOPATHIE.

Les Antropomorphites prétendent tirer delà quelque avantage en faveur de leur opinion. *v.* ANTHROPOMORPHITES. Les Déiſtes en prennent auſſi occaſion d'inſulter les auteurs de l'Ecriture. Mais ces gens là devroient comprendre, 1°. que l'Eſprit de Dieu, plus ſage que les Philoſophes, a conſtamment employé les tours les plus ſenſibles pour le commun peuple, & a fait dès là même un uſage très-fréquent des expreſſions métaphoriques, qui ont pour lui quelque choſe de plus frappant & plus propre à émouvoir, que celles dont le ſens peut être déterminé par des définitions rigoureuſes: 2°. que l'uſage de ces expreſſions figurées étoit d'autant plus indiſpenſable pour les auteurs ſacrés, qu'ils avoient à faire à un peuple difficile à ébranler, d'une intelligence bornée, & accoutumé au ſtyle oriental, qui eſt très-fécond, comme chacun ſait, en images & en métaphores. 3°. Que ſi l'Ecriture, en introduiſant ſur la ſcene des Juifs & des Orientaux, les fait parler quelquefois de Dieu, ſuivant leurs tours accoutumés; d'autres fois auſſi, & plus ſouvent encore, elle emploie les expreſſions les plus préciſes & les plus nobles, pour célébrer ſes auguſtes perfections, ſa ſpiritualité, ſon immatérialité, ſa ſimplicité, &c. & les plus propres à nous en donner des idées juſtes & exactes. Si elle bégaye de tems en tems avec les hommes, par pure condeſcendance pour eux, elle ſe plaît auſſi à raconter les choſes merveilleuſes de Dieu, en termes dignes de ſa Majeſté glorieuſe. Après tout, je demande ſi, quand l'Ecriture nous dit

„ que les Cieux sont l'ouvrage des mains „ de Dieu, que la terre est son marche- „ pied, que ses yeux sont ouverts & „ veillent sur l'indigent, que ses oreil- „ les sont attentives au cri du juste, que „ ses entrailles sont émues, qu'il regarde „ sur la terre, qu'il appelle les hommes, „ &c."; si toutes ces façons de parler, quoique figurées, ne peuvent pas nous donner des notions très-justes des effets que Dieu opere, de sa conduite & de ses soins envers les hommes, &c. sans obscurcir le moins du monde celles que nous devons nous former de la simplicité & de la perfection de son Etre? *v.* SPIRITUALITÉ, IMMATÉRIALITÉ, SIMPLICITÉ, PERFECTION.

J'ajoûterai enfin qu'en attribuant à Dieu des mains, des yeux, &c. les auteurs sacrés n'ont pas pris plus de licence, que n'en prennent tous les jours, dans toutes les langues, toutes sortes d'écrivains, lorsque dans les cas où il ne s'agit pas d'expliquer & de définir, ils désignent les facultés & les opérations de l'ame, sous des expressions consacrées à désigner celles du corps. (C. C.)

ANTHROPOMANTIE, s. f., divination qui se faisoit par l'inspection des entrailles d'hommes ou de femmes qu'on éventroit.

Ce mot est grec & formé de deux autres; savoir, ἄνθρωπος, *homme*, & μαντεία, *divination*.

L'Empereur Eliogabale pratiquoit cette abominable divination. Cedrene & Théodoret racontent de Julien l'Apostat, que dans des sacrifices nocturnes, & dans des opérations de magie, il faisoit périr grand nombre de jeunes enfans pour consulter leurs entrailles; & ils ajoûtent que lorsqu'il eut pris la route de Perse, dans l'expédition même où il périt, étant à Carres en Mésopotamie, il s'enferma dans le temple de la Lune, & qu'après y avoir fait ce qu'il voulut avec les complices de son impiété, il scella les portes, & y posa une garde qui ne devoit être levée qu'à son retour. Ceux qui entrerent dans le temple, sous le regne de Jovien, son successeur, y virent une femme pendue par les cheveux, les mains étendues & le ventre ouvert; Julien ayant voulu chercher dans son foie quel seroit le succès de la guerre. *Vie de l'Empereur Julien*, par M. l'Abbé de la Bleterie, II[e]. part. liv. V. pag. 333 & 334.

Les Scythes avoient aussi cette barbare coutume que les Tartares ont reçue d'eux, si l'on en croit Cromer, *Hist. de Polog.* liv. VIII. & Strabon la rapporte aussi des anciens habitans de la Lusitanie, aujourd'hui le Portugal. Delrio regarde comme une branche de l'*anthropomantie*, le fanatisme des Hébreux, qui sacrifioient leurs enfans à Moloch, dans la vallée de Tophet. *Disquisit. magic.* Lib. IV. Cap. II. Quæst. VII. Sect. I. pag. 554.

ANTHROPOMORPHITES, (R), s. p., *Hist. Ecclés.*, du grec ἄνθρωπος, & μορφή, par transpos. φορμη, *forma*, *forme*; nom qu'on a donné à d'anciens hérétiques qui prenant à la lettre toutes les anthropologies de l'Ecriture, *v.* ANTHROPOLOGIE, soutenoient que Dieu est corporel, qu'il a une forme humaine, & que les Patriarches l'avoient vu dans sa propre substance divine avec les yeux du corps. Ils se fondoient en particulier sur ce qui est dit dans la Genese, que Dieu fit l'homme à son image & à sa ressemblance. *v.* IMAGE DE DIEU.

Les premiers auxquels ce nom fut donné, étoient disciples d'un nommé Audius ou Audæus, Syrien de Mésopotamie, dont une des principales erreurs consistoit à soutenir que Dieu étoit corporel, Epiph. *her.* 70. August. *her.* 50. *v.* AUDIENS. Ces sectaires fanatiques & turbulens vinrent de Syrie en Egypte, vers la fin du IV[e]. siecle, & y causerent beaucoup de tumulte. Ils se déclarerent en faveur de Jérôme contre Origene, & parce que les Orthodoxes soutenoient que Dieu est immatériel, ils les appellerent Origenistes, par la raison, disoient-ils, que leurs adversaires tenoient d'Origene la méthode d'allégoriser toutes les expressions de l'Ecriture, qui ne favorisoient pas leur sentiment. Cassien, *coll.*

X. C. II. V. Socrate, *L.* VI. *C.* VII. Sozomene VIII. 11. nous rapportent un trait assez singulier de leur brutalité. Instruits que Théophile, Evêque d'Alexandrie, étoit Origéniste, ils vinrent l'assiéger dans sa maison avec les plus terribles menaces. Théophile, pour les appaiser, prit le parti de les aborder d'un air riant, en leur disant, „ Messieurs, quand je vous regarde, il me „ semble voir la face de Dieu." Leur réponse fut prompte : „ s'il est donc „ vrai, comme tu le dis, que Dieu ait „ un visage, pourquoi n'anathématises-„ tu pas les livres d'Origene, qui con-„ damnent notre sentiment"? L'Evêque qui ne se soucioit pas sans doute de périr par leurs mains en défendant Origene, consentit à leur demande, & se reconcilia avec eux.

Le nom d'*anthropomorphites* fut donné aussi dans le Ve siecle à un parti d'Eutychiens, d'entre ceux qui furent nommés *Acéphales*. *v.* EUTYCHIENS, MONOPHYSITES, ACEPHALES.

La secte des *anthropomorphites* fut renouvellée en Italie vers l'an 939. On croit que c'est la barbarie de ces tems, & le culte des images, qui ramenerent cette grossiere erreur. Rathier, Evêque de Vérone, y oppoса le raisonnement de vive voix & par écrit. L'Evêque de Milan ne fut pas si tolérant, il employa le fer & le feu, s'il en faut croire Arnold, *Hist. Eccles. L.* X. *C.* V. *v.* 2.

Tertullien a été accusé d'avoir donné dans cette même erreur; mais c'est sans fondement. Il n'est pas aussi facile de le justifier du reproche qu'on lui fait de s'être attaché, dans son livre *de anima C.* IX.. aux rêveries de quelques Prophetesses de la secte de Montanus, qui croioient que l'ame avoit une forme corporelle. *v.* MONTANISTES.

Il est bon de remarquer que les Origénistes accusoient fort à la légere d'anthropomorphisme, tous ceux qui n'étoient pas bien déclarés pour les sentimens d'Origene. Jérôme *epist.* LXI. LXV. Cassien, 2 *con.* Gennade *de vit. illustr. C.* XXXIII. Sigebert A. C. DCCCCXXXIX.

Ce seroit avec aussi peu de fondement qu'on en accuseroit aujourd'hui les Sociniens & les disciples de Worstius, parce qu'ils ne sont pas dans les idées des Orthodoxes sur la simplicité de Dieu & sa toute-présence. *v.* SOCINIENS, WORSTIUS. (C. C.)

ANTHROPOPATHIE, (R), s. f., *Théol. Herm.*, du grec ἄνθρωπος, *homme*, & πάθος, *passion*; figure par laquelle les auteurs sacrés attribuent à Dieu des affections & des passions qui, à proprement parler, ne peuvent convenir qu'à l'homme. *v.* DIEU, PASSION. On la confond souvent avec l'anthropologie, quoiqu'elle n'en soit que l'espece. *v.* ANTHROPOLOGIE.

C'est par *anthropopathie*, par exemple, que l'Ecriture attribue à Dieu la haine, la colere, la vengeance, la jalousie, la tristesse & le repentir, la joie, le regret du passé, le desir & l'impatience de l'avenir, l'espérance & l'attente. Les Déistes ont beaucoup plaisanté sur tout cela, & ont cru qu'un recueil de ces façons de parler, accompagné de quelques jeux de mots indécens, suffisoit pour démontrer que la révélation est le fruit de la superstition ou de l'imposture. Mais on peut rappeller ici les observations que nous avons faites à l'article ANTHROPOLOGIE. Nous ajoûterons que l'on a été comme forcé dans toutes les langues, pour éviter l'embarras qui seroit résulté d'une trop grande multiplication de mots, de transporter les termes consacrés à désigner les affections & les passions des hommes, aux diverses dispositions que l'on a attribuées à la volonté de Dieu, comme ayant une certaine analogie avec les premieres. Dès là je ne vois pas pourquoi les auteurs sacrés n'auroient pas pu dire que Dieu hait le péché & les ouvriers d'iniquité, que le péché allume sa colere, provoque sa vengeance, qu'il s'afflige du mal que les hommes commettent au point même qu'il s'est répenti de les avoir faits, *Gen.* VI. 7., qu'il se réjouit de la conversion du

pécheur, *Luc* XV. 7., qu'il regrette le passé, *Ps.* LXXXI. 14., qu'il desire, *Deut.* V. 29., qu'il attend, *Es.* V. 4.

Ces expressions là ont même une grande énergie; elles frappent, elles émeuvent, &c. & cela sans nous exposer à aucun danger d'erreur, si du moins nous avons soin, lorsqu'il s'agit d'en réduire le sens à des termes simples, d'écarter toute notion liée avec quelque imperfection humaine, pour ne retenir absolument que celles qui peuvent se concilier avec l'idée d'un Etre spirituel & tout parfait.

Ainsi en suivant cette regle, l'expression de haine appliquée à Dieu, ne réveillera d'autre idée que celle d'éloignement du péché, & de disposition à punir le pécheur; la colere de Dieu ne sera que la volonté de le punir sévérement ou promptement; la vengeance, la volonté de le punir lorsqu'il s'obstine; la jalousie, le dessein de chatier sévérement ceux qui rendent à d'autres un culte qui n'est dû qu'à lui seul; la tristesse sera en Dieu une disposition relative à la créature qui s'est écartée de ses vues; le repentir sera relatif à la créature qui s'en est écartée au point de ne pouvoir plus y revenir, & de s'être même rendue indigne du bienfait de l'existence; la crainte se rapportera à la créature qui est sur le point de s'égarer. De même, par la raison des contraires, l'amour sera dans Dieu la disposition à faire du bien à la créature qui s'en rend digne; la joie sera relative à celle qui répond à ses vues; le desir à celle qui n'y a pas encore assez bien répondu; l'espérance & l'attente seront relatives à la créature qui ne doit pas être éloignée d'y atteindre.

En réduisant ainsi toutes ces figures à des termes simples, comme cela est très-aisé à celui qui ne veut pas volontairement s'aveugler, on trouvera, je m'assure, qu'il n'y a pas ici grand sujet à chicaner & contester. (C. C.)

ANTHROPOPHAGES, s. f., *Hist. Anc. & Mod.*, d'ἄνθρωπος, *homme*, & φαγω, *manger*.

Les *anthropophages* sont des peuples qui vivent de chair humaine. *v.* ANTHROPOPHAGIE.

Les cyclopes, les lestrygons & Scylla sont traités par Homere d'*anthropophages* ou *mangeurs d'hommes.* Ce Poete dit aussi que les monstres féminins, Circé & les Syrenes, attiroient les hommes par l'image du plaisir, & les faisoient périr. Ces endroits de ses ouvrages, ainsi qu'un grand nombre d'autres, sont fondés sur les mœurs des tems antérieurs au sien. Orphée fait en plusieurs occasions la même peinture des mêmes siecles. „ C'est „ dans ces tems, dit-il, que les hom- „ mes se dévoroient les uns les autres „ comme des bêtes féroces, & qu'ils se „ gorgeoient de leur propre chair."

On apperçoit, long-tems après ces siecles, chez les nations les plus policées, des vestiges de cette barbarie, à laquelle il est vraisemblable qu'il faut rapporter l'origine des sacrifices humains. *v.* SACRIFICE.

Les Payens accusoient les premiers Chrétiens d'anthropophagie; ils permettent, disoient-ils, le crime d'Œdipe, & ils renouvellent la scene de Thyeste. Il paroît par les ouvrages de Tatien, par le chapitre huitieme de l'*apologie des Chrétiens* de Tertullien, & par le IV[e] livre *de la Providence*, par Salvien, que ce fut la célébration secrete de nos mysteres qui donna lieu à ces calomnies. Ils tuent, ajoûtoient les Payens, un enfant, & ils en mangent la chair; accusations qui n'étoient fondées que sur les notions vagues qu'ils avoient prises de l'eucharistie & de la communion, sur les discours de gens mal instruits. *v.* EUCHARISTIE, COMMUNION, AUTEL, *&c.*

ANTHROPOPHAGIE, s. f., *Hist. Anc. & Mod.*, c'est l'acte ou l'habitude de manger de la chair humaine. *v.* ANTHROPOPHAGES.

Quelques Auteurs font remonter l'origine de cette coûtume barbare jusqu'au déluge: ils prétendent que les géans ont été les premiers *anthropophages.* Pline parle des Scythes & des Sauromates, So-

bus des Ethiopiens, & Juvenal des Egyptiens, comme de peuples accoûtumés à cet horrible mets. Voyez Pline, *Hist. Nat.*, *L.* IV. *C.* XII. *L.* VI. *C.* XVII. XXX. *L.* VII. *C.* II. Solin. *Polih.* C. XXXIII. Nous lisons dans Tite-Live qu'Annibal faisoit manger à ses soldats de la chair humaine pour les rendre plus féroces. On dit que l'usage de vivre de chair humaine subsiste encore dans quelques parties méridionales de l'Afrique, & dans des contrées sauvages de l'Amérique.

Il me semble que l'*anthropophagie* n'a point été le vice d'une contrée ou d'une nation, mais celui d'un siecle. Avant que les hommes eussent été adoucis par la naissance des arts, & civilisés par l'imposition des loix, il paroît que la plupart des peuples mangeoient de la chair humaine. On dit qu'Orphée est le premier qui fit sentir aux hommes l'inhumanité de cet usage, & qu'il parvint à l'abolir. C'est ce qui a fait imaginer aux Poetes qu'il avoit eu l'art de dépouiller les tigres & les lions de leur férocité naturelle.

Sylvestres homines sacer, interpresque deorum
Cædibus & fœdo victu *deterruit Orpheus,*
Dictus ab hoc lenire tigres rabidosque leones. Horat.

Quelques Médecins se sont ridiculement imaginés avoir découvert le principe de l'*anthropophagie* dans une humeur âcre, atrabilieuse qui, logée dans les membranes du ventricule, produit par l'irritation qu'elle cause, cette horrible voracité qu'ils assurent avoir remarquée dans plusieurs malades; ils se servent de ces observations pour appuyer leur sentiment. Un auteur a mis en question si l'*anthropophagie* étoit contraire ou conforme à la nature.

ANTHROPOSOMATOLOGIE, s. f., terme d'*Anatomie*, qui signifie *description du corps humain* ou *de sa structure.*

Ce mot est composé du grec ἄνθρωπος, *homme*, σῶμα, *corps*, & λόγος, *traité*; c'est-à-dire, *traité du corps de l'homme.* *v.* ANATOMIE.

Boerhaave paroît être le premier qui se soit servi de ce terme dans sa *Methodus discendi artem medicam*, que M. Haller a fait réimprimer avec un commentaire.

ANTHYLLIS, *Hist. Nat. Bot.* Il y a deux especes d'*anthyllis*; l'une croît en Candie & en Sicile sur les bords de la mer, a la feuille douce, semblable à celle de la lentille & longue d'une palme; sa racine petite & mince aime les lieux sablonneux & chauds, a le goût salé, & fleurit en été.

L'autre se trouve dans les pâturages, & fleurit en Mai. Elle a la feuille & les tiges semblables à l'encens de terre, excepté qu'elles sont plus velues, plus courtes & plus rudes au toucher; sa fleur est purpurine; elle a l'odeur forte, & sa racine ressemble à celle de la chicorée.

Dioscoride dit, que quatre dragmes dix grains de la décoction de celle-ci, sont un bon remede contre la rétention d'urine & l'inflammation de la matrice; il lui attribue encore d'autres propriétés médicinales. Voyez *Lib.* III. *Ch.* CLIII.

* Le nom d'*anthyllis* a été donné à plusieurs plantes différentes : dans la méthode de Linné, c'est celui d'un genre de *papilionnacées*, que d'autres appellent *vulneraria.* *v.* VULNERAIRE. (D.)*

ANTHYPNOTIQUE, (N), *Méd.*, se dit de tout remede ou médicament qu'on emploie contre un sommeil excessif, ou qui n'est pas naturel.

ANTI, *Gramm.*, préposition inséparable qui entre dans la composition de plusieurs mots; cette préposition vient quelquefois de la préposition latine *ante*, avant, & alors elle signifie ce qui est avant, comme *anti-chambre*, *anti-cabinet*, *anticiper*; faire une chose avant le tems; *antidate*, date antérieure à la vraie date d'un acte, &c.

Souvent aussi *anti* vient de la préposition grecque ἀντὶ, *contre*, qui marque ordinairement opposition ou alternative; elle marque opposition dans *antipodes*,

peuples qui marchant sur la surface du globe terrestre ont les pieds opposés ; & de même *antidote*, contre-poison, ἀντὶ, *contre*, & δίδωμι, *donner*, remede donné contre le poison; & de même *antipathie*, *antipape*, &c.

Quelquefois, quand le mot qui suit ἀντὶ commence par une voyelle ; il se fait une élision de l'*i*, ainsi on dit le pole *antarctique* & non *anti-arctique*. C'est le pole qui est opposé au pole arctique, qui est vis-à-vis : quelquefois aussi l'*i* ne s'élide point, *hexaples*, *anti-hexaples*.

Les livres de controverse & ceux de disputes littéraires portent souvent le nom d'*anti*. M. Ménage a fait un livre intitulé l'*anti-Baillet*. On a fait aussi un *anti-Menagiana*. Ciceron, à la priere de Brutus, avoit fait un livre à la louange de Caton d'Utique ; César écrivit deux livres contre Caton, & les intitula *anti-Catones*. Ciceron dit que ces livres étoient écrits avec impudence, *usus est nimis impudenter Cæsar contrà Catonem meum. Ad Treb. Topica*, C. XXV. Il ne faut pas confondre ce livre de Ciceron avec celui qui est intitulé *Cato-major*. Le livre de Ciceron à la louange de Caton, & les *anti-Catons* de César, n'ont point passé à la postérité.

Patin fait mention d'un charlatan de son siecle, qui avoit l'impudence de vendre à Paris des *anti-écliptiques*, & des *anti-cométiques*, c'est-à-dire, des remedes contre les prétendues influences des éclipses, & contre celles des cometes. *Lett. Ch.* CCCXLIV.

ANTIADES, terme usité par quelques Anatomistes, pour signifier les glandules ou glandes plus ordinairement appellées *amygdales*. *v.* AMYGDALES.

ANTI-ADIAPHORISTES, (R), s. pl., *Hist. Ecclés.*, de ἀντὶ contre, & ἀδιάφορος : c'est le nom qu'on donna dans le XVI[e] siecle à ces Luthériens qui s'opposerent au parti des Adiaphoristes, en refusant de souscrire comme eux à l'*interim*, & de se soumettre à la volonté de l'Empereur par rapport aux choses indifférentes dont il étoit fait mention dans ce rescrit. *v.* ADIAPHORISTES, LUTHÉRIENS, INTERIM. (C. C.)

ANTI-APOPLECTIQUE, *Médec.*, épithete que l'on donne à tout remede capable de prévenir ou de guérir l'apoplexie.

Le baume *anti-apoplectique* est composé des drogues suivantes, qui sont des amers, des aromatiques, & des huiles essentielles. Prenez des huiles distillées de cloux de girofle, de lavande, de citron, de marjolaine, de menthe, de romarin, de sauge, de bois de rose, d'absinthe, de chacune douze gouttes; d'ambre gris, six grains; de bitume de Judée, deux gros; d'huile de muscade par expression, une once ; de baume du Pérou une quantité suffisante; pour former du tout un baume d'une consistance molle.

Ce baume échauffe & irrite, appliqué aux narines ou aux tempes ; il opere sur les membres paralysés, en les en frottant; il a été en grande réputation; il a fait place à des compositions moins efficaces, que la mode a mises en vogue. On l'ordonne encore dans les affections de tête & de nerfs, dans les stupeurs, dans l'apoplexie, la léthargie, le carus, & autres maladies soporeuses ; on le prend en bol, en électuaire, depuis trois gouttes jusqu'à six.

Ce remede doit être administré avec sagesse; il est meilleur que les amuletes & les sachets de nos charlatans, qui servent plutôt à altérer la bourse, qu'à déranger l'humeur qui produit l'apoplexie. *v.* APOPLEXIE.

ANTIATES, (N), *Géogr.*, ancien peuple d'Italie, voisin des Volsques, allié des Corioles, & long-tems ennemi des Romains. (D. G.)

ANTI-BACCHIQUE, adj., *Littérat.*, dans l'ancienne poésie, pied de trois syllabes, dont les deux premieres sont longues, & la troisieme breve; tels sont les mots *cāntārĕ*, *vīrtūtĕ*, Ἑλλήνες : on l'appelle ainsi, parce qu'il est contraire au bacchius, dont la premiere syllabe est breve, & les deux autres longues. *v.*

BACCHIUS. Parmi les Anciens, ce pied se nommoit aussi *palimbacchius* & *saturnius*; quelques-uns l'appelloient *propontius* & *thessaleus*.

ANTIBES, (R), *Géogr.*, ville de France, sur la Méditerranée, dans la Viguerie de Grasse, au Comté de Provence. C'est une des plus anciennes du Royaume, & des plus favorisées de la nature, par la bonté de son climat & la fertilité de ses environs. La citadelle dont elle est munie passe pour très-forte, & son Port est très-commode pour les vaisseaux de médiocre grandeur. L'on pêche sur ses côtes une sorte d'anchois qui leur sont particuliers, & que l'on trouve d'un goût exquis. *Long.* 24^d. 48'. 33". *lat.* 43^d. 34'. 50". (D. G.)

ANTI-CABINET, s. m., *Architecture*, piece entre le salon & le cabinet, appellée communément *salle d'assemblée*. *v.* SALLE D'ASSEMBLÉE.

ANTI-CAUCASE, s. m., *Géog. Mod.*, montagne de Séleucie, dont parle Strabon. L'*anti-caucase* est au nord du Pont-Euxin, à l'opposite du Caucase.

ANTI-CHAMBRE, s. f., *Architect.*, appellée par Vitruve *antithalamus*, est le nom que l'on donne à la seconde piece d'un appartement au rez-de-chaussée, quand il y a un vestibule qui la précede; dans un hôtel, cette piece donne entrée à une deuxieme *anti-chambre*, ou salle d'assemblée où se tiennent les hommes au dessus du commun, venus de dehors pour parler au maitre: les premieres *anti-chambres* étant destinées pour la livrée, rarement fait-on usage des cheminées dans ces premieres *anti-chambres*; on se contente d'y mettre des poeles au devant, qui garantissent toutes les pieces d'un appartement de l'air froid que donne l'ouverture continuelle des portes destinées pour arriver aux appartemens du maitre. Voyez *Planches d'architecture*, *fig.* 92. 94. & 95. Voyez aussi POELE.

Ces pieces doivent être décorées avec simplicité, sans glaces, ni tableaux de prix; à moins que par la nécessité elles ne servent de salle à manger: auquel cas, à l'heure des repas, les domestiques se retirent dans le vestibule.

ANTICHRESE, (R), *Droit*, est une clause par laquelle on convient que le créancier, pour l'intérêt de son argent, tirera ou en tout, ou en partie, les revenus de la chose qu'il a en gage, en rendant au débiteur ce qui se trouvera au delà des intérêts. Pour les choses stériles, on les engage souvent sous une clause commissoire, en vertu de laquelle, si on ne retire le gage dans un certain tems, il demeure au créancier. Par le Droit Naturel, il n'y a là rien d'injuste, sur-tout si la valeur de la chose engagée n'excéde pas la somme prêtée & les intérêts du tems limité, ou que le créancier rende le surplus au débiteur, comme il se pratique dans les Monts de Piété en Italie.

Les loix Romaines défendoient néanmoins de prendre des gages sous cette condition, pour empêcher qu'un avide créancier ne pût aisément dépouiller de leurs biens les pauvres, ou ceux qui étant d'ailleurs accommodés, se trouvent pour l'heure dans quelque besoin pressant, en les reduisant à la nécessité de lui donner en gage des choses qui valent beaucoup plus que ce qu'il leur prête. On peut aussi stipuler, sans injustice, que si le débiteur ne paie pas au bout d'un certain tems, le gage sera comme vendu au créancier à un prix raisonnable, selon l'estimation d'un arbitre expert & honnête homme, faite ou alors, ou par avance; ou qu'en ce tems-là le gage sera donné en payement à juste prix. *v.* GAGE, HYPOTHEQUE. (D. F.)

ANTICHTONES, (R), *Géog.*, peuples qui habitent dans les hémisphères opposés de la terre, mais à des latitudes égales; l'un a l'été tandis que l'autre a l'hyver. Ce mot vient de ἀντὶ *contra*, & χθὼν *terra*; c'est pourquoi Macrobe appelle aussi *antichtones*, les habitans qu'il suppose dans la lune comme étant dans une terre opposée à la nôtre. Ce nom a été quelquefois appliqué aux Antipodes, quelquefois aux Antéciens; mais il

eſt peu uſité, parce que ſa ſignification n'eſt pas aſſez déterminée. (D. L.)

ANTICIPANT, adj., terme de *Médecine*, attribué au paroxyſme d'une maladie qui vient avant le tems auquel a commencé le précédent; ainſi, ſi une fievre quotidienne commence un jour à quatre heures, le lendemain à trois, & le jour ſuivant à deux, on dit que l'accès eſt *anticipant*; cela arrive dans les fievres ſubintrantes. *v.* FIEVRE, SUBINTRANT.

ANTICIPATION, ſ. f., l'action de prévenir ou de prendre les devans, ſoit avec une perſonne, ſoit dans une affaire; ou d'agir avant le tems.

* *Anticiper un payement*, eſt le faire avant ſon échéance: par exemple on dit; *une telle dette n'étoit pas encore échue, il anticipoit le tems du payement.*

ANTICIPATION, en *Pratique*, eſt l'aſſignation que donne un intimé à l'appellant, à l'effet de faire juger l'appel par lui interjetté quand il néglige de le faire. On prend pour cet effet des lettres à la Chancellerie, qui s'appellent lettres d'*anticipation.* Et dans les procédures qui ſont faites en conſéquence, l'intimé s'appelle *anticipant*, & l'appellant *anticipé.* *v.* APPELLANT & INTIMÉ.

ANTICIPATION, en *Philoſophie*, *v.* PRÉNOTION.

ANTICIPER *un payement*, en terme de *Commerce*, c'eſt le prématurer, & le faire avant ſon échéance. *v.* ANTICIPATION.

ANTICLIE, (N), *Hiſt. Poët.*, mere d'Ulyſſe, & fille d'Autolicus, épouſa Laerte, mais elle étoit déja groſſe du fait de Siſyphe, ſelon quelques Poëtes; voilà pourquoi Ajax reproche à Ulyſſe, dans Ovide, qu'il deſcendoit du ſang Siſiphien. *Anticlie* mourut de douleur à cauſe de la longue abſence de ſon fils: on dit que Nauplius, pour ſe venger d'Ulyſſe qui avoit fait périr ſon fils Palaméde, donna à *Anticlie* une fauſſe nouvelle de la mort d'Ulyſſe, & qu'y ayant ajoûté foi, elle ſe pendit de déſeſpoir.

ANTI-CŒUR, ſ. m., *v.* AVANT-CŒUR.

ANTI-CONSTITUTIONNAIRE. *v.* APPELLANT & JANSENISTE.

ANTICOSTI, *v.* ISLE DE L'ASSOMPTION.

ANTICOSTIE *ou* ANTICOSTE, (N), *Géogr. Mod.*, Iſle de l'Amérique Septentrionale à l'embouchure du S. Laurent. Elle eſt en général de peu de rapport; & les Anglois qui la poſſédent aujourd'hui, n'en retirent pas plus que n'ont fait autrefois les François. *Long.* 313. 35. *lat.* de 49. à 52. (D. G.)

ANTICYRE, *Géog. Anc. & Mod.*, Iſle où croiſſoit l'hellebore, drogue qui purge le cerveau, & qui a fait dire aux Anciens, de ceux qu'ils accuſoient de folie, *naviget Anticyram.*

* Il eſt ſingulier que l'on n'indique nulle part la poſition de cette Iſle. (D. G.)*

ANTI-DACTYLE, ſ. m., *Belles-Lettres*, nom donné par quelques-uns à une ſorte de pieds en poéſie, c'eſt-à-dire, à un dactyle renverſé, ou à un pied conſiſtant en deux ſyllabes breves ſuivies d'une longue. *v.* DACTYLE.

ANTI-DATE, ſ. f., *Juriſpr.*, eſt une date fauſſe antérieure à la vraie date d'un écrit, d'un acte, d'un titre, ou choſe ſemblable. *v.* DATE.

Elle eſt moins importante, & par cette raiſon moins puniſſable dans les actes ſous ſignature privée, qui par eux-mêmes n'ont pas de date certaine, que dans les contracts ou obligations paſſées par devant Notaires, parce que ces actes-ci emportent hypotheque, ce que ne font pas les ſimples écrits chirographaires. *v.* CHIROGRAPHE.

ANTI-DATÉ, adj., daté antérieurement & fauſſement. Ainſi l'on dit: cette lettre eſt *antidatée*: l'ordre qui eſt au dos de cette lettre de change a été *antidaté.*

ANTI-DATER, v. act., *Commerce*, mettre une date antérieure, dater d'un jour qui précéde celui qu'on devroit mettre.

Autrefois on étoit dans l'uſage de laiſſer les ordres en blanc au dos des lettres de change, c'eſt-à-dire, qu'on ne mettoit ſimplement que ſa ſignature, & il

il étoit facile de les *anti-dater*, ce qui pouvoit produire de très-grands abus, particuliérement de la part de ceux qui faisoient des faillites. En effet, ceux qui tomboient dans ce malheur, & qui avoient des lettres tirées à double usance, ou payables en payement de Lyon, dont l'ordre étoit en blanc, pouvoient les *anti-dater*, & ainsi les faire recevoir sous des noms empruntés, ou les donner en payement à des créanciers qu'ils vouloient favoriser au préjudice des autres, sans qu'on pût en demander le rapport à la masse; parce que la date de leurs ordres paroissant fort antérieure à leurs faillites, l'on ne pouvoit alléguer qu'ils les eussent négociées dans le tems qui avoisinoit leur faillite. *v.* FAILLITE.

ANTIDESMA, (N), *Bot.*, genre de plante dont les fleurs sont de deux sortes: les fleurs mâles ont cinq étamines, dont les sommets sont refendus, contenues dans un calice à cinq feuilles: les fleurs femelles naissent sur des pieds séparés, formées d'un calice à cinq feuilles, sans corolle; au milieu est un embryon oval, terminé par cinq stigmates, & qui devient une baie cylindrique monosperme. On n'en connoit qu'une espece, qui est un arbre des Indes Orientales, dont les feuilles sont un bon antidote contre la morsure du serpent appellé *Steritinandel*, c'est le *Noeli-tali* des Malabares. Voyez *Rh. hort. malab. 4. pl. 56.* (D.)

ANTI-DICOMARIANITES, (R), f. pl., *Hist. Ecclés.*, c'est-à-dire, *ennemis de Marie*, nom qu'on donna à des sectaires du IV[e] siecle, disciples d'Helvidius, attaché à la doctrine des Ariens & des Apollinaristes. Ils soutenoient que la Vierge Marie, après la naissance de Jesus-Christ, cessa d'être Vierge, & qu'elle eut de Joseph des enfans. Epiph. *her. 78.* Epiphane, Jerôme & Augustin combattirent ce sentiment avec beaucoup de force, en montrant cependant que ce n'étoit point une erreur fondamentale. *v.* MARIE, VIERGE. (C. C.)

ANTIDOTAIRE, f. m., *Médecine*, livre dans lequel sont décrits les antidotes, ou lieu où on les compose; c'est le même que *dispensaire*. Telles sont toutes les pharmacopées, où on trouve un grand nombre d'antidotes de tout genre. *v.* PHARMACOPÉE.

ANTIDOTE, f. m., *Médec.*, d'ἀντὶ, *contre*, & δίδωμι, *donner*. Ce nom se donne à tous les remedes propres à chasser le venin des maladies, soit qu'il provienne de la piquure d'animaux venimeux, de la contagion de l'air, ou de la putréfaction des humeurs. *v.* ALEXIPHARMAQUES, THERIAQUE.

ANTIDYSSENTERIQUES, (N), f. m., pl., remedes contre la dyssenterie: tels sont l'ipecacuanha, la rhubarbe, le rapontic, le corail préparé, le succin, le bol d'Arménie, la terre sigillée, la terre douce de vitriol, le riz, la gelée de corne de cerf, la teinture de roses de Provins, la grande consoude, la conserve de cynorrhodon, le syrop magistral, cathartique, astringent, le *laudanum*, le *diascordium*, le diacode, le syrop de Karabe, &c.

ANTIENNE, (R), f. f., *Hist. Anc. Ecclés.*, qui répond au latin *antiphona*, du grec ἀντὶ & φωνὴ, *voix*: c'est le nom qu'on a donné à un mode du chant de l'Eglise, qui s'exécutoit dans l'origine, non par la réunion des voix de toute l'assemblée, comme la symphonie, mais par la division de l'assemblée en deux chœurs, qui se répondoient alternativement en chantant l'un après l'autre, les diverses parties d'une hymne ou d'un Pseaume. *v.* CHANT, SYMPHONIE, CHŒUR. On a donné aussi le nom d'*antiennes* aux hymnes ou Pseaumes que l'on chantoit dans l'Eglise sous ce mode. *v.* PSEAUMES, HYMNES.

Plusieurs Auteurs ont fait mention de l'*antienne*: Grégoire de Nazianze, *Carmin. 18 de virtute int. jambic.* Socrate *VI. 18.* Ambroise *hexamer. III. 5.* Il est assez incertain quand elle a été introduite dans l'Eglise Grecque. Théodoret *II. 24.* en attribue l'origine à Flavien & Diodore, qui sous l'Empereur Constance l'é-

tablirent à Antioche. Socrate *II. 18.* la fait remonter jusqu'à Ignace. Mais Valesius a cru qu'il s'étoit trompé. D'autres ont dit qu'elle avoit été introduite par Ignace, abolie ensuite par Paul de Samosate, & enfin rétablie par Flavien. Page *critic. in Baron. a. 400*, veut que Flavien n'ait fait qu'établir ce chant pour les Pseaumes en langue grecque, & qu'il étoit déja en usage avant lui en syriaque. Quoiqu'il en soit, ce n'est qu'après Flavien que l'*antienne* usitée dans l'Eglise d'Antioche, fut adoptée dans les autres Eglises. Chrysostome & Basile témoignent que de leurs tems toutes celles d'Orient en faisoient usage, Socrate *VI. 8. VII. 22.* Ambroise à leur imitation établit cet usage dans celle de Milan & de là il se répandit dans tout l'Occident. Augnst. *Confess. IX. 2.* Paulin. *vit. Ambros. n. 4.* Bingham *orig. Eccles. XIV. 1.* (C.C.)

Quoiqu'il en soit, on comprenoit sous ce titre tout ce qui se chantoit dans l'Eglise par deux chœurs alternativement. Aujourd'hui la signification de ce terme est restreinte à certains passages courts tirés de l'Ecriture, qui conviennent au mystere, à la vie, ou à la dignité du Saint dont on célebre la fête, & qui, soit dans le chant, soit dans la récitation de l'office, précedent les Pseaumes & les cantiques. Le nombre des *antiennes* varie suivant la solemnité plus ou moins grande des offices. Les matines des grandes fêtes ont neuf *antiennes* propres; chacune des heures canoniales a une des *antiennes* des laudes, excepté la quatrieme. Les cantiques *Benedictus* & *Magnificat* ont aussi leurs *antiennes* propres, aussi bien que le *Nunc dimittis*; & les trois Pseaumes de complies n'ont qu'une *antienne* propre. Dans d'autres offices moins solemnels, comme les semi-doubles, le nombre des *antiennes* est trois à matines, une pour chaque nocturne, cinq à laudes, & celle du *Benedictus*; une prise de celles des laudes pour chacune des heures canoniales; six à vèpres, y compris celle du *Magnificat*; une à complies pour les Pseaumes, & une pour le cantique *Nunc dimittis*. L'intonation de l'*antienne* doit toujours régler celle du Pseaume. Les premiers mots de l'*antienne* sont adressés par un choriste à quelque personne du clergé, qui la répete; c'est ce qui s'appelle *imposer*, & *entonner* une *antienne*. Dans l'office Romain, après l'imposition de l'*antienne*, le chœur poursuit, & la chante toute entiere, avant le Pseaume; & quand le Pseaume est fini, le chœur reprend l'*antienne*. Dans d'autres Eglises, après l'imposition de l'*antienne*, le choriste commence le Pseaume, & ce n'est qu'après le Pseaume que tout le chœur chante l'*antienne*.

On donne aussi le nom d'*antienne* à quelques prieres particulieres, que l'Eglise Romaine chante en l'honneur de la Ste. Vierge, & qui sont suivies d'un verset & d'une oraison, telles que le *Salve regina*, *Regina cœli*, &c. *v.* VERSET, ORAISON, *OREMUS*.

ANTIEPILEPTIQUES, (N), s. m. pl., *Méd.*, remedes contre l'épilepsie. Tels sont le gui de chène, celui de coudrier, la racine de la grande valériane sauvage, le pied d'élan, le crâne humain, le cinabre naturel & artificiel, celui d'antimoine, &c.

ANTIFELLO, *Géogr.*, ville ancienne de Lycie, sur la Méditerranée, aux environs de Pata.

ANTIGÉOMETRE, (N), s. m. On qualifie de ce nom ceux qui attaquent les Mathématiques en général, & la Géométrie en particulier. On a qualifié d'*Antigéométres*, Huet, la Mothe, le Vayer & Cartant.

ANTIGNANA, (N), *Géogr. Mod.*, ville de l'Istrie, dans le Cercle d'Autriche, de la dépendance de l'Empire d'Allemagne. Une position élevée, quelques Eglises à hauts clochers, & une enceinte assez étendue, la font prendre de loin pour une grande ville; mais de près l'illusion cesse, ce n'est qu'une ville où l'on ne trouve que peu d'habitans. (D.G.)

ANTIGOA, (R), *Géogr. Mod.*, isle de l'Amérique septentrionale, & l'une des Antilles. *v.* ANTILLES. On ne lui

donne que six à sept lieues de longueur, sur à peu près autant de largeur; & l'on s'y plaint depuis long-tems du manque d'eau douce. Les Anglois, maitres de cette isle, font d'ailleurs valoir beaucoup le sucre qu'elle produit. *Long. 315. 55. lat. 17. 30.* (D.G.)

ANTIGOCA, *v.* ANTIGONIE.

ANTIGONE, (N), *Hist. Poët.*, étoit fille d'Oedipe & de Jocaste, & sœur de Polinice. Créon son oncle s'étant emparé de la Couronne de Thébes après la mort des deux freres ennemis, défendit expressément d'enterrer ou le corps, ou les cendres de Polinice, qu'il avoit fait jetter à la voirie. Mais *Antigone* sa sœur étant sortie la nuit de la ville, alla lui rendre les derniers devoirs. On apprit le lendemain au Roi que quelqu'un avoit désobéi à ses ordres, & pour s'en assurer il le fit déterrer, ordonnant à ses gardes de veiller auprès. On surprit la nuit suivante la Princesse qui venoit pleurer le malheur de son frere, & on l'amena au Roi, qui commanda qu'on l'ensevelit toute vive; mais elle prévint une mort si funeste en s'étranglant. Le Prince Hémon son amant, fils du Roi, se tua de désespoir. Cet événement fait le sujet d'une belle tragédie de Sophocle; & de deux Tragédies françoises, dont l'une de Rotrou, & l'autre de Pader d'Assezan, donnée en 1687. Hygin raconte autrement la mort d'*Antigone*: Hémon, qui étoit amoureux de la Princesse, chercha à éluder l'ordre, & la fit cacher: mais le Roi l'ayant appris, obligea le Prince de tuer *Antigone* en sa présence, & de désespoir Hémon se tua avec elle. *v.* HÉMON, THEBAIDE.

ANTIGONIE, *Géogr. Anc. & Mod.*, ville d'Epire, auparavant dans la Chaonie; c'est aujourd'hui *Gustro argiro.*

ANTIGONIE, *Géogr.*, ville de la Propontide appellée aujourd'hui *Isola del principe.*

ANTIGONIE *ou* ANTIGONÉE, *Géog.*, ville de la Macédoine, dans la Mygdonie, sur le golphe de Thessalonique; c'est la Thermaïque des Anciens, Cojogna du tems de Pline, aujourd'hui Antigoca.

ANTIGONIE, *Géogr.*, Isle des Portugais, dans le golphe Ethiopique, proche celle de S. Thomas. Ils l'appellent *Ilha da principe.*

ANTIGONIE, (N), *Géogr. Anc.*, ancienne ville de Syrie, sur l'Orontes, à peu de distance d'Antioche. Sa destruction par Seleucus, suivit de si près sa fondation par Antigone, qu'elle fut un des plus prompts monumens de l'inimitié qui regna entre les premiers successeurs d'Alexandre. (D.G.)

ANTIGONIES, *Hist. Anc. & Myth.* Plutarque, qui fait mention de ces fêtes, ne nous apprend ni comment elles se célébroient, ni quel étoit l'*Antigonus* en l'honneur de qui elles furent instituées.

ANTIGORIUM, f. m., nom que les Fayanciers donnent à l'émail dont ils couvrent la terre pour en faire la fayance. *v.* FAYANCE.

ANTI-HECTIQUE *de la Poterie*, est vulgairement appellé *anti-hectique de Poterius* ou *de Potier*, *Chymie med.*, parce qu'on a confondu *Michel Potier*, Médecin Allemand, avec *Pierre la Poterie*, Médecin François, Auteur de ce remede, qui est bon sur-tout contre l'éthisie; c'est ce qui l'a fait nommer *anti-hectique.*

La Poterie prenoit, pour le faire, une partie de régule martial & deux d'étain: il prenoit trois parties de nitre pour une de régule jovial, & il se servoit d'eau de pluie pour laver son *anti-hectique.*

Pour faire le régule jovial, il faut mettre dans un creuset une partie de régule martial d'antimoine; placer le creuset dans un fourneau, le couvrir, & faire du feu autour. Lorsque le régule sera fondu, on y ajoûtera deux parties d'étain fin; & l'étain étant fondu, on remuera avec une verge de fer, ensuite on retirera le creuset du feu, & on versera dans un mortier chauffé.

Lorsque ce régule jovial sera refroidi, on le mettra en poudre fine, & on le mêlera avec autant de nitre purifié & bien sec; ensuite on mettra dans un creuset rougi entre les charbons ardens

une petite cuillerée de ce mélange, environ un gros. Il se fera une détonation qu'on laissera passer entiérement, attendant que la matiere paroisse fondue dans le creuset, pour y mettre une nouvelle cuillerée du mélange.

Tout étant employé, on laissera la matiere en fusion pendant environ un quart-d'heure; ensuite on la retirera du feu, & on la versera dans de l'eau bouillante. On laissera tremper quelques heures, ensuite on agitera le tout, & on versera par inclination l'eau blanche; ce qu'on réitérera jusqu'à ce que l'eau ne blanchisse plus, & qu'il ne reste que des grumeaux au fond. Enfin on laissera toutes ces lotions sans y toucher; il se déposera au fond une poudre grise. On versera l'eau claire qui surnage, & on versera de nouvelle eau sur la poudre pour la dessaler entiérement; ensuite on la fera sécher: ce sera l'*anti-hectique* de la Poterie.

Il y en a qui ne veulent pas prendre le régule martial pour faire le régule jovial; cependant on doit le préférer à tout autre pour cela, comme faisoit l'Auteur. Il faut seulement avoir soin de choisir le régule martial fort beau; & il n'en faut mettre qu'une partie avec deux parties d'étain.

On s'attache trop aujourd'hui à une couleur bleue, qu'on veut qu'ait l'*anti-hectique* de la Poterie; desorte que souvent, pour conserver cette couleur, on ne décompose pas assez l'étain. Celui que faisoit l'Auteur avoit d'abord une couleur grise cendrée; ensuite il le calcinoit à un feu de réverbere, ce qui lui donnoit une couleur bleuâtre: le feu de réverbere peut tirer des couleurs des chaux métalliques.

Si on ne commençoit pas cette opération par faire le régule jovial, une partie de l'étain tomberoit au fond du creuset.

L'*anti-hectique* de la Poterie est une espece de diaphorétique minéral; & il en a aussi les vertus: il est même à préférer au diaphorétique ordinaire, lorsqu'il y a complication d'hémorrhagie ou de foiblesse de poitrine. *v.* DIAPHORÉTIQUE, MINÉRAL, ETAIN.

La Poterie donnoit son *anti-hectique* pour la plupart des maladies qui viennent d'obstruction, pour le scorbut, les écrouelles, & sur-tout pour l'éthisie.

La méthode dont il se servoit pour le faire prendre, étoit d'en donner le premier jour quatre grains; & il faisoit augmenter chacun des jours suivans d'un ou de deux grains; desorte qu'il en faisoit prendre jusqu'à quarante, & quelquefois jusqu'à cinquante grains.

On peut dire en général que, dans les maladies longues dans lesquelles il est nécessaire de faire un long usage des remedes pour guérir, c'est une très-bonne méthode de les faire prendre d'abord en petite dose, l'augmentant de jour en jour jusqu'à une quantité proportionnée à la force de la maladie & du malade; & après avoir fait continuer quelques jours cette même quantité, il est bon de diminuer, comme on a augmenté, & il ne faut pas juger qu'un remede est sans effet, parce qu'il ne guérit pas les maladies dans les premiers jours du régime. Le traitement des maladies doit être différent, selon les différentes maladies: on ne doit pas traiter des maladies longues qu'on appelle *chroniques*, comme il faut traiter les maladies vives, qu'on appelle *aiguës*. On est longtems à guérir ou à mourir des maladies longues; & au contraire, on guérit ou on meurt promptement des maladies vives. On doit mettre, pour guérir une maladie, un tems proportionné à celui qu'elle a été à se former; les maladies longues s'étant formées lentement, ne peuvent & ne doivent point être guéries ou traitées promptement. Tout le monde convient que toutes les maladies viennent plus promptement qu'elles ne passent; & cependant presque tout le monde fait l'injustice aux Médecins de trouver mauvais qu'ils ne guérissent pas les maladies plus promptement qu'elles n'ont été à se former. Les amis des malades, en les plaignant de leur état, né-

gligent presque toujours de les encourager à faire constamment ce qu'il faut pour guérir ; & ils n'affermissent point leur confiance en la médecine, au contraire. D'ailleurs, comme les maladies longues se forment d'abord sans qu'on s'en apperçoive, leur guérison est de même insensible; desorte que le malade se fatigue de prendre des remedes, ne croyant pas en recevoir de soulagement; & le Médecin s'ennuie de s'entendre dire, que tout ce qu'on fait suivant ses conseils, est inutile: le malade & le Médecin se dégoûtent l'un de l'autre, & ils se séparent. C'est ainsi qu'il arrive souvent qu'on regarde comme incurables des maladies que les Médecins guériroient, si le malade n'étoit pas impatient, & le public injuste. *v.* CHYMIE MÉDICINALE.

ANTIHYDROPIQUES, (N), s. m. pl. & adj., *Méd.*, remedes contre l'hydropisie. Tels sont le jalap & sa résine, le méchoacan, le gomme gutte, le suc d'iris, le vin d'alkekenge, l'élatérium, les cloportes, l'esprit de sel, &c.

ANTIHYPOCHONDRIAQUES,(N), s. m. pl. & adj. On dit aussi *anthypochondriaques*, remedes contre la maladie hypochondriaque. Tels sont l'ellébore noir, la scolopendre, l'hépatique, les capillaires, le safran de Mars apéritif, le tartre vitriolé, l'extrait panchimagogue, les fleurs de sel ammoniac chalibées, le sel sédatif, &c.

ANTIHYSTERIQUES, (N), s. m., pl. & adj., *Méd.* On dit aussi *anthystériques*, du grec ἀντὶ, *contre*, & ὑστέρα, *l'uterus*, remedes contre la passion hystérique & contre les vapeurs. On les appelle encore *histériques*, sans y joindre la préposition ἀντὶ. Tels sont le *castoreum*, le camphre, l'*assa-fœtida*, l'huile de succin, &c.

ANTILIBAN, (R), s. m., *Géogr.*, *Mod.*, chaine de montagnes de Syrie ou de Phénicie, vis-à-vis du Liban. Il est habité aujourd'hui par des Semi-chrétiens, appellés *les Druses*. Le Jourdain a sa source dans ces montagnes, où les cédres, comme on fait s'élevent par préférence à tous les autres arbres, & au sommet desquelles on trouve de la glace, ou de la neige, dans toutes les saisons de l'année. (D. G.)

ANTILLES, *Gégr. Mod.*, isles de l'Amérique, disposées en forme d'arc, entre l'Amérique méridionale & l'isle de Porto-Ricco, proche la ligne. Christophe Colomb les découvrit en 1492. elles sont au nombre de vingt-huit principales. Les grandes sont Saint-Domingue, Cuba, la Jamaïque, & Porto-Ricco. *Long. 316. 10-319. lat. 11. 40-16. 40.*

* Cuba & Porto-Ricco sont aux Espagnols, ainsi qu'une partie de S. Domingue, nommée aussi *Hispaniola*, dont le reste est aux François. La Jamaïque est aux Anglois. Quant aux petites *Antilles*, telles que la Martinique, la Barbade, S. Eustache, &c. ce sont les Hollandois, les Anglois & les François qui chacun en possédent une ou plusieurs, & qui de jour en jour font disparoître par mariages, ou autrement, la race des Caraïbes, anciens naturels du pays, lesquels n'ont jamais été Cannibales, comme bien des Européens ont cru, mais professoient à la vérité une religion ténébreuse, & suivoient des usages grossiers, tels que celui de la nudité pour leurs personnes, de l'inceste pour leurs amours : on a de plus observé que ces peuples, reveurs mélancholiques & paresseux de leur naturel, vivoient longtems. (D. G.) *

ANTILOGARITHME, *Mathem.*, se dit quelquefois du complément du logarithme d'un sinus, d'une tangente, d'une sécante, c'est-à-dire, de la différence de ce logarithme à celui du sinus total, c'est-à-dire, du sinus de 90 degrés. *v.* LOGARITHME & COMPLEMENT.

ANTILOGIE, s. f., *Litt.*, en grec ἀντιλογία, *discours contraire*; contradiction qui se trouve entre deux expressions ou deux passages du même Auteur. *v.* CONTRADICTION.

Tirinus a publié un long *index* des apparentes *antilogies* de la Bible, c'est-àdi-

re, des textes qui semblent se contredire mutuellement, mais qu'il explique & concilie dans ses commentaires sur la Bible. Dom Magri, Religieux Maltois de l'Oratoire en Italie, a tenté un pareil Ouvrage; mais il n'a fait, pour ainsi dire, que répéter ce que l'on trouve dans les principaux Commentateurs. *v.* ANTINOMIE.

ANTILOPE, *Hist. Nat.*, animal quadrupede, mieux connu sous le nom de *gazelle.* *v.* GAZELLE.

ANTILOQUE, (N), *Hist. Poët.*, fils de Nestor & d'Euridice, accompagna son pere au siége de Troye, & y fut tué en voulant parer le coup que Memnon alloit porter à son pere. Xenophon dit qu'il reçut le beau titre de Philopator, vrai amateur de son pere, puisqu'il avoit exposé & donné sa vie pour sauver celle de son pere.

ANTI-LUTHERIENS, (R), f. m. pl., *Hist. Eccles.*, c'est le nom que les Catholiques ont donné à ceux des Protestans, qui n'ont pas suivi en tout les sentimens de Luther. Ils les appellent aussi *Calvinistes*, *Zuingliens*, *Sacramentaires.* Voyez ces mots. (C.C.)

ANTIMACHIE, f. f., *Hist. Anc. & Myth.*, fete qu'on célébroit dans l'isle de Cos, pendant laquelle le Prêtre portoit un habit de femme, & avoit la tête liée d'une mitre, ou d'une bande à la maniere des femmes. Pour rendre raison, & de l'institution de la fete & de l'habillement du Prêtre, on dit qu'Hercule revenant en Grece après la prise de Troie, la tempête écarta six navires qu'il avoit; que celui qui le portoit échoua à l'Isle de Cos, où il prit terre sans armes & sans bagage; qu'il pria un berger nommé *Antagoras* de lui donner un bélier; que le berger, qui étoit fort & vigoureux, lui proposa de lutter, lui promettant le bélier, s'il demeuroit vainqueur; qu'Hercule accepta la condition; que quand ils en furent aux mains, les Méropes se mirent du côté d'Antagoras, & les Grecs qui se trouverent présens, du côté d'Hercule; qu'il s'ensuivit un combat très-vif; qu'Hercule, accablé du grand nombre, fut obligé de s'enfuir chez une Thracienne, où il se déguisa en femme pour échapper à ceux qui le poursuivoient; qu'ayant dans la suite vaincu les Méropes, il épousa Alciope portant au jour des noces une robe ornée de fleurs; & que c'étoit en mémoire de ce fait, que le prêtre de l'Isle de Cos, en habit de femme, offroit un sacrifice au lieu du combat, où les fiancés aussi en habit de femme embrassoient leurs fiancées. Voy. *Ant. expl. sup. pag. 10. Tome II.*

ANTIMELANCOLIQUES, (N), f. m. pl. & adj., *Méd.*, remedes contre la mélancolie & l'atrabile : tels sont l'extrait panchimagogue, les sels apéritifs, &c.

ANTIMENSE, f. f., *Hist. Eccl.*, est une sorte de nappe consacrée, dont on use en certaines occasions dans l'Eglise Grecque, en des lieux où il ne se trouve point d'autel convenable. *v.* AUTEL.

Le Pere Goar observe, qu'eu égard au peu d'Eglises consacrées qu'avoient les Grecs, & à la difficulté du transport des autels consacrés, l'Eglise a fait, durant des siecles entiers, usage de certaines étoffes consacrées, ou de linges appellés *antimensia*, pour suppléer à ces défauts.

ANTIMETATHESE, f. f., figure de Rhétorique qui consiste à répéter les mêmes mots, mais dans un sens opposé, comme dans cette pensée: *non ut edam vivo, sed ut vivam edo*; je ne vis point pour manger, mais je mange pour vivre. On la nomme encore *antimétabole* & *animétalepse.*

ANTIMILO, *Géogr. Mod.*, isle de l'Archipel, au nord de Milo & à l'entrée du havre.

ANTIMOINE, (R), f. m., *Chymie*, c'est un minéral d'une couleur métallique, brillante & plombée, dont les masses totales n'ont point de forme réguliere, mais qui sont composées de longues aiguilles fragiles, appliquées dans leur longueur les unes sur les autres. Ce minéral est composé d'une substance demi-métallique, qu'on nomme son *régule*,

unie à du soufre, comme le sont la plupart des substances métalliques qui sont dans l'état minéral.

On distingue deux sortes d'*antimoine*, savoir, celui qu'on nomme *natif* ou *minéral*, & qui est tel qu'on le retire des entrailles de la terre; & l'*antimoine* fondu, ainsi nommé, parce qu'on l'a effectivement fait fondre, pour le séparer d'avec une certaine quantité de matieres terreuses & pierreuses qui lui sont étrangeres. Cette opération, qui mérite plutôt le nom de *liquation* que de *fonte*, en prenant ces mots dans le sens de la métallurgie, se fait en grand sur les lieux mêmes d'où l'on tire l'*antimoine*: elle est fort simple & fort facile. Elle consiste à mettre le minéral dans des pots de terre, percés de quelques petits trous dans leur fond: on arrange ces pots dans un fourneau où l'on puisse donner le degré de chaleur nécessaire pour fondre la substance même de l'*antimoine*. Comme elle est très-fusible, car elle se liquéfie avant même de rougir, ce degré de chaleur est bien inférieur à celui qui conviendroit pour mettre en fusion les matieres terreuses & pierreuses. La substance de l'*antimoine*, ainsi liquéfiée, coule par les trous du fond des pots, & est reçue dans d'autres pots placés dessous & garantis de l'action de la chaleur le plus qu'il est possible. On laisse figer l'*antimoine* dans ces récipiens dont il prend la forme, & on le met ainsi par pains dans le commerce. Les pays qui fournissent le plus d'*antimoine*, sont la Hongrie & l'Auvergne, d'où sont venus les noms d'*antimoine de Hongrie* & d'*antimoine d'Auvergne*: on trouve aussi de l'*antimoine* dans plusieurs autres pays, & sous différentes formes, au sujet desquelles il faut consulter le mot MINES D'ANTIMOINE.

Comme de l'*antimoine* on tire plusieurs médicamens de la plus grande importance, & que d'ailleurs les Alchymistes ont cru pouvoir en tirer aussi des secours, pour le grand œuvre, on a fait sur ce minéral un très-grand nombre d'opérations chymiques, dont les produits ont tous des noms particuliers. On va donner ici une idée sommaire de toutes ces opérations, en renvoyant les détails & les explications à chaque dénomination particuliere de ces résultats.

On débarrasse la partie métallique de l'*antimoine* d'avec son soufre, par plusieurs moyens; le premier & le plus simple de tous est la torréfaction, vulgairement nommée *calcination de l'antimoine*. Elle consiste à exposer l'*antimoine* crud, réduit en poudre grossiere, dans un vaisseau de terre, plat & évasé, à l'action d'un feu modéré, en l'agitant perpétuellement: le soufre, moins fixe que la partie métallique, s'évapore peu à peu pendant cette calcination: on la continue, jusqu'à ce qu'on s'apperçoive qu'il ne s'exhale plus aucune fumée ni vapeurs de soufre. Ce qui reste après cette calcination, est la terre métallique de l'*antimoine*, séparée d'avec le soufre minéral, & même dépouillée d'une partie de son propre principe inflammable. Cette substance est beaucoup plus fixe & moins fusible que ne l'étoit l'*antimoine*, parce qu'en général les terres métalliques sont d'autant plus fixes & moins fusibles, qu'elles sont plus exactement dépouillées de phlogistique: on la nomme *chaux d'antimoine*. Elle est d'une couleur grise cendré: & prise intérieurement, elle produit un effet émétique & purgatif très-violent, ce que ne fait point l'*antimoine* même, à cause de son soufre qui enveloppe cette terre métallique, & la prive de la plupart de ses propriétés.

La chaux d'*antimoine*, poussée au grand feu dans un creuset, se fond, & paroît, quand elle est refroidie, sous la forme d'une matiere compacte, dure, cassante & brillante. Cette matiere fondue est quelquefois transparente, & d'une couleur d'hyacinthe plus ou moins foncée; alors on la nomme *verre d'antimoine*, parce qu'effectivement elle a l'apparence & les principales propriétés d'une substance vitrifiée.

Quelquefois la chaux d'*antimoine* fon-

due se trouve, après être refondue, en une masse opaque & privée de transparence, d'une couleur brune. On lui donne, quand elle est sous cette forme, le nom de *foie d'antimoine*.

Ces différences ne sont dues qu'au plus ou moins de ce principe inflammable, qui est resté uni à la terre métallique de l'*antimoine*; elles dépendent par conséquent de la longueur & de l'exactitude de la calcination.

Quand cette calcination a été foible, & qu'il est resté une assez grande quantité de matiere inflammable unie à la terre de l'*antimoine*, alors la chaux qui en résulte se fond à un moindre feu, & le résultat est du foie d'*antimoine*, qu'on doit regarder comme une matiere qui tient le milieu entre l'état vitrifié & l'état métallique.

Si la calcination a été poussée plus loin, la chaux est de plus difficile fusion; son résultat est une matiere vitrifiée.

Enfin, si la calcination a été poussée au dernier degré, la chaux qui reste en est d'autant plus réfractaire, & refuse de se fondre & de se vitrifier.

La chaux, le foie & le verre d'*antimoine*, sont des précipitations violemment émétiques. Elles présentent, avec les agens chymiques, des phénomenes d'autant plus analogues à ceux que présente le régule même d'*antimoine*, qu'elles approchent plus de l'état de régule, c'est-à-dire, qu'elles sont plus exactement dépouillées de soufre minéral, & moins privées de phlogistique.

Ces trois préparations d'*antimoine*, étant traitées dans des vaisseaux clos, & poussées à la fonte avec des matieres capables de leur fournir du phlogistique, telles par exemple que le flux noir, se réduisent, non en *antimoine* comme elles étoient originairement, mais en une substance demi-métallique, dure, cassante, d'un blanc un peu sombre, & composée de facettes brillantes: on nomme cette matiere *régule d'antimoine*. La raison de ce changement, c'est que par la calcination, on a enlevé à l'*antimoine*, tout le soufre, qui dans ce minéral se trouve uni naturellement avec la substance demi-métallique ou réguline, & qu'on ne lui rend point ce soufre, dans la réduction dont on vient de parler. Si donc on vouloit redonner toutes les propriétés de l'*antimoine* à sa chaux, à son foie, à son verre ou à son régule, il faudroit les combiner dans la fonte, non-seulement avec du phlogistique, mais encore y ajoûter une quantité convenable de soufre minéral.

On débarrasse l'*antimoine* de son soufre, & on le réduit en même tems, soit en régule, soit en foie, soit en chaux blanche, totalement déphlogistiquée par plusieurs autres procédés, infiniment plus courts & plus expéditifs, que la calcination qui est toujours très-longue.

En mêlant quatre parties d'*antimoine* crud pulvérisé, avec trois parties de tartre, & une partie & demie de salpetre raffiné, & projettant le mélange par parties dans un grand creuset rouge & entouré de charbons ardens, poussant ensuite à la fonte, quand la détonnation est achevée, on trouve en cassant le creuset, après que la matiere est refroidie, une masse qui est un assemblage de deux substances différentes; l'une occupe le fond, & l'autre la partie supérieure: on peut les séparer l'une de l'autre par le moyen d'un coup de marteau; celle du fond est la partie réguline métallique: on la nomme *régule d'antimoine simple* ou *ordinaire*. La matiere qui est dessus porte le nom de *scories du régule d'antimoine*. Ces scories sont alkalines, fort âcres: elles attirent l'humidité de l'air: elles sont composées, 1°. de l'alkali du nitre & du tartre alkalisés l'un par l'autre dans l'opération; 2°. d'une portion du soufre de l'*antimoine*, qui a été saisi par l'alkali pendant l'opération, & avec lequel il forme un foie de soufre; 3°. d'une portion de la substance régule de l'*antimoine*, qui a été dissoute par ce foie de soufre; 4°. enfin d'une certaine quantité de tartre vitriolé, ou sel polycreste, formé par une partie de l'acide du soufre, qui pendant

dant la détonnation s'est combiné avec l'alkali fixe.

Les scories du régule d'*antimoine* dissoutes dans l'eau, laissent déposer au bout d'un certain tems, une matiere jaune rougeâtre, qui n'est autre chose qu'une partie du soufre & du régule d'*antimoine*, qui quittent l'alkali sans se séparer eux-mêmes l'un de l'autre; c'est par conséquent une espece de *kermès*. En saturant par un acide quelconque la dissolution de ces scories, on en fait précipiter de nouveau une assez grande quantité de matiere rougeâtre, composée comme la précédente, de soufre & de parties régulines, à laquelle on a donné le nom de *soufre doré d'antimoine*. Voyez ce mot.

Ces deux précipités & sur-tout le dernier, sont fort émétiques: quoique la partie réguline y soit, comme dans l'*antimoine*, qui n'a point d'éméticité, unie à une grande quantité de soufre. La vraie raison de cette différence, c'est que dans l'*antimoine* crud, le soufre est uni à la partie demi-métallique, d'une maniere infiniment plus forte & plus intime, qu'il ne l'est dans le soufre doré.

La plupart des métaux, tels que le fer, le cuivre, l'étain, le plomb & l'argent, ont beaucoup plus d'affinité avec le soufre que n'en a le régule d'*antimoine*. Il s'ensuit qu'on peut précipiter le régule d'*antimoine* dans la fusion, & le séparer d'avec le soufre, par l'intermede de ces métaux. C'est aussi ce qui a lieu; & le régule qu'on obtient par ces intermedes métalliques, se nomme en général *régule des métaux*. On lui donne en particulier le nom du métal qu'on a employé comme précipitant dans l'opération; ainsi l'on dit *régule d'étain*, *régule de cuivre*, *régule martial*, suivant l'espece de métal dont on s'est servi. C'est ordinairement le fer qui sert à faire le régule par cette méthode, parce que de tous les métaux c'est celui qui a le plus d'affinité avec le soufre, & qui par cette raison en sépare le plus facilement & le plus exactement la partie réguline. *v.* REGULE *d'antimoine martial*.

Si au lieu de faire détonner l'*antimoine* avec la proportion de nitre convenable, pour en obtenir le régule, on emploie parties égales de ces deux substances; après la détonnation, au lieu de trouver du régule au fond du creuset, on n'y trouve qu'une masse brune, opaque, cassante, dépourvue de brillant métallique, en un mot, toute semblable à celle qu'on obtient, en faisant fondre seule de la chaux d'*antimoine* trop peu déphlogistiquée pour se transformer en verre. Cette matiere est, à proprement parler, ce qu'on nomme *foie d'antimoine*, à cause de sa couleur, qui approche de celle du foie d'un animal. C'est par ce procédé que le foie d'*antimoine* a toujours été fait en petit, dans les laboratoires de Chymie. Mais on prétend qu'en Hollande, où assez grand nombre d'opérations de Chymie sont devenues un objet de manufacture, on fait le foie d'*antimoine*, en fondant seulement la chaux de ce minéral, déphlogistiquée au point convenable. Le foie d'*antimoine* fait par l'une ou l'autre méthode est également un émétique & un purgatif très-violent. Plusieurs dispensaires le font entrer dans la préparation du tartre émétique. *v.* ce mot. On s'en sert aussi pour purger les chevaux.

Lorsque, dans cette opération du foie d'*antimoine* par le nitre, la matiere a eu une bonne fonte, on observe que la masse, qu'on trouve en cassant le creuset après qu'il est refroidi, est un assemblage de deux substances distinctes l'une de l'autre: c'est le foie d'*antimoine* qui occupe le fond du creuset, comme étant la partie la plus lourde & la plus métallique. Il est surmonté par une matiere plus légere & plus saline; cette matiere est ce que l'on nomme les scories; on peut les séparer d'avec le foie, par un coup de marteau. Ces scories du foie d'*antimoine* sont à peu près de même nature que celles du régule ordinaire; elles sont très-âcres & très-alkalines, elles contiennent du tartre vitriolé, & du foie de soufre qui tient du foie d'*antimoine* en dissolution. On peut en précipiter aussi un soufre doré d'*antimoine*,

par l'intermede d'un acide.

Lorsque dans l'opération du foie d'*antimoine*, la fonte n'a pas été suffisante, ou qu'on a fait refroidir le mêlange trop brusquement, alors les scories restent mêlées avec le foie d'*antimoine*, qu'elles tiennent en quelque sorte en dissolution.

Enfin, en faisant détonner l'*antimoine* avec le triple de son poids de nitre, on trouve après l'opération une masse toute blanche & qui n'a plus aucune couleur. Cette masse est un mêlange de la chaux de l'*antimoine*, & de matieres salines, qui sont, 1°. du nitre alkalisé par le phlogistique du soufre & par celui du régule de l'*antimoine*; 2°. du tartre vitriolé, provenant d'une portion de l'acide du soufre, qui s'est combiné avec l'alkali du nitre; 3°. enfin, une portion de nitre qui n'a point été décomposé.

A l'égard de la chaux de l'*antimoine* qu'on retire de cette opération, elle est absolument blanche, parce qu'elle a été exactement dépouillée par le nitre, non-seulement de tout son soufre minéral, mais encore de son propre phlogistique.

Cette chaux, bien lavée pour en emporter tous les sels, se nomme *diaphorétique minéral*, *antimoine diaphorétique*, & *chaux blanche d'antimoine*. Elle n'est ni émétique, ni purgative. C'est par cette raison qu'on lui a attribué la vertu de faire transpirer.

La chaux blanche d'*antimoine* n'est point dissoluble par les acides: elle est de la plus grande fixité, & souverainement réfractaire, étant capable de soutenir la plus grande violence du feu, sans se vitrifier, sans même se fondre. Toutes ces propriétés si différentes de celles du régule, du foie & du verre d'*antimoine*, lui viennent de l'entiere privation de phlogistique, où l'a réduite la quantité de nitre employée dans l'opération. Cette quantité est plus que suffisante pour déphlogistiquer entiérement toute la terre de l'*antimoine*, puisqu'il est vrai qu'on retrouve dans les scories une portion de nitre, qui n'a pu se décomposer pendant la détonnation, faute d'avoir rencontré une quantité suffisante de phlogistique dans l'*antimoine*.

Ces phénomenes de la calcination de l'*antimoine*, qui se trouvent conformes à ceux de toutes les autres calcinations métalliques, prouvent d'une maniere bien convainquante, que les matieres métalliques ne doivent qu'au phlogistique leur volatilité, leur fusibilité, & leur dissolubilité dans les acides.

La masse qui reste dans le creuset après la détonnation, dans l'opération de l'*antimoine* diaphorétique, & qui contient par conséquent la chaux d'*antimoine* & les résultats de l'opération, est apéritive, & même purgative à raison de ces sels: on l'appelle *diaphorétique non-lavé*. Elle forme aussi ce qu'on nomme *le fondu de rotrou*.

Lorsqu'on lave le résultat de la détonnation de l'*antimoine* diaphorétique, pour lui enlever ses sels, l'eau dissout non-seulement les matieres salines qui s'y rencontrent, mais encore la portion la plus adhérente aux sels, & la plus fine de la chaux même d'*antimoine*. Cette matiere s'en sépare, & se précipite sous la forme d'une poudre très-blanche & très-fine. On lui a donné par cette raison, le nom de *matiere perlée*. On l'appelle aussi *céruse d'antimoine*, & très-improprement, *soufre d'antimoine*. Car il est évident par la nature même de l'opération, qu'il ne peut y rester ni soufre, ni même aucune matiere inflammable; aussi la matiere perlée n'en donne-t-elle aucune indice, elle a absolument les mêmes propriétés que l'*antimoine* diaphorétique, & si elle en différoit en quelque chose, ce ne seroit qu'autant qu'elle en seroit la portion la plus exactement calcinée.

La chaux blanche d'*antimoine* & la matiere perlée, sont susceptibles de se réduire en régule, par la fusion dans les vaisseaux clos, avec un fondant réductif, tel que le flux noir; mais en partie seulement, & avec un déchet considérable.

Dans toutes ces opérations où il est question d'exposer au feu de fonte l'*anti-*

moine ou tous ses produits, excepté sa chaux blanche, il s'éleve toujours une quantité considérable de matiere volatile, qui se sublime sous la forme d'une fumée, & qui s'attache comme une farine, à tous les corps froids qu'elle rencontre. C'est ce qu'on nomme les *fleurs d'antimoine*: ces fleurs ne sont autre chose que la partie demi-métallique de l'*antimoine*, plus ou moins dépouillée de soufre & de phlogistique; mais jamais entiérement de ce dernier: c'est par cette raison que ces fleurs sont toujours des émétiques très-violens.

Les opérations de Chymie, destinées à retirer ces fleurs, ne sont usitées que sur l'*antimoine* même en substance, ou sur son régule. On se sert pour cela d'un appareil de vaisseaux convenable. *v.* FLEURS D'ANTIMOINE & FLEURS DE REGULE D'ANTIMOINE.

En traitant l'*antimoine* crud avec l'alkali fixe en liqueur & par l'ébullition, il se forme, de la combinaison de cet alkali avec le soufre de l'*antimoine*, un foie de soufre, qui ayant la propriété de dissoudre les matieres métalliques, & singuliérement celle de l'*antimoine*, la dissout effectivement. Mais la présence de l'eau étant cause que l'alkali ne peut avoir qu'une union foible & lâche avec le soufre, il arrive que le foie de soufre antimonié qui résulte de cette opération ne peut se tenir en dissolution dans la liqueur, qu'autant qu'elle est bouillante ou presque bouillante, & qu'à mesure qu'elle se refroidit elle se trouble, & laisse précipiter un dépôt considérable d'une couleur rouge briquetée, auquel on a donné le nom de *kermès minéral*. Ce précipité entraine avec lui, suivant la regle générale de tous les précipités, une portion de l'alkali qui le tenoit en dissolution; mais cette portion d'alkali, contenue dans le kermès est très-petite: c'est aussi par cette raison que le kermès ne peut être tenu en dissolution, que dans l'eau très-chaude. On voit par-là que le kermès n'est autre chose qu'un foie de soufre antimonié, contenant la moindre quantité d'alkali possible, ou avec excès de soufre & de régule d'*antimoine*.

On peut faire aussi le kermès par la fonte c'est-à-dire, en fondant dans un creuset du sel alkali sec, avec de l'*antimoine* crud, & dissolvant ensuite cette combinaison dans une suffisante quantité d'eau bouillante: les mêmes phénomenes n'ont lieu que dans l'opération précédente, & par la même raison.

Le kermès est une préparation d'un très grand usage, & de la plus grande importance dans la Médecine. Voyez les détails, la préparation du kermès & sa théorie, dans une plus grande étendue, ainsi que ses vertus médicinales, au mot KERMÈS MINÉRAL.

Les différens acides ne dissolvent le régule d'*antimoine*, que difficilement & assez mal. Pour dissoudre ce demi-métal par l'acide vitriolique, il faut avoir recours au même procédé que pour la dissolution du mercure par ce même acide, dans l'opération du turbith minéral; c'est-à-dire, employer cet acide très-concentré, & le traiter avec le régule d'*antimoine* dans les vaisseaux clos, & par la distillation. Cette opération présente aussi à peu près les mêmes phénomenes, que celle du turbith minéral: il sort de la cornue un acide sulfureux très-suffoquant: il se sublime même, suivant l'observation de M. Geofroy, de vrai soufre au col de la cornue: il reste dans ce vaisseau une masse blanche tuméfiée & saline. Lorsqu'on délute les vaisseaux, il en sort une fumée blanche, qui a l'apparence de celle de l'esprit fumant de Libavius. Ces phénomenes de la production de l'acide sulfureux volatil & du soufre concret, sont évidemment l'effet de la combinaison de l'acide vitriolique avec le phlogistique du régule d'*antimoine*.

L'acide nitreux ne fait, à proprement parler, que corroder & phlogistiquer le régule d'*antimoine*, qu'il convertit en chaux blanche; il dissout un peu mieux cette partie réguline dans l'*antimoine* même. Cette dissolution, suivant l'observation de M. Geofroy, prend une couleur verdâtre tirant sur le bleu; s'il n'y

a que la quantité convenable d'acide, il s'imbibe entiérement entre les aiguilles de l'*antimoine*, les écarte dans la direction de leur longueur, & on apperçoit de petits cryſtaux entre ces aiguilles.

L'acide marin n'agit point ſenſiblement ſur l'*antimoine*, ni ſur ſon régule; il détache ſeulement de l'*antimoine* en morceaux, quelques flocons légers & ſulfureux.

L'acide qui réuſſit le mieux pour la diſſolution directe & complette du régule d'*antimoine*, eſt l'eau régale: il faut, pour cette opération, une eau régale, composée de quatre parties d'eſprit de nitre & d'une partie d'eſprit de ſel: on met ce diſſolvant dans un matras au bain de ſable, à une chaleur fort douce; on y ajoûte le régule d'*antimoine* par petits morceaux, qu'on ne met que les uns après les autres, c'eſt-à-dire, qu'il n'en faut mettre un ſecond, que quand le premier eſt entiérement diſſous; au moyen de cette manœuvre, qui a été indiquée par M. Geofroy, dans les *Mémoires de l'Académie* de Paris, l'eau régale diſſout environ un ſeizieme de ſon poids de régule d'*antimoine*. Cette diſſolution a une belle couleur d'or, mais qui diſparoit par l'évaporation des fumées blanches qui s'en élevent continuellement.

L'eau régale, dont on vient de parler eſt auſſi très-propre à diſſoudre la partie métallique de l'*antimoine* dans l'*antimoine* même, outre que la diſſolution réuſſit encore mieux de cette maniere; ce qui eſt commun à tous les diſſolvans du régule d'*antimoine*.

La combinaiſon de l'acide marin avec le régule d'*antimoine*, qui réuſſit ſi mal lorſqu'on applique directement ce diſſolvant en liqueur à cette ſubſtance métallique, ſe fait infiniment mieux ſi l'on ſe ſert de l'acide marin, uni au mercure dans le ſublimé corroſif.

En mêlant enſemble du régule d'*antimoine*, ou de l'*antimoine* en poudre, avec du ſublimé corroſif, & mettant le mélange en diſtillation, l'acide marin qui a une plus grande affinité avec le régule d'*antimoine*, qu'il n'en a avec le mercure, quitte ce dernier pour s'unir au premier: il en réſulte une combinaiſon qui paſſe dans la diſtillation ſous la forme d'une matiere butireuſe, c'eſt-à-dire, qui ſe fige comme du beurre par le refroidiſſement. Ce qui lui a fait donner le nom de *beurre d'antimoine*: ce ſel métallique eſt très-corroſif.

Lorſque c'eſt le régule qu'on a employé pour faire le beurre d'*antimoine*, en pouſſant le feu ſur la fin de l'opération, on retire le mercure du ſublimé corroſif, ſéparé de l'acide marin, réduit en mercure coulant, & par conſéquent revivifié du ſublimé corroſif.

Si c'eſt l'*antimoine* même qui a ſervi à faire le beurre d'*antimoine*, en pouſſant le feu, quand ce dernier eſt paſſé, il ſe ſublime du cinabre, qui eſt le réſultat de l'union de ſoufre de l'*antimoine* avec le mercure. Ce cinabre ſe nomme *cinabre d'antimoine*. *v.* Beurre d'Antimoine & Cinabre.

Le beurre d'*antimoine*, qui eſt, comme on le voit, le réſultat de la combinaiſon de la partie métallique de l'*antimoine* avec l'acide marin dans le plus haut degré de concentration, & qui, par cette raiſon, eſt un très-grand cauſtique ſe réduit en liqueur à l'acide d'une petite quantité d'eau; mais ſi on l'étend dans une quantité d'eau plus conſidérable, alors la plus grande partie du régule d'*antimoine* ſe ſépare du diſſolvant, & ſe précipite ſous la forme d'une poudre blanche, à laquelle on a donné les noms de *poudre d'algaroth* & de *mercure de vie*. Voyez ces mots.

La poudre d'algaroth eſt un émétique très-violent. M. Baumé s'eſt aſſuré, par des expériences très-exactes, que quand elle eſt ſuffiſamment lavée, elle ne retient pas un ſeul atôme de l'acide marin.

La liqueur dans laquelle la poudre d'algaroth s'eſt précipitée, contient tout l'acide marin du beurre d'*antimoine* avec une portion de la partie réguline, qu'on peut en ſéparer, en la précipitant par le moyen d'un alkali: on a donné à cet-

te liqueur le nom d'*esprit de vitriol philosophique*; nom fort impropre, attendu qu'elle ne contient pas un atôme d'acide vitriolique.

L'acide nitreux versé sur le beurre d'*antimoine*, le dissout avec beaucoup de facilité, & même avec une très-grande violence. Lorsqu'on fait cette dissolution, peu à peu, par degrés & avec précaution, on obtient une dissolution transparente & chargée de beaucoup de régule d'*antimoine*.

Comme dans cette opération, l'acide nitreux qu'on ajoûte forme de l'eau régale, à cause de la présence de l'acide marin déja uni au régule dans le beurre d'*antimoine*, & que l'eau régale est celui de tous les dissolvans qui attaque le mieux cette substance métallique, il se fait par l'addition de cet acide nitreux, une nouvelle dissolution, en tout semblable, pour les phénomenes qui l'accompagnent, à la dissolution que feroit cet acide, d'un métal qui n'auroit été en aucune maniere dissous par un autre acide. Cette nouvelle dissolution se fait même avec une telle impétuosité, sur-tout si l'on emploie des doses un peu fortes, qu'elle est capable de s'élancer avec une grande activité hors du vaisseau qui contient les matieres.

L'union de l'acide nitreux dans le beurre d'*antimoine*, en change entiérement la nature. Cet acide s'empare, à son ordinaire, du principe inflammable d'*antimoine*, que l'acide marin ne lui avoit point enlevé: il diminue l'adhérence de cet acide marin avec le régule; & delà il arrive que si l'on fait évaporer jusqu'à siccité cette nouvelle combinaison de régule d'*antimoine* avec les acides de l'eau régale, & qu'on la pousse même ensuite à la calcination, on n'observe plus la même volatilité qu'avoit le beurre d'*antimoine*: au lieu donc de se sublimer ou de passer dans la distillation sans se décomposer, comme ce beurre, le nouveau composé résiste au feu, se décompose, laisse partir ses acides, & reste sous la forme d'une poudre blanche.

En reversant encore deux fois de nouvel acide nitreux sur cette poudre blanche, faisant à chaque fois évaporer cet acide, & poussant ensuite à la calcination, le régule d'*antimoine* se trouve enfin réduit en une matiere terreuse, blanche, indissoluble dans l'acide nitreux, absolument fixe & infusible, & qui n'a plus aucune vertu émétique ou purgative: on a donné à cette préparation le nom de *bézoard minéral*. Voyez ce mot.

Cette opération est une de celles qui prouvent, de la maniere la plus sensible, combien l'acide nitreux a de force pour calciner les matieres métalliques, en leur enlevant leur principe inflammable: elle prouve en même tems que c'est principalement par leur partie inflammable, que cet acide dissout ces mêmes substances, puisqu'il n'est plus en état de dissoudre le bézoard minéral, non plus que l'*antimoine* diaphorétique, ni aucune des autres substances métalliques qui leur ressemblent, pour raison de la déphlogistication.

ANTIMOINE, (N), *Philos. Herm.*, nom que les Philosophes ont donné à la matiere sulfureuse mercurielle, qui fait partie du composé philosophique.

Tout le secret donc de ce vinaigre antimonial, consiste en ce que par son moyen nous sachions tirer du corps de la magnésie l'argent vif qui ne brûle point. C'est-là l'*antimoine* & le sublimé mercuriel.

Les Chymistes se trompent quand ils prennent l'*antimoine* vulgaire pour la matiere des Sages. La chose à laquelle les Philosophes donnent le nom d'*antimoine*, est leur eau permanente, leur eau céleste, en un mot, leur mercure; parce que celui-ci nettoie, purifie & lave l'or philosophique, comme l'*antimoine* commun purifie l'or vulgaire.

Basile Valentin dit, que l'*antimoine* préparé spagyriquement, est un antidote contre tous les venins. Il l'appelle le grand Arcane, la pierre de feu; & avance, qu'il a tant de vertus qu'aucun homme n'est capable de les découvrir tou-

tes : & que peu s'en faut qu'il n'ait toutes les propriétés de la pierre Philosophale, tant pour la guérison des maladies du corps humain, que pour la transmutation métallique. Voyez son *Triomphe de l'antimoine*.

ANTIMONARCHIQUE, adj., *Hist. & politiq.* ce qui s'oppose ou résiste à la monarchie ou Gouvernement Royal. *v.* MONARCHIE.

L'*antimonarchique* est fréquemment usité dans le même sens que *républicain. v.* RÉPUBLIQUE.

ANTIMONIAUX, *en Médecine*, préparations d'antimoine, ou médicamens dont l'antimoine est la base ou le principal ingrédient. *v.* ANTIMOINE.

Les *antimoniaux* sont principalement d'une nature émétique, quoiqu'ils se puissent préparer de sorte qu'ils deviennent soit cathartiques, soit diaphorétiques, ou même seulement altératifs. *v.* EMÉTIQUE, CATHARTIQUE, ANTIMOINE, *&c.*

Le docteur Quincy nous assure qu'il n'est point dans la Pharmacie, de remede qui leur soit comparable dans les affections maniaques, nul émétique ou cathartique d'aucune autre espece n'étant assez fort pour de telles maladies, si ce n'est en dose outrée, qui pourroit être dangereuse. *v.* MANIE.

On dit qu'une tasse *antimoniale* faite, soit de verre d'antimoine ou d'antimoine préparé avec du salpetre, quoiqu'elle soit par elle-même une substance difficile à dissoudre, donne une forte qualité cathartique ou émétique à toute liqueur qu'on y verse, sans qu'il en résulte la moindre diminution du poids de la tasse même.

ANTIN, (N), *Géog.*, bourg de France, avec titre de Duché Pairie, au pays de Bigorre, Diocése de Tarbes, Gouvernement de Guyenne & de Gascogne. (D. G.)

ANTINE, *François D. Maur d'*, (N), *Hist. Litt.*, né en 1688 à Gouvieux au Dioc. de Liege, reçut de ses parens une excellente éducation, & alla de bonne heure en France pour se perfectionner & y puiser dans des sources pures le goût des bonnes études & de la littérature. Dégouté du monde à l'âge de 28 ans, il se consacra à Dieu & entra dans la Congrégation de S. Maur, où il ne tarda pas à se distinguer par sa piété, sa régularité & son application à l'étude. Il se rendit à Paris par ordre de ses supérieurs, qui le chargerent de la nouvelle édition du Dictionnaire de Ducange, à laquelle plusieurs de ses Confreres avoient déja travaillé. Dom Maur se livra avec tant d'ardeur au travail, que dès 1733 il fit paroître les 4 premiers volumes, qui l'année suivante furent suivis du 5e. Il publia une traduction des Pseaumes avec des notes tirées de l'Ecriture & des Peres, pour en faciliter l'intelligence. Cette traduction eut un succès rapide ; & l'Auteur après en avoir donné 3. édit. consécutives, en préparoit une 4e sous une nouvelle forme, lorsqu'une attaque d'apoplexie l'enleva le 3 Nov. 1746, dans la 50 année de son âge.

ANTINOÉ, ANTINO, ANTINOPOLIS, *Géog. Anc.*, ville d'Egypte dans la Thébaïde. Il n'en reste pas même des ruines qu'on rencontreroit sur les bords du Nil. Elle s'est appellée *Adrianopolis*, *Besantinoüs* : & même selon quelques-uns *Besa*.

ANTINOMIE, s. f., *antinomia*, du Grec ἀντὶ, *contre*, & νόμος, *loi* ; contradiction entre deux loix ou deux articles de la même loi. *v.* LOI.

Antinomie signifie quelquefois une *opposition* à toute loi.

ANTINOMIENS *ou* ANOMÉENS, (N), s. m. pl., *Hist. Ecclés.*, de ἀντὶ *contre* ou l'α privat. joint avec le subst. νόμος *loi*, c'est-à-dire *ennemis de la loi*, ou *qui veulent vivre sans loi.* Les Théologiens ont donné ce nom à tous les sectaires, qui ont osé soutenir que la liberté Evangélique dispensoit les fideles de l'observation des loix divines ou humaines. Augustin accuse formellement Eunomius d'avoir dit, que l'habitude du péché n'étoit point un obstacle au salut, pourvu que l'on eût la foi. *Héres.* 54. Les Manichéens, les Mar-

cionites, & les Séveriens semblent aussi avoir douté de la nécessité d'observer la loi de Dieu sous l'Evangile. On peut appeller ces sectaires les anciens *Antinomiens.*

Ce nom a été particuliérement donné aux disciples d'un certain Jean Agricola zelé Protestant, mais d'un caractére singulier, qui s'avisa du tems de Luther, environ l'an 538, de prêcher que la vraie répentance ne devoit point être reglée sur la loi de Dieu, mais formée sur les notions que l'Evangile nous donne de la mort de notre Sauveur. Cette opinion en elle-même assez obscure, fut entendue par Luther & les autres Théologiens comme si Agricola vouloit anéantir tout usage de la loi de Dieu sous l'Evangile, nier la nécessité de la répentance & des bonnes œuvres, engager les prédicateurs à ne plus presser l'observation du Décalogue, pour s'en tenir uniquement à la prédication de la grace & de la liberté évangélique &c. Luther indigné disputa avec beaucoup de vivacité contre Agricola & ses sectateurs, & ce fut lui qui les appella *Antinomiens. Tom. I. oper. latin.* Agricola de son côté défendit & soutint qu'on lui imputoit des opinions dont il étoit très-éloigné : Arnolds *Kirchen und Ketzer Histor. Part. II. L. XVI. c.* 25. Valchii *Einleitung in die Streitigkeiten* &c. c. II. §. 10.

Cet Agricola naquit à Eisleben l'an 1492. Après avoir étudié quelque tems la Théologie à Wittemberg, il embrassa la doctrine de Luther. Il fut chapelain du Comte de Mansfeld, lorsque celui-ci vint à Spire pour la conference, & il s'acquit beaucoup de réputation par ses sermons. Peu après il se brouilla avec Melancton contre lequel il écrivit en 1527. Il obtint ensuite une chaire de Professeur à Wittemberg. L'an 1530 il se trouva à Augsbourg, & souscrivit à la Confession. Après cela il se mit à precher la doctrine nouvelle dont nous avons parlé: mais les écrits que Luther publia contre lui, l'obligerent de se retirer à Berlin en 1548. Il travailla avec Jules Pflug, & Michel Helding à ce fameux *Interim* de Charles V. Il mourut à Berlin le 22 Sept. 1566. Il a laissé plusieurs écrits, entr'autres 700 proverbes allemands. Sleidan *in Comment. L. 13.* M. Adam *in vit. Germ. Théol.* On a mis aussi au nombre des *Antinomiens* Nicolas Amsdorf; mais il paroît que l'on a été encore moins équitable envers lui qu'on ne l'a été à l'égard d'Agricola. *v.* AMSDORF. On a donné le même titre aux fanatiques dont nous avons parlé sous le titre d'*Anabaptistes*, qui prétendoient que la liberté évangélique les dispensoit de se soumettre aux loix civiles, de même qu'aux loix de Dieu qui suivant eux, ne sont pas faites pour les régenerés en qui l'Esprit de Dieu habite.

Il y a aussi des sectaires en Angleterre que l'on a appellés *Antinomiens*; mais comme ils sont plus connus sous le nom de Libertins, nous en parlerons à l'article LIBERTINS. Conf. Hornbeck *in summa Controv. L. X.* (C. C.)

ANTINOÜS, (R), *Astrom.*, constellation boréale que l'on joint ordinairement avec celle de l'Aigle: elle est appellée aussi, *Puer Adrianæus, ou Bithynicus, novus Ægypti Deus, Puer Troius, Phrygius, Puer Aquilæ, jovis Cynædus, ou Catamitus, (favori) Pincerna, ou Pocillator, Ganymedes.* C'étoit, selon l'opinion commune, un jeune homme d'une très-grande beauté, né à Claudiopolis en Bithynie, qui se noya dans le Nil l'an 131, Spart-Dion. LXIX: d'autres disent qu'il sacrifia sa vie pour sauver celle d'Adrien; cet Empereur pleura sa perte amérement, & honora sa mémoire au point de lui faire élever des autels comme à une nouvelle Divinité. Goltzius, *dans son Trésor des antiquités*, rapporte une inscription grecque trouvée à Rome dans le champ de Mars, où étoit le Temple d'Isis: *Antinoo eundem cum Diis Aegyptiis tronum occupanti.* Ce fut à l'honneur d'*Antinoüs* que l'Empereur Adrien fit frapper des monnoies, & bâtir en Egypte une ville sous le nom d'*Antinoïa*, qui fut ensuite appellée *Adrianopolis.* Il étoit également adoré en Arcadie. On peut voir au su-

jet du culte d'*Antinoüs*, Pausanias, Dion, Spartianus, Athanase, Théophile, Eusebe, Athénagore, Tertullien, & le Dictionnaire de Bayle. On a prétendu cependant que l'*Antinoüs* céleste étoit un des amans de Pénélope, dont Properce fait mention:

Penelopen quoque, neglecto rumore mariti,
Nubere lasciva cogeret Antinoo. L. IV. Eleg. 5.

Enfin d'autres ont cru que l'*Antinoüs* céleste étoit le même que Ganymède, fils de Tros, Roi des Troyens, qui fut aimé par Jupiter; ce qui l'a fait surnommer *Puer Troicus*; mais il y a plus d'apparence que c'est au verseau, que cette derniere fable a rapport. (D. L.)

ANTIO *ou* ANZIO *Cap d'*, (N), *Géog.*, pointe de l'Italie, dans l'Etat de l'Eglise, ayant une forte tour pour défense, & un Port achevé dans ces derniers tems. Ce Cap tire son nom de l'ancienne ville d'*Antium* qui en étoit proche. (D. G.)

ANTIOCHE *ou* ANTAKIA, (R), *Géog. Anc. & Mod.*, ville de la Turquie Asiatique, en Syrie, aux ordres d'un Commandant, qui relève du Gouverneur Général d'Alep, mais dont la Porte Ottomane fait pourtant elle-même le choix. Située sur l'Orontes, que les Arabes nomment tantôt Orond & tantôt Asi, cette ville est adossée à une montagne qu'elle occupoit autrefois, mais dont les ravages du tems l'ont faite descendre, comme ils l'ont faite abandonner aussi, une grande partie de la plaine, où elle est encore assise. Quelques vieilles tours d'enceinte, & quelques aqueducs assez bien conservés, sont les seuls monumens qui lui restent de sa splendeur passée & de son antiquité. Antioche n'est donc plus aujourd'hui qu'une assez petite ville, où l'on ne trouve que d'assez mauvaises maisons, basses pour la plûpart, & couvertes à plat. Il y a quelques Mosquées pour les Turcs, & deux Eglises pour les Chrétiens Grecs & Arméniens, dont les Patriarches respectifs habitent, l'un à Cannobine sur le mont Liban, & l'autre à Mardin au Pays de Diarbeck. *Long*, 55, 10. *lat.* 36, 20.

A tous égards si peu considérable aujourd'hui, cette ville fut fondée trois siecles avant J. C.; & après avoir été d'abord la capitale de la Syrie & la résidence de ses Rois, elle devint sous les Romains le séjour de leurs Proconsuls, & le centre d'où ressortissoient leurs 15 provinces de l'Orient. Sous les Empereurs Romains, sa prospérité fut souvent ébranlée: elle essuya d'horribles tremblemens de terre & des sieges cruels. Cosroes en fit deux fois la conquête. Les Sarrazins l'enleverent à l'Empereur Honorius: Phocas la leur reprit. Ceux là l'enleverent de nouveau, & la garderent jusques au tems des Croisades. A cette époque les Chrétiens d'Europe s'en emparerent, y placerent des Princes de Tarente, qui prenant d'abord le titre de Princes d'*Antioche*, puis celui de Rois de la petite Arménie, commençoient à redonner à cette ville son ancien lustre, lorsque vers l'an 1270, les armes victorieuses du Soudan d'Egypte se tournerent contr'elle, & mirent fin jusques à nos jours à sa grandeur & à sa réputation.

Bâtie d'abord par Seleucus Nicator, cette ville s'étendit dans la suite en quatre grands quartiers, qui pouvant passer pour autant de villes distinctes, la firent quelquefois appeller Tetrapolis. Affectionnée de plusieurs Empereurs Romains, elle en fut agrandie, embellie & fortifiée. Justinien lui donna, l'on ne sait pas pourquoi, le nom de Théopolis. Pline & Strabon l'avoient surnommée Epidaphnes, à cause de la forêt Daphné qui l'avoisinoit, & qui ornée d'un Temple d'Apollon & de Diane, étoit pour les habitans d'*Antioche*, un lieu tout à la fois de dévotion & de libertinage, au point même qu'à ce dernier égard, l'on disoit en proverbe, *Daphnicis moribus vivere.*

Au reste cette ville où pour la premiere fois, comme l'on sait, le nom de Chrétien fut pris par ceux qui le portent depuis plus de 1700 ans cette ville est encore célèbre dans l'histoire ecclésiastique, tant par le nombre des Conciles & Synodes

nodes tenus dans ses murs, que par la dignité primatiale, long-tems attachée dans l'orient à celle de son Patriarche: & elle l'est aussi dans l'histoire des sciences humaines, pour avoir vu naître quatre Auteurs à-peu-près contemporains, l'Eloquent Jean Chrisostôme, le Sophiste Libanius, l'Historien Ammien Marcellin, & le Géographe Alipius. Voyez ces noms. (D.G.)

ANTIOCHE, ville d'Asie, dans la Pisidie, jadis considérable, aujourd'hui réduite à quelques habitans.

ANTIOCHE, sur le Méandre, ville de Carie, en Asie mineure, aujourd'hui Tachiali.

ANTIOCHE, ville de la Comagene, dans la Syrie: elle porte encore aujourd'hui le même nom.

ANTIOCHE, sur l'Euphrate dans la Syrie; Etienne de Byzance fait mention de dix villes de ce nom; d'autres auteurs en comptent jusqu'à douze.

ANTIOCHE, *ou* MYGDONIE. *v.* NISIBE.

ANTIOCHE, *Pertuis d'*, Détroit de la mer de Gascogne, entre la côte septentrionale de l'isle d'Oleron, sur la côte méridionale de l'isle de Ré.

ANTIOCHETTA, *Géog. Mod.*, ville de la Turquie, dans la Caramanie, vis-à-vis l'isle de Chypre. *Long. 45. 45. lat. 36. 42.*

ANTIOCHIA, ville de l'Amérique meridionale, au Royaume de Pompayan.

ANTIOCHUS LE GRAND, se servoit d'une thériaque contre toutes sortes de poisons; la composition en étoit écrite sur une pierre à l'entrée du temple d'Esculape. Voici la recette: prenez thym, opopanax, millet, de chacun deux gros & cinq grains; trefle, un gros deux grains & demi; semence d'anet, de fenouil, d'anis, de poivrette, d'ache, de chacun seize gros & quinze grains; farine d'ers, douze gros trente grains: pulvérisez ces drogues, passez-les par le tamis, & faites-en des trochisques de demi-gros avec de bon vin; la dose est d'un demi-gros dans un quart de pinte de vin. Plin, *lib. XX. c. 24.*

ANTIOCHUS, (N), s. m., *Hist. Sacr.*, Roi de Syrie surnommé *Epiphanes* ou l'illustre, second fils d'Antiochus le Grand, dont le Prophete Daniel prédit 480 ans à l'avance la naissance, les vices, les fureurs & la fin tragique, *Ch. VIII. XI.* Josephe *Ant. XII. 11. v.* DANIEL. Il demeura long-tems à Rome en qualité d'otage; mais sur la fin du regne de Seleucus Philopator son frere ainé, il fut rendu; & les Romains voulurent avoir à sa place Démétrius Soter, fils de Seleucus, alors âgé de 10 ans. A son retour de Rome, il apprit à Athenes que Seleucus avoit été assassiné par Heliodore qui aspiroit à la Couronne; secondé d'Eumene & Attale Rois de Pergame, il prévint l'usurpateur, & s'empara du trône au préjudice de Démétrius son neveu, vers l'an 175 avant Jesus-Christ. Tous les traits de sa vie répondirent exactement aux caracteres sous lesquels Daniel l'avoit dépeint. L'impiété, l'ambition, l'avarice, la fraude, l'insolence & la cruauté marquerent presque toutes ses actions. Nous ne parlerons ici ni de ses entreprises sur la Cœle-Syrie, ni de ses fureurs contre l'Egypte, dont il se seroit emparé sans les oppositions que firent les Romains à une conquête aussi injuste; ni de l'indigne prévarication dont il se rendit coupable en ôtant le souverain Sacerdoce des Juifs à Onias, pour le donner à Jason qui l'acheta à prix d'argent. Il nous suffira de rappeller les persécutions qu'il exerça envers le peuple Juif dont il sembloit s'être proposé la désolation & la ruine. Se reposant moins sur ses propres forces que sur la foiblesse de ce peuple divisé dans ce tems-là en différentes factions, il entra dans Jérusalem, environ l'an 170 avant Jesus-Christ, le 15 du mois Cisleu, la prit à main armée, fit périr, dit-on, 4000 de ses habitans, & en mit autant dans les fers. Son orgueil & son impiété l'emporterent aux derniers excès. Il vomit des blasphèmes contre Dieu. Il entra par force dans le lieu très-saint: il sacrifia une truie sur l'autel des holocaustes, & fit répandre par tout le temple le

jus que l'on avoit tiré d'une partie des chairs de cette abominable victime. Il assouvit son avarice en enlevant ce qu'il y trouva de plus précieux, l'autel des parfums, la table, le chandelier, tous les vases & ustensiles consacrés au culte, le tout montant à la valeur de 800 talens d'or.

Mais ce n'étoit là encore qu'un commencement de douleurs. Deux ans après il envoya Apollonius l'un de ses Généraux, à la tête d'une armée de 22000 hommes, avec ordre précis d'exterminer tous les hommes qui restoient à Jérusalem, & de vendre les femmes & les enfans pour esclaves. Après avoir dissimulé quelques jours le motif de son arrivée en Judée, Apollonius profita de la circonstance du Sabbat pour exécuter sa barbare commission; ce qu'il fit avec une cruauté qui répondoit bien aux instructions de son Maître. Peu de tems après il fit publier un édit du Roi portant, que chacun eût à renoncer à son ancien culte pour adorer les mêmes Dieux que les Grecs; & un certain Athénée, fort versé dans tous les rits de l'idolatrie grecque, fut envoyé de la part du Roi, pour faire mettre cet arret en exécution. A l'arrivée de ce dernier on fit cesser tous les sacrifices, on supprima toutes les fêtes & cérémonies célébrées en l'honneur du Dieu d'Israël; le Temple fut dedié à Jupiter Olympien, dont l'Idole fut même placée sur l'autel des holocaustes, avec ordre à tous les Juifs de lui sacrifier sous peine de mort: le livre de la loi fut jetté au feu; on défendit de circoncire les enfans: toutes les femmes accusées d'avoir violé cette défense, étoient punies de mort. Ceux qui s'assembloient dans les cavernes pour garder le Sabbat, lorsqu'ils venoient à être surpris, étoient jettés dans les flammes. *Machab.* 4. 5. *Machab.* VI. VII. *Hébr.* XI.

Pendant cette horrible persécution, plusieurs Juifs succomberent à la violence des tourmens; mais il y en eut plusieurs qui résisterent avec un courage héroïque, entr'autres, le sage vieillard Eléazar docteur de la loi, & Salomé avec ses sept fils.

Les cruautés d'*Antiochus* furent enfin réprimées selon la prédiction de Daniel. Matathias sacrificateur de la classe de Joarib, & chef de la race des Asmonéens fut le premier qui lui opposa de la résistance. Judas Machabée son fils marcha sur ses traces & fit des prodiges de valeur inouis. Il purifia le temple trois ans & demi après sa prophanation, comme l'avoit prédit Daniel, & abolit tout culte des Idoles. Ses conquêtes rapides parvinrent aux oreilles d'*Antiochus*, qui étoit pour lors à Ecbatane. Ce Roi furieux s'avance à grands pas contre Jérusalem, menaçant d'en faire le cimetiere commun de la Nation Judaïque. Mais l'Eternel qui ne lui avoit donné que 6 ans pour tourmenter le peuple de Dieu, *Dan.* VIII. 14. arrêta les effets de son courroux, en le frappant d'une maladie extraordinaire & extrêmement douloureuse, qui mit fin à sa vie pour en faire un exemple éclatant de la vengeance de Dieu contre les Tyrans; ce qui arriva l'an 164 avant Jesus-Christ. On peut consulter sur la vie d'*Antiochus* Polybe *libr.* 26. 31. *in excerp.* & *ap. Ath. L. X.* Josephe *in prol. libr. de bell. Jud. Antiq. L. XII. v.* MATATHIAS, MACHABÉE, ASMONÉENS.

Jérôme, Augustin *Civ. Dei.* L. XVII. c. 8. veulent que *Antiochus* ait été le précurseur de l'Antechrist. On pourra voir ce qu'ils disent là-dessus si l'on en est curieux. (C. C.)

ANTIOCHUS D'ASCALON, (N), *Hist. Litt.*, Philosophe Stoïcien que Lucullus attira à Rome, où il se fit d'illustres amis & qui fut le Maître de Ciceron. Il avoit fait un Traité très-subtil sur la secte Académique, & un autre des Dieux que Plutarque cite.

ANTIOCHUS, (N), *Hist. Litt.*, Médecin contemporain de Galien, qui alloit à pied assez loin voir ses malades, quoiqu'il eût plus de 80 ans. Il usa d'un régime de vivre si convenable, qu'il atteignit presque l'âge de cent ans, ayant toujours joui d'une santé parfaite. Ce Médecin mangeoit trois fois le jour dans sa vieillesse, mais peu à chaque fois. Le matin

il se faisoit frotter, après avoir été à la selle; sur les 9 à 10 heures il mangeoit du pain & du miel attique; depuis ce tems-là jusqu'à midi il étudioit. Il se baignoit ensuite, se faisoit frotter; & après avoir pris quelque petit exercice, il commençoit son dîner par des viandes propres à lâcher le ventre, & le finissoit en mangeant un peu de bon poisson. Enfin, à souper il prenoit un bouillon simple, dans lequel on avoit délayé de la farine & du *Mulsum*. Il étoit d'ailleurs logé dans une petite maison, mais fort commode & bien située.

ANTIOCHUS, (N), *Hist. Litt.*, Abbé de la Laure de S. Sabas, vivoit au XVII siecle, & a fait quelques ouvrages, entr'autres des Homélies, & un Traité *de vitiosis cogitationibus*.

ANTIOPE, (N), *Myth.*, fille de Nycteus, Roi de Thébes, fut célébre dans toute la Grece pour sa beauté, dit Pausanias, on la disoit même fille, non de ce Prince, mais du fleuve Asope qui arrose les terres des Platéens & des Thébains. Epopée, Roi de Sycione l'ayant enlevée l'épousa. Nycteus fit la guerre au ravisseur, & y perdit la vie, mais en mourant il recommanda à son frere Lycus de venger sa mort, & de punir *Antiope*. En effet la Princesse tomba entre les mains de Lycus, & fut ramenée à Thébes : ce fut en y allant qu'elle accoucha de Zethus & d'Amphion. Lycus livra Antigone à sa femme Dircé, qui la traita pendant plusieurs années avec beaucoup de cruauté; mais enfin la malheureuse Princesse ayant trouvé le moyen de s'échapper, alla chercher ses deux fils qui étoient déja grands, & qui étant entrés à main armée dans Thébes, tuerent Lycus & Dircé, & se rendirent maitres du Royaume. Pausanias dit que Bacchus fit perdre l'esprit à Antigone, pour la punir d'avoir fait périr cruellement Dircé qui honoroit singuliérement ce Dieu; qu'errante & vagabonde, elle parcourut toute la Grece, lorsque Phocas, petit-fils de Sisyphe, l'ayant rencontrée par hasard la guérit & l'épousa. *v.* DIRCÉ.

ANTIOPE, (N), *Myth.*, Reine des Amazones, fut attaquée par Hercule qui avoit reçu ordre d'Euristhée de lui aller enlever sa ceinture, c'est-à-dire, ses trésors: elle fut vaincue & emmenée prisonniere. Elle épousa Thésée, & en eut un fils nommé Hypolite. Elle portoit aussi le même nom

ANTIOPIA, *Géog. Anc. & Mod.*, ville ancienne de la Palestine, dans la tribu de Nephtali, vers la frontiere d'Aser, entre Tyr & Bethsaïde. C'étoit la ville principale des Chananéens; ce n'est aujourd'hui qu'un misérable village.

ANTIPACSHU, *Géog. Mod.*, petite isle de la mer de Grece, sur la côte d'Epire, vis-à-vis le golfe de l'Arta, entre Corfou & Céfalonie.

ANTI-PAPES, f. m. pl., *Hist. Eccl.* On donne ce nom à ceux qui ont prétendu se faire reconnoître pour souverains Pontifes, au préjudice d'un Pape légitimement élu; on en compte depuis le troisieme siecle jusqu'aujourd'hui, vingt-huit.

ANTIPARALYTIQUES, (N), f. m. pl. & adj., remédes contre la paralysie. Tels sont l'onguent de styrax, le martialium avec l'huile distillée de romarin, l'esprit de vin camphré, les émétiques, les sudorifiques. &c.

ANTIPARASTASE, f. f. figure de Rhétorique, qui consiste en ce que l'accusé apporte des raisons pour pouver qu'il devroit plutôt être loué que blamé, s'il étoit vrai qu'il eût fait ce qu'on lui oppose.

ANTIPAROS, *Géog. Anc. & Mod.*, isle de l'Archipel, vis-à-vis l'isle de Paros. *v.* CAVERNE.

ANTIPAS, (N), f. m., *Hist. Sacr.*, nom abrégé d'*Antipater*, tiré du Grec, qui signifie, *ennemi du Pere.* C'est le nom d'un des fils d'Hérode le Grand, qu'il fit par son testament Tétrarque de la Galilée & de la Perée; car ce n'est qu'improprement qu'il est appellé Roi, *Math.* XIV. 9. puisqu'il ne le fut jamais. Il avoit épousé la fille d'Aretas Roi des Arabes dont il est parlé II *Cor.* XII, 22.; mais il la répudia indignement pour enlever Hérodiade femme de son frere Philippe.

Josephe *Ant. Jud.* XIX. 7. c'est-à-dire de ce Philippe qui fut fils de Mariamne fille du Pontife Simon, *ibid*, *XVIII. 7. de bello Jud. 1. 19.* Le reproche que Jean Baptiste lui fit de son crime, alluma son courroux; il le retint prisonnier, & sa lache complaisance pour Hérodiade le détermina à faire périr ce saint homme. *Math.* XIV. 1-12. *Marc.* VI. 14-29. *Luc.* IX. 7-9. Ses crimes atroces, *Luc.* III. 19. 20. furent punis, par le massacre de son armée que le Roi Aretas tailla en pieces, Josephe *Ant.* XVIII. 7. Il y a apparence que *Antipas* fut absent de la Galilée pendant que Jesus-Christ y prêchoit. Dès que celui-ci eut appris qu'il desiroit de le voir, il prit le parti de s'éloigner de son territoire, *Luc.* XIII. 32. *Antipas* ne put satisfaire sa curiosité, que lorsque Pilate ayant su que Jesus-Christ étoit Galiléen, il le lui renvoia; démarche qui opéra la réconciliation du Gouverneur & du Tétrarque, *Luc.* XXIII. 7-12.

Hérodiade jalouse de voir la Couronne sur la tête d'Agrippa son frere, fils d'Aristobule & neveu d'*Antipas*, força pour ainsi dire son mari à aller à Rome demander le titre de Roi. Mais Agrippa réussit à le mettre si mal dans l'esprit de l'Empereur Caligula, que celui-ci au lieu de le faire Roi, le relégua à Lyon, & de là en Espagne, Josephe *Ant. XVIII. 9.*

Antipas bâtit ou répara la ville de Sephoris qu'il nomma Tibériade en l'honneur de Tibére; il fonda dans la Peréе une nouvelle ville qu'il appella Juliade, en l'honneur de Julie fille d'Auguste. Il jouit de sa Tétrarchie quarante-trois ans. *v.* HÉRODE, AGRIPPA. Consultez Pritii *Introd. in N. T.* & *la préface gener. du T. de Berlin.*

Il est parlé d'un autre *Antipas* qui souffrit le martyre à Pergame *Apoc.* 11. 13. André Evêque de Césarée au V. siecle témoigne avoir lu son histoire. C'est tout ce que nous en savons. (C. C.)

ANTIPATER DE SIDON, (N), *Hist. Litt.*, Philosophe Stoïcien enseigna à Athènes & ailleurs avec beaucoup de succès vers l'an 136 avant J. C.; il étoit outre cela poëte, & nous avons de lui 22 Epigrammes dans l'Anthologie. On rapporte de lui, qu'il étoit attaqué tous les ans de la fievre au même jour qu'il étoit né, & qu'il mourut le même jour. Il y a encore de ce nom Coelius Antipater, Historien Latin qui écrivit une Histoire de la seconde guerre Punique dont on conserve des fragmens.

ANTISPASTE, f. m., *Littérat.*, dans l'ancienne poësie, pied composé d'un iambe & d'un trochée, c'est-à-dire, de deux longues entre deux breves, comme dans ce mot *cŏrōnārĕ*. *v.* PIED & VERS.

ANTIPATHES ou CORAIL NOIR. *v.* CORAIL.

ANTIPATHIE, (R), f. f., *Antropologie Physiologie*, *Philosophie morale*, formé des mots Grecs ἀντὶ *contre*, & πάθος *passion*; littéralement ce mot signifie *incompatibilité*; mais on n'emploie guere le mot *Antipathie* pour désigner une incompatibilité purement physique; on le réserve pour signifier l'éloignement qu'un être animé & sensible éprouve pour certains objets. Sous ce point de vue qui est celui sous le quel nous l'envisageons ici, l'*antipathie* signifie dans la langage vulgaire, *une haine naturelle*, *une inimitié insurmontable*, *une aversion involontaire qu'un être sensible éprouve pour un autre objet quel qu'il soit, sans que celui qui sent cette antipathie, en connoisse la cause & puisse en rendre aucune raison.* Telle est dit-on l'opposition naturelle & réciproque de la salamandre & de la tortue, du crapaud & de la belette, de la brebis & du loup. Telle est l'aversion invincible de certaines personnes pour les chats, les souris, les araignées &c.; aversion qui va quelquefois jusqu'à les faire évanouir à la vue de ces animaux. Telles mille autres *antipathies* dont les anciens naturalistes, les Scholastiques & le vulgaire font tant d'histoires: on les raconte comme des faits certains & on en demande l'explication au Philosophe; mais celui-ci commence d'abord par demander s'il existe de telles *antipathies*.

A examiner la chose sans préjugé, il paroit qu'il faut retrancher de l'objet de

l'examen qu'exige cette question, 1°. toutes les *antipathies* non avérées, comme celle que l'on suppose entre les poules & le son d'une harpe dont les cordes sont faites de boyaux de renard; entre la salamandre & la tortue; la belette & le crapaud. Rien n'est moins vérifié ou plutôt n'est plus faux que ces faits dont se repait la crédulité du vulgaire; & quand quelques unes de ces *antipathies* seroient avérées, il ne seroit pas prouvé pour cela que les animaux qui les éprouvent, n'en connoissent pas à leur maniere la cause; dès lors, ce ne seroit plus l'*antipathie* dont nous avons donné la définition.

Il faut en retrancher 2°. toutes ces *antipathies* de commande, ces aversions factices, que certaines personnes prennent & affectent d'avoir, par air, pour se donner un ton précieux, une apparence de délicatesse extrême, de propreté excessive, qui demande de grands ménagemens. On seroit surpris, si l'on y faisoit attention, combien il y a d'aversions de cette espece, qu'on veut faire passer pour naturelles & invincibles.

Retranchons 3°. toutes les aversions dont la cause est connue & manifeste; on sera surpris, après avoir fait ces diverses soustractions des *antipathies* prétendues, combien est petit le nombre de celles qui paroissent être réellement telles que les décrit la définition que nous en avons donnée. Nommera-t-on *antipathie* l'aversion réelle, naturelle & décidée que la brebis a pour le loup? La cause en est connue; le loup dévore la brebis dont il fait sa pature; & tout animal craint naturellement la douleur, & sa destruction: la brebis doit donc avoir en horreur le loup qui pour s'en nourrir la déchire: c'est d'un principe semblable que naît l'horreur que bien des gens ont pour les serpens, les petits animaux, tous les reptiles, & la plupart des insectes. On nous a donné dans notre bas âge l'idée qu'ils sont venimeux, que leur morsure est mortelle, que leur piquure est dangereuse, & cause des enflures douloureuses, quelquefois funestes; on nous les a représentés comme mal propres, comme pouvant causer par là du mal à ceux qui les manient, comme devant empoisonner ceux qui auroient le malheur de les avaler: dès notre enfance on nous a remplis de ces idées, on les a quelques fois accompagnées d'histoires tragiques qui se sont gravées dans notre mémoire: on nous a apris & par précepte & par exemple en marquant en notre présence du degoût, ou même de l'effroi à leur vue, à les fuir, à ne pas les toucher: est-il surprenant si nulle réflexion ne venant rectifier nos idées sur ce sujet, nous gardons toute notre vie de l'aversion pour ces objets, lors même que nous avons oublié les discours, les leçons, les exemples qui nous ont apris à les regarder comme des êtres nuisibles; & plus nous sommes sensibles, plus nos nerfs sont irritables, plus la vue de ce que nous craignons nous émeut, sur-tout si nous en sommes frappes inopinément, quoique nous n'ayons que l'idée la plus confuse de ce que nous pouvons en craindre. Est-il besoin, pour expliquer ces faits de recourir à des qualités occultes, inhérentes dans les corps, à des rapports secrets d'*antipathie*, dont personne n'a des idées?

Il suffit souvent à une personne qui n'a nulle aversion pour un objet, de vivre quelque tems avec quelqu'un qui se livre à ces terreurs paniques, pour contracter insensiblement l'habitude de s'émouvoir à la présence d'un objet, qu'auparavant elle voyoit avec indifférence & de sang froid. J'ai connu une personne très-raisonnable, que les éclairs & le tonnerre n'effrayoient point, qui en trouvoit même le spectacle magnifique & le bruit majestueux, à qui il a suffi de passer un été, avec une de ses amies qui se livroit aux plus vives émotions à la vue d'un éclair, & à des angoisses extravagantes au moindre éclat de tonnerre, pour devenir elle-même craintive à l'excès à cet égard, & ne pouvoir surmonter la peur qu'elle a du tonnerre. Les histoires tragiques de chiens & de chats qui ont

dévoré leurs maitres, ou qui leur ont fait des blessures funestes, suffisent pour qu'une personne timide prenne en aversion ces animaux; & si elle a l'odorat fin, elle découvre bien vite leur odeur dans un apartement; troublée par la crainte que cette odeur réveille dans son ame, elle se livre à une violente inquietude, qui finit lorsqu'elle est assurée que l'animal n'est point dans la chambre: si par hasard il y en a un que l'on découvre par les recherches que l'on fait pour tranquiliser cette personne craintive, on ne manque pas de crier au miracle, à la réalité des *antipathies*, tandis que c'est-ici l'effet d'une crainte enfantine, fondée sur quelque idée confuse & exagérée du danger que l'on court avec ces animaux. L'*antipathie* que certaines gens ont pour les anguilles que d'autres mangent avec plaisir, ne vient que de la crainte des serpens auxquels ces poissons ressemblent. Il est aussi des *antipathies* qui ne naissent point de l'imagination, mais de quelques qualités physiques; ce sont celles que l'on remarque même chez les enfans, pour certains mets, dont le goût ne leur déplait pas, mais que leur estomac ne peut pas digérer, & rejette dehors dès qu'ils sont avalées.

A quoi donc se reduisent ces *antipathies* dont on parle tant? c'est ou à des histoires fabuleuses, ou à des aversions pour des objets que l'on croit dangereux, à une crainte puérile d'un péril imaginaire, à un dégoût dont on déguise la cause, à une ridicule affectation de délicatesse, à un vice d'estomac, en un mot, à un éloignement réel ou prétendu pour des choses en qui nous supposons ou qui ont pour nous des qualités nuisibles. On ne sauroit prendre trop de soin de prévenir les *antipathies* chez les enfans, en les familiarisant avec tous les objets, en leur indiquant sans émotion ceux qui sont dangereux, & en leur apprenant à s'en défendre, ou à ne pas s'exposer à leur nuisible influence, & quand on est parvenu à l'âge de raison, en réfléchissant sur la nature des objets que l'on craint, en vérifiant ce qu'on dit de leurs qualités, & en faisant des efforts sur soi-même pour vaincre la répugnance qu'on éprouve. *v.* SYMPATHIE qui est l'opposé d'*antipathie*. (G. M.)

ANTIPATHIE, HAINE, AVERSION, RÉPUGNANCE, s. f. La *haine* est pour les personnes; l'*aversion*, & l'*antipathie* pour tout indistinctement, & la *répugnance* pour les actions.

La *haine* est plus volontaire que l'*aversion*, l'*antipathie* & la *répugnance*. Celles-ci ont plus de rapport au tempérament. Les causes de l'*antipathie* sont plus secretes que celles de l'*aversion*. La *répugnance* est moins durable que l'une & l'autre. Nous haïssons les vicieux; nous avons de l'*aversion* pour leurs actions; nous sentons de l'*antipathie* pour certaines gens, dès la premiere fois que nous les voyons: il y a des démarches que nous faisons avec *répugnance*. La *haine* noircit; l'*aversion* éloigne des personnes; l'*antipathie* fait détester; la *répugnance* empêche qu'on imite. *v. les Synon. Franç.*

ANTIPATHIE, *terme de Peinture v.* ENNEMI.

ANTIPATRIDE, *Géog. Anc.* Il y a eu deux villes de ce nom, l'une en Palestine, du côte de Jaffa, vers la mer, maintenant ruinée; l'autre en Phénicie, sur la côte de la Méditerranée, à seize milles de Jaffa.

ANTIPÉRISTALTIQUE, adj. de ἀντὶ, *contre*, & περισταλτικὸς, *comprimant*, *Anatomie*. C'est dans les intestins un mouvement contraire au mouvement péristaltique. *v.* VERMICULAIRE. Le mouvement péristaltique est une contraction des fibres des intestins du haut-en-bas, & le mouvement *antipéristaltique* en est une contraction du bas-en-haut. *v.* INTESTIN.

ANTIPÉRISTASE, s. f. dans la *Philosophie* de l'école, est l'action de deux qualités contraires, dont l'une par son opposition excite & fortifie l'autre. *v.* QUALITÉ.

Ce mot est Grec, ἀντὶ περίστασις, & se forme de ἀντὶ, *contra*, contre, & περίστα-

μαι, être autour; comme qui diroit *résistance* à quelque chose qui entoure ou assiége.

On définit l'*antipéristase* l'opposition d'une qualité contraire à une autre, par laquelle est augmentée & fortifiée celle à qui elle résiste; ou l'action par laquelle un corps auquel un autre résiste, devient plus fort à cause de l'opposition qu'il essuie; ou l'effet de l'activité d'une qualité augmentée par l'opposition d'une autre qualité.

C'est ainsi, disent les Philosophes de l'école, que le froid en bien des occasions augmente le degré de la chaleur, & l'humide celui de la secheresse. *v.* FROID & CHALEUR. C'est ainsi que de la chaux vive prend feu par la simple effusion de l'eau froide. Ainsi le feu est plus vif en hyver qu'en été, par *antipéristase*; & c'est la même cause qui produit le tonnerre & les éclairs dans la moyenne région, où le froid est perpétuel.

Cette *antipéristase* est comme l'on voit, d'une grande étendue & d'un grand secours dans la Philosophie péripatéticienne: il est nécessaire, disent les partisans de cette Philosophie, que le froid & le chaud soient l'un & l'autre doués de la faculté de se donner de la vigueur, afin que chacun d'eux la puisse exercer lorsqu'il est comme assiegé par son contraire, & qu'ils puissent prévenir par ce moyen leur mutuelle destruction; ainsi en été le froid chassé de la terre & de l'eau par les brûlantes ardeurs du Soleil, se retire dans la moyenne région de l'air, & s'y défend contre la chaleur qui est au-dessus, & contre celle qui est au-dessous de lui; de même en été quand l'air qui nous environne est d'une chaleur étouffante, nous trouvons la qualité contraire dans les souterrains & dans les caves: au contraire en hyver quand le froid fait geler les lacs & les rivieres, l'air enfermé dans les souterrains & les caves devient l'asyle de la chaleur; l'eau fraîchement tirée des puits & des sources profondes en hyver, est non-seulement chaude, mais encore sensiblement fumante. M. Boyle a examiné cette opinion avec beaucoup de soin dans son histoire du froid. Il est certain qu'à *priori*, & la considérant en elle-même indépendamment des expériences allégüées pour soûtenir l'*antipéristase*, elle est métaphysiquement absurde; car enfin il est naturel de penser qu'un contraire n'en fortifie point un autre, mais qu'il le détruit.

Il est vrai que pour soutenir la prétendue force que la nature a donnée aux corps pour fuir leurs contraires, on allégue ordinairement que des gouttes d'eau se rapprochent en globules sur une table, & se garantissent elles-mêmes ainsi de leur destruction; mais on explique aisément ce phénomene par d'autres principes plus conformes aux loix de la nature. *v.* ATTRACTION. A l'égard de l'*antipéristase* du froid & de la chaleur, les Péripatéticiens nous les représentent environnés de leur contraire, comme si chacune de ces qualités avoit une intelligence, & prévoyoit qu'en négligeant de rappeller toutes ses forces, & de s'en faire un rempart contre son ennemi, elle périroit inévitablement; c'est-là transformer des agens physiques en agens moraux. L'expérience aussi-bien que la raison est contraire à la supposition d'une *antipéristase*. Le grand argument que l'on allégue pour sa défense est la chaleur que contracte la chaux vive lorsqu'on la met dans l'eau froide. Mais qui pourroit voir sans en être surpris, à quel point les hommes ont été paresseux & crédules, en se laissant si long-tems & si généralement aveugler d'une opinion dont il leur étoit si facile de voir la fausseté? Car enfin il n'y a qu'à éteindre la chaux avec de l'eau chaude, pour y voir souvent une ébullition bien plus grande que si l'eau étoit froide.

Lorsqu'on fait geler de l'eau dans un bassin avec un mêlange de neige & de sel auprès du feu, l'on prétend que ce feu est l'occasion du degré de froid capable de congeler l'eau: mais il n'est nullement besoin d'une *antipéristase* pour trouver la raison de cette expérience; puisque

M. Boyle en a fait un essai qui a parfaitement réussi dans un endroit qui étoit sans feu, & où même, selon toute apparence, il ne s'en étoit jamais allumé.

Autre argument des partisans de l'*antipéristase*: la grêle ne s'engendre qu'en été; la plus basse région de l'air est, suivant les écoles, le lieu où elle se forme: le froid qui regne dans cette région congele ces gouttes de pluie qui tombent, ce froid étant fort considérable à cause de la chaleur qui regne alors dans l'air voisin de la terre. Voy. à l'article GRÊLE, l'explication de ce phénomene. Quant à la fraicheur que l'on trouve dans les soûterrains en été, le thermometre prouve que le froid y est moindre dans cette saison qu'en hyver; ainsi l'on n'en sauroit conclure une *antipéristase*. *v.* CAVES.

La fumée des eaux qui se tirent des lieux profonds en tems de gelée, ne prouve point qu'elles soient plus chaudes alors que dans la saison où elles ne fument point; cet effet provient, non de la plus grande chaleur de l'eau, mais du plus grand froid qui regne dans l'air. C'est ainsi que l'haleine d'un homme en hyver devient très-visible; l'air froid qui l'entoure condense tout d'un coup les vapeurs qui sortent des poumons, & qui dans un tems plus chaud se répandent incontinent dans l'air en particules imperceptibles. Voyez les articles EAU, FROID, EMANATIONS, &c.

ANTIPESTILENTIEL, (N), adj., *Méd.*, qui est bon contre la peste. *v.* PESTE.

ANTIPHON, (N), *Hist. Litt.*, célébre Orateur Athénien né à Rhamnus bourg d'Attique, introduisit le premier la coutume d'enseigner & de plaider pour de l'argent. Il avoit d'abord cultivé la poésie; mais s'étant livré tout entier à l'éloquence, il la réduisit en Art, & en publia des préceptes. Outre des livres sur la Rhétorique, il avoit encore composé plusieurs discours & quelques autres ouvrages. On raconte diversement sa mort. Les uns disent qu'il fut mis à mort par le peuple vers l'an 411 pour avoir favorisé la domination des 400; d'autres qu'étant passé en Sicile, Denis le tyran dont il avoit critiqué les Tragédies le fit mourir.

ANTIPHONIE, f. f., *Musiq.*, ἀντιφωνία, étoit le nom que donnoient les Grecs à cette espece de symphonie qui s'exécutoit à l'octave ou à la double octave, par opposition à celle qui s'exécutoit au simple unisson, & qu'ils appelloient ὁμοφωνία. *v.* SYMPHONIE. Ce mot vient de ἀντὶ & φωνὴ, voix: comme qui diroit *opposition de voix*.

ANTIPHONIER *ou* ANTIPHONAIRE, (N), f. m., *Musiq.*, livre qui contient en notes les antiennes & autres chants dont on use dans l'Eglise Catholique.

ANTI-PHRASE, f. f., *Gramm.*, contre-vérité; ce mot vient de ἀντὶ, *contre*, & de φράσις, *locution*, maniere de parler, de φράζω, *dico*. L'*anti-phrase* est donc une expression ou une maniere de parler, par laquelle en disant une chose, on entend tout le contraire; par exemple, la mer Noire sujette à de fréquens naufrages, & dont les bords étoient habités par des hommes extrêmement féroces, étoit appellée le *Pont-Euxin*, c'est-à-dire, *mer favorable* à ses hôtes, *mer hospitaliere*. C'est pour cela qu'Ovide a dit que le nom de cette mer étoit un nom menteur:

Quem tenet Euxini mendax cognomine littus.
Ovid. Trist. lib. I. v. vers. 13.

& au *Lib. III. éleg. xiij.* au dernier vers il dit, *Pontus Euxini falso nomine dictus.* Cependant Sanctius & plusieurs autres Grammairiens modernes ne veulent pas mettre l'*anti-phrase* au rang des figures, & rapportent ou à l'ironie ou à l'euphémisme, tous les exemples qu'on en donne. Il y a en effet je ne sais quoi d'opposé à l'ordre naturel, de nommer une chose par son contraire, d'appeller *lumineux* un objet parce qu'il est obscur.

La superstition des Anciens leur faisoit éviter jusqu'à la simple prononciation des noms qui réveillent des idées tristes, ou des images funestes; ils donnoient

noient alors à ces objets des noms flatteurs, comme pour se les rendre favorables, & pour se faire un bon augure; c'est ce qu'on appelle *euphémisme*, c'est-à-dire, discours de bon augure; mais que ce soit par ironie ou par euphémisme que l'on ait parlé, le mot n'en doit pas moins être pris dans un sens contraire à ce que la lettre présente à l'esprit; & voilà ce que les anciens Grammairiens entendoient par *anti-phrase*. C'est ainsi que l'on dit à Paris de certaines femmes qui parlent toûjours d'un air grondeur, *c'est une muette des halles*, c'est-à-dire, une femme qui chante pouille à tout le monde, une vraie harangere des halles; *muette* est dit alors par *anti-phrase*, ou si vous l'aimez mieux par ironie; le nom ne fait rien à l'affaire; le mot n'en est pas moins une *contre-vérité*.

Quant à ce que dit Sanctius, que le terme d'*anti-phrase* suppose une phrase entiere, & ne sauroit être appliqué à un mot seul; il est fort ordinaire de donner à un mot, ou par extension ou par restriction, une signification plus ou moins étendue que celle qu'il semble qu'il devroit avoir selon son étymologie. On en a un bel exemple dans la dénomination des cas des noms; car l'accusatif ne sert pas seulement pour accuser, ni le datif pour donner, ni l'ablatif pour ôter.

ANTIPHTHISIQUES, (N), adj. m. pl., *Méd.*, remédes contre la phthisie. D'ἀντὶ *contre*, & φθίσις, *la phthisie*, ou *consomption*.

ANTIPHUS, (N), f. m., *Hist. Poët.*, un des fils de Priam.

ANTIPODES, adj. pl. m., *Géog.*, c'est un terme relatif par lequel on entend, en Géographie, les peuples qui occupent des contrées diamétralement opposées les unes aux autres. *v.* TERRE & ANTICHTONES.

Ce mot vient du Grec. Il est composé de ἀντὶ, *contra*, & de πὼς, ποδὸς, *pied*. Ceux qui sont sur des paralleles à l'équateur également éloignés de ce cercle, les uns du côté du midi, les autres du côté du nord; qui ont le même méridien, & qui sont sous ce méridien à la distance les uns des autres de 180 degrés, ou de la moitié de ce méridien, sont *antipodes*, c'est-à-dire, ont les pieds diamétralement opposés.

Les *antipodes* souffrent à peu près le même degré de chaud & de froid; ils ont les jours & les nuits également longs, mais en des tems opposés. Il est midi pour les uns, quand il est minuit pour les autres; & lorsque ceux-ci ont le jour le plus long, les autres ont le jour le plus court. *v.* CHALEUR, JOUR, NUIT, &c.

Nous disons que les *antipodes* souffrent à peu près, & non exactement, le même degré de chaud & de froid. Car 1°. il y a bien des circonstances particulieres qui peuvent modifier l'action de la chaleur solaire, & qui font souvent que des peuples situés sous le même climat ne jouissent pourtant pas de la même température. Ces circonstances sont en général la position des montagnes, le voisinage ou l'éloignement de la mer, les vents, &c. 2°. Le soleil n'est pas durant toute l'année à la même distance de la terre; il en est sensiblement plus éloigné au mois de Juin qu'au mois de Janvier; d'où il s'ensuit que, toutes choses d'ailleurs égales, notre été doit être moins chaud que celui de nos *antipodes*, & notre hyver moins froid. Aussi trouve-t-on de la glace dans les mers de l'émisphere méridional à une distance beaucoup moindre de l'équateur, que dans l'émisphere septentrional.

L'horison d'un lieu étant éloigné du zénith de ce lieu de 90 degrés, il s'ensuit que les *antipodes* ont le même horison. *v.* HORISON.

Il s'ensuit encore que, quand le soleil se leve pour les uns, il se couche pour les autres. *v.* LEVER & COUCHER.

Platon passe pour avoir imaginé le premier la possibilité des *antipodes*, & pour être l'inventeur de ce nom. Comme ce Philosophe concevoit la terre sphérique, il n'avoit plus qu'un pas à faire pour conclure l'existence des *antipodes*. *v.* TERRE.

La plûpart des anciens ont traité cette opinion avec un souverain mépris; n'ayant jamais pu parvenir à concevoir comment les hommes & les arbres subsistoient suspendus en l'air, les pieds en haut; en un mot, tels qu'ils paroissent devoir être dans l'autre hémisphere.

Ils n'ont pas fait réflexion que ces termes *en-haut*, *en-bas*, sont des termes purement relatifs, qui signifient seulement *plus loin* ou *plus près* du centre de la terre, centre commun où tendent tous les corps pesans; & qu'ainsi nos *antipodes* n'ont pas plus que nous la tête en bas & les pieds en haut, puisqu'ils ont comme nous les pieds plus près du centre de la terre, & la tête plus loin de ce même centre. Avoir la tête en bas & les pieds en haut, c'est avoir le corps placé de maniere que la direction de la pesanteur se fasse des pieds vers la tête: or c'est ce qui n'a point lieu dans les *antipodes*; car ils sont poussés comme nous vers le centre de la terre, suivant une direction qui va de la tête aux pieds. *

* Les anciens Juifs n'ont point eu de connoissance de la rondeur de la terre, non plus que de son mouvement; ils l'ont constamment régardée comme immobile, plate & habitée seulement d'un côté. *v.* TERRE. L'Ecriture sainte, lorsqu'elle parle de la terre, s'exprime toujours suivant les idées populaires de cette nation, & c'est ce qui fournit aux Déistes une arme pour l'attaquer. S'il y a des *antipodes*, disent-ils, comment Dieu a-t-il pu supposer dans sa parole qu'il n'y en a point? A cela je réponds 1°. que les auteurs sacrés ont eu autant de droit de s'exprimer de cette maniere que les Déistes, zelés partisans de Copernic, de dire, comme ils le font tous les jours, que le soleil se leve, se couche, s'approche, s'éloigne &c.: 2°. que Dieu ne nous a pas donné une révélation pour nous découvrir à fond le systême de la nature, dont nous pouvons suffisamment nous instruire dans ce grand livre que la nature même étale à nos yeux; mais uniquement pour nous faire connoitre les vérités morales qui sont liées avec la perfection & le salut de nos ames, & les présenter à notre foi: 3°. qu'il eût été bien peu digne de la sagesse de Dieu de charger Moïse, les Prophetes, Jesus-Christ, de réformer les idées des hommes sur la Physique, de leur faire des leçons sur la Théorie des cieux, sur les mouvemens des astres, d'établir le systême de Copernic sur la ruine de celui de Ptolomée, &c., pendant qu'il s'agissoit de travailler à une réforme bien autrement importante, de laquelle dépendoit le salut éternel des humains. Un célébre Déiste dit, qu'un des caracteres auxquels on peut reconnoitre les écrivains inspirés de Dieu, c'est leur Physique, parce que *Dieu*, dit-il, *n'est ni ignorant*, *ni absurde*. En admettant ce principe, quelle doit être la Physique de ceux qui s'annoncent comme envoyés des hommes? N'est-ce pas une Physique qui soit conforme au systême reçu & adopté parmi eux comme vrai? Toute autre les révolteroit & leur feroit rejetter la révélation comme fausse. Dieu auroit donc manqué à sa sagesse s'il eût parlé dans l'Ecriture autrement qu'il n'a fait. (C.C.)

Les premiers Chrétiens n'étoient point d'accord entr'eux sur ce sujet. Les uns, plutôt que d'admettre les inductions des Philosophes, nioient jusqu'aux démonstrations des Mathématiciens sur la sphéricité de la terre. Ce fut le parti que Lactance Prit, comme on peut s'en assûrer par le *xxjv. chap. du livre III. de ses Inst.* D'autres s'en tinrent à révoquer en doute les conjectures des Philosophes; c'est ce que fit St. Augustin, comme on voit au *chap. jx. du livre XVI: de la Cité de Dieu.* Après avoir examiné, s'il est vrai qu'il y ait des Cyclopes, des Pygmées & des nations qui aient la tête en bas & les pieds en haut, il passe à la question des *antipodes*, & il demande si la partie inférieure de notre terre est habitée. Il commence par avoüer la sphéricité de la terre; il convient ensuite qu'il y a une partie du globe diamétralement opposée à celle que nous habitons: mais il nie que cette partie soit peuplée; & les

raiſons qu'il en apporte, ne ſont pas mauvaiſes pour un tems où on n'avoit point encore découvert le nouveau monde. Premiérement, ceux qui admettent des *antipodes*, dit-il, ne ſont fondés ſur aucune hiſtoire. 2°. Cette partie inférieure de la terre peut être totalement ſubmergée. 3°. Admettre des *antipodes*, & conſéquemment des hommes d'une tige différente de la nôtre (car les anciens regardant la communication de leur monde avec celui des *antipodes*, comme impoſſible, la premiere ſuppoſition entraînoit la ſeconde) c'eſt contredire les ſaintes écritures qui nous apprennent que toute la race humaine deſcend d'un ſeul homme. Telle eſt l'opinion de ce Pere de l'Egliſe.

On voit par-là que S. Auguſtin ſe trompoit, en croyant que les *antipodes* devoient être d'une race différente de la nôtre. Car enfin ces *antipodes* exiſtent, & il eſt de foi que tous les hommes viennent d'Adam. A l'égard de la maniere dont ces peuples ont paſſé dans les terres qu'ils habitent, rien n'eſt plus facile à expliquer; on peut employer pour cela un grand nombre de ſuppoſitions toutes auſſi vraiſemblables les unes que les autres. Au reſte nous remarquerons ici que S. Auguſtin condamne à la vérité, comme hérétique, l'opinion qui feroit venir les *antipodes* d'une autre race que de celle d'Adam; mais il ne condamne pas comme telle, celle qui ſe borneroit purement & ſimplement à l'exiſtence des *antipodes*. S'il avoit penſé à ſéparer ces deux opinions, il y a grande apparence qu'il ſe ſeroit déclaré pour la ſeconde. *v.* AMÉRIQUE.

Quoi qu'il en ſoit, quand même il ſe ſeroit trompé ſur ce point peu important de la Géographie, ſes écrits n'en ſeront pas moins reſpectés dans l'Egliſe, ſur tout ce qui concerne les vérités de la Religion Chrétienne; & il n'en ſera pas moins ſon plus grand défenſeur contre les Manichéens, les Donatiſtes, les Pélagiens, Semi-pélagiens, &c,

Nous pouvons ajoûter à cela, que les *Peres de* l'Egliſe n'éoient pas les ſeuls qui rejettaſſent la poſſibilité des *antipodes*.

Lucrece avoit pris ce parti, long-tems avant eux, comme il paroit par la fin du *premier livre*, *v.* 10.60. &c. Voyez auſſi le livre de Plutarque *de Facie in orbe lunæ*. Pline réfute la même opinion. *Liv. II c. lxv.*

Ce qu'il y a de plus propre aux *antipodes*, & en quoi ſeulement nous les conſidérons ici, c'eſt d'etre dans des lieux diamétralement oppoſés entr'eux ſur le globe terreſtre; de maniere qu'ayant mené une perpendiculaire ou une verticale à un lieu quelconque, & qui par conſéquent paſſe par le zénith de ce lieu, l'endroit oppoſé de la ſurface du globe que cette verticale prolongée ira couper, en ſoit l'*antipode*. Tout le reſte n'eſt qu'acceſſoire à cette idée dans la ſuppoſition énoncée ou tacite de la ſphéricité de la terre; car ſi la terre n'eſt point une ſphere, ſi c'eſt un ſphéroïde elliptique, applati, ou allongé vers les poles, il n'y a plus d'*antipodes* réciproques; c'eſt-à-dire, par exemple, qu'ayant mené une ligne par le zénith d'Yverdon & par le centre de cette ville, qui eſt dans l'hémiſphere boréal, cette ligne ira couper l'hémiſphere auſtral en un point qui ſera l'*antipode* d'Yverdon, mais dont Yverdon ne ſera pas l'*antipode*; ainſi l'égalité réciproque de poſition, de latitude, de jour & de nuit dans les hémiſpheres oppoſés à ſix mois de différence, & tout ce qu'on a coutume de renfermer dans l'idée des *antipodes*, comme inſéparable, ne l'eſt plus, & doit effectivement en être ſéparé dès que l'on déroge à la ſphéricité de la terre. Il ne faut qu'un peu d'attention pour s'en convaincre.

Tout ceci eſt fondé ſur ce que la ſphere, ou, pour ſimplifier cette théorie, le cercle, eſt la ſeule figure réguliere que tous les diametres paſſans par ſon centre coupent à angles droits. Donc en toute figure terminée par une autre courbe, dans l'ellipſe, par exemple, la perpendiculaire menée à un de ſes points ou à ſa tangente, excepté les deux axes

qui répondent ici à la ligne des poles, ou à un diametre quelconque de l'équateur, ne sauroit passer par son centre, ni aller rencontrer la partie opposée du méridien elliptique à angles droits : donc le nadir Yverdon n'est pas le zénith de son *antipode*, & réciproquement. Si l'on élevoit au milieu d'Yverdon une colonne bien perpendiculaire à la surface de la terre, elle ne seroit pas dans la même ligne que celle qu'on éleveroit pareillement au point *antipode* d'Yverdon : mais elle en déclineroit par un angle plus ou moins grand, selon que l'ellipse où le méridien elliptique différeroit plus ou moins du cercle. La latitude de l'un & de l'autre de ces deux points différera donc en même raison, & conséquemment la longueur des jours & des nuits, des mêmes saisons, &c.

Les lieux situés à l'un & l'autre pole, ou sur l'équateur, en sont exceptés ; parce que dans le premier cas, c'est un des axes de l'ellipse qui joint les deux points ; & que dans le second il s'agit toujours d'un cercle, dont l'autre axe de l'ellipse est le diametre ; le sphéroïde quelconque applati ou allongé étant toujours imaginé résulter de la révolution du méridien elliptique autour de l'axe du monde.

ANTIPODAGRIQUES, (N), s. m. pl. & adj., remédes contre la goûte, principalement contre la podagre, d'où ils ont pris leur nom. Tels sont le chamœdrys, le lait, la teinture d'antimoine, l'urine appliquée extérieurement, le baume anodyn de Batéus, &c.

ANTI-PROSTATES, (N), *Anat.*, un peu au-dessous & en-devant de la glande prostate se rencontrent sous les muscles accélérateurs de la verge & à chaque côté de l'uretre, deux petits corps glanduleux, applatis & de figure oblongue, dont les canaux excréteurs sont très-longs; car après avoir percé le tissu spongieux de l'uretre, ils viennent s'ouvrir environ la partie moyenne de ce canal, pour y déposer la liqueur capable de l'humecter, de le lubrifier & le garantir ainsi des impressions trop fortes des sels dont se trouvent chargées les urines. Ce sont ces deux petites glandes que les Anatomistes nomment les prostates inférieures, ou les *anti-prostates*.

ANTIPTOSE, (R), s. f. *Gramm.*, figure imaginaire de Grammaire latine, par la quelle on suppose que les Latins en parlant leur langue, mettoient un cas pour un autre, contre les regles de la syntaxe ; comme quand Virgile dit, Æn. lib. V. v. 451. *It clamor cœlo*, au lieu de *ad cœlum*, Æn. lib. I. v. 537. *Urbem quam statuo vestra est* ; au lieu de *Urbs quam statuo*. Térence au prologue de l'Andrienne dit : *Populo ut placerent quas fecisset fabulas*, pour *fabulæ*. On trouve aussi *Venit in mentem illius diei* pour *ille dies*. Toute irrégularité prétendue, n'est que l'effet d'une ellipse, ou du retranchement d'une portion de la phrase qui s'entend fort bien sans elle ; retranchement qui est dans le génie de la langue latine, & non l'effet d'une figure irréguliere & contraire aux regles de la syntaxe, Ainsi, *venit in mentem illius diei* est pour *Recordatio illius diei venit in mentem. Populo ut placerent quas fecisset fabulas*, est pour *ut fabulæ, quas fabulas fecisset placerent populo*. Voyez Sanctii *Minerva*. L. IV. C. XIII. Cette figure ne peut avoir lieu dans la langue françoise qui n'a point de cas. (G. M.)

ANTIPYRENÉES, (N), *Géog.* : l'on donne ce nom à la partie des monts Pyrénées, qui sépare le Languedoc du Comté de Roussillon, celle qui en sépare la Catalogne portant celui de Col de Pertuis. (D. G.)

ANTIQUAIRE, s. m. est une personne qui s'occupe de la recherche & de l'étude des monumens de l'antiquité, comme les anciennes médailles, les livres, les statues, les sculptures, les inscriptions, en un mot ce qui peut lui donner des lumieres à ce sujet. *v.* ANTIQUITÉ, voyez aussi MONUMENT, MÉDAILLE, INSCRIPTION, SCULPTURE, STATUE, &c.

Autrefois il y avoit différentes autres especes d'*antiquaires* : les Libraires ou les

copiftes, c'eft-à-dire ceux qui tranfcrivoient en caracteres beaux & lifibles ce qui avoit auparavant été feulement écrit en notes, s'appelloient *antiquaires*. *v*. LIBRAIRE. Ils furent auffi dénommés *calligraphi*. *v*. CALLIGRAPHE. Dans les principales villes de la Grece & de l'Italie, il y avoit d'autres perfonnes diftinguées que l'on appelloit *antiquaires*, & dont la fonction étoit de montrer les antiquités de la ville aux étrangers, de leur expliquer les infcriptions anciennes, & de les affifter de tout leur pouvoir dans ce genre d'érudition.

Un établiffement fi utile au public & fi flatteur pour les curieux, mériteroit bien d'avoir lieu parmi nous. Paufanias appelle ces *antiquaires* ἐξηγητάς: les Siciliens leur donnoient le nom de *myftagogi*.

ANTIQUE, adj. en général *ancien*. *v*. ANCIEN & ANTIQUITÉ.

ANTIQUE, f. f., eft principalement en ufage parmi les Architectes, les Sculpteurs & les Peintres: ils l'emploient pour exprimer les ouvrages d'Architecture, de Sculpture, & de Peinture, &c. qui font d'un tems où les Arts avoient été portés à leur perfection par les plus beaux génies de la Grece & de Rome: favoir depuis le fiecle d'Alexandre le Grand jufqu'au regne de l'Empereur Phocas, vers l'an de Notre-Seigneur 600, que l'Italie fut ravagée par les Goths & les Vandales.

Antique dans ce fens eft oppofé à *moderne*. C'eft ainfi que nous difons un édifice *antique*, un bufte, un bas-relief, une maniere, une médaille *antique*; & d'une ftatue, qu'elle eft dans le goût *antique*.

Il nous refte plufieurs antiquités de Sculpture, telles que le Laocoon, la Venus de Medicis, l'Apollon, l'Hercule Farnefe, &c.

Mais en fait d'antiquités pittorefques, nous n'avons que la noce Aldobrandine, les figures de la pyramide de Ceftius, le nymphée du palais Barberin, la Venus, une figure de Rome qui occupe le Palladium, & qu'on voit dans le même lieu, quelques morceaux de frefque tirés des ruines d'Adriane, des thermes de Tite & d'Héraclée.

Il s'eft trouvé des Sculpteurs qui ont contrefait l'*antique* jufqu'à tromper le jugement du public. On prétend que Michel-Ange fit la ftatue d'un Cupidon, & qu'après en avoir caffé un bras qu'il retint, il enterra le refte de la figure dans un endroit où il favoit qu'on devoit fouiller. Le Cupidon en ayant été tiré, tout le monde le prit pour *antique*. Mais Michel-Ange ayant préfenté à fon tronc le bras qu'il avoit réfervé, chacun fut obligé de convenir de fa méprife. Si ce fait eft vrai, il prouve combien dès ce tems-là le préjugé étoit favorable à l'antiquité. Notre fiecle n'en a rien rabattu; & fi l'on pouvoit, ainfi que Michel-Ange, prouver que les morceaux qu'on admire comme des antiquités, ne font que des productions modernes, la plûpart de ces antiquités perdroient bientôt de l'eftime où elles font, & feroient réduites à leur jufte valeur.

Antique eft quelquefois diftingué d'*ancien* qui fignifie un moindre degré d'antiquité, un tems où l'art n'étoit pas encore à fa derniere perfection. Ainfi architecture *antique* n'eft fouvent autre chofe que l'ancienne architecture. *v*. ARCHITECTURE.

Quelques écrivains ufent du compofé *antiquo-moderne*, en parlant des vieilles églifes gothiques & d'autres bâtimens, qu'ils ne veulent pas confondre avec ceux des Grecs & des Romains.

ANTIQUE. On emploie ce mot *dans le Blafon* en parlant des chofes qui ne font pas de l'ufage moderne, comme des couronnes à pointes de rayons, des coeffures anciennes, grecques & romaines, des vêtemens, des bâtimens, des niches gothiques, &c. Les armoiries de Montpellier font une image de Notre-Dame fur fon fiége à l'*antique* en forme de niche.

L'évêché de Freyfingen en Baviere, d'argent au bufte de more de fable, couronné d'or à l'*antique* & vêtu de gueules.

ANTIQUER, v. act., c'étoit en terme d'*ancienne reliure*, pratiquer avec des fers

chauds, sur la tranche dorée ou non dorée d'un livre, des ornemens à ramage ou autres. Cet usage n'a plus lieu: la tranche de nos livres est unie.

ANTIQUITÉ, *antiquitas*, *Hist. Anc.*, on se sert de ce terme pour désigner les siecles passés. *v.* AGE, TEMS, ANTIQUE ANCIEN, &c.

Nous disons en ce sens, les héros de l'*antiquité*, les vestiges ou traces de l'*antiquité*, les monumens de l'*antiquité*, &c.

On emploie le même mot pour désigner les ouvrages qui nous restent des anciens. *v.* MONUMENS, RESTES, RUINES, &c.

On dit en ce sens, un chef-d'œuvre de l'*antiquité*, un beau morceau de l'*antiquité*; l'Italie, la France & l'Angleterre sont pleines d'*antiquités*.

Antiquité se prend aussi pour l'ancienneté d'une chose, ou pour le long-tems qu'il y a qu'elle subsiste. *v.* AGE, TEMS, &c.

On dit en ce sens, l'*antiquité* d'un royaume, d'une coûtume, ou d'autres choses pareilles. La plûpart des nations se donnent bien plus d'ancienneté qu'elles ne sont en état d'en prouver. On peut dire que le tems présent est l'*antiquité* du monde, qui dans les tems qu'on appelle *anciens*, ne faisoit proprement que de naître & qui étoit, pour ainsi dire, enfant.

Nous lisons dans Platon, que Solon tenoit d'un Prêtre Egyptien que les Athéniens avoient 9000 ans d'ancienneté, & les Saïdes 8000. Pomponius remonte beaucoup plus haut dans les tems, en suivant les traces d'Hérodote. Il compte 330 rois avant Amasis, & il trouve que le monde a plus de 13000 ans. Diodore de Sicile met entre le premier Roi d'Egypte & l'expédition d'Alexandre, un intervalle de 23000 ans. Diogene Laerce laisse bien-loin derriere lui les Auteurs; il double ce nombre de 23000. Lorsqu'Alexandre entra dans l'Egypte, les Prêtres lui prouverent par leurs histoires sacrées, dans lesquelles il étoit fait mention de l'origine de l'Empire des Perses, qu'il venoit de conquérir, & de celui de Macédoine, qu'il possédoit par droit de naissance, qu'ils avoient l'un & l'autre 8000 ans d'ancienneté. Cependant il est démontré par les meilleurs Auteurs, tant Historiens que Chronologistes, que l'Empire des Perses n'avoit par alors plus de 300 ans, & celui des Macédoniens plus de 500. Au reste on ne doit pas s'étonner que les Egyptiens & les Assyriens soient tombés dans des erreurs chronologiques si ridicules; ceux-ci faisant de 4000 ans la durée des regnes de leurs premiers Rois, & ceux-là la supposant de 1200 ans.

Les Chaldéens assûroient au tems d'Alexandre qu'ils avoient 470000 ans d'observations des mouvemens célestes, & qu'ils avoient tiré les horoscopes des enfans nés dans cet énorme intervalle de tems. Mais Callisthene ayant été commis par Aristote à la recherche de ces observations, on trouva qu'elles ne remontoient point au-delà de 1900 ans avant Alexandre. C'est un fait avoüé par Porphyre, dont le dessein n'étoit pas assûrément de donner de l'autorité aux livres de Moïse.

ANTIQUITÉS, en *Architecture*, se dit autant des anciens bâtimens qui servent encore à quelque usage, comme les temples des Payens dont on a fait des églises, que des fragmens de ceux qui ont été ruinés par le tems ou par les Barbares, comme à Rome, les restes du palais *Major* sur le mont Palatin. Ces *antiquités* ruinées s'appellent en Latin *rudera*, à cause de leur difformité qui les rend méconnoissables à ceux qui ont lû leurs descriptions dans les Auteurs, ou qui en ont vu les figures.

ANTIRRHINUM. *v.* MUFFLE DE VEAU.

ANTISCIENS, (R), *Géog.*, peuples qui habitent dans les hémispheres opposées de la terre, & dont les ombres ont des directions contraires; ce mot vient de ἀντὶ *contra*, σκιὰ *umbra*. Ce terme est plus général ou plus vague que celui d'antœciens par le quelon exrpime deux points

uniques de la terre situées sur le même méridien à des latitudes égales & opposées. (D. L.)

ANTISCORBUTIQUE, (R), adj. m. & f., contraire au scorbut, qui guérit le scorbut. Il est certain, que par une providence particuliere du Créateur, chaque région produit les plantes propres à guérir les maux des peuples qui l'habitent. Dans les pays septentrionaux & marécageux, où le scorbut est si ordinaire, pullulent de tous côtés des plantes *antiscorbutiques*, telle que la ficaria, la ménianthe, la cardamine, le cresson, la cochlearia, &c.

ANTI-SIGMA, s. m. *Gramm.*, ce mot n'est que de pure curiosité, aussi est-il oublié dans le lexicon de Martinius, dans l'ample trésor de Faber, & dans le Novitius. Priscien en fait mention dans son I. liv. au chap. *de litterarum numero & affinitate.* L'Empereur Claude, dit-il, voulut qu'au lieu du ψ des Grecs, on se servit de l'*anti-sigma* figuré ainsi)(: mais cet Empereur ne put introduire cette lettre. *Huic* S *præponitur* P, *& loco* ψ *Græcæ fungitur, pro quâ Claudius Cæsar anti-sigma*)(*hâc figurâ scribi voluit: sed nulli ausi sunt antiquam scripturam mutare.*

Cette figure de l'*anti-sigma* nous apprend l'étymologie de ce mot. On sait que le sigma des Grecs, qui est notre *s*, est représenté de trois manieres différentes, σ, ς, & C; c'est cette derniere figure adossée avec une autre tournée du côté opposé, qui fait l'*anti-sigma*, comme qui diroit deux sigma adossés, opposés l'un à l'autre. Ainsi ce mot est composé de la préposition ἀντὶ & de σίγμα.

Isidore, *au liv. I. de ses Origines ch. xx.* où il parle des notes ou signes dont les auteurs se sont servis, fait mention de l'*anti-sigma*, qui, selon lui, n'est qu'un simple C tourné de l'autre côté Ɔ. On se sert, dit-il, de ce signe pour marquer que l'ordre des vers vis-à-vis desquels on le met, doit être changé, & qu'on le trouve ainsi dans les anciens auteurs. *Anti-sigma ponitur ad eos versus quorum ordo permutandus est, sicut & in antiquis auctoribus positum invenitur.*

L'*anti-sigma*, poursuit Isidore, se met aussi à la marge avec un point au milieu Ɔ lorsqu'il y a deux vers qui ont chacun le même sens, & qu'on ne sait lequel des deux est à préférer. Les variantes de la Henriade donneroient souvent lieu à de pareils *anti-sigma.*

ANTISPASE, (N), s. f., *Méd.*, d'ἀντὶ *contre*, & σπάω *tirer*; révulsion, retour d'humeurs, cours qu'on fait prendre vers la partie opposée à celle sur laquelle elles se jettoient. On s'en sert à l'égard des humeurs qui sont déja en mouvement, pour les jetter sur une partie opposée; car une humeur qui est déja fixée dans une partie, ne peut point être évacuée par révulsion, mais par dérivation, à cause qu'on ne peut l'attirer que vers les parties voisines.

ANTISPASMODIQUES, ANTISPASMATIQUES, *ou* ANTISPASMIQUES, (N), s. m. pl. & adj., *Méd.*, du grec ἀντὶ *contre*, & σπάσμα *convulsion*; remedes contre les convulsions: tels sont la thériaque, les sels volatils, le sel sédatif, l'eau impériale, l'esprit de succin, la liqueur de corne de cerf succinée, les patégoriques, les narcotiques.

ANTI-SPODE, s. m., *Chymie*, terme fait par les anciens à l'imitation de *spode.* Ils entendoient par *anti-spode* les cendres ou des plantes ou des animaux; de même que le spode étoit la cendre, ou plutôt une fleur métallique impure, que l'on ramassoit dans les boutiques où l'on faisoit le cuivre. Voyez Géoff. *Mat. Med. tom. I.*

ANTISTHENE, (N), *Hist. Litt.*, Philosophe Grec, Fondateur de la Secte Cynique. Il étoit d'Athènes & contemporain de Socrate. Il enseigna d'abord l'éloquence; mais ayant entendu Socrate, il s'adonna à la philosophie: „ Allez, „ disoit-il à ses disciples, chercher un „ maitre, pour moi j'en ai trouvé un. " Il forma lui-même une école de philosophie, & on alloit entendre ses leçons dans un lieu consacré à un chien: origine du nom de *Cynique* qu'on donna aux

sectateurs d'Antisthène, & qui leur fut confirmé dans la suite par la singularité de leurs mœurs & de leurs sentimens, par la hardiesse de leurs actions & de leurs discours. Antisthène conduit par les principes outrés de sa philosophie, rejetta loin de lui les commodités de la vie; il s'affranchit de la tyrannie du luxe & des richesses, & de la passion des femmes, des entraves de la réputation & des dignités, & enfin de tout ce qui subjugue ou tourmente les hommes. On le voyoit se promener dans les rues d'Athènes, l'épaule chargée d'une besace, le dos couvert d'un mauvais manteau, le menton hérissé d'une longue barbe, la main appuyée sur un bâton. Son austere philosophie exigea de lui bien des privations, bien des sacrifices. Il ressentit sans cesse la contrainte du rôle qu'il s'étoit imposé, & ce fut peut-être ce qui contribua le plus à rendre sa vertu chagrine.

Quelqu'un lui demandoit par quel motif il avoit embrassé la philosophie; *c'est pour vivre bien avec moi*, répondit-il.

Un prêtre l'initioit aux mystères d'Orphée, & lui vantoit le bonheur de l'autre vie: *pourquoi ne meurs-tu donc pas*, lui cria le philosophe cynique?

Il estimoit beaucoup les Lacédémoniens, & disoit des Thébains enorgueillis de la victoire de Leuctres, „ qu'ils ressem„ bloient à des écoliers tout fiers d'avoir „ battu leur maitre. "

Il conseilla un jour aux Athéniens d'*employer les ânes au lieu des bœufs & des chevaux pour labourer la terre*. Comme on lui témoignoit que sa proposition étoit ridicule; *Ne faites-vous pas la même chose*, répondit-il, *lorsque vous choisissez pour généraux des gens qui n'ont d'autre mérite que celui d'avoir été nommés par vous?*

Comme on lui disoit que bien des gens le louoient: *Quel mal ai-je donc fait?* Entendant faire beaucoup d'éloges d'une vie voluptueuse, *puissent mes ennemis*, s'écria-t-il, *en mener une pareille!*

„ Le mépris de ce qu'on appelle *gloire* „ est un bonheur; ce sont de longs tra„ vaux abrégés

„ Veux-tu te corriger? consulte l'œil „ de ton ennemi; car il appercevra le „ premier ton défaut.

„ On peut tout souhaiter au méchant, „ excepté la valeur.

„ Un des arts les plus importans & „ les plus difficiles est celui de désap„ prendre le mal.

„ La vertu suffit pour le bonheur. Ce„ lui qui la possède n'a plus rien à de„ sirer que la persévérance & la fin de „ Socrate.

„ L'exercice a quelquefois élevé l'hom„ me à la vertu la plus sublime. Elle peut „ donc être d'institution & le fruit de la „ discipline.

„ Celui qui fait être vertueux, n'a „ plus rien à apprendre, & toute la phi„ losophie consiste dans la pratique de „ la vertu.

„ C'est la vertu seule qui répare la dif„ férence & l'inégalité des sexes.

„ Le sage doit être content d'un état „ qui lui donne la tranquille jouissance „ d'une infinité de choses, dont les au„ tres n'ont qu'une contentieuse proprié„ té. Les biens sont moins à ceux qui les „ possèdent qu'à ceux qui savent s'en pas„ ser.

„ Il n'y a rien d'étrange dans le mon„ de que le vice.

„ Le seul bien qui ne peut nous être „ enlevé, est le plaisir d'avoir fait une „ bonne action.

„ Les états sont sur le point de périr, „ lorsque c'est l'intrigue qui obtient la „ récompense due au mérite.

„ C'est moins selon les loix des hom„ mes, que selon les maximes de la ver„ tu que le sage doit vivre dans la répu„ blique.

„ La guerre fait plus de malheureux „ qu'elle n'en emporte.

Antisthene s'est rendu recommandable par la sagesse de ses maximes; mais les Athéniens ne lui pardonnerent point le souverain mépris qu'il témoignoit pour les beaux arts & pour tout ce qui flattoit le goût ou la vanité de ses concitoyens. Il faut avouer aussi que ce philosophe mettoit

mettoit dans le mépris des choses extérieures plus d'ostentation qu'elles n'en méritoient. Socrate voyant un jour son ancien disciple trop fier d'un mauvais habit, lui dit avec sa finesse ordinaire: *Antisthène, je t'apperçois à travers les trous de ta robe.*

ANTI-STROPHE, s. f. *Gramm.*, ce mot est composé de la préposition ἀντὶ, qui marque opposition ou alternative, & de στροφὴ *conversio*, qui vient de στρέφω *verto.* Ainsi *strophe* signifie *stance* ou *vers* que le chœur chantoit en se tournant à droite du côté des spectateurs; & l'*antistrophe* étoit la *stance* suivante que ce même chœur chantoit en se tournant à gauche. *v.* ANTISTROPHE plus bas.

En Grammaire ou élocution, l'*antistrophe* ou *épistrophe* signifie *conversion.* Par ex. si après avoir dit *le valet d'un tel maître*, on ajoûte, *& le maître d'un tel valet*, cette derniere phrase est une *antistrophe*, une phrase tournée par rapport à la premiere. On rapporte à cette figure ce passage de saint Paul: *Hæbræi sunt, & ego. Israelitæ sunt, & ego. Semen Abrahæ sunt, & ego.* II *Cor.* c. xj. vers. 22.

ANTISTROPHE, *Bell. Lett.*, terme de l'ancienne poésie lyrique chez les Grecs. L'*antistrophe* étoit une des trois parties de l'ode, dont les deux autres se nommoient *strophe* & *épode.* La strophe & l'*antistrophe* contenoient toujours autant de vers l'une que l'autre, tous de même mesure, & pouvoient par conséquent être chantées sur le même air, à la différence de l'épode qui comprenoit des vers d'une autre espece, soit plus longs, soit plus courts. *v.* EPODE.

L'*antistrophe* étoit une espece de réponse ou d'écho relatif tant à la strophe qu'à l'épode. Les Grecs nommoient *période* ces trois couplets réunis; c'est ce que nous appellerions un couplet à trois stances. *v.* PERIODE.

ANTITACTES, (R), s. m. pl., *Hist. Eccl.*, de ἀντὶ & de τάττω *ordonner*, *qui s'opposent à l'ordre*, nom donné à une branche des disciples de Valentin ou des Gnostiques, suivant les uns, parce qu'ils admettoient une sorte de mauvais principe, à la vérité créé, mais auteur du mal moral, & qui avoit engagé les hommes à l'imiter pour les mettre en opposition avec Dieu le Créateur; selon d'autres, parce qu'ils disoient que c'étoit un mauvais principe ou un mauvais Ange qui avoit donné aux hommes les commandemens de la Loi, & sur-tout celui qui défend la paillardise; que, par conséquent on ne pouvoit mieux servir Dieu, le venger de son ennemi, & se concilier sa faveur, qu'en se livrant à toutes sortes de crimes & d'impudicités, pour contrevenir à la Loi. Clément d'Alex. *strom. L. III.* Dupin, *Bibliot. des auteurs Eccl.* (C. C.)

ANTITAURUS, s. m., *Géog. Anc. & Mod.*, montagne de la petite Arménie séparée du mont Taurus vers le nord, entre l'Euphrate & l'Arsanias. Les habitans de ces contrées l'appellent *Rhoam-Taura.*

ANTITHÉES, s. m. pl., *Divinat.*, mauvais génies qu'invoquoient les magiciens, dont Arnobe, le seul qui en ait parlé, ne nous en apprend pas davantage.

ANTI-THENAR, nom que les Anatomistes donnent à plusieurs muscles, autrement appellés *adducteurs. v.* ADDUCTEUR.

Ce mot est Grec; il est composé de ἀντὶ, *contre*, & de θέναρ, à cause que ces muscles agissent en antagonistes aux thénars & abducteurs. *v.* THENAR & ABDUCTEUR.

L'*anti-thénar* ou adducteur du pouce de la main s'attache tout le long de l'os du métacarpe, qui soutient le doigt du milieu, à celui du doigt index, & s'insere à la partie latérale de la premiere, & à la partie supérieure de la seconde phalange du pouce, en recouvrant l'os sésamoïde interne; c'est le mésothénar. Winslow, *Exp. an.*

L'*anti-thénar* ou adducteur du gros orteil s'attache à la partie antérieure de la face inférieure du calcaneum, au grand os cunéiforme, & va se terminer à l'os

sésamoïde externe.

ANTITHESE, s. f., *Bell. Lett.*, figure de Rhétorique qui consiste à opposer des pensées les unes aux autres, pour leur donner plus de jour. „ Les *antithèses* bien „ ménagées, dit le P. Bouhours, plaisent infiniment dans les ouvrages d'esprit; elles y font à peu près le même „ effet que dans la peinture les ombres „ & les jours qu'un bon Peintre a l'art „ de dispenser à propos, ou dans la musique les voix hautes & les voix basses, „ qu'un maître habile fait mêler ensemble ". On en rencontre quelquefois dans Ciceron; par exemple, dans l'oraison pour Cluentius, *vicit pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia*; & dans celle pour Muréna, *odit populus Romanus privatam luxuriam, publicam magnificentiam diligit.* Telle est encore cette pensée d'Auguste parlant à quelques jeunes séditieux: *audite, juvenes, senem quem juvenem senes audiere.*

Junon dans Virgile résolue de perdre les Troyens, s'écrie:

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo.

Quelque brillante au reste que soit cette figure, les grands Orateurs, les excellens Poëtes de l'antiquité ne l'ont pas employée sans réserve, ni semée, pour ainsi dire, à pleines mains, comme ont fait Seneque, Pline le jeune, & parmi les Peres de l'Eglise, saint Augustin, Salvien, & quelques autres. Il s'en trouve à la vérité quelquefois de fort belles dans Seneque, telle que celle-ci, *curæ leves loquuntur, ingentes stupent*: mais pour une de cette espece, combien y rencontre-t-on de misérables pointes, & de jeux de mots que lui a arrachés l'affectation de vouloir faire régner par-tout des oppositions de paroles ou de pensées? Perse frondoit déja de son tems les déclamateurs qui s'amusoient à peigner & à ajuster des *antithèses*, en traitant les sujets les plus graves.

crimina rasis
Librat in antithetis doctus posuisse figuras.

Parmi nos Orateurs, M. Fléchier a fait de l'*antithèse* sa figure favorite & si fréquente, qu'elle lui donne par-tout un air maniéré. Il plairoit davantage, s'il en eût été moins prodigue. Certains critiques austeres opinent à la bannir entiérement des discours, parce qu'ils la regardent comme un vernis éblouissant à la faveur duquel on fait passer des pensées fausses, ou qui altere celles qui sont vraies. Peut-être les sujets extrêmement sérieux ne la comportent-ils pas: mais pourquoi l'exclure du style orné & des discours d'appareil, tels que les complimens académiques, les panégyriques, l'oraison funebre, pourvu qu'on l'y emploie sobrement, & d'ailleurs qu'elle ne roule que sur les choses, & jamais sur les mots?

L'*antithèse* qu'on nomme en françois opposition, se trouve ou entre les mots, ou entre les phrases, ou entre les pensées qu'elle oppose les unes aux autres pour former une sorte de symmétrie, composée de deux membres qui se correspondent. Celle qui oppose un mot à un mot, ou une phrase à une phrase, ne peut pas être admise dans un discours sérieux, ces figures étant plutôt des jeux de mots, que des moyens de persuasion ou d'instruction; aussi ne les admet-on que dans des discours badins ou dans des Epigrammes. Telles sont ces phrases, où les mots sont opposés aux mots.

Si je veux dire blanc, la quinteuse dit noir.
Aujourd'hui dans un casque, & demain dans un froc.

Telle est aussi cette Epigramme où les phrases sont opposées aux phrases:

Pauvre Didon où t'a réduite
De tes maris le triste sort;
L'un en mourant cause ta fuite,
L'autre en fuyant cause ta mort.

De même dans ces vers où Corneille parle du Cardinal de Richelieu.

En parle qui voudra, du fameux Cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien:
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

On trouve quelquefois des *antithèses* de ce genre dans les ouvrages de M. Fléchier, où au moins sans être des jeux de mots

elles sont trop compassées, trop cadencées, trop symmétrisées, pour porter le caractere de l'éloquence de la chaire.

Mais l'*antithese* qui oppose pensée à pensée, peut trouver place dans les discours les plus sérieux, lorsque d'un côté elles paroissent se présenter naturellement sans affectation, & que de l'autre elles servent à rendre les vérités plus claires, les motifs plus forts, plus propres à faire impression, par l'opposition où on les place.

M. Bossuet toujours grave, sublime, décent, ne sortant jamais du caractere d'Orateur chrétien, s'est permis quelquefois l'usage de l'*antithese*, comme lorsqu'il dit de Charles I. Roi d'Angleterre: „ Poursuivi à toute outrance par l'implacable malignité de la fortune, trahi de tous les siens, il ne s'est pas manqué à lui-même. Malgré le mauvais succès de ses armes infortunées, si on a pu le vaincre, on n'a pu le forcer; & comme il n'a jamais refusé ce qui étoit raisonnable étant vainqueur, il a toujours rejetté ce qui étoit foible & injuste, étant captif. " Si l'esprit ne trouve rien dans cette période, qui soit discordant avec la gravité de la chaire; je ne sais si un lecteur judicieux, un auditeur raisonnable ne sera pas choqué de l'entassement d'*antitheses* que lui offre la période suivante, tirée de l'oraison funebre de la Duchesse d'Aiguillon: „ On la vit souffrir, mais on ne l'entendit pas se plaindre; elle fit des vœux pour son salut, & n'en fit pas pour sa santé. Prête à vivre pour achever sa pénitence, prête à mourir pour achever son sacrifice; soupirant après le repos de la patrie, supportant patiemment les peines de son exil. Entre la douleur & la joie, entre la possession & l'espérance, se réservant toute entiere à son Créateur, elle attendit tout ce qui pouvoit arriver, & ne souhaita que ce que Dieu voudroit faire d'elle. " L'Orateur n'a songé qu'à plaire dans cet endroit où il ne devoit être question que de toucher ses auditeurs. On a admiré ces fleurs dans M. Fléchier; & comme il a été plus aisé de l'imiter dans ces figures brillantes, & dans ces jeux de parole, que dans la pureté, dans l'élégance & dans les graces du style, on les a prodiguées à l'excès, & on en a infecté toute l'éloquence. *Traité de l'éloquence. Cours de Belles-Lettres*, &c. (G. M.)

ANTITHESE, *Gram.*, quelques Grammairiens font aussi de ce mot une figure de diction, qui se fait lorsqu'on substitue une lettre à la place d'une autre; comme lorsque Virgile a dit, *olli* pour *illi*, ce qui fait une sorte d'opposition: mais il est plus ordinaire de rapporter cette figure au métaplasme, mot fait de μεταπλάττω, *transformo*.

ANTITHÉTAIRE, s. m., *Droit.*, terme qui se présente souvent dans le titre d'un chapitre des loix de Canus, mais non pas dans le chapitre même. Il signifie un homme qui tache de se décharger d'un délit, en récriminant, c'est-à-dire, en chargeant du même fait son propre accusateur. *v.* RÉCRIMINATION.

ANTITHETE, adj., *antitheton*, opposé, contraire, disposé en forme d'antithese. *v.* ANTITHESE.

ANTITRAGUS, s. m., dans l'*Anatomie*, est la partie de l'oreille externe opposée au tragus. *v.* TRAGUS & OREILLE.

ANTITRINITAIRES, (R), s. m. pl., *Hist. Eccl. Théol.*, de ἀντὶ & de *Trinité*, c'est-à-dire, *opposés à la Trinité*; nom que les Théologiens ont donné, 1°. à tous ceux qui rejettent le dogme de la très-sainte Trinité: 2°. à tous ceux qui tombent dans quelque erreur fondamentale sur ce dogme. A prendre le mot sous cette acception la plus générale, on peut ranger tous les *Antitrinitaires* sous ces quatre classes:

1°. Ceux qui nient formellement toute Trinité, toute distinction de personnes en Dieu, & par conséquent la Divinité du Fils & du S. Esprit. On peut rapporter à cette classe, les Infideles, Juifs, Mahométans & les Hérétiques des premiers siecles, Cerinthiens, Ebionites,

Théodotiens, Artemoniens, Samosateniens, Photiniens, &c. & entre les modernes, les Sociniens appellés aussi *Unitaires*, & dans un sens plus particulier que les autres, *Antitrinitaires*. *v.* CERINTHIENS, EBIONITES, THÉODOTIENS, SOCINIENS, & UNITAIRES.

La seconde classe comprend ceux qui ont admis une Trinité avec une distinction de personnes, mais en supposant que cette distinction n'est point réelle dans Dieu, & qu'elle est purement extérieure, relative, & nominale. C'est à cette classe que doivent être rapportés les Gnostiques, les Valentiniens, les Montanistes, les Praxéens, les Berylliens, les Noetiens, & sur-tout les Sabelliens, les Patripassiens, les Monarchiens, & parmi les modernes, Servet, Poiret & ceux que l'on a appellés Modalistes. *v.* GNOSTIQUES, VALENTINIENS, &c. SERVET, POIRET, MODALISTES.

On peut ranger sous la troisieme classe ceux qui admettant une Trinité & trois personnes réellement distinctes, ont nié l'unité de leur essence, & supposé entr'elles une inégalité de nature. Tels furent autrefois les Ariens, Anoméens ou Aetiens, les Semi-Ariens, les Macédoniens, qui nioient la Divinité du Verbe ou celle du S. Esprit. Tels sont encore nos Ariens modernes. *v.* ARIENS, SEMI-ARIENS, MACÉDONIENS.

On peut assigner une quatrieme classe à ceux qui se sont représentés les trois personnes de la Trinité, comme trois Dieux essentiellement distincts & ayant chacun son existence à part: opinion qu'on appelle le *Trithéisme*. *v.* TRITHÉISTES.

Christophle Sandius fameux *Antitrinitaire* a donné dans un ouvrage posthume, intitulé *Bibliotheca Antitrinitariorum*, une liste digérée par ordre des tems de tous les Sociniens ou *Antitrinitaires* modernes, avec un catalogue de leurs ouvrages, & un abrégé de leur vie. (C. C.)

ANTITYPE, (R), s. m., *Théol.*, terme du grec ἀντίτυπος, formé de la prép. ἀντὶ *contre*, *pour*, *au lieu*, & de τύπος *figure* imprimée sur une matiere quelconque; nom par conséquent qui signifie ou ce qui est opposé à un type comme étant l'objet figuré par ce type, ou ce qui est mis à la place d'un type ou d'une figure, d'où vient que, chez les auteurs Grecs, le mot ἀντίτυπος est pris pour le synonyme de τύπος, tout comme dans le N. Testament ἀντίλυτρον est employé à la place de λύτρον. *v.* TYPE.

C'est dans ce dernier sens que ce mot est pris *Hébr.* IX. 24. où le sanctuaire est appellé l'*antitype* du Ciel, c'est-à-dire, *ce qui sert de type* ou de figure pour représenter le Ciel, où Jesus-Christ devoit entrer pour intercéder en notre faveur, tout comme le Souverain Sacrificateur des Juifs entroit une seule fois chaque année dans le lieu très-saint, afin d'y prier pour le peuple. Ce sens là n'offre rien en effet que de très-conforme au génie de la langue, & qui ne soit d'ailleurs exactement d'accord avec la nature du sujet, la connexion & le but de l'auteur sacré. On ne comprend donc pas comment quelques Interprètes ont pu chercher tant de mysteres dans l'explication de ce passage de S. Paul.

Ce même mot se dit aussi I *Pierre* III. 21.; mais dans cet endroit il est certainement pris au premier sens, puisque l'Apôtre, en disant que le baptême est l'*antitype* qui répond à l'arche de Noé, a entendu non que le baptême soit simplement un nouveau type, mais que c'est la chose même figurée par l'arche, & qui peut en ce sens-là être mise en opposition avec elle, comme avec son type. *v.* ARCHE, TYPE.

Les Théologiens ont cru pouvoir adopter l'usage du mot d'*antitype*, pour marquer en général tout objet figuré ou représenté par un type & dans lequel celui-ci trouve son accomplissement. C'est ainsi qu'ils disent de Jesus-Christ, qu'il a été l'*antitype* de David; de son sacrifice, qu'il a été l'*antitype* des sacrifices de l'ancienne loi, &c. Les regles d'interprétations qui concernent les *antitypes* se trouveront à l'article TYPE. (C. C.)

ANTITYPE, (R), *Hist. Ecclés.*



Pol. Ce mot ſe trouve fréquemment dans les ouvrages des PP. Grecs, & dans la liturgie de leur Egliſe, pour exprimer les ſymboles de l'Euchariſtie. Les Proteſtans n'auroient peut-être jamais penſé à faire valoir ce mot, pour prouver que l'ancienne Egliſe n'a point cru à la tranſubſtantiation, ſi les Docteurs Catholiques n'avoient les premiers tiré delà un argument pour appuyer ce prétendu dogme. Mais cet argument eſt ſi foible qu'ils n'ont pu en tirer quelque parti qu'à force de diſtinctions. Ils diſent que dans la liturgie de S. Baſile, & chez les anciens Liturgiſtes Grecs, le pain & le vin ſont appellés *antitypes* ſeulement avant la conſécration, & ils citent le témoignage de Marc d'Epheſe, du Patriarche Jérôme, de Jean Damaſcene, & des Diacres Jean & Epiphane; ou ſi les Grecs leur donnent ce nom après que le Prêtre a prononcé ces paroles, *hoc eſt corpus meum*, comme l'a obſervé le Docteur Schmids, c'eſt, ajoûtent-ils parce qu'ils croient que la conſécration n'eſt point achevée par ces paroles, & qu'elle ne l'eſt qu'après la priere qui les ſuit, & qu'ils appellent *invocation du S. Eſprit.* Mais tout cela ne ſont que des ſuppoſitions toutes pures. *v.* EUCHARISTIE, CONSÉCRATION. On a jamais prouvé que les Grecs aient reconnu au Synode de Florence, la préſence réelle du corps de Chriſt après la conſécration, & que Chryſoſtôme l'ait cru. Nous traiterons ce ſujet à l'article TRANSUBSTANTIATION, où nous ferons voir clairement que les Grecs n'ont jamais entendu autre choſe par *antitype*, que ſymbole, image, figure. (C. C.)

ANTIVARI, (R), *Géogr. Mod.*, ville & fortereſſe de l'Albanie Turque, ſur la mer Adriatique. Il y a deux ſiecles que les Vénitiens en furent dépoſſédés. (D. G.)

ANTIVÉNÉRI[illegible], *Méd.*, épithete par laqu[illegible] les remedes qu'on en[illegible] maladies vénériennes[illegible]

ANTIVE[illegible] *g. Mod.*, [illegible] que l[illegible] t à l'une des ſubdiviſions qu'ils ont faites de la Terre-Ferme en Amérique, au Midi de Carthagene. (D. G.)

ANTIUM, *Géog. Anc. & Mod.*, ville d'Italie, autrefois conſidérable, aujourd'hui réduite à des ruines. C'eſt ce que l'on appelle *Antio Rovinato* & *Anzio. Antium* étoit ſituée, à ce que l'on croit, où l'on a bâti depuis le bourg *di Nettuno.*

* Cette ville étoit célebre par les ſorts qu'on y alloit conſulter. Il y avoit des ſtatues qui repréſentoient la fortune, qui ſe remuoient d'elles-mêmes, dit Macrobe; & leurs mouvemens différens, ou ſervoient de réponſe, ou marquoient ſi l'on pouvoit conſulter les ſorts. *

ANTOCO, *Volcan d'*, *Géog. Mod.*, montagne des Indes, dans l'Amérique méridionale, au Royaume de Chili, à l'Orient d'Angol, qui vomit du feu.

ANTOFLE DE GIROFLE, (R), *Comm.*, on nomme ainſi dans le commerce des drogues, les cloux de girofle qui, reſtés ſur les arbres après la récolte des autres, y groſſiſſent conſidérablement; enſorte qu'ils deviennent quelquefois gros comme le bout du doigt. Ils ſe rempliſſent d'un ſuc gommeux, dur & noir, dont l'odeur eſt agréable & la ſaveur très-aromatique. Les Hollandois ont coutume de les vendre ſéparément des autres cloux, ſous le nom de *clou matrix*, ou *mere de clou.* Les Apoticaires y ſubſtituent ſouvent le girofle ordinaire; quoiqu'on n'y trouve pas cette gomme, en qui vraiſemblablement conſiſtent les vertus particulieres attribuées à l'*antofle.*

Quelques-uns ont auſſi donné ce nom à la petite tête qui ſe trouve au haut des girofles; qui eſt fort tendre; dont la couleur eſt tannée-clair; & qui étant dans la bouche, a une ſaveur chaude, piquante, & aromatique.

ANTOINE, *Chevaliers de S.*, *Hiſt. Mod.*, Ordre établi en 1382 par Albert de Baviere, comte de Hainaut, de Hollande & de Zélande, &c. qui avoit formé le deſſein de faire la guerre aux Turcs. *v.* ORDRE & CHEVALIER. Les Cheva-

liers de cet Ordre portoient un collier d'or en forme de ceinture d'hermite, à laquelle pendoit une bequille & une clochette, comme on les représente dans les portraits de *S. Antoine*.

D'autres écrivains font mention d'un Ordre de S. *Antoine*, qui fut institué dans l'Ethiopie en 370.

S. ANTOINE, *le feu*, *v.* ERESIPELLE & FEU.

ANTOINE, *Saint*, *Géog. Mod.*, petite ville de France, dans le Dauphiné, Diocèse de Vienne, sur le ruisseau de Furan.

ANTOINE, *Saint*, (R), Isle d'Afrique, la plus septentrionale & la plus occidentale des Isles du Cap-Verd. Elle est à cinq lieues de l'Isle S. Vincent, & son sol passe pour très-fertile; ce que l'on attribue à la quantité de bonnes eaux que l'on y trouve, & aux soins que l'on prend de les bien conduire. On y compte une ville & quelques villages, avec nombre de hautes montagnes. (D. G.)

ANTOINE, *le Pic de S.*, (N), *Géogr. Mod.*, très-haute montagne du Japon, sur la côte d'Eso. L'on dit qu'elle renferme des mines d'argent fort riches, & qu'elle produit diverses sortes d'arbres fort droits & fort hauts, tous propres à faire des mâts. (D. G.)

ANTOINE, (N), s. m., *Hist. Ecclés.*, nom d'un saint de l'Eglise Catholique, Egyptien de nation, qui suivit l'exemple de Paul en se faisant Hermite, vers l'an 270. S'il en faut croire nos Historiens, il prit cette résolution tout-à-coup dans une Eglise, à l'ouïe de ces paroles de Jesus-Christ: *Si tu veux être parfait, va & vends ce que tu as, & le donne aux pauvres, puis viens & me suis.* Après avoir vendu son patrimoine & l'avoir donné aux pauvres à l'exception d'une petite partie qu'il réserva pour sa sœur, il se retira dans les déserts. Il en sortit cependant durant la persécution de Maximin en 311, pour aller exhorter les Chrétiens à la constance. Mais il y revint bientôt après, & y finit sa vie qui dura, dit-on, 105 ans. Les uns veulent qu'il fut le premier qui attira les Moines dans les déserts de la Thébaïde. D'autres croient que ceux-ci y étoient déja établis, & que *Antoine* ne fit que les rassembler pour en former un Ordre soumis à des regles. *v.* MOINES ANACHORETES.

L'auteur de *la vie d'Antoine*, qu'on a attribuée à Athanase, mais sans beaucoup de fondement, fait de ce saint un prédicateur des ânes & des bêtes qui broutoient son jardin, & lui attribue plusieurs tentations & plusieurs miracles ridicules. Il donne d'ailleurs de grands éloges à sa douceur, sa constance, son austérité, & sur-tout son orthodoxie. On dit, en effet, qu'il fut zélé contre les hérétiques de son tems, entr'autres, les Méletiens & les Ariens.

On prétend qu'*Antoine* ordonna à ses disciples de s'opposer à ce que son corps fût transporté en Egypte, de peur que les Egyptiens ne le gardassent dans leurs maisons, comme c'étoit leur coûtume à l'égard des corps des Martyrs ou gens respectés pour leur piété; mais de le cacher en terre, & cela dans le plus grand secret, ensorte que personne qu'eux ne pût savoir le lieu de sa sépulture.

Si le fait n'est pas réel, comme cela est très-possible, la tradition qui l'a transmis, a au moins servi à faire naître la curiosité & l'envie de retrouver ce précieux cadavre. Aujourd'hui on se vante de le posséder à Alexandrie, à Constantinople, en Dauphiné, & ses reliques en sont dispersées dans tous les coins de l'Allemagne & de la France. On célebre la fête de ce saint depuis fort longtems dans l'Eglise Grecque & Latine.

On lui attribue sept Lettres écrites en langue égyptienne, adressées à divers Monasteres, traduites depuis en Arabe, & dont il ne nous reste qu'une version Latine. On lui attribue aussi une regle & un Sermon. Mais on n'a sur-tout cela aucune preuve. On peut consulter la *vie de S. Antoine*. Jérôme *de scrip. Eccles. cap.* 88. 126. Augustin *confess. L. VIII. c.* 6. Socrate, Sozomene, Ruf-

fin, Dupin, *Biblioth. des auteurs Ecclés.* (C. C.)

ANTOINE, *Marc*, (N), *Hist. Litt.*, surnommé l'*Orateur*, d'une des plus anciennes familles de Rome, se signala par son éloquence dans le Bareau, & servit la République avec distinction dans les grandes Charges auxquelles il fut élevé. Après avoir été questeur en Asie, préteur en Sicile, pro-consul en Cilicie, il fut fait consul l'an de Rome 655, & il s'opposa avec courage aux entreprises séditieuses des tribuns du peuple. Quelque tems après on le créa Censeur, & il remplit cette Charge avec dignité. Son éloquence, au jugement de Ciceron, procura à l'Italie l'avantage, d'égaler la Grece dans l'art de bien dire, & il la fit briller long-tems avec un succès extraordinaire, qui lui acquit l'admiration de tout le monde. Il n'étoit pas moins estimable par sa modestie & par les qualités du cœur qui le rendirent cher à un grand nombre d'illustres amis. Cet homme célebre fut massacré dans la confusion & le désordre qu'exciterent à Rome Marius & Cinna, & sa tête fut exposée sur la Tribune aux Harangues; ce lieu qu'il avoit orné de dépouilles triomphales. Il laissa deux fils, Antoine le Crétique, ainsi nommé de la guerre de Crète dans laquelle il échoua; & Caïus qui après avoir été flétri par les Censeurs fut Consul avec Ciceron, & commanda l'armée contre Catilina, quoique sous prétexte d'une maladie feinte ou vraie, il ne se trouva pas à la bataille. Ses exactions le firent bannir de Rome.

ANTOINE DE LEBRIXA *ou* NEBRISSENSIS, (N), *Hist. Litt.*, du nom de ce bourg d'Andalousie, étoit un des plus savans hommes de son tems, & contribua le plus à chasser de son pays la barbarie de l'ignorance, & à y faire refleurir les sciences. Après avoir voyagé en Italie où il acquit des connoissances universelles, il fut employé dans l'Université de Salamanque, & ensuite dans celle d'Ascala où l'attira le Cardinal Ximenès. Il y enseigna jusqu'à sa mort qui arriva en 1522. Ce savant publia un très-grand nombre d'ouvrages.

ANTOINE DE PALERME, *ou* LE PANORMITAIN, (N), *Hist. Litt.*, né à Palerme d'une famille illustre, fut d'abord au service de Philippe-Marie Duc de Milan, auquel il enseigna l'Histoire; ensuite passa à celui d'Alfonse d'Arragon Roi de Naples, qui l'employa dans les affaires d'Etat & l'envoya aux Vénitiens en 1451, pour leur demander l'os du bras de Tite-Live qui lui fut accordé. *Antoine* avoit tant de vénération pour cet Historien, qu'il vendit une terre qu'il avoit pour acheter un des exemplaires de son Histoire écrit de la main de Poggio Florentin. Il eut de grands démêlés de littérature avec Laurent Valla, & ils sortirent tous deux des bornes de la dispute; car ils s'accablerent mutuellement d'injures, & apprêterent beaucoup à rire à leurs ennemis communs. Panormitain mourut à Naples en 1471 âgé de 78 ans: nous avons de lui cinq livres d'Epîtres, deux Harangues, un recueil d'Aphoptegmes, & de quelques faits mémorables d'Alphonse son maître, & quelques vers; car il étoit non-seulement bon Orateur, bon Jurisconsulte, mais il passoit encore pour le meilleur Poete de son tems.

ANTOIT, s. m., *Marine*, c'est un instrument de fer courbe, dont on se sert dans la construction des navires, pour faire approcher les bordages près des membres, & les uns près des autres.

Au lieu de cet instrument, les Hollandois se servent de chevilles à boucles & à goupilles, qu'ils font passer dans les membres, qu'ils percent exprès; & ils font approcher le bordage, ou la précinte, du membre où est la cheville, par le moyen des cordes qu'ils y mettent.

ANTONGIL, *Baie d'*, *Géog.*, grande baie de l'Isle de Madagascar, en Afrique.

ANTONIANO, *Sylvius*, (N), *Hist. Litt.*, né à Rome en 1540, de parens pauvres & obscurs, montra dès son enfance une telle facilité à faire des vers, qu'à l'âge de 10 ans, il en faisoit sur le champ sur telle matiere qu'on lui proposoit. Le

Cardinal de Pise en fit l'expérience un jour qu'il traitoit plusieurs Cardinaux. On donna un bouquet à l'enfant avec ordre de le présenter à celui qui seroit Pape; le petit *Antoniano* l'offrit au Cardinal de Medicis avec un éloge en vers. Celui-ci se souvenant de cette aventure lorsqu'il fut sur la Chaire de S. Pierre, attira à Rome notre Poete & le fit Professeur de Belles-Lettres dans le College Romain. Il en fut depuis Recteur, ensuite Secrétaire du Sacré College sous Pie V, poste qu'il remplit avec distinction, & Secrétaire des Brefs sous Clement VIII. qui le fit Cardinal en 1598. Ce savant mourut d'excès de travail en 1609, âgé de 63 ans, avec une grande réputation de vertu & d'érudition. Il a laissé divers ouvrages estimés, des Lettres, des Commentaires, des Dissertations, un *Traité de l'éducation chrétienne des enfans*, plusieurs pieces de vers, quelques Sermons, des notes sur quelques Auteurs, &c.

ANTONIDES, *J. Van-Der Goës*, (N), *Hist. Litt.*, Poëte Hollandois né dans la Zélande, avoit l'imagination vive, beaucoup de hardiesse dans les pensées, & une grande facilité dans la composition. Il se fit d'abord connoître par des vers latins qui furent goûtés par les connoisseurs, & ensuite il travailla dans la langue de son pays; il fit une Tragédie intitulée, *Tasil*, ou la *Conquête de la Chine par les Tartares*. Cette piece où l'on appercevoit des étincelles du génie de l'auteur, fut bientôt suivie d'un poeme qui a pour titre, *Bellone aux fers*, & qui le mit en réputation; mais sa gloire fut au comble par ses vers sur la riviere d'Y sur laquelle Amsterdam est située, en Hollandois, *T' Stroom*. C'est le chef-d'œuvre de notre Auteur, qui mourut dans la fleur de son âge en 1684. Ses ouvrages ont été imprimés *in*-4°. à Amsterdam en 1714.

ANTONIENBERG, (N), *Géogr. Mod.*, mont S. Antoine: c'est une des plus hautes portions des Alpes Suisses, dans le Valais. (D. G.)

ANTONIN, *S.*, (N), *Hist. Litt.*, la petitesse de sa taille le fit ainsi nommer; il naquit à Florence en 1389, de parens qui lui donnerent une éducation chrétienne. Après avoir fait ses études avec succès, il entra dans l'Ordre de S. Dominique, où il exerça toutes les charges & fut ensuite nommé à l'Archevêché de Florence par Eugene IV. Nous avons de lui quelques ouvrages dont le plus considérable est une somme Historique, *summa Historica*. C'est une compilation assez informe, & qui montre que l'érudition du pieux Auteur n'égaloit pas son amour pour la vérité.

ANTONIN, *Saint*, *Géog. Mod.*, ville de France, dans le Rouergue, Diocèse de Rhodez, au bord de l'Aveirou. *Long.* 18. 25. *lat.* 44. 10.

ANTONINS *ou* ANTONISTES, (N), *Histoir. Ecclés.*, religieux de l'Ordre de S. Antoine, qui commencerent à s'établir vers l'an 1095, sous le pontificat d'Urbain II, à l'occasion que nous allons rapporter. Une maladie contagieuse connue sous le nom de *feu sacré*, & nommée depuis *le feu Saint Antoine*, faisoit alors d'horribles ravages dans l'Europe. Plusieurs malades se croyant guéris par l'intercession de S. Antoine, on accourut en foule vers une Eglise dédiée à ce saint, dans la ville de la Mothe-Saint-Didier. Un Seigneur, nommé *Josselin*, y avoit déposé des reliques de S. Antoine, qu'il avoit apportées de Constantinople, & qui devinrent bientôt célebres par un grand nombre de guérisons miraculeuses qu'on leur attribua. La foule des malades s'augmentant chaque jour, il ne leur fut plus possible de trouver de logemens, & la plûpart demeurerent exposés aux injures de l'air. Gaston, & son fils Gérin, illustres gentils-hommes du Dauphiné, animés du zele de la charité, fonderent un vaste hôpital pour y recevoir les malades, & consacrerent leurs biens à ce pieux établissement. Plusieurs autres gentils-hommes s'associerent avec eux, & telle fut l'origine de l'Ordre des Hospitaliers de S.

S. Antoine, qui ne tarda pas à se répandre dans l'Europe, dans l'Asie, & même dans l'Afrique. Les religieux n'avoient point de genre de vie particulier: la seule chose, qui les distinguât étoit, un *thau* grec T, qu'ils portoient sur leurs habits. Ils furent gouvernés, pendant l'espace de plus de deux siecles, par dix-sept grands maîtres, dont le dernier fut Aimon de Montagni. Celui-ci, voyant que la maladie du feu S. Antoine étoit presque dissipée, & craignant que son Ordre ne s'abolit avec l'objet qui l'avoit fait établir, obtint du Pape Boniface VIII une regle nouvelle qui pût former des Hospitaliers de S. Antoine, un Ordre religieux, & attaché aux fonctions ecclésiastiques, en conservant toujours le but primitif de leur institution. L'Ordre de S. Antoine prit alors une nouvelle forme. Les Hospitaliers changerent leur nom en celui de *Chanoines réguliers*. Ils se revêtirent de l'habit ecclésiastique sur lequel ils garderent toujours leur *thau* grec, & commencerent à observer la regle de saint Augustin. Leurs grands-maîtres prirent le titre d'Abbé, qu'ils ont toujours conservé depuis. Les Abbés de l'Ordre de S. Antoine ont droit de présider aux Etats de Dauphiné, en l'absence de l'Evêque de Grenoble, & sont conseillers-nés du Parlement séant en cette ville.

ANTONINUPOLIS, (N), *Géogr. Anc.*, ville d'Asie sur le Tigre, entre les monts Taurus & les plaines de la Mésopotamie. L'Empereur Constantius en aima beaucoup le séjour. (D. G.)

ANTONIO, *Nicolas*, (N), *Hist. Litt.*, Chevalier de l'Ordre S. Jacques, naquit à Seville l'an 1617; après avoir fait ses Humanités & son cours de Théologie & de Philosophie dans cette ville, il alla étudier en Droit à Salamanque; & fut ensuite envoyé à Rome en qualité d'Agent du Roi d'Espagne. Pendant son séjour dans cette ville, il acheva de composer *la Bibliotheque des auteurs Espagnols*. Il fit imprimer les deux premiers vol. *in-fol.* à Rome. Cet ouvrage, le meilleur que l'on ait fait dans ce genre, est bien écrit, en latin assez pur; on y voit beaucoup d'ordre, d'exactitude, de jugement, & en général la critique en est saine, & sur-tout à l'égard des traditions fabuleuses des premiers catéchistes qui ont planté la foi en Espagne, & des faux Historiens que l'excessive crédulité de ces peuples a accrédité si long-tems. Il a publié encore quelques autres traités, entr'autres un *de exilio*.

ANTONIUS CASTOR, (N), *Hist. Litt.*, médecin célebre qui a vécu du tems de Pline vers l'an 70 de la naissance du Fils de Dieu. Il étoit savant dans la connoissance des simples, & le même Pline parle de ceux qu'il avoit dans son jardin. Il ajoûte qu'*Antonius* Castor étoit âgé de plus de cent ans, & qu'il se portoit encore bien, se souvenant de tout ce qu'il avoit vu, & raisonnant très-juste.

ANTONIUS GALATEUS, (N), *Hist. Litt.*, ainsi nommé, parce qu'il étoit de *Galatina*, qui est un village d'Italie dans le pays des Salentins ou Terre d'Otrante. Il a vécu dans le XV[e] siecle, & il a été très-estimé par son esprit & par sa doctrine. Il étoit Philosophe, Médecin, Poete & Géographe; & ses ouvrages témoignent qu'il avoit le génie délicat & beaucoup d'érudition. *Antonius Galateus* avoue lui-même que ses parens étoient des Prêtres, qui l'avoient élevé avec beaucoup de soin, dans la connoissance des Langues & des Belles-Lettres. Il étudia d'abord à Nardò, ville Episcopale du Royaume de Naples dans la Terre d'Otrante, & il continua ailleurs avec beaucoup de succès.

Hermolaüs Barbarus lui dédia en 1480 la traduction de la paraphrase de Themistius en huit livres, & les savans de son tems le consulterent dans les difficultés qu'ils avoient. *Galateüs* fut tourmenté de la goutte sur la fin de sa vie; & pour se divertir, il en composa l'éloge sous le titre de *Laudatio Podagræ*. C'est à ce sujet que Latomus lui fit ce quatrain:

Quam laudas, Podagramque vocas Galathée, puellam
Quamvis prostituas, intereà ipse premis.
Avelli sed posse negas, ergò potes idem,
Publicus & Mango, Mœchus & esse domi.

On ne sait pas le tems de la mort de ce grand homme : il y a apparence que ce fut devant l'an 1490. Les auteurs qui parlent de lui, n'ont pas eu soin de nous le marquer.

ANTONIUS MUSA, (N), *Hist. Litt.*, médecin de l'Empereur Auguste, étoit Grec de nation, & frere d'Euphorbus, médecin de Juba, Roi de Numidie.

Auguste étant dangereusement malade, & ne pouvant néanmoins se résoudre à prendre aucun remede, *Antonius Musa* lui conseilla de se baigner dans l'eau froide & même d'en boire. Cela réussit fort bien, & valut à *Musa*, outre de grandes largesses qui lui furent faites par l'Empereur & par le Sénat, le privilege de porter un anneau d'or ; ce qui jusques-là n'avoit été permis qu'aux personnes de la premiere condition. Le même privilege fut commun à tous ceux de sa profession, & ils furent encore exemptés, à cause de lui, de tous impôts pour toujours. Suetone dit que le Sénat fit élever à *Musa* une statue d'airain, que l'on plaça à côté de celle d'Esculape.

On rapporte que *Musa* ayant voulu traiter Marcellus, neveu & fils adoptif d'Auguste, comme il avoit traité l'Empereur, il en couta la vie à ce jeune Prince. On ajoûte même que Livie, voyant avec chagrin Marcellus préféré à ses fils, avoit gagné *Musa* pour le faire périr en le baignant à contre-tems. Quelques-uns prétendent encore que ce Médecin, ayant passé de la Pharmacie à la pratique de la chirurgie qu'il n'entendoit pas, traita les malades d'une maniere si cruelle avec le fer & le feu, que le peuple Romain, qui peu de tems auparavant l'avoit comblé d'honneurs, indigné de sa façon d'agir, le lapida & traîna ensuite son cadavre par toute la ville. Mais c'est à juste titre qu'on révoque en doute ce dernier fait ; puisque Pline, de qui on apprend que *Musa* guérissoit des ulceres très-fâcheux, nous dit qu'il ne faisoit presque autre chose, pour parvenir à ces sortes de guérisons, que de prescrire de la chair de viperes à ses malades.

Le Poëte Horace parle d'*Antonius Musa* en ces termes :

. . . . . . *Nam mihi baias*
Musa supervacuas Antonius.

On a imprimé à Bâle en 1528 & 1549. parmi d'autres Traités sur la matiere médicinale, un Ouvrage d'*Antonius Musa*, intitulé : *Libellus de Betonica* ; mais quelques-uns ne le croient pas de cet Auteur, & l'attribuent à L. Apulée.

ANTONIUS MUSA BRASSAVOLUS, (N), *Hist. Litt.*, de Ferrare, ville fameuse d'Italie, vivoit vers l'an 1534. C'étoit un savant Médecin, à qui le public est obligé de divers Ouvrages. Les principaux sont :

In octo Libros Aphorismorum Hippocratis & Galeni, Commentaria & Annotationes. Basileæ, 1541. *in-folio.*

In libros de ratione victûs in morbis acutis Hippocratis & Galeni, Commentaria & Annotationes. Venetiis, 1546. *in-fol.*

De morbo gallico liber.

De Radicis Chynæ usu Tractatus. Extant Tomo I. Operis de morbo Gallico.

De medicamentis tam simplicibus quam compositis. Lugduni 1555.

Examen omnium simplicium quorum usus est in publicis officinis. Lugduni 1556.

ANTONNOIR *de l'ethmoïde*, (N), *Anat.*, on nomme ainsi un trou de l'os ethmoïde, qui laisse passer dans le nez la morve séparée dans les sinus frontaux.

ANTONNOIR, *du rein*, (N), *Anatom.*, On donne ce nom aux capsules membraneuses qui enveloppent les mamelons du rein.

ANTONOMASE, s. f., *Littér.*, trope ou figure de Rhétorique, par laquelle on substitue le nom appellatif au nom propre, ou celui-ci au nom appellatif. *v.* FIGURE & NOM.

Par exemple, Sardanapale étoit un Roi voluptueux, Néron un Empereur cruel ; on donne à un débauché le nom

de *Sardanapale*; à un Prince barbare le nom de *Néron*.

Les noms d'orateur, de poëte, de philosophe, d'apôtre, sont des noms communs, & qui se donnent à tous ceux d'une même profession; cependant on applique ces mots à des particuliers comme s'ils leur étoient propres. Par l'*orateur*, on entend Ciceron; par le *poëte*, Virgile; par le *philosophe*, on entendoit autrefois dans les écoles, Aristote; & en matiere de religion, l'*apôtre*, sans addition, signifie S. Paul. La liaison que l'habitude a mise entre le nom de Ciceron, & l'idée du prince des orateurs, entre celui de Virgile, & d'un excellent poëte; de S. Paul, & d'un grand apôtre, font qu'on ne s'y méprend point, & qu'on ne balance pas sur l'attribution de ces titres à ces personnages, préférablement à d'autres.

ANTRAIM, *Géog. Mod.*, comté le plus septentrional d'Irlande, dans la province d'Ulster. Carig-Fergus en est la capitale.

ANTRAIN, *Géog. Mod.*, ville de France, dans la haute Bretagne, sur la riviere de Coesnon. *Long. 16. 4. lat. 48. 22.*

ANTRAIN *ou* ENTRAINS, *Géog. Mod.*, petite ville de France, dans le Nivernois, Diocese d'Auxerre.

ANTRAVIDA, *Géog. Mod.*, petite ville du Belveder en Morée, sur la côte du golfe de Clarence, au nord de Castil-Tornese.

ANTRAX. *v.* ANTHRAX.

ANTRE, *ou* BOTHYNOE, sorte de météore. *v.* AURORE BORÉALE.

ANTRE, *de Highmor*, L, *Anat.*, cavité découverte dans le sinus de chaque os de la mâchoire, appellée autrement *sinus maxillaire*. *v.* MAXILLAIRE.

Les Chirurgiens se trompent quelquefois en la prenant pour une carie de l'os, parce qu'ils y pénetrent profondément avec une sonde. Ruysch, *Tom. III. pag.* 204.

L'*antre* du pylore est une grande cavité dans le fond de l'estomac à droite. *v.* PYLORE.

ANTRIM, (N), *Géog.*, nom propre de ville. Il y a en France *Antrim* dans le Nivernois près de Douzy. Il y a en Irlande *Antrim*, ville ou bourg près du lac de Neaug, auquel il donne son nom. Le comté d'*Antrim*, est une contrée de l'Ultonie, en Irlande, qui a au Midi le comté de Downe; au Levant celui de Londondery, dont le lac de Néaug & la riviere de Baune le séparent. Il a l'Océan Calcédonien au Nord, & la mer d'Irlande au couchant. C'est la ville ou le bourg d'*Antrim* qui lui donna son nom.

ANTRISQUE, (N), f. m., *Bot.*, c'est une plante dont parle Pline, les Bauhins, Gesner & plusieurs autres. Elle est haute d'environ deux pieds, rameuse & velue. Sa tige est d'un verd brun, rougeâtre, velue, moëlleuse. Ses feuilles ressemblent à celles du persil ou de la cigue, d'un goût presque insipide. Ses fleurs sont en ombelle au bout de ses branches, composées de cinq feuilles blanches. Sa semence est menue, longuette, noire d'un goût aromatique, semblable à celle du cerfeuil, mais plus petite. Sa racine est simple, ligneuse, blanche, aromatique, du goût du panais; elle croit dans les haies. Elle contient du sel essentiel, de l'huile, beaucoup de phlegme. Elle est apéritive, mais peu usitée en médecine.

ANTRODOCO, (N), f. m., *Géog.*, nom propre d'un bourg du Royaume de Naples, en Italie. Il est dans l'Abruzze ultérieure, sur le vélino, entre les villes d'Aquila & de Riéti.

ANTRON, *Géog. Anc.*, ville de la Phtiotide, sur la côte de Thessalie.

ANTRON CORACE, (N), *Hist. Anc.*, Plutarque examinant, pourquoi à tous les temples de Diane on affichoit aux portes des cornes de cerfs, & des cornes de bœufs à son Temple du mont Aventin; c'est peut-être, dit-il, pour conserver la mémoire d'une ancienne histoire, arrivée sous le regne de Servius Tullius. Dans la Sabine un homme nommé *Antron Corace* avoit une vache, la plus belle

& la plus grande de tout le pays : un devin lui prédit que celui qui sacrifieroit cette vache à Diane sur le mont Aventin, procureroit à sa ville l'Empire de toute l'Italie : *Corace* alla à Rome pour faire ce sacrifice. Un domestique du Roi Servius donna avis à son maître de cette prophétie : le Roi l'apprit au Pontife, qui pour tromper *Corace*, lui dit, qu'avant de sacrifier il falloit qu'il allât se laver dans le Tybre : *Corace* obéit, & tandis qu'il se lavoit, le Roi fit le sacrifice de la vache, afficha ses cornes à la porte du Temple, & eut tout l'honneur du sacrifice.

ANTRUSTIONS, s. m.pl., *Hist. Mod.*, volontaires qui chez les Germains suivoient les Princes dans leurs entreprises. Tacite les désigne par le nom de *compagnons*; la loi Salique par celui d'*hommes qui sont sous la foi du Roi*; les formules de Marculfe par celui d'*antrustions*, les premiers historiens François par celui de *leudes*, & les suivans par celui de *vassaux* & *seigneurs*.

On trouve dans les loix Saliques & Ripuaires, un nombre infini de dispositions pour les francs, & quelques-unes seulement pour les *antrustions*. On y regle par-tout les biens des francs, & on ne dit rien de ceux des *antrustions*; ce qui vient de ce que les biens de ceux-ci se régloient plutôt par la loi politique que par la loi civile, & qu'ils étoient le sort d'une armée, & non le patrimoine d'une famille. *v.* LEUDES, VASSAUX & *l'Esprit des Loix*, *tom. II. p. 178*.

ANTRUM, (N), *Géog. Mod.*, mont des Alpes Suisses, par lequel on peut passer du Valais dans le Milanois. (D.G.)

ANVARI, (N), *Hist. Litt.*, poete Persan, né dans le Khorasan, que l'excellence de sa poésie a fait surnommer *le Roi de Khorasan*, étoit au College de la ville de Thous où il vivoit en pauvre écolier, lorsque le Sultan Sangiar passant par cette ville, & *Anvari* ayant remarqué à sa suite un homme bien équipé & bien monté, il s'informa qui il étoit, & apprit que c'étoit un des Poetes du Sultan. Il conclut aussi-tôt que l'art de faire des vers étoit un bon métier à la Cour de ce Prince, puisqu'il voyoit en si pompeux équipage un de ses Poetes; & l'idée de fortune animant sa verve, il fit dès la nuit suivante une piece de poesie qu'il alla présenter à Sangiar. Le Sultan, homme de goût, approuva la piece & demanda à l'Auteur s'il vouloit s'attacher à lui. Le Poete ne se fit pas prier, & passa du College à la Cour où il auroit vécu avec agrément par la considération que lui attiroient ses talens, s'il n'eût eu la manie de se mêler d'Astrologie. Mais ses fausses prédictions ayant donné lieu à ses ennemis de le tourner en ridicule dans l'esprit du Sultan, il fut contraint de se retirer dans la ville de Bulkhé où il mourut l'an 597 de l'hégire, 1200 de Jesus-Christ. *Anvari* passe pour le premier qui ait châtié la poésie des Perses, en retranchant ce que les autres y faisoient entrer de licentieux & d'impur.

ANUBIS, *Myth.*, dieu des Egyptiens; il étoit représenté avec une tête de chien, & tenant un sistre d'une main & un caducée de l'autre. Voyez dans Moreri les conjectures différentes qu'on a formées sur l'origine & la figure bisarre de ce dieu. Cynopolis fut bâtie en son honneur, & l'on y nourrissoit des chiens appellés *les chiens sacrés*. Les Chrétiens & les Payens même se sont égayés sur le compte d'*Anubis*. Apulée & Jamblique ont parlé fort indécemment de la confrairie d'Isis & d'*Anubis*. Eusebe nomme *Anubis*, *Mercure Anubis*, & avec raison; car il y a bien de l'apparence que le Mercure des Grecs & l'*Anubis* des Egyptiens ont été le même dieu. Les Romains, qui avoient l'excellente politique d'admettre les dieux des peuples qu'ils avoient vaincus, lui souffrirent des prêtres: mais ces prêtres firent une mauvaise fin. Ils se prêterent à la passion qu'un jeune chevalier Romain avoit conçue pour une dame Romaine qu'il avoit attaquée inutilement par des soins & par des présens: Pauline, c'est le nom de la Romaine, avoit malheureusement de la dévotion à

Anubis; les prêtres corrompus par Mundus, c'eſt le nom du chevalier, lui perſuaderent qu'*Anubis* avoit des deſſeins ſur elle. Pauline en fut très-flattée, & ſe rendit la nuit dans le temple, où elle trouva mieux qu'un dieu à tête de chien. Mundus ne put ſe taire; il rappella dans la ſuite à Pauline quelques particularités de la nuit du Temple, ſur leſquelles il ne lui fut pas difficile de conjecturer que Mundus avoit joué le rôle d'*Anubis*. Pauline s'en plaignit à ſon mari, & ſon mari à l'Empereur Tibere, qui prit très-mal cette aventure. Les prêtres furent crucifiés, le temple d'Iſis ruiné, & ſa ſtatue & celle d'*Anubis* jettées dans le Tibre. Les Empereurs & les Grands de Rome ſe plûrent long-tems à ſe métamorphoſer en *Anubis*; & Voluſius, ſénateur Romain, échappa à la proſcription des Triumvirs ſous ce déguiſement.

ANUER *des perdrix*, terme de *Chaſſe*; c'eſt choiſir, quand les perdrix partent, le moment favorable pour les tirer.

ANVERS, (R), *Géog. Mod.*, ville des Pays-bas, au Duché de Brabant, ſur l'Eſcaut. *Long. 21. 50. lat. 51. 12.*

* Les Flamands nomment cette ville *Antwerpen*, les Allemands *Antorf*, & les Eſpagnols *Amberes*: c'eſt par ſon rang la troiſieme ville du pays. Elle porte conjointement avec ſon territoire le titre de Marquiſat du S. Empire. L'origine de ce titre ſe perd dans l'antiquité, & ſa durée n'a que l'uſage pour cauſe: ce que l'on en ſait poſitivement, c'eſt qu'il fut porté par Godefroi de Bouillon, & que ſubſéquemment il n'a pas empêché qu'*Anvers* ne fit nombre dans les dix-ſept Provinces des Pays-Bas. C'eſt aujourd'hui l'une des intimes portions du Duché de Brabant ſoumis à la Maiſon d'Autriche.

La ville d'*Anvers*, ſituée ſur l'Eſcaut, eſt pourvûe d'un Port où les plus grands vaiſſeaux peuvent entrer, & de huit grands canaux, que ces mêmes vaiſſeaux peuvent parcourir, ſans peine pour la plus grande commodité du commerce. Cet avantage la plaçoit il y a deux ſiecles, au-deſſus de toutes les villes de l'Europe, & faiſoit que l'on y comptoit au-delà de deux cens mille habitans. Les guerres de Flandres & le bonheur d'Amſterdam, l'ont faite décheoir de toutes ces prééminences, & ne lui ont laiſſé que ſes fabriques de tapiſſeries & de dentelles, avec ſa Bourſe, qui a ſervi de modele à celles d'Angleterre & de Hollande. Cependant c'eſt encore une très-grande ville, pleine d'Egliſes, d'Abbayes & de Monaſteres. Elle a un Evêché d'où dépendent entr'autres ſix grands Doyennés, & auquel eſt réunie l'Abbaye de S. Bernard, qui lui fait prendre la ſeconde place parmi les Prélats du Brabant. Cette ville d'ailleurs eſt bien bâtie; on y compte vingt-deux places publiques, & au delà de deux cens rues. Elle eſt munie d'une très-forte citadelle, dont le Duc d'Albe fit un Pentagone en 1568. Le parti que prit *Anvers* dans les guerres du XVI[e] ſiecle l'expoſa pendant une année aux horreurs d'un ſiege que conduiſit le fameux Duc de Parme, & que rendirent à jamais mémorable, les travaux extraordinaires que ce grand Général fit alors faire dans les eaux. *Anvers* a vû naitre pluſieurs hommes célebres, tels que Gaſpard Barlæus, Jean-Baptiſte Graſnaye, Jean de Laet, Abram Ortelius, Daniel Papebroch, Jacques le Roi, Antoine Sanderus, André Tacquet, & Jean Vorſtius. (D. G.)

* Son commerce a beaucoup diminué, & lui a été enlevé en la plus grande partie par Amſterdam. Sa principale manufacture eſt celle des dentelles de fil; les blancheries de toiles y ſont parfaites; il y a auſſi une manufacture de tapiſſeries de haute-liſſe.

On y tient les écritures en florins, ſols & penings, qu'on diviſe comme en Hollande; ſavoir, le florin en 20 ſols, & le ſol en 16 penings; mais on ne paſſe que des demi-ſols. Les monnoies de change ſont

La Rixdalle qui vaut	48 patars.
Le Florin ou Goulde	20 patars.
Le Patar ou Sol	16 penings.
La Livre de gros	20 ſols de gr.

Le Sol de gros ou Scalin 12 den. de gr.
Le Den. de gr. demi-patar. 8 penings.

On se sert à *Anvers* d'argent courant & d'argent de change ou de permission.

7 liv. d'argent courant ne font que 6 l. de change.

Cette Place change avec les mêmes Places qu'Amsterdam, avec la différence qu'elle donne quelque chose de plus aux Places auxquelles elle donne l'incertain, & qu'elle reçoit quelque chose de moins de celles qui le lui donnent.

Il n'y a point de banque à *Anvers*, & on suit dans cette ville les mêmes usages qu'à Amsterdam pour les jours d'échéance & de faveur.

100 liv. d'*Anvers* n'en font que 94¾ de Paris, & 100 liv. de Paris en font 105½ à *Anvers*.

100 aun. d'*Anvers* n'en font que 58⅜ de Paris, & 100 aun. de Paris en font 171⅕ d'*Anvers*.

ANUS, en *Anatomie*, la plus basse extrêmité de l'intestin rectum, ou l'orifice du fondement. *v.* RECTUM & FONDEMENT.

Les Philistins, en rendant l'arche, envoyerent en présent des *anus* & des rats d'or, pour guérir d'une maladie qui les affligeoit à l'*anus*.

Les muscles de l'*anus* sont les sphincters & les releveurs. *v.* SPHINCTER & RELEVEUR.

ANUS, est aussi le nom que l'on a donné à une ouverture du cerveau formée par la rencontre des deux convexités des tubercules antérieurs avec les convexités postérieures des couches des nerfs optiques. *v.* TUBERCULE, &c.

ANWEILER, *Géog. Mod.*, petite ville de France dans la basse Alsace, sur la riviere de Queich.

ANXIÉTÉ, s. f., (R), en *Médecine*, inquiétude cruelle que le malade espere vainement de calmer en changeant de situation dans son lit. Ces *angoisses* ou *anxiétés* sont de mauvais signes.

ANZAR, *Géog. Mod.*, ville du Turquestan fort voisine du Catai ou de la Chine septentrionale; Tamerlan y mourut.

ANZERMA, *Géog. Mod.*, province de l'Amérique méridionale, dans le Popayan, sur la Coca.

ANZERMA *ou* SAINTE-ANNE D'ANZERMA, petite ville de l'Amérique méridionale, au Royaume de Popayan, sur le fleuve Cauca, près du cap Corrente, dans la province d'*Anzerma. Long.* 30. 5. *lat.* 4.

ANZUQUI, ville du Japon, dans la grande Isle de Nyphon, sur la côte orientale du golfe de Meaco.

ANZUQUIAMA, ville du Royaume de Mino, bâtie par le Roi Nobunanga, qui du Royaume de Mino passa au Royaume du Japon. Les Japonois appelloient le territoire d'*Anzuquiama*, *le paradis de Nobunanga.* C'étoit en effet une contrée délicieuse, à en juger sur la description du P. de Charleroix, voyez son *Hist. du Japon* : mais à la mort de Nobunanga son superbe palais fut brûlé, & les immenses richesses qu'il contenoit furent pillées. Les Jésuites perdirent dans cet incendie un magnifique séminaire que Nobunanga leur avoit bati, & où ils élevoient toute la jeune noblesse Japonoise.

A O

AOAXE, (N), *Géog.*, riviere de l'Ethiopie orientale, qui part d'un lac du pays des Galles, & va se perdre dans les sables du Royaume d'Adel. Quelques-uns la nomment *Hawasch*, & d'autres *Haouache.* (D. G.)

AOCHARA, (N), *Géog.*, bourg du Royaume d'Alger en Barbarie, dans la province de Tenez, entre la ville de ce nom & celle de Sersely; quelques-uns croient que c'est l'ancienne ville d'*Icosium*, qui étoit épiscopale dans la Mauritanie Césarienne, dans l'Afrique occidentale. Mais Santon croit que c'est *Brischa*, petite ville de la même province qui n'est qu'à vingt milles de la premiere du côté d'orient.

AOD, (N), *Hist. Sacr.*, juge des Israélites, fils de *Gera*, de la Tribu de

Benjamin, c'étoit un jeune homme vigoureux, entreprenant, hardi, & si adroit qu'il se servoit également des deux mains. Eglon, Roi des Moabites, ayant soumis les Juifs, les accabla pendant dix-huit ans, de toutes sortes de maux. *Aod*, qui demeuroit à Jéricho, entreprit de les délivrer de cette servitude. Il trouva moyen de s'insinuer dans les bonnes graces d'Eglon, par les présens qu'il lui fit, & s'ouvrit aussi l'accès dans son palais. Un jour il entra chez lui à l'heure de midi, & l'ayant engagé à entrer seul dans son cabinet, il le tua. *Aod*, sans perdre de tems, alla révéler ce qu'il venoit d'exécuter aux Israëlites, qui prirent les armes & chasserent les Moabites, l'an du monde 2710. & avant J. C. 1325. Les Hébreux ainsi délivrés de la servitude de leurs ennemis, choisirent d'une commune voix *Aod* pour leur Chef & pour leur Juge, comme lui étant redevables de leur liberté. Ils jouirent d'une heureuse paix pendant son gouvernement, dont on ne sait pas la durée; mais quelque tems après sa mort, Jabin Roi de Chanaan assujettit les Israëlites, & les tint en servitude pendant vingt ans, qui finissent à l'an 2750. du monde, 1285. avant J. C.

AON, (N), *Myth.*, fils de Neptune, étant chassé de la Pouille par ses propres sujets, s'alla établir en Béotie, qui fut appellée de son nom *Aonie.*

AONIDES, *Myth.*, surnom des Muses, tiré des montagnes de Béotie, appellées les *monts Aoniens*, d'où cette province elle-même est souvent nommée *Aonie.* Le culte particulier qu'on rendoit aux Muses, sur ces montagnes, leur fit donner ce titre d'*Aonides.*

AONIE, s. f., *Géogr. Anc.*, pays de la Béotie, qui a souvent donné son nom à toute cette province. Il y avoit en Béotie plusieurs montagnes & rivieres qui portoient le nom d'*Aonie.*

AORASIE *des dieux.* Le sentiment des Anciens sur l'apparition des dieux étoit qu'ils ne se montroient aux hommes que par derriere, & en se retirant; d'où il s'ensuivoit, selon eux, que tout être non déguisé qu'on avoit le tems d'envisager, & qu'on pouvoit regarder en face, n'étoit pas un dieu. Neptune prend la figure de Calchas pour parler aux deux Ajax, qui ne le reconnurent qu'à sa démarche par derriere, quand il s'éloigna d'eux. Venus apparoît à Enée sous les traits d'une chasseuse; & son fils ne la reconnoît que quand elle se retire, sa tête rayonnante, sa robe abbatue, & sa divinité, pour ainsi dire, étant trahie par la majesté de sa démarche. *Aorasie* vient de l'α privatif, & d'ὁράω, *je vois*, & signifie *invisibilité.*

AORISTE, (R), s. m., terme de *Grammaire* grecque, ἀόριστος *indéfini, indéterminé:* ce mot est composé de l'alpha privatif, & du verbe ὁρίζω je définis, je détermine. Le tems des verbes grecs que l'on nomme *aoriste*, est en effet une forme de verbe qui place l'événement dans un tems indéterminé; car quoiqu'ordinairement il désigne le passé en général, il s'emploie souvent pour désigner ou un fait qui a lieu dans le tems présent, ou un événement qui se passe encore dans le moment même où l'on parle, ou une action envisagée comme se continuant, ou comme étant habituelle à une personne; quelquefois même l'*aoriste* grec ne peut être rendu en latin ou en françois, ni par le présent, ni par aucun des prétérits, mais par le futur; vous en avez un exemple *Jean* XV. v. 6. Voyez aussi l'ouvrage de Vigérius. *De præcipuis linguæ græcæ idiotismis, cum animadversionibus perpetuis Henrici Hoogeveen, Cap. V. Lect. III. p. 176.*

Nous ne ferions pas ici mention de ce tems des verbes grecs, puisque nous n'avons eu intention de traiter dans cet ouvrage que la grammaire françoise, si quelques Grammairiens n'avoient pas employé mal-à-propos le mot d'*aoriste*, pour désigner cette forme des verbes françois qui représentent l'événement comme ayant eu lieu dans un période de tems fixe, & entiérement écoulé. Telle est la forme du verbe dans ces expres-

ſions, *l'année derniere* je vis *beaucoup de monde : hier* je lus *publiquement ma harangue : l'auteur du Mercure galant* donna *le mois paſſé un madrigal.* Il eſt aiſé d'appercevoir que cette forme de nos verbes eſt auſſi déterminée pour le tems où elle place l'événement, que peuvent l'être le préſent ou le futur ; & qu'ainſi, nulle dénomination ne lui convenoit moins que celle d'*aoriſte* dès qu'on veut la juſtifier par l'étymologie de ce mot, qui ſignifie *indéfini*, *indéterminé*. Si l'on manquoit de terme, pour déſigner cette forme des verbes françois, on pourroit employer celui-là comme un mot nouveau dont il ne faudroit pas indiquer l'origine, ni le ſens littéral qui ſe trouveroit contredire la nature de l'objet qu'on lui fait ſignifier; mais pourquoi emprunter cette dénomination étrangere, tandis que nous avons des termes déja reçus & uſités pour cela, & que notre langue en fournit?

S'il étoit un tems de nos verbes qui pût porter le nom d'*aoriſte*, ce ſeroit bien plutôt celui que l'on nomme *prétérit*, qui eſt ou abſolu ou relatif, *j'ai fait*, *j'avois fait*. Cette forme, comme on le voit, préſente l'événement ſimplement comme paſſé ; mais ſans déterminer dans quel ſens : car on dira ſans pécher contre les regles de la langue, *j'ai vu* dans ce moment, *j'ai lu* ce matin, *il a reçu* hier, *on a eu* l'année derniere, *on a ſenti* dans le ſiecle paſſé, ſi dans le ſiecle paſſé *on avoit ſenti*, ſi *l'on avoit ſu* cela; il y a quelque tems, l'année derniere: *j'ai* toujours *aimé* le jeu; mais on ne peut pas dire, *je vis aujourd'hui*, *je lus ce matin*, *j'eus cette année*, comme on dira, *je vis hier*, *je fis le mois paſſé*, *je ſentis l'année derniere*, *on connut le ſiecle paſſé*. Cette forme *j'ai fait*, pourroit être nommée par cette raiſon *aoriſte*, mais il vaut mieux lui conſerver la dénomination connue de *pretérit abſolu*, & celle de *prétérit relatif* pour *j'avois fait*, puiſque l'une & l'autre de ces formes préſentent l'événement comme ſimplement paſſé, ſans déterminer quand.

Quant à cet autre forme qui place l'événement non-ſeulement avant le tems où l'on parle, ce qui ſuffit pour qu'il ſoit dit *paſſé* ou *prétérit*, mais qu'elle le place dans un période de tems entiérement écoulé avant que commençât celui dans lequel exiſte la perſonne qui parle; l'événement ſe préſente ſous cette forme comme étant *parfaitement paſſé* ; ſa dénomination naturelle ſera donc *prétérit parfait abſolu* pour *je fis*, & *prétérit parfait relatif* pour *j'eus fait*. *v.* PRÉTÉRIT, TEMS *des verbes*. (G. M.)

AORNE, ſ. m., *Géog. Anc.*, ville de la Bactriane, qu'Alexandre prit. Rocher des Indes que ce conquérant emporta d'aſſaut. Fleuve d'Arcadie qui ſe jettoit dans le lac Phinée. Lac d'Epire dont les vapeurs étoient ſi contagieuſes qu'elles tuoient les oiſeaux en paſſant. Lac en Italie, aux environs duquel on ne voyoit jamais d'oiſeaux. Le lac d'Epire & celui d'Italie s'appellerent *Averne*.

AORNUS, (N), *Géog. Anc.*, lieu de la Theſprotide, où les anciens Grecs étoient dans l'uſage d'aller évoquer les morts, & où l'on croit avec aſſez de vraiſemblance, qu'Orphée mourut de la douleur de n'y point voir reparoitre une femme qu'il regrettoit. (D. G.)

AORSI, (N), *Géog. Anc.*, anciens peuples de l'Aſie occidentale, dont on croit que l'Uckraine d'aujourd'hui étoit la patrie. (D. G.)

* Ptolomée qui a mis les *Aorſi* entre les Agathyrſes, & les Pagyrites dans la Sarmatie en Europe, en met d'autres au delà du Rha à l'orient du Jaxarte ſur la mer Caſpienne. Pline en met dans la Thrace au nord du mont Hæmus, en tirant vers l'Iſter. On doit conclure delà que les *Aorſi* étoient une nation très-diſperſée; que dans la langue des Scythes ce nom n'étoit qu'une épithéte appliquée à des peuples qui avoient des noms qui leur étoient propres. Les *Adorſi* de Tacite n'étoient point différens des *Aorſi*. *

AORT, (N), *Géog. Mod.*, Vicomté de France, au pays de Landet, mais dans le Gouvernement de Bayonne. On l'appelle

l'appelle auſſi Vicomté d'Urt, du nom d'un bourg peu conſidérable aujourd'hui, qui en étoit autrefois le chef lieu, & qui a fait place à Peire Hourade, Petra-Forata, ville ſur l'Adour au confluent de la Gave, où les anciens Vicomtes avoient un château nommé Aſpremont, dont il n'exiſte aujourd'hui que des ruines. (D. G.)

AORTE, ſ. f., terme d'*Anatomie*. Ce mot eſt formé du Grec ἀορτὴ, qui ſignifie *vaiſſeau*, *ſac*, *coffre*, &c.; c'eſt une artere qui s'éleve directement du ventricule gauche du cœur, & delà ſe partage dans toutes les patties du corps. Voyez *Pl. Anat.*

L'*aorte* s'appelle autrement *la grande artere*, parce qu'elle eſt le tronc duquel ſortent les autres arteres, comme de leur ſource, & le grand conduit ou canal par où le ſang eſt porté dans tout le corps. *v.* SANG & CIRCULATION.

L'*aorte* à ſa ſortie du cœur ſe fléchit d'abord à droite, puis à gauche & en arriere, en formant un arc très-aigu.

On diviſe ordinairement l'*aorte* en *aorte aſcendante*, & *aorte deſcendante*: l'*aorte aſcendante* prend ce nom depuis ſa ſortie du cœur, juſqu'à la fin de ſa grande courbure; le reſte de ce tronc, qui depuis l'arcade s'étend juſqu'à l'os ſacrum, s'appelle *aorte deſcendante*.

L'*aorte deſcendante* ſe ſubdiviſe encore en portion ſupérieure; ſavoir, celle qui eſt ſituée au deſſus du diaphragme; & en portion inférieure, & c'eſt cette portion qui ſuit depuis le diaphragme juſqu'à l'os ſacrum.

Les branches que l'*aorte* en général produit immédiatement, ſont deux arteres coronaires du cœur, deux arteres ſouclavieres, deux arteres carotides, les arteres bronchiales, les arteres œſophagiennes, les arteres intercoſtales, les diaphragmatiques inférieures, une artere céliaque, une artere meſentérique ſupérieure, deux arteres rénales ou arteres émulgentes, les arteres ſpermatiques, une artere meſentérique inférieure, les arteres lombaires, les arteres ſacrées, & les deux arteres iliaques. Voyez chacune à ſon article particulier, SOUCLAVIERE, CAROTIDE, &c.

Les oſſifications ou pétrifications des enveloppes de l'*aorte* à ſa ſortie du cœur ſont ſi fréquentes, que certains Phyſiciens penſent que la choſe eſt conſtante. M. Cowper a néanmoins compoſé un diſcours fait exprès, pour montrer qu'une telle oſſification eſt une maladie qui n'arrive jamais ſans incommoder la partie dans ſa fonction naturelle. Il nous en donne pluſieurs exemples; dans l'un elle a produit un pouls intermittent; dans un autre un froid aux extrêmités, avec la gangrene, &c. *Phil. Tranſact. n°. 299.*

On trouve dans Paſchioni, *édit. de Rome 1741*, une obſervation de M. Beggi, ſur une oſſification totale de l'*aorte* ornée d'une Planche.

AORUS, (N), *Géog.*, ancienne ville de l'Iſle de Crete, qui, ſelon Etienne le Géographe, eut auſſi le nom d'Eleuthere.

AOSALA, (N), *Géog.*, bourg de la Laponie Suédoiſe, au milieu de la préfecture d'Angermand-Land-Lap-Marck.

AOSTA *ou* AUGUSTA, (N), *Géog. Mod.*, bourg du Mont-Liban à trois lieues de la mer. Le Prince des Maronites, Commandant du pays, ſous les ordres de l'Emir des Druſes, fait ſa réſidence dans ce bourg, & leur Patriarche y demeure auſſi de tems en tems. (D. G.)

AOSTE *ou* HOSTE, *Géog. Anc. & Mod.*, autrefois ville, maintenant village ſitué ſur la petite riviere de Bievre, à une lieue de ſon embouchure dans le Rhone en Dauphiné.

AOVARA, *Hiſt. Nat. Bot.*, fruit de la groſſeur d'un œuf de poule, qui croit avec pluſieurs autres dans une grande gouſſe, ſur une eſpece de palmier fort haut & épineux, aux Indes orientales & en Afrique. Lorſque la gouſſe eſt mûre, elle creve, & laiſſe voir la touffe de fruits charnus, jaunes & dorés. Les Indiens en mangent: ſon noyau eſt dur, oſſeux, de la groſſeur de celui de la pê-

che, & percé de plusieurs trous aux côtés. Il a deux lignes d'épaisseur, & renferme une amande qui est d'abord agréable au goût, mais qui pique quand on continue de la mâcher, & qui prend la saveur du sassenage. On en tire une espece d'huile de palme. L'amande de l'*aovara* resserre, & peut arrêter le cours de ventre.

AOUARAOU, (N), s. m., *Hist. Nat.*, espece de grive qu'on trouve dans l'Isle de Cayenne. Barrere dit qu'il a remarqué que les jeunes & les vieux *aouaraous* sont toujours chauves.

AOUARÉ, (N), s. m., *Hist. Nat.*, espece de renard, qui est la même chose que l'animal qu'on nomme *cariguéya* au Brésil.

AOUS, (N), *Géog.*, nom propre d'une riviere de l'isle de Chypre, ainsi appellée d'Aoa, mere d'Adonis.

AOUST; s. m., *Hist. & Astr.*, sixieme mois de l'année de Romulus, & le huitieme de celle de Numa, & de notre année moderne. Il étoit appellé *sextilis*, à cause du rang qu'il occupoit dans l'année de Romulus; & ce nom lui avoit été conservé dans l'année de Numa. Auguste lui donna son nom, *Augustus*, qu'il conserve encore, & d'où les François ont fait *Août* par corruption. Ce mois, & celui de Juillet, dont le nom vient de Jules César, sont les deux seuls qui aient conservé les noms que des Empereurs leur ont donné: le mois d'Avril s'étoit appellé pendant quelque tems *Neroneus*; le mois de Mai, *Claudius*, &c.

Le soleil pendant ce mois parcourt, ou paroît parcourir la plus grande partie du signe du zodiaque, appellé le *Lion*; & vers la fin de ce mois il entre au signe de la Vierge: mais, à proprement parler, c'est la terre qui parcourt réellement le signe du Verseau, opposé à celui du Lion. Les mois d'*Août* & de Juillet sont ordinairement les plus chauds de l'année, quoique le soleil commence à s'éloigner dès le 21 Juin. On en trouvera la raison à l'article CHALEUR.

Les Anglois appellent le premier jour d'*Août*, qui est la fête de S. Pierre ès liens, *Lammas-day*, comme qui diroit, *fête à l'agneau*; apparemment à cause d'une coutume qui s'observoit autrefois dans la province d'York: tous ceux qui tenoient quelque terre de l'Eglise cathédrale, étoient obligés ce jour-là d'amener dans l'Eglise à la grand'messe un agneau vivant pour offrande.

AOUST, (N), *Agric. Ouvrages à faire au jardin pendant le mois d'Août.* En général, dès la mi-*Août*, on peut semer les graines de fleurs que l'on a coutume de semer en automne. *v.* NARCISSE, ANÉMONE, &c. On marcotte les œillets.

A la fin d'*Août*, les Fleuristes transplantent les jacinthes, leurs belles renoncules, les *totus albus*, les impériales, &c. On ôte le chevelu des jonquilles, & on les replante ensuite. On foule, au commencement du mois, les montans des oignons, & les feuilles des bettes-raves, carottes, panais, &c.; ou bien on en ôte les feuilles, pour faire grossir ce qui est dans la terre. On cueille aussi les échalotes dès le commencement du mois; & on leve l'ail de terre, si on n'a pas fait l'un & l'autre dans le mois précédent. On leve les oignons de terre, quand les montans commencent à sécher, avant de les serrer dans le grenier ou autre lieu sec, ou de les mettre en bottes; autrement ils s'échaufferoient & pourriroient.

Dès la mi-*Août*, on commence à semer des épinars, jusqu'à la mi-Septembre; & des mâches pour les salades d'hyver; de l'ozeille, du cerfeuil, de la ciboule, des raves en pleine terre, pour l'automne. A la fin du mois, on seme à quelque bonne exposition, les choux-pommés pour les remettre en pépiniere à quelque bon abri, où ils doivent passer l'hyver, & être repiqués en place au printems. On seme des choux blancs, pour les replanter un peu avant l'hyver, & les consommer durant le froid. On seme pendant tout ce tems des laitues à coquilles, à quelque bonne exposition,

tant pour en replanter à la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre, en place & à l'abri, & ainsi en avoir des pommées à la fin de l'automne & durant l'hyver, que pour en avoir d'endurcies au froid, qu'on puisse replanter après l'hyver, soit en pleine terre au mois de Mars, soit sur une couche dès le mois de Fevrier: & s'il fait bien froid l'hyver, il faut les couvrir un peu avec de la paille longue.

On recueille les graines de laitue & de rave, d'abord qu'une partie de leurs enveloppes paroit seche; alors on arrache le pied, & on met sécher le tout. On recueille aussi la graine de cerfeuil, de porreaux, de ciboules, d'oignons, de rocamboles, de bettes-raves.

On a dû auparavant arracher les traînasses des fraisiers, pour conserver les vieux pieds plus vigoureux: & quand il n'y a plus de fruit, ce qui est à la fin de Juillet, ou au commencement d'*Août*, on coupe les vieux montans, & toutes les vieilles feuilles, afin qu'il s'en fasse de nouvelles. On replante en place des fraisiers enlevés en motte. On coupe tous les vieux montans d'artichauts; les pommes ou têtes en étant ôtées. On arrose beaucoup. On replante beaucoup de chicorées, à un grand pied l'une de l'autre; & de même des laitues royales & des perpignanes, qui sont très-bonnes l'automne & l'hyver. On lie la chicorée d'un lien, ou de deux ou trois si elle est bien grande.

Dès la mi-*Août*, on commence à couvrir de terreau les ozeilles, qu'on a coupées bien ras; pour les remettre en vigueur; c'est assez d'y mettre un bon pouce de terreau par-tout; elles courroient risque de pourrir, si on en mettoit davantage. On tond les pallissades pour la seconde fois. On acheve de pallisser, & on commence à découvrir peu à peu les fruits auxquels on veut faire prendre beaucoup de couleur; les pêches, les pommes d'api, &c. On fait la guerre aux mouches ordinaires & aux guêpes, qui mangent les figues, les muscats & autres fruits: pour cela on attache aux branches des fioles pleines d'eau détrempée avec un peu de miel ou de sucre: ces mouches attirées par la douceur, entrent dans le goulot des fioles, & périssent dans l'eau. Il faut changer d'eau, d'abord qu'on voit cette fiole presque pleine de ces insectes. On est exposé durant ce mois à perdre les greffes, lorsqu'elles viennent à se rompre, faute d'avoir été suffisamment garanties du vent. On rogne la pousse d'*Août*, dans les jeunes arbres encore en pépiniere. On donne le dernier & le plus profond labour aux semis de bois, qui poussent leur sixieme feuille.

Profits à faire au mois d'Août. C'est une maxime assez générale de garder tous les œufs que pondent les poules depuis la mi-*Août* jusques vers la mi-Septembre. On ne vend point aussi le beurre dans ce même tems: on le sale, ou on le fond, comme étant de très-bonne garde. Pour les fromages, on les fait encore sécher dans la *chasiere*.

Quoique le bétail commence dans ce tems-là à avoir pris graisse, & que par conséquent il devienne un peu commun, vendez-le toujours: tout bétail gras n'est plus qu'inutile à la maison. Vendez aussi les veaux qui sont en état d'être tués dans ce mois; ils commencent à devenir rares. Tirez tout ce que vous pourrez du profit du colombier: les pigeonneaux y abondent en ce tems-là.

Vous avez trop de fruits à vendre en ce tems, pour en faire ici le détail. Ainsi ne dédaignez pas d'attirer chez vous les Marchands, pour vous accommoder avec eux des plus beaux, votre provision prise préalablement: donnez les plus communs à vos domestiques, & engraissez les cochons avec ce qui est gâté & pourri. Faites encore des pruneaux. En général, comme ce mois produit beaucoup de fruit, on aura soin d'en faire sécher au four une bonne quantité de diverses manieres: le débit en est considérable pour le carême; & c'est une douceur dans la maison. On doit sur-tout le faire lorsque

la grande abondance des fruits les rend à bon marché.

On vendra les vins qu'on aura de reste : la saison des vendanges approche, c'est pourquoi on fera provision de tonneaux, qu'on tiendra prêts ; on examinera si le pressoir & les cuves sont en bon état.

En pays froid, on effeuille les seps tardifs ; on les ombrage en pays chauds. On fait le verjus. Ce mois est propre à la recherche des sources d'eau vive. Si l'on en trouve alors, on peut compter d'en jouir en tout autre tems. Amassez l'agaric de chêne.

Il meurt beaucoup de bourdons au mois d'*Août* : il faut les ramasser. Voyez leur usage dans l'article BOURDON. On achetera des ruches pleines. Dans les pays médiocrement chauds, on recueille le miel & la cire au commencement d'*Août*.

La caille cesse d'être en chaleur : c'est pourquoi sa chasse devient moins commode. L'alouette couve encore. Les œufs d'araignées éclosent.

Ce que doit faire un laboureur au mois d'Août. Dès que le mois d'*Août* est arrivé, on arrache le lin & le chanvre : on moissonne fortement. Tous laboureurs dans ce mois donnent la troisieme façon à leurs terres ; & commencent à la fin, de battre le seigle pour les semences. Dans les pays froids & en quelques autres, on commence à semer le seigle dès la fin du mois : afin qu'il ait le tems de se fortifier avant l'hyver.

C'est en ce mois que l'on met le feu dans les pâtis, pour en consumer les mauvaises herbes. On cure la bergerie, à la fin du mois, dans les pays où l'on ne parque point. On continue de fumer les terres.

AOUST, (N), signifie encore la moisson ou récolte des grains : quoique l'on n'attende pas toujours au mois d'*Août* pour la faire. *v.* AOUTERON.

AOUSTE *ou* AOSTE, (R), *Géog.*, ville ancienne d'Italie au Piémont, capitale du val-d'*Aouste*, au pied des Alpes. On la nomme en latin *Augusta Prætoria*, parce qu'après l'avoir soumise, l'Empereur Auguste y fit passer une colonie de 3000 soldats Prétoriens. Cette ville est aux pieds des Alpes, sur la riviere Dorea Baltea. Elle est Episcopale, sous la métropole de Moûtiers en Tarentaise, & elle vit naitre dans l'onzieme siecle, Anselme, mort Archevêque de Cantorbéry. Parmi les antiquités Romaines qui lui restent, l'on compte un arc de Triomphe, un Amphithéatre, & le pont d'E. *Long.* 25. 3. *lat.* 45. 38. (D. G.)

AOUSTE *ou* AOSTE, *Val d'*, (R), *Géog. Mod.*, partie du Piémont, avec titre de Duché. *Aouste* en est la capitale. Cette partie du Piémont, qui avec les villes & territoires d'*Aoste*, de Verrez, & de Bardo, comprend encore les Comtés de Challant & de Val de Cogna, & quelques Baronnies, est toute dans les Alpes, & on lui donne douze à quinze lieues de longueur, sur une largeur très-inégale. Du côté de la Savoye elle touche au petit S. Bernard, *Mons Columnæ Jovis*, & du côté du Valais au grand S. Bernard, *Mons Jovis*. Le S. Martin, vers Yvrée & le Milanois, en est la limite orientale. C'est un pays de bons pâturages & de bons fruits : la Dorea Baltea l'arrose d'un bout à l'autre. Ses habitans professent la religion Romaine, mais avec un rituel particulier. Ils se répandent peu hors de leur patrie, & sont pour la plupart sujets au goetre : aussi ne passent-ils pas pour être les plus beaux ni les plus spirituels d'entre les Piémontois : mais en sont-ils moins heureux ou moins estimables ? C'est ce que l'on n'a garde d'affirmer. (D. G.)

AOUTER, v. n., terme de *Jardinage*, employé en parlant des plantes qui ont passé le mois d'Août. On dit un fruit *aouté*, quand il a pris la couleur qui convient à sa maturité ; c'est comme qui diroit *mûr*. Il s'emploie aussi pour des branches d'arbres venues de l'année, qui se sont fortifiées, & qui ne poussent plus. On dit une citrouille, un concombre, un potiron, un melon *aoutés*.

AOUTERON, (N), terme d'*Agriculture*, moissonneur; celui qui travaille à la récolte des grains. *Il nous faudra cette année beaucoup d'août erons.*

On trouve quelquefois ce mot écrit *oûteron*; ainsi qu'il se prononce.

A P

APACHES, (R), s.m. pl., *Géog. & Hist.*, peuples de l'Amérique septentrionale au nouveau Mexique, où ils occupent un pays très-étendu, sous les noms d'*Apaches de Perillo*, au midi; d'*Apaches de Xilla*, d'*Apaches de Navaio*, au nord; & d'*Apaches Vaqueros*, au levant.

Les *Apaches* composent une nation nombreuse & guerriere, qui habite sous des tentes: chacun a plusieurs femmes, qui s'habillent de peaux de cerfs, de même que les hommes. Ces sauvages coupent le nez & les oreilles sans miséricorde, à quiconque est surpris en adultere. Les Dieux de la plupart d'entr'eux sont le soleil & la lune.

APACHIKOALT, (N), s. m., *Hist. Nat.*, serpent des Indes & de l'Amérique, qui a cinq coudées de longueur & quatre doigts de largeur. Il est couvert d'écailles brillantes, nuancées de blanc & de noir. Il se tient sous les toîts des maisons, & il se nourrit de loirs, de rats, d'escargots & d'oiseaux. Sa morsure n'est pas venimeuse.

APADNA, (N), *Géog. Anc.*, ville d'Asie, entre le Tigre & l'Euphrate. Quoique son nom se trouve encore sur quelques cartes géographiques, on ne peut assurer, si elle existe encore. Les uns l'ont nommée *Apatna*, & les autres *Aphadna.* (D. G.)

APADNO, (N), *Géog.* Le Prophète Daniel annonçant la catastrophe de l'Antechrist, donne *Apadno* pour le lieu de la scene: il ne paroît pas avoir été donné aux Savans jusques à nos jours, de mieux s'accorder sur la position terrestre de ce lieu, que sur l'odieux personnage même de l'Antechrist. (D. G.)

APAFALVA ou APAFIFALVA, (N), *Géog. Mod.*, gros bourg de Transylvanie en Hongrie, d'où la Maison des Princes Apaffi tire son nom. (D. G.)

APAGOGE, APAGOGIE, (R), s.f., *Logiq.*, mots composés des mots grecs ἀπὸ *de*, & ἄγω *je mene.* On pourroit rendre ces mots par le terme françois d'*éduction*, ou par celui d'*abduction.* Ce dernier terme est demeuré, par inattention, le titre d'un article dans ce Dictionnaire, où il est employé comme synonyme d'*apagoge* Le raisonnement dont il est question sous ce mot *abduction*, n'est point le raisonnement *apogogique*, & ne peut par aucune raison être qualifié par ce mot, ni par celui d'*abduction.* On prie les lecteurs de regarder cet article *abduction* comme non existant. *v.* APOGOGIQUE. (G.M.)

APAITÆ, (N), *Géog.*, anciens peuples de l'Asie mineure, aux environs de Trebisonde. (D. G.)

APALACHE, (R), *Géog. Mod.*, contrée de l'Amérique septentrionale, au couchant de la Floride & de la Géorgie. Elle confine aux monts Aliganiens, d'où part le fleuve Ohio, auquel on a quelquefois aussi donné, mais improprement, le nom d'*Apalache.* Cette contrée est si diversement dépeinte par les François, les Anglois & les Espagnols, maitres de l'Amérique septentrionale, que l'on ne peut faire fond sur aucune des descriptions que l'on en a. (D. G.)

APALACHINE ou THÉ DES APALACHES, *v.* CASSINE.

APALACHITES, *les*, (N), *Géogr.*, peuple qui habite le royaume d'Apalache, en Floride, dans l'Amérique septentrionale.

Les *Apalachites* sont bien faits, & de couleur blanche; mais qui devient olivâtre, par l'usage fréquent qu'ils font d'un onguent composé de racines & de graisse d'ours, auquel ils attribuent la propriété de rendre plus supportables le froid & les chaleurs. La pluralité des femmes a lieu chez ces sauvages, qui peuvent épouser leurs parentes autres cependant que leurs sœurs. Les *Apalachites* sont courageux, sans être barbares.

Ils se contentent de couper les cheveux aux prisonniers qu'ils font & aux ennemis qu'ils tuent à la guerre. Le soleil est le Dieu qu'ils adorent. Ils le saluent tous les jours à son lever par des cris d'allégresse; & ils célébrent tous les ans en son honneur quatre fetes solemnelles, sur la montagne Olaymi, où accourent les habitans des diverses contrées du Royaume. Comme les *Apalachites* sont très-sobres, il n'est pas rare d'en voir qui vivent jusqu'à cent cinquante ans.

APALATH, (N), f. m., *Hist. Nat.*, plante dont on fait usage en Médecine, & qui sert aussi dans les parfums.

APALIKA, (N), f. m., *Hist. Nat.*, poisson de l'isle de Cayenne.

APAMATUC, (R), *Géog.*, nom propre d'une riviere de l'Amérique septentrionale, qui, après avoir arrosé la Virginie, va mêler ses eaux à celles du Povathan.

APAMÉE *sur l'Oronte*, (R), *Géog.*, ancienne ville d'Asie, en Syrie, fondée par Seleucus Nicator, qui fit servir les avantages de son emplacement, & la fertilité de ses environs, à l'entretien de nombre d'Eléphans qu'employoit ce Prince, comme l'indique une médaille d'*Apamée*, dont le revers est un éléphant. Cette ville n'est plus aujourd'hui d'aucune considération, puisque pour habitans elle n'a guere que des pêcheurs, qui vivent de l'espece de lac dont elle est baignée, & que l'Oronte forme par ses débordemens: elle se nomme *Esamia* ou *Famiah*, & fait partie du Gouvernement de Tarablus, ou Tripoli de Syrie. Il ne faut pas la confondre avec *Hamah* ou *Aman*, jadis *Epiphanée*, laquelle est aussi située sur l'Oronte, mais dans un dépérissement bien moindre que celui de l'*Apamée* dont il s'agit. (D. G.)

APAMÉE *sur le Marse*, (R), *Géog.*, ville de Phrygie : elle est aujourd'hui presque ruinée; & son nom moderne est *Ischecleh:* les anciens la surnommoient *Cibottus*. (D. G.)

APAMÉE *ou* APAMI, (R), *Géog.*, ancienne ville de Bithynie, sur la Propontide, entre Burse & Cyzique. Elle portoit le nom de *Myrlea*, lorsque Philippe Roi de Macédoine la prit & la rasa. Prusias de Bithynie l'ayant faite rebâtir, lui donna celui d'*Apamée*, à l'honneur de son épouse. Dans la suite des tems, elle s'est appellée tantôt *Apamea Myrlea*, & tantôt *Apamée de Bithynie*. L'on ne sait pas si cette ville existoit encore, lors de la conquête de l'Asie mineure par les Turcs, mais l'on croit trouver aujourd'hui ses ruines, dans le voisinage de la ville commerçante de *Montagna* ou *Mudania*. (D. G.)

APAMÉE, *Géog. Anc.*, ville de la Médie, vers la contrée des Parthes. On la nomme aussi *Miana*.

APAMÉE, *Géog.* : on place dans la Mésopotamie deux villes de ce nom; l'une sur l'Euphrate, l'autre sur le Tigre.

APANAGE, f. m., *Hist. Mod.*, ou comme on disoit autrefois, APPENNAGE, terres que les Souverains donnent à leurs puinés pour leur partage, lesquelles sont reversibles à la couronne, faute d'enfans mâles dans la branche à laquelle ces terres ont été données. Ducange dit que dans la basse latinité on disoit *apanare*, *apanamentum*, & *apanagium*, pour désigner une pension ou un revenu annuel qu'on donne aux cadets, au lieu de la part qu'ils devroient avoir dans une seigneurie, qui ne doit point, suivant les loix & coutumes, se partager, mais rester indivise à l'aîné. Hoffman & Monet dérivent ce mot du Celtique ou Allemand, & disent qu'il signifie *exclure & forclorre* de quelque droit; ce qui arrive à ceux qui ont des *apanages*, puisqu'ils sont exclus de la succession paternelle. Antoine Loysel, cité par Ménage, croit que le mot *apanager* vouloit dire autrefois *donner des pennes ou plumes*, & des moyens aux jeunes seigneurs qu'on chassoit de la maison de leurs peres, pour aller chercher fortune ailleurs, soit par la guerre, soit par le mariage.

Nicod & Ménage dérivent ce mot du latin *panis*, pain, qui souvent comprend

auſſi tout l'acceſſoire de la ſubſiſtance.

Quelques-uns penſent que les *apanages*, dans leur premiere inſtitution, ont été ſeulement des penſions ou des payemens annuels d'une certaine ſomme d'argent.

Les puinés d'Angleterre n'ont point d'*apanage* déterminé comme en France, mais ſeulement ce qu'il plait au Roi de leur donner.

En France même, ſous les Rois de la premiere & ceux de la ſeconde race, le droit de primogéniture ou d'aineſſe, & celui d'*apanage*, étoient inconnus; les domaines étoient à peu près également partagés entre tous les enfans. *v.* PRIMOGÉNITURE & AINESSE.

Mais comme il en naiſſoit de grands inconvéniens, on jugea dans la ſuite qu'il valoit mieux donner aux cadets ou puînés des Comtés, des Duchés, ou d'autres départemens, à condition de foi & hommage, & de réverſion à la couronne à défaut d'héritiers mâles, comme il eſt arrivé à la premiere & à la ſeconde branche des Ducs de Bourgogne. A préſent même les Princes apanagiſtes n'ont plus leurs *apanages* en ſouveraineté: ils n'en ont que la jouiſſance utile & le revenu annuel. Le Duché d'Orléans eſt l'*apanage* ordinaire des ſeconds fils de France, à moins qu'il ne ſoit déja poſſédé, comme il l'eſt actuellement, par un ancien apanagiſte.

On ne laiſſe pas d'appeller auſſi improprement *apanage*, le domaine même de l'héritier préſomptif de la couronne; tel qu'eſt en France le Dauphiné; en Angleterre la principauté de Galles; en Eſpagne celle des Aſturies; en Portugal celle du Breſil, &c.

Paul Emile a remarqué que les *apanages* ſont une invention que les Rois ont rapportée des voyages d'outre mer.

APANAGISTE, ſ. m., terme de *Droit*, eſt celui qui poſſéde des fiefs ou autres domaines en apanage. *v.* APANAGE.

APANORMIA, (N), *Géogr. Mod.*, ville de l'Iſle de Santorin, dans les Plages de la Méditerranée, que l'on nomme mer de Candie: elle a un Port très-ſpacieux, en forme de demi-lune, mais ſi profond, qu'il eſt impoſſible aux vaiſſeaux de s'y mettre à l'ancre. (D. G.)

APANTA *ou* APANTE, *Géog. Mod.*, province de la terre ferme de l'Amérique méridionale, entre le lac de Parimé & la riviere des Amazones, à l'occident de la province de Caropa.

APANTROPIE, (N), ſ. f., *Med.*, ce mot déſigne une averſion pour la ſociété, ou une miſantropie occaſionnée par maladie.

APAR, (N), eſpece de tatou. *v.* TATOU.

APARAQUA, *Hiſt. Nat. Bot.*, eſpece de bryone qui croit au Breſil.

APARIA, *Géog. Mod.*, province de l'Amérique méridionale au Pérou, près de la riviere des Amazones, & de l'endroit où elle reçoit le Curavaie, au nord des Pacamores.

APARINE: *v.* GRATERON.

APARNI, (N), *Géog. Anc.*, ancien peuple d'Aſie, au voiſinage de l'Hyrcanie, vers les bords de la mer Caſpienne. On croit que ce ſont les Dai d'aujourd'hui. (D. G.)

A PART, *Littérat.*, ou comme on dit *à parte*, terme latin qui a la même ſignification que *ſeorſim*, & qui eſt affecté à la poéſie dramatique.

Un *à parte* eſt ce qu'un acteur dit en particulier, ou plutôt ce qu'il ſe dit à lui-même, pour découvrir aux ſpectateurs quelque ſentiment dont ils ne ſeroient pas inſtruits autrement; mais qui cependant eſt préſumé ſecret & inconnu pour tous les autres acteurs qui occupent alors la ſcene. On en trouve des exemples dans les Poëtes tragiques & comiques.

Les critiques rigides condamnent cette action théatrale; & ce n'eſt pas ſans fondement, puiſqu'elle eſt manifeſtement contraire aux regles de la vraiſemblance, & qu'elle ſuppoſe une ſurdité abſolue dans les perſonnages introduits avec l'acteur qui fait cet *à parte*, ſi intelligiblement entendu de tous les ſpectateurs;

aussi n'en doit-on jamais faire usage que dans une extrème nécessité, & c'est une situation que les bons auteurs ont soin d'éviter. *v.* PROBABILITÉ, TRAGÉDIE, COMÉDIE, SOLILOQUE.

* Au sujet des *à parte*, nous rapporterons une anecdote connue; elle pourra fournir une réflexion utile. Racine, Moliere & la Fontaine étoient amis, comme on sait; rassemblés un jour, la conversation tomba sur les *à parte* : La Fontaine en soutenoit l'usage absurde & contraire à toute vraisemblance, Racine le défendoit; la dispute devint vive, un enfant, un homme naturel s'échauffe aisément: Moliere profitant de ce moment d'agitation de la Fontaine, cria à plusieurs reprises, La Fontaine est un coquin, sans que celui-ci l'entendit: La Fontaine ayant su l'*à parte* de Moliere, se confessa vaincu.

Cette anecdote prouve sans doute, que les *à parte* sont quelquefois dans la vraisemblance, même dans la nature; mais elle montre aussi, qu'on ne peut en faire usage avec succès, que dans les momens où l'action, pleine de chaleur & de mouvement, entraine également l'acteur & le spectateur; rien donc de plus faux & de plus ridicule, que la maniere ordinaire de rendre les *à parte* sur la scene; où l'acteur paroit toujours s'adresser au spectateur & lui parler confidemment, tandis qu'il ne devroit s'occuper ni du spectateur ni de soi, mais uniquement de l'objet qui le frappe, ou du sentiment qui l'émeut. Il est bien surprenant que les sifflets des spectateurs n'aient pas encore averti les acteurs de ce contre-sens absurde. (L.) *

APATER; (N), terme d'*Oiseleur;* c'est mettre du grain ou quelque amorce dans un lieu, pour y attirer les oiseaux qu'on veut prendre.

On dit aussi en terme de pêche, *apater le poisson.*

APATHIE, (R), s. f., *Philosophie Morale*, *Anthropologie*, *Hist. de la Philos.* Ce mot est grec d'origine, formé de α privatif, signe d'exclusion, & de πάθος *passion.* Il signifie littéralement *absence de toute passion* ou *insensibilité.*

Ce terme est célebre par les disputes auxquelles il a donné lieu entre les philosophes anciens. Les Stoïciens prétendoient que l'*apathie* étoit la qualité essentielle du sage; c'est-à-dire, que le sage devoit être tellement exempt de toute passion, qu'il n'y eût rien dans la nature qui pût l'émouvoir le moins du monde. Les Péripatéticiens au contraire, & les disciples de Pythagore disoient que le sage étoit celui, non qui n'avoit aucune passion, mais qui savoit les tenir en regle; & que l'*apathie* étoit une chimere, à laquelle ils opposoient un systême modéré qu'ils nommerent *métriopathie*; tandis que quelques disciples d'Epicure, abusant de la doctrine de leur maître, ou plutôt la défigurant, opposoient à la retenue des Stoïciens, une indulgence entiere pour toutes les passions, & la nommoient en conséquence *empathie*, ou abandon à tous nos penchans. Il arriva alors, comme il arrive de nos jours; on disputa d'abord sans s'entendre; on se servit de mots sans les définir; on posa pour principe ce qui étoit en question, & on n'analisa point les idées sur lesquelles rouloit la controverse: la passion s'en mêla, & chacun chercha à prouver que son adversaire avoit tort. Il falloit commencer par définir ce que l'on entendoit par les *passions.* Il paroit par leurs discours que les Péripatéticiens entendoient par les passions, les impressions que les objets agréables ou désagréables font sur nous indépendamment de notre volonté, & les mouvemens de desir ou de crainte, d'amour ou de haine que ces impressions excitent naturellement & nécessairement dans notre ame. Les Stoïciens au contraire, paroissent entendre par les passions, les mouvemens déréglés & contraires à la droite raison, que l'homme éprouve quelquefois, ou qu'il éprouve toujours lorsque la droite raison n'est pas constamment son seul guide. Ciceron les définit, *perturbationes animi*, des troubles dans l'ame, des mouvemens tumultueux

tumultueux & mal réglés, qui empêchent la raison de juger. Si les uns & les autres s'étoient d'abord fait la loi de définir ainsi ce qu'ils entendoient par les passions, ils auroient sans doute été d'accord. Les uns, tout comme les autres, vouloient que le sage fût exempt de vices, & paré de vertus; „ puisque la vertu, *dit Théogée le Pythagoricien*, *apud Stobæum*, *Serm. I.*, s'exerce à régler les passions dont les principales sont le plaisir & la douleur, la vertu ne peut pas consister à détruire les passions, le plaisir ni la douleur, mais à les modérer & à les régler". Architas, disciple de Pythagore, comme le précédent, disoit aussi, au rapport du même Stobée, „ que la vertu naît des passions, & subsiste avec elles; qu'il naît de leur concours comme une harmonie entre les tons aigus & les tons graves, comme une douce température entre le chaud & le froid, comme un juste équilibre entre ce qui est pesant & ce qui est léger. Il ne faut donc pas détruire les passions, cela seroit inutile; mais il faut les tourner vers ce qui est honnête & exempt d'excès". De leur côté les Stoïciens, suivant l'idée qu'ils avoient des passions, exigeoient qu'on les détruisît absolument dans l'homme. „ On a souvent demandé, dit Sénéque, s'il vaut mieux n'avoir que des passions modérées, que de n'en avoir point du tout. Les Péripatéticiens veulent qu'on les modére; mais nous demandons qu'on les détruise. Je n'entends pas que dans l'homme de bien il se fasse une diminution de vice; j'entends qu'il en soit absolument exempt. Il ne suffit pas, pour être sage, de n'avoir que de petits vices, il n'en faut avoir aucun". Senecæ *Epist.* IX. LXXXV. & CXVI. Là Sénéque ne met nulle différence entre les vices & les passions. „ Ce n'est pas être sain, dit-il, que de n'avoir qu'une fievre légere; la bonne santé n'admet point de maladie même médiocre. Il vaudroit mieux avoir à faire avec celui qui n'auroit qu'un vice décidé, qu'avec celui qui les auroit tous, quoique dans un degré très-foible". L'avarice, l'ambition, la sensualité, sont selon lui, des passions; mais selon les Péripatéticiens, ce sont déja des vices; ils nomment passion uniquement, la préférence que nous donnons au plaisir sur la douleur. Ce n'est donc pas du même objet que l'on parle de part & d'autre, est-il surprenant si les deux partis ne sont pas d'accord?

Du défaut de définition précise du mot *passion*, nâquit entre ces philosophes une nouvelle dispute, dont il étoit impossible d'atteindre la décision, tant que leurs idées n'étoient pas déterminées en fixant le sens des termes qu'ils employoient. Les Péripatéticiens soutenoient avec Platon & Aristote, que les passions qu'ils ne vouloient pas détruire dans l'homme, mais seulement régler, étoient naturelles en lui, inséparables de sa constitution. Les Stoïciens soutenoient le contraire, & enseignoient que toutes les passions sont volontaires de notre part; nous ne les avons que parce que nous voulons les avoir; elles ne sont en elles-mêmes que de mauvais jugemens que nous portons, de fausses opinions que nous adoptons pour vraies, quoique nous n'en ayons aucune preuve. Plutarque, Lib. *de Genitura animæ*, dit que les Stoïciens enseignent que les passions sont des actes de la raison, que la cupidité, la tristesse, la colere, sont des jugemens de notre esprit. Or, disent-ils, comme les jugemens sont volontaires, les passions dépendent de la volonté: on peut donc, quand on le voudra, détruire les passions. Au lieu que les Péripatéticiens les regardent comme inséparables de notre nature, en sorte que l'on ne sauroit les anéantir sans détruire l'homme. Ils montrent même que sans les passions il n'y auroit point de vertu; mais comment cela? parce que sans adversaire il n'y a point de combat, sans combat point de victoire. Si c'est une vertu que de modérer la colere, quelle vertu y aura-t-il chez celui en qui il n'y

a point de colere? Sans les passions, disoient-ils, tout languit : la force & la vigueur de l'ame s'éteignent faute d'exercice. Platon, Aristote, les Péripatéticiens, faisoient donc consister la sagesse de l'homme à modérer ses passions, à conserver sur elles à la raison un empire constant & souverain, ensorte que jamais elles ne lui fissent rien exécuter qui fût contraire aux lumieres de la raison, aux loix de la vertu, à la perfection & au bonheur de l'homme. Les Stoïciens vouloient détruire les passions comme contraires à cette raison, à cette vertu, à cette perfection, à ce bonheur du sage. Leur doctrine à cet égard étoit donc exactement la même.

Ce qui rapproche enfin tout-à-fait les deux partis, & qui prouve que tout leur différend n'étoit qu'une vaine dispute de mots, c'est que les Stoïciens eux-mêmes conviennent que le premier mouvement des passions, leur premier germe, qui ne peut être que notre sensibilité, & la préférence que nous donnons nécessairement au plaisir sur la douleur, tant que la raison, par des considérations plus importantes, n'exige pas de nous un autre choix; ils conviennent, dis-je, que ces germes, ces premiers mouvemens des passions sont involontaires. „ Je vous apprendrai, dit Sénéque, *de* „ *ira*, *Lib. II. Cap. IV.*, comment les „ passions naissent, prennent des forces, „ & enfin nous emportent hors des re- „ gles. Il est d'abord un premier mou- „ vement qui est involontaire, c'est un „ acheminement à la passion, c'en est „ une espece d'annonce : le second de- „ gré consiste dans la non résistance de „ la volonté; le troisieme degré rend la „ passion maitresse, & subjugue la rai- „ son": mais quel est ce premier mouvement, sinon l'idée de quelque bien ou de quelque mal que nous appercevons dans un objet qui s'offre à nous? Aussi Sénéque convient que ces premieres impulsions naissent de la nature même de l'homme, & que le sage même les éprouve. *Epist. LVII. Lib. II. de ira Cap. II.* „ Qui est-ce, dit-il, *Ep.* CXVI., qui „ peut nier que ces germes de toutes „ nos passions n'aient leur principe dans „ la nature"? A quoi donc se réduit la doctrine des uns & des autres sur l'*apathie?* A nous enseigner que l'homme sage peut, sans détruire sa nature, & doit nécessairement, pour mériter le titre glorieux d'homme sage, tellement se rendre maître de ses passions, & sentir la beauté & l'excellence de la vertu, que d'un côté nul bien, nul plaisir, nul avantage, n'excite sa cupidité, & ne lui paroisse un bien, dès que sa jouissance ne peut s'acquérir sans agir contre son devoir; qu'au contraire tout ce qui exige une action vicieuse, ou qui y conduit, soit pour lui un mal réel : d'un autre côté, que nulle douleur, nulle peine, nul déplaisir ne le fasse reculer quand il faut remplir son devoir; que nul malheur, nulle souffrance, nulle perte ne l'effraie, & ne l'affecte dès qu'il ne peut l'éviter que par un crime, ou par l'abandon de la vertu.

N'est-ce pas là aussi la doctrine du Christianisme? L'Evangile exige-t-il de nous des efforts plus grands, des sacrifices plus considérables? Et si la philosophie avoit prétendu élever l'homme à cette perfection, à cette sage *apathie*, sans autre motif pour soutenir la raison, que la beauté idéale de la vertu, la religion qui joint à ces mêmes encouragemens des motifs nouveaux si forts, si nobles, si propres à plaire à l'ame, aura-t-elle moins de droit d'exiger que nous soyons fermes & inébranlables dans la carriere de vertu dont elle nous donne les regles & le modele? Osera-t-on, pourra-t-on sans injustice, accuser le Chrétien de fanatisme, parce qu'il est prêt à renoncer à tout, pour mériter l'approbation de son Dieu, en vivant dans la tempérance, dans la justice & dans la piété?

Si tant de gens ont regardé l'*apathie* comme une chimere, c'est qu'ils n'ont pas compris le sens de la doctrine des Stoïciens, & qu'ils ont pris, pour en

juger, les discours d'un controversiste que la passion anime, plutôt que les exposés simples d'un philosophe qui disserte tranquillement, ou qui expose sa pensée à ses amis. Voyez sur ce sujet, *Justi Lipsii manuductionem ad Stoïcam Philosophiam. Opuscula* Senecæ, Ciceronis, *Tusc. Quest.*

Les modernes se sont souvent rendus coupables sur ce sujet des mêmes fautes que nous venons de remarquer chez les anciens. Les uns semblent vouloir détruire dans l'homme toute sensibilité, les autres au contraire paroissent vouloir justifier tous nos penchans, & en peindre les excès même comme légitimes. Ceux-ci ne peuvent assez louer les passions; ceux-là ne cessent de déclamer contr'elles. Excès de part & d'autre, défaut de justesse d'esprit, négligence à définir les termes, langage passionné de part & d'autre. *v.* APPÉTIT, PASSION.

On a vu naitre dans ces derniers tems, parmi les Chrétiens, une sorte de stoïcisme outré, qui prétendoit amener les hommes à une *apathie* ou *insensibilité* réelle; cette doctrine a été connue sous le nom de QUIETISME, voyez ce mot; *v.* aussi INSENSIBILITÉ,

Quelques-uns des premiers Chrétiens adopterent le mot *apathie*, comme le plus propre à exprimer l'état de renoncement au monde & à tout ce qui plaît aux passions, que l'Evangile exige du Chrétien, & que les circonstances où se trouvoient alors les disciples de Jesus-Christ, leur rendoient essentiellement nécessaire. Exposés chaque jour à la persécution, obligés, pour demeurer fideles à leur foi, de renoncer à tout ce que la terre nous offre de plus propre à nous flatter & à nous attacher, toute affection prépondérante, tout penchant trop fort devenoit pour eux un piege, dès que le devoir religieux exigeoit que l'on y renonçât. On ne pouvoit donc alors recommander aux Chrétiens rien de plus assorti à leur état, que la fuite de tout ce qui peut attacher au monde, & les efforts les plus grands pour tenir leurs passions sous le joug, ou même pour les éteindre. Le mot *apathie* étoit donc très-propre à exprimer cet état de renoncement & de mortification qui leur convenoit si fort. Il n'est pas étonnant qu'en conséquence de ces réflexions, les écrivains des premiers siecles aient beaucoup recommandé l'*apathie*, aient même renchéri encore à cet égard sur les Stoïciens, en paroissant exiger une insensibilité entiere & absolue. Les auteurs avoient encore pour cela un autre motif; ils vouloient rendre plus sensible l'opposition de leurs mœurs à celles des Gnostiques, qui sembloient vouloir renchérir encore sur ceux qui avoient le plus abusé de la doctrine mal entendue d'Epicure, & qui abusoient de la doctrine évangelique pour s'abandonner sans remords à toutes les passions & à tous les penchans de l'humanité. Peut-être aussi que par-là ces Ecrivains des premiers siecles de l'Eglise recommandoient l'*apathie*, & employoient expressément ce mot, pour attirer à eux les Philosophes Stoïciens qui étoient alors les plus estimés parmi les Payens, à cause de l'autorité de leurs mœurs. Voyez sur ce mot *apathie*, Clément d'Alexandrie *Strom. L. VI.*, & un fragment d'Evagrius Ponticus dans Socrate, *Hist. Ecclés. IV. 23.* C'est ainsi que souvent un zele mal entendu a fait outrer les préceptes évangeliques, & les ont exposés à la critique de ceux qui n'en consultent jamais les sources originales, confondant les additions & les inventions humaines avec la pure révélation. (G. M.)

APATHIQUE, (N), adj., qui ne s'affecte d'aucune chose, qui est insensible sur tout. *Vivre avec une personne apathique.*

APATURIES, f. f., *Hist. Anc. & Myth.*, fête solemnelle célébrée par les Athéniens en l'honneur de Bacchus. *v.* FÊTE.

Ce mot vient du grec ἀπάτη, *fraude*; & l'on dit que cette fete fut instituée en mémoire d'une frauduleuse victoire que Mélanthus, roi d'Athenes, avoit remportée sur Xanthus, roi de Béotie, dans un combat singulier, dont ils étoient

convenus pour terminer un débat qui régnoit entr'eux, au sujet des frontieres de leurs pays; d'où Budée l'appelle *festum deceptionis*, la fête de la tromperie.

D'autres écrivains lui donnent une différente étymologie: ils disent que les jeunes Athéniens n'étoient point admis dans les tribus, le troisieme jour de l'*apaturie*, que leurs peres n'eussent juré qu'ils en étoient vraiment les peres; jusqu'alors tous les enfans étoient réputés en quelque façon sans pere, ἀπάτορες, circonstance qui donnoit le nom à la fête.

Xenophon, d'ailleurs, nous dit que les parens & les amis s'assembloient à cette occasion, se joignoient aux peres des jeunes gens que l'on devoit recevoir dans les tribus, & que la fête tiroit son nom de cette assemblée; que dans ἀπατούρια l'α, bien loin d'être privatif est une conjonction, & signifie même chose que ὁμοῦ, *ensemble*. Cette fête duroit quatre jours: le premier, ceux de chaque tribu se divertissoient ensemble dans la leur, & ce jour s'appelloit δόρπια: le second, qui se nommoit ἀνάῤῥυσις, on sacrifioit à Jupiter & à Minerve: le troisieme, κουρεῶτις, ceux des jeunes gens de l'un & de l'autre sexe qui avoient l'âge requis, étoient admis dans les tribus: ils appelloient le quatrieme jour ἐπίβδα.

Quelques auteurs ont mal à propos confondu les *apaturies* avec les saturnales, puisque les fetes appellées par les Grecs κρόνια, qui répondent aux saturnales des Romains, arrivoient dans le mois de Décembre, & que les *apaturies* se célébroient en Novembre.

APATUROS, (N), *Géog.*, nom propre d'une ancienne place de la presqu'isle de Corocondama, entre le Pont-Euxin, & le Palus-Méotide, où Venus avoit un temple. Elle y étoit adorée sous le nom de *Trompeuse*, parce qu'elle avoit usé d'artifice pour tuer des Géans.

APAVORTEN, (N), *Géog.*, agréable & fertile contrée d'Asie, à l'orient des Caspiens. Elle n'est connue par aucune ville moderne, mais elle l'est par *Darüum* ou *Dara*, qu'Arsace, renovateur de l'Empire des Parthes y fit batir. (D. G.)

APECA, (N), s. m., *Hist. Nat.*, espece de canard sauvage du Brésil, qui ne differe des nôtres, qu'en ce qu'il est plus grand; qu'il a le bec noir, chargé d'une crête large & charnue, & crochu par le bout, & que ses pieds & ses jambes sont d'un rouge cendré.

APÉCHÈME, (N), s. m., *Chir.*, désigne une fracture du crane dans la partie opposée au coup. C'est la même chose que contre-coup.

APEIBA, (R), arbre du Brésil qu'on décrit ainsi: *arbor pomifera Brasiliensis, fructu hispido, pomi magnitudine, seminibus plurimis minimis: apeiba Brasiliensibus.* Marg. Il est du genre de la *sloane*: M. Linné le nomme *Sloanea foliis cordato-ovatis denticulatis, stipulis serratis.* *v.* SLOANE. (D.)

Le fruit n'est d'aucun usage: le bois sert à faire des bateaux de pêcheurs & des radeaux.

APELLIDES, (N), *Hist. Litt.*, fameux machiniste qui disputa à Archimede l'invention d'une machine pour lancer les vaisseaux en mer. Les anciens Chirurgiens inventerent, à l'imitation de cette machine, un instrument pour la réduction des fractures & des luxations; & comme cet instrument agissoit par le moyen de trois cordons, de même que la machine d'*Apellides* ou d'Archimede par le moyen de trois cordes, ils l'appellerent *trispastrum Apellidis seu Archimedis.*

APELLITES, (R), s. m. pl., *Hist. Eccl.*, hérétiques du II[e] siecle, qui tirent ce nom d'*Appelles* leur chef, disciple de Marcion, dont il avoit adopté toutes les erreurs. *v.* MARCIONITES. Ayant été chassé de sa communion pour quelque action impudique, il publia un livre intitulé *Prophétie de Philumene*, fille impudique, à laquelle il attribuoit l'inspiration & la connoissance de l'avenir. C'est de cette source impure qu'il disoit avoir tiré les dogmes suivans: 1°. que les oracles des Prophètes étoient procédés du

mauvais principe, ennemi de Dieu, quoique créé par lui, & auteur de cet univers: 2°. que les femmes n'avoient point d'ame, & étoient l'ouvrage tout pur de ce génie malfaisant: 3°. que le Fils du Dieu tout bon n'avoit point tiré son corps de la substance de la Vierge, qu'il n'avoit pas même eu une véritable chair; mais qu'en descendant du Ciel il s'étoit formé des quatre élémens un corps céleste & aerien; & que dans son ascension ce corps s'étoit résolu en ses principes, en sorte que l'esprit seul de Jesus-Christ étoit retourné au Ciel. *v.* ASCENSION. Il nioit aussi la résurrection, & condamnoit tout examen en matiere de religion, & vouloit que chacun restât dans celle où il étoit né. Epiph. *her.* 44. August. *her.* 23. Tertull. *de præscr. C.* XXX. Euseb. *Hist.* II. 13. (C. C.)

APEN, (N), *Géogr. Mod.*, bourg, Bailliage & Château fort du Cercle de Westphalie en Allemagne, dans les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, appartenant au Roi de Danemarck. Le bourg est peu de chose, le Bailliage comprend vingt-trois villages, & le château bâti l'an 1515, a des fortifications assez bien entretenues. (D. G.)

APENBOURG, (N), *Géogr. Mod.*, très-ancien bourg & château d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, inféodés depuis plusieurs siecles à l'illustre Maison de Schulenbourg.

APENNIN, (R), adj. pris subst., *Géogr. Anc. & Mod.*, chaine de montagnes qui partage l'Italie dans toute sa longueur, depuis les Alpes jusqu'à l'extrêmité la plus méridionale du Royaume de Naples. Toutes les rivieres d'Italie y prennent leur source, à l'exception de celles qui viennent des Alpes; & l'on peut dire, à l'avantage de celles qui viennent de l'*Apennin*, que répandant l'agrément & la fertilité dans toutes les parties qu'elles arrosent, elles concourent à prouver, que la nature a voulu favoriser l'Italie, jusques dans ses productions les plus énormes & les plus brutes: car le Vésuve n'entre point dans la chaîne de l'*Apennin.* (D. G.)

APENRADE, (R), *Géog. Mod.*, ville de Danemarck, dans le Duché de Slesswick, environnée de trois collines, & au fond d'un golfe de la mer Baltique, qui lui donne un Port sûr & commode, trop peu profond cependant vers la ville, pour que les vaisseaux puissent s'en approcher tout à fait. Comme cette ville est ancienne, & qu'elle confine à des peuples de tout tems très-belliqueux, elle s'est assez fréquemment vue exposée à bien des désastres. Marguerite de Scandinavie, surnommée la Sémiramis du Nord, la munit d'une citadelle en 1411. Si ce fut là pourvoir à sa défense, ce ne fut pas pourvoir à sa tranquillité; *Apenrade* eut à souffrir dans la suite, de la plupart des guerres du Danemarck avec l'Empire ou avec la Suede; & divers incendies en ont plusieurs fois fait leur proie. Enfin, échappée à tant de dangers, & jouissant des avantages d'une domination paisible, c'est aujourd'hui l'une des meilleures villes de la contrée: presque tous ses habitans sont riches: la pêche, le négoce & la navigation les occupent; la nature les favorise, & le Gouvernement les protége. *Apenrade* est le chef lieu d'une Préfecture de neuf Paroisses, dont la jurisdiction est réunie avec celle du Bailliage de Lygum. *Long.* 27. 1. *lat.* 55. 4.

APENZELL, (R), *Géog.*, le dernier des XIII Cantons Suisses dans l'ordre de sa réception dans la ligue. Il prend son nom du Bourg d'*Apenzell*, en latin *Abbatis Cella. Long.* 27. 6. *lat.* 47. 31.

Ce petit pays montueux est situé presque à l'extrêmité septentrionale & orientale de la Suisse, entouré par le Rhinthal & les terres de l'Abbé de S. Gall. On estime sa longueur de dix lieues communes d'Orient à Occident; sa largeur de six à sept lieues du Midi au Nord. C'est une masse de collines & de montagnes, qui s'élévent en amphithéatre, depuis l'extrêmité septentrionale jusques à l'extrêmité opposée. Sur les confins du Rhinthal on cultive la vigne. La partie qui succéde &

qui comprend aujourd'hui le Canton Réformé, produit diverses especes de grains & de légumes, & donne des fourrages abondans, d'une bonne qualité. Le Canton Catholique-Romain ne renferme dans sa majeure partie, que des pâturages d'été & des montagnes de rocs très-élevés. Ces dernieres, détachées de la grande chaîne des Alpes, forment un triple rang, dont les pointes les plus hautes conservent toujours la neige, & embrassent quelques glaciers perpétuels. On trouve dans diverses places du pays, jusques sur des monts très-élevés, des pétrifications, quelques cristaux, minéraux & fossiles &c., des grottes singulieres, plusieurs sources minérales; trois petits lacs, dont le plus grand, l'*Alpsée*, a une lieue d'étendue, dans un bassin de pur roc, d'une profondeur extraordinaire; il est poissonneux & fournit la source de la *Sitter*, qui fait le torrent principal du pays.

Le climat est généralement froid, sujet, comme dans tous les lieux fort élevés, à des variations brusques dans sa température. La fin de l'année y est ordinairement agréable; on jouit alors sur ces hauteurs d'un fort beau tems, pendant que les plaines de la Turgovie & de la Suabe sont couvertes d'épais brouillards. Dans le mois de Janvier ces vapeurs s'élévent; les montagnes en sont enveloppées à leur tour; les neiges s'y accumulent & retardent le retour du printems. La belle saison pour ce pays c'est l'été; on n'y souffre point des excès de la chaleur. Alors la fraîcheur de ces petits vallons, la richesse des pâturages, l'excellente qualité du lait, du miel, des légumes & des fruits, la magnificence de plusieurs points de vue sur un horison immense, des sources salubres y attirent les citoyens de quelques villes de Suisse, par l'espérance de participer à la santé robuste des habitans, en respirant le même air, & en imitant pour quelque tems leur vie paisible & frugale.

Voici l'histoire abrégée de ce petit Etat Démocratique. Il est vraisemblable que les défrichemens & la population ne s'étendirent dans ces montagnes qu'après la conquête de l'Europe méridionale par les nations du nord, & sous le régime féodal, qui succéda à la police de ces aristocraties militaires & barbares. Les noms de quelques anciens nobles, conservés dans les chroniques, sont des traces du Vasselage dans ces pays. A l'introduction du Christianisme, succéda bientôt le zele des fondations. L'Abbaie de S. Gall acquit, par des donations, la plupart des rentes fiscales & censieres dans ses environs. Les Abbés avoient cherché à augmenter leurs revenus. L'intérêt commun lioit ces montagnards avec les citoyens de S. Gall, qui veilloient avec un œil inquiet sur toutes les entreprises de ce Gouvernement monastique. Dans le tems que l'heureux exemple des premiers Cantons Suisses avoit déja réveillé chez leurs voisins le goût de l'indépendance, des receveurs de l'Abbaie irritoient l'impatience du peuple d'*Apenzell*, par la rigueur des exactions & des moyens exécutoires, qui sembloient insulter à des hommes déja fort las de leur servitude. La révolution fut subite en 1400. Quatre paroisses du pays d'*Apenzell* chassent les Officiers de l'Abbé. Surs de la faveur des Cantons, avec lesquels ils étoient en liaison d'amitié & de voisinage, tout le peuple s'engage par serment à maintenir désormais sa liberté au prix de son sang. Ils repoussent d'abord les troupes de l'Abbé; puis celles des villes & de la noblesse de Suabe dans divers combats sanglants; forcent le Duc Frederic d'Autriche à lever le siege de S. Gall; pénétrent, sous la conduite d'un Comte de Werdenberg, dans la plaine de la Turgovie; ravagent les terres & brûlent les châteaux de leurs ennemis; se soumettent le Rhinthal & quelques pays voisins; passent le Rhin & portent le fer & la flamme jusques dans le Tirol, pour punir les sujets du Duc d'Autriche de quelques menaces insolentes qui leur étoient échappées.

Pour couronner ces premiers succès,

que les S. Gallois partageoient avec eux, ils s'emparerent de la petite ville de Wyl & obligerent l'Abbé, devenu leur prisonnier, de consentir à une trêve. Déja ils se vantoient de mettre en liberté toute la Suabe & le Tirol, lorsqu'ils furent repoussés avec perte devant Brigemd, dont ils avoient imprudemment entrepris le siege au fort de l'hyver, avec un trop petit nombre de troupes. Quelques autres échecs successifs leur firent perdre tous leurs avantages plus rapidement encore qu'ils ne les avoient d'abord emportés. Ils apprirent, qu'un petit peuple sans chef peut défendre avec succès ses propres foyers; mais qu'il n'est pas fait pour entreprendre des conquêtes. Robert, Roi des Romains, les fit souscrire à une trêve, en annullant celle qu'ils avoient forcé l'Abbé d'accepter.

Outre divers traits d'une bravoure héroïque, que les annales de ce peuple conservent de cette époque, on en cite d'autres qui prouvent leur naïve simplicité. Quand l'Evêque de Constance les eut mis dans l'interdit, ils décréterent qu'ils ne vouloient point être mis là-dedans. A la prise d'un château, dans le cours de leurs conquêtes, ils abandonnerent aux flammes des meubles & vaisselles de prix, & partagerent avec empressement une provision de poivre qui tomba sous leurs mains.

Tranquilles pendant quelques années, ils profiterent en 1411. de la méfiance toujours subsistante entre les Suisses & les Autrichiens, pour se lier, par une combourgeoisie perpétuelle avec sept Cantons leurs plus proches voisins. Par un traité définitif, réglé par l'entremise des Cantons, les Communautés du pays d'*Apenzell* furent reconnues un peuple libre & indépendant, les censes & rentes de l'Abbé conservées, des contributions auparavant indéterminées, fixées, sous la réserve que ces peuples pourroient se racheter de tous les impôts & redevances.

Cette paix déplaisoit aux esprits les plus échauffés. Leur mutinerie leur attira un nouvel interdit de l'Evêque. D'abord les troupes du Comte de Toggenbourg, qui s'étoit déclaré pour l'Abbé, furent entiérement défaites; mais irrité par la tentative des Apenzellois de soulever ses propres sujets, il poussa la guerre & les battit à son tour; ces échecs, comme c'est toujours le caractere du peuple, de ressentir avec excès la bonne & la mauvaise fortune, les découragerent entiérement. Ils n'avoient d'ailleurs aucun appui à espérer des Cantons, alliés en partie avec le Comte de Toggenbourg & choqués de voir leur médiation méprisée. En payant à l'Abbé une amende de deux mille florins, ils obtinrent la ratification du dernier traité.

Ce n'est pas ici le lieu de parler des faits généraux de la nation auxquels les Apenzellois ont eu part. En 1460. ces derniers acheterent des nobles de Hagenwyl le Bailliage du Rhinthal, si souvent ravagé dans les guerres précédentes. Trente ans après ils en furent dépouillés par les Cantons, en punition d'une violence exercée contre l'Abbé de S. Gall. Sur le refus qu'avoit fait la ville de S. Gall au monastere d'une place pour étendre ses bâtimens, l'Abbé avoit commencé la construction d'un Couvent à Roschach; les bourgeois qui craignoient la concurrence de ce nouvel établissement, & la diminution de leur commerce & salaires, s'associerent ceux du pays d'*Apenzell* & des sujets de l'Abbé, & raserent le nouvel édifice. Les exhortations des quatre Cantons, Zuric, Lucerne, Schwyz & Glaris, protecteurs de l'Abbaye en vertu d'une alliance, avoient rendu suspecte aux S. Gallois & à leurs alliés l'offre d'un arbitrage amiable. Sur ce refus, les Cantons les forcerent par les armes à se soumettre à leur jugement, & les condamnerent à des dédommagemens considérables & aux frais de la guerre. Envers ceux d'*Apenzell* les quatre Cantons se relacherent sur ce dernier article; mais ils se saisirent du Rhinthal. Après la guerre des Cantons contre la ligue de Suabe, guerre soutenue avec un si grand acharnement réciproque, les Apenzellois, en

récompense des secours prêtés à leurs alliés, furent associés au Gouvernement de ce petit Bailliage, dont nous donnerons ailleurs la description, article SUISSES, leurs sujets.

Les six Cantons avoient convertis en 1452. en une alliance perpétuelle, le premier traité d'union & de combourgeoisie avec le pays d'*Apenzell*; enfin en 1513 il fut adopté par les XII. Cantons dans la ligue Helvétique dans laquelle il occupe le dernier rang.

A cette époque, le pays étoit divisé en douze *Rhodes*, dont il faut chercher l'étimologie dans le terme de *Rott*, compagnie, & l'origine dans les anciennes guerres des Abbés de S. Gall avec d'autres grands vasseaux, qui occasionnerent cet établissement de milice. Encore aujourd'hui les chefs de ces Rhodes portent le nom de Capitaines. Alors chaque *Rhode* fournissoit un Conseiller, un Assesseur à la *justice des Jurés*, d'où ressortissoient les causes qui emportoient purgation par serment, & deux Justiciers pour *la justice publique* ou civile. Ces tribunaux s'assembloient dans le bourg d'*Apenzell*. Tout le corps du peuple s'étoit réuni en 1421 sous une banniere & une forme de Gouvernement commune; confirmée par l'Empereur en 1424, avec cession en 1536 de la justice criminelle qui relevoit des Empereurs. La discorde occasionnée par la diversité des opinions sur la réformation, produisit après une longue fermentation, un changement très-essentiel dans la constitution de la République.

Par la médiation de six Cantons, choisis pour arbitres, savoir, Lucerne, Schwiz & Unterwalden, pour les Catholiques; Zuric, Glaris & Schafousen, pour les Réformés; on arrangea un cantonnement entre les deux partis. Suivant le nouveau plan, tout le pays est partagé en deux Cantons *distingués*, mais non *séparés d'intérêt*. Le Canton des *Rhodes intérieurs*, & celui des *Rhodes extérieurs*; le premier occupé par les Catholiques; le dernier par les Réformés. Ces deux portions forment deux petits Etats indépendans; gouvernement, police, finances, &c. tout est séparé; seulement les deux députés n'ont qu'une voix à la Diette Helvétique, & ils la perdent si leurs opinions sont partagées.

Dans l'un & l'autre Canton le pouvoir souverain réside chez le peuple, composé par tous les hommes au dessus de seize ans. Le *Canton intérieur* est aujourd'hui composé de neuf Rhodes. L'assemblée générale est convoquée ordinairement une fois par an, le dernier Dimanche d'Avril: l'assemblée se tient alors, aussi bien que dans les cas de convocation extraordinaire, dans le bourg d'*Apenzell*, ou en plein air, ou dans l'Eglise, suivant la circonstance du bon ou du mauvais tems. C'est dans les assemblées annuelles que se fait l'élection des Magistrats; du Landamman, qui reste deux ans en charge, si le Conseil national n'en ordonne autrement; du Statthalter ou Lieutenant; du Trésorier; du Capitaine général du Canton; de l'Edile; de l'Inspecteur des Eglises, & du Porte-banniere.

Ces sept Chefs, avec douze ou quatorze adjoints, forment le petit Conseil, ou Conseil Hebdomadaire, qui à l'exception des féries, s'assemble à *Apenzell* une fois par semaine. Le choix des membres se fait le jour de l'assemblée générale, dans des convocations particulieres des Rhodes, & qui les fournissent dans une proportion reglée. Ce Conseil juge des affaires civiles & fiscales ordinaires & a la Police intérieure. Dans les cas pressans il s'associe un certain nombre des membres du grand Conseil; alors il peut traiter des affaires étrangeres, donner des instructions aux députés, dicter des bans plus forts &c.

Le grand Conseil, composé de 128 personnes, y compris les Chefs & le petit Conseil, décide des causes majeures civiles & fiscales, il est Juge criminel & reçoit les comptes des finances, il peut publier les mandats de Police ou édits publics & les expliquer, suivant les occurrences. Ses assemblées fixes ordinaires

naires se réduisent à deux; l'une huit jours avant l'assemblée générale du peuple, l'autre le 16 d'Octobre. La religion Catholique est exclusivement adoptée dans ce Canton inférieur, qui pour les causes matrimoniales ressort de l'office épiscopal de Constance.

Le *Canton extérieur*, plus étendu, est partagé en deux quartiers séparés par la Sitter: à l'ancienne division en six Rhodes a succédé une autre en dix-neuf paroisses. La forme de l'administration est un peu plus composée dans ce Canton, occupé par les Réformés; nous nous contenterons d'en tracer ici les traits généraux, d'après le plan fixé à la suite de plusieurs contestations assez vives. L'assemblée générale ordinaire du peuple se tient alternativement à Grognen, dans le quartier derriere la Sitter, ou dans Urnash ou Herisan, quartier devant la Sitter; elle est fixée au dimanche d'Avril, vieux style. C'est dans cette assemblée ou *Landsgemein* que réside le pouvoir souverain. Deux *Landammans*, deux Lieutenans ou *Statthalters*, deux Boursiers, deux Capitaines-Généraux & deux Porte-Banniere, font les dix Chefs de l'Etat; dans chaque office il n'y en a qu'un en charge pour un an, en observant l'ordre alternatif entre les deux quartiers. Le double Conseil du pays est composé d'environ quatre-vingt-dix membres; il ne s'assemble qu'une fois l'an; la publication des loix de Police, l'élection des Ediles & autres officiers subalternes, sont de son ressort. Le grand Conseil, proprement dit, s'assemble alternativement dans un des quartiers devant & derriere la Sitter; ses séances ne sont pas toutes fixées. Chaque quartier a son petit Conseil distingué. Le pouvoir & l'instruction du grand & des petits Conseils sont les mêmes que dans le Canton Catholique. Les causes matrimoniales & les transgressions contre les mœurs sont jugées dans un consistoire établi dans le pays.

Quant au militaire; outre les Chefs, le Banneret, (c'est le *Landamman* hors de charge), les deux Capitaines & les deux Porte-Bannieres, chaque district a ses Capitaines & Commandans d'exercice particuliers: la milice est partagée en cinq divisions, qui en cas subit marchent successivement aux rendez-vous, après que les signaux, établis sur les hauteurs, ont donné l'allarme. En comptant tous les hommes au dessus de 16 ans, âge requis pour avoir droit d'assister à l'assemblée du peuple, le Canton Catholique peut fournir 3000 hommes, & le Canton réformé 10000.

Lors du traité de cantonnement en 1597, on comptoit 2782 hommes portant armes chez les Catholiques, 6322 chez les Réformés: aujourd'hui, on estime la population du Canton intérieur 13100 ames, celles du Canton extérieur 38000 ames, en tout environ 51000; nombre surprenant dans un petit pays de soixante lieues quarrées, dont une grande partie est occupée par des glaciers, des rocs inaccessibles, des précipices, des ravins ou des fonds, une autre partie par des pâturages d'été, excellens à la vérité, mais qui ne fournissent point à la nourriture des hommes dans une proportion approchante du produit des terres cultivées. L'industrie des habitans supplée à ces désavantages du sol. Une propriété assurée, l'affranchissement de toute charge onéreuse ou arbitraire, peut-être le sentiment flatteur du droit de participer à la législation, à l'élection de ses Chefs, aux délibérations sur les grands intérêts nationaux, développent chez ce peuple frugal & laborieux, tous les ressorts d'un génie actif, qui n'est point enchaîné par des reglemens embarrassans & par des privileges injustes & partiaux. Leurs voisins salarient cette industrie, en leur fournissant en échange les denrées de consommation qui leur manquent. Une exportation & importation toujours ouverte, amenent chez eux l'abondance au prix courant des marchés voisins.

Les deux branches de commerce du Canton sont, 1°. le bétail avec les cuirs, les beurres, les fromages, &c. cette œco-

nomie feule occupe 11000 perfonnes; 2°. la filature en lin & coton & la fabrication des toiles. L'art de la filature eft pouffé au point de perfection, qu'une livre de fil de coton poids de 20 onces, fournit 360 à 400000 tours de devidoir, chaque tour de quatre pieds; le prix de filature du fil le plus fin ne paffe pas 15 à 20 liv. argent de France.

On s'accorde à attribuer aux Apenzellois un carractere franc, honnête, un fens droit, un efprit vif, prompt en reparties. Ils marquent un mépris groffier pour les diftinctions de rang & pour tout air de fupériorité; c'eft affez l'ufage général chez eux de tutoyer tout le monde; ils s'en prévalent avec les étrangers qui ne les préviennent pas par un air populaire.

Les hommes font robuftes & bienfaits; ils s'exercent dès leur jeuneffe à la lutte, à la courfe, à lancer de la main des pierres d'un grand poids. Ils jouent d'une efpece de luth & du cor des Alpes. C'eft ici le vrai berceau de cette mufique Alpeftre, qui doit avoir la vertu d'exciter chez les Suiffes, abfens de leur patrie, le mal du pays, efpece de mélancolie fouvent mortelle. On trouve dans le pays d'*Apenzell* peu de particuliers fort riches & de fort pauvres; l'aifance eft affez générale, fur-tout parmi les Réformés, plus induftrieux que les Catholiques.

Ce Canton n'a aucune ville fermée, deux ou trois bourgs, un petit nombre de villages réunis: les autres paroiffes font formées par des habitations éparpillées dans les poffeffions particulieres. Ces maifons détachées, font ordinairement vaftes, quarrées, élevées, folides & propres. La vie des habitans eft fimple, frugale; leur nourriture confifte principalement en pains, grus, légumes, fruits & laitages.

Cet article eft déja trop long pour entrer dans de plus grands détails topographiques. Nous n'avons cru devoir rapporter de cette petite République que les traits les plus inftructifs pour le Lecteur étranger. Leur enfemble forme un tableau vrai & intéreffant. On peut l'oppofer au fyftême hafardé de quelques Auteurs politiques, qui, éblouis par l'éclat extérieur & la célébrité des grands Etats, voudroient nous perfuader qu'il feroit de l'intérêt du genre humain de n'être fubdivifé qu'en un petit nombre de grandes nations, chacune fous un Chef & Légiflateur abfolu: qu'ils confidérent ces petits Etats obfcurs, mais riches & peuplés, où les noms de Roi & d'Empereur font à peine connus, où l'on ne foupçonne pas feulement qu'il puiffe exifter des hommes nés avec la prérogative de commander les autres. Nous ne prétendons point faire le panégirique des Démocraties, elles ont leurs convulfions comme les empires: les affemblées du peuple font fouvent orageufes; les Cours nourriffent des intrigues & des haines; mais dans ces petites fociétés les guerres étrangeres font plus rares & on y eft à l'abri des vexations fifcales, qui ne fervent guere qu'à nourrir un fafte inutile, ou à forger de nouvelles chaines pour les fujets, ou à exécuter des projets ambitieux aux dépens des Etats voifins.

Les grandes Puiffances ne doivent leur origine qu'à l'ufurpation & à des conquêtes injuftes. Naturellement les circonftances phyfiques devroient décider de l'étendue de chaque corps politique, & la mefure de fes bornes doit déterminer la forme la plus convenable de fa conftitution. C'eft une vérité applicable aux nations comme aux individus, que les grands & les riches ne font pas les plus heureux. (D' A.)

APEPSIE, f. f., formé d'α privatif & de πέπτω, *digérer*, fignifie en *Médecine*, *crudité*, *indigeftion*. *v.* DIGESTION.

L'*apepfie* peut fe définir un défaut d'appétit, qui empêche que l'aliment pris ne fourniffe un chyle propre à former le fang & nourrir le corps. *v.* NOURRITURE, ESTOMAC, CHYLE, SANG, NUTRITION, &c.

APERANTES, (N), *Géogr. Anc.*, peu-

ple de l'ancienne Grece, auquel certains Auteurs donnent une ville, & d'autres une province, pour patrie. L'on croit que l'on auroit quelque chose de certain à cet égard, si l'on n'eût rien perdu des livres de Polybe. (D. G.)

APERCHER, v. a., terme d'*Oiseleur*, c'est remarquer l'endroit où un oiseau se retire pour passer la nuit: on dit, j'ai *aperché* un merle.

APEREA, (N), *Hist. Nat.*, quadrupede du Brésil, qui paroit tenir du lapin & du rat. Il a environ un pied de longueur; le poil de la même couleur que nos lievres, & blanc sous le ventre; la levre fendue de même, les grandes dents incisives, & la moustache autour de la gueule & à côté des yeux: mais ses oreilles sont arrondies comme celles du rat, extrêmement courtes: les jambes de devant n'ont que trois pouces de hauteur & ont quatre doigts; celles de derriere sont un peu plus longues & n'ont que trois doigts, dont celui du milieu est le plus grand. Cet animal n'a point de queue: sa tête est un peu plus allongée que celle du lievre, & sa chair est comme celle du lapin, auquel il ressemble par sa maniere de vivre: il se recele aussi dans des trous, mais c'est dans des rochers ou dans le sable: on le chasse comme un bon gibier. Voy. Pison *brasil.* 103. M. de Buffon pense que l'*aperea* est peut-être le même animal que celui dont quelques voyageurs ont fait mention sous le nom de *cori*. Voyez *Hist. nat. Tom. XXV.* (D.)

APÉRITIFS, adj. pl. m., *Méd.* On donne cette épithete à tous les médicamens qui, considérés relativement aux parties solides du corps humain, rendent le cours des liqueurs plus libre dans les vaisseaux qui les renferment, en détruisant les obstacles qui s'y opposent. Cet effet peut être produit par tout ce qui entretient la souplesse & la flexibilité des fibres dont les membranes vasculaires sont composées. On doit mettre dans cette classe les émolliens & les relâchans, sur-tout si l'on anime leur action par l'addition de quelque substance saline, active & pénétrante, & qu'on les emploie dans un degré de chaleur qui ne soit pas capable de dissiper leurs parties les plus volatiles. Ces médicamens operent non-seulement sur les vaisseaux, mais encore sur les liqueurs auxquelles ils donnent, en s'y mêlant, un degré de fluidité qui les fait circuler. Les *apéritifs* conviennent dans tous les cas où l'obstruction est ou la cause ou l'effet de la maladie; ainsi leur usage est très-salutaire dans la fievre de lait qui survient aux femmes nouvellement accouchées, dans le période inflammatoire de la petite vérole, ou dans le tems de l'éruption: & les évacuans peuvent être compris sous le nom général d'*apéritifs*, parce qu'ils produisent l'effet de ces derniers, par la façon dont on les administre & le lieu où on les applique. Dans ce sens les diurétiques, les sudorifiques, les diaphorétiques, les emmenagogues, les suppuratifs, les corrosifs, les caustiques, &c. appartiendront à la même classe. On y rangera encore les résolutifs qui, divisant les humeurs épaisses & les forçant de rentrer dans leurs voies naturelles, font à cet égard l'office d'*apéritifs*.

On compte cinq grandes racines *apéritives*. Ces cinq racines sont celle d'ache, de fenouil, de persil, de petit houx, d'asperge: elles entrent dans le sirop qui en porte le nom; elles poussent par les urines & par les regles; elles font d'un grand usage; on en fait des conserves, des eaux distillées & le sirop.

Sirop des cinq racines. Prenez des racines d'ache, de fenouil, de persil, de houx, d'asperge, de chacune quatre onces. Faites-les cuire dans quatorze livres d'eau commune, réduites à huit livres. Passez la décoction, & y ajoûtez sucre cinq livres. Clarifiez & faites cuire le tout en consistance de sirop. On tire de ces racines par la distillation une eau avec laquelle on pourroit faire le sirop.

APÉTALE, (N), adj., *Bot.*, se dit d'une plante dont la fleur est sans pétale,

N 2

Une herbe *apétale*, une fleur *apétale*.

APETOUS *ou* APETUBES, *Géogr. & Hist.*, peuples de l'Amérique méridionale dans le Bresil, aux environs du gouvernement de *Puerto-Seguro*.

APEX, *Hist. Anc.*, bonnet à l'usage des Flamines & des Saliens. Pour qu'il tînt bien sur leur tête, ils l'attachoient sous le menton avec les deux cordons qu'on lui voit. *Antiquit. Pl. fig. 50.*

Sulpitius, dit Valere Maxime, fut destitué du sacerdoce; parce que l'*apex* lui tomba de la tête, pendant qu'il sacrifioit. Selon Servius, l'*apex* étoit une verge couverte de laine qu'on mettoit au sommet du bonnet des Flamines. C'est delà que le bonnet prit son nom; & les prètres mèmes, qu'on appella *Flamines*, comme qui diroit *Filamines*, parce que la verge couverte de laine étoit attachée au bonnet avec un fil: il n'est pas besoin d'avertir le Lecteur de la futilité de ces sortes d'étymologies.

APHACA, (R), *Hist. Nat. Bot.*, plante papillonnacée, dont Tournefort avoit fait un genre à part & que les Botanistes modernes rangent dans celui de la *gesse*, dont elle a tous les caracteres essentiels: c'est le *Lathyrus aphillos*, *stipulis sagittatis latissimis*, Hall. *Hist. st. Helv.* 442. Son caractere spécifique consiste en ce qu'elle n'a point de feuilles, mais seulement des *stipules* fort grandes, faites en fer de lance, d'entre lesquelles sort une vrille. Ses fleurs sont jaunes avec quelques rayes violettes ou noirâtres sous l'étendard & portées chacune sur un pédicule séparé. *v.* Gesse. (D.)

APHACE, *Géogr. Anc.*, lieu dans la Palestine, entre Biblos & Persepolis, où Venus avoit un temple, & étoit adorée sous le nom de *Venus aphacite*, par toutes sortes de lascivetés auxquelles les peuples s'abandonnoient en mémoire des caresses que la déesse avoit prodiguées dans cet endroit au bel Adonis.

APHACITE, *Myth.*, surnom de Venus. *v.* Aphace. Ceux qui venoient consulter *Venus aphacite*, jettoient leurs offrandes dans un lac proche Aphace; si elles étoient agréables à la déesse, elles alloient à fond; elles surnageoient au contraire, fût ce de l'or ou de l'argent, si elles étoient rejettées par la déesse. Zozime, qui fait mention de cet oracle, dit qu'il fut consulté par les Palmyriens, lorsqu'ils se révolterent contre l'Empereur Aurelien, & que leurs présens allerent à fond l'année qui précéda leur ruine, mais qu'ils surnagerent l'année suivante. Zozime auroit bien fait de nous apprendre encore, pour l'honneur de l'oracle, de quelle nature étoient les présens dans l'une & l'autre année: mais peut-être étoient-ils nécessairement de plume quand ils devoient surnager; & nécessairement de plomb quand ils devoient descendre au fond du lac, la déesse inspirant à ceux qui venoient la consulter, de lui faire des présens tels qu'il convenoit à la véracité de ses oracles.

APHÆREMA, *Géogr. Anc.*, contrée & ville située sur les frontieres de la Judée & de la Samarie, dans la partie occidentale de la tribu d'Ephraïm.

APHANES. *v.* Perchepier.

APHAR, (N), *Géogr. Anc.*, ville & riviere d'Asie, dans l'Arabie heureuse. On présume, que l'une & l'autre sont les Al-Fara modernes, ville & riviere que l'on trouve entre Médine & la Mecque. (D. G.)

APHARA, *Hist. Anc. & Sacr.*, ville de la tribu de Benjamin, dans la Palestine.

APHARSEKIENS *ou* ARPHASACHIENS, *Géogr. & Hist. Sacr.*, peuples de Samarie, venus d'une contrée située entre le Tigre & l'Euphrate; il y eut aussi des peuples de l'Idumée, appellés *apharsiens* ou *apharsatécns*; on dit des uns & des autres qu'ils s'opposerent à la réédification du temple, après la captivité de Babylone.

APHAS, (N), *Géogr.*, riviere de la Molosside, au Midi de l'Epire. Elle à sa source dans le Lacmon, l'un des sommets du Pinde.

APHEA, f. f., *Myth*, divinité ado-

rée par les Crétois & par les Eginetes; elle avoit un temple en Crete. *Aphea*, avant que d'être déesse fut une Crétoise, appellée *Britomartis*, que sa passion pour la chasse attacha à Diane. Pour éviter la poursuite de Minos, qui en étoit éperdûment amoureux, elle se jetta dans la mer & fut reçue dans des filets de pêcheurs. Diane récompensa sa vertu par les honneurs de l'immortalité. Britomartis apparut ensuite aux Eginetes, qui l'honorerent sous le nom d'*Aphea*.

APHEC, *Géogr. Anc. & Sacr.* Il est fait mention de quatre lieux différens en Judée sous ce nom: l'un fut une ville de la tribu d'Aser; l'autre une tour près d'Antipatride; le troisieme, une autre ville aussi de la tribu d'Aser: le quatrieme, une ville de la tribu de Juda.

APHÉLIE, s. m. C'est en *Astronomie*, le point de l'orbite de la terre ou d'une planete, où la distance de cette planete au soleil est la plus grande qu'il est possible. *v.* ORBITE.

Aphélie est composé de ἀπὸ, *longè*, & de ἥλιος, *sol*; ainsi lorsqu'une planete est en *A*, *Planch. d'Astron. fig. 1.* comme la distance au soleil *S*, est alors la plus grande qu'il est possible, on dit qu'elle est à son *aphélie*. *v.* PLANETE, SOLEIL, &c.

Dans le système de Ptolomée, ou dans la supposition que le soleil se meut autour de la terre, l'*aphélie* devient l'*apogée*. *v.* APOGÉE. L'*aphélie* est le point diamétralement opposé au périhélie. *v.* PÉRIHELIE. Les *aphélies* des planetes premieres ne sont point en repos; car l'action mutuelle qu'elles exercent les unes sur les autres, fait que ces points de leurs orbes sont dans un mouvement continuel, lequel est plus ou moins sensible. Ce mouvement se fait *in consequentia*, ou selon l'ordre des signes; & il est, selon M. Newton, en raison sesquipliquée des distances de ces planetes au soleil; c'est-à-dire, comme les racines quarrées des cubes de ces distances.

Si donc l'*aphélie* de Mars fait 35 minutes, selon l'ordre des signes, relativement aux étoiles fixes, dans l'espace de 100 ans; les *aphélies* de la terre, de Venus & de Mercure, feront dans le même sens & dans le même intervalle de tems, 18 minutes 36 secondes, 11 minutes 27 secondes, & 4 minutes 29 secondes.

Cependant le mouvement de l'*aphélie* des planetes étant peu considérable, il n'est pas encore parfaitement bien connu des Astronomes. Par exemple, selon M. Newton, le mouvement de l'*aphélie* de Mercure est plus grand qu'on ne l'avoit supposé jusqu'à lui. Ce mouvement déduit de la théorie, est de $1^d\ 27'\ 20''$ en 100 ans, à raison de $52''\frac{1}{2}$ par année.

Les Auteurs sont encore bien moins d'accord sur le mouvement de l'*aphélie* de Saturne. M. Newton a fait d'abord celui de Mars de $1^d\ 58'\frac{1}{3}$ en 100 ans, & il l'a ensuite établi de $33'\ 20''$. *v.* MARS, SATURNE, VENUS &c. *Inst. Astron. de M. le Monnier.*

Le Docteur Halley a donné une méthode pour trouver géométriquement l'*aphélie* des planetes. *Transf. Philos. n° 128.*

Képler place l'*aphélie* de Saturne pour l'année 1700, aux $28^d\ 3'\ 44''$ du Sagittaire: de-la-Hire, au $29^d\ 14'\ 41''$.

Celui de Jupiter, au $8^d\ 10'\ 40''$ de la Balance: de-la-Hire, au $10'\ 17'\ 14''$.

Celui de Mars, au $0^d\ 51'\ 29''$ de la Vierge: de-la-Hire, au $0^d\ 35'\ 25''$.

Celui de la Terre, au $8^d\ 25'\ 30''$ du Cancer, & celui de Venus, au $3^d\ 24'\ 27''$ du verseau: de-la-Hire place celui-ci au $6^d\ 56'\ 10''$,

Celui de Mercure, au $15^d\ 44'\ 29''$ du Sagittaire; & de-la-Hire, au $13^d\ 3'\ 40''$.

Le mouvement annuel de l'*aphélie* de Saturne est, selon Képler, de $1'\ 10''$; celui de Jupiter, de $47''$; celui de Mars, $1'\ 7''$; celui de Venus, de $1'\ 18''$; & celui de Mercure, de $1'\ 45''$.

Selon de-la-Hire, le mouvement annuel de l'*aphélie* de Saturne est de $1'\ 22''$: celui de Jupiter de $1'\ 34''$: celui de Mars de $1'\ 7''$: celui de Venus de $1'\ 26''$; & celui de Mercure de $1'\ 39''$. Voyez l'ar-

ticle Apogée & l'article Apside.

APHÉRÉMA, (N), *Géogr.*, nom propre d'une des trois Toparchies, que les Rois de Syrie ajoûterent à la Judée.

APHERESE, s. f., *Gram.*, figure de diction, ἀφαίρεσις, *retranchement*, d'ἀφαιρέω, *aufero*. L'*apherese* est une figure par laquelle on retranche une lettre ou une syllabe du commencement d'un mot, comme en grec ὀρτὴ, pour ἑορτὴ, qui est le mot ordinaire pour signifier *fête*. C'est ainsi que Virgile a dit:

Discite justitiam moniti, & non temnere divos. Æneid. 6. v. 620.

où il a dit *temnere* pour *contemnere*.

Cette figure est souvent en usage dans les étymologies. C'est ainsi, dit Nicot, que de *gibbosus* nous avons fait *bossu*, en retranchant *gib*, qui est la premiere syllabe du mot latin.

Au reste, si le retranchement se fait au milieu du mot, c'est une *syncope* s'il se fait à la fin, on l'appelle *apocope*.

APHERESE, (N), opération de Chirurgie, par laquelle on retranche du corps ce qu'il y a de superflu.

APHÉSIENS, *Myth.*, surnom qu'on donnoit quelquefois à Castor & à Pollux, qui présidoient aux barrieres d'où l'on partoit dans les courses publiques.

APHETES, *Géog. Anc. & Mod.*, ville de Magnesie, dans la Thessalie, sur le golphe de Pagasa, d'où partit le vaisseau des Argonautes; c'est aujourd'hui, *il golfo de volo*.

APHGASI, (N), *Géog.*, c'est une famille de Tartares, qui habite sur la rive occidentale de Volga, vers le midi du Royaume d'Astracan, sur la mer Caspienne, & la riviere de Cupa, qui se jette dans les Palus Méotides, & au-delà du lieu où habitent les Tartares Circasles, entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne.

APHILANTROPIE, (N), s. f., *Méd.*, qui désigne le premier degré de la mélancolie, quand quelqu'un fuit la société & cherche la solitude.

APHIOM-KARAHISSART, *Géogr. Mod.*, ville de la Natolie dans la Turquie Asiatique. *Long. 48. 30. lat. 38. 25.*

* *Aphiom*, en langue turque, veut dire *opium*; *kara*, veut dire *noir*, & *hissar*, *château*. La premiere de ces dénominations convient à cette ville à cause de la quantité d'opium dont on y trafique; & la seconde est prise de la couleur du rocher, sur lequel est bâtie son château: c'est une sorte de granite bâtard, d'un brun très-foncé. Pocock a découvert une inscription, qui porte, qu'anciennement cette ville s'appelloit *Prymnesium*. C'est aujourd'hui la capitale d'un Sandgiacat & la résidence d'un Bacha: elle est à moitié chemin de Smyrne à Angora: nombre de Caravanes y passent & s'y arrêtent: les Turcs y ont dix Mosquées, & les Arméniens deux Eglises & un Métropolitain. L'on n'y souffre ni Grecs ni Juifs. Il se fabrique dans ses environs beaucoup de ces *tapis* que nous nommons *de Turquie*, & toutes les productions de la terre y abondent. (D.G.) *

APHONIE, (R), s. f., *Méd.*, privation de la voix. Ce mot est composé de ἀ privatif & de φωνὴ, *voix*. Cette maladie reconnoît plusieurs causes; d'un côté la rigidité & la sécheresse des fibres, ou la cessation du fluide nerveux dans les nerfs; de l'autre, l'obstruction des vaisseaux qui constituent l'organe de la voix, par fluxion ou par le transport de quelque humeur que ce soit. Les vieillards & les personnes qui se livrent à des exercices violents & qui font un grand usage de liqueurs spiritueuses, sont dans le premier cas. Tous ceux qui sont sujets à quelques vices particuliers de la lymphe, ou qui ont essuyé un air froid, ou la suppression de quelque évacuation, peuvent aussi éprouver une extinction de voix: telles sont les filles qui perdent leurs regles par quelque frayeur subite: elles sont tout d'un coup privées de l'usage de la voix. Il en est de même d'un corps étranger, d'une inflammation, d'un abscès, qui peuvent gêner ou détruire, en quelque façon que ce soit, le mouvement de la parole & la liberté de la voix.

Quand l'*aphonie* reconnoît pour cause

la paralyſe des nerfs, ce qui vient ordinairement à la ſuite d'une apoplexie, il faut avoir recours aux remedes indiqués dans ces maladies. *v.* PARALYSIE.

Si cette indiſpoſition vient de la ſéchereſſe & de la rigidité des fibres, il faut avoir recours à la ſaignée, au petit lait, aux lavemens, aux bains; & on doit ſur-tout éviter tout ce qui peut enflammer & deſſécher le ſang, & ſe réduire à un régime doux & humectant. Quand l'*aphonie* eſt produite par quelque vice particulier du ſang ou de la lymphe, comme vérole, ſcorbut, écrouelles, &c. on y remédie en les détruiſant. Voici une tiſanne adouciſſante pour lubrifier, adoucir le goſier, quand il eſt ſec & rude, & pour dégager toutes ces parties, lorſqu'elles ſont embarraſſées: prenez une demi-once de racine de guimauve lavée, une pincée de graine de lin renfermée dans un nouet, autant de fleur de tuſſilage & de mauve; & après une demi-heure d'infuſion, paſſez la liqueur pour boiſſon ordinaire, légérement dégourdie.

Voici quelques tablettes qui ſont très-adouciſſantes, & qui conviennent dans tous les cas où une ſéroſité âcre & ſalée ſe jette ſur les organes de la voix. Prenez une once de racine de guimauve ſéchée & pulvériſée, & quatre onces de ſucre blanc: mêlez-le tout, & faites-en des tablettes avec une ſuffiſante quantité de mucilage de gomme adragant. Quand l'*aphonie* ne céde point aux remedes ci-deſſus indiqués, on a recours aux ſuivans: prenez une chopine de lait de vache écrêmé; faites-le bouillir, & ajoûtez-y une chopine d'infuſion véronique mâle, avec ſuffiſante quantité de ſucre-candi, pour en prendre dans la journée un verre d'heure en heure. Si malgré ces remedes, la voix n'eſt pas plus libre ni plus forte, on appliquera un emplâtre véſicatoire, large comme un petit écu, à la nuque, en le renouvellant tous les deux jours, & mettant de deux jours l'un, par deſſus, une feuille de poirée couverte de beurre frais.

Quand l'extinction de la voix provient d'un exercice trop violent avec les femmes, ou d'un épuiſement de ſoi-même, on ne peut détruire cette incommodité, qu'en prénant de la tranquillité, & en changeant de conduite. C'eſt ſur-tout à l'âge de puberté, que les jeunes gens ſe livrent le plus aux plaiſirs de l'amour; auſſi en ſont-ils incommodés pour le reſte de leurs jours. Il y a entre la voix & les parties de la génération un accord parfait: quand on ſe ménage du côté de l'exercice vénérien, la voix eſt plus mâle & plus vigoureuſe; elle devient, au contraire grêle & foible, quand on n'eſt pas modéré ſur cet article. L'exemple des châtrés & des eunuques, prouve manifeſtement ce que nous venons de dire; ils perdent la force de leur voix avec leurs parties.

Les maladies longues, qui attaquent le poumon ou la gorge, ſont ſujettes à produire l'extinction de voix, comme cela ſe remarque dans la pulmonie & dans l'aſthme, où tous les vaiſſeaux ſe bouchent & s'obſtruent, & empêchent l'air d'exécuter le méchaniſme de la voix, On y remédie, en faiſant les remedes propres pour ces maladies. S'il arrivoit que ce fût un corps étranger, introduit dans la trachée artere, qui fût cauſe de l'*aphonie*, on ne pourroit y remédier qu'en le faiſant ſortir de ce canal, par le moyen de la bronchotomie. Voyez ce mot. Ce ſont quelquefois des ulceres ſur les muſcles, ſervant à l'organe de la voix, qui ſont cauſe de l'*aphonie*; en ce cas, la guériſon eſt très-difficile: tout ce que l'on peut faire, eſt de détourner l'humeur qui eſt ſur cette partie, par le moyen d'un emplâtre véſicatoire, ſe ſervir du lait de vache pour toute nourriture, & faire uſage des balſamiques.

APHORISMES, en *Droit* & en *Médecine*, ſont de courtes maximes, dont la vérité eſt fondée ſur l'expérience & ſur la réflexion, & qui en peu de mots comprennent beaucoup de ſens.

APHOSIATIN, *Géogr. Mod.*, Port de Romelie, dans la Turquie en Europe, ſur la côte de la mer Noire, pro-

che de Constantinople, vers le Nord.

APHRACTES, s. m. pl., navires des Anciens à un seul rang de rames; on les appelloit *aphractes*, parce qu'ils n'étoient point couverts & n'avoient point de pont; on les distinguoit ainsi des *cataphractes* qui en avoient. Les *aphractes* avoient seulement vers la proue & vers la poupe de petits planchers, sur lesquels on se tenoit pour combattre; mais cette construction n'étoit pas générale. Il y avoit, à ce qu'il paroît, des *aphractes* qui étoient couverts & avoient un pont, avec une de ces avances à leur proue, qu'on appelloit *rostra*. Tite-Live dit d'Octave, qu'étant parti de Sicile avec deux cens vaisseaux de charge & trente vaisseaux longs, sa navigation ne fut pas constamment heureuse; que quand il fut arrivé presqu'à la vue de l'Afrique, poussé toujours par un bon vent, d'abord il fut surpris d'une bonasse, & que le vent ayant ensuite changé, sa navigation fut troublée, & ses navires dispersés d'un & d'autre côté; & qu'avec ses navires armés d'éperons, il eut bien de la peine à force de rame, à se défendre contre les flots & la tempête. Il appelle ici *vaisseaux armés d'éperons*, les mêmes vaisseaux qu'il avoit auparavant appellés *vaisseaux longs*. Il dit ailleurs qu'il y avoit des vaisseaux ouverts, c'est-à-dire sans ponts, & qui avoient des éperons; d'où il s'ensuit que la différence des *aphractes* & des cataphractes consistoit seulement en ce que ces derniers avoient un pont, & que les premiers n'en avoient point; car pour le rostrum & le couvert, il paroit que les *aphractes* les avoient quelquefois ainsi que les cataphractes.

APHRODISÉE, aujourd'hui APIDISIA, *Géogr. Anc. & Mod.*, ville de Carie, maintenant sous l'empire du Turc & presque ruinée.

APHRODISÉE, *ou* CAP DE CREUZ, *Géogr. Anc. & Mod.*, cap de la mer Méditerranée, près de Rose en Catalogne; quelques-uns le confondent avec le Port de Vendres, ou le *portus Veneris* des Anciens. *v.* CADAGUER.

APHRODISIE, (N), *Méd.*, par ce terme Hippocrate désigne l'acte vénérien, d'ἀφροδίτη *Venus*. *Aphrodisie* dans Johnson & Rutland, est l'âge où l'on commence à être habile à la génération, l'âge de puberté.

APHRODISIENNES, *Hist. Poët.*, fêtes instituées en l'honneur de Venus Aphrodite. *v.* APHRODITE. Elles se célébroient dans l'isle de Chypre & ailleurs. Pour y être invité, on donnoit une piece d'argent à Venus, comme à une fille de mauvaise vie, & on recevoit du sel & un phalle.

APHRODITE, (R), adj., *Myth.*, surnom de Venus, qui signifie de l'écume: lorsque le culte de cette déesse passa de Cithere dans la Grece, ceux qui l'apporterent vinrent par mer: les Grecs qui cherchoient à mettre par-tout du merveilleux, dirent que Venus étoit sortie de l'écume de la mer, parce que le culte venoit d'au-delà de la mer: & ils lui donnerent le nom d'*Aphrodite*, mot qui signifie *écume*. Aristote donne une autre origine à ce mot, & croit qu'on la nomma ainsi à cause de sa mollesse.

APHRODITE, (N), s. f., *Hist. Nat.*, *Aphrodita*; M. Linné appelle ainsi un genre de vers mollusque, dont le corps est ovale, bordé des deux côtés de plusieurs faisceaux qui lui servent de pieds, & terminé par une bouche cylindrique retractible, accompagnée de deux appendices semblables à des fils.

La principale espece de ce genre *aphrodita ovalis hirsuta aculeata*, Linn. *faun. suec.*, a été appellée par quelques Naturalistes *scolopendre de mer*. Son corps est ovale, large dans le milieu, mince & courbé aux deux bouts: le dos est convexe, couvert de petits piquans purpurins répandus ça & là, & de poils de même longueur, d'un verd jaunatre, & luisants: au milieu du dos est une petite ouverture qu'on a comparée à la partie naturelle de la femme: le corps est bordé de chaque côté d'environ quarante mamelons, terminés chacun par une aigrette

grette de piquans. Cet animal se trouve dans l'Océan. On le nomme *taupe de mer* en Normandie. Selon M. Bomare, c'est le *physalus* de Swammerdam, *Bibl. Nat. l. 10. f. 8.*

M. Linné fait mention de trois autres especes, qu'il désigne par les phrases suivantes :

Aphrodita oblonga, dorso squamato scabro. Aphrodita oblonga, dorso squamato : squamis 24.

Aphrodita, dorso squamato : squamis 36. Voyez Linn. *Syst nat. éd. 13.* &c.

M. Adanson a fait usage du mot *aphrodite*, dans un sens tout différent & plus étendu : il désigne par ce nom, les animaux qui se reproduisent sans copulation, comme les pucerons, plusieurs coquillages, le *polype*, &c. (D.)

APHRODITES, (N), *Géogr.*, nom de deux villes d'Afrique, sur la position desquelles les Savans ne sont pas d'accord. L'on croit en général que l'une étoit située dans la basse Egypte, vers l'Arabie, & l'autre dans la haute, vers l'Ethiopie. (D.G.)

APHROGÉDA, *Méd.*, est du lait battu tout à fait en écume ; c'étoit une médecine de l'ordonnance de Galien. Je crois que c'est plutôt *aphrogala*, mot grec, composé de ἀφρὸς, *écume*, & γάλα, *lait*, *écume de lait*, préparation inconnue ; peut-être est-ce la crème, peut-être estce l'*oxygala* des Romains, qu'ils regardoient comme un remede excellent contre les chaleurs excessives d'estomac, & un très-bon aliment. Ils y meloient de la neige à ce que dit Galien : je crois que nous pourrions donner ce nom à nos crèmes ou fromages glacés, que les Anciens ne savoient peut-être pas faire aussi parfaitement que nous les faisons à présent : ils cherchoient avec le secours de la neige à donner un degré de fraicheur plus sensuel à leurs laitages ou à leurs boissons.

APHRON, *Hist. Nat. Bot.*, espece de pavot sauvage dont Pline a fait mention. *Lib. XX. C. XIX.*

APHRONILLE, (N), f. f., *Hist. Nat.*, plante dont les feuilles sont plus longues & plus étroites que celles du poireau. Sa racine est amere, & l'infusion en est diurétique.

APHRONITRE, (N), *Chym.* Les Anciens nommoient ainsi le salpetre de roche ; ce salpetre naturel, qui se distillant dans des cavernes ou le long des vieilles murailles, s'y congele en crystaux. *v.* SALPETRE, SEL MURAL.

APHTES, (R), f. m., *Med.* On donne ce nom à de petits ulceres ronds, superficiels, qui ont leur siége au dedans de la bouche. La cause prochaine de cette maladie paroit consister, dit le célébre Boerhaave, en ce que le dernier émonctoire, par lequel la salive & la mucosité se filtrent & se répandent dans la bouche, est ulcéré par une humeur lente & visqueuse, qui bouche l'extrémité de son canal. Ainsi les *aphtes* occupent tous les lieux où s'ouvrent de semblables émonctoires, conséquemment les levres, les gencives, l'intérieur des joues, la langue, le palais, le gosier, les amygdales, la luette, l'estomac, les intestins grèles, & par-tout à peu près de la même maniere.

Ce mal est fréquent chez les nations du Nord, chez ceux qui habitent des lieux marécageux, dans un tems chaud, pluvieux, & il attaque particuliérement les enfans & les vieillards.

Les *aphtes*, qui doivent paroître dans la bouche, sont ordinairement précédés d'une fievre continuelle, putride ou intermittente, devenue continue. Cette fievre est accompagnée d'une diarrhée ou de la dyssenterie, de grandes & de continuelles nausées ; de vomissemens, de dégoût, d'anxiétés dans les parties vitales, d'extrême foiblesse, d'évacuation d'humeurs, quelles qu'elles soient ; d'engourdissement, de pesanteur, d'assoupissement léger, inégal, continuel, & de douleur à l'estomac.

On voit pour l'ordinaire paroitre ça & là, au commencement, quelques pustules isolées, d'abord à la langue, aux angles des levres, au gosier & ailleurs ;

mais qui changent de place, & elles sont presque toujours bénignes; quelquefois elles paroissent, en premier lieu, au fond du gosier sous la forme d'une croûte blanche, épaisse, reluisante, semblable à du lard frais, fort intimément adhérente, montant lentement, & paroissant venir de l'œsophage; celles-ci sont, généralement parlant, les plus mauvaises, & pour l'ordinaire elles sont mortelles. Il en est de même quand toute la cavité de la bouche jusqu'aux extrémités des levres, est couverte de croûtes dures, épaisses & ténaces.

Pour guérir radicalement les *aphtes*, il faut 1°. exciter dans les parties malades une impulsion interne & modérée des humeurs vitales, afin de procurer intérieurement, par le liquide que l'on fournit en dessous, la résolution, le relâchement, la chûte de la croûte ulcérée. On remplit cette indication par les boissons copieuses, chaudes, apéritives, résolutives & déterfives. Comme dans l'espece maligne de cette maladie, les vaisseaux lactés, engorgés refusent l'entrée libre du fluide dans leurs cavités, les fermentations, les vapeurs, les bains faits avec les mêmes remedes, sont d'un usage merveilleux; la nourriture la meilleure est l'eau panée, & ensuite mêlée avec du vin & du miel. 2°. Il faut rendre aisée & prompte la séparation de la croûte, ce que l'on obtient par les fomentations, les gargarismes, les lavemens. Ces remedes doivent être faits avec une liqueur chaude, laxative, émolliente, déterfive, & qu'on garde assez long-tems pour humecter la partie; elle doit aussi être antiputride. 3°. Il faut, si-tôt que la croûte est tombée, employer les médicamens anodyns adoucissans, & en même tems un peu fortifians. 4°. Lorsque la fievre a de nouveau cessé, que les urines déposent un bon sédiment, que le pouls est un peu plus libre, on donne utilement au malade une boisson fortifiante. 5°. A la fin de la maladie, il faut prendre un purgatif corroborant.

APHTES *ou* CYRONS, (N), *Maréch.*, maladie des levres blessées des chevaux par des embouchures mal polies, ou mal jointes. Ce sont des boutons durcis par l'engorgement des glandes dont la membrane interne de la bouche est parsemée.

APHTHARTODOCETES, ἀφθαρτοδοκῆται, *Théol.* Les *Aphthartodocetes* sont des hérétiques, ennemis jurés du Concile de Chalcedoine.

Ce nom est composé des mots grecs ἄφθαρτος, *incorruptible*, & de δοκέω, *je crois, j'imagine*: on le leur donna, parce qu'ils imaginoient que le corps de J. C. étoit incorruptible, impassible, & immortel. Cette secte est une branche de celle des Eutychiens: elle parut en 535. *v.* EUTYCHIEN.

APHYE, s. f., *Hist. Nat.*; *Zoolog.*, *aphya*, *apua*, petits poissons de mer que les Anciens ont ainsi nommés, parce qu'on croyoit qu'ils n'étoient pas engendrés comme les autres poissons; mais qu'ils étoient produits par une terre limonneuse. Rondelet distingue plusieurs sortes d'*aphyes*.

L'*aphye* vraie, ἀφύη, ainsi nommée, parce qu'on a prétendu qu'elle naissoit de l'écume de la mer, ou parce qu'elle est blanche: on la nomme *nonnata* sur la côte de Genes. Ces poissons n'ont pas la longueur du petit doigt: la plupart sont blancs; il y en a de rougeâtres; ils ont les yeux noirs; ils se trouvent dans l'écume de la mer, & ils se rassemblent en très-grande quantité & s'entrelassent si bien les uns avec les autres, qu'il est difficile de les séparer.

L'*aphye* de goujon, *cobites*, aussi appellée *loche de mer*. *v.* LOCHE DE MER.

L'*anchois* a été mis au nombre des *aphyes*. *v.* ANCHOIS.

L'*aphye* phalérique, aussi appellée *nadelle* ou *melette*. *v.* NADELLE.

L'*aphye* des muges, des mendales, des surmulets, sont de petits poissons, semblables à ceux dont ils portent le nom; on a cru qu'ils naissoient du limon de la terre, dans les étangs desséchés qui étoient recouverts de nouveau par les eaux des pluies. *v.* POISSON.

APHYLLANTES, (R), *Hist. Nat. Bot.*, genre de plante de la classe des *liliacées*, dont la fleur, qui est à six étamines, est formée de six pétales à onglets étroits réunis par le bas en forme *de tuyau*, relévés & terminés par un limbe ovale. Au dessous de la fleur sont quelques *spathes* pointues, fort près les unes des autres, de maniere qu'elles ont l'apparence d'un calice. L'ovaire surmonté d'un style simple terminé par trois stigmates oblongs, devient une capsule à trois coins semblable à une pomme de pin, divisée en trois loges remplies de semences ovales. Tourn. *inst. rei herb.* Linn. *gen. pl.* On ne connoit de ce genre qu'une espece qui croit dans des lieux arides aux environs de Montpellier; & dont la fleur est bleue.

Quelques plantes de genres différens ont aussi porté le nom d'*aphyllantes*. L'*aphyllantes* d'anguillara est la globulaire commune. Ce nom est aussi donné dans Dalechamp à une autre espece de globulaire & à la *Jasione*. v. GLOBULAIRE. (D.)

APHYTACOR, *Hist. Nat. Bot.*, arbre dont Pline fait mention. *Lib.* XXXI. cap. ij. & qu'il dit produire de l'ambre.

APHYTE *ou* APHYTIS, *Géog. Anc.*, ville de Thrace, dans le voisinage de Pallene, où Apollon avoit un temple célebre par ses oracles, & où Jupiter Ammon étoit particuliérement révéré.

API, (R), *Hist. Nat.*, petite pomme d'un rouge vif d'un côté, & blanche de l'autre. Elle croît sur un arbre qui en produit beaucoup, & qui les donne par bouquets. Cette pomme commence à être bonne au moment qu'elle n'a plus rien de verd, ni auprès de la queue ni auprès de l'œil, ce qui arrive assez souvent dès le mois de Décembre. Elle veut être mangée avec sa peau: il n'y a point de pomme qui l'ait si fine, ni si délicate: elle dure depuis le mois de Décembre jusqu'en Avril. Son parfum est délicieux, & sa chair extrêmement fine. Elle est d'ailleurs très-jolie, & ne fane jamais.

Api. *v.* Céleri.

APIA, (N), *Géogr. Anc.*, nom que portoit le Péloponnèse, avant qu'Argos, Pelasgus & Pelops, lui eussent successivement donné chacun le leur. (D. G.)

APIAN *ou* APIEN, (N), *Hist. Litt.*, Mathématicien, fils de Pierre, nâquit à Ingolstadt, ville forte de la Baviére, le 14 de Septembre de l'an 1531. Son pere, qui fut un excellent Astrologue & Mathématicien, le fit élever avec beaucoup de soin; & il y répondit par son assiduité & par la force de son génie propre pour les sciences. Il y fit de si grands progrès, que l'Empereur Charles V. en fut si charmé, qu'il se faisoit souvent un plaisir d'être entretenu par *Apian*. Ce savant homme voyagea beaucoup; il alla à Strasbourg, puis à Dole; & ensuite étant allé en France, il s'arrêta à Paris, à Bourges & à Orléans, pour y écouter les grands hommes qui professoient les Belles-Lettres. En 1552. il retourna à Ingolstadt; & comme il y avoit déja été reçu Professeur en Mathématiques, il commença par se faire admirer en les enseignant publiquement après la mort de son pere.

Apian étoit extrêmement valétudinaire, & pour ce sujet il résolut d'étudier à fond la Médecine. Pour exécuter ce dessein, il fit un voyage en Italie, où il se fit gloire d'être le disciple des grands hommes qui y professoient cette science, dont il reçut le Bonnet de Docteur à Bologne. A son retour en Allemagne, il travailla à la description de la Baviére, qu'il dédia à Albert qui en étoit Duc, & qui lui fit un présent de 2500 écus d'or. *Apian* publia aussi un Traité *de Umbris*, & travailla à d'autres Ouvrages qui ne furent imprimés qu'après sa mort. Comme ce Médecin faisoit profession de la Religion Protestante, & qu'elle n'étoit point soufferte à Ingolstadt, il fut obligé d'en sortir. Il s'arrêta quelque tems à Vienne en Autriche, où l'Empereur Maximilien le reçut avec beaucoup de bonté; & ensuite y étant revenu en 1569. il y professa les Mathématiques, & enfin y mourut d'apoplexie le 12 de Novembre 1589.

APIASTER, (N), *Hist. Nat.*, c'est,

à ce que dit Belon, un oiseau de la grandeur d'un merle, commun en Italie & dans l'isle de Candie.

APICE, (N), *Géogr.*, nom propre d'une ville du royaume de Naples, dans la Principauté ultérieure, sur la riviere de Calore, à sept mille pas à l'est de Bénevent.

APIDISIA. *v.* APHRODISÉE.

APILAS, (N), *Géogr.*, c'est, selon Pline le nom d'une riviere de Macédoine, dans la Pierie.

APINA, *Géogr. Anc.* ville de la Pouille, qui fut ruinée par Diomede: Trica eut le même sort; & toutes deux donnerent lieu au proverbe, *Apinæ & Tricæ*, *choses de peu valeur.*

APINEL, *Hist. Nat. Bot.*, racine qu'on trouve dans quelques isles de l'Amérique; les sauvages la nomment *yabacani*; & les François *apinel*, du nom d'un Capitaine de cavalerie qui l'apporta le premier en Europe. Si on en présente au bout d'un bâton à un serpent, & qu'il la morde, elle le tue; si on en mâche, & qu'on s'en frotte les pieds & les mains, le serpent fuira, ou pourra être pris sans péril: jamais serpent n'approchera d'une chambre où il y a un morceau d'*apinel.* Cette même racine si utile à la conservation des hommes, seroit, à ce qu'on dit, très-utile encore à leur propagation, si la propagation avoit besoin de ces secours forcés que l'on n'emploie guere suivant les vues de la nature, *Hist. de l'Acad. Roy. des Sciences* de Paris, *an. 1714.*

APIOLE, *Géog. Anc.*, ville d'Italie dont Tarquin I. se rendit maître, & dont les ruines servirent à jetter les premiers fondemens du capitole.

APION, (N), *Hist. Litt.*, Grammairien fameux né à Oasis en Egypte, fut chef de l'Ambassade que les Alexandrins envoyerent à Caligula pour se plaindre des Juifs, l'an 40 de J. C. Ce Payen animé de la haine que les Egyptiens conservoient de tout tems contre les Juifs, les accusa de plusieurs crimes, & insista particuliérement sur ce qui pouvoit irriter le plus l'insensé Caligula, le refus que faisoient les Juifs de lui consacrer des images, & de jurer par son nom. Ce Savant avoit publié plusieurs Ouvrages, dont les plus connus sont une Histoire d'Egypte en 5 livres, où il parloit fort mal des Juifs, & un Traité particulier contr'eux qui n'étoit qu'un tissu d'ignorance & de calomnies que Josephe se crut obligé de réfuter. Outre ces deux Ouvrages, *Apion* avoit fait un Traité *de luxu Apicii*; un autre *de Linguâ Romanâ.* Ce Savant avoit beaucoup d'érudition, mais il avoit un pédantisme d'esprit & une vanité qui le rendoient insupportable. Il s'amusoit trop à des questions peu importantes dont il faisoit beaucoup de bruit; & Tibere l'avoit bien défini quand il le nomme *cymbalum mundi*, le prenant pour un hableur qui étourdissoit le monde par une ostentation bruyante de son savoir. C'est de lui qu'Aulugele a tiré l'Histoire de l'esclave Androchus.

APIOS, (R), *Hist. Nat. Bot.* On a donné ce nom à diverses plantes dont la racine tubereuse ressemble à une poire.

1°. La plus connue sous ce nom en médecine est une espece de tithymale qui se trouve en Crete, & que M. Linné appelle *Euphorbia umbellâ quinque fidâ: bifidâ, involucellis obcordatis.* Sa racine est tubereuse, de la figure d'une poire, noire en dehors, blanche en dedans, & pleine de lait: elle pousse plusieurs tiges rougeâtres, garnies de feuilles, semblables à celles de la *ruë sauvage*, mais plus petites, & qui portent à leur sommet des fleurs de couleur jaune pâle disposées en ombelles à cinq rayons dont chacun se subdivise en deux pédicules: les feuilles qui entourent l'origine des ombelles sont faites en cœur & attachées par leur pointe. *v.* TITHYMALE.

L'*Apios* contient beaucoup de sel essentiel & d'huile mêlés dans une grande quantité de phlegme & de terre. Sa racine purge avec violence par le vomissement & par les selles. Lemery *Dict. des Dr.*

2°. L'*Apios de Fuchs* est une gesse qui croit dans les champs *Lathyrus pedunculis multifloris, cirrhis diphyllis; foliolis ovalibus.* Linn. *sp. pl.* Ses fleurs assemblées

au nombre de 4 ou 5 sur un pédicule commun, sont d'un beau rose & d'une odeur agréable: ses feuilles ovales & obtuses; les vrilles subdivisées en trois filets; & la racine est composée de quelques pieces tubereuses en forme de poire réunies par des fibres. *v.* GESSE.

Ses racines sont bonnes à manger, & on les sert sur les tables dans quelques endroits de l'Allemagne.

3°. L'*apios d'Amérique*, est une plante grimpante assez belle, du genre des *glycine. Glycine foliis pinnatis ovato-lanceolatis.* Linn. *sp. pl.* Elle périt chaque année à l'approche de l'hyver jusqu'à la racine, qui est tubereuse, ressemblante à une petite pomme de terre. Sa fleur est couleur de caffé, d'une figure agréable. *v.* GLYCINE. (D.)

APIQUER, APPIQUER, v. n. & quelquefois act. *Le cable apique*, c'est-à-dire, que le vaisseau approche de l'ancre qui est mouillée, & que le cable étant halé dans le navire, il commence à être perpendiculairement ou à pic. *v.* HUTTER. *Apiquer* la vergue de civadiere.

APIS, f. m. *Myth.*, divinité célebre des Egyptiens. C'étoit un bœuf qui avoit certaines marques extérieures. C'étoit dans cet animal que l'ame du grand Osiris s'étoit retirée: il lui avoit donné la préférence sur les autres animaux, parce que le bœuf est le symbole de l'agriculture, dont ce prince avoit eu la perfection tant à cœur. Le bœuf *Apis* devoit avoir une marque blanche & quarrée sur le front; la figure d'un aigle sur le dos; un nœud sous la langue en forme d'escarbot; les poils de la queue doubles, & un croissant blanc sur le flanc droit. Il falloit que la genisse qui l'avoit porté l'eût conçû d'un coup de tonnere. Comme il eût été assez difficile que la nature eût rassemblé sur le même animal tous ces caracteres, il est à présumer que les prêtres pourvoyoient à ce que l'Egypte ne manquât par d'*Apis*, en imprimant sécrétement à quelques jeunes veaux les marques requises; & s'il leur arrivoit de différer beaucoup de montrer aux peuples le dieu *Apis*, c'étoit apparemment pour leur ôter tout soupçon de supercherie. Mais cette précaution n'étoit pas fort nécessaire; les peuples ne font-ils pas dans ces occasions tous leurs efforts pour ne rien voir? Quand on avoit trouvé l'*Apis*, avant que de le conduire à Memphis, on le nourrissoit pendant quarante jours dans la ville du Nil. Des femmes avoient seules l'honneur de le visiter & de le servir: elles se présentoient au divin taureau dans un deshabillé, dont les prêtres auroient mieux connu les avantages que le dieu. Après la quarantaine on lui faisoit une niche dorée dans une barque; on l'y plaçoit, & il descendoit le Nil jusqu'à Memphis: là les prêtres l'alloient recevoir en pompe; ils étoient suivis d'un peuple nombreux: les enfans assez heureux pour sentir son haleine, en recevoient le don des prédictions. On le conduisoit dans le temple d'Osiris, où il y avoit deux magnifiques étables: l'une étoit l'ouvrage de Psammeticus; elle étoit soûtenue de statues colossales de douze coudées de hauteur; il y demeuroit presque toujours renfermé; il ne se montroit guere que sur un préau où les étrangers avoient la liberté de le voir. Si on le promenoit dans la ville, il étoit environné d'officiers qui écartoient la foule, & de jeunes enfans qui chantoient ses loüanges.

Selon les livres sacrés des Egyptiens, le dieu *Apis* n'avoit qu'un certain tems déterminé à vivre: quand la fin de ce tems approchoit, les prêtres le conduisoient sur les bords du Nil, & le noyoient avec beaucoup de vénération & de cérémonies. On l'embaumoit ensuite; on lui faisoit des obseques si dispendieuses, que ceux qui étoient commis à la garde du bœuf embaumé s'y ruinoient ordinairement. Sous Ptolemée Lagus, on emprunta cinquante talens pour célébrer les funérailles du bœuf *Apis*. Quand le bœuf *Apis* étoit mort & embaumé, le peuple le pleuroit, comme s'il eût perdu Osiris; & le deuil continuoit jus-

qu'à ce qu'il plût aux prêtres de montrer son successeur; alors on se réjouissoit, comme si le prince fût ressuscité, & la fête duroit sept jours.

Cambise, Roi de Perse, à son retour d'Ethiopie, trouvant le peuple Egyptien occupé à célébrer l'apparition d'*Apis*, & croyant qu'on se réjouissoit du mauvais succès de son expédition, fit amener le prétendu dieu, qu'il frappa d'un coup d'épée dont il mourut: les prêtres furent fustigés; & les soldats eurent ordre de massacrer tous ceux qui célébreroient la fête.

Les Egyptiens consultoient *Apis* comme un oracle; s'il prenoit ce qu'on lui présentoit à manger, c'étoit un bon augure; son refus au contraire étoit un fâcheux présage. Pline, cet auteur si plein de sagesse & d'esprit, observe qu'*Apis* ne voulut pas manger ce que Germanicus lui offrit, & que ce prince mourut bientôt après; comme s'il eût imaginé quelque rapport réel entre ces deux événemens. Il en étoit de même des deux loges qu'on lui avoit bâties: son séjour dans l'une annonçoit le bonheur à l'Egypte; & son séjour dans l'autre lui étoit un signe de malheur. Ceux qui le venoient consulter approchoient la bouche de son oreille, & mettoient les mains sur les leurs, qu'ils tenoient bouchées jusqu'à ce qu'ils fussent sortis de l'enceinte du temple. Arrivés là, ils prenoient pour la réponse du dieu la premiere chose qu'ils entendoient.

Apis, (N), *Myt.*, fils de Phoronée second Roi d'Argos, alla s'établir en Egypte où il se rendit si fameux qu'il mérita après sa mort d'être mis au rang des Dieux, sous le nom de Sérapis. *v.* Sérapis.

Apis, (N), *Géog. Anc.*, ville ou bourg d'Egypte, sur les frontieres de la Lybie, mais à portée encore des inondations du Nil: on releve cette derniere circonstance, parce qu'elle décida jadis, qu'*Apis* étoit en Egypte, & non pas en Lybie. (D.G.)

APIUM. *v.* Renoncule.

APLAIGNER, est, dans les Manufactures de Draperies, synonyme à lainer, ou parer. *v.* Lainer.

APLAIGNEUR, s. m. ouvrier occupé, dans les Manufactures de draps ou autres étoffes en laine, à en tirer le poil au sortir des mains du Tisserand. *v.* Laineur.

APLANIR. *v.* Régaler.

APLESTER *ou* APLESTRER, c'est déplier & étendre les voiles, appareiller, les mettre en état de recevoir le vent lorsqu'on est prêt de partir.

APLET, (N), *Pêche*, rets ou filet dont on se sert pour la pêche du hareng. Les mailles sont d'un pouce en quarré.

APLIQUE, s. f., chez les Metteurs-en-œuvre, c'est une plaque d'or ou d'argent en plein, dans laquelle on a fait plusieurs trous, autour de chacun desquels on soude une sertissure qui se rabat sur les pierres, pour les retenir dans ces trous. *v.* Sertissure.

A-PLOMB, sorte de terme qui sert à désigner la situation verticale & perpendiculaire à l'horison. *v.* Horison & Vertical. Un fil à plomb qu'on laisse pendre librement, se met toujours dans une situation verticale. C'est de-là qu'est venu cette dénomination.

A-plomb, se dit dans l'Ecriture d'un caractere mâle dont les pleins sont bien remplis, ayant été formés par une plume qui les a frappés également sur la ligne perpendiculaire, & leur a donné toute la plénitude & tout le produit que comportoit sa situation.

APLOME, s. f., *Lit.*, c'est ainsi qu'on appelle une nappe dont on couvre l'autel dans l'Eglise Grecque.

APLOTOMIE, (N), s. f. *Chir.* désigne une simple ouverture faite à une partie molle.

APLUSTRE, s. m., *Hist. Anc.*, nom que les anciens donnoient à un ornement qu'on mettoit au plus haut des poupes. Eustathe, interprête d'Homere, dit qu'il étoit fait de planches larges & bien travaillées; & le Pere Montfaucon donne pour exemple d'*aplustre*, cet instrument de bois que porte sur son épaule un Tri-

ton qui joue du cor, & qui orne le milieu de la troisieme poupe, qu'on voit T. IV. pag. 212. *Pl. CXXXIII.* On voit un autre *aplustre*, même tome *Pl.* suivante; celui-ci ne ressemble guere au précédent: d'ailleurs le premier *aplustre*, celui de la *Pl. CXXXIII.* n'occupe pas la partie la plus élevée de la poupe. Il y a d'habiles gens qui ont crû que l'*aplustre* étoit la flame du vaisseau, ce qui sert à connoître la direction du vent. Je ne sais, dit le P. Montfaucon, si jamais ce mot a été employé dans le dernier sens: mais je suis sûr que plusieurs Auteurs anciens l'ont pris dans le premier sens.

APNÉE, (N), f. f. *Méd.*, désigne un défaut de respiration. Il arrive quelquefois dans la passion hystérique, l'apoplexie, la syncope, la léthargie, que les malades paroissent privés de toute respiration.

APOA, (N), f. m., *Hist. Nat.*, serpent du brésil que Seba dit être de couleur grise, & marbré de taches rouges & blanches, ressemblantes à des yeux. Les écailles de la partie antérieure du ventre sont jaunes & rousses; celles de l'autre partie sont bordées d'une belle dentelure écarlate.

APOBOMIES, *Myth.*, de ἀπὸ, *dessous*, & de βωμὸς, *autel*; fêtes chez les Grecs, où l'on ne sacrifioit point sur l'autel, mais à plate-terre & sur le pavé.

APOCALYPSE, (N), f. m., *Théol.*, ἀποκάλυψις formé de la préposition ἀπὸ, & de καλύπτω *couvrir*. Ce mot signifie *découverte*, *révélation*, comme celles qui furent adressées du Ciel aux Prophètes en vision, *Gal.* II. 2. *II Cor.* XII. 7. Eph. III. 3. *v.* RÉVÉLATION. Il a été employé dans l'Eglise pour marquer le dernier livre du canon de nos Saintes Ecritures, *v.* CANON, BIBLE; parce qu'il contient une révélation des destinées futures de l'Eglise, adressées en vision à S. Jean qui en est l'Auteur. *v.* JEAN.

Que ce livre ait en effet pour Auteur S. Jean l'Apôtre, c'est ce que témoignent tous les Ecrivains les plus voisins des tems Apostoliques, & une foule d'autres des siecles suivans; tels sont Papias *apud Andream Cæsar. in præf ad comm. in Apoc.* Justin Martyr, *Dial. cum Tryph.* Irene *de heres.*, *Liv.* IV. 17. Celui-ci même en appelle à des témoins plus anciens que lui, *Lib.* V. 30., qui avoient vu S. Jean; tels que pouvoient être Policarpe, Evêque de Smyrne, & Ignace d'Autriche qui, au rapport de S. Chrysostôme, *Hom. in Ign.*, avoit conversé avec les Apôtres. Tels furent encore au II. siecle Meliton, Théophile & Apallonius, dont les Ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous; mais ils nous sont connus par Eusebe, *Hist. Eccl.* IV. 24. 26. & V. 18. Clément d'Alex., *Strom.* Lib. VI. 2. 3. *Pædag.* III. 11. 13. Tertul., *Cont. Marcéon* Lib. III. 14., IV. 5. *Præscr. advers. Hæret.* 33. 46. *De anima*, Cap. IX., *de Resurr.* C. LVIII., *de pudicit.* XXIX. Dans le III siecle Hyppolite Auteur d'un Ouvrage sur l'Evangile & l'*Apocalypse* de S. Jean. Voyez Cave *in* Hypp. Origene, *hom. 7. in Josuam. Comm. in Johan*, au rapport d'Eus., *Hist. Eccl.* VI. 25. Cypr., *ad Quirin.* Lib. II. C. III. Euseb., *Hist. Eccl.* XI. 25. Victorinus, Pamphyle de Cæsar., & une foule d'autres qu'il feroit trop long de rapporter. On peut consulter Mill., *proleg.* p. 232. & 395. Calovii, *Pribl. Illust.* Pritius *Introd. in N. T.* Wolfii, *Cur. Phylol.* A cette raison on peut en ajoûter d'autres, tirées du livre même de l'*Apocalypse*, 1°. l'Auteur y est expressément désigné par le nom de *Jean* I. 1. 4. 7., XXI. 2., XXII. 8.; *qui a publié la parole de Dieu, & rendu témoignage de tout ce qu'il a vu de Jesus Christ* I. 2. *Coll.* I. *Joh.* I. 1. 2°. Ce livre a été écrit de l'Isle de Pathmos I. 9., où Eusebe, Irenée, &c. attestent que S. Jean fut relegué. 3°. Il est adressé aux Eglises d'Asie, dont le Gouvernement avoit été commis à ce même Apôtre. 4°. Enfin, il n'y a rien dans ce livre qui ne s'accorde avec le tems où S. Jean à vécu, avec son tour d'esprit, son style dans ses Epitres, & son Evangile. *v.* JEAN.

Quelques fortes que soient ces raisons,

elles n'ont pas empêché quelques Auteurs du premier âge de jetter quelque doute sur l'authenticité de ce livre. Je ne parlerai pas de Caius à qui Eusebe attribue sans raison, d'avoir dit que Cerinthus en étoit l'Auteur, *Hist. Eccl.* III. 28. Dénys d'Alexandrie suivant le rapport du même Eusebe, *Hist. Eccl.* Lib. VII. 25., doit avoir fait quelque attention à ce faux bruit; mais il paroit qu'il penchoit plutôt à croire l'*Apocalypse*, qui étoit l'ouvrage d'un personnage nommé Jean, différent de l'Evangeliste, soit que ce fut Jean surnommé Marc, *Act.* XV. 37., selon l'opinion de Beze & de Von-der-Hardt, ou Jean l'Ancien, comme l'a présumé Eusebe, L. III. Cap. ult., & après lui Dodwell, *in Dissert.* Cyprian. *Diss.* IV.

On ne voit cependant aucune raison solide pour l'attribuer à l'un ou à l'autre de ces deux derniers, plutôt qu'à S. Jean l'Apôtre. Il est vrai que d'anciens exemplaires Grecs de l'*Apocalypse*, portent en titre le nom de *Jean le Divin*. Mais on sait que les Peres Grecs donnent par excellence ce surnom à l'Apôtre S. Jean, pour le distinguer des autres Evangelistes, & parce qu'il avoit traité spécialement de la divinité du verbe. J'en dis de même du surnom de *Théologien*. Il seroit aussi fort ridicule de conclure de ce que l'Auteur de l'*Apocalypse* se nomme par son nom de Jean, tandis que l'Evangeliste ne se nomme jamais ainsi, que ce doit être deux Auteurs distincts. Enfin ce n'est pas une moins grande absurdité de dire que le style de l'Evangile de S. Jean & celui de l'*Apocalypse*, different assez essentiellement pour qu'on ne puisse pas les attribuer au même Auteur.

On n'est pas d'accord sur le tems auquel S. Jean a écrit ce livre; les uns disent que c'est avant, d'autres après son Evangile. Les uns veulent que ce soit sous Neron, d'autres sous Domitien. Hardouin dans sa *Chronologie* prétend que l'*Apocalypse* a été écrite l'an 66. de notre ère, & par conséquent avant l'Evangile. Le grand Newton a été du même avis, & plusieurs Auteurs ont supposé aussi que l'*Apocalypse* avoit été écrite avant le sac de Jérusalem, comme Grotius, Leghtfoot, Hammond, Lardner, Wetstein, &c. Fabricii, *Bibl. Gr.* T. IV. Wolfius dans ses *Curæ Philol.* Mais Campeg. Vitringa, *in Anacrisi Apocal.* Rumpæus, *in Isagoge*, veulent qu'elle ait été écrite après l'Evangile, & se fondent principalement sur *Apoc.* I. 2., où par les mots λόγον & μαρτυρίαν; on doit entendre, suivant eux, non la parole ou le témoignage rendu dans le livre même, puisque l'Auteur emploie le passé ἐμαρτύρησε; mais celui qu'il avoit déja rendu par écrit dans son Evangile, suivant ce qui y est dit Chap. XXI. 24.

Des critiques très-savans pensent aussi que l'*Apocalypse* n'a été écrite que vers la fin du regne de Domitien. S. Jean, disent-ils, eut ses visions dans l'Isle de Pathmos; mais il ne les coucha par écrit qu'à son retour chez les Ephésiens I. 9. Or les Ecrivains Ecclésiastiques les plus célebres, placent la relégation de S. Jean dans cette Isle, sous le regne de Domitien. Voyez Eusebe, *Hist. Eccl.* L. III. 17. 18., V. 8. Jérôme, *in Catal. Script. Eccl.* Ch. X. Iren., V. 30. *ap. Euseb.* III. 18. Maxime *in Epist. Dionys. ad Joan. Opp. Dion.* T. II. Sulpice Sever. II. 31.

Le témoignage d'Epiphane qui rapporte cette relégation, & en même tems la composition du livre de l'*Apocalypse* au tems de Claude, *Her.* 51., n'est pas d'une autorité qui puisse être opposée à celle d'Irenée, qui étoit né dans le tems où S. Jean vivoit encore, ni même à celle d'Eusebe & de Jérôme. D'ailleurs S. Jean dit plusieurs choses qui semblent supposer que l'*Apocalypse* n'a été publiée qu'après les regnes de Claude & de Néron, selon l'opinion de Mill, *proleg.* 157., environ l'an 96, comme par exemple, 1°. qu'il y avoit déja pour lors des Eglises dans l'Asie mineure, & même fondées depuis un certain tems; 2°. que l'Eglise d'Ephese avoit déja dégéneré de sa premiere charité, quoiqu'elle n'eût été fondée par S. Paul que vers la fin du regne de

de Claude; 3°. que les Nicolaïtes formoient déja une ſecte; puiſque S. Jean les nomme expreſſément, tandis que S. Pierre n'avoit fait que les déſigner en termes généraux dans ſa IIe. *Ep.*, qui fut écrite vers l'an 67.; 4°. qu'il y avoit pour lors une perſécution ouverte dans les Provinces de l'Empire Romain I. 9., II. 2. 9. 10.; ce qui ne peut convenir ni au tems de Claude qui ne perſécuta pas les Chrétiens, ni au tems de Néron, dont la perſécution ne s'étendit point dans les Provinces, & qu'on ne peut par conſéquent rapporter qu'à Domitien qui exerça le premier une perſécution générale. Quoique Jean ait eu ſes viſions dans l'Isle de Pathmos, ſon livre de l'*Apocalypſe* paroit avoir été écrit à Epheſe après ſon retour. Il nous indique lui-même la raiſon qui l'a engagé à compoſer & à publier ce livre, c'eſt l'ordre formel & réitéré de Dieu, I. 19., XIV. 13., XXII. 19.

Cet ouvrage a ſans doute été deſtiné à l'uſage des Chrétiens de tous les tems: il paroît cependant aſſez vraiſemblable qu'il fut compoſé originairement pour les ſept Egliſes de l'Aſie mineure, dont il eſt parlé I. 4. Nous ne ſaurions en effet croire comme Vitringa & d'autres, que ce qui eſt dit de ces Egliſes doive être pris dans un ſens myſtique, comme une figure de ſept Etats différens par leſquels l'Egliſe Chrétienne doit paſſer ſucceſſivement, ou de ſept périodes dans leſquelles on peut partager ſa durée. Une figure ne ſauroit être accompagnée de circonſtances auſſi détaillées, & qui ne peuvent convenir abſolument qu'à un récit hiſtorique. On ne trouve dans l'Ecriture aucune figure ni allégorie de ce genre.

Le but de S. Jean dans ce livre paroît par le ſujet même qu'il renferme, qui n'eſt autre choſe que l'expoſition des deſtinées futures de l'Egliſe Chrétienne juſqu'à la fin du monde, I. 19., annoncées ſous la forme de prophéties révélées en viſion, & dans la vue d'inſtruire les Chrétiens du tems d'alors & de tous les âges, d'exciter leur piété & leur zele, & de fournir à tous de nouveaux fondemens de foi, d'eſpérance, & par là même d'attachement à la doctrine Chrétienne. On peut conſidérer ce livre comme la concluſion de toutes les Saintes Ecritures, où les fideles peuvent reconnoître la conformité des révélations de la nouvelle œconomie avec les prédictions de l'ancienne, & ſe confirmer de plus en plus par-là dans l'attente du dernier événement de Jeſus Chriſt.

Un livre preſque tout prophétique doit néceſſairement être obſcur, & on ne peut en entreprendre l'explication, ſans courir le riſque de donner dans des écarts. Drabicius, Joſephe, Mede, Jurieu, Hardouin en ſont des exemples. L'événement a convaincu d'erreurs pluſieurs de ceux qui s'en ſont mêlés, & ce qui leur eſt arrivé auroit dû dégoûter pour toujours, ceux qui pourroient être tentés de courir la même carriere. Il ſe trouve cependant toujours quelqu'un qui ne craint pas de l'entreprendre. Il eſt ſurprennant que l'illuſtre Newton ſe ſoit mis de ce nombre. Mais avant l'événement qui eſt le ſeul interprête des prophéties auquel on puiſſe abſolument ſe fier, on peut bien douter, mais non décider.

Suivant Hardouin, Von-der-Hardt, *in Ænigm. priſc. orb.* Newton, *in Obſerv. in Dan.*, & *Apoc.*, & les autres qui ont cru que l'*Apocalypſe* avoit été écrite avant la ruine de Jeruſalem, environ l'an 66., il ne s'agit dans tout ce livre que de la prédiction de ce mémorable événement; mais cette opinion repoſe ſur une ſuppoſition que nous ne ſaurions admettre par les raiſons indiquées ci-deſſus. Conſultez Vitringa, *Comment. ad Apoc.* I. 2. Lampe, *Comment. ad Joan.*

La plupart de nos Théologiens croient que les prédictions contenues dans l'*Apocalypſe*, regardent les deſtinées futures de l'Egliſe Chrétienne, ſa décadence, ſa chûte, ſon retour, ſa reſtitution, & ſon état de ſplendeur qui doit précéder la conſommation des ſiecles, & la création de nouveaux Cieux & d'une nouvelle ter-

re. *v.* EGLISE, RESTITUTION. Quelques Théologiens ont cru y voir aussi la prédiction de la rage & des fureurs qui ont été déployées contr'elle par les Payens, par l'Ante-Christ & par Mahomet. Voyez les articles BETE, BABYLONE, ANTE-CHRIST, MAHOMET, où nous montrons que ce sentiment n'est point de l'invention des Réformateurs; mais que ceux qui l'ont proposé, ne l'ont pas fait sans des raisons assez plausibles, pour devoir leur épargner les épithetes flétrissantes, de visionnaires & de rêveurs, qui leur ont été prodiguées par ceux dont ils heurtoient le systême.

On peut aisément se figurer dans combien d'erreurs grossieres ont pu tomber des Interprètes ignorans, peu versés dans la critique, passionnés pour leur parti, quand ils ont voulu nous donner dans des *in folio* l'explication détaillée d'une prophétie contenue en 22 chapitres, obscure & énigmatique, & qui a encore ceci de particulier, c'est que ce n'est pas une seule énigme, mais plusieurs énigmes rassemblées, qui regardent des sujets & des personnages différens, des tems & des lieux fort éloignés les uns des autres, & qui doivent avoir chacune en quelque sorte, sa clef d'explication à part.

Nous ne disons point ceci pour condamner ceux qui s'appliquent à approfondir le sens de ce livre, puisque son Auteur même approuve ces recherches I. 3., XXII. 7. 10. 18., XIII. 9. 18., XVII. 9., & qu'il est bien autant permis aux Chrétiens de s'en occuper, qu'il l'étoit aux Juifs de méditer sur les prophéties qui concernoient un Messie futur. J'avoue que les prédictions de l'*Apocalypse* qui ne sont pas encore accomplies, sont autant & peut-être plus obscures pour nous, que la plupart de celles du Vieux Testament l'étoient pour les Juifs avant la venue de Jesus Christ. Mais s'il y en a qui soient actuellement accomplies, pourquoi leur intelligence seroit-elle plus au-dessus de notre portée que celle des prophéties anciennes? *v.* ACCOMPLISSEMENT, PROPHÉTIE. J'avoue encore que le pas est glissant, & qu'on peut aller trop loin en s'hasardant à lire dans des prophéties les événemens futurs; mais ce ne sont là que des abus, & ces abus, on peut les prévenir ou les éviter sans de grands efforts d'attention. *v.* INTERPRÉTATION, PROPHÉTIE.

Tous les Savans conviennent que l'*Apocalypse* a été écrite en grec. Il y a, comme dans les autres ouvrages de S. Jean, beaucoup d'hébraïsmes. Je doute que Rhenferd se soit bien compris lui-même, quand il a dit que le style de ce livre étoit Cabalistique. On a les mêmes preuves de l'intégrité de ce livre, que de celle de tous les autres livres sacrés. *v.* INTÉGRITÉ.

On n'est pas moins assuré que son autorité canonique a été reconnue dès les premiers siecles; on peut en donner plusieurs preuves: 1°. cette autorité fut attaquée par plusieurs hérétiques, tels que les Cerdoniens & les Marcionites. Voyez Tertull., *de Præscr.* C. LI., les Alogiens, les Théodotiens; voyez Epiph., *Hæres.* LI., & même par quelques Docteurs Grecs; ce qui suppose manifestement qu'elle étoit crue dans l'Eglise par la généralité. 2°. Les Peres du II. siecle, & des suivans, ont envisagé l'*Apocalypse* comme étant l'ouvrage de S. Jean l'Evangeliste inspiré de l'esprit de Dieu. Voyez leurs noms ci-dessus. 3°. Ceux même qui ont témoigné quelque doute sur son authenticité, n'en ont jamais élevé aucun sur son autorité. 4°. L'Eglise Latine l'a admise constamment dans le Canon, & depuis qu'elle y fut insérée solemnellement par le Concile de Carthage l'an 397., l'Eglise d'Orient l'a toujours reçue comme canonique. 5°. Le IVe. Concile de Tolede ordonna par le 5e. Canon que l'*Apocalypse* fût lue publiquement dans un certain tems de l'année, entre la Pâque & la Pentecôte, sous peine d'excommunication pour qui ne voudroit pas reconnoitre ce livre comme canonique, ou qui en négligeroit la lec-

ture dans le tems prescrit, Bingham T. VIII. Enfin la matiere même de ce livre, ce qu'il enseigne de Jesus Christ, de sa personne, de ses charges, de son regne, de ses ennemis, les préceptes de morale qu'il inculque, n'offrent rien qui ne soit très-digne de Dieu, & d'accord avec la doctrine contenue dans les livres reconnus pour sacrés. Les prédictions même qu'il renferme, semblent avoir une étroite liaison avec celles de Daniel & de S. Paul. Enfin le caractere de son Auteur, ses travaux, son martyre, la déclaration expresse qu'il fait lui-même de la commission qui lui a été adressée du Ciel pour l'écrire, XXII. 18. 19., ne permettent pas de douter de l'origine divine de ce livre, ni par conséquent de son autorité canonique.

Les Déistes ont cru faire merveille en nous disputant ce pied de terrein, comme si c'étoit notre dernier retranchement; & de quelles armes se sont-ils servis? Ils ont recusé le témoignage de Justin, Irenée, Clément d'Alexandrie, Origene, &c. sur un objet proprement de fait, par la seule raison que ces Auteurs se sont trompés sur des matieres de dogme. Ils ont osé accuser, contre toute vérité, Denys d'Alexandrie d'avoir dit que tous les Docteurs rejettoient l'*Apocalypse* comme un livre destitué de raison, & qui avoit été composé, non point par S. Jean, mais par Cerinthe, lequel s'étoit servi d'un grand nom pour donner plus de poids à ses rêveries.

S'ils vouloient disputer contre l'*Apocalypse*, ils devoient du moins faire valoir les objections qui furent proposées par les anciens hérétiques dont nous avons parlé plus haut, & qui ont été poussées dès lors avec beaucoup de force par le savant Erasme dans ses notes sur l'*Apocalypse*; voici quelques unes des principales: On a dit, 1° que l'*Apocalypse* n'étoit point de S. Jean, ni par là même authentique: mais nous avons prouvé le contraire. On a dit, 2° que l'Eglise Grecque ne l'a reconnu pour canonique que fort tard, que S. Jérôme, Eusebe, attestent que de leur tems l'on révoquoit en doute son autorité, que plusieurs Auteurs Grecs, & surtout le Concile de Laodicée, n'en ont fait aucune mention dans le Catalogue qu'ils ont dressé des livres saints, que cette opinion de la part de ce Concile a ici d'autant plus de poids qu'il s'agit d'un livre adressé à l'Eglise même de Laodicée; enfin que les disputes qui se sont élevées sur ce livre, ont duré jusqu'au tems de Jean Damascene, & qu'on ignore si la question a jamais été décidée. A cela nous répondons, 1°. qu'on n'a eu aucun doute sur l'authenticité de l'*Apocalypse* dans l'Eglise Grecque avant le tems de Jérôme, comme il le suppose lui-même, *in Epistol. ad Dardanum* 129.; 2°. que les Docteurs même du IV. siecle ou du III., qui assurément méritent ici bien moins d'attention que ceux des siecles précédens, n'ont pas été unanimes dans leurs doutes sur ce point, puisque Epiphane leur contemporain, *Her.* 77., les en reprend avec beaucoup de chaleur; 3°. que Denys même d'Alexandrie qui a commencé à élever ces doutes sur l'authenticité du livre, n'a jamais pensé à en attaquer l'autorité canonique, comme on peut s'en convaincre en pesant les expressions d'Eusebe; 4°. que l'omission de ce livre dans les Catalogues de quelques Auteurs Grecs, & dans le canon de Laodicée, ne doit pas surprendre ceux qui savent avec quel soin l'Eglise primitive examinoit les livres qu'on donnoit sous le nom des Apôtres, pour n'en admettre aucun sur lequel il pût y avoir le moindre doute, même par rapport à son authenticité; précaution bien nécessaire dans un tems où l'on pouvoit encore être trompé par les titres de plusieurs livres composés par des imposteurs, & sur-tout par celui de l'hérétique Cerinthus publié sous le nom d'*Apocalypse* de S. Jean. *v.* APOCALYPSES APOCRYPHES & APOCRYPHE; 5°. que quand il seroit vrai que l'*Apocalypse* n'eût pas été reçue dans l'Eglise Grecque par aucun Canon, ou Concile, il seroit également faux de dire qu'elle n'y a pas été réputée canonique avant le tems de Da-

mascene, puisqu'il n'a fait que de lui donner son approbation.

On a objecté aussi que l'*Apocalypse* favorise le sistême des Millénaires, dont Cerinthe fut le premier auteur. Nous ne prendrons pas la défense de ce systême; mais nous nous contenterons de dire que celui qui fut proposé par Cerinthe n'a rien de commun, ni avec l'*Apocalypse*, ni avec celui que quelques Interprètes des tems postérieurs ont déduit de ce livre, & qui n'est point si absurde qu'on voudroit le faire croire. Après tout faut-il rejetter l'autorité d'un livre, parce que ceux qui ont entrepris de l'expliquer sont tombés dans une erreur?

On a renouvellé aussi l'objection des Alogiens, qui trouvoient dans l'*Apocalypse* des choses ridicules, comme les 7 sceaux, les 7 trompettes, les 4 Anges liés sur l'Euphrate, la Jerusalem de mille années qui avoit douze portes, 12000 stades en dimension, &c. Mais Epiphane répondant aux invectives de ces Anciens hérétiques, se contente d'observer que l'*Apocalypse* étant un livre plein de prophéties & de figures, on ne doit point être surpris d'y trouver de pareils traits, qui sont d'ailleurs fort analogues avec le style des Prophetes du Vieux Testament. Denys d'Alexandrie, dont les Déistes reclament l'autorité contre ce livre, avoue lui-même qu'il y a sous ces figures, qui nous paroissent singulieres, un sens caché très-sublime & très-profond, *Ap. Euseb.* VII. 25. *v.* SCEAU, TROMPETTE, JÉRUSALEM.

La difficulté la plus spécieuse qu'on ait opposée à l'authenticité de l'*Apocalypse*, est tirée de ce qui est dit, Chap. II. 18., de l'Eglise de Thyatire qui n'existoit point, à ce qu'ils prétendent, du vivant de S. Jean. Cette même objection est employée par ceux qui prennent les sept Eglises d'Asie pour sept différentes périodes de l'Eglise universelle. Quelques Peres ont répondu que S. Jean en parloit par anticipation, la supposant présente, quoiqu'elle fût encore à venir, suivant le style prophétique. Grotius a dit que s'il n'y avoit point dans ce tems-là d'Eglise de Payens convertis à Thyatire, il y en avoit néanmoins une des Juifs, semblable à celle qui s'étoit établie à Thessalonique avant que S. Paul y prêchât. Mais on ne peut nier en effet qu'il n'y eût une Eglise à Thyatire du tems des Apôtres, *Act.* XVI. 14., qui fut détruite par les Phrygiens & les Montanistes; c'est celle-là que S. Jean menace, & non celle qui devoit se former de nouveau dans cette même ville. C'est à quoi revient la réponse d'Epiphane, *heres.* 51., comme l'a montré Lampe, *Comm. in Joan.*, contre le Pere Simon.

L'inscription qui est à la tête de l'*Apocalypse*, ne paroît pas être de l'Auteur, puisqu'il en a mis lui-même une autre au commencement du premier Chapitre, & qu'il n'est guere probable qu'un homme aussi modeste, eût voulu se distinguer de ses collegues par un titre particulier. D'ailleurs si S. Jean s'étoit donné à lui-même le titre de Théologien, on ne comprendroit pas pourquoi les Auteurs des trois premiers siecles n'en auroient fait aucune mention en parlant de cet Apôtre; qui a donc été l'auteur de cette inscription? c'est ce qu'il est aussi difficile de déterminer, que de dire quand le titre de Théologien a été introduit dans l'Eglise. Eusebe est le premier Auteur que nous connoissions qui l'ait attribué à S. Jean, *prépar. Evang.* XI. 18., & son exemple a été suivi par Chrysostôme, Athanase, Cyrille d'Alexandrie. Voyez Suiceri, *Thes. Eccl.* T. I. C'est ce qui nous porteroit à croire que l'inscription n'est pas antérieure au IV. siecle, d'autant plus qu'on ne la trouve pas dans les anciennes versions. Nous indiquerons les raisons du titre donné à S. Jean, aux articles JEAN, THÉOLOGIE.

Si l'on demande pourquoi le livre de l'*Apocalypse* a été placé le dernier dans l'ordre du Canon, nous ne répondrons pas que c'est parce qu'il a été reçu le dernier, & approuvé comme canonique seulement après tous les autres; mais nous dirons avec plus de vraisemblance

que c'eſt, 1°. parce qu'il a été écrit le dernier de tous; 2°. parce qu'il fait une claſſe à part; 3°. parce qu'il eſt comme la cloture des révélations concernant les deſtinées futures de l'Egliſe : de la même maniere que la prophétie de Malachie ſert à clore les prédictions qui regardent l'avénement du Meſſie. Il eſt aſſez difficile de faire une diſtribution exacte de ce livre, dans lequel l'ordre des prophéties ne s'accorde guere avec celui des événemens qu'elles ont pour objet. J'en indiquerai deux qui paroiſſent avoir réuni le plus de ſuffrages.

I. l'*Exode* C. I. ỳ. 1-12.

II. *7. viſions.*

1°. C.I.ỳ.12. ad.	C.IV.	C. I.
2°. IV.	VIII.	IV-VII.
3°. VIII.	XII.	VIII-IX.
4°. XII.	XV.	X-XI.
5°. XV.	XX.	XII-XIV.
6°. XX.		XV-XIX.
7°. XXI.	XXII. 6.	XX-XXII.
Heideggerienher.		*Calovii Bib. III.*

III. *la Concluſion.*

Outre les Auteurs cités, on peut conſulter encore la Préface ſur l'*Apocalypſe du Teſtament de Berlin*, & de M. G. Polier. (C. C.)

APOCALYPSE, *Chevaliers de l'.* (N), *Hiſt. Eccl.* En 1694., un nommé Auguſtin Gabrino, natif de Breſcia en Italie, à qui la lecture de l'*Apocalypſe* avoit ſans doute fait tourner la tête, s'imagina que l'Ante-Chriſt devoit bientôt paroitre, & réſolut de prendre les armes pour défendre l'Egliſe contre un ſi redoutable ennemi. Il communiqua ſon deſſein à quelques hommes crédules, la plupart ouvriers de la lie du peuple, qui adopterent ſes rêveries. Il en forma une ſociété, ſous le nom de *Chevaliers de l'Apocalypſe.* Pour lui, il prit le titre faſtueux de *Prince du nombre ſepténaire*, & de *Monarque de la ſainte Trinité.* Ces fanatiques, qui étoient au nombre d'environ quatre-vingt, affectoient de ne travailler à leur métier que l'épée au côté. Les armes de leur Ordre étoient une étoile rayonnante, avec les noms des Anges Michel, Gabriel & Raphaël. Ils y joignoient un ſabre & un bâton de commandement arrangés en ſautoir. Quelques-uns portoient ces armes ſur leurs habits. S'ils ſe fuſſent bornés au deſſein extravagant de défendre l'Egliſe, on eût pu ſe contenter de rire de leur folie, mais ils ſe mêloient encore de dogmatiſer, & débitoient des principes dangereux, qui n'avoient nul rapport à ce livre. Ils diſoient entr'autres, qu'une femme pouvoit, ſans pécher, accorder ſes faveurs à d'autres hommes, pourvu qu'elle ne les refuſât point à ſon mari. Ils vouloient auſſi établir le divorce, & permettoient aux maris de ſe délivrer de leurs femmes quand ils en étoient dégoûtés. L'obſcurité & le petit nombre de ces fanatiques empêcherent pendant quelque tems, qu'on ne prit garde à eux; mais une aventure ſinguliere fit éclater la folie de leur chef. Gabrino étant dans une Egliſe de Rome le jour des Ramaux, l'an 1694., & entendant chanter l'antienne, " Qui eſt ce Roi de gloire?„ s'avança au milieu du clergé, l'épée nue à la main, & criant de toute ſa force: " C'eſt moi qui ſuis ce Roi de gloire. „ On l'enferma, comme il le méritoit, dans l'hôpital des fous. Peu de tems après un de ces Chevaliers de l'*Apocalypſe*, bucheron de ſon métier, ſe haſarda de débiter publiquement la doctrine de ſa ſecte, & fut mis en priſon avec une trentaine de ſes confreres. Les autres épouvantés ſe diſperſerent & ne parurent plus.

APOCALYPSE, (N), *Géog. Mod.*, petit Couvent de l'Isle de Pathmos; en Grece, ſubordonné au grand Monaſtere de l'isle. C'étoit autrefois une Grotte, dont on a fait dans la ſuite des tems, une Egliſe, & à laquelle on a de nos jours annexé une ſorte de petit ſéminaire pour l'inſtruction de la jeuneſſe. (D.G.)

APOCALYPSES APOCRYPHES, (N) *Hiſt. Eccl.* C'eſt le nom qu'on a donné à pluſieurs pieces fauſſement attribuées à des hommes inſpirés de Dieu, ou compoſées par des impoſteurs, ſous le nom d'*Apocalypſe.* *v.* APOCRYPHES.

Fabricius, *in cod. Apocr.*, en compte

douze, la premiere *Apocalypse*, c'est le IVe. livre d'Esdras qu'on attribue à quelques Juifs convertis au Christianisme peu de tems après la résurrection de Jesus Christ. *v.* Esdras. La seconde est celle des Patriarches, contenant la révélation d'Adam, dont Eusebe en fait mention, les révélations de Seth & de Narie femme de Noé, qui ont été supposées par les Gnostiques, la révélation d'Abraham qui a été supposée par les Sethiens, selon le rapport d'Epiphane, celle de Moïse dont parlent Gratian & Cedrene, & celle d'Elie que Jérôme rapporte. La troisieme *Apocalypse* est celle de S. Pierre, dont Clément d'Alexandrie fait mention dans ses *Hypotiposes*, & Eusebe VI. 14, & qui au rapport de Sozomene L. VII. 19., étoit lue publiquement dans quelques Eglises de la Palestine, tous les ans environ la fete de Pâque. *v.* Pierre. La quatrieme est le livre du transport de S. Paul au Ciel, *II Cor.* XII. 4., sous le nom d'*Anabaticum*, attribué aux Gnostiques, Epiphane, *her.* 18. La cinquieme est l'*Apocalypse* du même Apôtre que l'on croit avoir été forgée par des Moines du IV. siecle. Voyez Augustin, *Tract. 98. in Joan.* Sozomene, *Hist.* L. VII. C. XIX., les Cophtes modernes se vantent de la posséder. La sixieme c'est le livre de ses visions, dont parle Marc, Patriarche d'Alexandrie au XIII. siecle. *v.* Paul. La septieme, c'est une *Apocalypse* faussement attribuée à S. Jean, selon le rapport de Théodose d'Alexandrie. *v.* Jean. La huitieme est celle de Cerinthe, qui n'est autre chose que l'*Apocalypse* canonique de S. Jean interpolée, & falsifiée suivant les opinions de cet hérétique, Eusebe III. 18. Nicephor. III. 14. Théocrit., *héret. fabul.* II. 3. *v.* Cerinthe. La neuvieme est une autre faussement attribuée à S. Jean, qui doit avoir été trouvée, l'an 1595., en Espagne, avec les Commentaires de Cœcilius disciple de Jaques le majeur, qui, ce qu'il est bon d'observer, souffrit le martyre sous le regne de Neron, c'est-à-dire, avant que S. Jean écrivit son *Apocalypse*. La dixieme est celle de Thomas. La onzieme de S. Etienne, fort estimée des Manichéens, Gélas. *décret*. La derniere est le livre du Pasteur Hermas, qui n'est qu'un tissu de visions. *v.* Thomas, Etienne, Hermas.

Porphyre, dans la vie de Plotin, cite les *Apocalypses* de Zoroastre, de Zostrein, de Nicothée, d'Allogenes, &c.; livres fabuleux dont on ne connoît plus que les titres. Sixt. Sen. L. II. VII. Dupin, *Dissert. Prélim.* T. III., & *Bibl. Hist. des Aut. Eccl.* (C. C.)

APOCALYPTIQUE, (N), *Théol.*, adj. qui a rapport à la révélation. Un livre *Apocalyptique*. Un Auteur *Apocalyptique*.

APOCARITES, (N), *Hist. Eccl.*, hérétiques qui parurent l'an 279., & qui enseignoient que l'ame humaine étoit une portion de la Divinité. Il est probable que cette secte n'étoit qu'une branche de celle des Manichéens. Le mot d'*Apocarites* signifie *suréminent en bonté*.

APOCHYLINNE *en Pharmacie*, suc végétal épaissi, que l'on appelle dans les boutiques *suc épaissi*. *v.* Suc épaissi.

APOCIN. *v.* Apocyn.

APOCINOS, nom d'une danse ancienne dont il ne nous est resté que le nom.

APOCOPE, s. f. *Gramm.* figure de diction qui se fait lorsqu'on retranche quelque lettre ou quelque syllabe à la fin d'un mot, comme dans ces quatre impératifs, *dic*, *duc*, *fac*, *fer*, au lieu de *dice*, *duce*, &c. *ingeni* pour *ingenii*, *negoti* pour *negotii*, &c.

Ce mot vient de ἀποκοπή, qui est composé de la préposition ἀπὸ, & qui répond à l'*a* ou *ab* des Latins, & de κόπτω, *je coupe*, *je retranche*.

APOCOPE, (N), *Anat.*, désigne une sorte de fracture ou coupure, dans laquelle une piece de l'os est séparée & enlevée.

APOCRISIAIRE, s. m. dans l'*Histoire ancienne*, c'étoit un officier établi pour porter & faire les messages, intimer les ordres ou déclarer les réponses d'un Prince ou d'un Empereur.

Ce mot est formé du Grec ἀπόκρισις, *responsum*, réponse, d'où vient qu'il s'appelle souvent en Latin *responsalis*, porteur de réponses.

Cet officier devint ensuite Chancelier de l'Empereur & garda les sceaux. Nous trouvons quelquefois dans un Latin barbare *Asecreta*, Secrétaire, pour *Apocrisiarius*. Zozime le définit un Secrétaire des affaires étrangeres. C'est ce que Vopiscus, dans la vie d'Aurélien, appelle *Notarius secretorum*. *v.* SECRÉTAIRE, &c.

Les Patriarches donnerent ensuite ce nom aux Diacres qu'ils députoient pour les intérêts de leurs églises, & aux Ecclésiastiques qui étoient envoyés de Rome pour traiter des affaires du saint Siege: car outre les Soûdiacres & les défenseurs que les Papes envoyoient de tems en tems dans les provinces pour y exécuter leurs ordres, ils avoient quelquefois un Nonce ordinaire résident à la Cour impériale, que les Grecs appelloient *Apocrisiaire*, & les Latins *Responsalis*; parce que son emploi n'étoit autre que d'exposer au Prince les intentions du Pape, & au Pape les volontés de l'Empereur, & les réponses réciproques de l'un & de l'autre sur ce qu'il avoit à négocier: de sorte que ces *Apocrisiaires* étoient, à proprement parler, ce que sont les Ambassadeurs ordinaires des Souverains, & les Nonces du Pape auprès des Princes. Saint Grégoire le grand avoit exercé cet emploi avant que d'être Pape & plusieurs autres l'ont aussi exercé avant leur pontificat. Les *Apocrisiaires* n'avoient aucune jurisdiction à Constantinople, non plus que les Nonces n'en ont point en France, si ce n'étoit qu'ils fussent aussi délégués du Pape pour le jugement de quelques causes d'importance. Quoiqu'ils fussent Nonces du Pape, ils cédoient néanmoins aux Evêques, comme il parut au concile de Constantinople en 536, où Pélage, *Apocrisiaire* du Pape Agapet, & le premier de ses Nonces apostoliques qu'on trouve dans l'histoire, souscrivit après les Evêques. Ces *Apocrisiaires* étoient toujours des Diacres, & jamais des Evêques; car ceux-ci n'étoient employés qu'aux Ambassades extraordinaires, ou aux légations. Nous avons remarqué que les Patriarches en Orient avoient leur *Apocrisiaire*. Ainsi dans le synode tenu à Constantinople l'an 439, Dioscore, *Apocrisiaire* de l'église d'Alexandrie, soutint la primatie de son Prélat contre celui d'Antioche. On trouve aussi des exemples d'*Apocrisiaires* que les Papes ont envoyés au Patriarches d'Orient. On a encore donné le nom d'*Apocrisiaire* aux Chanceliers, que l'on appelloit aussi *Référendaires*. Ainsi Saint Oüen est appellé *Apocrisiaire* du Roi, & Aimoin dit, qu'il étoit *Référendaire*. *v.* LÉGAT. Ducange, *Glossarium latinit.* Thomass. *Discipl. ecclesiast.*

Bingham dans ses Antiquités ecclésiastiques, observe que la fonction d'*Apocrisiaire* des Papes peut avoir commencé vers le tems de Constantin, ou peu après la conversion des Empereurs, qui dut nécessairement établir des correspondances entr'eux & les souverains Pontifes: mais on n'en voit guere le nom que vers le regne de Justinien, qui en fait mention dans sa Novelle VI. *ch. ij.* par laquelle il paroît que tous les Evêques avoient de semblables officiers. A leur imitation les monasteres eurent aussi dans la suite des *Apocrisiaires*, qui ne résidoient pourtant pas perpétuellement dans la ville Impériale ou à la Cour, comme ceux du Pape; mais qu'on déléguoit dans le besoin pour les affaires que le monastere, ou quelqu'un des moines, pouvoit avoir au-dehors ou devant l'Evêque. Dans ces cas Justinien, dans sa Novelle LXXIX, veut que les ascetes & les vierges consacrées à Dieu comparoissent & répondent par leurs *Apocrisiaires*. Ils étoient quelquefois clercs, comme il paroit par les actes du V. concile général, ou Théonas se nomme *Prêtre & Apocrisiaire* du monastere du mont Sinaï. C'étoit à peu-près ce que font aujourd'hui les Procureurs dans les monasteres, ou même les Procureurs généraux des ordres religieux. Suicer. ajoûte, que les Empereurs de

Constantinople ont aussi donné quelquefois à leurs Ambassadeurs ou Envoyés le titre d'*Apocrisaire* ou *Apocrisiaire*. Bingham, *Orig. ecclef. lib. III. c. xiij.* §. 6.

L'hérésie des Monothélites & celle des Iconoclastes qui la suivit, abrogerent l'usage où la Cour de Rome étoit d'avoir un *Apocrisiaire* à Constantinople.

APOCROUSTIQUES, *Médecine*, épithete que l'on donne aux remedes dont la vertu est astringente & répercussive. Ce mot est formé de ἀποκρούω, *je réprime*.

APOCRYPHES, (R), s. pl., *Théol.*, du grec ἀπόκρυφος, composé de ἀπὸ & de κρύπτω *cacher*, *couvrir*, qui signifie *caché de devant*, ou *séparé des choses que l'on veut cacher pour les garder*. On a donné ce nom à certains livres écrits en grec, qui ont été ajoûtés à la version des LXX. Les uns disent que ce nom leur fut donné parce que leurs Auteurs étoient cachés & inconnus; les autres parce que ces livres étoient déposés dans les archives des Juifs, sans être communiqués au peuple, ni insérés dans le Canon: d'autres, comme S. Epiphane, ont dit, qu'ils étoient ainsi appellés parce qu'ils n'avoient point été déposés dans la caisse où l'on gardoit les livres canoniques écrits en Hebreu: on suppose que cette caisse se nommoit en grec κρύπτη. S. Augustin a cru enfin que ce nom leur est venu du jugement qu'on porta d'abord sur leur origine ou leur autorité, qui parut trop obscure, incertaine & suspecte, pour qu'on pût leur assigner une place dans le Canon, *adv. Faust.* L. II.

Sur l'étymologie du mot *Apocryphe*, je ne sais rien de plus vraisemblable que la pensée d'Hottinger dans son *Thes. Philol. de lib. Apocryp.* p. 520. Elle revient à ceci:

Les Juifs ont un terme, qui étant appliqué aux livres, signifie *condamner*, *interdire*, *mettre hors d'usage*, ou si l'on veut, *flétrir*, c'est celui de גנז appliqué à d'autres choses, il signifie *cacher*, & répond exactement au mot grec ἀποκρύπτω, d'où dérive le mot *Apocryphe*. Aussi ils appellent les livres dont il s'agit גנוזים. Un exemple éclaircira le sens de ce mot. Ils ont pour maxime que si une copie des livres saints avoit trois fautes par page, il pouvoit être corrigé; mais s'il y en avoit quatre il falloit le cacher יגנז, *qu'il soit caché ou déclaré Apocryphe*. Il est clair par cet exemple que ce mot exprimoit une sorte de flétrissure. Quelquefois ils les ensevelissoient en terre, ou ils défendoient d'en faire un usage public.

Il n'y a rien dans ces sentimens différens qui empêche de les concilier; mais si l'on veut, on peut très-bien rester neutre. Il nous suffit de savoir qu'il n'y eut jamais, comme prétendent les Catholiques, de livre appellé *Apocryphe* parmi les Juifs, qui fût en même tems respecté comme divin, & qu'ils n'ont jamais pensé à distinguer les livres sacrés en deux classes, les canoniques rendus publics, & les *Apocryphes* renfermés dans les archives sans être communiqués au peuple; car il ne s'agit pas de déterminer ici en quel sens on a pris ce mot, lorsqu'on l'a appliqué parmi les Payens aux livres des Sybilles, ou aux annales d'Egypte & de Tyr; mais quelle est la signification que les Juifs lui ont attachée en l'appliquant à leurs livres; or chez eux comme chez nous, *Apocryphe* a toujours été opposé à Canonique, comme Canonique a toujours été équivalent à divin & révélé.

Tous les anciens Juifs, ceux d'Alexandrie comme ceux de la Palestine, les Hellenistes comme les Hébreux, de même que les Juifs modernes, ont toujours distingué les livres reconnus pour sacrés par leurs prédécesseurs, & renfermés dans le Canon écrit en hébreu de ceux qui y ont été ajoûtés, & qui sont écrits en grec. C'est ce qui paroit par le témoignage de Josephe, Historien Juif, qui ne fait mention d'aucun autre livre reconnu pour divin par ceux de sa nation, que de ceux qui sont compris sous le nom d'*Ancien Testament*, L. I. *adv. Appion.*

On peut conclure la même chose du silence que Jesus Christ & ses Apôtres ont gardé sur les livres *Apocryphes*; ils ne sont point nommés du tout dans l'énumération

numération que le premier a fait des livres du Canon des Juifs, suivant leur ancienne distribution, *Luc* XXIV. 44. *v.* CANON.

Il paroit que les Peres des premiers siecles en ont porté le même jugement, Epiphan., *in lib. de Mens. & Ponder.* Hilaire *in prol. ad Psalm.* Eusebe, *Hist. Eccl.* IV. 25., VI. 28., après avoir fait le Catalogue des livres du vieux Testament, contenus dans le Canon des Juifs, ajoûte en autant de termes: " Nous devons savoir que tout ce qui n'est pas „ du nombre de ces livres est *Apocryphe*; „ d'où il s'ensuit que le livre de *la Sagesse*, *l'Ecclésiastique*, *Judith*, *Tobie*, „ & le *Pasteur*, ne sont point du Canon, „ non plus que les deux livres des Machabées, " *in Prol. Gal. ad Paulin.*, & *Præf. ad libr. Salom.*

Enfin le Concile de Laodicée tenu l'an 367., décida par le Canon LIX. qu'aucun livre ne devoit être reconnu pour canonique, que ceux de Moïse & des Prophètes, qui ont été insérés dans le Canon des Hébreux.

Cependant les Catholiques prétendent que ces mêmes livres *Apocryphes* indiqués par Jérôme, avec les additions faites aux livres d'*Esther* & de *Daniel*, & le livre de *Baruch* doivent être mis au nombre des livres canoniques. Les plus modérés d'entr'eux, il est vrai, exceptent plusieurs de ces livres écrits en grec, & joints aux livres sacrés dans la Bible des LXX, comme n'ayant pas été reconnus par l'Eglise pour canoniques. Tels sont le IIIe. & le IVe. d'*Esdras*, le IIIe. & le IVe. des *Machabées*, l'*Oraison* de Manassés, la *Généalogie* de Job, qui se trouve à la fin de son livre, avec un discours de la femme de Job, un Pseaume qui n'est pas du nombre des CL., enfin, un discours de Salomon, tiré du livre des *Chr.*, *I Rois* VIII. Bellarmin, *de verb. Dei.* I. 4. 7. 8. Mais les Eglises reformées s'accordent à exclure également tous ces livres du Canon de nos Saintes Ecritures, & ne permettent pas qu'on les lise, ni qu'on les cite publiquement comme contenant les oracles de Dieu.

Elles se fondent, 1°. sur le témoignage de l'Eglise Judaïque, de Josephe, des premiers Peres, & du Concile de Laodicée; 2°. sur ce que nous n'avons aucune preuve de leur authenticité, ni de leur origine divine, & qu'ils sont dans le cas de tous ces livres que les Peres Grecs & Latins ont appellés *Apocryphes*, parce que leur Auteur est incertain, & qu'on n'y peut faire aucun fonds. Ils ajoûtent une troisieme raison plus décisive encore, c'est qu'ils ont été écrits après les tems de Malachie, appellé par cette raison *le sceau des Prophètes*, qui a clos les prophéties, & dans une autre langue que tous les autres livres sacrés des Hebreux, qui n'étoit pas même, pour lors, en usage dans la Palestine. Ils disent enfin, qu'on trouve dans ces livres là des choses contraires à l'expérience, à l'histoire, à la chronologie, aux lumieres de la raison, & à la doctrine révélée dans les autres livres, comme par exemple ce qui y est dit de la métempsycose, des spectres & des revenans, des prieres pour les morts, de la légitimité de la vengeance & du suicide. *v.* SAPIENCE, ECCLÉSIASTIQUE, ESDRAS, TOBIE, JUDITH, MACHABÉES.

Les Catholiques se fondent de leur côté, 1°. sur ce que ces livres sont cités par les Auteurs du Nouveau Testament, & ils en donnent pour exemple *Sap.* VII. 26. cit., *Hebr.* I. 3., *Sap.* II. 18. cit., *Math.* XXVII. 43., *Sap.* IX. 13. cit., *Rom.* XI. 34., &c. Mais on leur répond que ces mêmes passages du Nouveau Testament peuvent avoir été empruntés de plusieurs de l'ancien qui ont avec eux une ressemblance beaucoup plus exacte que ceux des *Apocryphes* qu'on allegue, & qu'au fond cette raison ne prouve pas plus leur autorité canonique que les passages d'Aratus, de Spénandre, & d'Epiménide que S. Paul cite, *Act.* XVII. 28., *I Cor.* XV. 33., *Tit.* I. 12., ne prouvent l'autorité de ces Poëtes, ou que la citation de S. Jude, ℣. 4., n'établit cel-

le de la prophétie d'Enoch.

Les Catholiques disent, 2°. que l'Eglise a toujours respecté ces livres là comme canoniques, puisqu'ils ont été joints avec les autres livres de l'Ecriture par les Juifs Hellénistes, desquels les Chrétiens les ont reçus, & que dès-lors ils ont été lus publiquement dans les plus anciennes Eglises, & cités par les Peres, comme cela paroit par plusieurs passages de leurs écrits. Les Protestans répondent que l'on peut très-bien expliquer tous ces faits sans admettre une telle supposition. Les livres *Apocryphes*, comme chacun sait, ont été composés par des Juifs Hellénistes, qui habitoient à Alexandrie. Ces Juifs rivaux de ceux de la Palestine, & jaloux de leur réputation, en fait d'éloquence & de savoir, crurent ne pouvoir mieux faire, pour donner du crédit à leurs livres, & en relever le prix, que de les joindre à ceux qui composoient le Canon traduit par les LXX.; ce qu'ils firent cependant, sans penser à leur attribuer par là la même autorité. Il arriva delà que les Chrétiens Orientaux des premiers siecles, qui ne pouvoient lire les livres saints que dans cette célebre version, accoûtumés à lire les *Apocryphes* dans le même volume, contracterent insensiblement l'habitude de les envisager avec le même respect que les premiers. Ce respect passa aux Occidentaux avec la version latine qui fut faite sur tous les livres sans exception, qui se trouverent rassemblés dans le corps du volume de celle des LXX. *v.* VERSIONS. Enfin, ce respect secondé par l'ignorance, par la politique, peut-être aussi par une sorte de prudence mal-entendue, qui fit craindre, qu'en rayant du Canon, des livres qu'on avoit accoûtumé depuis si long-tems, de joindre aux livres saints comme ne faisant qu'un même corps, on ne fournit par là un sujet d'accuser l'Eglise d'une sorte de légéreté; ce respect, dis-je, fut amené au point que l'on en vint jusqu'à lire ces livres publiquement dans les Eglises d'Alexandrie & de Rome: Origene, *Epist. ad African*; à quoi ne contribua peut-être pas peu la haine des Chrétiens pour les Hébreux qui s'étoient déchainés constamment contre ces livres.

Mais quoiqu'ils fussent lus publiquement, on ne peut point en conclure qu'ils aient été reçus par ces Eglises comme canoniques. Ils n'y furent jamais admis que sous le titre de *livres Deuterocanoniques*, ainsi appellés pour les distinguer de ceux qui sont réellement du Canon, auxquels on donna le nom de *Protocanoniques. v.* CANONIQUE. Tous les Peres mêmes déclarerent que ces livres là ne devoient point être censés appartenir au Canon, & Origene qui semble être celui qui en a fait le plus de cas, reconnoit expressément qu'on ne doit admettre aucun livre pour canonique que ceux qui sont écrits en hébreu. Du reste les citations de ces livres qu'on lit dans leurs écrits, ne prouvent rien contre ceci, par la raison que nous avons alléguée plus haut.

Les Catholiques opposent ici aux Protestans l'autorité de l'Eglise, à qui seule il appartient de déclarer si tel ou tel livre est canonique ou *Apocryphe*, & qui a décidé que les livres dont il s'agit font partie du Canon, comme cela paroit par le Canon XLVII. du Concile de Carthage tenu l'an 397., auquel assista S. Augustin, qui a été confirmé dans la suite par le Concile de Trull, par celui de Florence, & surtout celui de Trente, *Sess.* IV., à quoi ils ajoûtent le décret du Pape Innocent, *Epist. ad Exuper.*, & celui de Gelase I., *in decr. de libr. Sacr.* & *Eccl.*

Il est aisé de comprendre que ces considérations ne doivent pas émouvoir beaucoup les Protestans dans les principes ou ils sont. On sait 1°. qu'ils ne reconnoissent ni la nécessité, ni l'existence d'aucun tribunal suprême & infaillible sur la terre, ni l'autorité d'aucun Concile ou d'aucun Pape, *v.* AUTORITÉ, INFAILLIBILITÉ, EGLISE, CONCILE, PAPE: 2°. que l'autorité du Concile de Carthage est d'autant moins respectable que dans ce même Concile, on placa les *actes des Martyrs*, livre fabuleux, par-

mi les livres Deuterocanoniques, & par rapport aux Synodes de Florence, de Trente, qu'on a eu les plus fortes raisons d'en rejetter les Canons, *v.* CONCILE: 3°. que le jugement du Pape Gélase est d'autant plus méprisable que par son décret, il déclare canonique le premier des Machabées, tandis qu'il met le second avec le livre de Néhémie au rang des *Apocryphes*.

Les Protestans disent enfin, que ces autorités là ne sont pas à comparer avec celle des Peres les plus célebres des premiers siecles du Concile de Laodicée, de l'Eglise Judaïque, & de Jesus Christ lui-meme.

Les Catholiques se retranchent sur la distinction du Canon, en *Canonem fidei*, & *Canonem lectionis*, Sixt. Sen. *Bibl.* L. I. Mais aucune distinction plus frivole que celle-là. *v.* CANON. Ils ajoûtent enfin que les livres *Apocryphes* renferment des choses d'une tres-grande utilité. C'est ce dont les Protestans conviennent, puisqu'en effet on trouve dans ces livres, 1°. un supplément à l'Histoire sacrée; 2°. un détail instructif sur les opinions, les usages, les façons de parler des anciens Juifs, qui peut répandre beaucoup de jour sur le Nouveau Testament. Il est certain d'ailleurs qu'on trouve dans quelques-uns de belles idées de religion, & d'excellentes maximes de Morale, comme dans la *Sapience* & dans l'*Ecclésiastique*. Mais tout cela, suivant eux, prouve seulement que ces livres peuvent être lus avec fruit, & non point qu'ils doivent être respectés comme canoniques. On peut lire d'un côté ce qu'a dit le Pere Simon pour la défense des Catholiques, & ce qu'a écrit de l'autre Rainold, *in censura libr. Apocr. adv. Pontif.*

Les Chrétiens ont donné le même nom d'*Apocryphes* à tous ces livres, qui dans les premiers siecles furent publiés sous les noms empruntés des Apôtres, ou des Peres de l'Eglise les plus respectables, ou même des anciens Patriarches. Tels furent les Evangiles, les Actes, les Epitres, les Apocalypses *Apocryphes*. *v.* EVANGILES, ACTES, EPITRES, APOCALYPSES, APOCRYPHES; les Liturgies attribuées aux Apôtres, *v.* LITURGIE, les lettres de Jesus Christ à Abgare, *v.* ABGARE, les actes de la passion, *v.* PASSION, les actes de Pilate, *v.* PILATE, les lettres de la Vierge aux Messéniens, & à Ignace, *v.* STE VIERGE, les livres attribués à Jesus Christ & aux Apôtres par Simeon, & Ucobius, *v.* JESUS CHRIST, APÔTRES, les lettres de S. Paul à Seneque, *v.* S. PAUL, les conférences de Pierre avec Appion, *v.* PIERRE. Il faut mettre dans le même rang les ouvrages attribués à Denys l'Aréopagite, à Clément Romain, à Ignace, à Polycarpe, Eupipe, Marcelle, Hégesippe, Prochore, Meliton, &c. voyez ces noms, les livres attribués aux Patriarches, *v.* PATRIARCHES, les oracles Sybillins, *v.* SYBILLE; enfin, les martyrologes, *v.* MARTYROLOGES. On peut trouver un Catalogue de ces ouvrages *Apocryphes* dans Huetii, *demonst. Evang. prop.* I. §. 16. Fabricii, *Codice Apocrypho*, Hamburgi 1719., le livre intitulé *Amyntor* publié à Londres en 1699., attribué au fameux Toland.

On peut demander comment on a pu reconnoitre ces livres *apocryphes*, & les distinguer des canoniques. A cela je réponds, que les premiers Chrétiens ont eu sans doute plus de facilité que nous n'en avons aujourd'hui, pour faire ce discernement, n'y eût-il que la proximité des tems; c'étoit un secours essentiel qui nous manque. Pour dire cependant quelque chose de plus particulier, j'ajoûterai, que nous savons d'ailleurs, que toutes les pieces originales des Apôtres, adressées à certaines Eglises, étoient déposées avec le plus grand soin dans les archives, & qu'on en tiroit des copies bien authentiques, pour être expédiées aux Eglises voisines, qui les gardoient avec le même soin. *v.* AUTORITÉ CANONIQUE.

Percurre Ecclesias Apostolicas apud quas ipsæ authenticæ eorum litteræ recitantur sonantes vocem & repræsentantes faciem uniuscujusque, Tertulli *de præscr. adv.* C. XXXVI.

Cela posé, il ne paroit pas qu'il fût si

difficile de s'assurer, si telle ou telle piece produite comme venant de tel ou tel Apôtre, étoit *apocryphe* ou non. On n'avoit qu'à la comparer avec une piece reconnue pour bien authentique du même Auteur, & cela soit par rapport au caractere de l'Ecriture ; car les Apôtres écrivoient ou de leur propre main ou par celle de quelque secrétaire, qui leur étoit constamment attaché ; soit par rapport à la salutation, la souscription, le style & la phraséologie, le genre de doctrine ou de sujet, &c., on n'avoit qu'à examiner exactement le lieu d'où elle avoit été écrite, le tems, les circonstances de la narration, la convenance des dogmes & de la morale, qu'elle renfermoit avec les livres de la révélation, qui étoient déja publiés ; à ces marques & à tant d'autres, il étoit assez facile de reconnoître ce qu'on devoit rejetter comme supposé. Ajoûtez à cela que dans le tems que la plupart de ces livres suspects furent publiés, plusieurs des disciples des Apôtres ou des Peres Apostoliques qui avoient part aux dons extraordinaires, vivoient encore, & pouvoient fournir aux Eglises des lumieres très-suffisantes pour distinguer les écrits supposés d'avec les pieces authentiques. Enfin nous pouvons raisonner ici par le fait, c'est-à-dire, par le soin que l'Eglise Chrétienne a pris dès le commencement, de déclarer expressément ces écrits *apocryphes* & étrangers au canon ; ce qu'elle n'eût jamais fait d'une maniere si positive, si elle n'eût eu de très-fortes raisons pour cela. *v.* CANON, AUTHENTICITÉ.

Ceci a fourni une objection contre l'authenticité du Canon, qui après avoir été déja proposée par le Celse ancien, répétée par le moderne, pressée dans l'Amyntor, refutée solidement par Origene, & détruite par Richardson *adv. Toland.* Iselin *in dissert. de Canone N. T.* De la Hode, Basnage, Van-Mastrith, Mosheim *Vindiciar* §. *III. c. 2.* a été cependant encore réprésentée de nouveau par M. Freret, *examen critique des apologistes de la religion Chrétienne chap. 2.*, le seul Ouvrage de nos Déistes modernes où l'on trouve du raisonnement & quelque précision. Dans cette objection on suppose quatre choses de la réunion desquelles dépend toute sa force ; 1°. que rien n'a été plus aisé que de séduire les Chrétiens des premiers siecles en leur donnant des ouvrages supposés pour des véritables ; 2°. qu'il est impossible, que des gens, comme eux, simples & crédules n'aient été effectivement trompés, vu le nombre infini de suppositions qui furent faites dans ces premiers tems ; 3°. que les imposteurs ont dû trouver un accès bien facile dans les esprits & compter avec bien de la certitude sur le succès de leur tromperie, puisque toutes ces pieces *apocryphes* ont été écrites dès les premiers commencemens de l'Eglise, & même avant les quatre Evangiles que nous regardons comme authentiques ; 4°. que leur succès a été en effet si réel & si complet que les Chrétiens ont d'abord mis ces livres au même rang que ceux que nous appellons canoniques, & n'ont élevé aucun doute sur leur authenticité, ni sur leur autorité jusqu'au tems de Clément d'Alexandrie ; qu'ils n'ont enfin été retranchés du Canon que vers la fin du IIIe. siecle, & seulement après que ce Canon a été fermé, par le Concile de Laodicée.

Si ces suppositions étoient toutes quatre vraies, ils auroient cause gagnée ; la difficulté, je l'avoue, me paroitroit insoluble. Heureusement que ce sont quatre faussetés. 1°. Les premiers Chrétiens, quoique simples dans leurs mœurs, ont eu parmi eux des gens aussi éclairés & aussi difficiles dans l'examen des preuves que le peuvent être ceux qui tournent leur bonne foi en ridicule. Si on a quelque chose à leur reprocher, c'est peut-être d'avoir seulement porté trop loin la défiance à l'égard des livres qu'on leur présentoit comme authentiques, puisqu'ils ont refusé d'admettre comme tels ceux qui sembloient n'avoir absolument rien de suspect. Il n'étoit certainement pas possible de pousser plus loin

qu'ils ne l'ont fait l'attention ſcrupuleuſe à rejetter tous les livres ſuppoſés, ou même les exemplaires des livres authentiques qui avoient été altérés & défigurés par les hérétiques. *v.* CANON, AUTHENTICITÉ, AUTORITÉ.

2°. Ce qu'on dit du nombre infini des ſuppoſitions qui furent faites dans les premiers tems, eſt extraordinairement exagéré, puiſque l'on peut démontrer que dans cet immenſe catalogue, dreſſé par Toland, & après lui par M. Freret, un bon nombre de livres ſont annoncés ſous pluſieurs différens noms, comme ſi c'étoit autant de livres différens, & que la plupart même ne ſont que différens exemplaires des écrits des Apôtres, avec quelques falſifications. Ainſi les Evangiles, ſelon les Naziréens, ſelon les Ebionites, ſelon les Syriens, ſelon les douze Apôtres, ne différoient point de l'Evangile ſelon les Hébreux; & celui-ci étoit le même que l'Evangile ſelon S. Matthieu écrit en Hébreu; celui de S. Pierre étoit encore le même que l'Evangile ſelon S. Marc, l'Evangile de S. Paul, le même que celui de S. Luc: celui de Marcion n'étoit autre choſe que l'Evangile ſelon S. Luc, & celui de Valentin, l'Evangile ſelon S. Jean. Tertull. *libr. præſcr.* 38, 39. *adv. Marcion. IV.* 3. 4. Iren. *adv. héret.* Epiph. *hér.* 28-30. Euſeb. *H. E. I.* 6. *III.* 2. 25. *IV.* 29. 22. Il y a auſſi un bon nombre de ces livres *apocryphes* à l'égard deſquels on n'a aucune preuve qu'ils aient été connus des premiers Chrétiens, comme par exemple les Evangiles d'André de Barnabé, de Nicodeme, de Beauſobre *diſſert. des livr. Apocr. v.* EVANGILES.

3°. Rien n'eſt plus faux que ce qu'on dit que ces pieces ſuppoſées ont été publiées avant les quatre Evangiles que nous regardons comme canoniques; car ce que dit S. Luc Evang. I. 1. peut s'entendre de ceux de S. Matthieu & de S. Marc, auxquels il ne reproche ici que quelques légeres omiſſions, ou peut-être des Epitres de S. Paul, qui avoient déja été écrites avant les Evangiles. Il eſt certain d'ailleurs que S. Luc. a écrit ſon Evangile avant le livre des actes, & que tous ces livres *apogryphes* ſont poſtérieurs à celui-ci, & même au tems des Apôtres à la vie & à la mort deſquels ils ſont de fréquentes alluſions.

4°. Il eſt faux que ces livres *apocryphes* aient jamais été inſérés dans le Canon, puiſque le Canon fut dreſſé dès le II. ſiecle, ſans qu'il y en fût fait aucune mention. *v.* CANON. Rien n'étoit plus aiſé aux premiers Chrétiens que de ſe garantir de tromperie à l'égard de ces livres, comme nous l'avons dit plus haut; quelques ſimples qu'on les ſuppoſe, je ne vois pas qu'on puiſſe les accuſer d'avoir porté l'imbécilité ou le fanatiſme au point, de répandre leur ſang pour le contenu de livres, dont l'authenticité leur eût paru le moins du monde ſuſpecte; & je comprends encore moins comment ces bonnes gens auroient pu amener les Payens à croire aux vérités contenues dans ces livres, s'ils n'avoient eu quelque moyen ſûr de conſtater auprès d'eux cette authenticité.

Si l'objection pouvoit avoir quelque force, ce ne ſeroit que par rapport *aux Evangiles*, dont quelques-uns paroiſſent avoir été très-reſpectés dans l'Egliſe. Mais je diſtingue ici deux ſortes d'Evangiles, ceux des héréſiarques qui ont falſifié les Evangiles des Apôtres, & certaines hiſtoires publiées ſous le nom d'Evangiles, par les diſciples des Apôtres ou des Chrétiens pieux, qui recueilloient de bonne foi & avec ſoin, ce qu'ils avoient oui dire comme venant d'eux, ou par des Evêques qui communiquoient à leurs troupeaux ce qu'ils ſavoient dans des écrits anonymes, qui nonobſtant leurs défauts, n'avoient d'ailleurs rien de contraire aux vrais Evangiles & à la tradition univerſellement reçue, & qui par cette raiſon ont bien pu dans la ſuite des tems être attribués par des ignorans aux Apôtres ou à leurs diſciples. Par rapport aux Evangiles des héréſiarques, nous nions formellement qu'ils aient jamais obtenu aucune faveur dans l'Egliſe, &

l'on sait même que ces sectaires n'ósoient pas s'en servir lorsqu'il disputoient contre les Chrétiens, Iren. III. 2. Pour les derniers nous convenons qu'on les honora de quelque attention & qu'on les cita même, quoique assez rarement comme des monumens historiques dignes de quelque créance : mais nous nions encore qu'ils aient jamais été mis au rang des livres canoniques, comme on le dit du Canon dont ils ne firent jamais partie, & dont ils furent exclus dès sa premiere origine. Moshéim *in apolog. pro Canone N. T. inserta vindiciis ant. Christ. discip. sect.* III. 2. Tous ces livres en furent exclus dès sa premiere origine, leur fausseté fut mise au jour par les Docteurs du IIe. siecle, comme nous l'apprenons du livre de Serapion publié l'an 188 sur le faux Evangile de S. Pierre. Chacun sait d'ailleurs que le Canon étoit déja fermé avant le Concile de Laodicée. *v.* CANON, CONCILE.

Les raisons absurdes par lesquelles Irenée a prétendu prouver qu'il n'y a que quatre Evangiles, ne sont point des preuves qu'il y en ait un plus grand nombre. Enfin, il est bon d'observer que ces livres ne démentent point la vérité des faits contenus dans nos livres canoniques, & qu'ainsi le Déisme ne peut pas en tirer un grand parti. (C. C.)

APOCYN, *ou* TUE-CHIEN, f. m., (R), *Bot. Apocynum* : de ἀπὸ & χυὸν *canis*. Tournefort paroit s'écarter des principes dans l'établissement de ce genre, en faisant entrer dans sa définition deux formes de fleurs différentes. Une partie des plantes qu'il place dans ce genre, ont les fleurs de l'*asclepias*, genre voisin de celui de l'*apocyn* auquel elles ne tiennent que par la propriété d'etre pleines d'un suc laiteux; caractere qui ne sauroit suffire pour faire passer des plantes d'un genre dans un autre, & qui cependant devient dans sa définition le principal caractere générique. Nous suivrons donc ici M. Linné.

L'*apocyn* est un genre de plante à fleur complette monopétale, faite en cloche découpée jusques vers le milieu en cinq pieces qui se recourbent en dehors, & soutenue par un calice aussi d'une seule piece refendu jusqu'à la moitié en cinq segmens aigus. Ces fleurs ont cinq étamines, entre lesquelles sont placés alternativement cinq filets,& deux ovaires terminés par des stigmates ronds. Chaque ovaire devient une vessie, ou *follicule*, oblongue & pointue, d'une seule piece, qui s'ouvre selon sa longueur, & qui renferme plusieurs semences attachées à un filet & terminées par une longue aigrette de poils. La principale différence entre ce genre & celui de l'*asclepias* est que la fleur n'a point de *Nectarium*. *v.* DOMPTE-VENIN.

Ce genre ainsi déterminé n'a qu'un petit nombre d'especes, dont les principales sont:

Apocynum canadense, foliis androsæmi majoris Bocc. C'est une plante assez agréable; sa tige est herbacée. Ses feuilles ovales & lisses, & ses fleurs assemblées en bouquet au bout des branches, assez semblables à celles du muguet des bois, excepté qu'elles sont un peu lavées de rouge.

Apocynum caule rectiusculo herbaceo, foliis oblongis, cymis lateralibus. Linn. sp. pl. Ses fleurs sont de couleur d'herbe & ses gousses fort longues : il croit au Canada.

Apocynum caule rectiusculo herbaceo, foliis ovatolanceolatis. Roy. Lugd. Ses fleurs sont rouges: il croit dans les isles de la mer Adriatique.

Toutes ces plantes ont un lait caustique.

Comme les jardiniers & l'usage le plus général, ont adopté la nomenclature de Tournefort, nous joindrons ici l'indication de quelques-unes des principales plantes connues sous le nom d'*apocyn* quoiqu'elles doivent ètre mises dans le genre de l'*asclepias*.

L'*apocyn de Syrie* ou *Beidelossar*. *v.* HOUATTE. *Apocyn de la nouvelle Angleterre, à racine tubereuse & à fleurs orangées* : c'est l'*asclepias foliis alternis lanceolatis, caule divaricato piloso*. Linn. *Sp. pl.* On

le cultive pour la beauté de ſes fleurs qui ſont diſpoſées en ombelles: il ſe multiplie de racines éclatées.

Apocynum erectum, *folio oblongo*, *flore umbellato*, *petalis coccineis reflexis*: ſes fleurs ſont rouges & fort belles: on le propage de boutures & de graines qu'on ſeme en mars ſur une couche chaude.

Quelques-uns ont auſſi donné le nom d'*apocyn* à des plantes de genres voiſins de celui-ci, mais différens. *v.* CYNANCHUM, PERIPLOCA. (D.)

APODAGRYTIQUE, (N), adj. & ſubſt., *Méd.*, il déſigne un rémede, qui d'abord fait verſer des larmes par ſon acrimonie, & les arrête enſuite, en deſſéchant & reſſerrant leurs vaiſſeaux excrétoires. Tels ſont différens colyres.

APODE, (N), *Hiſt*, *Nat.*, terme Grec de ἀ privatif & πούς *pes*, dont les Naturaliſtes ſe ſervent quelquefois pour déſigner des animaux ſans pieds: quelques-uns déſignent par ce nom une claſſe de poiſſons. *v.* POISSON. (D.)

APODICTIQUE; ce mot eſt formé du Grec ἀποδείκνυμι, *je démontre*, *je montre clairement*; c'eſt *en Logique*, un argument ou ſyllogiſme clair, une preuve convaincante, ou démonſtration d'une choſe. *v.* DÉMONSTRATION, ARGUMENT, &c.

*APODIOXIS, *Belles-Lettres*; figure de Rhétorique par laquelle on rejette avec indignation un argument ou une objection comme abſurde.

APOGÉE, ſ. m., c'eſt, en *Aſtronomie*, le point de l'orbite du ſoleil ou d'une planete le plus éloigné de la terre. *v.* ORBITE & TERRE.

Ce mot eſt compoſé de ἀπὸ, *ab*, & de γῆ ou γαῖα, *terra*, terre; *apogée* ſignifie auſſi *grotte* ou *voûte ſoûterraine*.

L'*apogée* eſt un point dans les cieux, placé à une des extrémités de la ligne des apſides. Lorſque le ſoleil ou une planete eſt à ce point, elle ſe trouve alors à la plus grande diſtance de la terre où elle puiſſe être pendant ſa révolution entiere. *v.* APSIDE, TERRE, PLANETE, &c.

Le point oppoſé à l'*apogée* s'appelle *périgée*. *v.* PÉRIGÉE.

Les anciens Aſtronomes qui plaçoient la terre au centre du monde, conſidéroient particuliérement l'*apogée* & le périgée. Quant aux modernes, qui ſont occuper au ſoleil le lieu que les anciens avoient accordé à la terre, il n'eſt plus queſtion pour eux d'*apogée* & de périgée, mais d'aphélié & de périhélie. L'*apogée* du ſoleil eſt la même choſe que l'aphélie de la terre, & le périgée du ſoleil eſt la même choſe que le périhélie de la terre. *v.* APHÉLIE & PÉRIHÉLIE; *v.* auſſi SYSTÈME.

On peut déterminer la quantité du mouvement de l'*apogée* par deux obſervations faites en deux tems fort éloignés l'un de l'autre; on réduira en minutes la différence donnée par les deux obſervations, & on diviſera les minutes par le nombre d'années compriſes entre les deux obſervations: le quotient de cette diviſion ſera le mouvement annuel de l'*apogée*. Ainſi Hipparque ayant obſervé, 140 ans avant Jeſus-Chriſt, que l'*apogée* du ſoleil étoit au 5^d $30'$ des ♓; & Riccioli ayant obſervé en l'an de Jeſus-Chriſt 1646, qu'il étoit au 7^d $26'$ du ♋, il s'enſuit que le mouvement annuel de l'*apogée* eſt de $1'$ $2'$, puiſqu'en diviſant la différence 31^d $56'$ $15''$ réduite en ſecondes, par l'intervalle 1785 des années écoulées entre les deux obſervations, il vient pour quotient $1'$ $2''$, comme le portent les tables de M. de la Hire.

La ſeule de toutes les planetes qui ait un *apogée* & un périgée véritable, eſt la lune, parce que cette planete tourne véritablement autour de la terre; cet *apogée*, auſſi-bien que le périgée, a un mouvement très-ſenſible d'occident en orient, ſelon la ſuite des ſignes, de ſorte que l'axe ou la ligne des apſides ne ſe retrouve au même point du ciel qu'après un intervalle d'environ neuf ans.

De plus, le mouvement de l'*apogée* de la Lune eſt ſujet à une inégalité conſidérable; car lorſque cet *apogée* ſe trouve dans la ligne des ſyzigies, il paroît ſe mouvoir de même que le Soleil, ſelon

la ſuite des ſignes: mais dans les quadratures, il eſt au contraire rétrograde. Or les mouvemens de l'*apogée*, ſoit qu'il s'accélere ou qu'il rétrograde, ne ſont pas toûjours égaux: car il doit arriver lorſque la Lune eſt dans l'un ou l'autre quartier, que la ligne de ſon *apogée* s'avancera bien plus lentement qu'à l'ordinaire, ou qu'il deviendra rétrograde; au lieu que ſi la Lune eſt en conjonction, le mouvement de l'*apogée* ſera le plus rapide qu'on pourra obſerver. *v.* APSIDE. *Inſt. Aſtr. de M. le Monnier.* La cauſe du mouvement de l'*apogée* de la lune eſt le ſujet d'une grande queſtion qui n'eſt pas encore décidée. *v.* ATTRACTION & LUNE.

APOGOGIQUE, (N), adj. *Logique.* Quelques Logiciens nomment ainſi la démonſtration indirecte, dans laquelle prenant comme vraie la propoſition que nous rejettons, ou telle autre propoſition qui y ſoit clairement renfermée, nous prouvons par ſon moyen quelque propoſition abſurde ou contradictoire qui en découle par une conſéquence néceſſaire, & qu'il faudroit admettre cependant malgré ſon abſurdité ou ſa contradiction, ſi la premiere propoſition étoit vraie. La force de cette démonſtration *apogogique* ou indirecte, eſt appuyée ſur ce principe, que toute propoſition d'où découle néceſſairement une contradiction, eſt une propoſition fauſſe. On nomme auſſi cette ſorte de démonſtration: *Deductio ad abſurdum*, vel *ad impoſſibile*, réduction à l'abſurde ou à l'impoſſible. *v.* ABSURDE, DÉMONSTRATION. La démonſtration *apogogique* ou indirecte, eſt oppoſée à la démonſtration directe. (G. M.)

APOGRAPHE, ſ. m., *Grammaire.* Ce mot vient de ἀπὸ, prépoſition grecque qui répond à la prépoſition latine *à* ou *de*, qui marque dérivation, & de γράφω, *ſcribo*; ainſi *apographe* eſt un écrit tiré d'un autre; c'eſt la copie d'un original. *Apographe* eſt oppoſé à *autographe*.

APOIGNY, (N), *Géog. Mod.*, village de France, aux environs de Seignelay, Diocèſe d'Auxerre, Gouvernement de Bourgogne. L'on en louë les eaux minérales, qui ſont froides & ferrugineuſes. (D. G.)

APOINTER, v. act., en terme de *Tondeur*, c'eſt faire des points d'aiguille à une piece de drap ſur le manteau ou côté du chef qui enveloppe la piece, pour l'empecher de ſe déplier.

APOKEPARNISME, (N), ſ. m., *Chir.*, déſigne, ſelon Elie Col de Villars, une fracture du crâne, faite par un inſtrument tranchant.

APOLDA, (N), *Géog. Mod.*, petite ville d'Allemagne, en Thuringe, dans le Duché de Saxe-Weimar: elle ſe nomme communément *Apolle*, & fait partie, depuis 130 ans, des Domaines de l'Univerſité de Iena.

APOLLINAIRE, *Caïus Sulpitius*, (N), *Hiſt. Litt.*, Grammairien de Carthage qui vivoit au 3me. ſiecle ſous les Antonins, & que l'on croit auteur des vers qui ſervent d'argument aux comédies de Terence. On lui attribue quelques lettres & une critique contre le Grammairien *Cæſellius Vindex*.

APOLLINAIRE, *Claudius*, (N), *Hiſt. Litt.*, Evêque d'Hieraple en Phrygie, vivoit dans le II. ſiecle, ſous l'Empire de M. Antonin le Philoſophe, auquel il préſenta une excellente *apologie* pour les Chrétiens vers l'an 170. Il compoſa encore cinq livres contre les Payens, deux contre les Juifs, deux de la vérité, & un autre contre les Montaniſtes. Ces ouvrages ſubſiſtoient encore du tems de Photius, qui loue ſon ſtyle. Le Martyrologe Romain honore ſa mémoire comme celle d'un Saint.

APOLLINAIRE, (N), *Hiſt. Litt.*, dit l'*Ancien*, pour le diſtinguer de ſon fils de même nom, étoit Profeſſeur de Grammaire à Laodicée de Syrie. Socrate écrit qu'il étoit originaire d'Alexandrie; & qu'après la mort de ſa femme, il ſe fit Prêtre, & vint enſeigner à Beryte, puis à Laodicée. Mais peut-être eſt-ce de ſon fils qu'il veut parler; car *Apollinaire* le pere n'étoit pas des plus ſavans, bien qu'on lui attribue des traités qui ſont du fils. Voy. plus bas.

APOLLI-

Apollinaire, (N), *Hist. Litt.*, Romain, qui vivoit sous l'Empire de Domitien, sur la fin du I. siecle, & celui auquel Martial adresse une de ses épigrammes, *Liv. VII. ép. 53.* Lilio Giraldi a cru que cet *Apollinaire* étoit Poete; mais Vossius n'est pas de ce sentiment. Il peut avoir raison, car on n'est pas Poete pour aimer les vers & la poésie.

Apollinaire, *Aurèle*, (N), *Hist. Litt.*, Poete, écrivit en vers la vie de l'Empereur Carus, comme on l'apprend de Vopisque. *Vit. Carin.* Il s'appliquoit sur-tout aux vers iambes. Vossius le range entre les Latins.

Apollinaire, (R), s. m., Apollinaristes, s. m. pl., *Hist. Eccl.*, le premier de ces noms est celui d'un chef de secte qui vivoit au IVe. siecle. Cet *Apollinaire* surnommé *le jeune*, fils de *Apollinaire l'ancien*, & Evêque de Laodicée, s'acquit d'abord une très-grande réputation parmi les Orthodoxes de son tems, par son zele & son habileté à défendre la religion contre les attaques des Philosophes Payens, & la vérité contre les sophismes des hérétiques, entr'autres des Ariens. Mais à force de composer des livres, en prose & en vers sur toutes sortes de sujets, & de s'exercer à la dispute, comme l'observe Basile *epist.* LXXIV., il tomba lui-même dans plusieurs erreurs très-grossieres. Il soutint d'abord que le verbe en s'incarnant avoit pris un corps sans aucune ame humaine: mais comprenant ensuite combien une telle opinion étoit contraire à la Doctrine de l'Evangile, il pensa à y mettre un correctif, en disant, qu'il avoit pris aussi une ame humaine, mais seulement une ame sensitive, & non point une ame raisonnable ou un νοῦς, *esprit*, *entendement*, qui eût été inutile, puisque la présence du verbe ou λόγος devoit en tenir lieu dans Jesus-Christ, Socrate *Hist. Ecclés.* II. 46. Augustin *de heres.* C. LV. Son opinion avoit ceci de commun avec celle des Ariens, c'est qu'il supposoit comme eux que le λόγος n'avoit pris de la nature humaine que la chair, ou tout au plus une ame sensible: car d'ailleurs il admettoit & soutenoit avec chaleur la consubstantialité des trois personnes, & l'ὁμουσίαν du fils avec le pere, contre le sentiment des Ariens, dont il étoit à cet égard très-éloigné, quoiqu'en dise Sandius *in nucleo Hist. Ecclés.*

Quelques Auteurs accusent aussi *Apollinaire* d'avoir soutenu que le verbe n'avoit point pris un corps de la nature du nôtre & formé de la substance de la Vierge, mais qu'il avoit apporté du Ciel une espece de corps formé de la substance même de Dieu, & dont il avoit été revêtu de toute éternité. Augustin *de heres.* C. LV. Epiphane *heres.* LXXVII. Nicephore *Hist. Eccl.* II. 12. Vincent de Lerins. Mais M. Basnage dans une lettre ou dissert. *de heresi Apollin.* publiée à Utrecth en 1687. semble l'avoir pleinement lavé de cette accusation; & Pearson qui a détaillé ses erreurs ne parle point de celle-ci. On lui attribue cependant assez généralement d'avoir supposé que la nature humaine s'étoit confondue avec la Divinité en une seule nature, & d'avoir fourni le premier l'idée du Monothelisme. *v.* Monothélites.

S'il en faut croire Nemesius *de natura hominis cap.* I. *Apollinaire* puisa son erreur dans la Philosophie de Platon qui distinguoit dans l'homme le corps, l'ame, & l'entendement, & cela paroit d'autant plus vraisemblable que Basile *epist.* LXXIV. qui reproche d'avoir abandonné souvent l'Ecriture pour chercher dans les sciences humaines, des appuis à ses opinions. Philostorge & Suidas témoignent aussi qu'il étoit très-versé dans la Philosophie & les Lettres.

On lui attribue encore d'autres erreurs, comme d'avoir prétendu que les ames étoient engendrées par d'autres ames, tout comme les corps par d'autres corps; d'avoir confondu les personnes en Dieu, & d'être tombé dans l'erreur des Sabelliens; d'avoir tourné tous les livres saints en allégories; mais tout cela n'est point prouvé & ne paroit pas

même vraisemblable. Il se peut qu'on lui ait attribué ces divers sentimens parce qu'ils furent adoptés dans la suite par quelques-uns de ses sectateurs. L'hérésie d'*Apollinaire* consistoit, comme on voit, dans des distinctions très-subtiles ; c'étoit une Doctrine mélangée de Méthaphysique, de Grammaire & de Théologie, à laquelle il n'étoit guere possible que le commun des fideles entendit quelques choses. Cependant l'Histoire Ecclésiastique nous apprend qu'elle fit des progrès considérables en Orient & que la plupart des Eglises en furent infectées. Telle fut la secte des *apollinaristes*, dans ses commencemens. Mais ces sectaires rejetterent dans la suite le correctif que leur chef avoit mis à son opinion, & soutinrent purement & simplement que le verbe avoit revêtu un corps sans prendre aucune ame humaine; & c'est ce sentiment qui constitue l'*Apollinarisme*. Delà ces objections que les *apollinaristes* faisoient sans cesse aux Orthodoxes; „ La Divinité, disoient ils, a suffi en Jesus-Christ pour „ tenir lieu d'ame humaine; Christ ne „ pouvoit pas réunir deux natures absolument parfaites; Christ n'a pas pu „ revêtir une ame souillée de péché & „ sujette à la condamnation; si Christ a „ revêtu l'homme tout entier, ceux qui „ l'adorent sont des anthropolatres. "

Ce fut la réponse de Grégoire à cette derniere objection, en disant, „ si nous „ sommes des anthropolatres, vous êtes „ des Sarcolatres, " qui fit donner aux *apollinaristes* ce nom de Sarcolatres, Grég. Naz. *epist. ad Cledon.* Epiph. *her.* LXXVII. On leur donne aussi celui de *Dimerites*, parce qu'ils divisoient la nature humaine. Ainsi leur sentiment étoit le même que celui des Ariens à l'égard de l'incarnation, comme l'observe Athanase *de adventu Christi adv. Apollin.* Delà vient que les Ariens modernes ont adopté aussi l'*Apollinarisme*. *v.* ARIEN.

On prétend, & avec raison, que c'est contre cette hérésie que l'on inséra dans le symbole, l'article de la descente de Jesus-Christ aux enfers. *v.* DESCENTE DE JESUS-CHRIST AUX ENFERS.

L'*Apollinarisme* fut condamné dans un Concile tenu à Alexandrie sous Athanase l'an 362 ; dans celui de Rome sous le Pape Damase, l'an 374; dans celui d'Antioche l'an 379 ; ce qui fut confirmé de nouveau par le Concile Œcuménique de Constantinople. Il fut aussi combattu par Athanase *de incarn. Christi adv. Apollin.*, Grégoire de Naz. *in epist. ad Nestorium & ad Cledonium*, *orat.* 46. *ad Nectarium*, Grégoire de Nysse, Diodore de Tarse, Cyrille d'Alex., Leonce de Bysance, Chrysostôme *in epist. ad Cæsarium Monach.*

Il ne nous reste aucun ouvrage d'*Apollinaire* qu'une interprétation des Pseaumes en vers, qu'on a insérée dans la Bibliothéque des Peres. On ne sait rien de bien sûr par rapport aux autres opinions qu'on lui attribue.

Les Auteurs Ecclésiastiques l'ont souvent confondu avec son pere *Apollinaire l'ancien*, en attribuant à celui-ci des ouvrages de son fils. (C. C.)

APOLLINAIRES JEUX, *ludi apollinares*, *Hist. Anc. & Myth.*, jeux qui se célébroient tous les ans à Rome en l'honneur d'Apollon, le 5e jour de Juillet dans le grand cirque, & sous la direction du Préteur. Une tradition fabuleuse dit qu'à la premiere célébration de ces jeux, le peuple, étonné d'une invasion soudaine des ennemis, fut contraint de courir aux armes; mais qu'une nuée de fleches & de dards tombant sur les aggresseurs, ils furent dispersés, & que les Romains reprirent leurs jeux, après avoir remporté la victoire.

APOLLINARISTES. *v.* APOLLINAIRE.

APOLLO, (N), *Hist. Litt.*, Juif d'Alexandrie, qui ayant embrassé le Christianisme vers l'an 54 de J. C., prêcha avec succès l'Evangile dans les Synagogues, & s'acquit une si grande réputation à Corinthe, qu'on le comparoit à S. Pierre & à S. Paul, les uns se disant du parti de *Paul*, les autres de celui de *Céphas* ou de *Pierre*, les autres du parti d'*Apollo*. On n'a que des conjectures fort

incertaines ſur ce qu'il devint dans la ſuite.

APOLLODORE, (N), *Hiſt.*, *Litt*, Athénien, Grammairien célébre, auteur de la Bibliothéque de l'origine des Dieux dont il ne nous reſte que 3 livres de 17 qu'il avoit écrits. Cet Ouvrage, tout imparfait qu'il eſt, eſt fort utile pour démêler l'Hiſtoire fabuleuſe. Il commence à Inachus & deſcend juſqu'à Théſée. L'Auteur avoit encore compoſé une critique, un traité des Législateurs, un des ſectes des philoſophes, & quelques autres Ouvrages qu'on trouve cités dans ceux des anciens.

APOLLODORE *de Damas*, (N), *Hiſt. Litt.*, architecte célébre que Trajan employa à des ouvrages conſidérables. Il eut la direction du fameux pont de pierre de 21 arches que cet Empereur fit bâtir ſur le Danube, & il conſtruiſit à Rome la grande place Trajane au milieu de laquelle on plaça cette colonne tant vantée qui portoit le même nom. Cet illuſtre Artiſte périt tragiquement ſous Adrien qu'il avoit vivement offenſé en deux occaſions: la premiere lorſque s'entretenant avec Trajan ſur quelques bâtimens, & Adrien s'étant aviſé d'en dire ſon avis en homme qui n'y entendoit rien, *Apollodore* l'envoya bruſquement peindre des citrouilles: c'étoit effectivement alors une des occupations d'Adrien. Celui-ci devenu Empereur ſe rappella cette ſanglante raillerie; & l'Architecte ayant ajoûté une nouvelle injure à cette vieille offenſe, il le fit mourir ſous quelques prétextes imaginés.

APOLLON, ſ. m., *Myth.*, dieu des payens, ſinguliérement reveré par les Grecs & par les Romains, qui le regardoient comme le chef des muſes, l'inventeur des beaux arts, & le protecteur de ceux qui les cultivent. Ciceron diſtingue quatre *Apollons*: le premier & le plus ancien fut fils de Vulcain: le ſecond naquit de Corybas, dans l'isle de Crete: le troiſieme & le plus connu, paſſe pour fils de Jupiter & de Latone, & pour frere de Diane; il naquit à Delos, ou vint de Scythie à Delphes: le quatrieme naquit parmi les Arcadiens, dont il fut le législateur, & s'appella *Nomios*. Sur les plaintes des divinités infernales à qui Eſculape fils d'*Apollon*, raviſſoit leur proie, guériſſant les malades par ſes remedes, & reſſuſcitant même les morts, Jupiter ayant foudroyé l'habile médecin, on dit qu'*Apollon* vengea la mort de ſon fils ſur les Cyclopes qui avoient forgé les foudres, & les détruiſit à coups de fleches, & que Jupiter courroucé de cette repréſaille, le chaſſa du ciel. *Apollon*, chaſſé du ciel, s'en alla garder les troupeaux d'Admete, paſſa du ſervice d'Admete à celui de Laomedon, s'occupa avec Neptune à faire de la brique, & à bâtir les murs de Troie; travail dont les deux dieux ne furent point payés; & il erra quelque tems ſur la terre, cherchant à ſe conſoler de ſa diſgrace, par des aventures galantes avec des mortelles aimables, dont ce dieu du bel eſprit n'eut pas toûjours lieu d'être ſatisfait. *Apollon* fut dieu de la lumiere au ciel, & dieu de la poëſie ſur la terre. Tandis qu'il ſervoit Admete, Mercure, qui n'étoit encore qu'un enfant, le ſéduiſit par le ſon de ſa flûte, & détourna le troupeau qu'Admete lui avoit confié; *Apollon*, au ſortir de l'enchantement où l'avoient jetté les ſons de Mercure, s'appercevant du vol, courut à ſon arc pour en punir Mercure: mais ne trouvant plus de fleches dans ſon carquois, il ſe mit à rire de la fineſſe du jeune fripon, qui les lui avoit auſſi enlevées.

* Après quelques années d'exil, Jupiter le rétabli dans ſes droits de la divinité, & lui donna le ſoin de répandre la lumiere dans l'univers; en un mot, il devint le Soleil. Qui eſt-ce qui éclairoit le monde, & faiſoit les fonctions de Soleil, avant qu'*Apollon* eût cette charge? c'eſt ce que les Poetes ſe ſont peu ſouciés de nous expliquer. Ses Oracles, les plus célébres, furent ceux de Delphes, de Claros, de Ténédos, &c. Il eut des temples dans toute la Grece & dans toute l'Italie. On le repréſente ſous la

figure d'un beau jeune homme jouant de la lyre, ou du moins la tenant d'une main: & couronné de laurier, arbre qui lui étoit consacré depuis l'avanture de Daphné; de-là vient que les Poëtes, ses protégés, ont eu la même couronne. *v.* CYCLOPES, DAPHNÉ, ESCULAPE, HYACINTHE, HYPERBORÉEN, LAOMÉDON, LATONE, MARSIAS, MUSES, PHAËTON, PHŒBUS, PYTHON. *

APOLLONIA, *Géog. Mod.*, cap d'Afrique sur la côte de Guinée, un peu à l'occident; Maty & Corneille le placent à l'orient du cap des trois Pointes, & proche la riviere de Mauca.

APOLLONIDES, (N), Médecin de Cos, qui vivoit un peu avant Empedocle, c'est-à-dire, dans le trente-cinquiéme siecle du monde. Il est connu par une avanture qui le fit périr malheureusement, & qui deshonore sa mémoire pour avoir abusé de sa profession. Megabise étant mort, sa veuve qui s'appelloit *Amytis*, fille de Xerxès, eut une maladie qui parut d'abord de peu de conséquence, pour laquelle elle consulta le Médecin *Apollonides* qui étoit à la Cour. Celui-ci voulant se prévaloir du foible de la Princesse, qui avoit eu auparavant diverses galanteries, lui fit croire que son mal étoit un mal de mere, dont elle ne pouvoit guérir que par le commerce honteux qu'il lui proposa. Mais ce reméde n'ayant produit aucun effet, & tout au contraire Amytis venant de jour en jour plus défaite & plus maigre, cette Princesse en fit confidence à la Reine sa mere, qui ayant porté ses plaintes au Roi, *Apollonides* fut condamné à des tourmens cruels pendant deux mois, & enfin enterré vif le jour qu'Amytis mourut. C'est de Ctesias, *de Rebus Persicis*, que l'on apprend cette Histoire.

Il est fait mention, parmi les Médecins Méthodiques, d'un *Apollonides* de Chypre, disciple d'Olympicus de Milet, & maitre d'un Julien qui vivoit en même-tems que Galien.

APOLLONIE *ou* APOLLONIENSIS, *Géog. Anc.*, ville de Sicile près de Léontine. Il y a un grand nombre de villes du même nom. On fait mention d'une *Apollonie*, appellée *Apollonia Mygdonia*, ou de la contrée des Mygdons, dans la Macédoine; c'est aujourd'hui *Ceres* ou *Seres*, ou *Asera*, dans la Macédoine moderne, sur la riviere de Teratser: d'une *Apollonie* sur la côte occidentale de la Macédoine ancienne, ou de notre Albanie, qu'on appelle aujourd'hui *Polina*: d'une riviere de même nom, à l'embouchure de laquelle elle est située: d'une *Apollonie* située sur le mont Athos, & nommée dans notre Géographie *Erisso*: de deux *Apollonies* en Crete, dont l'une étoit nommée *Eleuthera*: d'une *Apollonie* surnommée la grande, *Apollonia magna*, ou *Anthium*, située dans une petite isle du Pont-Euxin, proche de la Thrace, qui a maintenant nom *Sissopoli*, & qui est dans la Romanie sur la mer Noire: d'une *Apollonie* dans la Mysie, en Asie mineure, sur le Rhindans, qu'on soupçonne avoir été la Lupadie en Anatolie, sur la riviere de Lupadi: d'une *Apollonie* en Asie mineure, entre Ephese & Thyatire: d'une *Apollonie*, qui a été aussi nommée *Margion* & *Theodosiana*, & qu'on place en Phrygie: d'une *Apollonie* de la Galatie, dans l'Asie mineure: d'une autre de la Palestine, près Joppé: d'une *Apollonie* de Syrie, près d'Apamée, au pied du mont Cassius: de celles de la Cœlésyrie ou Syrie creuse; de l'Assyrie, de la Cyrenaïque, de la Lybie, qu'on appelle aujourd'hui *Bonandræa*, & qui est dans la contrée de Barca: du gouvernement appellé *Apollopolytes nomus*, &c. car il y a beaucoup d'autres *Apollonies*, outre celles que nous venons de nommer.

APOLLONIEN, adj. m. On désigne quelquefois l'hyperbole & la parabole ordinaire par les noms d'hyperpole & de parapole *apolloniennes*, ou d'*Apollonius*, pour les distinguer de quelques autres courbes d'un genre plus élevé, & auxquelles on a aussi donné le nom d'*hyperbole* & de *parabole*. Ainsi $ax = yy$ désigne la parabole *apollonienne*; $aa = xy$

désigne l'hyperbole *apollonienne*: mais $a\,ax = y\,z$ désigne une parabole du 3e degré; $a\,z = xyy$ désigne une hyperbole du même degré. *v.* PARABOLE *&* HYPERBOLE. On appelle la parabole & l'hyperbole ordinaires *parabole & hyperpole d'Apollonius*, parce que nous avons de cet ancien Géometre un traité des sections coniques fort étendu. Ce Mathématicien qu'on appelle *Apollonius Pergæus*, parce qu'il étoit de Perge en Pamphilie, vivoit environ 250 ans avant Jesus-Christ: il ramassa sur les sections coniques tout ce qu'avoient fait avant lui Aristée, Eudoxe de Cnide, Menœchme, Euclide, Conon, Trasidée, Nicotele; ce fut lui qui donna aux trois sections coniques le nom de *parabole*, d'*ellipse* & d'*hyperbole*, qui non-seulement les distinguent, mais encore les caractérisent. Voyez leurs articles. Il avoit fait huit livres qui parvinrent entiers jusqu'au tems de Peppus d'Alexandrie, qui vivoit sous Théodose; on ne put retrouver que les quatre premiers livres, jusqu'en 1658, que le fameux Borelli trouva dans la bibliotheque de Florence, un manuscrit arabe qui contenoit outre ces quatre premiers, les trois suivans: aidé d'un professeur d'arabe, qui ne savoit point de Géometrie, il traduisit ces livres, & les donna au public. Voyez *l'éloge de M. Viviani*, par M. de Fontenelle, *Hist. acad. 1703*.

Il faut que le huitieme livre d'Apollonius ait été retrouvé depuis; car je trouve dans l'éloge de M. Halley, par M. de Mairan, *Hist. acad. 1742*. que M. Halley donna en 1717 une traduction latine des huit livres d'Apollonius.

APOLLONIES, *Myth.*, fêtes instituées en l'honneur d'Apollon à Egialée, où l'on dit qu'il se retira avec Diane sa sœur, après la défaite de Python, & d'où l'on ajoûte qu'ils furent chassés par les habitans. Mais peu de tems après la retraite des deux divinités en Crete, où elles se réfugierent, la peste s'engendra dans Egialée, & y fit de grands ravages. L'oracle, consulté sur les moyens d'écarter ce fléau, répondit qu'il falloit députer en Crete sept jeunes filles & sept jeunes garçons, afin d'engager Apollon & Diane à revenir dans la ville; ce qui fut exécuté: les deux divinités revinrent, & la peste cessa. Ce fut en mémoire de cet événement, que dans les fêtes appellées *apollonies*, on faisoit sortir de la ville tous les ans le même nombre de filles & de garçons, comme s'ils alloient encore chercher Apollon & Diane.

APOLLONIUS, (N), *Hist. Théol.*, sophiste Grec, originaire de Thyane, qui naquit sous le regne de Neron, & se rendit fameux par la profession qu'il fit de la magie, & par les prétendus miracles qui lui furent attribués. Il fit, dit-on, plusieurs choses merveilleuses, comme de se transporter dans les airs avec une rapidité surprenante, de guérir promptement des maladies, d'entendre le langage des oiseaux, de ressusciter un mort, de deviner ce qui se passoit en des lieux éloignés, comme par exemple, la mort de Domitien qu'il annonça au moment même à Ephese. Après avoir long-tems abusé de la crédulité des peuples, il mourut sans que personne fut témoin de sa mort, non pas même un certain Darnis, Babylonien, son cher disciple, & le compagnon de ses impostures. Sa vie fut écrite par Philostrate & d'après lui par Nicomaque, Tuscius Victorianus, Sidonius Apollinaire &c. &c. Dion Cassius dit que l'Empereur Caracalla lui consacra un temple comme a un Heros. Dans le tems de la persécution de Dioclétien, le Philosophe Hierocles, Gouverneur d'Alexandrie, comme nous l'apprenons de Lactance, fit un écrit contre les Chrétiens sous le nom de *Philalethe*, dans lequel il ôsa opposer les miracles d'*Apollonius* à ceux de Jesus-Christ, qu'il prétendoit même à divers égards inférieurs aux premiers. Plusieurs Peres de l'Eglise, Eusebe, Lactance, Jérôme, Chrysostôme, Augustin ont répondu à cette objection; les uns, qu'*Apollonius* étoit un magicien; les autres que c'étoit un imposteur; d'autres, que ce qu'on disoit de ses mi-

racles n'étoit apprécié sur aucun témoignage digne de foi; d'autres enfin, que Philostrate son historien étoit un ignorant, qui avoit voulu composer un Roman, & qui s'y étoit pris assez mal-adroitement.

Il semble qu'il n'y avoit pas grand parti à tirer de cette histoire pour la cause du Déisme. Cependant nos Déistes modernes, qui font arme de tout, l'ont encore reproduite comme décisive contre le Christianisme, du moins contre la preuve tirée des miracles de Jesus-Christ. Voyez C. Blount *dans ses notes sur la vie d'Apollonius*, qu'il a traduite lui-même en Anglois en 1680. Nos Théologiens ont répondu à peu près comme les Peres l'avoient fait. 1°. Nous n'avons aucun garant des miracles d'*Apollonius* que Philostrate qui ne l'a jamais vu, qui en a écrit la vie 120 ans après sa mort; & cela dans la seule intention de faire de la peine aux Chrétiens. 2°. Ce Philostrate n'a composé son histoire que sur les mémoires de Darnis dont l'Impératrice Julia lui avoit remis les papiers, *Vit. Apollon. L. IV. c. 16, 45*; mémoires dont on ne peut garantir l'authenticité, & encore moins l'autorité, puisqu'ils n'annonçent ce Darnis que comme un homme léger & crédule, qui assuroit, par exemple, d'avoir vu & ouï parler la statue de Memnon. 3°. Ce même Philostrate donnoit encore dans toutes les rêveries des Pythagoriciens & de la Theurgie, puisqu'il a soutenu que les Indiens peuvent se rendre invisibles quand il leur plait, que les Brachmanes s'élevent en l'air, & se tiennent aussi long-tems qu'ils veulent à deux coudées de terre. &c. &c.

4°. *Apollonius* ne paroit dans cette histoire que comme un Héros de théâtre, exagéré à dessein, & son portrait ne fait guere honneur à ses vertus, ni à sa Philosophie qui semble avoir été réduite uniquement à des sciences occultes; il est dépeint comme grand partisan de l'Astrologie Judiciaire, de l'idolatrie, du dogme de la métempsycose, & sur-tout de la magie; puisque ses miracles étoient opérés par des sucs, des mêlanges & des enchantemens.

5°. Aucun historien Grec ni Latin, ni Tacite, ni Suetone, ni Plutarque, ni aucun Poëte Payen, de ceux qui ont le plus aimé le merveilleux n'ont fait mention d'*Apollonius* ni de ses miracles. (C.C.)

Apollonius, (N), s. m., *Hist. Sacr.*, c'est le nom propre: 1°. d'un Général de l'armée d'Antiochus Epiphanes, qui fut tué par Judas Machabée 166 ans avant Jesus-Christ. I. *Mach.* III. 10. 11. 12. *v.* Antiochus, Machabée. On croit que c'est de lui que parle Josephe *Ant. Jud.* L. XII. C. X. & dont il dit qu'il fut mandé par Seleucus pour aller prendre les trésors qui étoient dans le temple de Jérusalem. Dans cette supposition, ce Seleucus devroit être Seleucus Philopator frere d'Antiohus Epiphanes.

Le second qui a porté le même nom, est celui qui fut Général des troupes de Démétrius & Gouverneur de la Cœle-Syrie, qui fut enfin défait par Jonathan 148 ans avant Jesus-Christ. I. *Machab.* X. 69. Josephe *Ant. Jud.* XIII. 8. *v.* Machabées. (C. C.)

Apollonius (N), *Hist. Litt.*, Médecin disciple d'Hippocrate. On l'a fort blâmé de ce qu'il donnoit beaucoup à manger à ses malades, & les faisoit d'ailleurs mourir de soif. Erasistrate disoit de lui, ainsi que de Dexippus autre disciple d'Hippocrate, pour les tourner en ridicules, qu'ils faisoient douze portions de la sixieme partie d'un cotyle d'eau, & qu'ils en donnoient une ou deux tout au plus à leurs malades dans l'ardeur de la fiévre. Or le cotyle étoit une mesure qui ne contenoit que neuf onces de liqueur. Mais Galien qui rapporte cette particularité, prétend que par cette raillerie maligne, Erasistrate avoit en vue de faire tomber sur le maître ce qu'il disoit des disciples.

Apollonius, (N), *Hist. Litt.*, Médecin concitoyen & condisciple d'Héraclide Erythréen, fut surnommé *Mus* ou le Rat. Il avoit écrit divers livres touchant la secte d'Herophile, & d'autres sur la composition des médicamens. *Apol-*

lonius vivoit ſous le regne des prémiers Céſars.

Apollonius, (N), *Hiſt. Litt.*, pere & fils, étoient tous deux d'Antioche, & avoient ſuccédé à Philinus & Serapion, ſuivant que le rapporte l'Auteur du livre intitulé: l'*introduction*, qui eſt parmi les Oeuvres de Galien. Il ſe peut que l'un de ces *Apollonius* ait été plus fameux que l'autre, puiſque Celſe n'en reconnoit qu'un ſeul. Galien ne parle auſſi que d'un *Apollonius*, Empirique, qu'il dit avoir demeuré long-tems à Alexandrie, & avoir composé des livres intitulés: *des Médicamens aiſés à préparer ou à trouver.* Il rapporte même la deſcription de pluſieurs de ces Médicamens, & marque avoir de l'eſtime pour leur Auteur, quoiqu'il le cenſure en quelques endroits, pour avoir traité cette matiere ſans diſtinguer aſſez exactement les cas où les remedes dont il s'agit peuvent être propres.

Apollonius, (N), *Hiſt. Litt.*, philoſophe Stoïcien que l'Empereur Antonin fit venir d'Orient pour être précepteur de Marc Aurele qu'il avoit adopté; ce philoſophe étant arrivé à Rome refuſa d'aller au palais, & eut l'inſolence de dire que c'étoit au diſciple à venir trouver ſon maître. Antonin ne fit que rire de la ſotte fierté de cet homme qui avoit bien voulu venir d'Orient à Rome, & qui étant à Rome ne vouloit pas aller de ſa maiſon au palais; il laiſſa aller Marc-Aurele l'écouter chez lui. Le Prince continua d'y aller recevoir ſes leçons, même depuis qu'il fut élevé à l'Empire.

Apollonius Collatius, (N), *Hiſt. Litt.*, Prêtre de Novare au XV ſiecle, dont nous avons un Poëme du ſiege de Jéruſalem par Veſpaſien en 4 livres, & un autre Poëme ſur David & Goliath, dédié à Laurent de Médicis avec quelques Elegies & Epigrammes.

APOLLOS, (N), ſ. m., *Hiſt. Sacr.*, du Grec ἀπολλω *détruire*, comme qui diroit *deſtructeur*; nom propre d'un Juif, originaire d'Alexandrie, homme éloquent & très verſé dans les livres du Vieux Teſtament. Inſtruit de la doctrine de Jeſus-Chriſt, quoiqu'il n'eût encore reçu d'autre baptême que celui de Jean Baptiſte, *v.* Baptême, il fit paroitre un grand zele pour ſon avancement. Il la prêcha en particulier à Epheſe dans les Synagogues, & là il trouva Aquilas & Priſcille qui l'ayant oui, le retirerent chez eux pour l'inſtruire plus exactement dans la voie de Dieu. *v.* Aquilas Priscille. De l'avis des freres il paſſa en Achaïe où il contribua beaucoup à affermir les Chrétiens dans la foi, par la force avec laquelle il prouvoit que les prophéties du Vieux Teſtament ſe trouvoient accomplies en Jeſus-Chriſt, *Act.* XVIII 11-18. Son miniſtere eut les plus grands ſuccès à Corinthe où il bâtit ſur le fondement que S. Paul avoit poſé, & arroſa les plantes que cet Apôtre y avoit déja plantées, I *Cor.* III. 6. La grande réputation qu'il s'y acquit par ſon éloquence, fut même la cauſe d'une ſorte de Schiſme dans cette Egliſe où les uns ſe diſoient diſciples de S.Paul, d'autres de Cephas, d'autres d'*Apollos*. I *Cor.* II. 11, 14. III. 6. IV. 6. Mais cela ne lui fit rien perdre de l'eſtime & de l'amitié de S. Paul I *Cor.* XVI. 12. *Tit.* III. 13. C'eſt ſans fondement qu'on lui a attribué l'Epitre aux Hébreux. *v.* Epitres, S. Paul, Hébreux.

Ce qui eſt dit *Tit.* III. 23. a fait croire à Jérôme *in Epiſt. ad Tit.* qu'il s'étoit retiré en Crete où Tite étoit Evêque après avoir été lui-même Evêque à Corinthe. Les Grecs célébrent ſa fête; mais il n'en eſt point fait mention dans le martyrologe Romain. (C. C.)

APOLOGÉTIQUE, adj. *Théol.*, écrit ou diſcours fait pour excuſer ou juſtifier une perſonne, ou une action. *v.* Apologie.

APOLOGIE, ſ. f., *Littérat. apologia*, mot originairement Grec, ἀπολογία. *diſcours* ou *écrit* pour la défenſe ou la juſtification d'un accuſé: toute *apologie* ſuppoſe une accuſation bien ou mal fondée; & le but de l'*apologie* eſt de montrer que l'accuſation eſt fauſſe ou mal-à-propos intentée.

Les perſécutions que l'Egliſe eut à eſſuyer depuis ſa naiſſance, & pendant les

trois premiers ſiecles, obligerent ſouvent les Chrétiens de préſenter aux Empereurs, au Sénat & aux Magiſtats payens, des *apologies* pour la religion chrétienne, pour répondre aux fauſſes imputations par leſquelles on s'efforçoit de les noircir, comme ennemis des dieux, des puiſſances, & perturbateurs du repos public.

Les principales de ces *apologies* ſont celles de Quadrat & d'Ariſtide; les deux *apologies* de S. Juſtin martyr; celle d'Athenagore; l'*apologétique* de Tertullien; & le dialogue de Minutius Felix, intitulé *Octavius*.

APOLOGUE, (R), qu'on appelle autrement *fable*, eſt le récit d'une action allégorique, attribuée ordinairement aux animaux.

L'*apologue* eſt un récit. Il y a deux manieres de faire connoitre une choſe. On peut la montrer elle-même, & alors c'eſt un ſpectacle, ou dire ſeulement ce qu'elle eſt, ſans la montrer, & c'eſt ce qu'on nomme *récit*. L'*apologue* eſt donc un récit, parce qu'il ne fait point voir le loup emportant l'agneau, mais qu'on y dit ſeulement qu'il l'a emporté.

Un récit a trois qualités eſſentielles: il doit être court, clair, vraiſemblable.

Il ſera court, ſi on ne reprend pas les choſes de trop loin. *Je me ſuis habillé ce matin: je ſuis ſorti du logis: je me ſuis rendu chez mon ami.* C'eſt commencer le récit de la guerre de Troye par les deux œufs de Léda; il ſuffiſoit de dire: *je me ſuis rendu chez mon ami ce matin.*

Cependant il y a des occaſions où les mêmes détails ſont un bon effet: par exemple, lorſque Térence peint ce qui eſt arrivé aux funerailles de la tante de Glycérion. „ On l'emporte, nous marchons, nous arrivons au lieu du tombeau; on la met ſur le bucher, on pleure. " Et La Fontaine, quand il peint les tentatives des rats, qui après pluſieurs allarmes commencent à reſſortir.

Mettent le nez à l'air, montrent un peu la tête;
Puis rentrent dans leurs nids à rats;
Puis reſſortant font quatre pas:
Puis enfin ſe mettent en quête:
Mais voici bien une autre fête,
Le pendu reſſuſcite.

Tous ces petits détails ſont placés; parce qu'ils ſemblent amuſer, & preſque endormir le lecteur, en lui faiſant obſerver les mouvemens de *la gent trotte menu*, pour le réveiller enſuite tout-à-coup par la chûte du pendu qui reſſuſcite.

La briéveté du récit demande encore, qu'il finiſſe où il doit finir; qu'on n'y ajoûte rien d'inutile; qu'on n'y mêle rien d'étranger; qu'on y ſouſentende ce qui peut-être entendu, ſans être dit; enfin qu'on ne diſe chaque choſe qu'une fois. Souvent on croit être court, tandis qu'on eſt fort long. Il ne ſuffit pas de dire peu de mots, il ne faut dire que ce qui eſt néceſſaire.

Le récit ſera clair, quand chaque choſe y ſera miſe en ſa place, en ſon tems, & que les termes & les tours ſeront propres, juſtes, naïfs, ſans équivoque, ſans déſordre.

Il ſera vraiſemblable, quand il aura tous les traits qui ſe trouvent ordinairement dans la vérité; quand le tems, l'occaſion, la facilité, le lieu, la diſpoſition des acteurs, leurs caracteres ſembleront conduire à l'action, quand tout ſera peint ſelon la nature, & ſelon les idées de ceux à qui on raconte.

Ces trois qualités ſont eſſentielles à tout récit, de quelque genre qu'il ſoit. Mais quand on a principalement en vue de plaire, il doit y en avoir encore une quatrieme: c'eſt qu'il ſoit revêtu des ornemens qui lui conviennent.

Ces ornemens conſiſtent. 1°. Dans les images, les deſcriptions, les portraits des lieux, des perſonnes, des attitudes.

Les images ſe trouvent quelquefois dans un ſeul mot.

Un mort s'en alloit triſtement;
La dame au nez pointu. La Fontaine.

Quand elles ſont plus étendues on les nomme deſcriptions.

On décrit les mœurs:

Un vieux renard, mais des plus fins,
Grand croqueur de poulets, grand preneur de lapins,

Sentant

Sentant son renard d'une lieue.
La Fontaine.

On décrit le Corps :

Un Héron au long bec emmanché d'un long cou,
Un jour sur ses longs pieds alloit je ne sais où. La Fontaine.

Son front nouveau tondu, symbole de Candeur,
Rougit en approchant d'une honnête pudeur. Despr.

On décrit les lieux.

Le Lapin à l'aurore alloit faire sa cour,
Parmi le thim & la rosée. La Font.

2°. Dans les pensées. On appelle ici pensées, celles qui ont quelque chose de remarquable, & qui les tire du rang ordinaire. Tantôt c'est la solidité :

Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être siens.
La Fontaine.

Et ailleurs en parlant d'un Philosophe :

Il connoît l'univers & ne se connoît pas.
Le sage est ménager du tems & des paroles.

Tantôt la singularité :

Un Lievre en son gîte songeoit,
Car que faire en un gîte à moins que l'on ne songe? La Font.

Tantôt la finesse :

Au fond d'un temple eût été son image,
Avec ses attraits, son souris, ses appas,
Son art de plaire & de n'y penser pas.
La Fontaine.

3°. Dans les allusions ; lorsqu'on rapporte quelques traits qui figurent sérieusement, ou en grotesque avec ce qu'on raconte. Ainsi les canards en parlant à la tortue lui disent :

Voyez-vous ce large chemin?
Nous vous voiturerons, par l'air en Amérique,
Vous verrez maintes républiques,
Maint royaume, maint peuple. Et vous profiterez
Des différentes mœurs que vous remarquerez :
Ulisse en fit autant. On ne s'attendoit guere
A voir Ulysse en cette affaire.
La Fontaine.

4° Dans les tours, qui doivent être vifs, piquans :

Un bloc de marbre étoit si beau,
Qu'un statuaire en fit l'emplette.
Qu'en fera, dit-il, mon ciseau?
Sera-t-il Dieu, table ou cuvette?
Il sera Dieu : même je veux
Qu'il ait en sa main un tonnerre.
Tremblez, humains, faites des vœux,
Voilà le maître de la terre. La Font.

5°. Dans les expressions, qui sont tantôt hardies. *Ne coupez point les arbres*, disoit le Philosophe Scythe :

Ils iront assez tôt border le noir rivage.

Tantôt riches :

Le moindre vent qui d'avanture
Fait rider la face de l'eau.

Tantôt brillantes, comme quand la Fontaine appelle l'arc-en-ciel, *l'écharpe d'Iris.* Tantôt fortes :

Un renard qui cajole un corbeau sur sa voix.

Telles sont à-peu-près les qualités des récits faits principalement pour plaire, du nombre desquels sont tous les récits poétiques, & par conséquent les fables.

L'*apologue* est le récit d'une *action*. Une action est une entreprise avec dessein & choix. Un édifice tombe tout-à-coup, c'est un événement, un fait. Un homme se laisse tomber par inadvertance, c'est un acte ; il fait effort pour se relever ; c'est une action. Ce qu'on appelle un fait ne suppose point de vie, de puissance active dans le sujet. L'acte suppose une puissance active, qui s'exerce ; mais sans choix & sans liberté. L'action suppose, outre le mouvement & la vie, du choix & une fin : & elle ne convient qu'à l'homme usant de sa raison.

L'action de la fable doit être une, juste, naturelle, & avoir une certaine étendue.

Une, c'est-à-dire, que toutes ses parties aboutissent à un même point : dans l'*apologue* c'est la morale. Juste, c'est-à-dire, signifier directement & avec précision, ce qu'on se propose d'enseigner.

Naturelle, c'est-à-dire, fondée sur la nature, ou du moins sur l'opinion reçue. La raison est, que notre esprit ne veut être ni embarrassé, ni égaré, ni trompé. La fable des deux Pigeons péche contre l'unité; celle de la génisse en société avec le lion, contre la nature; celle des moineaux de M. de la Motte, contre la justesse. Enfin elle doit avoir une certaine étendue, c'est-à-dire, qu'on doit y distinguer aisément un commencement, un milieu & une fin: le commencement présente une entreprise; le milieu contient l'effort pour achever cette entreprise, c'est le nœud; enfin elle se termine, c'est le dénouement.

L'action de l'*apologue* est allégorique, c'est-à-dire qu'elle couvre une maxime, ou une vérité. Tous les *apologues* sont des miroirs, où nous voyons la justice ou l'injustice de notre conduite dans celle des animaux. Le loup & l'agneau sont deux personnages, dont l'un représente l'homme puissant & injuste; l'autre l'homme innocent & foible. Celui-ci, après d'injustes traitemens, est enfin la victime du premier. On reconnoit les hommes dans l'action des animaux.

La vérité qui résulte du récit allégorique de l'*apologue*, se nomme *moralité*. Elle doit être claire, courte & intéressante, il n'y faut point de Métaphysique, point de périodes, point de vérités trop triviales, comme seroit celle-ci: *qu'il faut ménager sa santé*.

Phedre & La Fontaine placent indifféremment la moralité, tantôt avant tantôt après le récit, selon que le goût l'exige, ou le permet. L'avantage est à peu-près égal pour l'esprit du lecteur, qui n'est pas moin exercé, soit qu'on la place auparavant ou après. Dans le premier cas on a le plaisir de combiner chaque trait du récit avec la vérité. Dans le second cas, on a le plaisir de la suspension: on devine ce qu'on veut nous apprendre, & on a la satisfaction de se rencontrer avec l'auteur, ou le mérite de lui céder, si on n'a point réussi.

On distingue trois sortes de fables; les raisonnables, dont les personnages ont l'usage de la raison, comme la *vieille & les deux servantes*; les morales, dont les personnages ont par emprunt les mœurs des hommes, sans en avoir l'ame, qui en est le principe, comme le *loup & l'agneau*; les mixtes, où un personnage raisonnable agit avec un autre qui ne l'est point, comme l'*homme & la belette*.

Le style de la fable doit être simple, familier, riant, gracieux, naturel, & même naïf.

La simplicité consiste à dire en peu de mots, & avec les termes ordinaires, ce qu'on veut dire. Rien ne nuit tant à la fable que l'appareil & l'air composé, qui met le lecteur en garde contre l'insinuation. Il y a cependant des fables où La Fontaine prend l'essor: mais cela n'arrive que quand les personnages ont de la grandeur & de la noblesse. D'ailleurs cette élévation ne détruit point la simplicité, qui s'accorde, on ne sauroit mieux, avec la dignité.

Le familier de la fable doit être un choix de ce qu'il y a de plus délicat dans le langage des conversations. Il n'est pas permis de tout ramasser. La Fontaine peut servir de modele en ce genre.

Le riant est caractérisé par son opposition au triste, au sérieux; & le gracieux par son opposition au désagréable.

Les sources du riant dans la fable, sont de transporter aux animaux des dénominations & des qualités qui ne se donnent qu'aux hommes. *Certain renard gascon: une Hélene au beau plumage* (c'est une belle poule) *sa majesté fourrée*, *un citoyen du mans chapon de son métier*. C'est encore de comparer de petites choses à ce qu'il y a de plus grand, & de mesurer les grands intérêts par les petits; ce qui fait une sorte de grotesque,

Deux coqs vivoient en paix: une poule survint,
Et voilà la guerre allumée. Amour tu perdis Troie!

Quelquefois il est dans une circonlocu-

tion qui fait image. Ainsi en parlant d'un sanglier dur à tuer :

. . . . *La parque & ses ciseaux*
Avec peine y mordoient . . .

La Fontaine.

Le gracieux se place ordinairement dans les descriptions qu'on jette de tems en tems dans les récits. Il consiste à montrer les choses agréables avec tout l'agrément qu'elles peuvent recevoir :

Ce breuvage vanté par le peuple rimeur,
Ce nectar que l'on sert au maître du tonnerre,
Et dont nous enivrons tous les Dieux de la terre;
C'est la louange. La Font.

Et ailleurs :

. . . . *Les Lapins*
S'égayoient, & de thim parfumoient leurs banquets.

Le naturel est opposé en général au recherché, au forcé. Le naïf l'est au réfléchi, & semble n'appartenir qu'au sentiment ; comme dans la fable de la Laitiere.

Il m'est, disoit-elle, facile
D'élever des poulets autour de ma maison ;
Le renard sera bien habile,
S'il ne m'en laisse assez pour avoir un cochon.
Le porc à l'engraisser coûtera peu de son ;
Il étoit quand je l'eus, de grosseur raisonnable ;
J'aurai, le revendant, de l'argent bel & bon;
Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
Vu le prix dont il est, une vache & son veau,
Que je verrai sauter au milieu du troupeau?
Perrette là-dessus saute aussi transportée,
Le lait tombe, a dieu veau, vache, cochon, couvée.

La naïveté du style consiste dans le choix de certaines expressions simples, pleines d'une molle douceur, qui paroissent nées d'elles-mêmes, plutôt que choisies : dans ces constructions faites comme par hasard ; dans certains tours rajeunis, & qui conservent cependant encore un air de vieille mode. Personne ne dispute à La Fontaine le prix dans cette partie de la fable. Il étoit né avec ce goût, & il l'avoit perfectionné par la lecture des vieux auteurs François, dont la naïveté est admirable.

Nous parlons ici de la naïveté du style & non de celle du caractere & des pensées. Celle-ci consiste dans un degré exquis de vérité : & le Poëte pour l'atteindre, n'a besoin dans l'*apologue*, non plus que dans les autres genres, que de la magie de l'enthousiasme, qui lui peint vivement les objets, & lui fournit les couleurs pour les rendre. La Fontaine avoit l'un & l'autre : il savoit voir, il savoit peindre. Il savoit plus : prêter à ses acteurs toutes les graces dont ils avoient besoin, sans qu'il y parût, mais aussi sans en être la dupe. Il n'a pas plus l'air de croire à ses animaux que Corneille à ses Romains.

Il n'est pas possible de marquer le tems où on commença à faire usage de l'*apologue*. Un Politique, un Philosophe, un Prophete, s'en servoient presque dans le même tems à Rome, pour ramener le peuple séditieux ; en Asie, pour instruire les villes & les Rois ; à Jérusalem, pour annoncer à David son crime. Et puisque sans être d'intelligence, les hommes l'employoient également dans différens lieux du monde, il y a grande apparence qu'ils s'en étoient avisés dès long-tems auparavant, & que la nature même leur en avoit donné l'idée.

Dans les commencemens, les hommes n'ayant encore qu'un langage ébauché & trop pauvre pour leur fournir toutes les expressions dont ils sentoient le besoin, avoient recours, autant qu'ils le pouvoient, à quelque image, ou à quelque comparaison qui parloit pour eux, & les débarrassoit tout d'un coup du travail de l'élocution. Or la comparaison tient à l'allégorie, & l'allégorie est la même chose que l'*apologue*.

Ce fut donc d'abord la nécessité & le besoin, qui firent employer l'allégorie.

Un peu de réflexion fit bientôt sentir aux esprits intelligens qu'on pouvoit tirer un nouvel avantage de ce que l'indigence avoit fait inventer. On sentit que cette maniere de peindre, pouvoit servir à deux fins, toutes différentes l'une de l'autre: à développer une idée, & à la rendre plus sensible, quand elle ne le seroit pas assez d'elle-même; ou à l'envelopper, quand elle auroit trop de pointe ou trop d'éclat.

Il y a eu un tems où les idées du vice & de la vertu n'étoient pas si nettes qu'elles le sont aujourd'hui. L'envie d'avoir, qui paroît si naturel aux hommes, avoit encore épaissi le voile. Il y avoit à combattre à la fois l'ignorance & l'intérêt. Pour le faire avec succès, il étoit nécessaire d'employer des traits assez gros pour frapper des yeux les moins clairvoyants, & l'ame la plus matérielle. On ne pouvoit donc mieux faire que de mettre chaque vérité importante dans un exemple court, clair, & qui se peignit fortement dans l'imagination, afin de convaincre & de persuader en même tems.

Mais où prendre ces exemples? Dans la société vivante? Les exemples tirés de notre sphere nous sont souvent suspects: nous n'aimons pas à recevoir des leçons de nos pareils. D'ailleurs quand il s'agit de nous ou du prochain, il y a toujours quelque intérêt qui nous fait voir les choses autrement qu'elles ne sont. Les prendre dans l'histoire? Ce seront toujours des hommes: chacun a ses préjugés: l'un vantera Alexandre comme un héros; l'autre le détestera comme un brigand. Le plus court étoit de les prendre parmi les animaux. Ils ont quelque ressemblance avec nous. Qu'on leur prête la raison & la parole, on les écoutera sans prévention, parce que ce ne sont pas des hommes. Comme ils nous jugeront sans passion, on recevra leur décision sans révolte. C'est ainsi qu'on nous apprivoise. L'artifice n'est pas subtil; cependant les hommes s'y laissent prendre même aujourd'hui qu'on croit avoir rafiné sur tout.

Le monde est vieux, dit-on. Je le crois: cependant
Il le faut amuser encor comme un enfant.

Les sages de l'antiquité l'avoient apparemment senti. Ils avoient employé cette ruse déja mille fois avant Esope. Mais comme celui-ci est le premier qui ait fait profession de suivre cette maniere de philosopher; c'est lui qui a donné son nom à ce genre d'instruction, qui présente la vérité sous des allégories.

APOLTRONIR, (R), *Faucon.*, exprime l'action de couper à l'oiseau les ongles des pouces ou doigts de derriere, qui sont comme les clés de ses mains. C'est le priver ainsi de ses armes; ce qui lui abat le courage & le met hors d'état de voler le gibier. Il ne falloit pas *apoltronir* ce lanier.

APOMECOMETRIE, s. f. *Géom.*, est l'art ou la maniere de mesurer la distance des objets éloignés. v. DISTANCE. Ce mot vient des mots Grecs ἀπὸ, μῆκος, *longueur*, & μετρεῖν, *mesurer*.

APOMELI. (N), s. m., *Méd.*, boisson douce, dont voici, selon Aétius, la composition & les propriétés. Prenez des rayons de miel, pleins d'un miel transparent; faites en sortir ce miel en les comprimant avec la main, & le mêlez avec la meilleure eau de fontaine. Si votre miel est épais, mettez quatre parties d'eau sur une partie de miel: si au contraire, il est clair, que l'eau soit au miel, comme trois sont à un: si les rayons vous paroissent un peu secs, coupez-les par petits morceaux, & paitrissez-les dans de l'eau que vous aurez d'abord mesurée. Après cette opération, vous passerez le bout, que vous mesurerez; & la comparaison de la quantité de liqueur que vous trouverez avec la quantité d'eau que vous aurez employée, vous indiquera la quantité de miel que vous aurez à ajoûter. Mettez alors la liqueur dans un pot de terre neuf, dans lequel vous aurez fait bouillir de l'eau, pour lui ôter l'odeur & le goût de terre; mettez ce pot sur un feu clair; faites bouillir la

liqueur, jusqu'à ce que l'écume ou la crasse de la cire s'en éleve. Lorsqu'il ne s'élevera plus d'écume, & que l'évaporation aura dissipé un huitieme du tout, ôtez le pot de dessus le feu, & laissez refroidir le reste. Lorsqu'il sera tout à fait froid, écumez le jour suivant, ce que vous verrez encore surnager; enfermez ensuite votre liqueur dans des vaisseaux de terre neufs, & mettez ces vaisseaux dans un cellier.

Les qualités principales de l'*apoméli* sont, de diviser, de résoudre & de déterger. Il purge la bile par bas, il provoque les urines, & prépare la matiere qui cause les fievres putrides à être évacuée. Il est contraire aux tempéramens chauds, & nuisible dans les inflammations des parties voisines du cœur. Il augmente la soif, bien loin de désaltérer. On le donne quelque tems après le repas; car il ne manqueroit pas d'incommoder si l'éstomac étoit rempli.

APOMÉSOSTOME, (N), s. f. *Hist. Nat.* Il désigne un oursin de mer, qui n'a pas la bouche au milieu de son corps globuleux.

APON, (R), *Géogr.*, nom propre d'une fontaine près de Padoue, dans le voisinage d'un Oracle de Geryon: ses eaux, à ce que dit Claudien, rendoient la parole aux muets, la vue aux aveugles, l'ouie aux sourds, & guérissoient d'ailleurs un grand nombre d'autres maladies.

APONAR, (N), s. m., *Hist. Nat.*, oiseau d'Amérique, dont parle Thevet. Il a la grandeur du héron; mais ses ailes sont si petites, qu'il ne peut voler. Son ventre est blanc, son dos noir, & son bec a la figure de celui du cormoran. Cet oiseau est si familier, qu'il se laisse prendre & qu'on le mene paitre comme les oies.

APONEVROLOGIE, s. f. c'est la partie de l'Anatomie dans laquelle on donne la description des *aponevroses*. *v.* APONEVROSE.

Ce mot est composé du Grec, ἀπὸ, de νεῦρον, *nerf*, & de λόγος, *traité*, c'est-à-dire *traité des nerfs*, par ce que les anciens se servoient du même mot *nerf*, pour exprimer les *tendons*, les *ligamens* & les *nerfs*; on y ajoûtoit des caracteres particuliers. *v.* ANATOMIE & NERF.

APONEVROSE, (R), s. f. ἀπονεύρωσις, des mots Grecs, ἀπὸ & νεῦρον, *nerf*; c'est *parmi les Anatomistes*, l'extension ou l'expansion d'un tendon à la maniere d'une membrane. *v.* TENDON & MEMBRANE; parce que les anciens attachoient au mot *nerf*, l'idée des nerfs, des tendons & des ligamens, en y ajoûtant des caracteres particuliers. *v.* NERF & LIGAMENT.

La piquure de l'*Aponévrose* & du tendon est un accident très-redoutable. Le chirurgien peut en être averti par la résistance qu'éprouve la lancette, & par l'extrême douleur dont le malade se plaint. Cependant on ne sent souvent la douleur que quelques heures après la saignée; on la rapporte quelquefois à l'aisselle, mais le plus souvent à tout le bras. Il se forme bientôt aux environs de la place un dépot inflammatoire très-douloureux qui excite les frissons & la fiévre, & quelquefois des convulsions. Il se termine par un abcès accompagné de pourriture, & menacé de gangrene, ne contenant que de la sanie.

Les saignées nombreuses sont ici nécessaires, de même que les délayans, les adoucissans & les calmans. Mais l'administration des remedes externes doit faire le principal point de ce traitement. L'oxicrat, le blanc d'œuf, le bol d'Arménie &c. sont les topiques les plus propres à prévenir la fluxion. On use lorsqu'elle est déclarée de cataplasmes & fomentations émollientes, anodynes, & rosolutives. On favorise la suppuration avec le *mica panis*, le cataplasme de bulbe de lis, ou autres, & l'on ouvre promptement l'abcès. On fait couler tant dans la premiere, que dans la seconde plaie, du beaume du Pérou, de la térébenthine, de l'esprit de vin, de l'eau de la Reine de Hongrie, du beaume de *Fioravanti*, &c. On use enfin selon les circonstances, de l'onguent de la mere, de celui de céruse, du pompholix, &c.

APONEVROTIQUE, adj. en *Anatomie*, se dit des membranes, qui ont quelque ressemblance avec l'*aponevrose. v.* APONEVROSE.

C'est dans ce sens que l'on dit *membrane aponevrotique.*

APONIUS, (N) *Hist. Litt.*, auteur Ecclésiastique du XVIIe. siecle, qui a fait des commentaires sur le cantique des cantiques remplis d'érudition. Cet ouvrage fut imprimé à Fribourg en 1538, sous le titre: *expositio in Cantica Canticorum Salomonis.*

APONO *ou* ABANO, *Pierre d'*, (N), *Hist. Litt.*, autrement *Apon*, surnommé *Conciliator*, Philosophe & Médecin, qui vivoit sur la fin du treizieme siecle & au commencement du quatorzieme. Il étoit fils d'un Notaire, nommé *Constans*, qui demeuroit dans un Bourg du territoire de Padoue, dit *Apon* ou Abano, d'où Pierre a tiré son nom; il y naquit en 1253. Il étudia pendant assez long-tems à Paris, il y prit même ses degrés en Médecine; & comme il étoit un des plus grands génies de son tems, il parut comme un prodige. Outre la connoissance des Langues, il en avoit une parfaite des sciences moins communes, & de la Philosophie, de la Médecine & de l'Astrologie; aussi les Papes & les autres Princes d'Italie firent une estime très-particuliere de son esprit & de son savoir. Cependant comme le siecle, où il vivoit, étoit le tems du regne de l'ignorance, & qu'il suffisoit alors d'être savant pour être d'abord soupçonné de Magie, *Apon* en fut effectivement accusé, & on lui imputa d'avoir aquis la connoissance de sept Arts libéraux par le moyen de sept esprits qu'il tenoit dans un crystal. Il fut mis à l'Inquisition à l'âge de 80 ans; mais étant mort avant le jugement de son procès, il fut enterré dans l'Eglise de S. Antoine. Quelques-uns mettent cette mort en 1316.; & à ce compte il n'auroit vécu que 63 ans. Naudé & Conringius devancent même le tems de son décès, & le fixent en 1305: mais le Docteur Freind, conformément au sentiment d'Aquilinus, ne le fait fleurir qu'en 1319. sous le Pontificat de Jean XXII. à qui il a dédié son Ouvrage intitulé: *Conciliator differentiarum Philosophorum & præcipuè Medicorum.* Quoiqu'il en soit, les zélés ne trouverent pas bon qu'on lui eût donné la sépulture; de sorte qu'on jugea que ses os seroient déterrés & brûlés; mais comme ses amis les avoient cachés, on se contenta de les brûler en effigie, & de défendre la lecture de trois de ses Livres, qui sont, *Heptameron*, que nous avons sur la fin du premier tome des Oeuvres d'Agrippa; un second nommé par Trithéme: *Elucidarium Necromanticum Petri de* Apono; & un autre intitulé: *Liber Experimentorum Mirabilium de Annulis, secundùm viginti octo mansiones lunæ.*

Pierre Apon a traduit les Livres de Rabi Abraham Aben-erza; il a composé un Traité des jours critiques, & un éclaircissement de l'Astronomie. Les Ouvrages suivans, qui ont été imprimés, sont encore de sa façon:

Conciliator differentiarum, dont nous venons de parler. *Papiæ, 1490. in-fol. Venet. 1496, 1504, 1565. De Venenis eorumque Remediis Liber. Marpurgi, 1537. in-8vo. Venetiis, 1550. in-8vo. Supplementum in Mesuem, de Curatione Morborum à membris nutritionis ad cor. Extat cum Operibus Mesue. Expositio Problematum Aristotelis. Venetiis, 1519. in-fol. cum aliis. Quæstiones de Febribus. Extant operis Veneti de Febribus, p. 218.*

Ce qui justifie le plus *Apon* de la sentence portée contre lui, c'est que Fréderic, Duc d'Urbin, fit mettre sa statue entre celles des Hommes illustres; & que le Sénat de la ville de Padoue la fit placer sur la porte de son Palais, entre celles de Tite-Live, d'Albert & de Julius-Paulus, avec cette Inscription sur la base:

PETRUS APONUS PATAVINUS,
Philosophiæ, Medicinæque scientissimus,
ob idque Conciliatoris nomen adeptus;
Astrologiæ verò adeò peritus,
ut in Magiæ suspicionem inciderit;

falsoque Heresi postulatus, absolutus fuerit.

APOPHANITES, *les*, (N), *Théol.*, on a donné ce nom à certains hérétiques sectateurs d'*Apophane*, qui enseignoit les mêmes erreurs que Manès.

APOPHLEGMATISMES *ou* APOPHLEGMATIMALES, (N), adj. *Méd.*; il désigne un remede propre à purger le phlegme, ou les humeurs séreuses de la tête, & du cerveau. Telle est la sauge quand on la mâche, tel est encore le tabac; mais il gâte les dents: ce mot vient de ἀπὸ & φλέγμα.

APOPHORETES, *Hist. Anc.*, présens qui se faisoient à Rome, tous les ans, pendant les Saturnales. Ce mot vient de ἀποφόρητα, *reporter*, parce que ces présens étoient remportés des festins par les conviés. *v.* ÉTRENNES.

APOPHTHEGME, est une sentence courte, énergique & instructive, prononcée par quelque homme de poids & de considération, ou faite à son imitation. Tels sont les *apophthegmes* de *Plutarque*, ou ceux des anciens rassemblés par *Lycosthenes*.

Ce mot est dérivé du Grec, φθέγγομαι, *parler*, *l'apophthegme* étant une parole remarquable. Cependant parmi les *apophthegmes* qu'on a recueillis des anciens, tous, pour avoir la briéveté des sentences, n'en ont pas toujours le poids.

APOPHYGES, s. f., en *Architecture*, partie d'une colonne, où elle commence à sortir de sa base, comme d'une source, & à tirer vers le haut. *v.* COLONNE & BASE.

Ce mot dans son origine grecque, signifie *essor*; d'où vient que les François l'appellent *eschape*, *congé*, &c., & quelques architectes, *source de la colonne*. L'*apophyge* n'étoit originairement que l'anneau ou la féraille attachée ci-devant aux extrêmités des piliers de bois, pour les empêcher de se fendre, ce que dans la suite on voulut imiter en ouvrage de pierre. *v.* CONGÉ.

APOPHYSE, s. f., terme d'*Anatomie.*, composé des mots Grecs, ἀπὸ, *de*, & φύω, *croître*. On appelle ainsi l'*éminence d'un os*, ou la partie éminente qui s'avance au-delà des autres. *v.* OS, ÉMINENCE.

Les *apophyses* prennent différens noms, par rapport à leur situation, leur usage & leur figure. Ainsi les unes s'appellent *coracoïdes*, *styloïdes*, *mastoïdes*, *obliques*, *transverses*; d'autres *trochanter*, &c. *v.* CORACOÏDE, STYLOÏDE, &c.

L'usage des *apophyses* en général est de rendre l'articulation des os plus solide, soit qu'elle soit avec mouvement, ou sans mouvement; de donner attache aux muscles, & d'augmenter leur action en les éloignant du centre du mouvement.

APOPLECTIQUE, adj. relatif à l'apoplexie: ainsi nous disons accès *apoplectique*, eau *apoplectique*, symptôme *apoplectique*, un malade *apoplectique*, foiblesse & paralysie *apoplectique*, disposition *apoplectique*, amulete & épitheme *apoplectique*.

APOPLECTIQUE, *baume*, (N), *Méd.*, prenez une once d'huile de noix muscade, tirée par expression, deux gros de storax, un gros & demi de baume du Perou, & autant d'ambre gris; quatre scrupules de civettes, un gros de musc oriental, un demi-gros d'huile de succin rectifiée, un scrupule d'huile de cannelle distillée, quinze gouttes d'huile distillée de lavande, autant de celle de marjolaine, de rue, & de girofle, un demi-scrupule d'huile de citron, autant de celle d'orange, & de bois de rose, avec six gouttes de celle de jais.

Pulvérisez le storax, le musc, & l'ambre gris dans un mortier, dont vous aurez oint le fond avec quelques gouttes d'une des essences; faites fondre sur un petit feu, l'huile de muscade dans une écuelle de terre vernissée; retirez l'écuelle de dessus le feu; & quand l'huile sera à demi-refroidie, incorporez-y les autres drogues, pour former un baume que vous garderez dans un vase bien bouché. On fait sentir de ce baume dans l'apoplexie, & dans les autres maladies du cerveau; on en frotte les tempes, les sutures de la tête, & l'on en fait entrer dans les oreilles: il résiste au mauvais air par son odeur forte: on en porte

sur soi dans de petites boëtes, pour le sentir souvent : on peut le faire prendre intérieurement pour les mêmes maladies, & pour provoquer la semence. La dose est depuis six grains jusqu'à un scrupule.

APOPLECTIQUE, *Elixir*, (N), *Méd.* : prenez une demi-livre d'esprit volatil de soie crue, & un gros & demi de quelque huile essentielle, comme de canelle, de macis, de lavande, ou de girofle, mettez ce mêlange dans une cucurbite de verre ; adaptez-y un chapiteau & un récipient ; luttez exactement les jointures, & faites distiller toute la liqueur au feu de sable, vous aurez l'élixir *apoplectique* qu'on appelle encore *gouttes royales d'Angleterre.* Vous garderez ce reméde dans une bouteille bien bouchée.

Il est bon contre l'apoplexie, l'épilepsie, la paralysie, la petite vérole, & les fievres malignes accompagnées de pourpre. La dose est depuis quatre gouttes jusqu'à vingt, dans de l'eau de melisse ou de fleurs d'oranges.

APOPLEXIE, (R), s. f. *Méd.* : la privation des sens & des mouvemens volontaires en font le principal caractere : on peut la regarder comme un sommeil très-profond, qui n'interrompt point les fonctions du cœur & du poumon. On sait que l'*apoplexie*, soumise à bien des causes, a plusieurs degrés ; qu'elle attaque le plus souvent brusquement ; que ses assauts sont quelquefois annoncés, ou précédés par quelques avant-coureurs, & qu'elle est dans des temps, plus familiere, ou, en quelque façon, épidémique. Cependant cette maladie si commune, ne se présente pas toujours à découvert ; & l'on donne souvent son nom à des affections qui ne lui ressemblent que par quelques effets. Mais l'inspection des cadavres a décelé ces méprises, en manifestant certains vices du cœur, du poumon, &c. qui produisent, ainsi que l'*apoplexie*, la perte du sentiment, & la mort. Rien d'ailleurs n'approche plus de l'*apoplexie*, que le dernier degré du vertige, quelques paroxysmes hypochondriaques & hystériques, les affections comateuses, qui précedent les fievres malignes, les syncopes, le catarrhe suffocant, & enfin les effets de la commotion du cerveau, des coups de soleil, de la crapule, des poisons, de la vapeur du charbon, ou des cuves ; des vives passions de l'ame, comme d'une bonne ou mauvaise nouvelle, &c. Mais ceux qui connoissent les *signes distinctifs* de tous ces états, & qui seront instruits de ce qui les a précédés, ne tomberont pas dans cette erreur.

Les praticiens n'ignorent pas que le paroxysme du *vertige* est plus léger & plus court qu'une vraie attaque d'*apoplexie* ; que les affections comateuses des hypochondriaques & des hystériques sont presque toujours accompagnées ou précédées de convulsions très-communément habituelles. Les attaques soporeuses, qui précédent les fievres, présentent plus de difficultés ; cependant il est très-rare qu'il n'ait paru auparavant aucun signe qui annonce la maladie principale, plutôt que l'*apoplexie* qui n'en est que le symptome : d'ailleurs l'état du pouls & de la connoissance du tempérament, peuvent fournir beaucoup de lumieres ; cependant on a vu quelquefois une vraie *apoplexie* suivie de l'hémiplégie, lors de l'invasion de la fievre maligne ; ce qu'il est important de remarquer. Dans la syncope le pouls est affacé ; le mouvement de la poitrine est imperceptible ; le visage se couvre d'une pâleur cadavéreuse, &c. Le catarrhe suffocant ressembleroit plus à l'*apoplexie*, si l'on négligeoit de s'instruire des antécédens, tant par rapport aux avant-coureurs de l'*apoplexie*, qui manquent ici, qu'à cause des circonstances de l'invasion, qui ne se ressemblent point. Pour les effets de la commotion, du coup de soleil, des poisons, de la vapeur du charbon, &c. c'est sur le rapport des assistans qu'on peut les discerner. On est enfin dans une sorte d'usage de regarder comme *apoplexie* le dernier état des affections convulsives,

par

par lequel toutes les parties tombent dans le relâchement : cette erreur, si c'en est une, ne paroit pas être d'une grande conséquence.

L'ouverture des cadavres, comme on le verra plus bas, nous a fait connoître trois sortes d'*apoplexie* ; la *sanguine*, la *séreuse* & l'*accidentelle* : elle nous apprend que la premiere vient de la stagnation du sang dans les vaisseaux du cerveau, & le plus souvent de son épanchement : on a d'ailleurs mille exemples de gens qui sont tombés en *apoplexie*, pour avoir interrompu l'habitude de se faire saigner, dans des tems marqués ; ou, ce qui revient au même, par la cessation des pertes de sang habituelles. Les coups de soleil, les chûtes, les fortes passions, & sur-tout la colere, donnent encore lieu, aussi-bien que la pléthore, à l'arrêt du sang dans le cerveau : nos livres sont pleins de ces sortes d'observations. On est encore sujet à l'*apoplexie sanguine*, lorsqu'on a beaucoup d'embonpoint & le col court ; lorsqu'on s'écarte pour le boire, & le manger, des régles de la tempérance, lorsqu'on a une disposition héréditaire, & entre l'âge de quarante à soixante ans.

L'*apoplexie séreuse* tire son nom de l'inondation de la même nature, qu'on trouve au cerveau. Il y a tout lieu de penser que c'est l'effet de l'atonie, ou du relâchement de ce viscere, qui paroit, dans ce cas, toujours affaissé : c'est par cette circonstance qu'on doit la distinguer de celle que reconnoit aussi le même épanchement, mais auquel une cause plus manifeste a donné lieu. La respiration est ici plus libre que dans la sanguine, & le pouls toujours plus foible ; mais la paleur du visage caractérise encore mieux cette maladie, qui est quelquefois accompagnée de convulsion, principalement aux yeux. Les vieillards, surtout s'ils radotent ; les phlegmatiques, ceux qui ont l'esprit pesant, & qui menent une vie sédentaire, ceux dont les ulceres habituels ont été desséchés, qui ont cessé de cracher, dont on a arrêté la sueur des pieds ; les scorbutiques, & les goutteux ; ceux qui souffrent depuis quelque tems une ischurie rénale ; ceux qui prennent du tabac par excès, sont sujets à l'*apoplexie* sereuse.

La troisieme espece d'*apoplexie* est l'effet d'une compression accidentelle du cerveau, soit par des abscès ou par toute autre tumeur, soit par la présence de quelque liquide, ensuite des coups, des chûtes, des plaies, &c. ; soit par la dépression ou le déplacement des os du crâne, &c. Telle est l'idée qu'on peut se former de ces trois sortes d'*apoplexies*, qui n'ont rien de commun que l'effet funeste qui les accompagne : elles sont autant difficiles à distinguer dans le sujet vivant, qu'elles sont manifestes dans les cadavres, d'autant plus que le tempérament & les circonstances de l'âge n'en excluent aucune ; mais la connoissance du sujet, & l'histoire de ce qui a précédé, doivent mettre à couvert de l'erreur.

La pesanteur & la douleur de tête, celle des tempes & des yeux, les vertiges, la mémoire affoiblie, l'envie fréquente de dormir, l'engourdissement des membres, l'écoulement involontaire des larmes, la bouche tournée, le tintement d'oreille, le tremblement des levres, la difficulté de parler, le grincement des dents pendant le sommeil, le froid des extrêmités, la goutte irréguliere, &c., peuvent être les avant-coureurs de toutes les especes d'*apoplexies* ; mais nous avons déja dit que leur attaque étoit souvent brusque & imprévue. La cessation de toutes les fonctions animales, & du mouvement volontaire ; celui du cœur & de la poitrine ne s'éloignant pas de l'état naturel, caractérisent assez bien l'*apoplexie*. Mais il faut savoir que, dans son dernier degré, la respiration n'est presque plus sensible, & que le pouls est effacé au point que plusieurs malades, dans cet état, ont été réputés morts. Ces connoissances peuvent suffire pour distinguer l'*apoplexie* de toute autre maladie ; mais il faut avoir recours à d'autres

signes pour en démêler les especes qui demandent, comme nous le dirons, un traitement essentiellement différent.

Dans la sanguine, qu'on appelle communément un *coup de sang*, & qui est presque toujours subite, on a le visage rouge, les vaisseaux fort gonflés, les yeux à demi-ouverts, & vitrés: la respiration est ordinairement assez libre, mais quelquefois avec ronflement ou râlement; le pouls est plein & développé: il y en a qui crient en tombant; dans quelques-uns, la paralysie se manifeste dans le premier moment de l'attaque: elle ne survient dans les autres, qu'après plusieurs heures, & même quelques jours. Il y en a qui conservent assez de connoissance pour entendre confusément ce qu'on leur dit, & pour se faire entendre par des signes. On en voit qui, connoissant leur état, s'écrient qu'ils sont attaqués d'une grande maladie, pendant que la paralysie de la langue & des extrêmités commence à se former. Il arrive encore quelquefois, dans cette espece, qu'on a des grincemens de dents, & des convulsions avant de mourir. Dans la séreuse, qui est ordinairement annoncée par l'assoupissement, le visage est pâle, & les veines peu apparentes; la respiration est plus gênée, & le râlement plus fort; le pouls est petit & inégal, intermittent: on a quelquefois, à la fin, l'écume à la bouche: s'il y a complication de ces deux sortes d'apoplexie, comme on l'a découvert dans quelques sujets, les signes alors se confondent; mais ils répondent ordinairement plus à la premiere. On peut très-bien juger de la troisieme espece d'*apoplexie*, lorsque des accidens connus y ont donné lieu, quoique ses signes soient confondus avec ceux des deux précédentes; mais si elle dépend d'une tumeur ou de tout autre vice du cerveau, on ne peut que former des conjectures sur les symptomes qui ne manquent guere de la précéder.

L'inspection anatomique nous présente pour l'*apoplexie sanguine*, des engorgemens & des concrétions polypeuses dans tous les vaisseaux, tant de la dure-mere que du cerveau; des tumeurs variqueuses & anévrismales dans ces canaux; le plexus choroïde tuméfié & variqueux, quelquefois vuide & déchiré; ses varices, dans quelques-uns de la grosseur d'un grain de raisin; le déchirement des carotides & des vertébrales; des extravasions de sang dans les ventricules entre le cerveau & les méninges, & quelquefois dans la substance même de ce viscere, qui est forcé par le volume de ce liquide, & présente de nouvelles cavités plus ou moins considérables; mais ces épanchemens, comme nous le dirons plus bas, ne sont pas toujours le produit de la pléthore: le sang, qui regorge aussi dans les vaisseaux du poumon, en déchire quelquefois le tissu; & il est très-commun que les cadavres en rendent par le nez & par la bouche: la tête enfin de la plûpart de ceux qui en ont été frappés, s'enfle prodigieusement.

Dans la séreuse, on voit le plus souvent le cerveau affaissé, les ventricules inondés de sérosité limpide ou sanguinolente; de l'eau entre la pie & la dure-mere, plus abondante à la base du crâne: cette sérosité pénetre souvent dans le canal de l'épine: on trouve quelquefois dans toutes ces cavités, au lieu de l'eau coulante, une sorte de gelée transparente, dont les vaisseaux sont ordinairement environnés: le plexus choroïde est communément décoloré & chargé d'hydatides, qui sont quelquefois de la grosseur d'une noisette. Les vaisseaux paroissent plus remplis d'air ou de sérosité que de sang: on découvre encore la glande pituitaire molle & affaissée. Nous avons déja observé qu'on avoit vu tout à la fois des extravasions de sang, avec des inondations séreuses: nous ajouterons que quelques-uns de ceux qui ont été le sujet de ces observations, avoient été très-vigoureux, & d'un tempérament sanguin; ce qui forme, comme on le sent bien, une très-grande difficulté dans le diagnostic de ces maladies.

Dans l'*apoplexie accidentelle*, on voit

des tumeurs molles & offeufes, des abſcès, des hydatides, des follicules d'une autre nature, renfermant une ſéroſité jaunâtre ou du ſang grumelé; des ulcérations plus ou moins profondes, & des extravaſions ſéreuſes, ſanguines & purulentes, occaſionnées par un grand nombre d'accidens très-éloignés de la cauſe ordinaire des deux premieres eſpeces d'*apoplexie*: on a obſervé des oſſifications dans la faulx & la tente du cervelet, dans les arteres carotides & vertébrales; les vaiſſeaux remplis de flatuoſités; les corps cannelés deſſéchés, & une matiere noirâtre aux environs du cerveau. On a encore vu, dans l'accidentelle, la glande pinéale d'une groſſeur prodigieuſe, ſans parler de la préſence des corps étrangers, de la dépreſſion ou déplacement des os du crâne, &c.

On a beaucoup d'exemples d'*apoplexies*, que la nature, ſans aucun ſecours de l'art, a heureuſement terminées par la ſalivation, par l'hémorrhagie, ou ſans aucune évacuation ſenſible. L'hémiplégie en eſt la ſuite la plus commune; elle ſe déclare cependant quelquefois, comme nous l'avons dit, dans le premier moment de l'invaſion, ou même elle la précede: il eſt rare qu'elle ſurvienne après les quatre premiers jours: on peut vivre long-tems avec cette ſorte de paralyſie, & en guérir; mais l'univerſelle annonce communément la mort. Pluſieurs, parmi leſquels Baglivi mérite d'être nommé, ont avancé qu'il n'y avoit aucune eſpece d'*apoplexie* ſans paralyſie; mais je ne crains pas d'aſſurer qu'ils ſe ſont trompés, & je ne crois pas que ceux qui ont vu beaucoup de malades, puiſſent être d'un autre avis. On juge ordinairement de l'événement par l'état du pouls, & celui de la poitrine: on augure bien, ſi le premier eſt naturel, plein & développé: on a beaucoup d'eſpérance, lorſque la reſpiration ſe fait librement; mais on redoute les contraires. La fievre, ſurvenant à l'*apoplexie*, promet beaucoup: on préſume bien auſſi de la liberté d'avaler. Si, dans l'*apoplexie* forte, car nous avons dit qu'il y en avoit de pluſieurs degrés, les remedes ſont ſans effets, les premieres vingt-quatre heures, ou, au plus, les trois ou quatre premiers jours, on ne doit plus rien attendre. Pluſieurs ſont enlevés le premier jour de l'attaque, le deuxieme, le troiſieme, mais tres-rarement après le ſeptieme. Tous les praticiens ont dit, après Hippocrate, que l'*apoplexie* légere étoit difficile à guérir, & que la forte étoit incurable; mais cet aphoriſme n'eſt pas toujours conforme à l'obſervation.

Dans la ſanguine, on tire un mauvais préſage des convulſions; on renonce à toute eſperance, lorſque le viſage perd ſa couleur, & qu'il devient livide & plombé. Dans l'*apoplexie ſéreuſe*, les vieillards, plus que les autres, éprouvent quelquefois des relâches, qui finiſſent le plus ſouvent par une rechute qui les enleve; mais ſi l'on paſſe huit jours dans le calme, on n'a preſque plus rien à craindre. L'oppreſſion & le râlement dans cette eſpece; les convulſions, l'écume à la bouche, la ſueur froide, l'incontinence des urines & du ventre, ſont réputés de mauvais ſignes: ſi l'on en revient, on n'évite point l'hémiplégie, & l'on reſte communément avec la bouche tournée, la difficulté d'articuler les ſons, &c. On juge bien, ſans qu'on le diſe, que, lorſqu'après de violens aſſauts, l'épanchement eſt fait, tant dans la ſanguine, que dans la ſéreuſe & l'accidentelle, les plus grands ſecours ne ſauroient qu'éloigner la mort pour quelque tems, ou procurer quelques momens de connoiſſance, dont, à la vérité, on peut, dans ces triſtes circonſtances, faire un bon uſage.

L'*apoplexie*, de quelqu'eſpece qu'elle ſoit, demande de prompts remedes; car c'eſt de ce traitement bruſque, au haſard qu'il ſoit ſuperflu, qu'on doit attendre tout le ſuccès. Dans la ſanguine, les ſaignées, tant du bras que du pied & de la jugulaire, ſe préſentent très-naturellement: l'artériotomie, aujourd'hui très-négligée, a été, dans ce cas, pra-

tiquée avec succès. Morgagni, après d'autres écrivains, recommande l'ouverture des veines occipitales; mais les praticiens n'ont pas encore ratifié cette opinion. Cependant on ne doit par pousser trop loin les saignées, dans la crainte d'éteindre la chaleur naturelle; & je crois que deux ou trois saignées sont plus que suffisantes, pour prévenir les desordres qu'on craint au cerveau. Les émétiques & les purgatifs peuvent avoir lieu, lorsqu'on a suffisamment désempli les vaisseaux: les premiers, qu'on donne si familiérement, sont cependant très-suspects, & peut-être seroit-on mieux de les bannir absolument, ou de ne les faire prendre qu'après avoir ouvert les premieres voies par un purgatif: on fait encore, pour cette espece d'*apoplexie*, un usage fréquent des eaux spiritueuses & cordiales; mais elles ne peuvent convenir qu'après les évacuations de toutes les especes, encore faut-il les tempérer avec de l'eau: on n'a pas moins à craindre des odeurs fortes dont on use cependant si familiérement; mais on ne doit pas redouter les lavemens les plus stimulans avec le vin émétique, la coloquinte, l'euphorbe, &c.

On applique utilement des sang-sues aux hémorrhoïdes, aux tempes, derriere les oreilles, &c; des vésicatoires & des ventouses sur la tête, aux épaules, &c; le cautere actuel à la nuque & à la plante des pieds, &c. On fait encore, des frictions le long de l'épine, & aux jambes: on applique des sinapismes à la plante des pieds; on jette des ligatures aux extrèmités pour y arrêter le sang, & diminuer, par conséquent, le volume de celui qui occupe la tête, &c. On a presque abandonné au peuple l'application des animaux vivans sur la tête; cependant ce topique, qui ne sauroit être malfaisant, n'est pas à mépriser. Lorsqu'on revient de cette formidable maladie, on doit en prévenir le retour par la diéte la plus exacte, par l'exercice, par l'usage modéré des saignées, des purgatifs, des eaux de Balaruc, de Vichy, & autres thermales, par le cautere, &c.

Dans l'*apoplexie séreuse*, on doit commencer par les vomitifs à grande dose; & s'ils ne produisent aucun effet, on peut en venir à la poudre d'algaroth. Les purgatifs drastiques sont aussi convenables, de même que les lavemens les plus irritans, tels que nous les avons déja proposés; on peut même en venir à celui de tabac, si les premiers sont sans effets: ces derniers cependant, toujours dangereux, ne doivent pas être trop chargés; car on risqueroit beaucoup de mettre plus d'une demi-once, ou de six gros de tabac dans un lavement. Les saignées sont autant contraires à cette sorte d'*apoplexie*, qu'elles sont nécessaires à la sanguine; & je crois que c'est d'après l'application indifférente qu'on en fait communément, que Celse a dit qu'elles tuoient les apoplectiques, ou les guérissoient; cependant on ne doit pas craindre, lorsque l'état des forces le permet, de faire ouvrir une fois la veine, tant pour satisfaire ceux qui le demandent avec empressement, que pour faciliter l'opération des autres remedes. Les céphaliques & les cordiaux sont ici très-utiles; tels sont l'eau de la Reine de Hongrie, de mélisse composée, l'impériale & la thériacale, l'esprit de succin & de sel ammoniac, les gouttes d'Angleterre, les confections cordiales, les infusions de mélisse, de menthe, de basilic, &c.

Les sternutatoires, dangereux dans l'autre espece, sont très-efficaces dans celle-ci; tels sont l'iris de Florence, la pyretre, l'ellébore blanc, l'euphorbe, &c. On peut même, à l'extrêmité, souffler dans le nez la poudre de cantharides, le sublimé corrosif, &c. On doit, & c'est un des principaux points, agiter beaucoup les malades; on en a sauvé, en les faisant courir sur le pavé, dans une voiture quelconque: j'en ai vu revenir par un grand bruit, & je ne doute pas qu'on ne puisse employer ici avec succès le cor de chasse, la trompette, le tambour, &c; mais les médecins, qui craignent pour leur réputation, n'o-

feroient faire ces tentatives. J'ai rapporté ailleurs l'effet furprenant que produifit un coup de fufil tiré au pied du lit d'une malade; mais c'étoit dans un hôpital, & on n'y voit guere d'apoplectiques. On fait enfin ufage de tous les remedes externes, dont nous avons fait mention plus haut, qui conviennent encore plus à l'*apoplexie* féreufe, qu'à la fanguine; j'y ajoûterai l'odeur du foufre enflammé, dont on a éprouvé quelquefois de bons effets. Les rechutes, comme nous l'avons dit, font ici très à craindre; on peut s'en garantir par l'exercice & la diffipation, par l'ufage modéré des céphaliques, des purgatifs, des apéritifs, des diaphorétiques & des falivans: parmi ces derniers, on doit préférer le tabac en fumée. La fauge, l'élixir de propriété, les cloportes, les martiaux, l'anti-hectique de Potérius, & l'antimoine diaphorétique, font les préfervatifs les plus recommandés; mais les eaux de Balaruc, de Plombieres, de Vichy, de Bourbon-l'Archambaut, de Bourbonne, & autres thermales, font, d'après l'expérience la moins équivoque, au-deffus de tous les autres: j'y ajoûterai le féton & le cautere, dont on a auffi éprouvé les meilleurs effets.

Le nombre des remedes que je viens de propofer pour l'une & l'autre *apoplexie*, bien plus que fuffifant, n'approche cependant pas de celui que je trouve dans nos livres: la bizarrerie, qui y régne, ne permet pas de s'y arrêter; & je ne doute pas que la plûpart des guérifons, dont les auteurs fe glorifient, n'aient été plutôt l'ouvrage de la nature, que le fruit de leur méthode. Nous avons déja dit, & tout le monde en convient, qu'on voyoit fouvent des *apoplexies* fe terminer heureufement fans l'adminiftration d'aucun remede; ceux dont on accable toujours les malades, dans ces occafions très-alarmantes, ne peuvent-ils pas croifer ces heureux mouvemens de la nature, ou ne rien changer, ce qui feroit fans doute plus heureux, à la difpofition des organes affectés? Je rapporterai à ce fujet, qu'un homme de cinquante-cinq ans, qui, pour quelque légere indifpofition, avoit été, dans l'efpace de trois ou quatre jours, faigné deux fois du bras, & une fois du pied, & avoit pris l'émétique & un purgatif, qui avoient l'un & l'autre très-bien opéré, ne laiffa pas d'être frappé d'*apoplexie* le lendemain de fa purgation, & d'en mourir, fi je me le rappelle bien, dans la journée: je laiffe aux intelligens le foin de réfléchir fur les conféquences qu'on peut tirer de ce fait. (T.)

APOPLEXIE *des oifeaux de proie*, *Fauc.* v. OISEAU *de proie*.

APORON *ou* APORISME, fignifie chez quelques anciens Géometres un problème difficile à réfoudre, mais dont il n'eft pas certain que la folution foit impoffible. v. PROBLÊME.

Ce mot vient du Grec ἄπορος, qui fignifie *quelque chofe de très-difficile*, & même *d'impraticable*; il eft formé d'ἀ privatif, & de πόρος, *paffage*. Tel eft le problème de la quadrature du cercle. v. QUADRATURE, &c.

Lorfque l'on propofoit une queftion à quelque philofophe Grec, fur-tout de la fecte des Académiciens, s'il n'en pouvoit donner la folution, fa réponfe étoit ἀπορῶ, *je ne la conçois pas*, *je ne fuis pas capable de l'éclaircir*.

APORRHAXIS, d'ἀπορρήγνυμι, *abrumpo*, *frango*; forte de jeu en ufage chez les anciens, & qui confiftoit à jetter obliquement une balle contre terre, de maniere que cette balle rebondiffant allât rencontrer d'autres joüeurs qui l'attendoient, & qui la repouffant encore obliquement contre terre, lui donnoient occafion de rebondir une feconde fois vers l'autre côté, d'où elle étoit renvoyée de même, & ainfi de fuite, jufqu'à ce que quelqu'un des joüeurs manquât fon coup; & l'on avoit foin de compter les divers bonds de la balle. C'étoit une efpece de paume qu'on joüoit à la main.

APORRHOEA, du mot Grec ἀπορρεῖν, *couler*, fe dit quelquefois en Phyfique des émanations ou exhalaifons fulphureu-

ses qui s'élevent de la terre & des corps soûterrains. *v.* VAPEUR, EXHALAISON, MÉPHITIS.

APOS, s. m. c'est, selon Jonston, une hirondelle de mer, très-garnie de plumes, qui a la tète large, & le bec court; qui se nourrit de mouches, & dont le cou est court, les ailes longues, & la queue fourchue. On le nomme *apos*, parce qu'il a les jambes si courtes qu'on croiroit qu'il n'a point de pieds: si l'on ajoûtoit à cette description qu'il a le gosier large, qu'il ne peut se relever quand il est à terre, & qu'il est noir de plumage, on prendroit facilement l'*apos* pour le martinet.

APOSCEPARNISMOS, terme de *Chirurgie*, est une espece de fracture du crâne faite par un instrument tranchant, qui emporte la piece comme si une hache l'avoit coupée. Ce mot vient du Grec σκέπαρνον, *une coignée*, *une hache*.

APOSCEPSIE, (N), s. f., *Méd.*, désigne une transmigration rapide des humeurs d'une partie du corps dans une autre partie.

APOSIOPESE, (R), *Eloquence*, figure de Rhétorique, autrement appellée *réticence*, *suppression*, ou *interruption.* Elle se fait, lorsque venant tout d'un coup à changer de passion, ou à la quitter entiérement, on rompt brusquement le fil de son discours qu'on devoit poursuivre, pour en entamer un différent. Cette figure est fort ordinaire dans les mouvemens de colere, d'indignation; dans les menaces, comme dans celle-ci que *Neptune* fait, dans l'Enéide, aux vents déchaînés contre les vaisseaux d'*Enée*:

Quos ego . . . sed motos præstat componere fluctus.

Insolens . . . mais plutôt réparons le désordre.

Scarron a pareillement rendu, mais à sa maniere, cette même réticence,

Par la mort! . . . Il n'acheva pas;
Car il avoit l'ame trop bonne:
Allez, dit-il, je vous pardonne;
Une autre fois n'y venez pas.

Autre exemple.

Qui pourroit plaire encore? Ce malheureux Gascon
Dont le vers sent si fort la bourbe d'Hélicon?
Lui qui... Mais laissons-le barboter dans la fange;
Son nom profaneroit ma Muse & ta louange.

APOSTASIE, (R), s. f., *Théol. Mor.*, du grec ἀποστασία, comp. de ἀπὸ *ab* & de στάω *stare*, *être debout*, *se tenir ferme*; l'action *de se désister*, ou l'abandon d'un parti ou d'une opinion pour en embrasser une autre *Act.* XXI. 21. c'est de la même origine qu'est parti le subst. ἀποστάτης, *apostata* apostat; d'où l'on a formé dans la basse latinité le mot *apostatare*, *violer*, *mépriser*. *Qui leges terræ suæ apostatabit*, disent les loix d'Edouard le Confesseur, *reus sit apud Regem*: Qui viole les loix de son pays se rend criminel de leze-Majesté.

Mais dans son acception la plus ordinaire, *apostasie* signifie, suivant le sens de celui qui l'emploie, l'abandon qu'une personne fait de la vraie Religion pour en embrasser une fausse.

C'est donc ici un terme toujours pris en mauvaise part par ceux qui s'en servent, & appliqué selon les idées qu'ils se forment de la vérité ou de l'erreur en matiere de Religion. Tel par conséquent peut être appellé *apostat* par ceux dont il abandonne la créance, qui sera regardé par ceux dont il embrasse le parti, comme un Héros de la vérité. Julien fut l'objet de l'admiration des Payens, & cependant les Chrétiens ont pu lui donner sans injustice le titre d'*apostat*. *v.* JULIEN. Il n'est pas jusqu'aux hérétiques les moins raisonnables, qui n'aient employé ce mot pour insulter aux Orthodoxes; les Payens même ne l'ont pas épargné aux Chrétiens. *v.* CHRETIENS ORTHODOXES. C'est le terme dont les Catholiques se servent ordinairement pour désigner ceux d'entr'eux qui embrassent la religion Réformée; les Protestans semblent beaucoup plus reservés sur l'emploi de cette épithéte à l'égard de ceux qui abandonnent leur parti.

Si un *apostat* renonce à une religion qu'il croit actuellement vraie, pour en embrasser une autre qu'il croit fausse, ou moins propre à plaire à Dieu & à obtenir le salut, l'*apostasie* est dans ce cas au plus haut degré du crime, puisque le coupable agit contre ses propres lumieres, & le sentiment de sa conscience, en se portant volontairement à la violation du plus sacré de tous nos devoirs, qui consiste à servir Dieu de la maniere qu'on croit lui être la plus agréable; ce qui suppose qu'il a secoué tout frein, dépouillé tout sentiment de religion, & pris un parti bien décidé de se mocquer de Dieu & de son culte.

On aime à croire pour l'honneur de l'humanité, que les *apostasies* de ce genre sont extrêmement rares parmi les hommes. Il est encore des gens qui ne changent de religion qu'après un mûr examen, & entraînés par la force des raisons qui appuient le parti qu'ils embrassent. Ce sont des personnes respectables aux yeux de tout homme qui pense, & qui sait ce que l'on doit à l'amour de la vérité. Eussent-ils eu le malheur de se tromper, jamais le titre injurieux d'*apostat* qu'on pourra leur donner, ne devra faire oublier le droit qu'ils ont à celui d'homme vertueux, honnête & de bonne foi.

* Je ne veux pourtant pas les innocenter tout-à-fait. Toute erreur suppose que l'errant n'a pas usé de ses facultés intellectuelles comme il auroit dû. Mais une faute de ce genre toujours en grande partie involontaire, car personne n'erra jamais sachamment, ne doit pas les priver de l'estime des hommes. Si elle ne fait pas honneur aux lumieres de leur esprit, elle montre le respect qu'ils ont pour leur conscience & la droiture de leur cœur. Et on espere qu'elle ne les exclura pas non plus de la faveur de Dieu. *

Il est, je le sais, d'autres *apostats* qui abandonnent leur Religion, par une sorte de légéreté ou d'amour pour le changement, dont l'impulsion est secondée chez eux par l'ignorance, le défaut d'étude & d'examen, qui les met dans le cas de ne savoir ni ce qu'ils croient, ni pourquoi ils le croient, ni ce qui est le meilleur en matiere de croyance, & d'envisager toutes les diverses Religions comme à peu près également bonnes & par là même indifférentes: attachés à une Religion pendant qu'elle ne les gêne pas, ils sont prêts à la quitter dès qu'ils y trouvent quelque chose qu'il leur déplait ou qui met obstacle à la satisfaction de leurs penchans, pour en embrasser telle autre qui conviendra mieux à leurs goûts & aux circonstances civiles où ils peuvent se rencontrer.

* Les grandes causes de ces changemens sont, l'irréligion, & le desir de s'affranchir de quelque inconvénient ou de se procurer quelque avantage temporel.

Par l'irréligion on entend non-seulement une rejection formelle de la Religion Chrétienne, qui fait qu'on l'attaque & qu'on cherche à la tourner en ridicule; mais aussi cette espece d'oubli de Dieu qui la fait regarder avec indifférence. Si un homme qui est dans ces principes, est tenté à l'*apostasie* par l'espérance de quelque avantage; si quelque passion le sollicite à changer de parti, il seroit difficile qu'il ne cedât pas au poids victorieux des biens ou des plaisirs présens. C'est delà sans doute qu'est venue l'idée de mépris qu'on attache communément au nom de prosélyte: il est très-injuste en lui-même, puisque Dieu seul peut juger sûrement du motif de ces changemens. Il peut être tel qu'il devroit leur attirer une espece de vénération, & les rendre les objects de la bienveillance des amis de la vérité. Et deux choses doivent en faire juger avantageusement; les lumieres du Prosélyte, & une vie bien assortie à ces lumieres; comme en échange, l'ignorance & le vice ne peuvent que les rendre suspects. *v.* PROSÉLYTE.

Si pourtant il en est, qui sans mériter le reproche de mauvaise foi, ne puissent être accusés que de précipitation, de légéreté ou d'étourderie, leur prétendue bonne foi ne les disculpera pourtant pas

devant le tribunal de celui qui sonde les cœurs. *

L'Eglise Chrétienne a toujours prononcé anathème contre ceux qui se rendent coupables de ce crime. Plusieurs Chrétiens des premiers siecles abandonnerent le Christianisme pour embrasser le Judaïsme, comme par exemple Aquila du Pont, Auteur d'une version de la Bible & ceux qui se laisserent séduire par l'imposteur Barchochebas, Justin *Apolog. II. v.* VERSIONS, FAUX MESSIES. Cette défection fut reprimée par les loix les plus severes. Constantin abandonna de tels *apostats* à la merci des Juges. Constance fit adjuger leurs biens au fisc; Valentin le jeune les déclara incapables de tester. L'Eglise de plus les excommunioit & les privoit de la faculté de témoigner, comme il paroit par le Canon LXIII. du IVe Concile de Tolede. Voyez Bingham. *Orig. Ecclés. XVI. 6.*

On en agissoit de même à l'égard de ceux qui passoient du Christianisme au Paganisme. Lors même qu'ils rentroient dans le giron de l'Eglise, ils étoient privés de la liberté de tester & du droit d'hériter.

Rien de plus sévere que la discipline ecclésiastique à leur égard. Par le XXIIe Canon du Concile d'Arles, & par le Canon I. de celui d'Elvire, & suivant Cyprien, *Epist. LII. ad Antonianum*, les *apostats* qui n'ont pas subi leur pénitence, ne doivent point, lorsqu'ils demandent la communion en cas de maladie, être écoutés. Par le Canon X. du Concile de Nicée, les *apostats* pénitens doivent être trois ans entre les auditeurs, sept ans prosternés, & pendant deux ans participer aux prieres du peuple sans offrir. La pénitence, selon Basile, dans ses *Ep. Can.* doit être encore plus sévere envers ceux qui ont donné de l'argent pour rentrer dans leurs charges, sur-tout s'ils n'ont pas donné des marques éclatantes de la sincérité de leur conversion. Voyez les décrets du premier Concile de Carthage tenu l'an 251, *Epist. I. ad Himerium c. III.* veut même que l'on fasse durer leur pénitence toute leur vie, & qu'on ne les admette à la paix de l'Eglise qu'à l'article de leur mort.

C'est cependant sans fondement que quelques Jurisconsultes ont prétendu, que par les loix de Théodose & de Valentinien, ils étoient exclus du bénéfice des Asyles. Voyez Bingham.

On a distingué dans l'Eglise Catholique trois sortes d'*apostasies*; la premiere *a supererogatione* qui se commet par un Prêtre ou par un Religieux, qui quitte son état de sa propre autorité pour retourner parmi les Laïcs; & elle est nommée de *surerogation*, parce qu'elle ajoûte un nouveau degré de crime à l'une ou à l'autre des deux especes dont nous allons parler, & sans l'une ou l'autre desquelles suivant les Catholiques elle n'a jamais lieu; la seconde *à mandatis Dei*, c'est celle que commet quiconque viole la Loi de Dieu, quoiqu'il persiste en sa croyance; la troisieme *a fide* qui consiste dans la défection totale de celui qui abandonne la foi. Ce mot n'est point en usage chez les Protestans au premier sens. Ils ne l'emploient point non plus au second, attendu que dans ce sens le mot d'*apostat* pourroit convenir au plus grand nombre des Chrétiens. Ils ne s'en servent qu'au dernier sens & encore ce n'est, comme je l'ai dit, qu'avec beaucoup de ménagement & de réserve.

Apostasie se dit parmi les Moines de celui qui déserte l'Ordre religieux dans lequel il a fait sa profession sans une dispense légitime. *v.* ORDRE DISPENSE. (C. C.)

APOSTAT, (R), s. m., celui qui se rend coupable d'apostasie en reniant la vraie foi, la vraie Religion. *v.* APOSTASIE. (C. C.)

APOSTÊME, s. m., terme de *Chirurgie*, tumeur contre nature, faite de matiere humorale.

Nous remarquerons dans les *apostêmes* leurs différences, leurs causes, leurs signes, leurs tems, & leurs terminaisons.

Les différences des *apostêmes* sont essentielles ou accidentelles : celles-là viennent

nent de l'efpece de fluide qui produit la tumeur; celles-ci viennent du défordre ou dérangement que ces mêmes humeurs peuvent produire.

Les *apoftêmes* étant formés par les liqueurs renfermées dans le corps humain, il y a autant de différentes efpeces d'*apoftêmes* qu'il y a de ces différentes liqueurs: ces liqueurs font le chyle, le fang, & celles qui émanent du fang.

1°. Le chyle forme des *apoftêmes*, foit en s'engorgeant dans les glandes du méfentere, dans les vaiffeaux lactés, ou dans le canal thorachique; foit en s'épanchant dans le ventre ou dans la poitrine.

2°. Le fang produit des *apoftêmes*, par fa partie rouge ou par fa partie blanche. Il y a plufieurs efpeces d'*apoftêmes* formés par la partie rouge du fang : les uns fe font par infiltration, comme le thrumbus, l'échymofe, les taches fcorbutiques. *v.* INFILTRATION. D'autres par épanchement proprement dit, comme l'empyème de fang. *v.* EMPYÈME. Quelquefois le fang eft épanché, & en outre infiltré dans le tiffu graiffeux; tel eft le cas de l'anevryfme faux. *v.* ANEVRYSME. Toutes ces différentes efpeces d'*apoftêmes* fanguins font produites par extravafion : il y en a de plus qui font caufés par le fang contenu dans fes vaiffeaux, foit par leur dilatation contre nature, comme les anevryfmes vrais, les varices, les hémorrhoïdes; d'autres font produits en conféquence de la conftriction des vaiffeaux, ce qui produit l'inflammation, laquelle eft phlogofe, éréfipele, ou phlegmon. Voyez ces mots à leur ordre.

La partie blanche du fang caufe des *apoftêmes*, en s'artêtant dans fes vaiffeaux, ou en s'extravafant. On range fous la premiere claffe les skirrhes, les glandes gonflées & dures; les rhûmatifmes, la goutte; l'œdème & l'hydropifie font de la feconde : celui-là fe fait par infiltration; celui-ci par épanchement.

3°. Les liqueurs émanées du fang peuvent être des caufes d'*apoftême* : le fuc nourricier, lorfqu'il eft vicié ou en trop grande abondance, produit en s'arrêtant ou en s'épanchant dans quelques parties, les callofités, les calus difformes, les excroiffances de chair appellées *farcomes*, les poireaux, les verrues, les condylomes, les farcoceles. Voyez tous ces mots.

La graiffe dépofée en trop grande quantité dans quelque partie, forme la loupe graiffeufe. *v.* LIPOME.

La femence retenue par quelque caufe que ce foit dans les canaux qu'elle parcourt, forme des tumeurs qu'on appelle *fpermatocele*, fi la liqueur eft arrêtée dans l'épidydime; & *tumeur feminale*, fi la liqueur s'amaffe en trop grande quantité dans les véficules féminales.

La fynovie, lorfqu'elle n'eft point repompée par les pores reforbans des ligamens articulaires, produit l'ankylofe, le gonflement des jointures, & l'hydropifie des articles.

La bile caufe une tumeur en s'arrêtant dans les pores biliaires, ou dans la véficule du fiel, ou dans le canal cholidoque; ce qui peut être occafionné par une pierre biliaire, ou par l'épaiffiffement de la bile.

L'humeur des amygdales retenue dans ces glandes, caufe leur gonflement. La falive retenue dans les glandes, produit les tumeurs nommées *parotides*; & retenue dans les canaux excréteurs des glandes maxillaires, ou fublinguales, elle produit la grenouillette.

Le mucus du nez produit le polype par l'engorgement des glandes de la membrane pituitaire.

Les larmes, par leur mauvaife qualité, ou par leur féjour dans le fac lacrymal, ou dans le conduit nafal, produifent les tumeurs du fac lacrymal, ou l'obftruction du canal nafal.

La chaffie retenue dans les canaux excréteurs, forme de petites tumeurs qui furviennent aux paupieres, & qu'on appelle *orgelets*.

L'humeur febacée retenue dans fes petits canaux excréteurs, forme les tanes ou taches de rouffeur.

L'urine retenue dans les reins, dans les uréteres, dans la veffie ou dans l'ure-

thre, produit des tumeurs urinaires. *v.* RÉTENTION D'URINE.

L'humeur des prostates cause la rétention d'urine, lorsqu'elle s'arrète dans ces glandes, & qu'elle les gonfle au point d'oblitérer le canal de l'urethre.

Le lait peut obstruer les glandes des mamelles, ou rentrer dans la masse du sang, se déposer ensuite sur quelque partie, & former ce qu'on appelle communément *lait répandu*.

Le sang menstruel retenu dans le vagin des filles imperforées, cause un *apostême*. *v.* IMPERFORATION.

Les tumeurs formées par l'air contenu dans nos humeurs, peuvent être regardées comme des *apostêmes*. *v.* EMPHYSEME & TYMPANITE. Quelques-uns regardent les tumeurs venteuses, sur-tout lorsque cet air vient du dehors, comme formées par un corps étranger. *v.* TUMEUR.

Les différences accidentelles des *apostêmes* se tirent de leur volume, des accidens qui les accompagnent, des parties qu'ils attaquent, de la maniere dont ils se forment, & des causes qui les produisent.

Par rapport aux parties où les *apostêmes* se rencontrent, ils reçoivent différens noms : à la conjonctive, l'inflammation s'appelle *ophthalmie* ; à la gorge, *esquinancie* ; aux aines, *bubons* ; à l'extrêmité des doigts, *panaris*.

Les *apostêmes* se forment par fluxion, c'est-à-dire, promptement ; les autres par congestion, c'est-à-dire, lentement. Ceux qui sont formés par fluxion, sont ordinairement des *apostêmes* chauds, comme l'érésipele & le phlegmon : on appelle *apostêmes* froids, ceux qui se forment par congestion ; par exemple, l'œdeme & le skirrhe.

Quant à leurs causes, les uns sont benins, les autres malins ; les uns critiques, les autres symptomatiques : les uns viennent de causes externes, comme coups, fortes ligatures, contact, piquûre d'insectes, morsure d'animaux venimeux, & mauvais usage des six choses non-naturelles ; lesquelles sont l'air, les alimens, le travail, les veilles & les passions, le sommeil & le repos, les humeurs retenues ou évacuées ; toutes ces causes produisent embarras, engorgement & obstruction, & conséquemment des *apostêmes* ou tumeurs humorales.

Les causes internes viennent du vice des solides, & de celui des fluides. Le vice des solides consiste dans leur trop grande tension, ou dans leur contraction, dans la perte ou dans l'affoiblissement de leur ressort, & dans leur division.

Le vice des fluides consiste dans l'excès ou dans le défaut de leur quantité, & dans leur mauvaise qualité. Voyez le *Mémoire de* M. Quesnay *sur le vice des humeurs, dans le premier volume de ceux de l'Académie Royale de Chirurgie* de Paris.

Les signes des *apostêmes* sont particuliers à chaque espece ; on peut les voir à l'article de chaque tumeur.

On remarque aux *apostêmes*, comme à toutes les maladies, quatre tems ; le commencement, le progrès, l'état, & la fin.

Le commencement est le premier point de l'obstruction qui arrive à une partie : on le reconnoît à une tumeur contre nature, & quelques légers symptomes.

Le progrès est l'augmentation de cette même obstruction ; on le reconnoît aux progrès des symptomes.

L'état est celui où l'obstruction est à son plus haut point ; on le reconnoît à la violence des symptomes.

La fin des *apostêmes* se nomme leur *terminaison*.

La terminaison des *apostêmes* se fait par résolution, par suppuration, par délitescence, par induration, & par pourriture ou mortification. Toutes ces terminaisons peuvent être avantageuses ou désavantageuses, relativement à la nature & aux circonstances de la maladie. Voyez les mots qui expriment les cinq terminaisons des *apostêmes* chacun à son article.

Quelques Auteurs prennent le mot *apos-*

tème, comme signifiant la même chose qu'*abcès*. *v.* ABCÈS.

APOSTILLE, s. f. *Droit*, *Commerce*, *Littér.*, annotation ou renvoi qu'on fait à la marge d'un écrit, pour y ajoûter quelque chose qui manque dans le texte, ou pour l'éclaircir & l'interpréter.

APOSTILLE, en matiere d'*arbitrage*, signifie un écrit succinct que des arbitres mettent à la marge d'un mémoire ou d'un compte, à côté des articles qui sont en dispute. Les *apostilles* doivent être écrites de la main des arbitres, & on doit les regarder comme autant de sentences arbitrales, puisqu'elles jugent les contestations qui sont entre les parties.

Celles qui sont faites en marge d'un acte passé par devant notaire, doivent être paraphées par le notaire & par les parties.

APOSTILLÉ. Quand on dit qu'un mémoire, qu'un compte est *apostillé* par des arbitres, c'est-à-dire qu'il a été reglé & jugé par eux. *v.* APOSTILLE.

APOSTILLER, mettre des apostilles en marge d'un mémoire, d'un acte, d'un compte, d'un contrat. *v.* APOSTILLE.

APOSTIS, s. m., *Marine*. On appelle ainsi deux longues pieces de bois de huit pouces en quarré & tant soit peu abaissées, dont l'une est le long de la bande droite d'une galere, & l'autre le long de la bande gauche, depuis l'épaule jusqu'à la conille, & qui portent chacune toutes les rames de la chiourme par le moyen d'une grosse corde. *v.* GALERE, EPAULE, CONILLE, CHIOURME.

APOSTOLAT, (N), s. m. *Théol.*, en grec ἀποστολή, *apostolatus*, se prend dans l'Ecriture pour marquer la dignité, l'emploi & les fonctions d'Apôtre, *Act.* I. 25. *Rom.* I. 5. I *Cor.* IX. 2. *Gal.* II. 8. *v.* APÔTRE. Pour se former une idée juste de cet emploi, on n'a qu'à faire attention à la teneur de la commission auguste que Jesus-Christ donna à ses douze Apôtres avant que de monter au ciel. *Matth.* XXVIII. 19. 20. *Jean* XX. 23. Les paroles qu'on lit dans ce dernier endroit, *je vous envoie comme mon pere m'a envoyé*, marquent assez clairement que Jesus-Christ les chargea de fonctions toutes semblables à celles qu'il avoit lui-même exercées pendant son séjour sur la terre. La premiere branche de ces fonctions étoit la *prédication* ou *l'instruction*, par laquelle ils devoient appeller les hommes à l'Evangile & fonder une Eglise universelle, *Marc* XVI. 15. fonction dont ils s'acquitterent avec beaucoup de zele, & en même tems de succès, comme cela paroit par le livre des Actes. *v.* CHRISTIANISME, EGLISE, APÔTRES.

La seconde fonction consistoit à administrer le baptême à tous ceux qui, après s'être convertis, vouloient obtenir l'introduction dans l'Eglise de Jesus-Christ; elle fut aussi très-religieusement observée par les Apôtres, qui baptiserent ou par eux-mêmes, ou par d'autres Ministres de l'Eglise, qu'ils s'étoient substitués, *Act.* VIII. 12. X. 47. I *Cor.* I. 13. *v.* BAPTÊME.

Une troisieme fonction appartenant à l'*Apostolat*, étoit l'établissement ou l'ordination de personnes propres à gouverner l'Eglise, & dont la vocation devint par-là aussi réguliere que celle des Apôtres eux-mêmes qui la conferoient. Nous avons divers traits de l'exactitude avec laquelle ils remplirent cette importante commission, *Act.* I. 23. 24. VI. 3. XIII. 2. 3. *Tit.* I. 5. I *Cor.* XII. 29. *Eph.* IV. 11. *v.* ORDINATION, ORDRES.

Une quatrieme branche des fonctions attachées à l'*Apostolat*, fut l'institution de certains réglemens ou de certaines loix qu'ils avoient ordre d'établir, suivant que les circonstances pouvoient l'exiger, & lorsqu'ils les croiroient propres à contribuer au bon ordre de l'Eglise ou à y maintenir la paix entre ses membres. C'est ce dont nous trouvons des preuves, *Act.* VI. 1-6. XV. 24-29. I *Cor.* XI. 5. 6. 13. 33. 34. XIV. 19. 40. I. *Tim.* II. 12. V. 9-20. *v.* EGLISE, AUTORITÉ.

Une cinquieme fonction fut l'exercice de la discipline Ecclésiastique, en vertu

de laquelle ils pouvoient punir les pécheurs par la censure, l'excommunication, par des peines corporelles, & même par la mort, *Act.* V. 1. 11. VIII. 19-24. XIII. 10-12. I *Cor.* V. 45. II *Cor.* II. 6. 11. I *Tim.* I. 20. *Tim.* III. 10. 11. II *Cor.* X. 6. 8. XIII. 2. 10., avec un plein pouvoir d'absoudre ces mêmes pécheurs de toute peine ecclésiastique, lorsqu'ils le jugeroient ainsi à propos, *Matth.* XVI. 19. *Jean* XX. 23. *v.* DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE, EXCOMMUNICATION ABSOLUTION.

Enfin la derniere fonction de l'*Apostolat* étoit de prier pour les hommes & pour l'Eglise; devoir dont les Apôtres se sont constamment & religieusement acquittés. *v.* PRIERE. Il n'y a jamais eu & il n'y aura jamais de charge ou de dignité dans l'Eglise, plus auguste & plus importante que celle de l'*Apostolat*. La vocation à cet emploi étoit extraordinaire & adressée immédiatement par Jesus-Christ; ses fonctions étoient toutes relatives à la fondation de l'Eglise, qui leur doit son origine, son établissement, & tous les avantages dont elle jouit. *v.* EGLISE. Enfin il étoit accompagné d'un pouvoir bien supérieur à tout pouvoir humain, & de dons extraordinaires & infiniment glorieux; comme nous le verrons à l'article APÔTRE. On peut consulter Stackouse, *Théol. Spec. Tom. IV.* (C. C.)

APOSTOLÉE, (N), f. m., *Ant. Hist. Ec.*, du grec ἀποστολεῖον, nom donné par les premiers Chrétiens aux Eglises bâties en l'honneur de quelque Apôtre. Sozomene *L.* IX. *c.* 10. parle d'un *apostolée* de S. Pierre bâti à Rome, & *L.* VIII. *c.* 17. d'un autre de Pierre & de Paul érigé dans le voisinage de Chalcédoine par Ruffin Proconsul en l'honneur de ces deux Apôtres. Voyez Bingham *Orig. Eccl.* VIII. 1. (C. C.)

APOSTOLICITÉ, f. f., se peut prendre en différens sens; ou pour la conformité de la doctrine avec celle de l'Eglise apostolique; ou pour celle des mœurs avec celles des Apôtres; ou pour l'autorité d'un caractere accordé par le saint Siege. Ainsi on dit l'*apostolicité* d'un sentiment, de la vie, d'une mission.

APOSTOLINS, f. m. pl. *Hist. Eccl.*, Religieux dont l'Ordre commença au XIV. siecle à Milan en Italie. Ils prirent ce nom parce qu'ils faisoient profession d'imiter la vie des Apôtres, ou celle des premiers fideles.

APOSTOLIQUE, adject. signifie en général ce qui vient des Apôtres, ou qui peut convenir à un Apôtre. Mais ce terme se dit plus particuliérement de ce qui appartient au saint Siége, ou qui en émane. C'est en ce sens qu'on dit, un Nonce *apostolique*, un bref *apostolique*.

Apostolique, Chambre, est un tribunal où l'on discute les affaires qui regardent le trésor ou le domaine du saint Siége & du Pape.

Notaire *apostolique*. *v.* NOTAIRE.

APOSTOLIQUE, (R), adj., *Hist. Ecclés.*, ce titre fut donné dans les premiers siecles du Christianisme aux Eglises qui avoient été fondées par les Apôtres, & particuliérement à celles de Rome, de Jérusalem, d'Antioche & d'Alexandrie. Mais on l'étendit bientôt à d'autres qui n'avoient pas eu ce privilege, & même à toutes celles où se trouvoit un siege Episcopal, par la raison sans doute, que chaque Evêché prétendoit tirer son origine des Apôtres, & chaque Evêque être leur successeur. Il semble que c'est-là ce que suppose Augustin, *Epist. XLII. ad fratres Madaucenses*, lorsqu'il dit, que l'Eglise s'est répandue par toute la terre, à la faveur des sieges *apostoliques* & des successions des Evêques. Sidonius Apollinaire, *Libr. VI. Ep. I.* Paulin. *Ep. 45. ad Alipium*, supposent la même chose. Tertullien *de præscript c. 36.* nous apprend même que cette dénomination commune aux sieges Episcopaux étoit déja très-connue de son tems. Il paroît encore par les formules de Marculphe dressées vers l'an 660, qu'on donnoit aux Evêques le nom d'*apostoliques*. On a conservé une Lettre de Clovis aux Prélats assemblés en Concile à Orléans,

qui commence par ces mots ; *le Roi Clovis, aux SS. Evêques & très-dignes du siege apostolique*. Le Roi Gontran nomme aussi les Evêques assemblés au Concile de Mâcon des *Pontifes apostoliques*.

Ce qu'il y a de certain c'est que tous les Métropolitains ont eu part à ce titre honorable d'*apostolique*, puisque le Pape Siricius même le leur donne *Epist. IV. c. 1. Tom. II. Concil.* Ils l'avoient encore conservé dans le siecle d'Alcuin qui, *in libr. div. offic. c. 36.*, suppose que la consécration de l'Evêque devoit se faire par l'*apostolique*, qui ne peut être que le Métropolitain ou le Primat de la Province.

C'est depuis que les trois Patriarchats d'Orient furent tombés entre les mains des Sarrasins, & que l'Evêque de Rome ne se vit plus de rival à respecter, qu'il chercha d'approprier à son siege le titre d'*apostolique*, & à sa personne celui de Souverain Pontife ou de Pape. *v.* PAPE.

Grégoire le Grand, qui vivoit au VI[e] siecle, se hazarda déja de dire, *Epist. L. V. 37*, que quoiqu'il y ait eu plusieurs Apôtres, néanmoins le siege du Prince des Apôtres a seul la suprème autorité, & par conséquent le nom d'*apostolique* par un titre particulier. L'Abbé Rupert osa dire aussi, *L. 1. de div. offic. c. 27.*, que les successeurs des autres Apôtres ont été appellés Patriarches ; mais que le successeur de S. Pierre a été nommé par excellence *apostolique*, à cause de la dignité du Prince des Apôtres. Enfin le Concile de Rheims tenu en 1049, décida que le Souverain Pontife de Rome étoit le seul Primat *apostolique* de l'Eglise universelle. C'est dès ce tems-là qu'on a mis ce titre d'*apostolique* à toute sauce ; siege *apostolique*, Nonce *apostolique*, Notaire *apostolique*, Bref *apostolique*, Chambre *apostolique*, Vicaire *apostolique*, &c. *v.* NONCE, NOTAIRE, BREF, CHAMBRE, VICAIRE, &c. (C. C.)

APOSTOLIQUES, s. m. pl., *Théol.*, nom qu'Hospinien, & Bâle ou Balcé Evêque d'Offery, donnent à d'anciens moines autrefois répandus dans les isles Britanniques.

Ces deux auteurs prétendent que Pélage si fameux par son hérésie, & qui étoit Anglois de naissance, ayant été témoin dans ses voyages en orient de la vie monastique, l'introduisit dans sa patrie, & qu'il fut Abbé du Monastere de Bangor, ayant sous sa conduite jusqu'à deux mille moines. Mais M. Cave dans son histoire littéraire, *tome I. pag. 291.* quoiqu'il avoue que Pélage ait été moine, traite tout le reste de rêveries & de fables avancées sur l'autorité de quelques modernes, tels que Jean de Tinmouth, Nicolas Chanteloup, &c. écrivains fort peu respectables.

Bede dans son histoire d'Angleterre, *liv. II. c. ij.* fait mention de ce monastere de Bancor ou de Bangor, dans lequel on comptoit plus de 2000 moines : mais il ne dit rien du nom d'*apostoliques*, qui paroît être entiérement de l'invention de Bâle & d'Hospinien.

Bingham, de qui nous empruntons cet article, remarque qu'il y avoit en Irlande un monastere de Benchor, fondé vers l'an 520 par Congell, dont Saint Gal & S. Colomban furent disciples. Mais ou lui ou son traducteur se sont trompés, en prétendant que S. Colomban avoit fondé le monastere de Lizieux en Normandie : *In Normaniâ Lexoviense monasterium*. Il falloit dire : *Luxoviense monasterium*, le monastere de Luxeu ou de Luxeuil ; & tout le monde sait que cette Abbaye est située en Franche-Comté. Bingham, *orig. eccl. lib. VII. c. ij. §. 13.*

APOSTOLIQUES, (R), *Hist. Ecclés.*, nom donné à des Sectaires ou partis, qui prétendoient imiter de près les mœurs & la pratique des Apôtres. Les premiers furent ceux qu'on appella aussi apotactites, qui s'éleverent dans le III[e] siecle. *v.* APOTACTITES, ENCRATITES.

On donna ce même nom à certains Sectaires ignorans qui figurerent dans le XI[e] siecle avec les Léonistes, les Adamiens, les Cathares, & autres gens de cette trempe aussi superstieux que grossiers. *v.* LÉONISTES, ADAMIENS, CATHARES.

Le XIIIe siecle eut aussi ses *apostoliques* que l'on a accoûtumé d'associer avec les Turlupins, les Beguards, les Beguins & les pauvres freres. Il est aussi difficile de dire ce qui distinguoit ces Sectaires entr'eux, que de déterminer précisément quelles ont été leurs erreurs. On accuse les *apostoliques* d'avoir condamné le mariage, & permis le concubinage; d'avoir rejetté l'usage du baptême, & adopté plusieurs sentimens des Manichéens. Mais tout cela n'a aucune vraisemblance; & ce que S. Bernard dit contr'eux au Sermon 66 sur les Cantiques, ne paroit qu'une déclamation contre des gens qu'il ne connoissoit pas, ou qu'il confondoit avec d'autres. Ce que Sanderus & Baronius en disent, nous en donne une idée bien plus favorable; c'étoit, suivant eux, des gens qui nioient le Purgatoire, l'invocation des Saints, la priere pour les morts, & se disoient être le seul & le vrai corps de l'Eglise.

On veut qu'ils aient eu pour chef un nommé Segarellus Italien, qui s'avisa sur la fin du XIIIe siecle de censurer vigoureusement la tyrannie, l'avarice & le faste du Pape & de tout le Clergé. Pour leur prêcher d'exemple, il affecta de même que tous ses adhérens, la simplicité & la vie pauvre & frugale des Apôtres de Jesus-Christ. Il n'en fallut pas davantage pour s'attirer la haine des Ecclésiastiques & les poursuites les plus terribles de l'Inquisition. Leur fuite précipitée ne put les sauver tous; plusieurs périrent, & Segarellus après avoir enduré les horreurs d'une noire prison sous les Papes Honorius IV & Nicolas IV, termina ses jours à Parme sur un bucher l'an 1300. Dulcin qui se mit après lui à la tête du parti, se mêla de prophétiser, & annonça la ruine prochaine de l'Eglise de Rome. Les persécutions redoublerent; on mit des soldats sur pied; Dulcin fut fait Général du parti, & on se défendit avec beaucoup de vigueur. A la fin cependant il fallut se rendre, & périr. Ceux qui échapperent se confondirent vraisemblablement avec les Albigeois; delà vient que les auteurs qui en ont parlé, les ont confondu avec ceux-ci. *v.* ALBIGEOIS. On peut voir ce qu'en ont dit, Dupin *nouv. Bibl. T. XI.* Page *in breviar. Pontif. T. III.* Weisman *introd. in memor. Hist. Eccles. T. I.* Mosheim *Essai d'Histoire des hérétiques, hist. ordin. Apostolici. L. II.* Limborch. *Histor. inquisit.*

On a donné aussi le nom d'*apostoliques* aux disciples d'un Anabaptiste Mennonite nommé Samuel *Apostool* Ministre, dans sa communion à Amsterdam, qui s'opposa avec force l'an 1664 aux sentimens de Galenus Abrahams de Haan, qui voulut admettre dans le parti des Spennonites Waterlands tous ceux qui se disoient Chrétiens. Ces *apostoliques* opposés aux Galenistes sont actuellement zélés partisans de la saine orthodoxie, & ne reçoivent personne parmi eux qu'il ne souscrive à leur confession de foi en tous ses points. *v.* GALENISTES. (C.C.)

APOSTOLIQUES, PERES. *v.* PERES.

APOSTROPHE, s. m., est aussi un terme de *Grammaire*, & vient d'ἀπόστροφος, substantif masculin; d'où les Latins ont fait *apostrophus* pour le même usage. R. ἀποστρέφω, *averto*, je détourne, j'ôte. L'usage de l'*apostrophe* en Grec, en Latin & en François, est de marquer le retranchement d'une voyelle à la fin d'un mot pour la facilité de la prononciation. Le signe de ce retranchement est une petite virgule que l'on met au haut de la consonne, & à la place de la voyelle qui seroit après cette consonne, s'il n'y avoit point d'*apostrophe*; ainsi on écrit en Latin *men'* pour *mene?* *tanton'* pour *tantò-ne?*

.... *Tanton' me crimine dignum?*
Virg. Æneid. v. 668.
.... *Tanton' placuit concurrere motu?*
Virg. Æneid. XII. v. 503.

viden' pour *vides-ne?* *ain'* pour *ais-ne?* *dixtin'* pour *dixistine?* & en François *grand'-messe*, *grand'-mere*, *pas grand'chose*, *grand'peur*, &c.

Ce retranchement est plus ordinaire quand le mot suivant commence par une voyelle.

En François l'*e* muet ou féminin est

la seule voyelle qui s'élide toujours devant une autre voyelle, au moins dans la prononciation; car dans l'écriture on ne marque l'élision par l'*apostrophe* que dans les monosyllabes *je*, *me*, *te*, *se*, *le*, *ce*, *que*, *de*, *ne*, & dans *jusque* & *quoique*, *quoiqu'il arrive*. Ailleurs on écrit l'*e* muet quoiqu'on ne le prononce pas: ainsi on écrit, *une armée en bataille*, & l'on prononce *un armé en bataille*.

L'*a* ne doit être supprimé que dans l'article & dans le pronom *la*, *l'ame*, *l'église*, *je l'entends*, pour *je la entends*. On dit *la onzieme*, ce qui est peut-être venu de ce que ce nom de nombre s'écrit souvent en chiffre, le XI[e] roi, la XI[e] lettre. Les enfans disent *m'amie*, & le peuple dit aussi *m'amour*.

L'*i* ne se perd que dans la conjonction *si* devant le pronom masculin, tant au singulier qu'au pluriel; *s'il vient*, *s'ils viennent*, mais on dit *si elles viennent*.

L'*u* ne s'élide point, *il m'a paru étonné*. J'avoue que je suis toujours surpris quand je trouve dans de nouveaux livres *viendra-t'il*, *dira-t'il*: ce n'est pas là le cas de l'*apostrophe*, il n'y a point là de lettre élidée; le *t* en ces occasions n'est qu'une lettre euphonique, pour empêcher le bâillement ou rencontre des deux voyelles; c'est le cas du tiret ou division: on doit écrire *viendra-t-il*, *dira-t-il*. Les Protes ne lisent-ils donc point les grammaires qu'ils impriment?

Tous les dictionnaires françois font ce mot du genre féminin; il devroit pourtant être masculin quand il signifie ce signe qui marque la suppression d'une voyelle finale. Après tout on n'a pas occasion dans la pratique de donner un genre à ce mot en François: mais c'est une faute à ces dictionnaires quand ils font venir ce mot d'ἀποστροφὴ, qui est le nom d'une figure de Rhétorique. Les dictionnaires Latins sont plus exacts; Martinius dit: *Apostrophe*. R. ἀποστροφὴ, *figura Rhetoricæ*; & il ajoûte immédiatement: *apostrophus*, R. ἀπόστροφος, *signum rejectæ vocalis*. Isidore, *au liv. I. de ses origines, chap. XVIII.* où il parle des figures ou signes dont on se sert en écrivant, dit: *apostrophos*, *pars circuli dextra*, & *ad summam litteram apposita*, *fit ita'*, *quâ notâ deesse ostenditur in sermone ultimas vocales*.

APOSTROPHE, s. f., *Belles-Lettres*, figure de Rhétorique dans laquelle l'orateur interrompt le discours qu'il tenoit à l'auditoire, pour s'adresser directement & nommément à quelque personne, soit aux dieux, soit aux hommes, aux vivans ou aux morts, ou à quelqu'être, même aux choses inanimées, ou à des êtres métaphysiques, & qu'on est en usage de personnifier.

De ce dernier genre est ce trait de M. Bossuet dans son Oraison funebre de la Duchesse d'Orléans: „ Hélas, nous ne „ pouvons arrêter un moment les yeux „ sur la gloire de la Princesse, sans que „ la mort s'y mêle aussi-tôt pour tout „ offusquer de son ombre! O mort, éloi„ gne-toi de notre pensée, & laisse-nous „ tromper pour un moment la violence „ de notre douleur par le souvenir de „ notre joie".

Cicéron dans l'Oraison pour Milon, s'adresse aux citoyens illustres qui avoient répandu leur sang pour la patrie, & les intéresse à la défense d'un homme qui en avoit tué l'ennemi dans la personne de Clodius. Dans la même piece il apostrophe les tombeaux, les autels, les bois sacrés du mont Albain. *Vos Albani tumuli atque luci*, &c.

Enée dans un récit remarque, que si on avoit été attentif à un certain événement, Troie n'auroit pas été prise.

Trojaque nunc stares, Priamique arx alta maneres. Æneid. II.

L'*apostrophe* fait sentir toute la tendresse d'un bon citoyen pour sa patrie.

Celle que Démosthene adresse aux Grecs tués à la bataille de Marathon, est célebre; le Cardinal du Perron a dit qu'elle fit autant d'honneur, que s'il eût ressuscité ces guerriers. On regarde aussi comme un des plus beaux endroits de Cicéron, celle qu'il adresse à Tubéron dans l'Oraison pour Ligarius: *Quid enim, Tu-*

bero, tuus ille districtus in acie Pharsalicâ gladius agebat? &c. Cette apostrophe est remarquable, & par la vivacité du discours, & par l'émotion qu'elle produisit dans l'ame de César.

Au reste il en est de l'*apostrophe* comme des autres figures. Pour plaire elle doit n'être pas prodiguée à tout propos. L'auditeur souffriroit impatiemment qu'on le perdit incessamment de vûe, pour ne s'adresser qu'à des êtres qu'il suppose toujours moins intéressés que lui au discours de l'orateur.

Le mot *apostrophe* est Grec, ἀποστροφὴ, *aversio*, formé d'ἀπὸ, *ab*, & de στρέφω, *verto*, je tourne; *quia orator ab auditore convertit sermonem ad aliam personam.*

APOSTROPHIE, de ἀποστρέφειν, *détourner*, *Myth.*, nom que Cadmus donna à Venus Uranie, que les Grecs révéroient, pour en obtenir la pureté de corps & d'esprit. Elle eut un temple à Rome, sous le nom de *Verticorda*: les femmes débauchées & les jeunes filles lui sacrifioient; les unes pour se convertir, & les autres pour persister.

APOTACTITES *ou* APOTACTIQUES, s. m. pl., *Théol.*, en Grec, ἀποτακτῖται, composé d'ἀπὸ & τάττω, *je renonce.* C'est le nom d'une secte d'anciens hérétiques, qui affectant de suivre les maximes évangeliques sur la pauvreté & les exemples des Apôtres & des premiers Chrétiens, renonçoient à tous leurs biens, meubles & immeubles. *v.* APOSTOLIQUES.

Il ne paroît pas qu'ils aient donné dans aucune erreur, pendant que subsista leur premier état; quelques écrivains Ecclésiastiques nous assurent, qu'ils eurent des martyrs & des vierges dans le quatrieme siecle, durant la persécution de Dioclétien; mais qu'ensuite ils tomberent dans l'hérésie des Encratites, & qu'ils enseignerent que le renoncement à toutes les richesses étoit un devoir d'une nécessité absolue & universelle. Delà vient qu'on joint les *apotactiques* aux Eunomiens & aux Ariens. *v.* EUNOMIENS & ARIENS.

Selon saint Epiphane, les *apotactites* se servoient souvent de certains actes apocryphes de S. Thomas, & de S. André, dans lesquels il est probable qu'ils avoient puisé leurs opinions. *v.* APOCRYPHE.

APOTELESMATIQUES, (N), s. m. pl., nom tiré du grec ἀποτελέσματα, *effet caché*, par où on désignoit anciennement les effets ou influences occultes des astres; Sozomene *L. III. c. 6.* appelle astronomie *apotelesmatique*, la science de ceux qui se vantoient de les connoitre, & on donnoit à ceux-ci le même nom d'*apotelesmatiques.* Selden a cru *de Diis syris synt. 1. 2.*, que les apotelesmes étoient de petites figures de cire, faites de maniere à recevoir les impressions des prétendues influences des astres, & dont on se servoit dans les opérations de la Magie ou de la Divination. Il paroît assez que l'art *apotelesmatique* étoit précisément la même chose que l'Astrologie judiciaire. (C. C.)

APOTELESME, (N), signifie ce qui a été fait achevé, décidé; ce mot se trouve employé dans l'astronomie philolaïque de Boulliaud, *pag. 356.* & ailleurs. Il signifie prédiction dans Sextus Empiricus, *pag. 344.* (D.L.)

APOTEVITZ, (N), *Géog.*, nom propre d'une ville de Hongrie, dans l'Esclavonie, près de la Drave, à un mille, à l'est, de Copranitz.

APOTHEME, s. m., dans la *Géométrie élémentaire*, est la perpendiculaire menée du centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés.

Ce mot vient du grec ἀπὸ, *ab*, de, & τίθημι, *sto*, *prono*, je pose; apparemment comme qui diroit *ligne tirée depuis le centre jusques sur le côté.*

APOTHEOSE, ou *Déification d'un homme*, (R), *Hist. Anc.*, du grec ἀπὸ, & de Θεὸς, *Dieu.* 1°. On remarque chez tous les peuples idolâtres un instinct particulier, qui les portoit à regarder comme des êtres au-dessus de l'humanité, les hommes qui se distinguoient, par leurs vertus, par leurs talens, ou par leurs exploits

exploits militaires; ceux qui avoient rendu à la patrie quelque service signalé; &, de toutes les idolâtries, c'est, sans doute, la moins absurde & la plus excusable. On en trouvera des exemples dans les différens articles de cet ouvrage. Nous nous bornons ici à parler des Grecs & des Romains chez lesquels la cérémonie de l'*apothéose* étoit plus pompeuse, & en quelque sorte, plus réguliere, & dont les héros nous sont plus connus. Chez les Grecs, l'usage étoit de ne point mettte un héros au rang des dieux, que l'Oracle ne l'en eût déclaré digne. Lorsqu'Alexandre voulut diviniser son favori Héphestion, il s'autorisa d'un Oracle de Jupiter Hammon, rapporté par un certain Philippe qui venoit de Babylone; mais il y a eu des exceptions à cette regle. Les Athéniens ont quelquefois accordé les honneurs divins aux grands hommes, dès leur vivant. On trouve, à ce sujet, un passage curieux de l'Historien Démocharès, rapporté par Athénée. Démétrius-Poliorcete entrant dans Athénes, dit cet Historien, y fut reçu, par les Athéniens, comme un dieu. Ils allerent à sa rencontre couronnés de fleurs, faisant retentir les airs d'hymnes à sa louange, & répandant, en son honneur, des coupes pleines de vin. Ils se prosternoient devant lui, en criant qu'il étoit le seul véritable dieu. „ Les „ autres dieux, disoient-ils, n'écoutent „ pas nos prieres, & ne nous donnent „ point de secours; toi seul, ô fils de „ Venus & de Neptune! toi seul peux „ nous donner la paix; c'est à toi que „ nous la demandons comme à notre „ seigneur.

2°. Chez les Romains, il falloit un décret du Sénat pour autoriser l'*apothéose*. Romulus est le premier qui ait été placé solemnellement au rang des dieux. On ne trouve ensuite, dans toute l'Histoire de la République, jusqu'à Jules-César, dans les plus beaux jours de Rome, & dans des tems si féconds en héros, & en grands hommes, on ne trouve, dis-je, qu'une seule femme à qui l'on ait décerné les honneurs divins: encore cette femme, nommée *Anna Pérenna*, est-elle assez peu connue dans l'Histoire. Voyez ce mot. Jules-César est le second, après Romulus, qui ait été mis au nombre des dieux. Auguste son successeur, peut être regardé comme le premier instituteur de l'*apothéose* des Empereurs, que Tibere acheva d'établir, & dont il fit une loi. Depuis ce tems, l'*apothéose*, qui devoit être le prix des vertus & du mérite, ne fut plus qu'une vaine cérémonie d'usage, & fut souvent prostituée à des monstres qui ne méritoient pas même le nom d'hommes. Voici la description des cérémonies qui accompagnoient l'*apothéose* des Empereurs Romains.

Après les obséques de l'Empereur défunt, qui se faisoient avec la pompe la plus magnifique, on mettoit son portrait en cire sur un lit d'yvoire, couvert d'un superbe tapis brodé d'or, & placé dans la grande salle du palais. On supposoit que c'étoit l'Empereur lui-même, qui étoit encore malade dans son lit. Il recevoit les visites des Sénateurs & des dames Romaines, qui s'asseyoient aux deux côtés du lit, & y demeuroient pendant quelques heures. Les médecins venoient aussi visiter l'image de cire, comme pour examiner sa santé. Ils en disoient même leur avis, qu'on écoutoit fort sérieusement. Ceux qui auroient été le plus tentés de rire de cette farce si ridicule, affectoient la contenance la plus grave. Cette momerie continuoit pendant l'espace de sept jours; le huitieme, le lit & l'image de cire étoient portés dans la place publique par les principaux Sénateurs & Chevaliers. Cette procession marchoit le long de la Voie Sacrée. Le nouvel Empereur y paroissoit environné des plus illustres seigneurs Romains. On avoit élevé dans la place publique une grande estrade de bois, peinte en couleur de pierre, & décorée d'un péristile tout brillant d'yvoire & d'or. Sous ce péristile étoit dressé un superbe lit de parade, sur lequel on déposoit l'image de

cire. On chantoit ensuite, à deux chœurs, des hymnes à la louange du Prince défunt. Pendant cette musique, l'Empereur & son cortege étoient assis dans la place; & les dames Romaines se tenoient sous les portiques. Le concert fini, on recommençoit la marche pour se rendre au Champ de Mars, hors de la ville; mais cette seconde procession étoit beaucoup plus pompeuse que la premiere. On voyoit d'abord paroître les statues des plus illustres Généraux Romains, depuis Romulus; ensuite des figures en bronze, représentant les Provinces soumises à l'Empire Romain; puis les portraits des hommes illustres par leurs vertus, ou par leurs talens. Il y avoit des hommes qui portoient toutes ces images, soit sur des brancards, soit dans leurs mains. Ils étoient suivis des Chevaliers Romains & de plusieurs bataillons de soldats rangés en bon ordre: venoient ensuite des chevaux de course derriere eux. On portoit les présens que les peuples tributaires avoient envoyés pour contribuer à la dépense de cette cérémonie; après quoi, plusieurs personnes portoient un autel magnifique, couvert d'yvoire & d'or, & parsemé de pierreries. Dans le tems que tous ces objets défiloient, le nouvel Empereur, monté sur la tribune aux harangues, faisoit l'éloge funèbre du Prince défunt, lequel étant achevé, on emportoit le lit & l'image de cire que l'Empereur suivoit avec son cortege. Le lit étoit porté par les Chevaliers Romains, & précédé des principaux Sénateurs, ce qui devoit former une procession des plus brillantes. Dans le Champ de Mars, étoit élevé un édifice en forme de bûcher, dont les différens étages diminuant toujours à mesure qu'ils s'élevoient, formoient une espece de pyramide. Cet édifice étoit revêtu de magnifiques tapis brodés d'or, & décoré de figures d'yvoire; mais l'intérieur étoit plein de menu bois sec. Sur le dernier étage, on voyoit le char doré, dont l'Empereur défunt avoit coûtume de se servir pendant sa vie. Sur le second étage étoit placé, de la main des pontifes, le lit de parade avec l'image de cire sur lesquels on répandoit des parfums & des aromates. Le nouvel Empereur & les parens du Prince défunt venoient baiser la main à son image, puis s'asseyoient dans les sieges qui leur étoient destinés. Les Chevaliers Romains amusoient ensuite les spectateurs par quelques courses de chevaux, qu'ils faisoient autour du bûcher. Ils étoient suivis de l'infanterie Romaine & de plusieurs chariots dont les conducteurs étoient vêtus de pourpre. Après toutes ces cérémonies, l'Empereur secondé du consul & des Magistrats, mettoit le feu au bûcher; & dès que la flamme commençoit à s'élever, on lâchoit du dernier étage du bûcher un aigle qui s'enfuyoit vers le ciel d'un vol rapide; & le peuple crédule se persuadoit que cet oiseau emportoit dans l'Olympe l'ame du Prince défunt. Après cette preuve, sa divinité n'étoit plus douteuse: on lui donnoit le titre de *divus*, *dieu* ou *divin*; & quelquefois on lui changeoit son nom. On érigeoit un temple à son honneur: on lui établissoit des prêtres & des sacrifices.

Les Impératrices Romaines jouissoient aussi des honneurs de l'*apothéose*; & la cérémonie, qu'on faisoit pour elles, étoit la même que celle qu'on faisoit pour les Empereurs, excepté qu'au lieu d'un aigle, on lâchoit un paon.

3°. Les Chinois égalent au moins les Grecs & les Romains dans les honneurs qu'ils rendent aux grands Princes & aux hommes illustres. On trouvera, dans les différens articles de cet ouvrage, tout ce qui concerne leurs cérémonies à ce sujet. *v.* HONNEURS RENDUS AUX MORTS.

Les cinq premiers Empereurs Chinois ont des temples bâtis dans toutes les villes de ce vaste Empire, ainsi que les grands hommes, & ceux qui ont rendu des services à la patrie. Outre cela, chaque Empereur est honoré après sa mort, comme une espece de divinité. On voit dans les temples un tableau sur lequel sont gravés ces mots: *Vive le Roi de la*

Chine des milliers d'années ! chacun fléchit le genou devant ce tableau ; & l'on y fait des sacrifices.

APOTHÉQUE, (N), s. f. *Belles-Lettres.* Les anciens donnoient ce nom à l'endroit de leur maison où ils conservoient les vivres, les parfums, & toutes autres provisions.

APOTHESE, (N), s. f., *Méd.*, nom qu'Hipocrate donne à l'action de placer dans une situation convenable un membre rompu, auquel les bandages sont appliqués.

APOTHETUS, (N), sorte de nom, propre aux flûtes dans l'ancienne Musique des Grecs.

APOTHICAIRE, (R), s. m., celui qui prépare & vend les remedes ordonnés par le Médecin.

On conçoit aisément qu'une bonne Police a dû veiller à ce que cette branche de la Médecine, qui consiste à composer les remedes, ne fût confiée qu'à des gens de la capacité & de la probité desquels on s'assurât par des examens, des chef-d'œuvres, des visites, & les autres moyens que la prudence humaine peut suggérer.

Les principales connoissances d'un *Apothicaire* peuvent se réduire à quatre : savoir la connoissance des drogues simples, qui forme cette partie de l'Histoire naturelle que l'on nomme *matiere médicale* ; elle apprend à connoître toutes les drogues simples qui sont d'usage en Médecine. *L'élection*, ou le choix des médicamens qui enseigne comment on doit les choisir : en quel tems on doit se les procurer : la maniere de les secher, & celle de les conserver. La *préparation*, qui apprend comment il faut préparer les médicamens simples avant de les employer. Enfin la *mixtion* est cette partie de la science de l'*Apothicaire* qui enseigne à mêler les drogues simples, pour en former des médicamens composés. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des connoissances particulieres, nécessaires à un *Apothicaire* ; mais nous les réservons pour leurs articles respectifs. *v.* PHARMACIE, MÉDICAMENS, DROGUES, MATIERE MÉDICALE, PRÉPARATION *des Médicamens*, PULVÉRISATION, MIXTION, ESPECE, INFUSIONS, DECOCTIONS, EXTRAIT, DISTILLATION, PILULES, TROCHISMES, EMPLATRE, POIDS, MESURES, &c.

APOTHICAIRERIE, s. f., du grec ἀποθήκη, boutique ou magasin ; c'est, par rapport à l'Architecture, une salle dans une maison de Communauté, dans un Hôpital, ou dans un Palais, où l'on tient en ordre & avec décoration les médicamens. Celle de Lorette en Italie, ornée de vases du dessein de Raphael, est une des plus belles : celle de Dresde est aussi très-fameuse ; on dit qu'il y a 14000 boëtes d'argent toutes pleines de drogues & de remedes fort renommés.

APOTHICAIRES, *isle des*, (N), *Géog. Mod.*, isle de la Newa, à Petersbourg, consacrée à la culture de toutes les plantes médicinales possibles, au moyen des serres & des fourneaux nécessaires dans le climat de l'Ingrie. On donne à cette isle près de deux lieues de tour, & l'on y compte une centaine de maisons. (D.G.)

APOTHRAUSE, (N), s. f., *Chir.*, désigne une sorte de fracture, avec séparation & détachement de quelque esquille de l'os.

APOTOME, s. m., *Math.*, mot employé par quelques Auteurs, pour désigner la différence de deux quantités incommensurables. Tel est l'excès de la racine quarrée de 2 sur 1. *v.* INCOMMENSURABLE.

Ce mot est dérivé du verbe grec, ἀποτέμνω, *abscindo*, je retranche : un *apotome* en Géométrie, est l'excès d'une ligne donnée sur une autre ligne qui lui est incommensurable. Tel est l'excès de la diagonale d'un quarré sur le côté.

APOTOME, en *Musique*, est aussi ce qui reste d'un ton majeur après qu'on en a ôté un limma, qui est un intervalle moindre d'un comma que le semi-ton majeur ; par conséquent l'*apotome* est d'un comma plus grand que le semi-ton moyen.

Les Grecs qui savoient bien que le ton majeur ne pouvoit par des divisions harmoniques être partagé en deux parties égales, le divisoient inégalement de plusieurs manieres. *v.* INTERVALLE. De l'une de ces divisions inventées par Pythagore, ou plutôt par Philolaüs son disciple, résultoit le diese ou limma d'un côté, & de l'autre l'*apotome*, dont la raison est 2048 à 2187, *v.* LIMMA.

La génération de l'*apotome* se trouve à la septieme quinte, *ut diese*, en commençant par *ut*; car alors la quantité dont cet *ut diese* surpasse l'*ut* naturel, est précisément le rapport que nous venons d'établir.

Les Anciens appelloient *apotome majeur* un petit intervalle formé de deux sons, en raison de 125 à 128, c'est ce que M. Rameau appelle *quart de ton enharmonique* dans sa *Démonstr. du princ. de l'harmonie*, Paris 1750.

Ils appelloient *apotome mineur*, l'intervalle de deux sons, en raison de 2025 à 2048, intervalle encore moins sensible à l'oreille que le précédent.

APOTRE, (R), s. m., *Théol. Apostolus*, du grec ἀπόστολος, d'ἀπὸ & στέλλω, στέλλω, *équipper*, *munir*, *envoyer quelqu'un muni d'instructions :* ce mot grec a été emploié par Démosthene, Plutarque, &c. pour marquer une flotte, ἀπόστολος τῶν νεῶν. Hérodote & d'autres Auteurs s'en sont servis pour exprimer diverses sortes de délégués; les Juifs Hellénistes désignoient par-là celui qui étoit envoyé à Jérusalem, pour y porter l'argent de la collecte qui devoit servir à l'usage du Temple. Nous en parlerons plus bas.

Dans le Nouveau Testament ce nom est donné, 1°. à Jesus Christ, comme étant l'Envoyé de Dieu, l'Ange de l'alliance, *Hebr. III.* 1. &c. 2°. aux douze Disciples, qu'il a choisis pour annoncer son Evangile par toute la terre. Les douze *Apôtres* sont, Simon, surnommé Pierre, & André son frere; Jacques fils de Zebedée, ou le mineur, & Jean son frere; Philippe & Barthélemi; Thomas & Matthieu le Péager; Jacques fils d'Alphée; & Lebbée, surnommé Thaddée, Simon Cananéen, & Judas Iscariot, *Matth. X.* 2. 3. 4.

Ce dernier étant péri tragiquement en punition de sa perfidie, on lui établit un successeur en la personne de Mathias, *Act. I.* 26. Jacques le majeur, que le Roi Hérode fit mourir, *Act. XII.* 2. fut remplacé par S. Paul. Voyez tous ces noms propres.

Tout ce que l'Ecriture nous dit des *Apôtres*, doit nous faire concevoir la plus grande idée de leur emploi. Ils sont placés au dessus des Prophètes, des Evangelistes, des Pasteurs & des Docteurs, *Eph. IV.* 11. *I Cor. XII.* 28. 29. Ils sont honorés des noms glorieux d'amis de J. C. *Jean XV.* 15. qu'il a choisis pour ses témoins, *Act. I.* 8. ses Ministres, *I Cor. IV.* 1. ses Ambassadeurs, *II. Cor. V.* 20. Ouvriers avec lui, *I Cor. VI.* 1. & les dispensateurs des mysteres de Dieu, *I Cor. IV.* 1. Ils sont comparés au sel de la terre, & à la lumiere qui éclaire tous ceux qui sont dans la Maison, *Matth. V.* Quelques Peres ont cru qu'ils ont été figurés dans le *V. Testam.* par les douze fils de Jacob; les douze fontaines d'Elim, *Exod.* XV. 27. les douze pierres du pectoral d'Aaron; les douze pains de proposition; & qu'ils sont représentés dans l'*Apocalypse* sous l'image des douze étoiles, XII. 1. des douze fondemens de la Jérusalem céleste; des douze Anges, qui se tiennent aux portes de la Ste Cité; mais je ne vois là qu'une opinion & point de preuves.

Nous avons détaillé les fonctions de la commission dont les *Apôtres* furent chargés à l'article APOSTOLAT. On peut compter parmi leurs prérogatives 1°. l'honneur attaché à des fonctions si augustes; 2°. celui d'avoir vu Jesus Christ, & d'avoir été auditeurs de ses leçons & les témoins de ses miracles, *Act.* I. 8. 11. 32. XXI. 22. XXII. 15. X 41. *I Cor.* IX. 1.; 3°. la gloire d'une vocation divine, immédiate & extraordinaire, *Jean* XX. 21. XVII. 18. *Matth.* XXVIII. 18. 19. *Marc.* XVI. 13. 16. *Gal.* I. 1.

Act. I. 26.; 4°. l'avantage de l'inspiration, *Gal.* I. 12. *Luc* XXIV. 48. *Joh.* XVI. 7. 13. XV. 26. d'où résultoit l'infaillibilité, & par-là même l'autorité, *v.* INSPIRATION, INFAILLIBILITÉ, AUTORITÉ. 5°. le pouvoir de disposer des clefs du Royaume des Cieux, en introduisant dans l'Eglise ceux qui se rendoient attentifs à leur prédication, *Matth.* XVI. 19. & celui de remettre & de retenir les péchés, *Jean* XX. 23. de lier & de délier, *Matth.* XVIII. 18. *v.* CLEFS, ABSOLUTION, EXCOMMUNICATION.; 6°. les dons extraordinaires des langages, des miracles, *Marc.* XVI. 17-20. *Hebr.* II. 3. 4. *Rom.* XV. 17. 19. *v.* DONS, S. ESPRIT, auxquels étoit joint le pouvoir de communiquer ces mêmes dons, *Act.* VIII. 6. 7. 15. 16. 19. XIX. 6. 20.; de punir d'une maniere éclatante les pécheurs & les ennemis de la vérité: *v.* APOSTOLAT: on peut joindre à cela 7°. une force triomphante dans la prédication de l'Evangile, *Act.* II. 41. 47. IV. 4. 32. V. 14. VI. 1. IX. 21. XI. 21.; 8°. le privilege glorieux de fonder les Eglises & de veiller à leur conservation, en exerçant sur elles & sur leurs Pasteurs une inspection accompagnée d'une pleine autorité, *II Cor.* XI. 28. X. 13-16. *Rom.* XV. 19. XI. 13. *Gal.* II. 7.; 9°. enfin l'honneur d'exercer un emploi dans lequel ils n'ont eu ni prédécesseurs ni successeurs, revêtus des mêmes prérogatives & chargés des mêmes fonctions, & qui leur a assuré une place des plus distinguées dans le Ciel, *Matth.* XIX. 28. *Luc* XXII. 29. 30.

Les *Apôtres* commencerent à exercer leurs fonctions pendant la vie de Jesus Christ, en parcourant la Judée & la Galilée; mais ce n'étoit-là qu'un petit prélude de celles qu'ils furent appellés à exercer par toute la terre après sa mort & son ascension, lorsque, suivant ses ordres, *Jean* XX. 21. *Matth.* XXVIII. 19. ils sortirent de Jérusalem pour se disperser çà & là parmi les Nations, *Act.* VIII. & porter par-tout la Parole de Dieu. *v.* CHRISTIANISME, EVANGILE. Ils prècherent de vive voix dans les diverses langues de chaque nation, qu'ils avoient apprises par révélation, *Act.* II. Ils publierent aussi plusieurs écrits, qui composent le *N. T. v.* CANON, BIBLE, TESTAMENT; mais on leur en attribue un grand nombre dont ils n'étoient point les Auteurs. *v.* APOCRYPHES, EVANGILES, ACTES, EPÎTRES APOCRYPHES.

On verra quelle a été leur Doctrine, leur façon de prêcher, les obstacles qu'ils ont eu à essuyer, leurs travaux, leurs efforts, & leurs succès à l'article CHRISTIANISME. On trouvera les circonstances particulieres de la vie, de la prédication, des voyages, des travaux, & de la mort de chacun d'eux, sous leurs noms propres, PIERRE, &c. &c.

L'ignorance & l'esprit de doutes que les *Apôtres* firent paroitre assez souvent & pour lesquels ils furent repris par leur Maitre, ne doivent diminuer en rien le respect que nous devons avoir pour leurs écrits, qu'ils n'ont publiés que depuis l'effusion du S. Esprit, & toujours animés, dirigés & inspirés par cet Esprit de vérité; il ne seroit pas moins déraisonnable de prendre quelque ombrage des chûtes ou des péchés dont ces *Apôtres* se rendirent coupables pendant la vie de Jesus Christ, comme par exemple l'emportement, la présomption, la lâcheté de S. Pierre, *Jean* XVIII. 10. *Matth.* XXVI. 33. 70. ni même des foiblesses qu'ils firent paroitre dans la suite, dans leur conduite particuliere, *Gal. II.* 11. ni de tout ce en général qu'ils purent retenir du fond de la nature corrompue de l'homme pécheur, *Rom.* VII. 14. *I Jean* I. 8-10. puisque tout cela n'a pas empêché qu'ils n'aient été inspirés de Dieu dans tout ce qu'ils ont prêché en son nom, de vive voix & par écrit. *v.* CHRISTIANISME, INSPIRATION.

J'en dis de même de l'ignorance que S. Pierre manifesta par rapport à la vocation des Gentils, qui obligea Dieu à lui révéler ce mystere, *Act.* X. XI. Car quoiqu'il eût reçu dans ce tems-là le S.

Esprit, il n'avoit pas encore été éclairci sur ce point, dont la connoissance ne devint nécessaire aux *Apôtres*, que quand ils furent appellés à porter l'Evangile parmi les Gentils. (C. C.)

* Quelques faux Prédicateurs contesterent à S. Paul sa qualité d'*apôtre*, parce qu'à les entendre, on ne pouvoit se dire envoyé de Jesus Christ sans l'avoir vu, & sans avoir été témoin de ses actions. Pour répondre à ces sophistes qui avoient séduit les Eglises de Galatie, il commence par ces mots, l'épitre aux Galates : *Paul apôtre, non des hommes, ni par les hommes, mais par Jesus Christ & Dieu le Pere;* leur faisant ainsi connoitre qu'il avoit sa mission immédiatement de Dieu. Son élection est clairement exprimée dans ces paroles que Dieu dit à Ananias en parlant de Saul converti, *Act. Ch. IX. vers. 15. va; car il m'est un vaisseau que j'ai choisi, pour porter mon nom devant les Gentils & les Rois;* ce qui fait qu'il est appellé par excellence l'*apôtre des Gentils*, à la conversion desquels il étoit spécialement destiné: mais il est à remarquer que malgré ce témoignage & la vocation expresse du S. Esprit, *séparez moi Saul & Barnabas, pour l'œuvre à laquelle je les ai appellés* : il ajoûta encore la mission ordinaire & légitime qui vient de l'Eglise, par la priere & l'imposition des mains des Prophetes & des Docteurs qui composoient celle d'Antioche, *Act. Chap. XIII. vers. 2. & 3.*

On représente ordinairement les 12 *apôtres* avec leurs symboles ou leurs attributs spécifiques; & c'est pour chacun d'eux, à l'exception de S. Jean, & de S. Jacques le majeur, la marque de leur dignité, ou l'instrument de leur martyre. Ainsi S. Pierre a les clefs pour marque de sa primauté; S. Paul un glaive, S. André une croix en sautoir; S. Jacques le mineur, une perche de foulon ; S. Jean une coupe, d'où s'envole un serpent ailé; S. Barthélemi un coûteau ; S. Philippe un long bâton, dont le bout d'en-haut se termine en croix; S. Thomas une lance ; S. Matthieu une hache d'armes; S. Jacques le majeur, un bourdon de pélerin & une gourde; S. Simon une scie, & S. Jude une massue.

On sait par les Actes des *apôtres*, par leurs Epitres, par les monumens de l'histoire ecclésiastique, & enfin par des traditions fondées, en quels lieux les *apôtres* ont prêché l'Evangile. Quelques Auteurs ont douté s'ils n'avoient pas pénétré en Amérique; mais le témoignage constant de ceux qui ont écrit l'histoire de la découverte du nouveau monde, prouve qu'il n'y avoit dans ces vastes contrées nulle trace du Christianisme.

On donne communément le nom d'*apôtre* à celui qui le premier a porté la foi dans un pays: c'est ainsi que S. Denys, premier Evêque de Paris, qu'on a long-tems confondu avec S. Denys l'aréopagite, est appellé l'*apôtre* de la France; le moine S. Augustin l'*apôtre* de l'Angleterre ; S. Boniface l'*apôtre* de l'Allemagne; S. François Xavier l'*apôtre* des Indes: on donne aussi le même nom aux Missionaires Jésuites, Dominicains, &c. répandus en Amérique & dans les Indes orientales. *v.* MISSIONNAIRE.

Il y a eu des tems où l'on appelloit spécialement *apôtre* le Pape, à cause de sa prétendue sur-éminence en qualité de successeur du Prince des *apôtres*. Voyez Sidoine Apollin. *Liv. VI. épit. 4.* Voyez aussi PAPE & APOSTOLIQUE.

APÔTRE, étoit encore un nom pour désigner des ministres ordinaires de l'Eglise, qui voyageoient pour ses intérêts. C'est ainsi que S. Paul dit dans son épitre aux Romains, *Chap. XVI. vers. 7. Saluez Andronicus & Junia, mes parens & compagnons de ma captivité, qui sont distingués parmi les apôtres.* C'étoit aussi le titre qu'on donnoit à ceux qui étoient envoyés par quelques Eglises, pour en apporter les collectes & les aumônes des fideles, destinées à subvenir aux besoins des pauvres & du Clergé de quelques autres Eglises. C'est pourquoi S. Paul écrivant aux Philippiens, leur dit, qu'Epaphrodite leur *apôtre*, avoit fourni à ses besoins, *Ch. XI. vers. 25.* Les Chrétiens

avoient emprunté cet usage des synagogues qui donnoient le même nom à ceux qu'elles chargeoient d'un pareil soin, & celui d'*apostolat* à l'office charitable qu'ils exerçoient.

Il y avoit chez les anciens Juifs une autre espece d'*apôtres:* c'étoient des officiers qui avoient en département une certaine étendue de pays, dans lequel on les envoyoit en qualité d'inspecteurs ou de commissaires, afin d'y veiller à l'observation des loix, & percevoir les deniers levés pour la réparation du temple ou autres édifices publics, & pour payer le tribut aux Romains. Le code Théodosien, *Lib. XIV de Judæis*, nomme *apôtres* ceux qui *ad exigendum aurum atque argentum à patriarchâ certo tempore diriguntur.* Les Juifs appellent ces préposés *schelihhin*, envoyés ou messagers. Julien l'apostat qui vouloit favoriser les Juifs pour s'en servir à la destruction du Christianisme, leur remit l'*apostolat*, ἀπόστολη, c'est-à-dire, comme il s'explique lui-même, le tribut qu'ils avoient coûtume de lui envoyer.

Ces *apôtres* étoient subordonnés aux officiers des synagogues, qu'on nommoit *patriarches*, de qui ils recevoient leurs commissions. Quelques Auteurs observent que S. Paul, avant sa conversion, avoit exercé cet emploi, & qu'il y fait allusion dans l'endroit de l'épitre aux Galates, que nous avons déja cité dans cet article, comme s'il eût dit: Paul, qui n'est plus un *apôtre* de la synagogue, ni son envoyé pour le maintien de la loi de Moïse, mais à présent un *apôtre*, un envoyé de Jesus-Christ. S. Jérôme admet cette allusion à la fonction d'*apôtre* de la synagogue, sans insinuer en aucune maniere que S. Paul en eût jamais été chargé.

APÔTRE, dans la lituigie grecque, ἀπόστολος, est un terme particuliérement usité pour désigner un livre qui contient principalement les épitres de S. Paul, selon l'ordre où les Grecs les lisent dans leurs églises pendant le cours de l'année; car comme ils ont un livre nommé εὐαγγέλιον, qui contient les Evangiles, ils ont aussi un ἀπόστολος; & il y a apparence qu'il ne contenoit d'abord que les épitres de S. Paul; mais depuis un très-long-tems il renferme aussi les actes des *apôtres*, les épitres canoniques, & l'Apocalypse; c'est pourquoi on l'appelle aussi πραξαπόστολος, à cause des actes qu'il contient, & que les Grecs nomment πράξεις. Le nom d'*apostolus* a été en usage dans l'Eglise latine dans le même sens, comme nous l'apprennent S. Grégoire le Grand, Hincmar & Isidore de Séville: c'est ce qu'on nomme aujourd'hui *epistolier. v.* EPISTOLIER.

APOTRES, terme de *Droit*: on appelloit ainsi autrefois des lettres dimissoires, par lesquelles les premiers Juges, de la sentence desquels avoit été interjetté appel, renvoyoient la connoissance de l'affaire au Juge supérieur & s'en dessaisissoient; faute de quoi l'appel ne pouvoit pas être poursuivi.

Ces sortes de lettres étoient aussi en usage dans les Cours ecclésiastiques.

Mais ces *apôtres*-là ont été abrogés tant en Cour Laïque, qu'en Cour Ecclésiastique.

On appelloit encore *apôtres* les lettres dimissoires qu'un Evêque donnoit à un Laïque ou à un Clerc, pour être ordonné dans un autre Diocèse. *v.* DIMISSOIRE.

APÔTRES, *onguent des*, *Pharmacie.* L'*onguent des Apôtres*, en Pharmacie, est une espece d'onguent qui déterge, ou nettoie; il est composé de 12 drogues; c'est la raison pourquoi il est nommé l'*onguent des apôtres. v.* ONGUENT.

Avicenne en fut l'inventeur; on l'appelle autrement *unguentum Veneris*: les principaux ingrédiens sont la cire, la thérébenthine, la résine, la gomme ammoniaque, le liban, le bdellium, la myrrhe, le galbanum, l'opopanax, les racines d'aristoloche, le verd-de-gris, la litharge, l'huile d'olives. *v.* DÉTERGENT, &c.

Cet onguent est un excellent digestif, détersif, & un grand vulnéraire.

APOTROPÉENS, *Myth.*, dieux qu'on invoquoit, quand on étoit menacé de quelque malheur; on leur immoloit une jeune brebis. Le mot *apotropéens* vient de ἀποτρέπειν, *détourner*; les Grecs appelloient encore ces dieux ἀλεξίκακοι, *qui chassent le mal*; & ils étoient révérés des Latins sous le nom d'*averrunci*, qui vient d'*averruncare*, *écarter*.

APOZEME, f. m., *Pharmac.*, forte décoction des racines, des feuilles, & des tiges d'une plante ou de plusieurs plantes ensemble. Ce mot est formé du Grec ἀπὸ, & ζέω, *ferveo*. Les Anciens confondoient la décoction avec l'*apozeme*; cependant l'infusion simple peut seule faire un *apozeme*, qui n'est autre chose qu'un médicament liquide chargé des vertus & principes d'un ou de plusieurs remedes simples; & comme l'extrait ou l'action de les tirer d'un mixte, ne demande dans certains cas que la simple macération de plusieurs corps qui sont volatils, & dans d'autres cas l'ébullition, il est clair que la décoction n'est pas essentielle à l'*apozeme*. On divise l'*apozeme* en *altérant* & en *purgatif*. Le premier est celui qui n'est composé que de simples ou remedes altérans. Le second est celui auquel on ajoûte des purgatifs.

L'altérant est une infusion qui change les humeurs. Le purgatif les évacue.

L'*apozeme* se compose de simples cuits ou infusés ensemble. L'on met d'abord le bois, les racines, ensuite les écorces, & après les herbes ou feuilles, puis les fruits, & en dernier cas les semences & les fleurs. L'infusion de ces simples se fait dans l'eau de fontaine ou de riviere; on ne regle pas la quantité de l'eau, mais on la laisse à la prudence de l'Apothicaire.

Les *apozemes* s'ordonnent ordinairement pour trois ou quatre doses, & à chacune on ajoûte deux gros de sucre ou de sirop, selon que la maladie l'exige.

Chaque dose doit être de quatre ou six onces. On la diminue de moitié pour les enfans.

L'usage des *apozemes* est de préparer les humeurs à la purgation, de les délayer, détremper & diviser pour les rendre plus fluides, & emporter les obstructions que leur épaississement auroit engendrées dans les petits vaisseaux.

Les *apozemes* doivent donc encore varier selon les indications que le Médecin a à remplir: ainsi il en est de tempérans & rafraîchissans, de calmans & adoucissans, d'incrassans & empâtans, d'apéritifs, de diurétiques, d'emménagogues, d'antipleurétiques. C'est ainsi que les Anciens ordonnoient des *apozemes* rafraîchissans pour la bile échauffée, âcre, subtile & brûlée, qui causoit un désordre dans les maladies aigues & dans les fievres putrides.

Apozeme tempérant. Prenez racines de chicorée, d'oseille & de buglose, de chacune une once; feuilles de chicorée, de laitue, de pourpier & de buglose, de chacune une poignée; raisins mondés, une once; orge mondé, une pincée; fleurs de violette & de nimphéa, de chacune une pincée: vous ferez d'abord bouillir les racines dans trois chopines d'eau réduites à une pinte; & sur la fin vous ferez infuser les feuilles avec les semences & les fleurs. Cet *apozeme* est des plus composés; il est cependant fort tempérant. Pour le rendre plus agréable, on ajoûtera sur chaque dose du sirop de nimphéa & de grenade, de chacune deux gros; du sel de prunelle, un gros.

Apozeme délayant & humectant. Prenez racines de chien-dent, de caprier, de fraisier & de petit-houx, de chacune une once; feuilles & racines de chicorée, feuilles d'endive, de capillaire, de pimprenelle & d'aigremoine, une poignée de chacune; fleurs de chicorée, de bourrache, de buglose & de violette, une pincée de chacune: faites du tout un *apozeme* selon l'art, comme il est marqué ci-dessus, en ajoûtant sur chaque dose deux gros de sirop de guimauve, de limon ou de capillaire, avec six gouttes d'esprit de soufre. Cet *apozeme* est délayant & tempérant; il convient dans

dans l'épaiſſiſſement & l'ardeur du ſang & des humeurs.

Apozeme atténuant & déterſif. Prenez racines d'ache, de perſil & de fenouil, ſix gros de chacune; de racine d'aunée & de patience, de chacune demi-once; feuilles de chamépithys, d'aigremoine, de chamédrys & de capillaire, de chacune deux gros; fleurs de ſtœchas & de ſouci, une pincée de chacune: faites bouillir le tout ſelon l'art dans de l'eau de fontaine pour quatre doſes, & paſſez la liqueur; ajoûtez à chaque doſe, du ſirop des cinq racines, deux gros.

Apozeme apéritif, hépatique & emménagogue. Prenez des cinq racines apéritives de chacune une once; écorce moyenne de frène & de tamaris, de chacune demi-once; feuilles de chicorée, de ſcolopendre, de capillaire, de cerfeuil, une demi-poignée de chacune: faites du tout un *apozeme* ſelon l'art; ajoûtez à chaque doſe, de ſel de duobus, un ſcrupule; de ſirop d'armoiſe, une once.

Apozeme contre la pleuréſie, la péripneumonie & la toux. Prenez feuilles de bourrache, de bugloſe & de capillaire, de chacune une poignée; de chicorée ſauvage, une demi-poignée: lavez ces herbes & coupez-les un peu; enſuite faites-en un *apozeme* réduit à une pinte: paſſez la liqueur, & ajoûtez ſirop de guimauve, une once: celui-ci eſt plus ſimple & plus agréable. Nous en avons donné de compoſés pour nous accommoder au goût des Médecins & de leurs malades.

Apozeme antiſcorbutique. Prenez racines de raifort & d'aunée, de chacune une once; de pyrethre concaſſée, un demi-gros: prenez enſuite feuilles de cochlearia, de becabunga, de trefle d'eau, & de creſſon de fontaine, de chacune une demi-poignée: pilez-le tout enſemble dans un mortier de marbre, & jettez deſſus une pinte d'eau bouillante, laiſſez infuſer pendant une heure. On aura ſoin de bien couvrir le vaiſſeau, & de ne le découvrir qu'après que la liqueur ſera refroidie. Paſſez le tout, & ajoûtez à la colature, du ſirop d'abſinthe ou antiſcorbutique, une once. Cet *apozeme* eſt bon dans le ſcorbut. *v.* SCORBUT.

Apozeme pectoral & adouciſſant. Prenez orge mondé, une once; feuilles de bourrache, de tuſſilage & de pulmonaire, de chacune une demi-poignée: faites bouillir le tout ſelon l'art dans trois chopines, à réduction d'une pinte; ajoûtez enſuite racines de guimauve, deux gros; fleurs de tuſſilage, de mauve, de chacune une pincée. Laiſſez infuſer le tout; paſſez enſuite ſans expreſſion; édulcorez la colature avec ſirop de violette ou de capillaire, une once. La doſe eſt d'un bon verre de deux heures en deux heures.

Apozeme laxatif. Prenez racines de chicorée ſauvage & de patience ſauvage, de polypode de chêne, ratiſſées & coupées, de chacune une demi-once; feuilles d'aigremoine, de chicorée ſauvage, de chacune une demi-poignée: faites bouillir le tout dans trois chopines d'eau que vous réduirez à une pinte; retirez la cruche du feu, & faites-y infuſer pendant quatre heures ſéné mondé, une once; creme de tartre, demi-once; ſemence d'anis, un gros: paſſez la liqueur par un linge avec légere expreſſion, & ajoûtez à la colature du ſirop de fleurs de pêcher, une once & demie; partagez le tout en ſix verres à prendre tiedes en deux jours, trois dans chaque matinée, un bouillon entre chaque priſe. Cet *apozeme* s'ordonnera pour purger légérement & à la longue, ceux qu'on ne veut point faire évacuer copieuſement, ni fatiguer par un purgatif diſgracieux & dégoûtant.

Apozeme apéritif & purgatif contre l'hydropiſie. Prenez racines de patience ſauvage, de chardon Roland, d'aſperge, de chacune demi-once; d'aunée, deux gros: coupez le tout par morceaux après l'avoir ratiſſé, & faites-le bouillir dans trois chopines d'eau que vous réduirez à une pinte; ajoûtez ſur la fin feuilles d'aigremoine, de creſſon, de chacune une poignée; paſſez la liqueur par un

linge avec expreſſion ; diſſolvez-y arcanum duplicatum, deux gros; ſirop de Nerprun, une once & demie. La doſe eſt d'un verre tiede de quatre en quatre heures, en ſuſpendant les derniers, ſi l'évacuation eſt ſuffiſante : on l'ordonne ſur-tout dans l'œdeme & la leucophlegmatie.

Apozeme fébrifuge & laxatif. Prenez feuilles de bourrache, bugloſe, chicorée ſauvage, de chacune une poignée; quinquina pulvériſé, une once; follicules de ſéné, trois gros; ſel de Glauber, deux gros : faites bouillir les plantes dans trois chopines d'eau commune, que vous réduirez à une pinte : paſſez la liqueur avec expreſſion, & ajoûtez-y ſirop de fleurs de pêcher, une once & demie. Cet *apozeme* convient dans les fievres intermittentes; on le donne de quatre en quatre heures hors les accès, lorſque les urines ſont rouges, & qu'elles dépoſent un ſédiment briqueté, lorſque l'éréthiſme & la chaleur ſont fort abattus.

1°. Les *apozemes* ci-deſſus énoncés peuvent être changés en juleps, en potions, ou autres formules plus faciles à exécuter. *v.* JULEP, POTION.

2°. Tous les *apozemes* peuvent être rendus purgatifs en y diſſolvant un ſel.

3°. L'uſage de ces *apozemes* demande une grande attention pour le régime; la diete doit être réglée ſelon l'état & la force du malade, reſpectivement à la qualité de l'*apozeme.*

APPAISER *un cheval*, *Manege*, c'eſt adoucir ſon humeur lorſqu'il a des mouvemens déréglés & trop vifs par colere; on l'*appaiſe*, ou en le careſſant, ou en lui donnant un peu d'herbe à manger, ou au moyen d'un ſifflement doux que le cavalier fait.

APPARAT, ſ. m., eſt uſité en *Littérature*, pour déſigner un titre de plusieurs livres diſpoſés en forme de catalogue, de bibliothéque, de dictionnaire, &c. pour la commodité des études. *v.* DICTIONNAIRE.

L'*apparat* ſur Cicéron, eſt une eſpece de concordance ou de recueil de phraſes Cicéroniennes.

L'*apparat* ſacré de Poſſevin eſt un recueil de toutes ſortes d'Auteurs eccléſiaſtiques, imprimé en 1611 en trois volumes. Les gloſes, les commentaires, &c. ont été auſſi fort ſouvent appellés *apparats. v.* GLOSE. *&c.* L'*apparat* poetique du P. Vaniere eſt un recueil des plus beaux morceaux des Poetes Latins ſur toutes ſortes de ſujets.

APPARAT, s'employoit autrefois comme ſynoyme à *commentaire*, & on s'en eſt ſervi ſinguliérement pour déſigner la gloſe d'Accurſe ſur le Digeſte & le Code. *v.* DIGESTE & CODE.

APPARAT *ou* ORNEMENT, *Lettres d'*, ſe dit en *Ecriture*, de celles qui ſe mettent au commencement des pages ; elles ſont ordinairement plus groſſes que les majuſcules, & ſe font plus délicatement avec la plume à traits. On peut les faire plus ſûrement avec la plume ordinaire.

APPARAUX *ou* APARAUX, ſ. m. pl., *Marine.* Ce mot ſignifie *les voiles*, *les manœuvres*, *les vergues*, *les poulies*, *les ancres*, *les cables*, *le gouvernail*, *& l'artillerie du vaiſſeau :* de ſorte qu'il déſigne plus de choſe que le mot d'*agreils*; & moins que celui d'*équippement*, qui ſignifie outre cela *les gens de l'équipage & les victuailles.*

APPAREIL, ſ. m., ſignifie proprement une préparation formelle à quelque acte public & ſolemnel. *v.* PRÉPARATION.

Nous diſons l'*appareil* d'une fête ou d'un couronnement; qu'un Prince a fait ſon entrée avec beaucoup d'*appareil* & de magnificence.

APPAREIL, en terme de *Chirurgie*, eſt la préparation & la diſpoſition de tout ce qui eſt néceſſaire pour faire une opération, un panſement &c. L'*appareil* eſt différent ſuivant le beſoin; les inſtrumens, les machines, les bandes, lacs, compreſſes, plumaſſeaux, bourdonnets, charpie, tentes, ſont des pieces d'*appareil*, de même que les médicamens dont on doit faire uſage. Voyez la ſignification de ces mots.

C'est une regle générale en Chirurgie, qu'il faut avoir préparé l'*appareil* avant que de commencer l'opération: cette regle souffre une exception dans les luxations; car il faut avant toutes choses replacer les os dans leur situation naturelle; on fait ensuite l'*appareil*.

Le mot d'*appareil* est aussi d'usage en Chirurgie, pour désigner les opérations de la taille: on dit le *haut appareil*, le *grand* & *petit appareil*, l'*appareil latéral*. v. LITHOTOMIE.

APPAREIL, en *Architecture*: on dit qu'un batiment est d'un bel *appareil*, quand il est conduit avec soin, que les assises sont de hauteur égale, & que les joints sont proprement faits & de peu d'écartement; tel est celui de l'Observatoire, & la fontaine de Grenelle, fauxbourg S. Germain, qui peuvent passer pour des chefs-d'œuvres dans ce genre.

On dit aussi qu'une pierre ou assise est de bas *appareil*, quand elle ne porte que douze ou quinze pouces de hauteur, & de haut *appareil* quand elle en porte vingt-quatre ou trente.

APPAREIL, *appareil de pompe*, c'est le piston de la pompe.

APPAREIL de mâts & de voiles. v. MAT & VOILE.

APPAREIL, *en cuisine*, c'est un composé de plusieurs ingrédiens qui entrent dans un mets: la panne, les épices, la chair, les fines herbes, sont l'*appareil* d'une andouille.

APPAREILLÉE, adj. fem., *Marine*, voile *appareillée*. C'est une voile mise dehors, ou au vent; c'est-à-dire, déployée pour prendre le vent; ce qui est contraire de voile *ferlée* ou *carguée*.

APPAREILLER, v. neut., *Marine*, c'est disposer toutes choses dans un vaisseau pour mettre à la voile: on dit qu'une voile est appareillée, pour dire qu'elle est déployée, & en état de recevoir le vent. Pour *appareiller*, il faut ordinairement virer l'ancre, & la bosser, deferler ce qu'on veut porter de voiles, & mettre toutes les manœuvres en état, en larguant quelques-unes, & halant sur quelques autres. v. BOSSER, DEFERLER, LARGUER, HALER, &c.

APPAREILLER le corps, les arcades, les semples, &c. *dans les manufactures de soie*; c'est égaliser toutes les parties dont sont composés les corps, les arcades, les semples, &c. de maniere qu'elles soient toutes de niveau, & que l'une ne soit pas plus haute que l'autre; voyez à l'article VELOURS CIZELÉ, la nécessité de cette attention.

APPAREILLER, terme de *Chapelier*, c'est former le mêlange des poils ou des laines qui doivent entrer dans la composition d'un chapeau, selon la qualité qu'on veut lui donner.

APPAREILLER, en terme de *Layetier*, c'est joindre ensemble une ou plusieurs planches d'égale grandeur.

APPAREILLER, v. act., *Manege*, se dit de deux, de quatre, ou de six chevaux de même poil, qu'on veut mettre à un carosse: on dit aussi *apparier*. *Appareiller*, en terme de haras, signifie faire faillir à un étalon la jument la plus propre pour faire avec lui un beau & bon poulain.

APPAREILLER, (N), par rapport aux *oiseaux*, se dit d'un mâle & d'une femelle qui s'accouplent. On dit aussi *apparier*. Les bécasses ne s'appareillent guere dans notre climat, que lorsqu'elles y sont arrêtées en quelque endroit par blessure ou autrement.

APPAREILLEUR, s. m., *Architect.*, est le principal ouvrier chargé de l'appareil des pierres pour la construction d'un bâtiment, c'est lui qui trace les épures par paneaux ou par écarissement, qui préside à la pose, au racordement, &c. Il seroit nécessaire que ces sortes d'ouvriers sussent dessiner l'Architecture; cette science leur apprendroit l'art de profiler, & de former des courbes élégantes, gracieuses, & sans jarrets; il seroit aussi très-important qu'ils fussent mathématiciens, afin de pouvoir se rendre compte de la poussée des voûtes, du poids, de la charge, & du fruit qu'il convient de donner au mur, selon la diversité

des occasions qu'ils ont d'être employés dans les bâtimens; mais la plupart de ceux qui se donnent pour tels, n'ont que le métier de leur art, malgré les cours publics qui leur sont offerts en quelques endroits, pour les instruire.

APPARENCE, *extérieur*, *dehors*, *Gram.* L'*extérieur* fait partie de la chose; le *dehors* l'environne à quelque distance. L'*apparence* est l'effet que produit sa présence. Les murs sont l'*extérieur* d'une maison; les avenues en sont les *dehors*; l'*apparence* résulte du tout.

Dans le sens figuré, *extérieur* se dit de l'air & de la physionomie: le *dehors*, des manieres & de la dépense; l'*apparence*, des actions & de la conduite. L'*extérieur* prévenant n'est pas toujours accompagné du mérite, dit M. l'Abbé Girard, *Syn. Franç.* Les *dehors* brillans ne sont pas des preuves certaines de l'opulence. Les pratiques de dévotion ne décident rien sur la vertu.

APPARENCE, (N), s. f., *Métaph. Philos. Mor. Psychos. Log.* Dans l'usage ordinaire, & dans son acception la plus générale, ce mot désigne l'idée que nous nous formons d'un être quel qu'il soit, lors que nous n'en considérons que la surface extérieure, que ce qui s'offre d'abord à nos sens, & par nos sens à notre esprit, au premier moment qu'il se présente à nous.

1°. Dans les êtres corporels, l'*apparence* est l'idée qu'excite en nous par le moyen des sens, la premiere impression qu'un corps fait sur nos organes quand il est à portée d'agir sur eux. Quoique l'on emploie ce mot quelquefois pour désigner cette idée, par quelque sens qu'elle nous soit donnée, il semble cependant que, pour l'ordinaire, on en restreint la signification à ce qui est l'objet de la vue; & comme la vue nous trompe souvent, on paroit supposer, & on suppose avec raison, que si l'on joint le secours des autres sens à celui de la vue, on prévient les erreurs où ce dernier sens pourroit nous jetter si nous le consultions seul. Si les autres sens le contredisent, l'*apparence* n'est pas détruite, elle reste la même; mais nous jugeons que l'*apparence* ne représente pas l'objet tel qu'il est, & nous reformons le jugement que nous avions porté d'abord: nous le confirmons au contraire, & nous regardons l'*apparence* comme l'indication réelle de ce qu'est l'objet, lorsque les autres sens ne contredisent pas ce que la vue avoit annoncé: on dit alors que l'*apparence* étoit une réalité, ou que l'*apparence* s'est changée dans notre esprit en réalité. On ne veut pas dire par-là que l'*apparence* ait changé, elle reste la même. Ainsi lorsque je me suis assuré par plusieurs expériences différentes, sur-tout par le toucher, qu'un bâton droit ne se courbe pas en le plongeant en partie dans l'eau, & qu'en conséquence je juge qu'il n'est point courbé, il ne cesse pas de paroître tel à mes yeux, l'*apparence* reste ce qu'elle étoit, je l'apperçois toujours la même. Il peut cependant arriver que par l'habitude de rectifier toujours notre jugement contre ce qu'annonce l'*apparence* visible, nous parvenons enfin à ne plus appercevoir cette *apparence* trompeuse; ce qui pourroit nous faire croire que l'*apparence* n'est plus, quoiqu'elle subsiste toujours, c'est-à-dire, que les causes de l'impression que recevoient nos sens & l'impression elle-même, continuent à exister, quoique nous n'y fassions plus attention: c'est ainsi qu'on dit que naturellement tous les objets doivent d'abord à la vue nous paroitre renversés; mais qu'accoutumés à rectifier toujours cette fausse *apparence*, nous ne les voyons plus que droits.

On demande au sujet des *apparences* physiques, 1°. lesquelles sont dans les objets qui nous les offrent, 2°. comment il est possible qu'elles nous trompent.

Pour juger de la premiere de ces questions, il faut distinguer dans l'*apparence* ce qui se passe en nous, de ce qui dans l'objet extérieur, est la cause de l'impression que nous recevons en nous. Dans tout ce que nous nommons ici *apparence* physique, il y a un mouvement impri-

mé aux organes de nos sens, qui se transmet au cerveau, & qui fait que l'ame se représente hors de nous un etre modifié de telle ou telle maniere. Hors de nous est un être qui a les propriétés nécessaires pour faire sur nos sens l'impression propre à donner à notre ame l'idée qui l'occupe. L'*apparence* n'est donc dans les objets qui s'offrent à nous, que la propriété d'agir de telle maniere sur nos sens, d'y faire une telle impression; & comme rien ne se fait sans une raison suffisante, qu'un effet exige nécessairement une cause capable de le produire tel qu'il est, l'*apparence* que je vois est une preuve certaine de l'existence de l'être qui par son impression sur mes sens, me l'a fait appercevoir, aussi bien que de la réalité dans cet être de toutes les propriétés requises pour me procurer l'idée que j'ai. Je ne verrois pas l'*apparence* d'une rose, s'il n'existoit hors de moi un être configuré & modifié de maniere à me renvoyer la lumiere avec les modifications qui caractérisent une rose.

2°. Selon ce que nous venous de dire, on pourroit peut-être en conclure que les *apparences* ne peuvent jamais nous tromper sur les êtres extérieurs, ni nous donner par leur impression sur nos sens, d'autres idées que celles auxquelles quelque chose en eux correspond exactement: & cependant il arrive assez souvent que ces *apparences* ne représentent pas à notre esprit ce qui existe réellement; tel est le cas d'un miroir qui me fait voir une *apparence* dans un lieu où l'être qu'elle représente n'existe pas, ou qui me fait voir une *apparence* à laquelle aucun être hors de moi ne correspond, comme dans les miroirs concaves, convexes, ou cylindriques, ou d'autre forme irréguliere; tel est encore le cas du bâton plongé en partie dans l'eau: tous ces faits sont vrais, mais ne prouvent pas que les *apparences* physiques nous trompent naturellement & sans l'interposition d'une nouvelle cause qui change la maniere dont sans elle les êtres extérieurs auroient agi sur nos organes; cela prouve seulement que l'on peut, par diverses causes, changer & modifier diversement l'action des êtres corporels sur nos sens, ces causes sont connues, on peut en rendre raison. *v.* CATOPTRIQUE, DIOPTRIQUE, LUMIERE, VUE, RÉFLEXION, RÉFRACTION, MIROIR, &c. Il reste toujours vrai que dans tous ces cas il existe hors de nous une cause suffisante de l'*apparence* qui nous est offerte: d'ailleurs la vue n'est pas pour nous le seul moyen de juger de ce que sont les objets extérieurs, & de nous assurer de leur existence & de leur maniere d'être. La réunion de nos divers sens, quand nous les employons convenablement; le soin que nous devons avoir d'écarter les causes étrangeres qui pourroient changer la maniere dont les propriétés des corps agissent sur nos organes, & modifier diversement leur impression; l'attention que nous donnons à la maniere dont ils nous affectent; la répétition des expériences que nous en pouvons faire en divers tems, en différens lieux & en d'autres circonstances, sont des moyens de vérifier les *apparences* qui nous sont offertes, de découvrir les causes des variations que nous appercevons en elles, & de l'opposition qu'il y a quelquefois entre le rapport d'un sens & celui d'un autre. *v.* ERREURS, *source de nos.* L'*apparence* physique ne nous trompe donc pas naturellement, si elle nous représente une chose différemment de ce qu'elle est; cela vient de ce que quelque cause physique a changé l'impression naturelle que l'objet corporel devoit faire sur nos sens, & en a par-là changé aussi l'*apparence*. Hors de ces cas, où une cause étrangere intervient, l'*apparence* annonce toujours certainement un objet qui y correspond exactement, sans quoi il faudroit admettre des effets sans cause. *v.* SENSATIONS.

3°. On emploie aussi vulgairement le mot *apparence* par rapport à des objets non physiques ou intellectuels, tels que des jugemens, des raisonnemens, des hypotheses, des systêmes, &c.: à l'égard de ces objets l'*apparence* n'est autre chose

que la premiere notion que nous nous formons de la convenance ou de l'opposition de deux idées confuses que l'on joint ensemble, pour en faire un concept nouveau. *v.* IDÉES CONFUSES.

Ces idées non distinctes ou confuses, paroissent d'abord ou se renfermer ou s'exclure réciproquement. Le jugement qui les unit ou les sépare, s'offre d'abord à notre esprit avec les *apparences* de la vérité, parce que n'ayant pas approfondi ni analysé ces idées, nous ne découvrons que certains traits, par lesquels elles semblent en effet, se renfermer ou s'exclure ; & nous n'appercevons pas d'autres traits par lesquels elles s'excluent ou se renferment réciproquement. Mais ce qui n'est qu'une *apparence* de vérité ou de fausseté, devient une vérité ou une fausseté réelle, dès que par un examen attentif, & par une analyse exacte, ces idées confuses sont devenues pour nous des idées distinctes ou même adéquates. *v.* DISTINCTE, ADÉQUATE. Tout jugement sur des idées confuses ne peut avoir pour nous que les *apparences* de la vérité, & malheureusement nous nous contentons trop souvent de ces *apparences.* Notre esprit est trop prompt à prononcer des jugemens, soit parce que nous craignons le travail de l'examen qui choque notre paresse, soit parce qu'à ce premier motif se joint l'impatience, avec laquelle nous supportons l'état pénible de l'incertitude, dont nous nous hâtons de sortir: mais l'examen exige un travail qui nous déplait, & demande quelquefois un tems qui nous paroit long: nous prononçons donc sur le rapport ou l'opposition d'idées composées, dont nous sommes bien loin d'avoir analysé & de connoitre toutes les idées partielles qui y sont renfermées. Nous les avons vues se convenir à certains égards, mais ne connoissant pas tout ce qui est compris dans ces idées, nous n'avons pas vu qu'elles l'excluoient à d'autres égards, & qu'ainsi notre jugement n'a porté que sur des *apparences.* C'est ainsi que, quand on demande à un esprit qui craint l'examen, *si Dieu, qui ayant tout fait, est le Maître absolu de toutes choses, ne peut pas, sans que l'homme ait droit de se plaindre, le destiner de toute éternité à une misere sans fin?* n'ayant qu'une idée confuse de ce qu'on nomme *droit*, *autorité*, *absolu*, *homme*, *Dieu*, *éternité*, il croira voir une *apparence* de vérité dans le jugement affirmatif, par lequel il répond à cette question. Il en verroit, au contraire, la fausseté réelle, s'il avoit analysé chacune de ces idées & se les étoit rendues distinctes ou adéquates. Cependant il faut dire ici ce que nous avons dit sur les *apparences* physiques ; un jugement ne nous paroit vrai, quoique réellement faux, que parce que nous avons réellement apperçu quelque côté, par lequel les idées que nous unissons mal à propos, convenoient réellement. On a vu, par exemple, dans la question proposée ci-dessus, que *le droit de disposer d'une chose*, & la qualité *de Créateur de cette même chose*, avoient des côtés par lesquels elles pouvoient se convenir.

Nous ne saurions nous mettre à couvert de l'erreur tant que nous jugerons sur des idées confuses. Aussi le Créateur, qui nous a faits pour la vérité, nous a donné, pour nous préserver de l'erreur, la faculté de suspendre dans ces cas nos jugemens, d'examiner & d'analyser nos idées, de les décomposer, & de les rendre par-là distinctes, ou même adéquates. *v.* VRAISEMBLANCE, PROBABILITÉ, ATTENTION, ANALYSE.

4°. Il est une troisieme signification que l'on attache très-ordinairement au mot d'*apparence*, & qui différe des précédentes, en ce que celles que nous venons de décrire n'existent que parce qu'il existe réellement dans les objets qui nous les offrent, des propriétés qui sont la cause immédiate de ces *apparences*, qui y correspondent effectivement, & qui en sont la cause suffisante ; au lieu qu'il s'agit ici d'*apparences* qui n'ont dans les objets hors de nous aucune cause immédiate ; mais seulement des circonstances ou des modifications que nous regardons

comme les signes de l'existence d'autres objets très-différens de ces modifications que nous appercevons. Nous donnons alors deux valeurs à l'*apparence* réelle; l'une qui représente par elle-même l'objet qui en est la cause immédiate; l'autre qui nous représente un autre objet que nous n'appercevons point. Je m'explique par un exemple: Un meurtre vient de se commettre; un homme se trouve en passant, par hasard & sans dessein, dans l'endroit où est le cadavre, au moment qu'on en fait la découverte: il a une épée, on trouve du sang sur ses habits sans qu'il sache d'où vient ce sang; ces circonstances, cette *apparence*, ces modifications, ne signifient par elles-mêmes rien autre que l'*apparence* de cet homme dans cet endroit, l'existence d'une épée à son côté & des taches de sang sur son habit: mais on veut qu'elles soient aussi des *apparences* d'un fait qui ne paroit pas, savoir que c'est lui qui a commis ce meurtre: frappé de l'accusation & du danger qu'elle lui fait courir, il est ému, il change de couleur; nouvelle *apparence* pour les assistans, qui leur fait juger que c'est lui qui est le meurtrier, quoiqu'elle ne soit produite que par la surprise & la crainte que ce spectacle lui inspire: on lui donne la question avec barbarie; on lui arrache, par des douleurs auxquelles il préfere la mort, une déclaration qu'il a commis ce meurtre: cette déclaration est la preuve seulement qu'il préfére la mort aux douleurs de la torture: mais c'est pour les Juges plus qu'une apparence, c'est une preuve qu'il est coupable; & on mene l'innocent au supplice. Ainsi conduit par l'analogie & par l'association des idées, nous envisageons certaines *apparences*, comme signes des choses qu'elles ne représentent point, mais que quelquefois elles accompagnent; & par les erreurs funestes où elles nous jettent souvent, on confirme l'axiome de morale si connu, & si souvent transgressé, *il ne faut pas juger sur les apparences.*

5°. Si au goût qui nous porte à juger par analogie, & à l'empire qu'a sur nous l'association des idées, viennent encore se joindre les passions & les préjugés, non seulement on fait signifier aux *apparences* plus qu'elles ne signifient, comme dans l'exemple précédent, & on les attribue à des causes qui ne les ont point produites; mais encore on croit appercevoir des *apparences* dont aucune cause n'existe hors de nous, qui n'ont leur raison que dans notre propre personne, qui sont purement imaginaires, & que l'esprit ajoûte à celles que l'impression effective des objets extérieurs, lui à fournies. On sent ce qu'on ne sent point; on voit ce qu'on ne voit point; on entend ce qu'on n'entend point réellement, c'est-à-dire, que nous nous trouvons affectés, comme si nos sens recevoient en effet des impressions physiques qu'ils ne reçoivent point. C'est ainsi que l'amour embélit les *apparences* de son objet, & lui prête des beautés qu'il n'a pas: la haine enlaidit celles du sien; les préjugés les rendent telles qu'il les faut pour ne les pas contredire; la peur grossit celles de l'objet qui la frappe, les multiplie, ou quelquefois même les crée toutes, & se forme des fantomes purement imaginaires, &c. Il faut donc encore ici distinguer les *apparences* en *réelles* & en *imaginaires*: les réelles sont celles dont les causes immédiates existent réellement hors de nous, & correspondent à nos idées; les imaginaires sont des sensations, des idées que nous excitons nous-mêmes en nous, sans qu'il existe hors de nous aucune cause capable de les faire naître: elles sont le pur effet de notre imagination; telles sont les *apparences* dont notre ame s'occupe dans les songes, dans les rêveries que causent les accès d'une fievre ardente, tels que les fantomes que se crée la peur dans les ténébres & l'obscurité. *v.* SONGES, RÊVERIES, FANTOME, PEUR, PASSION, IMAGINATION, ASSOCIATION & RAPPEL *des idées.*

6°. Enfin le mot *apparence* a été employé par certains Philosophes pour dé-

ſigner ſans exception, toutes les ſenſations, toutes les idées qu'il nous paroît qu'excitent en nous les êtres corporels, dont ils nient, ou au moins dont ils revoquent en doute l'exiſtence : prétendant que notre corps, nos ſens, nos organes, que le ſpectacle immenſe, varié, & ſuivi d'êtres & d'actions que ſemble nous offrir l'univers, n'eſt rien de réel, que ce n'eſt qu'une *apparence*, à laquelle rien hors de nous ne répond; & comme ils ne peuvent dire que ces diverſes ſenſations & idées dépendent de notre volonté, puiſqu'elles s'offrent à nous, & font impreſſion ſur nous, ſans que nous les prévoyions, & que nous puiſſions les prévenir, ils penſent que c'eſt Dieu qui nous donne ce ſpectacle qui n'exiſte qu'en *apparence*, qui n'eſt qu'une *apparence*; parce, diſent-ils, qu'il eſt impoſſible que les corps agiſſent ſur le ames, qu'il n'y a qu'un eſprit qui puiſſe donner des idées à un eſprit. *v.* ſur ce ſujet IDÉALISME, IDÉALISTES. (G. M.)

APPARENCE DU MAL, (N), *Mor.* Les Chrétiens doivent non-ſeulement s'abſtenir du mal, mais encore de ce qui en a l'*apparence*, ou qui peut donner lieu aux autres de les blâmer, *I Theſſ. V.* Cela ne veut pas dire qu'ils ſoient obligés de ſe priver de tout ce qui eſt innocent en lui-même ſous prétexte que quelqu'un pourroit s'en ſcandaliſer, & moins encore qu'ils doivent ſe refuſer à leur devoir par la crainte de donner priſe à la cenſure des autres. Car que peut-on faire de ſi innocent qui ne ſoit en danger de paroître criminel aux yeux de l'ignorance, ni de ſi juſte qu'on ne puiſſe mal interprêter?

D'un autre côté, il ne faut pas reſtreindre ce devoir au ſoin d'éviter tout ce qui peut être déſaprouvé par des gens ſages; puiſque Dieu veut auſſi, que par notre bonne conduite nous fermions la bouche à l'ignorance des hommes fols, *II Petr.* II. 15., chicaneurs, *II Cor.* XI. 12., ennemis, *Tit. II.* 7. 8. *II Cor.* IV. 2. Ce devoir conſiſtera donc à faire nos actions les plus innocentes de telle maniere, & avec telle prudence que nous ne donnions aucune priſe ſur notre compte; enſorte que ſi les autres nous blâment, il n'y ait rien abſolument de notre faute & que nous puiſſions nous reprocher.

Nous nous devons cela à nous-mêmes pour notre propre réputation qu'il eſt toujours de notre intérêt de ménager. *v.* RÉPUTATION; nous devons cela au prochain pour lui épargner tout ſujet de ſcandale, *I Cor.* VIII. 9. *v.* SCANDALE. ACTIONS INDIFFÉRENTES, LIBERTÉ.

Il nous convient pour prévenir le blâme de nos freres, de nous concilier leur eſtime en général par notre ſincérité & intégrité: à cela nous devons joindre la prudence & la circonſpection, *Eph.* V. 15. *Luc* X. 3.; éviter ſur-tout l'éclat dans nos actions, l'affectation, la ſingularité, tout ce qui peut rendre leurs principes ſuſpects & y apporter ces caracteres de vraie piété, qui ne peuvent pas permettre de les confondre avec les actes d'hypocriſie, *I Pier.* III. 15. 16. II. 12. (C. C.)

APPARENCE, (N), *Mor.* On ſe ſert de cette expreſſion en pluſieurs manieres dans la Morale. On dit qu'il ne faut pas juger des choſes ſur les *apparences* ou l'extérieur : c'eſt un grand défaut que de juger du caractere & du mérite des autres ſur les *apparences*, c'eſt-à-dire, ſur ce qui paroît au dehors, la phyſionomie, la figure, le rang, la renommée, le ſavoir, on peut même ajoûter les diſcours & les actions, qui ſont ſouvent des indices très-équivoques de ce qui ſe paſſe dans le fond des cœurs. J'accorderai, ſi l'on veut, que les phyſionomies peuvent avoir un certain rapport avec le fond du caractere, & en être juſqu'à un certain point l'expreſſion; mais par quels principes déterminera-t-on ce rapport? à quelles loix le ſoumettra-t-on? qui entreprendra d'en calculer les exceptions? En attendant qu'on l'ait fait, on ne prononcera jamais ſur les caracteres, d'après la vue des phyſionomies, ſans s'expoſer au riſque de porter les jugemens les plus faux, les plus injuſtes, & les plus

plus dangereux pour ses propres intérêts. Nous en avons un exemple, *I Sam.*XVI. 6. 7.

On a raison d'attendre quelque chose de plus des personnes distinguées par leur rang, leur naissance & leur fortune, que des gens du commun peuple; mais qu'y a-t-il encore de plus trompeur que tous les jugemens que l'on porte d'après ces avantages extérieurs, qui sont malheureusement aussi souvent séparés du mérite qu'associés avec lui?

Je conviens qu'une réputation fort étendue ne sauroit se soutenir sans quelque mérite qui puisse triompher des efforts de l'envie & de la malice toujours acharnées contre la célébrité. Mais cependant, combien n'y a-t-il pas de réputations aussi peu méritées qu'elles sont étendues, & qui doivent leur naissance à certaines circonstances heureuses très-étrangeres aux qualités des personnes? Combien de gens d'un grand mérite, ignorés, je dirois même, méprisés? Juger des gens sur la réputation, c'est donc encore juger à l'avanture, & en aveugle.

Il semble fort naturel de se prévenir en faveur d'un homme distingué par ses lumieres, par un génie profond & pénétrant, qui est en état de raisonner solidement sur toutes sortes de sujets. Cependant si l'on veut juger par-là du mérite & du caractere, & regler là-dessus son estime, on risque d'accorder cette estime à des gens qui avec leur savoir & leurs talens, sont sans religion, sans mœurs, sans probité, & devroient être envisagés comme les plus indignes & les plus méprisables de tous les hommes.

Les discours semblent aussi être un indice assez sûr de ce qui se passe dans le cœur des hommes. Cependant, combien de fois les discours édifians ne servent-ils pas à l'hypocrite de masque pour cacher ses vices? & n'a-t-on jamais vu l'honnête homme dans la chaleur de la passion, laisser échapper des discours emportés ou trop libres?

Les actions elles-mêmes sont un indice fort suspect. On ne peut jamais connoître assez bien les circonstances, l'origine, le but, les suites d'une action, pour déterminer au juste ce qu'elle a de vicieux; on ne peut jamais savoir, quelque mauvaise qu'elle soit, si celui qui l'a commise ne s'en est point repenti; on ne peut tirer de cette action aucune conséquence par rapport au fond de son caractere: pour en bien juger, il faudroit avoir examiné & suivi toute la suite de sa conduite; il faudroit l'avoir connu dès son enfance, lors de sa premiere éducation, dans le cours de sa vie privée & publique, &c. autant de choses très-difficiles, pour ne pas dire impossibles.

Avouons donc que rien n'est plus hasardé, incertain, téméraire, que les jugemens que nous portons du caractere des personnes, sur les simples *apparences*. *v.* JUGEMENS. Nous nous rendons par-là coupables d'une grande injustice envers nos semblables, ou nous nous exposons nous-mêmes aux plus fausses démarches envers eux, & envers la société, qui deviennent souvent très-funestes & pour les uns & pour les autres. Nous manquons à celui de tous nos devoirs, qui est le plus essentiel, l'amour du prochain. Nous nous écartons des vues de Dieu & du beau modele qu'il nous présente dans sa conduite envers les hommes, lui qui n'a jamais aucun égard dans ses jugemens à l'*apparence* des personnes, I *Sam.* XVI. 7. *Rom.* II. 11. *v.* JUSTICE, SOUVERAIN, JUGE.

Si nous sommes sages & entendus dans nos vrais intérêts, nous ne nous laisserons jamais prévenir par les *apparences*; nous suspendrons toujours notre jugement sur le fond du caractere des personnes, en nous permettant ce que la sagesse & la prudence autorisent en fait de précautions & de mesures dans nos affaires. Ne nous donnons pas la liberté de condamner les autres & de suspecter leurs vues; ou si nous formons quelques jugemens d'après les actions & les discours des autres, qui nous paroissent sans équivoques, gardons du moins ces jugemens pour nous. Ne mesurons pas

non plus notre mérite sur notre réputation ou sur le jugement du public, qui n'est souvent fondé que sur des *apparences*: & si le public nous refuse des suffrages que nous croyons mériter, consolons-nous par la pensée, que nous ne perdons autre chose que des jugemens fondés sur des *apparences*. (C. C.)

APPARENCE *en perspective*, c'est la représentation ou projection d'une figure, d'un corps, ou d'un autre objet, sur le plan du tableau. *v.* PROJECTION.

L'*apparence* d'une ligne droite projettée, est toujours une ligne droite. Car la commune section de deux plans est toujours une ligne droite; donc la commune section du plan du tableau, & du plan qui passe par l'œil & par la ligne droite qu'on veut représenter, est une ligne droite: or cette commune section est l'*apparence* de la ligne qu'on veut projetter. *v.* PERSPECTIVE. L'*apparence* d'un corps opaque ou lumineux, étant donnée, on peut trouver l'*apparence* de son ombre. *v.* OMBRE.

APPARENCE, *belle apparence*, *Manége*, se dit ordinairement d'un cheval, qui quoiqu'il paroisse très-beau, n'a cependant pas beaucoup de vigueur, & quelquefois même point du tout: on dit, voilà un cheval de *belle apparence*.

APPARENCES, (R), *Astronomie*, en latin *apparentiæ*, en grec φάσεις, est le titre d'un livre attribué à Ptolomée & qui traite des levers & des couchers des étoiles, heliaques, acronyques, & cosmique; il y traite aussi des significations, ou des changemens de l'atmosphere, qui sont une suite des levers, & des couchers; ce livre fut traduit en latin par Frederic Bonaventure, & parut à Urbin en 1592.; il y a des Savans qui croient que ce livre n'est point de Ptolomée: voyez le P. Petau dans son *Uranologion*, & Fabricius IV. 14. 8. (D. L.)

On se sert en *Optique* du terme d'*apparence directe*, pour marquer la vue d'un objet par des rayons directs, c'est-à-dire, par des rayons qui viennent de l'objet, sans avoir été réfléchis ni rompus. *v.* DIRECT & RAYON. *v. aussi* OPTIQUE & VISION.

APPARENT, *apparens*, adj. m. Cette épithete convient à tout ce qui est visible, à tout ce qui est sensible à l'œil, ou intelligible à l'esprit. *v.* APPARENCE.

Hauteur APPARENTE. *v.* HAUTEUR.

Conjonction apparente. Il y a conjonction apparente de deux planetes, lorsque la ligne droite qu'on suppose, tirée par les centres des deux planetes, ne passe point par le centre de la terre, mais par l'œil du spectateur. La *conjonction apparente* est distinguée de la *conjonction vraie*, où le centre de la terre est dans une même ligne droite avec les centres des deux planetes. *v.* CONJONCTION.

Horison apparent ou *sensible*, c'est le grand cercle qui termine notre vûe; ou celui qui est formé par la rencontre *apparente* du ciel & de la terre.

Cet horison sépare la partie visible ou supérieure du ciel, d'avec la partie inférieure qui nous est invisible, à cause de la rondeur de la terre. L'*horison apparent* differe de l'*horison rationel* qui lui est parallele, mais qui passe par le centre de la terre. *v.* HORISON. On peut concevoir un cône dont le sommet seroit dans notre œil, & dont la base seroit le plan circulaire qui termine notre vûe; ce plan est l'horison *apparent*. *v.* ABAISSEMENT.

L'*horison apparent* détermine le lever & le coucher *apparent* du soleil, de la lune, des étoiles, &c. *v.* LEVER, COUCHER, &c.

Grandeur apparente. La grandeur d'un objet est celle sous laquelle il paroit à nos yeux. *v.* GRANDEUR.

L'angle optique est la mesure de la grandeur *apparente*, du moins c'est ce que les auteurs d'optique ont soutenu long-tems. Cependant d'autres opticiens prétendent avec beaucoup de fondement, que la *grandeur apparente* d'un objet ne dépend pas seulement de l'angle sous lequel il est vû; & pour le prouver, ils disent qu'un géant de six pieds vû à six pieds de distance, & un nain d'un pied vû à un pied de distance, sont vûs l'un & l'autre sous

le même angle, & que cependant le géant paroit beaucoup plus grand : d'où ils concluent, que tout le reste étant d'ailleurs égal, la *grandeur apparente* d'un objet dépend beaucoup de sa distance *apparente*, c'est-à-dire, de l'éloignement auquel il nous paroit être. *v.* ANGLE.

Ainsi quand on dit que l'angle optique est la mesure de la *grandeur apparente*, on doit restreindre cette proposition aux cas où la distance *apparente* est supposée la même; ou bien l'on doit entendre par le mot de *grandeur apparente* de l'objet, non pas la grandeur sous laquelle il paroit véritablement, mais la grandeur de l'image qu'il forme au fond de l'œil. Cette image est en effet proportionnelle à l'angle sous lequel on voit l'objet, & en ce sens on peut dire que la *grandeur apparente* d'un objet est d'autant de degrés que l'angle optique, sous lequel on voit cet objet, en contient. *v.* VISION.

On dit aussi que les *grandeurs apparentes* des objets éloignés sont réciproquement comme les distances. *v.* VISION & VISIBLE.

Cependant on peut démontrer en rigueur qu'un même objet *A B Planch. d'optique*, *fig. 186.* étant vû à des distances différentes, par exemple en *D* & en *B*, ses *grandeurs apparentes*, c'est-à-dire, les angles *A D C* & *A B C*, sont en moindre raison que la réciproque des distances *D G* & *B G*: il n'y a que le cas où les angles optiques *A D C* & *A B C* seroient fort petits, comme d'un ou de deux degrés, dans lequel ces angles, ou les *grandeurs apparentes*, seroient à-peu-près en raison réciproque des distances.

La grandeur *apparente*, ou le diametre *apparent* du soleil, de la lune ou d'une planete, est la quantité de l'angle sous lequel un observateur placé sur la surface de la terre apperçoit ce diametre.

Les diametres *apparens* des corps célestes ne sont pas toujours les mêmes. Le diametre *apparent* du soleil n'est jamais plus petit, que quand le soleil est dans le cancer, & jamais plus grand, que quand il est dans le capricorne. *v.* SOLEIL.

Le diametre *apparent* de la lune augmente & diminue alternativement, parce que la distance de cette planete à la terre varie continuellement. *v.* LUNE.

Le plus grand diametre *apparent* du soleil est, selon Cassini, de 32′ 10″, le plus petit de 31′ 38″. Selon de-la-Hire, le plus grand est de 32′ 43″, & le plus petit de 31′ 38″.

Le plus grand diametre *apparent* de la lune est, selon Kepler, de 32′ 44″; & le plus petit de 30′ 60″. Selon de-la-Hire, le plus grand est de 33′ 30″; & le plus petit de 29′ 30″. *v.* SOLEIL & LUNE.

Le diametre *apparent* de l'anneau de Saturne est, selon Huygens, de 1″ 8″, lorsqu'il est le plus petit. *v.* SATURNE.

Quand aux diametres *apparens* des autres planetes, voyez l'article DIAMETRE.

Si les distances de deux objets fort éloignés, par exemple, de deux planetes, sont égales, leurs diametres réels seront proportionnels aux diametres *apparens*; & si les diametres *apparens* sont égaux, les diametres réels seront entr'eux comme les distances à l'œil du spectateur; d'où il s'ensuit que, quand il y a inégalité entre les distances & entre les diametres *apparens*, les diametres réels sont en raison composée de la directe des distances & de la directe des diametres *apparens*.

Au reste, quand les objets sont fort éloignés de l'œil, leurs grandeurs *apparentes*, c'est-à-dire, les grandeurs dont on les voit, sont proportionnelles aux angles sous lesquels ils sont vus. Ainsi quoique le soleil & la lune soient fort différens l'un de l'autre pour la grandeur réelle, cependant leur grandeur *apparente* est à-peu-près la même, parce qu'on les voit à-peu-près sous le même angle; la raison de cela est que quand deux corps sont fort éloignés, quelque différence qu'il y ait entre leur distance réelle, cette différence n'est point apperçûe par nos yeux, & nous les jugeons l'un & l'autre à la même distance *apparente*; d'où il s'ensuit que la grandeur dont on les

voit eſt alors proportionnelle à l'angle optique ou viſuel. Par conſéquent ſi deux objets ſont fort éloignés, & que leurs grandeurs réelles ſoient comme leurs diſtances réelles, ces objets paroîtront de la même grandeur, parce qu'ils ſeront vus ſous des angles égaux.

Il y a une différence très-ſenſible entre les grandeurs *apparentes* ou diametres *apparens* du ſoleil & de la lune à l'horiſon, & leurs diametres *apparens* au méridien. Ce phénomene a beaucoup exercé les Philoſophes. Le pere Malebranche eſt celui qui paroît l'avoir expliqué de la maniere la plus vraiſemblable, & nous donnerons plus bas ſon explication. Cependant l'opinion de cet auteur n'eſt pas encore reçûe par tous les Phyſiciens. *v.* LUNE.

Diſtance *apparente* ou diſtance apperçûe, eſt la diſtance à laquelle paroît un objet. Cette diſtance eſt ſouvent fort différente de la diſtance réelle; & lorſque l'objet eſt fort éloigné, elle eſt preſque toujours plus petite. Il n'y a perſonne qui n'en ait fait l'expérience, & qui n'ait remarqué que dans une vaſte campagne des maiſons ou autres objets qu'on croyoit aſſez près de ſoi, en ſont ſouvent fort éloignés. De même le ſoleil & la lune, quoiqu'à une diſtance immenſe de la terre, nous en paroiſſent cependant aſſez proches, ſi nous nous contentons d'en juger à la vûe ſimple. La raiſon de cela eſt que nous jugeons de la diſtance d'un objet principalement par le nombre d'objets que nous voyons interpoſés entre nous & cet objet; or quand ces objets intermédiaires ſont inviſibles, ou qu'ils ſont trop petits pour être apperçus, nous jugeons alors l'objet beaucoup plus proche qu'il n'eſt en effet. C'eſt par cette raiſon, ſelon le Pere Malebranche, que le ſoleil à midi nous paroît beaucoup plus près qu'il n'eſt réellement, parce qu'il n'y a que très-peu d'objets remarquables & ſenſibles entre cet aſtre & nos yeux; au contraire, ce même ſoleil à l'horiſon nous paroît beaucoup plus éloigné qu'au méridien; parce que nous voyons alors entre lui & nous un bien plus grand nombre d'objets terreſtres, & une plus grande partie de la voûte céleſte. C'eſt encore par cette raiſon que la lune, vûe derriere quelque grand objet comme une muraille, nous paroît immédiatement contiguë à cet objet. Une autre raiſon pour laquelle nous jugeons ſouvent la diſtance d'un objet beaucoup plus petite qu'elle n'eſt réellement, c'eſt que pour juger de la diſtance réelle d'un objet, il faut que les différentes parties de cette diſtance ſoient apperçûes; & comme notre œil ne peut voir à la fois qu'un aſſez petit nombre d'objets, il eſt néceſſaire pour qu'il puiſſe diſcerner ces différentes parties, qu'elles ne ſoient pas trop multipliées. Or lorſque la diſtance eſt conſidérable, ces parties ſont en trop grand nombre pour être diſtinguées toutes à la fois, joint à ce que les parties éloignées agiſſent trop foiblement ſur nos yeux pour pouvoir être apperçûes. La diſtance apparente d'un objet eſt donc renfermée dans des limites aſſez étroites; & c'eſt pour cela que deux objets fort éloignés ſont jugés ſouvent à la même diſtance *apparente*, ou du moins que l'on n'apperçoit point l'inégalité de leurs diſtances réelles, quoique cette inégalité ſoit quelquefois immenſe, comme dans le ſoleil & dans la lune, dont l'un eſt éloigné de nous de 11000 diametres de la terre, l'autre de 60 ſeulement.

Mouvement *apparent*, tems *apparent*, &c. *v.* MOUVEMENT, TEMS, &c.

Lieu *apparent*. Le lieu *apparent* d'un objet, en Optique, eſt celui où on le voit. Comme la diſtance *apparente* d'un objet eſt ſouvent fort différente de ſa diſtance réelle, le lieu *apparent* eſt ſouvent fort différent du lieu *vrai*. Le lieu *apparent* ſe dit principalement du lieu où l'on voit un objet, en l'obſervant à travers un ou pluſieurs verres, ou par le moyen d'un ou pluſieurs miroirs. *v.* DIOPTRIQUE, MIROIR, &c.

Nous diſons que le lieu *apparent* eſt différent du lieu *vrai*; car lorſque la ré-

fraction que souffrent à travers un verre les pinceaux optiques que chaque point d'un objet fort proche envoie à nos yeux, a rendu les rayons moins divergens; ou lorsque par un effet contraire, les rayons qui viennent d'un objet fort éloigné, sont rendus par la réfraction aussi divergens que s'ils venoient d'un objet plus proche; alors il est nécessaire que l'objet paroisse à l'œil avoir changé de lieu: or le lieu que l'objet paroît occuper, après ce changement produit par la divergence ou la convergence des rayons, est ce qu'on appelle *son lieu apparent*. Il en est de même dans les miroirs. *v.* VISION.

Les Opticiens sont fort partagés sur le lieu *apparent* d'un objet vû par un miroir, ou par un verre. La plûpart avoient cru jusqu'à ces derniers tems que l'objet paroissoit dans le point où le rayon réfléchi ou rompu passant par le centre de l'œil, rencontroit la perpendiculaire menée de l'objet sur la surface du miroir ou du verre. C'est le principe que le pere Taquet a employé dans sa Catoptrique, pour expliquer les phénomenes des miroirs convexes & concaves; c'est aussi celui dont M. de Mairan s'est servi pour trouver la courbe *apparente* du fond d'un bassin plein d'eau, dans un *Mémoire* imprimé parmi ceux de l'Académie de Paris de 1740. Mais le pere Taquet convient lui-même à la fin de sa Catoptrique, que le principe dont il s'est servi, n'est pas général, & qu'il est contredit par l'expérience. A l'égard de M. de Mairan, il paroît donner ce principe comme un principe de Géométrie plutôt que d'Optique; & il convient que Newton, Barrow, & les plus célébres auteurs ne l'ont pas entiérement admis. Ceux-ci pour déterminer le lieu *apparent* de l'objet, imaginent d'abord que l'objet envoie sur la surface du verre ou du miroir, deux rayons fort proches l'un de l'autre, lesquels, après avoir souffert une ou plusieurs réfractions ou réflexions, entrent dans l'œil. Ces rayons rompus ou réfléchis, étant prolongés, concourent en un point, & ils entrent par conséquent dans l'œil comme s'ils venoient de ce point; d'où il s'ensuit selon Newton & Barrow, que le lieu *apparent* de l'objet est au point de concours des rayons rompus ou réfléchis qui entrent dans l'œil, & ce point est aisé à déterminer par la Géométrie. Voyez l'*optique* de Newton, & les *leçons optiques* de Barrow. Ce dernier auteur rapporte même une expérience qui paroît sans réplique, & par laquelle il est démontré que l'image *apparente* d'un fil à plomb enfoncé dans l'eau, est courbe; d'où il résulte que le lieu *apparent* d'un objet vû par réfraction n'est point dans l'endroit où le rayon rompu coupe la perpendiculaire menée de l'objet sur la surface rompante. Mais il faut avouer aussi que Barrow à la fin de ses *leçons d'optique* fait mention d'une expérience qui paroît contraire à son principe sur le lieu *apparent* de l'image: il ajoûte que cette expérience est aussi contraire à l'opinion du Pere Taquet qu'à la sienne: malgré cela Barrow n'en est pas moins attaché à son principe sur le lieu *apparent* de l'objet, qui lui paroît évident & très-simple; & il croit que dans le cas particulier où ce principe semble ne pas avoir lieu, on n'en doit attribuer la cause qu'au peu de lumieres que nous avons sur la vision directe. A l'égard de M. Newton, quoiqu'il suive le principe de Barrow sur le lieu *apparent* de l'image, il paroît regarder la solution de ce problême comme une des plus difficiles de l'Optique: *Puncti illius*, dit-il, *accurata determinatio problema solutu difficillimum præbebit, nisi hypothesi alicui saltem verisimili, si non accuratè veræ, nitatur assertio. Lec. opt. schol. Prop. VIII. p. 80. v.* MIROIR & DIOPTRIQUE.

Quoi qu'il en soit, voici des principes dont tous les Opticiens conviennent.

Si un objet est placé à une distance d'un verre convexe, moindre que celle de son foyer, on pourra déterminer son lieu *apparent*: s'il est placé au foyer, son lieu *apparent* ne pourra être déterminé; on le verra seulement dans ce dernier

cas extrêmement éloigné, ou plutôt on le verra très-confusément.

Le lieu *apparent* ne pourra point encore se déterminer, si l'objet est placé au-delà du foyer d'un verre convexe: cependant si l'objet est plus éloigné du verre convexe que le foyer, & que l'œil soit placé au-delà de la base distincte, son lieu *apparent* sera dans la base distincte. On appelle *base distincte* un plan qui passe par le point de concours des rayons rompus. *v.* LENTILLE.

De même si un objet est placé à une distance d'un miroir concave moindre que celle de son foyer, on peut déterminer son lieu *apparent*: s'il est placé au foyer, il paroitra infiniment éloigné, ou plutôt il paroitra confusément, son lieu *apparent* ne pouvant être déterminé.

Si l'objet est plus éloigné du miroir que le foyer, & que l'œil soit placé au-delà de la base distincte, le lieu *apparent* sera dans la base distincte. *v.* MIROIR, CONCAVE & CATOPTRIQUE.

On peut toûjours déterminer le lieu *apparent* de l'objet dans un miroir convexe.

Le lieu *apparent* d'une étoile, &c. est un point de la surface de la sphère, déterminé par une ligne tirée de l'œil au centre de l'étoile, &c. *v.* LIEU.

Le lieu vrai ou réel se détermine par une ligne tirée du centre de la terre, au centre de la planete, ou à l'étoile, &c.

APPARENT, (N), terme de *Charpenterie.* C'est du bois qui, mis en œuvre dans les planchers, cloisons ou pans de bois, n'est point recouvert de plâtre.

APPARIER, (N), terme de *Comm.*, se dit presque dans toutes les significations d'*Appareiller*, & signifie, comme cet autre verbe, joindre ensemble des choses qui sont égales, ou semblables, ou qui conviennent ensemble. Ainsi on dit, cette paire de bœufs, ces deux chevaux de carosse, sont bien *appariés*. Il faut *apparier* ces bas, ces gands, ces manchettes; c'est-à-dire, leur chercher leur pareil. *v.* APPAREILLER.

APPARIER, (N), *Agric.*, se dit de deux ou de plusieurs choses qui sont naturellement faites pour aller ensemble. Deux bœufs dont l'un est plus fort que l'autre, ne sont bas bien *appariés* sous le joug. *Apparier* se dit aussi des oiseaux pour les accoupler. *v.* APPAREILLER.

APPARITEUR, s. m., *Hist. Anc. & Mod.*, c'est le nom du bedeau d'une Université, dont la fonction est de porter la masse devant les docteurs des Facultés. *v.* BEDEAU, UNIVERSITÉ, MASSE.

On appelle aussi *appariteurs*, ceux qui ont l'emploi de citer quelqu'un devant un tribunal ecclésiastique. *v.* SOMMER, CITATION.

Les *appariteurs*, chez les Romains, étoient la même chose que les sergens ou les exempts parmi nous; ou plutôt c'étoit un nom générique, exprimant tous les ministres qui exécutoient les ordres des juges ou des magistrats; & de-là leur est venu le nom d'*appariteurs*, formé d'*apparere*, être présent.

Sous le nom d'*appariteurs*, étoient compris, *scribæ*, *accensi*, *interpretes: præcones*, *viatores*, *lictores*, *statores*, & même *carnifices*, les exécuteurs. *v.* SCRIBE, LICTEUR, &c. On les choisissoit ordinairement parmi les affranchis des magistrats: leur état étoit méprisé & odieux, tellement que le sénat imposoit comme une marque d'infamie à une ville qui s'étoit révoltée, le soin de lui fournir des *appariteurs*. Il y avoit aussi une sorte d'*appariteurs* des cohortes, appellés *cohortales* & *conditionales*, comme étant attachés à une cohorte, & condamnés à cette condition. Les *appariteurs* des prétoires, *apparitores prætoriani*, étoient ceux qui servoient les préteurs & les gouverneurs de provinces; ordinairement le jour de la naissance de leurs maîtres on les changeoit, & on les élévoit à de meilleures places. Les Pontifes avoient aussi leurs *appariteurs*, comme il paroit par une ancienne inscription en marbre, qui est dans la voie *Appia:*

APPARITORI
PONTIFICUM
PARMULARIO.

* Juſtinien par la *novelle CXXIII. c. 15.* défendit d'admettre ces *appariteurs* aux ordres ſacrés, à moins qu'ils n'euſſent effacé la tache imprimée à leur état par 15 ans de vie monaſtique. Les exactions dont ils ſe rendoient coupables de même que les avocats, donnerent lieu à diverſes loix entr'autres de Conſtance *Cod. Theod. VIII. X. 2.* & de Conſtantin *Cod. Theod. II. X. 1. Cod. Juſtin. II. VI. 5.* (C. C.)

APPARITION, *viſion*, *Gram.*, la viſion ſe paſſe au-dedans, & n'eſt qu'un effet de l'imagination: l'*apparition* ſuppoſe un objet au-dehors. S. Joſeph, dit M. l'Abbé Girard, fut averti par une viſion de paſſer en Egypte: ce fut une *apparition* qui inſtruiſit la Madeleine de la réſurrection de Jeſus-Chriſt. Les cerveaux échauffés & vuides de nourriture ſont ſujets à des viſions. Les eſprits timides & crédules prennent tout ce qui ſe préſente pour des *apparitions*. *Synon. Franç.*

APPARITION, ſe dit *en Aſtronomie* d'un aſtre ou d'une planete qui devient viſible, de caché qu'il étoit auparavant.

Apparition eſt oppoſé dans ce ſens à *occulation*. *v.* OCCULATION.

Le lever du ſoleil eſt plutôt une *apparition* qu'un vrai lever. *v.* SOLEIL & LEVER.

Cercle d'*apparition* perpétuelle. *v.* CERCLE.

APPARITION, (N). On peut diſtinguer dans l'hiſtoire ſacrée deux ſortes d'*apparitions*; 1°. celles de Dieu, & du Fils de Dieu, ſous une forme ou un ſymbole viſible. *v.* DIEU, SPIRITUALITÉ DE DIEU, FILS DE DIEU. 2°. Celle des Anges & des Demons ſous une figure corporelle. *v.* ANGE, DEMON, DIABLE. Il n'y eſt fait mention d'aucune *apparition* de revenans, comme les incrédules l'ont ſuppoſé. C'eſt mal-à-propos qu'ils ont donné pour exemple l'ombre de Samuel, *v.* SAMUEL, & les morts qui apparurent après la mort de Jeſus-Chriſt, puiſque ceux-ci furent véritablement reſcucités. *v.* REVENANS. SPECTRES, RÉSURRECTION. (C. C.)

APPAROIR, en *Pratique*, eſt ſynonyme à paroitre: faire *apparoir*, c'eſt montrer, prouver, conſtater.

APPARONNÉ, adj. *Comm.* On dit à Bordeaux qu'une barique, ou qu'un vaiſſeau a été *apparonné*, quand il a été jaugé par les officiers commis à cet effet.

APPARTEMENT, ſ. m., *Architect.*, Ce mot vient du Latin *partimentum*, fait du verbe *partiri*, diviſer; auſſi entend-on par *appartement* la partie eſſentielle d'une maiſon royale, publique ou particuliere, compoſée, lorſque l'*appartement* eſt complet, d'une ou pluſieurs anti-chambres, de ſalles d'aſſemblée, chambres à coucher, cabinet, arriere-cabinet, toilette, garde-robe, &c. En général on diſtingue deux ſortes d'*appartemens*; l'un que l'on appelle *de parade*, l'autre *de commodité*; ce dernier eſt à l'uſage perſonnel des maitres, & eſt ordinairement expoſé au midi ou au nord, ſelon qu'il doit être habité l'été ou l'hyver: les pieces qu'il compoſe doivent être d'une médiocre grandeur, & d'une moyenne hauteur; c'eſt pourquoi le plus ſouvent, lorſque l'eſpace du terrein eſt reſſerré, l'on pratique des entreſolles au-deſſus pour les garde-robes, ſur-tout lorſque ces *appartemens* de commodité ſont contigus à de grands *appartemens*, dont le diametre des pieces exige d'élever les planchers depuis 18 juſqu'à 20 ou 22 pieds; ces petits *appartemens* doivent avoir des communications avec les grands, afin que les maitres puiſſent paſſer de ceux-ci dans les autres pour recevoir leurs viſites, ſans riſquer l'hyver de prendre l'air froid de dehors, ou des veſtibules, anti-chambres, & autres lieux habités par la livrée; & pour éviter la préſence des domeſtiques ou perſonnes étrangeres auxquels ces ſortes de pieces ſont deſtinées. Il eſt ſur-tout important d'éloigner ces *appartemens* des baſſes-cours, & de la vûe des domeſtiques ſubalternes, & autant qu'il ſe peut même de la cour principale, à cauſe du bruit des voitures qui vont & viennent dans une maiſon de quelqu'importance. Le nombre des pie-

-ces de ces *appartemens* de commodité n'exige pas l'appareil d'un grand *appartement*; le commode & le salubre sont les choses essentielles; il suffit qu'ils soient composés d'une antichambre, d'une deuxieme antichambre ou cabinet, d'une chambre à coucher, d'un arriere-cabinet, d'une garde-robe, d'un cabinet d'aisance, &c. mais il faut essentiellement que ces garde-robes & antichambres soient dégagées, de maniere que les domestiques puissent faire leur devoir sans troubler la tranquillité du maître.

Il faut savoir que lorsque ces *appartemens* sont destinés à l'usage des dames, ils exigent quelques pieces de plus, à cause du nombre de domestiques qui communément sont attachés à leur service; qu'il faut augmenter le nombre des garde-robes, & y pratiquer quelques cabinets particuliers de toilette, &c.

A l'égard des *appartemens* de parade, il faut qu'ils soient spacieux & exposés au levant, autant qu'il est possible, aussi bien que placés du côté des jardins, quand il peut y en avoir: il faut surtout que les enfilades regnent d'une extrêmité du bâtiment à l'autre, de maniere que l'*appartement* de la droite & celui de la gauche s'alignent par l'axe de leurs portes & croisées, & s'unissent avec symmétrie avec la piece du milieu, pour ne composer qu'un tout sans interruption, qui annonce d'un seul coup d'œil la grandeur intérieure de tout l'édifice. Sous le nom d'*appartement de parade*, on en distingue ordinairement de deux especes; l'un qui porte ce nom, l'autre celui *de société*. Les pieces marquées B dans le plan *fig.* 92, peuvent être considérées comme *appartement de société*; c'est-à-dire, destiné à recevoir les personnes de dehors, qui l'après-midi viennent faire compagnie au maître & à la maîtresse du logis; & celles marquées A composent celui *de parade*, où le maître pendant la matinée reçoit les personnes qui ont affaire à lui, selon sa dignité: mais en cas de fête ou d'assemblée extraordinaire, ces deux *appartemens* se réunissent avec le grand sallon du milieu, pour recevoir avec plus d'éclat & de magnificence un plus grand nombre d'étrangers invités par cérémonie ou autrement. Ces grands *appartemens* doivent aussi être munis de garde-robes & de dégagemens nécessaires à l'usage des maîtres, des étrangers & des domestiques. Voyez la destination de chacune de ces pieces, & la maniere dont il les faut décorer, dans les définitions des mots SALLE À MANGER, CHAMBRE À COUCHER, CABINET, &c.

APPARTEMENS *d'un vaisseau*. Il est défendu aux gardiens de prendre leur logement dans les chambres & principaux *appartemens* des vaisseaux, mais seulement à la sainte-barbe ou entre les ponts.

APPARTENANCE, s. f., *Manége*, se dit de toutes les choses nécessaires pour composer entiérement le harnois d'un cheval de selle, de carrosse, de charrette, &c. quand on ne les détaille pas. Par exemple on dit une selle avec toutes ses *appartenances*, qui sont les sangles, la croupiere, &c. *v.* SELLE.

APPARTENANCE, s. f., en *Droit*, est synonyme à *dépendance*, *annexe*, &c. Voyez l'un & l'autre.

Ce mot est formé du Latin *ad*, à, & *pertinere*, appartenir.

Les *appartenances* peuvent être corporelles, comme les hameaux qui appartiennent à un chef-lieu; ou incorporelles, telles que les services des vasseaux ou censitaires.

APPAS, (R), s. m. pl., *Bel. Lett.*: ce mot désigne la puissance qui entraine, & qui s'exerce par la beauté, par le plaisir, & par la volupté.

Différences, rélatives entre *appas*, *attraits*, & *charmes*. Il me semble, dit M. l'Abbé Girard, qu'il y a quelque chose qui tient plus de l'art dans les *appas*; quelque chose de plus naturel dans les *attraits*; quelque chose de plus fort & de plus extraordinaire dans les *charmes*. Les *attraits* se font suivre; les *appas* nous engagent; les *charmes* nous entrainent. Le cœur de l'homme n'est guere ferme contre

contre les *attraits* d'une jolie femme; il a bien de la peine à se défendre des *appas* d'une coquette, & il lui est impossible de résister aux *charmes* d'une beauté bienfaisante. Les femmes sont toûjours redevables de leurs *attraits*, & de leurs *charmes* à l'heureuse conformation de leurs traits; mais elles prennent quelquefois leurs *appas* sur leur toilette. Les *attraits* viennent de ces graces ordinaires, que la nature distribue aux femmes avec plus ou moins de largesse aux unes qu'aux autres, & qui sont l'apanage commun du sexe. Les *appas* viennent de ces graces cultivées, que forme un fidele miroir, consulté avec attention, & qui sont le travail entendu de l'art de plaire. Les *charmes* viennent de ces graces singulieres que la nature donne, comme un présent rare & précieux, & qui sont des biens particuliers & personnels. Des défauts qu'on n'avoit pas d'abord remarqués & qu'on ne s'attendoit pas à trouver, diminuent beaucoup les *attraits*. Les *appas* s'évanouissent dès que l'artifice s'en montre. Les *charmes* n'ont plus d'effet, lorsque le tems & l'habitude les ont rendus trop familiers, ou en ont usé le goût. C'est ordinairement par les brillants *attraits* de la beauté, que le cœur se laisse attaquer; ensuite les *appas*, étalés à propos, achevent de le soumettre à l'empire de l'amour; mais s'il ne trouve des *charmes* secrets, la chaine n'est pas de longue durée.

Ces mots ne sont pas seulement d'usage à l'égard de la beauté & des agrémens du sexe, ils le sont encore à l'égard de tout ce qui plait; & alors ceux d'*attraits* & de *charmes* ne s'appliquent qu'aux choses qui sont ou qu'on suppose être aimables en elles-mêmes, & par leur mérite; au lieu que celui d'*appas* s'applique quelquefois à des choses qui sont & qu'on avoue même haïssables, mais qu'on aime malgré ce qu'elles sont, ou auxquelles les ressorts secrets du tempérament nous contraignent de livrer nos actions, si la raison en défend notre cœur. La vertu a des *attraits*, que les plus vicieux ne peuvent s'empêcher de sentir. Les biens de ce monde ont des *appas* qui font que la cupidité triomphe souvent du devoir. Le plaisir a des *charmes*, qui le font rechercher par-tout, dans la vie retirée comme dans le grand monde, par le philosophe comme par le libertin, dans l'école même de la mortification comme dans celle de la volupté; c'est toujours lui qui fait le goût, & qui décide du choix.

On dit de grands *attraits*, de puissans *appas*, & d'invincibles *charmes*. L'honneur a de grands *attraits* pour les belles ames. La fortune a de puissans *appas* pour tout le monde. La gloire a des *charmes* invincibles pour les cœurs ambitieux. Les plus grands *attraits* se trouvent toûjours dans l'objet de la passion dominante. Les *appas* les plus puissans ne sont pas ceux qui sont étalés avec le plus d'ostentation. Les *charmes* ne deviennent véritablement invincibles, que par la solidité du mérite & la force du goût.

APPAS *ou* APPAT, & APPAST, (R), *Œcon.*, c'est ce dont on se sert pour prendre ou pour attirer des poissons, des oiseaux, &c. Les achées ou laiches sont l'*appas* le plus commun pour pêcher. *v.* ACHÉE.

Diverses sortes d'appas. Maniere de faire cuire des Feves pour prendre une quantité de poisson. Prenez un pot neuf, vernissé par dedans; & faites-y bouillir des feves, environ un quart de boisseau, dans l'eau de riviere, les ayant auparavant faites tremper l'espace de sept ou huit heures, dans de l'eau presque tiede. Quand elles auront bouilli jusqu'à être presqu'à demi-cuites, mettez-y trois ou quatre onces de miel, selon la quantité des feves, & deux ou trois grains de musc: laissez-les après cuire à demi; puis les retirez du feu, pour vous en servir soir & matin, environ sur les cinq ou six heures, de cette sorte.

Cherchez une place nette, où il n'y ait point d'herbes, ensorte que le poisson puisse voir & prendre les feves au fond de l'eau, & que cette place nette soit éloignée des crones, d'environ cent

ou deux cens pas, selon la grandeur du lieu: jettez-y de vos feves soir & matin, aux heures susdites, l'espace de sept ou huit jours, afin d'y attirer le poisson: & le jour qui précédera celui que vous avez destiné pour pêcher, appatez-les de vos mêmes feves, cuites comme on a dit, à la réserve qu'il y faudra mêler un moment avant de les tirer du feu, de l'aloès soccotrin en poudre, environ la grosseur de deux feves: donnez-leur un bouillon, puis retirez-les du feu. Le poisson qui en mangera, vuidera tout ce qu'il aura dans le corps, & sera trois jours de suite affamé; ce qui le fera sortir de bonne heure des crones, pour chercher à manger au lieu où il a accoutumé de trouver son *appas*. C'est pourquoi il faudra être prêt à deux ou trois heures après midi, pour tendre les filets; & lorsqu'ils seront achevés de tendre, jettez huit ou dix poignées de feves, & vous retirez, pour y retourner le soir bien tard, avec trois ou quatre personnes.

L'heure de la pêche étant venue, soyez avec tout votre monde, sur le lieu préparé; dispofez vos gens, ensorte qu'un homme soit sur le bord du chantier, & qu'il prenne dans sa main le bout de corde du tramail. Que les autres s'en aillent doucement sans faire de bruit, bien loin au-dessus du lieu où vous avez appâté. Celui qui tiendra la cordé, doit être le plus entendu, afin qu'il donne le signal aux autres; lequel étant donné, ceux qui seront allé loin, auront chacun une longue perche, dont ils frapperont l'eau & fouleront le fond & les bords, pour contraindre le poisson de fuir & se retirer dans les crones; ce qu'il fera aussitôt qu'on commencera de frapper l'eau. C'est pour cela que celui qui tient le bout de la corde, qui doit faire jouer le tramail, sera prompt à la tirer au même instant que le bruit commencera; en la tirant, la corde plombée du bas-filet, tombera au fond de l'eau, & le tramail fermera l'entrée des crones. Le poisson voulant se sauver dans sa retraite ordinaire, épouvanté du bruit, se jettera dans l'embûche; d'où on le retirera avec le filet, *v.* CARPE: vous y trouverez la maniere de tendre ce tramail.

On se procurera ainsi quantité de gros poissons, si le lieu est poissonneux, & les crones bien choisis.

Autres appas pour prendre toutes sortes de poissons & en tout tems. 1°. Un *appas* pour attirer le poisson, doit réunir en lui s'il est possible les trois conditions suivantes. Au moins faut-il qu'il en ait essentiellement une. La premiere est une odeur forte; afin d'attirer de loin: comme l'anis, le suc de panax, le cumin. 2°. Une saveur délicate, afin d'inviter & tromper le poisson qui en mangera; comme le sang de porc, le fromage de chevre, le pain de froment, les papillons jaunes. 3°. De pouvoir enivrer; comme l'eau-de-vie, la lie de vin. C'est aussi l'effet de certains poisons qui tuent les poissons, ou qui du moins les étourdissent ensorte qu'on en devient promptement maître. Telle est la fleur de souci; qui étant coupée en morceaux, fait cet effet dans une heure, & étourdit même les plus gros poissons. La chaux les tue. Le suc de toutes les especes de tithimalé, la noix, tant celle qui est dite vomique, que celle qu'on appelle metel, ou somnifere, enivrent aussi le poisson. On prétend que rien n'est plus puissant pour cela que la coque du Levant.

Mais la sage police impose severes peines à ceux qui font usage de ces *appas*. La plûpart du poisson que l'on a enivré, sur-tout dans des eaux dormantes, meurt parmi les joncs & roseaux, en pure perte pour le voleur, ainsi que pour le propriétaire. Ces sortes d'*appas* doivent donc n'etre employés que par amusement & rarement.

Prenez du nard celtique, quatre feuilles; du souchet de Smirne, la grosseur d'une feve; du cumin autant qu'on en peut prendre avec trois doigts; de la semence d'anis une poignée. Pilez, tamisez, & mettez cette poudre dans une phiole pour vous en servir quand

il sera tems. Tirez des vers de terre, & les mettez dans un mortier de moyenne grandeur, cependant plutôt petit que trop grand, afin qu'il s'évapore moins de parties odorantes; puis broyez-les bien, avec la poudre susdite.

Il faut prendre des vers qui luisent la nuit, & les distiller dans un vase de verre, à feu lent, jusques à ce que l'eau en soit toute sortie. Vous prendrez cette eau, la mettrez dans une phiole de verre, avec quatre onces de vif-argent, tenant ce vaisseau fermé, ensorte que l'eau de la riviere n'y puisse entrer; & le mettrez dans un filet: le poisson y courra en troupes.

On prétend aussi que les poissons viendront se jetter dans la main, en accourant autour d'une phiole de verre bien bouchée avec de la cire, où seront enfermés deux vers luisans: mais il faut que ce soit un endroit prodigieusement poissonneux.

Pilez de l'ortie & de la quinte-feuille; ajoûtez-y du suc de joubarbe, & du bled cuit dans de l'eau où auront bouilli de la marjolaine & du thim: & vous en frottez les mains. Puis jettez le marc dans une eau où il y aura abondance de poisson: & mettez vos mains dans l'eau; ils y viendront en foule. Il en arrivera de même, si on met de cette mixtion dans une nasse.

Prenez de l'eau d'aristoloche ronde, & y ajoûtez de la chaux; puis la jettez dans de l'eau dormante: le poisson y viendra par troupes; & s'il mange de cette poudre, il nagera sur l'eau comme mort, & se laissera prendre avec la main.

D'autres conseillent la racine d'aristoloche ronde, broyée, au lieu de l'eau de cette plante, & disent que cette composition, mêlée avec de la chaux, attire les poissons, & qu'ils meurent après en avoir mangé.

Faites une composition de sain de porc, & de chaux. Les poissons y accourront, & ce manger les fera mourir.

Prenez de la coque du Levant avec du cumin, du fromage vieux, de la farine de froment, & de la bonne lie de vin: broyez le tout ensemble, & en formez des pilules grosses comme des pois. Jettez-les dans l'eau où il y aura beaucoup de poisson; & que l'eau soit tranquille: tous ceux qui en mangeront, se jetteront au bord, enivrés.

On pourra ainsi les prendre à la main. L'ivresse se passera peu de tems après; & ils redeviendront aussi vifs qu'auparavant.

Autre: Prenez coque du Levant, & cumin, égales quantités, que vous pilerez bien, & battrez avec six œufs en y mettant un peu de farine de segle. Faites une omelette du tout, que vous ferez cuire avec bonne quantité d'huile de noix ou d'olive, & vous vous en servirez dans les lieux où il y a du poisson. On prépare ainsi la coque du Levant; parce qu'étant liée par les parties de l'omelette cuite avec l'huile, les morceaux qu'on en jette dans l'eau se conservent plus long-tems en entier qu'avec les autres préparations. D'ailleurs les poissons ne peuvent pas la rejetter: ils en sont d'abord étourdis.

J'ai vû une recette qui dit de mêler de la coque du Levant la quatrieme partie d'une once, avec la sixieme partie d'une once de cumin & autant d'eau-de-vie, une once de fromage, trois onces de farine: battre le tout ensemble, puis en former des boulettes.

Appas pour mettre dans des Nasses. 9°. Prenez le marc & l'huile exprimée de mirabolans; de la fiente humaine, de la mie de pain: pilez chacun à part, mêlez le tout ensemble, & mettez-le dans les nasses.

Broyez des griottes seches, & en faites des pilules, que vous jetterez aux poissons.

Pilez ensemble de la chaux & du vieux fromage, ajoûtez-y du vin. Jettez-les dans l'eau: vous verrez les poissons y accourir. *v.* CARPE, POISSON, BRICOLES, ANDA, BROCHET, CANARD, QUINQUINA.

Le barbeau est un des poissons les plus avides d'*appas*.

Appas pour toutes sortes d'Animaux, & pour les poissons. Coupez la matrice d'une femelle, dans le tems qu'elle est en chaleur, *v.* RUT; & qui soit de même espece que l'animal que vous voulez prendre; après que vous aurez fait sécher à l'ombre, ou à feu doux, cette partie, pour ne rien diminuer de sa vertu, vous la réduirez en poudre fine que vous mêlerez avec quelque amorce. Cet *appas* attirera les animaux de la même espece, à l'endroit où vous l'aurez mis. Voyez d'autres *appas* dans les articles PERDRIX, OISEAU, ARBROT, BELETTE, RENARD.

Pour s'attirer les loups & les renards. Faites fondre demi-livre de galbanum, avec une livre de vieux oint; ensuite ajoutez-y une livre de hannetons pilés; faites cuire le tout a petit feu, durant quatre ou cinq heures; puis passez cette mixtion toute chaude, avec forte expression; ensorte qu'il ne reste plus dans le linge, que les jambes & les ailes des hannetons. Pour faire usage de cette composition, il faut la mettre dans une bouteille, que vous porterez dans le bois où vous aurez préparé un affut pour vous cacher. Là, vous frotterez de cette mixtion la semelle de vos souliers, que vous aurez actuellement aux pieds, & qui ne vous serviront que pour de pareilles chasses. Ensuite vous ferez plusieurs tours dans le bois, vers les endroits où peuvent se retirer les loups ou renards. Après avoir fait plusieurs fois la même chose, vous viendrez vous placer à votre affut, où ces animaux qui passeront sur votre piste, ne manqueront pas de vous suivre; & vous pourrez les tirer d'aussi près qu'il vous plaira.

On peut se servir de chair de porc, récemment rôtie, pour frotter ses semelles avec un morceau large comme la main: puis en sortant du bois en jetter des morceaux le long du chemin. *v.* RENARD. Voyez aussi l'*Encyclopédie Œconomique.*

APPATER, v. act., terme d'*Oiseleur*, mettre du grain ou quelqu'autre amorce dans un lieu pour y attirer les oiseaux qu'on veut prendre. On doit *appâter* les perdrix pour les prendre au filet.

On dit aussi en terme de pêche, *appâter le poisson.*

APPAUMÉ, adj., terme de *Blason*; il se dit de la main ouverte dont on voit le dedans, que l'on appelle la *paume.*

Baudry Piencourt en Normandie, de sable à trois mains droites, levées & *appaumées* d'argent.

APPEAU, vieux terme de *Pratique*, qui s'est dit autrefois pour *appel*: on dit même encore dans quelques jurisdictions, le greffe des *appeaux.*

APPEAU, s. m., c'est un sifflet d'*Oiseleur* avec lequel il attrappe les oiseaux en contrefaisant le son de leur voix: l'*appeau* des perdrix rouges est différent de celui des perdrix grises; il y en a aussi pour appeller les cerfs, les renards, &c.; ce sont des hanches semblables à celles de l'orgue, qui ont différens effets, selon les petites boîtes qui les renferment. On donne aussi le nom d'*appeau* aux oiseaux qu'on éleve dans une cage, pour appeller les autres oiseaux qui passent, & que l'on nomme plus communément *appellans.*

APPEL, (R), en terme de *Droit*. L'*appel* est un remede de Droit que les loix donnent aux parties, pour faire rétracter par les Juges supérieurs une sentence que l'on croit injuste.

L'effet de l'*appel* est de suspendre l'exécution des Jugemens, excepté dans certains cas pour lesquels l'intérêt public a fait ordonner que les sentences seroient exécutoires par provision.

Si l'appellant ne releve pas son *appel* huit jours après que l'acte en a été signifié, l'intimé peut prendre des lettres d'anticipation pour procéder sur cet *appel*; ou si l'intimé n'a point pris de lettres d'anticipation, ni l'appellant de relief d'*appel* dans le tems qui est fixé différemment suivant l'usage des Tribunaux, l'intimé prend des lettres de désertion, en conséquence desquelles il demande au

Juge dont est *appel*, que la sentence soit exécutée, & au Juge devant lequel l'*appel* devoit être porté, qu'il soit déclaré désert. La désertion d'*appel* n'empêche point que l'on puisse appeller de nouveau en refondant les dépens de la désertion, pourvu qu'on soit encore dans le tems pour appeller.

On peut en cause d'*appel* proposer de nouveaux moyens, faire interroger sa partie sur faits & articles, faire entendre des témoins, former des demandes incidentes, qui soient liées avec le fond, de maniere qu'elles doivent être jugées conjointement, & généralement tout ce qui peut servir à éclaircir le Juge sur le principal qui a été décidé en premiere instance.

L'appellant qui succombe doit être condamné à l'amende & aux dépens, tant de la cause principale, que de celle d'*appel*.

On peut prendre un Juge à partie sur l'*appel* d'une sentence, avec la permission du Juge supérieur, en plusieurs autres cas; comme s'il a jugé par haine, par faveur, s'il a été corrompu par des présens, s'il a prononcé contre l'Ordonnance, ou s'il a évoqué des instances dont la connoissance ne lui appartenoit pas.

Dans les affaires criminelles, il faut distinguer l'*appel* de la procédure, de celui du Jugement définitif. Le premier *appel* ne suspend point l'effet du Jugement, & n'empêche point l'instruction du procès, à moins que le Juge supérieur n'ait donné des défenses sur la vue des charges & des informations. Il est de l'intérêt public de ne point donner aux criminels des moyens d'échapper à la peine qu'ils ont méritée par leurs crimes. A l'égard de l'*appel* des Jugemens définitifs, ou de ce qui ne peut être préparé par la suite, comme la condamnation à la question, il éteint le Jugement, de maniere que le Juge qui, nonobstant l'*appel*, auroit fait exécuter une sentence portant peine afflictive, seroit sévérement puni par le Juge supérieur.

Si l'accusé qui a été condamné à une peine afflictive par un Jugement qui n'est point rendu en dernier ressort, n'en interjette point *appel*, la partie publique doit interjetter *appel* pour lui, parce qu'on ne doit pas souffrir que le condamné renonce au droit qu'il a de défendre sa vie & son honneur devant les Juges supérieurs.

Lorsqu'il y a plusieurs accusés d'un même crime, ils doivent être tous envoyés avec le procès au Juge, qui a droit de prononcer sur l'*appel*, quoiqu'il n'y en ait qu'un qui ait *appellé*, ou qui ait été jugé; parce qu'il se peut faire que l'un d'eux plus ferme & plus habile à découvrir les moyens de récusation contre les témoins, & à faire valoir les faits justificatifs, sauvera les autres, ou fera diminuer la peine. D'ailleurs le Juge s'instruit plus à fond, lorsqu'il entend tous les accusés.

Quand l'Arrêt qui intervient sur un Jugement rendu par les premiers Juges, condamne le criminel à des peines afflictives, on renvoie sur les lieux le condamné pour l'exécution du Jugement: car il faut que les crimes soient punis où ils ont été commis; à moins qu'on n'ait sujet de craindre que le condamné ne s'échappe lorsqu'on le transférera.

Comme l'*appel* éteint le Jugement, si le condamné décede avant que le Juge supérieur ait prononcé, on ne peut plus poursuivre la vengeance du crime, même pour les peines pécuniaires, comme la confiscation du bien, à moins que le crime ne soit du nombre de ceux pour lesquels on fait le procès aux cadavres. On peut cependant dans toutes sortes de crimes, continuer la procédure aux fins civiles, pour se faire restituer ce que le défunt avoit pris, ou pour obliger les héritiers à réparer le tort que celui auquel ils ont succédé avoit fait à un tiers. (D. F.)

APPEL *ou* APPELLATION COMME D'ABUS, (R), terme usité en France, pour exprimer le droit que les Rois ont donné aux Parlemens, de connoître sur les en-

treprises de la puissance spirituelle contre la puissance temporelle. Dans le fonds, ce droit s'exerce ou directement ou indirectement, par toutes les puissances Catholiques, qui, à la honte de l'humanité, souffrent encore ce monstre d'une puissance différente de celle du Souverain légitime. Chez nous, l'*Appel comme d'abus* est entiérement inconnu, tout comme l'existence de cette prétendue puissance spirituelle. (D. F.)

APPEL *simple* par opposition à l'*appel* comme d'abus, est celui qui est porté d'une cour ecclésiastique inférieure à une supérieure : au lieu que l'*appel* comme d'abus est porté d'une cour ecclésiastique dans un Parlement.

Les *appels* dans les tribunaux ecclésiastiques sont portés comme dans les cours laïques, du moins en France, par gradation & sans omission de moyen, d'un tribunal à celui qui lui est immédiatement supérieur, comme du tribunal épiscopal à celui de l'Archevêque, de celui de l'Archevêque à celui du patriarche ou du primat, & de celui-ci au Pape. Mais en France, lorsque l'*appel* est porté à Rome, le Pape est obligé, en vertu du concordat, *tit. de causis*, de nommer des commissaires en France pour juger de l'*appel*. De même si l'*appel* d'un official François est dévolu à un Archevêché situé hors de France, les parties conviendront de juges résidans dans le royaume, sinon il leur en sera nommé d'office par le Parlement, ainsi qu'il a été reglé par le concordat, *ibid.*

Le siege vacant, le chapitre connoit des *appels* dévolus à l'Evêque.

On peut appeller du chapitre où a assisté l'Evêque comme chanoine, à l'Evêque même : *secùs*, s'il y a assisté comme président & en sa qualité de Prélat. On ne sauroit appeller de l'official à l'Evêque.

Lorsqu'une fois il y a eu trois sentences conformes dans la même cause, il n'y a plus lieu à l'*appel*, & la décision passe en force de chose jugée.

L'*appel* est ordinairement dévolutif & suspensif; mais il n'est que dévolutif lorsqu'il s'agit d'une sentence de correction, conforme aux statuts synodaux & aux canons des conciles, laquelle s'exécute provisoirement nonobstant l'*appel*, *ne detur occasio licentiùs delinquendi. v.* DÉVOLUTIF & SUSPENSIF.

On distingue en général deux sortes d'*appel*, l'*appel simple* & l'*appel qualifié*; savoir, *appel* comme de juge incompétent, *appel* comme de déni de renvoi, *appel* comme de déni de justice, & *appel* comme d'abus. Il n'y a en France que l'*appel* simple qui soit entiérement de la jurisdiction ecclésiastique; & on prétend qu'elle ne peut prononcer que par bien ou mal jugé. Les *appels* qualifiés se relevent contre ceux qui jugent, & au nom du Roi comme protecteur des canons & de la justice. L'*appel* comme d'abus est une plainte contre le juge ecclésiastique, lorsqu'on prétend qu'il a excédé son pouvoir & entrepris en quelque maniere que ce soit contre la jurisdiction séculiere, ou en général contre les libertés de l'Eglise galicane. Cette procédure est particuliere à la France.

APPEL, (N), *Hist. Eccl. Droit. Canon.* On pouvoit par le Can. XXI. du Concile de Mileve & le XIV. de celui de Sardes en appeller du Tribunal de l'Evêque à celui du Métropolitain de la province, & en cas que celui-ci fût absent, il étoit permis de la porter par devant celui de la province voisine. Le Métropolitain dans ces cas rendoit ses jugemens de trois manieres, ou en évoquant des Evêques au nombre de douze pour en former un Tribunal, qui prit connoissance du fait *Concil. Carth. C. VII.*; ou en rapportant l'affaire à un Synode provincial, ce qui étoit le plus ordinaire, *Can. Apostol. LXXIII, XXXIII, XXXVI.*; ou en prenant la chose à lui seul & la décidant de sa propre autorité, pouvoir accordé aux Métropolitains par une loi de Justinien, *Cod. Just.* l. IV. 29., mais qui en même tems permettoit d'appeller de sa sentence au Synode provincial, dont il n'étoit que le Président & le Modérateur.

On appelle quelquefois des jugemens des Papes au futur Concile, & nous avons dans notre histoire différens exemples de ces *appels*. Le dernier exemple qu'on en ait, est l'*appel* interjetté au futur Concile de la bulle *Unigenitus*, par les Evêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier, & de Boulogne, auquel accéderent le Cardinal de Noailles, & l'Université de Paris, qui l'a retracté en 1739 sous le rectorat de M. l'Abbé de Ventadour; aujourd'hui Cardinal de Soubise & Evêque de Strasbourg.

Le Patriarche pouvoit aussi recevoir des *appels* de sentences portées par les Métropolitains & les Synodes, *Concil. Chalced. C. IX.*; mais cela ne pouvoit se faire, *omisso medio*, il falloit aller de l'Evêque, au Métropolitain, du Métropolitain au Synode, du Synode au Patriarche; après lequel il n'y avoit plus d'*appel*, *Cod. Justin. l. IV. 29. novelle* CXXIII. 22. si ce n'est à un Concile Général. Conf. Bingham.

Voici ce qui fut statué par le Concile de Paris tenu l'an 1408 art. 4. Les appellations se feront par degrés devant les ordinaires de l'Archi-Diacre à l'Evêque, de l'Evêque à l'Archevêque, de l'Archevêque au Primat, s'il y en a un; s'il n'y en a point, on appellera au Concile Provincial. En cas d'*appel* d'un Juge qui n'a point de supérieur, & en attendant la tenue du Concile Provincial. L'appellant excommunié pourra recevoir l'absolution *a cautela* de l'ancien Evêque de la Province. Si on appelle de celui qui a Jurisdiction sur les exempts, & dont l'*appel*, suivant la coûtume, seroit porté au S. Siege, on le portera au Concile Provincial.

Par le Concile de Bâle §. 31. il fut défendu d'appeller au Pape, *omisso medio*, omettant l'ordinaire; ni d'appeller de quelque interlocutoire avant la sentence définitive, & en cas d'*appel* au S. Siege, le Pape devoit commettre des Juges sur les lieux. (C. C.)

APPEL, (N), f. m., *Art. Milit.*, faire l'*appel*. Ce sont les Sergens de semaine qui, chacun dans leur compagnie, doivent faire tous les jours trois *appels*: savoir, le premier de grand matin, le second avant la fermeture des portes, qui est l'heure du souper des soldats, & le troisieme après la retraite battue.

Il doit les faire, chambrée par chambrée, appellant, son controlle à la main, les soldats les uns après les autres par leurs noms, & les obligeant à répondre eux-mêmes. Ensuite il fait son billet, sur lequel il marque s'il lui manque quelqu'un, ou non: il le date, le signe, & le porte au Sergent qui est chargé de ramasser tous les billets d'*appels*, pour les remettre ensemble au Major ou à l'Aide-Major du régiment.

Quand le Sergent de semaine s'apperçoit dans l'intervalle des *appels* qu'il lui manque un soldat, il doit sur le champ en avertir, tant ses Officiers majors, qu'autres, afin que l'on puisse avec diligence prendre des mesures pour courir après les libertins & les déserteurs.

Ce qui se pratique dans l'Infanterie par les Sergens au sujet des *appels*, se pratique aussi dans la Cavalerie par les Brigadiers.

Au troisieme *appel*, qui est après la retraite battue, le Sergent de semaine de chaque compagnie doit faire coucher les soldats, faire éteindre les feux & les lumieres, & empêcher que personne ne joue, ne veille, & ne fasse du bruit; car le calme doit autant regner pendant la nuit dans un corps de casernes, que dans les dortoirs des religieux.

Le Sergent qui est commandé par bataillon pour ramasser matin & soir les billets d'*appel* des mains du Sergent de semaine de chaque compagnie, & les porter chez le Major du régiment, doit s'acquitter de cette commission très-exactement, afin que l'on puisse être averti sans retardement des soldats qui s'absentent, & y mettre ordre.

Dans les pays exposés à la contrebande, le Sergent de semaine fait un autre *appel* à l'heure du diner des soldats. Lorsqu'il en manque à quelqu'un de ces *appels*, il doit visiter l'havresac & l'armement. S'il

s'apperçoit que le soldat ait emporté quelque chose, il va sur le champ en rendre compte au Commandant & au Major du régiment, afin qu'ils puissent prendre les mesures convenables.

A chaque *appel* il en fait son billet; il marque les noms des soldats qui manquent. Au cas qu'ils y soient tous, il marque qu'il ne manque personne. Il porte le billet d'*appel* au Sergent de garde aux casernes. Les Sergens du régiment à tour de rolle ramassent ces billets. Celui qui les a ramassés les porte au Major, une heure après celle donnée pour les *appels*.

Lors de l'*appel* du matin, le Sergent de semaine a attention à ce que les soldats se peignent, attachent leurs cheveux; qu'ils aient le chapeau retroussé, la cravate bien mise, le col garni & un peu serré; que leurs jarretieres soient au-dessus du gras des jambes; que leurs souliers soient cirés ou graissés, leurs habits & leurs vestes sans tache & décousure, qu'il n'y manque point de boutons; que ceux qui portent moustache, l'aient bien retroussée; qu'ils se lavent les mains & le visage; que les Fraters rasent régulierement deux fois par semaine; que les lits soient faits à sept heures en été, & à neuf en hyver; que les ordures & les araignées des chambres & escaliers soient balayées, ainsi que le devant des casernes, & que tous les soldats fassent ordinaire ensemble.

Lorsque le Sergent de semaine se trouve de service, l'autre doit suppléer à son défaut; ainsi qu'un autre Caporal, au défaut de celui de semaine.

APPEL *à l'Armée*. (N). Les Majors particuliers envoient tous les matins à leurs Majors de Brigade un billet sur lequel ils marquent les hommes de leur régiment qui ont manqué à l'*appel*. Ils y expliquent de quelle compagnie ils sont, & l'heure à laquelle on s'est apperçu de leur absence: s'il n'a manqué personne aux *appels*, ils le marquent également sur leur billet. Chaque Major de Brigade envoie de même tous les matins au Major général un état détaillé par bataillon & par compagnie des hommes de sa brigade qui ont manqué de se trouver aux *appels*, ou un billet comme il n'y a manqué personne.

APPEL, (N), s'entend aussi de l'assemblée des troupes, qui se fait, soit au bruit des tambours, ou au son des trompettes. Dans les bruits de guerre de la trompette il y a le premier, second, troisieme, quatrieme *appel*, cinquieme *appel de raliement*, & sixieme *appel*. Les autres bruits de guerre sont, le boute-selle, à cheval, la marche, la charge, le ton bas du guet & retraite. Pour les autres bruits de guerre de tambour dans l'Infanterie, j'en parlerai au mot TAMBOUR.

On dit encore, *aller à l'appel des sentinelles*, ou y répondre, tant le jour que la nuit. C'est à quoi les caporaux de garde doivent être attentifs; mais les sentinelles ne font d'*appels*, c'est-à-dire ne crient, Caporal hors de la garde, que quand elles apperçoivent plus de deux hommes ensemble, ou qu'elles entendent des gens qui marchent, ou quelque autre bruit, dont il faut rendre compte aux Officiers de garde, pour aller selon leurs ordres reconnoitre ce que c'est.

APPEL *des tambours pour l'exercice*. (N). Tous les tambours appellent pour l'exercice quand il est ordonné. Trois de chaque aile marchent soixante pas devant eux; ils font ensuite face au Major, qui est au centre de bataille. Le Major doit marquer avec un mouchoir blanc, ou autre signal, les coups de baguette qu'ils doivent donner pour chaque commandement de l'exercice, lorsqu'on le fait au son du tambour. Si la troupe n'est que d'un bataillon, ils sont mieux au centre, deux pas en arriere du Major. On ne les met aux ailes dans un fond de bataille bien étendu, que parce que le son arrive à cinquante pas plutôt qu'à une distance bien plus éloignée, & qu'il est nécessaire que la troupe entiere exécute en même tems. Les tambours qui sont restés sur l'alignement du premier rang, font demi-tour à droite, & vont se porter sur celui

celui du dernier, où ils occupent le même terrein à distance égale. Ils font face, comme les soldats, sans attendre aucun commandement; afin de cesser de battre, ainsi que ceux qui sont en avant, au signal qu'ils verront faire au Major. Au rappel, qu'ils font après l'exercice, tous reprennent leurs postes, excepté ceux qui doivent rester pour les évolutions. Avant que le Major fasse appeller pour l'exercice, il dit à haute voix: *Messieurs, le bataillon va faire l'exercice.*

Lorsque les tambours appellent, les Sergens, qui sont au premier rang, marchent soixante-six pas en avant: ils font retirer tout ce qui peut embarrasser la ligne dans cette étendue. Ceux des Grenadiers & du Piquet se portent à quatre pas au-delà de l'aile du rang auquel ils sont attachés: en même tems les Sergens qui sont aux autres rangs, & tous les Officiers, font demi-tour à droite. Chacun d'eux passe par l'intervalle de la file devant laquelle il se trouve. On observe de déborder les rangs des soldats toujours alignés avec ceux du rang dont on est. Les Sergens vont se poser à quatre pas des soldats. Celui de chaque quarré de rang qui a débouché le dernier, reste vis-à-vis son intervalle; les autres partagent également le terrein de cette division: les Lieutenans, Sous-Lieutenans & Enseignes se portent à quatre pas au-delà du rang des sergens; les Capitaines à la même distance de celui des Lieutenans. Dès que les Sergens du premier rang qui ont marché en avant sont arrivés, les tambours cessent d'appeller: en même tems tous les Officiers & Sergens font demi-tour à droite.

Appel, f. f., *Escrime*, est une attaque qui se fait d'un simple battement du pied droit dans la même place. *v.* Attaque.

Appel, f. f., en terme de *Chasse*, est une maniere de sonner du cor pour animer les chiens.

APPELLANT, en terme de *Pratique*, est une des parties collitigantes, qui se prétendant lésée par un jugement, en interjette appel devant des juges supérieurs.

Appellant; nom qu'on a donné au commencement de ce siecle aux Evêques & autres ecclésiastiques, &c. qui avoient interjetté appel au futur Concile de la bulle *Unigenitus*, donnée par le Pape Clément XI., & portant condamnation du livre du Pere Quesnel, intitulé *Réflexions morales sur le nouveau Testament.*

Appellant, f. m., *Chasse*, est un oiseau dont on se sert quand on va à la chasse des oiseaux, pour en appeller d'autres & les faire venir dans les filets.

APPELLATIF, (R), adj., terme de *Grammaire* & de *Logique*. Il vient de l'adjectif latin *appellativus*, *qui est destiné à appeller*, du verbe *appellare*, *appeller*, *nommer*. On désigne par ce qualificatif, les substantifs qui servent à nommer les genres & les especes des choses, tandis qu'on appelle *noms propres* ceux qui servent à nommer les individus. Ainsi les *noms appellatifs* sont des *termes abstraits*, & les *noms propres* sont des *termes individuels*. Quand je me sers pour désigner un individu dont j'ai l'idée, des mots *Ciceron*, *Alexandre*, *Eve*, *Rhone*, *Paris*, *Caucase*, j'emploie des noms propres, des termes individuels, parce que ces mots ne peuvent désigner naturellement qu'un tel être, un tel individu, séparé de tout autre, & déterminé en tout sens. Mais quand je veux désigner une espece d'êtres sans fixer mon idée sur un des individus, à l'exclusion de tous les autres semblables que cette espece renferme, j'emploie le nom de cette espece qui est un nom *appellatif*, un terme abstrait, signe d'une idée abstraite générale ou universelle; tels sont ces mots, *orateur*, *conquérant*, *femme*, *riviere*, *ville*, *montagne*. *v.* Abstrait, *terme*. (G. M.)

APPELLATION, f. f. *v.* Appel.

APPELLE, f. f., *Marine*; c'est une sorte de manœuvre, *v.* Manœuvre. Une manœuvre qui *appelle* de loin ou de près, est celle qui est attachée loin ou près du lieu où elle doit servir.

APPELLER, NOMMER, *Gramm.* On *nomme*, pour distinguer dans le discours;

on *appelle* pour faire venir. Le Seigneur *appella* tous les animaux & les *nomma* devant Adam. Il ne faut pas toujours *nommer* les choses par leurs noms, ni *appeller* toutes sortes de gens à son secours. *Synon. François*.

APPELLER *un cheval de la langue*, *Manége*, c'est frapper la langue contre le palais, ce qui fait un son qui imite le tac. On accoûtume les chevaux à cet avertissement en l'accompagnant d'abord de quelqu'autre aide, *v*. AIDES, afin que par la suite il réveille son attention pour son exercice, en entendant ce son tout seul.

APPELLES, (N), s. m., *Jard.*, se dit d'un bel œillet, qui porte bien ses feuilles. La fleur en est assez large : la couleur est d'un fond blanc, panaché d'un violet brun.

APPENDICE, s. f., *Littérature*, du latin *appendix*; chapitre dépendant d'un traité, & qu'on y ajoûte. *v*. ACCESSOIRE.

On emploie ce terme principalement en matiere de littérature pour exprimer une addition placée à la fin d'un ouvrage ou d'un écrit, & nécessaire pour l'éclaircissement de ce qui n'a pas été suffisamment expliqué, ou pour en tirer des conclusions; en ce sens ce mot revient à ce qu'on appelle *supplément*. *v*. SUPPLÉMENT.

APPENDICE, (R), *Anat.*, se dit d'une partie détachée en quelque maniere d'une autre partie, à laquelle cependant elle est adhérente ou continue. Il y a des *appendices* membraneuses de différentes figures, en diverses parties intérieures du corps humain. Les *appendices* adipeuses du *colon* & du *rectum*, dit Winslow, sont disposées d'espace en espace, le long de ces intestins, & elles sont des alongemens particuliers de leur tunique externe ou commune. Elles ont la même structure que le grand épiploon. Leur duplicature renferme aussi un tissu cellulaire qui est plus ou moins rempli de graisse, selon le plus ou le moins d'embonpoint. Attenant l'intestin, elles forment chacune une base large & mince, & elles se terminent par des mamelons très-irréguliers, & plus épais que leurs bases. Ces bases y sont d'abord arrangées longitudinalement, & comme sur une même ligne; ensuite elles le sont obliquement, & enfin plus ou moins transversalement, sur-tout vers l'intestin *rectum*, & sur cet intestin.

Ces *appendices* sont en général pour la plupart séparées les unes des autres. Quelques-unes de celles dont les bases sont arrangées longitudinalement, communiquent ensemble par des traces de communication fort étroites, & très-peu saillantes, qui vont des unes aux autres. Quand on fait un petit trou à la membrane d'une de ces *appendices*, & qu'on y souffle, on la fait gonfler comme une petite vessie inégale; & on fait passer le vent sous la tunique voisine du *colon* ou du *rectum*. Il y a les *appendices* de l'os hyoïde, qui sont deux petits corps semblables à deux grains de froment, placés sur l'articulation de l'os hyoïde, avec ses cornes. Il y a encore l'*appendice* xiphoïde, qui est la même chose que le cartilage de ce nom.

APPENS, *Guet.*, s. m. pl., est un assassinat concerté & prémédité. *Appens* ne se dit plus que dans cette seule expression.

APPENSEL *ou* APPENZEL : *v*. APENZEL.

APPENTIS, (R), toit appliqué contre un mur, ou soutenu par des bois de bout; & qui n'a de pente que d'un côté.

Il est très-avantageux de placer des *appentis* dans les pâturages où il n'y a point d'arbres ou de haies, pour donner de l'ombre au bétail. *v*. ANGARD.

APPERCEPTION, (N), s. f., *Psychologie*. On nomme ainsi cet acte par lequel l'ame se distingue elle-même de tous les autres objets de ses perceptions, & se considére non comme ayant telles perceptions, mais comme étant le sujet qui les a ou les peut avoir. Wolf semble en donner une définition un peu différente, lorsqu'il dit, *Psych. Emp.* §. 25., „ que l'on attribue à l'ame l'*apperception*,

„ lorsqu'on la considére comme ayant „ conscience de ses perceptions". Mais il paroit par ce qu'il dit, *Psych. Rat.* §. 19-25., qu'il prend ce mot dans le même sens que nous; pour désigner cet acte par lequel l'ame se connoit & se considére comme le sujet qui a des perceptions, & qu'elle se distingue de tous les objets extérieurs de ses perceptions.

Selon cette définition qui s'accorde avec celles qu'en donnent les Métaphysiciens, il paroit que l'*apperception* est un acte très-réfléchi de l'ame, qui suppose qu'elle a déja des idées distinctes des êtres qui sont hors d'elle; qu'elle en connoit l'existence & les propriétés; qu'elle ne se confond point avec ses sensations & ses idées; & qu'elle est parvenue au point de pouvoir, par abstraction, séparer l'idée des propriétés & des actions des substances, d'avec l'idée des substances mêmes, l'idée de ses perceptions, d'avec l'idée d'elle-même, considérée comme le sujet en qui se font ces perceptions: elle suppose enfin que l'ame a la réminiscence & la mémoire, au moyen de quoi elle se reconnoit elle-même, en reconnoissant les diverses modifications qu'elle a déja éprouvées, lorsqu'elles se réitérent: ensorte qu'elle se dit intérieurement, parce qu'elle le sent avec réflexion, *c'est bien moi-même*, qui ai déja éprouvé ci-devant cette sensation, qui ai eu cette idée, qui me suis trouvé dans tel état qui ressemble à la sensation, à l'idée, à l'état dont j'ai actuellement la perception. C'est ainsi l'*apperception* qui fait naitre, qui constitue en nous la *personnalité*, qui seule nous met en droit & en état de dire, c'est *moi* qui pense actuellement, qui sent, qui veut, qui agit. Comment pourroit tenir ce langage une ame qui ne se distingueroit pas de ses sensations, qui se confondroit avec toutes les impressions qu'elle reçoit, qui ne se distingueroit pas des diverses modifications qu'elle éprouve; qui ne reconnoissant point par *réminiscence* les manieres d'être qui se réiterent en elle, se trouve un être nouveau à chaque nouvelle sensation ou modification qu'elle éprouve; & qui n'ayant jamais fait d'*abstraction*, n'a nulle idée de ce qu'exprime le terme abstrait d'*existence*, & ne peut pas dire par conséquent avec réflexion *j'existe?* *v.* PERSONNALITÉ, CONSCIENCE, PERCEPTION, ABSTRACTION, RÉMINISCENCE, EXISTENCE.

On sent par ce que nous venons de dire, qu'il ne faut pas confondre, comme quelques-uns des Psychologues font, l'*apperception* avec ce qu'on nomme *conscience*. Celle-ci est le sentiment intime que l'ame a de toutes les modifications actuelles qu'elle éprouve, sensations, perceptions, idées, volontés, desirs &c. ce sentiment intime est inséparable de l'ame; elle ne peut recevoir aucune impression que son état ne change, & son état ne peut changer sans qu'elle le sente, puisque son essence est de sentir son état, sa maniere d'être; mais elle peut sentir son état, sans avoir réfléchi sur elle-même, sans se considérer comme un être dont les idées, les sensations, les volontés, les actions, ne sont que différentes manieres d'exister du même être; sans avoir abstrait l'idée de soi, de son être, de sa substance, de l'idée, de ses modifications. *v.* SUBSTANCE, MODIFICATION. (G. M.)

APPERCEVOIR, (N), v. a., *Psychologie*, c'est avoir une perception; c'est-à-dire, que c'est dans l'ame recevoir une nouvelle modification, soit du dehors, par le moyen des sens, soit du dedans, par l'effet de quelque acte, de quelque opération, par laquelle l'ame se modifie elle-même: on dit qu'elle *apperçoit*, soit lorsqu'à l'occasion de sa nouvelle modification, elle se représente quelque chose hors d'elle-même, comme cause de sa perception, soit lorsqu'elle ne se représente & ne sent que son état. C'est le terme le plus général que l'on puisse employer pour désigner les opérations de l'ame; il ne se passe rien en elle qu'elle ne l'apperçoive; si l'ame n'apperçoit rien, c'est une preuve qu'il ne s'est fait

aucun changement dans son état; car l'ame de l'homme étant un être simple indivisible, & essentiellement sentant, ne sauroit être affectée ou modifiée d'aucune façon que ce soit, sans s'en *appercevoir* : quand on dit que l'ame s'*apperçoit* de ce qui se passe en elle, cette expression est équivalente à celle-ci : l'ame a conscience, ou est *consciente* de ce qui se passe en elle. Mais quand on dit que l'ame *apperçoit*, on veut dire qu'elle se représente quelque chose, soit hors d'elle, soit dans elle-même, à l'occasion de quelque modification qu'elle éprouve. C'est de ce mot, pris dans ce second sens, qu'est formé le substantif abstrait *perception*. Il faut donc, en Psychologie, distinguer entre *appercevoir* & s'*appercevoir*. Le premier signifie avoir une perception de quelque chose différente de la substance même qui apperçoit. S'*appercevoir* signifie avoir la conscience de ce qui se passe en nous, sans nous rien représenter de différent de nous-mêmes Quelques Psychologues ont cru que l'ame pouvoit avoir des perceptions dont elle ne s'apperçoit pas au moment qu'elle les a : mais outre que c'est une contradiction dans les termes, puisque c'est dire qu'elle a des perceptions qui ne sont pas des perceptions; on découvrira bientôt, si l'on y réfléchit, que ces perceptions que l'on suppose que l'ame n'apperçoit pas, sont des perceptions sur lesquelles elle n'a pas assez fixé son attention pour en conserver la mémoire. Un être composé peut être affecté dans quelqu'une de ses parties, sans que les autres s'en ressentent; mais un être simple & indivisible, comme l'ame, ne sauroit recevoir une impression, une modification nouvelle sans s'en *appercevoir*, en quoi que cette modification puisse consister. Voyez sur ce sujet, *Origine des connoissances humaines*, par l'Abbé de Condillac, *T.* I. *Sect.* II. *Chap.* I.

L'ame s'*apperçoit* de tout ce qui se passe en elle; c'est ce que l'on nomme en Psychologie *avoir conscience* de ses perceptions. *v.* CONSCIENCE.

L'ame *apperçoit*, c'est-à-dire, qu'elle se représente des objets hors d'elle, & distincts d'elle-même, de quelque nature que soient ces objets; sans quoi elle ne penseroit point, ne connoîtroit rien.

L'ame n'*apperçoit* rien, sans en avoir conscience, c'est-à-dire, sans s'*appercevoir* qu'elle a telle perception, car elle n'apperçoit certainement rien quand elle n'a conscience de rien. Si donc il paroît que l'ame a dû avoir une perception, sans que cependant il paroisse qu'elle s'en soit apperçue, il faut, ou qu'elle n'ait point eu cette perception, ou qu'elle ait été plus légere, ou moins forte que d'autres sur lesquelles seules l'ame aura fixé son attention, & desquelles seules aussi elle conserve par cette raison la mémoire. C'est ainsi qu'on peut avec M. De Condillac, & M. Bonnet, rendre raison pourquoi l'ame n'a nulle réminiscence, & paroît n'avoir eu nulle conscience de nombre d'impressions que ses sens ont reçues, & qui ont dû se faire sentir à l'ame : mais on sait que cela n'a lieu que quand l'ame est fortement occupée d'autres perceptions sur lesquelles seules elle fixe son attention, & que l'ame ne conserve la mémoire que des perceptions qu'elle a considérées avec attention. *v.* MÉMOIRE. Par une suite de l'union intime de l'ame & du corps, il ne paroit pas possible que rien fasse sur le corps une impression capable de mettre les sens en mouvement, sans que l'ame s'apperçoive de cette nouvelle modification.

Ici l'on peut demander & l'on demande en effet, comment est-ce que l'ame s'*apperçoit?* comment est-ce qu'elle *apperçoit?* questions qui paroissent d'une grande importance, & que jusqu'à présent on n'a jamais pu résoudre tout-à-fait, malgré les efforts des plus grands génies.

Quant au sentiment intime de l'ame par lequel elle s'*apperçoit* de ce qui se passe en elle, on n'a besoin, pour en rendre raison, que du seul sentiment que nous avons tous de l'activité de no-

tre ame & de sa sensibilité ; mais quand nous venons à suivre tout ce qui se passe en nous, nous sommes bientôt arrêtés par des difficultés. Nous ne savons pas que nous ayons eu aucune perception, avant que nos sens corporels fussent en état de recevoir des impressions du dehors ; nous ne savons pas que nous ayons eu aucune sensation, aucune perception, aucune idée, aucune notion, que par l'effet des impressions que nos sens ont reçues ; nous savons que nous n'exerçons nos facultés intellectuelles que sur ces perceptions que nous avons reçues originairement par les sens ; que tout ce que notre ame fait à leur égard, c'est de les rappeller au besoin, de les comparer, de les rassembler, de les unir, de les séparer ; que sans de nouvelles impressions reçues du dehors par nos sens, nous n'acquérons point d'idées nouvelles. Mille faits nous conduisent à regarder la mémoire, sans laquelle nous ne pouvons faire aucune comparaison d'idées, aucun raisonnement, comme entiérement dépendante du corps, & n'ayant point lieu sans son secours ; ainsi l'ame s'offre à nous comme n'appercevant rien que par le moyen du corps, & voici ce que le sentiment intérieur, ce que l'expérience journaliere & commune à tous les individus de l'humanité nous dit, sans que nous puissions conclure autre chose de son rapport que l'existence de ces faits. *v.* INFLUENCE PHYSIQUE. (G.M.)

APPESANTIR, v. act., rendre plus pesant, moins propre pour le mouvement, pour l'action : l'âge, la vieillesse, l'oisiveté, &c. *appesantissent* le corps.

APPESANTISSEMENT, f.m., l'état d'une personne appesantie, soit de corps, soit d'esprit, par l'âge, par la maladie, par le sommeil, *&c. Il est dans un grand appesantissement.*

APPÉTER, (R), v. act., *Psych. Œcon. Animale*, c'est un mot fort peu usité en françois : il vient du latin *adpetere* ou *appetere*, qui signifie *desirer*, *souhaiter une chose.* Quelques personnes veulent avec raison l'employer en françois, pour exprimer ce que fait tout être animé & sensible, qui desire une chose, par un mouvement non réfléchi d'instinct, par l'effet du sentiment d'un besoin qui lui fait rechercher & employer ce qui peut le satisfaire. Ainsi l'animal qui a soif *appéte* l'eau, celui qui a faim *appéte* la nourriture, la femelle *appéte* le mâle. On pourroit très-bien user de ce terme en françois dans ce sens ; mais dans ce cas il conviendroit de restreindre aussi dans les bornes de la même signification le mot *appétit* qui en est formé. C'est sous ce point de vue, & dans cette acception que nous allons en effet le prendre d'abord dans l'article suivant. *v.* INSTINCT. (G. M.)

APPÉTIT, (N), f. m., *Physiol.* & *Psych.* On entend par ce mot, la disposition actuelle d'un être animé, qui, par un mouvement non réfléchi d'instinct, & par l'effet du sentiment d'un besoin qui le presse, desire, recherche, & emploie avec plaisir, pour y satisfaire, un objet qu'il sait ou qu'il croit être propre à cela.

Il ne s'agit donc point ici d'un goût factice, d'une inclination non naturelle, fruit de l'éducation, de l'erreur, des préjugés, de l'habitude, de l'imagination ou de la réflexion ; il n'est pas question non plus de ces besoins de convention, qui si souvent gênent, contrarient, étouffent même les vrais besoins de la nature ; mais nous parlons de goûts, d'inclinations, de desirs, qui naissent de besoins naturels des êtres animés, de leur constitution, des divers états dans lesquels ils peuvent se trouver, de leur dépendance des autres êtres, & de leur destination dans l'ordre de la nature, & en conséquence de la volonté de l'Etre Créateur. *v.* BESOINS.

Telle a été l'intention de l'Auteur de la Nature, que les êtres animés fussent tous liés les uns aux autres par des besoins ; que leur conservation dépendit de la satisfaction de ces besoins ; que des besoins sentis les poussassent vers la destination qu'il leur a assignée ; que pour

les satisfaire, ils fussent obligés d'agir: que le sentiment de ces besoins fut assez pénible pour forcer l'être animé à se mettre en mouvement, pour faire cesser l'inquiétude qu'ils lui causent, tant qu'on ne les satisfait pas; que la satisfaction de ces besoins fût pour lui une source de plaisir vif, qui devînt la récompense & le motif de ce qu'il fait pour se conserver & pour remplir sa destination; & qu'enfin le besoin étant satisfait, l'*appétit* qui en naissoit s'éteignit, & que le plaisir de le satisfaire cessât, se changeât en dégoût & même en douleur, dès que l'animal iroit au delà de ce que le besoin exigeoit, & de ce qu'il falloit à cet être pour remplir sa destination.

L'*appétit* a donc sa source dans le besoin senti, & ces besoins, sources de l'*appétit*, se rapportent ou à la conservation de l'individu, ou à la reproduction continuée de l'espece, ou à son bien-être, ou à quelque destination particuliere. Trop de repos engourdit, trop de mouvement fatigue, les corps s'épuisent par l'exercice & par le tems, ils perdent de leur substance: des accidens en dérangent l'œconomie, & conduisent l'être à sa destruction: sans la reproduction, les especes finiroient & s'éteindroient: certains sucs prolifiques séjournant dans les vaisseaux qui leur servent de réservoirs, s'y altéreroient & deviendroient une cause efficace de mort; au lieu d'être, comme ils y sont destinés, une source de nouvelle vie. Si l'être animé ne sentoit dans chacun de ces cas aucune peine, aucune inquiétude, aucune douleur, quelle raison pourroit le faire mouvoir? car le mouvement ne plaît pas par lui-même à l'être sensible; il exige des efforts, & il répugne à la nature de l'animal de faire des efforts: il faut pour l'y porter, un aiguillon qui l'anime, cet aiguillon existe dans cette peine, cette inquiétude, cette douleur qui accompagnent tout état dont la durée lui seroit nuisible.

Cet aiguillon dont on sent la pointe, c'est le *besoin*; il suffit pour porter l'animal à l'action la plus propre à faire cesser cette peine; le passage de la peine à l'absence de toute peine, est déja par lui-même, pour l'être sensible, un moment de plaisir très-vif; il le devient bien davantage encore, si à la cessation de la peine se joint encore, comme cela a lieu dans bien des cas, une volupté positive, fruit de l'action qui a mis fin à l'inquiétude. L'état de l'être est dans ce cas un état agréable, qui ne peut que faire sur lui une impression assez vive, pour fixer sur lui son attention, avec un feu qui en grave profondément les traces dans la mémoire, & qui le met en état de se les rappeller dès que le même besoin se fera sentir de nouveau: ce souvenir, bien loin de lui faire craindre le retour du besoin, le lui fait regarder comme un bienfait, source de ses plaisirs; & lui fait desirer avec plus de vivacité encore que la premiere fois, ce qui satisfait à ce besoin; delà naît la violence de son *appétit* dans plusieurs cas.

Il ne paroît pas que dans le commencement de la vie, & chez la plupart des animaux pendant toute leur durée, l'idée du plaisir prévu, comme suite de la satisfaction du besoin, soit le premier principe de l'*appétit*: celui qui n'a encore satisfait aucun besoin prévoiroit-il naturellement un plaisir dont il ne peut avoir aucune idée? Il est plus naturel de penser que l'*appétit* naît premiérement d'un sentiment pénible qui nous tourmente plus ou moins, selon qu'il intéresse plus ou moins essentiellement notre conservation, & les vues de la nature sur nous: mais on ne peut douter qu'après le premier essai, le souvenir du plaisir qui accompagna & suivit l'action, par laquelle on satisfit le besoin, ne devienne un aiguillon très-fort, qui donne plus d'énergie & d'efficace à l'*appétit*. Mais cet aiguillon auroit eu une force, une efficace trop grande, qui mettant toujours l'être en mouvement & en action pour jouir du plaisir, l'auroit enfin poussé au delà des bornes de la nature, & de ce qu'exige sa conservation & sa destination, l'auroit même conduit à sa rui-

ne ; si la même sagesse qui nous a donné ce ressort actif, n'avoit aussi mis des bornes à son action, en plaçant le dégoût & même la douleur immédiatement au delà de ce que le besoin exige. Par-là les animaux, poussés par l'*appétit*, sont retenus dans les bornes du besoin, par les suites pénibles & déplaisantes de l'excès, par l'ennui qui naît des actes inutiles ou nuisibles.

Tel est dans son principe, dans sa nature, & dans ses suites, l'*appétit* naturel des animaux, soit raisonnables, soit non raisonnables. Il y a très-peu de différence entr'eux à ces divers égards; mais il en existe une bien forte & bien frappante entre l'homme & les animaux par rapport au guide que la nature leur donne pour diriger leur *appétit* vers l'objet qui lui convient, & que le besoin exige. Tout ici paroît à l'avantage des bêtes. Un instinct plus prompt dans son effet, plus sûr dans son choix, plus actif dans ses impulsions, plus réglé dans son activité, que toutes les réflexions des hommes, conduit les bêtes sans hésitation, sans erreur, avant toute leçon, & toute expérience, vers l'objet précisément que la nature a préparé pour chacun de leurs besoins; tandis que l'homme laissé à lui-même, ne distingue naturellement aucun des objets qui lui sont propres, & court à chaque instant le risque de tomber dans les plus funestes erreurs; incapable pendant long-tems de distinguer ses besoins, sans force pour les satisfaire, ne connoissant pas ce qui lui convient, il périroit bientôt, si ses parens ne se servoient de leur expérience pour deviner ses *appétits*, pour lui procurer l'objet de ses desirs, & pour choisir les plus convenables à ses besoins, encore souvent ils se trompent. Preuve bien frappante d'une destination différente pour l'homme & pour la bête: celle-ci a bientôt atteint, au moyen de son *appétit*, conduit par son instinct, tout le degré de perfection & de capacité dont elle est susceptible; parvenue à ce qu'exige sa conservation & sa reproduction, elle s'arrête, & ne va pas plus loin. *v.* BÊTE, HOMME, INSTINCT. L'homme, au contraire, partant d'un degré de perfection bien plus bas, égal en quelque sorte à zéro, ne connoissant, ne distinguant, ne pouvant rien, sentant cependant ses besoins, mais presque sans instinct pour les satisfaire; borné en quelque sorte au simple méchanisme de la respiration, de la circulation du sang, de la digestion & de la nutrition, l'homme de ce point si bas, s'éleve insensiblement, par l'expérience & la pensée, par la connoissance, le jugement & le raisonnement, au dessus de tous les animaux qu'il laisse bien loin derriere lui: chaque jour éclaire dans l'homme de nouveaux progrès en intelligence, & rien encore ne nous a montré les bornes fixes de la perfection qu'il peut atteindre, & au delà desquelles il ne peut parvenir. A cette premiere différence s'en joint une autre, qui sans être aussi brillante en apparence, est peut-être encore plus honorable; chez la brute, la voix de l'*appétit* est une voix impérieuse, à laquelle tout céde, & qui n'est retenue naturellement que par la seule impossibilité physique, ou artificiellement par les soins de l'homme, qui a fait contracter à la bête des habitudes non naturelles, en opposant à ses *appétits* des douleurs beaucoup plus fortes que la peine que le besoin lui fait ressentir. Chez l'homme, au contraire, les *appétits* sont dépendans de la volonté, subordonnés à nos pensées, à nos réflexions, à mille considérations purement du ressort de l'intelligence; & cela parce que l'homme est destiné à être un agent moral qui ne doit se déterminer que conformément à des regles que la raison seule connoit, qui sont fondées sur des idées intellectuelles de beauté, d'ordre, de convenance, au dessus de la portée des brutes. *v.* MORAL. Il convenoit donc que chez l'homme les *appétits* fussent subordonnés à la raison, que leur voix, au lieu d'être un ordre, ne fût qu'un simple avertissement des besoins du corps; une simple demande,

assez efficace cependant pour vaincre l'indolence naturelle de l'homme, & lui servir de motif suffisant à pourvoir à sa conservation & à remplir les vues du Créateur sur sa destination dans l'ordre de la nature. Il est donc pour l'homme deux principes d'actions & de mouvemens, qui se combinent, se contredisent quelquefois, sans cependant se détruire jamais; qui influent l'un sur l'autre, se modifient réciproquément, & produisent par leur concours un agent moral, différent de tous les autres animaux. Ces deux principes sont l'*appétit sensitif* dont nous venons de parler jusqu'ici; qui est commun à tous les êtres animés, peut-être même aux plantes; qui naît uniquement des besoins corporels sentis; qui trouvant sa source dans ses besoins, y trouve aussi les bornes de son activité, dont l'instinct est le seul guide chez les bêtes; mais qui chez l'homme est encore dirigé par la raison. Le second de ces principes, qui est particulier à l'homme, est l'*appétit raisonnable*, dont il nous reste à parler.

Le but de l'un comme de l'autre de ces *appétits*, est de répondre à notre destination: leur ressort, ou le principe de leur activité, est un sentiment incommode de mal-aise, suffisant pour nous mettre en action: l'encouragement de l'un & de l'autre est l'idée confuse ou distincte du plaisir qui naît de la satisfaction de cet *appétit*. Mais s'ils se ressemblent à ces égards, ils different. 1°. Quant à leur objet propre; celui du premier est uniquement l'état du corps, relativement à sa conservation & à sa reproduction: celui du second est la perfection de l'ame, aux progrès de laquelle nous ne saurions fixer des bornes. 2°. Quant à ce qui sert de guide à l'un & à l'autre, les sensations dirigent l'*appétit* sensitif, les réflexions de l'ame dirigent l'*appétit* raisonnable. 3°. Quant à la nature du principe ou du ressort qui nous met en action, des idées confuses d'un bien, ou ce qui est la même chose, de la fin d'un mal dont nous n'avons pas d'idées distinctes, rend actif l'*appétit* sensitif; au lieu que l'*appétit* raisonnable tire son activité des idées distinctes du bien, du plaisir qui nous manque, & que nous prévoyons comme devant être l'effet de l'action à laquelle l'*appétit* nous porte. 4°. Enfin l'*appétit* sensitif trouve des bornes dans les bornes des besoins corporels, qui sont en effet très-resserrées, soit par rapport à leur nombre, soit par rapport à leur étendue; au lieu que l'*appétit* raisonnable ne fait qu'augmenter à mesure qu'il se satisfait; plus on lui laisse d'exercice, plus sa capacité augmente; plus on perfectionne l'ame, plus elle peut encore être perfectionnée; nulle borne n'est connue à cet égard, soit pour le nombre des objets que l'ame desire, soit pour l'étendue des jouissances qu'elle en peut tirer.

Si l'ame étoit séparée du corps, elle ne s'appercevroit que des *appétits* raisonnables; mais unie à un corps avec lequel elle ne fait qu'un tout individuel, les intérêts de ces deux substances sont souvent réunis & confondus: les besoins du corps se font sentir à l'ame, & elle s'en occupe; quelquefois même elle ne s'occupe que d'eux, & ne fait servir sa capacité & sa perfection, qu'à satisfaire plus facilement les *appétits* sensitifs. Mais si l'on considere la nature de l'homme, & que l'on conclue, comme on en a le droit, de ce qu'il est, à l'intention du Créateur qui l'a formé, on ne peut douter que cet Etre, qui ne fait rien sans raison, n'ait voulu que ces deux substances se secondassent réciproquement; que le corps, comme instrument nécessaire à la perfection de l'ame fût maintenu dans le meilleur état possible; que ses besoins sentis avertissent l'ame de ce qui lui manque pour répondre à sa destination; mais que ce ne fût toujours que comme instrument nécessaire, & par là même comme objet subordonné; que l'ame s'occupât des *appétits* sensitifs, que l'état du corps fait naître; & que l'ame, partie supérieure, au service de laquelle le corps est destiné, fût toujours l'objet principal

principal auquel tout se rapportât; ensorte que l'effet de tous nos *appétits* vînt se réunir à la perfection de l'ame & à son bonheur, dans quelque état extérieur, dans quelque relation qu'elle se trouve être, pendant toute la durée de son existence; soit qu'elle subsiste sans être unie à un corps; soit que comme l'analogie, la raison & la religion nous l'enseignent, elle doive toujours être unie à des sens, à des organes corporels. Lorsque nous parlons d'*appétit sensitif* qui ne se rapporte qu'au corps, d'*appétit raisonnable* qui ne se rapporte qu'à l'ame, nous ne voulons pas insinuer que le corps, parce qu'il a des besoins, ait aussi des *appétits*. Le sentiment de ces besoins, les desirs qui en naissent, ne sauroient être des modifications du corps, qui n'est capable que de mouvement de figure, de divisibilité. Ils ne peuvent convenir qu'à l'ame; c'est elle seule qui sent, qui veut, qui appéte, qui desire. Wolf a distingué dans l'ame *la faculté appétitive inférieure*, & *la faculté appétitive supérieure*. Voyez *Psychol. Emp. & Rat.* La premiere est celle qui s'exerce envers les objets des sensations, & qui est la faculté d'éprouver l'*appétit* sensitif. Or, comme les sensations ne sont que des idées confuses, il définit l'*appétit sensitif*, *l'inclination ou la pente de l'ame vers un objet, à cause de l'idée confuse d'un bien que nous croyons y appercevoir.* La seconde est celle qui s'exerce sur les objets intellectuels, qui n'intéressent un être, que parce qu'il est intelligent; or comme l'ame ne desire les objets de cette espece, que parce qu'elle a vu distinctement dans leur idée, un bien qui peut contribuer à sa perfection & à son bonheur, il définit l'*appétit raisonnable*, qui est le fruit de l'exercice de *la faculté appétitive supérieure*, en disant, que c'est *le desir d'un objet que l'ame recherche, à cause de l'idée distincte d'un bien, qu'elle se représente comme étant dans cet objet.* Dans le fond, cette distinction Wolfienne ne dit rien de plus, que ce que nous avons décrit ci-devant; & n'annonce point deux facultés différentes dans l'ame; mais la même faculté qui s'exerce, tantôt d'après l'idée confuse d'un bien qui n'est tel que par les sensations agréables qu'il procure, & dont l'ame n'a nulle idée distincte; tantôt d'après les idées distinctes d'un bien clairement connu, que l'ame desire, comme pouvant contribuer à la perfection d'un être intelligent. *v.* BIEN, PERFECTION. La capacité qui est dans l'homme de distinguer ces deux genres de biens, l'intérêt que sa constitution & sa nature l'obligent à prendre aux uns & aux autres, font que les *appétits* sensitifs & raisonnables sont souvent combinés, se modifient réciproquement, quelquefois aussi se contrarient; delà une variété prodigieuse de goûts, d'inclinations, de passions. *v.* PASSIONS, GOÛTS, INCLINATIONS.

Lorsque l'on prend le mot *appétit* dans ce sens étendu des Wolfiens, voici à quoi l'on peut réduire la théorie générale de ces desirs, ou de l'exercice de la faculté appétitive de l'ame. Dès que nous vivons, nous sentons notre état. Par une suite de l'activité de notre ame, de la mobilité & de la divisibilité de la matiere, du mouvement & de l'action des êtres qui nous environnent, & de leurs impressions diverses sur nous, notre état change continuellement: nous sentons la différence de ces états, & des impressions que nous éprouvons: la mémoire nous met en état de comparer ensemble ces divers états successifs: les uns nous plaisent, les autres nous déplaisent: nous préférons les premiers aux seconds; ou, ce qui est la même chose, nous voulons l'existence & la durée des états agréables, la non-existence au contraire des états déplaisans. Si nous avons l'idée de la cause de ces états, que nous la découvrions dans les propriétés d'un être, nous nommons cette cause un *bien*, quand elle rend notre état agréable; nous nommons *mal*, au contraire, la cause du désagrément de notre situation: nous voulons la présence & l'existence

du *bien*, parce que l'état qu'il nous procure par son influence nous plait. Nous voulons l'absence, la non-existence du *mal*, parce que l'état dont il est la cause nous déplait. L'un est l'objet de nos desirs, de notre *appétit*, l'autre est l'objet de notre *aversion*. Cette faculté de l'ame qui recherche ou qui rejette un objet selon qu'elle le regarde comme un bien ou comme un mal, n'est dans le fond que ce que, dans le langage ordinaire des philosophes, on nomme *volonté*, & que les Scholastiques ont désigné par le mot d'*appétit*, qu'ils partageoient en plusieurs branches, qu'on peut voir dans leurs ouvrages.

Il ne peut y avoir en nous d'*appétit* pour un objet, qu'autant que nous avons une idée confuse ou distincte d'un bien existant dans cet objet. L'*appétit* cesse, 1°. lorsque nous ne voyons plus rien de bon, plus de source de plaisir ou d'agrément dans un objet. 2°. Comme l'*appétit* est d'autant plus vif, que nous voyons plus de bien dans un objet, plus de causes de plaisirs prévus, comme effets de sa présence, il arrive qu'en cas d'incompatibilité de deux objets différens que nous pourrions desirer à la fois, l'*appétit* pour l'un détruit, s'il est plus fort, l'*appétit* pour l'autre, qui nous promet moins de plaisir; & ainsi un *appétit* plus fort en détruit un autre plus foible, quand on ne peut les satisfaire tous deux. 3°. L'*appétit* cesse aussi, lorsque par la jouissance le besoin a été satisfait; alors le dégoût succéde à l'*appétit*, souvent même le plaisir est suivi de la douleur, lorsqu'on appéte plus que le besoin ne l'exige. Chez les animaux, la satisfaction du besoin est toujours la borne qui termine l'*appétit*. Il n'en est pas de même chez l'homme, en qui souvent l'imagination déréglée tient lieu d'*appétit*, & le fait tomber dans l'excès. Delà vient que l'*appétit* humain est un des objets de la morale: c'est aussi sous ce point de vue que nous avons à le considérer encore dans l'article suivant. (G. M.)

Appétit, (R), *Morale*. On entend en morale, & dans le discours ordinaire, par *appétit*, le penchant qui nous porte à rechercher un objet physique, à cause d'une propriété que nous lui connoissons ou que nous lui supposons, de satisfaire à quelque besoin de notre corps, de nous flatter par quelque sensation agréable. Quoiqu'il ne dépende pas de notre volonté de faire taire ces desirs, d'étouffer nos *appétits*, ou de les empêcher de naître; parce qu'il ne dépend pas de nous de ne pas sentir les besoins de notre corps; cependant, comme nous l'avons remarqué dans l'article précédent, la force de nos *appétits* qui est très-grande chez les animaux en général, est toujours chez l'homme naturellement subordonnée à la raison: il dépend de lui de suivre son *appétit* ou d'y résister, parce qu'il est appellé à suivre dans sa conduite, à tous égards, des regles fondées sur sa nature, sur son état, sur ses relations générales & particulieres, & enfin sur sa destination; regles qui nous sont connues, soit par les lumieres naturelles, soit par des loix positives révélées par celui qui, ayant créé l'homme, lui a assigné sa destination. Voici à ce sujet les principes que pose la philosophie morale. 1°. Le but assigné à l'existence & à l'action de nos *appétits* naturels, a été de nous avertir des besoins de notre corps, de nous porter à agir pour les satisfaire, & de nous faire tendre ainsi à notre destination. 2°. Le but assigné à l'existence du plaisir qui naît de la satisfaction de nos *appétits* naturels, a été, de nous encourager par le plaisir, à faire ce qui assure notre conservation, ce qui répond à notre destination. 3°. Le but que nous devons nous proposer en satisfaisant nos *appétits*, doit donc être uniquement de satisfaire à nos besoins, de répondre à notre destination. 4°. Il n'est pas possible que la sagesse du Créateur nous commande, par la voix des *appétits*, ce qu'elle défend par la voix claire & intelligible de la raison ou de la révélation; il faut donc toujours que la satisfaction de nos *appétits* soit telle, que la raison &

les loix divines ne soient pas violées par elle. 5°. Tout *appétit* factice que la nature ne donne pas, ou qu'elle désavoue, bien plutôt encore, tout *appétit* qui s'oppose au vœu de la nature, à la destination réelle, soit de notre personne entiere, soit de telle partie que ce soit de notre corps, est un *appétit* contre nature, contre la volonté du Créateur, & par-là même mauvais, blâmable. 6°. Tout *appétit* naturel, qui nous porte au delà du besoin, de ce qu'exige notre état, nos forces, notre destination, est un *appétit* excessif, qu'il faut reprimer. *v.* TEMPÉRANCE, PLAISIR, PASSION, VOLUPTÉ, RELATIONS, DESTINATION, NATURE. (G. M.)

APPÉTIT, (N), *Méd.*, ce mot dans un sens plus étroit & le plus communément reçu, signifie l'envie qu'on a de manger & de boire. *v.* FAIM.

APPÉTIT, (N), *Cuis.*, terme employé par le petit peuple de Paris, pour signifier un *hareng-saur* & les *enchois*. Voyez ces mots. Il se dit aussi chez les traiteurs, des petites herbes fines, dont ils assaisonnent les salades & les ragoûts, comme ciboulette, cerfeuil, persil, &c.

APPÉTIT *bizarre des femmes*. *v.* GOÛT DÉPRAVÉ.

APPIADES, f. f., cinq divinités ainsi nommées, parce que leurs temples étoient à Rome aux environs des fontaines d'Appius, dans la grande place de César; c'étoient Venus, Pallas, Vesta, la Concorde & la Paix.

APPIEN, (N), *Hist. Litt.*, Historien Grec, né à Alexandrie, vivoit vers l'an 123 de J. C. & alla à Rome où il se rendit célébre dans le barreau. Il a fait une Histoire Romaine en 22 ou 24 livres, qu'il commençoit à la ruine de Troye, & qu'il continuoit jusqu'à Trajan, par provinces & par nations. Il ne nous en reste que ce qui regarde les guerres Puniques, les Syriaques, les Parthiques, & les Civiles; celles contre Mithridate, les Espagnols, Annibal; la guerre d'Assyrie, & un fragment des guerres Gauloises. Il y a eu plusieurs éditions de ce savant ouvrage, dont la meilleure est celle d'Amsterdam 1670. 2 vol. in-8°.

APPIENNE, *la voie*, grand chemin de Rome, pavé, qu'Appius Claudius, censeur du peuple Romain, fit construire l'an 444 de Rome; il commençoit au sortir de la porte Capenne, aujourd'hui porte de saint Sebastien, passant sur la montagne qu'on appelle de *sancti Angeli*, traversoit la plaine Valdrane, *agri Valdrani*, les Palus Pontines, & finissoit à Capoue. Il avoit vingt-cinq pieds de largeur avec des rebords en pierres, qui servoient à contenir celles dont le chemin étoit fait, de douze en douze pieds. On y avoit ménagé, d'espace en espace, des especes de bornes pour aider les cavaliers à monter à cheval, ou pour servir comme de sieges sur lesquels ceux qui étoient à pied pussent se reposer. Caius Gracchus y fit placer de petites colonnes qui marquoient les milles.

APPIÉTRIR, (R), terme de *Comm.* On dit qu'une marchandise s'*appiétrit*, lorsque sa bonté, sa qualité, sa valeur diminuent; soit à cause qu'elle se corrompt & se gâte, soit parce que la mode ou le débit s'en passe, & qu'il s'en fait de mauvais restes.

APPIOS, (N), *Comm.*, semence d'une plante qui vient du Levant, particuliérement de l'isle de Candie. Cette semence est du nombre des drogueries que vendent les Epiciers en gros.

APPIUS, *marché d'*, *Hist. Anc.*: il ne faut pas entendre seulement par le *marché d'Appius* une place de Rome, mais plutôt un petit bourg distant de cette ville d'environ trois milles. Nos Géographes prétendent que le petit bourg de Saint-Donate est le *forum Appii* des anciens.

APPLANIR, v. act., c'est, dans un grand nombre d'arts, enlever les inégalités d'une surface; ainsi on *applanit* un terrein, en agriculture, en unissant & mettant de niveau toute sa surface.

APPLATI, adj. m., *sphéroïde applati* est celui dont l'axe est plus petit que le

diametre de l'équateur. *v.* ALLONGÉ, SPHÉROIDE, & TERRE.

APPLATIR, v. act., c'est altérer la forme d'un corps, selon quelqu'une de ses dimensions, de maniere que la dimension du corps selon laquelle se sera faite l'altération de sa forme en soit rendue moindre: exemple; si l'on applatit un globe par un de ses poles, la ligne qui passera par ce pole, & qui se terminera à l'autre pole, sera plus courte après l'applatissement qu'elle ne l'étoit auparavant.

Ce qui rend le mot *applatir* difficile à définir exactement, c'est qu'il faut que la définition convienne à tous les corps, de quelque nature & de quelque figure qu'ils soient, avant & après l'applatissement, réguliers ou irréguliers, terminés par des surfaces planes ou par des surfaces convexes capables de condensation ou non.

Pour cet effet, concevez une puissance appliquée au corps qu'on applatit; imaginez une ligne tirée à travers ce corps dans la direction de cette puissance; si de cette ligne indéfinie qui marque la direction de la puissance, la partie interceptée dans la solidité du corps, se trouve moindre après l'action de la puissance qu'elle ne l'étoit auparavant, le corps est applati dans cette direction.

Il est évident que cette notion de l'applatissement convient à chaque point de la surface d'un corps *applati* pris séparément, & qu'elle est par conséquent générale, quoiqu'elle semble d'abord souffrir une exception.

APPLATIR. *v.* PRESSER, en terme de *Cornetier*.

APPLATISSOIRES, f. f. pl., c'est dans les *usines* où l'on travaille le fer, le nom que l'on donne à des parties de moulins qui servent à applatir & étendre les barres de fer, pour être fondues de la même chaude dans les grandes fonderies, ou d'une autre chaude dans les petites fonderies. *v.* les articles FORGES, FONDRE, FONDERIES *petites* & *grandes*. Ces parties qu'on appelle *applatissoires*, ne font autre chose que des cylindres de fer qu'on tient approchés ou éloignés à discrétion, & entre lesquels la barre de fer, entraînée par le mouvement que font ces cylindres sur eux-mêmes & dans le même sens, est allongée & étendue. Voy. la *fig. 4.* de la Ve *section des Forges*, les parties C, D sont des *applatissoires:* l'usage des *applatissoires* s'entendra beaucoup mieux à l'article FORGES, où nous expliquerons le méchanisme entier des machines dont les *applatissoires* ne sont que des parties.

APPLAUDISSEMENT, f. m., *Hist. Anc.*, les *applaudissemens* chez les Romains accompagnoient les acclamations, & il y en avoit de trois sortes: la premiere qu'on appelloit *bombi*, parce qu'ils imitoient le bourdonnement des abeilles: la seconde étoit appellée *imbrices*, parce qu'elle rendoit un son semblable au bruit que fait la pluie en tombant sur des tuiles; & la troisieme se nommoit *testa*, parce qu'elle imitoit le son des coquilles ou castagnettes: tous ces *applaudissemens*, comme les acclamations, se donnoient en cadence; mais cette harmonie étoit quelquefois troublée par les gens de la campagne qui venoient aux spectacles, & qui étoient mal instruits. Il y avoit encore d'autres manieres d'applaudir; comme de se lever, de porter les deux mains à la bouche, & de les avancer vers ceux à qui on vouloit faire honneur; ce qu'on appelloit *adorare*, ou *basia jactare*; de lever les deux mains jointes en croisant les pouces; & enfin de faire voltiger un pan de sa *toge*. Mais comme cela étoit embarrassant, l'Empereur Aurélien s'avisa de faire distribuer au peuple des bandes d'étoffe pour servir à cet usage.

APPLEBY, *Géog. Mod.*, ville d'Angleterre, capitale de Westmorland, sur l'Eden. *Long. 14. 50. lat. 54. 40.*

APPLEDORE, *Géogr. Mod.*, petite ville du Comté de Kent, en Angleterre, sur la riviere de Photen, à deux lieues au nord du château de Rye.

APPLICATION, f. f., action par la-

quelle on applique une chofe fur une autre ; l'*application d'un remede fur une partie malade*.

Il fe dit auffi de l'adaptation des particules nourricieres en place de celles qui fe font perdues. *v.* NUTRITION.

APPLICATION, c'eft l'action d'appliquer une chofe à une autre, en les approchant, ou en les mettant l'une auprès de l'autre.

On définit le mouvement, l'*application* fucceffive d'un corps aux différentes parties de l'efpace. *v.* MOUVEMENT.

On entend quelquefois en Géométrie par *application*, ce que nous appellons en Arithmétique *divifion*. Ce mot eft plus d'ufage en latin qu'en françois : *applicare 6 ad 3*, eft la même chofe que *divifer 6 par 3*. *v.* DIVISION.

Application, fe dit encore de l'action de pofer ou d'appliquer l'une fur l'autre deux figures planes égales ou inégales.

C'eft par l'*application* ou fuperpofition qu'on démontre plufieurs propofitions fondamentales de la Géométrie élémentaire ; par exemple, que deux triangles qui ont une même bafe & les mêmes angles à la bafe, font égaux en tout ; que le diametre d'un cercle le divife en deux parties parfaitement égales ; qu'un quarré eft partagé par fa diagonale en deux triangles égaux & femblables, &c. *v.* SUPERPOSITION.

APPLICATION, (N), f. f., *Pfychol.*, c'eft l'acte de l'ame, qui fixant fon attention fur un fujet, en fait pendant long-tems l'objet de fes penfées, à deffein de le connoître auffi parfaitement qu'il lui eft poffible. Comme tous les mots de la langue ont été premiérement employés pour exprimer des idées que nous avons des êtres corporels, pour défigner leurs propriétés, leurs affections, leurs modifications, leurs mouvemens, &c., au lieu d'en inventer d'autres pour exprimer les idées que nous avons des êtres fpirituels, de leurs affections, de leurs actions, on a emprunté du phyfique des termes pour le fpirituel ; & comparant par erreur les actes des efprits aux mouvemens des corps, on a établi entre ces deux fortes d'objets, quelque différens qu'ils foient, une analogie imaginaire, & l'on a défigné par le même mot les actions phyfiques & corporelles entre lefquelles on fuppofoit de la reffemblance. Comme pour juger par le tact de ce qu'eft un corps, il faut appliquer les mains fur lui : on a imaginé que l'ame, comme une main, s'appliquoit auffi fur les objets fpirituels qu'elle vouloit étudier & connoître : & ce mot a paru d'autant plus propre à défigner l'acte que nous avons défini, que ce mot qui vient de la prépofition latine *ad*, *vers*, *contre*, *près*, & du verbe *plicare*, *plier*, fignifie littéralement pour le phyfique, joindre une chofe à une autre, de maniere que l'une fe pliant fur toutes les inégalités de l'autre, ne laiffe aucun intervalle vuide entre les deux, mais qu'elles fe touchent par tous leurs points. Or le moyen de connoître exactement au toucher toute la forme d'un corps, c'eft d'appliquer ainfi la main fur fa furface : ce mot, approprié au fpirituel, a paru propre à exprimer l'action par laquelle l'ame confidére avec une attention foutenue l'objet qu'elle a deffein de bien connoître.

L'*application*, en Pfychologie, fuppofe que l'ame ne penfe qu'au feul objet qu'elle étudie, qu'elle ne fe permet d'en étudier aucun autre, & de ne s'occuper que de celui-là feul qu'on veut connoître, & que l'on a commencé d'étudier ; parce que l'idée d'un nouvel objet efface en quelque forte, & fait difparoître l'idée du premier, & que l'attention étant ainfi partagée n'eft pas fuffifante pour approfondir aucun des deux. Le manque d'*application*, ou ce qui eft la même chofe, la légéreté avec laquelle on paffe fucceffivement d'un fujet à un autre, fera toujours un obftacle au progrès des connoiffances réelles.

On dit, *s'appliquer à l'étude d'une fcience*, *méditer avec beaucoup d'application un fujet. On ne fera jamais de progres confidérables dans aucune fcience, fans une gran-*

de application. v. ATTENTION. (G. M.)

APPLICATION d'une ſcience à une autre, en général, ſe dit de l'uſage qu'on fait des principes & des vérités qui appartiennent à l'une pour perfectionner & augmenter l'autre.

En général, il n'eſt point de ſcience ou d'art qui ne tiennent en partie à quelqu'autre. Le Diſcours préliminaire qui eſt à la tête de cet Ouvrage, & les grands articles de ce Dictionnaire, en fourniſſent par-tout la preuve.

APPLICATION *de l'Algebre ou de l'Analyſe à la Géométrie.* L'Algebre étant, comme nous l'avons dit à ſon article, le calcul des grandeurs en général, & l'Analyſe l'uſage de l'Algebre pour découvrir les quantités inconnues; il étoit naturel qu'après avoir découvert l'Algebre & l'Analyſe, on ſongeât à appliquer ces deux ſciences à la Géométrie, puiſque les lignes, les ſurfaces, & les ſolides dont la Géométrie s'occupe, ſont des grandeurs meſurables & comparables entr'elles, & dont on peut par conſéquent aſſigner les rapports. v. ARITHMÉTIQUE UNIVERSELLE. Cependant juſqu'à M. Deſcartes, perſonne n'y avoit penſé, quoique l'Algebre eût déjà fait d'aſſez grands progrès, ſur-tout entre les mains de Viete. v. ALGEBRE. C'eſt dans la Géométrie de M. Deſcartes que l'on trouve pour la premiere fois l'*application* de l'Algebre à la Géométrie, ainſi que des méthodes excellentes pour perfectionner l'Algebre même: ce grand génie a rendu par là un ſervice immortel aux Mathématiques, & a donné la clef des plus grandes découvertes qu'on pût eſpérer de faire dans cette ſcience.

Il a le premier appris à exprimer par des équations la nature des courbes, à réſoudre par le ſecours de ces mêmes courbes, les problèmes de Géométrie; enfin à démontrer ſouvent les théorèmes de Géométrie par le ſecours du calcul algébrique, lorſqu'il ſeroit trop pénible de les démontrer autrement en ſe ſervant des méthodes ordinaires. On verra aux articles CONSTRUCTION, EQUATION, COURBE, en quoi conſiſte cette *application* de l'Algebre à la Géométrie. Nous ignorons ſi les anciens avoient quelque ſecours ſemblable dans leurs recherches: s'ils n'en ont pas eu, on ne peut que les admirer d'avoir été ſi loin ſans ce ſecours. Nous avons le traité d'Archimede ſur les ſpirales, & ſes propres démonſtrations; il eſt difficile de ſavoir ſi ces démonſtrations expoſent préciſément la méthode par laquelle il eſt parvenu à découvrir les propriétés des ſpirales; ou ſi après avoir trouvé ces propriétés par quelque méthode particuliere, il a eu deſſein de cacher cette méthode par des démonſtrations embarraſſées. Mais s'il n'a point en effet ſuivi d'autre méthode que celle qui eſt contenue dans ces démonſtrations mêmes, il eſt étonnant qu'il ne ſe ſoit pas égaré; & on ne peut donner une plus grande preuve de la profondeur & de l'étendue de ſon génie: car Bouillaud avoue qu'il n'a pas entendu les démonſtrations d'Archimede, & Viete les a injuſtement accuſées de paralogiſme.

Quoiqu'il en ſoit, ces mêmes démonſtrations qui ont coûté tant de peine à Bouillaud & à Viete, & peut-être tant à Archimede, peuvent aujourd'hui être extrêmement facilitées par l'*application* de l'Algebre à la Géométrie. On en peut dire autant de tous les ouvrages géométriques des Anciens, que preſque perſonne ne lit par la facilité que donne l'Algebre de réduire leurs démonſtrations à quelques lignes de calcul.

Cependant M. Newton qui connoiſſoit mieux qu'un autre tous les avantages de l'Analyſe dans la Géométrie, ſe plaint en pluſieurs endroits de ſes ouvrages de ce que la lecture des anciens Géométres eſt abandonnée.

En effet, on regarde communément la méthode dont les anciens ſe ſont ſervis dans leurs livres de Géométrie, comme plus rigoureuſe que celle de l'Analyſe; & c'eſt principalement ſur cela que ſont fondées les plaintes de M. Newton, qui craignoit que par l'uſage trop fré-

quent de l'Analyse, la Géométrie ne perdit cette rigueur qui caractérise ses démonstrations. On ne peut nier que ce grand homme ne fût fondé, au moins en partie, à recommander jusqu'à un certain point, la lecture des anciens Géométres. Leurs démonstrations étant plus difficiles, exercent davantage l'esprit, l'accoûtument à une application plus grande, lui donnent plus d'étendue, & le forment à la patience & à l'opiniâtreté si nécessaires pour les découvertes. Mais il ne faut rien outrer; & si on s'en tenoit à la seule méthode des anciens, il n'y a pas d'apparence que, même avec le plus grand génie, on pût faire dans la Géométrie de grandes découvertes, ou du moins en aussi grand nombre qu'avec le secours de l'Analyse. A l'égard de l'avantage qu'on veut donner aux démonstrations faites à la maniere des anciens, d'être plus rigoureuses que les démonstrations analytiques; je doute que cette prétention soit bien fondée. J'ouvre les *Principes* de Newton: je vois que tout y est démontré à la maniere des anciens, mais en même tems je vois clairement que Newton a trouvé ses théorèmes par une autre méthode que celle par laquelle il les démontre, & que ses démonstrations ne sont proprement que des calculs analytiques qu'il a traduits & déguisés, en substituant le nom des lignes à leur valeur algébrique. Si on prétend que les démonstrations de Newton sont rigoureuses; ce qui est vrai; pourquoi les traductions de ces démonstrations en langage algébrique ne seroient-elles pas rigoureuses aussi? Que j'appelle une ligne *AB*, ou que je la désigne par l'expression algébrique *a*, quelle différence en peut-il résulter pour la certitude de la démonstration? A la vérité la derniere dénomination a cela de particulier, que quand j'aurai désigné toutes les lignes par des caracteres algébriques; je pourrai faire sur ces caracteres beaucoup d'opérations, sans songer aux lignes ni à la figure: mais cela même est un avantage; l'esprit est soulagé: il n'a pas trop de toutes ses forces pour résoudre certains problèmes, & l'Analyse les épargne autant qu'il est possible; il suffit de savoir que les principes du calcul sont certains, la main calcule en toute sûreté, & arrive presque machinalement à un résultat qui donne le théorème ou le problème que l'on cherchoit, & auquel sans cela l'on ne seroit point parvenu, ou l'on ne seroit arrivé qu'avec beaucoup de peine. Il ne tiendra qu'à l'Analyste de donner à sa démonstration ou à sa solution la rigueur prétendue qu'on croit lui manquer; il lui suffira pour cela de traduire la démonstration dans le langage des anciens, comme Newton la fait les siennes. Qu'on se contente donc de dire, que l'usage trop fréquent & trop facile de l'Analyse peut rendre l'esprit paresseux, & on aura raison, pourvu que l'on convienne en même tems de la nécessité absolue de l'Analyse pour un grand nombre de recherches: mais je doute fort que cet usage rende les démonstrations mathématiques moins rigoureuses. On peut regarder la méthode des anciens, comme une route difficile, tortueuse, embarrassée, dans laquelle le Géométre guide ses lecteurs: l'Analyste, placé à un point de vue plus élevé, voit, pour ainsi dire, cette route d'un coup d'œil; il ne tient qu'à lui d'en parcourir tous les sentiers, d'y conduire les autres, & de les y arrêter aussi long-tems qu'il le veut.

Au reste, il y a des cas où l'usage de l'Analyse, loin d'abréger les démonstrations, les rendroit au contraire plus embarrassées. De ce nombre sont entr'autres plusieurs problèmes ou théorèmes, où il s'agit de comparer des angles entr'eux. Ces angles ne sont exprimables analytiquement que par leurs sinus, & l'expression des sinus des angles est souvent compliquée; ce qui rend les constructions & les démonstrations difficiles en se servant de l'Analyse. Au reste, c'est aux grands Géométres à savoir quand ils doivent faire usage de la méthode des anciens, ou lui préférer l'Analyse. Il seroit difficile de donner sur cela des re-

gles exactes & générales.

APPLICATION *de la Géométrie à l'Algebre*. Quoiqu'il soit beaucoup plus ordinaire & plus commode d'appliquer l'Algebre à la Géométrie, que la Géométrie à l'Algebre; cependant cette derniere application a lieu en certains cas. Comme on représente les lignes géométriques par des lettres, on peut quelquefois représenter par des lignes les grandeurs numériques que des lettres expriment, & il peut même dans quelques occasions en résulter plus de facilité pour la démonstration de certains théorèmes, ou la résolution de certains problèmes. Pour en donner un exemple simple, je suppose que je veuille prendre le quarré de $a+b$; je puis par le calcul algébrique démontrer que ce quarré contient le quarré de a, plus celui de b, plus deux fois le produit de a par b. Mais je puis aussi démontrer cette proposition en me servant de la Géométrie. Pour cela, je n'ai qu'à faire un quarré, dont je partagerai la base & la hauteur chacune en deux parties, dont j'appellerai l'une a, & l'autre b; ensuite tirant par les points de division des lignes paralleles aux côtés du quarré, je diviserai ce quarré en quatre surfaces, dont on verra au premier coup d'œil, que l'une sera le quarré de a, une autre celui de b, & les deux autres seront chacune un rectangle formé de a & de b; d'où il s'ensuit que le quarré du binome $a+b$ contient le quarré de chacune des deux parties, plus deux fois le produit de la premiere par la seconde. Cet exemple très-simple & à la portée de tout le monde, peut servir à faire voir comment on applique la Géométrie à l'Algebre, c'est-à-dire, comment on peut se servir quelquefois de la Géométrie pour démontrer les théorèmes d'Algebre.

Au reste, l'application de la Géométrie à l'Algebre, n'est pas si nécessaire dans l'exemple que nous venons de rapporter, que dans plusieurs autres, trop compliqués pour que nous en fassions ici une énumération fort étendue. Nous nous contenterons de dire, que la considération, par exemple, des courbes de genre parabolique, & du cours de ces courbes par rapport à leur axe, est souvent utile pour démontrer aisément plusieurs théorèmes sur les équations & sur leurs racines. Voyez entr'autres, l'usage que M. l'Abbé de Gua a fait de ces sortes de courbes, *Mém. Acad. 1741*, pour démontrer la fameuse regle de Descartes sur le nombre des racines des équations. *v.* PARABOLIQUE, CONSTRUCTION, &c.

On peut même quelquefois appliquer la Géométrie à l'Arithmétique, c'est-à-dire, se servir de la Géométrie, pour démontrer plus aisément sans Analyse & d'une maniere générale, certains théorèmes d'Arithmétique; par exemple, que la suite des nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, &c. ajoûtés successivement, donne la suite des quarrés 1, 4, 9, 16, 25, &c.

Pour cela, faites un triangle rectangle *ABE fig. 81. Méchan.* dont un côté soit horisontal, & l'autre vertical, je les désigne par horisontal & vertical pour fixer l'imagination: divisez le côté vertical *AB* en tant de parties égales que vous voudrez, & par les points de division 1, 2, 3, 4, &c., menez les paralleles 1*f*, 2*g*, &c. à *BE*; vous aurez d'abord le petit triangle *A* 1*f*, ensuite le trapeze 1 *f g* 2, qui vaudra trois fois ce triangle, puis un troisieme trapeze 2 *g h* 3, qui vaudra cinq fois le triangle. De sorte que les espaces terminés par ces paralleles 1 *f*, 2 *g*. &c. seront représentés par les nombres suivans, 1, 3, 5, 7, &c. en commençant par le triangle *A* 1*f*, & désignant ce triangle par 1, 5.

Or les sommes de ces espaces seront les triangles *A* 1*f*, *A* 2*g*, *A* 3*h*, &c. qui sont comme les quarrés des côtés *A* 1, *A* 2, *A* 3, c'est-à-dire, comme 1, 4, 9, &c. donc la somme des nombres impairs donne la somme des nombres quarrés. On peut sans doute démontrer cette proposition algébriquement: mais la démonstration précédente peut satisfaire ceux qui ignorent l'Algebre. *v.* ACCÉLÉRATION.

APPLICA-

Application, *de la Géométrie & de l'Algebre à la Méchanique.* Elle est fondée sur les mêmes principes que l'*application* de l'Algebre à la Géométrie. Elle consiste principalement à représenter par des équations les courbes que décrivent les corps dans leur mouvement, à déterminer l'équation entre les espaces que les corps décrivent lorsqu'ils sont animés par des forces quelconques, & le tems qu'ils emploient à parcourir ces espaces, &c. On ne peut, à la vérité, comparer ensemble deux choses d'une nature différente, telles que l'espace & le tems: mais on peut comparer le rapport des parties du tems avec celui des parties de l'espace parcouru. Le tems, par sa nature, coule uniformément, & la méchanique suppose cette uniformité. Du reste, sans connoitre le tems en lui-même, & sans en avoir de mesure précise, nous ne pouvons représenter plus clairement le rapport de ses parties, que par celui des parties d'une ligne droite indéfinie. Or l'analogie qu'il y a entre le rapport des parties d'une telle ligne, & celui des parties de l'espace parcouru par un corps qui se meut d'une maniere quelconque, peut toujours être exprimé par une équation. On peut donc imaginer une courbe, dont les abscisses représentent les portions du tems écoulé depuis le commencement du mouvement; les ordonnées correspondantes désignant les espaces parcourus durant ces portions de tems. L'équation de cette courbe exprimera, non le rapport des tems aux espaces, mais si on peut parler ainsi, le rapport du rapport que les parties de tems ont à leur unité, à celui que les parties de l'espace parcouru ont à la leur; car l'équation d'une courbe peut être considérée, ou comme exprimant le rapport des ordonnées aux abscisses, ou comme l'équation entre le rapport que les ordonnées ont à leur unité, & celui que les abscisses correspondantes ont à la leur.

Il est donc évident que par l'*application* seule de la Géométrie & du calcul, on peut, sans le secours d'aucun autre principe, trouver les propriétés générales du mouvement, varié suivant une loi quelconque. On peut voir à l'article Accélération un exemple de l'*application* de la Géométrie à la Méchanique; les tems de la descente d'un corps pesant y sont représentés par l'abscisse d'un triangle, les vitesses par les ordonnées, *v.* Abscisse & Ordonnée, & les espaces parcourus par l'aire des parties du triangle. *v.* Trajectoire, Mouvement, Tems, &c.

Application *de la Méchanique à la Géométrie.* Elle consiste principalement dans l'usage qu'on fait quelquefois du centre de gravité des figures, pour déterminer les solides qu'elles forment. *v.* Centre de Gravité.

Application *de la Géométrie & de l'Astronomie à la Géographie.* Elle consiste en trois choses. 1°. A déterminer par les opérations géométriques & astronomiques la figure du globe que nous habitons. *v.* Figure de la Terre, & Degré, &c. 2°. A trouver par l'observation des longitudes & des latitudes la position des lieux. *v.* Longitude & Latitude. 3°. A déterminer par des opérations géométriques, la position des lieux peu éloignés l'un de l'autre. *v.* Carte.

L'Astronomie & la Géométrie sont aussi d'un grand usage dans la navigation. *v.* Navigation, &c.

Application *de la Géométrie & de l'Analyse à la Physique.* C'est à M. Newton qu'on la doit, comme on doit à M. Descartes l'*application* de l'Algebre à la Géométrie. Elle est fondée sur les mêmes principes que l'*application* de l'Algebre à la Géométrie. La plupart des propriétés des corps ont entr'elles des rapports plus ou moins marqués que nous pouvons comparer, & c'est à quoi nous parvenons par la Géométrie, & par l'Analyse ou Algebre. C'est sur cette *application* que sont fondées toutes les sciences physico-mathématiques. Une seule observation ou expérience donne souvent toute une science. Supposez, comme on

le fait par l'expérience, que les rayons de lumiere se réfléchissent en faisant l'angle d'incidence égal à l'angle de réflexion, vous aurez toute la Catoptrique. *v.* CATOPTRIQUE. Cette expérience une fois admise, la Catoptrique devient une science purement géométrique, puisqu'elle se réduit à comparer des angles & des lignes données de position. Il en est de même d'une infinité d'autres. En général, c'est par le secours de la Géométrie & de l'Analyse, que l'on parvient à déterminer la quantité d'un effet qui dépend d'un autre effet mieux connu. Donc cette science nous est presque toujours nécessaire dans la comparaison & l'examen des faits que l'expérience nous découvre. Il faut avouer cependant que les différens sujets de Physique ne sont pas également susceptibles de l'*application* de la Géométrie. Plusieurs expériences, telles que celles de l'aimant, de l'électricité, & une infinité d'autres, ne donnent aucune prise au calcul; en ce cas il faut s'abstenir de l'y appliquer. Les Géometres tombent quelquefois dans ce défaut, en substituant des hypotheses aux expériences, & calculant en conséquence: mais ces calculs ne doivent avoir de force qu'autant que les hypotheses sur lesquelles ils sont appuyés, sont conformes à la nature; & il faut pour cela que les observations les confirment, ce qui par malheur n'arrive pas toujours. D'ailleurs quand les hypotheses seroient vraies, elles ne sont pas toujours suffisantes. S'il y a dans un effet un grand nombre de circonstances dues à plusieurs causes qui agissent à la fois, & qu'on se contente de considérer quelques-unes de ces causes, parce qu'étant plus simples, leur effet peut être calculé plus aisément; on pourra bien par cette méthode avoir l'effet partiel de ces causes: mais cet effet sera fort différent de l'effet total, qui résulte de la réunion de toutes les causes.

APPLICATION *de la Méthode géométrique à la Métaphysique.* On a quelquefois abusé de la Géométrie dans la Physique, en appliquant le calcul des propriétés des corps à des hypotheses arbitraires. Dans les sciences qui ne peuvent par leur nature être soumises à aucun calcul, on a abusé de la méthode des Géometres, parce qu'on ne pouvoit abuser que de la méthode. Plusieurs ouvrages métaphysiques, qui ne contiennent souvent rien moins que des vérités certaines, ont été exécutés à la maniere des Géometres; & on y voit à toutes les pages les grands mots d'*axiome*, de *théorème*, de *corollaire*, &c.

Les auteurs de ces ouvrages se sont apparemment imaginé que de tels mots faisoient par quelque vertu secrete, l'essence d'une démonstration, & qu'en écrivant à la fin d'une proposition, *ce qu'il falloit démontrer*, ils rendroient démontré ce qui ne l'étoit pas. Mais ce n'est point à cette méthode que la Géométrie doit sa certitude, c'est à l'évidence & à la simplicité de son objet; & comme un livre de Géométrie pourroit être très-bon en s'écartant de la forme ordinaire, un livre de Métaphysique ou de Morale peut souvent être mauvais en suivant la méthode des Géometres. Il faut même se défier de ces sortes d'ouvrages; car la plupart des prétendues démonstrations n'y sont fondées que sur l'abus des mots. Ceux qui ont réfléchi sur cette matiere, savent combien l'abus des mots est facile & ordinaire sur-tout dans les matieres métaphysiques. C'est en quoi on peut dire que les Scholastiques ont excellé; & on ne sauroit trop regretter qu'ils n'aient pas fait de leur sagacité un meilleur usage.

APPLICATION de la *Métaphysique* à la *Géométrie.* On abuse quelquefois de la Métaphysique en Géométrie, comme on abuse de la méthode des Géometres en Métaphysique. Ce n'est pas que la Géométrie n'ait, comme toutes les autres Sciences, une métaphysique qui lui est propre; cette métaphysique est même certaine & incontestable, puisque les propositions géométriques qui en résultent, sont d'une évidence à laquelle on ne sauroit se refuser. Mais comme la certitude

des Mathématiques vient de la simplicité de son objet, la Métaphysique n'en sauroit etre trop simple & trop lumineuse: elle doit toujours se réduire à des notions claires, précises & sans aucune obscurité. En effet, comment les conséquences pourroient-elles être certaines & évidentes, si les principes ne l'étoient pas? Cependant quelques Auteurs ont cru pouvoir introduire dans la Géométrie une métaphysique souvent assez obscure, & qui pis est, démontrer par cette métaphysique des vérités dont on étoit déja certain par d'autres principes. C'étoit le moyen de rendre ces vérités douteuses, si elles avoient pu le devenir. La Géométrie nouvelle a principalement donné occasion à cette mauvaise méthode. On a cru que les infiniment petits qu'elle considere, étoient des quantités réelles; on a voulu admettre des infinis plus grands les uns que les autres; on a reconnu des infiniment petits de différens ordres, en regardant tout cela comme des réalités; au lieu de chercher à réduire ces suppositions & ces calculs à des notions simples. *v.* DIFFÉRENTIEL, INFINI & INFINIMENT PETIT.

Un autre abus de la Métaphysique en Géométrie, consiste à vouloir se borner dans certains cas à la Métaphysique pour des démonstrations géométriques. En supposant même que les principes métaphysiques dont on part, soient certains & évidens, il n'y a guere de propositions géométriques qu'on puisse démontrer rigoureusement avec ce seul secours; presque toutes demandent, pour ainsi dire, la toise & le calcul. Cette maniere de démontrer est bien matérielle, si l'on veut: mais enfin c'est presque toujours la seule qui soit sûre. C'est, la plume à la main, & non pas avec des raisonnemens méthaphysiques, qu'on peut faire des combinaisons & des calculs exacts.

Au reste, cette derniere métaphysique dont nous parlons, est bonne jusqu'à un certain point, pourvu qu'on ne s'y borne pas: elle fait entrevoir les principes des découvertes; elle nous fournit des vues; elle nous met dans le chemin: mais nous ne sommes bien sûrs d'y être, si on peut s'exprimer de la sorte, qu'après nous être aidés du bâton du calcul, pour connoitre les objets que nous n'entrevoyions auparavant que confusément.

Il semble que les grands Géometres devroient être toujours excellens Métaphysiciens, au moins sur les objets de leur science: cela n'est pourtant pas toujours. Quelques Géometres ressemblent à des personnes qui auroient le sens de la vue contraire à celui du toucher: mais cela ne prouve que mieux combien le calcul est nécessaire pour les vérités géométriques. Au reste, je crois qu'on peut du moins assurer qu'un Géometre qui est mauvais Métaphysicien sur les objets dont il s'occupe, sera à coup sûr Métaphysicien détestable sur le reste. Ainsi la Géométrie qui mesure les corps, peut servir en certains cas à mesurer les esprits même.

APPLICATION *d'une chose à une autre*, en général se dit, en matiere de Science ou d'Art, pour désigner l'usage dont la premiere est, pour connoitre ou perfectionner la seconde. Ainsi l'*application* de la cycloïde aux pendules, signifie l'usage qu'on a fait de la cycloïde pour perfectionner les pendules, *v.* PENDULE, CYCLOÏDE, &c. & ainsi d'une infinité d'autres exemples.

APPLICATION, se dit particuliérement, en *Théologie*, de l'action par laquelle notre Sauveur nous transfére ce qu'il a mérité par sa vie & par sa mort. *v.* IMPUTATION.

C'est par cette *application* des mérites de Jesus-Christ que nous devons être justifiés, & que nous pouvons prétendre à la grace & à la gloire éternelle.

Les Sacremens sont les voies ou les instrumens ordinaires par lesquels se fait cette *application*, pourvu qu'on les reçoive avec les dispositions qu'exige la sainteté de ces Mysteres.

APPLICATIONS, (N), c'est un ancien terme d'*Astrologie*, dont se sert Ptolomée à la fin de son premier livre

de judiciis, lorſqu'une planete approche d'une autre qui eſt moins avancée dans l'ordre des ſignes, on appelle *application* le rapport ou l'approximation de la précédente à la ſuivante. (D. L.)

Applique, (N), on appelle en terme d'*orfévrerie*, *piece d'applique*, tout ce qui s'aſſemble par charnieres, couliſſes, goupilles, vis, écroues, agraffes, cliquets, crampons, boucles, clous, ou rivures.

Applique, (N), ſignifie auſſi, dans la ménuiſerie de rapport, l'art par lequel on en chaſſe quelque piece dans une autre; comme toutes les diverſes pierres précieuſes, ou bois de couleur, dont on compoſe les ouvrages de pieces de rapport, de marqueterie, & de damaſquinerie.

APPLIQUÉE, ſ. f. en *Géométrie*, c'eſt en général une ligne droite terminée par une courbe dont elle coupe le diametre; ou en général c'eſt une ligne droite qui ſe termine par une de ſes extrêmités à une courbe, & par qui l'autre extrêmité ſe termine encore à la courbe même, ou à une ligne droite tracée ſur le plan de cette courbe. Ainſi, *fig. 34 Sect. con. E M, M M*, ſont des *appliquées* à la courbe *M A M*. *v.* Courbe, Diametre, &c.

Le terme *appliquée* eſt ſynonyme à ordonnée. *v.* Ordonnée.

APPLIQUER, ſignifie, en *Mathématique*, tranſporter une ligne donnée, ſoit dans un cercle, ſoit dans une autre figure curviligne ou rectiligne, enſorte que les deux extrêmités de cette ligne ſoient dans le périmetre de la figure.

Appliquer ſignifie auſſi *diviſer*, ſurtout dans les Auteurs Latins. Ils ont accoutumé de dire *duc A B in C D*, *menez A B ſur C D*, pour, *multipliez A B par C D*; ou faites un parallélogramme rectangle de ces deux lignes; & *applica A B ad C D*, *appliquez A B à C D*, pour, *diviſez A B par C D*, ce qu'on exprime ainſi $\frac{AB}{CD}$. On entend encore par *appliquer*, tracer l'une ſur l'autre des figures différentes, mais dont les aires ſont égales.

APPOIGNY, (N), *Géogr.* nom propre d'un bourg de France en Champagne, ſitué près de l'Yone, environ à deux lieues, nord-nord-oueſt, d'Auxerre.

APPOINT *ou* APOINT, terme de *Banque;* c'eſt une ſomme qui fait la ſolde d'un compte ou le montant de quelques articles que l'on tire juſte. On dit, j'ai un *appoint* de telle ſomme à tirer ſur un tel lieu.

Voyez ſur ce mot Samuel Ricard dans ſon *traité général du Commerce*, imprimé à Amſterdam en 1700, pag. 509; & le *dict du Commerce* de Savary. tom. I. p. 681.

Appoint ſignifie auſſi la même choſe que *paſſe* dans les paiemens qui ſe font comptant en eſpeces, c'eſt-à-dire ce qui ſe paie en argent ſi le paiement ſe fait en or, ou en petite monnoie s'il ſe fait en argent, pour parfaire la ſomme qu'on paie & la rendre complette. Savary, *dict. du Comm.* tom. I. p. 682.

APPOINTÉ *ou* Morte-paie, *Mar.*, c'eſt un homme qui étant à bord ne fait rien s'il veut, quoique ſa dépenſe & ſes mois de gages ſoient employés ſur l'état d'armement: en quoi il différe du volontaire, qui ne reçoit aucune paie.

Appointé, en terme de *Blaſon*, ſe dit des choſes qui ſe touchent par leurs pointes: ainſi deux chevrons peuvent être *appointés*: trois épées miſes en pairle, peuvent être *appointées* en cœur; trois fleches de même, &c.

Armes en Nivernois, de gueules à deux épées d'argent, *appointées* en pile vers la pointe de l'écu, les gardes en bande & en barre, à une roſe d'or en chef entre les gardes, & une engrêlure de même autour de l'écu.

Appointé & *joint*. Voyez ci-deſſous Appointement.

APPOINTEMENT, ſ. m. en terme de *Droit*, eſt un réglement ou jugement préparatoire qui fixe & détermine les points de la conteſtation, les qualités des parties, & la maniere dont le procès ſera inſtruit, lorſqu'il n'eſt pas de na-

ture à être jugé à l'audience, soit parce que sa décision dépend de quelque question qui mérite un examen sérieux, ou parce qu'il contient des détails trop longs, ou parce que les parties de concert demandent qu'il soit appointé, c'est-à-dire, instruit par écritures & jugé sur rapport. *v.* ÉCRITURES & RAPPORT.

Il y a plusieurs sortes d'*appointemens*: l'*appointement en droit*, qui est celui qui se prononce en premiere instance: l'*appointement à mettre*, lequel a lieu ès matieres sommaires, & ne s'instruit pas autrement qu'en remettant les pieces du procès à un rapporteur que le même jugement a dû nommer: l'*appointement à écrire & produire*, & *donner causes d'appel*, comme quand on appointe une cause sur le rôle de la Grand'-Chambre: l'*appointement en faits contraires*, qui est un délai pour vérifier des faits sur lesquels les parties ne sont pas d'accord: l'*appointement à ouir droit*, qui a lieu en matiere criminelle, lorsqu'après le recollement & la confrontation le procès ne se trouve pas suffisamment instruit: l'*appointement en droit & joint*, est celui par lequel on joint une demande incidente avec la demande principale, pour être jugées l'une & l'autre par un seul & même jugement.

Appointement de conclusion, est un arrêt de réglement sur l'appel d'une sentence rendue en procès par écrit. *v.* CONCLUSION.

APPOITEMENS, pension ou salaire accordé par les grands aux personnes de mérite ou aux gens à talens, à dessein de les attacher ou de les retenir à leur service. *v.* HONORAIRE.

On se sert communément en France du mot d'*appointemens*; par exemple, on dit le Roi donne de grands *appointemens* aux officiers attachés à son service.

Les *appointemens* sont différens des gages, en ce que les gages sont fixes & payés par les trésoriers ordinaires, au lieu que les *appointemens* sont des gratifications annuelles accordées par brevet, pour un tems indéterminé, & assignées sur des fonds particuliers.

APPOINTER, terme de *Corroyeur*, c'est donner la derniere foule aux cuirs pour les préparer à recevoir le suif; il est tems d'*appointer* ce cuir de vache.

APPOINTER, (N), terme de *Tapissier*; c'est plier un matelas en deux, & y coudre vers chaque bout deux ou trois points pour l'arrêter. *Appointez ce matelas & l'emportez.* On dit aussi *appointer* une piece d'étoffe. *v.* EMPOINTER.

APPOINTÉS, (R), s. m., *Art. Milit.*, les commissaires des revues nomment dans leurs régistres les anspessades, *appointés*, parce qu'ils ont plus de paie que les simples soldats. Ces *appointés* sont d'ordinaire les plus vigilans & les plus vigoureux de la compagnie. Ce nom se donne aussi à des soldats qui ont une plus haute paie que les soldats ordinaires, & qui l'ont méritée par leur ancienneté & leur bravoure.

Le mot d'appointer vient de ce qu'autre fois on disoit, appointer un soldat, pour dire, le mettre au rang de ceux qui doivent faire la pointe, ou quelque action périlleuse.

APPOINTEUR, s. m., se dit dans un sens odieux de juges peu assidus aux audiences, & qui n'y viennent guere que quand il est besoin de leur voix pour faire appointer le procès d'une partie qu'ils veulent favoriser.

Ce terme se dit aussi de toutes personnes qui s'ingerent à concilier des différends & accommoder des procès.

APPONDURE, s. f., terme de *riviere*; mot dont on se sert dans la composition d'un train; c'est une portion de perche employée pour fortifier le chantier lorsqu'il est trop menu.

APPORT *du sac* ou *des pieces*; c'est la remise faite au greffe d'une cour supérieure, en conséquence de son ordonnance, des titres & pieces d'un procès instruit par des Juges inférieurs dont la jurisdiction ressortit à cette cour; & l'acte qu'en délivre le greffier s'appelle acte d'*apport*.

On appelle de même celui que donne

un notaire à un particulier qui vient déposer une piece, ou un écrit sous seing-privé dans son étude, à l'effet de lui donner une date certaine.

Apport se dit aussi, dans la coûtume de Reims, de tout ce qu'une femme a apporté en mariage, & de ce qui lui est échû depuis, même des dons de nôces que son mari lui a faits.

Apport, dans quelques autres coûtumes, se prend aussi pour rentes & redevances, mais considérées du côté de celui qui les doit.

APPORTAGE, s. m. terme de *riviere*, qui désigne & la peine & le salaire de celui qui apporte quelque fardeau.

APPOSITION *ou* EPEXEGESE, (R), s. f., terme de *Rhétorique* & de *Grammaire* par lequel on désigne cette sorte de constriction de phrase qui consiste, soit à placer l'un après l'autre plusieurs substantifs pour désigner différens sujets, de chacun desquels l'on veut affirmer ou nier tout ce qu'exprime l'attributif qui les suit ou qui les précéde, & ces substantifs se présentent sans aucune conjonction copulative, comme dans ces deux phrases, *Alexandre le Grand conquit avec rapidité la Lidie, l'Ionie, la Carie, la Pamphilie, la Capadoce. L'air, l'eau, la terre, sont plus mal-sains dans les pays-bas qu'en France*: soit lorsque de même sans conjonction copulative on range de suite diverses épithetes, toutes destinées à qualifier & à faire connoitre le même objet. Comme quand je dis: *Caligula Empereur, cruel, emporté, impie, insensé, lascif, lache.* Dans ces phrases les mots y sont comme *apposés* les uns après les autres; c'est delà que vient le nom de cette sorte de tournure de phrase. L'*apposition* est une sorte d'énumération qui, par l'absence des conjonctions, qui allongent le discours & en rendent la marche plus lente, lui donne une sorte de rapidité qui plait, parce qu'elle frappe l'esprit, & qu'elle peint mieux que ne feroit un discours lié. *v.* EPEXEGESE, STILE COUPÉ, ÉNUMÉRATION. (G. M.)

APPOSITION, (N), *Chym.* Lorsque les Chymistes Hermétiques disent qu'il faut commencer par l'*apposition* du mercure citrin pour passer de la couleur blanche à la rouge, cette façon de parler ne doit pas s'entendre d'une addition de mercure à la matiere qui est dans le vase, puisqu'ils ont soin d'avertir qu'elle a en elle tout ce qui lui est nécessaire pour sa perfection. Ces termes signifient seulement qu'il faut continuer la cuisson, pour que la couleur citrine succéde à la blanche, puis l'orangée, & enfin la rouge, au moyen de la digestion du mercure des Philosophes.

APPOSITION, s. f., c'est l'action de joindre ou d'appliquer une chose à une autre.

Apposition se dit en *Physique*, en parlant des corps qui prennent leur accroissement par leur jonction avec les corps environnans. Selon plusieurs Physiciens, la plupart des corps du regne fossile ou minéral se forment par juxta-position ou par l'*apposition* de parties qui viennent se joindre ou s'attacher les unes aux autres. *v.* JUXTA-POSITION.

APPOSITION *des scellés*, (N), *Milit.*, à la mort des Gouverneurs généraux & particuliers, Lieutenans généraux, ou Commendans de Provinces, Lieutenans Majors, Aides-Majors, & Capitaines des portes, les Juges ordinaires des lieux de leur résidence, à l'exclusion de tous officiers militaires, excepté un de l'Etat-Major, qui doit s'y trouver, doivent procéder à l'*apposition d'un scellé* chez les susdits officiers, & à l'inventaire des effets de leur succession. S'il se trouve plusieurs jurisdictions établies, les contestations fondées sur le paiement des dettes mobiliaires contractées par les officiers défunts, doivent être décidées, suivant la loi du pays.

Quand il meurt aussi quelque officier de la garnison dans une Place, ou quelqu'autre en passant, le Major ou Aide-Major, doit dresser un inventaire des effets laissés, & y faire apposer le scellé, s'il est besoin. C'est par son ordre que l'on procéde par encan à la vente de ces

effets, & du prix qui en provient, il s'en sert pour le distribuer aux créanciers mobiliers de ladite Place, & le superflu des effets est mis dans un coffre, sur lequel le juge du lieu qui a la connoissance de la cause des nobles, appose le sceau de sa jurisdiction; & ce coffre est déposé au greffe, jusqu'à ce que les effets qui y sont contenus, soient reclamés par les héritiers ou créanciers de l'officier mort, autres que les mobiliaires du lieu du décès.

APPRÉCIABLE, (N), adj. Les Sons *appréciables* sont ceux dont on peut trouver ou sentir l'unisson & calculer les intervalles. M. Euler donne un espace de huit octaves depuis le son le plus aigu jusqu'au Son le plus grave *appréciables* à notre oreille : mais ces sons extrêmes n'étant guere agréables, on ne passe pas communément dans la pratique les bornes de cinq octaves, telles que les donne le clavier à ravalement. Il y a aussi un degré de force au-delà duquel le Son ne peut plus s'apprécier. On ne sauroit apprécier le son d'une grosse cloche dans le clocher même; il faut en diminuer la force en s'éloignant, pour le distinguer. De même les sons d'une voix qui crie, cedent d'être *appréciables*; c'est pourquoi ceux qui chantent fort sont sujets à chanter faux. A l'égard du bruit, il ne s'apprécie jamais; & c'est ce qui fait sa différence d'avec le son. *v.* BRUIT & SON.

APPRÉCIATEUR, terme de *Commerce*, celui qui met le prix légitime aux choses, aux marchandises. On a ordonné que telles marchandises seroient estimées & mises à prix par des *appréciateurs* & des experts.

APPRÉCIATION, f. f., estimation faite par experts de quelque chose, lorsqu'ils en déclarent le véritable prix. On ne le dit ordinairement que des grains, denrées ou choses mobiliaires. On condamne les débiteurs à payer les choses dûes en espece, sinon la juste valeur, selon l'*appréciation* qui en sera faite par expert.

APPRÉCIER, (R), v. act., estimer, fixer la valeur & le prix d'une chose, soit pour que celui qui veut la vendre, sache le prix qu'il peut en demander, soit pour que celui qui veut l'acheter sache le prix qu'il lui convient d'en offrir. On doit faire *apprécier* par des experts les choses qu'on nous confie & dont nous devrons rendre compte, pour en payer la valeur, si nous ne pouvons pas les remettre en nature au propriétaire. Pour *apprécier* une chose, il faut faire attention à son utilité, à sa nature, à la difficulté de se la procurer à son état actuel, à sa rareté. *v.* PRIX.

Pour que l'appréciation qui en a été faite soit une regle obligatoire, il faut que ceux qui apprécient une chose soient choisis par les intéressés ou par les magistrats, qu'ils soient liés à *apprécier* selon leur conscience, & qu'ils soient experts dans ce genre d'objets. *v.* EXPERTS. (G. M.)

APPRÉHENSION, (R), f. f., *Psychologie*, *Logique*. Ce mot est souvent employé par les Logiciens : plusieurs le confondent avec l'idée, la perception, la conception, l'intelligence. L'intelligence est la capacité que l'ame a de penser, de comprendre, de connoitre. La conception est l'acte de l'ame qui voit le rapport des idées. L'idée est la maniere dont l'ame se représente un objet; c'est en quelque sorte l'image qu'elle s'en trace. La perception est le mot général par lequel on désigne l'impression que l'ame reçoit par tout changement qui survient en elle d'où qu'il vienne, soit du dehors par les sens, ensuite des impressions qu'ils reçoivent; soit d'elle-même par l'effet de sa propre activité, au moyen de laquelle elle se modifie elle-même. L'*appréhension* suppose toujours l'ame active: au lieu que la perception est souvent une modification que l'ame reçoit de dehors, sans y contribuer en rien, par aucune action de sa part. L'*appréhension* est l'acte réel par lequel l'ame reçoit les idées, se prête en quelque sorte aux impressions qui lui fournissent des perceptions, & se trace à leur

occasion des idées des choses: ainsi on peut définir l'*appréhension* en disant qu'elle est l'acte par lequel l'ame se forme des idées des choses. *v. Origine des* IDÉES, PERCEPTION, INTELLIGENCE.

L'*appréhension* suppose dans l'ame assez d'exercice de ses facultés pour qu'elle distingue déja ses perceptions d'elle-même; car tant qu'elle ne les distingue pas, elle n'a nulle idée, elle ne se trace l'image de rien, elle se sent exister de telle ou telle maniere, sans se représenter quoique ce soit hors d'elle, hors de ce qu'elle sent.

Il ne faut pas non plus confondre l'*appréhension* avec la faculté de penser. Celle-ci est une faculté qui peut rester sans exercice, ni avec la pensée même ou l'action de penser; parce que penser consiste non pas seulement à se faire l'idée d'une chose, mais à chercher ce qu'il y a de vrai dans chaque objet que l'ame considére; c'est desirer de connoitre, travailler à découvrir, & enfin embrasser la vérité quand on l'a trouvée, & qu'on croit la connoître: c'est là ce que nous attribuons à l'ame, quand nous disons qu'elle a la faculté de penser; c'est ce que nous sommes censés faire quand nous disons que nous pensons. *v.* PENSÉE. Au lieu que l'*appréhension* est l'acte de l'ame par lequel elle se forme des idées de chacun des objets qui s'offrent à elle, & qui deviennent, si je puis m'exprimer ainsi, la matiere de ses jugemens, de ses raisonnemens, l'objet de ses pensées. (G. M.)

APPRÉHENSION, s. f. en terme de *Droit*, signifie la prise de corps d'un criminel, ou d'un débiteur.

APPRENDRE, (N), v. act. *Psychologie*. Ce verbe s'emploie dans les sciences & dans les arts. Dans les sciences c'est acquérir & graver dans sa mémoire la connoissance de toutes les vérités qui sont l'objet d'une science, dans leur liaison & leur dépendance, avec leurs principes, leurs preuves, & leurs conséquences, en sorte que l'on puisse justifier chacune des propositions que l'on avance à ce sujet. Dans les arts, *apprendre* c'est aquérir non-seulement la connoissance de tous les faits nécessaires pour produire un tel effet physique, mais encore l'habitude de procurer soi-même ces faits par son action propre, ensorte que l'on produise par leur moyen avec facilité & avec certitude les effets que l'on demande. *v.* SCIENCES, ARTS. (G. M.)

APPRENDRE, ÉTUDIER, S'INSTRUIRE, *Grammaire*. *Etudier*, c'est travailler à devenir savant. *Apprendre*, c'est réussir. On étudie pour *apprendre*, & l'on *apprend* à force d'*étudier*. On ne peut *étudier* qu'une chose à-la-fois: mais on peut, dit M. l'Abbé Girard, en *apprendre* plusieurs; ce qui métaphysiquement pris n'est pas vrai: plus on *apprend*, plus on sait; plus on *étudie*, plus on se fatigue. C'est avoir bien *étudié* que d'avoir appris à douter. Il y a des choses qu'on *apprend sans les étudier*, & d'autres qu'on *étudie* sans les *apprendre*. Les plus savans ne sont pas ceux qui ont le plus *étudié*, mais ceux qui ont le plus appris.

On *apprend* d'un maître; on s'*instruit* par soi-même. On *apprend* quelquefois ce qu'on ne voudroit pas savoir: mais on veut toujours savoir les choses dont on s'*instruit*. On *apprend* les nouvelles publiques; on s'*instruit* de ce qui se passe dans le cabinet. On *apprend* en écoutant; on s'*instruit* en interrogeant.

APPRENTIF *ou* APPRENTI, s. m. *Commerce*, jeune garçon qu'on met & qu'on oblige chez un marchand ou chez un maître artisan dans quelque art ou métier, pour un certain tems, pour apprendre le commerce, la marchandise & ce qui en dépend, ou tel ou tel art, tel ou tel métier, afin de le mettre en état de devenir un jour marchand lui-même, ou maître dans tel ou tel art.

APPRENTISSAGE, s. m., *Comm.*, se dit du tems que les apprentifs doivent être chez les marchands ou maîtres des arts & métiers.

APPRENTISSE, s. f., *Commerce*, fille ou femme qui s'engage chez une maîtresse pour un certain tems, afin d'apprendre son art & son commerce de la même

même maniere à peu près que les garçons apprentifs. *v.* APPRENTIF.

APPRÊT *des étoffes de soie*. Toutes les étoffes légeres de soie sont apprêtées, principalement les satins, qui prennent, par cette façon qu'on leur donne, du lustre & de la consistance.

Pour *apprêter* un satin, on fait dissoudre de la gomme arabique dans une certaine quantité d'eau; après quoi on passe l'étoffe enroulée sur une ensuple, au-dessus d'un grand brasier, & à mesure qu'elle passe, on l'enroule sur une autre ensuple éloignée de la premiere de 12 pieds environ. L'étoffe est placée sur ces ensuples de maniere que l'endroit est tourné du côté du brasier: c'est entre ces deux ensuples que le brasier est posé, & à mesure que l'ouvrier roule d'un côté la piece d'étoffe bien tendue, un autre ouvrier passe sur la partie de l'envers de l'étoffe, qui est entre les deux ensuples, l'eau gommée avec des éponges humectées pour cette opération. La chaleur du brasier doit être si violente, que l'eau gommée ne puisse transpirer au travers de l'étoffe, qui en seroit tachée; de façon qu'il faut que cette eau séche à mesure que la piece en est humectée. Voilà la façon d'*apprêter* les petits satins.

Les Hollandois *apprêtent* les petits velouts de la même façon, avec cette différence, que l'étoffe est accrochée par la lisiere sur deux traverses de bois, de distance en distance d'un pouce, pour lui conserver sa largeur au moyen de vis & écroues qui l'empêchent de se rétrécir. On ne décroche l'étoffe apprêtée que quand la gomme est seche, ce qui rend l'*apprêt* plus long à faire que pour une étoffe mince. On suit une pareille méthode pour les étoffes fortes qui n'ont pas la qualité qu'elles exigeroient, ce qui est une espece de fraude. On appelle *donneurs d'eau* ces apprêteurs.

APPRÊT, s. m. en *Draperie;* on comprend sous ce mot toutes les opérations qui suivent la foule, telles que le garnissage ou le tirage au chardon, la tonte, la presse, &c. Voyez l'article DRAPERIE.

APPRÊT, terme de *Chapelier;* ce sont les gommes & les colles fondues dans de l'eau, dont les chapeliers se servent pour gommer les chapeaux & leur donner du corps, afin que les bords se soûtiennent d'eux-mêmes, & que leurs formes conservent toujours leurs figures. L'*apprêt* est une des dernieres façons que les ouvriers donnent aux chapeaux, & une des plus difficiles; car pour que l'*apprêt* soit bon, il ne doit point du tout paroitre en-dehors. *v.* CHAPEAU & CHAPELIER.

APPRÊT, chez les Pelletiers. Les peaux qu'on destine à faire des fourrures, & qui sont garnies de leur poil, doivent, avant que d'être employées par le Pelletier, recevoir quelques façons pour les adoucir. Cette préparation consiste à les passer en huile, si ce sont des peaux dont le poil tienne beaucoup: mais si le poil s'enleve aisément, on les prépare à l'alun comme nous l'allons expliquer.

Les principales peaux dont on se sert pour les fourrures, sont les martres de toute espece, les hermines, le castor, le loutre, le tigre, le petit-gris, la fouine, l'ours, le loup de plusieurs sortes, le putois, le chien, le chat, le renard, le lievre, le lapin, l'agneau, & autres semblables.

Maniere de passer en huile les peaux destinées à faire les fourrures. Si-tôt que les peaux sont arrivées chez l'ouvrier, on les coud ensemble de maniere que le poil ne puisse pas se gâter; ensuite on les enduit d'huile de navette qui est la seule qui soit propre à cet usage, après quoi on les foule aux pieds pour y faire pénétrer l'huile & les rendre plus maniables. Si elles ne sont pas suffisamment adoucies, on réitere la même opération, & on y remet de nouvelle huile, jusqu'à ce qu'elles soient arrivées au point de pouvoir être maniées comme une étoffe. Cela fait, on les met sur le chevalet pour y être écharnées; & lorsqu'elles sont bien nettoyées du côté de la chair, & qu'il n'y reste plus rien, on les découd & on les dégraisse de la maniere suivante. On étale les peaux sur la terre, le côté

de la chair en-dessous; & on les poudre du côté du poil avec du plâtre bien fin & passé au tamis; ensuite on bat les peaux avec des baguettes pour en faire tomber le plâtre. Il faut recommencer cette opération, jusqu'à ce qu'elles soient totalement dégraissées & en état d'être employées.

Mais comme il se trouve souvent des peaux dont le poil ne tient pas beaucoup, ces peaux perdroient leur poil si on les passoit en huile; ainsi au lieu d'huile, on les apprète de la maniere suivante:

On prend de l'alun, du sel marin, & de la farine de seigle : on délaie le tout ensemble dans de l'eau, & on en forme une pâte liquide comme de la bouillie, ensuite on en enduit les peaux du côté de la chair; cette opération resserre la peau & empèche le poil de tomber. Cette façon se réitere jusqu'à ce que les peaux soient tout-à-fait devenues souples & maniables; après quoi on les porte chez le Pelletier pour y être employées en fourrures.

APPRÊT *Peinture d'*; c'est ainsi qu'on appelle la peinture qui se fait sur le verre avec des couleurs particulieres. On se sert du verre blanc. Les couleurs appliquées sur ce verre, se fondent & s'incorporent. Cette peinture étoit fort d'usage autrefois, principalement pour les grands vitraux d'église, où l'on employoit, dit M. de la Hire, *Mém. de l'Ac.* de Paris, *tom.* IX. pour des couleurs vives & fortes des verres colorés dans le fourneau, sur lesquels on mettoit des ombres pour leur donner le relief; ce qui ne s'entend guere. Mais voyez à l'article PEINTURE le détail de la maniere de peindre d'*apprêt* ou sur le verre.

APPRÊTER, v. act., chez les Fondeurs de caracteres d'*Imprimerie*, c'est donner aux caracteres la derniere façon, qui consiste à polir avec un couteau fait exprès, les deux côtés des lettres, qui forment le corps, pour fixer & arrêter ce corps suivant les modeles qu'on aura donné à suivre, ou suivant la proportion qui lui est propre; ce qui se fait à deux, trois, ou quatre cens lettres à la fois, qui sont arrangées les unes à côté des autres sur un morceau de bois long qu'on appelle *composteur*. Etant ainsi arrangées, on les ratisse avec le couteau, plus ou moins, jusqu'à ce qu'elles soient polies & arrivées au degré précis d'épaisseur qu'elles doivent avoir. *v.* COMPOSTEUR, FONDERIE & CARACTERES.

APPRÊTER *l'étain.* Toutes les gouttes étant reverchées, *v.* REVERCHER, on les apprète, ainsi que les endroits des jets qu'on a épilés, *v.* ÉPILER. *Apprêter*, c'est écouaner, ou raper, ou limer la piece, pour la rendre unie & facile à tourner : on dit *écouaner*, parce qu'on se sert d'une écouane ou écoine, ou d'une rape, outil de fer, dont les dents sont plus grosses que celles des limes. Pour *apprêter* aisément, il faut avoir devant soi une selle de bois à quatre pieds, de trois pieds de long sur environ un pied de large, de la hauteur du genou, au milieu de laquelle il y ait une planche en travers d'environ 18 pouces de long & de 10 ou 12 de large; on arrète cette selle, que l'on appelle *établi* ou *apprêtoir*, avec une perche ou morceau de bois posé sur le milieu, & portant roide contre le plancher, pour tenir l'apprêtoir en arrêt. En tenant sa piece du genou gauche, si c'est de la poterie, & appuyant contre l'apprêtoir, on a les deux mains libres, & avec l'écouane on rape les gouttes en faisant aller cet outil à deux mains. Si c'est de la vaisselle, on tient plusieurs pieces ensemble l'une sur l'autre, sur ses genoux, en les appuyant à l'apprêtoir, soit pour raper les jets, soit pour raper les gouttes. L'écouane ou la rape doit être courbe lorsqu'il faut aller sur les endroits plats, comme les fonds; puis on rape les bavures d'autour du bord avec une rape plus petite que l'écouane, ou un gratoir sous bras; & si les gouttes sont un peu grosses par dedans, on les unit avec le gratoir ou un ciseau.

On dit encore *apprêter* pour tourner, de ce qui se tourne avant de souder, comme les bouches des pots-à-vin,

les bas des pots-à-l'eau, &c.

On peut encore dire *apprêter* pour tourner de ce qui se répare à la main avant de tourner la piece, comme les oreilles d'écuelle, les cocardes ou becs d'aiguiere, &c. *v.* Reparer.

Apprêter, en terme de *Vergettier*, c'est mettre ensemble les plumes & les soies de même grosseur, de même grandeur, & de même qualité.

Apprêter *au fourneau* en terme de *Vergettier*, c'est passer le bois d'une raquette au feu pour le rendre plus pliant, & lui faire prendre la forme qu'il doit avoir, & qu'il ne pourroit acquérir sans cette précaution.

Apprêter, (N), *Agric.*, on dit: *tout s'apprête dans nos champs à bien faire: les arbres s'apprêtent à nous donner bien du fruit cette année. Voilà des poiriers bien apprêtés.* En fait d'arbres, c'est la même chose qu'aboutir.

APPRÊTES, (N), terme de *Cuisine.* Mouillettes, petits morceaux de pain menus & taillés en long, qu'on prépare pour manger des œufs: ou qu'on fait frire pour mettre dans des sauces, des plats de légumes, sur les bisques de poisson, &c.

APPRÊTEUR, subst. mascul., c'est le nom qu'on donne aux peintres sur verre. *v.* Apprêt & Peinture sur verre.

APPROBATEUR, (N), en *Droit*, c'est celui qui loue, & approuve un mauvais dessein, ou une mauvaise intention d'un autre. Le Droit Romain soumet à la même peine les *approbateurs* du mal, & les Auteurs dans le cas d'un esclave, qui de lui-même étoit entiérement déterminé à faire un vol, ou à prendre la fuite. Celui qui avoit loué & approuvé son dessein, étoit regardé comme corrupteur de l'esclave d'autrui, & on avoit action contre lui sur ce pied-là. Digest. *Lib. XI. Tit. III. de servo corrupto, leg. 1.* §. 4. Bayle, dans sa Dissertation sur *les libelles infamatoires*, fait de cette loi une regle générale; & il se fonde sur cette maxime, dit-il, sûre, que ceux qui approuvent une action, la feroient agréablement, s'ils la pouvoient faire: & il rapporte la loi de Valentinien & de Valens, qui soumet à la peine capitale ceux, qui rencontrant un libelle par un cas fortuit, le font connoître au lieu de le déchirer ou de le brûler. Mais il est clair que dans ce dernier cas, il y a quelque chose de plus qu'une simple approbation. Répandre un libelle, que l'on auroit pu & dû supprimer, ou en tout ou en partie, c'est nuire directement par soi-même à la réputation de la personne diffamée, & agir comme de concert avec l'Auteur du libelle. Ainsi, quelque vrai qu'on suppose le principe de M. Bayle, la conséquence qu'il en tire, ne paroit pas incontestable. De ce que l'on feroit avec plaisir une certaine action, si on le pouvoit sans blesser d'ailleurs quelque intérêt d'amour propre, il ne s'ensuit pas, que l'on soit toujours punissable ou responsable du dommage, devant le tribunal humain, dont il s'agit ici, avant que d'avoir commis cette action; moins encore, lorsque ne pensant point à la commettre soi-même, on la loue simplement en autrui, sans que cette approbation contribue en aucune maniere à déterminer ou à encourager l'agent. (D. F.)

Approbateur, en *Librairie.* *v.* Censeur.

APPROBATION, s. f., en *Librairie*, est un acte par lequel un censeur nommé pour l'examen d'un livre, déclare l'avoir lu & n'avoir rien trouvé qui puisse ou doive en empêcher l'impression. C'est sur cet acte signé du censeur, qu'est accordée la permission d'imprimer; & il doit être placé à la tête ou à la fin du livre pour lequel il est donné.

Il est vraisemblable que lors de la naissance des Lettres, les livres n'étoient pas sujets, comme ils le sont à présent, à la formalité d'une *approbation*; & ce qui nous autorise à le croire, c'est que Autpert, écrivain du VIII[e] siecle, pour se mettre à couvert des critiques jaloux qui le persécutoient, pria le Pape Etienne III. d'accorder à son com-

mentaire sur l'apocalypse une *approbation* authentique ; ce que, dit-il, aucun interprete n'a fait avant lui, & qui ne doit préjudicier en rien à la liberté où l'on est de faire usage de son talent pour écrire.

Mais l'Art admirable de l'Imprimerie ayant considérablement multiplié les livres, il a été de la sagesse des différens gouvernemens d'arrêter, par la formalité des *approbations*, la licence dangereuse des écrivains, & le cours des livres contraires à la religion, aux bonnes mœurs, à la tranquillité publique, &c. à cet effet il a été établi des censeurs chargés du soin d'examiner les livres. Cet établissement a-t-il été favorable aux progrès des sciences & au bien public ? C'est ce qu'on examinera à l'article CENSEUR.

APPROCHE, s. f., en *Géométrie*. *La courbe aux approches égales*, *accessus æquabilis*, demandée aux Géometres par M. Leibnitz, est fameuse par la difficulté qu'ils eurent à en trouver l'équation. Voici la question.

Trouver une courbe le long de laquelle un corps descendant par l'action seule de la pesanteur, approche également de l'horison en des tems égaux, c'est-à-dire, trouver la courbe *AMP*, *fig. 44. Anal.* qui soit telle que si un corps pesant se meut le long de la concavité *AMP* de cette courbe, & qu'on tire à volonté les lignes horisontales *QM*, *RN*, *SO*, *TP*, &c. également distantes l'une de l'autre, il parcoure en tems égaux les arcs *MN*, *NO*, *OP*, &c. terminés par ces lignes.

MM. Bernoulli, Varignon, & d'autres ont trouvé que c'étoit la seconde parabole cubique, placée de maniere que son sommet *A* fût sa partie supérieure. On doit de plus remarquer que le corps qui la doit décrire, pour s'approcher également de l'horison en tems égaux, ne peut pas la décrire dès le commencement de sa chûte. Il faut qu'il tombe d'abord en ligne droite d'une certaine hauteur *VA*, que la nature de cette parabole détermine; & ce n'est qu'avec la vitesse acquise par cette chûte qu'il peut commencer à s'approcher également de l'horison en tems égaux.

M. Varignon a généralisé la question à son ordinaire, en cherchant la courbe qu'un corps doit décrire *dans le vuide* pour s'approcher également du point donné en tems égaux, la loi de la pesanteur étant supposée quelconque.

M. de Maupertuis a aussi résolu le même problème, pour le cas où le corps se mouvroit dans un milieu résistant comme le quarré de la vitesse, ce qui rend la question beaucoup plus difficile que dans le cas où l'on suppose que le corps se meuve dans le vuide. Voyez *Hist. Acad. Royale des Scienc. an. 1699. pag. 82. & an. 1730. pag. 129. Mém. p. 333.* Voyez aussi DESCENTE, ACCÉLÉRATION.

APPROCHE, *greffer en approche*. *v.* GREFFE.

APPROCHE, terme de *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*, par lequel on entend la distance que doivent avoir les lettres d'Imprimerie, à côté les unes des autres : un *a*, un *b*, &c. qui dans un mot seroient trop distans des autres lettres, seroient trop gros & mal *approchés*.

On appelle un caractere *approché*, quand toutes les lettres sont fort pressées les unes contre les autres; les Imprimeurs font quelquefois faire des caracteres de cette façon, pour qu'il tienne plus de mots dans une ligne & dans une page, qu'il n'en auroit tenu sans cela. Les lettres ainsi *approchées* ménagent le papier, mais ne font jamais des impressions élégantes. *v.* IMPRIMERIE.

APPROCHE, s. f., terme d'*Imprimerie* : on entend par *approche*, ou l'union de deux mots qui sont joints, quoiqu'ils doivent être espacés ; ou la désunion d'un mot dont les syllabes sont espacées, quand elles doivent être jointes. Ces deux défauts viennent de la négligence ou de l'inadvertance du compositeur.

APPROCHES, s. f., terme de *Fortification*, qui signifie les différens travaux que font les assiégeans pour s'avancer, & aborder une forteresse ou une place assiégée. Voyez *les Pl. de l'Art milit. v.*

aussi Travaux & Fortifications. Les principaux travaux des *approches* sont les tranchées, les mines, la sape, les logemens, les batteries, les galeries, les épaulemens, &c. Voyez *ces articles*.

Les *approches* ou *lignes d'aproches* se font ordinairement par tranchées ou chemins creusés dans la terre. *v.* Tranchées.

Les *approches* doivent être liées ensemble par des paralleles ou lignes de communication. *v.* Communication.

Les assiégés font ordinairement des *contre-approches*, pour interrompre & détruire les *approches* des ennemis. *v.* Contre-approches.

APPROCHER, *Marine*, s'approcher du vent. *v.* Aller au plus près.

Approcher, en *Monnoyage*, c'est ôter du flanc son poids fort en le limant, pour le rendre du poids prescrit par les Ordonnances. *v.* Rebaisser.

Approcher *carreaux*, terme d'*ancien Monnoyage*, c'étoit achever d'arrondir les carreaux, & approcher du poids que le flanc devoit avoir.

Approcher, *à la pointe*, *à la double pointe*, *au ciseau*: ce sont *en Sculpture* diverses manieres de travailler le marbre, lorsqu'on fait quelques figures. *v.* Pointe.

Approcher le gras des jambes, les talons ou les éperons, *Manege*, c'est avertir un cheval qui ralentit son mouvement, ou qui n'obéit pas, en serrant les jambes plus ou moins fort vers le flanc.

Approcher, conserve sa signification dans la chasse aux oiseaux marécageux.

Voici une machine plus facile & de moindre dépense que les peaux de vaches préparées pour tirer aux canards.

C'est un habit de toile couleur de vache ou de cheval, depuis la tête jusqu'aux pieds, avec un bonnet qui doit être fait comme la tête d'une vache ou d'un cheval, ayant des cornes ou des oreilles, des yeux, deux pieces de la même toile pour attacher autour du col, & tenir le bonnet; il faut laisser pendre deux morceaux de la même toile au bout des manches pour imiter les deux jambes de devant du cheval ou de la vache; il faut marcher en se courbant, & présentant toujours le bout du fusil: vous *approcherez* ainsi peu à peu pour tirer les oiseaux à bas; & s'ils se levent, rien ne vous empêchera de les tirer en volant: la meilleure heure pour cette chasse est le matin.

APPROPRIATION, (N), subst. f., *Gramm. Logiq.* On nomme ainsi le changement que l'on fait subir au sens d'un mot, lorsque de son emploi naturel à désigner une chose d'un certain genre, on le fait servir à en désigner une autre d'un genre différent. C'est ainsi que presque tous nos termes, employés d'abord à désigner des êtres physiques, sont devenus par *appropriations* des termes métaphysiques, ceux qui ne marquoient que les actes du corps, ont été employés pour exprimer ceux de l'ame; ce qui se disoit des hommes, a pu se dire de Dieu. Ainsi un mot propre à une idée, est devenu par l'*appropriation*, propre à une idée de nature toute différente. Pour que cette *appropriation* des termes n'induise pas une erreur, il faut avoir grand soin par des définitions ou des explications, de déterminer dans quel sens on rend un tel mot propre à désigner une autre chose. (G.M.)

Appropriation, terme de *Jurisprudence canonique*, est l'application d'un bénéfice ecclésiastique, qui de sa propre nature est de droit divin, & non point un patrimoine personnel, à l'usage propre & perpétuel de quelque Prélat ou Communauté religieuse, afin qu'elle en jouisse pour toujours. *v.* Approprié.

Il y a *appropriation*, quand le titre & les revenus d'une Cure sont donnés à un Evêché, à une maison Religieuse, à un College, &c. & à leurs successeurs; & que quelqu'un des membres de ce corps fait l'office divin, en qualité de Vicaire. *v.* Cure & Vicariat.

Pour faire une *appropriation*, après en avoir obtenu la permission du Souverain, il est nécessaire d'avoir le

consentement de l'Evêque du Diocèse, du patron & du bénéficier, si l'Eglise ou le bénéfice est rempli; s'il ne l'est pas, l'Evêque du Diocèse & le Patron peuvent le faire avec la permission du Roi.

Pour dissoudre une *appropriation*, il suffit de présenter un Clerc à l'Evêque, & qu'il l'institue & le mette en possession; car cela une fois fait, le bénéfice revient à sa premiere nature. Cet acte s'appelle une *désappropriation*.

L'*appropriation* est la même chose que ce qu'on appelle autrement en droit canonique, *Union*. v. UNION.

APPROPRIÉ, (N), adj. *verbal*, indique la qualité d'une chose que l'on a rendue à dessein propre & convenable à telle fin: on le dit des termes, du titre, des gestes, quand ils sont assortis exactement aux idées que l'on veut exprimer, aux sentimens que l'on veut inspirer: on le dit des choses lorsqu'elles sont rendues propres à produire l'effet que l'on avoit en vue. (G. M.)

APPROPRIÉ, adj. en terme de *droit canonique*, se dit, d'une Eglise ou d'un bénéfice, dont le revenu est annexé à quelque dignité Ecclésiastique ou Communauté religieuse, qui nomme un Vicaire pour desservir la Cure. En Angleterre, le mot *approprié* est synonyme à *inféodé*. v. INFÉODÉ. On y compte 3845 Eglises *appropriées*. v. APPROPRIATION.

APPROVISIONNEMENS, (R), s. m., *Milit.*, ce sont des munitions de bouche & de guerre, dont on remplit les Places de guerre, les Forts, Châteaux, Villes frontieres, &c. Quand on veut faire des *approvisionnemens* militaires sur les frontieres, il ne faut jamais, dit l'Auteur *des Œuvres Militaires*, *t. 4. p. 163.* les mettre dans les Places en premiere ligne. C'est un défaut où l'on n'est que trop souvent tombé, parce que si vous perdez vos Places, vous perdez vos *approvisionnemens*. On ne court pas ces risques-là en seconde ligne, d'où on les pousse en avant lorsqu'on en a besoin.

Il est vrai qu'il faut approvisionner toutes les Villes, Forts & Châteaux en premiere ligne, mais seulement de ce qu'il leur faut en cas de siege, parce qu'étant sur la défensive, on ne sait pas auquel l'ennemi s'attachera; & l'on a vu trop souvent des Places se rendre, faute de subsistances. Si l'on est sur l'offensive, ces munitions, soit de bouche, soit de guerre, se transportent en avant pour l'armée, & sont remplacées successivement par celles de la seconde ligne.

Il ne faut jamais approvisionner une frontiere de subsistances du pays même, sans quoi vous y mettez la disette, & faites périr par conséquent vos peuples, dont vous avez besoin pour l'agriculture, & qui sont extrêmement fatigués par les fréquens convois indispensables.

Ce qui ruine encore le pays, c'est l'avidité de certains entrepreneurs, qui, pour avoir moins de frais, achetent sur la frontiere, plutôt que de tirer de plus loin, afin qu'il leur en coûte moins de voitures.

Quand on veut faire secrétement des *approvisionnemens*, on peut y réussir par l'entremise des entrepreneurs généraux, qui feront des achats considérables dans les villages, & qui ne les enleveront que lorsqu'on leur aura donné l'ordre. Ces achats sont toujours abusifs pour l'ennemi, parce qu'il ne peut pas être bien informé de ce qui se passe dans l'intérieur, & que le peu de connoissance qu'il en peut avoir, porte sur la nécessité d'acheter des grains, ainsi que l'on fait journellement pour la fourniture des troupes, le Souverain leur donnant le pain sur la frontiere, & le fourrage à la cavalerie, comme foin, paille & avoine; & cela est d'autant plus aisé à feindre, que quelques Souverains font tous les ans des camps de paix sur les frontieres.

APPROUVER *un livre*, c'est déclarer par écrit qu'après l'avoir lu avec attention, on n'y a rien trouvé qui puisse ou doive en empêcher l'impression. v. APPROBATION, CENSEUR.

APPROXIMATION, *approximatio*, s. f., en *Mathématique*, est une opération par laquelle on approche toujours de

plus en plus de la valeur d'une quantité cherchée, sans cependant en trouver jamais la valeur exacte. *v.* RACINE.

Wallis, Raphson, Halley, & d'autres, nous ont donné différentes méthodes d'*approximation* : toutes ces méthodes consistent à trouver des séries convergentes, à l'aide desquelles on approche si près qu'on veut de la valeur exacte d'une quantité cherchée ; & cela plus ou moins rapidement, selon la nature de la série. *v.* CONVERGENT & SERIE.

Si un nombre n'est point un quarré parfait, il ne faut pas s'attendre d'en pouvoir tirer la racine exacte en nombres rationels, entiers ou rompus ; dans ces cas il faut avoir recours aux méthodes d'*approximation*, & se contenter d'une valeur qui ne différe que d'une très-petite quantité de la valeur exacte de la racine cherchée. Il en est de même de la racine cubique d'un nombre qui n'est pas un cube parfait, & ainsi des autres puissances, comme on peut voir dans les *Transact. phil.* n°. 215.

La méthode la plus simple & la plus facile d'approcher de la racine d'un nombre, est celle-ci : je suppose, par exemple, qu'on veuille tirer la racine quarrée de 2 ; au lieu de 2, j'écris la fraction $\frac{20000}{10000}$, qui lui est égale, ayant soin que le dénominateur 10000 soit un nombre quarré, c'est-à-dire, renferme un nombre pair de zeros ; ensuite je tire la racine quarrée du numérateur 20000 ; cette racine, que je peux avoir à une unité près, étant divisée par 100, qui est la racine du dénominateur, j'aurai à $\frac{1}{100}$ près la racine de $\frac{20000}{10000}$, c'est-à-dire, de 2.

Si on vouloit avoir la racine plus approchée, il faudroit écrire $\frac{2000000}{1000000}$, & on auroit la racine à $\frac{1}{1000}$ près, &c. de même pour avoir la racine cubique de 2, il faudroit écrire $\frac{2000000}{1000000}$, 1000000 étant un nombre cubique, & on auroit la racine à $\frac{1}{1000}$ près, & ainsi à l'infini.

Soit $aa+b$ un nombre quelconque qui ne soit pas un quarré parfait, & a^3+b un nombre quelconque qui ne soit pas un cube parfait. Soit aa le plus grand quarré parfait contenu dans le premier de ces nombres. Soit a^3, le plus grand cube parfait contenu dans le second de ces nombres, on aura $\sqrt{(aa+b)} = a + \frac{b}{2a} - \frac{3bb}{8a^3}$ &c. & $\sqrt[3]{(a^3+b)} = a + \frac{b}{3a^2} - \frac{bb}{9a^5}$ &c. *v.* BINOME. À l'aide de ces équations, on aura facilement des expressions fort approchées des racines quarrées & cubiques que l'on cherchera.

Soit proposé d'avoir la racine d'une équation par approximation, 1°. d'une équation du second degré. Soit l'équation donnée du second degré dont il faut avoir la racine par *approximation*, $x^2 - 5x - 31 = 0$; on suppose que l'on sache déja que la racine est à peu près 8 ; ce que l'on peut trouver aisément par différentes méthodes dont plusieurs sont exposées dans le VI[e] livre de l'*Analyse démontrée* du P. Reyneau.

Soit $8+y$ la racine de l'équation proposée, ensorte que y soit une fraction égale à la quantité dont 8 est plus grand ou plus petit que la racine cherchée, on aura donc

$$\begin{aligned} x^2 &= 64 + 16y + y^2 \\ -5x &= -40 - 5y \\ -31 &= -31. \\ \hline & -7 + 11y + y^2 = 0. \end{aligned}$$

Or comme une fraction devient d'autant plus petite que la puissance à laquelle elle se trouve élevée est grande, & que nous ne nous proposons que d'avoir une valeur approchée de la racine de l'équation, nous négligerons le terme y^2 ; & la derniere équation se réduira à

$$-7 + 11y = 0.$$

$$y = \frac{7}{11} = \frac{6}{10} \text{ à peu près } = 0.6.$$

Donc $x = 8 + 0.6 = 8.6$.

Soit encore $x = 8.6 + y$, on aura

$$\begin{aligned} x^2 &= \tfrac{7396}{100} + \tfrac{172}{10}y + y^2 \\ -5x &= -\tfrac{430}{10} - 5y \\ =31 &= -31. \\ \hline & \tfrac{7396}{100} - \tfrac{430}{10} - 31 + \tfrac{172}{10}y - 5y = 0. \end{aligned}$$

Réduisant les fractions au même déno-

minateur, on aura l'équation ſuivante :

$73.96 - 4300 - 3100 + (1720 - 500)y = 0$

$-0.04 + 1220y = 0.$

$12.20y = 0.04.$

$y = 004 : 12.20 = 0.0032.$

Donc $x = 8.6000 + 0.0032 = 8.6032.$

Soit encore $x = 8.6032 + y$: on aura

$x^2 = 7401505024 + 17.206400007 + y^2$

$-5x = -43.01600000 - 50000000$

$-31 = -31.00000000.$

$-0.000094976 - 12.20640000y = 0.$

$y = 0.000094976 : 12.20640000y$
$= 0.000077808.$

Donc $x = 8.6032000000 + 0.0000076808$
$= 8.603277808.$

Soit maintenant cette équation du troiſieme degré, dont il faut chercher la racine par *approximation*, $x^3 + 2x^2 - 23x - 70 = 0$, & dont on ſuppoſe que l'on ſache à peu près la valeur de la racine, par exemple 5.

Soit donc la racine de cette équation $5 + y$. Comme on peut négliger les termes où y ſe trouve au ſecond & au troiſieme degré, il n'eſt pas néceſſaire de les exprimer dans la transformation. On aura donc ſeulement

$x^3 = 125 + 75y$

$+2x^2 = 50 + 20y$

$-23x = 115 - 23y$

$-70 = -70.$

$-10 + 72y = 0.$

$y = -\frac{10}{72} = 0.1.$

Donc $x = 5 + 0.1 = 5.1.$

Soit derechef $x = 5.1 + y$, on aura

$x^3 = 132.651 + 73.030y$

$+2x^2 = 52.020 + 20.400y$

$-23x = -117.300 - 23.000y$

$-70 = -70.000.$

$-2.629 + 75.430y = 0$

$75.430y = 2.629.$

$y = 2.629 : 75.430 = 0.0348.$

Donc $x = 5.1 + 0.0348 = 5.1348$, & ainſi de ſuite à l'infini. Il eſt évident que plus on réitérera l'opération, plus la valeur de x approchera de la valeur exacte de la racine de l'équation propoſée.

Cette méthode pour approcher des racines des équations numériques, eſt dûe à M. Newton. Dans les *Mém. de l'Ac. de* 1744, on trouve un mémoire de M. le Marquis de Courtivron, où il perfectionne & ſimplifie cette méthode. Dans les mêmes *Mémoires*, M. Nicole donne auſſi une méthode pour approcher des racines des équations du troiſieme degré dans le cas irréductible ; & M. Clairaut, dans ſes *Elémens d'Algebre*, enſeigne auſſi une maniere d'approcher de la racine d'une équation du troiſieme degré dans ce même cas. *v.* CAS IRRÉDUCTIBLE *du troiſieme degré.*

APPUI, SOUTIEN, SUPPORT : l'*appui*, fortifie, le *ſoûtien* porte, le *ſupport* aide ; l'*appui* eſt à côté, le *ſoûtien* deſſous, l'*aide* à l'un des bouts : une muraille eſt *appuyée* ; une voûte eſt *ſoûtenue* ; un toit eſt *ſupporté* : ce qui eſt violemment pouſſé a beſoin d'*appui* ; ce qui eſt trop chargé a beſoin de *ſoûtien* ; ce qui eſt très-long a beſoin de *ſupport*.

Au figuré, l'*appui* a plus de rapport à la force & à l'autorité ; le *ſoûtien*, au crédit & à l'habileté ; & le *ſupport*, à l'affection & à l'amitié.

Il faut *appuyer* nos amis dans leurs prétenſions, les *ſoûtenir* dans l'adverſité, & les *ſupporter* dans leurs momens d'humeur.

APPUI, ou *point d'appui* d'un levier, eſt le point fixe autour duquel le poids & la puiſſance ſont en équilibre dans un levier : ainſi dans une balance ordinaire, le point de milieu par lequel on ſuſpend la balance, eſt le *point d'appui*. Le *point d'appui* d'un levier, lorſque la puiſſance & les poids ont des directions paralleles, eſt toujours chargé d'une quantité égale à la ſomme de la puiſſance & du poids. Ainſi dans une balance ordinaire à bras égaux, la charge du *point d'appui* eſt égale à la ſomme des poids qui ſont dans les plats de la balance, c'eſt-à-dire, au double d'un de ces poids. On voit auſſi par cette raiſon, que l'*appui* eſt moins chargé dans la balance appellée *romaine*, ou *peſon*, que dans la balance ordinaire :

ordinaire : car pour peser, par exemple, un poids de six livres avec la balance ordinaire, il faut de l'autre côté un poids de six livres, & la charge de l'*appui* est de douze livres ; au lieu qu'en se servant du peson, on peut peser le poids de six livres avec un poids d'une livre, & la charge de l'*appui* n'est alors que sept livres. *v.* PESON, ROMAINE, &c.

APPUI, s. m., terme de *Tourneurs* ; c'est ainsi qu'ils appellent une longue piece de bois qui porte des deux bouts sur les bras de deux poupées, & que l'ouvrier a devant lui, pour soûtenir & affermir son outil. On lui donne aussi le nom de *barre* ou de *support* du tour. *v.* SUPPORT & TOUR.

APPUI, en *Architecture*, du Latin *podium*, selon Vitruve ; c'est une balustrade entre deux colonnes, ou entre les deux tableaux ou pieds droits d'une croisée, dont la hauteur intérieure doit être proportionnée à la grandeur humaine, pour s'y appuyer, c'est-à-dire, de deux pieds un quart au moins, & de trois pieds un quart au plus. *v.* BALUSTRADE.

On appelle aussi *appui*, un petit mur qui sépare deux cours ou un jardin, sur lequel on peut s'appuyer : on appelle *appui continu*, la retraite qui tient lieu de piédestal à un ordre d'Architecture, & qui dans l'intervalle des entre-colonnememens ou entre-pilastres, sert d'*appui* aux croisées d'une façade de bâtimens.

On dit *appui allégé*, lorsque l'*appui* d'une croisée est diminué de l'épaisseur de l'ébrasement, autant pour regarder pardehors plus facilement, que pour soulager le lintot de celle de dessous.

On appelle *appui évuidé*, non-seulement les balustrades, mais aussi ceux ornés d'entrelacs percés à jour, tels qu'il s'en voit un modele au peristyle du Louvre, du côté de S. Germain l'Auxerrois.

On appelle *appui rampant*, celui qui suit la rampe d'un escalier, soit qu'il soit de pierre, de bois, ou de fer. *v.* RAMPE.

APPUI, c'est en *Charpenterie* le nom qu'on donne aux pieces de bois que l'on met le long des galeries, des escaliers & aux croisées. Voyez les *Pl. de Charpente*, *fig. 32. H & fig. 62. N.* L'usage des *appuis* est d'empêcher les passans de tomber.

APPUI, en termes de *Manege*, est le sentiment réciproque entre la main du cavalier & la bouche du cheval, par le moyen de la bride ; ou bien c'est le sentiment de l'action de la bride dans la main du cavalier. *v.* MAIN, FREIN, MORDS, BRIDE, &c.

Un *appui fin* se dit d'un cheval qui a la bouche délicate à la bride, de maniere qu'intimidé par la sensibilité & la délicatesse de sa bouche, il n'ose trop appuyer sur son mords, ni battre à la main pour résister.

On dit qu'un cheval a un *appui sourd*, *obtus*, quand il a une bonne bouche, mais la langue si épaisse que le mords ne peut agir ni porter sur les barres, cette partie n'étant pas assez sensible pour les barres ; quoique cet effet provienne quelquefois de l'épaisseur des levres.

Un cheval n'a point d'*appui*, quand il craint l'embouchure, qu'il appréhende trop la main, & qu'il ne peut porter la bride ; & il en a trop quand il s'abandonne sur le mords. La rène de dedans du caveçon attachée courte au pommeau, est un excellent moyen pour donner un *appui* au cheval, le rendre ferme à la main & l'assurer : cela est encore utile pour lui assouplir les épaules ; ce qui donne de l'*appui* où il en manque, & en ôte où il y en a trop.

Si l'on veut donner de l'*appui* à un cheval, & le mettre dans sa main, il faut le galopper, & le faire souvent reculer. Le galop étendu est aussi très-propre à donner de l'*appui* à un cheval, parce qu'en galoppant il donne lieu au cavalier de le tenir dans la main.

Appui à pleine main, c'est-à-dire, *appui* ferme, sans toutefois peser à la main, & sans battre à la main. Les chevaux pour l'armée doivent avoir l'*appui* à pleine main.

Appui au delà de la pleine main, ou *plus qu'à pleine main*, c'est-à-dire, qui ne force pas la main, mais qui pese pourtant un peu à la main: cet *appui* est bon pour ceux qui faute de cuisses se tiennent à la bride.

APPUI, *droit d'*, (N), terme de *Droit*, qui marque une servitude réelle. *v.* SERVITUDES.

Le droit d'*appui* consiste dans le pouvoir moral que l'on a de faire porter un bâtiment sur une muraille ou une colonne de la maison voisine, en vertu de quoi le maitre de cette maison doit réparer, quand il en est besoin, sa muraille en colonne; autrement il n'auroit qu'à la laisser tomber, pour éluder & rendre inutile la servitude. (D. F.)

APPUI-MAIN, s. m., baguette que les Peintres tiennent par le bout avec le petit doigt de la main gauche, & sur laquelle ils posent celle dont ils travaillent. Il y a ordinairement une petite boule de bois ou de linge revêtue de peau au bout, qui pose sur le tableau pour ne le pas écorcher.

APPUI-POT, (N), ustensile de cuisine, dont la matiere est de cuivre, ou de fer, fait en demi-cercle. Il sert à soutenir le pot, ou quelqu'autre vaisseau, de crainte qu'on ne le renverse.

APPULSE, s. en terme d'*Astronomie*, se dit du mouvement d'une planete qui approche de sa conjonction avec le soleil ou une étoile. *v.* CONJONCTION. Ainsi on dit l'*appulse de la lune à une étoile fixe*, lorsque la lune approche de cette étoile, & est prête de nous la cacher. *v.* OCCULTATION.

APPUPEN, (N), *Géog.*, nom propre d'un marais considérable de l'Amérique méridionale, dont les eaux s'écoulent dans le Parana. On y a bâti une ville qui est peuplée de Nouveaux Convertis.

APPUREMENT *d'un compte*, terme de *Finances* & de *Droit*, est la transaction ou le jugement qui en termine les débats, & le payement du reliquat; au moyen de quoi le comptable demeure quite & déchargé. *v.* COMPTE.

APPUREMENT *d'un compte*, est l'approbation des articles qui y sont portés, contenant décharge pour le comptable.

Les Anglois appellent cette décharge un *quietus est*, parce qu'elle se termine chez eux par la formule latine *abinde recessit quietus. v.* COMPTE.

APPURER *l'or moulu*, terme de *Doreur sur métal*, c'est, après que l'or en chaux a été amalgamé au feu avec le vif-argent, le laver dans plusieurs eaux pour en ôter la crasse & les scories.

APPUYÉ, adj. m., on dit, en terme de *Géométrie*, que les angles dont le sommet est dans la circonférence de quelque segment de cercle, s'*appuient* ou sont posés sur l'arc de l'autre segment de dessous. Ainsi *fig. 89. Géom.*, l'angle *ABC*, dont le sommet est dans la circonférence du segment *ABC*, est dit *appuyé* sur l'autre segment *ADC. v.* SEGMENT.

APPUYER *des deux*, *Manége*, c'est frapper & enfoncer les deux éperons dans le flanc du cheval. *Appuyer ouvertement des deux*, c'est donner le coup des deux éperons de toute sa force. *Appuyer le poinçon*, c'est faire sentir la pointe du poinçon sur la croupe du cheval de manege pour le faire sauter. *v.* POINÇON.

APPUYER *les chiens*, en *Vénerie*, c'est suivre toutes leurs opérations, & les diriger, les animer de la trompe & de la voix.

APPUYOIR, s. m., pour presser les feuilles de ferblanc que le Ferblantier veut souder ensemble: il se sert d'un morceau de bois plat de forme triangulaire, qu'on appelle *appuyer. v. la figure 30. Pl. du Ferblantier.*

APRACKBANIA, *ou* ABRUCKBANIA, *Géog.*, ville de Transylvanie sur la riviere d'Ompas, au-dessus d'Albe-Julie.

APRE, (N), adj., *Gramm.*, c'est ce que le goût trouve rude, ce qui lui cause une sensation désagréable. *Ces poires sont âpres.*

APRE-ARTERE, (N), terme d'*Anatomie*, qui signifie la même chose que *trachée-artere*. Voyez ce mot.

Apre, (N), *Anat.*, ligne *âpre* du fémur; c'est une ligne saillante & inégale, située environ vers le tiers supérieur du corps du fémur, & qui donne attache à des muscles voisins.

APREMONT, *Géogr. Mod.*, petite ville de France, dans le Poitou, généralité de Poitiers. *Long. 15. 52. lat. 46. 45.*

Apremont, (N), *Géogr. Mod.*, château & baronie de Lorraine, entre la Moselle & la Meuse, près du Bailliage de S. Michel. C'étoit l'un des plus anciens fiefs de l'Evêché de Metz, lorsque dans le XVI[e] siecle il en fut démembré, pour faire partie des domaines de la Maison de Lorraine, sans être cependant, ni dans son Duché, ni dans celui de Bar. Le nom d'*Apremont* vient du haut roc escarpé, sur lequel on bâtit le château de cette seigneurie. (D. G.)

Apremont, (N), *Géogr.*, château fortifié de Savoie: il a donné son nom à une famille illustre; il est assez près de Montmélian à l'ouest-nord-ouest.

APRÈS, préposition, qui marque postériorité de tems, ou de lieu, ou d'ordre.

Après les fureurs de la guerre,
Goûtons les douceurs de la paix.

Après, se dit aussi adverbialement; partez, nous irons *après*, c'est-à-dire, *ensuite.*

Après, est aussi une préposition inséparable qui entre dans la composition de certains mots, tels qu'*après-demain*, *après-diné*, *l'après-dinée*, *après-midi*, *après-soupé*, *l'après-soupée.*

C'est sous cette vue de préposition inséparable qui forme un sens avec un autre mot, que l'on doit regarder ce mot dans ces façons de parler; ce portrait est fait d'*après nature*; comme on dit en *peinture* & en *sculpture*, dessiner d'*après* l'antique; modeler d'*après* l'antique; ce portrait est fait d'*après* nature; ce tableau est fait d'*après* Raphael, &c. c'est-à-dire, que Raphael avoit fait l'original auparavant.

APRETÉ, (N), s.f., *Gramm.*, qualité de ce qui est âpre. On le dit des fruits quand faute de maturité, ou pour quelqu'autre raison, ils sont rudes, âcres, désagréables; l'*âpreté* diminue dans les fruits, à mesure que les arbres vieillissent.

Apreté, s. f., se dit de l'inégalité & de la rudesse de la surface d'un corps, par laquelle quelques-unes de ses parties s'élevent tellement au dessus du reste, qu'elles empêchent de passer la main dessus avec aisance & liberté. *v.* Particule.

L'*âpreté* ou la rudesse, est opposée à la douceur, à l'égalité, à ce qui est uni ou poli, &c. le frottement des surfaces contiguës vient de leur *âpreté*. *v.* Surface & Frottement.

L'*âpreté* plus ou moins grande des surfaces des corps est une chose purement relative: les corps qui nous paroissent avoir la surface la plus unie, étant vus au microscope, ne sont plus qu'un tissu de rugosités & d'inégalités.

Suivant ce que M. Boyle rapporte de Vermausen, aveugle très-fameux par la délicatesse & la finesse de son toucher, avec lequel il distinguoit les couleurs, il paroitroit que chaque couleur a son degré ou son espece particuliere d'*âpreté*. Le noir paroit être la plus rude, de même qu'il est la plus obscure des couleurs: mais les autres ne sont pas plus douces à proportion qu'elles sont plus éclatantes; c'est-à-dire, que la plus rude n'est pas toujours celle qui réfléchit le moins de lumiere: car le jaune est plus rude que le bleu, & le verd, qui est la couleur moyenne, est plus rude que l'une & l'autre. *v.* Couleur, Lumiere.

APRIGLIANO, (N), *Géogr.*, nom propre d'un bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, à trois lieues, Ouest, de Cosence.

APRIO, *Géogr. Anc. & Mod.*, ville de la Romanie, que les Anciens nommoient *apros* & *apri*. Elle porta aussi le nom de *Theodosiapolis*, parce que Theodose le Grand en aimoit le séjour.

A PRIORI, A POSTERIORI, (N), *qualificatifs latins*; terme de *Logique*. Quoique ces expressions soient latines, on s'en sert assez souvent en françois, soit

en faveur de leur briéveté, soit parce qu'on se les est rendues familieres dans les auditoires de philosophie, soit parce qu'on n'a pas voulu se donner la peine, ni prendre la liberté de leur en substituer d'équivalentes en françois, par une suite de l'esclavage où se sont réduits les philosophes, qui n'osent enrichir leur langue des termes nécessaires pour exprimer les idées nouvelles dont ils augmentent la masse des connoissances humaines, & qui prennent pour juges & législateurs du langage qui exprime les pensées, les personnes qui pensent le moins.

Au lieu donc de dire: *démonstration synthétique* ou *descendante*, on dit *démonstration à priori.* Au lieu de dire *démonstration analytique* ou *ascendante*, on dit *démonstration a posteriori.*

Démontrer *a priori*, c'est établir la vérité d'une proposition en tirant les preuves de quelque principe général, de quelque axiome ou proposition universelle, dont la certitude est incontestable, cela se fait en développant ce principe & en faisant voir qu'il renferme dans la signification réelle l'affirmation de la vérité que l'on veut établir. Je démontre synthétiquement ou *a priori* que la cause premiere est une cause éternelle, lorsque je pose d'abord cet axiome, *ce qui n'existe pas ne peut rien produire*, & qu'en le développant je fais voir que s'il y avoit eu un moment dans la durée, dans lequel rien n'existât, il seroit impossible qu'il existât rien à présent; je montre par-là, que dire que ce qui n'existe pas, ne peut rien produire, c'est affirmer que de toute éternité il y a eu une cause de ce qui est aujourd'hui.

On démontre aussi synthétiquement, lorsque l'on se sert d'une définition avouée, pour prouvrer une proposition contestée en faisant voir clairement par le développement de la définition, qu'elle renferme la proposition que l'on conteste. C'est ainsi que Descartes ayant défini Dieu, *l'Etre souverainement parfait*, se sert de cette définition pour démontrer *à priori* l'existence de cet être, raisonnant ainsi: „ l'Etre que je connois comme souverainement parfait, a toutes les perfections possibles. L'existence nécessaire, éternelle, indépendante est une perfection essentielle; donc l'existence nécessaire, éternelle, indépendante est une perfection de l'Etre souverainement parfait. Tout être dont l'existence est nécessaire, existe nécessairement, & ne sauroit ne pas exister. L'Etre souverainement parfait que je nomme Dieu, existe nécessairement. Il existe donc réellement un Etre souverainement parfait. Donc Dieu existe effectivement, puisqu'il seroit contradictoire de dire qu'il n'existe pas.“ Tel est ce fameux raisonnement, cette célébre démonstration *à priori* de l'existence de Dieu, que Descartes se félicita d'avoir trouvée, & que tant d'ennemis de cet illustre restaurateur de la Philosophie, attaquerent plus peut-être par jalousie, que parce qu'ils la trouvoient défectueuse; une bonne partie d'entr'eux n'étant pas seulement capable d'en sentir la force. Voyez sur ce sujet, Cartesii *Phil. prima*, *medit. 3.* Rukeri *Dissertatio de Cartesii argumento.* Wolfii *Commentatio de differentia nexûs.* Si la possibilité d'un Etre infiniment parfait est démontrée, la démonstration de Descartes est sans replique.

On démontre aussi *à priori*, lorsque de la connoissance d'une cause, on tire les preuves des effets qui en naissent. Ainsi de la connoissance des perfections de la cause premiere, je déduis les preuves de la perfection de ce monde.

La force de la démonstration synthétique dépend, 1°. de la certitude évidente des principes que l'on pose; 2°. de l'exactitude des définitions que l'on donne & de la signification fixe & bien connue des termes, par lesquels on les exprime; 3°. de la liaison réelle & suivie des propositions que l'on déduit de ces principes & de ces définitions, soit avec ces principes mêmes & ces définitions, soit entr'elles, soit enfin avec la conclu-

ſion qui renferme le jugement que l'on veut prouver être vrai ; 4°. de la liaiſon néceſſaire & évidente entre la nature & les propriétés de la cauſe, avec la nature & l'exiſtence des effets qu'on lui attribue. 5°. La démonſtration ſynthétique fondée ſur des définitions, doit, pour être légitime, ne donner jamais à la concluſion, plus d'étendue que n'en ont les termes de la définition donnée, ni employer ces termes dans un autre ſens que celui préciſément, qu'ils ont dans la définition : cette derniere regle eſt ſurtout d'une néceſſité indiſpenſable dans les ouvrages Wolfiens, & doit être ſuivie par ceux qui les liſent ; parce que les définitions peuvent être arbitraires, ſi l'on s'écarte du vrai ſens de la définition, ou qu'on lui donne plus ou moins d'étendue qu'elle n'en a, on déduira de la démonſtration tout autre choſe que la propoſition que l'on devoit établir, & on imputera à l'auteur une doctrine qu'il n'enſeigne point. *v.* PRINCIPES, AXIOMES, DÉFINITIONS, RAISONNEMENT, DÉMONSTRATION, ANALYSE, SYNTHESE, CAUSE, EFFET.

On démontre analytiquement ou *à poſteriori*, 1°. lorſque l'on veut prouver la vérité d'une propoſition générale, en partant de quelque propoſition particuliere, comme quand voulant prouver la contingence du monde, je me ſers comme d'un premier principe de l'expérience journaliere qui me prouve qu'aucun des faits particuliers dont je ſuis témoin, qu'aucun des êtres individuels que je vois, n'a une exiſtence néceſſaire ; c'eſt ainſi que je prouve l'exiſtence d'une cauſe éternelle, par l'exiſtence des cauſes ſubalternes que je vois autour de moi : 2°. lorſque de la connoiſſance des effets, je déduis les preuves des propriétés de la cauſe : c'eſt ainſi que de l'arrangement de l'ordre, & des rapports de convenance que je découvre dans l'univers, je déduis la ſageſſe du Créateur ; de l'activité & de l'intelligence dont quelques créatures ſont douées, je déduis l'activité, & l'intelligence de l'Etre qui les a faites.

La force de la démonſtration analytique dépend, 1°. de la certitude des propoſitions particulieres d'où l'on part, des faits individuels dont on poſe l'exiſtence, comme un fait qui ſert de principe ; 2°. de la liaiſon exacte de toutes les propoſitions & de tous les faits, par leſquels on remonte à la propoſition générale que l'on veut établir. Voyez ce que nous avons dit à l'article ANALYSE, en donnant les regles particulieres de cette méthode.

Pour peu que l'on y faſſe attention, on verra que la démonſtration *à priori*, n'eſt autre choſe que la méthode ſynthétique employée pour prouver une vérité, & qu'ainſi il eſt naturel de ſubſtituer aux mots latins *à priori*, le qualificatif françois ſynthétique, puiſqu'il eſt déja reçu comme terme technique dans ces matieres. Si cette expreſſion paroît trop ſcientifique, pourquoi ne diroit-on pas en place de *démontrer à priori* ou *ſynthétiquement : Démontrer en raiſonnant du général au particulier ?* De même la *démonſtration à poſteriori*, n'étant que la *méthode analytique*, appliquée au raiſonnement que l'on nomme *démonſtration*, pourquoi ne diroit-on pas *démonſtration analytique* ou *qui va du particulier au général ?*

Il n'eſt guere poſſible de faire des démonſtrations purement analytiques ou purement ſynthétiques, je n'en connois aucune dans laquelle on ne doive faire entrer & des principes généraux & des faits particuliers. Ce qui décide de leur dénomination eſt ſeulement le point d'où l'on part, & le caractere du plus grand nombre de propoſitions que l'on emploie dans la chaîne des idées, qui conduiſent du fait ou du principe que l'on poſe à la propoſition que l'on veut établir.

Il faut obſerver ici qu'il n'eſt pas indifférent quelle de ces méthodes de démonſtration on emploie pour établir une vérité. Il eſt des vérités que l'on ne ſauroit prouver *ſynthétiquement*, telles ſont celles, qui ont pour objet la nature & les propriétés des êtres, dont nous ne con-

noissons l'existence que par quelques actions; sans pouvoir soumettre l'être lui-même à notre examen. Dieu, les esprits purs, la lumiere, la matiere magnétique ou électrique, l'union de l'ame avec le corps, &c. ce n'est que par l'analyse que nous pouvons apprendre les vérités qui concernent ces objets. Il est vrai, qu'après avoir fait usage de l'analyse, nous pouvons déduire, des vérités générales que nous avons découvertes par ce moyen, des vérités particulieres qui en naissent par une liaison nécessaire: mais nous ne pourrons pas prouver ces vérités particulieres à ceux qui n'ont pas vu, comme nous, la vérité des principes généraux que nous avons découverts. De même il est des vérités que nous ne saurions prouver *analytiquement*, parce que nous n'avons pas des faits assez nombreux, assez constans & uniformes pour en déduire des principes généraux. Comment prouveroit-on analytiquement, par les faits, la justice distributive de la Providence? *v.* AXIOMES, PRINCIPES, MÉTHODE, CONSÉQUENCE, DÉMONSTRATION. (G. M.)

APRISE, vieux terme de *Pratique*, synonyme à *estimation*, *prisée*. Il est fait d'*aprisia*, qu'on trouve en ce sens dans d'anciens arrêts, & qui vient du verbe *appretiare*, priser.

APRON ou APRE, (R), f. m., *Hist. Nat. Icht. Asper*, *vulgo*; petit poisson de riviere, qu'on trouve dans le Rhone, entre Lyon & Vienne. Il est du genre de la perche, & Linné le nomme *perca pinnis dorsalibus distinctis secunda radiis 13.* *v.* PERCHE. Ce poisson ressemble assez au goujon; mais sa tête est plus large & pointue. Il a deux nageoires séparées sur le dos, dont l'antérieure, qui est épineuse, est composée, selon Artedi, de huit arêtes: celles des ouies ont quatorze rayons & celle de l'anus douze. Il est de couleur rousse, marqué de chaque côté de huit ou neuf raies noires qui traversent obliquement le ventre & le dos. Sa chair est plus dure que celle du goujon. (D.)

APROSIO, *Angelico*, (N), *Hist. Litt.*, né à Vintimille, sur la riviere de Genes, en 1607, entra fort jeune dans l'Ordre des Augustins, où il se distingua par son érudition, & par l'excellente Bibliothéque qu'il rassembla dans son couvent de *Vintimiglia*, sur laquelle il composa un livre fort curieux, sous le titre de *Biblioteca Aprosiana*: il publia plusieurs autres ouvrages de critique sous des noms supposés, & sur-tout plusieurs écrits contre les critiques de l'*Adonis* du Cavalier Marin, Ouvrage qu'un Religieux pouvoit se dispenser de défendre. Ce qu'il fit de meilleur sur ce sujet, fut l'écrit intitulé: *farsa poëtica di Sapricio saprici.*

APROSITE, ou *l'Isle inaccessible.* Pline la place dans l'Océan atlantique: quelques Géographes modernes prétendent que c'est l'isle que nous apellons *Porto-Santo*; d'autres, que c'est *Ombris* ou *S. Blandan*; ou par corruption, *la isla de San Borondon*; ou *l'encubierta*, la couverte, ou *la non trovada*, la difficile à trouver. C'est une des Canaries du côté d'Occident.

APROXIS, (N), *Hist. Nat.*, plante ainsi nommée par Pythagore, qui dit, que sa racine prend feu, comme le naphte, à une certaine distance. Ce Philosophe ajoûte que, de quelque maladie qu'on soit attaqué, quand cette plante fleurit, on en a un ressentiment au retour du printems, quoiqu'on en ait été bien guéri. Pline prétend qu'il faut en dire autant du froment, de la ciguë, & des violettes.

APS ou ABS, (N), *Géogr.*, ville ancienne de France, autrefois capitale du Vivarais. On la nommoit en latin *Alba Helviorum*. Elle étoit à deux lieues de Viviers, & son siege épiscopal la rendoit considérable. Il y reste encore plusieurs marques d'antiquité.

APSIDE, (R), f. f., *Astron.*: signifie les deux sommets d'une orbite elliptique; ce mot vient d'ἀψίς, *tortue*, parce que ce sont les points où l'orbite se courbe, se replie & change de direction. L'*apside* supérieure s'appelle *apogée* quand il

s'agit du soleil & de la lune, *aphélie*, quand on parle des planetes principales & quelquefois *apojove*, quand il s'agit des satellites de Jupiter. *v.* APHELIES. (D.L.)

APSILES, s. m., *Géogr. Anc.*, peuples qui habitoient les environs du Pont-Euxin, & le pays de Lazes.

APSIS *ou* ABSIS, mot usité dans les Auteurs ecclésiastiques, pour signifier la partie intérieure des anciennes églises où le Clergé étoit assis, & où l'autel étoit placé. *v.* EGLISE.

On croit que cette partie de l'Eglise s'appelloit ainsi, parce qu'elle étoit bâtie en arcade ou en voûte, appellée par les Grecs ἀψὶς, & par les Latins *absis*. M. Fleury tire ce nom de l'arcade qui en faisoit l'ouverture. Isidore dit avec beaucoup moins de vraisemblance, qu'on avoit ainsi nommé cette partie de l'église, parce qu'elle étoit la plus éclairée, du mot grec ἅπτειν, *éclairer*.

Dans ce sens, le mot *absis* se prend aussi pour *concha*, *camera*, *presbyterium*, par opposition à *nef*, ou à la partie de l'église où se tenoit le peuple; ce qui revient à ce qu'on appelle *chœur* & *sanctuaire*. *v.* NEF, CHŒUR, *&c.*

APSUS, (N), *Géogr. Anc.*, c'est le nom que portoit autrefois la *Chrevasta*, riviere de l'Albanie Turque, dont le cours se fait dans de profondes vallées, qui ne lui laissent que des bords très-étroits, & très-pénibles, soit à gagner, soit à occuper. (D.G.)

APT, (R), *Géogr*, *Anc.* *&* *Mod.*, autrefois *Apta Julia*, ville de France en Provence, sur la riviere de Calaran. Cette ville, dont l'antiquité remonte à Jules César, qui l'embellit pendant son séjour, ou à Auguste qui, selon Dion, envoya plusieurs colonies dans la Narbonnoise, dont *Apt* en étoit une, montre encore dans son enceinte les débris d'un amphithéatre, & dans ses environs, un pont, que l'on ne croit pas moins ancien. Elle a un Evêque, suffragant d'Aix, mais dont le Diocese n'est que de 33 paroisses, & le revenu de 9000 livres: cet Evêque est titré de Prince d'*Apt*, & n'en est pourtant pas Seigneur. Elle a vu naître plusieurs personnages honorés comme Saints dans l'Eglise Romaine, tels que S. Castor, S. Pretextat & quelques autres; & elle croit posséder le corps de Ste. Anne, mere de la Ste. Vierge. Urbain VI. y fit tenir un Concile en 1362, pour la vérification des miracles de Ste. Delphine. Vaumoriére, Valcroissant & les Scuderi, frere & sœur, étoient d'*Apt*. Cette ville est encore fameuse par ses bonnes prunes. *Long.* 23. 6. *lat.* 43. 50. (D.G.)

APTERE, de ἄπτερος, *sans aile*, *Myt.*, épithete que les Athéniens donnoient à la victoire, qu'ils avoient représentée sans ailes, afin qu'elle restât toujours parmi eux.

APTERE, *Géogr. Anc. & Mod.* ville de l'isle de Crete, c'est aujourd'hui *Atteria* ou *Paleocastro*. On dit qu'*Aptere* fut ainsi nommée de ἄπτερος, *sans aile*, parce que ce fut là que les Sirenes tomberent, lorsqu'elles perdirent leurs ailes, après qu'elles eurent été vaincues par les Muses, qu'elles avoient défiées à chanter.

APTERE, (N), terme formé du grec, d'α privatif & πτερὸν, *ala*, emploié par quelques Naturalistes pour désigner en général les animaux qui n'ont point d'ailes, & en particulier un ordre d'insectes: *v.* INSECTE. (D.)

APTITUDE, (N), s. f., *Métaph. & Phys.*, terme abstrait, par lequel on désigne une disposition actuelle & permanente d'un être, en conséquence de laquelle il peut produire tel effet recherché, lorsqu'on l'appliquera aux êtres, dans lesquels on veut produire l'effet que l'on desire. Ce mot s'emploie en Philosophie, soit relativement aux êtres actifs ou moraux, soit relativement aux êtres purement physiques. On dit d'un homme, qu'il a de l'*aptitude* pour les sciences, pour un un emploi, c'est-à-dire, qu'il peut faire des progrès dans les sciences, qu'il peut remplir convenablement les fonctions d'un emploi. On dit, pour exprimer le contraire, qu'il est *inepte*, à ce qu'on voudroit le faire servir, c'est-

à-dire, qu'il n'a point d'*aptitude* pour telle chose.

On dit l'*aptitude* d'un corps à remplir exactement une place, à produire un tel effet, pour dire qu'il a dans sa constitution, dans ses propriétés tout ce qu'il faut pour produire l'effet physique que l'on recherche; mais il n'est plus d'usage d'employer le mot *inepte* dans le sens physique. *v.* PROPRIÉTÉ, CAPACITÉ. (G. M.)

APTITUDE, en terme de *Jurisprudence*, est synonyme à *capacité* & *habileté*. Voyez l'un & l'autre.

APUA, *Géogr.*, ville de Ligurie. *v.* PONTREMOLLE.

APUIES, f. m. pl., *Géogr. & Hist.*, peuples de l'Amérique méridionale, dans le Bresil. Ils habitent la source du Ganabara, ou du Rio-Janeiro & près du Gouvernement de ce dernier nom.

APULÉE *Lucius*, (N), *Hist. Litt.*, né à Madaure en Afrique d'une famille illustre, fut un fameux Philosophe Platonicien, du II. siecle. Ayant d'abord étudié à Carthage, puis à Athenes & ensuite à Rome, une insatiable curiosité de tout savoir, lui fit entreprendre plusieurs voyages; & après y avoir dépensé presque tous ses biens, il revint à Rome, où il fut obligé de gagner sa vie à plaider des causes. Un bon mariage avec une riche veuve le mit plus à son aise; mais lui suscita un facheux procès de la part des parens de cette femme, qui l'accuserent d'avoir employé l'art magique pour surprendre son cœur & son argent, & qui le citerent devant le Proconsul d'Afrique. *Apulée* se défendit avec beaucoup de vigueur, & prononça l'Apologie, que S. Augustin appelle un discours fleuri & éloquent. Il s'y justifia du crime de magie, ce qui n'empêcha pas que les Payens ne l'aient regardé comme un très-grand Magicien, & n'aient eu la témérité de lui attribuer de prétendus miracles qu'ils ont osé comparer à ceux de J. C. *Apulée* composa plusieurs Ouvrages en vers & en prose, dont une très-petite partie a résisté aux injures du tems. Ceux qui nous restent sont, *la Métamorphose ou l'âne d'or*, en onze Livres, qui n'est qu'un Roman ingénieux, fait pour relever l'utilité des mysteres du Paganisme, pour lequel l'Auteur étoit fort zélé, & en recommander la pratique par opposition à la religion Chrétienne, qu'il détestoit. Le fondement de l'allégorie que présente cette fable, est un conte milésien où l'Auteur, sous l'appas du plaisir, déguise des instructions sérieuses. Lucien avoit abrégé la même fable, qui originairement est d'un certain Lucius de Patras, qui raconte lui-même sa métamorphose en âne, & ses avantures sous cette forme. Les autres Ouvrages d'*Apulée* traitent de la Philosophie, suivant le systême de Platon, & ne peuvent cependant guere servir à entendre la doctrine de ce Philosophe; mais ils attachent le lecteur par la beauté du style & par un grand nombre de descriptions agréables & fleuries.

APULEIUS *Celsus*, (N), *Hist. Litt.*, Médecin, natif de Centuripa, dite aujourd'hui *Centorbi*, en Sicile. Il a été en grande estime sous l'empire de Tibere, vers l'an 30 ou 35 du salut. Scribonius Largus dit qu'*Apuleius* avoit été son Précepteur & celui de Valens, qui étoit un célebre Médecin; & Marcel l'Empirique, qui a vécu sous Theodose & Gratien, le nomme entre ceux qui avoient le mieux écrit de la Médecine. On lui attribue un Traité des choses rustiques, que nous avons dans les éditions de Bâle de l'an 1539 & 1540, sous le titre: *de Re Rusticâ selectorum Libri viginti.*

Dans une édition faite à Bâle des Oeuvres d'*Apulée* de Madaure, on a mis un Traité *de Herbis*, qu'on estime être du même *Apuleius Celsus*; mais le style se sent peu du siecle d'Auguste & de Tibere, & d'ailleurs il est peu conforme à celui d'un Philosophe Platonicien.

Il est parlé d'un *Apuleius*, Médecin, dans l'inscription suivante:

L. APULEIUS L. F. EROS MEDICUS.

On

On croit qu'il pourroit bien avoir été un Affranchi de Luce Apulée le Philosophe. Ce ne seroit pas le seul Médecin qu'il auroit eu à son service; il parle lui-même d'un Themison qu'il appelle *Médecin*.

APULIA, (N), *Géogr.*, en italien, *Apuglia*; contrée du Royaume de Naples, en Italie, le long du golphe de Venise. Elle comprend, en sens étroit, la terre de Barri & celle d'Otrante; & dans un sens étendu, la Capitanate en fait aussi partie. C'étoit la *Japygie* ou *Messapie* des Anciens, contrée de tout tems aride & sablonneuse, mais dont, à force de travail & d'industrie, les habitans bannissent peu à peu la stérilité & la misere. Les plantes potageres, la vigne & les melons sur-tout y réussissent au gré du cultivateur, & en dépit, semble-t-il, des intentions de la nature: car il pleut rarement dans ce pays-là; & comme il n'y a pas de montagnes, du moins dans les terres d'Otrante & de Barri, il n'y coule ni ruisseaux, ni rivieres; il n'y a pas de lacs, ni d'étangs non plus: les seules eaux douces que l'on y boive, sont aux environs de Manfredonia, dans la Capitanate, vers le mont Gargano, où véritablement il y a de bonnes sources. Ce n'est donc que dans des citernes ou dans des puits, dont l'eau ne peut encore être amassée que de loin en loin, vu la rareté des pluies, que l'Apulien trouve de quoi rafraîchir ou abreuver ses terres. Mais cette ressource seroit bien insuffisante, si, graces au voisinage de la mer, ainsi qu'au souffle modéré de quelques vents d'Est, l'abondance des rosées n'y suppléoit pas, & si les eaux de la mer se filtrant à travers les sables du pays, & laissant ainsi la trop forte amertume de leurs sels en arriere, n'y venoient pas assez constamment aider à la végétation des plantes. On remarque à ce dernier égard, qu'à quelqu'épaisseur que les sables s'entassent dans l'Apouille, il croît à leur surface des myrthes spontanés, des génévriers & d'autres arbrisseaux, dont les racines descendent jusqu'au niveau de la mer: la force de ces myrthes, jointe à leur grandeur, fait qu'on les emploie dans le contour des jardins & des vignes du pays, pour en mettre les productions à couvert de la véhémence de certains vents: & en général, les Apuliens sont très-experts & très-assidus à tirer parti du petit nombre d'avantages que leur fait la nature. L'on sait avec quels succès ils vaquent entr'autres tous les ans au bord de la mer, à leur pêche périodique du mois d'Avril & du mois de May; & l'on sait qu'à défaut de bois, ils brûlent de la fiente de buffle, cet animal étant très-commun chez eux. (D. G.)

APULSE, (N), *Astron.*, exprime la proximité de la lune à une étoile, soit qu'il y ait éclipse, soit que le bord de la lune ait passé seulement à quelques minutes de l'étoile. On observe les apulses avec soin pour déterminer les lieux de la lune, les erreurs des tables & les longitudes des lieux. On se sert, pour ces observations, d'un micrometre, avec lequel on observe les différences d'ascensions droites & de déclinaisons, entre l'étoile & le bord de la lune, ou bien d'un héliometre ou micrometre objectif pour mesurer les distances entre l'étoile & le bord de la lune avant & après le moment de la plus courte distance. On calcule les *apulses* en rapportant la lune à sa place sur une figure du zodiaque, telle que celui de Senen ou de d'Heulland, & cela est suffisant pour les prédire dans les éphémérides ou dans la connoissance des tems. (D. L.)

APURIMA *ou* APORIMAC, (R), *Géogr. Mod.*, riviere d'Amérique, la plus rapide de toutes celles qui coulent au Pérou. On remarque sur l'*Apurima* un pont d'une structure étonnante, vu la largeur & la profondeur de cette riviere; & il y faut payer un demi-ducat pour cent, de toutes les marchandises qui le passent. L'on donne aussi pour surprenant par son exécution & pour effrayer encore à la simple vue, le rapide sentier, nommé le *Laxa*, qui conduit à la riviere: c'est une pente de rocher, ren-

due praticable pour gens & pour bêtes de somme, dans une longueur de 400 pas, au moyen de degrés taillés assez larges, pour qu'à chaque pas un mulet puisse s'y arrêter. (D. G.)

APURWACA *ou* PIRAGUE, (R), *Géogr. Mod.*, riviere de l'Amérique méridionale, dans la Guiane; c'est une des plus considérables du pays. Quelques-uns la nomment aussi *Caperwaco*. Ses bords en général, sont encore peu connus: les voyageurs ne sont d'accord ni sur les peuples qui s'y trouvent, ni sur les productions qu'on en retire. Les Hollandois, qui l'ont remontée, ne parlent que des singes & perroquets qui vivent dans quelques-unes des isles que forme cette large riviere, & ils ne font aucune mention des arbres de cannelle, par exemple, que quelques Anglois ont cru voir dans des forêts adjacentes. Il est des relations de pays éloignés dont il faut peut-être imputer quelquefois les réticenses à des raisons d'intérêt. (D. G.)

APUS *ou* APOUS, (R), *Astron.*, c'est-à-dire, *pedibus carens*; quelquefois aussi par corruption *apis*; c'est le nom d'une constellation méridionale, appellée en françois l'*oiseaux de paradis*, *avis indica manu codiata*, ou *paradisea*, c'est le nom que lui donne M. Linné. Cette constellation, dans les cartes de Bayer, a douze étoiles: il y en a un plus grand nombre dans le Catalogue de M. l'Abbé de la Caille. Voyez *Cælum australe stelliferum*, & les *Mémoires de l'Académie* de Paris, de 1752. pag. 569. La principale étoile de cette constellation est de la cinquieme grandeur; elle avoit le 31. May 1752, 14^h, $19' 54''$ d'ascension droite en tems, & $41° 3'$ de déclinaison australe: ainsi elle passe au méridien à $7'$ seulement au dessus de l'horison de l'observatoire de Paris, ce qui ne suffit pas pour qu'on puisse y observer cette étoile. (D. L.)

APYCNI, (N), adj. plur. Les Anciens appelloient ainsi dans les genres épais trois des huit sons stables de leur systême ou Diagramme, lesquels ne touchoient d'aucun côté les intervalles serrés; savoir, la Proslambanoméne, la Néte Synneménon, & la Néte Hyperboléon.

Ils appelloient aussi *apycnos* ou *non épais* le genre diatonique, parce que dans les tetracordes de ce genre la somme des deux premiers intervalles étoit plus grande que le troisieme. *v.* EPAIS, GENRE, SON, TETRACORDE.

APYRE, (N), adj. m., *Chym.* Ce nom est employé pour désigner la propriété qu'ont certains corps de résister à la plus grande action du feu, sans en recevoir d'altération sensible. On doit distinguer les corps *apyres* d'avec ceux qu'on nomme *réfractaires*; car il suffit pour qu'on puisse qualifier une substance de réfractaire, qu'elle résiste à la violence du feu sans se fondre, quoiqu'elle éprouve d'ailleurs des altérations considérables: au lieu que le corps véritablement *apyre* ne doit éprouver, de la part du feu, ni fusion, ni aucun autre changement. Il suit de-là, que toute substance *apyre* est réfractaire, mais que toute substance réfractaire, n'est point *apyre*. Les pierres calcaires bien pures, par exemple, sont réfractaires, parce qu'elles ne se fondent jamais seules; mais elles ne sont point *apyres*, parce que l'action du feu les fait considérablement diminuer de poids, détruit l'adhérence de leurs parties intégrantes, & change toutes leurs propriétés essentielles, en leur donnant les caracteres de la chaux vive: au contraire, le diamant bien net & bien pur est une substance *apyre*, parce que l'action du feu le plus fort est incapable, non-seulement de le fondre, mais même de lui causer aucune autre altération sensible, en sorte qu'un diamant qui a été exposé pendant très-long-tems au feu le plus fort, se retrouve après cela tel qu'il étoit auparavant.

Peut-être, au reste, n'y a-t-il aucun corps dans la nature qui soit essentiellement & rigoureusement *apyre*: & cela est assez vraisemblable; mais il suffit qu'il s'en trouve qui le soient relativement au degré de feu, que l'art peut produire pour qu'on soit en droit de leur

donner cette qualification.

APYREXIE, s. f., d'ἀ privatif & de πυρεξία, *fievre*, absence de fievre; c'est en *Medecine* cet intervalle de tems qui se trouve entre deux accès de fievre intermittente, ou c'est la cessation entiere de la fievre. *v.* FIEVRE.

A Q

AQUA, *Géogr.*, province d'Afrique, sur la côte d'Or de Guinée.

AQUA DE PALO, (N), *Géogr.*, nom propre d'une ville de l'isle de S. Michel, l'une des Açores.

AQUA-DOLCE *ou* GLECINIRO, *Géogr. Mod. & Anc.*, riviere de Thrace, qui se jette dans la Propontide, vers Selivrée.

AQUÆ-CALIDÆ, *Géogr. Anc.*, ville ainsi nommée de ses bains chauds. C'est la même qu'on appelle aujourd'hui *Bath*, dans le comté de Sommerset, en Angleterre; Antonin l'appelle aussi *Aquæ solis*.

AQUALA, (N), *Chym.*, c'est l'arsenic philosophique des Alchymistes.

AQUALAGNA, (N), *Géogr.*, nom propre d'un Château d'Italie, au Duché d'Urbin. Il est aujourd'hui ruiné; mais il est remarquable par la bataille qu'y perdit autrefois Tótila contre Narsès. Il y fut blessé à mort.

AQUALAQUE *ou* ACHALACHE, (N), *Géogr.*, nom propre d'un bourg & d'une contrée de l'Amérique septentrionale, à l'ouest de la Caroline, près du grand lac de Tomi.

AQUA-NEGRA, petite place d'Italie, dans le Mantouan, sur la Chiese, un peu au-delà de la jonction de cette riviere avec l'Oglio. *Long. 27. 55. lat. 45. 10.*

AQUAOLVES, (N), c'est le vinaigre distillé des Philosophes hermétiques.

AQUA-PENDENTE. *v.* ACQUAPENDENTE.

AQUAQUA, (N), s. m. *Hist Nat.*, c'est le nom qu'on donne, au Brésil, à une sorte de Crapaud.

AQUARIENS, *Théol.*, espece d'hérétiques qui parurent dans le 2e siecle; ils substituoient l'eau au vin dans le sacrement de l'Eucharistie. *v.* EUCHARISTIE.

On dit que la persécution qu'on exerçoit alors avec fureur contre le Christianisme, donna lieu à cette hérésie. Les Chrétiens, obligés de célébrer pendant la nuit la cene eucharistique, jugerent à propos de n'y employer que de l'eau, dans la crainte que l'odeur du vin ne les décelât aux Payens. Dans la suite, ils pousserent les choses plus loin; ils bannirent le vin de ce sacrement, lors même qu'ils pouvoient en faire usage en sûreté. S. Epiphane dit que ces hérétiques étoient sectateurs de Tatien, & qu'on leur donna le nom d'*Aquariens*, parce qu'ils s'abstenoient absolument de vin, jusques-là même qu'ils n'en usoient pas dans le sacrement de l'Eucharistie. *v.* ENCRATITES.

AQUARIUS, (R), *Astronomie*, constellation du Zodiaque qu'on appelle aussi le *verseau*, & qui donne son nom a l'onzieme portion de l'écliptique dans laquelle le soleil entre le 19 de Janvier. *v.* VERSEAU. (D. L.)

AQUA-SPARTA, *Géogr.*, petite ville d'Italie, dans la province d'Ombrie, sur un mont, entre Amelia & Spolette.

AQUATACCIO *ou* AQUA D'ACIO, *ou* RIO D'APPIO, *Géogr. Anc. & Mod.* petite riviere dans la campagne de Rome en Italie, qui se jette dans le Tibre à un mille de Rome. On ne connoît cette riviere, que parce qu'autrefois on y lavoit les choses sacrifiées à Cybele.

AQUATIQUE, (R). *Agric.*, c'est ce qui nait dans l'eau, ou qui s'y nourrit, & s'y plait. Tels sont, entre les végétaux, les saules, l'aune, le marceau, l'osier, l'algue, le *fucus*, le roseau, le jonc, & grand nombre d'autres: au nombre desquels on met encore quelquefois les plantes qui aiment les terres fort abreuvées.

On cultive les plantes aquatiques dans les jardins; & pour les bien conserver on les met dans des baquets faits exprès ou dans des tonneaux sciés en deux. Au

fond de ces baquets on met de la terre & on les remplit d'eau. C'est ainsi qu'on cultive le Nenuphar ou lis d'eau, la renoncule aquatique, le jonc fleuri, la plume & la fleche d'eau, la flambe, la lenticulaire, &c. On peut les transplanter lors même qu'elles sont en fleur.

Les animaux *aquatiques* sont les poissons & les amphibies, reptiles, quadrupédes ou oiseaux.

AQUATIQUES. *v.* AQUARIENS.

AQUATULCO. *v.* AGUATULCO.

AQUAVIVA, *André Matthieu*, (N), *Hist. Litt.*, de l'illustre famille de ce nom, Duc d'Atri, dans le royaume de Naples, ajoûta à l'éclat de sa haute naissance, l'amour des belles Lettres qu'il cultiva avec succès au commencement du XVIe. siecle. Il ne se contenta pas de s'appliquer à l'étude & de protéger les savans, il fut Auteur lui-même & composa une *Encyclopédie* & des *Commentaires* sus les *Morales* de *Plutarque*. Avant que de s'appliquer avec tant d'ardeur aux sciences, il avoit donné au métier des armes ce que sa naissance exigeoit de lui, & s'étoit trouvé à deux batailles perdues où il fut blessé & fait prisonnier. Ce Prince savant passa le reste de sa vie dans les douceurs de la vie privée & les agrémens de l'étude, & il mourut en 1528 âgé de 72 ans.

Son frere Bellisaire excité par l'exemple d'André Matthieu, devint aussi Auteur, & fit des traités sur la Chasse, sur l'Art Militaire, & sur la maniere d'élever les enfans des Princes, Ouvrages Latins imprimés à Naples in-fol. en 1519. Il y a eu de la même famille:

Octavio *Aquaviva*, Cardinal Archevêque de Naples, qui fut le protecteur des gens de Lettres. Il mourut dans son Diocèse en 1612 à 52 ans.

Claude *Aquaviva* qui étant entré chez les Jésuites fut fait leur Général en 1581. Il a laissé divers ouvrages de piété, dont les plus considérables sont 16 Epitres qui sont autant de Traités. C'est lui qui prit le parti de tempérer le Molinisme par les raffinemens du Congruisme. Il fit un décret pour prescrire aux Jésuites d'enseigner la gratuité de la Prédestination, en leur permettant néanmoins de conserver touchant l'efficacité de la Grace, les sentimens qu'ils avoient soutenus dans les Congrégations *de Auxiliis*.

AQUE ou ACQUE, s. f. *Marine*, c'est une espece de batiment qui amene des vins du Rhin en Hollande: il est plat par le fond, large par le bas, haut de bords, & se rétrécissant par le haut; son étrave est large de même que son étambord.

AQUEDUC, s. m., bâtiment de pierre, fait dans un terrein inégal, pour conserver le niveau de l'eau, & la conduire d'un lieu dans un autre. Ce mot est formé d'*aqua*, eau, & de *ductus*, conduit.

On en distingue de deux sortes; d'*apparens*, & de *soûterrains:* les apparens son construits à travers les vallées & les fondrieres, & composés de tremeaux & d'arcades. Les soûterrains sont percés à travers les montagnes, conduits au-dessous de la superficie de la terre, bâtis de pierre de taille & de moilons, & couverts en-dessus de voûtes ou de pierres plates, qu'on appelle *dalles*; ces dalles mettent l'eau à l'abri du soleil.

On distribue encore les *aqueducs* en doubles ou triples, c'est-à-dire, portés sur deux ou trois rangs d'arcades; tel étoit l'*aqueduc* que Procope dit avoir été construit par Cosroes Roi de Perse, pour la ville de Petra en Mingrelie; il avoit trois conduits sur une même ligne, les uns élevés au-dessus des autres.

Souvent les *aqueducs* sont pavés; quelquefois l'eau roule sur un lit de ciment fait avec art, ou sur un lit naturel de glaise. Ordinairement elle passe dans des cuvettes de plomb, ou des auges de pierre de taille, auxquelles on donne une pente imperceptible pour faciliter son mouvement; aux côtés de ces cuvettes sont ménagés deux petits sentiers où l'on peut marcher au besoin. Les *aqueducs*, les pierriers, les tranchées, &c. amenent les eaux dans un réservoir; mais ne les

élevent point. Pour devenir jailliſſantes, il faut qu'elles ſoient reſſerrées dans des tuyaux.

Les *aqueducs* de toute eſpece étoient jadis une des merveilles de Rome: la grande quantité qu'il y en avoit; les frais immenſes employés à faire venir des eaux d'endroits éloignés de trente, quarante, ſoixante, & même cent milles ſur des arcades, ou continuées ou ſupplées par d'autres travaux, comme des montagnes coupées & des roches percées; tout cela doit ſurprendre: on n'entreprend rien de ſemblable aujourd'hui: on n'oſeroit même penſer à acheter ſi cherement la commodité publique. Le Cenſeur Appius imagina & conſtruiſit le premier *aqueduc*. Son exemple dirigea le luxe public vers ces objets; & d'immenſes travaux firent couler dans Rome, des rivieres & des fleuves. Agrippa dans l'année de ſon Edilité, mit le comble à la magnificence des ces ouvrages. C'eſt ſurtout à cet égard que Rome moderne reſſemble le plus à l'ancienne Rome. Elle en a la principale obligation à Sixte V. & à Paul V. qui ont joûté de grandeur avec les Maitres de l'Univers. Par leurs traveaux Rome eſt aujourd'hui la ſeule ville qui ait de l'eau. Voyez le Tome I. des *nouveaux Mémoires ſur l'Italie*. On voit encore en divers endroits de la campagne de Rome de grands reſtes de ces *aqueducs*, des arcs continués dans un long eſpace, au-deſſus deſquels étoient les canaux qui portoient l'eau à la ville: ces arcs ſont quelquefois bas, quelquefois d'une grande hauteur, ſelon les inégalités du terrein. Il y en a à deux arcades l'une ſur l'autre; & cela de crainte que la trop grande hauteur d'une ſeule arcade ne rendit la ſtructure moins ſolide: ils ſont communément de briques ſi bien cimentées, qu'on a peine à en détacher des morceaux. Quand l'élévation du terrein étoit énorme, on recouroit aux *aqueducs* ſoûterrains; ces *aqueducs* portoient les eaux à ceux qu'on avoit élevés ſur terre, dans les fonds & les pentes des montagnes. Si l'eau ne pouvoit avoir de la pente qu'en paſſant autravers d'une roche, on la perçoit à la hauteur de l'*aqueduc* ſupérieur: on en voit un ſemblable au-deſſus de Tivoli, & au lieu nommé *Vicovaro*. Le canal qui formoit la ſuite de l'*aqueduc*, eſt coupé dans la roche vive l'eſpace de plus d'un mille, ſur environ cinq pieds de haut & quatre de large.

Une choſe digne de remarque, c'eſt que ces *aqueducs* qu'on pouvoit conduire en droite ligne à la ville, n'y parvenoient que par des ſinuoſités fréquentes. Les uns ont dit qu'on avoit ſuivi ces obliquités pour éviter les frais d'arcades d'une hauteur extraordinaire: d'autres, qu'on s'étoit propoſé de rompre la trop grande impétuoſité de l'eau qui, coulant en ligne droite par un eſpace immenſe, auroit toujours augmenté de viteſſe, endommagé les canaux, & donné une boiſſon peu nette & mal-ſaine. Mais on demande pourquoi y ayant une ſi grande pente de la caſcade de Tivoli à Rome, on eſt allé prendre l'eau de la même riviere à vingt milles & davantage plus haut; que dis-je vingt milles, à plus de trente, en y comptant les détours d'un pays plein de montagnes. On répond que la raiſon d'avoir des eaux meilleures & plus pures ſuffiſoit aux Romains pour croire leurs travaux néceſſaires & leurs dépenſes juſtifiées; & ſi l'on conſidere d'ailleurs que l'eau du Teveron eſt chargée de parties minérales, & n'eſt pas ſaine, on ſera content de cette réponſe.

Si l'on jette les yeux ſur la planche *128 du IV. volume des Antiquités du P.* Montfaucon, on verra avec quels ſoins ces immenſes ouvrages étoient conſtruits. On y laiſſoit d'eſpace en eſpace des ſoûpiraux, afin que ſi l'eau venoit à être arrêtée par quelque accident, elle pût ſe dégorger juſqu'à ce qu'on eût dégagé ſon paſſage. Il y avoit encore dans le canal même de l'*aqueduc* des puits où l'eau ſe jettoit, ſe repoſoit & déchargeoit ſon limon, & des piſcines où elle s'étendoit & ſe purifioit.

L'*aqueduc* de l'*Aqua - Marcia* a l'arc de seize pieds d'ouverture: le tout est composé de trois différentes sortes de pierres, l'une rougeâtre, l'autre brune, & l'autre de couleur de terre. On voit en haut deux canaux dont le plus élevé étoit de l'eau nouvelle du Teveron, & celui de dessous étoit de l'eau appellée *Claudienne*; l'édifice entier a soixante & dix pieds romains de hauteur.

A côté de cet *aqueduc*, on a dans le P. Montfaucon la coupe d'un autre à trois canaux; le supérieur est d'eau Julia, celui du milieu d'eau Tepula, & l'inférieur d'eau Marcia.

L'arc de l'*aqueduc* d'eau Claudienne est de très-belle pierre de taille; celui de l'*aqueduc* d'eau Néronnienne est de brique; ils ont l'un & l'autre soixante-douze pieds romains de hauteur.

Le canal de l'*aqueduc* qu'on appelloit *Aqua - Appia*, mérite bien que nous en fassions mention par une singularité qu'on y remarque; c'est de n'être pas uni comme les autres, d'aller comme par degrés, ensorte qu'il est beaucoup plus étroit en-bas qu'en-haut.

Le consul Frontin, qui avoit la direction des *aqueducs* sous l'empereur Nerva, parle de neuf *aqueducs* qui avoient 13594 tuyaux d'un pouce de diametre. Vigerus observe que dans l'espace de 24 heures, Rome recevoit 500000 muids d'eau.

Nous pourrions encore faire mention de l'*aqueduc* de Drusus & de celui de Rimini: mais nous nous contenterons d'observer ici qu'Auguste fit réparer tous les *aqueducs*; & nous passerons ensuite à d'autres monumens dans le même genre, & plus importans encore, de la magnificence romaine.

Un de ces monumens est l'*aqueduc* de Metz, dont il reste encore aujourd'hui un grand nombre d'arcades; ces arcades traversoient la Moselle, riviere grande & large en cet endroit. Les sources abondantes de Gorze fournissoient l'eau à la Naumachie; ces eaux s'assembloient dans un réservoir; de-là elles étoient conduites par des canaux soûterrains faits de pierre de taille, & si spacieux qu'un homme y pouvoit marcher droit: elles passoient la Moselle sur ces hautes & superbes arcades qu'on voit encore à deux lieues de Metz, si bien maçonnées & si bien cimentées, qu'excepté la partie du milieu, que les glaces ont emportées, elles ont résisté & résistent aux injures les plus violentes des saisons. De ces arcades, d'autres *aqueducs* conduisoient les eaux aux bains & au lieu de la Naumachie.

Si l'on en croit Colmenarès, *l'aqueduc* de Ségovie peut être comparé aux plus beaux ouvrages de l'antiquité. Il en reste cent-cinquante-neuf arcades toutes de grandes pierres sans ciment. Ces arcades avec le reste de l'édifice ont cent deux pieds de haut; il y a deux rangs d'arcades l'un sur l'autre; l'*aqueduc* traverse la ville & passe par-dessus la plus grande partie des maisons qui sont dans le fond.

Après ces énormes édifices, ont peut parler de l'*aqueduc* que Louis XIV a fait bâtir proche Maintenon, pour porter les eaux de la riviere de Bucq à Versailles; c'est peut-être le plus grand *aqueduc* qui soit à présent dans l'univers; il est de 7000 brasses de long sur 2560 de haut, & a 242 arcades.

Les cloaques de Rome, ou ses *aqueducs* soûterrains, étoient aussi comptés parmi ses merveilles; ils s'étendoient sous toute la ville, & se subdivisoient en plusieurs branches qui se déchargeoient dans la riviere: c'étoient de grandes & hautes voûtes bâties solidement, sous lesquelles on alloit en bateau; ce qui faisoit dire à Pline que la ville étoit suspendue en l'air, & qu'on navigeoit sous les maisons; c'est ce qu'il appelle *le plus grand ouvrage qu'on ait jamais entrepris*. Il y avoit sous ces voûtes des endroits où des charrettes chargées de foin pouvoient passer; ces voûtes soûtenoient le pavé de rues. Il y avoit d'espace en espace des trous où les immondices de la ville étoient précipitées dans les cloaques. La quantité

incroyable d'eau que les *aqueducs* apportoient à Rome y étoit aussi déchargée. On y avoit encore détourné des ruisseaux, d'où il arrivoit que la ville étoit toujours nette, & que les ordures ne séjournoient point dans les cloaques, & étoient promptement rejettées dans la riviere.

Ces édifices sont capables de frapper de l'admiration la plus forte: mais ce seroit avoir la vûe bien courte que de ne pas la porter au-delà, & que de n'être pas tenté de remonter aux causes de la grandeur & de la décadence du peuple qui les a construits Cela n'est point de notre objet. Mais le lecteur peut consulter là-dessus les *Considérations* de M. le président de Montesquieu, & celles de M. l'Abbé de Mably; il verra dans ces ouvrages, que les édifices ont toujours été & seront toujours comme les hommes, excepté peut-être à Sparte, où l'on trouvoit de grands hommes dans des maisons petites & chétives: mais cet exemple est trop singulier pour tirer à conséquence.

Aqueduc, (N), *Oec. Rust.*, construction de pierre ou de brique, pour conserver le niveau de l'eau, & pour la conduire par un canal d'un lieu à un autre.

Un *aqueduc* se fouille, ou par dessous œuvre sous terre, ou à fouille découverte. Lorsqu'on en fait les murs en pierres de taille, les pierres & joints doivent être liés avec du mortier. On emploie aux *aqueducs*, de bons moellons, & du mortier composé de deux tiers de chaux & un tiers de ciment ou de sable. On leur donne quatre pieds & demi ou cinq pieds, sous clef; & deux pieds dans œuvre; les murs ayant dix-huit pouces d'épaisseur; & la voûte se borde de bons moellons. On met sur le fond de la fouille de la terre, des racineaux, de trois en trois pieds; & l'on y fait des entailles pour poser des dosses de bois de chêne, épaisses de deux pouces, destinées à servir de plate-forme sous les murs. Ces dosses sont chevillées & arrêtées sur les racineaux, pour que la maçonnerie ne glisse point. Si l'on ne fait pas de voûte, on couvre l'*aqueduc* en pierres plates, nommées *Dalles*; afin que le soleil ne donne point sur l'eau. S'il se rencontre du roc, on y taille la voûte. Au cas que quelque montagne empêche le passage, on la perce: ou bien on fait passer l'*aqueduc* tout autour; & de cinquante en cinquante toises, on pratique des soûpiraux pour donner de l'air à l'eau. On nomme *ventre* les fonds & vallées qui interrompent le niveau d'une conduite: ces ventres doivent être remplis en blocailles & massifs de maçonnerie; ou par des arcades & trumeaux,

L'eau coule à travers ces *aqueducs*, soit dans des tuyaux de grès, de plomb, &c. soit dans des auges de pierre de taille, ce qui est le plus ordinaire; soit encore dans des rigoles faites de chaux & de ciment, ou de glaise dans les pays où elle est commune. Il se rencontre quelquefois naturellement des veines de gravier ou de tuf, par lesquelles l'eau coule sans se perdre. On doit toujours pratiquer deux petits sentiers aux deux côtés de ces auges; afin qu'on puisse y aller quand il est nécessaire. On donne à ces auges une pente insensible, qui facilite l'écoulement de l'eau. On fait aussi des puisarts en moellon, jusqu'au rez de chaussée de la terre; afin de pouvoir nettoyer les *aqueducs*. Au bas des conduites, sont placés des tuyaux par où on les vuide en cas de gelée: & au plus haut des conduites, & des jours qu'il faut quelquefois leur donner, on pratique des évents & ventouses, pour laisser échapper l'air & les vents qui s'y amassent quand on remet l'eau après les gelées ou les réparations. *v.* Abreuver, Barbacane, Reservoir, Tuyaux.

Aqueduc, (N), en terme de *Droit*, est une servitude, & il signifie le droit de conduire des eaux par le fonds d'autrui pour le bien de notre propre fonds, soit pour arroser nos terres, soit pour les décharger d'une eau superflue on incommode, soit pour abreuver nos troupeaux. *v.* Servitudes. (D.F.)

Aqueduc, f. m.; les Anatomiftes s'en fervent pour défigner certains conduits qu'ils ont trouvé avoir du rapport avec les *aqueducs*.

L'*aqueduc* de Fallope eft un trou fitué entre les apophyfes ftyloïde & maftoïde; on a auffi nommé ce trou *ftylo-maftoïdien*. v. Styloide & Mastoide.

L'*aqueduc* de Sylvius eft un petit canal du cerveau dont l'anus eft l'orifice poftérieur, & la fente qui va à l'infundibulum, eft l'intérieur. v. Cerveau, Anus & Infundibulum.

AQUELONDE, (N), *Géogr.*, nom propre d'un lac d'Afrique, au royaume de Matamba, dans la baffe Guinée.

AQUERECY, *aquerecy*, *haut*, *il a paffé ici*, terme dont on fe fert à la chaffe du lievre, lorfqu'il eft à quelque belle paffée.

AQUEUX, *aquofus*, adj. qui participe ou qui eft de la nature de l'eau, ou bien ce en quoi l'eau abonde ou domine. v. Eau.

Ainfi l'on dit que le lait confifte en parties *aqueufes* ou féreufes, & en parties butyreufes. v. Lait.

C'eft par la diftillation que les Chymiftes féparent la partie *aqueufe* ou le phlegme de tous les corps. v. Phlegme.

Conduits ou *canaux* Aqueux. v. l'article Lymphatique.

Humeur aqueuse; c'eft la premiere ou l'antérieure des trois humeurs de l'œil. v. humeur & Œil.

Elle occupe la chambre antérieure & la poftérieure; elle laiffe par l'évaporation un fel lixiviel, & au goût elle eft un peu falée; elle s'évapore promptement & toujours après la mort. Il eft très-conftant qu'elle fe régénere, & qu'il y a par conféquent quelque fource d'où elle coule fans ceffe. Eft-ce dans les vaiffeaux fécréteurs qu'Hovius croit avoir vu à l'extremité de l'uvée, ainfi que la Charriere? Albinus a vu fes injections tranffuder par les extrémités des vaiffeaux de l'iris: mais on n'eft pas décidé à le croire, & l'analogie des liqueurs exhalantes qui viennent toutes des arteres, perfuade autre chofe.

L'humeur *aqueufe* eft repompée par des veines abforbantes; autrement, comme elle abonde fans ceffe par les arteres, elle s'accumuleroit, & l'œil deviendroit hydropique: d'ailleurs on fait par expérience que le fang épanché dans l'humeur *aqueufe* a été repompé; elle circule donc: mais encore une fois quels en font les conduits? Nuck croit avoir découvert ces conduits. Ruyfch en parle dans deux endroits. Santorini, dans un aveugle, a quelquefois vu des canaux pleins d'une liqueur rougeatre. Hovius a cru découvrir de nouvelles fources, mais il les regarde comme artérielles, & il a nié qu'elles fuffent des conduits particuliers: mais comment d'une artére vifible dans un canal également fenfible à l'œil, une autre liqueur que le fang pourroit-elle paffer? Il n'y a aucun exemple de ce fait dans le corps humain, qui empêche le fang même d'entrer dans un vaiffeau d'un auffi grand diametre. En voilà affez pour détruire ces fources particulieres de l'humeur *aqueufe*.

Aqueux. Les remedes *aqueux* font tous ceux où l'eau domine; telles font les plantes fraîches & nouvelles, & entr'elles toutes celles qui fe réfolvent aifément en eau, foit par la coction, foit par la macération. Les laitues, les laitrons, les patiences, les ofeilles, les poirées, les chicorées & autres font furtout dans cette claffe; le pourpier, le cotyledon, le fedum en font auffi.

Entre les légumes, font les pois verds, les haricots nouveaux, les afperges, toutes les herbes potageres.

Entre les fruits, font les raifins, les poires, les pommes douces, les cerifes douces, les prunes, les abricots, les pêches & autres.

Les alimens *aqueux* tirés du regne végétal & animal conviennent à ceux qui ont les humeurs âcres, les fibres trop roides, & les fluides ou le fang adulte; ainfi dans l'été, on doit ordonner aux malades beaucoup d'*aqueux* & de délayans pour calmer les douleurs que produifent

sent l'ébullition & l'effervescence des humeurs.

AQUI & AQUITA, *Géog.*, ville & province du Japon, dans la contrée nommée *Niphon*. La province d'*Aquita* est aux environs de Chançuque, vers le détroit de Sangaar.

AQUIGIRES, s. m. pl., *Hist.* & *Géog.*, peuples de l'Amérique méridionale, dans le Brésil, vers la préfecture du Saint-Esprit.

AQUIGNY *ou* ACQUIGNY, (N), *Géog. Mod.*, bourg de France, en Normandie, situé sur l'Eure, à six lieues de Rouen. Il a titre de Baronie, & conserve en grande vénération les reliques de S. Maur & de S. Vénérand, décapités sur son territoire. (D. G.)

AQUILA, (N), s. m., *Hist. Sacr.*, du latin *Aquila*, nom propre d'un homme distingué parmi les premiers Chrétiens. C'étoit un Juif, originaire du Pont, qui se convertit au Christianisme. Il quitta l'Italie avec Priscille sa femme, à cause de l'édit par lequel l'Empereur Claude fit chasser de Rome tous les Juifs avec lesquels les Chrétiens étoient alors confondus. *Act.* XVIII. 2. S'étant arrêté à Corinthe pour y exercer son métier de faiseur de tentes, il eut l'honneur de recevoir chez lui S. Paul, & de lui fournir de l'occupation dans le même genre de travail. Il le suivit avec sa femme dans son voyage en Syrie, & ils s'arrêterent à Ephese où S. Paul les quitta. *Act.* XVIII. 18. 19. *v.* PAUL. C'est à Ephese qu'ils firent connoissance avec Apollos & l'instruisirent dans la doctrine du Seigneur ℣. 26. *v.* APOLLOS. Delà ils retournerent à Rome où ils séjournoient lorsque S. Paul écrivit sa lettre aux Romains, dans laquelle il leur adresse des salutations, comme à des gens très-distingués par le zele qu'ils avoient fait paroitre pour le Christianisme, pour le bien des Eglises, & sur-tout pour lui en particulier, à qui ils avoient sauvé la vie au péril de la leur. *Rom.* XVI. 3. 4. Ce qui peut avoir eu lieu, ou lorsque les Juifs séditieux traînerent S. Paul devant Gallion, *Act.* XVIII. 12., ou bien dans le tumulte d'Ephese, *Act.* XIX. 24.; car *Aquila* & Priscille étoient alors avec cet Apôtre, I *Cor.* XVI. 19. *Aquila* fournissoit à Rome une retraite aux étrangers fideles, ou un lieu d'assemblée, dans laquelle il faisoit vraisemblablement les fonctions de Pasteur, *Rom.* XVI. 5. *Aquila* & Priscille revinrent encore à Ephese, II *Tim.* IV. 19. C'est là tout ce que nous en savons.

Il ne faut pas confondre cet *Aquila* avec un autre *Aquila* du Pont, auteur d'une version grecque du V. T. *v.* VERSION. (C. C.)

AQUILA, (R), *Géogr. Mod.*, nom propre d'une ville Episcopale d'Italie au Royaume de Naples, dans l'Abruze ultérieure, dont elle est capitale. Elle est située sur une montagne, aux pieds de laquelle coule la riviere de Pescaire. En 1703, le 2 Février, cette ville essuya un tremblement de terre qui fit périr 2400 personnes, outre 1500 dangereusement blessées. Dans la seule Eglise de S. Domingue, il y en eut huit cens d'écrasées.

Aquila se nommoit anciennement *Avia* ou *Avella*, & se trouvoit munie de fortifications qui n'existent plus. Elle a un Evèque, qui releve immédiatement du Pape; & un Tribunal de Justice, dont ressortit toute l'Abruze ultérieure. Ses environs produisent beaucoup de safran. (D. G.)

AQUILA ALBA, (N), *Chym.*, terme emprunté du latin pour désigner les sublimés blancs, & particuliérement le mercure sublimé doux. Ce nom lui a été donné par les latins, tant à raison de sa couleur blanche, que de sa volatilité; car les auteurs, les Alchymistes sur-tout, donnent le nom d'*aigle*, *aquila*, aux substances qui, quoiqu'elles sembleroient devoir être fixes de leur nature, se laissent néanmoins sublimer par l'action du feu, telles que le vif-argent, le sel ammoniac & autres. Peut-être aussi aura-t-on conservé, tant en latin qu'en françois, le nom d'*aquila-alba* à cette composition, au lieu de celui de *sublimé*, qui pouvoit effrayer certains malades.

L'*aquila-alba* se fait avec le sublimé corrosif saturé de mercure, bien purifié, autant qu'il peut en prendre; on sublime ce mélange au moins trois fois, afin que la combinaison s'en fasse plus intimément; il devient, par ce moyen, un simple purgatif fort usité, tant comme anti-vénérien, que comme vermifuge assuré.

AQUILAMO, (N), *Géogr.*, nom propre d'un Fort de l'isle de Gilolo, dans la mer des Indes. Les Hollandois l'enleverent aux Espagnols quand ils firent la conquête des Moluques.

AQUILÉE, (R), *Géogr.*, nom propre d'une ville d'Italie, dans le Frioul, qui fut autrefois florissante. Elle est baignée à l'Orient par le Lizonzo, & à l'Occident par l'Ansa. *Long. 31. 5. lat. 45. 55.*

Cette ville, dont l'air passe pour malsain, se nomme aussi *Aquilie* ou *Aglar*. Ce n'est aujourd'hui qu'un assez petit bourg, lequel, avec son territoire, appartient à la Maison d'Autriche, & fait partie du Gouvernement de Görtz, tant pour le spirituel, que pour le temporel. Fondée par les Romains, environ 200 ans avant Jesus-Christ, embellie par Auguste, & chérie de plusieurs autres Empereurs. *Aquilée* eut long-tems beaucoup de lustre, & elle trouva encore sous le Christianisme de quoi rehausser son éclat. Ses Evêques, devenus Patriarches dans le VIe siecle, furent mis en possession du Frioul & de l'Istrie dans l'onzieme, & jouirent de cette grandeur jusqu'au quinzieme. A cette époque les Vénitiens s'emparerent d'une partie des terres du Patriarche, qui se réfugia dans Udine avec son titre. Des difficultés sans nombre étant survenues depuis lors, au sujet d'*Aquilée* & de son territoire, entre l'Autriche & Venise, ces deux puissances les terminerent enfin l'an 1751. par un accord qui, tout en abolissant le Patriarchat, a élevé sur ses débris l'Archevêché Autrichien de Görtz, & l'Archevêché Vénitien d'Udine. Quant à la ville d'*Aquilée* même, elle n'en est restée que dans un plus profond abaissement. Il s'est tenu plusieurs Conciles dans ses murs; elle a eu plusieurs saints hommes pour Evêques, & elle a vu naitre l'historien Paul Diacre. (D. G.)

AQUILIES *ou* AQUILICINIA, sacrifices que les Romains faisoient à Jupiter dans le tems de la sécheresse, pour en obtenir de la pluie.

Les prêtres qui les offroient s'appelloient *Aquiliciens*, parce qu'ils attiroient l'eau, *aquam eliciebant*. Il faut voir comment Tertullien charge de ridicule toutes ces superstitions, dans son *Apologétique*.

AQUILIN, (N), s. m., *Hist. Eccl.*, nom d'un sectaire qui cherchoit, avec un nommé Adelphius, à répandre en Italie les rêveries des Gnostiques. Il fut combattu non seulement par les Chrétiens, mais encore par le Philosophe Plotin. Il vivoit au IIIe. siecle. (C. C.)

AQUILIUS GALLUS, (N), *Hist. Litt.*, savant Jurisconsulte, & l'un des plus célébres Orateurs de son tems, qui vivoit soixante-cinq ans avant Jesus-Christ. Il écrivit un Traité *de dolo malo*, un autre *de posthumorum institutione*, & quelques autres que l'on voit souvent cités dans le Code & dans le Digeste.

AQUILIUS SABINUS, (N), *Hist. Litt.*, Jurisconsulte Romain, appellé *le Caton de son siecle*, fut Consul l'an 214 de Jesus-Christ, & échappa à la cruauté d'Héliogabale d'une maniere singuliere. Ce barbare Empereur ayant ordonné à un Officier des Gardes de le défaire d'*Aquilius*, l'Officier qui étoit un peu dur d'oreille, s'imagina que l'Empereur lui ordonnoit seulement de faire sortir *Aquilius* de la ville, & exécuta l'ordre qu'il crut lui avoir été donné; par-là il sauva la vie à cet homme Consulaire.

AQUILIUS SEVERUS, *ou* ACILIUS, (N), *Hist. Litt.*, Historien & Poete du quatrieme siecle, auteur d'un ouvrage en prose & en vers, intitulé la *Catastrophe*, & qui étoit comme le journal de sa vie. Il mourut vers l'an 370.

AQUILON, s. m., est pris, par Vi-

truve, pour le vent de nord-est, ou pour ce vent qui souffle à 45 degrés du nord, entre le nord & l'est. *v.* VENT, NORD & POINT.

Les Poetes donnent le nom d'*Aquilon* à tous les vents orageux que les nautonniers redoutent.

AQUILONDA, *Géogr. Mod.*, grand lac d'Afrique, en Ethiopie, aux pieds des montagnes du Soleil, sur les confins du Congo & d'Angola.

AQUILONIE, (N), *Géog. Anc.*, ancienne ville d'Italie, sur le fleuve Aufide, dans le territoire des Hirpins, aux confins de l'Apulie. On croit que c'est aujourd'hui *Cedogna*, petite ville Episcopale de la Province ultérieure, dans le Royaume de Naples. (D. G.)

AQUINCUM, (N), *Géog. Anc.*, ville de la basse Pannonie, sur le Danube. Ptolomée, & l'Itinéraire d'Antonin en font mention; mais on ne sait aujourd'hui quel étoit son emplacement: les uns lui donnent celui de *Bude*, & les autres celui de *Cepol.* (D. G.)

AQUINO, (R), *Géog.*, est une ville d'Italie au Royaume de Naples, dans la Terre de Labour, sur le torrent de Melfi, près de son embouchure dans le Gariglan. Elle est Episcopale, & donne le titre de Comte à la Maison d'Avolos. Le Poete Juvenal y naquit, aussi bien que l'Empereur Pescennius Niger, & S. Thomas y prit son surnom, parce qu'il étoit né dans son territoire. *Long.* 31. 23. *lat.* 41. 32. (D. G.)

AQUINO, *Thomas d'*, *v.* THOMISTES.

AQUINO, *Philippe d'*, (N), *Hist. Litt.*, Juif né à Carpentras, se fit baptiser à *Aquino*, au Royaume de Naples, & changea pour lors son nom de Rabbi Mordacai en celui de *Philippe d'Aquino*, sous lequel il se rendit célebre. Il alla à Paris avec toute sa famille, & y enseigna l'hébreu pour la faire subsister. Il y mourut en 1650. Le plus considérable de ses ouvrages est son *Dictionnaire Hébreu Rabbinique & Talmudiste*. Il fut aussi chargé de l'impression & de la correction des textes hébreux & chaldéens de la Polyglotte.

Louis d'*Aquin*, fils de Philippe, s'étant converti, à l'exemple de son pere, se rendit habile comme lui, dans les langues Orientales.

Antoine d'*Aquin*, Médecin de Louis XIV, étoit petit fils de Philippe.

AQUIQUI, (N), s. m., *Hist. Nat.*, nom qu'on donne, au Brésil, à une espece de singes qui sont plus grands que les autres. Ils ont le poil noir, & une longue barbe au menton.

AQUITAINE, s. f., *Géog. & Hist. Anc. & Mod.*, une des trois parties de l'ancienne Gaule. César dit qu'elle étoit séparée au nord de la Gaule celtique, par la Garonne. Il y a sur ses autres bornes des contestations entre les savans; on en peut voir le détail dans le *Diction.* de Moreri.

Selon le parti qu'on prendra l'*Aquitaine* sera plus ou moins resserrée. Lorsque César divisa les Gaules en quatre grands gouvernemens, il fit entrer dans l'*Aquitaine* les Bourdelois, les Angoumois, les Auvergnats, ceux du Vélai, du Gévaudan, du Rouergue, du Quercy, les Agénois, les Berruyets, les Limosins, les Périgordins, les Poitevins, les Saintongeois, les Elviens ou ceux du Vivarais, à la place desquels un Empereur, qu'on soupçonne être Galba, mit ceux d'Albi. Sous Julien l'*Aquitaine* étoit partagée en deux provinces; ces deux provinces s'appellerent sous Valentinien, *premiere & seconde Aquitaine*, dont Bordeaux fut la métropole. Dans la suite on voit Bourges métropole de la premiere *Aquitaine* composée de sept autres cités; savoir, celle d'Auvergne, de Rhodes, d'Albi, de Cahors, de Limoges, de la cité de Gévaudan & de celle de Vélai; & Bordeaux métropole de la seconde *Aquitaine*, & sous elle Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers & Périgueux; cette contrée fut appellée *Aquitaine*, de l'abondance de ses eaux; on l'appelloit anciennement *Armorique*, de *armor*, qui, en langue Gauloise, signifioit *pays mari-*

time. Il faut ajoûter à la premiere & seconde *Aquitaine* la Novempopulanie, composée des douze cités suivantes, Eause métropole, Acqs, Leitoure, Cominges, Conserans; la cité des Boiates ou de Busch, celle de Bearn, Aire, Bazas, Tarbes, Oléron & Ausch; & ces trois provinces formerent l'*Aquitaine* entiere. L'*Aquitaine*, après avoir éprouvé plusieurs révolutions, fut érigée en Royaume en 778 par Charlemagne, & supprimé par Charles-le-Chauve, qui y mit des Ducs.

* L'on a vu de nos jours, en 1753, le titre de Duc d'*Aquitaine*, renouvellé sur la tête du second fils du Dauphin, lequel second fils, par la mort de son pere & de son frere ainé, est aujourd'hui Dauphin lui-même. (D. G.) *

L'*Aquitaine*, qu'on peut appeller *moderne*, est renfermée entre la Loire, l'Océan & les Pyrenées. Il y en a qui ne comprennent sous ce nom que la Guienne & la Gascogne: d'autres divisent l'*Aquitaine* en trois parties; la premiere comprend le Berry & le Bourbonnois, la haute & basse Auvergne, le Vélai, & le Gévaudan, le Rouergue & l'Albigeois, le Quercy, le haut & le bas Limosin, la haute & basse Marche; la seconde, le Bourdelois, le Médoc, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois, le Périgord, l'Agénois & le Condomois; la troisieme, l'Armagnac & le Bigorre, Cominges, Conserans, le Béarn, la basse Navarre, les Basques, les Landes, le Bazadois & la petite Gascogne.

A R

AR, (R), *Géog.*, nom propre d'une ancienne ville des Moabites, sur le fleuve Arnon. S. Jérôme écrit, qu'il étoit encore jeune quand cette ville fut renversée par un tremblement de terre.

ARA, est le nom latin de la constellation appellée *autel*. *v.* AUTEL.

ARA *ou* HARA, *Géog. Anc. & Sainte*, ville d'Assyrie où les Tribus qui étoient au delà du Jourdain, savoir, de Ruben, de Gad & la moitié de celle de Manassés, furent menées en captivité par les Rois Phul & Theglathphalasar. Saint Jérôme croit que cette ville est la même que *Ragès*, dont il est parlé dans *Tobie*, Chap. I.

ARA, *Cap d'*, *Géog. Anc. & Mod.*, autrefois *Neptunium promontorium*, est le cap le plus méridional de l'Arabie heureuse; il forme avec la côte d'Ajan en Afrique, le détroit de Babelmandel.

ARA *ou* ARRA, (N), *Hist. Nat.*, sorte de perroquets. *v.* PERROQUET.

ARAB, *Géog. Anc. & Sainte*, ville de la tribu de Juda.

ARAB, (N), *Géog. Mod.*, petite ville de l'Arabie déserte, en Asie, dans le pays de *Nagid*, ou *Nedsched*. (D. G.)

ARABA, *Géog. Anc. & Mod.*, ville de Perse, dans le Sigistan, entre la ville de ce nom & le Cendahar. On pense communément que c'est l'ancienne ville d'Ariaspe, capitale de la Drangiane, à moins que ce ne soit Gobinam, ville de la même province, au midi de celle de Sigistan.

ARABAN, (N), *Géog. Mod.*, petite ville d'Asie, sur le fleuve Khabur, dans le Gouvernement Turc d'*Urfa* ou *Raca*. C'est une de celles où séjournent tour à tour, mais sans ordre, ni police, les Kiurdes, les Turcomans, & les Arabes, habitans vagabonds d'un des plus beaux climats de la terre. (D. G.)

ARABAT, (N), *Géogr. Mod.*, petite ville maritime de la Tartarie Crimée, dans la partie Orientale de ce pays-là. (D. G.)

ARABATA, (N), *Hist. Nat.*, espece de singe sapajou, ou autrement appellé *alouate*. *v.* ALOUATE.

ARABE, adj. On appelle *arabe* & *arabique* tout ce qui a rapport à l'Arabie, ou aux *Arabes*; arabique *langue*, ou langue *arabe*, c'est une dialecte de l'hébreu.

Le Pere Ange de S. Joseph exalte beaucoup la richesse & l'abondance de l'*Arabe*. Il assûre qu'il y a dans cette langue plus de mille mots qui signifient une *épée*: cinq cens qui signifient un *lion*,

deux cens pour dire un *ferpent*, & huit qui fignifient du *miel*.

Caracteres arabes, ou figures arabiques, ce font les chiffres dont on fe fert ordinairement dans les calculs d'arithmétique. *v.* FIGURE, NOMBRE. Les caracteres *arabes* font différens de ceux des Romains. *v.* CARACTERE.

On croit communément que les Sarrafins nous ont donné les caracteres *arabes*, qu'ils avoient appris eux-mêmes des Indiens. Scaliger étoit fi perfuadé de leur nouveauté, qu'il affura qu'un médaillon d'argent fur lequel il fut confulté étoit moderne, parce que les caracteres 234 & 235 étoient gravés deffus.

On croit que Planude qui vivoit fur la fin du treizieme fiecle, a été le premier d'entre les Chrétiens qui ait fait ufage de ces chiffres. Le Pere Mabillon affûre dans fon traité *de Re diplomaticâ*, que l'on ne s'en eft pas fervi avant le quatorzieme fiecle. Le Docteur Wallis foûtient qu'ils étoient en ufage long-tems auparavant, du moins en Angleterre, & fixe cette époque au tems d'Hermannus-Contractus qui vivoit environ l'an 1050. Ces chiffres, felon lui, étoient d'ufage, finon dans les comptes ordinaires, du moins dans les Mathématiques, & furtout pour les tables aftronomiques. Voy. Wallis, *algeb.* Ch. IV.

Pour prouver l'antiquité des chiffres *arabes*, le même auteur fe fonde fur une infcription en bas relief qui étoit fur un manteau de cheminée de la maifon presbytérale de Helindon dans la province de Northampton, où on lifoit ces caracteres *n°.* 133 avec la date de l'année 1133. *Tranfact. Philof. n°.* 174.

M. Tuffkin fournit une preuve plus fûre de l'antiquité de l'ufage de ces chiffres. C'eft une croifée d'une maifon faite à la romaine, & fituée dans la place du marché de Colchefter, fur laquelle entre deux lions cifelés eft un écuffon contenant ces marques 1090. *Tranf. Phil. n°.* 255.

M. Huet penfe que ces caracteres n'ont point été empruntés des *Arabes*, mais des Grecs; & que les chiffres *arabes* ne font autre chofe que les lettres grecques, que l'on fait que ces peuples employoient pour nombrer & chiffrer. *v.* NOMBRE.

On dit que l'on nourrit les chevaux *arabes* avec du lait de chameau, & on rapporte des chofes étonnantes de ces animaux. Le Duc de Neucaftle affûre que le prix ordinaire d'un cheval *arabe* eft de 1000, 2000 & jufqu'à 3000 livres, & que les *Arabes* font auffi foigneux de conferver la généalogie de leurs chevaux, que les Princes font curieux de celle de leurs familles; les écuyers ont foin d'écrire le nom des peres & meres de ces animaux, & on en trouve dont la nobleffe en ce genre remonte fort haut. On affûre qu'il y a eu tels chevaux pour lefquels on a frappé des médailles.

Le bien que les *Arabes* donnent à leurs enfans, quand ils font arrivés à l'age d'homme, confifte en deux habits, deux cimeteres, & un cheval qui les accompagne toûjours. Les chevaux *arabes* que l'on a amenés en Angleterre n'ont jamais rien montré qui fût extraordinaire. *v.* CHEVAL.

Année des ARABES. *v.* ANNÉE.

ARABES, *Hiftoire de la Philofophie chez les*, (R). On peut confidérer les *Arabes* fous trois époques différentes, quand il eft queftion de déterminer quel a été le degré des connoiffances philofophiques par lefquelles ils fe font diftingués. La premiere renferme les tems les plus anciens, dès le déluge jufques au tems de la naiffance du Chriftianifme. La feconde, dès la premiere prédication de l'Evangile, jufques à Mahomet: & la troifieme, dès l'établiffement du Mahométifme jufques à préfent.

Premiere Epoque. Il feroit bien difficile de déterminer quelle a été la Philofophie des *Arabes* dans ces tems reculés. Quoique quelques auteurs modernes prétendent que ce peuple a cultivé la Philofophie dès la plus haute antiquité, il ne nous refte en faveur de cette affertion aucun monument authentique & certain, qui puiffe être allégué en preuve. Il n'y

a pour cela que des présomptions & des possibilités.

Quoique les *Arabes* prétendent tous descendre d'Abraham, il n'est pas vraisemblable que cette prétention soit fondée, & qu'avant Ismaël & Edom, il n'y eût point d'habitans dans cette vaste contrée, qui, selon les apparences, étoit déja occupée par les descendans de Cush. Voyez sur ce sujet Schukfort, *Hist. du Monde, sacrée & profane*, *Hist. Universelle des Anglois*. Mais quand il seroit vrai que depuis Abraham, l'Arabie n'auroit été peuplée que des descendans de ce Patriarche, il ne suivroit pas delà que les *Arabes* eussent été des philosophes. Ce que les Juifs & les *Arabes* ont dit de la Philosophie de ce premier pere de la nation Juive, n'étant rien moins que certain, on peut conjecturer cependant qu'au moins les descendans d'Ismaël & d'Edom hériterent de leurs ancètres la connoissance d'un Dieu unique, Créateur de l'Univers, protecteur des gens de bien, ennemi des méchans, seul digne de l'adoration suprème; comme ils en hériterent la pratique de la circoncision.

Le séjour que Moïse fit pendant quarante ans chez Jethro son beau pere, qui vivoit vraisemblablement dans l'Arabie déserte, & dont, pendant ce tems, il conduisoit les troupeaux, peut lui avoir donné occasion de communiquer à la famille ou peut-être à la tribu de Jéthro, les connoissances que lui-même avoit acquises en Egypte; mais ce ne sont là que des possibilités sur lesquelles nous n'avons aucune preuve directe: & la façon de vivre des *Arabes Scénites* ou *du désert*, ne fournissoit guere les moyens d'en faire des Philosophes.

Quelques personnes regardent le livre de Job comme contenant l'histoire réelle d'un *Arabe* & ses conversations avec quelques-uns de ses compatriotes; si ce fait étoit prouvé, ce livre seroit un monument bien précieux des connoissances & de la croyance des *Arabes* dans ces anciens tems; car on ne sauroit douter que ce livre ne soit de la plus haute antiquité. On y verroit qu'alors les sages de ce pays croyoient un Dieu suprème, unique, souverainement parfait, dont la puissance a tout créé, dont la sagesse a tout arrangé, dont la Providence gouverne tout, qui ne laisse point le vice impuni, ni la vertu sans récompense, que rien n'arrive sans sa volonté ou sans sa permission, qu'il doit seul être servi & adoré. Il seroit prouvé par ce livre, que les *Arabes* avoient de très-saines idées de ce qu'exige de nous la vertu; qu'ils avoient quelques connoissances assez étendues, quoique non-systématiques, mais purement expérimentales, de l'astronomie, de l'histoire naturelle, de la métallurgie; qu'ils espéroient au moins confusément une autre vie après celle-ci. Mais il n'est pas certain que Job soit un personnage réel, & que le livre qui porte son nom ne soit pas une sorte de poëme ou de parabole composé par Moïse lui-même, pour l'instruction du peuple qu'il conduisoit.

L'illustre Lokman qui pourroit bien n'ètre pas un personnage différent de celui qui est connu chez les Grecs sous le nom d'Esope, & dont Planudes peut avoir tiré l'histoire des Orientaux, quoique reclamé par les *Arabes* comme un de leurs Sages, étoit, selon le témoignage de plusieurs auteurs, Ethiopien de naissance, & Juif de Religion; & vivoit du tems de David & de Salomon: toute sa philosophie consistoit en leçons de morale, exprimées par des apologues ou fables, & en style familier. Le Chevalier Chardin le fait originaire de Casbin, ville de Perse. Ce que l'on sait de cet ancien fabuliste ne sauroit donc fournir aucun document sur la philosophie des *Arabes* anciens. Voyez *Voyage du Chev. Chardin*, Erpenius *Gram. Arab.*

Nous ne tirerons pas des lumieres plus satisfaisantes du *Voyage* de la Reine de Séba à Jérusalem, où elle vint pour juger par elle-même de la sagesse de Salomon. Diverses raisons autorisent, il est vrai, à la regarder comme venant de

l'Arabie heureuse, du pays des Sabéens, dont la capitale étoit Saba. L'historien sacré nous disant qu'elle vint du midi de la Judée, & des extrêmités de la terre, apportant avec elle de riches présens en or, en pierres précieuses, & en parfums exquis; circonstances qui toutes conviennent au pays des Sabéens, situé dans la partie méridionale de l'Arabie; mais rien de ce qui est dit d'elle, ne regarde la philosophie. Proposer des énigmes à résoudre, & en résoudre soi-même, indique de l'esprit, du génie, mais non un esprit philosophique: & l'on sait que ces jeux d'esprit étoient une occupation ordinaire dans ces tems-là, même pour les plus grands Princes, qui quelquefois faisoient à leurs contemporains des défis dans ce genre qui n'annonçoient pas beaucoup de sagesse, mais qui prouvoient au moins que les peuples qui se livroient à ces exercices ingénieux, n'étoient ni grossiers ni ignorans, & commençoient à cultiver leur esprit par l'étude des belles lettres, qui paroît avoir toujours précédé celle des sciences philosophiques.

A toutes ces incertitudes, on peut joindre un fait plus avéré; c'est que dès les tems les plus reculés, les *Arabes*, dont le pays, dans la partie méridionale surtout, abondoit en marchandises précieuses, s'appliquerent au commerce: plusieurs étrangers venoient les acheter chez eux; mais plus ordinairement ils alloient eux-mêmes les porter chez les nations qui en manquoient. Ils voyageoient en Ethiopie, en Egypte, en Phénicie, en Judée, dans l'Assirie, la Perse & les Indes. Ils purent donc rapporter de ces pays les sciences qui y étoient cultivées, & faire un amas de ces connoissances traditionnaires. C'est ainsi qu'Anacharsis, Thales, Pythagore, Solon, Platon, & les autres Sages tant vantés chez les Grecs, acquirent ces lumieres qui ont fait leur réputation: les *Arabes* ont donc pu augmenter considérablement la somme de ces connoissances recueillies par la tradition, qui faisoient toute la sagesse des hommes avant les Académies Grecques. *v.* ACADÉMIE. Jusqu'alors il ne s'agissoit ni de discussions, ni de systèmes; mais uniquement de préceptes, de sentences, d'apophtegmes; & on en appelloit pour les preuves à la tradition, à l'antiquité des opinions, au nombre de ceux qui tenoient une proposition pour vraie. *v.* ANTÉDILUVIENNE. Si par les voyages & le commerce avec des étrangers de toutes les nations, les *Arabes* s'éclairerent & apprirent des vérités, ils purent aussi embrasser des erreurs. C'est ainsi qu'ils peuvent avoir reçu des Zabéens de Chaldée, le culte des astres, & le goût pour l'astrologie & les Talismans; qu'ils apprirent des Persans la doctrine des Mages; des Indiens, l'erreur des deux principes; des Juifs, les rêveries de la Caballe; des Cannanéens, le culte des idoles, &c. Au moins paroit-il que dans les tems qui précéderent Mahomet, ces diverses erreurs avoient cours chez les *Arabes*. Nous ne savons rien des anciens *Arabes* relativement à leurs sciences pendant cette premiere époque, au delà de ce que nous venons d'en dire, qui, comme on le voit, se réduit à fort peu de chose.

Seconde époque. Pour ce qui concerne le tems qui s'est écoulé depuis Jesus-Christ jusques à Mahomet, nous n'avons absolument pour guides que des auteurs, soit Juifs, soit *Arabes*, postérieurs à Mahomet même. Voici, d'après ces écrivains, dont nous ne garantissons pas la fidélité à tous égards, ce que l'on sait de plus certain.

Il paroit que les sciences étoient depuis long-tems très-négligées en Arabie; que les habitans de ce pays étoient très-ignorans dans tout ce qu'on peut nommer sciences. Ils conviennent eux-mêmes de ce fait, & ne parlent de leur situation avant Mahomet, que comme d'un état d'ignorance. Ils se plaignent que la nature leur avoit refusé les talens qu'elle avoit accordés aux peuples savans, tels que les Grecs. Ils n'avoient cultivé que l'éloquence & la poésie, dont ils faisoient leurs délices: leur langue harmonieuse,

riche, expressive, pleine de figures, fournissoit à ces deux objets de quoi flatter leur goût. Les succès d'un Orateur ou d'un Poete étoient chez eux des titres d'honneur dont les familles se glorifioient. Ils avoient toutes les années, dans un lieu nommé *Ocadh*, une assemblée de la nation assez semblable à celle d'Olimpie: on y récitoit des harangues ou des poémes; & celui dont la piece étoit reconnue la meilleure étoit déclaré vainqueur, & on le combloit d'honneurs. Les pieces qui avoient remporté le prix étoient suspendues dans un temple nommé *Caaba*. J'avoue que j'ai peine à concilier ce fait avec la peinture que les *Arabes* eux-mêmes nous font de leur ignorance, & de leur inaptitude pour les sciences de raisonnement. Il est bien vrai que ce n'est ni chez les Poetes, ni chez les Orateurs brillans, qu'il faut chercher l'esprit philosophique, l'exactitude des idées, les expressions précises, l'amour simple du vrai: mais aussi comment supposer ce goût, cette passion pour l'éloquence & la poésie, à un peuple ignorant & idiot, comme quelques auteurs Grecs nous peignent les *Arabes*, & comme les *Arabes* eux-mêmes avouent qu'ils étoient, avant Mahomet, dans le tems qu'ils nomment leur état d'ignorance?

Quelques siecles avant Mahomet, il y avoit en Arabie un grand nombre de Juifs & de Chrétiens. Plusieurs particuliers, des familles, & même des tribus entieres professoient l'une ou l'autre de ces Religions. Il y avoit aussi parmi eux des Mages, c'est-à-dire, des personnes qui suivoient la religion des anciens Persans, adorateurs des astres & du feu. Quelques personnes suivoient, au moins en partie, les idées des Brachmanes Indiens, des Gnostiques, & des Platoniciens. Delà naquit, selon les apparences, la secte des Sabéens, répandue alors dans l'Arabie, & qu'il ne faut pas confondre avec les anciens Zabéens de Chaldée, ni avec les habitans de l'ancien pays de Saba. Les Sabéens modernes dont la secte subsistoit avant Mahomet, & à laquelle il accorde par ses loix la tolérance, & qui étoit suivie par la plupart des *Arabes*, croyoient un Dieu suprême & unique, Créateur & Maitre souverain de l'Univers; ils le nommoient *Allah Taâhla*, c'est-à-dire, *Dieu suprême*. Dans certaines occasions ils s'adressoient à lui en ces termes: „ Je me consacre moi-„ même à ton service, ô Dieu, je me „ consacre moi-même à toi. Tu n'as au-„ cun compagnon, excepté ton compa-„ gnon dont tu es le maitre absolu, „ comme aussi de tout ce qu'il a".

Outre le Dieu suprême, les Sabéens croyoient qu'il y avoit entr'eux & lui plusieurs intelligences subalternes qu'ils nommoient *Al Ilahât* ou *Déesses*. Ils supposent que ces intelligences habitent dans les astres, qui sont leur tabernacle; assignant une intelligence à chacun d'eux, à la tête desquels ils placent le soleil. Ils les regardent comme ayant sur le monde un degré de puissance qui rend les saisons, & les variations du tems dépendans de leur volonté; ils en faisoient dépendre aussi leur sort à bien des égards: en conséquence ils leur adressent des prieres, leur offrent des sacrifices, tout comme au Dieu suprême, qui souvent, comme le leur reproche Mahomet, n'avoit que la plus petite portion; à quoi les Sabéens répondoient pour leur justification, „ que l'idole avoit „ besoin de ce qui appartient à Dieu, „ mais que Dieu n'avoit besoin de rien". Ce qui prouve qu'ils n'attribuoient à ces intelligences qu'un pouvoir emprunté & dépendant de Dieu. Mais, comme si, quand les astres n'étoient plus sur l'horison, ces intelligences n'avoient plus pu entendre leurs prieres, & leur tendre une main secourable, les Sabéens croyoient pouvoir les rendre présentes en leur bâtissant des chapelles, en leur dressant des statues, & en faisant des Talismans, que ces esprits affectionnoient, choisissoient pour leur résidence, & auxquels ils s'attachoient, pourvu qu'ils eussent été consacrés sous certains aspects des astres, & avec certaines cérémonies, alors ils croyoient

croyoient être par ce moyen sous la protection immédiate de ces génies : ils s'appliquoient ainsi à l'astrologie & à la magie; ils pensoient qu'ils avoient besoin de ces esprits pour être leurs médiateurs auprès du Dieu suprème, & que ces chapelles, ces statues, & ces talismans qu'ils leur consacroient, étoient des médiateurs entre les hommes & ces intelligences. Les Sabéens s'accordoient tous à croire l'ame immortelle, & la réalité de son existence séparée du corps; ils enseignoient que celle des méchans seroit punie pendant 9000 siecles, après quoi elle obtiendroit grace : ils admettoient aussi l'idée Stoïcienne d'un rétablissement ou renouvellement de toutes choses après la révolution complette de tout l'univers, qui s'accomplit, suivant eux, en 36425 ans.

Quoique ce soient là les idées qu'avoient les *Arabes* en général avant Mahomet, il y en avoit parmi eux qui, sans connoissance d'un Dieu suprème, étoient plongés dans la plus grossiere idolatrie, ne croyant ni création, ni résurrection, attribuant l'origine de toutes choses à la nature, & leur dissolution au tems. D'autres admettoient la Création & une autre vie. Quelques-uns croyoient la métempsychose, & disoient que, du sang qui est près de la cervelle d'un mort, se formoit un oiseau qui servoit de demeure à l'ame du trépassé.

Le commerce des *Arabes* avec les Persans avoit aussi introduit parmi eux la religion des mages, sectateurs de Zoroastre, qui croyoient deux principes, l'un bon, auteur du bien, & éternel de sa nature; l'autre mauvais, auteur du mal, mais cependant sous la dépendance du premier : d'autres suivoient les idées des Manichéens, qui dès le cinquieme siecle s'étoient fort répandus dans l'Orient, & croyoient ces deux principes co-éternels & indépendans l'un de l'autre. Mais de quelque secte que fussent les *Arabes*, ils s'accordoient tous à croire l'existence des Anges, démons ou génies. Il est étonnant que l'existence de ces intelligences moyennes entre Dieu & les hommes, ait été de si bonne heure, si généralement, & si constamment un objet de créance chez tous les peuples. Est-elle due au souvenir imparfaitement conservé par la tradition, des leçons que Dieu donna sans doute au premier homme, soit immédiatement, soit par le ministere des Anges? *v.* ANTÉDILUVIENNE. La doit-on au souvenir des Anges, que Dieu envoya souvent pour faire connoitre sa volonté aux saints hommes, connus sous le nom de Patriarches, & dont l'Ecriture Sainte fait mention? Ou bien auroit-elle pris naissance dans les réflexions que les hommes ont faites sur ce que devenoit après leur mort ce principe intelligent, qui les animoit pendant leur vie, & qui les distinguoit si fort des animaux? Il faut sans doute que de bien bonne heure on ait compris que ce principe connu sous le nom d'ame, étoit une substance active par elle-même, distincte du corps, & capable d'exister sans lui; puisque dès les tems les plus reculés on a cru que quelque chose de l'homme vivoit après sa mort, qu'il continuoit à s'intéresser pour les vivans, & pouvoit devenir, ou un protecteur, un bon génie, s'il avoit été bienfaisant pendant sa vie, ou un ennemi, un démon, un génie malfaisant, s'il avoit été méchant avant sa mort. C'est, sans contredit, à ces idées que sont dues ces déifications qui ont offert tant d'hommes morts pour objets du culte des hommes vivans. Ou enfin, les hommes frappés de la beauté admirable de cet Univers, de la suite non interrompue d'êtres qui lient par une gradation presqu'insensible, les êtres les moins parfaits aux plus parfaits, les fossiles à l'homme, se sont-ils persuadés que cette chaîne progressive de perfection devoit continuer de l'homme à Dieu? Peut-être toutes ces causes réunies ont contribué à rendre si générale & si constante la croyance des intelligences créées, des esprits, des anges, des démons, des génies; doctrine dont les magiciens &

les caballiſtes ont ſi fort abuſé pour tromper la crédulité des hommes.

Par cet expoſé de la doctrine des Sabéens modernes, & des *Arabes* en général, on voit que, comme les Savans l'ont remarqué, les idées répandues en Arabie étoient un compoſé informe de Paganiſme, de Magiſme, de Manichéiſme, de Judaiſme, de Caballiſme, de Gnoſticiſme, de Chaldaïſme, & de Chriſtianiſme. On peut juger en même tems de l'impoſſibilité où nous ſommes de donner une idée ſyſtématique de la Philoſophie des *Arabes*. Quelle philoſophie peuvent avoir ceux qui croient à la magie, à l'aſtrologie, aux Taliſmans, que des chapelles, des ſtatues, des pierres taillées pour ſervir d'amulettes, peuvent devenir les organes propres à des eſprits? Ces ſuperſtitions qui exigent & ſuppoſent une aveugle crédulité, ne s'aſſocient pas avec l'eſprit d'examen & de recherches qui ſeul forme les philoſophes.

S'il étoit quelque objet d'étude chez les *Arabes*, il ſe bornoit à la beauté du langage & de l'expreſſion, à leur Hiſtoire Généalogique, à autant d'aſtronomie qu'il en faut pour être Aſtrologue, & enfin à l'art d'expliquer les ſonges, connu par les Grecs ſous le nom d'onirocriticiſme. Ils ſe ventent d'avoir eu de grands Médecins; mais quelle ſera la médecine d'un peuple qui croit que preſque tout dépend des aſtres, des génies & des enchantemens.

Troiſieme époque. Quoique les *Arabes* diſent qu'avant Mahomet ils étoient dans un état d'ignorance ou de ténébres, ce qui voudroit dire que Mahomet en a fait des Savans; il s'en faut de beaucoup que l'on ne puiſſe avancer avec fondement, que ce prétendu Prophète ait favoriſé les progrès des ſciences & de la philoſophie chez les *Arabes* ſes compatriotes; elles n'eurent, au contraire, jamais de plus grand ennemi: cet impoſteur ne ſavoit ni lire ni écrire, ce qui lui a fait donner le nom de Prophete non lettré. Loin de faire cas des ſciences, il en redoutoit la lumiere, qui auroit nui à ſes ſuccès, qui ne furent fondés que ſur l'ignorance & la foibleſſe de ceux avec qui il eut à faire. Il abolit, par ce motif, & par politique, l'aſſemblée ſolemnelle d'*Ocadh*; il fit ainſi tomber le goût du beau chez ſes compatriotes, & éteignit l'émulation. Il défendit à ſes ſujets l'étude des ſciences, exigea que l'Alcoran fût leur ſeul objet d'étude. Il eût été difficile en effet de faire goûter une religion comme la ſienne, & recevoir tout ce qu'il diſoit de lui-même, & tout ce qu'il preſcrivoit, s'il avoit eu à faire à des gens auſſi éclairés que les Grecs & les Romains ſous le ſiecle d'Auguſte. La force des armes & la crainte de la mort lui tinrent lieu d'argumens pour perſuader. Sa doctrine cependant dut apporter quelque changement dans les idées des *Arabes* Sabéens ou idolâtres, en leur fourniſſant quelques nouveaux principes. Car ce fameux *Arabe*, fondateur d'un nouvel empire, le fut auſſi d'une nouvelle religion, compoſée d'un mélange de Sabéiſme, de Judaiſme & de Chriſtianiſme, connue ſous le nom de *Mahométiſme*, ou religion de Mahomet; mais plus proprement ſous le nom d'*Islamiſme*, mot qui ſignifie *Religion ſalutaire*. Cette ſeconde dénomination a été priſe aſſez ridiculement, pour le nom d'un homme Savant, par un Auteur très-moderne, qui voulant nous faire connoitre la philoſophie des *Arabes*, s'eſt aviſé pour cela de traduire & de commenter ſans l'entendre, ce que le ſavant Bruker a écrit en latin ſur l'ancienne philoſophie des *Arabes*, à l'occaſion de laquelle il fait mention de l'Iſlamiſme. *v.* ISLAMISME, MAHOMÉTISME.

L'exiſtence d'un Dieu unique, Créateur du monde, & la miſſion divine de Mahomet comme ſon Prophète, ſont les deux points eſſentiels de la religion Mahométane. A ces deux dogmes fondamentaux s'en joignent de particuliers, enſeignés auſſi dans l'Alcoran; tels que l'exiſtence des bons & des mauvais Anges, la vérité des écrits de Moïſe & des Prophètes, la miſſion divine de Jeſus-

Chriſt, la réſurrection des morts, le jugement univerſel & ſolemnel au dernier jour; le Paradis pour les bons, l'enfer pour les méchans, les décrets de Dieu, qui de tout tems a ordonné ce qui arriveroit dans la ſuite des ſiecles, une deſtinée fatale que tout homme ſubit, en bien ou en mal : telle fut en abrégé ſa doctrine, qui fut accompagnée d'une morale aſſez bonne en général, mais relâchée à certains égards, & de quelques préceptes plus particuliers, ſur l'obſervation deſquels il inſiſte plus que ſur tout autre acte de vertu, tels ſont ceux de la priere à certaines heures, de l'aumone, des ablutions pour la pureté du corps, du jeûne du Ramadan, & du pélérinage de la Mecque. *v.* ALCORAN.

Pendant long-tems Mahomet & ſes ſucceſſeurs, auſſi bien que leurs ſujets, furent trop occupés des guerres inévitables, lors de la fondation d'un nouvel Empire & d'une nouvelle Religion que l'on n'établit que par la force des armes, pour que perſonne eût le tems d'examiner, à tête repoſée, une religion que les uns embraſſerent faute de lumieres, les autres, par l'effet de la crainte ou de l'ambition. Mais quand les Muſulmans commencerent à jouir d'un peu plus de tranquillité, & à goûter les douceurs de la paix, les Juges civils n'ayant point d'autre Code de loix que l'Alcoran, & une tradition non écrite des déciſions que Mahomet avoit prononcées pendant ſa vie; ils durent chercher le vrai ſens des paſſages de ce livre, & des traditions qu'il falloit encore vérifier par le rapport des témoins: ces dépoſitions & ces explications ne s'accordoient pas toujours chez les divers Juriſconſultes; il ſe forma à ce ſujet différentes ſectes, qui laiſſant ſubſiſter les dogmes, furent regardées, malgré leur peu d'accord, comme étant également Orthodoxes. Ces diverſités d'explications rendirent le droit Mahométan difficile; il fallut des Docteurs pour l'enſeigner; chaque ſecte avoit les ſiens, & leurs déciſions devenoient des regles de juriſprudence; bientôt on ſentit la néceſſité d'établir des écoles, & des Profeſſeurs qui inſtruiſiſſent la jeuneſſe: à tout autre égard les Muſulmans reſterent dans la plus craſſe ignorance, juſques à ce que les Abaſſides monterent ſur le trône. Le fameux Calife Almanſor ayant fini de batir la ville de Bagdad l'an 149 de l'Hégire, 766 ans apres Jeſus-Chriſt, fonda dans cette ville un Collége où les quatre *ſectes ſonnites*, c'eſt-à-dire, Orthodoxes, avoient chacune un Profeſſeur, ſous lequel étudioit la jeuneſſe: ce fut là le premier rayon de lumiere qui éclaira les *Arabes*. Quelque tems après Almanſor attira à ſa cour un Médecin Chrétien, nommé Georges, fils de Bakhtishua, qui fut accompagné d'un de ſes éléves, nommé Iſa, fils de Shahlata: ce dernier ſuccéda peu de tems après à ſon maitre, dans l'emploi de Médecin du Calife. Ces deux hommes, conjointément avec un Aſtrologue qui étoit Mathématicien, donnerent à Almanſor du goût pour les ſciences: il attira à ſa Cour autant de Savans qu'il en put trouver chez les autres peuples; fit traduire en *arabe* divers livres grecs; mais ces ſoins à cet égard ne furent rien en comparaiſon de tout ce qu'entreprit pour l'encouragement de l'étude & le progrès de toutes les ſciences, le Calife Haroun Al Raashild qui monta ſur le trône de Bagdad, dévenue la capitale de l'Empire des Califes, l'an 171 de l'Hégire, ou l'an 787 de Jeſus-Chriſt. Il fit venir à ſa Cour, & y retint par ſon affabilité & ſes bienfaits, grand nombre de Savans de toutes les nations: il ne voyageoit jamais ſans en avoir beaucoup à ſa ſuite, & s'entretenoit familiérement avec eux. Il fut ſurpaſſé encore à cet égard par ſon fils Al Mamon: celui-ci, élevé ſous les yeux de ſon pere, par les plus habiles maitres de ce tems, s'appliqua lui-même avec ſuccès aux ſciences ſpéculatives; il fit des dépenſes conſidérables pour attirer à Bagdad les hommes les plus ſavans de toutes les nations; & pour ſe procurer les livres les plus curieux, écrits en ſiriaque, en hébreu, &

eu grec, & les fit traduire en *arabe*. Malheureusement, ce siecle n'étoit nulle part le siecle de la science & du bon goût; tout avoit dégénéré dans la Grece & dans l'Italie. La tyrannie des Princes, les guerres continuelles, les perpétuelles révolutions dans les gouvernemens, les invasions des Barbares, les disputes Théologiques, les victoires des Musulmans, les meurtres journaliers des Princes qui n'avoient ordinairement pour successeurs que leurs assassins; tout rendoit précaire & incertain le sort des Etats, des Provinces & des particuliers. Rien n'encourageoit les sciences, tout, au contraire, dégoûtoit les esprits d'une occupation qui n'assuroit ni honneur, ni sûreté. Aristote étoit le Philosophe par excellence, & peut-être avoit-il peu de sectateurs qui le comprissent. Les Califes Abassides ne trouverent donc pas dans les Savans qu'ils attiroient chez eux, des secours assortis à leur amour pour la science, & à leur desir de s'instruire. Almamon ne négligea rien, pour contenter son desir de savoir & d'éclairer ses sujets; il favorisa indifféremment pendant toute sa vie, les gens savans de quelque Religion qu'ils fussent; il secoua effectivement, comme le dit Bruker, le joug de la superstition mahométane, qui n'approuvoit d'étude & de lecture que l'Alcoran. Il ôsa penser par lui-même: aussi fut-il blâmé par les Musulmans rigides, qui trouvoient mauvais qu'on associât à l'Islamisme l'étude de la philosophie & des sciences spéculatives. Ce fut en effet sous Almamon que l'on commença réellement à étudier la philosophie, & l'astronomie proprement ainsi nommée, dans laquelle cet illustre Calife fit d'assez grands progrès. L'exemple de ce Prince fut suivi par plusieurs de ses successeurs. Bientôt on vit se former des écoles au Caire & à Alexandrie, dans diverses villes des côtes de Barbarie, comme Larrache, Tunis, Fez & Maroc, en divers endroits de l'Espagne, à Cordoue, à Grenade, à Seville, où les *Arabes* s'étoient établis malgré les efforts des Princes Chrétiens qu'ils avoient dépossédés, & où ils fonderent de nouveaux Royaumes. Les progrès des *Arabes* allerent ainsi en croissant, jusqu'à ce que la nation féroce & grossiere des Turcs se fut rendue maitresse de l'Empire des *Arabes*, & eut fait succéder l'ignorance & la barbarie aux sciences & au bon goût que les Califes Abassides s'efforçoient de faire régner en Orient. Les Califes d'Occident ne furent pas plus heureux: obligés de se défendre contre les Princes Chrétiens, dont ils avoient envahis les Etats, contraints de céder à leurs efforts, & de se retirer en Afrique, toujours occupés de guerres, on vit s'éteindre dans son aurore cette lumiere des sciences qu'il sembloit que les *Arabes* alloient faire briller d'un éclat supérieur à ce qu'on avoit vu précédemment, par l'ardeur, les talens, l'émulation & l'application qu'ils apportoient à l'étude. Tout s'éteignit pour eux, & les voilà replongés aujourd'hui dans le même état d'ignorance où Mahomet les avoit laissés.

On a pu comprendre par le détail historique dans lequel nous sommes entrés, que la philosophie des *Arabes* ne pouvoit encore être que très-imparfaite. Conduits par de mauvais guides, n'ayant que des traductions infidelles des bons ouvrages des Grecs, leurs esprits accoutumés à l'esclavage, ployés sous le joug d'une religion & d'un gouvernement despotiques, ils n'osoient pas penser par eux-mêmes, recherchant plutôt si ce que leurs maîtres avoient voulu dire, que ce qu'ils avoient dit, étoit vrai. Leurs seuls Auteurs favoris étoient Aristote & Porphyre. Le premier but de leurs recherches ne fut pas de savoir ce qu'il falloit penser, de se mettre en état d'examiner l'Islamisme, ou de le perfectionner, mais uniquement de le justifier dans tous ses points, d'en pallier les contradictions, d'en prouver les absurdités, d'accorder la lettre avec la tradition, & l'une & l'autre avec leur prétendue philosophie. Il y eut bientôt nombre de glo-

ses différentes; comme l'on devoit s'y attendre : il se forma une multitude de sectes particulieres, & l'on en compta jusques à soixante & dix. Enfin quelques-uns d'eux embarrassés de tant de difficultés, se jetterent dans les absurdités du plus grossier syncrétisme, ou dans un pyrrhonisme outré, dans l'athéisme, ou le fanatisme, tant il est vrai que l'abus des meilleures choses devient souvent pire que le mal le plus positif. Les subtilités de la dialectique, les distinctions minutieuses de la logique, les idées abstraites & sans précision, les termes vagues, obscurs, vuides de sens, de la métaphysique, furent les objets qui plurent davantage aux *Arabes*. Soit par une suite de leur tour d'esprit particulier, qui aimoit les énigmes, les pensées subtiles & la dispute; soit par l'effet de la gène où les tenoit la superstition & l'autorité, qui ne leur permettant pas de penser ouvertement, ou de dire naïvement ce qu'ils pensoient, leur offroient dans ces subtilités Aristoteliciennes un moyen de se retourner quand on les attaquoit, & de paroître à la faveur de cette obscurité, ne pas s'écarter de la foi orthodoxe des Musulmans. Si vous exceptez quelques ouvrages de Mathématique & d'Astronomie, qui ont mérité l'estime des Savans, les *Arabes*, comme le dit Bruker, n'ont rendu aucun service à la Philosophie; on peut dire même qu'ils ont nui à ses progrès par les épines dont ils l'ont environnée, par les erreurs dont ils l'ont remplie; reproche que l'on a sur-tout droit de faire à l'école d'Alexandrie. C'est à leurs ouvrages, aussi bien qu'à ceux des Juifs qui ont étudié parmi eux, que l'on a dû les rêveries sur la magie, l'alchymie, & la cabale, & les superfluités nuisibles de la scholastique. On peut voir dans le savant ouvrage de Bruker, *Inst. Hist. Philos.*, des détails curieux & instructifs sur la philosophie des *Arabes*, sur ses défauts, sur les savans hommes de cette nation qui se sont illustrés par leurs recherches & leurs ouvrages; tels que Jacob Alkendi, Thabeth Ebnkorra, Abu Nasrus, connu sous le nom d'Al Farage, Al Ashari, Al Rusi, connu encore sous les noms de Abubecher & de Almansor, Avicenne, Avenzoar; Ebn-Bajjah, aussi nommé Avempace, Al-Gazel, Tophail, Averroes, &c. Voy. ces articles. Voyez aussi Pocok. *Specimen Hist. Arabum*, Salés *Prélim. Disc.*, Asseman *Bibliot. Orient.*, Hottinguer *Hist. Orient.*, *Voyages de Schauw.*, *Les mœurs & coutumes des Arabes*, d'Herbelot *Bibliotheque Orientale*, Réland *Religio Mohamedica*, *Histoire universelle des Anglois*, *Dict. Hist. & Crit.* de Bayle, Spencer *de Legib. Hebr. rit. Lib. II.* v. CHALDÉENS, BRACHMANES, MAGES, SABÉENS, SARRAZINS, PERIPATÉTICIENNE, PLATONISME. (G.M.)

ARABESQUE *ou* MORESQUE, s. m., ouvrage de peinture ou de sculpture, qu'on nomme ainsi des Arabes & des Mores, qui employoient ces sortes d'ornemens au défaut de représentations humaines & d'animaux que leur religion défendoit d'employer.

ARABI, *le golfe de gli-Arabi*, *Géog. Anc. & Mod.*, autrefois Gysis ou Zygis, petit golfe de la mer de Barbarie, entre les côtes de Barca & de l'Egypte.

ARABI, *la torre de gli-Arabi*, tour & village d'Egypte, situés dans le petit golfe qu'on nomme *le golfe des Arabes*. Voyez l'article précédent.

ARABIE, (R), *Géog. Anc. & Mod.*, grande region de l'Asie qui fait la partie méridionale de son côté occidental. Aujourd'hui on en place les bornes du côté d'Orient au Golfe Persique, autrement Golfe d'Ormus, du côté occidental la mer rouge, au midi la mer dite d'Arabie & le Détroit de Babelmandel, au Nord la Syrie ou Sourie, le Diarbek & l'Irac.

Elle est située entre le 12. & 34e d. de latit. sept. & le 52 & 77e de longit.; ce qui fait une étendue d'environ 600 lieues en longueur & de 500 dans sa plus grande largeur. La premiere doit se compter depuis les frontieres de l'Egypte jusques au Cap *Corodamum* ou *Razalgate*: la seconde se prend entre les Détroits de Babelman-

del & d'Ormus. Cette nation a dès long-tems été célébre. Pline dit qu'elle ne le cédoit a aucune: *Terrarum nulli post ferenda.* Son voisinage de la terre sainte a mêlé fréquemment son histoire avec celle du peuple de Dieu. A sa sortie d'Egypte il passa par l'Arabie & y séjourna environ 40 ans. Dès son établissement dans la Palestine il eut de fréquentes guerres avec les Arabes : par cette raison l'Histoire sainte peut fournir quelques lumieres sur les peuples qui habitent ce pays.

En général l'*Arabie* est un Pays chaud & sec où il ne pleut que très-rarement, peu fertile dans une grande partie de son étendue. Elle nourrit pourtant de bons chevaux que divers connoisseurs mettent au-dessus de tous autres, des chamaux sur-tout de ceux qu'on appelle *Dromadaires*, & d'autre bétail dont on dit que la chair est d'excellent goût. Le nom d'*Arabie* qu'on donne à ce Pays est très-ancien : il se trouve plusieurs fois dans l'Ecriture. Il étoit déja en usage du tems de *Salomon* II *Chron.* IX. 14. Il en est parlé aussi *Néhem.* II. 19. *Ezech.* XXVII. 21. & ailleurs. On ne convient pas tout à fait de son Étymologie. On le dérive de l'Hébreu ערב qui peut également signifier : *mélange*, *Occident*, *solitude*. Ces significations différentes ont fait imaginer différentes raisons du nom que porte ce Pays; quelques-unes même qui sont peu naturelles. Il n'est pas fort nécessaire de les rapporter ou de les examiner. S'il faut absolument rendre raison de cette dénomination d'*Arabie*, disons qu'elle dérive du mot Hébreu ערבה *solitude* & *désert* qui exprime assez au juste la nature d'une grande partie de ce pays mêlangé de rochers & de montagnes, où l'on rencontre en certains endroits de vastes plaines sablonneuses qu'on ne peut traverser sans danger.

La langue arabe passe pour la plus belle de l'Orient. On a déja fait remarquer à l'article **Arabe**, l'abondance extraordinaire de cette langue, & le nombre excessif de mots pour exprimer le même objet. Les Arabes disent eux-mêmes que jamais mortel ne la sut parfaitement, sinon Mahomet. Son affinité avec l'Hébreu a engagé quantité de Savans à l'étudier, afin d'en tirer des lumieres pour découvrir le sens des écritures.

On dit les Arabes maigres, secs, bazanés, graves, sérieux, pensifs, capables de cultiver les sciences avec succès.

Il est vrai que sur ce dernier point les sentimens sont partagés: il est des auteurs qui vantent beaucoup leur savoir & qui prétendent que dès les plus anciens tems ils se sont distingués à cet égard. Mais quand il s'agit de le prouver, au lieu de témoignages qui puissent faire foi des découvertes qu'ils ont faites, ils alleguent des raisonnemens fondés sur leurs relations avec le Patriarche Abraham qu'il leur plait de supposer très-versé dans toutes les sciences divines & humaines. Josephe donne cette idée de lui *Ant. Judaiq.* Lib. I. Cap. VII. 8. Dans ce raisonnement le principe pourroit être faux : l'Ecriture seul témoin croyable de ces anciens tems loue la foi, la piété, l'obéissance d'Abraham; mais elle garde le silence sur ce profond savoir qu'on lui attribue.

Le peuple Hébreu est plus sûrement descendu de lui que les Arabes : mais les rares connoissances qu'on attribue si liberalement à leur premier pere, n'en ont pas fait un peuple de savans.

Cependant un tems fut que les sciences bannies en quelque sorte de l'Europe, semblerent s'être réfugiées parmi les Arabes. Elles ne furent pas poussées aussi loin qu'elles l'ont été depuis chez divers peuples de l'Europe. Mais on peut tout au moins dire qu'en ce tems ils ne le cédoient à aucun peuple en fait de science, & ce qu'ils produisirent alors montre que si aujourd'hui ils ne cultivent par les sciences, ils ont du moins ce qu'il faut pour les pousser avec succès. *v.* **Arabes.**

Un tems fut qu'ils ont été guerriers, & leurs conquêtes très-rapides témoignent leur valeur, & donnent lieu de croire que si aujourd'hui ils ne sont pas

foldats ils pourroient le devenir. Après que Mahomet eut répandu ſes dogmes, & que les Califes ſes ſucceſſeurs eurent réuni à l'aide de la religion en un ſeul corps, la plûpart des tribus des Arabes; ils ont plus d'une fois mis en danger les Empereurs de Conſtantinople; ils étendirent leurs conquêtes de toutes parts, dans l'Aſie, l'Egypte & autres endroits d'Afrique : ils ſe rendirent maîtres de l'Eſpagne, & obligerent les Goths qui l'avoient conquiſe à ſe retirer dans les montagnes des Aſturies: ils pénétrerent même en France, où Charles Martel eut beſoin de toute ſa valeur pour arrêter le cours de leurs conquêtes en 732. Dès le renverſement de l'Empire des Califes les Arabes n'ont pas brillé par leurs vertus guerrieres: dès long-tems ils n'ont fait la guerre qu'aux Caravanes qui traverſent leur Pays pour aller à la Mecque en pélérinage, ou aux marchands qui ne ſe trouvent pas en aſſez grand nombre pour leur réſiſter.

Les Arabes ſe diſent deſcendus d'Iſmaël fils d'Abraham & d'Hagar; & je crois que cela eſt vrai, non pas en tout, mais en partie; puiſque l'Ecriture nomme divers autres peuples reputés Arabes qui pourtant ne deſcendoient pas de ce fils d'Abraham, comme les Iduméens, dont le pere a été Ezaü, les Ammonites, les Moabites deſcendus de Loth, & je crois qu'on doit auſſi regarder comme peres de cette nation les Enfans d'Abraham & de Cethura. Si bien qu'on peut dire en général, que tous pourroient être de la même famille, mais pour trouver leur premier chef, il faut remonter plus haut qu'Iſmael & même qu'Abraham, ſavoir à Tharé pere d'Abraham & de Haran pere de Loth.

On a donné ſouvent aux Arabes le nom de Sarraſins que quelques Ecrivains dérivent de Sara femme d'Abraham; & eux-mêmes ſe le donnoient; ce qui a fait imaginer à quelques Ecrivains que c'étoit pour faire croire qu'ils deſcendoient de Sara femme légitime, & non d'Hagar qui étoit eſclave. On a fait voir que le mot de Sarrazins ou de סרקין ne pouvoit avoir cette origine. Les uns le dérivent de סרק, qui ſignifie *dérober*; mais quoique cette étymologie exprime aſſez bien leur caractere, il n'y a pas d'apparence qu'ils euſſent voulu adopter un nom flétriſſant. D'autres le tirent du nom de Saracha, ville d'*Arabie*, dont le Géographe Ptolomée fait mention; d'autres, comme Pocock, prétendent que ce mot ſignifie *Oriental*. Voyez là-deſſus l'Ecriture dans ce qu'elle rapporte de la naiſſance d'Iſmael, de ſes deſcendans, *Gen.* XXV. Je crois que c'eſt là tout ce qu'il y a de bien certain ſur cette matiere: ſi l'on veut y joindre des conjectures, on peut conſulter Joſephe *Ant. Judaiq.* lib. I. & Heidegger *Hiſt. Patriarch. Exercit.* VI.

La religion des Arabes étoit anciennement la Payenne. Mais ce nom ſeul en comprend un très-grand nombre. Le Chriſtianiſme s'y étoit fait jour; on a même célébré quelques Conciles en *Arabie*; mais la religion de Jeſus-Chriſt en a été bannie par le Mahométiſme qui commença à ſe répandre dès la fin du VIe. ſiecle, & qui fit en peu des progrès étonnant. Aujourd'hui tous les Arabes l'admettent, & de tous les peuples qui y ſont attachés ils paſſent pour les plus zélés ou les plus ſuperſtitieux défenſeurs de ſes dogmes & de ſes pratiques.

On diviſe l'*Arabie* en trois parties: l'*Arabie Petrée*, l'*Arabie Déſerte* & l'*Arabie Heureuſe*, appellée par Strabon *Scenetis* ἀπὸ τῶν σκηνῶν. Cette diviſion eſt ancienne; cependant il n'y a pas d'apparence qu'elle ait été en uſage avant les ſucceſſeurs d'Alexandre le Grand. On le conjecture parce que πέτρα ſa capitale eſt un nom Grec, & ce ſont les ſucceſſeurs de ce Prince qui ont porté en Aſie ou du moins dans ces quartiers, l'uſage de la langue grecque. Il eſt parlé dans plus d'un endroit de l'Ecriture d'une ville nommée *Sela* סלע qui a la même ſignification que le nom Grec πέτρα donné à cette ville, à cauſe de ſa ſituation ſur un rocher. Cette partie de l'*Arabie* confine à la terre ſainte, & même quelques-unes des douze tribus

occupoient des quartiers de l'ancienne *Arabie* qui ſe terminoit auparavant au Jourdain. Cette portion de l'*Arabie* eſt remplie de montagnes, quelques-unes même très-hautes, entr'autres les monts de Sinaï & d'Horeb, fameux parce que ce fut delà que Dieu donna ſa loi aux Iſraelites. Ce que nous ſavons de ce Pays, nous le devons à l'Ecriture; elle nous apprend que les Ammonites occupoient la partie de ce Pays la plus voiſine de la Judée; que les Amorrhéens les avoient dépouillés d'une partie, & que ceux-ci furent dépoſſedés par le peuple d'Iſrael. *Nomb.* XXIII. Ces Amorrhéens n'étoient pas de race Arabe, mais Cananéens, quoiqu'ils fuſſent établis à l'Orient du Jourdain.

Ce qui reſta aux Ammonites étoit borné à l'Occident & au Nord par la riviere Jabbok dont le cours n'eſt par exactement connu. La capitale de cette nation s'appelloit *Rabba* ou *Rabbath*, des Enfans d'Ammon, II *Sam.* XVII. 27. Quelques écrivains Payens l'ont nommée *Rabbat amana*; d'autres ſimplement *Amman.* Auprès étoit une eſpece de Fauxbourg nommé la ville *des Eaux*, II *Sam.* XII. 27. Cette ville ayant eſſuyé quelques cataſtrophes dans la ſuite des tems, Ptolomée Philadelphe la répara & lui fit porter le nom de *Philadelphie*, d'où vient que ce quartier de pays fut appellé l'*Arabie de Philadelphie* φιλαδελφηνὴ ſub. χώρα vel γῆ. Il en eſt parlé ſous ce nom dans Joſephe *Lib.* III. *de bell. Judaïq.*

Il eſt parlé auſſi, *Jug.* XI. 33. d'une ville nommée *Minnith*, d'une autre nommée *Abel* des vignes, *Abel ampelonort* par quelques autres, *Ebel Charmin* כרמים. Il eſt parlé d'une ville nommée *Jaſer*, I. *Machab.* V. 8.

Au midi du pays des Ammonites étoit le pays de Moab, dont les Iſraelites occuperent la partie que les Amorrhéens leur avoient enlevée: le reſte étoit borné par les rivieres d'Arnon au Nord, de Zared au midi, & par la mer morte à l'Occident. Il y avoit une ville nommée *Har* ער *Deut.* II. 9. 18. 29., & ailleurs, dont le nom étoit quelquefois appliqué à tout le Pays dont elle étoit la capitale. On l'appelloit auſſi *Rabbat Moab* ou *Rabbat Mona*, nom qu'on trouve encore dans certaines médailles: elle a été nommée auſſi *Areopolis*.

Il eſt parlé dans l'Ecriture d'autres villes de Moab comme de *Miſpah* ou *Miſphe*, I *Sam.* XXII. 23. de *Luhith* &c. Voyez le *chap.* XV. d'*Ezaie* qui eſt intitulé la charge de Moab; on y trouvera le nom de pluſieurs autres villes: voyez auſſi le *chap.* XLIII. *de Jérémie* où on en trouvera pluſieurs autres. Je ne particulariſerai pas davantage, parce que je ne pourrois indiquer de toutes ces villes, que leur ſimple nom, ce qui n'eſt pas fort intéreſſant pour le lecteur.

Il ſe préſente cependant ici une remarque: l'événement rapporté au *chap.* XXV. des *Nombres*, donne lieu de penſer que le pays des Moabites étoit en partie habité par des Madianites, dont le pays étoit pourtant placé à une aſſez grande diſtance de celui-ci; & plus au midi près de la mer rouge, ou qu'il y avoit dans cette derniere contrée une ville nommée *Madian.* St. Jérôme en a parlé.

Les Amalékites étoient ſitués à l'Orient du lac Aſphaltite; il en eſt parlé II *Sam.* XV. 5. *Saül*, eſt-il dit, *vint juſqu'à la ville Amalek ou de Hamalek.* Il en eſt fait mention auſſi *Jug.* VI. 3. 33.

Aux environs habitoit un peuple nommé les Iſmaelites, dont le nom pourroit convenir à une grande partie des Arabes, c'eſt-à-dire, à tous ceux qui étoient de la poſtérité d'Iſmael. Il eſt dit de lui *Géneſ.* XXV. 18. que ſes deſcendans habiterent depuis Havilahs juſqu'à Sur, qui eſt vis-à-vis de l'Egypte; il n'en eſt guere parlé dans les tems poſtérieurs. Cependant dans le *Pſeaume* LXXXIII. 6. ils ſont mis au rang des ennemis du peuple de Dieu. Il y a apparence que ce nom devint hors d'uſage lorſque tous les autres peuples d'*Arabie* ſe furent donnés un nom particulier. Il eſt encore plus ſingulier qu'il ſoit parlé des Hagareniens dans ce même

même Pseaume. Un célébre Rabbin croit qu'il faut entendre par là les enfans qu'Hagar eut d'un autre mari qu'Abraham. Il n'en est parlé dans aucun autre endroit de l'Ecriture; mais ce nom fut remis en usage lorsque les Arabes attaquerent l'Empire. On leur donnoit communément le nom d'*Hagareniens* ou de Sarrazins.

Il ne faut pas oublier l'Idumée habitée par les descendans d'Ezaü, nommé *Edom* par une raison particuliere, rapportée au XXVe. de la Genese: c'est delà que le Pays occupé par ses descendans a été nommée l'*Idumée*.

L'Ecriture nomme quelques-unes de leurs villes, comme Theman, Botsra, Besra, Dedan. Quelques-uns y placent aussi Petra & on croit que c'est le lieu nommé la pierre du désert dont il est parlé *Ezéchiel* XVI. 1. XLII. 2. On met aussi au rang des villes d'Idumée les Ports d'Elath & d'Hesion Geber sur la mer rouge. Voyez ces mots.

Parmi les peules de l'*Arabie Petrée* on compte aussi les Ilabataceens, dont la situation n'est pas aisée à déterminer. Il est bon d'avertir ici qu'en général tout ce Pays n'est pas assez connu pour en faire une carte exacte. C'est beaucoup si en réunissant & en comparant des passages de plusieurs Auteurs, on vient à boût de découvrir à-peu-près la situation de quelques-uns des lieux mentionés dans les histoires anciennes. Et même il y en a fort peu sur lesquels il n'y ait des doutes & des contestations. Il est même arrivé que des peuples chassés de leur Pays & obligés de se transporter ailleurs, aient donné à leur nouvelle demeure le nom de celle qu'ils avoient quittée. Ç'a été le cas des Iduméens; chassés de leur ancien pays par les Nabathéens, ils s'habituerent dans la partie méridionale de la tribu de Juda & de Siméon, demeurées vacantes par la captivité de Babylone. Il en est arrivé que cette partie de la Judée a été nommée aussi Idumée. Dans tout le Vieux Testament, si l'on en excepte *Malachie* I. 4., l'Idumée désigne l'ancienne habitation de la postérité d'Ezaü. Dans ce dernier endroit & dans les livres des *Machabées*, il faut entendre le quartier de pays dans les tribus de Juda & de Siméon, que ce peuple s'étoit approprié pendant la captivité. Voyez *Pridcaua's Correa. of ; old* &c. A. A. C. 164 ou 165. Il est encore parlé dans l'Ecriture des Pays de Kedar & de Media comme appartenans à l'*Arabie Petrée*.

Concernant l'*Arabie Déserte* à l'Orient de celle dont on vient de parler, qui s'étend jusqu'à la Mesopotâmie, il ne me paroît par fort nécessaire de s'étendre, parce qu'on n'en peut guere dire que des choses peu certaines. Je remarquerai seulement que c'est dans cette partie de l'*Arabie* appellée par les anciens *Ausitis*, dans le livre de Job le pays d'Hutz, que plusieurs Géographes placent la patrie de cet homme, dans le quartier le moins éloigné de la Chaldée. Il me semble qu'ils en rendent des raisons assez plausibles.

La troisieme partie de l'*Arabie* se nomme *Heureuse*. Les Grecs l'appelloient Ἀραβία Εὐδαίμων. Pline la nomme à leur imitation *Arabia Eudæmon*. Elle est au sud des deux autres, presque toute au delà du tropique. Toute cette région forme une espece de presqu'isle. Cette partie dont nous parlons en occupe la pointe, ayant à l'Occident la mer rouge, le Golfe Persique à l'Orient, & l'Océan au midi. Elle tire son nom de sa fertilité. Outre les choses nécessaires à la vie, elle produit le baume, l'encens, la myrrhe, l'aloés &c.; le seul caffé qu'elle fournit à l'Europe devroit l'enrichir. Toutes ces précieuses denrées auroient dû naturellement inviter les étrangers à en prendre connoissance. Il ne paroît cependant pas que les anciens l'aient fort exactement connue. Diodore de Sicile parle d'une ville nommée *Nisa* fameuse parce que Bacchus doit y avoir été nourri, mais il ne s'accorde pas avec lui-même sur son sujet. Il la place tantôt dans l'*Arabie*, & tantôt entre la Phénicie & le Nil. Les anciens Géographes nomment plusieurs des villes que

l'on y voyoit. Plusieurs sont inconnues : ils nous parlent d'une Αγνκὴ κώμη, d'une ville Royale nommée *Zabra*, d'une Place marchande nommée *Mousa*, par d'autres *Mouza* de Berenice, qu'ils représentent comme un Port de la mer rouge, d'une ville nommée *Ocelis* Οκηλις εμπόριον. En sortant du Détroit ils disent qu'on trouve la côte des Homerites. Pline en particulier parle des Sabéens & nomme plusieurs de leurs villes ; mais il n'indique point de ville nommée *Saba* que d'autres assurent être la capitale de ce Pays & une Place forte. C'est de là qu'ils font venir la Reine de Seba que la renommée de Salomon attira dans la Judée, pour y voir ce sage Roi. Il en est parlé en plusieurs endroits comme au *Ps.* LXXII.

Il seroit aisé de donner une longue liste des peuples & des villes de l'ancienne *Arabie*, & en même tems très-difficile de découvrir leurs limites & leur situation ; par cette raison je m'abstiendrai d'en insérer ici la nomenclature. Pline s'est extrêmement étendu sur ce sujet. On peut consulter là-dessus le 6e. livre de son *Hist. natur.*

Une chose empêchoit les étrangers de connoître exactement l'*Arabie*. Ce peuple n'a jamais été conquis par aucun autre ; ils n'ont jamais été chassés de leur pays ; ils y ont toujours subsisté de pere en fils depuis leur établissement jusqu'à aujourd'hui. C'est une remarque du Docteur Prideaux, *T.* I. *pag.* 109. l'année 610 avant notre Seigneur. Le peu de commerce qu'ils ont eu avec les étrangers a fait que ceux-ci n'en ont jamais guere connu que les côtes. Les Romains leur ont fait quelquefois la guerre. Pompée y entra lors qu'Archas en étoit Roi ; il attaqua & prit Petra l'an 63 avant la naissance de notre Seigneur.

Après lui Scaurus eut encore à démêler avec eux. Herode les battit plus d'une fois : mais ces avantages qu'ils remporterent ne les rendirent pas maîtres du pays.

Horace dans l'*Ode* qui commence *Icci beatis nunc Arabum invides*, qui est la XXIX du liv. I., reconnoît que les Sabéens n'avoient pas été vaincus à cette époque, *non antè devictis Sabeæ Regibus. Nectis catenas* &c., ils ne le furent pas non plus cette fois. Il veut parler de l'expédition d'Ælius Gallus que M. Dacier appelle *Ælius Largus*. Elle se fit l'an de Rome 729. ; mais elle ne fut pas heureuse : il en a été à-peu-près de même de toutes les entreprises qu'on a faites contr'eux. Soit par la nature du Pays, soit à cause de la valeur des habitans, aucun peuple étranger n'est venu à boût de les soumettre entiérement ; ce qui a fait que jamais ils n'ont bien été connus. Des raisons à-peu-près semblables font qu'aujourd'hui encore nous n'en avons pas des relations bien détaillées. On rend témoignage aux villes Arabes, que leurs habitans sont honnêtes, polis, & humains ; mais on ajoûte, & ce n'est pas un écrivain seul, que les Arabes de la campagne sont de fameux voleurs qui attaquent & dépouillent les voyageurs lorsqu'ils ne sont pas assez nombreux pour leur faire tête. Cet inconvénient ne permet pas de prendre connoissance du pays, comme il le faudroit pour pouvoir en donner des relations sûres & fidelles.

Quoiqu'il en soit voici ce qu'en disent les Géographes modernes :

Aujourd'hui comme autrefois, on la divise en trois grandes parties, la Petrée, la Déserte & l'Heureuse.

Les habitans de la premiere appellent leur Pays *Herac* ou *Arac* ; on lui donne pour capitale *Herac*, & l'on croit que c'est l'ancienne *Petra* : la ville d'*Elath* & d'*Esion Geber* subsiste encore, & on ajoûte que c'est le grand abord des caravanes de pelerins Mahometans, qui vont à la Mecque ou à *Medine*. Quant à leur Gouvernement on dit qu'il y a des peuples indépendans, que d'autres paient tribut au Bacha du Grand-Caire, que d'autres ont des Princes particuliers. On ajoûte que les Turcs y ont trois châteaux où ils entretiennent de bonnes garnisons, afin de conserver la communication libre entre l'Egypte & la Palestine, & que ces châteaux se nomment *Carga*, *Arris* & *Raphael*.

On assigne à-peu-près les mêmes bornes à l'*Arabie Déserte* qu'anciennement. On dit qu'il s'y trouve des solitudes de plusieurs journées de chemin entre la Sourie & l'Irac; qu'on y trouve les ruines de plusieurs villes célébres, comme celles de Tadmar qui est l'ancienne Palmyre. On la divise en quatre parties, qui sont 1°. le grand désert où l'on ne trouve guere que les tribus d'Arabes Nomades, comme Strabon les appelle, excepté dans le voisinage de l'Euphrate où sont situées les villes de *Tarba* & d'*Anna*; 2°. le Pays *Nagad*; 3°. le Pays *Jemama*, dont la capitale porte aussi ce nom; 4°. le Pays de *Hijaz* ou *Hegiaz* sur les côtes de la mer rouge que quelques-uns placent dans l'*Arabie* Heureuse: on dit pourtant qu'il est assez stérile pour mériter une place dans l'*Arabie Déserte*. On y voit Médine, nommée aussi *Medinath al Nabi*, à trois journées de la mer rouge & la principauté de la Mecque. *v.* MEDINE, MECQUE.

La troisieme partie est l'*Arabie* Heureuse qui comprend le Royaume d'Yemen qui est la patrie du caffé. Nonobstant le nom honorable qu'on donne à cette partie de l'*Arabie*, on assure que les côtes sont un terrein brulé, stérile, où l'on ne trouve point d'eau & que ce terrein s'étend jusqu'à dix, douze ou quinze lieues de la mer. Ailleurs ce sont des montagnes entrecoupées de vallées délicieuses, où l'on trouve de bonne eau: la capitale est *Mouab*. On y voit aussi *Sanea* ou *Sanan*, qui l'étoit autrefois; *Moka* sur la mer rouge, ville ancienne & commerçante, *Betelfagui*, *Aden*. Le Royaume d'Yemen est héréditaire. Voyez ces mots.

Il y a dans l'*Arabie* Heureuse un second Royaume qui est celui de Fartacq. La capitale porte le même nom: on le donne aussi au cap qui est vis-à-vis de Zocotora.

Un troisieme est le Royaume de *Mahré*, pays fort stérile & mal peuplé. A son extrémité on voit le cap de Razalgate le plus oriental de toute l'*Arabie*. Son vrai nom est *Ras-al-khad*.

Le Royaume de *Mascalat* ou *Mascet* est le quatrieme: la capitale est de même nom; elle est située à-peu-près sous le tropique. C'est un Port de mer sur le golfe d'Ormus.

On y voit enfin le Pays d'*Elcutif* & de *Bahrem*: il appartient à un Prince ou Emir vassal du Roi de Perse. Voyez tous ces mots dans leurs différentes articles.

ARABIEN, *autrement* ARRIEN, (N), s. m., *Hist. Eccles.*, écrivain ecclésiastique du IIe. siecle dont Jérôme, Eusebe, Nicephore font mention, mais sans rien dire de ses ouvrages, si ce n'est qu'ils les appellent *opuscula ad Christianum dogma pertinentia*. La maniere vague dont ils en parlent, semble prouver qu'ils n'existoient plus de leur tems, ou du moins qu'ils ne le connoissoient pas. *Centur. Magdeb. Cent.* IIe. (C. C.)

ARABIENS *ou* ARABIQUES, (R), s. m. pl., *Hist. Ecclés.*, Sectaires qui s'éleverent en Arabie au IIIe. siecle, enseignant que les ames des hommes mouroient avec leurs corps & ressusciteroient aussi avec eux. Les uns disent qu'ils commencerent à paroître vers l'an 207. d'autres seulement l'an 251; mais aucun écrivain ne veut savoir qui a été le premier auteur de leur hérésie. Ils furent condamnés dans un Concile d'Arabie où Origene parla, dit-on, si fortement contre leur erreur, qu'il les ramena à la saine Doctrine. Eusebe *Hist. VI. 37. Chronic.* Augustin *de heres. c. 83.* Nicephore *V. 23.* Fabricii *Synodi Con. v.* THNELOPSYCHITES. (C. C.)

ARABIHISSAR, (N), *Géogr. Mod.*, ville assez pauvre de l'Anatolie, au bord méridional de la riviere Schina: l'on croit que c'est l'ancienne Alinda. (D. G.)

ARABIQUE, *gomme*, *Mat. Medic.*, est un suc en grumeaux, de la grosseur d'une aveline ou d'une noix, & même plus gros, en petites boules; quelquefois longs, cylindriques ou vermiculaires; d'autres fois tortillés, & comme des chenilles repliées sur elles-mêmes; transparens, d'un jaune pâle ou tout-à-fait jaunes, ou brillans; ridés à la surface, fra-

giles; luisans en-dedans comme du verre, s'amollissant dans la bouche; s'attachant aux dents, sans goût, & donnant à l'eau dans laquelle on les dissout une viscosité gluante.

La *gomme arabique* vient d'Egypte, d'Arabie, & des côtes d'Afrique. Celle qui est blanche ou d'un jaune pâle, transparente, brillante, seche, & sans ordure, est la plus estimée. On en apporte aussi en grands morceaux roussâtres & salés, qu'on vend aux artisans qui en emploient.

Il est constant, dit M. Geoffroy, que la gomme thébaïque ou égyptiaque des Grecs & l'*arabique* de Serapion, est un suc gommeux qui découle de l'acacia: mais on doute si celle de nos boutiques est la même que celle des Grecs. M. Geoffroi prouve que ce doute est mal fondé. Voyez *la Mat. medic.* L'acacia qui donne la *gomme arabique* est, selon lui, un grand arbre fort branchu, dont les racines se distribuent & s'étendent en rameaux, & dont le tronc a souvent un pied d'épaisseur; qui égale, ou même surpasse en hauteur les autres acacia; qui est ferme & armé de fortes épines; qui a la feuille menue, conjuguée & rangée par paires sur une côte de deux pouces de long, d'un verd obscur, longue de trois lignes & large à peine d'une ligne, & dont les fleurs qui viennent aux aisselles des côtes qui portent les feuilles, sont ramassées en un bouton sphérique porté sur un pédicule d'un pouce de long; & sont de couleur d'or & sans odeur, d'une seule piece; en tuyau renflé à son extrêmité supérieure, & divisé en cinq segmens; garnies d'un grand nombre d'étamines & d'un pistil qui dégenere en une gousse, semblable en quelque chose à celle du lupin, longue de cinq pouces ou environ, brune ou roussâtre, applatie, épaisse d'une ligne dans son milieu, plus mince sur les bords, large inégalement, si fort étranglée par intervalles, qu'elle représente quatre, cinq, six, huit, dix, & même un plus grand nombre de pastilles applaties, unies ensemble par un fil, d'un demi-pouce dans leur plus grande largeur, d'une ligne à peine à l'endroit étranglé; pleines chacune d'une semence ovalaire, applatie, dure, mais moins que celle du caroubier; de la couleur de la châtaigne; marquée tout autour d'une ligne telle qu'on la voit aux graines de tamarins, & enveloppée d'une espece de mucilage gommeux, astringent, acide, & roussâtre; cet acacia, si l'on en croit Augustin Lippi, est commun en Egypte, auprès du grand Caire.

La *gomme arabique* donne dans l'analyse du flegme limpide, sans goût & sans odeur; un acide roussâtre, une liqueur alkaline, & de l'huile.

La masse noire restée dans la cornue, calcinée au feu de reverbere pendant trente heures, laisse des cendres grises, dont on retire par lixivation du sel fixe alkali.

La *gomme arabique* n'a ni goût ni odeur. Elle se dissout dans l'eau, mais non dans l'esprit-de-vin ou l'huile; elle se met en charbon dans le feu; elle ne s'y enflamme pas; d'où il s'ensuit qu'elle est composée d'un sel salé, uni avec une huile grossiere & une portion assez considérable de terre; elle entre dans un grand nombre de médicamens; on la donne même comme ingrédient principal.

Elle peut, par ses parties mucilagineuses, adoucir la lymphe âcre, épaissir celle qui est ténue, & appaiser les mouvemens trop violens des humeurs. On s'en sert dans la toux, l'enrouement, les catarrhes salés, le crachement de sang, la strangurie, & les ardeurs d'urine. Voyez *Mat. med.* de M. Geoffroy.

ARABIQUE GOLFE, *v.* MER ROUGE.

ARABIQUES, *v.* ARABIENS.

ARABIS, (N), *Hist. Nat. Bot.*, genre de plante de la classe des cruciferes. Le calice est formé de quatre feuilles rélevées dont deux opposées, plus grandes que les autres, sont concaves & ont une protubérance à leur base. La *silique* est fort longue & grêle, un peu étranglée entre les semences: le principal caractere générique consiste en quatre écailles,

attachées à la base du pistil & dont chacune se rabat dans le fond d'une des feuilles du calice. Linn. *gen. pl.* *v.* CRUCIFERES. (D).

ARABISSE, (N), *Géog. Anc.*, ville d'Armenie, jadis Episcopale, & munie d'une forteresse, où S. Jean Chrisostôme chercha sa sûreté, dans le tems que les Isaures, désoloient le Pays. (D. G.)

ARABISTAN, (N), *Géog.*, nom que les Turcs & les Persans donnent à l'Arabie moderne. (D. G.)

ARABO, (N), f. m., *Hist. Nat.*, serpent aussi fort & aussi dangereux que le boiguacu, & du même genre. *v.* BOIGUACU.

ARABO, (N), *Géog.*, riviere d'Hongrie, plus connue sous le nom de Raab: sa source est en Itirie, & son embouchure dans le Danube. (D. G.)

ARABOUTEN, f. m., *Hist. Nat. Bot.*, grand arbre du Brésil qui donne le bois de Brésil si connu par sa bonne odeur, & dont il seroit à souhaiter qu'on eût une meilleure description. Cette observation est même commune pour tous les arbres étrangers dont on nous apporte des bois; il n'y en a presqu'aucun qui soit bien connu.

ARABRICA, (N), *Géog.*, nom propre d'une ville d'Espagne dans la Lusitanie.

ARABSCHAH, (N), *Hist. Litt.*, docteur célebre de la loi de Mahomet, né à Damas où il mourut en 1450, est auteur des trois Ouvrages suivans: *le fruit des Caliphes*, ou l'utilité qu'on peut rétirer de leur Histoire; *les merveilleux effets des décrets Divins dans le récit des faits de Timur*, ou l'Histoire de Tamerlan; *Traité de l'unité de Dieu.*

ARACA, *Géog. Anc. & Mod.*, ville de Chaldée dans la terre de Sennaar; une des plus anciennes du monde, puisqu'elle fut, dit-on, bâtie par Nemrod. On croit que c'est l'ancienne Edesse & l'Orpha d'aujourd'hui.

* Les Arabes lui donnent indifféremment les noms d'*Orpha*, de *Ruha*, de *Rohà*, de *Raha* & d'*Errohé*, & les Syriens ceux d'*Orrhoa* & d'*Arach*, & le tout, croit-on, d'après sa fameuse fontaine de *Callirohé*. L'on ne doute pas non plus que ce ne soit l'*Ur* de Chaldée, dont il est parlé dans la Bible. Ce qu'il y a cependant de plus certain, c'est qu'appellée *Ursa* par les Turcs, & tenue pour Capitale de l'un de leurs Gouvernemens Asiatiques, elle est une grande ville ceinte de murs, & fortifiée par un château très-avantageusement situé. Elle est avec cela pourvue de très-bonnes eaux, qui forment deux lacs à ses portes, & donnent à ses jardins, une gayeté rare dans ces contrées. Son commerce soutenu par un fréquent passage de caravanes, consiste principalement en maroquins jaunes, lesquels occupent un grand nombre de Chrétiens Arméniens, tolérés dans cette ville, & qui même y jouissent de deux Eglises, sous l'inspection d'un Evêque Monophysite ou Jacobite. Il est vrai que dès les premiers siecles de l'Ere-Chrétienne, Edesse a été comptée pour ville Episcopale, & qu'il est sorti de son école Persanne, plusieurs des plus fameux Nestoriens. L'Empereur Caracalla mourut dans cette ville. (G. D.) *

ARAÇA-MIRI, *Hist. Nat. Bot.*, arbrisseau commun au Brésil. Son fruit mûrit en Mars & en Septembre; il tient de la saveur du musc & de l'arboisier. Il se garde confit. Il est astringent & rafraichissant.

On fait des feuilles & des boutons de l'*araça-miri*, un bain salutaire pour toutes les affections du corps, où l'on peut employer l'astringence. Sa racine est bonne pour la dyssenterie; elle est sur-tout diurétique.

* Pison fait mention de deux sortes ou variétés d'*araça*, nommées par les Brésiliens *araça-guacu* ou *grand araça*, & *araça-miri*, ou *petit araça*. Ces plantes, qui ne different entr'elles que par la grandeur, sont, selon lui, fort analogues à la *Guaiave*, dont à en juger par ses descriptions, elles pourroient bien être une espece ou des variétés. *v.* GUAIAVE. *Piso bras.* 151. (D.)

ARACAN, *Géog. Mod.*, Royaume maritime des Indes proche l'embouchure du Gange, borné au midi par le golfe de Bengale, à l'orient & au septentrion par le Royaume d'Ava, à l'occident par le Royaume de Bengale. La ville d'*Aracan*, située sur la riviere de même nom, est la capitale de tout le Royaume. *Long.* 110-30. *lat.* 20-30.

* L'*Aracan* est un pays fertile, & où l'on pourroit trouver la plûpart des choses précieuses, que l'on cherche dans les Indes Orientales. L'on sait qu'il y a des diamans, des rubis, de l'ivoire, de la lacque, du plomb, de l'étaim, du coton & de très-bon bois de charpente. L'on sait que le riz & toutes les productions de la terre nécessaires à la vie de l'homme, y croissent en abondance; que les saisons y sont réglées; que le climat, quoique très-chaud, en est très-sain; & que les habitans, tout grossiérement idolâtres qu'ils soient, n'ont rien de sauvage ni de farouche dans le caractere. Cependant l'on commerce peu avec ce pays-là, & l'on n'y voyage pas. Il y a, dit-on, trop de tigres, & autres bêtes féroces. La multitude de ces animaux, est même donnée avec la polygamie, pour cause de la dépopulation de cette contrée; car on prétend que Schouten n'y verroit plus, comme sa relation porte qu'il y a vu, les places, les rues, & les grands chemins, en tout tems pleins de monde, & la capitale du pays, plus peuplée qu'Amsterdam: il y verroit encore les maisons petites & basses; mais il n'y verroit plus autant de villes & autant de villages qu'il en annonce.

Le Roi d'*Aracan* prend le titre de Roi de l'Eléphant blanc; c'est un Prince tout despotique, dont les courtisans se trouvent honorés de pouvoir épouser les concubines qu'il rejette. Ses sujets sont mous & efféminés, & faisant nombre parmi les peuples qui croient embellir la nature en la défigurant, ils sont dans l'usage de s'allonger les oreilles à un point monstrueux. * (D. G.)

ARACANGA, (N), s. m. *Hist. Nat.*, oiseau du Brésil, plus grand que nos corbeaux. Sa tête est grosse, plate & large; ses yeux sont d'un beau bleu céleste, & la prunelle en est noire. Il ressemble d'ailleurs à un perroquet. Il a de belles plumes rouges, vertes & bleues; & apprend à parler.

ARACARI, (N), s. m. *Hist. Natur.*, oiseau du Brésil, de la grandeur d'une pie. Son bec à trois doigts de longueur, & la forme de celui d'un perroquet. Il est garni de dents. Ses pieds sont noirs & verds. Il a des plumes jaunes, noires, & de diverses autres couleurs, comme celles du paon: il crie d'un ton aigu *aracari*, d'où lui est venu son nom.

ARACÉENS, *les*, (N), *Géog.*, c'est un ancien peuple de la Palestine, descendant d'Arac, fils de Canaan.

ARACENA, *Géog.*, bourg d'Espagne dans l'Andalousie, à la source de la riviere de Tino.

ARAC-GELARAN, (R), *Géog.*, nom propre d'une contrée de Perse, dans le Chusistan. C'est la Melitene des anciens.

ARACHIDNA, Plum. *ou* ARACHIS, Linn. (R), *Botan.*, genre de plante de la classe des papilionnacées. La fleur formée comme toutes celles de cette classe, a un calice divisé en deux levres, dont l'inférieure est entiere lancéolée, pointue; la supérieure refendue en trois segmens, dont celui du milieu est un peu échancré. Il succede à chaque fleur une gousse coriace presque cylindrique qui contient ordinairement deux semences. *v.* PAPILIONNACÉES.

Il n'y a, selon Linné, qu'une espece de ce genre: c'est la plante connue sous le nom de *pistaches de terre*. Elle croit au Pérou & au Brésil, où on la nomme *mendobi* ou *mundubi*. Sa tige quelquefois droite & haute de plus d'un pied, d'autres fois rampante, est anguleuse & velue, & porte de distance en distance des pédicules un peu longs, accompagnés à leur origine de deux stipules étroites & pointues, & portant chacun à leur extrémité quatre feuilles ovales, obtuses, un peu velues, vertes dessus, blanchatres par

dessous. Les fleurs naissent dans les aisselles des feuilles : elles sont jaunes, bordées de rouge ; & lorsqu'elles sont passées, le pédicule qui les portoit se recourbe & pénetre en terre, où la gousse croît & mûrit : cette gousse est cendrée, grosse comme le doigt, & entrelacée des fibres de la racine : les graines qu'elles contient sont arrondies, grosses comme des noisettes, rougeâtres en dehors, blanches en dedans & d'un goût de pistaches : on les mange roties au dessert ; mais elles échauffent & font mal à la tête si l'on en mange trop : on en tire une huile semblable à celle d'amandes douces & propres aux mêmes usages. Piso *de re nat. Ind.* 256.

M. Linné regarde comme une simple variété de cette plante, celle qui est décrite sous le nom d'*arachidnoïdes americana*, dans les *Mémoires de l'Acad. Roy. des Sciences* de Paris *an.* 1723.

Quelques anciens Botanistes ont donné le nom d'*arachidna* à deux especes de gesse, dont l'une appellée par Linné *Lathyrus pedunculis unifloris calice longioribus, cirrhis diphyllis simplicissimis*, a aussi cette singularité qu'une partie de ses gousses croissent en terre : l'autre est celle qu'on appelle *glands de terre*. *v.* APIOS, GESSE. (D.)

ARACHNÉE, (N), *Myth.*, fille d'Idmon, de la ville de Colophon, disputa à Minerve la gloire de travailler mieux qu'elle en toile & en tapisserie : le défi fut accepté ; & la Déesse voyant que l'ouvrage de sa rivale étoit d'une beauté achevée, lui jetta sa navette à la tête, ce qui chagrina *Arachnée* au point qu'elle se pendit de désespoir, & les Dieux par pitié la changerent en araignée. La ressemblance des noms a donné lieu à cette fable.

ARACHNÉOLITHE, (N), subst. f. *Hist. Nat.* Les Naturalistes ont donné ce nom à une coralloïde de figure ovale, marquée superficiellement de taches semblables à celles que les araignées ont sous le ventre. En coupant la tête & les pattes à l'araignée, on a la figure de l'*arachnéolithe*.

ARACHNITE, (N), s. f., *Hist. Nat.* Les Naturalistes ont donné ce nom à une pierre qui ressemble à l'araignée.

ARACHNOIDE, (R), *Anat.*, membrane très-fine & transparente, qui tire son nom de sa ressemblance avec une toile d'araignée. Elle est placée entre la dure & la pie-mere, & les accompagne par-tout : elle s'étend, comme elles, surtout le cerveau ; mais elle ne s'enfonce pas dans ses sillons comme la pie-mere. La plûpart des Anatomistes n'en font pas une membrane distincte, mais ils la regardent comme la lame externe de la pie-mere.

Les Anatomistes donnent aussi le nom d'*arachnoïde* à une membrane très-fine qui enveloppe le crystallin, d'où on l'appelle encore *crystalloïde*, & *capsule du crystallin*. Le plus grand nombre pense qu'elle est formée par la membrane du corps vitré, dont les lames se séparent à sa partie antérieure, & logent le crystallin dans leur écartement. D'autres soutiennent que cette membrane est propre au crystallin, & indépendante de celle du corps vitré. Nichols & Albinus qui ont trouvé le moyen d'injecter cette membrane, ont découvert qu'elle est parsemée de vaisseaux qui sont disposés sur elle comme autant de rayons qui partent d'un centre.

ARACHOSIE *ou* ARACHOTIS, (N), *Géogr. Anc.*, contrée d'Asie dont parlent les anciens Géographes, & dont la capitale étoit *Alexandreopolis*. Située, comme on se le figure, entre l'Inde & la Perse, on croit retrouver cette contrée dans le pays moderne de *Haïacan*, & la ville de *Cophe* qu'elle avoit autrefois, dans celle que l'on nomme aujourd'hui *Chatzan*. (D. G.)

ARACIANA, (N), *Géog.*, nom propre d'une ancienne ville du pays des Parthes.

ARACIEL, (N), *Géog.*, nom propre d'un bourg du Royaume de Navarre, entre Corella & Alfaro.

ARACILLUM, (N), *Géogr. Anc.* ; ville d'Espagne, prise & détruite par Au-

gufte. Elle étoit fituée dans la Navarre. (D. G.)

ARACK, (R), f. m., *Comm.*, efpece d'eau-de-vie, que préparent les Tartares Tungutes, fujets de l'Empire de Ruffie. Cette eau-de-vie fe fait avec du lait de cavale, qu'on laiffe aigrir, & qu'enfuite on diftille à deux ou trois reprifes, entre deux pots de terre bien bouchés, d'où la liqueur fort par un petit tuyau de bois. Cette eau-de-vie eft plus forte que celle qui fe fait avec du vin.

On appelle encore *arack* diverfes autres efpeces d'eau-de-vie. Les Chinois en fabriquent de trois fortes, tirées du cocotier, du riz & du fucre. Les Anglois font leur ponche avec celles-ci, qu'ils tirent de Batavia, ou de Malacca.

ARACLEA, *Géog.* v. HÉRACLÉE.

ARACOUA *ou* ARACHOVA, bourg de Grece dans la Livadie, proche le golfe de Lépante. On croit que c'eft l'ancienne Ambriffe.

ARACUIES *ou* ARACUITES, f. m. pl., *Géog.*, peuples de l'Amérique méridionale dans le Bréfil, dans le voifinage de la préfecture des Pernambuco.

ARACYNTHE, (N), *Géog.*, nom propre de la montagne d'Eolie, où Minerve étoit particuliérement révérée, pour quoi elle étoit nommée *Aracynthienne.*

ARACYNTHUS, (N), *Géog. Anc.*, montagne de l'ancienne Grece, que les uns cherchent dans l'Etolie, & les autres dans la Béotie. (D. G.)

ARAD, *Géog. Anc. & fainte*, ville des Amorrhéens au midi, de la tribu de Juda, vers le défert de Cadès.

ARAD. v. HARAD.

ARADE, (R), *Géog.*, nom propre d'une ville & d'une Ifle de la Méditerranée, fur les côtes de Phénicie, vis-à-vis d'Antarade, ville de terre ferme. Les anciens ont cru que ce fut près delà qu'Andromede, fille de Céphée & de Caffiopée, fut expofée à un monftre marin, dont Perfée la délivra.

ARÆ PHILENORUM, (N), *Géog.*, lieu de l'Afrique, non loin de la mer Méditerranée, au bout de la Cyrrhénaïque, & aux confins de la Province Tripolitaine. Il eft nommé par les François *le Port de fable.* Sallufte en donne l'origine, dans fa digreffion fur la guerre de Carthage contre Cyrrhene. C'eft un des plus frappans monumens de l'enthoufiafme, auquel l'amour de la Patrie ait pu jadis porter les hommes. Deux freres Carthaginois nommés Philenes, confentent à fe faire enterrer vifs dans cet endroit, plutôt que de laiffer rétrécir de quelque chofe le territoire de leur pays. Carthage crut devoir éternifer fur la place la mémoire d'un tel facrifice, par la fondation du lieu dont il s'agit. (D. G.)

ARAF, (N), *Hift. Mod.*, c'eft, felon les docteurs Mufulmans, ce lieu mitoyen entre le paradis & l'enfer, que les Chrétiens nomment *purgatoire.* Ce mot paroit venir du verbe *arafa*, *diftinguer*, *féparer.* D'autres veulent qu'*araf* foit une forte de limbes où les Patriarches, les Prophetes, les Martyrs, gardés par des Anges, fous une forme humaine, attendent le jugement dernier. Ce qui eft certain c'eft que le législateur Turc a emprunté cette idée du législateur Juif, qui parle d'un grand abyfme entre le paradis & l'enfer. Les Turcs ne conviennent pas bien de la qualité de ceux qui doivent être en purgatoire. Ils penfent néanmoins, en général, que ce feront ceux dont les mauvaifes actions feront tellement balancées par les bonnes, qu'il paroitroit injufte de les récompenfer, ou de les punir éternellement. Le premier de leur fupplice fera la détention; le fecond, la vue du bonheur des juftes, dont ils ne pourront jouir pour l'inftant; le defir de fe voir un jour réunis à ces bienheureux augmentera encore leur douleur. Cette peine durera jufqu'au jour du jugement dernier, qui mettra fin au purgatoire. C'eft alors que, profternés devant la face de l'Être fupreme, ils auront le bonheur d'entendre ces délicieufes paroles: „ Venez, en paradis, mes bien-aimés; „ vous êtes à la fin de vos craintes & „ de vos fupplices ".

Les

Les bienheureux, dit Saadi, regardent l'*araf* comme l'enfer; & les réprouvés, comme un paradis. *v.* ENFER, PARADIS & PURGATOIRE.

ARAFAT, *Géog. Hist. & Mod.*, montagne peu éloignée de la Mecque, remarquable par la cérémonie qu'y pratiquent les pélerins Turcs. Après avoir fait sept fois le tour du temple de la Mecque, & avoir été arrosés de l'eau du puits nommé *Zemzem*, ils s'en vont sur le soir au mont *Arafat*, où ils passent la nuit & le jour suivant en dévotion & en priere. Le lendemain ils égorgent quantité de moutons dans la vallée de Mina au pied de cette montagne ; & après en avoir envoyé quelque partie par présent à leurs amis, ils distribuent le reste aux pauvres; ce qu'ils appellent *faire le corban*, c'est-à-dire l'*oblation*: ce qu'ils exécutent en mémoire du sacrifice qu'Abraham voulut faire de son fils Isaac sur cette même montagne, selon eux. Au haut de cette montagne il n'y a qu'une mosquée & une chaire pour le prédicateur, mais point d'autel. On n'y brûle aucun des moutons égorgés; c'est pourquoi ce *corban* n'est point un sacrifice proprement dit, & encore moins un holocauste, comme l'ont avancé quelques historiens. Ricaut, *de l'Emp. Ottoman*.

ARAGON, *Géog.*, Royaume & Province considérable d'Espagne, bornée au septentrion par les Pyrénées qui la séparent de la France ; à l'occident par la Navarre & les deux Castilles ; au midi par le Royaume de Valence; & à l'orient par une partie du Royaume de Valence & par la Catalogne. Saragosse en est la capitale, & l'Ebre la riviere la plus considérable. Ce Royaume prend son nom de l'*Aragon*, petite riviere qui y coule.

* Sous les Maures, & quelque tems encore après eux, l'*Aragon* étoit un Comté relevant de la Navarre, & resserré dans un certain nombre de vallées, agréables & fort peuplées. Il communiquoit avec la France par le Bearn, au moyen de deux routes pratiquées, l'une dans le vallon d'Aspe, & l'autre dans celui d'Osseau. La liberté régnoit dans ce Comté, & l'on n'y reconnoissoit pour chef, que celui qui savoit le mieux la maintenir. Sanche le Grand, assis sur le trône de Navarre dans l'onzieme siecle, changea la face de l'*Aragon*, en lui donnant un autre titre, & en étendant ses limites. Il en fit un Royaume, ainsi que du pays de Sobrarbe, & il les assigna l'un & l'autre à deux de ses fils. Celui de Sobrarbe dura peu; son premier Roi mourut sans postérité, & l'*Aragon* en fut aggrandi. Celui-ci subsiste encore quant à son titre, & en cette qualité il est réuni depuis près de trois cens ans, à ceux de Castille & du reste de l'Espagne. Depuis 65 ans, il est privé de sa constitution & dépouillé de ses privileges. Philippe V. les lui ôta dans la guerre de la succession, & l'Empereur Charles VI. ne les lui fit pas rendre à la paix de Bade.

Au reste l'*Aragon* est un pays, dont le sol est généralement stérile. Ce n'est qu'aux environs de Sarragosse, d'Huesca & de Carinnena, que l'on réussit à lui donner quelque fécondité, & là véritablement on cueille du grain, du vin, de l'huile & un peu de safran. Il n'est donc pas surprenant, que l'on trouve ce pays-là désert dans plusieurs de ses parties. Il ne l'est pas non plus, que ses habitans braves & vigoureux pour la plûpart, aient conservé long-tems, & même sous leurs Rois particuliers, une liberté, des droits, & des franchises que le reste de l'Espagne ne connoissoit plus. Un pays rigoureusement traité par la nature, prend ordinairement plus tard qu'un autre, les livrées de l'amolissement, & les engagemens de la sujettion. * (D. G.)

ARAGON-SUBORDANT, *Géog.*, petite riviere d'Espagne dans le Royaume d'*Aragon*, qui a sa source dans les Pyrénées, passe à Jaccasa, Senguessa, &c. se joint à l'Agra, & se jette dans l'Ebre.

ARAIGNE *ou* ARAIGNÉE, f. f. poisson de mer mieux appellé du nom de *vive*: *v.* VIVE.

ARAIGNÉE, (R), f. f., *Hist. Nat. insectolog. Aranea* ou *Araneus*. Il est peu

d'insectes plus généralement connus & plus universellement haï que les *araignées.* Leur figure n'est rien moins qu'attrayante, & leur aspect inspire à bien des gens une secrette horreur; mais leur histoire offre des traits intéressans à l'observateur Philosophe.

Ces insectes sont de ceux qui ne subissent point de transformation & qui n'ont point d'ailes : le nombre de leurs jambes & de leurs yeux les distinguent de quelques genres approchans, avec lesquels on les confond quelquefois. *v.* FAUCHEUR, TIQUE.

Le corps, ou le tronc de l'*araignée* est divisé en deux parties principales, séparées par un étranglement fort étroit, & garnies de poils plus ou moins apparens. La tête & le corcelet, séparés dans la plûpart des insectes, sont réunis & confondus de maniere qu'on ne peut les distinguer l'un de l'autre, & forment la partie antérieure : cette partie est recouverte d'une croute écailleuse assez forte : la partie postérieure est le ventre, & est ordinairement couverte d'une peau souple. Au-dessus de la partie antérieure on apperçoit les yeux de l'insecte : ils sont lisses, sans paupieres, au nombre de huit, & arrangés différemment dans différentes especes. Lister & quelques autres Naturalistes ont cru qu'il y avoit des especes qui n'en avoient que six, trompés peut-être parce que dans quelques-unes deux des yeux de chaque côté se touchent de fort près, de maniere à paroître n'en former qu'un seul. Au devant de la tête sont deux fortes tenailles à peu près cylindriques, de substance écailleuse, mobiles & couvertes de quelques poils; elles portent chacune à leur extrêmité une espece de griffe aiguë, qui dans l'état de repos, se loge dans une goûtiere qui se trouve au côté intérieur de la tenaille. C'est avec ces instrumens que l'*araignée* saisit & pince sa proie : mais ce ne sont pas de simples serres : ces mêmes pointes lui servent aussi de bouche; quoique leur extrêmité soit fort aiguë, elle est cependant percée vers le bout, & le dedans des tenailles est creux, ensorte que l'*araignée* suce par-là les humeurs de l'insecte qu'elle a saisi.

A côté de cette bouche sont deux antennes composées de plusieurs pieces articulées ensemble : elles ressemblent assez aux pattes, excepté qu'elles sont ordinairement plus petites. Dans la femelle elles sont plus longues & d'égale grosseur par-tout : mais dans le mâle elles sont terminées par une derniere piece plus grosse, qui forme une espece de bouton, & il les porte relevées en aigrette sur sa tête.

Les pattes de l'*araignée* sont au nombre de huit, attachées sous le corcelet: elles sont composées de trois parties, chacune formée de deux pieces inégales, dont la plus courte se trouve près de l'articulation. Il y a au bout de chaque jambe deux ongles crochus & dentelés, & un troisieme plus petit placé à l'origine des premiers. On a aussi observé entre les grands ongles une sorte de petite houppe imbibée d'une liqueur visqueuse, au moyen de laquelle l'*araignée* peut monter contre les corps polis : cette liqueur tarit avec l'âge, & les vieilles *araignées* ne peuvent plus monter contre ces sortes de corps.

La partie postérieure du corps, ou le ventre, est de forme ovoïde : c'est au-dessous de cette partie & près du corcelet qu'est située celle du sexe dans les femelles : à l'autre extrêmité du ventre, outre l'anus, on apperçoit quelques mamelons, ordinairement au nombre de six, quatre grands & deux petits : ces mamelons sont les filieres de l'*araignée*, ou plutôt chaque mamelon est un assemblage d'un grand nombre de filieres, par lesquelles sort cette espece de soie dont elle forme ses toiles ou enveloppe ses œufs. La matiere de cette soie est une liqueur visqueuse contenue dans des vaisseaux particuliers qui aboutissent aux filieres : elle n'est pas également abondante dans toutes les especes, & il y en a qui ne forment jamais de toile & qui ne filent que pour envelopper leurs œufs.

Les *araignées* font des animaux carnaciers qui ne vivent que de rapine : elles se nourrissent de mouches, de papillons & d'autres insectes : mais toutes n'ont pas la même façon de chasser. La plûpart font de leur soie des filets de diverses constructions, où elles attendent patiemment que quelque insecte imprudent vienne se prendre ; d'autres creusent dans le sable un piege au fond duquel elles se mettent à l'affut à peu près comme le fourmilion : d'autres enfin poursuivent leur proie & la saisissent en sautant avec beaucoup d'agilité. La voracité de ces insectes est telle qu'ils ne s'épargnent pas même entr'eux, & il arrive assez souvent que des *araignées* foibles ou inconsidérées sont dévorées par d'autres. D'un autre côté elles peuvent supporter un très-long jeune, & l'on a vu des *araignées* passer plusieurs mois renfermées sans prendre de nourriture.

Au reste ces insectes destructeurs ont aussi leurs ennemis qui les détruisent, non-seulement parmi les oiseaux, les lézards, &c. mais parmi les insectes : il y a entr'autres une espece d'Ichneumon qui en nourrit ses petits, *v.* ICHNEUMON.

Les sentimens ont varié sur la génération des *araignées*. Quelques Naturalistes ont cru qu'elles étoient *androgynes* ou *hermaphrodites* : mais la diversité des sexes est bien marquée : la femelle, comme parmi tous les insectes, est bien plus grande que le mâle, & la disproportion est telle dans quelques especes que M. Homberg a trouvé qu'il falloit cinq à six *araignées* mâles des jardins, pour égaler le poids d'une femelle. Nous avons indiqué ci-dessus quelques autres caracteres qui les distinguent. Lister, qui avoit observé au bout des antennes des mâles, les boutons dont nous avons parlé, avoit soupçonné que ce pouvoit être les organes de la génération : ce soupçon paroît confirmé par les observations intéressantes qu'a faites M. Lyonnet sur l'accouplement des *araignées* de jardin, & qu'a répétées M. Geoffroi. Voici ce que ces Naturalistes ont observé. Depuis le commencement d'Octobre jusqu'au milieu, on voit sur les toiles à reseau dans les jardins, des *araignées* femelles qui se tiennent tranquilles la tête en bas vers le milieu de la toile : le mâle va & vient dans les environs ; il s'avance doucement sur la toile, il s'approche insensiblement de la femelle, qui reste toujours dans la même place, & lorsqu'il en est tout près il lui touche légérement la patte avec l'extrêmité d'une des siennes & recule aussi-tôt de quelques pas, comme s'il avoit peur : quelquefois elles se laissent tomber l'une & l'autre avec précipitation & demeurent quelque tems suspendues à leurs fils. Le courage ensuite leur revient : elles s'approchent de nouveau & répétent plusieurs fois le même manege. Pendant ce tems les boutons des antennes du mâle s'entr'ouvrent & paroissent humides : celui-ci devenu plus hardi s'approche davantage & porte vivement le bout d'une de ses antennes dans la fente qui est au devant du ventre de la femelle & se retire aussi-tôt : un moment après il fait la même chose avec l'autre antenne, & ainsi plusieurs fois alternativement. Ces mouvemens sont si prompts qu'on a peine à appercevoir autre chose qu'un simple contact : cependant en y regardant de fort près on découvre un tubercule charnu & blanchâtre qui sort dans ce moment du bouton entr'ouvert de l'antenne, & qui y rentre dès que le mâle se retire. Voyez *Théolog. des Insect.* par Lesser, *Tom. I. pag.* 184. Geoffroi *hist. des insect. Tom. II. p.* 637.

Voilà des amours moins surprenans par les marques de défiance mutuelle bien assortie au caractere féroce de ces insectes, que par la façon singuliere dont s'opere l'accouplement. Du reste c'est à des observations ultérieures à nous apprendre, s'il n'y a point d'autre accouplement & s'il s'opere de la même maniere dans toutes les especes d'*araignées*, ce que l'analogie doit cependant faire présumer. Les anciens ont dit qu'elles s'accouplent à reculons, & quelques mo-

dernes ont prétendu que c'est ventre contre ventre. L'auteur d'un *mémoire sur les araignées aquatiques* soupçonne qu'un tuyau recourbé & élastique qu'il a observé sous le ventre des mâles de cette espece, pourroit bien être l'organe masculin; auquel cas l'accouplement se feroit dans cette sorte d'*araignées* d'une maniere bien différente de celle que nous avons décrite.

Quoiqu'il en soit de l'accouplement, les femelles déposent bientôt leurs œufs. Ces œufs sont nombreux, petits, ronds, luisants, couverts d'une peau molle & transparente, dont la couleur varie selon les especes: l'*araignée* pour les garantir des injures de l'air & des atteintes des autres insectes, les rassemble sous une enveloppe commune de soie en forme de coque arrondie ou ovale, dont le tissu & la forme varient. L'*araignée* domestique & celle des trous de murs, renferment leurs œufs dans des toiles peu différentes de celles qu'elles tendent: d'autres en font dont le tissu beaucoup plus fort & plus serré leur donne quelque rapport avec les cocons du ver à soie, & a fait naître à M. Bon, Président de la Société Royale de Montpellier, l'idée de les faire à notre usage. *v.* SOIE D'ARAIGNÉES. Quelques *araignées* cachent leurs coques en terre ou dans des troncs d'arbres: d'autres les suspendent à des fils avec la précaution de les cacher derriere un paquet de feuilles seches: d'autres les cachent dans des feuilles roulées par des chenilles: une espece d'*araignée* des prairies qui ne tend que des fils confus, colle sa coque sur une feuille & semble la couver; son attachement est tel qu'elle se laisse emporter avec la feuille sur laquelle elle est, sans l'abandonner jusqu'à ce que les petites *araignées* soient écloses: d'autres *araignées*, de celles qu'on nomme *vagabondes*, portent pour le moins aussi loin l'attachement pour leur postérité, comme nous le dirons bientôt.

Dès que les petites *araignées* sont écloses, elles se mettent à filer. Ce premier tems de leur vie est le seul où elles vivent en famille, bientôt elles se séparent & deviennent ennemies. Elles croissent considérablement dans ces premiers jours, quoique souvent elles ne mangent point, ne pouvant encore attraper de mouches. A mesure qu'elles croissent elles changent de peau; & quelques Naturalistes ont remarqué que celles même qui ont acquis tout leur accroissement, changent encore de peau tous les ans au printems, & laissent des dépouilles complettes comme les écrevisses.

On n'a rien de certain sur la durée de la vie de ces insectes. Plusieurs auteurs prétendent que les *araignées* vivent très-long-tems; & M. Homberg rapporte qu'il en a vu une qui vécut quatre ans: son corps ne grossissoit pas, mais ses jambes s'allongeoient.

Les especes de ce genre sont assez nombreuses. Lister en compte plus de trente, & Clerk dans sa description des *araignées* de Suede en a une soixantaine: mais rien n'est plus aisé que de multiplier les êtres dans cette énumération. Le sexe & l'âge causent de si grandes variétés dans la forme & dans les couleurs, qu'une même *araignée* vue en différens tems de sa vie, paroit être entiérement différente. M. Homberg avoit déja observé qu'un caractere des plus sûrs pour distinguer les différentes especes d'*araignées*, étoit celui que présente le différent arrangement de leurs yeux, & il s'en étoit servi pour distribuer les araignées en six sortes. Voyez les *Mémoires de l'Académie Roy. des Scienc.* de Paris 1707. M. Geoffroi, qui a aussi adopté ce caractere pour les principales divisions de ce genre, distingue cinq positions des yeux: 1°. en lunule, *Pl. d'hist. nat. fig.* 264. *A*; 2°. en quarré *ibid. B*; 3°. sur deux lignes, *C*; 4°. sur trois lignes, *D* & *E*. La *tarentule* & les *araignées vagabondes* sont de cette division; 5°. en bouquet, *F*, sc. deux sur le devant, & sur chaque côté trois rassemblés en trefle: tels sont ceux d'une *araignée* des maisons remarquable par l'extrême longueur de ses jambes.

Sans entrer dans le détail de toutes les

especes, donnons une idée des principales.

On a donné le nom d'*araignée domestique* à celle qui fait des toiles horisontales dans les angles des murs : elle est brune avec quelques taches noirâtres : ses yeux sont disposés comme en *B fig.* 264, & ses jambes sont de grandeur médiocre. Lorsqu'elle veut former sa toile, elle commence par appliquer contre un point du mur les mamelons de son ventre, & en fait ainsi sortir une goutte de liqueur à soie, qui se colle à ce point là, & qui est l'attache d'un fil qui s'allonge à mesure qu'elle s'éloigne : arrivée au mur opposé, elle attache son fil à un point vis-à-vis du premier; puis s'éloignant d'une demi-ligne, elle applique contre ce mur un nouveau fil qu'elle conduit au mur où elle a commencé, & cela parallelement au premier. Elle continue ainsi jusqu'à ce que la toile ait la largeur qu'elle veut lui donner : elle n'est encore formée que de fils paralleles qui en sont comme la chaine. Pour faire la trame, l'*araignée* applique sur ce plan de fils paralleles, d'autres fils qui les croisent, & qu'elle attache d'un côté au mur & de l'autre au premier fil de chaine. Comme ces fils fraichement filés sont gluants, ils se collent à ceux du premier plan dans tous les points où ils les croisent, ce qui fait la fermeté de la toile. L'*araignée* pour les coller encore mieux, les serre dans tous les points avec ses mamelons : elle a soin de plus de tripler & de quadrupler les bords de la toile, pour lui donner plus de force. Elle pratique enfin dans l'angle même du mur une petite niche de soie continue avec sa toile. C'est-là qu'elle attend avec patience que sa proie donne dans le piege qu'elle vient de tendre.

Dès qu'une mouche ou quelqu'autre insecte est tombé dans ses filets, l'*araignée* avertie par l'ébranlement des fils, accourt aussi-tôt, la saisit avec ses pinces & l'emporte dans sa niche pour s'en nourrir : si la mouche est un peu trop grosse & qu'elle puisse l'incommoder par ses mouvemens, elle l'enveloppe d'une grande quantité de fils & la garotte, au point qu'elle ne puisse remuer ni ailes ni pattes. Quelquefois la mouche est si forte & si grosse que l'*araignée* désespere de la vaincre : pour lors elle prend son parti; elle déchire elle-même l'endroit de la toile où la mouche est tenue; elle la détache, la jette dehors, & à l'instant elle répare la brèche.

Une *araignée* ne peut faire que deux ou trois toiles dans sa vie : après cela la liqueur glutineuse tarit : alors si elle manque de toile pour arrêter sa proie, il faut ou qu'elle meure de faim, ou qu'elle s'empare par force de la toile, d'une autre *araignée*, ou qu'elle en trouve une qui soit vacante, ce qui arrive assez souvent; car les jeunes *araignées* abandonnent leurs premieres toiles pour en faire de nouvelles.

On comprend sous le nom d'*araignées des jardins*, toutes celles qui font des toiles en réseau perpendiculaires. Il y en a plusieurs especes, de vertes, de blanches, de grises, de couleur citron. Quelques-unes ont la partie postérieure recouverte d'un velouté de poils courts de différentes couleurs, qui y forment des figures de feuilles, de croix, de fleurs de lys, &c. : la plûpart ont les yeux en quarré, *fig.* 264. *B.*

Ces *araignées* montrent encore plus d'art dans la construction de leur toile que les *domestiques*. Pour la faire, l'*araignée* tend un premier fil entre deux corps assez éloignés : elle tire ensuite plusieurs autres fils qui partant d'un point de ce premier fil comme centre, s'attachent à des corps voisins : tous ces fils sont dans un même plan à peu près vertical : l'*araignée* les lie enfin par un fil qu'elle conduit en spirale en partant du centre : c'est-là que les tours sont le plus serrés, & c'est aussi là que l'*araignée* se place pour attendre sa proie.

La maniere dont elles s'y prennent pour tendre leurs fils entre des corps fort éloignés, mérite d'être connue. On en voit passer par ce moyen en l'air non-seulement d'un arbre à un autre, mais

traverser de grandes rivieres : ce qui a fait croire à quelques personnes qu'elles volent. L'*araignée* suspendue par les pattes à un fil, fait sortir de ses mamelons un fil de soie qui flotte au gré du vent, & qu'elle allonge continuellement en comprimant ses filieres, jusqu'à ce que le vent l'ait porté contre quelque corps solide auquel il s'attache par sa viscosité : lorsque l'*araignée* s'est assurée en le tiraillant de tems en tems avec ses pattes, que ce fil est fixé, elle s'en sert comme d'un pont de cordes pour se rendre au point où il s'est attaché, ou comme d'un appui pour attacher de nouveaux fils.

L'*araignée des caves* est de celles qui paroissent n'avoir que six yeux : elle est noire & velue & ses jambes sont courtes : elle habite dans les vieux murs, où au lieu de faire des toiles, elles tire seulement cinq ou six fils qui rayonnant au trou où elle s'est fixée, suffisent pour l'avertir de la présence de sa proie. Cette espece est forte & méchante & pince fort serré : cependant il ne paroit pas que sa morsure soit venimeuse.

L'*araignée aquatique* est de toutes celles qu'on connoit, celle dont les manœuvres sont les plus curieuses. Cette espece est en quelque sorte *amphibie* ; elle vit & nage dans les eaux, où périssent toutes les autres, & elle en sort souvent pour poursuivre sa proie. Ses yeux sont disposés comme *B fig. 264*. Elle est toute brune, & file comme quelques *araignées* terrestres. On la voit quelquefois nager au milieu des eaux avec beaucoup d'agilité, renversée sur le dos : & lorsqu'elle est tranquille elle habite dans une espece de cloche, qui est une bulle d'air enveloppée de soie : mais comment parvient-elle à se construire au milieu des eaux un logement si singulier ? lorsqu'on observe cet insecte nageant, on voit son ventre enduit d'une espece de vernis brillant & argentin, qui n'est autre chose qu'une couche d'air attachée à son ventre qui est gras, & que l'eau ne mouille pas. Pour former sa bulle, l'*araignée* attache quelques fils à des brins d'herbe dans l'eau même ; ensuite montant à la surface, toujours sur le dos, elle éleve son ventre un peu au dessus de la surface de l'eau, après quoi le retirant vivement, elle entraine avec lui une épaisse couche d'air qui y est adhérente, & descend vers ses fils où elle dépose une partie de cet air, qui paroît s'y attacher. Voilà déja une bulle ronde, une espece de cloche d'air au milieu de l'eau, que les fils qui sont au dessus empêchent de remonter à la surface : alors l'*araignée* y retourne & en rapporte de nouvel air dont elle augmente sa cloche : elle repete ce manege jusqu'à ce que la cloche soit plus grosse qu'une noisette & capable de la contenir ; alors elle la recouvre d'une espece de matiere vitrée ; elle la renforce & la tapisse, pour ainsi dire, de fils au petit point. C'est dans cette loge singuliere qu'elle apporte les insectes qu'elle prend pour les y manger : ces logemens transparens different quelquefois pour la forme & pour la grandeur.

Le P. L.... Auteur d'un excellent mémoire sur ces *araignées*, soupçonne qu'elles ont deux portées par an, une au printems, & l'autre en Septembre. On leur voit alors deux ou trois loges qui communiquent entr'elles. Il croit que le mâle en fait une à côté de celle de la femelle, mais isolée : lorsqu'elle est faite, il en fait sortir son corps en partie & l'approche de celle de la femelle dans laquelle il s'introduit : alors les deux bulles se réunissent subitement par leurs bords & n'en font plus qu'une. Le même écrivain a observé une de ces *araignées* qu'il reconnut depuis être une femelle : il l'a vue couchée sur le dos dans sa loge, les pattes étendues comme morte pendant un jour entier ; il vit ensuite une autre *araignée* entrer dans cette loge, & glisser son corps sur le ventre de celle-là : cela dura un instant après lequel celle qui avoit l'air d'être morte se ranima & courut après l'autre qui s'enfuioit avec précipitation. Seroit-ce là leur maniere de s'accoupler ?

On trouve ces *araignées* dans les ma-

res : elles font fort vives : elles fe dévorent auſſi les unes les autres, & ont pour ennemis les *punaiſes d'eau* & les *nymphes à maſque*. Voyez *mémoire pour commencer l'hiſtoire des araignées aquatiq*. & Geoffroi *hiſtoires des Inſc.* Tome II.

* L'*araignée maçonne* qu'a décrite M. l'Abbé de Sauvages, n'eſt guere moins ſinguliere : elle reſſemble preſqu'entiérement à celle des caves ; elle en a la forme, la couleur & le velouté : ſa tête eſt, de même, armée de deux fortes pinces, qui paroiſſent être les ſeuls inſtrumens dont elle puiſſe ſe ſervir pour creuſer un terrier comme un lapin, & pour y fabriquer une porte mobile, qui ferme ſi exactement qu'à peine peut-on introduire une pointe d'épingle entre ſes joints. Elle apporte, ainſi que les fourmis & pluſieurs autres inſectes, une grande attention pour le choix d'un lieu favorable pour établir ſon habitation. Elle choiſit un endroit où il ne ſe rencontre aucune herbe, un terrein en pente pour que l'eau de la pluie ne puiſſe pas s'y arrêter, & une terre exempte de pierrailles qui oppoſeroient un obſtacle invincible à la conſtruction de ſon domicile : elle le creuſe à un ou deux pieds de profondeur ; elle lui donne aſſez de largeur pour s'y mouvoir facilement, & lui conſerve par tout le même diametre ; elle le tapiſſe enſuite d'une toile adhérente à la terre, ſoit pour éviter les éboulemens, ſoit pour avoir priſe à grimper plus facilement, ſoit peut-être encore pour ſentir du fond de ſon trou ce qui ſe paſſe à l'entrée.

Mais où l'induſtrie de cette *araignée* brille particuliérement, c'eſt dans la fermeture qu'elle conſtruit à l'entrée de ſon terrier, & auquel elle ſert tout à la fois de porte & de couverture. Cette porte ou trappe eſt peut-être unique chez les inſectes ; & ſelon M. de Sauvages, on n'en trouve point d'exemple, que dans le nid d'un oiſeau étranger, repréſenté dans le Tréſor d'Albert Séba. Elle eſt formée de différentes couches de terre, détrempées & liées entr'elles par des fils, pour empêcher vraiſemblablement qu'elle ne ſe gerce, & que ſes parties ne ſe ſéparent ; ſon contour eſt parfaitement rond ; le deſſus qui eſt à fleur de terre, eſt plat & raboteux ; le deſſous eſt convexe & uni, & de plus il eſt recouvert d'une toile dont les fils ſont très-forts & le tiſſu ſerré ; ce ſont ces fils qui, prolongés d'un côté du trou, y attachent fortement la porte, & forment une eſpece de penture, au moyen de laquelle elle s'ouvre & ſe ferme. Ce qu'il y a de plus admirable dans cette conſtruction, c'eſt que cette penture ou charniere eſt toujours fixée au bord le plus élevé de l'entrée, afin que la porte retombe & ſe ferme par ſa propre peſanteur ; effet qui eſt encore facilité par l'inclinaiſon du terrein qu'elle choiſit. Telle eſt encore l'adreſſe avec laquelle tout ceci eſt fabriqué, que l'entrée forme par ſon évaſement une eſpece de feuillure, contre laquelle la porte vient battre, n'ayant que le jeu néceſſaire pour y entrer & s'y appliquer exactement ; enfin le contour de la feuillure & la partie intérieure de la porte ſont ſi bien formés, qu'on diroit qu'ils ont été arrondis au compas. Tant de précautions pour fermer l'entrée de ſon habitation paroiſſent indiquer que cette *araignée* craint la ſurpriſe de quelque ennemi : il ſemble auſſi qu'elle ait voulu cacher ſa demeure ; car ſa porte n'a rien qui puiſſe la faire diſtinguer ; elle eſt couverte d'un enduit de terre de couleur ſemblable à celle des environs, & que l'inſecte a laiſſé raboteux à deſſein ſans doute, car il auroit pu l'unir comme l'intérieur. Le contour de la porte ne déborde dans aucun endroit, & les joints en ſont ſi ſerrés qu'ils ne donnent pas de priſe pour la ſaiſir & pour la ſoulever. A tant de ſoins & de travaux pour cacher ſon habitation & pour en fermer l'entrée, cette *araignée* joint encore une adreſſe & une force ſinguliere pour empêcher qu'on n'en ouvre la porte.

A la premiere découverte que M. l'Abbé de Sauvages en fit, il n'eut rien de plus preſſé que d'enfoncer une épingle

fous la porte de cette habitation pour la foulever ; mais il y trouva une réfiftance qui l'étonna : c'étoit l'*araignée* qui retenoit cette porte avec une force qui le furprit extrêmement dans un fi petit animal : il ne fit qu'entr'ouvrir la porte, il la vit le corps renverfé, accrochée par les jambes d'un côté aux parois de l'entrée du trou, de l'autre à la toile qui recouvroit le deffous de la porte : dans cette attitude qui augmentoit fa force, l'*araignée* tiroit la porte à elle le plus qu'elle pouvoit, pendant que le Naturalifte tiroit auffi de fon côté ; de façon que dans cette efpece de combat, la porte s'ouvroit & fe refermoit alternativement. L'*araignée* bien déterminée à ne pas céder, ne lâcha prife qu'à la derniere extrêmité ; & lorfque M. de Sauvages eut entiérement foulevé la trappe, alors elle fe précipita au fond de fon trou.

Il a fouvent répété cette expérience, & il a toujours obfervé que l'*araignée* accouroit fur le champ pour s'oppofer à ce qu'on ouvrît la porte de fa demeure. Cette promptitude ne montre-t-elle pas que par le moyen de la toile qui tapiffe fon habitation, elle fent ou connoît du fond de fa demeure tout ce qui fe paffe vers l'entrée ; comme l'*araignée* ordinaire, qui par le moyen de fa toile, prolonge, fi cela fe peut dire, fon fentiment à une grande diftance d'elle. Quoi qu'il en foit, elle ne ceffe de faire la garde à cette porte, dès qu'elle y entend ou y fent la moindre chofe ; & ce qui eft vraiment fingulier, c'eft que pourvu qu'elle fût fermée, M. l'Abbé Sauvages pouvoit travailler aux environs & cerner la terre pour enlever une partie du trou, fans que l'*araignée* frappée de cet ébranlement ou du fracas qu'elle entendoit, & qui la menaçoit d'une ruine prochaine, fongeât à abandonner fon pofte ; elle fe tenoit toujours collée fur le derriere de fa porte, & M. Sauvages l'enlevoit avec, fans prendre aucune précaution pour l'empêcher de fuir. Mais fi cette *araignée* montre tant de force & d'adreffe pour défendre fes foyers, il n'en eft plus de même quand on l'en a tirée : elle ne paroît plus que languiffante, engourdie, & fi elle fait quelques pas, ce n'eft qu'en chancelant. Cette circonftance, & quelques autres, ont fait penfer à notre obfervateur qu'elle pourroit bien être un infecte nocturne que la clarté du jour bleffe ; au moins ne l'a-t-il jamais vue fortir de fon trou d'elle-même, & lorfqu'on l'expofe au jour, elle paroît être dans un élément étranger.

Cette *araignée* fe trouve fur les bords des chemins aux environs de Montpellier ; on la rencontre auffi fur les berges de la petite riviere du Lez, qui paffe auprès de la même ville. On n'a pas de connoiffance qu'on l'ait encore découverte ailleurs ; peut-être n'habite-t-elle que les pays chauds. La maniere finguliere dont fe loge cet infecte, fi différent des autres *araignées*, infpire naturellement la curiofité de favoir comment il vit, comment il vient à bout de fe fabriquer cette demeure, &c. ; mais il faut attendre de nouvelles obfervations. Jufqu'ici quelques efforts qu'ait faits M. l'Abbé de Sauvages pour conferver ces *araignées* vivantes, il n'a pu pouffer plus loin fes découvertes fur leur maniere de vivre. Il faudroit peut-être, pour parvenir à les mieux connoître, enlever tout à la fois leur demeure & une portion confidérable de la terre qu'elles habitent, qu'on placeroit dans un jardin ; alors, comme on les auroit fous les yeux, on pourroit plutôt découvrir leurs différentes manœuvres. *

On a appellé *araignées vagabondes*, des *araignées* qui ne filent point de pieges, mais qui pourfuivent leur proie : il y en a diverfes efpeces. Leurs yeux font fur trois lignes, *fig.* 264. *E*, *F* ; leur corps eft ordinairement plus allongé que celui des autres *araignées* : un autre caractere qui les diftingue, c'eft que leurs antennes ont la forme de panaches ou de bouquets de plumes ; elles s'en fervent pour les jetter fur les aîles des mouches qu'elles ont attrapées. Une de ces *araignées* montre pour fes œufs le plus grand attache-

ment :

ment ; elle porte toujours la petite coque qui les renferme, collée aux mamelons qui sont près de l'anus, de sorte qu'il semble que cette boule ne fait qu'un même corps avec elle : si on la lui ôte, on la voit la reprendre avec beaucoup d'empressement, la porter avec ses pattes sous son ventre & la frotter extrêmement vite avec ses mamelons : c'est par ce frottement qu'elle fait sortir la liqueur visqueuse qui sert à les y coller. La tendresse des *araignées* de cette espece ne se borne pas là ; elles portent leurs petits sur leur dos après qu'ils sont éclos ; ils s'y arrangent avec tant d'adresse qu'on a peine à les appercevoir sur le corps de leur mere lorsqu'on la voit marcher.

Sur l'*araignée enragée*. *v.* TARENTULE.

Entre les *araignées* étrangeres, il y en a de remarquables par leur grandeur. Celle qu'on voit *Pl. d'hist. nat. fig.* 265, est la plus grande. Elle se trouve dans l'Amérique méridionale : on en voit qui ont quatre à cinq pouces de diametre : elle est couverte d'un duvet rousseâtre, ou noir sur le ventre, & change tous les ans de peau. Elle fait des toiles extrêmement fortes dans lesquelles se prennent non-seulement les insectes, mais même quelquefois les oiseaux mouches & les colibris. Ces *araignées* déposent leurs œufs dans une coque recouverte d'une enveloppe forte comme du cannepin, & qu'elles portent par-tout avec elles. Sa morsure passe pour très-venimeuse, & ses poils pour faire sur la peau l'effet des orties.

L'idée où l'on est que toutes les *araignées* sont venimeuses, fortifie l'aversion naturelle que bien des gens ont pour ces insectes. Si l'on en croit Scaliger, il y a en Gascogne des *araignées*, dont le venin est si subtil qu'il pénetre au travers de la semelle des souliers lorsqu'on les écrase. On regarde la morsure d'une *araignée* comme dangereuse : on a prétendu qu'une *araignée* avalée étoit un poison. Quelques faits semblent appuyer cette idée. Cependant il paroît que si la morsure d'une *araignée* peut être dangereuse, ce n'est pas du moins dans les pays tempérés. Quant au danger de les avaler, une multitude de faits doit dissiper ce préjugé : plusieurs animaux se nourrissent d'*araignées*. Derham a vu un homme de considération à qui on les avoit conseillées comme remede, & qui les mangeoit avec goût. M. Delahire a assuré à l'*Acad. des Sc.* de Paris, qu'il avoit connu une Demoiselle qui lorsqu'elle se promenoit dans un jardin ne voyoit point d'*araignées* qu'elle ne saisit, & ne croquât sur le champ. En général s'il y a du vrai dans ce qu'on a dit du venin des *araignées*, il y a du moins beaucoup d'exagération. *v.* TARENTULE. (D).

ARAIGNÉE, (N), *Hist. Nat.*, est une sorte de coquillage, que M. d'Argenville place dans la famille des univalves. La queue & la clavicule en sont pointues ; il a des pieds longs & crochus.

ARAIGNÉE DE MER, (N), *Hist. Nat*., est une espece d'écrevisse, couverte de deux écailles, & qui a une queue plus longue que le reste du corps. Elle a douze jambes, & n'a point de nageoires, mais un petit os de chaque côté, qui lui en sert. Elle se tient près du rivage dans les lieux peu profonds, & particuliérement aux embouchures des rivieres.

ARAIGNÉE *de vers à soie*, (N), *Hist. Nat.*, c'est la premiere toile que les vers filent & préparent, pour soutenir leurs cocons. Cette toile ne ressemble pas mal à celle des *araignées* ; mais elle n'est jamais si grande, la pesanteur des vers les empêchant de se lancer avec la légéreté & la vitesse des *araignées*. C'est de quoi l'on fait une partie des bourres de soie, dont on file les plus grossiers fleurets,

ARAIGNÉE, (N), *Astron.* On donne quelquefois ce nom à l'un des cercles d'un astrolabe, qui est percé à jour & porte différens bras dont les extrêmités marquent la situation des principales étoiles. L'*araignée* tourne sur un planisphere où sont tracés les différens cercles auxquels on rapporte la position des étoiles, pour trouver leur lever & leur coucher &c. voyez le *Traité de* l'*astrolabe* dans le troi-

ſieme volume du P. Clavius, & l'ouvrage de Métius intitulé *primum mobile*, publié avec des augmentations par Blaeu à Amſterdam en 1633. (D. L.)

ARAIGNÉE, (R), *Art. Milit.*, ſignifie une galerie, un rameau, une branche, un retour, un conduit de mine, ou un chemin ſous terre, qui ſort d'un puits, & qui par une ouverture de trois à quatre pieds de largeur, s'avance ſous le terrein des ouvrages, où l'on veut conduire des mines & des contre-mines.

ARAIGNÉE, ARAIGNÉES, MARTINET, MOQUES DE TRÉLINGAGE, *Marine*, ce ſont des poulies particulieres où viennent paſſer les cordages appellés *martinets* ou *marticles*. Ce nom d'*araignée* leur a été donné à cauſe que les martinets forment pluſieurs branches qui ſe viennent terminer à ces poulies, à peu près de la même façon que les filets d'une toile d'*araignée* viennent aboutir par de petits rayons à une eſpece de centre.

Le mot d'*araignée* ſe prend quelquefois pour le martinet ou les marticles; comme le martinet ſe prend auſſi pour les *araignées*. *v.* MARTINET, MOQUES DE TRÉLINGAGE, TRÉLINGAGE.

ARAIGNÉE, terme de *Chaſſe*, ſorte de filet qu'on tend le long des bois ou des buiſſons pour prendre les oiſeaux de proie avec le duc: on s'en ſert auſſi pour prendre les merles & les grives, pourvu que ce filet ſoit bien fait, & d'une couleur qui ne ſoit pas trop viſible.

ARAIRE, (N), *Oec. Ruſt.* L'*araire* eſt compoſée de queue, ſoc, oreilles, coutre, timon, ſelotte, fleche, heurtoir, têtard, palonettes, &c. *v.* CHARRUE,

ARAL, (N), *Géogr. Mod.*, très-grand lac d'Aſie à l'orient de la mer Caſpienne, dans cette partie de la Tartarie que l'on nomme *indépendante*, & qu'occupent indiſtinctement, des Turcomans, des Caracalpacs, & des Peuples de la Caſatcha-Horda. Ce lac a 30 milles d'Allemagne du Sud au Nord, & environ 15 de l'Eſt à l'Oueſt: ce n'eſt que depuis aſſez peu de tems qu'il eſt connu à un certain point. Ses eaux ſont très-ſalées, & les poiſſons qu'on y trouve ſont de même eſpece que ceux de la mer Caſpienne. Les nations qui le bordent, pratiquent ſur les rives ſablonneuſes, des canaux larges, mais peu profonds, dans leſquels ils introduiſent ſes eaux, pour en tirer le ſel: cet expédient tout ſimple leur réuſſit, à la faveur des exhalaiſons produites par le ſoleil. On ne ſait pas plus qu'on le ſait de la mer Caſpienne, ſi ce lac a une iſſue, ou s'il n'en a point; mais on voit qu'il reçoit dans ſon ſein, deux grandes rivieres, l'ancien *Jaxartes* & l'ancien *Oxus*. Le premier ſe nomme aujourd'hui *Sir-Daria*, & le ſecond, *Amu-Daria*: *Daria*, en langue du pays, veut dire un fleuve. (D. G.)

ARALIA, (R), *Botan.* Les plantes de ce genre ont des fleurs complettes, raſſemblées en petites ombelles rondes, à la baſe de chacune deſquelles eſt une fraiſe, *involucrum*, très-petite. Le calice propre de chaque fleur eſt aſſez petit, charnu, diviſé par les bords en cinq dentelures peu ſenſibles, dans les interſtices deſquelles ſont attachés autant de pétales ovales, pointus, rabattus en dehors: ces fleurs ont cinq étamines & quatre ou cinq piſtils très-courts rapprochés entr'eux. L'ovaire placé au-deſſous du calice devient une baie arrondie, ſillonnée, couronnée du calice & diviſée en cinq loges dont chacune renferme une ſemence dure & oblongue. Linn. *gen. plant.*

Les principales eſpeces de ce genre ſont:

1°. *Aralia arboreſcens, caule foliiſque aculeata.* Linn. *ſp. pl.* Cette plante, connue ſous le nom *d'angelique épineuſe de Canada*, eſt un arbriſſeau qui s'éleve à huit ou dix pieds. Ses branches ſont garnies de feuilles très-grandes compoſées de pluſieurs lobes oblongs: ſur leurs côtés, ainſi que ſur les branches & le tronc ſe trouvent de fortes épines crochues. Les fleurs paroiſſent en été & quelquefois vers le mois d'Octobre; elles ſont herbacées & diſpoſées en gros bouquets de 100 ou 150 ombelles au bout des branches; chaque ombelle eſt formée par vingt à trente fleurs ſoutenues

par des pédicules de quatre à cinq lignes de long, & est garnie à son origine d'une fraise ou rosette d'une douzaine de stipules d'un beau rouge. Cet arbrisseau a un assez beau feuillage, ses grands bouquets font un bel effet malgré leur couleur peu apparente, & il est communément estimé pour sa forme singuliere.

2°. *Aralia caule petiolisque aculeatis, foliis inermibus villosis.* Elle croît à la Chine.

3°. *Aralia caule racemoso herbaceo lævi.* Linn. Elle croît au Canada, où on l'appelle *anis des prés.* C'est l'*aralia canadensis* de Tournefort, *Panaces* κάρπιμον &c. de Cornut. Sa racine est vivace, mais sa tige périt tous les ans. Elle s'éleve à la hauteur d'environ trois pieds & jette confusément nombre de branches le long desquelles sont placées alternativement des feuilles assez semblables à celles de l'angelique. Les fleurs sont blanchâtres, rassemblées en grappes qui sortent des aisselles des feuilles. Les baies noircissent en mûrissant.

M. Sarrazin rapporte qu'on se sert avec succès de ses racines bouillies, appliquées en cataplasme pour les ulceres invétérés, & de sa décoction pour étuver & bassiner les plaies.

4°. Celle qu'on nomme *aralia* basse à racine de salsepareille, *aralia caule nudo*, Linn. *sp. pl.* est une plante vivace qui trace beaucoup. Ses feuilles sont à deux ou trois découpures profondes, dont chacune comprend trois, quatre, ou cinq lobes assez larges, dentés en scie sur leurs bords. Les tiges qui portent les ombelles sont sans feuilles & sortent immédiatement de la racine: les fleurs sont blanchâtres & tardives.

M. Sarrazin a écrit qu'il a guéri un malade d'une anasarque par une seule boisson faite des racines de cette plante, qui est assez commune au Canada. (D.)

* La graine des *aralia* sert à les multiplier. Elle doit être semée en automne dès qu'elle est mûre: si on differe jusqu'au printems elle est plusieurs mois à lever; ce qui fait près d'un an de retard. Quand les feuilles du jeune plant tombent, on leve les racines pour les transplanter à demeure. Ces deux especes soutiennent fort bien la température de notre climat: elles s'accommodent de toutes les expositions. Et comme elles viennent naturellement dans les bois, on peut les placer dans les bosquets sous les arbres, où elles ne feront pas mal.

On peut aussi les multiplier, en séparant les racines en automne aussi-tôt après la chûte de leurs feuilles. Il est à propos de les espacer de maniere que les racines ne se gênent pas mutuellement; car elles s'étendent beaucoup lorsqu'on les laisse plusieurs années dans un même endroit.

L'angelique épineuse se multiplie ordinairement de graine que l'on tire du Canada. Mais comme on ne la reçoit que vers le printems, on perd une année. Dès qu'elle arrive, on la seme dans des pots remplis de terre légere, qu'on tient à l'ombre jusqu'à l'automne, ayant soin de n'y laisser croître aucune herbe. Alors on met les pots dans une vieille couche de tan, ou dans une terre bien exposée au soleil & défendue par une haie ou un mur. Durant le grand froid on les couvre de paille, ou de pesat. Au printems on les enfonce dans une couche un peu chaude, pour avancer la levée du plant. Depuis qu'il est sorti de terre, on le mouille souvent. Quand on le retire de la couche, on le porte à l'ombre, & on n'y touche plus jusqu'à l'automne, qu'on le met sous des chassis, que l'on tient levés tant que la saison est peu rigoureuse.

Il est bon d'être prévenu que ces jeunes *aralia* perdent leurs feuilles en automne, afin de ne pas tomber dans l'inconvénient de les regarder comme morts, & les arracher. On est pareillement surpris de voir quelquefois leurs feuilles, lorsqu'ils sont devenus arbrisseaux, se dessécher presque toutes dans le tems que les fleurs paroissent; mais il en reparoit de nouvelles, peu après.

La seconde année des jeunes *aralia*, on les dépote avec précaution pour les séparer, avant la pousse. On en met une

partie seuls à seuls dans des pots; & on plante les autres en planche dans une terre légere exposée au Midi. Pour avancer ceux qui sont dans des pots, on peut les enfoncer dans une couche médiocrement chaude; pourvu qu'on ne les y laisse pas trop long-tems: ils y contracteroient une foiblesse préjudiciable. Durant l'été on les place à l'ombre; & on les serre encore cette année pour que l'hyver ne les attaque point. Mais le printems venu, on les plante à demeure. Quant aux pieds que l'on a mis en pleine terre, on les garantit du froid, seulement cette année, en y répandant du tan de vieille couche, ou en les couvrant de paille, &c. Ils peuvent y rester deux ans, sans être transplantés.

En général, cet *aralia* se plaît dans un terrein humide, & le grand soleil ne lui convient point. Comme il ne pousse pas de bonne heure, il garde sa seve assez long-tems pour que le froid endommage souvent le jeune bois, mais il en repousse d'autre plus bas. Si même il arrive que l'hyver trop rigoureux fasse périr le corps, il n'attaque point les racines; c'est pourquoi l'arbre ne périt pas entiérement; il en renaît un autre.

Ses racines sont très-vivaces. Comme elles s'étendent beaucoup, on les découvre en plusieurs endroits pour se procurer des drageons enracinés. Chaque gros tronçon que l'on en coupe, sans le tirer de terre, produit un arbrisseau. Pour les multiplier encore davantage, on met une partie des racines dans une couche médiocrement chaude: ce qui produit une infinité de drageons. *

ARALIASTRUM, (R), *Bot.* M. Vaillant avoit donné ce nom à un genre de plante que M. Linné nomme *Panax.* v. PANAX.

ARAM, (N), s. m., *Hist. Sac.*, nom propre hébreu qui signifie *haut*, *élevé*, du verbe רום *roum*, *élever*. C'est le nom de plusieurs personnes dont il est fait mention dans le V. Testament: 1°. d'un des fils de Sem, *Gen.* X. 22. Josephe *Ant. Jud.* 1-6. v. SEM, qui fut le pere des Araméens, ou selon Homere & Hésiode, Ariméens, appellés ensuite par les Grecs Syriens. v. SYRIENS, & les noms de ses quatres fils, *Us*, *Hul*, *Gether*, *Mas* : 2°. d'un fils de Kemuel fils de Nacor frere d'Abraham, *Gen.* XXII. 21.: d'un fils de Hetzron & pere de Hamminadab, appellé *Ram*, *Ruth* IV. 19. I *Chron.* II. 9. & *Aram*, *Math.* I. 3. *Luc.* III. 33: 4°. d'un fils de Semer, I *Chron.* VII. 34. de la Tribu d'Aser; d'un 5e enfin, I *Chron.* II. 25. (C. C.)

ARAM, (R), *Géogr. Anc.*, nom que les Hébreux donnent à la Syrie. *Aram* Naharaim, nom qu'ils donnent à la Mésopotamie, l'appellant *Syrie des fleuves*, parce qu'elle est entre le Tygre & l'Euphrates; ce qu'ils dénotent aussi par *Paddan Aram.* On a donné le nom d'*Aram* à la Syrie à cause d'Aram cinquieme fils de Sem, dont les descendans peuplerent la Syrie, & sont nommés *Araméens.* (D. G.)

ARAM, (R), *Géogr.*, est encore le nom d'une ville, patrie de Balaam, dans la Mésopotamie de Syrie.

ARAMA, *Géogr. Sainte*, ville de Palestine de la tribu de Nephtali.

ARAMA, *Géogr. Sainte*, ville de Palestine de la tribu de Siméon, mais sur les confins de celle de Juda. On croit que cette ville & Jérimoth sont la même ville.

ARAMACA, (N), s. m., *Hist. Nat.*, poisson de mer des Indes, bon à manger. Il a la figure d'une sole, des dents aigues & point de langue. Ce qui est remarquable, c'est qu'il a deux yeux d'un côté & point de l'autre.

ARAMAGARA, (N), *Géogr.*, c'est selon Ptolémée, le nom d'une ville de l'Inde, en deça du Gange.

ARAMAVA, (N), *Géogr.*, nom propre, selon Ptolémée, d'une ville de l'Arabie Heureuse.

ARAMBER, v. n., *Marine*, c'est accrocher un bâtiment pour venir à l'abordage, soit qu'on emploie le grapin, soit d'une autre sorte.

ARAMBYS, (N), *Géogr.*, c'est, selon le Périple de Hannon, une ville maritime d'Afrique sur l'Océan Atlantique.

ARAMINHA, (N), *Géogr.*, nom propre d'une montagne de Portugal, sur laquelle on voit Port-Alégre, Alegrette & Marouan.

ARAMONT, *Géogr.*, petite ville de France dans le Languedoc, Diocese d'Uzès sur le Rhone. *Long 22. 22. lat. 43. 54.*

ARAN *ou* ARRAN, (N), *Géog. Mod.*, isle de l'Ecosse méridionale dans le Golphe de Clyde, province de Bute. On lui donne 24 milles d'Angleterre en longueur, & 16 en largeur. Elle est fertile en grains, & abondante en paturages: ses côtes surtout sont bien habitées, & l'on y trouve, vis-à-vis de Lamlash autre isle du voisinage, un très-bon Port. Il n'y a que deux Eglises dans l'isle d'*Aran*, mais il y a nombre de châteaux, dont celui de Brodich appartenant à la famille d'Hamilton, est le plus considérable. L'on y professe la religion Protestante, & l'on y parle irlandois. La mer d'Irlande offre aussi une isle du même nom, dans le ressort de Gallwai; mais elle est de peu d'importance. (D. G.)

Aran, (N), *Géogr.*, nom propre d'une riviere de France, en Provence. Elle a sa source dans les montagnes qui sont au sud-ouest de Signe, & son embouchure dans une petite anse, entre l'isle Rousse & la rade du Brusc.

Aran *isles d'*, deux isles d'Irlande dans le golfe de Gallwai, province de Connaught.

ARANAS, (N), *Géogr.*, nom propre d'une petite riviere d'Espagne, qui a sa source à Salvatierra, dans le Guipuscoa, & son embouchure dans l'Arga.

ARANCEY, (N), *Géogr. Mod.*, bourg ou village du Luxembourg François, gouvernement de Metz: c'est conjointément avec Marville, une des cinq Prévotés, dont l'Espagne fit cession à la France, dans le Traité des Pyrenées, de 1659. (D. G.)

ARANCON, (N), *Phil. Hermét.* Les Philosophes Hermétiques ont donné ce nom à la matiere du grand œuvre dans l'état de putréfaction.

ARANDA DE DUERO, f. f., *Géogr.*, ville d'Espagne dans la vieille Castille sur le Duero. *Long. 14. 33. lat. 41. 40.* Il y a aussi une *Aranda* au royaume d'Aragon.

* *Aranda de Duero*, est une assez belle & assez grande ville, remarquable par le Concile provincial, qu'un Archevêque de Tolède y convoqua l'an 1473. C'étoit dans le tems qu'Isabelle & Ferdinand montoient sur le trône de Castille, au préjudice de la fille d'Henri IV. surnommé l'*Impuissant*: & l'on prétend que cet Archevêque n'étant point dans les intérêts de cette fille, chercha sur-tout dans cette assemblée, à ménager ceux d'Isabelle & de Ferdinand. Mais quoiqu'il en soit des motifs secrets du Concile d'*Aranda*, ses actes publics jettent un grand jour sur l'état & les mœurs du Clergé d'Espagne du XVe. siecle: on y trouve des ordonnances contre le concubinage des Ecclésiastiques; des défenses à eux de porter les armes; des injonctions de lire l'Ecriture Sainte, d'apprendre le Latin, & d'observer les dimanches & les fêtes, &c. La sagesse du Concile d'*Aranda* fut sans doute admirée dans son tems, comme l'est aujourd'hui celle d'un Comte qui sous le même nom, rend actuellement de si grands services à l'Espagne. (D. G.) *

ARANDA *d'Ebro*, (N), *Géogr.*, est une ville d'Espagne, sur l'Ebre.

ARANDIS, (N), *Géogr.*, c'est selon Ptolémée, une ancienne ville d'Espagne, dans la Lusitanie.

ARANDORE *ou* ARRANDARI, *Géog.*, Fort de l'isle de Ceylan, à cinq lieues du pic d'Adam.

ARANE, (N), *Géogr.*, est, selon Ptolémée une ville de la petite Arménie.

ARANEA, (N), *Minéral.* On a donné ce nom au minéral d'argent qu'on trouve au Potosi, dans la mine de Catamito; parce que les filets qui le composent & qui sont d'argent pur, ressemblent aux fils d'une toile d'araignée. L'*aranea* est le plus riche des minéraux.

ARANIES, *isles d'.* v. Aran.

ARANIOS, *Géog.*, riviere de Transyl-

vanie, qui a sa source près de Clausembourg, & se joint à la Marisch ou Merisch.

* Il y a aussi deux petites villes de ce nom en Hongrie; l'une surnommée *Maroth*, & l'autre *Medgyes*. (D. G.) *

ARANJUEZ, (N), *Géogr. Mod.*, petite ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, province de Costa-Rica, audience de Guatimala. (D. G.)

ARANJUEZ. (N), *Géogr.*, est le nom d'une petite ville de la nouvelle Espagne dans l'Amérique septentrionale, vers la principale bourgade des sauvages, appellés *chomes*, & à cinq lieues de la mer du sud.

ARANJUEZ, (R), *Géogr.*, nom d'une maison de plaisance du Roi d'Espagne, dans la nouvelle Castille, sur le Tage, à sept lieues de Madrid. On remarque, entr'autres choses, dans les jardins, un grand bassin, au milieu du quel est un Cupidon avec son carquois rempli de flèches, dont chacune forme un jet d'eau: au bas sont les trois Graces; & à chacun des quatre coins du bassin, il y a un arbre du haut duquel part un jet d'eau qui s'éleve à soixante & dix pieds. Les figures sont de marbre.

ARANTELLES, s. f. pl. ce terme se dit en *Vénerie*, des filandres qui sont au pied du cerf, & qui ont quelque ressemblance avec les fils de la toile de l'araignée.

ARANY-VAR, (N), *Géogr. Mod.*, beau château de la Transilvanie, en Hongrie, dans le comté de Hunyade: il passe pour très-fort. (D. G.)

ARAPABACA, (N), *Bot.*, plante du Bresil que les Botanistes modernes nomment *spigelia*. *v.* SPIGELIA.

ARAPEDE, (N), s. m., *Hist. Nat.*, c'est le nom d'un genre de coquillage univalve, qu'on pêche en Provence, où on le nomme encore *Patelle*.

ARAQUIL *ou* HUERTA-ARAQUIL, *Géogr. Anc. & Mod.*, petite ville de Navarre à sept lieues de Pampelune, vers les confins de l'Alava & du Guipuscoa. On croit que c'est l'ancienne *Aracillum* ou *Arocellis*.

ARARACANGA, (N), s. m. *Hist. Nat.*, sorte de perroquet du Brésil, qui a la tête bleue & un plumage nuancé de diverses couleurs.

ARARA DE CLUSIUS, *Hist. Nat. Bot.*, c'est un fruit de l'Amérique, long, couvert d'une écorce dure & noire, attaché à une longue queue, & contenant une noix noire & de la grosseur d'une olive sauvage. Il ne s'agit plus que de savoir quelle est la plante qui porte ce fruit. On dit que sa décoction nettoie & guérit les ulceres invétérés. Il faudroit aussi s'assurer si le fruit a cette propriété.

ARARATH, (R), s. m. *Hist. Sacr.*, nom de la montagne sur laquelle l'Arche de Noë s'arrêta, *Gen.* VIII. 4. II *Rois* XIX. 37. *Jer.* II. 27. Rien de plus hasardé que les conjectures qu'on a faites sur l'origine de ce mot: les uns le font venir de l'Hébreu, d'autres de l'Arménien; d'autres de l'Egyptien; quelques uns même de l'Hongrois. Voyez Simonis *Onomasticon*. On a été presque aussi embarrassé lorsqu'on a voulu marquer au juste la situation de cette montagne. On convient assez généralement que c'est une chaine de montagnes, qui a reçu ce nom: mais les uns l'ont placée en Phrygie, vers les sources du fleuve Marsias; d'autres, comme Raleigh *Hist. du Monde*, & Heylin *Cosmogr.* ont cru que c'étoit le Caucase; d'autres enfin, & ceux-ci sont le plus grand nombre, la placent en Arménie. Ces derniers même ne sont pas d'accord entr'eux. Bochart, Patrik, Wells, *Géogr. du V. T.* &c., placent l'*Ararath* au midi de la Mésopotamie, sur les chaînes des Monts Gordiens. Ils allèguent en leur faveur le témoignage des paraphrastes Chaldéens, celui de Berose dans Josephe *Antiq.* I. 4. & d'Abydene dans Eusebe *prép. Evang.* L. IX. C. 4. qui supposent que les débris de l'Arche de Noë se trouvoient encore de leur tems dans ces quartiers, ce que Epiphane, *her.* 28. & un Auteur Arabe ont confirmé, à quelque différence près pour le local. Il faut avouer que la chose est

assez difficile à comprendre, à moins qu'on n'y suppose du miraculeux : le bon pere Haiton y en a sans doute supposé lorsqu'il dit dans son *Histoire orientale*, C. IX. qu'on voyoit encore l'arche de son tems, c'est-à-dire, l'an 1300.

D'autres Ecrivains modernes placent l'*Ararath* vers le milieu de l'Arménie, près de l'Araxe, à douze lieues au Sud-Est d'Erivan & sur la plus haute croupe des monts Taurus, qui commandent les plaines d'*Ararath*. Les Arméniens l'appellent *Masis*, les Turcs *Agri-Dagh*, ou la *grande montagne*. S. Jérôme est le premier qui ait proposé cette opinion, tout autant appuyée que la précédente, sur la tradition, les recits des peuples voisins & des voyageurs les plus célébres, & tout autant d'accord avec ce que Moïse suppose de l'élévation de l'*Ararath*. Aussi de très-savans hommes l'ont adoptée, entr'autres les auteurs de l'*Histoire Universelle*.

Les Déistes n'ont pas manqué de saisir cette occasion pour attaquer l'Histoire Sainte. Ils disent que suivant la relation de M. Tournefort, *Voyag.* L. V., il ne se trouve point d'oliviers dans toute l'Arménie, ni même dans aucun lieu de l'Asie au-delà d'Alep; ce qui, disent-ils, prouve l'infidélité de la narration de Moïse, *Gen.* VIII. 2. Mais on leur répond, que quoiqu'en disent les voyageurs modernes, & en accordant même la vérité de leur récit, on ne peut point conclure qu'il n'ait pu y avoir des oliviers en Asie & en Arménie dans les tems les plus anciens. Si l'on n'en veut pas croire l'Ecriture, lorsqu'elle parle de l'Assyrie comme d'un pays d'oliviers, II *Rois* XVIII. 32., qu'on en croie du moins Strabon, qui dit expressément, L. II, qu'il en croissoit en Gogarene, province d'Arménie.

On a fait aussi une autre objection, prise de ce que Moïse dit *Gen.* XI. 2. que les hommes allant de l'endroit où l'Arche s'étoit arrêtée, à Sinhar, partirent de l'orient; ce qui ne sauroit être vrai si l'on place l'*Ararath* en Arménie; puisque l'Arménie est au Nord de Sinhar. Mais on répond, que cette difficulté n'est fondée que sur l'ignorance de l'ancienne Géographie : que Moïse ne dit autre chose si ce n'est, que les enfans de Noé partirent d'orient : rien n'empêche donc qu'ils n'aient pu passer de l'Arménie, située au Nord des plaines de Babylone, *Jér.* XXV. 26. en Assyrie, & delà dans les campagnes de Sinhar, qui sont à l'ouest de cette derniere province. *v.* NOÉ, *enfans de* NOÉ, SINHAR.

Quoique le sommet de l'*Ararath* ait été probablement découvert après le déluge plutôt que celui des autres montagnes, à cause de son extrême élévation, il n'y a point de doute que l'Arche n'y eût pris fond à cause de son poids énorme, avant que les eaux s'en fussent retirées. Ainsi de ce que l'Arche s'arrêta sur le mont *Ararath*, deux mois avant que les sommets des autres montagnes fussent découverts, il ne s'ensuit pas que dès lors la croupe de celle-ci fût à sec. Consultez l'*Hist. Univers.* *la Bible* de Hollande, *la Théolog.* de Stackouse, *Tom. III.* Schuckfort, Bochart, *Phaleg.* I. 3. (C. C.)

ARARAUNA, (N), s. m., *Hist. Nat.*, perroquet du Brésil de la grandeur de nos chapons. Il a la tête verte & la queue d'un bleu céleste: d'ailleurs ses plumes sont bleues, noires & jaunes.

ARARENE, (N), *Géogr.*, c'est, selon Strabon, une contrée des Arabes vagabonds de l'Arabie Heureuse.

ARARI, *Géog.*, riviere de l'Amérique méridionale dans le Brésil: elle se jette dans la mer du nord, dans la préfecture de Tamaraca.

ARAS *ou* ARAXE, *Géogr.*, riviere d'Asie qui prend sa source aux frontieres de la Turquie Asiatique, du côté d'Assancalé, traverse l'Arménie, une partie de la Perse, & se jette dans le Kur.

ARASE, s. f., terme d'*Architecture*; c'est ainsi qu'on nomme un rang de pierres plus basses ou plus hautes que celles de dessous, sur lesquelles elles sont assises successivement, pour parvenir à une hauteur nécessaire.

ARASEMENT, ſ. m., dans *l'art de bâtir*, eſt la derniere aſſiſe d'un mur arrivé à ſa hauteur.

ARASER, v. n. terme d'*Architecture*, c'eſt conduire de même hauteur & de niveau une aſſiſe de maçonnerie, ſoit de pierre, ſoit de moilon, pour arriver à une hauteur déterminée.

ARASER, v. n., terme de *Menuiſerie*, qui ſignifie *couper* à une certaine épaiſſeur avec une ſcie faite pour cet uſage, le bas des planches où l'on veut mettre des emboitures, & conſerver du bois ſuffiſamment pour faire les tenons.

ARASH, *Géogr.*, ville de la province d'Aſgar, ou royaume de Fez, en Afrique, ſur la côte occidentale, dans l'endroit où la riviere de Luque entre dans l'Océan.

ARASSE *ou* ARASSI, (R), *Géogr. Mod.*, ville maritime d'Italie ſur le territoire de Gènes, appellé *riviere du Ponent*: elle eſt jolie & peuplée; c'eſt qu'il y a du commerce, & que l'on y réuſſit à la pèche du corail. *Long. 25. 50. lat. 44. 3.* (D. G.)

ARAT, (N), ſ. m., *Hiſt. Nat.*, eſpece de héron de l'Amérique, dont le plumage, qui eſt rouge, eſt très-eſtimé des ſauvages.

ARATE, ſ. m., *Commerce*, poids de Portugal, qui eſt auſſi en uſage à Goa & dans le Breſil; on le nomme aſſez ſouvent *arobe*, qui eſt le nom qu'il a en Eſpagne.

L'*arate* ou *arobe* Portugaiſe eſt beaucoup plus forte que l'arobe Eſpagnole, celle-ci ne peſant que vingt-cinq livres, & celle-là trente-deux; ce qui revient poids de Paris, à près de vingt-neuf livres de Lisbonne, & celle de Madrid ſeulement, à vingt-trois & un quart. *v.* AROBE.

ARATÉES, *Myt.*, fètes qu'on célébroit dans la Grece, en honneur d'Aratus, Capitaine célébre, qui mérita des monumens, par la conſtance avec laquelle il combattit pour la liberté de ſa patrie.

ARATHA, (N), *Géogr.* Il y a en Syrie une ville de ce nom; & Ptolémée en place une autre dans la Margiane.

ARATICU, (R), *Hiſt. Nat. Bot.*, Piſon parle de quatre arbres qui portent ce nom au Bréſil, ſavoir *araticu ponhe*, *araticu apé*, *araticu pana*, & *araticu domato*.

L'*araticu ponhe* reſſemble à l'oranger par le port; mais ſes feuilles ſont épaiſſes, alternes, & pointues; ſes fleurs aſſez grandes, jaunes d'une odeur d'abord agréable; mais enſuite déſagréable, compoſées de ſix feuilles épaiſſes & concaves, & ſuivies d'un fruit pulpeux, aſſez ſemblable à une petite pomme de pin, verd blanchâtre en dehors, jaune en dedans, & rempli de pluſieurs ſemences ovales & luiſantes, grandes comme des féves. On mange ces fruits. Les feuilles grillées & trempées dans de l'huile, ſont bonnes pour faire mûrir les abſcès.

L'*araticu pana* reſſemble beaucoup, dit Piſon, au précédent; mais ſes fleurs ſont rougeâtres en dehors; ſes fruits ſont jaunes, d'une odeur ſemblable à celle du fromage pourri, & ils cauſent aux perſonnes qui les mangent imprudemment pour ceux de l'*araticu bonhe*, les mèmes ſymptômes que les poiſons froids. Cette deſcription eſt aſſez imparfaite: celle des deux autres *araticu* l'eſt encore davantage. Voyez Piſo *de renat. ind.* pag. 141, & 300. (D.)

ARATOR, (N), *Hiſt. Litt.*, né dans la Ligurie, fut d'abord Secrétaire & Intendant des Finances d'Athalaric Roi des Oſtrogots, & enſuite Sous-diacre de l'Egliſe de Rome. Il mit en vers les Actes des Apôtres qu'il dédia au Pape Vigile, & qu'il lui préſenta en 544. Cet ouvrage, eſtimé dans le tems qu'il parut, ne l'eſt point aujourd'hui, parce qu'il eſt ſans goût & ſans élévation.]

Le Pere Sirmond a auſſi publié une lettre en vers qu'*Arator* écrivoit à Parthénius. On dit qu'Ennodius, Evèque de Pavie, qui mourut l'an 521., lui envoya ces vers, pour célébrer le jour de ſa naiſſance:

Jure colis proprium natalem pulcher Arator,
Qui ſi non coleres, numquid Arator *eris.*

ARATU-

ARATU-PINIMA, (N), f. m., *Hist. Nat.*, espece de cancre terrestre du Brésil, dont la coquille est brune, bleue, blanche & rouge. Il a huit jambes couvertes de poils fins & noirs, & son ventre est jaune.

ARATUS, (N), *Hist. Litt.*, Poëte célébre en Astronomie par son Poeme grec intitulé Φαινόμενα, les phenoménes, vivoit à-peu-près 270 ans avant J. C. à la cour d'Antigone Gonatas Roi de Macédoine, pour lequel il composa cet ouvrage. Aratus décrit les figures des constellations, leurs situations dans la sphere, l'origine des noms qu'elles portoient en Grece & en Egypte, les fables qui y avoient donné lieu, le lever & le coucher des étoiles d'après les livres d'Eudoxe: il indique la maniere de reconnoitre les constellations par leur situation respective, comme nous le ferons au mot ÉTOILE.

Le poëme d'*Aratus* fut commenté & traduit en Latin par plusieurs auteurs, dont on trouve le catalogue dans le P. Pétau, *Uranologion*, *part.* 1. *p.* 148. édit. de 1705. & dans Vossius: mais nous ne devons pas omettre Ciceron & Germanicus César, qui en firent l'un & l'autre des traductions latines: il nous reste un fragment de celle de Ciceron. On ne sauroit faire de l'ouvrage un plus brillant éloge qu'en citant de pareils traducteurs. Ovide parle d'*Aratus* avec la même admiration:

Cum sole & luna semper Aratus erit.

& S. Paul même le citoit aux Athéniens, *Act.* XVII. 28. On trouve sa vie dans le P. Pétau, *Uranologion*, p. 148. & dans Fabricius T. II. 451. (D. L.)

ARAU, AARAU, (R), *Géog.*, *Araugia*, *Arovia*, ville de l'Argovie, Canton de Berne en Suisse. On ne peut pas déterminer l'époque de sa fondation. Dans le dixieme siecle, elle fut, avec un district assez étendu du voisinage, sous la domination des Comtes de Rohr. Le nom de ces Comtes la été effacé par ceux d'Altenbourg & de Habsbourg, qui leur succéderent. Les Ducs d'Autriche accorderent de grands priviléges à la bourgeoisie d'*Arau*, qui par reconnoissance combattit pour leur cause à Sempach. Cette ville étoit dès 1333. alliée de plusieurs villes considérables de la Suisse.

Lors de la disgrace du Duc Frederic d'Autriche, pendant le Concile de Constance, *Arau* se soumit aux Bernois par capitulation. Elle conserva le droit de se gouverner elle-même. Sa régence municipale consiste en neuf Conseillers du Conseil étroit, dix-huit autres Conseillers, & enfin dix-huit membres pour completter le grand Conseil des quarante-cinq. Les Avoyers ou Chefs, sont pris d'entre les neufs du Conseil étroit: ils prêtent hommage au nom de la ville à l'Etat de Berne. L'ancien château des Comtes de Rohr, auquel étoit attaché le droit d'asyle, a été acheté par la ville. La jurisdiction de la ville est limitée à une enceinte fort resserrée. Les appels en cause civile vont à Berne.

Cette ville, depuis 1528 que la réformation y a été introduite, sert quelquefois de lieu de conférence entre les Cantons Réformés. La paix, qui termina la guerre civile de 1712, y fut conclue. La ville peut contenir environ 1700 ames. Elle est bien bâtie, arrosée par un ruisseau poissonneux, qui sert en même tems aux divers usages des fabriques: sa situation, dans un pays riant, & fertile, sur le bord d'une riviere navigable &' dont le passage est assuré par un pont bien couvert, facilite l'industrie & le commerce. On fabrique, tant à *Arau* que dans ses environs, des étoffes de mi-coton, des cotons, des toiles imprimées, des rubans, &c. la bonneterie en laine & fabrique de bas en a été déplacée par de nouveaux acquereurs du fond; la tannerie y fleurit; les ouvrages de coutellerie ont dès long-tems de la réputation; ci-devant cet art occupoit soixante maitres; il étoit presque tombé, mais il se réleve. Il regne dans cette petite ville une bonne police, de l'activité & de l'aisance. (D'A.)

ARAVA, *Géogr.*, forteresse de la haute Hongrie, dans le comté & sur la ri-

viere de même nom. *Long. 37. 30. lat. 49. 20.*

ARAUCO, (R), *Géogr.*, forterefle de l'Amérique méridionale, dans le Chili, à la fource de la riviere de Tucapel. *Arauco* eft auffi le nom de la contrée où cette forterefle eft bâtie, & c'eft un des plus beaux vallons de toute l'Amérique. *Long. 309. lat. 42. 30.* (D. G.)

ARAVIO, (N), *Géogr. Mod.*, petit bourg du royaume de Gallice, en Efpagne, muni d'un château fort. (D. G.)

ARAUNA *ou* ORNAN, (N), f.m., *Hift. Sac.*, nom propre tiré de l'hébreu ארן *ornen, orme*, fuivant l'analogie de la plupart des langues anciennes où plufieurs noms propres font tirés des noms d'arbres, comme en Latin *Pinus*, *Cedrus*, en François *Olivier.* C'eft le nom d'un Jebufien qui avoit embraffé la religion du vrai Dieu, & renoncé à celle des habitans de Jebus, c'eft-à-dire, de Jérufalem, dont David avoit fait la conquête & fa ville capitale.

Le titre de *Roi* donné à *Arauna*, II *Sam.* IV. 23., a embarraffé les interprètes. Lightfoot, Polus, Grotius, difent qu'il fut effectivement Roi des Jebufiens avant la prife de Jérufalem, ou qu'il defcendoit du fang royal. D'autres veulent que ce ne foit ici qu'un fimple furnom. La plupart croient qu'il eft appellé *Roi* dans cet endroit à caufe de fa générofité, d'où vient que nos verfions traduifent: *Il donna tout cela au Roi comme un Roi.* On pourroit auffi traduire, *Arauna*, *ô Roi*, *donne le tout au Roi*; c'eft le fentiment de le Clerc, Calmet & Saurin.

Il fe préfente auffi une difficulté que nous ne devons pas paffer fous filence. Il eft dit II *Sam.* XXIV. que David paya à *Arauna* 50 ficles d'argent, & dans les *Chroniques* il eft parlé de 600 ficles d'or de poids. Sans rapporter les folutions fubtiles que l'on trouve dans Bochart, Polus, Stackoufe, nous nous bornerons à celle qu'en donne la Bible de Hollande; c'eft que ce que dit l'auteur du livre de Samuel ne doit s'entendre que de l'achat de l'aire pour battre le grain, des beufs, &c. qui fe fit pour 50 ficles d'argent, au lieu qu'il faut prendre ce que dit l'auteur des *Chroniques*, de l'achat de la montagne de Morija où *Arauna* demeuroit, ou du terrein que David voulut acquérir, après qu'il eut été exaucé pour le confacrer dèslors à Dieu & où Salomon bâtit enfuite le Temple. Ce terrein couta 600 ficles d'or, ce qui revient environ à 12, 165 florins argent d'Hollande. On pourroit dire encore que le premier de ces auteurs n'a voulu exprimer que le prix des bœufs, & de leur attirail; puifque 50 ficles d'argent ne font pas au-delà de 63 florins argent courant de Hollande. Confultez *la Bible de Hollande*, Pfeiffer *dub. vexat.* III. 16. Chrift. Schotanus, *Biblioth. Sacr. vet. Teft.* T. II. Budæus *Hift. Ecc. V. T.* (C. C.)

ARAUNIE, (N), *Géogr.*, ville d'Afie, vers la Galatie.

ARAUQUES, *les*, (N), *Géogr.*, peuple du Chili & de la vallée d'Arauco, dans l'Amérique méridionale. Les *Arauques* font braves & guerriers, & ont vigoureufement réfifté aux Efpagnols qui fe font établis près d'eux. Leurs armes font des arcs, des fleches, de longues piques, des rondaches & des cuiraffes faites de peaux de loups marins. Ils ont coutume d'élire pour chef celui d'entr'eux qui porte le plus lourd fardeau. Alonzo de Ercilla a célebré dans fon Poeme de l'*Araucana*, la guerre que ce peuple termina, par la paix qu'il fit avec les Efpagnols en 1650.

ARAURACIDES, *les*, (N), *Géogr.*, c'eft felon Ptolémée, un ancien peuple d'Afrique, dans la Pentapole.

ARAUZONA, (N), *Géogr.*, c'eft felon Ptolémée, une ville de l'Illyrie.

ARAXA, (N), *Géogr.*, ancienne ville épifcopale de Lycie.

ARAXAI, (N), *Géogr.*, riviere de l'Amérique méridionale, au Bréfil, qui coule vers la Préfecture de Paraïba, où elle a fon embouchure, dans la riviere de Mongaguaba.

ARAXE, autrefois ARAXES, aujourd'hui *Arais*, *Arafs*, *Achlar* & *Cafacz*. *v.* ARAS.

Araxe, *Géogr.*, fleuve de Perside, qui couloit près des murs de l'ancienne Persepolis.

On donnoit le même nom au Pénée, fleuve de Thessalie.

ARAXOS, (N), *Phil. Hermet.*, c'est un des noms que les disciples d'Hermès ont donné à la suie.

ARAYA, (R), *Géogr.*, cap de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle Andalousie. Il forme le golfe appellé par les Espagnols *golfo de Cariaco.* C'est près de là qu'on voit, à trois cens pas de la mer, la plus fameuse saline que l'on connoisse. Elle rend, tous les mois de l'année, un sel très-bon & très-dur.

ARBA, (R), *Géogr.*, Pausanias place une ville de ce nom en Achaïe, dans le Péloponese. Ptolémée en place une autre en Illyrie, dans l'isle Scardone.

ARBACE, (N), *Géogr.*, c'est selon Etienne le géographe, une ville de la Celtibérie.

ARBALÊTE, f. f., *Art. Militaire*, espece d'arme qui n'est point à feu. Elle consiste en un arc d'acier, qui traverse un morceau de bois, garni d'une corde & d'un enreyoir : on bande cette arme par le secours d'un fer propre à cet usage; elle peut servir à jetter des grandes fleches, des dards, &c.

Les anciens avoient de grandes machines, avec lesquelles ils jettoient des fleches, qu'ils appelloient *arbalêtes* ou *balistes. v.* Baliste. Le mot *arbalête* vient d'*arbalista* ou *arcu-ballista*

Les marins ont aussi un instrument appellé *arbalête* ou *arbalestrille*, qui leur sert à prendre hauteur. *v.* Rayon Astronomique, Fleche, Arbalestrille, &c.

Arbalête, (R), f. f., *Chasse*, espece de piége dont on se sert pour prendre les loirs. Pour faire une *arbalête*, ayez une piece de bois *A B C D*, voyez *les Planches de chasse, fig. 36.*, longue de deux pieds & demi, large de six pouces, & épaisse d'un bon demi-pouce; pratiquez dans son épaisseur une coulisse *G H*, dans laquelle puisse se mouvoir très-librement la piece de bois *IK*, plus longue que l'entaille, de trois ou quatre pouces. Fixez en *M* une forte verge de houx, *L M N*, qui fasse l'arc; passez la corde *L M N* de cet arc, par un trou pratiqué à l'extrêmité *I* de la piece *I K.* Bandez cet arc en repoussant la piece *I K*, vers *I*, & au moyen des petits bâtons *c* & *d*, on tiendra l'*arbalête* tendue, voici comment. La piece *c* qui a environ deux à trois pouces de longueur, tient à la traverse *E F* par une ficelle; la piece *d* qui a environ huit pouces de longueur, est aussi attachée par une de ses extrêmités en *M*, & l'autre a une petite entaille, pour recevoir le bout du petit bâton *c* qui est taillé en biseau: si maintenant on dresse & appuie légérement le bout du bâton *c*, contre l'extrêmité *K*, de la piece *I K*, & si après cela, voyez *la fig. 137.*, on engage son extrêmité *c* taillée en biseau, dans l'entaille de la piece *d*, il est visible que l'*arbalête* restera tendue. Attachez ensuite à la piece *d* près de l'entaille, une noix, une pomme &c., & l'*arbalête* sera amorcée. Examinez l'endroit ou le trou par lequel passent le loir, le rat, en un mot tous les animaux qui ravagent vos fruits. Placez vis-à-vis de ce trou l'ouverture que la piece *K I* laisse après avoir été poussée vers *I* pour tendre l'*arbalête.* L'animal voulant emporter l'amorce placée vers *d* ne pourra la toucher sans faire tomber toutes ces pieces qui ne tiennent que très-foiblement les unes aux autres; mais ces bâtons étant tombés, la piece *I K* qui n'est plus retenue, est repoussée subitement vers *H* par la force de l'arc *L M N*, & l'animal sera pris dans cette ouverture par le milieu du corps. On peut, en donnant à toutes les parties de ce piége une plus grande force, le rendre propre aux animaux les plus vigoureux.

Arbalête, *Manége*, ou cheval en *arbalête*; c'est un cheval attaché seul à une voiture devant les deux chevaux du timon.

Arbalête, f. f., dans les *manufactures en soie*, on distingue trois sortes

d'*arbalêtes*. L'*arbalête du battant*, qui n'est autre chose qu'une corde doublée au haut des deux lances du battant, & tordue avec une cheville à laquelle on donne le nom de *valet*. Cette corde sert à tenir la poignée du battant solide, & à l'empêcher de remonter ou de badiner sur le peigne. *v.* VALET & BATTANT.

Arbalêtes des étrivieres; c'est une corde passée à chaque bout des lisserons de rabat, à laquelle on attache les étrivieres pour faire baisser les lisses. *v.* LISSES, LISSERONS & ÉTRIVIERES.

Arbalête de la gavassiniere; c'est une grosse corde à laquelle la gavassiniere est attachée. *v.* GAVASSINIERE.

ARBALÊTE, s. f., instrument à l'usage des Serruriers, des Taillandiers; d'autres ouvriers en métaux, & même de ceux qui travaillent aux glaces dont on fait des miroirs. L'*arbalête* des Taillandiers est composée de deux lames d'acier élastiques, courbées en arc, allant toutes deux en diminuant, appliquées le gros bout de l'inférieure contre l'extrêmité mince de la supérieure, & retenues l'une sur l'autre dans cet état, par deux especes de viroles quarrées, & de la même figure que les lames: l'une de ces lames est scellée fixement à un endroit du plancher qui correspond perpendiculairement un peu en-deçà des machoires de l'étau; l'autre lame s'applique sur une encoche ou inégalité d'une lime à deux manches qu'elle presse plus ou moins fortement à la discrétion de l'ouvrier contre la surface de l'ouvrage à polir. L'ouvrier prend la lime à deux manches, & n'a presque que la peine de la faire aller; car pour la faire venir, c'est l'*arbalête* qui produit ce mouvement par son élasticité. L'*arbalête* le soulage encore de la pression qu'il feroit obligé de faire lui-même, avec la lime contre l'ouvrage, pour le polir.

ARBALÊTRIERE, s. f., *Marine*, c'est le poste où combattent les soldats le long des apostis & des courtois, ordinairement derriere une passevande. *v.* APOSTIS, COURTOIS & PASSEVANDE.

ARBALÊTRIERS, s. m., *Charpente*, ce sont deux pieces de bois dans un cintre de pont, qui portent en décharge sur l'entrait.

ARBALESTRILLE, s. f., est un instrument qui sert à prendre en mer les hauteurs du soleil & des astres.

Cet instrument forme une espece de croix; il est composé de deux parties, la fleche & le marteau, voyez *Pl. navig. fig. 13*; la fleche *A B* est un bâton quarré, uni, de même grosseur dans toute sa longueur, d'un bois dur, comme d'ébene, ou autre, ayant environ trois pieds de long & six à sept lignes de grosseur. Le marteau *C D* est un morceau de bois bien uni, applani d'un côté, & percé parfaitement au centre d'un trou quarré de la grosseur de la fleche; au moyen de ce trou, il s'ajuste sur la fleche où il peut glisser en avant ou en arriere; il est beaucoup plus épais vers le trou, afin qu'il soit ferme sur la fleche, & qu'il lui soit toujours perpendiculaire. On pourroit en cas de nécessité, se contenter d'un seul marteau: mais, comme on verra plus bas, il est bon d'en avoir plusieurs; ils sont au nombre de quatre. Voici la maniere d'observer: on fait entrer le marteau sur la fleche, de façon que le côté uni regarde sa partie *A*, où l'on pose l'œil; l'œil étant au point *A*, on regarde ensuite l'astre par l'extrêmité supérieure du marteau; & par l'extrêmité inférieure *D*, l'horison: si l'on ne peut les voir tous les deux à la fois, on fait avancer ou reculer le marteau jusqu'à ce qu'on en vienne à bout. Ceci une fois fait, l'observation sera achevée, & les deux rayons visuels qui vont de l'œil à l'astre & à l'horison, formeront un angle égal à la hauteur de l'astre. On observe de la même maniere l'angle que font deux astres entr'eux, en pointant à l'un par l'extrêmité du marteau *C*, & à l'autre par l'extrêmité *D*; en conséquence de cette façon d'observer, on divise la fleche de la maniere suivante: on la place sur un plan, *fig. 14*; & par l'extrêmité *A*, qui est celle

où on applique l'œil, on éleve une perpendiculaire *A P* égale à la moitié du marteau : du point *P*, comme centre, & du rayon *AP*, on décrit un quart de cercle, que l'on divise en demi degrés, & on tire depuis le 45^d jusqu'au 90^d, par tous les points de division, des rayons, du centre *P* à la fleche *A F*; les points où ces rayons la couperont, seront autant de degrés. On marquera les 90^d à une distance du point *A*, égale à la moitié *CE* du marteau, les autres angles se trouveront successivement, en marquant sur la fleche le nombre de degrés d'un angle double du complément de l'angle *E P A*; alors le marteau se trouvant sur un de ces degrés, indiquera la hauteur de l'astre : car si on le suppose en *E*, & que du point *A*, & par les points *C* & *D*, on tire des rayons visuels qu'on suppose dirigés vers l'astre & à l'horison, il est clair que l'angle *CAD* sera double de l'angle *CAE* : mais cet angle *CAE* est égal à l'angle *PEA*; puisque les triangles *PAE*, *ACE* sont égaux & semblables, les angles *PAE ACE* étant droits, le côté *AE* commun, & les côtés *AP*, *CE* égaux ; ainsi l'angle *CAD* sera double de l'angle *PEA* : mais cet angle *PEA* est le complément de l'angle *APE*; par conséquent l'angle marqué sur la fleche sera toujours égal à l'angle formé par les rayons visuels. De plus, on voit qu'il falloit diviser le demi-cercle en demi-degrés, puisque chaque angle formé par les rayons visuels est double du complément de l'angle *EPA*; il est clair par cette façon de diviser la fleche, qu'en approchant des 90^d, les degrés deviennent plus petits ; & qu'au contraire, en s'en éloignant ils deviennent plus grands, conséquemment qu'il faut donner au marteau une certaine longueur, pour que les degrés vers *E* soient distincts : mais si le marteau est grand, cela donnera une trop grande longueur à la fleche ; c'est pourquoi au lieu d'un seul marteau, on en a quatre, comme on a dit plus haut, autant que de faces : & ces marteaux étant plus grands les uns que les autres, servent à observer les différens angles. Par exemple, le plus grand sert pour les angles au dessus de 40^d ; celui d'ensuite pour ceux au dessus de 20 : le troisieme pour ceux au dessus de 10 ; & enfin le quatrieme, pour les plus petits angles. Il est inutile de dire que chaque marteau a sa face particuliere, & qu'elle est divisée comme nous venons d'expliquer. Il y a encore une autre façon d'observer avec cet instrument, qui est plus sûre & plus exacte ; parce que l'on n'est obligé que de regarder un seul objet à la fois ; cela se fait de la maniere suivante : on ajuste le plat du grand marteau dans le bout de la fleche *A*, *fig. 16.* de sorte que le tout soit à l'uni ; ensuite on passe dans la fleche le plus petit des marteaux qui a une petite traverse *M* d'ivoire, son côté plat étant tourné aussi vers le bout *A* ; & l'on ajoûte une visiere au bout d'en bas *D* du marteau *C*, c'est-à-dire, une petite piece de cuivre, ou autre métal, qui ait une petite fente.

L'*arbalestrille* ainsi préparée comme le montre la *figure*, on tourne le dos à l'astre, & on regarde l'horison sensible par la visiere *D*, & par dessous la traverse du petit marteau : en regardant ainsi par le rayon visuel *DM*, on approchera ou on reculera le petit marteau jusqu'à ce que l'ombre du bout *C* du grand se termine sur la traverse *M*, à l'endroit qui répond au milieu de la grosseur de la fleche. Alors le petit marteau marquera sur la fleche les degrés de hauteur du soleil, ce qui est sensible ; puisque l'angle formé par l'ombre qui tombe sur le petit marteau, & par le rayon visuel *DM*, est égal à l'angle que l'on auroit si observant par devant, l'œil étant en *A*, le grand marteau se trouvoit au point *M*.

Tel est l'instrument dont on s'est servi long-tems en mer malgré tous ses défauts. Car, 1°. sans les détailler tous, il est sûr que quelqu'attention que l'on apporte dans la division de l'instrument, elle est toûjours fort imparfaite. 2°. Etant

de bois & d'une certaine longueur, il est toujours à craindre qu'il ne travaille & ne se déjette; & enfin il est fort difficile de s'en servir avec précision: on compte même généralement qu'il ne vaut rien pour les angles au dessus de 60^d. Ainsi on doit absolument l'abandonner, sur-tout depuis l'instrument de M. Halley, si supérieur à tous ceux qui l'ont précédé. *v.* INSTRUMENT *de M. Halley*.

L'*arbalestrille* a eu differens noms, comme *radiometre*, *rayon astronomique*, *bâton de Jacob*, & *verge d'or:* mais *arbalestrille* est aujourd'hui le plus en usage.

Comme les observations qui se font sur un vaisseau, donnent la hauteur du soleil tantôt trop grande, tantôt trop petite, selon qu'elles se font par devant ou par derriere, & cela à cause de l'élévation de l'observateur au dessus de l'horison, on est obligé de retrancher plusieurs minutes de l'angle trouvé par l'observation, ou au contraire d'en ajoûter à cet angle.

ARBARINE, (N), *Géogr.*, petite riviere de France, dans le Bugey. Elle a sa source dans les montagnes, près de Nantua, & son embouchure dans l'Ains, après un cours de trois à quatre lieues.

ARBATA, *Géogr. Sainte*, ville de la Tribu d'Issachar, qui fut détruite par Simon Macchabée.

ARBE, *Géogr. Mod.*, ville de la République de Venise, dans l'isle de même nom, près des côtes de Dalmatie. *Long. 32. 54. lat. 44. 55.*

* Ptolemée nomme cette isle *Scardona*. Elle est fertile en bon vin, & en figues tres-douces, & elle nourrit beaucoup de menu bétail. Sa capitale est le siege d'un Evèque. (D. G.) *

ARBELLE, *Géogr. Anc.*, ville de Sicile, dont les habitans étoient si sots & si stupides, qu'on disoit de ceux qui en faisoient le voyage, *quid non fies Arbelas profectus?* Ce qui peut s'entendre de deux façons: que vous serez sot, ou que vous serez riche à votre retour! sot pour avoir vécu si long-tems avec des sots; riche, parce qu'il est facile de faire fortune avec des gens aussi peu fins.

ARBELLE, *Géogr. Sainte*, ville de la haute Galilée, dans la Tribu de Nephtali, à l'Occident du lac Semachon, où l'on rencontroit des cavernes affreuses, la retraite des voleurs ou des Juifs persécutés. Hérode le grand en fit boucher quelques-unes, & mettre le feu aux autres: on lit dans Josephe, *Antiq. Lib. XII. C. XVIII.* que l'accès en étoit rendu si difficile par des rochers & des précipices, qu'on n'en pouvoit presque aborder quand on étoit au pied, ni descendre, quand on avoit atteint le sommet. Il ajoûte qu'Hérode y fit descendre dans des coffres attachés à des chaines de fer, des soldats armés de halebardes qui accrochoient & tuoient ceux qui faisoient résistance.

ARBELLES, (R), *Géogr.*, ville d'Asie, dans l'Adiabene, fameuse pour avoir donné son nom à la bataille qu'Alexandre livra à Darius près du bourg de Gaugamelle; affaire qui, comme tout le monde le sait, assura l'empire d'Asie au Roi de Macédoine. Elle eût été mieux nommée du nom du bourg de Gaugamelle.

ARBENGIAN, *Géog.*, petite ville de la campagne ou de la vallée qu'on appelle *Sogde de Samarcand*; c'est proprement le territoire de cette ville.

ARBENNE, (R), *Hist. Nat. Ornithol. Lagopus avis.* Ald. Cet oiseau est de la grandeur & de la figure du pigeon domestique, ou peut-être un peu plus grand. Il pese quatorze onces; il a environ un pied trois pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ou des pattes; l'envergure est d'un pied dix pouces; le bec est court, noir & semblable à celui d'une poule, mais un peu plus petit; la partie supérieure est plus longue, & déborde un peu la partie inférieure; les narines sont couvertes par de petites plumes; il y a au dessus des yeux en place de sourcils, une petite caroncule dégarnie de plumes, faite en forme de croissant, & de couleur de vermillon. On distingue le male de

la femelle par un trait noir qui commence à la partie ſupérieure du bec des mâles, qui paſſe au delà des yeux, & qui finit vers les oreilles: tout le reſte du corps eſt d'une couleur très-blanche, à l'exception de la queue; il y a vingt-quatre grandes plumes dans chaque aile, dont la premiere ou l'extérieure, eſt plus courte que la ſeconde; la ſeconde eſt auſſi plus courte que la troiſieme; les ſix plumes extérieures ont le tuyau noir: la queue a plus d'une palme de longueur; elle eſt compoſée de dix-huit plumes; les quatre du milieu ſont blanches, de même que les barbes extérieures de la derniere plume de chaque côté; toutes les autres plumes ſont de couleur cendrée noirâtre, à l'exception de la pointe qui eſt blanche. Les pattes ſont couvertes en entier juſqu'au bout des doigts de petites plumes molles poſées fort près les unes des autres; ce qui a fait donner à cet oiſeau le nom de *Lagopus*. Les ongles ſont très-longs, & reſſemblans à ceux de quelques quadrupedes, tels que le lievre; ces ongles ſont de couleur de corne obſcure, ou de couleur de plomb; le doigt de derriere eſt petit, mais ſon ongle eſt grand & recourbé; le doigt extérieur & le doigt intérieur de devant tiennent au doigt du milieu par une membrane; l'ongle du doigt du milieu eſt très-long & un peu creux; ſes bords ſont tranchans; il y a des poils longs & touffus ſous les doigts.

On trouve ces oiſeaux ſur les Alpes, qui ſont couvertes de neige pendant la plus grande partie de l'année, & ſur d'autres montagnes très-élevées. On a donné à cet oiſeau le nom de *perdrix blanche*, ſans doute parce que ſa chair a quelque rapport à celle de la perdrix pour le goût; car l'*arbenne* eſt un oiſeau différent de la perdrix, quoiqu'il lui reſſemble pour la figure & pour la grandeur.

* Cet oiſeau eſt du genre de la gelinotte. Il vit de *bouleau nain* & ſe creuſe des eſpecs de terriers ſous la neige. En été ſon plumage eſt varié de blanc & de brun, & quelquefois de marron, rayés tranſverſalement de noir. On le nomme *orbaine* dans le Valais. Voyez Briſſon *Ornith T. I. png. 216*.. (D.)*

ARBERG, proprement AARBERG, (R), *Géogr.*, petite ville, bâtie ſur une iſle, entre deux bras de la riviere d'Aar, dans le Canton de Berne en Suiſſe. Elle forme, avec le diſtrict d'alentour, un Bailliage qui conſerve encore le titre de Comté. Dans les franchiſes que Ulric, premier Comte, qui ſe titre d'*Arberg*, accorda à cette ville en 1270., ſon Pere, Ulric, Comte de Neûchâtel, eſt cité comme fondateur d'*Arberg*. Jean, le ſecond des fils de cet Ulric d'*Arberg*, fut le chef de la branche des Comtes de Vallengin.

Pierre d'*Arberg*, petit fils d'Ulric, fut un des promoteurs de la guerre de la nobleſſe contre la ville de Berne; il ſauva & pilla les bagages confiés à ſa garde, à la fameuſe journée de Laupen, en 1339, qui décida cette guerre. Le défaut de conduite mit le Comte Pierre dans la néceſſité de céder ſes terres au Comte Rodolfe IV. de Nidau; elles furent enſuite rendues par accommodement à Pierre II. ſon fils.

Celui-ci porta le titre de Gouverneur de l'Aargovie & de la Tourgovie pour les Ducs d'Autriche. Avec lui finit la Maiſon d'*Arberg*. Les Chroniques rapportent, qu'il avoit gagné la lépre au ſiege de Zuric, à un degré qui le força d'abandonner ſon château. Les Bernois acheterent les divers droits des maiſons de Nidau & de Frobourg; ces ventes furent approuvées par les Empereurs, en qualité de Suzerains. Depuis 1397, la terre d'*Arberg* eſt gouvernée par un Baillif de Berne, qui réſide dans la ville; l'ancien chateau ſitué ſur une élévation hors des murs, ayant été démoli. Il n'y a pas apparence que Pierre II, avec ſa lépre, fut admis par la Nobleſſe, à combattre à la célébre bataille de Sempach, & qu'il y périt, comme le rapportent quelques Auteurs. (D'A.)

ARBEROU, (N), *Géogr. Mod.*, quartier de la baſſe Navarre, lequel conjou-

tément avec ceux d'Amix, de Cize, de Baigorri, & d'Oſtabaret, compoſe tout ce Royaume, auquel on donne 10 lieues de longueur & 5 de largeur. (D. G.)

ARBEUCHIM, (N), *Géogr.*, ville & montagne de l'empire Ruſſien, ſur la rive occidentale du Wolga. Olearius, qui parle de l'une & de l'autre, dit que la ville fut ruinée par Tamerlan, & que la Montagne eſt remarquable par une groſſe pierre d'un poids énorme & chargée d'une inſcription, peu ſpirituelle, puiſqu'elle eſt trompeuſe: *ſi tu leves cette pierre*, porte l'inſcription, *tu t'en trouveras bien:* & la pierre levée, ne donne autre choſe que ces mots: *tu cherches en vain ici ce que tu n'y as point mis.* L'inſcription du tombeau de Nitocris à Babylone, rapportée par Hérodote, méritoit bien mieux à tous égards de paſſer à la poſtérité. Voyez *le Liv. Clio*, §. 76. (D.G.)

ARBI, *Géogr.*, petit pays de l'Amérique méridionale, près des Andes, entre le Popayan & la nouvelle Grenade.

ARBIA, *Géogr.*, petite riviere d'Italie, qui a ſa ſource dans le territoire de Florence, paſſe ſur celui de Sienne, & ſe jette dans l'Ombrone.

ARBIENS, (N), *Géogr. Anc.*, nation Aſiatique, dans la Gedroſie, entre l'Indoſtan & la Perſe: elle tiroit ſon nom d'une riviere ſuivant les uns, & d'une ville ſuivant les autres, que l'on appelloit toutes deux *arbis*. Il y avoit auſſi dans cette contrée une chaine de montagnes, que l'on appelloit *arbiti mentes*. (D. G.)

ARBIS, (N), *Géogr.*, ville d'Aſie, qu'habitoient les Arbiens, leſquels étoient d'ailleurs répandus ſur une riviere du même nom, qui couloit près du Cap de Carmanie.

ARBIS, (N), *Géogr.*, eſt encore une riviere d'Aſie, qui ſéparoit les Orites des Indiens.

ARBITRAGE, ſ. m., en *Droit*, eſt le jugement d'un tiers, qui n'eſt établi ni par la loi, ni par le Magiſtrat, pour terminer un différend; mais que les parties ont choiſi elles-mêmes. *v.* ARBITRE.

ARBITRAGE, en *Matiere de Change*, veut dire une combinaiſon ou aſſemblage que l'on fait de pluſieurs changes pour connoître quelle place eſt plus avantageuſe pour tirer & remettre. De la Porte, *ſcience des négocians.* *v.* CHANGE & PLACE.

Samuel Ricard, dans ſon *Traité général de Commerce*, dit que les *arbitrages* ne ſont autres qu'un preſſentiment d'un avantage conſidérable qu'un commettant doit recevoir d'une remiſe ou d'une traite faite pour un lieu préférablement à un autre.

M. de Montodegni définit l'*arbitrage de change*, un troc que deux banquiers ſe font mutuellement de leurs lettres de change ſur différentes villes, au prix & cours du change conditionné.

Suivant M. J. P. Ricard, qui a donné une nouvelle édition du *traité des arbitrages*, l'*arbitrage* eſt une négociation d'une ſomme en échange, à laquelle un banquier ne ſe détermine qu'après avoir examiné par pluſieurs regles de quelle maniere elle lui tournera mieux à compte. M. Savari penſe que ces deux dernieres définitions ſont les mêmes pour le fond; & quant aux regles ou opérations qu'on ſuit pour l'*arbitrage*, il en rapporte un exemple qu'on peut voir dans ſon ouvrage. *Tom. I. pag. 693.*

ARBITRAIRE, (R), adj., *Métaphyſ.* Dans un ſens rigoureux & abſolu, ce mot ſert à déſigner non-ſeulement ce dont l'exiſtence & la maniere d'être eſt laiſſée au choix de l'agent, à la détermination de ſon libre arbitre; mais encore, ce qui par ſa nature n'eſt pas plus déterminé à être d'une maniere que d'une autre; ce qui n'offre aucun motif de préférence en ſa faveur, ni pour ſon exiſtence, ni pour ſa maniere d'être. C'eſt dans ce ſens que ce mot a été emploié par quelques Auteurs, qui ont prétendu que les eſſences des choſes auſſi bien que les loix phyſiques & les loix naturelles de la morale, qui naiſſent de cette eſſence des choſes, étoient *arbitraires*: en ſorte que, ſelon eux, il avoit dépendu de Dieu, que ce qui eſt vrai fût faux, que ce

ce qui est injuste fût juste. Je ne sais s'il est possible de rien dire de plus éloigné du vrai, de plus réellement absurde.

Ou bien le monde, dans lequel cette idée auroit dû être réalisée, auroit été tout comme celui-ci; dans ce cas la proposition générale de ces docteurs est aussi contradictoire que le sont les propositions particulieres qu'elle renferme, telles que celles-ci: *une chose peut être & n'être pas ce qu'elle est; un triangle pouvoit être un quarré, & en avoir les propriétés; deux & deux peuvent valoir six; la moitié peut être plus grande que le tout; dire la vérité, peut être un crime, & mentir, une vertu; la reconnoissance peut former le caractere d'une ame lâche, & l'ingratitude celui d'un cœur généreux*: car il ne s'agit pas ici de changer les dénominations des choses. Qu'il y ait une langue où le sens des mots soit diamétralement opposé à celui qu'ils ont parmi nous, peu importe; le rapport entre le mensonge & la vérité, entre la reconnoissance & l'ingratitude, demeure le même; le *mensonge* seroit bon, puisque ce mot désigneroit la *vérité*, & en reveilleroit l'idée; l'essence de la chose resteroit la même.

Ou bien, on suppose que ce monde, où l'essence des choses, seroit l'opposé de ce qu'elle est dans celui-ci; seroit un autre monde différent de celui qui existe: dans ce cas, les mêmes choses n'y seroient pas; il n'y auroit ni les mêmes essences, ni les mêmes rapports: ce seroit un monde qui n'auroit rien de ce qui est dans celui-ci. On ne pourroit donc pas dire alors, que les essences qui subsistent aujourd'hui sont changées; mais que celles qui existent, n'existeroient plus. On ne sauroit, dans ce cas, établir de comparaison entre deux mondes qui n'auroient rien de commun. Dans cet autre monde, d'autres êtres auroient une autre essence; de cette essence devroient nécessairement naître d'autres rapports; de ces rapports différens devroient résulter d'autres regles déterminées, tout comme dans celui-ci, par cette nature, cette essence, ces rapports des êtres qui existeroient: car, que sont les loix, les regles naturelles, sinon le résultat de la nature réelle, de l'essence effective, des rapports déterminés des êtres? Tant qu'un être existe, il a son essence, il soutient des relations, il est par-là même soumis à des regles aussi fixes que son essence & ses relations: changer cette essence, c'est détruire l'être qui existoit; tant qu'on ne le détruit pas, son essence est déterminée, tout comme les regles qui en résultent: les unes & les autres sont immuables, nécessaires, & non *arbitraires*. *v*. Essence.

A cette premiere considération il en faut joindre une seconde, tirée de la nature même de Dieu & de ses attributs: c'est un axiome reçu qu'il n'est pas dans la nature deux êtres qui soient à tous égards semblables; en sorte que l'un ne soit à aucun égard préférable à l'autre dans tel cas donné. *v*. Indiscernable. Il n'en existe donc point de tel, aux yeux de l'intelligence infinie, qui connoît tout: à ses yeux tout est déterminé par sa nature, par ses relations, par sa destination, à être plus ou moins convenable pour le but qu'elle se propose: il n'y a donc point de choix indifférent pour elle, aucune préférence réellement *arbitraire*. On s'est donc fort mal exprimé lorsqu'on a dit, que les loix ou les mesures par lesquelles le Créateur agit, ou au moins les loix physiques, étoient *arbitraires*; elles ne pouvoient l'être pour la toute science; chacune étoit déterminée par le but que Dieu se proposoit; but qui exigeoit, pour la perfection de l'effet qui devoit se produire, que l'on employât tel moyen précisément & non d'autres: ceux qui ont été choisis étoient les plus convenables, & les seuls parfaitement convenables.

Ce qui a jetté dans l'erreur, à cet égard, a été vraisemblablement, la mauvaise habitude d'attribuer à Dieu les imperfections de notre intelligence. Nous prenons pour semblables, & par-là même, pour objets d'un choix *arbitraire*, des êtres qui offrent à l'intelligence su-

prême les motifs les plus décidés de préférence ou de rejection : c'est notre ignorance, les bornes de nos lumieres, qui nous font regarder comme *arbitraires*, les choses que nous qualifions ainsi. Il y en a aussi peu de cette espece qu'il y a de déterminations de la volonté sans raison.

On peut donc établir, qu'à parler exactement, il n'y a rien d'*arbitraire* pour l'intelligence divine, mais que tout ce qu'elle veut, tout ce qu'elle fait, tout ce qu'elle détermine, est toujours fondé en raison, toujours effet d'un jugement infaillible sur ce qui convient à la nature des choses; toujours objet d'un choix éclairé qui ne préfere jamais que le meilleur. Il n'y a donc nulle volonté, nul décret, nulle destination, nulle action, nulle loi, nulle préférence *arbitraire* de la part de la *souveraine perfection*. S'il en est pour les intelligences créées, ce n'est que par l'effet des bornes de leurs connoissances, & de l'imperfection de leurs facultés; encore ne doit-on pas dire que les intelligences agissent *arbitrairement* dans aucun cas, si par-là on entend, agir, malgré l'absence absolue de toute raison déterminante : il y a toujours nécessairement un motif clairement ou confusément apperçu, qui fixe la préférence. *v.* ARBITRE, *Psychologie*,

On emploie aussi ce qualificatif *arbitraire*, dans un autre sens un peu différent, pour désigner ce sur quoi on laisse l'agent absolument libre de prendre le parti qu'il voudra, sans gêner son choix & l'usage de son libre arbitre par aucune loi, par aucune regle, à laquelle on exige qu'il se conforme, en sorte qu'il n'aura à consulter, pour déterminer le parti qu'il voudra prendre, que son seul jugement. C'est ainsi que par rapport à tout ce qui n'intéresse pas la morale, le choix de nos actions est *arbitraire*. *v.* INDIFFÉRENTES *actions*. C'est ainsi que les mots & les signes du discours sont originairement *arbitraires*; n'y ayant entr'eux & les idées qu'ils représentent, aucune liaison naturelle : leur signification ayant dépendu du bon plaisir de celui qui le premier en a fait usage. *v.* LANGAGE, SIGNES, INSTITUTION. On a dit aussi, par la même raison, que les définitions nominales étoient *arbitraires*. Il faut cependant observer ici à ce sujet que, quand une fois l'usage est établi de joindre telle idée à tel signe, de désigner tel objet par tel mot, il ne doit plus être *arbitraire*, quel sens on donne aux mots, de quelles idées on les fait être signes, & comment on les définit : l'usage reçu devient une loi qui gêne à ces égards la liberté de celui qui parle. *v.* DÉFINITIONS. Dans ce même sens, le pouvoir divin est *arbitraire*, puisque nulle autorité supérieure ne peut prescrire des loix au Maître suprême de toutes choses; cependant l'exercice de ce pouvoir n'est jamais contraire aux regles invariables de la sagesse parfaite, puisque pour cela il faudroit qu'il fût contraire à la volonté de celui qui l'exerce. *v.* ARBITRE *souverain*.

Il ne peut y avoir chez les hommes de pouvoir *arbitraire* que par abus, puisque les hommes peuvent tous manquer, & manquent en effet si souvent de sagesse.

Un gouvernement *arbitraire* est le plus absurde des établissemens parmi les hommes. L'orgueil le plus extravagant a pu seul y prétendre, & la plus stupide lâcheté a seule pu consentir à ce qu'il commençât d'exister pour durer toujours. *v.* DESPOTISME, POUVOIR ARBITRAIRE. (G. M.)

ARBITRAL, terme de *Droit*, se dit des décisions, sentences, ou jugemens émanés des arbitres. *v.* ARBITRE, & COMPROMIS. Les sentences *arbitrales* doivent être homologuées en justice, pour acquérir l'autorité d'un jugement judiciaire, & pour pouvoir emporter hypotheque sur les biens du condamné; & lorsqu'elles le sont, elles sont exécutoires, nonobstant oppositions ou appellations quelconques,

S'il y a quelques difficultés pour l'interprétation d'une sentence *arbitrale*, c'est

aux arbitres qu'il faut s'adresser pour l'interprétation, s'ils sont encore vivans; sinon il faudra s'en rapporter au juge ordinaire.

ARBITRATEUR, f. m., terme de *Droit*, est une espece d'arbitre. *v.* ARBITRE.

En Angleterre, les parties en litige choisissent ordinairement deux *arbitrateurs*; & en cas qu'ils ne puissent pas s'accorder, on y en ajoûte un troisieme, que l'on appelle *arbitre*, à la décision duquel les deux parties sont obligées d'acquiescer.

Les Jurisconsultes mettent une différence entre *arbitre* & *arbitrateur*; en ce que quoique le pouvoir de l'un & l'autre soit fondé sur le compromis des parties, néanmoins leur liberté est différente; car un *arbitre* est tenu de procéder & de juger suivant les formes de la loi; au lieu que l'on s'en remet totalement à la propre discrétion d'un *arbitrateur*, sans être obligé à aucune procédure solemnelle, ou à suivre le cours des jugemens ordinaires, il peut accommoder à son gré l'affaire qui a été remise à son jugement, pourvu que ce soit *juxta arbitrium boni viri*.

ARBITRATEUR, subst. pris adj., *Myth.*, nom que les Payens donnoient à Jupiter: il y avoit à Rome un portique à cinq colonnes consacré à *Jupiter arbitrateur*.

ARBITRATION, f. f., terme de *Pratique*, est une estimation ou évaluation faite en gros, & sans entrer en détail: ainsi l'on dit en ce sens qu'on a *arbitré* les dépens ou les dommages & intérêts à telle somme.

ARBITRE, (N), f. m., *Gramm.* Ce mot vient du substantif latin *arbiter*, ou *arbitrium*: il est dérivé du verbe *arbitror*, qui signifie *je juge*, *je trouve convenable*. Il a dans notre langue trois significations différentes.

1°. On donne ce nom à une personne au jugement de laquelle on remet la décision d'une difficulté; c'est ainsi qu'il est pris dans ces phrases: *soyez* l'arbitre *de notre différend. En cas de difficulté entre les parties, on s'en remettra, pour la terminer au jugement des* arbitres *que l'on choisira. v.* ARBITRE, *droit*.

2°. On désigne aussi par ce mot une personne en qui on suppose le droit & le pouvoir de disposer du sort de quelqu'être: comme dans ces manieres de parler: *Dieu est* l'arbitre *souverain de notre destinée: un despote se regarde comme* l'arbitre *de la fortune & de la vie de ses sujets*.

3°. Ce mot s'emploie pour désigner cette faculté ou ce pouvoir, en vertu duquel l'être qui en est doué, dispose à son gré, & de son propre mouvement des forces actives qu'il a en partage pour agir comme il le trouve à propos. Nous allons développer chacune de ces significations dans les articles suivans. (G.M.)

ARBITRE, (N), f. m., *Phil. Mor.*, du substantif latin *arbiter*, qui signifie, *juge*, *témoin oculaire*, *expert*. On désigne par ce mot, *une personne au jugement de laquelle on remet pleinement la décision d'une difficulté, soit de spéculation, soit de pratique*.

L'expérience que nous faisons tous les jours des obstacles que l'intérêt de nos passions oppose à la découverte de la vérité & de la justice; des jugemens érronnés que l'ignorance nous fait si souvent porter sur les objets les plus essentiels, jointe à la persuasion que l'on peut trouver des personnes qui, par leur impartialité & leurs lumieres, peuvent suppléer à ce qui nous manque pour juger sainement, sont le principe qui porte les hommes à recourir à des *arbitres*.

De ce qu'est un *arbitre*, & du but dans lequel on a recours à son jugement, il suit, qu'en lui remettant la décision d'une difficulté, c'est toujours dans l'intention, 1°. qu'il juge & prononce son jugement, de son propre mouvement, sans autre regle que la connoissance suffisante qu'il aura du sujet proposé, & sans autre motif pour décider d'une maniere plutôt que d'une autre, que la vue distincte qu'il aura de la convenan-

ce des idées qu'on lui présente: c'est dans l'intention, 2°. de prendre le jugement qu'il prononcera, comme expression de ce qu'il faudra recevoir comme vrai, ou faire comme convenable par rapport au sujet en question.

Ce recours à un *arbitre* ne peut donc avoir lieu qu'autant que l'on suppose, 1°. que l'*arbitre* peut connoitre & connoîtra en effet suffisamment avant que de prononcer, tout ce qui constitue le sujet de la difficulté: 2°. qu'il peut, d'après cette connoissance, voir dans ce sujet les rapports de convenance & de disconvenance qui sont effectivement entre les idées dont la comparaison a donné lieu à la difficulté: 3°. que l'*arbitre* est le maitre de prononcer de son propre mouvement, le jugement qu'il a porté, c'est-à-dire, de faire connoitre quel rapport il a vu entre les idées qu'il a dû comparer: 4°. qu'il a l'intention efficace d'exprimer en effet ce jugement tel qu'il l'a porté.

S'il ne s'agissoit que d'avoir une décision quelle qu'elle fût, vraie ou fausse, on auroit pu s'en remettre au hasard; *v.* HASARD: mais l'homme est constitué de maniere que, fait pour être conduit par la connoissance de la vérité, il ne peut être satisfait en prenant un parti, s'il n'a pas vu lui-même, ou s'il ne croit pas que quelqu'un a vu pour lui, que ce à quoi il se détermine, est conforme à la vérité. Or sans les quatre conditions que nous venons d'indiquer nous ne pouvons avoir sur ce sujet aucune certitude. Aussi tout homme qui a recours à un *arbitre*, suppose toujours que celui-ci a rempli pour juger tout ce qu'il falloit pour n'être pas trompé; & qu'il prononce conformément à son jugement. Or, il ne peut supposer cela qu'autant qu'il croit que l'*arbitre* a rempli toutes ces conditions. Aussi n'est-il personne qui voulût s'en tenir à la décision de celui à qui il manqueroit une seule de ces conditions. Quelques clairs que soient ces principes; quelque constant que soit l'accord de tous les hommes pour en admettre la justice, pour exiger que l'on s'y conforme, on ne laisse pas d'élever sur la possibilité de s'y conformer, des difficultés qui demandent de notre part quelques explications.

On demande, *si un* arbitre *est libre de juger comme il veut?*

Si par cette liberté, que l'on met en question, on entend le droit qu'on donne à l'*arbitre* de décider, nous répondons qu'à prendre à la lettre les mots par lesquels on lui remet le soin de juger, on accorde à l'*arbitre* la liberté la plus entiere, une liberté sans restriction, de prononcer comme il le jugera à propos; il seroit absurde de le prendre pour juge, & de lui dicter d'avance le jugement qu'il doit prononcer. Delà vient qu'en jurisprudence, la décision de l'*arbitre* oblige ceux qui l'ont demandée à s'y soumettre, quelle qu'elle soit. Mais si l'on explique les termes par lesquels on établit un *arbitre*, dans le sens qu'y attachent nécessairement ceux qui veulent être jugés par lui, cette liberté est toujours restreinte par cette condition tacite, mais essentielle: *Qu'il prononcera conformément à la vérité, qui lui sera connue.*

Si par cette liberté on entend le pouvoir naturel qu'a l'arbitre de juger, en faisant usage des facultés qui l'en rendent capable, il faut distinguer dans ce cas, le *jugement* même d'avec la *décision* qui l'exprime; & dans le jugement même il faut distinguer la *connoissance* du sujet d'avec *la vue des rapports* qui constitue le jugement. La connoissance du sujet, sans laquelle on ne voit point de rapport entre les idées, dépend de la volonté de l'*arbitre*; puisqu'elle dépend du degré volontaire d'attention qu'il donne à l'examen de ce surquoi il doit juger: à cet égard, on peut dire que le jugement dépend de la volonté de l'*arbitre*, qui est libre de se mettre en état par l'étude d'appercevoir plus ou moins parfaitement les rapports des idées qu'il doit comparer. Mais ce degré de connoissance étant une fois fixé, il ne dépend plus de nous de voir ces rapports des idées,

autrement que nous ne les voyons, & qu'ils ne s'offrent à nous en effet. Quand une fois nous avons vu qu'une proposition est vraie, qu'une prétention est juste, que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits, il ne dépend pas de notre volonté, nous ne sommes pas libres de voir ou ce qui est la même chose, de juger, que cette proposition est fausse, que cette prétention est injuste, que ces angles n'ont pas entr'eux ce rapport d'égalité. Notre premier jugement ne peut changer que quand de nouvelles connoissances, fruit d'un nouvel examen, nous ont fourni des idées différentes de celles que nous avons reçues d'abord par le degré de connoissances que nous avions. Quant à la décision qui exprime le jugement, sa conformité avec le jugement réel, dépend absolument de la volonté de l'*arbitre*, qui, quoiqu'obligé par sa qualité, à prononcer conformément à la vérité qui lui est connue, est libre cependant de prononcer contre ce qu'il connoit, ce qu'il voit, ce qu'il juge, comme le menteur étoit libre de dire la vérité ou de mentir. La liberté de l'*arbitre*, par rapport à son jugement, n'existe donc que relativement à ces deux circonstances, 1°. par rapport à l'étude plus ou moins attentive qu'il peut faire du sujet sur lequel on demande qu'il juge; 2°. par rapport à la conformité de ce qu'il prononce avec ce qu'il voit & ce qu'il juge réellement. C'est-là ce qui fait de l'*arbitre* un être moral, & de son prononcé une action morale. Il a pu, & il a dû s'instruire du sujet, pour pouvoir en juger: l'ayant étudié autant qu'il en étoit capable, il a pu & il a dû exprimer précisément le rapport de convenance qu'il a apperçu entre les idées qui lui ont été présentées; c'est-là le devoir essentiel de tout *arbitre*, c'est ce que chacun est en droit d'exiger & exige en effet de quiconque en accepte la qualité. Si l'*arbitre* y manque il est coupable, & il trompe indignement une confiance honorable pour lui. *v.* JUGE, JUGEMENT, JUGER, VÉRITÉ, MORALITÉ. (G. M.)

ARBITRE, (N), s. m., *Phil. Mor.* On emploie ce mot pour désigner, „un être „ qui a le droit & le pouvoir de dispo- „ ser de quelque chose, selon qu'il le „ trouve à propos, sans prendre pour „ cela conseil que de soi-même." C'est dans ce sens que nous disons, en parlant de Dieu, *qu'il est* l'Arbitre souverain *de tout ce qui existe.* Tenir ce langage, en parlant de Dieu, c'est dire, 1°. qu'il a le droit & le pouvoir de déterminer l'existence & la maniere d'exister de tout ce qui est actuel ou possible, *v.* DROIT, POUVOIR; 2°. qu'il ne tient ce droit & ce pouvoir de personne que de lui-même, qu'ils sont une suite nécessaire de ce qu'il est par rapport à tout ce qui existe; 3°. qu'il use de ce droit & de ce pouvoir selon son bon plaisir, c'est-à-dire, sans autre principe de son exercice, que sa seule activité toute puissante, sans autre régle que la connoissance sans borne qu'il a de toutes choses, sans autre motif que le jugement infaillible qu'il porte de ce qui est le meilleur, & la préférence qu'il donne à un parti sur un autre; 4°. qu'en conséquence les divers êtres ne feront jamais que ce que Dieu a bien voulu qu'ils pussent être; ne feront jamais que ce qu'il les a rendus capables d'exécuter; ne deviendront jamais que ce qu'il les a mis en état de devenir: qu'ainsi, par rapport à Dieu, tout est dans la plus absolue dépendance. L'existence, la nature, l'état, les facultés, les qualités, les relations, la destination des êtres; tout vient de Dieu, tout est soumis à sa volonté, tout est circonscrit par des bornes qu'il a prescrites; nul être ne peut aller au delà.

On comprend aisément, que ces divers traits qui caractérisent l'*Arbitre* souverain, ne peuvent convenir qu'à celui qui est *la cause premiere*, le Créateur de tout. Ces deux titres *Créateur* & *Arbitre souverain*, sont inséparables: celui-ci naît de celui-là & le suppose nécessairement.

Parmi les traits, par lesquels nous ve-

nons de décrire l'*Arbitre* souverain, il n'y a que deux objets qui paroissent renfermer quelque difficulté, & exiger de nous par cette raison, quelqu'éclaircissement. Le premier se présente dans ces mots: *Dieu use de ce droit & de ce pouvoir selon son bon plaisir.* Ces mots *selon son bon plaisir*, d'un usage très-fréquent, mais d'une signification très-peu décidée, semblent annoncer, selon certaines personnes, l'absence de tout motif, de toute raison, de préférence, prise d'autre part que du seul dessein de prouver que l'on est maître; en sorte, que le bon plaisir est presque la même chose que le caprice, une bisarre fantaisie, des déterminations, dont on ne sauroit se rendre à soi-même aucune raison satisfaisante aux yeux de la sagesse. D'autres paroissent pousser encore bien plus loin cette pensée, & croire que le bon plaisir de l'*Arbitre* souverain, est l'opposition de son choix, avec toute raison, prise de la nature des choses & des regles de convenance qui résultent de ce que les choses sont en elles-mêmes & relativement aux autres êtres. Le motif d'une interprétation si étrange, se tire de l'idée où sont ceux qui l'embrassent, que toute raison, tout motif, toute regle, à laquelle un être assortit ses démarches, sont destructives de cette suprême liberté, qu'ils regardent comme l'appanage de l'*Arbitre* souverain. *v.* Liberté.

L'incompatibilité de ces regles, avec la liberté de l'*Arbitre* suprême, seroit réelle en effet, si l'on supposoit qu'il est contraint par une force étrangere, à se conformer à des regles qu'il trouve mauvaises, à céder à des motifs qui lui déplaisent, à des raisons qu'il désapprouve. Mais l'*Arbitre* souverain, étant l'Auteur de cette nature, de cet état, de ces relations des choses, d'où naissent, parce qu'il l'a voulu & qu'il le veut, ces regles, ces raisons, ces motifs; & ces regles, ces motifs, n'existant que parce qu'il les approuve, qu'elles sont l'effet de sa volonté, l'expression de son bon plaisir, dire que Dieu prend les motifs de ses volontés, dans ces regles qu'il a lui-même choisies, n'est-ce pas dire qu'il ne prend la loi que de lui-même, & dans sa propre volonté, qu'il fait une chose, parce qu'il la veut: & pourquoi la veut-il, si ce n'est parce qu'il la trouve bonne? cette sagesse, trouvera-t-elle jamais une chose bonne, si elle ne l'est pas essentiellement, si elle n'est pas, dans tel cas donné, la meilleure possible? Dire, que Dieu fait ce qu'il fait comme *Arbitre* souverain, parce que tel est son bon plaisir, ce n'est donc pas dire, qu'il agit sans raison ou contre les raisons, prises de la nature des choses & des regles de la convenance; c'est dire, au contraire, qu'il agit toujours par les meilleures raisons. *v.* Arbitraire.

En vain voudroit-on dire, qu'au moins en qualité de Maître suprême, il est dispensé de faire attention, & d'avoir égard à ces raisons, à ces regles de la convenance, sous l'apparence de défendre les droits de la liberté de l'être indépendant; on n'en tiendroit pas moins un langage dépourvu de sens. Aux yeux d'une intelligence infinie, il ne sauroit y avoir deux êtres dans la nature parfaitement & de tout point semblables. Il ne peut donc point y avoir pour l'intelligence infiniment sage, de choix absolument indifférent entre deux objets & tel qu'il n'offre aucune raison de préférence en faveur de l'un plutôt qu'en faveur de l'autre: l'un est donc moins bon que l'autre. Si donc la toute science connoit toujours le meilleur, la suprême Sagesse ne le préférera-t-elle pas à ce qui est moins bon? Si elle ne le préfere pas, ce ne peut être que parce qu'elle ne l'a pas pu, qu'elle a manqué de liberté. Un choix, fait sans raison, ne sauroit être attribué à un être intelligent & libre: un choix, fait contre des raisons, ne peut être fait par un être sage qui jouit de la liberté: car la liberté ne consiste ni à agir sans motifs, ni à agir contre des motifs que l'on approuve, ni à agir par des motifs que l'on n'approuve pas; mais elle consiste *dans le pouvoir de faire toujours*

ce que l'on aimera le mieux. Dire donc, que l'*Arbitre* souverain agit en tout selon son bon plaisir, c'est dire, qu'il ne fait jamais que ce qu'il approuve: & il n'approuve jamais que ce qui est le meilleur, le plus convenable, selon la nature des choses, leur état, leur relation, leur destination; vérité également philosophique & propre à plaire à la raison; consolante & propre à nous inspirer pour les décrets de la Providence, la confiance la plus parfaite & la mieux fondée.

Le second objet qui pourroit offrir quelque difficulté dans les caracteres que nous avons donnés de l'*Arbitre* souverain, se trouve dans le quatrieme de ces traits, quand nous disons, *que tout dépend de Dieu, & que nul des êtres ne peut faire, être & devenir, que ce que Dieu veut bien qu'il fasse, soit & devienne.* Par-là nous sommes bien éloignés de dire, que c'est Dieu qui meut immédiatement tout ce qui est en mouvement, qui fait immédiatement tout ce qui s'exécute, qui détermine immédiatement chacun des états où chaqu'être se trouve. Nous n'avons pas dit non plus, que l'*Arbitre* souverain n'ait pas donné à la créature un degré de force & d'activité, dont il lui laisse le pouvoir de faire usage selon son bon plaisir, pour agir par elle-même, commencer l'action, produire des effets, se modifier elle-même, & modifier les êtres qui sont dans la sphere de son activité; mais nous avons dit seulement, que le Créateur a déterminé le degré de ces forces, & circonscrit l'étendue de cette activité par des bornes au delà desquelles nulle créature ne peut pousser l'exercice de ses facultés. Nous n'avons pas dit, que la qualité d'*Arbitre* suprême, qui ne convient qu'au Créateur, ne permit pas que la créature fût jusques à un certain point aussi l'*arbitre* de ses propres mouvemens, & de ses actions; quoique toujours d'une maniere dépendante & précaire, limité d'un côté par les borne de ses forces, & de l'autre par les obstacles que, quand il le trouvera à proposs Dieu peut opposer à l'exécution des desseins de la créature. Nous ne voyons pas en effet, par quel raisonnement on pourroit prouver, & de quel principe on déduiroit légitimement, que Dieu n'a pas voulu, ou que l'ayant voulu, il n'ait pas pu, donner à une créature production de sa puissance, soit une existence stable, en vertu de laquelle elle continue d'exister par l'effet de la nature, aussi long-tems que le Créateur ne trouve pas à propos de la faire cesser d'être; soit un principe inhérent d'activité, au moyen duquel elle puisse agir par elle-même, selon l'étendue bornée de ses forces, & d'exécuter par sa propre énergie toutes les actions dont Dieu l'a rendue capable, tant que cet *Arbitre* souverain de tout, ne trouvera pas à propos de s'y opposer. Il faut à notre avis, tout au moins des démonstrations pour prouver que Dieu n'a pas voulu, ou n'a pas pu s'il l'a voulu, faire une chose qui, en elle-même, ne choque aucune de ses perfections. Voyez ce que nous avons dit sur ce sujet, sous le mot ACTION *métaphysique.* Combien ne devra pas être victorieuse la démonstration qui devroit contredire cette proposition que suppose & toute la conduite de Dieu envers les hommes, & toute la conduite des hommes de tous les tems & de tous les lieux, les uns envers les autres, & tout ce que nous pensons & jugeons à l'égard de nous-mêmes, tout ce enfin que nous dit sans cesse le sentiment intime & l'expérience continuelle de ce qui se passe en nous: témoignage intérieur que nous pouvons aussi peu révoquer en doute que notre propre existence. Voyez *Traité des premieres vérités*, §. 415. *& seq.* Locke, *Essai sur l'Ent. Liv. II. Chap. 21.* (G.M.)

ARBITRE, (N), f. m., *Psychologie.* Ce mot qui vient du mot latin *Arbitrium*, qui signifie *volonté*, *jugement*, *fantaisie*, *discrétion*, *puissance*, *droit*, *décision*, se prend pour désigner une faculté des êtres intelligens, seuls reconnus actifs. *v.* ACTION; mais on ne l'emploie presque jamais seul, toujours il est accompagné

d'un qualificatif: on dit *le libre*, *le franc arbitre*: on a dit aussi *l'arbitre dépendant*, *l'arbitre serf*.

A consulter les différens auteurs qui ont parlé de l'*arbitre*, de quelque qualificatif qu'ils l'aient accompagné, il paroît que tous ont entendu par ce mot, „ Un „ pouvoir en vertu duquel l'être qui en „ est doué, dispose lui-même de sa capa- „ cité active pour agir ou n'agir pas, „ pour agir d'une maniere ou d'une au- „ tre, pour déterminer son choix entre „ les objets à sa portée, selon que lui- „ même le trouve à propos". Il paroît encore par la comparaison de tout ce qui a été écrit sur ce sujet, que les divers auteurs qui en ont parlé, ont voulu être envisagés comme ne confondant pas le *libre arbitre* avec la liberté, la volonté, ou la spontanéité, quoiqu'ils n'aient pas toujours été assez exacts à ne pas prendre un de ces objets pour l'autre, & il est effectivement assez difficile d'établir une différence bien marquée entre ces trois facultés, & ce que l'on a eu en vue sous le nom de *libre arbitre*. Prévenons l'équivoque, au moins pour ce moment, en disant que nous distinguons le libre *arbitre*, de la *liberté*, si par la liberté on entend l'absence de tout obstacle suffisant pour nous empêcher de faire ce que nous avons résolu. Nous le distinguons de la *volonté*, si on la fait consister dans la résolution décidée, ou dans le pouvoir de prendre la résolution décidée de faire une chose. Nous le distinguons de la *spontanéité*, qui sera si l'on veut, l'acte par lequel l'ame consent, & concourt même, selon ses forces, à la production d'une action, à laquelle elle pouvoit refuser & son consentement & son concours. *v.* Liberté, Volonté, Spontanéité.

Nous voyons en effet des auteurs nier le libre *arbitre*, chez des êtres en qui ils reconnoissent la liberté, la volonté, & la spontanéité, telles que nous venons de les définir. Quoique tous s'accordent à faire entrer l'idée que nous venons de donner du libre *arbitre*, dans celle qu'ils se forment de cet objet, ils s'en faut bien que tous en donnent la même définition; & il n'est pas surprenant si par cette raison, ils sont peu d'accord entr'eux sur sa nature, sur son existence, & sur ses effets. Remarquons aussi que les Théologiens donnent du libre *arbitre*, une définition un peu différente de celle qu'en doit donner le Philosophe. *v.* Arbitre, *Théologie*. Ici nous n'en parlons que comme métaphysiciens qui veulent faire connoître les divers pouvoirs de l'ame humaine.

Il est des personnes qui semblent prendre le nom d'*arbitre* dans un sens qui se rapproche beaucoup de son étymologie, désignant par l'*arbitre*, la *capacité de porter un jugement*, & par *le franc arbitre*, ils entendent *la capacité de juger comme nous voulons sans être déterminés par la nature connue des choses dont on juge*. Après ce que nous avons dit dans l'article précédent, sur la liberté du jugement des *arbitres*, il n'est pas nécessaire de nous arrêter à prouver qu'un tel libre *arbitre* n'existe pas, & ne peut pas exister. Mais nous en admettrons l'existence, si par-là on entend le pouvoir que nous avons de juger affirmativement ou négativement selon que les idées que l'on nous offrira pour être jointes, nous paroîtront se convenir, ou s'exclure réciproquement. *v.* Jugement, Affirmation.

D'autres rapportant davantage le libre *arbitre* à la volonté, disent qu'il consiste dans *la puissance de se déterminer entre deux objets, lors même que les motifs sont parfaitement égaux de part & d'autre*, ensorte, dit M. Bayle qui adopte cette définition, que l'ame peut dire dans ce cas, *j'aime mieux ceci que cela, encore que je ne voie rien dans ceci, de plus digne de mon choix que dans cela*; *Dict. Hist. crit. article* Buridan. Mais comment l'ame peut-elle dire en elle-même, c'est-à-dire, sentir efficacement qu'elle aime mieux, qu'elle préfere ceci à cela, tandis qu'en même tems elle sent efficacement qu'elle ne le préfere pas, qu'elle ne l'aime pas mieux? C'est dire une contradiction réelle. Les partisans

partiſans de cette opinion croient détruire la force de cette objection, en diſant qu'il eſt cependant des cas dans leſquels l'ame préfere dans le fait ce qu'elle ne préfere pas; comme quand elle choiſit entre pluſieurs billets de lotterie certains numeros plutôt que d'autres, quoiqu'elle n'ait nulle raiſon de préférer ceux qu'elle choiſit, à ceux qu'elle laiſſe; mais ici il faut obſerver, 1°. qu'il eſt un motif ſuffiſant pour déterminer l'ame à faire un choix ſans en fixer encore l'objet. Elle veut gagner à la lotterie; mais ſans billet nul gain à eſpérer: l'ame le ſait, & en conſéquence elle ſe fait d'avance une loi, une néceſſité de choiſir entre les numeros qui lui ſeront offerts. Une fois déterminée à prendre des billets, il faut obſerver, 2°. qu'elle ſait bien que quelque attention qu'elle donne à l'examen des divers numeros qu'on lui offre, elle ne trouvera jamais dans aucun d'eux une raiſon claire, un motif de quelque poids, pour juger que l'un vaudra mieux que l'autre: quelque attention qu'elle apporte à ſon choix, elle n'apprendra rien de plus que ce qu'elle ſait déja: mais dans ce cas, chacun le ſait par ſon expérience, les raiſons les plus frivoles ſuffiſent pour fixer la préférence qu'on cherche à donner; des motifs, qui ne nous détermineroient jamais dans toute autre circonſtance, déterminent dans ce cas-ci notre choix. La forme d'un chiffre, une tache qui diſtingue un billet, quelque prédilection pour les nombres pairs ou impairs, & mille autres choſes auſſi légeres, nous décident; & comme ces raiſons n'avoient aucune importance réelle, elles ont fait ſur nous une impreſſion ſi foible, quoique ſuffiſante pour nous déterminer, que nous en avons perdu le ſouvenir le moment d'après; ce qui eſt cauſe que ſouvent on croit que rien ne nous a décidés, & que notre ame préfere abſolument ſans raiſon; tandis que cela prouve ſeulement qu'au défaut de raiſons claires & de motifs puiſſans, nous nous décidons par des raiſons confuſes, par des motifs légers, qui dans tout autre cas n'entreroient pas ſeulement en conſidération, & ne ſeroient pas même apperçus.

Mais, dira-t-on, l'ame ne ſe détermine-t-elle pas ſouvent dans ſon choix, ſans aucune raiſon priſe de la valeur des choſes, mais uniquement pour prouver qu'elle eſt libre? J'avoue que cela peut arriver, & que l'ame a le pouvoir de ſe déterminer par ce motif; mais ce n'eſt qu'autant que quelqu'un nous diſpute la jouiſſance de cette liberté; alors le deſir de convaincre de ſon tort, ou de ſon impuiſſance à nous gêner, celui qui doute que nous ſoyons libres, ou qui veut gêner notre liberté, nous paroît un bien aſſez précieux pour nous déterminer puiſſamment à agir, & à préférer un objet que ſans cela nous aurions négligé pour lui en préférer un autre: ce pouvoir ne prouve donc point la faculté d'agir ſans motif. *v.* MOTIF, RAISON.

Quelques Docteurs ſont venus juſqu'à ſoutenir que l'ame pouvoit avoir & avoit en effet, „ un tel empire ſur ſes actions „ qu'elle pouvoit également le déterminer „ pour les contraires les plus oppoſés, „ rejetter le bien enviſagé & connu com„ me bien, & lui préférer le mal enviſagé „ & connu comme mal", c'eſt-à-dire, que de gayeté de cœur, l'homme pourroit dire, j'aime mieux être malheureux que d'être heureux. Mais ceux qui ont cru l'homme doué d'un tel pouvoir, d'un côté n'ont pas réfléchi ſur la nature des êtres ſenſibles pour leſquels ſeuls il y a du bien ou du mal. Etre malheureux c'eſt être mécontent de ſon état & en deſirer un oppoſé. Il eſt donc impoſſible qu'un être ſenſible, ſoit content d'être mécontent, & préfere un état qui lui déplaît & dont il deſire la fin, à un état qui lui plaît & dont il deſire la préſence. D'un autre côté, il eſt bien apparent qu'ils ont confondu le pouvoir phyſique avec la faculté intellectuelle de l'ame. On a ſenti par exemple qu'un homme ſage avoit le pouvoir phyſique de ſe précipiter du haut d'un rocher, s'il vouloit y employer ſes forces: on conclut de ce qu'il avoit ce pou-

voir, qu'il dépendoit de lui de se déterminer à faire cette action, tout comme à ne la pas faire. On a pensé que s'il ne le fait pas, c'est uniquement parce qu'il ne le veut pas; car il en est bien le maître; & on a dit, c'est en cela que consiste le *libre*, *le franc arbitre*. Mais on n'a pas pensé à demander, est-il possible que cet homme sage, veuille, tant qu'il a le bon sens en partage, se précipiter du haut de ce rocher? Oui, sans doute, il pourroit le vouloir, s'y déterminer & l'exécuter, si l'on peut lui faire voir, que ce seroit là, pour lui, l'action la plus sage, & la plus avantageuse qu'il pût faire dans ce moment; alors il la feroit volontairement, & de son bon gré, par l'effet du libre *arbitre*, tel que nous l'avons défini dès le commencement de cet article. Mais il est faux qu'il dépende de lui de s'y jetter volontairement tant qu'il sera sage, & que la sagesse ne l'exige pas de lui. La preuve de cette impossibilité qu'il s'y jette volontairement, c'est que non-seulement il ne s'y jettera pas, mais que jamais il n'y tombera que malgré lui, & quand on lui aura ôté le pouvoir physique d'éviter cette chûte qu'il regardera toujours comme un mal pour lui. Un tel libre *arbitre* n'existe donc pas & ne peut pas exister chez un être sensible; parce qu'il est de son essence de desirer le bonheur & de craindre la misere, de préférer le bien au mal, un plus grand bien à un moindre, un moindre mal à un plus grand lorsqu'il est impossible d'éviter l'un des deux. Ce que nous considérons pour le moment où nous sommes, comme le plus grand bien pour nous, est toujours pour notre ame un motif suffisant de préférence.

Nous ne voulons pas dire cependant que la vue d'un objet que nous regardons comme un bien, nécessite notre ame à agir sur le champ pour nous le procurer; ou que la vue de ce qui en lui-même s'offre comme un mal, nous nécessite à agir sur le champ pour l'éviter. Nous avons à cet égard un empire sur nos actions qui nous est très-avantageux, & dont l'exercice constitue la prudence. Plus d'une expérience nous a appris que les apparences trompent souvent; que ce qui est un bien en lui-même, peut dans de certaines circonstances, traîner à la suite de grands maux; que ce qui est un mal en lui-même devient quelquefois une source de grands avantages. Rejetter ce mal seroit peut être s'en attirer de pires, ou se priver de grands biens. Rechercher ce bien, seroit peut-être en perdre de beaucoup plus précieux, ou s'exposer à de grands maux. Notre intérêt exige donc que nous ne cédions pas d'abord à l'efficace de la préférence que donne notre ame, & aux motifs réels que nous aurions d'agir. Nous serions bien plus souvent malheureux, si nous n'avions pas ce pouvoir de suspendre nos déterminations, malgré les motifs, jusqu'à ce qu'un examen attentif nous ait mis en état de juger du parti le plus sûr à prendre. Mais ce pouvoir, que M. Locke nomme *libre arbitre*, quoi qu'il convienne que ce n'est qu'improprement qu'il lui donne ce nom, ne s'étend pas plus loin que ne l'exige l'examen. Le motif une fois vérifié, l'ame agit nécessairement pour assurer son bonheur; parce qu'elle ne peut pas ne pas vouloir être heureuse. Si elle n'agissoit pas quand elle juge que son bonheur le requiert, ce seroit une preuve qu'elle n'est pas libre, & que quelque cause étrangere s'oppose à l'exécution de ce qu'elle veut, de ce qu'elle desire avec raison, avec connoissance, comme étant le meilleur pour elle, selon sa façon de penser. Dans l'esprit de qui la faculté de pouvoir faire ce qu'on craint avec raison, de pouvoir rejetter ce qu'on desire avec raison, de pouvoir se rendre malheureux, sera-t-il une perfection, une prérogative honorable? L'exercice d'un tel pouvoir seroit contradictoire, & devroit avoir son principe hors de l'agent sensible; puisqu'il consisteroit dans l'ame à s'opposer à sa propre volonté, à ne vouloir pas ce qu'elle veut & doit vouloir, à rejetter ce qu'elle desire & doit desirer, à juger contre ce qu'elle juge & doit ju-

ger. Or ces deux actes ne fauroient fubfifter en même tems dans le même agent.

Quelle eft donc l'idée que l'on peut fe faire, & la définition que l'on peut donner du libre *arbitre* pour n'en pas faire un objet abfurde & contradictoire, mais pour fe le repréfenter tel qu'il y ait réellement dans la nature un objet qui réponde à l'idée que nous nous en faifons? Nous croyons qu'il faut entendre par-là: „ Un pouvoir inhérent dans un être, en „ vertu duquel il peut difpofer à fon „ gré de fes forces, felon l'étendue qu'el„ les ont pour agir, commencer l'action, „ la continuer, la fufpendre, la changer „ felon que cela lui plaît le mieux, fans „ qu'il faille chercher hors de cet être „ la raifon immédiate de fon action ". Le libre *arbitre* ne peut donc fe trouver que chez les êtres actifs. *v.* ACTION.

Nous avons vu dans l'article précédent, & dans celui que nous venons de citer qu'un tel pouvoir eft effentiel à Dieu, qu'il y eft indépendant & fans bornes. Nous avons vu auffi dans ces mêmes articles, qu'il étoit poffible, vraifemblable, & même prouvé par l'expérience, que Dieu ait donné auffi aux créatures actives un libre *arbitre*, un empire réel fur leurs actions, un principe d'activité à leur difpofition; mais dont l'efficace, nous le repétons ici, ne peut qu'être toujours reftreinte par les bornes étroites de leurs forces, par la nature de leur conftitution, par leur dépendance néceffaire du fouverain *arbitre* de toutes chofes, de qui ces créatures tiennent tout ce qu'elles font, tout ce qu'elles peuvent faire, tout ce qu'elles font capables de devenir, & fous l'empire duquel elles ne fauroient ceffer d'être à tous égards.

Si l'on veut maintenant pefer avec quelque attention, tout ce que nous avons dit fur ce fujet, on appercevra aifément que l'on ne fauroit faire contre la réalité de ce libre *arbitre*, tel que nous venons de le décrire, aucune objection tirée de la nature des chofes: auffi ceux qui le nient ne peuvent y oppofer que des objections tirées de confidérations étrangeres au fujet.

Les reftrictions fous lefquelles nous avons attribué à la créature un empire fur fes actions, préviennent fuffifamment les objections qu'on tire contre le libre *arbitre* de fon incompatibilité prétendue, avec le dogme d'une Providence, & de la dépendance des créatures. *v.* PROVIDENCE.

Il n'eft pas aifé de comprendre, comment ce libre *arbitre* auroit été une prérogative de l'homme dans l'état d'innocence, & ne le feroit plus depuis qu'il eft devenu coupable, s'il eft vrai qu'il ne puiffe fubfifter avec la Providence divine & la dépendance de l'homme.

La plus forte objection que l'on ait faite contre ce pouvoir que nous attribuons ici à l'homme, eft tiré de ce que l'on enfeigne, que l'homme dans l'état d'innocence, fe portoit au bien par choix, librement, volontairement, par l'effet de fon libre *arbitre*; mais que depuis qu'il eft devenu pécheur, une force victorieufe l'entraîne vers le mal, & qu'il ne peut plus faire le bien, à moins que la vertu d'une grace irréfiftible ne l'y porte & ne rompe le joug du péché; d'où l'on conclut que l'homme n'a plus le libre *arbitre*. Peut-être a-t-on mal choifi les expreffions par lefquelles on énonce cette doctrine, & qu'il auroit fallu dire, que l'homme devenu pécheur, a été pour le mal, ce qu'avant fa chûte il étoit pour le bien. Il préféroit originairement le bien au mal, & cela librement, volontairement par choix, & non par néceffité, par impoffibilité de fe déterminer pour le parti contraire: fa chûte eft une preuve qu'il pouvoit fe déterminer au mal. Dès-lors il préfere de la même maniere le mal au bien; il le fait librement, volontairement par choix, & non par néceffité, par impoffibilité de fe déterminer pour le parti contraire. La nature des chofes, l'analogie, le fentiment intime de ce qui fe paffe en nous, les remords du pécheur, la conduite de Dieu, fon langage envers les hommes, tout fe réunit pour autorifer l'expofé que nous faifons ici de l'état

de l'homme; & pour nous mettre en droit de dire que l'homme est encore, comme au commencement, doué du libre *arbitre*. Cette conséquence que nous nous croyons en droit de tirer, ne détruit pas, elle laisse au contraire malheureusement subsister dans toute sa force cette vérité humiliante, que l'homme est enclin au mal, c'est-à-dire, que le mal se présentant à nous comme moyen de nous procurer certain plaisir, certaines aisances que nous desirons, & qui n'accompagnent pas de même la vertu, qui nous appelle souvent à des sacrifices à des privations douloureuses, trouve par cela même notre volonté plus disposée au mal moral, qu'au bien moral, nous préférons à cause de nos sens le bien physique au bien moral, & notre sens moral, est pour l'ordinaire, moins efficace pour nous déterminer, que notre sensibilité physique. Ainsi, tout comme il fallut les suggestions d'un séducteur pour faire perdre à l'homme son innocence, en le déterminant à agir contre la vertu qu'il avoit toujours préférée, & contre les regles de laquelle il n'auroit jamais agi sans cela; de même pour ramener le pécheur au bien, pour le détourner du mal, il faut qu'il y soit porté par les secours efficaces, d'une grace salutaire, sans laquelle il ne feroit jamais le bien, tant que ce bien ne seroit pas le moyen naturel de se procurer les agrémens qu'il desire. Mais ne se tromperoit-on point, si l'on supposoit que cette grace agit physiquement sur notre volonté? Ne se conformeroit-on pas davantage à la nature de l'intelligence, à l'analogie, à la qualité d'un être moral, si l'on supposoit que cette grace nous porte au bien, en rendant plus distinctes nos idées, en rectifiant nos jugemens, en nous faisant connoitre mieux le prix de la vertu, & nos véritables intérêts, qui se trouvent toujours inséparablement unis avec une conduite vertueuse? Notre ame une fois éclairée, ayant une fois jugé que le bien moral qui se présente à faire, mérite de sa part la préférence; une fois décidée par ce jugement en faveur de la vertu, il n'est plus besoin qu'une force étrangere pousse nos membres pour agir, & pour exécuter ce que la grace nous a fait voir être le meilleur: notre libre *arbitre* toujours subsistant suffit pour cela. La grace fait ainsi la fonction d'un ami sage, qui nous voyant prêts à faire une action que nous croyons utile pour nous, mais qui nous sera en effet funeste par ses suites, accourt pour prévenir notre perte, nous fait voir clairement le peu de sagesse de notre résolution, les maux que nous nous attirerons, les motifs qui doivent nous détourner de notre dessein, les raisons solides que nous avons de prendre un parti tout opposé. Notre ame ramenée au vrai par ses conseils, par ses leçons, par ses encouragemens, voit quel est pour elle le bien préférable, & le préfere, sans qu'il soit nécessaire que cet ami nous contraigne, nous ôte notre liberté, & nous pousse malgré nous, & par force, à ce qui nous convient le mieux.

Le libre *arbitre* de l'homme n'est donc pas un ressort aveugle, mais une puissance dont l'activité est toujours déterminée par une connoissance plus ou moins claire, par un jugement plus ou moins réfléchi. Cette puissance d'agir d'après nos réflexions, nos idées, nos sentimens, conformément à ce que nous préférons, ne détruit, ni notre dépendance de Dieu, ni le besoin de sa grace: il est essentiel à tout être moral; sans lui il ne peut y avoir ni vice, ni vertu. Le besoin que nous avons des secours de la grace, la réalité de son assistance, notre pente vers le mal, qui n'est jamais invincible, ne détruisent pas non plus le *franc arbitre*, au moins de la maniere que nous venons de décrire ces objets; description qui est d'accord avec tout ce qui a droit de nous déterminer à croire. Nous n'avons pas dit en effet, ni que notre pente vers les plaisirs que le mal moral procure, fût une pente invincible & involontaire, ni que la grace divine fût une force qui qui nous contraignit physiquement, & contre notre volonté.

Nul homme vicieux ne peut dire, j'ai

fait le mal malgré moi : nul juste ne peut dire, j'ai été forcé à faire le bien contre ma volonté : toute cette doctrine laisse donc subsister, & le libre *arbitre*, & la foiblesse de l'homme, & la nécessité de la grace, & l'empire de la Providence. *v.* GRACE, PROVIDENCE, VOLONTÉ, LIBERTÉ, MORALITÉ.

M. Bayle qui s'est si fort mêlé de la controverse sur le libre *arbitre*, ne paroît pas avoir été toujours de bonne foi dans cette dispute, ni y avoir apporté l'exactitude philosophique, qu'on avoit droit d'attendre d'un Philosophe. Il définit le libre *arbitre*, la puissance de se déterminer, sans autre motif absolument que le desir de prouver qu'on est libre. Voyez *Dict.* art. *Buridan*. Il suppose comme prouvé que les bienheureux n'ont point le libre *arbitre*; que cependant ils sont libres, font le bien volontairement, & ne sauroient faire le mal. Après cette assertion, il accuse les Thomistes de ne pas se comprendre eux-mêmes, lorsqu'ils disent qu'une prémotion physique, qui dispose l'homme de maniere qu'il ne peut pas vouloir le mal, mais qu'il veut toujours le bien, seroit la perfection de la liberté. Pourquoi les Thomistes qui enseignent cette doctrine ne se comprendroient-ils pas eux-mêmes, si M. Bayle s'est compris en disant que les bienheureux qui sont disposés de même, sont cependant libres? Voyez l'art. *Marcionites Rem. F & G.* Dans l'art. *Rorarius Rem. D.* Bayle suppose que les bêtes ne peuvent avoir le libre *arbitre*, puisque si elles l'avoient, elles seroient des êtres moraux. Je ne vois pas la liaison de ces deux idées. La moralité n'ayant trait qu'à la vertu, suppose nécessairement la connoissance des regles de convenance, & par-là même les idées abstraites des rapports & des relations d'où ces regles naissent ; celles de la dépendance où l'on est d'un supérieur qui a droit de commander, qui a donné des loix auxquelles on est obligé de se soumettre; celles des devoirs & des obligations; idées au dessus de la portée des bêtes. Mais ni le libre *arbitre* de M. Bayle, ni celui dont nous avons donné la définition, ne supposent ces idées morales; ils supposent de l'activité, & nous en voyons chez les brutes. *v.* ACTION. L'action peut n'avoir pour but & pour fin, que des objets physiques, non moraux, dont les sens seuls sont juges. Le libre *arbitre* peut s'exercer sur le choix de la nourriture, de la situation du corps, des mouvemens nécessaires à la conservation de la vie & de l'espece, sans aucune connoissance des regles de morale. On peut donc attribuer aux brutes un libre *arbitre* sans en faire des êtres moraux. Nous-mêmes exerçons souvent cette faculté sans y joindre aucune idée morale. Il peut y avoir quelques autres questions sur ce sujet qui ne sont point du ressort de la métaphysique, mais uniquement de celui de la Théologie. Voyez l'article suivant. (G. M.)

ARBITRE, (N), *Théol.* Les Théologiens ont emploié ce mot pour marquer l'exercice de la liberté dans l'homme pécheur. Ceux qui ont soutenu qu'il l'a conservé en son entier, l'ont appellé le *franc* ou *libre arbitre*. Ceux qui ont cru qu'il en a perdu une partie par sa chûte dans le péché, ont rejetté & condamné l'expression. On est toujours convenu de part & d'autre, que l'homme par cette révolution n'a été privé, ni de sa connoissance, ni de sa liberté, & qu'il est toujours de même responsable de ses actions, susceptible de peines ou de récompenses, selon l'usage qu'il fait de ces facultés; ce dont l'expérience de chacun, la conduite de Dieu envers les hommes, les déclarations les plus formelles de l'Ecriture Sainte, ne permettent pas de douter.

Les Théologiens qui ont passé pour les plus rigides sur cette matiere, quelques dures que puissent être les expressions dont ils se sont servis, n'ont jamais pensé à dépouiller l'homme pécheur de sa liberté dans ses pensées, dans ses paroles, & en général dans toutes ses actions morales, de quelque genre & de quelque nature qu'elles soient. Ils ont pressé tout

autant que les autres, la néceſſité d'obſerver les devoirs de la morale, de faire violence aux paſſions dereglées qui tendent à nous en écarter, d'oppoſer contr'elles la force, comme étant le plus noble uſage que nous puiſſions faire de notre liberté. Auguſtin lui-même a dit, que les bergers dans les champs, les poëtes & les acteurs ſur le théâtre, la populace dans les marchés, & les docteurs dans les écoles, n'avoient là-deſſus qu'une ſeule voix à élever.

Jamais les Théologiens n'ont prétendu dire autre choſe ſi ce n'eſt que la liberté de l'homme dans ſon état de corruption, & par rapport aux choſes qui intéreſſent ſon ſalut, a ſouffert, comme toutes ſes facultés ſpirituelles, une altération, qui en reſtreint l'exercice, qui le gêne, l'aſſujettit, & par-là même le rend inſuffiſant pour le conduire à ſon but.

Ce qu'ils ont dit à cet égard, ils ne l'ont pas avancé ſans preuves. Ils en ont appellé à l'expérience qui nous apprend que les hommes ſont généralement très-prompts à faire le mal, pendant qu'il leur faut des efforts pour pratiquer le bien; qu'ils ne peuvent ſouvent être contenus dans le devoir qu'à force de menaces & de châtimens qui ne produiſent pas même toujours leur effet; qu'ils ſont même quelquefois inſenſibles à tous les attraits, aux plaiſirs, aux récompenſes attachées à la vertu, pendant que la honte, l'ignominie, la pauvreté, les maladies, les cachots, les ſupplices, ne peuvent les empêcher de ſe livrer au crime; enfin que pluſieurs en viennent à ce point de dépravation que de ſe figurer qu'ils ont perdu toute liberté, & qu'ils ſont abſolument ſoumis aux aveugles arrêts d'une deſtinée fatale; idée que M. Bayle a preſſé avec beaucoup de force, lorſqu'à l'article *Helene* il explique ces paroles d'Euripide:

Ἑλένα δ᾽ ἐμόχθησ᾽ οὐχ ἑκοῦσ᾽ ἀλλ᾽ ἐκ θεῶν. *Les malheurs d'Helene ne viennent point de ſa volonté, mais des Dieux* &c.

Les Théologiens ſe ſont appuiés principalement, ſur l'Ecriture Sainte qui ſuppoſe que l'homme pécheur, pendant qu'il reſte dans ſon état naturel de corruption, eſt aveuglé ſur les objets & ſes intérets ſpirituels, *Rom.* I. 21. I. *Cor.* I. 21. II. 14. III. 19. *Eph.* IV. 17. 18. 20. V. 8. II. *Cor.* IV. 4., déchu de cette innocence qui formoit en lui l'image de Dieu, *Rom.* III. 22., *Eph.* IV. 14. *Coll.* III. 10., impuiſſant dès là pour faire le bien par lui-même *Coll.* II. 13. *Rom.* VII 18. 19., & toujours trop prompt à faire le mal *Jér.* XVII. 9. *Math.* XV. 19. *Rom.* VII. 14. *Gal.* V. 19. 21. *Eph.* II. 1., ſans ceſſe livré aux mouvemens de la chair & des paſſions *Gal.* V. 16. 17. 24. *Eph.* IV. 22. *Rom.* VII. 7. *Jaq.* I. 15. qui combattent contre la raiſon, & au lieu de lui obéir cherchent à s'en rendre maîtreſſes *Rom.* VIII. 5. 6. 7. *Gal.* V. 17. *Rom.* VII. 23. VI. 12. 13. VIII. 13. III. 13. 18. *Jaq.* III. 8. II. *Pier.* II. 14. I. *Jean.* II. 16.; ce qui conſtitue le péché que nous appellons *originel* qui domine & regne dans notre nature pendant qu'elle n'eſt point régénérée & nous rend obéiſſans & eſclaves *Rom.* VI. 16. VII. 14. *Jean* VIII. 34. II. *Pier.* II. 19. *v.* PÉCHÉ ORIGINEL, REGENERATION. Rien de plus clair, ſelon eux que la conſéquence qui réſulte de ces paſſages. Il ne ſauroit y avoir un *libre* & *franc arbitre* là où l'exercice de la liberté eſt gêné au point que dans les cas même où les autres circonſtances eſſentielles ſe rencontrent, elle trouve les plus grands obſtacles à ſurmonter pour ſe porter vers le bien, obſtacles qu'elle n'a plus même la force de vaincre, lorſqu'elle eſt ſeule & ſans ſecours. Or tel eſt préciſément le cas de l'homme pécheur & corrompu; on ne peut donc pas ſuppoſer qu'il ait conſervé le *franc arbitre* dans ſon état actuel.

Les Théologiens fortifient cet argument par un autre qui eſt tiré de tous ces paſſages qui ſuppoſent que l'homme pécheur ne ſauroit rien faire de bon & d'efficace pour ſa converſion & ſon ſalut ſans le ſecours de Dieu, *Ezech.* XI. 9. XXXVI. 26. *Pſ.* LI. 12. *Jean.* XV. 5. 6. VI. 44. 63. I *Cor.* XII. 6. II *Cor.*

III. 5. *Eph.* II. 8. 10. *Phill.* I. 29. II. 13. II. *Tim.* II. 25., autant de passages qui paroîtroient destitués de toute vérité. s'il étoit vrai que l'homme possédât encore ce qu'on appelle le *franc arbitre.* *v.* GRACE, RÉGÉNÉRATION.

Tel a été la façon d'argumenter des Docteurs Juifs & des Peres de l'Eglise, Justin, Irénée, Clément d'Alex, Augustin, *encherid. ad Laurent. C. 30. 106. contra duas Epistol. Pelagian.* L. IV. Ç'a été aussi la doctrine de tous les Réformateurs, & même de Luther, dans son livre intitulé, *de arbitrio servo* qu'il opposa aux opinions d'Erasme sur cette matiere.

Ellele a eu aussi de tout tems ses antagonistes. Parmi les Payens, Aristote, Ciceron, Seneque, Marc Aurele, semblent s'être déclarés contr'elle. *Num quis*, dit Ciceron, *quod bonus vir esset, gratias Diis egit unquam*, *De Nat. Deor. L. III. Stultum est*, dit Sénéque, *bonam mentem à Deo optare, cum unusquisque eam à se impetrare possit.* Les Pharisiens & les Juifs de nos jours peuvent aussi être comptés parmi les zélés partisans du *libre arbitre.* *v.* JUDAISME. PHARISIENS.

On envisage assez généralement Origene, Théodore, Ruffin, comme les premiers auteurs de cette opinion dans l'Eglise Chrétienne & les précurseurs du fameux Pelage, qui en a été un des plus vigoureux défenseurs. Il a été suivi en cela par tous les Pelagiens ses sectateurs, les Semi-Pelagiens leurs successeurs, les Bénédictins, les Franciscains, les Dominicains, les Jesuites, & tous les Catholiques en général, si on en excepte les Jansenistes. Parmi les Réformés, les Sociniens sont les seuls qui ont embrassé les sentimens de Pelage dans leur entier. Les Remontrans y ont apporté plusieurs modifications qui ne permettent pas de les mettre précisément au même rang. *v.* ORIGENE, THÉODORE, RUFFIN, PELAGE, PELAGIENS, SEMI-PELAGIENS, PAPISME, JANSENISME, ARMINIANISME, LUTHERANISME.

On oppose aux Théologiens Orthodoxes: 1°. que l'expérience prouve que l'homme dans son état actuel peut encore faire de bonnes actions; que les Payens même en ont fait, & que plusieurs se sont par là rendus agréables à Dieu *Act.* X. Ils répondent à cela que l'homme peut faire, & que les Payens ont fait effectivement des actions conformes à la lumiere naturelle, bonnes, raisonnables, justes, utiles, mais qu'il y a encore loin de là aux actions spirituelles, & salutaires, c'est-à-dire, celles qui sont nécessaires de la part de l'homme pécheur pour sortir de son état de corruption & rentrer dans celui de grace; que si les Payens ont pu en faire de ce dernier genre, ils ne les ont jamais faites par eux-mêmes, & indépendamment de l'assistence de Dieu, sans laquelle il leur eût été impossible de les pratiquer; que si par certaines actions ils se sont rendus agréables à Dieu, ce n'est point, ni qu'ils eussent fait ces actions sans son concours, ni qu'elles eussent aucun mérite par elles-mêmes qui pût leur donner le droit de prétendre à une récompense, que Dieu n'a jamais accordée à aucun homme pécheur que par un effet de sa pure miséricorde. *v.* ŒUVRES, GRACE, MÉRITE.

Aux preuves que les Théologiens tirent de l'Ecriture, on leur oppose encore, 2°. que les passages allégués ci-dessus ne doivent pas être pris selon toute la rigueur du sens litteral, & qu'on ne peut point en inférer l'impuissance de l'homme à faire le bien par lui-même & par ses propres forces; que l'Ecriture suppose en mille endroits *Gen.* IV. 7. *Deut.* XXX. 15. *Es.* I. 19. &c. que l'homme quoique pécheur est susceptible d'examen & de choix; qu'au fond, ce seroit faire injure à la Divinité de supposer qu'elle a voulu lui prescrire dans sa parole des devoirs qu'il lui est impossible de remplir. Les Théologiens ont répondu que ce n'est pas à nous à restreindre à notre gré le sens litteral des paroles de l'Ecriture, sur-tout lorsque prises au précis

de ce sens, elles ne disent rien qui soit démenti par la raison ou par l'expérience ; que quoique l'Ecriture suppose partout que l'homme est susceptible d'examen & de choix, & parlà même de liberté, elle peut, sans se contredire elle-même, nous enseigner d'un autre côté que cette liberté a souffert par le péché une altération, qui en rend l'exercice restreint, gêné, difficile, & qui fait qu'elle est toujours trop prompte à céder au pouvoir & aux attraits du péché : enfin que Dieu ne fait aucun tort à l'homme de laisser subsister pour lui des obligations naturelles, nécessaires, immuables, indispensables, quoiqu'il se soit mis par sa faute dans l'impuissance de les observer par lui-même, & que sa bonté a suffisamment pourvu aux moyens de remédier à cette fâcheuse situation, en lui présentant tous les secours, toutes les forces dont il a besoin pour suppléer à sa foiblesse.

Les Théologiens observent ici que leur doctrine n'a rien qui ne soit exactement conforme aux instructions des plus sages Philosophes, qui enseignent que l'exercice de la liberté est limité chez les hommes par les impressions & le pouvoir des sens, de l'imagination & des passions ; que cette limitation admet divers degrés, selon que les impressions dont on vient de parler, sont plus ou moins fortes, selon qu'ils sont plus ou moins accoutumés à y céder ou à y résister dès leur enfance ; selon qu'ils ont fait plus ou moins de progrès dans la connoissance distincte des choses spirituelles, qui est de tous les moyens le plus efficace pour donner du ressort & de la force à la liberté & en rendre l'exercice plus plein & plus étendu. *v*, LIBERTÉ. On peut consulter sur ce sujet la *Théologie* de Budæus, Turretin, Rissen.

N'oublions pas ici de remarquer que les Théologiens d'après lesquels nous venons de parler, ne se sont pas astreints à autant de précision que les Philosophes, en traitant cette matiere, & n'ont pas donné du libre *arbitre* précisément la même définition. La doctrine des uns & des autres à cet égard ne differe cependant point essentiellement. *v.* ARBITRE *Psychologie.* (C. C.)

ARBITRE, (R), s.m., en terme de *Droit*, est un juge nommé par le magistrat, ou convenu par deux parties, auquel elles donnent pouvoir, par un compromis, de juger leur différend suivant la loi. *v.* JUGE & COMPROMIS.

Nous avons considéré l'*arbitre* relativement à la Morale ; voyons à présent ce que les loix civiles principalement lui prescrivent.

Il y en a, au jugement desquels on doit se soumettre, soit que la sentence se trouve juste ou injuste ; & cela a lieu, lorsque l'arbitrage est fondé sur un compromis. Il y a aussi des *arbitres* dont le jugement n'a de force qu'autant qu'il est conforme à ce qu'un homme de bien & équitable doit prononcer ; aussi est-il sujet à être redressé sur ce pied-là. Thucydide soutient qu'on ne peut pas innocemment attaquer, comme coupable d'injustice, celui qui est tout prêt d'accepter cette voie d'accommodement. *Lib.* I. *Cap.* 85. On en voit un grand nombre d'exemples anciens & modernes dans Grotius. *Lib.* II. *Chap.* XXIII. §. 8. & suiv. avec les notes ; & *Liv.* III. *Chap.* XX. §. XLVI. & suiv.

Il faut remarquer ici, qu'à la vérité dans une affaire litigieuse, chacune des deux parties doit chercher tous les moyens possibles d'accommodement, afin d'éviter la guerre ; cependant celui qui demande, y est plus obligé, que celui qui tient ; la cause du possesseur étant toujours favorable par le droit même de nature.

La raison qui oblige de s'en rapporter à un *arbitre*, fait voir d'abord de quelle maniere il doit agir. On le prend, parce que l'amour propre rend chacun suspect en sa propre cause. Il doit donc sur toutes choses ne rien donner à la faveur, ni à la haine, & prononcer uniquement selon le droit & l'équité ; après quoi il peut se moquer de l'injuste ressentiment de

de celui qui a été condamné. Il paroît donc qu'un homme ne peut pas raisonnablement être pris pour *arbitre* dans une affaire où il a lieu d'espérer, en donnant gain de cause à l'une des parties, quelque avantage, ou quelque gloire, qui ne lui reviendroit pas, s'il prononçoit en faveur de l'autre: en un mot, toutes les fois qu'il a quelque intérêt particulier que l'une ou l'autre partie demeure victorieuse. Car en ce cas-là, le moyen qu'il garde exactement cette neutralité parfaite, & cette souveraine impartialité qui fait le véritable caractere d'un *arbitre*? Ainsi c'est un vilain personnage que celui que jouérent les Romains, lorsqu'ayant été pris pour *arbitres* par les Ariciens & les Ardéates, ils s'ajugerent à eux-mêmes, & s'approprierent sans aucune honte, les terres qui faisoient le sujet du différend entre ces deux peuples voisins. *Tit. Liv. Lib.* III. *Cap.* LXXII.

Il ne doit pas non plus y avoir entre l'*arbitre* & les parties quelque convention ou quelque promesse, en vertu de laquelle il soit engagé à prononcer en faveur de l'un ou de l'autre des parties, soit qu'elle ait raison ou tort. Et il ne peut prétendre d'autre récompense de son jugement que celle d'avoir jugé comme il faut. C'est l'éloge que Pline donne à Trajan, au sujet des causes sur lesquelles cet Empereur prononçoit. *Nec aliud tibi sententiæ tuæ pretium, quam bene judicasse.* Panegyr. *Cap.* LXXX. *n.* 1. Au reste cela ne regarde que la qualité de la sentence; car du reste, si l'*arbitre* est obligé de faire des fraix, ou de prendre beaucoup de peine & d'employer du tems à connoitre de l'affaire; comme il n'est point obligé à donner tout cela gratuitement, il peut accepter ou exiger un dédommagement ou un équivalent raisonnable.

On ne peut pas appeller du jugement d'un *arbitre*, n'y ayant point de juge supérieur pour redresser la sentence. Cela a lieu même dans la société civile, lorsqu'il n'importe point au Souverain de quelle maniere se vuide l'affaire qui a été remise à la décision d'un *arbitre*, du commun consentement des parties. Quand on a pris quelqu'un pour Juge, dit Pline, on lui donne pouvoir de juger absolument & sans appel. *Adeo summum quisque causæ suæ judicem facit, quemcunque eligit, &c. Hist. Nat. Præf.* Que si en certains endroits il est permis d'appeller de la sentence d'un *arbitre*, c'est en vertu d'une loi particuliere & purement positive. On donne même quelquefois le nom d'*arbitres* à des Juges extraordinaires, commis pour examiner & décider une affaire sans toutes les formalités & les longueurs du Barreau. Ainsi rien n'empéche qu'on appelle d'un jugement comme celui-là. Dans tout autre cas, il faut passer par la sentence des *arbitres*, juste ou non: car autre chose est de dire comment un *arbitre* doit se comporter dans son jugement; & autre chose, de dire à quoi sont obligés l'un envers l'autre, ceux qui ont passé un compromis entre ses mains.

Pour savoir en quoi consiste le devoir d'un *arbitre*, il faut considérer s'il a été choisi & établi en qualité de juge, proprement ainsi nommé, ou si on lui a donné un pouvoir plus étendu, qui, selon Sénéque, est en quelque façon essentiel à tout arbitrage. „ Une bonne cause, „ dit ce Philosophe, semble être en „ meilleures mains, lorsqu'on la renvoie „ à un juge, que quand elle est remise „ à la décision d'un *arbitre*. Car le ju„ ge est lié pas les formules, qui lui „ prescrivent certaines bornes, au de„ là desquelles il ne sauroit aller; au lieu „ que l'*arbitre* ayant pleine liberté de ju„ ger selon sa conscience, peut ajoûter „ ou retrancher quelque chose, & pro„ noncer non selon les loix ou les regles „ rigoureuses de la justice, mais suivant „ ce que lui dicte l'humanité ou la com„ passion. " *De Benefic. Lib.* III. *Cap.* III. Aristote remarque aussi qu'il est d'un homme équitable & raisonnable, d'aimer mieux prendre des *arbitres* que de plaider; „ car, ajoute-t-il, un *arbi*„ *tre* a égard à l'équité, au lieu qu'un

„ Juge se regle uniquement sur la loi. „ Et c'est aussi pour donner lieu à l'é- „ quité, qu'on a inventé l'usage des *ar-* „ *bitres.* " *Rhetoric. Lib.* I. *Cap.* XIII. Par l'équité le Philosophe n'entend pas proprement ici, comme il fait ailleurs, cette partie de la justice, qui restreint la généralité des termes d'une loi, en suivant l'esprit & l'intention du législateur, dont nous avons parlé ci-dessus: car un Juge même a le pouvoir d'expliquer ainsi les loix; mais, dans le sens dont il s'agit, on appelle équitable, tout ce qu'il est mieux de faire, que de ne pas faire, encore même qu'on n'y soit point obligé par les regles de la justice proprement ainsi nommée; tempérament qui ne peut être apporté que par le Juge souverain, c'est ce que dit expressément l'Empereur Constantin. *Inter æquitatem jusque interpositam interpretationem, nobis solis & oportet, & licet inspicere. Cod. Lib.* I. *Tit.* XIV. *de Legibus*, &c. *Leg.* I. ou par un *arbitre*, à qui l'on a donné pouvoir de juger sur ce pied-là. Mais dans le doute, l'*arbitre* est tenu de suivre exactement les regles de la justice.

Au reste, il est clair, que dans un différend entre deux citoyens d'un même Etat, l'*arbitre* ne peut juger réguliérement que selon les loix civiles, auxquelles les parties sont soumises l'une & l'autre. Mais lorsque les parties ne reconnoissent point ici-bas de tribunal commun, l'*arbitre* doit se regler sur les loix naturelles; à moins que les parties n'aient consenti elles-mêmes de se conformer aux loix positives de quelque Etat.

Grotius remarque, que les *arbitres* nommés par des puissances souveraines, doivent prononcer sur le petitoire, ou sur l'affaire principale, & non pas sur le possessoire; car, dit-il, „ les jugemens „ sur le possessoire ne sont que de droit „ civil: & le droit de posséder suit la „ propriété, par le droit des gens. " *Liv.* III. *Chap.* XX. §. XLVIII. Je préfére cependant l'opinion de Puffendorf. *Liv.* V. *Chap.* XIII. §. VI. Car il est vrai que selon les maximes du Droit de la Nature & des gens, il ne paroit pas nécessaire que celui qui a été dépossédé soit d'abord remis en possession, avant que l'on ait pris connoissance de l'affaire; sur-tout si la cause peut être jugée en peu de tems. Mais cela n'empêche pas qu'en plusieurs différends, un *arbitre* ne doive commencer par examiner qui est le possesseur, pour savoir laquelle des deux parties est obligée à prouver. D'ailleurs, comme il y a quelques fois de grandes présomptions en faveur de l'une des parties, l'équité veut, que si elle a été, par exemple, dépossédée par une injuste violence, on la remette d'abord en possession, sans attendre la discussion du petitoire, qui peut être longue & embarrassée: & afin que, pendant ce tems-là, le détenteur ne jouisse pas paisiblement des fruits de sa violence & des avantages de la possession. Voyez *Digest, Lib.* XLI. *Tit.* II. *de acquirenda vel omittenda possessione. Leg.* XXXV.

Les *arbitres* doivent tenir la balance égale, lorsque, sans qu'il y ait aucun serment de l'une ou de l'autre partie, elles soutiennent toutes deux précisément le contraire, en matiere d'une chose de fait, c'est-à-dire, qu'ils ne doivent en croire ni l'une ni l'autre, mais bien examiner les indices, les raisons, & les pieces ou les actes authentiques, qui peuvent servir à découvrir la vérité. Il faut remarquer, que quand l'une des parties ne peut prouver ce qu'elle avance que par des actes qui se trouvent perdus, l'*arbitre* n'a d'autre expédient à prendre, que celui de déférer le serment à cette partie, avec le consentement de l'autre. Je dis, avec le consentement de l'autre; car autrement, dans l'état de la liberté naturelle, personne n'est obligé de remettre ses droits à la conscience de sa partie. (D. F.)

ARBITRER, v. act. c'est liquider, estimer une chose en gros, sans entrer dans le détail; ainsi l'on dit: des amis communs ont *arbitré* à une telle somme le dépérissement de ces marchandises.

ARBITRIO. *v.* CADENZA.

ARBOGEN *ou* ARBO, *Géog.*, ville de Suede, dans la province de Westmanie, sur la riviere de même nom.

* Cette ville, est la 25e. de son ordre, à la Diete du Royaume: elle est ancienne, & a vu quelquefois les Etats s'assembler dans ses murs. Un canal qui porte son nom, & qui, au moyen de Neuf-Ecluses, fait la jonction des lacs Maler & Hielmar, sert beaucoup au commerce de cette ville. (D. G.) *

ARBOIS, *Géog.*, petite ville de Franche-Comté entre Salins & Poligni. *Longitude 23. 30. latitude 46. 55.*

* Il croit dans ses environs des vins blancs fort goûtés, & elle a dans sa petite enceinte, un Chapitre, un Prieuré & trois Couvens. (D. G.) *

ARBOLADE, s. f., c'est en terme de *Cuisine*, le nom d'un flanc fait avec le beurre, la crême, les jaunes d'œufs, le jus de poiré, le sucre & le sel. Voyez *le Cuisinier François*.

ARBON: *Arbor felix*, (R), dans l'*Itiner.* d'Antonin. Cette petite ville est située sur le bord méridional du lac de Constance, dans cette partie de la Tourgovie sur laquelle les Evêques de Constance ont la jurisdiction & les Cantons Suisses la souveraineté: elle jouit de beaux privilèges. Autrefois ville libre, elle subit le ban de l'Empire, lors de la catastrophe de la maison impériale de Suabe. Possédée ensuite par les nobles de Kemmaten & de Bodmann, elle fut vendue au Chapitre de Constance en 1282 & 1285. Un Conseil de douze membres, mi-parti entre les Catholiques & les Réformés y administre la police. La ville a l'exercice de la justice civile & criminelle, sous la présidence du Chatelain ou lieutenant de l'Evêque, qui toutefois n'a point de voix dans les délibérations. Les huit premiers Cantons Suisses ont dans cette seigneurie & dans celle de Bischofzell la domination territoriale, le droit des armes, celui de mettre garnisons dans les deux Places, & ils sont les arbitres souverains dans les différends entre l'Evêque & les sujets. (D'A.)

ARBORER *un mât*, *Marine*, c'est mâter, ou dresser un mât sur le vaisseau. *Le mât de hune est arboré sur le grand mât.* On se sert dans la manœuvre des galeres du mot d'*arborer & desarborer*, pour dire qu'une galere leve son mestre & le brinquet pour appareiller, ou qu'elle démâte & qu'elle abat ses mâts. *v.* MAST, MESTRE, BRINQUET, GALERE.

Arborer le pavillon, c'est le hisser & le déployer. *v.* HISSER.

ARBORIBONZES, s. m. pl., *Hist. Mod.*, prêtres du Japon, errans, vagabonds & ne vivant que d'aumones. Ils habitent des cavernes; ils se couvrent la tête de bonnets faits d'écorce d'arbres, terminés en pointes & garnis par le bout d'une touffe de crins de cheval ou de poil de chevre; ils sont ceints d'une lisiere d'étoffe grossiere qui fait deux tours sur leurs reins; ils portent deux robes l'une sur l'autre; celle de dessus est de coton, fort courte, avec des demi-manches; celle de dessous est de peaux de bouc, & de quatre à cinq doigts plus longue; ils tiennent en marchant d'une main, un gobelet qui pend d'une corde attachée à leur ceinture, & de l'autre une branche d'un arbre sauvage qu'on nomme *soutan*, & dont le fruit est semblable à notre nefle; ils ont pour chaussures des sandales attachées aux pieds avec des courroies & garnies de quatre fers qui ne sont guere moins bruyans que ceux des chevaux; ils ont la barbe & les cheveux si mal peignés qu'ils sont horribles à voir; ils se mêlent de conjurer les démons: mais ils ne commencent ce métier qu'à trente ans.

ARBORICHES, s. m. pl., *Hist.*, peuples que quelques-uns croyent être les habitans de la Zélande; d'autres, d'anciens habitans du territoire voisin de celui de Mastricht: selon Bécan, les *Arboriches* occupoient le pays qui est entre Anvers & la Meuse.

ARBORIQUES, s. m., *Hist. Mod.*, nom de peuples que quelques Auteurs prétendent être les mêmes que les Armori-

ques ou Armoricains. Les *Arboriques* dont le P. Daniel fait mention, habitoient entre Tournai & le Vahal, étoient Chrétiens sous Clovis comme la plûpart des autres Gaulois, & fort attachés à leur religion. *v.* ARMORIQUES.

ARBORISÉE, (N), adj. f., *Hist. Nat.*, se dit d'une pierre sur laquelle paroissent représentés des buissons, des mousses, des plantes. *v.* DENDRITES.

ARBOURG *ou* AARBOURG, (R), *Géog.*, petite bicoque & château en Aargau, Canton de Berne, sur la rive droite de l'Aar. Il existoit anciennement des Barons de ce nom; leur terre passa aux Comtes de Frobourg, qui furent forcés de la céder aux Ducs d'Autriche fils de l'Empereur Albert I. en 1299. Cette maison l'engagea en 1327. aux nobles de Kriechen, desquels l'État de Berne le racheta lors de la conquête de l'Aargau en 1415. Le château, élevé sur un roc, a été fortifié dans le dernier siecle. Les casemattes sont à l'abri des bombes, & la forteresse est pourvue d'un bon puit. On y entretient toujours une petite garnison; le Commendant est en même tems Bailli d'un district de jurisdiction. La vue, depuis les fortifications est très étendue sur un païsage riche & pittoresque. (D'A.)

ARBOUSES, f. f., *Hist. Nat.*, *fruit de l'arbousier.* Les *arbouses* ressemblent aux fraises, sont rouges étant mûres, d'un goût âpre, & difficiles à digérer. L'arbrisseau qui les porte croit dans les lieux montagneux & entre dans plusieurs remedes. Voyez l'article suivant.

ARBOUSIER, (R), *Bot.*, *Arbutus*, arbrisseau originaire de Provence; on l'appelle aussi *Arbre à fraises.* *v.* ARBOUSES. Les *arbousiers* ont une fleur peu apparente, formée par un seul pétale fait en grelot, & découpé par les bords en cinq parties renversées. Dans l'intérieur de ce pétale sont dix étamines qui tiennent par leur base, & sont surmontées de sommets inclinés, qui paroissent être formés de deux capsules posées l'une à côté de l'autre. Le calice est fort petit, & découpé en cinq: il porte à son centre un pistil formé par un embryon plus ou moins sphérique, & un style cylindrique terminé par un stigmate considérable. L'embryon devient une baie ronde, succulente, chagrinée; intérieurement divisée en cinq loges, remplies chacune d'un placenta charnu, garni de semences assez fines & dures.

L'*arbousier* commun, *Arbutus folio serrato* C. B. vient naturellement dans les pays chauds. Sa tige est rougeâtre. Ses feuilles approchent de celle du laurier: elles sont assez profondément dentelées, & placées alternativement sur les branches. Elles ne tombent pas en hyver. Les fleurs naissent à la fin de l'automne, & sont blanches. Les baies sont chagrinées à grains pointus. M. Miller dit qu'on doit ne regarder que comme de simples variétés les arbousiers à fleur allongée & fruit ovale, qu'on nomme *arbousiers d'Italie*; & ceux à fleur double, ou à fleur rouge.

Entre les *arbousiers*, ceux dont la fleur est allongée & le fruit ovale, figurent très-bien dans les jardins; attendu que ces fleurs & fruits sont plus considérables que dans l'*arbousier* commun. Ils fleurissent en Août.

Ceux à fleur double ne sont que de curiosité: leur fleur n'ayant que deux rangs de pétales, est peu apparente; ils ne donnent presque point de fruit.

L'*arbousier* à fleurs rouges fait un mélange agréable parmi les autres de ce genre: le pétale est d'abord d'un beau rouge, qui se dégrade & devient pourpre à mesure que la fleur décline.

Ces variétés sont bonnes à garder pour greffer sur l'*arbousier* commun. Car on ne peut pas compter de les perpétuer par leurs graines. M. Miller dit néanmoins que celle du fruit ovale fournit davantage de ces variétés, que l'espece commune.

L'*arbousier* commun se trouve dans quantité de jardins en Angleterre & en France. Il y fait très-bien en automne par ses fleurs, qui subsistent souvent jus-

qu'aux approches de l'hyver; & font mêlangées avec les baies de l'année précédente, qui ne mûrissent & ne sont bonnes à manger que quand ces fleurs sont en état. D'ailleurs, les feuilles de l'*arbousier* subsistent pendant l'hyver, ensorte que ce buisson orne de toutes manieres un jardin, dans la saison où presque tous les autres arbres le déparent.

Son fruit doux, mais fade, plaît beaucoup aux oiseaux. Ce seroit une raison pour mettre de ces arbustes dans les bosquets d'hyver & dans les remises; s'ils pouvoient mieux résister aux fortes gelées dans nos climats.

Le bois de l'*arbousier* est blanc, & propre à différens ouvrages. On en fait d'excellent charbon.

L'*arbousier* s'accommode de toute sorte de terres. Néanmoins, dans un terrein sec, il donne ordinairement peu de fruit. Une terre humide est celle qui lui convient le mieux. Si on ne peut pas la lui donner, on met autour des racines beaucoup de terre noire substantieuse, & de fumier de cour bien consommé, & on l'arrose abondamment, supposé que le printems ne soit pas assez humide.

Comme ses fleurs ne viennent que dans l'arriere saison, elles sont sujettes à périr si le froid se fait sentir de bonne heure un peu rudement. C'est pourquoi il est à propos de le mettre à une bonne exposition.

On pourroit bien dans un climat doux & avec quelque précaution, conserver cet arbrisseau l'hyver en pleine terre: cependant comme ses fleurs & ses fruits font un bel effet parmi les arbres de l'orangerie, on le tient encaissé pendant l'hyver, en serre froide, en lui donnant autant d'air qu'il est possible.

On le multiplie par la graine, qu'on seme sur couche. Il n'est pas nécessaire que la couche soit vitrée, pourvu qu'on la défende avec des paillassons contre les gelées & les fortes pluies: en la nettoyant des mauvaises herbes, on aura en automne déja des arbres quelquefois de quatre à six pieds, que l'on transporte ou en caisses ou en pleine terre: en ce dernier cas, il faut les préserver du grand froid, en les empaillant, ou bien les couvrant de nattes de jonc, contre les fortes gelées, qui font périr les branches.

On comprendra bien, que celui à fleur double ne peut être propagé que par bouture ou par marcotte, ou en semant la graine dans des pots. On les enfonce dans une couche modérément chaude, pour hâter la germination. La graine ayant levé, on la mouille souvent. Quand il fait chaud, on met les pots dans une vieille couche de tan, pour prévenir le desséchement de la terre; & en même tems on abrite les jeunes plantes, ensorte qu'elles ne soient pas frappées du soleil.

Au commencement d'Octobre, on les change de pots afin qu'elles soient plus à l'aise: il ne peut même qu'être utile de mettre chaque pied dans un pot, rempli de terreau, qu'on enfonce dans une vieille couche sous des chassis; ayant l'attention de les défendre du soleil de midi, & de les arroser à propos. On tient les jeunes *arbousiers* bien couverts, tant qu'il fait froid: & si l'hyver est doux, on peut leur donner de l'air de tems à autre.

Au printems on les transporte sur une couche médiocrement chaude, où il suffit de les couvrir de paillassons. Ils y passent l'été, au moyen de quoi ils se fortifient, & font quelquefois hauts de deux pieds avant l'automne. On enfonce ensuite les pots en terre à une bonne exposition, & on les couvre de paillassons, pour les garantir du froid.

Quand les *arbousiers* ont trois ou quatre pieds de haut, on peut les transplanter à demeure, soit au mois d'Avril, afin qu'ils aient de bonnes racines avant l'hyver; soit en Septembre. M. Miller, qui laisse l'alternative, préfere cependant la derniere saison. Il dit que si l'automne est très-seche, & qu'on entretienne l'humidité au pied de ces arbrisseaux, ils s'enracinent promptement. Mais il avertit de couvrir le pied avec de la litiere, au commencement de No-

vembre; précaution qui fait que, si les branches viennent à geler, la souche en repousse de nouvelles.

* Au reste l'*arbousier* soutient assez bien le froid ordinaire de nos climats. Les plus rudes hyvers ne font ordinairement périr que le jeune bois; & nuisent très-rarement au tronc. Quelque endommagé que cet arbrisseau puisse paroître, on doit donc attendre jusqu'à la fin de l'été à prononcer sur son sort. Tel que l'on croit mort de froid, reparoît souvent avec vigueur dans cette saison.

On peut multiplier l'*arbousier* de marcottes, & de boutures. Mais cette méthode ne vaut pas celle des semences. Les marcottes ne sont communément bonnes à être séparées qu'au bout de deux ans. Encore y en a-t-il presque toujours qui ne font aucune racine. Pour ce qui est des boutures, il y en a peu qui reprennent. En général, tout *arbousier* élevé de bouture ou de marcotte, ne fait pas de tige, mais forme une espece de buisson.

ARBRE, f. m., *Hist. Nat. Bot.* Les *arbres* sont les plus élevés, les plus gros & par conséquent les plus apparens de tous les végétaux. Ce sont des plantes ligneuses & durables; elles n'ont qu'un seul & principal tronc qui s'éleve, se divise & s'étend par quantité de branches & de rameaux, dont le volume & l'apparence varient en raison de l'âge, du climat, du terrein, de la culture, & principalement de la nature de chaque *arbre*. En comparant la hauteur & la consistance de toutes les plantes, on va par des nuances insensibles *depuis l'hyssope jusqu'au cedre du Liban*; je veux dire depuis la plante la plus basse, jusqu'à l'*arbre* le plus élevé, depuis l'herbe la plus tendre jusqu'au bois de plus dur: ainsi quoique les herbes soient les plus petites des plantes, on auroit pu confondre certaines especes d'herbes avec les *arbres*, si on n'étoit convenu de donner les noms d'*arbrisseaux* & de *sous-arbrisseaux* v. ARBRISSEAU, SOUS-ARBRISSEAU, aux plantes de grandeur & de consistance moyenne entre les herbes & les *arbres*: cependant il est encore assez difficile de distinguer les *arbres* des arbrisseaux. Quelle différence y a-t-il entre le plus petit des *arbres* & le plus grand des arbrisseaux? Il n'est pas possible de la déterminer précisément: mais on peut dire, en général, qu'un *arbre* doit s'élever à plus de dix ou douze pieds. Cette hauteur est bien éloignée de celle des chênes ou des sapins, dont le sommet s'éleve à plus de cent pieds; c'est pourquoi on peut diviser les *arbres* en grands, en moyens & en petits *arbres*; le chêne, le sapin, le maronnier d'Inde, *&c.* sont du premier rang; l'aune, le chêne verd, le prunier, *&c.* peuvent être du second; le pêcher, le laurier, le neflier, *&c.* sont du nombre des petits *arbres*.

* Les Botanistes distribuent les *arbres* en différens genres & différentes classes, selon la structure, le nombre, & la disposition de certaines parties, sur-tout de celles de la fructification. Tournefort leur a assigné dans sa méthode, des classes à part: mais d'autres ne s'attachant qu'aux organes de la fructification, ont placé souvent dans leurs méthodes les plus grands *arbres* avec les plus petites plantes. Depuis que Plumier a fait connoître des fougeres d'Amérique, qui sont des *arbres*; depuis qu'on a observé que des plantes qui dans leur sol natal, sont d'assez grands arbrisseaux, ne s'élevent pas dans d'autres circonstances au-dessus de la taille de simples plantes vivaces, on a jugé que les différences de grandeur qui nous frappent le plus, ne sont pas les plus essentielles. On connoit des especes de saules nains, qui ne paroissent presque que des plantes herbacées. Il est vrai que des Naturalistes célébres, ennemis trop déclarés des méthodes, ont regardé ces exemples même comme une preuve de l'absurdité de ces méthodes: mais à en juger sans prévention, il seroit peut-être aussi ridicule de vouloir que les plantes qu'on nomme *bouleaux nains*, *&* *saules nains*, ne sont pas des bouleaux & des saules, que de prétendre que les Lappons

ne ſont pas des hommes parce qu'ils n'ont pas la taille des Patagons. Nous ne devons pas ſans doute recevoir aveuglement, comme le ſyſtème de la nature, des méthodes de convention qui ne le repréſenteront jamais; mais n'affectons pas de les mettre au-deſſous de ce qu'elles valent.

La nature elle-même en deſcendant par degrés du grand au petit, & les liant par des nuances intermédiaires dans quelques genres très-marqués, nous apprend que les principaux caracteres de ſes productions ne ſe déterminent pas à la toiſe.

L'organiſation, commune à tous les végétaux, s'obſerve plus aiſément dans les *arbres*. On en verra les détails au mot Plante: nous nous bornerons à donner une idée ſuccincte de celle qui eſt propre aux *arbres*.

On remarque dans un *arbre* coupé tranſverſalement, *le bois*, *l'aubier*, *l'écorce*, & *la moëlle*. Dans l'épaiſſeur de l'écorce on diſtingue *l'épiderme*, *l'écorce moyenne*, & le *liber* ou l'écorce intérieure. Cette derniere partie eſt compoſée d'un nombre prodigieux de couches deſtinées à l'accroiſſement du bois. Toutes les années la couche de *liber* la plus intérieure ſe détache, ſe dilate, & forme, en s'endurciſſant, une nouvelle ceinture d'accroiſſement au bois dans toute ſa longueur, tandis qu'il ſe forme pareillement une couche corticale ſous l'ancienne écorce, dont l'extérieure tombe par écailles dans les uns, ou s'écoule dans d'autres. La nouvelle couche de bois différe un peu en conſiſtance de celle qu'elle enveloppe; de là ces couches concentriques qu'on obſerve ſur la coupe du tronc d'un *arbre*, & dont le nombre égale celui des années de l'accroiſſement.

Comme l'endurciſſement des couches ligneuſes n'eſt pas complet dès la premiere année de leur formation, les couches extérieures ſont plus tendres & plus blanches que celles de l'intérieur; c'eſt ce qu'on nomme l'*aubier*. Le *liber* eſt encore l'organe principal de toutes les nouvelles productions qui ſe forment pour la cicatriſation des playes dans les *arbres* & pour l'union des greffes avec le ſujet. *v.* Greffe.

Toutes les parties d'un *arbre* ont commencé par être herbacées, & ce n'eſt que pendant qu'elles le ſont qu'elles croiſſent en longueur; l'allongement ceſſe dans celles qui ſont devenues bois, dès que l'endurciſſement eſt parfait.

Les branches principales qui partent du tronc, & celles du ſecond ordre qui partent des premieres, ont été dans leur origine des bourgeons herbacés, produits par le développement des boutons qui ſe forment dans l'écorce. Il s'en forme tous les ans de nouvelles ſur les anciennes; & c'eſt ainſi que l'*arbre*, qui dans ſes commencemens n'étoit qu'une plante ſimple, devient de plus en plus branchu; & comme chaque bourgeon ſéparé du tronc peut devenir un *arbre* parfait, chaque *arbre* eſt moins une plante unique qu'un aſſemblage de pluſieurs plantes qui naiſſent les unes ſur les autres & qui tiennent à un tronc commun, ſemblables en cela à une famille de polypes encore attachés à leur mere: *v.* Polypes.

Les *arbres* ſont ſujets à diverſes maladies ainſi que toutes les plantes. *v.* Plante: il ſera parlé plus bas de quelques-unes.

Les *arbres* ſont de tous les végétaux, ceux qui ont le plus de moyens de ſe reproduire. Outre la voie des ſemences, ils ſe multiplient de boutures, de racines éclattées, de rejets, de greffe, &c.: on peut même les multiplier par les feuilles. (D.) *

Les Jardiniers & tous ceux qui ont cultivé des *arbres*, n'ont donné aucune attention aux calices & aux pétales, ni aux piſtils & aux étamines des fleurs: mais ils ont obſervé ſoigneuſement la nature des différens *arbres*, pour ſavoir la façon de les cultiver; ils ſe ſont efforcés de multiplier ceux qui méritoient de l'être par la qualité du bois, la bonté des fruits, la beauté des fleurs & du feuil-

lage. Aussi ont-ils distingué les *arbres* en *arbres robustes* & en *arbres délicats*; *arbres* qui quittent leurs feuilles; *arbres* toujours verds; *arbres* cultivés; *arbres* de forêt; *arbres* fruitiers; *arbres* d'avenues, de bosquets, de palissades, *arbres* fleurissans, &c.

Tous les *arbres* ne peuvent pas vivre dans le même climat. Nous voyons que pour les *arbres* étrangers, le climat est souvent le plus grand obstacle à leur multiplication; il y a peu de ces *arbres* qui se refusent au terrein, mais la plûpart ne peuvent pas résister au froid. La serre & l'étuve sont une foible ressource pour suppléer à la température du climat; les *arbres* délicats n'y végetent que languissamment.

Les *arbres* qui quittent leurs feuilles sont bien plus nombreux que ceux qui sont toujours verds; les premiers croissent plus promptement, & se multiplient plus aisément que les autres, parmi lesquels d'ailleurs il ne s'en trouve qu'un très-petit nombre, dont le fruit soit bon à manger.

On ne seme pas toujours les *arbres* pour les multiplier, il y a plusieurs autres façons qui sont préférables dans certains. La greffe perfectionne la fleur & le fruit: mais c'est aux dépens de la hauteur & de l'état naturel de l'*arbre*. La bouture est une voie facile, qui réussit plus communément pour les arbrisseaux que pour les *arbres*. Le rejetton est un moyen simple & prompt: mais il n'y a que de petits *arbres*, & les plus communs qui en produisent. Enfin la branche couchée, la marcotte, ou le provin, est un autre expédient que l'on emploie pour la multiplication; c'est celui qui convient le moins pour les grands *arbres*. Ceux qu'on multiplie de cette façon pechent ordinairement par les racines qui sont trop foibles, en petite quantité, & placées le plus souvent d'un seul côté. On ne parle pas ici de la multiplication par les racines & par les feuilles, qui est plus curieuse qu'utile. Tous les *arbres* cependant ne se prêtent pas à toutes ces façons de les multiplier; il y en a qui ne réussissent que par un seul de ces moyens, & ce n'est pas toujours celui de la graine; beaucoup d'*arbres* n'en produisent point dans les climats qui leur sont étrangers.

Les *arbres* des forêts ne sont pas les mêmes par-tout, le chêne domine plus généralement dans les climats tempérés & dans les terreins plats; on le trouve aussi dans les côteaux avec le hêtre si le terrein est cretacé; avec le châtaignier, s'il est sablonneux & humide; avec le charme, par-tout où la terre est ferme & le terrein pierreux; par-tout où il y a des sources, le frêne vient bien. Les *arbres* aquatiques tels que le peuplier, l'aune, le saule, &c. se trouvent dans les terreins marécageux; au contraire les *arbres* résineux, comme sont les pins, le sapin, le melese, &c. sont sur les plus hautes montagnes, &c.

On distingue en général les *arbres* fruitiers qui portent des fruits à noyau, de ceux dont les fruits n'ont que des pepins. On s'efforce continuellement de les multiplier les uns & les autres: mais c'est moins par la semence, qui donne cependant de nouvelles especes, que par la greffe qui perfectionne le fruit. C'est par le moyen de la taille, opération la plus difficile du jardinage, que l'on donne aux *arbres* fruitiers de la durée, de l'abondance, & de la propreté. Les *arbres* d'ornement servent à former des avenues & des allées, auxquelles on emploie plus ordinairement l'orme, le tilleul, le châtaignier, le peuplier, l'épicéas, le platane qui est le plus beau & le plus convenable de tous les *arbres* pour cet objet. On emploie d'autres *arbres* à faire des plantations, à garnir des bosquets, à former des portiques, des berceaux, des palissades, & à orner des plates-bandes, des amphithéatres, des terrasses, &c. Dans tous ces cas la variété du feuillage, des fleurs & des formes que l'on donne aux *arbres*, plait aux yeux, & produit un beau spectacle, si tout y est disposé avec goût. *v.* PLANTE.

Le Jardinier s'occupe de l'*arbre* de cinq manieres

manieres principales : 1°. du choix des *arbres :* 2°. de la préparation qu'il est à propos de leur donner, avant que de les planter : 3°. de leur plantation : 4°. de leur multiplication : 5°. de leur entretien. Nous allons parcourir les regles générales que l'on doit observer dans la plupart de ces occasions ; & nous finirons cet article par quelques observations plus curieuses qu'importantes, qu'on a faites sur les *arbres*.

1°. *Du choix des arbres.* Prenez plus de poiriers d'automne que d'été, & plus d'hyver que d'automne : appliquez la même regle aux pommiers & aux autres *arbres*, *mutatis mutandis ;* ceux qui donnent leur fruit tard, relativement aux autres de la même espece, sont préférables. Gardez-vous de prendre les poiriers qui auront été greffés sur de vieux amandiers, de quatre à cinq pouces : rejettez ceux qui auront plus d'un an de greffe. Les premiers, pour être bons, doivent avoir trois ou quatre pouces. Les *arbres* greffés sur coignassier, sont les meilleurs pour des *arbres* nains : prenez les jeunes *arbres* avant trois ans ; trop jeunes, ils seroient trop long-tems à se mettre en buisson ; trop vieux, on n'en obtiendroit que des productions chétives : rejettez les *arbres* moussus, noüeux, gommés, rabougris & chancreux. Que ceux que vous préférerez aient les racines saines & belles ; que la greffe en ait bien recouvert le jet ; qu'ils soient bien fournis de branches par le bas ; qu'ils soient de belle venue. Les pêchers & les abricotiers doivent avoir été greffés d'un an seulement. Il suffira que les pommiers greffés sur paradis, aient un pouce d'épaisseur. Pour les *arbres* de tige, ils n'en seront que meilleurs, s'ils ont quatre à cinq pouces d'épaisseur, sur sept à huit pieds de haut. Prenez, si vous êtes dans le cas de les choisir sur pied, ceux qui auront poussé vigoureusement dans l'année, qui vous paroitront sains, tant à la feuille qu'à l'extrêmité du jet, & qui auront l'écorce unie & luisante. Les pêchers qui ont plus d'un an de greffe, & qui n'ont point été recépés en bas, sont mauvais. Il en est de même de ceux qui par bas ont plus de trois pouces, ou moins de deux de grosseur, & de ceux qui sont greffés sur des *arbres* de quatre à cinq pouces. Que les nains ou *arbres* d'espaliers soient droits, d'un seul brin & d'une seule greffe ; qu'ils soient sans aucune branche par bas ; qu'on y apperçoive seulement de bons yeux. Que si l'on ne choisit pas les *arbres* sur pied, mais arrachés, outre toutes les observations précédentes, il faut encore veiller à ce qu'ils n'aient point été arrachés depuis trop long-tems, ce qui se reconnoitra à la secheresse du bois, & aux rides de l'écorce : s'ils ont l'écorce bien écorchée, l'endroit de la greffe étranglé de filasse, la greffe trop basse, laissez-les, si surtout ce sont des pêchers. Examinez particuliérement les racines ; que le nombre & la grosseur en soient proportionnés à l'âge & à la force de l'*arbre ;* qu'il y en ait une au moins, à peu près de la grosseur de la tige ; les racines foibles & chevelues marquent un *arbre* foible ; qu'elles ne soient ni seches, ni dures, ni pourries, ni écorchées, ni éclatées, ni rongées : distinguez bien les jeunes racines des vieilles ; & exigez scrupuleusement que les jeunes aient les conditions requises pour être bonnes ; les jeunes racines sont les plus voisines de la surface de la terre, & rougeâtres & unies aux poiriers, pruniers, sauvageons, &c. blanchâtres aux amandiers, jaunâtres aux mûriers, & rougeâtres aux cerisiers.

2°. *De la préparation des arbres à planter.* Il y a deux choses à préparer, la tête & le pied. Pour la tête, que l'*arbre* soit de tige, qu'il soit nain ; comme on l'a fort affoibli en l'arrachant, il faut 1°. lui ôter de sa tête à proportion des forces qu'il a perdues. Il y en a qui different jusqu'au mois de Mars à décharger un *arbre* de sa tête ; d'autres font cette opération dès l'automne, & tout en plantant l'*arbre*, observant de mastiquer le bout des branches coupées, afin qu'elles ne souffrent pas des rigueurs du froid.

2°. Il faut lui ôter de sa tête, selon l'usage auquel on le destine. Si l'on veut que l'*arbre* fasse son effet par-bas, comme on le requiert des buissons & des espaliers, il faut les couper courts, au contraire, si l'on veut qu'ils gagnent en hauteur. Voyez à l'article Taille, toutes les modifications que doit comporter cette opération. Mais on ne travaille guere à la tête des *arbres*, qu'on n'ait opéré sur les racines & au pied.

Quant aux racines, séparez-en tout le chevelu le plus près que vous pourrez, à moins que vous ne plantiez votre *arbre* immédiatement après qu'il a été arraché. L'action de l'air flétrit très-promptement ces filets blancs qu'il importe de conserver sains, mais qu'il n'importe pas moins d'enlever & de détacher pour peu qu'ils soient malades. La soustraction de ce chevelu met les racines à découvert & expose les bonnes & les mauvaises. Voyez sur le caractere des racines ce que nous avons dit à la fin de l'article précédent ; séparez les mauvaises, & donnez aux bonnes leur juste longueur. La plus longue racine d'un *arbre* nain n'aura pas plus de huit à neuf pouces; celle d'un *arbre* de tige n'aura pas plus d'un pied. Laissez, si vous voulez, un peu plus de longueur à celles du mûrier & de l'amandier; en général aux racines de tout *arbre* qui les aura ou fort molles ou fort seches. Deux, trois, ou quatre pouces de longueur suffiront aux racines moins importantes que les racines maitresses. C'est assez d'un seul étage de racines, sur-tout si elles sont bien placées. Des racines sont bien placées, quand elles se distribuent du pied circulairement, & laissant entr'elles à peu près des intervalles égaux, ensorte que les *arbres* se tiendroient droits sans être plantés, sur-tout pour ceux qui sont destinés au plein vent; cette condition n'est pas nécessaire pour les autres. Ce que nous venons de dire du choix & de la préparation se réduit à un petit nombre de regles si simples, que celui qui les aura mises en pratique quelquefois sera aussi avancé que le jardinier le plus expérimenté.

3°. *De la maniere de planter les arbres.* Commencez par préparer la terre : faites-y des trous plus ou moins grands, selon qu'elle est plus ou moins seche. Ils ont ordinairement six pieds en quarré dans les meilleurs fonds ; deux pieds de profondeur suffisent pour les poiriers. Séparez la mauvaise terre de la bonne, & ne laissez que celle-ci. Il est très-avantageux de laisser le trou ouvert pendant plusieurs mois. Labourez le fond du trou : remettez-y d'excellente terre à la hauteur d'un pied, & par-dessus cette terre, une couche d'un demi-pied de fumier bien pourri : mêlez la terre & le fumier par deux autres labours : remettez ensuite un second lit de bonne terre, un second lit de fumier, & continuez ainsi, observant à chaque fois de mêler la terre & le fumier par des labours.

Si la terre est humide & n'a pas grand fond, on n'y fera point de trou ; c'est assez de l'engraisser & de la labourer. Après cette façon on y placera les *arbres* sans les enfoncer, & l'on recouvrira les racines à la hauteur d'un pied & demi & à la distance de quatre à cinq en tous sens avec de la terre de gason bien hachée ; enfoncez votre *arbre* plus avant, si votre sol est sec & sablonneux ; si vous appliquez un espalier à un mur, que votre trou soit de huit pieds de large sur trois de profondeur & à un demi-pied du mur ; retenez bien encore les regles suivantes. Le tems de planter est, comme l'on sait, depuis la fin d'Octobre jusqu'à la mi-Mars ; dans cet intervalle choisissez un jour sec & doux ; plantez volontiers dès la saint Martin dans les terres seches & légeres ; attendez Février & ne plantez que sur la fin de ce mois, si vos terres sont froides & humides ; laissez entre vos *arbres*, soit espaliers, soit buissons, soit *arbres* de tige, la distance convenable ; réglez à chaque espece son canton, & dans ce canton la place à chacun en particulier ; disposez vos trous au cordeau ; faites porter cha-

que *arbre* près de son trou; plantez d'abord ceux des angles afin qu'ils vous servent d'alignement; passez ensuite à ceux d'une même rangée; qu'un ouvrier s'occupe à couvrir les racines à mesure que vous planterez; plantez haut & droit; n'oubliez pas de tourner les racines vers la bonne terre; si vous plantez au bord d'une allée, que vos principales racines regardent le côté opposé; quand vos *arbres* seront plantés, faites mettre deux ou trois pouces de fumier sur chaque pied; recouvrez ce lit d'un peu de terre. Au défaut de fumier, servez-vous de méchantes herbes arrachées. Si la saison est seche pendant les premiers mois d'Avril, de Mai & Juin, on donnera tous les quinze jours une cruchée d'eau à chaque pied, & afin que le pied profite de cette eau, on pratiquera à l'entour un sillon qui la retienne. Vous aurez l'attention de faire trépigner la terre de vos petits *arbres*; vos espaliers auront la tête penchée vers la muraille; quant à la distance, c'est à la qualité de la terre à la déterminer; on laisse depuis cinq à six pieds jusqu'à dix, onze, douze entre les espaliers; depuis huit à neuf jusqu'à douze entre les buissons, & depuis quatre toises jusqu'à sept à huit entre les grands *arbres*. Il faut dans les bonnes terres, laisser plus d'espace entre les *arbres* que dans les mauvaises, parce que les têtes prennent plus d'étendue. Les *arbres* qui jettent plus de bois, comme les pêchers, les poiriers & les abricotiers, demandent aussi plus d'espace. Si on cultive la terre qui est entre les *arbres*, on éloignera les *arbres* les uns des autres de huit à dix toises, sur-tout si ce sont des poiriers ou des pommiers; si on ne la cultive pas, quatre à cinq toises en tous sens suffiront à chaque *arbre*. Laissez trois toises ou environ entre les fruitiers à noyau, soit en tige, soit en buisson, sur-tout si ce sont des cerisiers & des bigarotiers plantés sur merisiers; s'ils ont été greffés sur d'autres cerisiers de racine, ne les espacez qu'à douze ou quinze pieds; les poiriers sur coignassiers plantés en buisson, se disposent de douze en douze pieds, à moins que les terres ne soient très-humides, dans ce cas on les éloigne de quinze en quinze pieds; il faut donner dix-huit pieds aux poiriers & pommiers entés sur le franc & plantés dans des terres légeres & sablonneuses; vous leur en donnerez vingt-quatre dans les terres grasses & humides; c'est assez de neuf pieds pour les pommiers entés sur paradis, si l'on en fait un plan de plusieurs allées; c'est trop si on n'en a qu'une seule rangée, il ne leur faut alors que six pieds; donnez aux pêchers, abricotiers & pruniers en espalier quinze pieds dans les terres légeres, dix-huit pieds dans les terres fortes; aux poiriers en espalier huit ou dix pieds, selon la terre. Ne mettez jamais en contre-espaliers ni bergamotes, ni bons-chrétiens, ni petit muscat; on peut mêler des pêchers de quatre pieds de tige ou environ de quinze en quinze pieds, aux muscats mis en espalier : mais que les pêchers que vous entremêlerez ainsi soient plantés sur d'autres pêchers; on peut se servir en même cas de poiriers greffés sur coignassiers, pourvu qu'ils aient quatre pieds de tige. Les châtaigniers, les noyers, les pommiers & les poiriers, mis en avenues, en allées & en routes, demandent une distance de quatre, cinq ou six toises, selon la terre; les ormes & les tilleuls deux ou trois toises; les chênes & les hètres neuf à dix pieds; les pins & les sapins quatre à cinq toises. Quant aux expositions, nous observerons, en général, que la plus favorable dans notre climat est le midi, & la plus mauvaise le nord; que dans les terres chaudes le levant n'est guere moins bon que le midi; enfin que le couchant n'est pas mauvais pour les pêches, les prunes, les poires, &c. mais qu'il ne vaut rien pour les muscats, les chasselats & la vigne.

4°. *De la multiplication des arbres, & de leur taille.* Nous renvoyons le détail de ces deux articles, l'un à l'article TAILLE; l'autre aux articles PLANTE, VÉ-

GÉTATION, VÉGÉTAL, & même à l'article ANIMAL, où l'on trouvera quelques observations relatives à ce sujet. Voyez aussi les articles GREFFE, MARCOTTE, BOURGEON, PINCER, PINCEMENT, &c.

5°. *De l'entretien des arbres.* Otez aux vieux *arbres* les vieilles écorces jusqu'au vif, avec la serpe ou une bêche bien tranchante; déchargez-les du trop de bois vers le milieu de Février; coupez-leur la tête à un pied au-dessus des fourches pour les rajeunir; faites-en autant à vos espaliers, contre-espaliers & buissons sur coignassier & sur franc. Quand ils sont vieux ou malades, ce que vous reconnoitrez à la couleur jaune de la feuille; faites-leur un cataplasme de forte terre, de crotin de cheval ou de bouse de vache bien liés ensemble. Quand on coupe des branches, il faut toujours les couper près du corps de l'*arbre*. Pour cet effet ayez un fermoir, *v.* FERMOIR. Il y en a qui sur les greffes en fentes & sur les plaies des *arbres*, aiment mieux appliquer un mêlange d'un tiers de cire, d'un tiers de poix résine, d'un tiers de suif, le tout fondu ensemble. S'il est nécessaire de fumer les grands *arbres* greffés sur franc, faites-les déchausser au mois de Novembre, d'un demi-pied de profondeur sur quatre à cinq pieds de tour, selon leur grosseur; répandez sur cet espace un demi-pied de haut de fumier bien gras & bien pourri : mais à la distance d'un pied de la tige, & un mois après rejettez la terre sur le fumier en mettant le gason en dessous. Il y en a qui se contentent de les déchausser en Décembre ou Novembre, & de les rechausser en Mars; ne leur procurant d'autre engrais que celui de la saison. N'oubliez pas de nettoyer la mousse des *arbres* quand il aura plû.

Si le Naturaliste a ses distributions d'*arbres*, le Jardinier a aussi les siennes. Il partage les *arbres* en *sauvages* qui ne sont point cultivés, & en *domestiques* qui le sont; cette distribution est relative à l'avantage que nous en tirons pour la nourriture. En voici une autre qui est tirée de l'origine des *arbres*. Il appelle *arbre de brin*, celui qui vient d'une graine & où le cœur du bois est entier; & *arbre de sciage*, celui qui n'est qu'une piece d'*arbre* refendu, où il n'y a qu'une partie du cœur; où l'on n'apperçoit même cette partie qu'à un angle. Il donne le nom de *crossette* à celui qui vient de marcotte; de taillis à celui qui croît sur souche; s'il considere les *arbres* par rapport à leur grandeur, il appelle les plus élevés, *arbres de haute futaie*; ceux qui le sont moins, *arbres de moyenne futaie*; ceux qui sont au-dessous de ceux-ci, *arbres taillis*. Joint-il dans son examen l'utilité à la grandeur, il aura des *arbres fruitiers de haute tige*, & de *basse tige* ou *nains*, & des *arbres fruitiers en buissons*; des *arbrisseaux*, ou *frutex*; & des *arbustes* ou *sous-arbrisseaux*, *suffrutex*. S'attache-t-il seulement à certaines propriétés particulieres, il dit que les pêchers se mettent en *espaliers*; que les poiriers forment des *vergers*; que les pommiers donnent des *pommeraies*; que les abricotiers sont en *plein-vent*; que les châtaigniers font les *châtaigneraies*; les cerisiers, les *cerisaies*; les saules, les *saussaies*; les osiers, les *oseraies*; les ormes, les charmes, les tilleuls, les maronniers, les hêtres, les *allées*, les charmilles & les érables, les *palissades*; les chênes & tous les autres arbres, les *bois*. Quelle foule de dénominations ne verra-t-on pas naître, si on vient à considérer les *arbres* coupés & employés dans la vie civile! Mais l'*arbre* coupé change de nom; il s'appelle alors *bois*. *v.* BOIS.

Des arbres en palissades. Les espaliers se palissent à la mi-Mai. On les palisse encore en Juillet, pour exposer davantage les fruits au soleil. *v.* PALISSER & PALISSADES.

Des arbres à haute-tige. Il faut les placer à l'abri des vents du midi; parce qu'au mois de Septembre, ces vents les dépouillent de leurs fruits. Pour faire un plant de ces arbres, il faut choisir un terrein qui ne soit point battu des

vents, ni mouillé d'eaux croupissantes, & chercher la quantité d'arbres nécessaires pour l'étendue du terrein, ce qu'on obtiendra par les premieres regles de l'Arpentage & de la Géométrie; vous diviserez ensuite votre terrein ; vous marquerez l'endroit & l'étendue des trous, & vous acheverez votre plant, comme nous l'avons dit ci-dessus: mais comme les *arbres* passent ordinairement de la pépiniere dans le plant, il y a quelques observations à faire sur la maniere de déplanter les *arbres*.

Marquez dans votre pépiniere avec une coutile ronde les *arbres* que vous voulez faire déplanter; marquez-les tous du côté du midi, afin de les orienter de la même façon; car on prétend que cette précaution est utile; marquez sur du parchemin la qualité de l'*arbre* & du fruit; attachez-y cette étiquette, & faites arracher. Pour procéder à cette opération, levez prudemment & sans offenser les racines, la premiere terre; prenez ensuite une fourche; émouvez avec cette fourche la terre plus profonde; vuidez cette terre émue avec la pelle ferrée; ménagez toujours les racines. Cernez autant que vous le pourrez; plus votre cerne sera ample, moins vous risquerez. Quand vous aurez bien découvert les racines, vous les séparerez de celles qui appartiennent aux arbres voisins; vous vous associerez ensuite deux autres ouvriers; vous agiterez tous ensemble l'*arbre* & l'arracherez. S'il y a quelques racines qui résistent, vous les couperez avec un fermoir bien tranchant. C'est dans cette opération que l'on sent combien il est important d'avoir laissé entre ces *arbres* une juste distance.

Arbre de haut ou *de plein vent*, *arbre de tige* ou *en plein air*. Toutes ces expressions sont synonymes, & désignent un *arbre* qui s'éleve naturellement fort haut & qu'on ne rabaisse point. Il y a des fruits qui sont meilleurs en plein vent qu'en buisson ou en espalier.

Arbre nain ou *en buisson*: c'est celui qu'on tient bas & auquel on ne laisse qu'un demi-pied de tige. On l'étage en dedans, afin que la séve se jettant en dehors, ses branches s'étendent de côté, & forment une boule ou buisson arrondi.

Arbre en espalier: c'est celui dont les branches sont étendues & attachées contre des murailles, & qu'on a taillé à main ouverte, ou à plat; il y a aussi des espaliers en plein air: ils sont cependant taillés à plat, & prennent l'air sur deux faces; mais leurs branches sont soutenues par des échalas disposés en raquette.

Arbres sur franc: ce sont ceux qui ont été greffés sur des sauvageons venus de pepins, ou venus de boutures dans le voisinage d'autres sauvageons; ainsi on dit, un *poirier greffé sur franc*, &c.

Arbres en contre-espalier ou *haies d'appui*, ce sont des *arbres* plantés sur une ligne parallele à des espaliers.

Observations particulieres sur les arbres. 1°. La racine des *arbres*, même de toute plante en général, en est comme l'estomac; c'est-là que se fait la premiere & principale préparation du suc. Delà il passe du moins pour la plus grande partie, dans les vaisseaux de l'écorce, & y reçoit une nouvelle digestion. Les *arbres* creusés & cariés à qui il ne reste de bois dans leurs troncs que ce qu'il en faut précisément pour soutenir l'écorce, & qui cependant vivent & produisent, prouvent assez combien l'écorce est plus importante que la partie ligneuse.

2°. Les *arbres* dont les chenilles ont rongé les feuilles, n'ont point de fruit cette année, quoiqu'ils aient porté des fleurs, ou du moins n'ont que des avortons: donc les feuilles contribuent à la perfection du suc nourricier. *Hist. de l'Acad.* de Paris, *pag. 51. an. 1707.*

Les deux propositions précédentes sont de M. de Réaumur: mais la premiere paroît contredite par deux observations rapportées *Hist. de l'Acad.* de Paris *1709. pag. 51.* En Languedoc, dit M. Magnol, on ente les oliviers en écusson, au mois de Mai, quand ils commencent d'être

en séve, au tronc ou aux grosses branches. Alors on coupe l'écorce d'environ trois ou quatre doigts tout autour du tronc ou des branches, un peu au dessus de l'ente; de sorte que le bois ou corps ligneux est découvert, & que l'*arbre* ne peut recevoir de nourriture par l'écorce. Il ne perd pourtant pas encore ses feuilles; elles sont nourries par le suc qui est déja monté. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'*arbre* porte dans cette année des fleurs & des fruits au double de ce qu'il avoit coutume d'en porter. Ensuite les branches au dessus de l'ente, étant privées du suc qui doit monter par l'écorce, meurent, & les rejettons qui sortent de l'ente, font un nouvel *arbre:* il paroit delà que le suc qui monte par l'écorce n'est pas celui qui fait les fleurs & les fruits; que c'est donc celui qui a passé par la moelle & qui y a été préparé; que la quantité du suc qui devoit naturellement passer par la moelle a été augmentée de celui qui ne pouvoit plus passer par l'écorce, & que c'est là ce qui a causé la multiplication des fleurs & des fruits. En effet, ajoûte M. Magnol, la moelle des plantes est, comme celle des animaux, un amas de vésicules qui paroissent destinées à filtrer & à travailler un suc plus finement qu'il ne seroit nécessaire pour la seule nourriture du bois; & les plantes qui ont beaucoup de moëlle, comme le rosier, le troësne, le lilas, ont aussi beaucoup de fleurs & de graines: dans les plantes férulacées, la moëlle monte de la tige jusqu'à la semence; & les longues semences du myrrhis odorata, n'étant pas encore mûres, ne sont visiblement que de la moëlle.

Un orme des Tuileries à Paris, qui à l'entrée du printems de 1708, étoit entiérement dépouillé de son écorce depuis le pied jusqu'aux branches, ne laissa pas de pousser la séve dans toutes ses parties, & d'entretenir ses feuilles pendant tout l'été suivant, cependant avec moins de vigueur que les autres ormes. Le premier Jardinier le fit arracher en automne, persuadé qu'il ne pouvoit plus subsister à l'avenir. C'est dommage, dit M. de Fontenelle, qu'on ne l'ait pas laissé vivre autant qu'il auroit pu : mais les intérêts de la physique & ceux de la beauté du jardin se sont trouvés différens. M. Parent a montré à l'Académie une attestation de M. Dupuis, c'étoit le premier Jardinier, qui méritoit en effet d'être bien certifiée; car on a cru jusqu'à présent l'écorce beaucoup plus nécessaire à la vie des plantes. L'Académie avoit donc alors changé d'avis, & ne pensoit pas sur ce point en 1709, comme en 1707.

3°. Un *arbre* abandonné à lui-même, pousse à une certaine hauteur un certain nombre de branches plus ou moins grand: par exemple 2, 3, 4, 5, selon l'espece, le sol, l'exposition & les autres circonstances. Si ce même *arbre* est cultivé par l'amendement de la terre, par le labour au pied de l'*arbre*, & par l'arrosement durant les sécheresses, il poussera peut-être un plus grand nombre de branches & de rameaux; mais la culture par le retranchement d'une partie de ses branches, contribue plus qu'aucune autre industrie à la multiplication : de sorte qu'on peut dire que plus on retranche de cette sorte de corps vivans jusqu'à un certain point, plus on les multiplie.

Cela montre déja combien sont abondantes les ressources de cette sorte d'êtres vivans; car on peut dire que depuis l'extrémité des branches jusqu'au pied de l'arbre, il n'y a presque point d'endroit, si petit qu'on le puisse désigner, où il n'y ait une espece d'embryon de multiplication prêt à paroître, dès que l'occasion mettra l'*arbre* dans la nécessité de mettre au jour ce qu'il tenoit en réserve.

Si on n'avoit jamais vu d'*arbre* ébranché jusqu'à sa racine, on croiroit qu'un *arbre* en est estropié sans ressource & n'est plus bon qu'à être abattu, pour être débité en charpente ou mis au feu. Cependant si un orme, ou un chêne, ou un peuplier, en un mot, un *arbre* dont

la tige s'étend assez droite du pied à la cime, est ébranché de bas en haut, il poussera depuis le colet des branches retranchées jusqu'à la cime de la tige, de toutes parts, un nombre infini de bourgeons, qui poussant des jets de tous côtés, feront d'un tronc haut de trente à quarante pieds, comme un gros bouquet de feuilles si touffu, qu'à peine verra-t-on le corps de l'*arbre*.

Si on n'avoit jamais vu d'*arbre* étêté par un tourbillon de vent, ou par le retranchement exprès de son tronc au colet des branches, il n'y a personne qui ne regardât durant six mois, un *arbre* mis en cet état, comme un tronc mort & inhabile à toute génération; cependant cet *arbre* étêté repoussera du tronc au dessous de l'endroit où il avoit poussé ses branches, un grand nombre de jets, ou au couronnement, ou vers le couronnement.

On en peut dire autant des *arbres* coupés à rase terre; car ils repoussent autant & plus qu'à toute hauteur: c'est ce qui fait les *arbres* nains, en buisson ou en espalier, entre les fruitiers; & le taillis, entre les sauvageons. Voyez *Mém. de l'Acad.* de Paris *an. 1700. pag. 140.* Je rappelle ces faits, afin qu'on se détermine à réfléchir un peu plus sur cette reproduction, & à en tirer plus d'avantages encore qu'on n'a fait jusqu'à présent, soit pour l'ornement des jardins, soit pour l'utilité du jardinier.

4°. Comme il est nécessaire que les bois aient une certaine courbure pour la bonne & facile construction des vaisseaux; il y a long-tems que l'on a proposé de les plier jeunes dans les forêts: mais il ne paroit pas que jusqu'à présent on ait suivi cette idée, seroit-ce qu'elle est d'exécution difficile?

* 5°. L'écorce des *arbres*, sur-tout des vieux, se couvre souvent de mousse: & quoique les mousses ne soient pas de vraies plantes parasites, comme on l'a cru pendant long-tems; qu'elles se nourrissent, non de la seve des arbres, mais d'un terreau qui se forme dans les crevasses de l'écorce; elles peuvent y arrêter une humidité nuisible, & leur quantité est un mal auquel il convient de remédier. (D.)*

Pour cet effet, l'expédient le plus simple qui se présente seroit de la racler, sur-tout dans un tems de pluie, comme nous l'avons prescrit plus haut: mais outre que cette opération seroit longue dans bien des cas, elle seroit dans tous très-imparfaite; c'est-là ce qui détermina M. de Ressons à proposer à l'Académie de Paris en 1716, un moyen qu'on dit être plus court & plus sûr: c'est de faire avec la pointe d'une serpette une incision en ligne droite, qui pénetre au bois, depuis les premieres branches jusqu'à fleur de terre; cette longue plaie se referme au bout d'un certain tems, après quoi l'écorce est toujours nette & il n'y vient plus de mousse. Le tems de cette opération est depuis Mars jusqu'à la fin d'Avril. En Mai, l'écorce auroit trop de séve & s'entr'ouvriroit trop. Ce remede a été suggéré à M. de Ressons d'une maniere singuliere; il s'apperçut que les noyers, auxquels c'est la coutume en Bourgogne de faire des incisions, n'avoient point de lepre; & il conjectura qu'ils en étoient garantis par cette opération. Voy. dans les *Mém. de l'Acad.* de Paris *an. 1716. pag. 31. de l'Hist.* le rapport qu'il y a entre le remede & le mal.

6°. Pour peu qu'on ait fait attention à l'état des *arbres* qui forment les forêts, on aura remarqué que ceux qui sont plus près des bords sont considérablement plus gros que ceux qui sont plus proches du milieu, quoiqu'ils soient de même âge; d'où il s'ensuit, dit M. de Réaumur, dans un *Mémoire sur l'amélioration de nos forêts*, que quand on n'a pas une grande quantité de terrein où l'on puisse élever des *arbres* en futaie, il est plus avantageux de les laisser élever sur des lisieres longues & étroites, que de laisser élever la même quantité d'*arbres* sur un terrein plus large & moins long. Voyez *Mém. de l'Acad.* de Paris, *an. 1721. p. 291.*

7°. Le rigoureux hyver de 1709, dont la mémoire durera long-tems, fit mourir par toute la France un nombre prodigieux d'*arbres*: mais on remarqua, dit M. de Fontenelle, *Hist. de l'Acad.* de Paris *1710. p. 59.* que cette mortalité ne s'étendoit pas sur tous indifféremment: ceux qu'on auroit jugé en devoir être les plus exempts par leur force, y furent les plus sujets. Les *arbres* les plus durs, & qui conservent leurs feuilles pendant l'hyver, comme les lauriers, les cyprès, les chênes-verds, *&c.* & entre ceux qui sont plus tendres, comme les oliviers, les châtaigniers, les noyers, *&c.* ceux qui étoient plus vieux & plus forts moururent presque tous. On chercha dans l'Académie la cause de cette bisarrerie apparente, cela supposé qu'on s'étoit bien assuré de sa réalité; & M. Cassini le fils en donna une fort simple à l'égard des vieux *arbres*. Il dit avoir remarqué que le grand froid avoit détaché leur écorce d'avec le bois, de quelque maniere que cela fût arrivé. En effet, il est bien naturel que l'écorce soit plus adhérente au bois dans les jeunes *arbres* que dans les vieux, beaucoup plus remplis de sucs, & de sucs huileux. M. Chomel en imagina une autre raison. M. Homberg tenta aussi d'expliquer le même phénomene. Voyez leurs conjectures dans les *Mém. de l'Acad.* de Paris.

Quoi qu'il en soit, il est constant que plusieurs *arbres* qui sembloient avoir échappé à ce cruel hyver, parce qu'ils repousserent des branches & des feuilles à la séve du printems, ne purent profiter de celle de l'automne, & périrent tout-à-fait. Quand on les coupoit, on les trouvoit plus noirs & plus brûlés dans le cœur, que vers l'aubier & vers l'écorce; le cœur, qui est plus dur, avoit été plus endommagé que l'aubier; & il étoit déja mort, que l'aubier conservoit encore un petit reste de vie.

8°. Dans plusieurs *arbres* fruitiers, comme les pommiers, les poiriers, les châtaigniers, & généralement dans ceux qui en imitent le port, tels que sont les noyers, les chênes, les hêtres, la base de la touffe affecte toujours d'être parallele au plan d'où sortent les tiges, soit que ce plan soit horisontal ou qu'il ne le soit pas; soit que les tiges elles-mêmes soient perpendiculaires ou inclinées sur ce plan; & cette affectation est si constante, que si un *arbre* sort d'un endroit où le plan soit d'un côté horisontal, & de l'autre incliné à l'horison, la base de la touffe se tient d'un côté horisontale, & de l'autre s'incline à l'horison autant que le plan. C'est M. Dodart qui s'est le premier apperçu de ce phénomene extraordinaire, & qui en a recherché la cause.

Nous ne rapporterons point ici les conjectures de M. Dodart, parce que nous ne désespérons pas qu'on n'en forme quelque jour de plus vraisemblables & de plus heureuses; & que ce seroit détourner les esprits de cette recherche, que donner quelque satisfaction à la curiosité. Quand la solution d'une difficulté est éloignée, notre paresse nous dispose à prendre pour bonne la premiere qui nous est présentée: il suffit donc d'avoir appris le phénomene à ceux qui l'ignoroient.

9°. Tout le monde connoît ces cercles peu réguliers d'aubier & de bois parfait, qui se voient toujours dans le tronc d'un *arbre* coupé horisontalement, & qui marquent les accroissemens en grosseur qu'il a pris successivement; par-là on compte son âge assez sûrement. Le dernier cercle d'aubier qui est immédiatement enveloppé par l'écorce, & la derniere production du tronc en grosseur, est d'une substance plus rare & moins compacte, est bois moins parfait que le cercle qu'il enveloppe lui-même immédiatement, & qui a été la production de l'année précédente; & ainsi de suite jusqu'au cœur de l'*arbre*: mais on s'apperçoit qu'à mesure que les cercles concentriques sont plus petits, la différence des couleurs qui est entr'eux disparoît.

On croit assez communément que ces cercles sont plus serrés entr'eux du côté

du

du nord que du côté du midi ; & on en conclut qu'il seroit possible de s'orienter dans une forêt en coupant un *arbre.* En effet, il paroît assez naturel que les *arbres* croissent plus en grosseur du côté qu'ils sont plus exposés aux rayons du soleil : cependant ce sentiment n'est pas général ; on soutient que c'est du côté du midi que les cercles sont plus serrés ; & on en donne la raison physique, bonne ou mauvaise : quelques-uns même sont pour le levant, & d'autres pour le couchant.

On a trouvé par un grand nombre d'expériences que ces faits opposés sont vrais. L'*arbre* a de grosses racines qui se jettent les unes d'un côté, les autres de l'autre : s'il en avoit quatre à peu près égales, qui tendissent vers les quatre points cardinaux de l'horison, elles fourniroient à tout le tronc une nourriture égale, & les différens cercles auroient chaque année un même accroissement, une même augmentation de largeur ou d'épaisseur, sauf les inégalités qui peuvent survenir d'ailleurs : mais si une des quatre racines manque, celle du nord, par exemple, ce côté-là du tronc sera moins nourri, & les cercles par conséquent seront moins larges ou plus serrés du côté du nord : mais une grosse branche qui part du tronc d'un certain côté, fait le même effet qu'une grosse racine ; la nourriture qui a dû se porter à cette branche en plus grande abondance, a rendu les cercles plus larges de ce côté-là ; & delà le reste s'ensuit. Mais on voit que tout cela suppose une direction réguliere dans le mouvement des sucs de l'*arbre* : or une si parfaite régularité n'est pas dans la nature ; il faut y calculer des à peu près, réitérer des expériences, & reconnoître une cause générale à travers les petites altérations qu'on remarque dans ses effets.

D'où il s'ensuit que plus les grosses racines sont également distribuées autour du pied de l'*arbre*, & les grosses branches autour du tronc, plus la nourriture sera également distribuée dans toute la substance de l'*arbre* ; de sorte qu'on aura un signe extérieur d'une de ses principales qualités, relativement à l'usage des bois.

L'aubier se convertit peu-à-peu en bois parfait, qu'on appelle *cœur* : il lui arrive, par le mouvement soit direct soit latéral de la séve, des particules qui s'arrêtent dans les interstices de sa substance lâche, & la rendent plus ferme & plus dure. Avec le tems l'aubier n'est plus aubier ; c'est une couche ligneuse : le dernier aubier est à la circonférence extérieure du tronc ; & il n'y en a plus quand l'*arbre* cesse de croitre.

Un *arbre* est d'autant plus propre au service, qu'il a moins d'aubier & plus de cœur ; & MM. Duhamel & de Buffon, dont nous tirons ces remarques, ont trouvé, par des expériences réitérées, que les bons terreins ont toujours fourni les *arbres* qui avoient le moins d'aubier ; & que plus les couches d'aubier ont d'étendue, plus le nombre en est petit. En effet, c'est l'abondance de nourriture qui leur donne une plus grande étendue ; & cette même abondance fait qu'elles se convertissent plus promptement en bois, & ne sont plus au nombre des couches d'aubier.

L'aubier n'étant pas compté pour bois de service, deux *arbres* de même âge & de même espece peuvent être tels par la seule différence des terreins, que celui qui aura crû dans le bon aura deux fois plus de bois de service que l'autre, parce qu'il aura deux fois moins d'aubier. Il faut pour cela que les *arbres* soient d'un certain âge.

On croit communément qu'en plantant les jeunes *arbres* qu'on tire de la pépiniere, il faut les orienter comme ils l'étoient dans la pépiniere ; c'est une erreur : vingt-cinq jeunes *arbres* de même espece, plantés dans un même champ, alternativement orientés & non orientés comme dans la pépiniere, ont tous également réussi.

Le froid par lui-même diminue le mouvement de la séve, & par conséquent il

peut être au point de l'arrêter tout-à-fait, & l'*arbre* périra: mais le cas est rare; & communément le froid a besoin d'être aidé pour nuire beaucoup. L'eau, & toute liqueur aqueuse, se raréfie en se gelant; s'il y en a qui soit contenue dans les pores intérieurs de l'*arbre*, elle s'étendra donc par un certain degré de froid, & mettra nécessairement les petites parties les plus délicates dans une distension forcée & très-considérable; car on sait que la force de l'extension de l'eau qui se gele est presque prodigieuse; que le soleil survienne, il fondra brusquement tous ces petits glaçons, qui reprendront leur volume naturel: mais les parties de l'*arbre* qu'ils avoient distendues violemment, pourront ne pas reprendre de même leur premiere extension; & si elle leur étoit nécessaire pour les fonctions qu'elles doivent exercer, tout l'intérieur de l'*arbre* étant altéré, la végétation sera troublée, ou même détruite, du moins en quelque partie. Il auroit fallu que l'*arbre* eût été dégelé doucement & par degrés, comme on dégele ces parties gelées d'animaux vivans. Ce système est très-applicable à l'effet du grand froid de 1709, dont nous avons parlé plus haut.

Les plantes résineuses seront moins sujettes à la gelée, ou en seront moins endommagées que les autres. L'huile ne s'étend pas par le froid comme l'eau; au contraire, elle se resserre.

Un grand froid agit par lui-même sur les *arbres* qui contiendront le moins de ces petits glaçons intérieurs, ou qui n'en contiendront point du tout, si l'on veut; sur les *arbres* les plus exposés au soleil, & sur les parties les plus fortes, comme le tronc. On voit par-là quelles sont les circonstances dont un froid médiocre a besoin pour être nuisible: il y en a surtout deux fort à craindre; l'une, que les *arbres* aient été imbibés d'eau ou d'humidité quand le froid est venu, & qu'ensuite le dégel soit brusque; l'autre, que cela arrive dans un tems où les parties les plus tendres & les plus précieuses de l'*arbre*, les rejettons, les bourgeons, les fruits, commencent à se former.

L'hyver de 1709 rassembla les circonstances les plus facheuses; aussi est-on bien sûr qu'un pareil hyver ne peut être que rare. Le froid fut par lui-même fort vif: mais la combinaison des gelées & des dégels fut singuliérement funeste; après de grandes pluies, & immédiatement après vint une gelée très-forte dès son premier commencement; ensuite un dégel d'un jour ou deux, très-subit & très-court; & aussi-tôt une seconde gelée longue & forte.

MM. de Buffon & Duhamel ont vu beaucoup d'*arbres* qui se sentoient de l'hyver de 1709, & qui en avoient contracté des maladies ou des défauts sans remede. Un des plus remarquables est ce qu'ils ont appellé *le faux aubier:* on voit sous l'écorce de l'*arbre* le véritable aubier, ensuite une couche de bois parfait qui ne s'étend pas comme elle devroit jusqu'au centre du tronc, en devenant toujours plus parfaite, mais qui est suivie par une nouvelle couche de bois imparfait, ou de faux aubier; après quoi revient le bois parfait qui va jusqu'au centre. On est sûr par les indices de l'âge de l'*arbre* & de leurs différentes couches, que le faux aubier est de 1709. Ce qui cette année-là étoit le véritable aubier ne put se convertir en bon bois, parce qu'il fut trop altéré par l'excès du froid, la végétation ordinaire fut comme arrêtée-là: mais elle reprit son cours dans les années suivantes, & passa par dessus ce mauvais pas; de sorte que le nouvel aubier qui environna ce faux aubier, se convertit en bois de son tems, & qu'il resta à la circonférence du tronc celui qui devoit toujours y être naturellement.

Le faux aubier est donc un bois plus mal conditionné & plus imparfait que l'aubier; c'est ce que la différence de pesanteur & la facilité à rompre ont en effet prouvé. Un *arbre* qui auroit un faux aubier seroit fort défectueux pour les grands ouvrages, & d'autant plus que

ce vice est plus caché, & qu'on s'avise moins de le soupçonner.

Les gelées comme celle de 1709, & qui sont proprement des gelées d'hyver, ont rarement les conditions nécessaires pour faire tant de ravages, ou des ravages si marqués en grand: mais les gelées du printems, moins fortes en elles-mêmes, sont assez fréquentes, & assez souvent en état, par les circonstances, de faire beaucoup de mal. La théorie qui précede en rend raison: mais elle fournit en même tems dans la pratique de l'agriculture des regles pour y obvier, dont nous nous contenterons d'apporter quelques exemples.

Puisqu'il est si dangereux que les plantes soient attaquées par une gelée de printems, lorsqu'elles sont fort remplies d'humidité, il faut avoir attention, surtout pour les plantes délicates & précieuses, telles que la vigne, à ne les pas mettre dans un terrein naturellement humide, comme un fond, ni à l'abri d'un vent de nord qui auroit dissipé leur humidité, ni dans le voisinage d'autres plantes qui leur en auroient fourni de nouvelles par leur transpiration, ou de terres labourées nouvellement, qui feroient le même effet.

Les grands *arbres* mêmes, dès qu'ils sont tendres à la gelée, comme les chênes, doivent être compris dans cette regle: mais voyez dans le Mémoire même de MM. Duhamel & Buffon, *année 1737*, le détail des avantages qu'on peut retirer de leurs observations, & concluez avec l'Historien de l'Académie, 1°. que si la nécessité des expériences pouvoit être douteuse, rien ne la prouveroit mieux que les grands effets que de petites attentions peuvent avoir dans l'agriculture & dans le jardinage. On apperçoit à chaque moment des différences très-sensibles, dans des cas où il ne paroit pas qu'il dût s'en trouver aucune; d'où naissent-elles? de quelques principes qui échappent par leur peu d'importance apparente: 2°. que si l'agriculture qui occupe la plus grande partie des hommes pendant toute leur vie, & pour leurs besoins les plus essentiels, n'a pourtant fait que des progrès fort lents, c'est que ceux qui exercent par état cet art important, n'ont presque jamais un certain esprit de recherche & de curiosité; ou que quand ils l'ont, le loisir leur manque; ou que si le loisir ne leur manque pas, ils ne sont pas en état de rien hasarder pour des épreuves. Ces gens ne voient donc pas ce qu'ils sont forcés de voir, & n'apprennent que ce qu'ils ne peuvent, pour ainsi dire, éviter d'apprendre. Les Académies modernes ont enfin senti combien il étoit utile de tourner ses vues d'un côté si intéressant, quoique peut-être dépourvu d'un certain éclat: mais tout prend de l'étendue, de l'élévation & de la dignité dans certaines mains; le caractere de l'esprit de l'homme passe nécessairement dans la maniere dont il exécute sa tâche, & dans la maniere dont il l'expose. Il est des gens qui ne savent dire que de petites choses sur de grands sujets; il en est d'autres à qui les plus petits sujets en suggerent de grandes.

10°. Des *arbres* dépouillés de leur écorce dans toute leur tige, & laissés sur pied en cet état jusqu'à ce qu'ils meurent, ce qui ne va qu'à trois ou quatre ans au plus, fournissent un bois plus pesant, plus serré, & plus uniformément serré que ne feroient d'autres *arbres* de même espece, de même âge, de même grosseur, semblables en tout, mais qui n'auroient pas été dépouillés de leur écorce, & qui n'auroient pas été traités de même: outre cela ils fournissent plus de bois bon à employer; car des autres *arbres* il en faut retrancher l'aubier, qui est trop tendre & trop différent du cœur; au lieu que dans ceux-ci tout est cœur; ou leur aubier, ou ce qui en tient la place, est aussi dur, ou même plus dur que le cœur des autres. On trouvera dans les remarques précédentes de quoi expliquer ce phénomene; on n'a qu'à voir comment l'aubier devient bois parfait à la longue, & l'on verra comment il doit

ſe durcir tout en ſe formant, quand l'*arbre* eſt ſans écorce.

La différence de poids entre deux morceaux de chêne, qui ne different que de ce que l'un vient d'un *arbre* écorcé & que l'autre vient d'un *arbre* non écorcé, & par conſéquent la différence de ſolidité eſt d'un cinquieme, ce qui n'eſt pas peu conſidérable.

Malgré cet avantage de l'écorcement des *arbres*, les ordonnances le défendent ſévérement dans le Royaume de France; & les deux Académiciens, à qui nous avons obligation de ces expériences utiles, ont eu beſoin de permiſſion pour oſer les faire. Cette maniere de conſolider les bois n'étoit entiérement inconnue ni aux anciens ni aux modernes: Vitruve avoit dit que les *arbres* entaillés par le pied en acquéroient plus de qualité pour les bâtimens; & un Auteur moderne Anglois, cité par M. de Buffon, avoit rapporté cette pratique comme uſitée dans une province d'Angleterre.

Le tan néceſſaire pour les cuirs ſe fait avec l'écorce de chêne; & on l'enlevoit dans le tems de la ſéve, parce qu'alors elle étoit plus aiſée à enlever, & que l'opération coûtoit moins: mais ces *arbres* écorcés ayant été abattus, leurs ſouches repouſſoient moins, parce que les racines s'étoient trop épuiſées de ſucs; on croyoit d'ailleurs que ces ſouches ne repouſſoient plus du collet, comme il le faut pour faire de nouveau bois; ce qui n'eſt vrai que des vieux *arbres*, ainſi que M. de Buffon s'en eſt aſſuré.

Un *arbre* écorcé produit encore au moins pendant une année des feuilles, des bourgeons, des fleurs, & des fruits; par conſéquent il eſt monté des racines dans tout ſon bois, & dans celui même qui étoit le mieux formé, une quantité de ſéve ſuffiſante pour ces nouvelles productions. La ſeule ſéve propre à nourrir le bois, a formé auſſi tout le reſte: donc il n'eſt pas vrai, comme quelques-uns le croyent, que la ſéve de l'écorce, celle de l'aubier, & celle du bois, nourriſſent & forment chacune une certaine partie à l'excluſion des autres.

Pour comparer la tranſpiration des *arbres* écorcés & non écorcés, M. Duhamel fit paſſer dans de gros tuyaux de verre des tiges de jeunes arbres, toutes ſemblables; il les maſtiqua bien haut & bas, & il obſerva que pendant le cours d'une journée d'été tous les tuyaux ſe rempliſſoient d'une eſpece de vapeur, de brouillard, qui ſe condenſoit le ſoir en liqueur, & couloient en en-bas; c'étoit-là ſans doute la matiere de la tranſpiration; elle étoit ſenſiblement plus abondante dans les *arbres* écorcés: de plus on voyoit ſortir des pores de leur bois une ſéve épaiſſe & comme gommeuſe.

Delà M. Duhamel conclut que l'écorce empêche l'excès de la tranſpiration, & la réduit à n'être que telle qu'il le faut pour la végétation de la plante; que puiſqu'il s'échappe beaucoup plus de ſucs des *arbres* écorcés, leurs couches extérieures doivent ſe deſſécher plus aiſément & plus promptement; que ce deſſéchement doit gagner les couches intérieures, &c. Ce raiſonnement de M. Duhamel explique peut-être le durciſſement prompt des couches extérieures: mais il ne s'accorde pas, ce me ſemble, auſſi facilement avec l'accroiſſement de poids qui ſurvient dans le bois des *arbres* écorcés.

Si l'écorcement d'un *arbre* contribue à le faire mourir, M. Duhamel conjecture que quelque enduit pourroit lui prolonger la vie, ſans qu'il prit un nouvel accroiſſement: mais il ne pourroit vivre ſans s'accroître, qu'il ne devint plus dur & plus compact; & par conſéquent plus propre encore aux uſages qu'on en pourroit tirer: la conjecture de M. Duhamel mérite donc beaucoup d'attention.

Mais nous ne finirons point cet article ſans faire mention de quelques autres vues de l'habile Académicien que nous venons de citer, & qui ſont entiérement de notre ſujet.

La maniere de multiplier les *arbres* par bouture & par marcotte, eſt extrémement ancienne & connue de tous ceux

qui se sont mêlés d'agriculture. Une branche piquée en terre devient un *arbre* de la même espece que l'*arbre* dont elle a été séparée. Cette maniere de multiplier les *arbres* est beaucoup plus prompte que la voie de semence; & d'ailleurs elle est unique pour les *arbres* étrangers transportés dans ce pays-ci, & qui n'y produisent point de graine. C'est aussi ce qui a engagé M. Duhamel à examiner cette méthode avec plus de soin.

Faire des marcottes ou des boutures, c'est faire ensorte qu'une branche qui n'a point de racines s'en garnisse; avec cette différence que si la branche est séparée de l'*arbre* qui l'a produite, c'est une bouture; & que si elle y tient pendant le cours de l'opération, c'est une marcotte. *v.* BOUTURE & MARCOTTE. Il étoit donc nécessaire d'examiner avec attention comment se faisoit le développement des racines, si on vouloit parvenir à le faciliter.

Sans vouloir établir dans les *arbres* une circulation de séve analogue à la circulation de sang qui se fait dans le corps animal, M. Duhamel admet une séve montante qui sert à nourrir les branches, les feuilles & les bourgeons; & une descendante qui se porte vers les racines. L'existence de ces deux especes de séves est démontrée par plusieurs expériences. Celle-ci sur-tout la prouve avec la derniere évidence. Si on interrompt par un anneau circulaire enlevé à l'écorce, ou par une forte ligature, le cours de la séve, il se forme aux extrémités de l'écorce coupée deux bourrelets: mais le plus haut, celui qui est au bas de l'écorce supérieure, est beaucoup plus fort que l'inférieur, que celui qui couronne la partie la plus basse de l'écorce. La même chose arrive à l'insertion des greffes; il s'y forme de même une grosseur; & si cette grosseur est à portée de la terre, elle ne manque pas de pousser des racines: alors si le sujet est plus foible que l'*arbre* qu'on a greffé dessus, il périt, & la greffe devient une véritable bouture.

L'analogie de ces bourrelets & de ces grosseurs dont nous venons de parler, a conduit M. Duhamel à penser que ceux-ci pourroient de même donner des racines; il les a enveloppés de terre ou de mousse humectée d'eau, & il a vu qu'en effet ils en produisoient en abondance.

Voilà donc déja un moyen d'assurer le succès des boutures. Ordinairement elles ne périssent que parce qu'il faut qu'elles vivent de la séve qu'elles contiennent, & de ce qu'elles peuvent tirer de l'air par leurs bourgeons, jusqu'à ce qu'elles aient formé des racines par le moyen que nous venons d'indiquer. En faisant sur la branche encore attachée à l'*arbre* la plus grande partie de ce qui se passeroit en terre, on les préservera de la pourriture & du desséchement, qui sont ce qu'elles ont le plus à craindre.

M. Duhamel ne s'est pas contenté de cette expérience, il a voulu connoître la cause qui faisoit descendre la séve en si grande abondance. On pouvoit soupçonner que c'étoit la pesanteur. Pour s'en éclaircir, après avoir fait des entailles & des ligatures à des branches, il les a pliées de façon qu'elles eussent la tête en bas; cette situation n'a point troublé l'opération de la nature; & les bourrelets se sont formés, comme si la branche eût été dans sa situation naturelle. Mais voici quelque chose de plus surprenant. M. Duhamel a planté des *arbres* dans une situation absolument renversée, les branches dans la terre & les racines en l'air; ils ont repris dans cette étrange position, les branches ont produit des racines & les racines des feuilles. Il est vrai qu'ils ont d'abord poussé plus foiblement que ceux qui étoient plantés à l'ordinaire: mais enfin ils ont poussé; & dans quelques-uns de ces sujets, la différence au bout de quelques années ne s'appercevoit plus.

Il en a fait arracher plusieurs, & il a vu que les racines portoient toutes des grosseurs qui se trouvoient à l'insertion des bourgeons; il a jugé en conséquence que ces grosseurs analogues aux lou-

pes des greffes & aux bourrelets causés par les ligatures, étoient indifférentes à produire des bourgeons ou des racines. Pour s'en assûrer il a fait élever à trois pieds de haut une futaille qu'il a remplie de terre; après en avoir percé le fond de plusieurs trous; il a passé par ces trous des boutures, dont le bout entroit dans le terrein au-dessous de la futaille. Les unes étoient placées le gros bout en haut, & les autres au contraire. Toutes ont poussé des racines dans la partie qui entroit dans le terrein, des bourgeons & des feuilles entre le terrein & la futaille, des racines dans la futaille & des feuilles au-dessus.

Les germes qui existent dans les *arbres* sont donc également propres à produire des bourgeons ou des racines: le seul concours des circonstances les détermine à l'un ou à l'autre.

* Ou bien il y a dans toute l'écorce des germes propres à produire des branches, & d'autres propres à produire des racines; dont les premiers ne se développent qu'à l'air & les derniers dans la terre. (D.) *

M. Duhamel appuie l'expérience précédente par un grand nombre d'autres, & donne le manuel de l'opération nécessaire pour élever des boutures avec autant de sûreté & de facilité qu'il est possible. Voici l'extrait de ce manuel.

Le vrai tems pour couper les boutures est vers le commencement du mois de Mars. Miller veut qu'on attende l'automne pour les boutures d'*arbres* verds: & peut-être a-t-il raison. Il faut choisir une branche dont le bois soit bien formé, & dont les boutons paroissent bien conditionnés. On fera former un bourrelet si on en a le tems & la commodité: dans ce cas si la branche est menue, on n'entaillera pas l'écorce; il suffira d'une ligature ferme de léton ou de ficelle cirée: si elle a plus d'un pouce de diametre, on pourra enlever un petit anneau d'écorce de la largeur d'une ligne, & recouvrir le bois de plusieurs tours de fil ciré: si la branche ne périt pas, le bourrelet en sera plus gros & plus disposé à produire des racines; on recouvrira aussitôt l'endroit où se doit former le bourrelet avec de la terre & de la mousse qu'on retiendra avec un réseau de ficelle: on fera bien de garantir cet endroit du soleil, & de le tenir un peu humide. Le mois de Mars suivant, si en défaisant l'appareil on trouve au-dessus de la ligature un gros bourrelet, on aura tout lieu d'espérer du succès; si le bourrelet est chargé de mamelons ou de racines, le succès est certain; on pourra en assûrance couper les boutures au-dessous du bourrelet & les mettre en terre, comme on va dire.

Si on n'a pas le tems ou la commodité de laisser former des bourrelets, on enlevera du moins avec les boutures la grosseur qui se trouve à l'insertion des branches. Si dans la portion des boutures qui doit être en terre il y a quelques branches à retrancher, on ne les abattra pas au ras de la branche: mais pour ménager la grosseur dont on vient de parler, on conservera sur les boutures une petite éminence qui ait seulement deux lignes d'épaisseur.

Si à la portion des boutures qui doit être en terre il y avoit des boutons, on les arracheroit, en ménageant seulement les petites éminences qui les supportent, puisqu'on a reconnu qu'elles sont disposées à fournir des racines. Malpighi recommande de faire de petites entailles à l'écorce; & je crois que cette précaution peut être avantageuse.

Voilà les boutures choisies & taillées: il faut faire ensorte qu'elles ne se dessechent pas, qu'elles ne pourrissent pas, & qu'elles poussent promptement des racines. Voyez dans le Mémoire de M. Duhamel ce qu'on peut pratiquer pour remplir ces intentions.

Quant aux marcottes, quand on veut en avoir beaucoup d'un même *arbre*, on fait ce que les jardiniers appellent des *meres*, c'est-à-dire, qu'on abat un gros *abre* presqu'à ras de terre; le tronc coupé pousse au printems quantité de bour-

geons; l'automne suivante on bute la souche, c'est-à-dire qu'on la couvre d'un bon demi-pied d'épaisseur de terre, ayant soin que les bourgeons sortent en-dehors : deux ans apres on trouve tous ces bourgeons garnis de bonnes racines, & en état d'être mis en pépiniere ; & comme la souche à mesure qu'on la décharge de bourgeons qui ont pris racine, en fournit de nouveaux, une mere bien ménagée fournit tous les deux ans du plant enraciné en abondance, & cela pendant des 12 à 15 années.

La tige pousse d'autant plus de bourgeons qu'elle est plus grosse, & qu'on n'auroit qu'un très-petit nombre de boutures d'une tige qui n'auroit que deux à trois pouces de diametre. En ce cas, on coupe la tige à un pied ou deux pieds de terre : elle produit quantité de bourgeons dans toute cette longueur; l'automne on fait une décomble tout autour & une tranchée, dans le milieu de laquelle on couche cette tige, & on étend de côté & d'autre tous les bourgeons. On couvre de terre la tige couchée, l'insertion des bourgeons; & on peut être assûré que la seconde année, toutes ces marcottes seront bien garnies de racines.

Mais il y a des branches qui seront dix à douze ans en terre, sans y produire la moindre racine; tel est le catalpa : alors il faut arrêter la séve descendante, & occasionner la formation d'un bourrelet par incision ou par ligature.

On fera l'incision ou la ligature à la partie basse. Si on laisse les bourgeons dans la situation qu'ils ont prise naturellement, on fera la ligature le plus près qu'on pourra de la souche ou de la branche dont on sort la marcotte. Si on est obligé de courber la marcotte, on placera la ligature à la partie la plus basse au-dessous d'un bouton de l'éruption d'une branche, &c.

Enfin comme les racines poussent aux endroits où les tumeurs sont environnées d'une terre convenablement humectée, on entretiendra la terre fraîche & humide ; ce sera pour les marcottes qu'on fait en pleine terre; en couvrant la terre de litiere & en l'arrosant. Quant aux marcottes qu'on passe dans des mannequins, pots ou caisses, voyez dans le Mémoire de M. Duhamel les précautions qu'il faut prendre.

Il suit de tout ce qui précede, que plus on étudie la nature, plus on est étonné de trouver dans les sujets les plus vils en apparence des phénomenes dignes de toute l'attention & de toute la curiosité du Philosophe. Ce n'est pas assez de la suivre dans son cours ordinaire & reglé, il faut quelquefois essayer de la dérouter, pour connoître toute sa fécondité & toutes ses ressources. Le peuple rira du Philosophe quand il le verra occupé dans ses jardins à déraciner des *arbres* pour leur mettre la cime en terre & les racines en l'air : mais ce peuple s'émerveillera quand il verra les branches prendre racine, & les racines se couvrir de feuilles. Tous les jours le sage joue le rôle de Démocrite, & ceux qui l'environnent celui des Abdéritains. Cette aventure est des premiers âges de la Philosophie & d'aujourd'hui.

* *Maladies des arbres & remedes.* Après que les *arbres* ont profité en grosseur & en étendue, & qu'ils ont donné pendant certain nombre d'années les fruits principalement destinés à leur multiplication; ils tombent dans la dégradation de la vieillesse, & périssent, les uns plutôt, les autres plus tard. Il y a dans l'intervalle de leur durée un tems où il convient d'exploiter les *arbres* de service.

Les *arbres* qui sont dans un état de dépérissement peuvent se renouveller par le récepage. *v.* RECEPER.

Les *arbres*, dans le tems même de leur plus grande vigueur, sont exposés à des maladies : dont les principales sont occasionnées ou par l'excès d'humidité ou de séchresse, ou par quelque dépravation du terrein.

On a l'expérience que les jeunes *arbres* périssent ou croissent malades ou languissans, dans une pépiniere dont le sol

eſt trop ſec. Ceux qui ont été élevés dans un terrein gras & humide, ne réuſſiſſent pas lorſqu'enſuite on les plante dans des terreins un peu ſecs.

Les feuilles des *arbres* fruitiers deviennent quelquefois jaunes: cet effet eſt produit par le défaut de ſucs nourriciers. On y remédie en mettant au pied des *arbres* dans les terres légeres, de la ſuie & des cendres, & dans les terres froides, du fumier de pigeon. On voit quelquefois dans les grandes chaleurs de l'été, les feuilles de quelques arbres fruitiers ſe faner & pencher. On a beau arroſer l'*arbre*, les feuilles ne ſe raniment point. Le véritable remede eſt d'arroſer les feuilles. Sans ce ſoin l'*arbre* courroit riſque de périr.

Quelques attentions qu'on apporte à bien faire les ſemis de bois, il ſe rencontre toujours des places vuides, où le peu de gland qui y ſubſiſte ſe montre languiſſant. Si le mal vient de ce que l'eau ſéjourne trop long-tems dans ces endroits, on fera enſorte de lui donner un écoulement par des ſaignées; ou bien on y plantera des *arbres* aquatiques. Mais il arrive ſouvent qu'on ne ſait à quoi attribuer ces ſortes de clairieres: alors le mieux eſt d'y planter par diſtance & ſans ordre, des bouleaux ou des marſeaux; qui par leur ombre favoriſeront l'accroiſſement des autres *arbres* dont on aura répandu la graine.

Si le terrein humide fait pourrir les racines juſqu'au vif, il faut commencer par couper les racines pourries, & remettre au pied de l'*arbre* de la terre neuve. Je ſuppoſe qu'on ait fait des tranchées pour l'écoulement des eaux.

Quelques eſpeces d'arbres, dans les terres graſſes, ſont ſujets à une ſorte de plétore: tel eſt l'orme à larges feuilles qui jauniſſent & ſe deſſéchent. M. Duhamel penſe que des inciſions longitudinales, en donnant l'écoulement à cette ſeve ſurabondante, pourroient guérir cette maladie. *v.* BALIVEAU.

Dans les endroits montueux & en pente, le ſol & le tuf ont quelquefois des lézardes trop profondes pour que les racines atteignent la terre du deſſous: alors les *arbres* tombent en langueur, malgré la bonté du terrein ſuperficiel & la meilleure culture. Or puis que les ſoins que l'on apporte à bien planter & gouverner les *arbres*, n'empêchent pas qu'il n'en meure toujours quelques-uns, on ſent l'importance d'en élever à part qui ſoient en état de les remplacer & d'égaler leurs voiſins. *v.* BATARDIERE.

Lorſque les ſucs & la ſubſtance d'un *arbre* ſont viciés par la faute du terrein, on voit communément la tige ou les branches chargées de mouſſe ou d'autres petites plantes paraſites; ou bien on y apperçoit une eſpece de gale ou teigne, qui ronge l'écorce. Il faut déchauſſer les *arbres* & y mettre du fumier de mouton. Les jeunes arbres mouſſeux peuvent ſe rétablir dans un terrein qui leur convienne: & il y a des moyens de détruire ces plantes qui l'alterent. *v.* MOUSSE. Pour ce qui eſt de la gale ou teigne, les *arbres* qui en ſont attaqués doivent être arrachés pour brûler. Mais auparavant on eſſayera de couper juſqu'au vif l'endroit malade & on le couvrira enſuite de fiente de vache. On doit faire la même choſe aux parties des *arbres* fruitiers dans leſquelles s'extravaſe la gomme. Si c'eſt des *arbres* qui donnent les réſines & les gommes, il faut leur faire des inciſions, pour y attirer cette liqueur ſanieuſe.

On doit traiter de même tout *arbre* qui a des veines noires & mortifiées entre le bois & l'écorce: elles ſont les annonces du chancre. *v.* CHANCRE.

Les ulceres, & en général l'extravaſion des ſucs, les excroiſſances, ſont des maladies de conſéquence pour les *arbres*.

M. Duhamel dit qu'un coup de ſoleil vif peut occaſionner un bourſoufflement local dans quelques parties des *arbres* de haute tige; contre l'ardeur du ſoleil, il eſt utile de faire un cordon de paille gros comme le pouce, & les en entourer depuis le pied juſqu'aux branches, les tours bien joints les uns contre les autres, mais ſans trop ſerrer la tige, & les tenir

tenir en cet état deux ou trois ans: l'écorce s'y conserve très-fraîche & vive, & l'*arbre* n'est point gêné dans ses progrès. Cet expédient le défend encore de la dent des animaux.

De fortes gelées sont capables de produire un pareil boursoufflement, & d'autres maladies. Les vents d'est & de Nord-est occasionnent quelquefois dans les plantes une si grande transpiration, que les fleurs se détachent & les fruits coulent. Dans ce cas il faut arroser abondamment les *arbres* & même leurs feuilles & leurs fleurs. *v.* PLANTATION, BALIVEAU, GELÉE, GELIVURE, BOIS.

Outre les plantes parasites, il y en a d'autres qui occasionnent des maladies & le dépérissement des *arbres*, en leur dérobant la nourriture. Tels sont plusieurs chiendents, qui s'établissent & s'étendent dans un terrein qu'on n'a pas soin de bien labourer jusqu'à une distance des *arbres* suffisante, pour que les racines de ces plantes traçantes ne puissent parvenir à celles des *arbres*. Il y en a entre autres une espece dont les feuilles sont larges & rudes comme celles du souchet, laquelle trace prodigieusement & fait périr les jeunes *arbres* qu'elle environne. Le déchaussement & le fumier sont le seul remede.

Le sainfoin, la luzerne, & autres semblables plantes vivaces qui prennent beaucoup de nourriture, épuisent encore les *arbres* plantés au milieu d'elles; sur-tout quand ils n'ont pas assez de vigueur pour partager le suc de la terre, comme les *arbres* de différentes tailles subsistent ensemble dans les bois. C'est pourquoi on doit ne semer de ces prairies artificielles qu'à quatre toises des *arbres*: le reste du terrein peut être mis en plantes annuelles. *v.* BALIVEAU. Encore ces dernieres peuvent-elles nuire aux *arbres* jeunes & peu vigoureux; si on n'en laisse pas la tige isolée, à la distance d'un espace quarré de deux pieds de côté.

Les tonneres, les vents & les grêles mutilent quelquefois les *arbres*. Ce qu'il y a de mieux à faire alors est de retrancher les branches altérées. Les racines poussant avec plus de vigueur donnent de nouvelles branches.

Il y a des animaux qui rongent & coupent les plus tendres racines: tel est le mulot.

Les Insectes font un tort considérable; *v.* SCARABÉE, CANTHARIDE, CHENILLE, HANNETON, FOURMI, PUCERON, PUNAISE, TIGRE, VER, INSECTE, &c. Tantôt ils font périr l'*arbre* par les racines dont ils se nourrissent; tantôt par les feuilles dont ils le privent subitement, ou en détruisant ses bourgeons; tantôt en s'insinuant dans le bois d'un *arbre* vif, dont ils brisent le tissu, ce qui fait que l'*arbre* meurt ou devient plus sujet à être rompu par le vent.

Dans le district de Montpellier s'est faite avec succès l'épreuve d'un moyen propre à détruire les petites fourmis & toutes les sortes de vermines qui dévorent les premiers jets des *arbres* fruitiers. Ce moyen consiste à transporter dans les jardins un grand nombre de grosses fourmis qui se trouvent ordinairement dans les bois. Celles-ci par l'antipathie qui regne entr'elles & les petites fourmis, ainsi que les autres especes de poux & de vermines qui s'attachent aux *arbres*, les combattent jusqu'à ce qu'elles soient venues à bout de les exterminer ou du moins de les expulser de leur voisinage. On a en effet remarqué que dans les jardins où il n'habite que de grosses fourmis, les *arbres* viennent très-bien & prosperent au mieux.

Contre les chenilles & les limaçons on conseille de mettre autour du tronc de chaque *arbre* une couple de tours de corde faite de crin de cheval, comme celles dont on se sert pour suspendre les draps. Ces cordes sont si hérissées de pointes qu'aucun de ces insectes ne peut passer par dessus sans se piquer & se tuer. Pour garantir les espaliers il faut non-seulement que la corde entoure le pied, mais encore qu'elle fasse autour des bran-

ches un circuit, enforte que les branches soient enfermées. Cet ouvrage doit être fait en hyver. Pour les plantes potageres il faut coucher autour de la planche la corde & la bien arrêter. *v.* CHENILLE. Il faut ramasser soigneusement les nids des chenilles & d'autres insectes qui incommodent les arbres, ôter toutes les feuilles recoquillées; c'est là où la plus mauvaise vermine se niche, quoiqu'elle soit à peine visible sans le secours du microscope. Cet ouvrage est très-nécessaire; car chaque insecte augmente tous les ans de quatre cens & davantage. Par exemple, les chenilles qui vivent sur les choux & qui se changent en papillons jaunes, font des œufs deux fois l'année. Ainsi vous devez en attendre de la double production d'une chenille, au moins cent soixante mille.

Pour préserver les arbres des insectes & les fertiliser. Ayez un tonneau qui contienne environ deux cens quarante pintes d'eau. Mettez dans ce tonneau un demi-boisseau de crotin de pigeon, autant de celui de brebis, autant de celui de poule, un demi-boisseau de fiente de vache, & même quantité de crotin de cheval: ajoûtez-y un boisseau de suie de cheminée, faites bouillir du genêt ou autres plantes fortes dans de l'eau de lessive; lorsque les plantes seront bien cuites, retirez-les, & jettez votre lessive ainsi imprégnée du suc des plantes dans le tonneau. Remuez le tout pendant quatre ou cinq jours.

Lorsque cette liqueur a bien fermenté, arrosez-en le pied d'un arbre que vous appercevrez malade, & répandez-en assez pour qu'elle pénetre jusqu'aux racines. Vous pouvez aussi en asperger les branches & les feuilles, si vous y appercevez des insectes.

Si l'*arbre* est bien malade & qu'il ait langui tout l'été, faites au mois d'Octobre ou de Novembre une espece de bassin autour de l'*arbre*, & mettez-y le marc qui est resté au fond du tonneau.

Si l'on n'avoit pas le tems de préparer la lessive, on pourroit en attendant qu'elle fût prête, saupoudrer simplement l'*arbre* attaqué des insectes avec de la suie de cheminée, pendant que la rosée est encore sur les feuilles ou après la pluie, afin que la suie s'y attache. On peut répéter cette opération lorsque les pluies auront lavé les feuilles.

Cette lessive peut aussi être employée pour préserver toutes sortes de plantes. Si l'on s'en sert pour les graines, on les mettra à l'abri des pucerons & autres vermines, elles donneront d'ailleurs de meilleures & de plus belles productions. Elle est également un tres-bon engrais & un très-bon remede contre les maladies des *arbres*.

Nombre d'autres accidens font à craindre pour les *arbres*. Le vent les rompt, les déracine, leur fait prendre une mauvaise forme. *v.* ARBRE *de Lisiere*. Les voitures les ébranlent & les écorchent. Ils ont beaucoup à souffrir des lapins, des chevaux, du bétail & du fauve, qui foulent les jeunes plants, ébranlent les *arbres* mal affermis, enlevent l'écorce délicate, broutent les feuilles, les boutons, & le jeune bois. En conséquence, M. Duhamel veut que l'on fasse, dans l'année qui suit celle de la plantation d'une avenue, un fossé tout le long des filets d'*arbres*; & qu'on en rejette la terre de leur côté. Ce fossé, que l'on cure de tems à autre, étouffe l'herbe, tient lieu de tout labour, rassemble auprès des *arbres* l'eau des pluies utile aux racines; il protege les *arbres* contre les voitures: & les *arbres* buttés par terre se trouvent plus fermes pour résister au vent. *v.* BOIS.

Les plaies qu'un Cultivateur intelligent fait aux *arbres* par la taille, la greffe, &c.. ne peuvent causer de dommage: il sait y apporter le remede.

Mais il y a d'autres plaies qui endommagent la substance de l'*arbre*. Je parle de celles qu'occasionne la négligence ou la mal-adresse du Cultivateur. Ainsi, lorsque pour rétablir une allée négligée depuis long-tems, on y fait un grand élagage, les grosses branches qu'on ne

peut se dispenser d'abattre, laissent toujours sous la cicatrice qui se forme au tronc, un vuide intérieur; parce que le nouveau bois ne se réunit jamais parfaitement avec l'ancien. *v.* ELAGUER, TAILLE. Combien de racines sont endommagées par la bêche; éclatées, rompues en déplantant ! Ce sont autant de plaies dangereuses si on les néglige, & qu'elles se trouvent à des endroits qu'on ne puisse retrancher sans nuire au pied de l'*arbre*.

Je n'ai pas trouvé occasion de placer dans le corps de cet article, divers détails curieux & accompagnés de vues intéressantes concernant les *arbres*. Ils sont distribués dans les articles FEUILLE, FRUIT, RACINE, FLEUR, BRANCHE, SEVE, ARROSEMENT, JARDIN, &c. Pour ce qui regarde un plus long détail de la plantation des *arbres*, *v.* PLANTATION. *

ARBRE, (N), *Hist. Nat.*, nom d'un reptile du Cap de Bonne-Esperance, qui a deux aunes de longueur, & trois quarts de pouce d'épaisseur.

On dit d'un *arbre* qu'il est couronné & mort en cime, lorsque le haut pousse des rejets qui forment une espece de couronne.

ARBRE, *Hist. Nat. Bot.*, *arbor sapinda*; genre de plante observé par le P. Plumier. Ses fleurs sont composées ordinairement de quatre pétales disposés en rose. Le pistil sort d'un calice composé de quatre feuilles, & devient dans la suite un fruit sphérique, qui renferme une petite noix aussi sphérique, dans laquelle il y a une amande de même figure. Tournefort, *Inst. rei herb.* *v.* PLANTE.

Cet *arbre* est désigné dans les Botanistes par *arbor saconaria Americana*. Il croit à la Jamaïque & dans d'autres contrées des Indes occidentales. Son fruit est mûr en Octobre: lorsqu'il est sec, il est sphérique, d'une couleur rougeâtre, plus petit qu'une noix de galle, amer au goût, mais sans odeur.

On le recommande dans les pâles couleurs. Le fruit passe pour un spécifique contre cette maladie; il la guérit infailliblement, sur-tout quand on a fait usage des eaux ferrugineuses. On en croit la teinture, l'extrait & l'esprit plus énergiques encore.

ARBRE DE JUDÉE *ou* ARBRE DE JUDAS. *v.* GAINIER.

ARBRE D'AMOUR. *v.* GAINIER.

ARBRE DE BEAUME, (N), *Hist. Nat.*, ainsi nommé par les habitans des isles Antilles. Cet arbrisseau porte des feuilles assez semblables à celles de la sauge; mais plus épaisses, plus farineuses & sans odeur. On remarque sur ses feuilles dix à douze petites graines rudes. Lorsqu'on arrache les feuilles il sort de leur queue quelques gouttes d'une liqueur jaune, sans odeur, un peu amere & astringente. On conserve précieusement cette liqueur dans des fioles, & on en fait usage comme du beaume du Perou, pour les blessures.

ARBRE À CASTOR. *v.* MAGNOLIA.

ARBRE À CIRE. *v.* CIRIER.

ARBRE À CHOUX, (N), *Hist. Nat.*, on a donné ce nom à une espece de Palmier qui porte à sa cime une tête assez semblable à un chou & bonne à manger. *v.* PALMIER. (D.)

ARBRE À CORAIL, (N), *Bot.* Dans l'usage ordinaire on étend ce nom à diverses plantes dont les fruits sont rouges: telles que le solanum appellé amomum, un capticum vivace, &c. Mais celles qui portent proprement ce nom sont des plantes papillonnacées, d'un genre que Tournefort appelle *Corallodendron*, & Linné *Erythrina*. Les fleurs de ce genre ont le calice divisé en deux levres simples & entieres, l'étendard fort long, étroit, & recourbé en goutiere, les ailes & la nacelle fort petites: les gousses qui les suivent sont fort longues & contiennent quelques semences en forme de rein. *v.* PAPILLONNACÉES.

Les principales especes de ce genre sont l'*arbre à corail épineux* ou *bois immortel*: *erythrina foliis ternatis, caule arboreo spinoso*, Linn. Ses feuilles naissent trois à trois sur une queue: ses fleurs sont d'un beau rouge de vermillon, & ses gousses

d'un rouge brun. On en distingue deux variétés qui naissent l'une dans les Indes orientales, l'autre en Amérique.

2°. *Erythrina foliis ternatis, caule simplicissimo inermi*, Linn. Cette espece qui croît à la Caroline, est herbacée, mais vivace, & sans piquans : sa racine est très-grosse, & ses fleurs forment un grand épi.

3°. La troisieme est un *arbre* de l'Amérique méridionale que Linné nomme *erythrina foliis pinnatis, teguminibus membranaceo tetragonis. sp. pl.* (D.)

* On doit faire venir leur graine d'Amérique ; la semer au printems sur couche chaude ; transplanter les jeunes plantes lorsqu'elles seront parvenues à la hauteur de cinq à six pouces, dans des pots, qu'on enfouit aussi dans une couche, & qu'on aura soin de garantir du soleil, jusqu'à ce qu'elles aient repris ; ensuite on leur donnera de l'air, de tems à autre, pendant les grandes chaleurs ; en Juillet & Août encore plus, pour les endurcir contre l'hyver ; en Septembre, on les place dans la serre un peu chaude, où il leur faut peu d'arrosement. *

Arbre à Cueillere. *v.* Kalmia.

Arbre d'encens, (N), *Hist. Nat.*, *Terebinthus pistacia fructu non eduli*, Plum. ; arbre qui croît dans la Guiane. Son bois est rougeâtre & il en distille abondamment une gomme résine d'une couleur semblable à la gomme élemi. On la brûle dans les Eglises de Cayenne au lieu d'encens. Son odeur est peu agréable.

Arbre *encroué*, (N), terme d'*Eaux & Forêts* ; c'est un *arbre* qui en s'abattant, est tombé sur un autre, l'a endommagé, & y a engagé ses branches, de maniere qu'on ne peut abattre l'un sans l'autre. Un Ordonnance en France porte que, „Les *arbres* seront abattus ensorte qu'ils tombent dans „ les ventes sans endommager les *arbres* „ retenus, à peine de dommages & intérêts contre le Marchand ; & s'il arrivoit que les *arbres* abattus demeurassent encroués, les Marchands ne pourront faire abattre l'*arbre* sur lequel celui qui sera tombé se trouvera encroué, „ sans la permission du Grand-Maître „ ou des Officiers, après avoir pourvu „ à l'indemnité du Roi. "

Arbre *à enivrer les poissons*, (N), *Hist. Nat.* Il n'a point d'autre nom, & il le tire de son effet. Cet arbre qui croît aux Antilles est de la grosseur d'un grand poirier ; il porte des feuilles assez semblables à celles des pois communs, mais plus épaisses. Son bois est jaune & assez dur. On prend l'écorce des racines de cet arbre, on la pile ; on la réduit comme du tan, & on la met dans des sacs. Lorsqu'on veut aller pêcher dans quelques riviéres ou quelques baies de mer, on met ces sacs dans l'eau, on les y agite. Toutes les particules d'écorce qui se détachent, se répandent dans l'eau, & le poisson qui avale continuellement de l'eau, est enivré par ces corpuscules. Il bondit alors sur les eaux, nage sur le dos, de côté & de travers, & vient se jetter sur le rivage. On prend alors facilement quantité de poissons, grands & petits, & même des tortues.

Arbre à Fraises. *v.* Arbousier.

Arbre *laiteux des Antilles*, (N), *Hist. Nat.*, *Sideroxillon* ; ainsi nommé parce qu'il sort en grande abondance, des incisions qu'on lui fait, un suc laiteux, âcre & caustique. Cet arbre croît sur les rochers : son bois est si tendre qu'en le secouant on casse ses branches. D'un coup de bâton on le fait sauter en pieces. Il s'éleve à la hauteur de deux piques, & est de la grosseur de la jambe.

· Arbre aux lentilles *ou* Arbre *aux pois de Sibérie*, (N), *Bot.* Cet arbrisseau originaire de Sibérie & d'autres lieux de l'Asie septentrionale, est du genre appellé *robinia*. *v.* Acacia commun. Linné le nomme *Robinia pedunculis simplicissimis, foliis abrupté pinnatis.* C'est l'*Aspalathus arborescens* &c. d'Amman ; *Caragana Siberica*, Roy. Dans un sol favorable, il a la taille d'un bouleau ordinaire : ses feuilles sont composées d'un grand nombre de petites folioles ovales, rangées par paires sur une côte, sans impair : ses fleurs sont d'un jaune doré, & ses gousses contiennent quatre ou

cinq ſemences ſemblables à des lentilles.

Cet arbriſſeau réunit l'agréable & l'utile. Outre l'ornement de ſon feuillage & de ſes fleurs, ſes pouſſes tendres & ſes feuilles ſont un excellent fourrage pour les beſtiaux: préparées par la macération & la putréfaction, comme celles de l'Indigo, elles donnent une teinture bleue. L'écorce eſt préférable à celle du tilleul pour faire des cordes: ſon bois eſt jaune & dur, propre à divers ouvrages: ſes racines ſont douces, & les porcs en ſont friands: ſes pois ſervent d'aliment aux Tunguſes; ils ſont plus aiſés à cuire, de plus facile digeſtion, plus oléagineux & plus nourriſſans qu'aucun autre légume; mais il faut leur enlever par l'ébullition une eſpece d'armertume qui leur eſt propre: on peut les réduire en farine & en faire des gâteaux.

Cet arbuſte aime un terrein ſablonneux mêlé de terreau noir, & y croit beaucoup en peu de tems; mais il ne fait que buiſſonner dans un mauvais terrein. On le propage de graine & de bouture. Voyez Bielke, *Act. Stock. 1750.*

Il y a deux autres eſpeces plus petites de *robinia* pareillement originaires de Siberie, dont les fleurs ſont auſſi de couleur jaune dorée, & qui n'étant que de très-petits arbuſtes pourroient ſe cultiver en buiſſons ou en haies. M. Linné qui nomme l'une *Robinia pedunculis ſimpliciſſimis, foliolis quaternis petiolatis*, & l'autre *Robinia pedunculis ſimpliciſſimis, foliolis quaternis ſeſſilibus*, ſoupçonne que ce pourroit n'être que deux variétés d'une même eſpece. (D.)

ARBRE *de Mil ans.* v. PIN DE SINGE.

ARBRE *du pain*, (N), *Hiſt. Nat.*; c'eſt un de ces *arbres* dont le nom ſeul intéreſſe. Il croit naturellement dans l'Isle de Tinian, l'une des Marianes ou des Larrons. Il s'éleve aſſez haut, & porte une belle tête garnie de feuilles dentelées, d'un beau verd foncé, & qui peuvent avoir depuis un pied juſqu'à dix-huit pouces de longueur. Son fruit vient indifféremment à tous les endroits des branches. La figure de ce fruit eſt plutôt ovale que ronde; il a environ ſept ou huit pouces de longueur, & eſt recouvert d'une écorce forte & épaiſſe.

Les Indiens nomment ce fruit *Rima*: mais les gens de l'équipage de l'Amiral Anſon l'appellent le fruit à pain. Ils en mangerent tous au lieu de pain, dans le ſéjour qu'ils firent dans cette Iſle, & ils le préférerent au pain, enſorte qu'on ne diſtribua point de cette proviſion.

Ce fruit croit ſéparément & jamais en grappes; & on ne le mange que lorſqu'il eſt parvenu à ſa groſſeur. En cet état il eſt d'une ſaveur à peu près ſemblable à celle qu'a le cul d'artichaut lorſqu'il eſt cuit. Quand il eſt tout à fait mûr, il a un goût doux & une odeur agréable, qui approche de celle de la pêche mûre: mais on prétend qu'alors il eſt mal ſain, & cauſe la dyſſenterie.

ARBRE *à papier de la Nouvelle-Eſpagne*, *Arbor papyracea*, (N), *Hiſt. Nat.* Cet *arbre* eſt le même que le thé de Boerhaave qu'on cultive aux environs de Londres en pleine terre depuis quelques années. Il croit dans la Nouvelle-Eſpagne, & eſt nommé par les habitans du pays *Guajaraba*. La tige de cet *arbre* eſt rougeâtre. La feuille eſt grande, verte & quelquefois rouge, épaiſſe & ronde: elle ſert de papier aux Indiens, qui écrivent deſſus avec des ſtilets. Son fruit eſt une eſpece de raiſin, gros comme une aveline, de la couleur des mûres: il eſt fort bon à manger.

ARBRE AUX POIS, (N), *Bot.* On a donné ce nom à une eſpece de *Robinia*: *v.* ARBRE AUX LENTILLES, & à la *Gleditzia. v.* ACACIA *à trois pointes.* (D).

ARBRE POISSON, (N), *Bot.*, *Arbre* de l'Amérique ſeptentrionale, ainſi appellé parce qu'il nait au milieu des eaux. M. Linné le nomme *Nyſſa* d'après Gronovius. Il porte des fleurs mâles & des fleurs femelles ſéparées ſur des pieds différens & mêlées avec des fleurs hermaphrodites; toutes ſont formées d'un calice évaſé, diviſé en cinq pieces, & d'une *corolle* monopétale de même figure que le calice: les fleurs males & les fleurs

hermaphrodites ont dix étamines: ces dernieres & les fleurs femelles ont un pistil simple & un ovaire placé au-dessous du calice, qui devient un fruit charnu dans lequel est un noyau ovale & sillonné. Les feuilles du *Nyssa* sont larges & pointues: ses fleurs naissent ou plusieurs ensemble sur un même pédicule, ou seules sur les pieds femelles. Voyez Gronov. *virgin. 121.* Catesby *carol. 1. p. 60.* (D.)

Arbre à Salade. Voyez à la suite de Gainier.

Arbre aux Savonnettes. *v.* Savonnier.

Arbre Seringue. *v.* Caouchouc.

Arbre *à Suif*, (N), *Hist. Nat.*, *Croton Sebifera.* Linn. Il croît à la Chine à la hauteur d'un grand cerisier. Ses feuilles sont assez semblables à celles du peuplier noir. Son fruit est renfermé dans une écorce nommée *Yin-Kiou*, qui s'ouvre lorsque le fruit est mûr, comme celle de la chataigne. Ce fruit consiste en des grains blancs, de la grosseur d'une noisette, dont la chair a les qualités du suif: on la fait fondre avec de l'huile ordinaire, & on en fait des chandelles, qu'on trempe dans la cire tirée de l'arbre de cire; la croûte qui se forme autour du suif l'empêche de couler. *v.* Croton.

Arbre *triste*, (N), *Hist. Nat. Arbre* des Indes orientales, dont la grandeur & la figure approchent beaucoup du prunier. Ses feuilles sont de la grandeur & de la largeur de celles du prunier, molles, & lanugineuses. Ses fleurs ressemblent en grandeur & en figure à celles de l'oranger: mais elles sont plus belles, plus grandes, plus odoriferantes & de couleur blanche. Son fruit est verd, de la forme d'un lupin ayant la figure d'un cœur, séparé par le milieu, & renfermant une semence de la grosseur d'un noyau ou silique de Carouge. Cet *arbre* ne fleurit que la nuit, & à l'approche du soleil ses fleurs tombent. Le calice de ses fleurs qui est rougeâtre, sert aux habitans à colorer leurs alimens, & à leur donner une bonne odeur & un goût agréable.

* L'*arbre triste* est d'un genre approchant de celui du jasmin & que Linné nomme *Nyctanthes*: il ne différe du jasmin que par le nombre des divisions du calice & de la fleur, qui dans le *Nyctanthes* sont divisés en huit segmens. (D.)*

Arbre *aux Tulipes.* *v.* Tulipier.

Arbre *du Vernis*, (N), *Hist. Nat.*: cet *arbre* s'éleve à une moyenne hauteur, & est nommé par les Chinois *Tsi-chou*, c'est-à-dire, *Arbre du Vernis.* Les Chinois en retirent par incision une liqueur qui est leur vernis.

Le *Tsi-chou* croît naturellement sur les montagnes: mais les Chinois le cultivent aussi dans les plaines. Ceux qui sont à l'ombre donnent plus de vernis, mais moins bon. Les *arbres* cultivés donnent du vernis trois fois dans l'été; celui qui découle le premier est le meilleur.

On ne fait à l'*arbre* que trois ou quatre légeres entailles sur l'écorce, sous chacune desquelles on place une coquille de moule de riviere, pour recevoir la liqueur. On les retire environ au bout de trois heures, & on verse la liqueur dans un petit sceau de Bambou.

Les vapeurs de ce vernis sont vénéneuses; aussi doit-on, lorsqu'on le transvase, tourner la tête pour les éviter. Peu d'ouvriers qui y travaillent, sont exempts d'être attaqués une fois de la maladie des clous de vernis; mais elle n'est que douloureuse, & elle n'est point mortelle. Lorsque le vernis sort de l'*arbre*, il ressemble à de la poix liquide: exposé à l'air, sa surface prend d'abord une couleur roussе, & peu à peu il devient noir.

Les Chinois distinguent plusieurs sortes de vernis qui tirent leurs noms des divers Cantons, où on les recueille. Le *Nien-Tsi* pur est le plus beau: il est noir, mais il est très-rare. Le *Koaang-si* est un autre vernis qui tire sur le jaune, & dans lequel on mêle moitié de *Tong-Yeou*, qui est une huile très-commune à la Chine, qu'on exprime du fruit de l'*arbre* dont on retire de l'huile. *v.* ci-dessus.

On prétend que cette huile se vend sous le nom de vernis de la Chine: elle ressemble assez à la térébenthine.

Lorsque les Chinois veulent faire leur beau vernis ordinaire, ils font évaporer au soleil le vernis nommé *Nien-Tsi* environ à moitié: ils y ajoûtent six gros de fiel de porc par livre de vernis: ils remuent fortement, & y mêlent quatre gros de vitriol Romain. Ils sont parvenus depuis quelques années à imiter le brillant du vernis noir du Japon, en mêlant avec d'autres substances ce premier vernis préparé. Il n'y a que peu d'années que le secret de ce brillant vernis du Japon a transpiré hors du palais.

C'est avec le vernis jaune que les Chinois font ces ouvrages qui imitent l'aventurine. Ils saupoudrent de la poudre d'or sur une couche de ce vernis, & remettent ensuite de nouvelles couches: au bout de quelques années ces ouvrages d'aventurine deviennent plus beaux.

L'application du vernis demande de l'habileté & des soins étonnans, qui tendent sur-tout à éviter le moindre atôme de poussiere. Lorsqu'une couche très-mince de vernis a été appliquée, on la laisse bien sécher avant d'en appliquer une autre. Une observation singuliere & contraire à l'expérience ordinaire, c'est que ce vernis séche mieux & plus vite dans un lieu humide que l'on pratique exprès. Avant d'appliquer la seconde couche, on polit bien la premiere avec un bâton composé d'une poudre de brique très-fine. On trempe ce bâton dans une préparation de sang de cochon & d'eau de chaux. On ne met que trois couches de ce vernis sur l'ouvrage. Pour empêcher que le vernis de la premiere couche n'entre dans le bois, avant d'appliquer cette premiere couche, on passe sur la piece une eau gommée empreinte de craie.

Le bois que les Chinois emploient pour leurs petits ouvrages, est pliant & extraordinairement léger. On prétend qu'il rend un plus beau son dans les instrumens de musique que les autres especes de bois. Les Chinois nomment l'*arbre* dont ils le tirent *Ngou-Tong*. Peut-être cet *arbre*, dit le P. d'Incarville, se trouvera-t-il au Mississipi.

Jusqu'à présent les Chinois n'ont pu trouver le secret du vernis transparent comme de l'eau, que les Japonois appliquent sur leurs desseins en or. Le vernis transparent de la Chine tire sur un vilain jaune: c'est celui qu'ils emploient pour imiter l'aventurine; mais il est bien inférieur à celui des Japonois.

On a planté à Worb à deux lieues de Berne, l'*arbre* du vernis qui a supporté notre climat. Linné l'appelle *Rhus*. Il produit une grande abondance de suc laiteux. Ses feuilles sont extrêmement grandes & longues: elles sont ailées, & leur suc aussi bien que celui de l'*arbre* est un poison.

Arbre de vie, (R), *Hist. Nat. Bot.*, *Thuya*, ainsi nommé, parce qu'il reste verd été & hyver, ou à cause de son odeur forte. Il y en a plusieurs especes; les unes de Canada, & les autres de la Chine. L'*arbre de vie* de Canada est de hauteur médiocre: son tronc est dur, noueux couvert d'une écorce rouge-obscure. Ses rameaux se répandent en ailes. Ses feuilles ressemblent à celles de cyprès: elles sont posées les unes sur les autres, ainsi que des écailles, attachées à des tiges applaties. Cet arbre porte des fleurs mâles & des fleurs femelles sur le même pied. Son fruit est oblong & composé d'écailles. Ses feuilles, écrasées dans les doigts, ont une odeur forte, résineuse, & leur goût est amer.

Il y en a de deux especes du Canada, dont l'une a les feuilles panachées. Ces *thuya* sont très-propres à mettre dans les bosquets, parce qu'ils se conservent en pleine terre avec leurs feuilles été & hyver. Il transude de ces arbres, des grains de résine, jaunes, transparens, qui ne sont point durs; en les brûlant, ils répandent une odeur de galipot.

Quoique le bois de cet arbre soit moins dur que le sapin, il est presque incorruptible; aussi, en Canada, en fait-on

grand usage pour les palissades. En le travaillant, il répand une mauvaise odeur. Ses feuilles sont résolutives, dessicatives, carminatives, sudorifiques; son bois est détersif, sudorifique, propre pour résister aux venins, aux maux des yeux ou des oreilles, étant pris en poudre ou en infusion.

ARBRE DE VIE, (R), *Hist. Sacr. Theol.*, arbre placé dans le jardin d'Héden, *Gen. II. 9. v.* HÉDEN. Il seroit fort ridicule d'hasarder des conjectures sur la nature de cet arbre & de son fruit, pendant que l'Ecriture garde là-dessus un profond silence. Tout ce que nous pouvons comprendre c'est que c'étoit un arbre singulier, & peut-être unique, appellé *arbre de vie*, parce que ses fruits avoient une vertu nutritive assez puissante, non-seulement pour nourrir le corps & en réparer les forces, mais encore pour en conserver la constitution, les organes & toutes les parties dans leur vigueur originaire, de maniere que l'homme fût à l'abri de tout dépérissement, jusqu'à ce que Dieu trouvât à propos de l'élever à la gloire céleste qu'il lui réservoit. *v.* INNOCENCE, IMMORTALITÉ. Telle est l'idée que tous les Peres de l'Eglise se sont formés de l'*arbre de vie*, Irenée, Chrysostôme, Théodoret, Grégoire de Nazianze *Orat. 43.* Augustin *de Civitate Dei, L. XIII. C. 20. VII. de Genes. ad Litter. C. 45.*

Dieu, qui ne vouloit pas rendre Adam tout à coup immortel de sa nature, de la même maniere que les glorifiés le sont dans le ciel, mais qui avoit pour but de faire dépendre sa condition immortelle de son obéissance, trouva à propos d'attacher la conservation de sa vie ici bas, à l'usage de certains moyens qu'il soumit à un ordre naturel & ordinaire, pour éviter une suite non interrompue de miracles, que cette conservation eût exigé sans cela.

D'ailleurs, comme le jardin d'Héden étoit un emblême du séjour de la béatitude céleste, il se peut aussi que Dieu voulut figurer par l'*arbre de vie*, la vie immortelle que l'homme devoit un jour trouver en lui, *Apoc.* XXII. 2. C'est sans doute pour cela, que cet arbre a été envisagé comme un sacrement de l'alliance de la nature; premiérement par Augustin, ensuite par Witzius de *Oeconom. fœd. I. 6.* Braunius *de Doctr. fœd.* Marckius *in hist. parad. I. 17.* Natalis Alex. *Hist. Ecclés. V. T.* Il pouvoit servir effectivement de symbole pour rappeller sans cesse à l'homme, que c'étoit de Dieu uniquement qu'il tenoit la vie présente, & qu'il devoit espérer une vie éternellement heureuse apres celle-ci. Mais nous ne croyons pas que l'*arbre de vie* soit pour cela, à proprement parler, un sacrement, suivant la définition que nous en donnerons à l'article SACREMENT. *v.* aussi ALLIANCE DE NATURE.

Ceux qui souhaitent de connoitre les revêries que les Docteurs Juifs ont débités sur cet *arbre*, peuvent consulter Galatin *de arcan. ver. Cath. VII. 10.* Raymond *in pug. fid.* Philon *de opif. mundi.*

Quelques personnes ont cru que les noms d'*arbres de vie*, & d'*arbre de science de bien & de mal*, sont de l'invention du démon & relatifs au mensonge dont il se servit pour séduire nos premiers parens. Nous refuterons ce sentiment à l'article ARBRE DE SCIENCE. Les Interprêtes ont été aussi fort partagés sur le sens de *Genes. III. 22.* Nous en parlerons à l'article PEINES DU PÉCHÉ.

Les Déistes n'ont pas omis cet *arbre de vie* dans leurs fades plaisanteries sur la religion. Comment concevoir que le fruit d'un *arbre* puisse rendre immortel? voilà toujours leur refrein. On diroit que c'est la sphere de leurs idées qui est la mesure de toute possibilité. Qu'on cesse donc une fois d'insulter le peuple, & de le taxer de bêtise, parce qu'il ne peut pas entendre parler des Antipodes, dont l'existence lui paroit impossible. (C. C.)

ARBRE DE VIE, (N), *Anatom.*, nom que l'on donne à la partie blanche du cervelet, recouverte par la substance cendrée. Lorsqu'on coupe le cervelet perpendiculairement, les distributions de la partie

partie blanche dans la substance cendrée paroissent, comme autant de branches qui partent d'un tronc commun, & représentent un *arbre*. Quelques Anatomistes l'appellent aussi *arbre de Diane*.

Arbre de vie, (N), *Phil. Hermet.*, nom que les Philosophes hermétiques ont donné quelquefois à leur mercure; mais plus communément à leur élixir, parce qu'il est alors la médecine des trois regnes, ou leur panacée universelle; qu'il ressuscite les morts, c'est-à-dire, les métaux imparfaits, qu'il éleve à la perfection de l'argent, s'il est au blanc, & à celle de l'or, s'il est au rouge. Ils l'ont aussi appellé *bois de vie*.

Arbre de Science *de bien & de mal*, (R), *Théol.*, autre *arbre* que Dieu avoit fait germer de la terre, dans le jardin d'Heden, *Gen. II. 9.* Point de tems plus perdu que celui, que les Savans ont emploié à faire des recherches ou plutôt des conjectures sur la nature de cet *arbre* & de son fruit. Les Docteurs Juifs ont cru que c'étoit la vigne & Seigfoot, *hor. thalm. in Luc I. 16.* semble approuver leur sentiment. Théodoret, *interrog. 28, in Genes.* & Isidore de Peluse, *L. I. Ep. 51.*, ont dit que c'étoit le figuier, & Théod. Jansson *in specim. antiq. e sacris proph.* s'est déclaré de leur avis. D'autres ont voulu que ce fût le cérisier; d'autres le pèchier; d'autres le pommier: ce dernier sentiment a prévalu, quoiqu'il n'ait, comme tous les autres, pour fondement que l'imagination, & qu'on n'en donne aucune preuve tirée de l'Ecriture, si ce n'est un passage des Cantiques VIII. 5. misérablement tordu & ridiculement appliqué au sujet.

Les Rabbins ont donné à cet *arbre* des dimensions qui répondoient bien à la taille gigantesque qu'ils ont attribuée à Adam. *v.* Adam. Cet *arbre* étoit, selon eux, d'une grandeur prodigieuse; toutes les eaux de la terre sortoient de son pied; quand on auroit marché 500 ans, on en auroit à peine fait le tour.

Quelques Anciens ont cru que cet *arbre* n'a jamais existé qu'en allégorie. Suivant Philon *de opific. mundi*, l'arbre de vie marquoit la piété, *l'arbre de la science*, la prudence; *Dieu avoit planté ces arbres*, signifie, qu'il est l'Auteur de ces vertus.

D'autres ont dit, que l'*arbre de science* étoit la femme, & son fruit les plaisirs de l'hymen, qui furent interdits à Adam & à Eve pour un tems, jusqu'à ce qu'ils reçussent la permission d'en jouir, Moses Bar-Cepha, *libr. de Paradiso.* Nous dirons deux mots de cette maniere d'expliquer la chûte de l'homme aux articles Chûte, Loi positive.

Les Interprètes conviennent assez généralement, que l'*arbre de science* étoit un *arbre* bien réel. Mais ils sont fort partagés sur la vertu du fruit de cet *arbre*, & sur les raisons de sa dénomination. Abraham Æben-Ezra veut que cette dénomination ait quelque rapport à l'acte conjugal, & que c'est delà qu'est venu l'usage du mot de *connoitre*, emploié si souvent dans ce sens. Mais rien de plus frivole qu'une telle conjecture, hasardée sans aucune preuve.

Josephe *ant. I. 1.* Nemesius, *de natura hominis I.* & d'autres ont cru, que l'*arbre de science* tire son nom de ce qu'il avoit la propriété d'ouvrir l'entendement de l'homme & de lui faire distinguer le *bien* d'avec le *mal*; propriété, suivant les uns, qui lui étoit naturelle, mais qui, suivant Augustin, étoit surnaturelle & miraculeuse, *de Genes. ad Litter. VIII. de peccat. merit. II. 21.*

D'autres, comme l'interprète Chaldéen, suivi par Polus, Ainsworth, tirent la dénomination de l'événement même; cet *arbre*, disent-ils, ayant donné lieu à l'homme de discerner le *bien* de l'obéissance, d'avec le *mal* de la rebellion. D'autres veulent que Dieu ait donné un tel nom à cet *arbre*, uniquement pour avertir Adam & Eve d'éviter la ruse, les détours, la trop grande curiosité de tout savoir, & se contenter de l'état d'innocence & de simplicité, dans lequel il les avoit créés.

Mais le premier de ces sentimens n'a guere de vraisemblance, & on ne la

fonde que sur un passage, *Gen. III. 22.*, auquel on donne un sens étranger & qui même ne prouve point ce que l'on veut prouver. *v.* PEINES DU PÉCHÉ, CHÛTE. Le second ne s'accorde point avec l'Ecriture, qui suppose que le nom fut donné à l'*arbre* avant la chûte. Le troisieme repose sur la fausse supposition qu'Adam & Eve ont été créés avec une ignorance & une simplicité, telles qu'ils ne savoient pas même distinguer le bien d'avec le mal; supposition que l'on prétend, mal à propos, appuyer sur *Gen. III. 6.* *v.* INNOCENCE ANTÉDILUVIENNE.

Seb. Schmidt, a proposé un sentiment tout à fait singulier sur cette matiere : il prétend que l'*arbre de science*, de même que l'arbre de vie, n'ont point reçu leur dénomination de Dieu, mais uniquement du démon, qui s'en servit comme d'un artifice pour séduire nos premiers parens, en leur faisant croire, que l'un de ces *arbres* leur ouvriroit l'intelligence, & l'autre les rendroit immortels, s'ils mangeoient de leur fruit, qui d'ailleurs n'avoit pas plus d'efficace naturelle pour l'un que pour l'autre de ces deux effets. Cet Auteur ajoûte, que si Moïse leur donne ces noms déja avant l'histoire de la chûte, c'est par une anticipation qui lui est assez ordinaire, & que d'ailleurs il ne dit point que ce soit Dieu qui les ait ainsi appellés. Mais ce qui est dit *Gen. II. 7.*, semble bien insinuer que ces noms étoient déja donnés à ces *arbres* par Dieu lui-même, & on ne voit rien ici qui annonce l'anticipation. D'ailleurs, cette dénomination avoit de justes fondemens, & étoit bien répondante aux vues de Dieu. Nous l'avons fait voir à l'égard de l'arbre de vie. Par rapport à l'*arbre de science de bien & de mal*, son nom étoit très-analogue à sa destination, puisqu'il devoit servir à placer l'homme dans telles circonstances où l'on pourroit savoir & où il pourroit savoir lui-même, s'il prendroit le parti de faire le bien ou de faire le mal, en obéissant ou en désobéissant aux ordres de Dieu. *v.* LOI POSITIVE. Tel a été le sentiment de Chrysostome, de Théodoret; tel est le sentiment de Budæus *in H. E. V. T.*, de M. Chais *Bible de Hollande*, de Marckius *in histor. parad. I. 18.* de Noel Alexandre, *Hist. Ecclés. V. T.* Je suis étonné qu'on ait pu avancer que l'arbre de vie & l'*arbre de science* étoient un même *arbre*. En comparant les passages *Gen. II. 9. 17. III. 3. 6. 22.* on trouve que ces deux *arbres* sont expressément distingués, & séparés par la particule conjonctive ordinaire, qui se prend assez rarement comme équivalente à la disjonctive *ou*, & ne peut se prendre ici dans ce sens, puisque dans la défense de manger du fruit, Dieu ne fait mention que de l'*arbre de science*, & que *Gen. III. 22.* il parle d'une maniere très-expresse de l'arbre de vie en particulier. Ce que le démon dit *Gen. III. 4.* ne prouve point que l'*arbre* du fruit défendu fût l'*arbre de vie*: il porte uniquement sur la menace de mort, contre laquelle il vouloit rassurer Adam & Eve. Aussi parmi les effets que devoit produire le fruit défendu, il ne compte que la science, en leur disant, que dès qu'ils en auront goûté, *ils seront comme des dieux, sachant le bien & le mal*, Augustin, *de oper. imp. adv. Julian. VI. 30.* *v.* CHÛTE, PEINES DU PÉCHÉ. (C.C.)

ARBRE GÉNÉALOGIQUE, (N), *Blas.*, se dit figurément d'une figure tracée en forme d'*arbre*, d'où l'on voit sortir comme d'un tronc, diverses branches de consanguinité, de parenté. *Il faut qu'il présente à la Cour son arbre généalogique.*

ARBRE DE DIANE *ou* ARBRE PHILOSOPHIQUE, *Chymie*, végétation métallique artificielle; dans laquelle on voit un *arbre* se former & croître peu à peu du fond d'une bouteille pleine d'eau.

Cette opération se fait par le mêlange de l'argent, du mercure & de l'esprit de nitre qui se crystallisent ensemble en forme d'un petit *arbre*.

Furetiere dit, qu'on a vu à Paris végéter les métaux, l'or, l'argent, le fer & le cuivre, préparés avec l'eau-forte, & qu'il s'éleve dans cette eau une espe-

ce d'*arbre* qui croît à vue d'œil, & se divise en plusieurs branches dans toute la hauteur de l'eau, tant qu'il y a de la matiere: on appelle cette eau, *eau de caillou*; & le secret en a été donné par Rhodès Caraffes, Chymiste Grec, dont parle le Journal des Savans de 1677.

Il y a deux manieres différentes de faire cette expérience amusante. La premiere est d'une longueur à faire languir un curieux: voici comment la décrit Lemery. Prenez une once d'argent, faites la dissolution dans trois onces d'esprit de nitre; jettez votre dissolution dans un matras où vous aurez mis dix-huit ou vingt onces d'eau & deux onces de vif-argent; il faut que le matras soit rempli jusqu'au cou; laissez-le en repos sur un petit rondeau de paille en quelque lieu sûr, durant quarante jours; vous verrez pendant ce tems-là se former un arbre avec des branches, & des petites boules au bout qui représentent des fruits.

La seconde maniere de faire l'*arbre de Diane* est plus prompte: mais elle est moins parfaite. Elle est due à M. Homberg, & elle se fait en un quart-d'heure. Pour la faire, prenez quatre gros d'argent fin en limaille, faites-en un amalgame à froid avec deux gros de mercure; dissolvez cet amalgame en quatre onces d'eau-forte; versez cette dissolution dans trois demi-setiers d'eau commune; battez-les un peu ensemble pour les mêler, & gardez-le tout dans une bouteille bien bouchée.

Quand vous voudrez vous en servir, pour faire un *arbre métallique*, prenez-en une once ou environ, & mettez dans la même bouteille la grosseur d'un petit pois d'amalgame ordinaire d'or ou d'argent, qui soit maniable comme du beurre; ensuite laissez la bouteille en repos deux ou trois minutes de tems.

Aussi-tôt après vous verrez sortir de petits filamens perpendiculaires de la boule d'amalgame qui s'augmenteront à vue d'œil, en jettant des branches en forme d'arbrisseau.

La petite boule d'amalgame se durcira & deviendra d'un blanc terne: mais le petit arbrisseau aura une véritable couleur d'argent poli. M. Homberg explique parfaitement la formation de cet *arbre artificiel*. Le P. Kirker avoit à Rome, dans son cabinet, un pareil *arbre métallique*, dont on peut trouver une belle description dans son *Musæum colleg. Rom. s. 4. p. 46.*

* Cette expérience, qu'on ne regarde communément que comme curieuse & amusante, est fondée sur plusieurs propriétés essentielles des substances qu'on y emploie. Comme le mercure a une plus grande affinité que l'argent avec l'acide nitreux, il force ce métal à se séparer de cet acide, & à se précipiter. Mais il y a deux particularités essentielles à remarquer dans cette précipitation; la premiere est la couleur de l'argent précipité, qui dans l'occasion présente, reparoît sous sa forme naturelle, & pourvu de son brillant métallique: cela vient de ce que c'est par l'intermede d'une substance métallique, que cet argent est séparé d'avec l'acide nitreux: car il paroît que cela arrive en général aux métaux, toutes les fois qu'ils sont séparés d'avec un acide par l'intermede d'un autre métal; tandis qu'au contraire, ils paroissent toujours sous la forme d'une chaux, ou d'un précipité terreux, qui n'a aucune apparence métallique, quand ils en sont séparés par tout autre moyen. *v.* PRECIPITATION.

La seconde remarque qu'il y a à faire sur la précipitation de l'argent, dans l'expérience de l'*arbre de Diane*, c'est l'arrangement singulier que prennent, à la surface du mercure, & les unes auprès des autres, les parties de cet argent, à mesure qu'elles sont séparées d'avec l'acide nitreux. On ne peut méconnoître, dans ce phénomene, un effet très-sensible de l'attraction ou de l'affinité qu'ont entr'elles les parties intégrantes d'une même substance, ou de deux substances analogues. En effet, ce ne peut être qu'en vertu de l'affinité que les pre-

mieres particules d'argent séparées d'avec l'acide nitreux, ont avec le mercure qu'elles vont d'abord s'attacher toujours plutôt à la surface de cette substance métallique, que dans tout autre endroit du vase ou de la liqueur; & c'est en vertu de la tendance qu'ont les unes vers les autres, les parties mêmes de l'argent, que celles qui continuent à se séparer de l'acide nitreux, viennent aussi s'appliquer ensuite les unes sur les autres, plutôt que par-tout ailleurs.

A l'égard des conditions nécessaires, pour faire réussir l'*arbre de Diane*, on a recommandé d'abord, que l'argent, l'acide nitreux & l'eau, soient très-purs, parce que la plupart des matieres étrangeres, dont ces substances seroient chargées, pourroient précipiter l'argent, qui dans l'expérience présente ne doit être précipité que par l'intermede du mercure. *v.* ARGENT & DÉPART.

En second lieu, il est absolument nécessaire d'étendre dans beaucoup d'eau la dissolution d'argent: 1°. Pour éviter la formation des *crystaux de lune*, qui pourroit avoir lieu si cette cette dissolution étoit trop concentrée, & qui sont une crystallisation d'argent dans l'état salin, bien différente de l'*arbre de Diane* qu'on cherche à obtenir. *v.* CRYSTAUX DE LUNE. 2°. Parce que si la dissolution d'argent étoit concentrée, les particules d'argent seroient précipitées en trop grande quantité, & beaucoup trop vite: ce qui leur ôteroit la liberté de s'appliquer réguliérement les unes aux autres, & les forceroit à tomber confusément comme un précipité informe.

En troisieme lieu, il est nécessaire que l'acide nitreux soit saturé d'argent, avant de l'étendre dans de l'eau; sans quoi il faudroit que la partie libre de l'acide, commençât à se saturer d'argent ou de mercure, avant que la précipitation pût avoir lieu, ce qui allongeroit d'autant plus l'expérience que la dissolution auroit été étendue dans une plus grande quantité d'eau. *

ARBRE DE MARS, *Chymie*, c'est une invention moderne. On en est redevable à M. Lemery le jeune.

Il la découvrit de la maniere suivante: sur une dissolution de limaille de fer dans l'esprit de nitre renfermé dans un verre, il versa de la liqueur alkaline de tartre; la liqueur s'échauffa bientôt très-considérablement, quoiqu'avec une fort petite fermentation: elle ne fut pas plutôt en repos, qu'il s'y éleva une sorte de branches adhérentes à la surface du verre, lesquelles continuant à croitre, le couvrirent enfin tout entier.

La forme des branches étoit si parfaite, que l'on pouvoit même y découvrir des especes de feuilles & de fleurs; de maniere que cette végétation peut être appellée l'*arbre de Mars* à aussi juste titre, que l'on appelle la précédente l'*arbre de Diane*. Voyez l'*Histoire de l'Acad. Royale des Sciences* de Paris, de 1706.

ARBRE, (N), en terme de *Monnoyage*, signifie, dans la machine qu'on appelle *une jument*, qui contient tout ensemble le dégrossiment & le laminoir, une grosse piece de bois posée perpendiculairement, sur le haut de laquelle est la grande roue à dents qui donne le mouvement aux lanternes & aux hérissons: on appelle encore dans cette machine les *arbres du hérisson & de la lanterne*, les axes ou essieux de fer qui en traversent le diamétre par le centre, & qui ont au bout, des pignons qui s'engrainent dans les roues du dégrossiment & du laminoir. Voyez ces mots.

On appelle pareillement, parmi les ouvriers des monnoyes, l'*arbre du coupoir*, une piece de fer posée perpendiculairement, dont le bout d'en haut, qui est à vis, se tourne avec une manivelle pour la faire baisser ou lever, & qui, à son autre bout, porte le coupoir; c'est-à-dire, une emporte-piece d'acier bien acéré pour débiter les lames d'or, d'argent, ou d'autre métal, en flaons convenables aux especes que l'on veut fabriquer. *v.* COUPOIR.

ARBRE, (N), chez les *Tireurs d'or*, est une espece de cabestan, dont le treuil est

posé perpendiculairement à huit ou dix pieds de haut; deux barres ou leviers de vingt-quatre pieds de long le traversent en croix, & servent à le tourner. C'est sur cet *arbre* que se roule le cable. *v.* ARGUE.

ARBRE DE PORPHYRE, en *Logique*, s'appelle autrement *échelle des prédicamens*, *scala prædicamentalis*. *v.* PRÉDICAMENT.

ARBRE, *Mythol.* Il y avoit chez les Payens des *arbres*, consacrés à certaines divinités: exemple, le pin à Cybele; le hêtre à Jupiter; le chêne à Rhea; l'olivier à Minerve; le laurier à Apollon; le lotus & le myrte à Apollon & à Venus; le cyprès à Pluton; le narcisse, l'adiante ou capillaire à Proserpine; le frêne & le chien-dent à Mars; le pourpier à Mercure; le pavot à Cerès & à Lucine; la vigne & le pampre à Bacchus; le peuplier à Hercule; l'ail aux dieux Penates; l'aune, le cedre, le narcisse, & le genevrier aux Eumenides; le palmier aux Muses; le platane aux Génies. Voy. aux articles de ces divinités, les raisons de la plupart de ces consécrations; mais observez combien elles devoient embellir la poésie des Anciens: un Poëte ne pouvoit presque parler d'un brin d'herbe, qu'il ne pût en même tems en relever la dignité, en lui associant le nom d'un dieu ou d'une déesse.

ARBRE, f. m., en *Marine*, c'est le nom que les Levantins donnent à un mât: *arbre* de mestre, c'est le grand mât. *v.* MAST.

ARBRE, se dit figurément en *Méchanique*, pour la partie principale d'une machine, qui sert à soutenir tout le reste: on s'en sert aussi pour désigner le fuseau ou l'axe sur lequel une machine tourne.

Dans l'art de bâtir, & *dans la Charpenterie*, *l'arbre* est la partie la plus forte des machines qui servent à élever les pierres; celle du milieu, qu'on voit posée à plomb, & sur laquelle tournent les autres pieces qu'elle porte, comme l'*arbre* d'une *grue*, d'un *gruau*, ou *engin*. *v.* GRUE, GRUAU, ENGIN.

Chez les *Cardeurs*, c'est une partie du rouet à laquelle est suspendue la roue par le moyen d'une cheville de fer qui y entre dans un trou assez large, pour qu'elle puisse tourner aisément. *v.* ROUET.

Chez les *Cartonniers*, c'est une des principales pieces du moulin dont ils se servent pour broyer & délayer leur pâte. Il consiste en un cylindre tournant sur un pivot par en bas, & sur une crapaudine placée dans le fond de la cuve ou pierre, & par en haut dans une solive; la partie d'en bas de ce cylindre qui entre dans la cuve ou pierre est armée de couteaux: à la hauteur d'environ six pieds, est une piece de bois de quatre ou cinq pieds de longueur, qui traverse par un bout l'axe de l'*arbre*, & qui de l'autre a deux mortoises à environ deux ou trois pieds de distance, dans lesquelles sont assujetties deux barres de bois de trois pieds de longueur qui descendent & forment une espece de brancart; on conduit ce brancart à bras ou par le moyen d'un cheval, qui en tournant autour de la cuve, donne le mouvement à l'*arbre*, & par conséquent facilite l'action des couteaux. Voyez les *figures 1, & 7. Pl. du Cartonnier.*

Chez les *Friseurs d'étoffes*, c'est une piece *A B*, qui est couchée le long de la machine à friser, sur laquelle est montée la plus grande partie de la machine. Voyez *A B*, *fig. 49 Pl. de la Draperie*. L'ensuple est aussi montée sur un *arbre* de couche. *v.* ENSUPLE.

Chez les *Fileurs d'Or*; c'est un bouton de fer, qui traversant le sabot & la grande roue, donne en les faisant tourner, le mouvement à toutes les autres par le moyen de la manivelle qu'on emmanche à une de ses extrémites. *v.* MOULIN À FILER L'OR.

Chez les *Horlogers*; c'est une piece ronde ou quarrée, qui a des pivots, & sur laquelle est ordinairement adaptée une roue. Les *arbres* sont en général d'acier; quelquefois la roue tourne sur l'*arbre*, comme le barillet sur le fien; mais le plus communément ils ne font l'un

& l'autre qu'un feul corps. Lorfqu'il devient fort petit, il prend le nom de *tige*. *v.* ESSIEU, AXE, TIGE, BARILLET, FUSÉE, *&c.*

Chez les *mêmes Ouvriers*, c'eft un effieu qui eft au milieu du barillet d'une montre ou d'une pendule. *v. la fig. 8. Pl. d'Horlogerie.* Cet *arbre* a fur fa circonférence un petit crochet auquel l'œil du reffort s'arrêtant, il fe trouve comme attaché à cet *arbre* par une de fes extrêmités: c'eft autour de cet effieu, que le reffort s'enveloppe lorfqu'on le bande en montant la montre. *v.* BARILLET, RESSORT, CROCHET, *&c.*

C'eft encore chez les *Horlogers*, un outil qui fert à monter des roues & autres pieces, pour pouvoir les tourner entre deux pointes.

Il eft ordinairement compofé d'une efpece de poulie *A*, qu'on appelle *cuivrot*. Voyez *la figure 26. outils d'Horlogerie*, & d'un morceau d'acier trempé & revenu bleu, quarré dans fa partie *B*, & rond dans l'autre *C*, ayant deux pointes à fes deux extrêmités *B* & *C*. La perfection de cet outil dépend de la jufteffe avec laquelle on a tourné rond toute la partie *C*, pour que les pieces que l'on tourne deffus le foient auffi; & de fa dureté, qui doit être telle qu'il ne cede & ne fe fauffe point par les différens efforts que l'on fait en tournant les pieces qui font montées deffus.

Les Horlogers fe fervent de différentes fortes d'*arbres*: comme d'*arbres* à cire, à vis, &c. Ces *arbres* repréfentés *fig. 18 & 20.*, fervent à tourner différentes chofes, comme des platines, des fauffes plaques, & d'autres pieces dont le trou a peu d'épaiffeur, & qui ne pourroient que difficilement être fixées fur un *arbre*, & y refter droites. Pour fe fervir de l'*arbre* à vis, *fig. 20.* on fait entrer la piece à tourner fur le pivot *A* fort jufte; & par le moyen de l'écroue 21, on la ferre fortement contre l'affiette *C C*; par ce moyen on remédie aux inconvéniens dont nous avons parlé.

Les Horlogers fe fervent encore d'un *arbre* qu'ils appellent un *excentrique*. Voy. *la figure 6, outils d'Horlogerie.* Il eft compofé de deux pieces, l'une *A Q*, & l'autre *C D*. La premiere s'ajufte dans la feconde; & au moyen des vis *V V V*, qui preffent la plaque *Q*, elles font corps enfemble, mais de maniere cependant qu'en frappant fur la partie *Q*, on la fait mouvoir; enforte que le même point de cette piece ne répond plus au centre du cuivrot *A*. On fe fert de cet outil, pour tourner les pieces qui n'ayant qu'une feule pointe, ne peuvent pas fe mettre fur le tour: par exemple, une fufée qui n'a point de pointe à l'extrêmité de fon quarré, & qu'on veut tourner, on en fait entrer le quarré dans l'efpece de pince *P*, & au moyen de la vis *S*, on l'y affûre; enfuite ayant mis le tout dans le tour, fuppofé que la fufée ne tourne pas rond, on frappe fur l'une des extrémités *Q* de la piece *Q A*, qui par-là changeant de fituation par rapport à la pointe *E*, fait tourner la fufée plus ou moins rond, felon que fon axe prolongé, paffe plus ou moins près de l'extrêmité de la pointe *E*. On réitere cette opération jufqu'à ce que la piece tourne parfaitement rond.

On appelle encore *arbre*, un outil, *fig. 70*, qui a un crochet *C*, & qui fert à mettre les refforts dans les barillets, & à les en ôter; il fe met dans une tenaille à vis par fa partie *A*, qui eft quarrée.

Chez les *Imprimeurs*, on nomme *arbre de preffe*, la piece d'entre la vis & le pivot: ces trois parties, diftinctes par leur dénomination feulement, ne font effentiellement qu'une même piece de ferrurerie travaillée de trois formes différentes. La partie fupérieure eft une vis; le milieu ou l'*arbre*, de figure quarrée, quelquefois fphérique, eft celle où paffe la tête du barreau; fon extrêmité eft un pivot, qui eu égard à la conftruction générale, & aux proportions de la preffe, a toute la force qui eft convenable à fa deftination, & aux pieces dont il fait la troifieme & derniere partie; laquelle trois ou quatre doigts au deffus de fon extrêmité, eft percée & reçoit une dou-

ble clavette qui soutient la boite dans laquelle passe la plus grande partie de l'*arbre*, dimension prise depuis l'entrée du barreau jusqu'à la clavette qui soutient la boite. *v.* VIS, PIVOT, BARREAU, BOITE. *Pl. de l'Imprimerie*, *fig. 92. E I, I*, &c. &c., est le pivot qui, après avoir traversé la boite, va s'appuyer sur la crapaudine de la platine.

ARBRE *du rouleau*, *chez les mêmes. v.* BROCHE DU ROULEAU.

Dans les *Papeteries*, *arbre* est un long cylindre de bois qui sert d'axe à la roue du moulin; il est armé des deux côtés de tourillons de fer, qui portent sur deux piliers ou montans, sur lesquels il tourne par l'action de l'eau. Cet *arbre* est garni d'espace en espace de morceaux de bois plats, qui ressortent d'environ quatre pouces, & qui en tournant rencontrent l'extrémité des pilons ou maillets qu'ils élevent, & laissent ensuite retomber. Les *arbres* des moulins à papier sont plus ou moins longs, selon la disposition du terrein & la quantité de maillets qu'ils doivent faire jouer. J'ai vu un moulin à papier, dont l'*arbre* donnoit le mouvement à vingt-quatre maillets, distribués en six piles. *v.* MOULIN À PAPIER.

Chez les *Potiers-d'étain*, c'est la principale des pieces qui composent leur tour; elle consiste en un morceau de fer, ordinairement rond ou à huit pans, dont la longueur & la grosseur n'ont point de regle que celle de l'idée du forgeron. Cependant on peut fixer l'une à peu près à six pouces de circonférence, & l'autre à environ dix-huit pouces de long. On introduit dans le milieu une poulie de bois, sur laquelle passe la corde que la roue fait tourner: aux deux côtés de la poulie; à environ deux pouces d'éloignement, il y a deux moulures à l'*arbre* qu'on nomme les *oignons*; ils sont enfermés chacun dans un collet d'étain posé vers le haut des poupées du tour: ces oignons doivent être bien tournés par l'ouvrier qui a fait l'*arbre*, & c'est sur ces oignons que l'*arbre* se meut. L'*arbre* est ordinairement creux par le bout en dedans du tour, pour y introduire le mandrin. *v.* MANDRIN. L'autre bout qu'on appelle *celui de derriere*, doit être préparé à recevoir quelquefois une manivelle qu'on appelle *ginguette*. *v.* TOURNER À LA GINGUETTE.

Il y a des *arbres* de tour qui ne sont point creux, & dont le mandrin & l'*arbre* sont tout d'une piece: mais ils sont anciens & moins commodes que les creux. *v.* TOUR DE POTIER-D'ÉTAIN.

Chez les *Rubaniers*, c'est une piece de bois de figure octogone, longue de quatre pieds & demi avec ses mortoises percées d'outre en outre, pour recevoir les 12 traverses qui portent les ailes du moulin de l'ourdissoir; cet *arbre* porte au centre de son extrêmité d'en haut une broche ou bouton de fer, long de 8 à 9 pouces, qui lui sert d'axe; l'extrêmité d'en bas porte une grande poulie, sur laquelle passe la corde de la selle à ourdir. *v.* SELLE À OURDIR. Il y a encore au centre de l'extrêmité d'en bas un pivot de fer qui entre dans une petite crapaudine placée au centre des traverses d'en bas. C'est sur ce pivot que l'*arbre* tourne pendant le travail. *v.* OURDISSOIR.

Chez les *Tourneurs*, c'est un mandrin fait de plusieurs pieces de cuivre, de fer & de bois, dont on se sert pour tourner en l'air, pour faire des vis aux ouvrages de tour, & pour tourner en ovale & en d'autres figures irrégulieres. *v.* TOUR.

On voit par les exemples qui précédent, qu'il y a autant d'*arbres* différens de nom, qu'il y a de machines différentes où cette piéce se rencontre; mais qu'elle a presque par-tout la même fonction: aussi les différentes sortes d'*arbres*, dont nous avons fait mention, suffiront pour faire connoitre cette fonction.

ARBRE, (N), *Philos. Hermet.*, est le nom que les Philosophes ont donné à la matiere de la pierre philosophale, parce qu'elle est végétative. Le grand *arbre* des Philosophes, c'est leur mercure, leur teinture, leur principe, & leur racine; quelquefois c'est l'ouvrage de la pierre.

Un Auteur anonyme a fait à ce ſujet un traité intitulé: *de l'arbre ſolaire*, *de arbore ſolari*. On le trouve dans le VIe *Tom.* du *théatre chymique*. Le Coſmopolite, dans ſon énigme, adreſſée aux enfans de la vérité, ſuppoſe qu'il fut tranſporté dans une iſle ornée de tout ce que la nature peut produire de plus précieux, entr'autres de deux *arbres*, l'un ſolaire & l'autre lunaire, c'eſt-à-dire, dont l'un produiſoit de l'or & l'autre de l'argent.

ARBRES, (N), *Philoſ. Hermét.* Paracelſe a donné ce nom aux tumeurs & aux marques qui terniſſent & défigurent la couleur vive & naturelle de la peau; & il ne les appelle ainſi que dans leur commencement & avant qu'elles ſoient tournées en ulceres.

ARBRES, (N), *Droit.* Les *arbres* de réſerve & baliveaux ſur taillis ſont réputés faire partie du fond des forêts, ſans que les engagiſtes, douariers, ou uſufruitiers y puiſſent rien prétendre, ni aux amendes qui en proviendront.

Les propiétaires d'héritages tenans & aboutiſſans aux grands chemins, & branches d'iceux, ſont tenus de les planter d'*arbres*, ſuivant la nature du terrein, à la diſtance de trente pieds l'un de l'autre; & à une toiſe au moins du bord extérieur des foſſés des grands chemins, & de les armer d'épines; & à leur défaut, les Seigneurs qui ont le droit de voierie ſur les dits chemins, pourront en faire planter à leurs frais, dont ils auront l'uſufruit & la propriété. Il y a des peines contre ceux qui dégradent les *arbres*, ſoit dans les forêts, ſoit ſur les chemins. Lorſqu'il y a conteſtation ſur la propriété d'un *arbre*, on l'adjuge à celui dans l'héritage duquel eſt le tronc, mais quand le tronc eſt dans les limites, l'*arbre* eſt commun. Quand un *arbre* étend ſes branches ſur le bâtiment du voiſin, celui-ci peut demander qu'il ſoit coupé par le pied; mais ſi elles s'étendent ſeulement ſur un lieu où il n'y a point de bâtiment, le voiſin peut demander que les branches ſoient coupées à quinze pieds de terre. Il eſt permis, dans l'uſage au voiſin qui ſouffre que les branches d'un *arbre* ſoient pendantes ſur ſon héritage, de cueillir les fruits de ces branches. Les *arbres* morts appartiennent à l'uſufruitier, ceux abattus par le vent, à celui qui a la propriété. Les *arbres* en futaye ſont réſervés au propriétaire, l'uſufruitier peut ſeulement en demander pour les réparations. Un fermier, qui a planté des *arbres*, peut les emporter à la fin de ſon bail, mais le propriétaire du fonds eſt en droit de les retenir en payant la valeur au fermier.

ARBRISSEAU, *frutex*, ſ. m., *Hiſt. Nat. Bot.*, plante ligneuſe, du tronc de laquelle s'élevent pluſieurs tiges branchues qui forment naturellement un buiſſon. Il n'eſt pas poſſible de déterminer préciſément ce qui diſtingue un *arbriſſeau* d'un arbre; il eſt ſûr qu'un *arbriſſeau* eſt moins élevé qu'un arbre; mais quelle différence y aura-t-il entre la meſure d'un grand *arbriſſeau* & d'un petit arbre? L'*arbriſſeau* ſera quelquefois plus grand que l'arbre. Cependant on peut eſtimer en général la hauteur d'un *arbriſſeau* depuis environ ſix juſqu'à dix ou douze pieds; tels ſont l'aubépin, le grenadier, le filaria, &c. *v.* ARBRE.

ARBRISSEAU, *ſous-*, ſ. m., *ſuffrutex*, plante ligneuſe qui produit d'un ſeul tronc pluſieurs menues branches qui forment un petit buiſſon. Les *ſous-arbriſſeaux* ſont plus petits que les arbriſſeaux, comme leur nom le déſigne. On peut regarder comme *ſous-arbriſſeaux*, toutes les plantes ligneuſes que l'on voit ſous ſa main, lorſqu'on eſt de bout, comme les groſelliers, les bruyeres, &c. *v.* ARBRISSEAU.

* On peut prendre pour caractere diſtinctif entre les *arbriſſeaux* & les *ſous-arbriſſeaux*, que les premiers pouſſent en automne, comme les arbres, des boutons à fleur & à fruit pour le printems ſuivant; au lieu qu'il n'en eſt pas de même des *ſous-arbriſſeaux*. (D.) *

ARBROT, ſ. m., terme d'*Oiſeleur*, c'eſt un petit arbre garni de gluaux; on dit prendre les oiſeaux à l'*arbrot*.

ARBUA,

ARBUA, (N), *Géogr.*, est, selon Ptolemée, une ville de la Perside.

ARBUSTE, s. m., *Hist. Nat. Bot.*, très-petite plante ligneuse, telle qu'un sous-arbrisseau. *v. Sous*-ARBRISSEAU.

ARBUTHNOT, *Alexandre*, (N), *Hist. Litt.*, né en Ecosse, en 1538, il embrassa la réformation, & fut Ministre en Ecosse, & Principal du Collége royal d'Aberden: on dit qu'il étoit également bon Poete, Mathématicien, Philosophe, Théologien, Jurisconsulte & Médecin. On n'a point d'autre Ouvrage de lui que deux discours *de origine & dignitate juris.* Il mourut âgé de 45 ans en 1583.

ARBUTHNOT, *Jean*, (N), *Hist. Litt.*, célebre Médecin Anglois; il fut premier Médecin de la Reine Anne. Il donna un Traité *des poids & des mesures*, qu'on regarde avec raison comme le meilleur Ouvrage que nous ayons sur ces matieres. Son *Essai sur les effets de l'air sur le corps humain*, lui a fait aussi beaucoup d'honneur. Il a été traduit en françois par M. Boyer, & en latin, augmenté de trois quarts de notes, par M. De Felice.

ARC, arme offensive, propre à combattre de loin, faite de bois, de corne ou d'une autre matiere élastique, & que l'on bande fortement par le moyen d'une corde attachée aux deux extrêmités, en sorte que la machine retournant à son état naturel, ou du moins se redressant avec violence, décoche une fleche. *v.* FLECHE, TIRER DE L'ARC.

L'*arc* est l'arme la plus ancienne & la plus universelle. Les Grecs, les Romains, mais sur-tout les Parthes, s'en servoient fort avantageusement. Elle est encore en usage en Asie, en Afrique, & dans le nouveau monde. Les Anciens en attribuoient l'invention à Apollon.

Avant que l'usage des armes-à-feu fût introduit en Europe, une partie de l'infanterie étoit armée d'*arcs*, & l'on nommoit *archers* les soldats qui s'en servoient. Les habitans des villes étoient même obligés de s'exercer à tirer de l'*arc*; c'est l'origne des compagnies borgeoises, des compagnies de l'*arc*, qui subsistent encore dans plusieurs villes de France & de la Suisse. Louis XI abolit en 1481. l'usage de l'*arc* & de la fleche, & leur substitua les armes des Suisses, la halebarde, la pique & le sabre.

En Angleterre on fait grand usage de l'*arc*, & il y a eu même des loix & des réglemens pour encourager les peuples à se perfectionner dans l'art d'en tirer. Sous le regne de Henri VIII. le Parlement se plaignit que les peuples négligeoient un exercice qui avoit rendu les troupes angloises redoutables à leurs ennemis; & en effet, elles dûrent en partie à leurs archers le gain des batailles de Créci, de Poitiers, & d'Azincour. Par un reglement d'Henri VIII. chaque tireur d'*arc* de Londres est obligé d'en faire un d'if & deux d'orme, de coudrier, de frêne, ou d'autre bois. Ordre aux tireurs de la campagne d'en faire trois. Par le huitieme reglement d'Elisabeth, *Chap. X*, les uns & les autres furent obligés d'avoir toujours chez eux cinquante *arcs* d'orme, de coudrier ou de frêne, bien conditionnés. Par le douzieme reglement d'Edouard, *Chap. II.* il est ordonné de multiplier les *arcs*, & défendu de les vendre trop cher. Les meilleurs ne pouvoient pas valoir plus de six sous huit deniers. Chaque commerçant qui trafique à Venise ou aux autres endroits, d'où l'on tire les bâtons propres à faire des *arcs*, doit en apporter quatre pour chaque tonneau de marchandise, sous peine de six sous huit deniers d'amende pour chaque bâton manquant; & par le premier reglement de Richard III. *Chap. XI*, il leur est ordonné d'apporter dix bâtons à faire des *arcs*, pour chaque botte ou tonneau de malvoisie, à peine de treize sous quatre deniers d'amende. L'*arc* n'est plus guere en usage dans la grande Bretagne, que parmi les montagnards d'Ecosse, & les sauvages des isles Orcades: quelques corps de troupes Turques ou Russiennes en font aussi usage.

ARC, s. m., en *Géom.*, c'est une portion de courbe, par exemple, d'un cer-

cle, d'une ellipse, ou d'une autre courbe. *v.* COURBE.

Arc de cercle, est une portion de circonférence, moindre que la circonférence entiere du cercle. Tel est *A E B*, *Pl. de Géom. fig. 7. v.* CERCLE & CIRCONFÉRENCE. La droite *A B* qui joint les extrémités d'un *arc*, s'appelle *corde*; & la perpendiculaire *D E* tirée sur le milieu de la corde, s'appelle *fleche. v.* CORDE, FLECHE. Tous les angles sont mesurés par des *arcs*. Pour avoir la valeur d'un angle, on décrit un *arc* de cercle, dont le centre soit au sommet de l'angle. *v.* ANGLE. Tout cercle est supposé divisé en 360[d]. Un *arc* est plus ou moins grand, selon qu'il contient un plus grand ou un plus petit nombre de ces degrés. Ainsi l'on dit, un *arc* de 30, de 80, de 100[d]. *v.* DEGRÉ. La mesure des angles par les *arcs* de cercle est fondée sur ce que la courbure du cercle est uniforme. Les *arcs* d'une autre courbe ne pourroient y servir.

Arcs concentriques, sont ceux qui ont le même centre: ainsi dans la *fig. 92.* les *arcs b H*, *e K*, sont des *arcs* concentriques. *v.* CONCENTRIQUE.

Arcs égaux, ce sont ceux qui contiennent le même nombre de degrés d'un même cercle, ou de cercles égaux; d'où il s'ensuit que dans le même cercle, ou que dans des cercles égaux, les cordes égales soutiennent des *arcs* égaux. Un rayon *C E*, *fig. 7*, qui coupe en deux parties égales en *D*, une corde *A B*, coupe aussi en *E* l'*arc A E B* en deux parties égales, & est perpendiculaire à la corde, & *vice versâ*. Le problème de *couper un arc* en deux parties égales sera donc résolu, en tirant une ligne *C E* perpendiculaire sur le milieu *D* de la corde.

Arcs semblables, ce sont ceux qui contiennent le même nombre de degrés de cercles inégaux. Tels sont les *arcs A B* & *D E*, *fig. 96.* Si deux rayons partent du centre de deux cercles concentriques, les *arcs* compris entre les deux rayons, ont le même rapport à leurs circonférences entieres; & les deux secteurs, le même rapport à la surface entiere de leurs cercles.

La distance du centre de gravité d'un *arc* de cercle, au centre du cercle est une troisieme proportionnelle à cet *arc*, à sa corde, & au rayon. *v.* CENTRE *de gravité*. Quant aux sinus, tangentes, sécantes, &c. des *arcs*, *v.* SINUS, TANGENTE & ARC *en Astronomie*. L'*arc diurne* du soleil, est la portion d'un cercle parallele à l'équateur, décrite par le soleil dans son mouvement apparent d'Orient en Occident depuis son lever jusqu'à son coucher. *v.* DIURNE, JOUR, *&c.*

L'*arc nocturne*, est la même chose, excepté qu'il est décrit depuis le coucher jusqu'au lever. *v.* NUIT, LEVER, *&c. v.* aussi NOCTURNE.

La latitude & l'élévation du pôle sont mesurés par un *arc* du méridien. La longitude est mesurée par un *arc* de l'équateur. *v.* ÉLEVATION, LATITUDE, LONGITUDE, *&c.*

L'*arc de progression* ou de *direction*, est un arc de l'écliptique qu'une planete semble parcourir, en suivant l'ordre des signes. *v.* DIRECTION.

L'*arc* de *rétrogradation* est un *arc* de l'écliptique qu'une planete semble décrire, en se mouvant contre l'ordre des signes. *v.* RÉTROGRADATION.

Arc de *station. v.* STATION & STATIONAIRE.

L'*arc entre les centres* dans les éclipses, est un *arc* tel que *A I*, *Planch. d'Astron. fig. 35*, qui va du centre de la terre *A* perpendiculairement à l'orbite lunaire *O B. v.* ÉCLIPSE.

Si la somme de l'*arc entre les centres A I* & du demi-diametre apparent de la lune, est égale au demi-diametre de l'ombre, l'éclipse sera totale sans aucune durée; si cette somme est moindre, elle sera totale avec quelque durée; & si elle est plus grande, & toutefois moindre que la somme des demi-diametres de la lune & de l'ombre, elle sera partiale.

L'*arc* de *vision* est celui qui mesure la distance à laquelle le soleil est au-dessus

de l'horiſon, lorſqu'une étoile que ſes rayons déroboient, commence à reparoitre. *v.* Lever.

Arc ſe dit, en *Architecture*, d'une ſtructure concave qui a la forme de l'*arc* d'une courbe, & qui ſert comme de ſupport intérieur à tout ce qui poſe deſſus. M. Henri Wotton dit qu'un *arc* n'eſt rien autre choſe qu'une voûte étroite ou reſſerrée, & qu'une voûte n'eſt qu'un *arc* dilaté. *v.* Voûte.

On ſe ſert d'*arcs* dans les grandes intercolomnations des vaſtes bâtimens, dans les portiques, au-dedans comme au-dehors des temples, dans les ſalles publiques, dans les cours des palais, dans les cloitres, aux théatres & amphithéatres. *v.* Portique, Théatre, Lambris, &c. On s'en ſert auſſi comme d'éperons & de contreforts pour ſoûtenir de fortes murailles qui s'enfoncent profondément en terre, de même que pour les fondations des ponts, des aqueducs, des *arcs* de triomphe, des portes, des fenètres. *v.* Eperon, Arc-boutant, &c.

Les *arcs* ſont auſſi ſoutenus par des piliers ou pieds droits, des impoſtes, &c. *v.* Pilier *ou* Pied droit, Imposte, &c.

Il y a des *arcs circulaires*, *elliptiques*, *droits*.

Les *arcs* circulaires ſont de trois eſpeces; à ſavoir, les *arcs demi-circulaires*, qui ſont exactement un demi-cercle, & qui ont leur centre au milieu de la corde de l'*arc*; les Architectes François les appellent auſſi des *arcs parfaits*, ou des *arcs en plein cintre*.

Les *arcs diminués* ou *bombés* ſont plus petits qu'un demi-cercle, & par conſéquent ces *arcs* ſont plus plats: quelques-uns contiennent 90 degrés, d'autres 70, & d'autres ſeulement 60: on les appelle auſſi *arcs imparfaits*.

Les *arcs en tiers & quart-point*, comme s'expriment quelques ouvriers d'Angleterre, quoique les Italiens les appellent *di terzo & quarto acuto*, parce qu'à leur ſommet ils ſont toujours un angle aigu, ſont deux *arcs* de cercle qui ſe rencontrent en formant un angle par le haut, & qui ſe tirent de la diviſion de la corde en trois ou quatre parties à volonté. Il y a un grand nombre d'*arcs* de cette eſpece dans les anciens bâtimens gothiques; mais M. Henri Wotton veut qu'on ne s'en ſerve jamais dans la conſtruction des édifices, tant à cauſe de leur foibleſſe, que du mauvais effet qu'ils produiſent aux yeux.

Les *arcs elliptiques* conſiſtent en une demi-ellipſe; ils étoient autrefois fort uſités au lieu des manteaux de cheminée; ils ont communément une clé de voûte & des impoſtes.

Les *arcs droits* ſont ceux dont les côtés ſupérieurs & inférieurs ſont droits, comme ils ſont courbes dans les autres; & ces deux côtés ſont auſſi paralleles, les extrêmités & les jointures toutes dirigées ou tendantes à un centre. On en fait principalement uſage au-deſſus des fenètres, des portes, &c.

La doctrine & l'uſage des *arcs* ſont très-bien expoſés par M. Henri Wotton, dans les théorèmes ſuivans.

1°. Suppoſons différentes matieres ſolides, telles que les briques, les pierres, qui aient une forme rectangulaire: ſi on en diſpoſe pluſieurs les unes à côté des autres, dans un même rang & de niveau, & que celles qui ſont aux extrêmités ſoient ſoutenues entre deux ſupports; il arrivera néceſſairement que celles du milieu s'affaiſſeront, même par leur propre peſanteur, mais beaucoup plus ſi quelque poids poſe deſſus; c'eſt pourquoi, afin de leur donner plus de ſolidité, il faut changer leur figure ou leur poſition.

2°. Si l'on donne une forme de coin aux pierres ou autres matériaux, qu'ils ſoient plus larges en-deſſus qu'en-deſſous, & diſpoſés dans un même rang de niveau avec leurs extrêmités, ſoutenues comme dans le précédent théorème; il n'y en a aucun qui puiſſe s'affaiſſer, à moins que les ſupports ne s'écartent ou s'inclinent; parce que dans cette ſituation il n'y a pas lieu à une deſcente perpen-

diculaire : mais ce n'est qu'une construction foible, attendu que les supports sont sujets à une trop grande impulsion, particuliérement quand la ligne est longue : ainsi l'on fait rarement usage des *arcs droits*, excepté au-dessus des portes & des fenêtres où la ligne est courte : c'est pourquoi, afin de rendre l'ouvrage plus solide, il faut non-seulement changer la figure des matériaux, mais encore leur position.

3°. Si les matériaux sont taillés en forme de coin, disposés en *arc* circulaire, & dirigés au même centre, en ce cas aucune des pieces de l'*arc* ne pourra s'affaisser, puisqu'elles n'ont aucun moyen de descendre perpendiculairement, & que les supports n'ont pas à soutenir un aussi grand effort que dans le cas de la forme précédente ; car la convexité fera toujours que le poids qui pese dessus, portera plutôt sur les supports qu'il ne les poussera en-dehors ; ainsi l'on peut tirer de-là ce corollaire, que le plus avantageux de tous les *arcs*, dont on vient de parler, est l'*arc* demi-circulaire, & que de toutes les voûtes l'hémisphérique est préférable.

4°. Comme les voûtes faites d'un demi-cercle entier sont les plus fortes & les plus solides, de même celles-là sont les plus agréables, qui s'élevant à la même hauteur, sont néanmoins allongées d'une quatorzieme partie du diametre : cette augmentation de largeur contribuera beaucoup à leur beauté, sans aucune diminution considérable de leur force. On doit néanmoins observer que suivant la rigueur géométrique, les *arcs* qui sont des portions de cercle ne sont pas absolument les plus forts ; les *arcs* qui ont cette propriété appartiennent à une autre courbe, appellée *chaînette*, dont la nature est telle, qu'un nombre de spheres dont les centres sont disposés suivant cette courbe, se soutiendront les unes les autres, & formeront un *arc*. *v.* CHAINETTE.

M. Grégory fait voir même que les *arcs* qui ont une autre forme que cette courbe, ne se soutiennent qu'en vertu de la chaînette qui est dans leur épaisseur ; de sorte que s'ils étoient infiniment minces, ils tomberoient d'eux-mêmes, ou naturellement ; au lieu que la chaînette, quoiqu'infiniment mince, peut se soutenir, parce qu'aucun de ses points ne tend en bas plus que l'autre. *Transact. philos. n°. 231.* Voyez une plus ample théorie des *arcs* à l'article VOÛTE.

ARC, ou *ligne courbe de l'éperon*, *Marine* ; c'est en longueur la distance qu'il y a du bout de l'éperon à l'avant du vaisseau par-dessus l'éperon ; cette courbe est formée principalement par les aiguilles, ou plutôt par l'aiguille inférieure & la gorgere. On donne aujourd'hui beaucoup d'*arc* à l'éperon. Voyez *la figure de l'éperon*, *Pl. de Marine fig. 8*.

ARC, s. m., partie de la ferrure d'un carrosse. Ce sont les Maréchaux grossiers qui forgent les *arcs* ; voici la maniere de forger l'*arc*, & son emploi dans le carrosse. On a une barre de fer que l'on étire toujours un peu en diminuant, dont on arrondit le milieu, qu'on équarrit par les deux bouts, & qu'on coude par le plus gros bout équarri. Après cette premiere façon de forge, la barre aura à-peu-près la figure qu'on lui voit *Planch. du Maréch. grossier fig. 121.* Cette figure représente un *arc* uni ; mais si on veut lui donner plus de façon, on arrondit, comme on vient de le dire, la partie du milieu, & au moyen de viroles que l'on y soude, & que l'on modele, on ajoûte à cette partie les mêmes ornemens que les figures 76 & 77 ont. Quant à l'usage de l'*arc*, le voici : la partie *A*, que l'on nomme le *patin*, s'encastre dans le lissoire de devant & dans les fourchettes de dessus ; la partie *B* qui s'appelle, la *queue* s'encastre dans la fleche qui passe sous le corps du carrosse ; cette piece est retenue par des chevilles qui passent dans les trous du patin & de la queue de l'*arc*, & du bois où ces parties sont encastrées ; le patin est tourné extérieurement. Au reste on ne se sert plus guere d'*arcs* aujourd'hui.

ARC, (R), *Géog. Mod.*, riviere du Duché de Savoie: elle va du Comté de Maurienne se jetter dans l'Isere; son cours accéleré par nombre de cascades, est d'une extrême rapidité. (D. G.)

ARC EN BAROIS, (R), *Géog. Mod.*, ville de France, dans le Duché de Bourgogne, Bailliage de la montagne, sur la petite riviere du Saugeon. *Long.* 22. 37. *lat.* 47. 55. (D. G.)

ARC-BOUTANT, & *mieux* ARC-BUTANT, *en Architecture*, est un *arc*, ou portion d'un *arc* rampant qui bute contre un mur ou contre les reins d'une voûte, pour en empêcher l'écartement & la poussée, comme on le voit aux églises gothiques. Ce mot est François, & est formé d'*arc* & de *buter*.

On appelle aussi assez mal à propos *arc-butant*, tout pilier ou masse de maçonnerie qui servent à contretenir un mur, ou de terrasse, ou autre. *v.* PILIER-BATANT, CONTREFORT, & EPERON. Ce mot d'*arc-butant* ne convient qu'à un corps qui s'éleve & s'incline en portion de cercle contre le corps qu'il soûtient.

ARCS-BOUTANS, *en Marine*, ce sont des pieces de bois entaillées sur les baux ou barots, & servant à soûtenir les barotins. Voyez *les Pl. de Marine fig.* 8.; *le n°.* 73. marque les *arcs-boutans* & leur situation. On peut les voir encore *fig.* 10. *sous le n°.* 73. *v.* BAUX, BAROTS, & BAROTINS.

Arcs-boutans se dit encore d'une espece de petit mât de 25 à 30 pieds de long, ferré par un bout avec un fer à trois pointes de 6 à huit pouces de longueur, dont l'usage est de tenir les écoutes des bonnettes en étai, & de repousser un autre vaisseau s'il venoit à l'abordage. *v.* ÉCOUTES, BONNETES.

ARCS-BOUTANS, ou *étais des jumelles*, ce sont, dans un grand nombre de machines, des pieces de bois *I K fig.* 1. *Pl. de l'Imprimerie en taille douce*, qui assemblent & soûtiennent les jumelles *C D* sur les pieds des patins *A B.* *v.* PRESSE *d'Imprimerie en taille douce.*

ARC-BUTER, v. act., *en Architecture*, c'est contretenir la poussée d'une voûte ou d'une plate-bande avec un *arc-butant* mais *contre-buter*, c'est contretenir avec un *pilier butant* ou un *étai.* *v.* CONTRE-BUTER.

ARC DU COLON, *ou la grande courbure du colon*, (N), *Anat.* C'est le nom que l'on donne à une grande courbure que fait l'intestin *colon* en remontant sous la vésicule du fiel, sous l'estomac, & descendant ensuite sur la rate & le rein gauche, jusques sur le dos des iles, où se termine son *arc.*

ARC-EN-CIEL, *iris*, s. m., *Physiq.*, météore en forme d'*arc* de diverses couleurs, qui paroit lorsque le tems est pluvieux, dans une partie du ciel opposée au soleil, & qui est formé par la réfraction des rayons de cet astre, au-travers des gouttes sphériques d'eau dont l'air est alors rempli. *v.* MÉTÉORE, PLUIE & RÉFRACTION.

On voit pour l'ordinaire un second *arc-en-ciel* qui entoure le premier à une certaine distance. Ce second *arc-en-ciel* s'appelle *arc-en-ciel extérieur*, pour le distinguer de celui qu'il renferme, & qu'on nomme *arc-en-ciel intérieur.* L'*arc* intérieur a les plus vives couleurs, & s'appelle pour cela l'*arc principal.* Les couleurs de l'*arc* extérieur sont plus foibles, & de là vient qu'il porte le nom de *second arc.* S'il paroît un troisieme *arc*, ce qui arrive fort rarement, ses couleurs sont encore moins vives que les précédentes. Les couleurs sont renversées dans les deux *arcs*; celles de l'*arc* principal sont dans l'ordre suivant à compter du dedans en dehors, violet, indigo, bleu, verd, jaune, orangé, rouge: elles sont arrangées au contraire dans le second *arc* en cet ordre, rouge, orangé, jaune, verd, bleu, indigo, violet: ce sont les mêmes couleurs que l'on voit dans les rayons du soleil qui traversent un prisme de verre. *v.* PRISME. Les Physiciens font aussi mention d'un *arc-en-ciel lunaire* & d'un *arc-en-ciel marin*, dont nous parlerons plus bas.

L'*arc-en-ciel*, comme l'obſerve M. Newton, ne paroît jamais que dans les endroits où il pleut & où le ſoleil luit en même tems; & l'on peut le former par art en tournant le dos au ſoleil & en faiſant jaillir de l'eau, qui pouſſée en l'air & diſperſée en gouttes, vienne tomber en forme de pluie; car le ſoleil donnant ſur ces gouttes, fait voir un *arc-en-ciel* à tout ſpectateur qui ſe trouve dans une juſte poſition à l'égard de cette pluie & du ſoleil, ſur-tout ſi l'on met un corps noir derriere les gouttes d'eau.

Antoine de Dominis montre dans ſon livre *de radiis viſûs & lucis*, imprimé à Veniſe en 1611, que l'*arc-en-ciel* eſt produit dans des gouttes rondes de pluie par deux réfractions de la lumiere ſolaire, & une réflexion entre deux; & il confirme cette explication par des expériences qu'il a faites avec une phiole & des boules de verre pleines d'eau, expoſées au ſoleil. Il faut cependant reconnoitre que quelques Anciens avoient avancé antérieurement à Antoine de Dominis que l'*arc-en-ciel* étoit formé par la réfraction des rayons du ſoleil dans des gouttes d'eau. Kepler avoit eu la même penſée, comme on le voit par les lettres qu'il écrivit à Brenger en 1605, & à Harriot en 1606. Deſcartes qui a ſuivi dans ſes météores l'explication d'Antoine de Dominis, a corrigé celle de l'*arc* extérieur. Mais comme ces deux ſavans hommes n'entendoient point la véritable origine des couleurs, l'explication qu'ils ont donnée de ce météore eſt défectueuſe à quelques égards. Car Antoine de Dominis a cru que l'*arc-en-ciel* extérieur étoit formé par les rayons qui raſoient les extrémités des gouttes de pluie, & qui venoient à l'œil après deux réfractions & une réflexion. Or on trouve par le calcul, que ces rayons dans leur ſeconde réfraction doivent faire un angle beaucoup plus petit avec le rayon du ſoleil qui paſſe par l'œil, que l'angle ſous lequel on voit l'*arc-en-ciel* intérieur; & cependant l'angle ſous lequel on voit l'*arc-en-ciel* extérieur, eſt beaucoup plus grand que celui ſous lequel on voit l'*arc-en-ciel* intérieur: de plus, les rayons qui tombent fort obliquement ſur une goutte d'eau, ne font point de couleurs ſenſibles dans leur ſeconde réfraction; comme on le verra aiſément par ce que nous dirons dans la ſuite. A l'égard de M. Deſcartes, qui a le premier expliqué l'*arc-en-ciel* extérieur par deux réflexions & deux réfractions, il n'a pas remarqué que les rayons extrèmes qui font le rouge, ont leur réfraction beaucoup moindre que ſelon la proportion de 3 à 4, & que ceux qui font le violet, l'ont beaucoup plus grande: de plus, il s'eſt contenté de dire qu'il venoit plus de lumiere à l'œil ſous les angles de 41 & de 42^d, que ſous les autres angles, ſans prouver que cette lumiere doit être colorée; & ainſi il n'a pas ſuffiſamment démontré d'où vient qu'il paroît des couleurs ſous un angle d'environ 42^d, & qu'il n'en paroît point ſous ceux qui ſont au-deſſous de 40^d, & au-deſſus de 44 dans l'*arc-en-ciel* intérieur. Ce célebre auteur n'a donc pas ſuffiſamment expliqué l'*arc-en-ciel*, quoiqu'il ait fort avancé cette explication. Newton l'a achevée par le moyen de ſa doctrine des couleurs.

Théorie de l'arc-en-ciel. Pour concevoir l'origine de l'*arc-en-ciel*, examinons d'abord ce qui arrive lorſqu'un rayon de lumiere qui vient d'un corps éloigné, tel que le ſoleil, tombe ſur une goutte d'eau ſphérique, comme ſont celles de la pluie. Soit donc une goutte d'eau *ADKN*, *Pl. de Phyſique fig. 112.* & les lignes *EF*, *BA*, &c. des rayons lumineux qui partent du centre du ſoleil, & que nous pouvons concevoir comme paralleles entr'eux à cauſe de l'éloignement immenſe de cet aſtre, le rayon *BA* étant le ſeul qui tombe perpendiculairement ſur la ſurface de l'eau, & tous les autres étant obliques, il eſt aiſé de concevoir que tous ceux-ci ſouffriront une réfraction & s'approcheront de la perpendiculaire; c'eſt-à-dire que le rayon *EF*, par exemple, au lieu de continuer ſon chemin ſuivant *FG*, ſe rompra au

point *F*, & s'approchera de la ligne *HFI* perpendiculaire à la goutte en *F*, pour prendre le chemin *FK*. Il en est de même de tous les autres rayons proches du rayon *EF*, lesquels se détourneront d'*F* vers *K*, où il y en aura vraisemblablement quelques-uns qui s'échapperont dans l'air, tandis que les autres se refléchiront sur la ligne *KN* pour faire des angles d'incidence & de réflexion égaux entr'eux. *v.* RÉFLEXION.

De plus, comme le rayon *KN* & ceux qui le suivent, tombent obliquement sur la surface de ce globule, ils ne peuvent repasser dans l'air sans se rompre de nouveau, & s'éloigner de la perpendiculaire *MNL*; de sorte qu'ils ne peuvent aller directement vers *T*, & sont obligés de se détourner vers *P*. Il faut encore observer ici que quelques-uns des rayons après qu'ils sont arrivés en *N*, ne passent point dans l'air, mais se réfléchissent de nouveau vers *Q*, où souffrant une réfraction comme tous les autres, ils ne vont point en droite ligne vers *Z*, mais vers *R*, en s'éloignant de la perpendiculaire *TV*: mais comme on ne doit avoir égard ici qu'aux rayons qui peuvent affecter l'œil que nous supposons placé un peu au-dessous de la goutte, au point *P* par exemple, nous laissons ceux qui se réfléchissent de *N* vers *Q* comme inutiles, à cause qu'ils ne parviennent jamais à l'œil du spectateur. Cependant il faut observer qu'il y a d'autres rayons, comme 2, 3, qui se rompant de 3 vers 4, de là se réfléchissant vers 5, & de 5 vers 6, puis se rompant suivant 6, 7, peuvent enfin arriver à l'œil qui est placé au-dessous de la goutte.

Ce que l'on a dit jusqu'ici est très-évident: mais pour déterminer précisément les degrés de réfraction de chaque rayon de lumiere, il faut recourir à un calcul par lequel il paroît que les rayons qui tombent sur le quart cercle *AD*, continuent leur chemin suivant les lignes que l'on voit tirées dans la goutte *AD KN*, où il y a trois choses extrèmement importantes à observer. En premier lieu, les deux réfractions des rayons à leur entrée & à leur sortie sont telles que la plûpart des rayons qui étoient entrés paralleles sur la surface *AF*, sortent divergens, c'est-à-dire, s'écartent les uns des autres, & n'arrivent point jusqu'à l'œil; en second lieu, du faisceau de rayons paralleles qui tombent sur la partie *AD* de la goutte, il y en a une petite partie qui ayant été rompus par la goutte, viennent se réunir au fond de la goutte dans le même point, & qui étant réfléchis de ce point, sortent de la goutte paralleles entr'eux comme ils y étoient entrés. Comme ces rayons sont proches les uns des autres, ils peuvent agir avec force sur l'œil en cas qu'ils puissent y entrer, & c'est pour cela qu'on les a nommés *rayons efficaces*; au lieu que les autres s'écartent trop pour produire un effet sensible, ou du moins pour produire des couleurs aussi vives que celles de l'*arc-en-ciel*. En troisieme lieu, le rayon *NP* a une ombre ou obscurité sous lui; car puisqu'il ne sort aucun rayon de la surface *N* 4, c'est la même chose que si cette partie étoit couverte d'un corps opaque. On peut ajoûter à ce que l'on vient de dire, que le même rayon *NP* a de l'ombre au-dessus de l'œil, puisque les rayons qui sont dans cet endroit n'ont pas plus d'effet que s'ils n'existoient point du tout.

De là il s'ensuit que pour trouver les rayons efficaces, il faut trouver les rayons qui ont le même point de réflexion, c'est-à-dire, qu'il faut trouver quels sont les rayons paralleles & contigus, qui après la réfraction se rencontrent dans le même point de la circonférence de la goutte, & se réfléchissent de là vers l'œil.

Or supposons que *NP* soit le rayon efficace, & que *EF* soit le rayon incident qui correspond à *NP*, c'est-à-dire que *F* soit le point où il tombe un petit faisceau de rayons paralleles, qui après s'être rompus viennent se réunir en *K* pour se réfléchir de là en *N*, & sortir suivant *NP*, & nous trouverons par le calcul que l'angle *ONP*, compris entre le

rayon *N P* & la ligne *O N* tirée du centre du soleil, est de $41^d\ 30'$. On enseignera ci-après la méthode de le déterminer.

Mais comme outre les rayons qui viennent du centre du soleil à la goutte d'eau, il en part une infinité d'autres des différens points de sa surface, il nous reste à examiner plusieurs autres rayons efficaces, sur-tout ceux qui partent de la partie supérieure & de la partie inférieure de son disque.

Le diametre apparent du soleil étant d'environ 32, il s'ensuit que si le rayon *E F* passe par le centre du soleil, un rayon efficace qui partira de la partie supérieure du soleil, tombera plus haut que le rayon *E F* de $16'$, c'est-à-dire fera avec ce rayon *E F* un angle d'environ $16'$. C'est ce que fait le rayon *G H fig. 56.* qui souffrant la même réfraction que *E F*, se détourne vers *I* & de là vers *L*, jusqu'à ce que sortant avec la même réfraction que *N P*, il parvienne en *M* pour former un angle de $41^d\ 14'$ avec la ligne *O N*.

De même le rayon *Q R* qui part de la partie inférieure du soleil, tombe sur le point *R* $16'$ plus bas, c'est-à-dire, fait un angle de $16'$ en dessous avec le rayon *E F*; & souffrant une réfraction, il se détourne vers *S*, & de là vers *T*, où passant dans l'air il parvient jusqu'à *V*; de sorte que la ligne *T V* & le rayon *O T* forment un angle de $41^d\ 46'$.

A l'égard des rayons qui viennent à l'œil après deux réflexions & deux réfractions, on doit regarder comme efficaces ceux qui, après ces deux réflexions & ces deux réfractions, sortent de la goutte paralleles entr'eux.

Supputant donc les réflexions des rayons qui viennent, comme 23, *fig. 55.* du centre du soleil, & qui pénétrant dans la partie inférieure de la goutte, souffrent, ainsi que nous l'avons supposé, deux réflexions & deux réfractions, & entrent dans l'œil par des lignes pareilles à celle qui est marquée par 67, *fig. 57.* nous trouvons que les rayons que l'on peut regarder comme efficaces, par exemple 67, forment avec la ligne 86 tirée du centre du soleil, un angle 867 d'environ 52^d: d'où il s'ensuit que le rayon efficace qui part de la partie la plus élevée du soleil, fait avec la même ligne 86 un angle moindre de $16'$; & celui qui vient de la partie inférieure, un angle plus grand de $16'$.

Imaginons donc que *A B C D E F* soit la route du rayon efficace depuis la partie la plus élevée du soleil jusqu'à l'œil *F*, l'angle 86 *F* sera d'environ 51^d & $44'$. De même si *G H I K L M* est la route d'un rayon efficace qui part de la partie inférieure du soleil & aboutit à l'œil, l'angle 86 *M* approche de 52^d & $16'$.

Comme il y a plusieurs rayons efficaces outre ceux qui partent du centre du soleil, ce que nous avons dit de l'ombre souffre quelque exception; car des trois rayons qui sont tracés *fig. 55, & 56.* il n'y a que les deux extrèmes qui aient de l'ombre à leur côté extérieur.

A l'égard de la quantité de lumiere, c'est-à-dire, du faisceau de rayons qui se réunissent dans un certain point, par exemple, dans le point de réflexion des rayons efficaces, on peut le regarder comme un corps lumineux terminé par l'ombre. Au reste il faut remarquer que jusqu'ici nous avons supposé que tous les rayons de lumiere se rompoient également; ce qui nous a fait trouver les angles de $41^d\ 30'$ & de $52'$. Mais les différens rayons qui parviennent ainsi jusqu'à l'œil, sont de diverses couleurs, c'est-à-dire propres à exciter en nous l'idée de différentes couleurs, & par conséquent ces rayons sont différemment rompus de l'eau dans l'air, quoiqu'ils tombent de la même maniere sur une surface refrangible: car on sait que les rayons rouges, par exemple, souffrent moins de réfraction que les rayons jaunes, ceux-ci moins que les bleus, les bleus moins que les violets, & ainsi des autres. *v.* Couleur.

Il suit de ce qu'on vient de dire, que les rayons différens ou hétérogenes se séparent

séparent les uns des autres & prennent différentes routes, & que ceux qui sont homogenes se réunissent & aboutissent au même endroit. Les angles de 41ᵈ 30′ & de 52ᵈ, ne sont que pour les rayons d'une moyenne refrangibilité, c'est-à-dire, qui en se rompant s'approchent de la perpendiculaire plus que les rayons rouges, mais moins que les rayons violets: & de là vient que le point lumineux de la goutte où se fait la réfraction, paroît bordé de différentes couleurs, c'est-à-dire, que le rouge, le verd & le bleu, naissent des différens rayons rouges, verds & bleus du soleil, que les différentes gouttes transmettent à l'œil; comme il arrive lorsqu'on regarde des objets éclairés-à-travers un prisme. *v.* PRISME.

Telles sont les couleurs qu'un seul globule de pluie doit représenter à l'œil: d'où il s'ensuit qu'un grand nombre de ces petits globules venant à se répandre dans l'air, y fera appercevoir différentes couleurs, pourvu qu'ils soient tellement disposés que les rayons efficaces puissent affecter l'œil; car ces rayons ainsi disposés, formeront un *arc-en-ciel.*

Pour déterminer maintenant quelle doit être cette disposition, supposons une ligne droite tirée du centre du soleil à l'œil du spectateur, telle que *V X*, *fig.* 56. que nous appellerons *ligne d'aspect:* comme elle part d'un point extrèmement éloigné, on peut la supposer parallele aux autres lignes tirées du même point; or on sait qu'une ligne droite qui coupe deux paralleles, forme des angles alternes égaux. *v.* ALTERNE.

Imaginons donc un nombre indéfini de lignes tirées de l'œil du spectateur à l'endroit opposé au soleil où sont des gouttes de pluie, lesquelles forment différens angles avec la ligne d'aspect, égaux aux angles de réfraction des différens rayons refrangibles, par exemple, des angles de 41ᵈ 46′, & de 41ᵈ 30′, & de 41ᵈ 40′, ces lignes tombant sur des gouttes de pluie éclairées du soleil, formeront des angles de même grandeur avec les rayons tirés du centre du soleil aux mêmes gouttes; de sorte que les lignes ainsi tirées de l'œil, représenteront les rayons qui occasionnent la sensation de différentes couleurs.

Celle, par exemple, qui forme un angle de 41ᵈ 46′, représentera les rayons les moins refrangibles ou rouges des différentes gouttes; & celle de 41ᵈ 40, les rayons violets qui sont les moins refrangibles. On trouvera les couleurs intermédiaires & leurs refrangibilités dans l'espace intermédiaire. *v.* ROUGE.

On sait que l'œil étant placé au sommet d'un cône, voit les objets sur sa surface comme s'ils étoient dans un cercle, au moins lorsque ces objets sont assez éloignés de lui: car quand différens objets sont à une distance assez considérable de l'œil, ils paroissent être à la même distance. Nous en avons donné la raison dans l'article APPARENT; d'où il s'ensuit qu'un grand nombre d'objets ainsi disposés, paroitront rangés dans un cercle sur la surface du cône. Or l'œil de notre spectateur est ici au sommet commun de plusieurs cônes formés par les différentes especes de rayons efficaces & la ligne d'aspect. Sur la surface de celui dont l'angle au sommet est le plus grand, & qui contient tous les autres, sont ces gouttes ou parties de gouttes qui paroissent rouges; les gouttes de couleur de pourpre, sont sur la superficie du cône qui forme le plus petit angle à son sommet; & le bleu, le verd, &c. sont dans les cones intermédiaires. Il s'ensuit donc que les différentes especes de gouttes doivent paroitre comme si elles étoient disposées dans autant de bandes ou arcs colorés, comme on le voit dans l'*arc-en-ciel.*

M. Newton explique cela d'une maniere plus scientifique, & donne aux angles des valeurs un peu différentes. Supposons, dit-il, que *O fig.* 58. soit l'œil du spectateur, & *O P* une ligne parallele aux rayons du soleil; & soient *P O E*, *P O F* des angles de 40ᵈ 17′, de 42ᵈ 2′, que l'on suppose tourner autour de leur côté commun *O P*: ils décriront par les

extrèmités E, F, de leurs autres côtés OE & OF, les bords de l'*arc-en-ciel*.

Car si E, F, sont des gouttes placées en quelque endroit que ce soit des surfaces coniques décrites par OE, OF, & qu'elles soient éclairées par les rayons du soleil SE, SF; comme l'angle SEO est égal à l'angle POE qui est de 40^d 17$'$, ce sera le plus grand angle qui puisse être fait par la ligne SE & par les rayons les plus refrangibles qui sont rompus vers l'œil après une seule réflexion; & par conséquent toutes les gouttes qui se trouvent sur la ligne OE, enverront à l'œil dans la plus grande abondance possible, les rayons les plus refrangibles, & par ce moyen feront sentir le violet le plus foncé vers la région où elles sont placées.

De même l'angle SFO étant égal à l'angle POF qui est de 42^d 2$'$, sera le plus grand angle selon lequel les rayons les moins refrangibles puissent sortir des gouttes après une seule réflexion; & par conséquent ces rayons seront envoyés à l'œil dans la plus grande quantité possible par les gouttes qui se trouvent sur la ligne OF, & qui produiront la sensation du rouge le plus foncé en cet endroit.

Par la même raison les rayons qui ont des degrés intermédiaires de refrangibilité, viendront dans la plus grande abondance possible des gouttes placées entre E & F, & feront sentir les couleurs intermédiaires dans l'ordre qu'exigent leurs degrés de refrangibilité, c'est-à-dire, en avançant de E en F, ou de la partie intérieure de l'*arc* à l'extérieure dans cet ordre, le violet, le bleu, le verd, le jaune, l'orangé & le rouge: mais le violet étant mêlé avec la lumiere blanche des nuées, ce mélange le fera paroître foible, & tirant sur le pourpre.

Comme les lignes OE, OF, peuvent être situées indifféremment dans tout autre endroit des surfaces coniques dont nous avons parlé ci-dessus, ce que l'on a dit des gouttes & des couleurs placées dans ces lignes, doit s'entendre des gouttes & des couleurs distribuées en tout autre endroit de ces surfaces; par conséquent le violet sera répandu dans tout le cercle décrit par l'extrèmité E du rayon OE autour de OP; le rouge dans tout le cercle décrit par F, & les autres couleurs dans les cercles décrits par les points qui sont entre E & F. Voilà quelle est la maniere dont se forme l'*arc-en-ciel intérieur*.

Arc-en-ciel extérieur. Quant au second *arc-en-ciel* qui entoure ordinairement le premier; en assignant les gouttes qui doivent paroître colorées, nous excluons celles qui partant de l'œil font des angles un peu au-dessous de 42^d 2$'$, mais non pas celles qui en font de plus grands.

Car si l'on tire de l'œil du spectateur une infinité de pareilles lignes, dont quelques-unes fassent des angles de 50^d 57$'$ avec la ligne d'aspect, par exemple, OG; d'autres des angles de 54^d 7$'$, par exemple, OH; il faut de toute nécessité que les gouttes sur lesquelles tomberont ces lignes fassent voir des couleurs, surtout celles qui forment l'angle de 50^d 57$'$.

Par exemple, la goutte G paroîtra rouge, la ligne GO étant la même qu'un rayon efficace, qui après deux réflexions & deux réfractions, donne le rouge; de même les gouttes sur lesquelles tombent les lignes qui font avec OP des angles de 54^d 7$'$, par exemple, la goutte H, paroîtra couleur de pourpre; la ligne OH étant la même qu'un rayon efficace, qui après deux réflexions & deux réfractions donne la couleur pourpre.

Or s'il y a un nombre suffisant de ces gouttes, & que la lumiere du soleil soit assez forte pour n'être point trop affoiblie par deux réflexions & réfractions consécutives, il est évident que ces gouttes doivent former un second *arc* semblable au premier. Dans les rayons les moins réfrangibles, le moindre angle sous lequel une goutte peut envoyer des rayons efficaces après deux réflexions, a été trouvé par le calcul 50^d 57$'$, & dans

les plus réfrangibles, de 54^d $7'$.

Supposons l'œil placé au point *O* comme ci-devant, & que *P O G*, *P O H*, soient des angles de 50^d $57'$, & de 54^d $7'$: si ces angles tournent autour de leur côté commun *O P*, avec leurs autres côtés *O G*, *O H*, ils décriront les bords de l'*arc-en-ciel* *C H D G*, qu'il faut imaginer, non pas dans le même plan que la ligne *O P*, ainsi que la figure le représente, mais dans un plan perpendiculaire à cette ligne.

Car si *G O* sont des gouttes placées en quelques endroits que ce soit des surfaces coniques décrites par *O G*, *O H*, & qu'elles soient éclairées par les rayons du soleil; comme l'angle *S G O* est égal à l'angle *P O G* de 50^d $57'$, ce sera le plus petit angle qui puisse être fait par les rayons les moins réfrangibles après deux réflexions; & par conséquent toutes les gouttes qui se trouvent sur la ligne *O G* enverront à l'œil dans la plus grande abondance possible les rayons les moins réfrangibles, & feront sentir par ce moyen le rouge le plus foncé vers la région où elles sont placées.

De même l'angle *S H O* étant égal à l'angle *P O H* qui est de 54^d $7'$, sera le plus petit sous lequel les rayons les plus refrangibles puissent sortir des gouttes après deux réflexions; & par conséquent ces rayons seront envoyés à l'œil dans la plus grande quantité qu'il soit possible par les gouttes qui sont placées dans la ligne *O H*, & produiront la sensation du violet le plus foncé dans cet endroit.

Par la même raison les rayons qui ont des degrés intermédiaires de refrangibilité, viendront dans la plus grande abondance possible des gouttes entre *G* & *H*, & feront sentir les couleurs intermédiaires dans l'ordre qu'exigent leurs degrés de refrangibilité, c'est-à-dire, en avançant de *G* en *H*, ou de la partie intérieure de l'*arc* à l'extérieure dans cet ordre, le rouge, l'orangé, le jaune, le verd, le bleu, l'indigo, & le violet.

Et comme les lignes *O G*, *O H*, peuvent être situées indifféremment en quelqu'endroit que ce soit des surfaces coniques, ce qui vient d'être dit des gouttes & des couleurs qui sont sur ces lignes, doit être appliqué aux gouttes & aux couleurs qui sont en tout autre endroit de ces surfaces.

C'est ainsi que seront formés deux *arcs* colorés; l'un intérieur, & composé de couleurs plus vives, par une seule réflexion; & l'autre extérieur, & composé de couleurs plus foibles par deux réflexions.

Les couleurs de ces deux *arcs* seront dans un ordre opposé l'une à l'égard de l'autre; le premier ayant le rouge en dedans, & le pourpre au-dehors; & le second le pourpre en dehors, & le rouge en dedans; & ainsi du reste.

Arc-en-ciel artificiel. Cette explication de l'*arc-en-ciel* est confirmée par une expérience facile: elle consiste à suspendre une boule de verre pleine d'eau en quelqu'endroit où elle soit exposée au soleil, & d'y jetter les yeux en se plaçant de telle maniere que les rayons qui viennent de la boule à l'œil puissent faire avec les rayons du soleil, un angle de 42 ou de 50^d; car si l'angle est d'environ 42 ou 43^d, le spectateur, supposé en *O*, verra un rouge fort vif sur le côté de la boule opposé au soleil, comme en *F*; & si cet angle devient plus petit, comme il arrivera en faisant descendre la boule jusqu'en *E*, d'autres couleurs paroitront successivement sur le même côté de la boule, savoir, le jaune, le verd, & le bleu.

Mais si l'on fait l'angle d'environ 50^d, en haussant la boule jusqu'en *G*, il paroitra du rouge sur le côté de la boule qui est vers le soleil, quoiqu'un peu foible; & si l'on fait l'angle encore plus grand, en haussant la boule jusqu'en *H*, le rouge se changera successivement en d'autres couleurs, en jaune, en verd & bleu. On observe la même chose lorsque, sans changer de place à la boule, on hausse ou on baisse l'œil, pour donner à l'angle une grandeur convenable.

On produit encore, comme nous l'a-

vons dit, un *arc-en-ciel artificiel*, en se tournant le dos au soleil, & en jettant en haut de l'eau dont on aura rempli sa boule; car on verra dans cette eau les couleurs de l'*arc-en-ciel*, pourvu que les gouttes soient poussées assez haut pour que les rayons tirés de ces gouttes à l'œil du spectateur fassent des angles de 41^d avec le rayon *O P*.

Dimension de l'arc-en-ciel. Descartes a le premier déterminé son diametre par une méthode indirecte, avançant que sa grandeur dépend du degré de réfraction du fluide, & que le sinus d'incidence est à celui de réfraction dans l'eau, comme 250 à 187. *v.* RÉFRACTION.

M. Halley a depuis donné, dans les *Transactions philosophiques*, une méthode simple & directe de déterminer le diametre de l'*arc-en-ciel*, en supposant donné le degré de réfraction du fluide, ou réciproquement de déterminer la réfraction du fluide par la connoissance que l'on a du diametre de l'*arc-en-ciel.* Voici en quoi consiste sa méthode: 1°. le rapport de la réfraction, c'est-à-dire, des sinus d'incidence & de réfraction, étant connu, il cherche les angles d'incidence & de réfraction d'un rayon, qu'on suppose devenir efficace après un nombre déterminé de réflexions; c'est-à-dire, il cherche les angles d'incidence & de réfraction d'un faisceau de rayons infiniment proches, qui tombant paralleles sur la goutte, sortent paralleles après avoir souffert au dedans de la goutte un certain nombre de réflexions déterminé. Voici la regle qu'il donne pour cela. Soit une ligne donnée *A C*, *Pl. fig.* 59, on la divisera en *D*, en sorte que *D C* soit *A C* en raison du sinus de réfraction au sinus d'incidence; ensuite on la divisera de nouveau en *E*, en sorte que *A C* soit à *A E* comme le nombre donné de réflexions augmenté de l'unité est à cette même unité; on décrira après cela sur le diametre *A E* le demi-cercle *A B E*; puis du centre *C*, & du rayon *C D*, on tracera un *arc D B* qui coupe le demi-cerle au point *B*: on menera les lignes *A B*, *C B*; *A B C* ou son complément à deux droits sera l'angle d'incidence, & *C A B* l'angle de réfraction qu'on demande.

2°. Le rapport de la réfraction & l'angle d'incidence étant donné, on trouvera ainsi l'angle qu'un rayon de lumiere qui sort d'une boule, après un nombre donné de réflexions, fait avec la ligne d'aspect, & par conséquent la hauteur & la largeur de l'*arc-en-ciel.* L'angle d'incidence & le rapport de réfraction l'est aussi. Or si on multiplie ce dernier par le double du nombre des réflexions augmenté de 2, & qu'on retranche du produit le double de l'angle d'incidence, l'angle restant sera celui que l'on cherche.

Supposons avec M. Newton que le rapport de la réfraction soit comme 108 à 81 pour les rayons rouges, comme 109 à 81 pour les bleus, &c. Le problème précédent donnera les angles sous lesquels on voit les couleurs.

I. Arc-en-ciel.	rouge 42^d 11'. violet 40^d 16'.	Le spectateur ayant le dos tourné au soleil, parce que les rayons qui viennent à l'œil du spectateur, après une ou deux réflexions, sont du même côté de la goutte que les rayons incidens.
II. Arc-en-ciel.	rouge 50^d 58'. violet 54^d 9'.	

Si l'on demande l'angle formé par un rayon après trois ou quatre réflexions, & par conséquent la hauteur à laquelle on devroit appercevoir le troisieme & le quatrieme *arc-en-ciel*, qui sont très-rarement & très-peu sensibles, à cause de la diminution que souffrent les rayons par tant de réflexions réitérées, on aura

III. Arc-en-ciel.	rouge $41^d\ 37'$.	
	violet $37^d\ 9'$.	
IV. Arc-en-ciel.	rouge $43^d\ 53'$.	
	violet $49^d\ 34'$.	

Il est aisé sur ce principe de trouver la largeur de l'*arc-en-ciel*; car le plus grand demi-diametre du premier *arc-en-ciel*, c'est-à-dire, de sa partie extérieure, étant de $42^d\ 11'$, & le moindre, savoir, de la partie intérieure, de $40^d\ 16'$, la largeur de la bande mesurée du rouge au violet sera de $1^d\ 55'$; & le plus grand diametre du second *arc* étant de $54^d\ 9'$, & le moindre de $50^d\ 58'$, la largeur de la bande sera de $3^d\ 11'$, & la distance entre les deux *arcs-en-ciel* de $8^d\ 47'$.

On regarde dans ces mesures le soleil comme un point; c'est pourquoi comme son diametre est d'environ $30'$, & qu'on a pris jusqu'ici les rayons qui passent par le centre du soleil, on doit ajoûter ces $30'$ à la largeur de chaque bande ou *arc* du rouge au violet; savoir, $15'$ en dessous au violet à l'*arc* intérieur, & $15'$ en dessus au rouge dans le même *arc*; & pour l'*arc-en-ciel* extérieur, $15'$ en dessus au violet, & $15'$ en dessous au rouge; & il faudra retrancher $30'$ de la distance qui est entre les deux *arcs*.

La largeur de l'*arc-en-ciel* intérieur sera donc de $2^d\ 25'$, & celle du second de $3^d\ 41'$, & leur distance de $8^d\ 17'$. Ce sont-là les dimensions des *arcs-en-ciel*, & elles sont conformes à très-peu près à celles qu'on trouve en mesurant un *arc-en-ciel* avec des instrumens.

Phénomenes particuliers de l'arc-en-ciel. Il est aisé de déduire de cette théorie tous les phénomenes particuliers de l'*arc-en-ciel*: 1°. par exemple, pourquoi l'*arc-en-ciel* est toujours de même largeur: c'est parce que les degrés de refrangibilité des rayons rouges & violets qui forment ses couleurs extrèmes, sont toujours les mêmes.

Le spectateur ayant le visage tourné vers le soleil, parce que les rayons qui viennent à l'œil du spectateur après trois ou quatre réflexions, sortent de la goutte d'un côté opposé à celui par où ils y sont entrés, & conséquemment sont, par rapport au soleil, d'un autre côté de la goutte que les rayons incidens.

2°. Pourquoi on voit quelquefois les jambes de l'*arc-en-ciel* contiguës à la surface de la terre, & pourquoi d'autres fois ces jambes ne viennent pas jusqu'à terre: c'est parce qu'on ne voit l'*arc-en-ciel* que dans les endroits où il pleut: or si la pluie est assez étendue pour occuper un espace plus grand que la portion visible du cercle que décrit le point *E*, on verra un *arc-en-ciel* qui ira jusqu'à terre, sinon on ne verra d'*arc-en-ciel* que dans la partie du cercle occupée par la pluie.

3°. Pourquoi l'*arc-en-ciel* change de situation à mesure que l'œil en change, & pourquoi, pour parler comme le vulgaire, il fuit ceux qui le suivent, & suit ceux qui le fuient: c'est que les gouttes colorées sont disposées sous un certain angle autour de la ligne d'aspect, qui varie à mesure qu'on change de place. Delà vient aussi que chaque spectateur voit un *arc-en-ciel* différent.

Au reste, ce changement de l'*arc-en-ciel* pour chaque spectateur, n'est vrai que rigoureusement parlant; car les rayons du soleil étant censés paralleles, deux spectateurs, voisins l'un de l'autre, ont assez sensiblement le même *arc-en-ciel*.

4°. D'où vient que l'*arc-en-ciel* forme une portion de cercle, tantôt plus grande & tantôt plus petite: c'est que sa grandeur dépend du plus ou moins d'étendue de la partie de la superficie conique qui est au dessus de la surface de la terre dans le tems qu'il paroît; & cette partie est plus grande ou plus petite, suivant que la ligne d'aspect est plus inclinée ou oblique à la surface de la terre; cette obliquité augmentant à proportion que le soleil est plus élevé, ce qui

fait que l'*arc-en-ciel* diminue à proportion que le soleil s'éleve.

5°. Pourquoi l'*arc-en-ciel* ne paroît jamais lorsque le soleil est élevé d'une certaine hauteur : c'est que la surface conique, sur laquelle il doit paroître, est cachée sous terre lorsque le soleil est élevé de plus de 42^d; car alors la ligne *O P*, parallele aux rayons du soleil, fait avec l'horison en dessous un angle de plus de 42^d, & par conséquent la ligne *O E*, qui doit faire un angle de 42^d avec *O P*, est au dessous de l'horison, de sorte que le rayon *E O* rencontre la surface de la terre, & ne sauroit arriver à l'œil. On voit aussi que si le soleil est plus élevé que 42^d, mais moins que 54, on verra l'*arc-en-ciel* extérieur, sans l'*arc-en-ciel* intérieur.

6°. Pourquoi l'*arc-en-ciel* ne paroît jamais plus grand qu'un demi-cercle : le soleil n'est jamais visible au dessous de l'horison, & le centre de l'*arc-en-ciel* est toujours dans la ligne d'aspect; or dans le cas où le soleil est à l'horison, cette ligne rase la terre; donc elle ne s'éleve jamais au dessus de la surface de la terre.

Mais si le spectateur est placé sur une éminence considérable, & que le soleil soit dans ou sous l'horison, alors la ligne d'aspect, dans laquelle est le centre de l'*arc-en-ciel*, sera considérablement élevée au dessus de l'horison, & l'*arc-en-ciel* sera pour lors plus d'un demi-cercle; & même si le lieu est extrèmement élevé, & que la pluie soit proche du spectateur, il peut arriver que l'*arc-en-ciel* forme un cercle entier.

7°. Comment l'*arc-en-ciel* peut paroître interrompu & tronqué à sa partie supérieure : rien n'est plus simple à expliquer. Il ne faut pour cela qu'un nuage qui intercepte les rayons, & les empêche de venir de la partie supérieure de l'*arc* à l'œil du spectateur. Car dans ce cas, n'y ayant que la partie inférieure qui soit vue, l'*arc-en-ciel* paroîtra tronqué à sa partie supérieure. Il peut encore nous arriver qu'on ne voie que les deux jambes de l'*arc-en-ciel*, parce qu'il ne pleut point à l'endroit où devroit paroître la partie supérieure de l'*arc-en-ciel*.

8°. Par quelle raison l'*arc-en-ciel* peut paroître quelquefois renversé : si le soleil étant élevé de 41^d $46'$, ses rayons tombent sur la surface de quelque lac spacieux dans le milieu duquel le spectateur soit placé, & qu'en même tems il pleuve, les rayons venant à se réfléchir dans les gouttes de pluie produiront le même effet que si le soleil étoit sous l'horison, & que les rayons vinssent de bas en haut : ainsi la surface du cône sur laquelle les gouttes colorées doivent être placées, sera tout-à-fait au-dessus de la surface de la terre. Or dans ce cas, si sa partie supérieure est couverte par des nuages, & qu'il n'y ait que sa partie inférieure sur laquelle les gouttes de pluie tombent, l'*arc* sera renversé.

9°. Pourquoi l'*arc-en-ciel* ne paroît pas toujours exactement rond, & qu'il est quelquefois incliné : c'est que la rondeur exacte de l'*arc-en-ciel* dépend de son éloignement, qui nous empèche d'en juger : or si la pluie qui le forme est près de nous, on appercevra ses irrégularités; & si le vent chasse la pluie ensorte que sa partie supérieure soit plus sensiblement éloignée de l'œil que l'inférieure, l'*arc* paroîtra incliné; en ce cas, l'*arc-en-ciel* pourra paroître oval, comme le paroît un cercle incliné vu d'assez loin.

10°. Pourquoi les jambes de l'*arc-en-ciel* paroissent quelquefois inégalement éloignées : si la pluie se termine du côté du spectateur dans un plan tellement incliné à la ligne d'aspect, que le plan de la pluie forme avec cette ligne un angle aigu du côté du spectateur, & un angle obtus de l'autre côté; la surface du cône sur laquelle sont placées les gouttes qui doivent faire paroître l'*arc-en-ciel*, sera tellement disposée que la partie de cet *arc* qui sera du côté gauche, paroîtra plus proche de l'œil que celle du côté droit.

C'est un phénomene fort rare de voir en même tems trois *arcs-en-ciel*; les rayons

colorés du troisieme sont toujours fort foibles à cause de leurs triples réflexions: aussi ne peut-on jamais voir un troisieme *arc-en-ciel*, à moins que l'air ne soit entiérement noir par devant & fort clair par derriere.

M. Halley a vu en 1698 à Chester trois *arcs-en-ciel* en même tems, dont deux étoient les mêmes que l'*arc-en-ciel* intérieur & l'extérieur qui paroissent ordinairement; le troisieme étoit presque aussi vif que le second, & ses couleurs étoient arrangées comme celles du premier *arc-en-ciel*; ses deux jambes reposoient à terre au même endroit où reposoient celles du premier *arc-en-ciel*, & il coupoit en haut le second *arc-en-ciel*, divisant à peu près cet *arc* en trois parties égales. D'abord on ne voyoit pas la partie de cet *arc* qui étoit à gauche; mais elle parut ensuite fort éclatante: les points où cet *arc* coupoit l'*arc* extérieur parurent ensuite se rapprocher, & bientôt la partie supérieure du troisieme *arc-en-ciel* se confondit avec l'*arc-en-ciel* extérieur. Alors l'*arc-en-ciel* extérieur perdit sa couleur en cet endroit, comme cela arrive lorsque les couleurs se confondent & tombent les unes sur les autres. Mais aux endroits où les deux couleurs rouges tomberent l'une sur l'autre en se coupant, la couleur rouge parut avec plus d'éclat que celle du premier *arc-en-ciel*. M. Senguerd a vu en 1685 un phénomene semblable, dont il fait mention dans sa Physique. M. Halley faisant attention à la maniere dont le Soleil luisoit, & à la position du terrein qui recevoit ses rayons, croit que ce troisieme *arc-en-ciel* étoit causé par la réflexion des rayons du soleil qui tomboient sur la riviere Dée qui passe à Chester.

M. Celsius a observé en Dalécarlie province de Suede, très-coupée de lacs & de rivieres, un phénomene à peu près semblable, le 8 Août 1743, vers les 6 à 7 heures du soir, le Soleil étant à 11 degrés 30 minutes de hauteur; & le premier qui en ait observé de pareils, a été M. Etienne, chanoine de Chartres, le 10 Août 1665. *V. le Journal des Sav. & les Tran. phil. de 1666, & l'Hist. Ac. des Sc. an. 1743.*

Vitellion dit avoir vu à Padoue quatre *arcs-en-ciel* en même tems; ce qui peut fort bien arriver, quoique Vicomercatus soutienne le contraire.

M. Langwith a vu en Angleterre un *arc-en-ciel* solaire avec ses couleurs ordinaires; & sous ce premier *arc-en-ciel* on en voyoit un autre, dans lequel il y avoit tant de verd, qu'on ne pouvoit distinguer ni le jaune ni le bleu. Dans un autre tems il parut encore un *arc-en-ciel* avec ses couleurs ordinaires, au-dessous duquel on remarquoit un *arc* bleu, d'un jaune clair en haut, & d'un verd foncé en bas. On voyoit de tems en tems au dessous deux *arcs* de pourpre rouge, & deux de pourpre verd: le plus bas de tous ces *arcs* étoit de couleur de pourpre, mais fort foible; & il paroissoit & disparoissoit à diverses reprises. M. Musschenbroeck explique ces différentes apparences par les observations de M. Newton sur la lumiere.

*Pour faire aisément concevoir les Phénomenes de l'*arc-en-ciel*, Musschenbroeck a imaginé une machine, par le moyen de laquelle on les représente tous aisément, & d'une maniere très-claire. AAAA *fig.* 118. est une table à 4 pieds, ouverte à son milieu, afin qu'on puisse faire monter & descendre à travers cette table un corps conique. BC est la moitié d'un cône, dont le sommet est en D. Ce sommet est appuyé sur un axe transversal sur lequel tourne le cône BC, & sur lequel il s'éleve au dessus de la table, ou sur lequel il s'abaisse au dessous: à l'extrémité du même sommet est adapté un œil de la grandeur ordinaire de l'œil d'un homme, & qui sert à représenter l'œil du spectateur: outre cela une verge de fer longue de trois pieds est adaptée au cône & à l'axe, l'extrémité de cette verge se termine par un manche M: un globe doré S est enfilé sur cette verge, & ce globe représente le soleil; la base du cône B est entourée d'une bande large

fémi-circulaire, fur laquelle on peint les 7 couleurs de l'iris : le côté du cône forme avec l'axe un angle de 40°. 17′ : la largeur de la bande peinte fur la bafe du cône, eft de près de 2 degrés, conformément à la largeur ordinaire d'une iris principale. E, E font deux plans triangulaires mobiles, dont le centre du mouvement eft placé au deffus du fommet du cône ; ces deux plans font conftamment appliqués à chaque côté du cône : ils fervent à cacher l'échancrure faite à la table, & ils repréfentent en même tems l'horifon. On verra dans la figure 119, comment ils font conftamment appliqués aux deux côtés du cône. Cela pofé, lorfque la tige de fer, ainfi que le foleil S, eft parallele à l'horifon, la moitié du cône eft au deffus de la table, & l'œil du fpectateur, qui eft en D, voit la bande colorée fémi-circulaire placée à la bafe du cône : mais lorfque la main faifit le manche de la tige de fer, & éleve le foleil S, le cône s'abaiffe, ainfi que le lymbe qui eft adhérent à la bafe du cône, qui alors devient moindre qu'un demi-cercle. Si on éleve encore le foleil S, on abaiffe toujours, dans la même proportion le cône, & conféquemment l'*arc* qui repréfente l'iris diminue auffi ; ce qui a lieu jufqu'à ce que le foleil S foit élevé à 42°. 1′ ; car alors tout l'*arc-en-ciel* fe trouve au deffus de l'horifon, & les plans E E couvrent entiérement le cône. Ce lymbe coloré appliqué à la bafe du cône, repréfente la pluie qui tombe au devant & au loin du fpectateur, dans le tems qu'on obferve dans le ciel un ample *arc-en-ciel* : mais comme il arrive quelquefois que l'*arc-en-ciel* paroît plus petit, lorfque la pluie qui tombe n'eft pas éloignée du fpectateur ; il y a fur cette machine un autre *arc* plan L, fur lequel on a peint les 7 couleurs de l'iris, qui eft placé à une plus proche diftance du fommet du cône, & dont la largeur eft proportionnée, de façon que cet *arc* forme un demi-cercle fur l'horifon, lorfque le foleil eft à l'horifon, & qu'il eft tout-à-fait caché par les plans E, E, lorfque le foleil eft élevé à 42°. 2′ au deffus de l'horifon : on repréfente donc aifément, à l'aide de cette machine, comment il arrive que l'*arc-en-ciel* paroiffe quelquefois très-ample, & quelquefois très-petit.

Il y a outre cela fur cette machine un autre lymbe N, placé au deffus du premier lymbe L ; ce lymbe N repréfente la feconde iris, & les couleurs de cette derniere y font peintes dans un ordre renverfé. On a donné à ce dernier lymbe une largeur fuffifante pour que cette iris paroiffe à l'œil du fpectateur, placé en D, de 3 degrés 8′ de largeur. Ce lymbe repréfente un demi-cercle au deffus de la table lorfque le foleil S eft placé dans le plan de cette table, ou fe trouve à l'horifon. Mais lorfque le foleil S eft élevé à 54°. 7′ au deffus de l'horifon, ce lymbe defcend au deffous de l'horifon, & fe dérobe à l'œil du fpectateur. Les bords intérieurs des plans E, E, ceux qui font contigus & qui touchent les côtés du cône, font auffi peints des mêmes couleurs que l'iris ; ils ont les mêmes dimenfions que l'iris elle-même dans l'endroit où ils touchent le lymbe de la bafe B : mais leur largeur va toujours en diminuant, & ils fe terminent en un point auprès du fommet du cône. Ces bords colorés repréfentent les jambes de l'iris, celles qu'on remarque à la campagne, dans une iris naturelle, lorfqu'une nuée qui lance la pluie paffe fur la tête du fpectateur, & fait tomber des gouttes de pluie qui s'attachent à l'herbe. La figure 119 repréfente la même machine, mais vue par derriere : on y voit même le lymbe coloré qui eft adhérent à la bafe du cône. Les plans triangulaires E, E font tirés par les cordes H H, qui paffent fur la circonférence de deux poulies horifontales K, K, pour venir embraffer les gorges de deux autres poulies verticales R, R : on attache aux extrémités de ces cordes deux poids, P, P, par le moyen defquels les deux plans font conftamment tirés & appliqués contre les côtés du cône ; & par ce moyen l'échancrure faite à la table eft continuellement cachée,

cachée, & les plans E, E représentent l'horison. On peut consulter sur cela, & sur ce qui y a rapport, *les Transactions Philosophiques d'Angleterre*, n. 240, 267, 375. Les notes de Clark sur la physique de Rohault, *Part. 3. ch. 17.* Les Ouvrages de Jaques Bernouilli, *Vol. I. pag.* 401. L'optique de Newton, & ses leçons d'Optique. *Smith Compleat Sistem. of Optiks*, Book. 2. c. 10. Martin, dans sa Philosoph. Britann. *Vol. II.* Le célebre Nocetus a décrit l'iris dans ses vers, d'une maniere fort élégante. (D. F.) *

Arc-en-ciel Lunaire. La Lune forme aussi quelquefois un *arc-en-ciel* par la réfraction que souffrent ses rayons dans les gouttes de pluie qui tombent la nuit. *v.* Lune. Aristote dit qu'on ne l'avoit point remarqué avant lui, & qu'on ne l'apperçoit qu'à la pleine Lune. Sa lumiere dans d'autres tems est trop foible pour frapper la vue après deux réfractions & une réflexion.

Ce Philosophe nous apprend qu'on vit paroître de son tems un *arc-en-ciel* lunaire dont les couleurs étoient blanches. Gemma Frisius dit aussi qu'il en a vu un coloré; ce qui est encore confirmé par M. Verdries, & par Dan. Sennert qui en a observé un semblable en 1599. Snellius dit en avoir vu deux en deux ans de tems, & R. Plot en a remarqué un en 1675: en 1711 il en parut un dans la province de Darbyshire en Angleterre.

L'*arc-en-ciel* lunaire a toutes les mêmes couleurs que le solaire, excepté qu'elles sont presque toujours plus foibles, tant à cause de la différente intensité des rayons, qu'à cause de la différente disposition du milieu. M. Thoresby qui a donné la description d'un *arc-en-ciel* lunaire dans les *Transf. philos.* n°. 331. dit que cet *arc* étoit admirable par la beauté & l'éclat de ses couleurs; il dura environ dix minutes, après quoi un nuage en déroba la vue.

M. Weidler a vu en 1719 un *arc-en-ciel* lunaire lorsque la Lune étoit à demi-pleine, dans un tems calme, & où il pleuvoit un peu: mais à peine put-il reconnoître les couleurs; les supérieures étoient un peu plus distinctes que les inférieures; l'*arc* disparut aussi-tôt que la pluie vint à cesser. M. Muschenbroeck dit en avoir observé un le premier d'Octobre 1729 vers les 10 heures du soir: il pleuvoit très-fort à l'endroit où il voyoit l'*arc-en-ciel*: mais il ne put distinguer aucune couleur, quoique la Lune eût alors beaucoup d'éclat. Le même auteur rapporte que le 27 Août 1736 à la même heure, on vit à Ysselstein un *arc-en-ciel* lunaire fort grand, fort éclatant; mais cet *arc-en-ciel* n'étoit par-tout que de couleur jaune.

Arc-en-ciel-Marin; l'*arc-en-ciel-marin* est un phénomene qui paroît quelquefois lorsque la mer est extrèmement tourmentée, & que le vent agitant la superficie des vagues, fait que les rayons du soleil qui tombent dessus, s'y rompent & y peignent les mêmes couleurs que dans les gouttes de pluie ordinaires. M. Bowrzes observe dans les *Transactions philosophiques*, que les couleurs de l'*arc-en-ciel* marin sont moins vives, moins distinctes, & de moindre durée que celles de l'*arc-en-ciel* ordinaire, & qu'on y distingue à peine plus de deux couleurs; savoir du jaune du côté du Soleil, & un verd pâle du côté opposé.

Mais ces *arcs* sont plus nombreux; car on en voit souvent 20 ou 30 à la fois: ils paroissent à midi & dans une position contraire à celle de l'*arc-en-ciel*, c'est-à-dire renversés; ce qui est une suite nécessaire de ce que nous avons dit en expliquant les phénomenes de l'*arc-en-ciel* solaire.

On peut encore rapporter à cette classe une espece d'*arc-en-ciel blanc* que Mentzelius & d'autres disent avoir observé à l'heure de midi. M. Mariotte dans son *essai de Physique* dit que, ces *arcs-en-ciel* sans couleur se forment dans les brouillards comme les autres se font dans la pluie; & il assure en avoir vu à trois diverses fois, tant le matin après le lever du soleil, que la nuit à la clarté de la lune.

Le jour qu'il vit le premier, il avoit fait un grand brouillard au lever du soleil; une heure après, le brouillard se sépara par intervalles; un vent qui venoit du levant ayant poussé un de ces brouillards séparés à deux ou trois cens pas de l'observateur, & le soleil dardant ses rayons dessus, il parut un *arc-en-ciel* semblable pour la figure, la grandeur, & la situation, à l'*arc-en-ciel* ordinaire. Il étoit tout blanc, hors un peu d'obscurité qui le terminoit à l'extérieur; la blancheur du milieu étoit très-éclatante, & surpassoit de beaucoup celle qui paroissoit sur le reste du brouillard: l'*arc* n'avoit qu'environ un degré & demi de largeur. Un autre brouillard ayant été poussé de même, l'observateur vit un autre *arc-en-ciel* semblable au premier. Ces brouillards étoient si épais, qu'il ne voyoit rien au-delà.

Il attribue ce défaut de couleurs à la petitesse des vapeurs imperceptibles qui composent les brouillards; d'autres croient plutôt qu'il vient de la ténuité excessive des petites vésicules de la vapeur, qui n'étant en effet que de petites pellicules aqueuses, remplies d'air, ne rompent point assez les rayons de lumiere, outre qu'elles sont trop petites pour séparer les différens rayons colorés. Delà vient qu'elles réfléchissent les rayons aussi composés qu'elles les ont reçus, c'est-à-dire, blancs.

Rohault parle d'un *arc-en-ciel* qui se forme dans les prairies par la réfraction des rayons du soleil dans les gouttes de rosée.

Nous ne nous arrêterons pas ici à rapporter les sentimens ridicules des anciens Philosophes sur l'*arc-en-ciel*. Pline & Plutarque rapportent que les Prètres dans leurs offrandes se servoient par préférence du bois sur lequel l'*arc-en-ciel* avoit reposé, & qui en avoit été mouillé, parce qu'ils s'imaginoient, on ne sait pourquoi, que ce bois rendoit une odeur bien plus agréable que les autres. Voyez l'*essai de Phys.* de Musschenb., d'où nous avons tiré une partie de cet article. Voy. aussi le *traité des Météores* de Descartes, l'*optique* de Newton, les *Lectiones opticæ* de Barrow, & le quatrieme volume des *œuvres* de M. Bernouilli, imprimées à Geneve 1743. On trouve dans ces différens ouvrages & dans plusieurs autres la théorie de l'*arc-en-ciel*.

Finissons cet article par une réflexion philosophique. On ne sait pas pourquoi une pierre tombe, & on sait la cause des couleurs de l'*arc-en-ciel*, quoique ce dernier phenomene soit beaucoup plus surprenant que le premier pour la multitude. Il semble que l'étude de la nature soit propre à nous enorgueillir d'une part, & à nous humilier de l'autre.

ARC-EN-CIEL, (N), *Hist. Sacr. Théol.*, signe dont Dieu voulut sceller l'alliance particuliere & temporelle qu'il traita avec Noé & ses descendans, *Gen.* IX. 12-17. *v.* ALLIANCES DIVINES PARTICULIERES, NOÉ, DÉLUGE. Quelques Interprètes ont entendu ces paroles, *Je mettrai mon arc dans la nuée*, comme si Dieu avoit créé ce nouveau météore après le déluge. Burnet dans son traité, *Telluris Theor. Sacr.* II. c. 5. a voulu même nous prouver qu'il n'a pas pu exister dans l'ancien monde, suivant les hypothèses qu'il a imaginées par rapport à la situation primitive de notre globe, & aux changemens qui y sont arrivés. J'abandonne au Physicien le soin de réfuter ce sentiment; mais je dois dire ici pour ma part, qu'il ne peut être justifié en aucune façon par l'histoire de la Genese: car 1°. l'Auteur sacré suppose VIII. 22. que les cieux & la terre, l'atmosphere & l'œconomie des saisons & des météores ont été les mêmes avant le déluge, qu'ils le furent après: 2°. Dieu ne dit point qu'il créera l'*arc-en-ciel*; mais simplement *qu'il mettra son arc dans la nuée*.

Or cette expression désigne aussi peu une création que celle qu'il emploie en parlant à Job, lorsqu'il suppose que c'est lui qui excite les tempêtes & fait lever les signes du zodiaque, *Job* XXXVIII.

31. 32. Il veut dire seulement à Noé qu'il disposeroit de son *arc*, sa créature comme tous les autres êtres, & assujettie aux mêmes loix; météore qui *paroît dans les nuées après que la terre en a été couverte*, ℣. 14. 16.; qu'il en disposeroit, dis-je, comme d'un *signe de son alliance* avec lui, ensorte que désormais au lieu de le regarder comme un simple phénomene, les hommes y verroient de plus un symbole, un gage, un sceau de la promesse qu'il faisoit de ne plus les *exterminer* par les eaux du déluge. C'étoit donc ici à proprement parler, un signe d'instruction que Dieu pouvoit attacher à un objet déja existant, avec autant de raison que Jesus-Christ a pu faire servir le pain & le vin de signes & de sceaux à son alliance. D'ailleurs ce signe étoit peut-être, de tous ceux que la nature pouvoit fournir, le plus propre à retracer aux hommes la promesse divine à laquelle il devoit servir de monument, puisque ce phénomene qui ne s'offre à nos yeux, que quand le brillant éclat du soleil tempere la noirceur des nuées, nous annonce avec certitude que la pluie ne sauroit actuellement tomber avec violence de toutes les parties des Cieux. (C. C.)

Arc de Cloistre, *Architecture & Coupe des pierres.* On appelle ainsi une voûte composée de deux, trois, quatre, ou plusieurs portions de berceaux qui se rencontrent en angle rentrant dans leur concavité, comme les portions *ABC*, *figure 3*, *Coupe des pierres*, ensorte que leurs côtés forment le contour de la voûte en polygone. Si les berceaux cylindriques se rencontroient au contraire en angle saillant sur la concavité, la voûte changeroit de nom; elle s'appelleroit *voûte d'arête*. *v.* Arête.

Arc-doublau, c'est une arcade en saillie sur la douille d'une voûte.

Arc-droit, *Coupe des pierres*, c'est la section d'une voûte cylindrique perpendiculairement à son axe.

Arc-rampant, (R), *Coupe des pierres*, c'est celui dont les impostes ne sont pas de niveau. Voyez *la figure 2*, *Coupe des pierres*.

M. Blondel a montré comment on peut décrire ces *arcs*, de maniere qu'ils ne fassent point de jarret, en y employant une section conique qui touche les deux impostes de leurs sommets, & dans un point quelconque, une troisieme ligne qui détermine la hauteur de l'*arc*. On peut encore les tracer sans jarret en combinant des *arcs* circulaires, ce que M. Blondel avoit regardé comme impossible. Soient par exemple *AP*, *BQ* *fig.* 2., des pieds droits inégaux & inclinés : élevez à leurs extrémités les perpendiculaires *AF*, *BE* qui se croisent en *D* : prenez *DC* égale à la différence des lignes *AD*, *BD*, & l'ayant divisée en deux également en *G* : élevez la perpendiculaire *GI* : enfin ayant tiré par le point *I* la ligne indéfinie *CH*, vous décrirez du centre *C* l'*arc AH*, & du centre *I* l'*arc HB*. Si les pieds droits sont verticaux *fig. 2.** de l'extrémité *A* du plus bas *AP*, élevez lui la perpendiculaire *AG*, à laquelle vous menerez de *B* la parallele *BC*; prenez $AD = BG$ & élevez la perpendiculaire *DF* terminée à la ligne de rampe *AB*; faites $AH = DF$, & divisez *HG* par moitié en *E*; puis ayant élevé la perpendiculaire *EI*; & tiré la droite indéfinie *GIK*, vous décrirez du centre *G* l'*arc AK*, & du centre *I* l'*arc KB*. Voyez les formules générales données à ce sujet, par M. Krafft. *Comm. nov. Petrop.* T. IV. (D.)

Arcs de triomphe, *Hist. Anc. & Mod.*, grands portiques ou édifices élevés à l'entrée des villes ou sur des passages publics, à l'honneur d'un vainqueur à qui l'on avoit accordé le triomphe, ou en mémoire de quelque événement important. On élevoit aussi des *arcs de triomphe* aux dieux. Une inscription conservée dans les régistres de l'hôtel-de-ville de Langres, montre que dans ces monumens on associoit même quelquefois les hommes aux dieux; voici cette inscription :

Q. SEDULIUS FIL.* *filius.
SEDULI MAJOR
DIS MARIS AC
AUG.* ARCUM *Augusto.
STATUAS IDEM
M.* D. D. *munus ou municeps dedicavit.

Quintus Sedulius fils aîné d'un autre Sedulius, a dédié aux dieux de la mer & à Auguste l'arc de triomphe & les statues.

Ces édifices étoient ordinairement décorés de statues & de bas-reliefs, relatifs à la gloire des dieux & des héros, & à la nature de l'événement qui en avoit occasionné la construction. Plusieurs *arcs de triomphes* des anciens sont encore sur pied : celui d'Orange, qui fait une des portes de cette ville, fut érigé, à ce qu'on croit, à l'occasion de la victoire de Caius Marius & de Catulus sur les Teutons, les Cimbres & les Ambrons. On en peut voir dans les antiquités du savant Pere Montfaucon, un dessein fort exact : cet *arc* a environ onze toises de long, sur dix toises en sa plus grande hauteur. Il est composé de trois arcades embellies en dedans de compartimens, de feuillages, de fleurons & de fruits, & filetées avec soin. Sur l'arcade du milieu est une longue table d'attente, & la représentation d'une bataille de gens de pied & de cheval, les uns armés & couverts, & les autres nuds. Sur les petites portes des côtés des quatre avenues sont des amas de boucliers, de dagues, coutelas, pieux, thrombes, heaumes & habits, avec quelques signes militaires relevés en bosse. On y voit aussi d'autres tables d'attente, avec des trophées d'actions navales, des rostres, des acrostyles, des ancres, des proues, des aplustes, des rames, & des tridens. Sur les trophées du côté du levant est un soleil rayonnant dans un petit *arc* semé d'étoiles ; au haut de l'*arc*, sur la petite porte gauche du septentrion, sont des instrumens de sacrifices ; à la même hauteur, du côté du midi, est une demi-figure de vieille femme, entourée d'un grand voile comme l'éternité. Les frises principales sont parsemées de soldats combattans à pied. Il résulte de cette description, que cet *arc triomphal* a été construit à l'occasion de deux victoires, l'une sur mer & l'autre sur terre, & qu'il y a tout lieu de douter que ce soit celui de Caius Marius & de Catulus.

Il y a à Cavaillon les ruines d'un *arc de triomphe* ; à Carpentras les vestiges d'un autre ; à Rome celui de Tite est le plus ancien & le moins grand de ceux qui subsistent dans cette ville. Celui qu'on appelloit de Portugal, *arco di Portogallo*, a excité de grandes contestations entre les Antiquaires, les uns prétendant que c'étoit l'*arc* de Domitien, d'autres celui de Marc-Aurele : mais Alexandre VII. se proposant d'embellir la rue qu'on appelle *il corso*, fit examiner cet *arc* qui la coupoit en deux. On reconnut que la structure en étoit irréguliere dans toutes ses parties ; que les ornemens n'en avoient entr'eux aucun rapport, & que le plan & le terrein sur lequel il étoit construit ne s'accordoient point avec les anciens ; d'où l'on conclut que cet édifice étoit moderne, qu'on l'avoit formé de bas-reliefs, de marbres antiques, & d'autres morceaux rassemblés au hasard ; & il fut détruit.

Il y a deux *arcs* de Severe, le grand & le petit : le grand est au bas du capitole. Le Serlio a prétendu que c'étoit aussi un amas de ruines différentes rapportées : mais la conjecture de cet architecte est hasardée. Voyez *cet arc & ses ruines fig. 7. & 8. de nos Antiquit.* Il est à trois arcades. Dans les bas-reliefs qui sont au dessus des petites arcades de côté, on voit Rome assise, tenant en sa main un globe, & relevant un Parthe suppliant. Viennent des soldats, dont les uns menent un captif & les autres une captive, les mains liées. Sur le milieu est une femme assise, qu'on prendroit aisément pour une province. Suivent des chariots chargés de dépouilles, les uns tirés par des chevaux, les autres par des bœufs. Ce bas-relief sert, pour

ainsi dire, de base à un autre, où l'on voit Septime Severe triomphant & accueilli du peuple avec les acclamations & les cérémonies ordinaires.

Le petit *arc* de Severe qui est auprès de S. George *in velabro*, à Rome, a quelques morceaux d'architecture remarquables. On voit sur un des petits côtés Severe qui sacrifie en versant sa patere sur le foyer d'un trépied : ce Prince est voilé. On croit que la femme voilée qui est à ses côtés, est ou sa femme Julia, ou la Paix avec son caducée. Il y avoit derriere, une troisieme figure qui a été enlevée au ciseau; c'étoit Geta, spectateur du sacrifice. Après que Caracalla son frere l'eut tué, il fit ôter sa figure & son nom des monumens publics. Au dessous de ce sacrifice sont des instrumens sacrés, comme le bâton augural, le préféricule, l'albogalerus, &c. Plus bas encore est l'immolation du taureau; deux victimaires le tiennent, un autre le frappe. Le tibicen joue des deux flûtes. Camille tient un petit coffre. Vient ensuite le sacrificateur sans barbe voilé avec une patere; ce sacrificateur sans barbe pourroit bien être Caracalla. Le grand morceau qui suit est entre deux pilastres d'ordre composite. Sur la corniche entre les chapiteaux il y a deux hommes, dont l'un verse de son vase dans le vase de l'autre. Deux autres plus près des chapiteaux tiennent, l'un un *préféricule*, & l'autre une *acerre*. Plus bas sont deux captifs, les mains liées derriere le dos, & conduits par deux soldats. Au dessous sont des trophées d'armes; & plus bas un homme qui chasse des bœufs. C'est tout ce qu'on apperçoit dans la planche du Pere de Montfaucon.

L'*arc* de Galien se ressent un peu des malheurs du tems de cet Empereur. L'Empire étoit en combustion. Les finances étoient épuisées. Les particuliers avoient enterré leurs richesses. Marc-Aurele Victor fit élever ce monument en l'honneur de Galien & de Salonine sa femme. L'inscription est, *cujus invicta virtus sola pietate superata est*, ce qui ne convient guere à Galien, qui vit avec joie Valerien son pere tomber entre les mains des Parthes. Les chapiteaux sont d'ordre corinthien d'un goût fort médiocre. On s'apperçoit là que les arts tomboient & suivoient le sort de l'Empire.

L'*arc* de Constantin est un des plus considérables; on y voit les batailles de Constantin, & il est orné de monumens transportés du *forum Trajani*; voyez les *fig. 5. & 6. des Antiquités*; les têtes & les mains qui manquent aux statues posées sur le haut de l'*arc*, ont été enlevées furtivement.

L'*arc* de Saint-Remi en Provence n'a qu'une porte large, au dessus de laquelle, & sur chaque côté, on a placé une victoire. Il y a à côté de la porte entre deux colonnes cannelées, deux figures d'hommes maltraitées par le tems.

Outre ces *arcs de triomphe* anciens, les médaillons en offrent un grand nombre d'autres. Ceux qui seront curieux d'en savoir davantage, n'auront qu'à parcourir le quatrieme volume de l'*Antiq. expliquée*.

Mais les modernes ont aussi leurs *arcs de triomphe*; car on ne peut donner un autre nom à la porte de Peyro à Montpellier, aux portes de saint Denys, de saint Martin, & de saint Antoine à Paris. Outre les *arcs de triomphe* en pierre, il y a des *arcs de triomphe* d'eau; tel est celui de Versailles, du dessein de M. le Nautre. Ce morceau d'architecture est un portique de fer ou de bronze à jour, où les nuds des pilastres, des faces & des autres parties renfermées entre des ornemens, sont garnis par des nappes d'eau.

ARCACHON, *golfe d'*, *ou d'*ARCASSON, petit golfe de la mer de Gascogne, entre l'embouchûre de la Garonne & celle de l'Adour. Il y a dans le voisinage un cap de même nom.

ARCADE, s. f., *en Architecture*, se dit de toute ouverture dans un mur formée par le haut en plein cintre ou demi-cercle parfait. *v.* ARC & VOUTE, en Latin *fornix*.

ARCADE *feinte*, est une fausse porte ou fenêtre cintrée, pratiquée dans un mur

d'une certaine profondeur, pour répondre à une *arcade* percée, qui lui est opposée ou parallele, ou seulement pour la décoration d'un mur.

ARCADE, *en Jardinage*, se dit d'une palissade formant une grande ouverture cintrée par le haut, qui peut être percée jusqu'en bas, ou être arrêtée sur une banquette de charmille.

Les *arcades* se plantent de charmilles, d'ifs, d'ormilles, de tilleuls, & même de grands arbres rapprochés. Le terrein frais & marécageux leur est absolument nécessaire, ou du moins une terre extrêmement forte.

On donne à ces *arcades* pour juste proportion de leur hauteur, deux fois ou deux fois & demie leur largeur. Les tremeaux auront trois ou quatre pieds de large; au dessus on éleve une corniche ou bande plate de deux ou trois pieds de haut, taillée en chanfrain, & échappée de la même charmille, avec des boules ou aigrettes formées en forme de vases sur chaque tremeau; s'il y a quelque corps saillant, tel qu'un socle, un claveau, ce ne doit être au plus que de deux ou trois pouces.

Il est nécessaire de tondre quatre fois l'année ces sortes de palissades pour leur conserver plus exactement la forme contrainte où on les tient.

ARCADE; c'est, *dans les manufactures de Soierie*, une ficelle de la longueur de cinq pieds, pliée en deux, bouclée par le haut, ou du moins arrêtée par un nœud en boucle; c'est dans cette boucle qu'on passe la corde de rame; quant aux deux bouts, ils se rendent dans des planches percées qu'ils traversent & servent à tenir les mailles de corps qui leur sont attachées; c'est par le moyen de l'*arcade* que le dessein est répété dans l'étoffe; elle se passe de deux façons, à *pointe* & à *aîle* ou à *chemin*. L'*arcade* se passe à pointe pour les desseins à symmétrie & à deux parties également semblables, placées l'une à droite & l'autre à gauche; elle est à aîle ou à chemin lorsque le dessein ne peut se partager en deux parties égales & symmétriques sur sa longueur. Il faut observer que dans les desseins qui demandent des *arcades* à pointe, l'extrémité d'une fleur se pouvant trouver composée d'une seule corde qui tireroit les deux mailles jointes ensemble, elle formeroit un quarré ou une découpure trop large, proportionnellement aux autres mailles qui sont séparées, & qui contiennent neuf à dix fils chacune: pour éviter ce petit inconvénient, on a la précaution de ne mettre dans chacune des deux mailles qui se joignent à la pointe, que la moitié des fils dont les autres sont composées, afin que le volume des deux ne fasse que celui d'une; ce qui s'appelle en terme de l'art, *corrompre le course*. *v.* VELOURS CISELÉ.

ARCADE, *en Passementerie*, est un morceau de fer plat, haut de trois à quatre lignes, allant en augmentant depuis les extrêmités jusqu'au centre, où il a à peu près le tiers de largeur de plus, & où il est percé de trois trous ronds qui donnent passage aux guipures qui servent à la livrée d'un Souverain & autres qui portent comme celle-ci de pareilles guipures; les deux extrêmités sont terminées en rond pour servir à l'usage que l'on expliquera en son lieu; ce morceau de fer est encore arrondi en demi-cercle sur le dedans, & au centre de cet arrondissement est attachée une autre petite piece de fer d'égale hauteur que le centre: cette piece est percée en son milieu d'un seul trou dont on dira l'usage; les extrêmités terminées en rond portent elles-mêmes deux petites éminences de fer rivées sur leurs faces; ces éminences rondes servent à entrer dans les deux troux du canon à grands bords, en élargissant un peu ladite *arcade* qui obéit assez pour cet effet. Ce canon est percé dans toute sa longueur d'un trou rond, tant pour être propre à être mis dans la broche du rouet, que pour être chargé des trois brins de guipures dont on le remplit; ce trou sert encore à recevoir dans ses deux extrêmités les petites éminences dont on a aussi parlé. Ces trois brins passent tous

d'abord dans le seul trou de la petite piece, ensuite chacun d'eux passe dans chacun des trois trous du devant. Voici à présent la maniere de charger le canon appellé *à grands bords*: ce canon étant à la broche du rouet à faire de la trame, il faut tenir les trois brins de guipures les uns à côté des autres entre le pouce & le doigt *index* de la main gauche, pendant que la droite fait tourner le rouet; on conduit ainsi également cette guipure le long de ce canon le plus uniment qu'il est possible pour éviter les lâches qui nuiroient à l'emploi: voici à présent son usage; cette *arcade* sert, comme la navette, à introduire ce qu'elle contient à travers la levée de la chaîne, & y arrêter par ce moyen les guipures qui forment différens entrelacemens, qui, comme il a été dit en commençant, ornent la livrée d'un Souverain & autres: il faut toujours deux *arcades* dont l'une fait la répétition de l'autre, mais chacune de son côté.

ARCADE, *en Passementerie*, est encore une espece d'anneau de gros fil d'archal, qu'on a attaché au milieu & sur l'épaisseur du retour, en faisant entrer ses deux bouts dans le bâton du retour. *v.* RETOUR.

ARCADE, *en Serrurerie*, est dans les balcons, ou rampes d'escalier, la partie qui forme un fer à cheval, & qui fait donner à ces rampes & balcons le nom de *rampes en arcade*, ou *balcons en arcade*.

ARCADE, (N), *Anat.*, nom que l'on donne à différentes parties du corps, disposées en forme d'*arcade*. Telles sont: l'*arcade palmaire*, qui est placée dans la peaume de la main, & formée par l'anastomose de l'artere radiale avec la cubitale. On ne la trouve pas également bien faite dans tous les sujets. Elle fournit des artérioles qui portent le sang aux parties voisines & aux doigts: l'*arcade plantaire*, qui est située sous la plante du pied, & se forme par l'anastomose de l'artere tibiale antérieure avec la postérieure. Il en part de petits rameaux qui portent le sang aux parties voisines. L'*arcade surciliere*, est la partie supérieure de l'orbite, formée, par une espece d'échancrure pratiquée en forme d'arc dans l'os frontal. L'*arcade temporale* ou *zygomatique*, est formée par l'union de l'apophise zygomatique de l'os temporal avec l'os de la pommette. Sa convexité forme cette éminence que l'on trouve à chaque joue, & que l'on connoît sous le nom de *pommette*. Sous cette *arcade* passe le muscle crotaphite; le masseter a aussi son attache supérieure en cet endroit.

ARCADES, *Académie des*, s. m. pl. *v.* ARCADIENS.

ARCADI, (N), *Géog. Mod.*, grand & riche Monastere de l'Isle de Candie, en Grece, bâti sur la place qu'occupoit autrefois une ville du nom d'Arcadie. Il est dans le territoire de Rattino, & perçoit ses principaux revenus en vins & en huiles. Sa maison est vaste & construite de maniere à loger commodément une centaine de Religieux. Son Eglise passe pour belle & pour bien décorée, & ses caves ou celliers, sont une sorte de lieu-saint, sur lequel la bénédiction du ciel est invoquée tous les ans, par le supérieur du Couvent, qui récite pour cet effet une oraison, dont voici le formulaire. (D. G.)

* „ Seigneur Dieu, qui aimez les hom-
„ mes, jettez les yeux sur ce vin, & sur
„ ceux qui le boiront; bénissez nos
„ muids, comme vous bénites le puits
„ de Jacob, la piscine de Siloé & la
„ boissons de vos saints Apôtres. Sei-
„ gneur, qui voulûtes bien vous trou-
„ ver aux nôces de Cana, où par le
„ changement de l'eau en vin, vous
„ manifestâtes votre gloire à vos disci-
„ ples, envoyez présentement votre
„ Saint-Esprit sur ce vin, & bénissez-le
„ en votre nom". Ainsi soit-il. *

ARCADIA L', *ou* ARCADIE, *Géog.*, ville de la Morée, proche le golfe de même nom, dans la province de Belvedere. *Long.* 39. 30. *lat.* 37. 27.

ARCADIE, (R), *Géog. Anc. & Mod.*, province du Péloponese, qui avoit l'Argo-

lide ou pays d'Argos au levant, l'Elide au couchant, l'Achaïe propre au septentrion, & la Messinie au midi. Elle étoit divisée en *haute* & *basse Arcadie* : tout ce pays est connu aujourd'hui sous le nom de *Tzaconie*, & comprend les villes modernes de Leontari, autrefois *Megalopolis*; de Dorbo, autrefois *Mantinée*, de Misitra, autrefois *Sparte*; & de Nalvesia, autrefois *Epidaure*. L'on y trouve aussi le cap Malio, autrefois *Malée*, & le district de Maina, dont les habitans nommés *Mainottes*, se prétendent issus des anciens Lacédémoniens, & passent encore en effet pour les plus vaillans d'entre les Grecs. (D. G.) *

ARCADIE *ou* ARCHADIE, *Géog.*, ville autrefois assez renommée dans l'Isle de Crete ou de Candie. Le golfe d'Arcadie est le *Cyparissus sinus* des anciens.

ARCADIENS, s. m. pl., *Hist. Litt.*, nom d'une société de savans qui s'est formée à Rome en 1690, & dont le but est la conservation des Lettres, & la perfection de la poésie Italienne. Le nom d'*Arcadiens* leur vient de la forme de leur gouvernement, & de ce qu'en entrant dans cette Académie, chacun prend le nom d'un berger de l'ancienne Arcadie. Ils s'élisent tous les quatre ans un président, qu'ils appellent le *gardien*, & ils lui donnent tous les ans douze nouveaux assesseurs : c'est ce tribunal qui décide de toutes les affaires de la société.

ARCALU, *Principauté d'*, petit État des Tartares-Monguls, sur la riviere d'Hoamko, où commence la grande muraille de la Chine, sous le 122[e] degré de longitude & le 42[e] de latitude septentrionale.

ARCAM, (N), s. m., *Hist. Nat.*, serpent noir & blanc du Turquestan. D'Herbelot dit que son venin est le plus mortel & le plus dangereux de tous les poisons.

ARCAN, (N), *Géogr.*, ville d'Asie, en Tartarie, sur la riviere de Cassima.

ARCANÇON, (N), s. m., *Comm.* sorte de poix-résine qui se fait avec le galipot, ou encens madré, en le faisant cuire jusqu'à ce qu'il soit presque brûlé. C'est avec cette drogue qu'on fait la poix noire.

ARCANE, (N), *Phil. Herm.* Paracelse dit qu'on entend par ce terme une substance incorporelle, immortelle, fort au-dessus des connoissances des hommes & de leur intelligence ; mais il n'entend cette incorporéité que relativement, & par comparaison avec nos corps ; & il ajoûte que les *arcanes* sont d'une excellence fort au-dessus de la matiere dont nos corps sont composés ; qu'il différent comme le blanc du noir ; & que la propriété essentielle de ces *arcanes* est de changer, altérer, restaurer & conserver nos corps. L'*arcane* est proprement la substance qui renferme toute la vertu des corps, dont elle est tirée. Le même Paracelse distingue deux sortes d'*arcanes*, l'un qu'il appelle *perpétuel*, le second *pour la perpétuité*. Il subdivise ensuite ces deux en quatre, qui sont, la premiere matiere, le mercure de vie, la pierre des Philosophes, & la teinture.

Les propriétés du premier *arcane* ou de la premiere matiere, sont de rajeunir l'homme qui en fait usage, & de lui donner une nouvelle vie, comme celle qui arrive aux végétaux, qui se dépouillent de leurs feuilles tous les ans, & se renouvellent l'année d'après.

La pierre des Philosophes agit sur nos corps comme le feu sur la peau de la salamandre ; elle en nettoye les taches, les purifie & les renouvelle, en consumant toutes leurs impuretés, en y introduisant de nouvelles forces, & un baume plein de vigueur, qui fortifie la nature humaine.

Le mercure de vie fait à-peu-près le même effet, en renouvellant la nature, il fait tomber les cheveux, les ongles, la peau, & en fait revenir d'autres à la place.

Le célébre M. Hales, dans ses dernieres années, avoit aussi donné dans une pareille folie ; il crut avoir trouvé un pareil *arcane* dans une espece d'esprit de melisse.

La teinture montre ses effets à la maniere

niere de *Rebis*, qui transmue l'argent & les autres métaux en or. Elle agit de même sur le corps humain; elle le tient, le purge de tout ce qui peut le corrompre, & lui donne une pureté & une excellence au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer. Elle fortifie les organes, & augmente tellement le principe de vie, qu'elle en prolonge la durée fort au-delà des bornes ordinaires.

Arcane, se prend aussi pour toutes sortes de teintures, tant métalliques que végétales ou animales. Paracelse l'a employé plusieurs fois dans ce sens-là.

Arcane, par les mêmes Philosophes, doit s'entendre de l'eau mercurielle épaissie, ou mercure animé par la réunion du soufre philosophique.

ARCANE CORALLIN, (R), *Chymie*, ce n'est autre chose que du précipité rouge, sur lequel on a fait brûler de l'esprit-de-vin à plusieurs reprises, dans l'intention de l'adoucir. *v.* PRÉCIPITÉ ROUGE.

ARCANE DE TARTRE, *Chymie Med.*; c'est une matiere saline composée de l'acide du vinaigre & de l'alkali du tartre; elle se fait lorsqu'on précipite le soufre doré d'antimoine avec le vinaigre; on fait évaporer la liqueur où s'est faite cette précipitation, & on en tire l'*arcane de tartre*, qui est une espece de terre ou de tartre folié.

ARCANE, *Géog. anc. & mod.*, petite ville de la Turquie Asiatique dans la Natolie propre, sur la côte de la mer Noire, entre la ville de Seriape ou Sinape & le cap Pisello. Quelques Géographes prétendent que c'est l'*Abonitrichos* des Anciens. *v.* CRAIE.

ARCANI, *Géog. anc. & mod.*, ville de Mingrelie à l'embouchure de la riviere du même nom: on croit que c'est l'ancienne *Apsarum*, *Apsarus*, *Apsarrus*, &c. de la Colchide.

ARCANNÉE, s. f., nom qu'on donne à une craie rouge minérale, qui sert dans plusieurs professions à tracer des lignes sur le bois, la pierre, &c.

ARCANUM DUPLICATUM, *Chymie Med.*, comme qui diroit *double-arcane*, c'est-à-dire, un remede secret composé de deux, savoir de l'acide vitriolique & de la base alkaline du nitre, ce qui fait un sel moyen qu'on nomme *sel de duobus*. *v.* SEL DE DUOBUS.

ARCANUM JOVIS, *Chymie med.*, est un amalgame fait de parties égales d'étain & de mercure pulvérisé & digéré avec du bon esprit de nitre; après en avoir tiré de l'esprit dans une retorte, on laisse sécher la masse, & l'ayant pulvérisée de nouveau, on la digere avec de l'esprit-de-vin jusqu'à ce que la poudre devienne insipide.

Cet *arcane* est fort vanté dans la Pharmacopée de Bath; on le donne-là comme un puissant sudorifique, & l'on fixe sa dose entre trois grains & huit grains. Mais l'usage intérieur de toutes les préparations d'étain est dangereux.

ARCAS, (N), *Myt.*, fils de Jupiter & de Calisto, regna dans l'Arcadie, à laquelle il donna son nom: instruit par Triptoleme, il apprit à ses sujets à semer du bled & à faire du pain. Aristée lui montra aussi à filer la laine & à en faire de l'étoffe. La fable dit qu'Arcas devenu grand, étant à la chasse, rencontra sa mere, qu'il ne connut pas sous la figure d'une ourse, quoiqu'il en fût bien connu; elle s'arrêta pour le voir; mais Arcas alloit pour la percer de ses traits, quand Jupiter, pour empêcher ce parricide le métamorphosa aussi en ours, & les enleva tous deux dans le ciel où ils forment les constellations de la grande & de la petite ourse. *v.* CALISTO.

ARCAS, *Géog. anc. & mod.*, petit bourg d'Espagne dans la Castille. C'est l'*Arcabrica* des Anciens.

ARCASSE, s. f., terme de *Marine*, par lequel on entend toute la partie extérieure de la poupe d'un navire, qui dans les vaisseaux de guerre est assez ornée. Il faut que toutes les pieces qui composent l'*arcasse* soient bien liées les unes avec les autres pour s'opposer aux coups de mer qui quelquefois enfoncent cette *arcasse*.

Sa hauteur est déterminée par l'étambord & le trépot, & sa largeur par la lisse

de hourdi ou grande barre d'*arcasse*. *v.* ÉTAMBORD, TRÉPOT, LISSE DE HOURDI. Voyez les *Planches de Marine*, *fig.* 6. & 10., qui représentent l'*arcasse* ou la poupe d'un vaisseau avec les noms des principales pieces qui la composent.

ARCASSE, s. f., en *Marine*, est aussi le corps de la poulie qui renferme le roüet.

ARCASSOUL, (N), s. m., *Med.*, drogue médicinale de la Chine. Il s'en vend beaucoup à Batavia par les Chinois.

ARCE, *Géog. Anc.*, ville de Phénicie; c'est la même que Césarée de Philippe.

ARCEAU, s. m., en *Architecture*, est la courbure du cintre parfait d'une voûte, d'une croisée ou d'une porte; laquelle courbure ne comprend qu'une partie du demi-cercle, un quart de cercle au plus, & au-dessous. Voyez CROISÉE BOMBÉE & VOÛTE BOMBÉE.

On appelle aussi de ce nom des ornemens de sculpture en maniere de trefle.

ARCEAU, *sur les rivieres*, c'est la voûte ou la petite arche d'un ponceau.

ARCEAU, en *Chirurgie*, demi-caisse de tambour dont on fait un logement à la jambe ou au pied dans les fractures ou autres maladies, afin que le membre soit à l'abri de la pesanteur du drap & des couvertures du lit.

ARCÉE, *Géog. v.* PETRA.

ARCEGOVINA, (N), *Géog. Mod.*, Province de la Dalmatie, entre la Bosnie & la mer Adriatique. Elle a eu jadis ses propres Ducs, que l'on appelloit Ducs de Saba, d'après le nom d'un saint, inhumé dans cette Province. Les Turcs en possédent aujourd'hui une partie, & les Vénitiens l'autre. Elle est munie de plusieurs Places très-fortes, telles que Castel Nuovo, Risano, Castaro &c. (D.G.)

ARCÉOPHON, (N), *Myth.*, jeune homme de Salamine, qui aima éperdument Arsinoé, fille de Nicocréon, Roi de Chypre, & qui mourut de chagrin de n'avoir pu se faire aimer de la princesse. Vénus, pour venger cet amant des rigueurs d'Arsinoé, la métamorphosa en caillou.

ARCERIUS, *Sextus*, (N), *Hist. Litt.*, naquit dans la Frise, & fut Docteur en Médecine de l'Université de Franeker, Capitale de la même Province. Il enseigna la Médecine & la Langue Grecque dans cette Académie, où il vécut avec beaucoup de réputation. Il mourut en célibat l'an 1623. âgé de 53, & fut enterré dant l'Eglise principale d'Alcmaer, où l'on voit son épitaphe:

D. G. ET MEMORIÆ
CLARISS. VIRI D. SEXTI ARCERII,
MEDICI EXPERIENTISS.
Græcarum Litterarum & Hippocrat. per XVIII. annos in Academia Frisiorum interpretis.
Qui postquam cum laude suum ævum in calibatu transegisset vixissetque annos 52, menses 7, dies 19.
Lentâ tabe correptus vivere desiit.
Kal, August. M. D. C. XXIII.
Frater Paulus & Jaquelina Soror hoc monumentum Fratri desideratiss. Mæsti posuerunt.

Nous avons de lui la traduction suivante avec des notes: *Galeni Oratio hortatoria ad Artium Liberalium studium capessendum, item quod optimus Medicus nisi etiam Philosophus non sit. Franekeræ, 1616 in-4to.*

ARCES, (N), *Géog.*, bourg de France en Saintonge, à six lieues, Sud-Ouest, de Saintes.

ARCÉSILAS, (N), *Hist. Litt.*, fameux Philosophe de l'antiquité, fondateur de la seconde Académie, ainsi appellée, pour la distinguer de celle de Platon. Sa doctrine consistoit à douter de tout, à discourir du pour & du contre, & à suspendre son jugement.

La nature avoit rendu ce Philosophe propre à soutenir ses paradoxes: elle l'avoit doué d'un génie prompt, vif, heureux; & il unissoit aux graces du corps les charmes de l'éloquence. Il fut un composé de vices & de vertus: débauché à l'excès, il alloit impudemment, sous les yeux de tout le monde, chez Théodore, & chez Phileta; l'une & l'autre courtisanes décriées. D'un autre côté, il pra-

tiquoit plusieurs vertus morales. Il faisoit du bien aux malheureux, & vouloit qu'on ne le sût pas. On conte qu'étant allé voir un pauvre malade, on l'apperçut glissant adroitement sous l'oreiller, une bourse pleine d'écus. On sait le Dialogue qu'il y eut entre ce Philosophe & Cléanthe, son adversaire, qui étoit d'une secte opposée. Des ennemis d'*Arcésilas* disoient qu'il vivoit aussi mal qu'il pensoit. *Taisez-vous*, leur dit Cléanthe, *ne blamez pas Arcésilas, il renverse la morale par ses discours; mais il l'établit par ses actions. Arcésilas* qui étoit présent, dit à son adversaire, qu'il n'aimoit pas à être flatté. Est-ce vous flatter, lui répartit Cléanthe, que de soutenir que vous dites une chose, & que vous en faites une autre. *Arcésilas* eut sur la mort une pensée qui mérite d'être connue: *La mort*, disoit-il, *est de tous les maux, le seul dont la présence n'ait jamais incommodé personne, & qui ne chagrine qu'en son absence.*

ARCESINE, (N), *Géog.*, ancienne ville de l'isle d'Amorgos.

ARCÉSIUS, (N), *Myt.*, grand pere d'Ulysse, étoit fils de Jupiter, selon Ovide, ou de Céphale, selon Aristote: Céphale, dit-il, ayant été long-tems sans avoir d'enfans, alla consulter l'Oracle, qui lui dit de prendre pour femme la premiere femelle qu'il rencontreroit: ce fut une Ourse qui se présenta à lui, & dont il fit sa femme: il en eut un fils qu'il nomma *Arcésius* du nom de sa mere, peut-être que la femme de Céphale s'appelloit Arcos, qui est le nom d'une Ourse.

ARCEUS, *Baume d'*, (N), *Mat. Médic.* Prenez deux livres de graisse de bouc; une livre & demie de térébenthine, autant de gomme élémi, & une livre d'axonge de porc; faites fondre ce mêlange; passez-le au travers d'un linge, & agitez-le, jusqu'à ce qu'il soit entiérement réfroidi. Ce baume est digestif, maturatif & vulnéraire. On s'en sert pour consolider les plaies, de même que dans les piquures, les dislocations, les contusions, & pour fortifier les nerfs.

ARCEUTHUS, (N), *Géog.*; c'étoit, selon Strabon, une riviere de Syrie, qui arrosoit le Territoire d'Antioche.

ARCH ou ARCO, (N), *Géog. Mod.*, ville du Tyrol, dans le cercle d'Autriche, en Allemagne, sur la riviere de Sarca, & au pied d'un château, que les François ruinerent l'an 1703. Elle donne son nom à un District, que l'Empereur Sigismond érigea en Comté l'an 1413. (D. G.)

ARCHAISME, (N), est une imitation de la maniere de parler des anciens, soit que l'on en revivifie quelques termes qui ne sont plus usités, soit que l'on fasse usage de quelques tours qui leur étoient familiers, & qu'on a depuis abandonnés. Ce mot vient du grec ἀρχαῖος, *ancien*, auquel en ajoûtant la terminaison ισμος, qui est le symbole de l'imitation, on a ἀρχαισμος, qui veut dire *antiquorum imitatio*, imitation des anciens.

Les pieces de *J. B. Rousseau*, en style Marotique, sont pleines d'archaïsmes. *Naudé*, Parisien, a écrit plusieurs ouvrages, dans le style de *Montagne*, quoiqu'il soit venu long-tems après ce philosophe; on ignore ce qui l'engagea à préférer ce vieux langage, qu'on ne permet guere que dans la poësie familiere: c'est même un mauvais genre qu'on ne doit point employer, quand on veut se faire lire de tout le monde. Si l'on présentoit à un François, qui prétend posséder sa langue, la Lettre du comte *Hamilton* à *J. B. Rousseau*, il lui faudroit un Dictionnaire archaïque pour bien entendre toutes les expressions que le poete emploie. Voici le commencement ou, si l'on veut, l'adresse de cette Epitre:

A gentil Clerc qui se clame Roussel,
Ores chantant ès marches de Solure,
Où, de Cantons Parpaillots n'ayant cure,
Prêtres de Dieu baisent encore Missel,
De l'Evangile en parfinant lecture;
Illec qui va dans moult noble écriture
(Digne trop plus de loz sempiternel,)
Mettant planté & cet antique sel
Qu'en Virelais mettoit parfois Voiture,
A cil Roussel *ma rime, ainçoit obscure*
Mande salut dans ce chétif chartel.

ARCHAMA, (N), *Géog.* Ptolémée place une ville de ce nom dans la Cappadoce.

ARCHANDROPOLIS, (N), *Géog.*, ville d'Egypte, dont parle Hérodote.

ARCHANGE, (R), f. m., *Théol.*, du grec ἀρχάγγελος comp. de ἄρχω, ou ἀρχὴ *principauté* & de ἄγγελος *ange*; nom appellatif attribué dans l'Ecriture à un Ordre d'*anges* distinct des autres en dignité ou en excellence. *v.* ANGES. Il est parlé I *Thes.* IV. 16. d'un *archange* qui doit faire entendre sa *voix* pour *appeller* les hommes lorsque le Seigneur descendra du Ciel au dernier jour pour juger. *v.* JUGEMENT. *Michaël* que *Daniel* X. 13 appelle un des *premiers Chefs* ou *Princes*, est nommé par *S. Jude Ep. 4. 9. archange.*

Les Juifs ont cru qu'il y a 4 anges principaux, ou *archanges*, qui assistent continuellement devant le trône de Dieu pour en recevoir les ordres & les porter aux anges, sur lesquels ils président. Ils les nomment *Michaël*, *Uriël*, *Gabriel*, *Raphael.* Buxtorf. *Dict Rabb.* Voyez ces noms. Plusieurs Docteurs Chrétiens & modernes semblent avoir adopté cette opinion, Bochart *Hierozoï. R. I. L. III. C. VI. S. 3.* S. Chrysostôme a cru que l'*archange* dont parle S. Paul, seroit l'un de ces chefs d'anges appellé à présider sur ceux que Jesus-Christ envoyera pour annoncer sa venue, & qui leur criera, *preparez toutes choses, voici le Juge, hom. VIII. in I Thess.*

Cette Doctrine révélée sur les anges, & leurs fonctions est un mystere très-digne de notre foi, mais sur lequel il ne nous est pas permis d'hasarder toutes sortes de conjectures. *Coll. 11. 18.*

Il est étonnant que Jérôme ait pu dire que S. Paul avoit pris toutes ses distinctions d'anges de la Théologie des Juifs, & que de Savans interprétes modernes aient pu adopter cette pensée. Mais il l'est, selon moi, encore bien plus, que les Docteurs de l'Eglise Romaine, ne se soient fait aucun scrupule de compiler les opinions de la Théologie des Juifs & de leur Cabale, les dogmes de la Philosophie Platonicienne, & les visions du faux Denis, pour en former une Doctrine aussi inutile que peu fondée sur la Hierarchie céleste, dans laquelle ils assignent la seconde place aux *archanges*, à la tête desquels ils mettent, on ne sait pourquoi, S. Michel. *v.* HIERARCHIE. (C. C.)

ARCHANGEL, (R), *Géogr. Mod.*, grande ville de la Russie en Europe, sur la Dwina vers la mer Blanche. *Long.* 57, 20. *lat.* 64, 34. Elle tire son nom du Couvent S. Michel, proche duquel on l'a bâtie, & elle le donne à un vaste Gouvernement, composé de 4 Provinces, & divisé en nombre de cercles. Toutes les maisons de cette ville, à l'exception de l'hôtel des Marchands, sont de bois; & l'enceinte même de sa citadelle est de charpente, & non de maçonnerie

Pendant long-tems, *Archangel* a fait seule tout le commerce maritime de la Russie: toutes les cires, les cuirs, toutes les pelleteries du pays s'y embarquoient pour l'étranger, & s'y vendoient ou s'y échangeoient contre des vins, des toiles, des étoffes, des ustensiles &c. Dès l'an 1583, les Anglois s'y étoient avantageusement établis; & d'autres Nations, à leur exemple, concouroient à sa réputation. La fondation de Pétersbourg y mit un terme: un Port, où l'on étoit conduit par la mer Baltique, devint tout naturellement préférable à un autre, où l'on ne pouvoit arriver que par la mer du Nord & la mer Blanche. *Archangel* n'est donc plus aujourd'hui ce qu'elle étoit, il y a 70 ans, & sa décadence est comptée parmi les grandes Oeuvres de Pierre I. (D. G.)

ARCHANGELIQUE, (N), f. f. *Hist. Nat.* Quelques-uns ont donné ce nom par excellence à la plante qu'on nomme *angelique*, à cause de ses propriétés médicinales.

ARCHANGELIQUE, (N), *Hist. Nat.*, est aussi le nom d'une plante, qu'on appelle encore *ortie blanche.* Sa racine est rameuse & fibreuse. Ses tiges s'élevent à la hauteur d'un pied, & sont creuses,

noueuses, & un peu velues. Ses feuilles sont cordiformes, pointues; ses fleurs labiées, & son fruit est composé de quatre semences triangulaires. Elle croit dans les haies & les buissons. Le suc de la plante est d'un goût fort, & ses fleurs sont vulnéraires & astringentes.

On emploie les fleurs en maniere de thé, de même que les sommités fleuries; les fleurs macérées au soleil, dans de l'huile d'olives, font un baume vulnéraire, excellent pour les plaies des tendons; il déterge les ulceres, & dissipe les humeurs. Le suc sert à arrêter les pertes de sang. On le donne aux hommes à la dose de deux onces, & aux chevaux à la dose d'une demi-livre.

ARCHE, en *Architecture*, est l'espace qui est entre les deux piles d'un pont, & fermé par le haut d'une partie de cercle. On appelle *maîtresse arche* celle qui est au milieu d'un pont, parce qu'elle est plus large & plus haute que les autres pour la facilité de la navigation; & aussi pour élever le milieu du pont, & former une pente à chaque bout, pour l'écoulement des eaux de pluie sur le pavé. Les *arches* reçoivent différentes expressions, par rapport à la forme du cercle ou de l'arc qui les ferme par le haut. *v.* ARC.

Arche d'assemblage, est un cintre de charpente bombé & tracé d'une portion de cercle pour faire un pont d'une seule *arche*, comme il s'en voit dans *Palladio*, & comme il avoit été proposé d'en faire un à Seve près de Paris, par M. Perault. Voyez M. Blondel, *cours d'Architecture part. V. liv. I.* &c.

ARCHE EXTRADOSSÉE, est celle dont les voussoirs sont égaux en longueur, paralleles à leurs douelles, & qui ne font aucune liaison entr'eux, ni avec les assises des reins.

ARCHE, s. f., en *Marine*, c'est la boite de menuiserie qui couvre la pompe, pour qu'elle ne soit point endommagée. On se sert aussi pour le même effet des cordes dont la pompe est surliée.

ARCHE, s. f. en *Verrerie*, c'est une partie du four. Il y en a six, quatre grandes & deux petites; elles sont faites de brique, & forment l'extérieur du four, à l'intérieur duquel elles communiquent chacune par une lunette, d'environ un pied de diametre. C'est dans ces *arches* que l'on met recuire les matieres propres à faire le verre, avant que de les mettre dans les pots; elles servent aussi à attremper les pots, avant que de passer pour la premiere fois dans l'intérieur du four. Les *arches* sont échauffées par la chaleur du four qui s'y porte par les lunettes. *v.* FOUR, LUNETTES & ATTREMPER.

ARCHE, (N), *Hist. Sac.* Chez les Anciens Juifs c'étoit un coffre ou une armoire dans lequel on renfermoit le livre de la Loi ou le Pentateuque. Cette *arche* étoit faite sur le modele de l'*arche de l'Alliance*, & il y en avoit une dans chaque Synagogue. On la plaçoit toujours à l'endroit qui regardoit la Terre Sainte, quand la Synagogue étoit hors de cette Terre; quand elle étoit dans cette Terre, on la mettoit du côté de Jérusalem; & lorsque la Synagogue se trouvoit à Jérusalem même, on la posoit du côté des Saints. C'est de ce coffre qu'on tiroit avec solemnité le livre de la Loi en présence du Peuple pour en faire la lecture. Les livres des Prophetes n'y étoient pas renfermés. On attachoit à ce coffre un voile qui représentoit celui qui étoit devant le Saint des Saints.

Les Juifs des tems postérieurs ont conservé le même usage; ils ont dans leurs Synagogues une *arche* qu'ils appellent היכל *armarium* ou ארון *Aron*, & qui est toujours placée du côté Oriental du bâtiment. Léon de Modene dit qu'ils y déposent le Pentateuque, écrit sur du velin avec une encre particuliere. Il faut qu'ils y aient mis aussi tous les livres dont la lecture se faisoit dans leurs Synagogues; car Tertullien appelle cette *arche armarium Judaïcum*, & de là est venue cette façon de parler, *être dans l'armoire de la Synagogue*, pour dire, être au nombre des livres Canoniques. *v.* CANONIQUE, & APOCRYPHE. (C. C.)

ARCHE D'ALLIANCE, (R), *Hist. Sac. Théol.*, *autrement* ARCHE DE DIEU, I *Sam.* III. 3. ou de l'Eternel, *Jos.* IV. 5. 11. C'étoit une sorte de coffre, d'un bois appellé *sittim*, construit par ordre de Dieu pour être placé dans le Sanctuaire du Tabernacle, *Ex.* XXV. 10. *v.* TABERNACLE, SANCTUAIRE. C'est là où furent renfermées les deux Tables du Décalogue ou du Témoignage. *Ex.* XXXI. 18. XXV. 16. 21; de là vient qu'elle fut encore appellée l'*arche du Témoignage. Ex.* XXX & *de l'alliance de l'Eternel*, *Nombr.* X. 33. *Jos.* III. 3.

Dieu n'avoit pas ordonné, suivant le recit de Moïse, de mettre autre chose dans cette *arche* que les Tables, & elles y étoient seules du tems de Salomon, I *Rois* VIII. 9. Cependant S. Paul dit *Hebr.* IX. 4, qu'on y gardoit outre cela, la cruche d'or où étoit la manne, & la verge d'Aaron. *v.* AARON.

Il n'y a rien là que l'on ne puisse concilier si l'on suppose ou que, avant la construction du Temple, toutes les choses dont parle S. Paul furent renfermées dans l'*arche*, d'où l'on ôta, lorsque le Temple fut bâti, la cruche & la verge, pour n'y laisser que les Tables de l'*alliance*; ou que ces deux premieres n'y furent mises que long-tems après Salomon; ou que l'expression de S. Paul, ἐν ᾗ, peut se traduire également, *dans lequel*, c'est-à-dire, le Tabernacle; ou à *côté de laquelle*, *avec laquelle*, ce qui leveroit également la difficulté. Consultez Prideaux *Bible Angloise*, *Bible de Hollande*, *Histoire universelle*, T. II. Jurieu *hist. des dogmes.* Cette *arche* suivant le recit de Moïse avoit en longueur quatre pieds & près de cinq pouces, en largeur deux pieds sept pouces & demi, & en hauteur autant qu'en largeur. Elle étoit couverte de plaques d'or fin en dedans & en dehors, surmontée d'une bordure ou rebord d'or, un peu relevé tout autour, & travaillée; couronnement qui servoit non-seulement à l'orner, mais encore à enchasser le couvercle, & le retenir fortement de tous côtés. Elle avoit encore à ses quatre coins quatre anneaux d'or dans lesquels on enchassoit des barres ou bâtons de bois de sittim dorés, qui servoient de leviers pour la porter. Ces barres devoient toujours demeurer dans leurs anneaux, afin que l'*arche* fût toujours prête à souffrir le transport au premier ordre; car ce qui est dit *Nombr.* IV. 6, ne suppose pas que les barres fussent séparées de leurs anneaux, mais seulement qu'il falloit ajuster les anneaux à certaines échancrures pratiquées dans les barres afin que l'on pût assujettir l'*arche*, & la porter sans qu'elle glissât. On peut voir aussi la description qu'en fait Josephe.

Dieu ordonna encore à Moïse de faire un couvercle à cette *arche*, auquel il donna le nom de *propitiatoire*, *v.* PROPITITIATOIRE. Il lui commanda enfin de placer au-dessus de ce propitiatoire deux figures appellées *cherubins.* *v.* CHERUBINS.

Cette *arche* devoit être portée sur les épaules des Lévites, & spécialement des enfans de Kehath *Nombr.* IV. 4. VII. 9. *Chron.* XV. 2. 15. *v.* KEHATH, LÉVITES.

Elle fut placée au milieu du Sanctuaire, en sorte que sa largeur répondoit à la longueur du Tabernacle, & que les extrémités de ses barres étoient dirigées contre le voile, & pouvoient être apperçues depuis le lieu saint.

Spencer n'a vu dans cette *arche*, qu'une simple imitation de ces coffres sacrés en usage parmi les Payens, & singuliérement les Egyptiens, qui les portoient en pompe dans leurs plus grandes solemnités *de Leg. Hebr. rit. L. III. diss. V.* Il s'appuie sur le témoignagne d'Apulée *de Aur. asin. L. XI.*, de Plutarque *in Libello de Iside*, de Pausanias L. VII. & pour justifier son opinion il observe qu'il n'est pas probable que les plus illustres nations Payennes, les Egyptiens, les Troiens, les Pheniciens, les Hetrusques, les Grecs, les Romains, aient emprunté cet usage d'une nation aussi obscure & méprisée que celle des Juifs; que l'usage est trop ancien pour devoir son origine à l'instruction de Moïse; qu'il est bien plus naturel de supposer qu'il fut introduit dans le culte Judaïque, comme un rit par le-

quel les hommes avoient cru jusques alors honorer Dieu, avec plus d'appareil. Il se moque après cela de ceux qui pensent que l'institution de cette *arche* parmi les Juifs est d'origine purement divine, & qu'elle avoit des vues morales, typiques & mystérieuses. Il raisonne de la même maniere sur les Cherubins. *v.* CHERUBINS.

Mais tout ce que Spencer dit sur ce sujet, sont des suppositions sans aucune preuve. D'où sait-il que l'usage des *arches* saintes chez les Payens est antérieur à Moïse? les auteurs qu'ils cite ne le disent pas; & quand même ils le diroient, ils ne mériteroient aucune créance, puisqu'ils ont tous vècu fort long-tems après ce Législateur. C'est, selon lui, la plus grande des absurdités, de prétendre que cet usage est passé des Hébreux aux autres nations. Je ne vois rien cependant de si absurde; les Juifs quoique méprisés & haïs, n'ont pas laissé d'être connus; & le bruit des miracles produits par la présence de l'*arche* dans leurs camps & batailles, a bien pu suffire pour fournir aux nations voisines l'idée de faire des *arches* à l'imitation de celle-là. Consultez Huet *demonstr. Evang. I. p. IX. c. II.* D'ailleurs à supposer que cet usage ne soit point passé des Hebreux aux Payens, Spencer ne peut pas en conclure légitimement que c'est les Payens qui l'ont communiqué aux Hébreux; tout comme de ce que l'on suppose que ceux-ci ne l'ont pas tiré des Egyptiens, on ne sauroit inférer que c'est d'eux seuls qu'il est passé aux différentes nations. Ce ne seroit pas le premier exemple d'un usage religieux introduit chez divers peuples sans qu'ils aient eu entr'eux aucune communication pour cet objet.

Il se peut que l'*arche* ait été une image de la présence Divine, dans une chair humaine comme quelques Théologiens le disent; mais on peut dire avec plus de certitude, qu'elle étoit un symbole de la présence de Dieu parmi les Hébreux. *v.* TABERNACLE, PROPITIATOIRE, CHERUBINS..

Cette *arche Sainte* demeuroit toujours dans le Sanctuaire du Tabernacle, excepté lors que les Hébreux étoient obligés de la porter dans leurs marches, *Nombr.* X. 33. ou qu'ils la produisoient dans leurs expéditions militaires, comme un gage sensible de la protection Divine, *Jos.* III. 6. IV. 11. 18. VI. 6.

Il est assez difficile de dire ce que cette *arche* devint lorsque le Temple fut ruiné par les Caldéens. Quelques-uns veulent qu'elle fut cachée avec les Tables de la Loi & les autres choses qu'elle contenoit, par le Prophete Jérémie dans une caverne secrete de la montagne d'Horeb, & se fondent sur II *Macchab.* II. 4. & suiv. Mais comme l'auteur de ce même livre ajoûte que le Prophete déclara, que toutes ces choses resteroient cachées, & le lieu inconnu, jusques à ce qu'il plût au Seigneur de rassembler son peuple de tous les pays où il seroit dispersé, & de les leur rendre avec un éclat aussi brillant que les merveilles opérées dans le Tabernacle & le Temple du tems de Moïse & de Salomon; on a beaucoup disputé sur l'époque où cette grande promesse a été ou doit être encore accomplie, & en général sur le sort de l'*arche*, depuis la captivité. Rien de moins sûr que tout ce que les Babbins nous ont dit là-dessus. Les uns veulent que l'*arche* ait été transportée à Babylone avec les vases du Temple; d'autres croient, comme nous l'avons dit, qu'elle fut cachée par Jérémie dans un lieu souterrain. R. Azarias, *in Meor. Enajim P.* III. *c. 51.* a supposé que l'*arche* après avoir été dans le second Temple pendant quelque tems, fut enlevée dans quelque guerre, où les Juifs furent battus par les Grecs. Quelques Chrétiens ont cru qu'elle y étoit demeurée jusques à sa ruine, & que Tite en avoit paré son triomphe à Rome, Torniellus *ann. T. II. ad ann. m. 388.* Adrichome dans son *théâtre de la Terre-Sainte*, dit qu'on la voit encore aujourd'hui dans l'Eglise de Latran.

Mais tout cela est démenti par la plus grande partie des Docteurs Juifs, qui di-

sent que l'*arche* n'a point été dans le IIe Temple, & qui la mettent la premiere entre les 5 choses qui manquoient dans celui-ci. *v.* AGGÉE, TEMPLE DE SALOMON. Conf. Carpsor *diss. cit.* Josephe dans la description qu'il fait du Sanctuaire du IIe Temple, dit positivement qu'il n'y avoit rien dedans : *de bello Jud. IV.* 6, & ne fait aucune mention de l'*arche* dans le détail du triomphe de Tite, *L. VII. C. XLII.* Azarias n'appuie son opinion d'aucune preuve. On n'a pas plus de raison de supposer que l'*arche* fut cachée par Jérémie. Le premier sentiment que nous avons indiqué, a été suivi par les Docteurs les plus savans, Buxtorf *disp. phil. de decal. Th. XLIX.* Rainold. *censur. apocryph. T. II. prolect.* 137. Il est vrai que dans ce sentiment on ne peut pas expliquer quand l'*arche* a été rendue; car elle ne fut pas comprise dans la restitution des vases du Temple dont il est parlé. *Esdr.* I. 11, & d'ailleurs il n'en est fait aucune mention dans le détail du butin que les Caldéens emportoient, *Jér.* LII. 17.

L'opinion que cette *arche* fut cachée par Jérémie, n'est fondée que sur l'autorité des Maccabées, livre apocryphe & qui mérite d'autant moins de foi sur ce sujet que l'on sait par l'Histoire Sacrée que Jérémie, dans le tems de la prise de Jérusalem, étoit en prison, d'où les Caldéens le sortirent pour le conduire avec d'autres à Rome. *v.* JÉRÉMIE.

Si quelques Catholiques peuvent croire sur l'autorité des Maccabées que l'*arche* subsiste encore dans la caverne de la montagne d'Horeb, & qu'elle doit s'y conserver en son entier jusques au jugement dernier, il faut qu'ils aient la foi bien robuste. Quant à moi, j'aimerois beaucoup mieux supposer que l'*arche* a été réduite en cendres lors de la ruine du Temple de Salomon. (C. C.)

ARCHE DE NOÉ, signifie, selon le langage de l'Ecriture, une sorte de bateau, ou de vaste bâtiment flottant qui fut construit par Noé, afin de préserver du déluge les diverses especes d'animaux que Dieu avoit ordonné à ce Patriarche d'y faire entrer. *v.* DÉLUGE.

Les naturalistes & les critiques ont fait diverses recherches, & imaginé différens systêmes sur l'*arche de Noe*, sur sa forme, sa grandeur, sa capacité, sur les matériaux employés à sa construction, sur le tems qu'il a fallu pour la bâtir, & sur le lieu où elle s'arrêta quand les eaux du déluge se retirerent. Nous parcourrons tous ces points avec l'étendue que comportent les bornes de cet Ouvrage.

1°. On croit que Noé employa cent ans à bâtir l'*arche*; savoir, depuis l'an du monde 1555 jusqu'en 1656, qu'arriva le déluge. C'est l'opinion d'Origene, *lib. IV. contra Cels.* S. Augustin, *de civit. Dei, lib. XV. cap. xxvij.* & *contr. Faust. lib. XII. cap. xviij.* & dans ses *quest.* 5. & 23. *sur la Genese*; & de Rupert, *lib. IV. sur la Genese, chap.* 22., en quoi ils ont été suivis par Salien, Sponde, le Pelletier, &c. D'autres interprêtes prolongent ce terme jusqu'à six vingts ans.

* Ils se fondent sur ce que S. Pierre dit, I *Ep.* III. 20. que, *du tems de Noé, la patience de Dieu attendoit pour la derniere fois pendant que l'on construisoit l'arche.* *

En comparant cela avec ce qu'on lit, *Gen.* VI. 3. Berose assure que Noé ne commença à bâtir l'*arche* que 78 ans avant le déluge : Tanchuma n'en compte que 52, & les Mahométans ne donnent à ce Patriarche que deux ans pour la construire. Il est certain d'un côté par le texte de la Genese, que le déluge *arriva l'an six cens de Noë*; & d'un autre, que Noë étoit âgé de cinq cens ans, lorsqu'il eut Sem, Cham, & Japhet.

* Il paroît de plus que ces fils de Noé étoient déja mariés dans le tems que Dieu lui donna l'ordre de construire l'*arche*, *Gen.* VI. 18. On doit aussi observer qu'aucun d'eux n'avoit encore des enfans dans ce tems-là. Arphaxad n'étant né à Sem que deux ans après le déluge, *Gen.* V. 32. VII. 6. XI. 10. *v.* ARPHAXAD. Il suit de-là assez clairement que Noé eut moins de tems que Berose même ne l'a supposé

ſuppoſé pour exécuter ſon ouvrage.

Rien n'eſt donc moins fondé que le ſentiment de ceux qui lui ont donné pour cela 120 ans; ſentiment d'ailleurs qui repoſe ſur la fauſſe ſuppoſition que Noé commença à travailler dès le moment même que Dieu eut réſolu d'exterminer le genre humain. Il ne peut pas même avoir eu l'eſpace de 100 ans, puiſque aucun de ſes fils n'étoit né un ſiecle avant le déluge.

Il eſt vrai que l'ordre des tems n'eſt point marqué aſſez exactement dans la narration de Moïſe, pour pouvoir décider poſitivement combien de tems Noé a emploïé à bâtir l'*arche*. Tout ce que nous pouvons aſſurer hardiment, c'eſt qu'un vaiſſeau tel que celui-là n'a pas pu être achevé en peu d'années.

Suivant le ſentiment des Peres, Noé fut aidé dans ſon ouvrage par ſes trois fils, & le P. Fournier qui l'a adopté dans ſon *Hydrographie*, ajoûte que ces quatre perſonnes ſuffirent pour le finir, ce qu'il appuie de l'exemple d'Archias le Corinthien, qui avec le ſecours de 300 ouvriers, conſtruiſit en un an le grand vaiſſeau d'Hiéron Roi de Syracuſe. On comprendra encore mieux la poſſibilité de la choſe, ſi l'on conſidere, 1° que la forme de cette *arche*, quoique la maſſe en fût énorme, n'avoit vraiſemblablement rien de compoſé, ni de difficile à exécuter comme il y a dans celle des vaiſſeaux de nos jours; 2° que les matériaux purent être d'abord raſſemblés dans le pays où elle fut conſtruite; 3° enfin que les forces des hommes des premiers tems ont été, ſuivant les apparences, bien ſupérieures à celles des hommes qui ont vécu après eux.

Les réflexions qu'on vient de faire, détruiſent déja les objections des incrédules, qui ont ſuppoſé, ſans aucun fondement, que l'aîné des enfans de Noé ne naquit qu'environ le tems où l'*arche* fut commencée; que le plus jeune ne vint au monde qu'après que l'ouvrage fut à moitié fait; qu'il ſe paſſa encore un tems conſidérable avant qu'ils fuſſent en état de rendre ſervice à leur pere, & qu'ainſi Noé fut réduit à faire ſon *arche* en quelque maniere tout ſeul. Ces mêmes réflexions préviennent auſſi l'inſtance qu'on pourroit faire, tirée de l'impoſſibilité qu'il y a que quatre hommes aient pu ſuffire à conſtruire un bâtiment où il falloit employer une prodigieuſe quantité d'arbres, qui demandoient une multitude d'ouvriers pour les exploiter. *

2°. Le bois qui ſervit à bâtir l'*arche*, eſt appellé dans l'*Ecriture* כופר עצי, *Hatze Gopher*, *bois de gopher*, que les LXX. traduiſent par ξύλον τετράγωνον, *bois equarri*.

* Voſſius de *LXX. Int.* a cru cependant qu'en s'exprimant ainſi, ils n'ont pas voulu déſigner du bois *equarri* par les ouvriers, mais ces ſortes d'arbres dont les branches pouſſent quatre à quatre à égales diſtances de la terre, tels que le pin, le ſapin, le cedre. *

Onkelos & Jonathan & quelques autres ont eſtimé que ce bois étoit le cedre. S. Jérôme dans la vulgate, emploie le mot *ligna levigata*, bois taillé ou poli; & ailleurs *ligna bituminata*, bois enduit de bitume ou gaudronné. Kimki dit que c'étoit du bois propre à aller ſur l'eau: Vatable l'entend d'un bois léger, qui demeure dans l'eau ſans ſe corrompre, ce qui n'explique pas de quelle eſpece étoit ce bois. Junius Tremellius & Buxtorf prétendent que c'étoit une eſpece de cedre, appellé par les Grecs κεδρελάτη. M. Pelletier de Rouen, panche pour cette opinion, & en donne pour raiſon l'incorruptibilité de ce bois, & la grande quantité de ſon eſpece en Aſie; puiſque ſelon Herodote & Ariſtophane, les rois d'Egypte & de Syrie emploient le cedre, au lieu de ſapin, à la conſtruction de leurs flottes; & que c'eſt une tradition reçue dans tout l'orient, que l'*arche* s'eſt conſervée toute entiere juſqu'à préſent ſur le mont Ararath.

* Ce qui, en ſuppoſant même la tradition fauſſe, *v.* ARARATH, prouve du moins que le bois de cedre paſſoit pour inacceſſible à la corruption. *

Tuller *in miſcell. IV. 5.* & Bochart

Phaleg. I. 4. soutiennent au contraire *que gopher* est originairement le même mot que κυπάρισσος, & signifie le cyprès, parce que dans l'Arménie & dans l'Assyrie où l'on suppose avec raison que l'*arche* fut construite, il n'y a que le cyprès propre à faire un long vaisseau tel qu'étoit l'*arche*; ce qu'on prouve par l'autorité d'Arrien, *liv. VII.* & de Strabon, *liv. XVI.* qui racontent qu'Alexandre étant dans la Babylonie, & voulant faire construire une flotte, fut obligé de faire venir des cyprès d'Assyrie. Ce dernier sentiment paroît d'autant plus fondé, qu'il n'est pas vraisemblable que Noé avec l'aide de ses seuls enfans, & le peu de tems qu'il eut pour bâtir un vaisseau aussi vaste, dût encore tirer de loin les bois de construction. Enfin quelques auteurs croient que l'hébreu *gopher* signifie en général des bois gras & résineux, comme le pin, le sapin, le terebinthe. Les Mahométans disent que c'étoit le sag ou le platane des Indes, que Dieu indiqua à Noé, qui le planta de sa main, & le vit croître si prodigieusement en vingt ans, qu'il en tira toute la charpente & les autres bois nécessaires à la construction de l'*arche*.

* Si l'on suppose que l'*arche* fut construite dans l'Assyrie, ce n'est pas sans quelque raison. Il est assez apparent que les premiers hommes habitoient dans quelque contrée voisine d'Héden que l'on croit avoir été situé dans le territoire de cet Empire. Il n'est guere moins vraisemblable que Noé avoit fixé sa demeure dans un pays assez peu distant du mont Ararath où l'*arche* s'arrêta, n'étant pas construite de maniere à être portée fort loin; ce qui convient assez bien au territoire de Babylone dans la Chaldée. *v.* HEDEN, ARARATH. Une ancienne tradition des Chaldéens, porte aussi que ce fut des environs de Babylone que Xisuthres, qui est notre Noe, mit à la voile avant le déluge. *v.* NOÉ. *

3°. Cette *arche* est appellée תיבה *thebath*, que les Grecs ont rendu par κιβωτὸς & θίβις, & Josephe par λάρνακος τετραγώνου. Ce mot ne se trouve emploié que pour désigner ce vaisseau, & le coffret de jonc où Moïse fut enfermé par sa mere, *Ex.* II. 3. suivant l'étymologie, il signifie un *logement*, une *habitation*, une *maison*, plutôt qu'une *arche*; ce qui doit nous faire comprendre qu'il faut nous représenter le vaisseau de Noé, non de la façon que se le figurent les Déistes, comme une caisse ou un coffre, mais comme une maison d'une architecture très-simple, & dans le goût des Orientaux. Dès que les hommes commencerent à avoir quelque idée de la charpente, ils batirent des maisons de la forme d'un quarré long. Ils les composerent d'un plancher inférieur pour se défendre contre l'humidité, & d'un plancher supérieur ou toit plat avec une pente pour se garantir de la pluie. Ils y pratiquoient plusieurs appartemens pour se loger eux & leurs bestiaux; & afin de s'y mettre entiérement à l'abri des injures de l'air, qui auroit pu pénétrer au travers des fentes, il s'aviserent d'enduire le toit de bitume. L'*arche* de Noé étoit construite précisément sur ce plan. C'étoit véritablement une *maison* destinée à flotter sur les eaux.

La forme de ce bâtiment étoit un parallelepipede, ou quarré long, fermé par six surfaces rectangles, dont les opposées étoient paralleles & égales. Il avoit un fond plat, & le dessus échancré & élevé *d'une coudée au milieu*; une *porte* à l'un des côtés, avec un endroit pour *donner du jour. Gen.* VI. 14. 16. Il n'avoit ni voile ni gouvernail, & n'étoit point taillé pour fendre les eaux, parce que tout cela eût été inutile & même nuisible en l'exposant à des secousses trop violentes,

Dieu ordonna de *le calfeutrer par dedans & par dehors* d'un *enduit*, que l'arabe a rendu par *poix*, le chaldéen & le syriaque par *bitume*. Cela devoit servir soit à en rendre la charpente plus ferme, soit à la préserver des insectes ou des fentes qui auroient pu donner passage à l'eau, soit pour rendre le bâtiment plus propre à glisser sur la surface.

Ce bâtiment, selon Moïse, avoit trois

cens coudées de longueur, cinquante de largeur, & trente de hauteur, ce qui paroît d'abord insuffisant pour contenir toutes les choses dont *l'arche* a dû nécessairement être remplie; & c'est cette proportion inégale qui a fait révoquer en doute à quelques-uns, l'autorité de cette relation de Moïse. Celse, entr'autres, s'en est moqué, & l'a nommée κιβωτὸν ἀλλόκοτον, *l'arche d'absurdité*. Pour résoudre cette difficulté, les SS. Peres & les critiques modernes se sont efforcés de déterminer l'espece de coudée dont Moïse a voulu parler. Origene, S. Augustin, & d'autres, ont pensé que par ces coudées il falloit entendre les coudées géométriques des Egyptiens, qui contenoient, selon eux, six coudées vulgaires ou neuf pieds. Mais où trouve-t-on que ces coudées géométriques des Egyptiens fussent en usage parmi les Hébreux? D'ailleurs dans cette supposition, *l'arche* auroit eu 2700 pieds de longueur; ce qui, joint aux autres dimensions, lui eût donné une capacité énorme & tout-à-fait superflue, tant pour les especes d'animaux qui devoient y être renfermées, que pour les provisions destinées à leur nourriture. D'autres disent que les hommes étant plus grands dans le premier âge qu'ils ne sont maintenant, la coudée qui est une mesure humaine, devoit être proportionnément plus grande: mais cette raison est foible; car les animaux devoient être aussi plus grands & occuper plus de place. D'autres enfin supposent que Moïse parle de la coudée sacrée, qui étoit de la largeur de la main plus grande que la coudée ordinaire; opinion qui n'est pas encore solidement appuyée; car il ne paroît pas qu'on ait jamais employé cette mesure, si ce n'est dans les édifices sacrés, comme le temple & le tabernacle. Cette difficulté a été mieux résolue par Buteo & par Kircher, qui en supposant la coudée de la longueur d'un pied & demi, prouvent géométriquement que *l'arche* étoit très-suffisante pour contenir tous les animaux. On est encore moins gêné à cet égard dans le système de ceux qui, comme Messieurs le Pelletier, Graves, Cumberland & Newton, donnent à l'ancienne coudée Hébraïque la même longueur qu'à l'ancienne coudée de Memphis, c'est-à-dire, vingt pouces & demi environ, mesure de Paris. Les dimensions de *l'arche*, prises suivant cette mesure, donnent une capacité suffisante pour loger commodément non-seulement les hommes & les animaux, mais aussi les provisions nécessaires, & l'eau douce pour les entretenir pendant un an & plus, comme on le verra ci-dessous par l'exposition des systêmes de M. le Pelletier, & du P. Buteo.

Snellius a prétendu que *l'arche* avoit plus d'un arpent & demi: Cuneus, Budée & d'autres ont aussi calculé la capacité de *l'arche*. Le docteur Arbuthnot compte qu'elle avoit quarante fois 81062 pieds cubiques. Le P. Lami dit qu'elle étoit de cent dix pieds plus longue que l'Eglise de S. Merry à Paris, & de soixante-quatre pieds plus étroite; à quoi son traducteur Anglois ajoûte qu'elle étoit plus longue que l'Eglise de S. Paul à Londres ne l'est de l'est à l'ouest, & qu'elle avoit soixante-quatre pieds de haut selon la mesure Angloise.

4°. *L'arche* contenoit, outre les huit personnes qui composoient la famille de Noé, une paire de chaque espece d'animaux impurs, & sept d'animaux purs avec leur provision d'alimens pour un an. Ce qui du premier coup d'œil paroit impossible: mais si l'on descend au calcul, on trouve que le nombre des animaux n'est pas si grand qu'on se l'étoit d'abord imaginé. Nous ne connoissons guere qu'environ cent, ou tout au plus cent trente especes de quadrupedes, environ autant des oiseaux, & quarante especes de ceux qui vivent dans l'eau. Les Zoologistes comptent ordinairement cent soixante & dix especes d'oiseaux en tout. Wilkins, Evêque de Chester, prétend qu'il n'y avoit que soixante & douze especes de quadrupedes qui fussent nécessairement dans *l'arche*.

5°. Selon la description que Moïse fait

de l'*arche*, il semble qu'elle étoit divisée en trois étages qui avoient chacun dix coudées ou quinze pieds de hauteur. On ajoûte que l'étage le plus bas étoit occupé par les quadrupedes & les reptiles; que celui du milieu renfermoit les provisions, & que celui d'en-haut contenoit les oiseaux avec Noé & sa famille; enfin que chaque étage étoit subdivisé en plusieurs loges. Mais Josephe, Philon, & d'autres commentateurs imaginent encore une espece de quatrieme étage qui étoit sous les autres, & qu'ils regardent comme le fond-de-cale du vaisseau, lequel contenoit le lest & les excrémens des animaux. Drexelius croit que l'*arche* contenoit trois cens loges ou appartemens; le P. Fournier en compte trois cens trente-trois; l'auteur anonyme des questions sur la Genese, en met jusqu'à quatre cens. Budée, Temporarius, Arias Montanus, Wilkins, le P. Lami, & quelques autres, supposent autant de loges qu'il y avoit d'especes d'animaux. M. le Pelletier & le P. Buteo en mettent beaucoup moins, comme on le verra: la raison qu'ils en apportent est que si l'on suppose un grand nombre de loges comme trois cens trente-trois ou quatre cens, chacune des huit personnes qui étoient dans l'*arche*, auroient eu 37 ou 41 ou 50 loges à pourvoir & à nettoyer par jour, ce qui est impossible. Peut-être y a-t-il autant de difficulté à diminuer le nombre des loges, à moins qu'on ne diminue le nombre des animaux; car il seroit peut-être plus difficile de prendre soin de 300 animaux en 72 loges, que s'ils occupoient chacun la leur. Budée a calculé que tous les animaux qui étoient contenus dans l'*arche*, ne devoient pas tenir plus de place que cinq cens chevaux, ce qu'il réduit à la dimension de cinquante-six paires de bœufs. Le P. Lami augmente ce nombre jusqu'à soixante-quatre paires ou cent vingt-huit bœufs, de sorte qu'en supposant que deux chevaux tiennent autant de place qu'un bœuf, si l'*arche* a eu de l'espace pour 256 chevaux, elle a pu contenir tous les animaux; & le même auteur démontre qu'un seul étage pouvoit contenir 500 chevaux, en comptant neuf pieds quarrés pour un cheval.

Pour ce qui regarde les alimens contenus dans le second étage, Budée a observé que 30 ou 40 livres de foin suffisent ordinairement à un bœuf pour sa nourriture journaliere, & qu'une coudée solide de foin pressée comme elle l'est dans les greniers ou magasins, pese environ 40 livres. De sorte qu'une coudée quarrée de foin est plus que suffisante pour la nourriture journaliere d'un bœuf: or il paroit que le second étage avoit 150000 coudées solides. Si on les divise entre 206 bœufs, il y aura deux tiers de foin plus qu'ils n'en pourront manger dans un an.

L'Evêque Wilkins calcule tous les animaux carnaciers équivalens tant par rapport à leur volume, que par rapport à leur nourriture, à 27 loups, & tous les autres à 208 bœufs. Pour l'équivalent de la nourriture des premiers, il met celle de 1825 brebis, & pour celle des seconds 109500 coudées de foin: or les deux premiers étages étoient plus que suffisans pour contenir ces choses. Quant au troisieme étage, il n'y a point de difficulté; tout le monde convient qu'il y avoit plus de place qu'il n'en falloit pour les oiseaux, pour Noé & pour sa famille.

Ensuite le savant Evêque observe qu'il est infiniment plus difficile d'évaluer en nombre la capacité de l'*arche*, que de trouver une place suffisante pour les différentes especes d'animaux connus. Il attribue cette différence à l'imperfection de nos listes d'animaux, sur-tout des animaux des parties du monde que nous n'avons pas encore fréquentées: il ajoûte du reste que le plus habile Mathématicien de nos jours ne détermineroit pas mieux les dimensions d'un vaisseau, tel que celui dont il s'agit ici, qu'elles ne le sont dans l'Écriture, relativement à l'usage auquel il étoit destiné. D'où il conclut que l'*arche* dont on a prétendu

faire une objection contre la vérité des Écritures divines, en devient une preuve; puisqu'il est à présumer que dans ces premiers âges du monde, les hommes moins versés dans les sciences & dans les arts, devoient être infiniment plus sujets à des erreurs, que nous ne le serions aujourd'hui: que cependant si l'on avoit aujourd'hui à proportionner la capacité d'un vaisseau à la masse des animaux & de leur nourriture, on ne s'en acquitteroit pas mieux; & que par conséquent l'*arche* ne peut être une invention humaine; car l'esprit humain étant exposé en pareil cas à se grossir prodigieusement les objets, il seroit arrivé indubitablement dans les dimensions de l'*arche* de Noé, ce qui arrive dans l'estimation du nombre des étoiles par la seule vue; c'est que de même qu'on en juge le nombre infini, on eût poussé les dimensions de l'*arche* à des grandeurs demesurées, & qu'on eût ainsi engendré un bâtiment infiniment plus grand qu'il ne le falloit; & péchant plus par son excès de capacité dans l'historien, que ceux qui attaquent l'histoire ne prétendent qu'il péche par défaut.

Mais pour donner au lecteur une idée plus juste des dimensions de l'*arche*, de sa capacité, de sa distribution intérieure, & autres proportions, nous allons lui faire part de l'extrait des systèmes de M. le Pelletier de Rouen & du P. Buteo, sur cette matiere, tel qu'il se trouve dans la dissertation du P. Calmet sur l'*arche de Noé*.

M. le Pelletier suppose que l'*arche* étoit un bâtiment de la figure d'un parallelepipede rectangle, dont on peut diviser la hauteur par dedans en quatre étages, donnant trois coudées & demie au premier, sept au second, huit au troisieme, & six & demie au quatrieme, & laisser les cinq coudées restantes des trente de la hauteur, pour les épaisseurs du fond, du comble & des trois ponts ou planchers des trois derniers étages.

Le premier de ces étages auroit été le fond, ou ce que l'on appelle *carene* dans les navires: le second pouvoit servir de grenier ou de magasin: le troisieme pouvoit contenir les étables; & le quatrieme les volieres, mais la carene ne se comptant point pour un étage, & ne servant que de réservoir d'eau douce, l'*arche* n'en avoit proprement que trois, & l'Ecriture n'en met pas un plus grand nombre, bien que les Interpretes y en aient mis quatre, en y ajoûtant la carene.

Il ne suppose que 36 étables pour les animaux de terre, & autant pour les oiseaux; chaque étable pouvoit être de quinze coudées $\frac{3}{5}$ de long, de dix-sept de large, & de huit de haut; par conséquent elle avoit environ vingt-six pieds & demi de long, plus de vingt-neuf de large, & plus de treize & demi de haut de notre mesure: car il faut se souvenir que M. le Pelletier donne à sa coudée vingt pouces & demi, ou environ, mesure de Paris. Les trente-six volieres étoient de même étendue que les étables.

Pour charger l'*arche* également, Noé pouvoit remplir ces étables & ces volieres, en commençant par celles du milieu, des plus gros animaux & des plus gros oiseaux. Cet auteur fait voir par un calcul exact que l'eau qui étoit dans la carene pouvoit être de plus de 31174 muids, ce qui est plus que suffisant pour abreuver pendant un an quatre fois autant d'hommes & d'animaux qu'il y en avoit dans l'*arche*; il montre ensuite que le grenier pouvoit contenir plus de nourriture qu'il n'en falloit à tous les animaux en un an.

Dans le troisieme étage Noé a pu construire 36 loges pour serrer les ustensiles de ménage, les instrumens du labourage, les étoffes, les grains, les semences; il s'y pouvoit ménager une cuisine, une salle, quatre chambres, & un espace de 48 coudées pour se promener.

M. le Pelletier place la porte, non au côté de la longueur, mais à l'un des bouts de l'*arche*, persuadé qu'à l'un des côtés de la longueur elle auroit gâté la symmétrie de l'*arche*, & en auroit ôté l'équilibre.

Quelques-uns ont cru qu'il n'étoit pas néceſſaire de faire proviſion d'eau douce dans l'*arche*, parce que l'eau de la mer ayant été mêlée avec les eaux du déluge, pouvoit être aſſez deſſalée pour être rendue potable, & qu'on en pouvoit tirer par la fenêtre de l'*arche* pour abreuver les animaux: mais cette prétention eſt inſoutenable; l'eau de la mer eſt en bien plus grande quantité que l'eau qui tomba du ciel pour inonder la terre: or l'expérience fait voir qu'un tiers d'eau ſalée mêlée avec deux tiers d'eau douce, fait une potion qui n'eſt point bonne à boire; & l'*arche* ayant ceſſé de flotter ſur les eaux dès le vingt-ſeptieme jour du ſeptieme mois, elle demeura à ſec ſur les montagnes d'Arménie pendant preſque ſept mois, pendant leſquels on n'auroit pu puiſer de l'eau de dehors. Tel eſt le ſyſtème de M. le Pelletier de Rouen.

Le Pere Jean Buteo, natif de Dauphiné, & Religieux de l'Ordre de S. Antoine de Viennois, dans ſon traité de l'*arche de Noé, de ſa forme & de ſa capacité*, ſuppoſe que la coudée de Moïſe n'étoit que de 18 pouces comme la nôtre; & cependant il ne laiſſe pas de trouver dans les dimenſions marquées par Moïſe tout l'eſpace convenable pour loger dans l'*arche* les hommes, les animaux, & les proviſions néceſſaires. Il croit que l'*arche* étoit compoſée de pluſieurs ſortes de bois gras & réſineux, qu'elle étoit enduite de bitume, qu'elle avoit la forme d'un parallelipipede, avec les dimenſions qu'en marque l'Ecriture, meſurées à notre coudée.

Il diviſe le dedans en quatre étages, donnant au premier quatre coudées de hauteur, huit au ſecond, dix au troiſieme, & huit au dernier. Il place la ſentine dans le premier, les étables dans le ſecond, les proviſions dans le troiſieme, les hommes, les oiſeaux, & les uſtenſiles de ménage dans le dernier. Il met la porte à 20 coudées près du bout d'un des côtés du ſecond étage, & la fait ouvrir & fermer en pont-levis. Il diſpoſe la fenêtre au haut de l'appartement des hommes, prétendant que les animaux n'avoient pas beſoin de lumiere. Il ferme cette fenêtre d'un double chaſſis à carreaux de cryſtal, de verre, ou de pierre tranſparente, parce qu'il la croyoit très-grande. Il éleve le milieu du comble d'une coudée de hauteur ſur toute la longueur, prenant pour cette hauteur la coudée que les interprêtes expliquent de la hauteur de la fenêtre.

Ayant dans le ſecond étage tiré du côté de la porte une allée de ſix coudées de large & de 300 coudées de long, & conſtruit deux eſcaliers aux deux bouts pour monter aux troiſieme & quatrieme étages, il prend ſur le milieu du reſte de la largeur une autre allée de douze coudées de large, tombant perpendiculairement ou à angles droits ſur le milieu de la premiere, & de côté & d'autre de cette derniere; il diviſe un eſpace de 15 coudées de large & de 44 de long, en trois parties égales ſur la largeur, & en douze parties ſur la longueur, pour trouver par cette diviſion 36 cellules ou étables de chaque côté, dont ſix étant priſes pour deux allées traverſantes, il en reſte 30 de chaque côté qui forment trois rectangles, deux qui en contiennent chacun neuf, & celui du milieu douze; & ces étables ou cellules ont 15 coudées de long, & $3\frac{2}{3}$ de large. Il prend encore ſur le reſte de cet étage de côté & d'autre un eſpace de 15 coudées de largeur, & de 44 coudées de longueur, dont il retranche quatre coudées de côté & d'autre ſur la largeur pour faire deux allées; & il lui reſte un rectangle de ſept coudées de largeur & de 44 coudées de longueur, dont il diviſe la largeur en deux, enſorte qu'une moitié ait trois coudées de large & l'autre quatre; & la longueur en vingt parties égales: & ces diviſions lui donnent quarante petites étables ou cellules en deux rangs, dont vingt ont chacune trois coudées, & les vingt autres quatre de long, & les unes & les autres deux coudées & demie de large; & par ce moyen il ſe trouve

60 grandes étables, 40 moyennes & 40 petites, & outre cela encore deux espaces de côté & d'autre de 114 coudées de long, & de 44 coudées de large.

Or en réduisant tous les animaux qui entrerent dans l'*arche* à la grandeur du bœuf, du loup & du mouton, il trouve qu'ils étoient égaux à 120 bœufs, 80 loups, & 80 moutons; de sorte qu'ayant disposé 60 grandes étables, 40 moyennes & 40 petites, il prétend qu'elles pouvoient contenir 60 paires de bœufs, 40 paires de loups, & 40 paires de moutons. Mais comme il pense qu'on devoit nourrir de chair les bêtes carnacieres, il en conclut qu'on devoit avoir mis dans l'*arche* 3650 moutons pour la subsistance de 40 paires de ces animaux, qu'il estimoit de la grandeur du loup, pour leur en donner dix par jour, ou un à quatre.

Il perce toutes les étables par le bas, afin que les excrémens des animaux tombent dans le premier étage ou sentine, qu'il dispose aussi pour le lest: mais de peur que l'infection des fumiers n'incommode, il construit en plusieurs endroits de cet étage des soupiraux, qu'il fait monter jusqu'au dernier, pour y donner de l'air.

Il divise le troisieme étage en plusieurs séparations, pour mettre à part le foin, les feuilles, les fruits, & les grains: il prétend même qu'on pouvoit y construire un réservoir pour nourrir du poisson pour les animaux & les oiseaux amphibies qui en vivent, & un réservoir pour l'eau douce. De plus il veut que toutes les cellules ou étables qui étoient immédiatement sous cet étage, aient été percées par en-haut, pour distribuer par ces ouvertures la nourriture dont les animaux auroient besoin; & au moyen de certains canaux qui alloient dans chaque étable, on auroit pu leur donner de l'eau pour plusieurs jours.

Il croit qu'au milieu du quatrieme étage il devoit se trouver pour l'appartement des hommes, une grande chambre éclairée par la fenêtre de l'*arche*, une dépense, une cuisine dans laquelle il y auroit eu un moulin à bras & un four, des chambres particulieres pour les hommes & les femmes, enfin des lieux pour le bois, pour le charbon, pour les meubles & ustensiles du ménage & du labourage, & pour les autres choses qu'on vouloit garantir des eaux, & que sur le reste de cet étage on avoit construit de côté & d'autre des cages ou volieres pour renfermer les oiseaux, & des loges pour en serrer les provisions.

Ayant accordé pour nourriture dix moutons chaque jour aux animaux carnaciers, estimés à 80 loups, il en auroit fallu 3650 pour un an: mais ce nombre diminuant de dix par jour ne devoit être compté que comme un nombre fixe de 1820: or ayant estimé les animaux qui vivent d'herbes, de graines ou de fruits, égaux à 120 bœufs & à 80 moutons, ajoûtant 80 à 1820, on reconnoît qu'il auroit eu 1900 moutons à nourrir, & 120 bœufs. Il trouve que sept moutons mangent autant de fourrage qu'un bœuf; d'où il conclut qu'il falloit autant de nourriture à tous ces animaux qu'à 400 bœufs; & parce qu'il estime que 40 livres, ou une coudée cube parisienne de foin, pourroient nourrir un bœuf en un jour, il en résulte qu'il en auroit fallu 146000 coudées pour un an. Le troisieme étage étoit de la capacité de 150000 coudées cubes. Le foin est la nourriture qui occupe le plus de place: mais 146000 coudées cubes de foin suffisoient pour nourrir les animaux pendant un an; ainsi, suivant cet auteur, il y auroit eu suffisamment de place dans cet étage pour serrer autant de nourriture qu'il en falloit pour nourrir les animaux pendant un an. Toute la capacité de l'*arche*, en prenant la coudée à 18 pouces, étoit de 450000 coudées, ou 675000 pieds: elle avoit 450 pieds de long, 75 pieds de large, & 45 de haut. Tel est le système du P. Buteo, qui vivoit dans le XVI[e] siecle.

Quelqu'ingénieuses que paroissent ses idées, & quelqu'exact que soit son cal-

cul, son opinion souffre pourtant de grandes difficultés. Les principales qu'y remarque M. le Pelletier, sont 1°. que la coudée dont parle Moïse étoit celle de Memphis, différente de celle de Paris, & plus courte d'une septieme partie: 2°. qu'un bâtiment plat & quarré, plus long & plus large que haut, n'a nul besoin de lest pour l'empêcher de tourner, de quelque maniere qu'on le charge: 3°. qu'il est ridicule de placer des animaux entre des fumiers & des provisions pour les étouffer, & de les mettre sous l'eau pour les priver de la lumiere; au lieu qu'on prévient tous ces inconvéniens en les mettant au troisieme étage: 4°. que la pesanteur du corps des animaux qui entrerent dans l'*arche* ne pouvant aller à soixante-dix milliers, & les provisions qu'on y enferma & qui étoient au dessus des animaux, pouvant aller à plus de dix millions, il n'y auroit pas de bon sens de mettre dix millions de charge dans un étage placé au dessus d'un autre qui n'en auroit contenu que soixante-dix milliers: 5°. qu'en plaçant la porte de l'*arche* à un des côtés pour laisser une allée vuide de trois cens coudées de long sur six de large, on auroit rendu cette *arche* plus pesante d'un côté que d'un autre, & incommode en gatant la symmétrie des étables & des autres appartemens. Mais, ajoûte D. Calmet, il y a peu d'auteurs qui aient traité cette matiere, qui ne soient tombés dans quelques inconvéniens. Les uns ont fait l'*arche* trop grande, les autres trop petite; d'autres trop peu solide: la plupart n'ont apperçu d'autre difficulté dans l'histoire du déluge, que celle qui regarde la capacité de l'*arche*, sans faire attention à une infinité d'autres inconvéniens qui résultent de sa forme, de la distribution des appartemens, des étages, des logemens des animaux, de leur distribution, de la maniere dont on pouvoit leur donner à boire & à manger, leur procurer du jour & de l'air; les nettoyer & faire couler le fumier & les immondices hors de l'*arche* ou dans la sentine. On peut voir toutes ces difficultés éclaircies par M. le Pelletier de Rouen, dans le Chap. XXV. de sa *Dissertation sur l'arche de Noé*.

* Si l'on peut conclure des difficultés qui viennent d'être proposées, qu'on ne sauroit calculer & déterminer au juste tout ce qui est susceptible d'évaluation sur cette matiere, on est bien aussi en droit de conclure des différentes solutions qu'on en a données, qu'il n'y a rien dans tout ce que Moïse nous dit de l'*arche*, qui ne soit très-possible & très-croyable, & que comme l'a remarqué Vilkins, on trouve dans la proportion des dimensions & des distributions de ce bâtiment, avec les choses qu'il devoit renfermer, & le but auquel il étoit destiné, plus d'exactitude de calcul que tous les Mathématiciens & les Déistes du monde n'auroient jamais sû y en établir.

Il ne faut pas douter que l'*arche* n'ait été construite de maniere à recevoir l'air & la lumiere intérieurement, quoique Moïse ne dise point comment les fenêtres en étoient construites, & qu'il semble même insinuer que tout le bâtiment étoit couvert de quelque matiere, *Gen.* VIII. 13.

Le mot hébreu *Zohar*, que nos versions ont traduit par *fenêtre*, *Gen.* VI. 16., signifie plutôt *jour*, & peut exprimer plusieurs fenêtres, tout aussi bien qu'une seule.

Le Paraphraste Jonathan a cru que c'étoit une pierre précieuse qui éclairoit l'*arche*. Il n'a pas compris sans doute, qu'avec la lumiere il falloit encore de l'air.

Dickinson, *in Phys. rel. & nova app. ad Cap. XVII.*, a supposé que Noé, selon lui, grand Chymiste, avoit trouvé un phosphore brillant comme le soleil, qui pouvoit illuminer toute l'*arche*, & une liqueur spiritueuse, dont quelques goutes suffisoient pour nourrir & fortifier tous les animaux qui y étoient renfermés. Il est bien facheux pour l'humanité que l'on ait perdu ces admirables secrets. En attendant qu'on les retrouve, il

il nous ſera permis de douter de ce que dit cet Auteur.

Les Déiſtes ont beaucoup plaiſanté ſur la docilité que les animaux témoignerent dans cette occaſion, en venant, un certain nombre fixé & uniforme, de chaque eſpece, de tous les côtés du monde, ſe rendre dans le même lieu, pour être mis par paires dans l'*arche*, ſelon l'intention du Seigneur. Je répondrai encore ici, qu'il n'a pas été plus difficile à Dieu de les raſſembler auprès de Noé, que de les appeller auprès d'Adam, qu'il lui a été tout auſſi aiſé de faire l'un & l'autre que de les créer. *v.* Animaux. D'ailleurs ils ne prouveront jamais qu'il y eut, du tems de Noé, des hommes & des animaux en Amérique, en Europe, en Afrique, au Japon & aux terres auſtrales : ils ne prouveront pas mieux qu'il y en eut de féroces; puiſque ceux qui le ſont aujourd'hui, peuvent l'être devenus depuis le déluge, après qu'ils ſe ſont ſéparés des premiers hommes, & diſperſés çà & là dans les forêts inhabitées. Il ſe peut même, que pendant que les premiers hommes ſe tinrent raſſemblés dans les lieux voiſins de celui où Adam avoit été créé, les animaux reſterent auſſi avec eux & dans les environs de leurs demeures, & qu'il ne fut peut-être pas auſſi difficile qu'on ſe le figure de les raſſembler dans l'*arche*. Comment ils ſont paſſés en Amérique, c'eſt une queſtion qui revient à celle de la population de cette partie du monde. Voyez l'Ouvrage de M. Engel. *v.* auſſi Amérique & Population.

Les Interprétes n'ont pas été d'accord ſur le nombre des animaux qui entrerent dans l'*arche*, tel qu'il eſt rapporté, *Gen.* VII. 2. Quelques-uns après Joſephe, *Ant. Jud.* I. 3., Auguſtin *de civit. Dei* XV. 27., Jérôme *contr. Jovin.* L. II., croient qu'il en entra ſept de chaque eſpece d'animaux purs ou nets, & deux d'animaux impurs. *v.* Animaux *purs & impurs.* D'autres avec Juſtin Martyr, Origene, Aben-Ezra, entendent ſept couples d'une part & deux couples de l'autre, & ce dernier ſentiment paroît plus conforme au ſens littéral, plus naturel en lui-même, & mieux d'accord avec ce qui eſt dit ℣. 9. Nous avons fait voir qu'il y avoit dans l'*arche* autant d'eſpace qu'il en falloit pour y placer tout cela, ſur-tout en prenant les meſures de M. le Pelletier.

Il eſt bon d'obſerver pour l'édification de ces gens ſi féconds en difficultés, que dans le nombre des animaux renfermés dans l'*arche*, il ne faut comprendre ni les poiſſons, ni les amphibies, ni tous les animaux dont les œufs, ou les germes, pouvoient être conſervés dans les eaux, & éclorre après le déluge par la ſimple impreſſion de la chaleur du ſoleil ſur la terre humectée; c'eſt-à-dire, la plus grande partie des inſectes. On doit auſſi leur rappeller qu'il n'étoit point néceſſaire de faire proviſion d'animaux pour ſervir de nourriture aux lions, aux loups & autres eſpeces carnivores, puiſqu'il eſt prouvé que ces animaux-là peuvent ſe nourrir d'autres alimens que de la chair.

Ils doivent comprendre auſſi qu'il eſt très-difficile à des gens qui n'ont jamais vu le vaiſſeau de Noé, & qui ne le connoiſſent que par une deſcription de quelques lignes, de répondre à toutes les queſtions que la curioſité a pu enfanter ſur ſa forme, ſa capacité, ſa ſtructure, & qu'il ſeroit auſſi abſurde qu'injuſte de rejetter le récit que Moïſe nous en fait, parce que les Interprétes modernes ne peuvent pas la ſatisfaire pleinement ſur tous ces points. Mais de quoi ne ſe prévaut-on pas quand on veut fermer les yeux à la lumiere?

On peut lire ce qu'ont écrit ſur cette matiere, Temporarius, Holtus, les deux Cappels, Kircher, le Pelletier, le P. Lami, le P. Buteo, Wilkins, Budæus, le Clerc, Chais, &c.

Sur le lieu où l'*arche* s'arrêta, *v.* Ararath. (C. C.) *

Arche de Noé, (N), *Hiſt. Nat.*, coquillage bivalve que Liſter place parmi les moules, & qui dans le ſyſtême

de Linné, forme un genre particulier, qui comprend plusieurs especes. La figure de l'*arche de Noé* a quelque rapport avec celle d'une nacelle : Voyez *Planch. d'Hist. Nat.*, *fig. 352.* La charniere de cette coquille & de toutes celles que Linné rapporte au même genre, est longue & droite, formée d'un grand nombre de petites dents qui engrenent les unes dans les autres ; & les becs ou talons de ses deux pieces sont séparés l'un de l'autre par un espace assez large : sa robe est marquée de taches brunes en zigzag, sur un fond blanchâtre, & relevée de plusieurs côtes arrondies qui partent du talon. *v.* COQUILLAGES. (D.)

ARCHE *ou* ARCHI, *Grammaire*, terme qui par lui-même & pris seul n'a aucune signification déterminée, mais qui en acquiert une très-forte lorsqu'il en précéde quelqu'autre simple qu'il éleve au degré superlatif, dont il a pour lors l'énergie ; ainsi l'on dit *archi-fou*, *archi-coquin*, &c. pour exprimer le plus haut degré de folie & de fourberie ; on dit aussi pour marquer une sur-éminence d'ordre ou de dignité, *archange*, *archevêque*, *archi-diacre*, *archi-trésorier*, *archi-maréchal*, &c.

Ce mot est formé du grec ἀρχὴ, *primauté*, *commandement*, *autorité* ; d'où est dérivé ἄρχων, *princeps*, *summus*, prince ou chef.

En Angleterre on supprime ordinairement l'*i* final du mot *archi*, ce qui rend durs à l'oreille les termes dans la composition desquels il entre ; défaut qu'on a évité dans presque toutes les autres langues, soit mortes, soit vivantes. *v.* ANOMAL *ou* IRRÉGULIER.

ARCHE *ou* ARCHES, (N), *Géog. Mod.*, ville de France, sur la Moselle, dans le Gouvernement de Lorraine. C'est le chef lieu d'une Prévôté ou Châtellenie assez étendue, dont la Jurisdiction est en partie reclamée par le Chapitre de Remiremont. (D. G.)

ARCHÉE, f. m., *Physiologie*, ce mot signifie *ancien* dans sa propre étymologie. Basile Valentin & autres Chymistes abuserent de ce mot qu'ils convertirent en *den natur-knaben*, appellant ainsi le principe qui détermine chaque végétation en son espece. Paracelse admit l'*archée*, & Van-Helmont voulut exprimer par-là un être qui ne fût ni l'esprit pensant, ni un corps grossier & vulgaire ; mais quelque être moyen qui dirigeât toutes les fonctions du corps sain, guérit les maladies, dans lesquelles il erre, ou même entre quelquefois en délire, &c. Ce qui a engagé ces Philosophes à se forger ces hypotheses, c'est qu'ils ont vu que le corps humain étoit construit avec un art si merveilleux, & suivant les loix d'une méchanique si déliée, qu'ils ont cru en conséquence qu'un aussi grand nombre de fonctions, si subtilement enchaînées entr'elles, ne pouvoient jamais se faire sans le secours de quelque intelligence qui présidât à tout : mais ils ne voulurent point accorder ce ministere à l'ame, parce qu'il leur sembloit qu'il s'ensuivoit delà que nous eussions dû savoir ce qui se passe au dedans de nous-mêmes, & pouvoir commander à toutes nos fonctions, sans excepter celles qu'on nomme vitales. Cette opinion ne mérite pas d'être refutée ; je ne crois pas que Van-Helmont ait été assez insensé pour croire vrai tout ce qu'il a écrit sur son *archée* ; & lorsqu'il dit que l'*archée* a faim ou soif, digere, choisit, expulse, &c. il n'a sans doute voulu dire autre chose, sinon que c'est une puissance inconnue qui fait tout dans l'homme ; car qu'importe qu'on avoue ignorer la cause de quelqu'action, ou qu'on la mette dans un être imaginé dont on ne connoit ni l'existence, ni la nature, ni les affections, ni la façon d'agir? Mais pour nous, nous connoissons plusieurs causes méchaniques des fonctions du corps : nous savons qu'elles dépendent toutes d'une infinité de causes physiques connues, tellement rassemblées en un tout, qu'elles forment la vie & la santé, la conservent & la rétablissent. *Comment. Boerh.* *v.* VIE & SANTÉ.

ARCHÉE DE LA NATURE, (N), *Phil.*

Herm. Les Physiciens & particuliérement les Philosophes Spagyriques appellent ainsi l'agent universel, & particulier à chaque individu; ce qui met toute la Nature en mouvement, dispose les germes & les semences de tous les êtres sublunaires à produire & à multiplier leurs especes.

ARCHEGETES, *Myth.*, nom sous lequel Apollon avoit un autel & un culte dans l'isle de Naxos. Sur des monnoies de la même isle on voyoit la tête d'Apollon avec ce surnom. On donnoit à Hercule le même titre dans l'isle de Malte, où son culte avoit été apporté de Tyr; ce mot signifie *chef*, *prince*, *conducteur*, du grec ἄρχων.

ARCHELAÏS, (N), *Géog. Anc.*, ville de l'Asie mineure, dans la Cappadoce, sur le fleuve Halis, aujourd'hui *Kizil-Irmak*, dans la Caramanie. L'on croit que c'est la ville moderne de Bur ou Bore. (D. G.)

ARCHELAÜS, (N), s. m., *Hist. Sacr.*, de ἄρχων & de λαὸς, c'est-à-dire, *chef du peuple*; nom propre du fils aîné d'Hérode le grand, *v.* HÉRODE. Par le partage qu'Auguste fit des Etats de ce dernier, *Archelaüs* eut pour sa portion la Judée, la Samarie & l'Idumée: mais l'Empereur ne voulut lui donner que le titre d'Ethnarque, en promettant d'y substituer celui de Roi, lorsqu'il s'en seroit rendu digne par de belles actions, Josephe *de B. J. II. 6. Antiq. XVII. 8.* S. Matthieu II. 22. lui donne le titre de Roi, dans le même sens qu'il le donne à Hérode le Tétrarque, XIV. 1. 9., c'est-à-dire, selon l'usage où furent les Juifs, d'appeller Rois, tous les successeurs d'Hérode le Grand, Josephe *Antiq. XVII. 8.*

Archelaüs signala les commencemens de son regne par des cruautés, qu'il porta si loin, que les Juifs & les Samaritains porterent enfin contre lui des plaintes fort graves à l'Empereur: celui-ci le dépouilla de sa dignité, & le relégua, après neuf ans de régne, à Vienne en Dauphiné, où il mourut douze ans après la naissance de Notre Seigneur. Josephe *Antiq.* XVII. 15. Dion. I. 55. (C. C.)

ARCHELET, s. m., c'est, en terme de *Pêcheur*, une branche de saule pliée en rond, qui s'attache avec de la lignette autour du verveux pour le tenir ouvert. *v.* VERVEUX. C'est encore le nom de deux bâtons d'orme courbés & se traversant en forme de croix, à l'extrêmité desquels sont attachés les quatre coins du filet à prendre le goujon, qu'on appelle *échiquier*. *v.* ÉCHIQUIER.

ARCHELET, terme d'*Art*, *v.* ARCHET.

ARCHÉMORE, (N), *Myt.*, fils de Lycurgue, Roi de Némée en Thessalie & d'Euridice, eut pour nourrice Hypsipile, femme de Thoas. Les Grecs de l'armée d'Adraste traversant un jour la forêt de Némée, trouverent cette illustre nourrice seule avec le jeune Prince qu'elle alaitoit: ils étoient extrêmement pressés de la soif, & presque toutes les sources étant taries par l'ardeur de la saison, ils la prierent de leur indiquer quelque source d'eau vive pour se désaltérer: Hypsipile les conduisit à une fontaine qui n'étoit pas loin de là, & pour aller plus vite, elle laissa le jeune *Archémore* seul sur l'herbe; mais en son absence un serpent ôta la vie à l'enfant. Les Grecs surpris & affligés de cette funeste aventure, tuerent le serpent, firent à cet enfant de superbes funérailles, & instituerent en son honneur les jeux Néméens. *v.* NÉMÉENS, HYPSIPILE.

ARCHENNES, (N), *Géogr. Mod.*, Seigneurie des Pays-Bas Autrichiens, dans le quartier de Louvain, Mayrie de Grez. (D. G.)

ARCHEOPOLIS, (N), *Géogr. Anc.*, ville de la Colchide, aujourd'hui la Géorgie, & Métropole de la Lazique, aujourd'hui l'Imirette. (D. G.)

ARCHERS, s. m., *Art militaire*, sorte de milice ou de soldats armés d'arcs & de fleches. *v.* ARMES, FLECHE. Ce mot vient du latin *arcus*, arc; d'où on a formé *arcuarius* & *arquis*, & *arquites*, termes de la basse latinité. On se servoit beaucoup d'*archers* anciennement: mais présentement ils ne sont plus d'usage

qu'en Turquie, & chez les Asiatiques, qui ont encore des compagnies d'*archers* dans leurs armées, desquels on fit une terrible boucherie à la bataille de Lépante. Le nom d'*archers* est cependant resté chez les peuples même qui ne s'en servent plus : par exemple, les officiers exécuteurs des ordres des lieutenans de police, & des prevôts en France, &c. dont l'emploi est de saisir, faire des captures, arrêter, &c. sont appellés *archers*, quoiqu'ils aient pour armes des hallebardes & des fusils ; c'est dans ce sens que l'on dit les *archers du grand prévôt de l'hôtel*, du *prevôt des marchands*, les *archers de ville*, les *archers du guet* ou *de nuit*. Il y a aussi des *archers* que l'on appelle la *maréchaussée*, qui sont continuellement sur les grands chemins pour les rendre sûrs contre les voleurs.

ARCHES, *la cour des arches*, en Angleterre est une cour épiscopale à laquelle ressortissent les appels en fait de matieres ecclésiastiques, de toutes les parties de la province de Cantorbéri. *v.* COUR, APPEL & ARCHEVÊQUE. Cette cour est ainsi appellée de l'Eglise & de la tour voûtée de Ste Marie, où elle se tenoit ordinairement. Les officiers de cette cour sont le juge, le secrétaire de synode, les greffiers, les avocats, les procureurs ou députés de l'assemblée du clergé, &c.

Le juge de la cour des *arches* est appellé *le doyen des arches* ou l'*official de la cour des arches*, &c. on joint ordinairement à cette officialité une jurisdiction particuliere sur treize paroisses de Londres ; cette jurisdiction s'appelle *un doyenné* ; elle n'est point subordonnée à l'autorité de l'Evêque de Londres, & elle appartient à l'Archevêque de Cantorbéri.

D'autres pensent que le nom & les fonctions du doyen de la cour des *arches* viennent de ce que l'official de l'Archevêque, ou le doyen, étant souvent employé dans les ambassades étrangeres, le doyen des *arches* étoit son substitut dans cette cour. Ce juge sur quelque appel que l'on fasse à sa cour, sur le champ & sans aucun examen ultérieur de la cause, envoye son ajournement à l'accusé, & sa défense au juge dont est appel. Les avocats qui plaident ou qui peuvent plaider à la cour des *arches*, doivent être docteurs en droit civil dans quelqu'une des universités d'Angleterre.

ARCHET, s. m., en *Lutherie*, petite machine qui sert à faire raisonner la plûpart des instrumens de Musique à corde. Il est composé d'une baguette de bois dur *A C*, *fig. 171.* un peu courbée en *A*, pour éloigner les crins de la baguette, & d'un faisceau de crins de cheval, composé de 80 ou cent brins, tous également tendus. Le faisceau de crins qui est lié avec de la soie, est retenu dans la mortoise du bec *A*, par le moyen d'un petit coin de bois qui ne laisse point sortir la ligature. Il est de même attaché au bas de la baguette *C* : après avoir passé sur la piece de bois *B*, qu'on appelle la *hausse*. Cette hausse communique par le moyen d'un tenon taraudé qui passe dans une mortoise à la vis, dont la piece d'ivoire *D* est la tête. Cette vis entre de 3 ou 4 ou 5 pouces dans la tige ou fût de l'*archet*. On s'en sert pour tendre ou détendre les crins de l'*archet*, en faisant marcher la hausse vers *A* ou vers *D*. *v.* VIOLON *ou* VIOLE, pour les regles du coup d'*archet*.

Afin que l'*archet* touche plus vivement les cordes, on en frotte les crins de colophane, sorte de poix. *v.* COLOPHANE.

ARCHET, outil d'*Arquebusier*, est un morceau de lame d'épée ou de fleuret, emmanché dans une poignée faite comme celle d'une lime, mais percée tout proche du manche d'un trou, dans lequel on passe une grosse corde à boyau qui y est retenue à demeure par un nœud. Le haut de cette lame est dentelé comme une crémaillere, & l'autre bout de la corde à boyau est noué en boucle, & peut s'arrêter par cette boucle dans chaque dent ; les arquebusiers se servent de l'*archet* pour faire tourner la boite à foret. Pour cet effet, ils font faire un tour à la corde à boyau autour de la boite,

& l'accrochent par la boucle ou rosette à une des dents de la crémaillere de la lame; de maniere que le tour de corde fait sur la boîte soit bien serré, en vertu de l'élasticité de la lame. On conçoit que si la corde n'étoit pas serrée sur la boîte, l'*archet* en allant & venant ne feroit pas tourner la boîte, ni par conséquent percer le foret; si sur-tout la matiere à percer opposoit quelque résistance au mouvement du foret & de la boîte.

Cet *archet* est aussi à l'usage du doreur. Voyez *Planch. du doreur sur métaux*, *fig.* 69. Celui des horlogers n'est presque pas différent; ils substituent quelquefois à la lame d'épée, un morceau de baleine ou de canne. Si vous comparez cette description avec celle qui suit, vous verrez que l'*archet* du serrurier est aussi très-semblable à celui de l'arquebusier.

ARCHET, chez les *Serruriers*, est un outil qui sert à faire marcher le foret. Cet outil est fait d'une lame d'épée ou de fleuret, ou d'un morceau d'acier étiré sous cette forme. A son extrêmité faite en crochet est attachée la laniere de cuir ou la corde à boyau qu'on roule sur la boîte du foret. Cette laniere se rend au manche de l'*archet* & y est attachée, en passant dans un œil ou un piton; l'œil est percé dans la lame ou le piton est rivé dessus. On cloue la laniere, après avoir traversé le piton ou l'œil sur le manche: on a des *archets* de toute grandeur, selon la force des ouvrages à foret.

ARCHET, chez les *Fondeurs de caracteres d'Imprimerie*, est un instrument faisant partie du moule qui sert à fondre les caracteres d'Imprimerie. C'est un bout de fil de fer, long de douze à quatorze pouces géométriques, plié en cercle oblong. Des deux bouts qui se rejoignent, l'un est arrêté dans le bois inférieur du moule, & l'autre reste mobile faisant un ressort que l'on met sur le talon de la matrice, pour l'arrêter au moule à chaque lettre que l'on fond. Voyez *les Planch. du Fondeur de caracteres*, *fig.* 20. *D C E.*

ARCHET, chez les *Tourneurs*, est un nom que ces ouvriers donnent à une perche attachée au plancher, suspendue au dessus de leur tête, & à laquelle ils attachent la corde qui fait tourner leur ouvrage. *v.* TOURNEUR.

ARCHÉTYPE, (N), s. m., *Phil.*, signifie original, modele sur lequel on fait un ouvrage. Les Philosophes appellent *archétype du monde*, l'idée sur laquelle Dieu a créé le monde.

ARCHÉTYPE, s. m., à la *Monnoie*, est l'étalon primitif & général, sur lequel on étalonne les étalons particuliers. *v.* ÉTALON.

ARCHEVÊCHÉ, s. m., *Gram. & Jurisprud. Ecclés.*, terme qui se prend en différens sens: 1°. pour le Diocese d'un archevêque, c'est-à-dire, toute l'étendue de pays soumise à sa jurisdiction, mais qui ne compose qu'un seul Diocese; on dit en ce sens que tel évêché a été érigé en *archevêché*; que tel *archevêché* contient tel nombre de paroisses: 2°. pour une province ecclésiastique, composée d'un siége métropolitain & de plusieurs évêques suffragans; ainsi l'*archevêché* de Sens, ou l'église métropolitaine & primatiale de Sens, a pour suffragans les évêchés d'Auxerre, de Troies, de Nevers, & l'évêché titulaire de Bethléem: 3°. pour le palais archiépiscopal, ou pour la cour ecclésiastique d'un archevêque; ainsi l'on dit qu'un tel ecclésiastique a été mandé à l'*archevêché*, qu'on a agité telle ou telle matiere à l'*archevêché*: 4°. pour les revenus temporels de l'*archevêché*, ainsi l'*archevêché* de Tolede passe pour le plus riche du monde.

Il y a en France maintenant dix-huit *archevêchés*. Celui de Paris est le plus distingué par le lieu de son siége qui est la capitale du Royaume: mais quelques autres le sont encore plus par une prééminence affectée à leur siége.

Il n'y a que deux *archevêchés* en Angleterre, celui de Cantorbéri & celui d'York, dont les prélats sont appellés *primats & métropolitains*; avec cette unique différence, que le premier est appel-

lé *Primat* de toute l'Angleterre, & l'autre simplement *Primat* d'Angleterre. *v.* PRIMAT & MÉTROPOLITAIN.

L'archevêque de Cantorbéri avoit autrefois jurisdiction sur l'Irlande, aussi bien que sur l'Angleterre; il étoit qualifié de patriarche, & quelquefois *alterius orbis papa & orbis Britannici pontifex.*

Les actes qui avoient rapport à son autorité se faisoient & s'enrégistroient en son nom, de cette maniere, *anno pontificatus nostri primo*, &c. Il étoit aussi légat né, *&c. v.* LÉGAT. Il jouissoit même de quelques marques particulieres de royauté, comme d'être patron d'un évêché, ainsi qu'il le fut de celui de Rochester; de créer des chevaliers, & de faire battre monnoie, *&c.* Il est encore le premier pair d'Angleterre, & immédiatement après la famille royale, ayant la préséance sur tous les Ducs & tous les grands officiers de la couronne, *&c.* Suivant le droit de la nation, la vérification des testamens ressortit à son autorité; il a le pouvoir d'accorder des lettres d'administration, *&c.* Il a aussi un pouvoir d'accorder des licences ou priviléges, & des dispenses dans tous les cas où elles étoient autrefois poursuivies en Cour de Rome, & qui ne sont point contraires à la loi de Dieu. *v.* DISPENSE. Il tient aussi plusieurs cours de judicature, telles que la cour des arches, la cour d'audience, la cour de la prérogative, la cour des paroisses privilégiées. *v.* ARCHES, AUDIENCE, *&c.*

L'archevêque d'York a les mêmes droits dans sa province que l'archevêque de Cantorbéri; il a la préséance sur tous les ducs qui ne sont pas du sang royal, & sur tous les ministres d'Etat, excepté le grand chancelier du royaume. Il a les droits d'un comte Palatin sur Hexamshire.

Le nom d'*archevêché* n'a guere été connu en occident avant le regne de Charlemagne: & si l'on s'en est servi auparavant, ce n'étoit alors qu'un terme de distinction qu'on donnoit aux grands siéges, mais qui ne leur attribuoit aucune sorte de jurisdiction; au lieu qu'à présent ce titre emporte le droit de présider au concile de la province. C'est aussi à son officialité que sont portés les appels simples des causes jugées par les officiaux de ses suffragans. *v.* APPEL, SUFFRAGANT, & ARCHEVÊQUE.

ARCHEVÊQUE, s. m., *Théol.*, en latin *archiepiscopus*, composé du grec ἄρχων, *princeps*, & d'ἐπίσκοπος, *vigil*; c'est-à-dire, chef ou premier des évêques dans une certaine étendue de pays. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui *métropolitain*, qui a plusieurs évêques suffragans; mais cette notion reçûe maintenant ne seroit pas exacte pour tous les siecles de l'Eglise, puisqu'il y a eu autrefois des métropolitains sans suffragans & des *archevêques* qui n'étoient pas métropolitains. *v.* MÉTROPOLITAIN. Voyez *aussi le pere Thomassin*, *disciplin. de l'Eglise*, *part. I. liv. I.*

Le nom d'*archevêque* fut absolument inconnu dans les premiers siecles de l'Eglise: il l'étoit encore du tems du premier concile général de Nicée, & même de ceux d'Antioche & de Sardique, où il n'en est fait nulle mention dans les canons qui concernent les priviléges des premiers siéges, & les appels ecclésiastiques; ce titre d'honneur & de jurisdiction n'eût pas été oublié, s'il eût alors existé. Il paroit seulement par le trente-troisieme canon attribué aux Apôtres, que lorsqu'on vouloit marquer le prélat qu'on a depuis nommé *archevêque*, on disoit seulement le premier évêque d'une nation. C'est ainsi qu'Eusebe, *Hist. eccles. liv. V.* dit qu'Irenée évêque de Lyon étoit évêque des églises des Gaules, sur lesquelles il avoit l'intendance.

On croit que S. Athanase introduisit le premier ce terme dans l'Eglise vers le milieu du quatrieme siecle, en donnant par occasion ce titre à l'évêque d'Alexandrie. Mais ce nom dans son origine n'étoit qu'un terme de vénération & de respect, & ne fut d'abord employé en orient qu'à l'égard des évêques les plus illustres par leur doctrine & par leur sainteté. C'est

en ce sens que S. Grégoire de Nazianze qualifie d'*archevêque* S. Athanase lui-même. Ensuite ce titre fut donné par déférence aux évêques des villes les plus distinguées, mais sans y attacher aucun rapport aux priviléges qui pouvoient être attachés à leurs siéges.

* Dans le concile œcuménique d'Ephese tenu l'an 431., le Pape Célestin fut nommé à diverses fois *archevêque*. Mais Cyrille d'Alexandrie le fut encore plus souvent, & il prit ce titre lui-même. Dans le concile général de Chalcédoine tenu l'an 451., on donna le titre d'*archevêque* au Pape Leon, & Epiphane en usa de même non-seulement à l'égard d'Alexandre & de Pierre Martyr, mais même de Melece, auteur du schisme qui désola l'orient.

On croit que dans les premiers tems plusieurs évêques de ceux qu'on appelloit *métropolitains*, pour se réunir en un seul corps & former en même tems une union entre les Dioceses, choisirent un évêque d'entr'eux dans la ville la plus célèbre ou l'Eglise la plus distinguée par son étendue ou par son ancienneté, qui fut comme le centre de la réunion, & le chef de leur corps, auquel ils donnerent d'abord le titre d'*archevêque*, & ensuite celui de Patriarche. *v.* PATRIARCHE.

Il est très-vraisemblable que c'est delà que le nom d'*archevêque* fut donné aux évêques de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, & de Constantinople. Dans la *Novell. XI.* de Justinien, nous lisons que cet Empereur voulant ériger un évêché en Patriarchat, dit, *volumus ut non solùm metropolitanus, sed etiam archiepiscopus fiat*. Cela suppose que dans ce tems-là l'*archevêque* étoit distingué du Métropolitain comme étant d'un rang plus élevé.

Depuis que l'on eut donné le nom de Patriarches aux *archevêques*, on réserva encore à eux seuls pendant quelque tems ce dernier titre, comme cela paroit par les actes des conciles de Calcédoine & de Constantinople; mais après le Ve. siecle ce titre fut accordé au métropolitains, en assignant celui de primat à ceux qu'on appelloit auparavant Patriarches.

Ce titre d'*archevêque* ne fut d'abord qu'un titre de prééminence; mais il devint dans peu un titre de jurisdiction; ainsi il ne fut plus accordé comme dans les premiers tems à de simples Evêques qui n'avoient aucun suffragant, mais on le restreignit aux métropolitains qui avoient plusieurs Dioceses Episcopaux sous leur dépendance. On croit que c'est l'évêque d'Alexandrie qui fut la premiere cause de ce changement. *v.* PATRIARCHE, PRIMAT, HIERARCHIE. (C. C.) *

Mais quelqu'autorisée que fût l'Eglise Grecque à distinguer ainsi ses métropolitains, l'Eglise Latine fut long-tems sans suivre son exemple. Celle d'Afrique surtout s'en éloigna jusqu'à proscrire dans le troisiemme concile de Carthage, auquel assista S. Augustin, le titre d'*archevêque*; comme plein de faste & d'orgueil. *Vetuit synodus ut primæ sedis episcopus non appelletur princeps sacerdotum aut summus sacerdos, sed tantum primæ sedis episcopus.* Cependant elle admettoit les titres d'archi-prêtre, d'archi-diacre, de primat; il est vrai qu'en Afrique la primatie n'étoit attachée à aucun siége épiscopal en particulier, mais à la personne du plus ancien évêque, à dater du tems de sa promotion à l'épiscopat. *v.* PRIMAT & PRIMATIE.

Si les autres églises d'occident firent moins d'éclat que celle d'Afrique, il est certain que les principales, telles que celles de France & d'Espagne, n'avoient pas encore adopté ce titre dans le septieme siecle, comme il paroît par S. Isidore de Seville, qui vivoit en 625, & qui est le premier auteur Latin qui fasse mention des *archevêques*; & d'un grand nombre d'évêques qui souscrivirent au concile d'Orleans, tenu en 621, nul ne prend ce titre, quoique plusieurs prennent celui de métropolitain.

Ce que ce terme sembloit avoir d'o-

dieux ayant disparu avec le tems, toute l'église d'occident l'a adopté aussi-bien que celle d'orient, comme un terme énergique & propre à exprimer le degré d'honneur & de jurisdiction dans l'épiscopat, qu'ont les Métropolitains sur les évêques leurs suffragans. On ne distingue plus aujourd'hui la dignité de métropolitain d'avec celle d'*archevêque*. L'*archevêque* a droit de convoquer le concile de sa province & d'y présider, de juger par appel des causes des sujets de ses suffragans, de visiter même sa province, selon le concile de Trente, mais pour des raisons approuvées dans le concile provincial. Il jouit encore de plusieurs autres prérogatives dont on peut voir les fondemens & les preuves dans le P. Thomassin. *Disciplin. de l'Eglise, liv. I. part. I.*

* Voici ce que le concile de Paris délibera l'an 1408. Les *archevêques* seront obligés à tenir tous les ans leur concile provincial, d'y assister en personne avec leurs suffragans, & les autres qui ont accoutumé de s'y trouver. En cas d'empêchement légitime, ils enverront à leurs dépens des députés avec pouvoir suffisant. Si l'*archevêque* refuse ou différe de convoquer le concile, celui de ses suffragans qui tient le premier rang dans la province, sera tenu de le convoquer & d'y présider.

On peut consulter sur cette matiere Usserius, *de Episcop. & Metrop. origine.* Brerewood de *reb. Eccl. guber. patriarch.* Launoi, de Marca, Altesserra, M. Fabricii *Bibl. ant.* (C. C.) *

Archevêque, (N), *Hist. Nat.*, désigne un œillet violet.

ARCHI, (N), *Géog.*, nom d'une ville de la tribu de Manassé au-delà du Jourdain.

ARCHIACOLYTE, s. m., *Hist. Eccl.*, nom d'une dignité qui étoit au-dessus de l'*acolyte* dans les églises cathédrales, lesquelles étoient divisées en quatre Ordres de chanoines; savoir, les prêtres, les diacres, les soudiacres, & les acolytes: ils avoient chacun leur chef, & celui de ces derniers s'appelloit *archiacolyte*: ils n'assistoient point au chœur, ils n'avoient point de voix au chapitre, non plus que les acolytes. Cette dignité est présentement éteinte. Du Cange, *Glossarium latinitatis.*

ARCHIAS, (N), *Hist. Litt.*, Poëte Grec que nous ne connoissons que par le beau plaidoyer que Ciceron fit en sa faveur sous le Consulat de Messala & de Pison, 60 ans avant J. C., & par quelques Epigrammes qui nous restent de quelques ouvrages qu'il avoit faits, entr'autres d'un Poeme sur la guerre des Cimbres, & d'un autre qu'il avoit commensé sur le Consulat de Ciceron.

ARCHICAMERIER ou ARCHICHAMBELLAN, s. m., *Hist. Mod.*, officier de l'empire d'Allemagne, qui n'a pas les mêmes fonctions que le grand-chambellan en France, & dont la dignité n'est, à proprement parler, qu'un titre d'honneur.

L'électeur de Brandebourg est *archichambellan* de l'Empire, comme il est porté par la bulle d'or, & en cette qualité il porte le sceptre devant l'empereur & marche à la gauche de l'électeur de Saxe. Dans le festin qui suit l'élection de l'empereur, il est à cheval comme les autres électeurs, & porte un bassin & une aiguiere d'argent avec une serviette sur le bras, pour donner à laver à ce prince: ce n'est guere qu'en cette occasion qu'il exerce les fonctions de sa charge, & même il peut être suppléé par un vice-gérent, qui est le prince d'Hohenzollern, aussi de la maison de Brandebourg. Heiss. *hist. de l'Emp.*

ARCHICHANCELIER, s. m., *Hist. Mod.*, *grand chancelier*; c'étoit anciennement le chef des notaires, c'est-à-dire, des secrétaires d'Etat. *v.* Chancelier.

On trouve cet office établi en France sous les rois de la premiere & de la seconde race, & ensuite sous les empereurs. Comme ils avoient trois différens gouvernemens; savoir, l'Allemagne, l'Italie, & le royaume d'Arles, ils avoient trois

trois *archichanceliers*; ce qui subsiste encore en Allemagne; l'archevêque de Mayence est *archichancelier* d'Allemagne, celui de Cologne l'est d'Italie, & celui de Treves a le titre d'*archichancelier* d'Arles.

Bern. de Mallincrot, dans son traité *de Archicancellariis imp. rom.* montre que ces trois archevêques furent *archichanceliers* avant que d'être électeurs. On trouve aussi dans l'histoire des *archichanceliers* de Bourgogne, que ce titre fut donné par l'empereur Frédéric premier à l'archevêque de Vienne.

Des trois électeurs *archichanceliers* de l'Empire, celui de Treves & celui de Cologne n'ont aucune fonction; l'électeur de Mayence seul en fait les fonctions, ce qui rend sa dignité très-considérable; car en cette qualité il est le doyen perpétuel des électeurs & le garde de la matricule de l'Empire. Il a inspection sur le conseil aulique, sur la chambre impériale de Spire, & en cas de vacance du siége impérial, le droit de convoquer les Dietes d'élection. Non-seulement il a en sa possession les archives de l'Empire, pour ce qui concerne l'Allemagne, mais encore tous les diplomes, titres & papiers des affaires d'Italie. Il a à la cour impériale un vice-chancelier qui garde ces archives & en délivre des expéditions. L'abbé de Fulde a aussi le titre d'*archichancelier* de l'impératrice, qui lui fut confirmé par l'empereur Charles IV. en 1368. Heiss. *hist. de l'Empire.*

ARCHICHANTRE, s. m., *Hist. Eccl.*, principal chantre ou le premier des chantres d'une église. Cette dignité est encore en usage dans quelques chapitres. *v.* CHANTRE.

ARCHICHAPELAIN, s. m., *Hist. Mod. Eccl.* Sous la seconde race des rois de France, le titre d'*archichapelain* étoit consacré à signifier celui qui avoit la conduite de la chapelle du palais. Son autorité étoit fort grande sur tout ce qui pouvoit concerner les affaires ecclésiastiques. Il étoit dans le conseil comme le médiateur entre le roi & les évêques. Souvent il décidoit les contestations, & ne rapportoit au roi que les plus considérables. Il paroît aussi par les monumens de ce tems-là qu'on le nommoit *grand chapelain*, *souverain chapelain*, quelquefois simplement *chapelain* & garde ou primicier du palais. Les papes lui donnoient aussi quelquefois le titre & les fonctions d'apocrisiaire auprès des Rois de France. *v.* APOCRISIAIRE.

Cette fonction fut d'abord exercée par des abbés, particuliérement par Fulrad, abbé de saint Denys, sous le regne de Pepin, & ensuite par des évêques. L'*archichapelain* étoit alors en même tems assez souvent chancelier, ou comme on disoit alors, *notaire du roi*. Sous la troisieme race il n'est plus fait mention d'*archichapelain*, mais de chapelain, de confesseur, d'aumônier, & enfin de grand aumônier. *v.* GRAND AUMÔNIER. Thomassin, *Disciplin. eccles. part. III. liv. I. ch. ljv. & part. IV. liv. I. ch. lxxviij.*

ARCHI-CONFRATERNITÉ, (N), titre que prennent certaines confréries. L'*archi-confraternité* de N. D. du Mont-Carmel, établie à Rome, est remarquable par l'habit particulier qu'elle porte. Les confréres sont revêtus d'un sac de couleur tannée, attaché à un capuchon qui leur couvre le visage, & descend en pointe jusqu'à la ceinture. Ils ne peuvent voir que par deux trous faits au capuchon, à l'endroit des yeux. Une ceinture de cuir leur sert à attacher ce sac, & ils portent sur les épaules un camail de serge blanche.

ARCHI-CONFRÉRIE, (N) il y a une société érigée sous ce titre, qui a pour instrument de dévotion la ceinture de S. Augustin. C'est une ceinture de cuir, que les religieux Augustins prétendent avoir été portée, dans tous les tems, par les saints les plus illustres. La sainte Vierge, impératrice des hommes & des anges, l'a portée sur ses reins. Il est probable que nos premiers peres, qui vivoient sous la loi de nature, étant habillés de peau, devoient porter une ceinture de même étoffe. Le

prophete Elie l'a portée aussi sur ses reins, puisqu'il est écrit qu'il étoit ceint d'une ceinture de cuir. Les Augustins prouvent la même chose de S. Jean-Baptiste. Toute cette doctrine se trouve dans un livre que ces religieux ont composé sur la Confrérie.

ARCHICONSUL, (N), f. m., *Hist. Litt.*, c'est le titre du Président de l'Académie de la Crusca de Florence.

ARCHIDAPIFER, f. m., *Hist. Mod.*, grand maitre d'hôtel; c'est le nom d'un des grands officiers de l'Empire. L'électeur de Baviere est revêtu de cette charge, qui lui a été contestée par les électeurs Palatins, ceux-ci prétendant qu'elle étoit annexée au Palatinat: mais ils se sont désistés de cette prétention. *v.* PALATIN. Il faut distinguer cette charge de celle de grand maitre d'hôtel de la maison de l'empereur, qui est la premiere de sa cour. Sous celui-ci sont les contrôleurs, les thrésoriers, les argentiers, les officiers de la bouche, les maitres & autres officiers de cuisine, d'échansonnerie, de sommellerie, de panneterie, de fruiterie, les pourvoyeurs, & les marchands qui en dépendent. Heiss. *hist. de l'Empire.*

ARCHIDIACONAT, f. m., *Hist. Eccl.*, dignité d'archidiacre. Voyez ci-dessous ARCHIDIACRE.

ARCHIDIACONÉ, est la portion d'un Diocese sujette à la visite d'un archidiacre.

ARCHIDIACRE, (R), f. m., *Hist. Eccl. Anc.*, ἀρχων & de διάκονος; nom donné anciennement au premier ou au chef des Diacres. *v.* DIACRES. Il fut aussi appellé *Archi Levite*. Il est assez difficile de déterminer quand cette dignité & ce titre ont été introduits dans l'Eglise. Les Catholiques les font remonter au tems des Apôtres, & disent que S. Etienne fut le premier *Archidiacre*, Habert *not. in Pontif. obs. VI.* Si les canons arabiques du concile de Nicée pouvoient mériter quelque créance, ce titre devoit être déja connu depuis long-tems lors de ce concile puisqu'il y est souvent rappellé comme une institution d'ancienne date. Mais Cornelius Evêque de Rome vers le milieu du III[e]. siecle n'en a fait aucune mention dans son Epitre à Fabius, où il parle cependant fort au long des Diacres, Sous-Diacres & autres Ordres, introduits de son tems dans l'Eglise de Rome. Cyprien garde le même silence. On présume que Cecilien qui vivoit vers la fin du même siecle, pourroit bien être un des premiers qui ait été appellé *Archidiacre*, parce que Optat lui donne ce titre. Jérôme en parle dans sa lettre 85 à Evagrius & dans la 4 à Rustique, comme d'une dignité supérieure à celle des Diacres. Athanase fut appellé ἡγούμενος τοῦ χοροῦ τῶν διακονῶν. Zosomene appelle *Evagrius Archidiacre* de Gregoire, de Nazianze, & Serapion *Archidiacre* de Chrisostôme. Mais il est absolument faux, que S. Augustin ait attribué la charge d'*Archidiacre* à S. Etienne, comme le suppose Baronius; il s'est fondé sur ce que ce Pere dit *serm. I. de sanctis*; puisqu'il ne veut dire autre chose si ce n'est qu'il a été nommé le premier entre les Diacres, tout comme S. Pierre l'a été entre les Apôtres. L'autorité du Menologe Grec sur laquelle Habert prétend s'appuyer n'est ici absolument d'aucun poids, parce qu'il est d'un âge trop récent; & qu'il ne se fonde lui-même sur aucun auteur de l'Eglise ancienne.

Dans les premiers tems l'*Archidiacre* étoit toujours pris d'entre les Diacres, comme il paroit par le témoignage des auteurs que nous avons cités & par celui de Prudence, *hymn. de S. Laurentio.* Si celui qui étoit revêtu de cette dignité, recevoit l'ordre de Prêtrise, il ne pouvoit pas en exercer les fonctions. Devenir Prêtre, c'étoit s'exclure de l'*Archidiaconat*: les choses changerent dans la suite, comme on le voit dans Hincmar c. 877. & comme nous le dirons plus bas. Saumaise a cru que dans les commencemens c'étoit toujours le plus ancien des Diacres qui étoit appellé à cette dignité. Habert fait dépendre leur élection du choix libre de l'Evêque. L'exemple d'Athanase, allégué par Théodoret L. I. C. 26.

prouve bien que l'*Archidiacre* étoit élu d'entre les Diacres sans égard à l'âge: mais Jérôme qui suppose la même chose, semble insinuer que cette élection se faisoit par les Diacres même: cependant s'ils y ont eu quelque part ce ne peut être que sous la présidence & la direction de l'Evèque, auquel l'élection de l'*Archidiacre* est attribuée dans les plus anciens Canons. *concil. Agath. c. 23.*

Cette dignité étoit très-distinguée dans les premiers tems, l'*Archidiacre* étoit le premier Ministre coadjuteur de l'Evèque & la personne qui étoit après lui la plus considérée dans l'Eglise. Il avoit ordinairement la préférence sur les Prètres pour la succession à l'Episcopat, comme cela paroit par l'exemple d'Athanase, de Cecilien, & parce que dit Jérôme *comm. in Ezech. XLVIII. qui primus fuerit ministrorum injuriam putat, si Presbyter ordinetur.* Delà vint que les Prêtres montrerent tant d'ambition pour devenir *Archidiacres*, étant presque sûrs de se frayer par-là un chemin à l'épiscopat.

L'*Archidiacre* étoit chargé d'aider l'Evèque dans toutes ses fonctions. 1°. Il avoit, mais toujours sous l'autorité de l'Evèque, l'intendance sur les revenus de l'Eglise & l'administration du temporel dans toutes ses branches, excepté celles sur lesquelles on avoit établi des œconomes particuliers; delà vient que Paulin l'appelle *custos arcæ* gardien du thrésor, Prudence *hymn. de S. Laur.*, Ambroise *de offic. II. 28.* Après avoir reçu l'argent de la collecte, il la portoit à l'Evèque qui lui en confioit la gestion. Il faisoit distribuer aux Clercs ce qui étoit réglé pour leur subsistance, & il avoit toute la direction des pauvres, des orphelins, des veuves, &c. *VI conc. Carthag. C. 17.* auxquels il faisoit parvenir les assistances par le canal des Diacres, dont le ministere étoit à sa diposition. Delà vient qu'une des plaintes que les Donatistes porterent contre Cecilien, fut qu'il avoit empèché que les Diacres ne portassent du secours aux Martyrs détenus dans les liens, Augustin *Brev. Collas III. C. 14.*

2°. Il faisoit aussi plusieurs fonctions pour le spirituel à la décharge de l'Evèque. Dans l'Eglise il étoit toujours près de lui, *à latere Pontificis*, suivant l'expression de Jérôme, dans l'endroit déja cité; & quand l'Evèque officioit à l'autel, il faisoit à côté de lui les fonctions de Diacre, exhortoit ceux qui devoient participer à l'eucharistie, en leur criant au commencement de la communion, *nemo contra aliquem., nemo in simulatione accedat*, *Constit. apostol. II. 17.*; il distribuoit la coupe à ceux qui avoient déja reçu le pain de l'Evèque, Ambroise *de offic. I. 41.* Il avoit l'inspection sur tout le bas Clergé, il marquoit à chacun son rang & ses fonctions; il annonçoit les jours de fète ou de jeune; il pourvoyoit aux réparations & à l'ornement de l'Eglise; il avoit soin de tout ce qui concernoit l'ordre & la décence dans le culte. Sa volonte, quoiqu'il ne l'exerçât qu'en qualité de représentant de l'Evèque, étoit tout autant respectée que les ordres de celui-ci: c'est même delà que les ordonnances de l'*Archidiacre* furent appellées des anciens Conciles *par ordinations*; & que l'on appelloit dans la suite les *Archidiacres ordinarii.*

L'*Archidiacre* étoit même quelquefois appellé à prècher à la place de l'Evèque, comme le suppose Jérôme dans l'endroit déja cité, où il dit; *primus ministrorum per singula concionatur in populos.* C'étoit encore lui qui présentoit les Clercs des Ordres inférieurs à l'ordination, *v.* ORDRES; ordination qui se faisoit non par l'imposition des mains, mais en leur présentant les vases sacrés ou les instrumens de leur ordre, *IV. Conc. Carth. C. 5. 6. 9. v.* ACOLYTHE, &c.

Il étoit aussi le censeur de tout le peuple, chargé de veiller sur les mœurs, de prévenir ou appaiser les querelles, d'avertir l'Evèque des désordres, & d'ètre comme le promoteur pour en poursuivre la réparation; d'où vient qu'on l'appelloit la *main* & l'*œil* de l'Evèque *Isid, Pelus. I. Ep. 29. Decretal. I. XXIII. 7.* &

c'est delà qu'est venu, dit-on, le titre qu'on lui donnoit de *Corévêque*, comme qui diroit, *cœur de l'Evêque*. Il avoit certainement une sorte de jurisdiction sur les Diacres & les autres Clercs inférieurs, puisqu'il pouvoit leur infliger des peines ecclésiastiques, ce dont nous avons un exemple dans les actes du Concile de Calcédoine, *Act.* X.; mais les *Archidiacres* n'ont jamais eu dans ces tems, aucun pouvoir sur les anciens ou Prêtres. *v.* ANCIENS. Quand l'*Archidiacre* étoit absent, le premier des Diacres après lui, faisoit ses fonctions. Il n'est pas vraisemblable que leur inspection s'étendit surtout le Diocése & au-delà de la ville épiscopale, ou le chef-lieu. Voyez Bingham *orig. Eccles. L. II. C.*XXI. Alteserra *Dissert. juris canon. L. X. C. II.* Isidor, Hispal. *Epistol. ad Landefrid* Isidor, Pelus. *Epist. ad Lucium archid.* Fabricii *Bibl. ant. C. 13.* (C. C.)

Ces pouvoirs, dit M. de Fleuri, dans son *instit. au Droit Eccles.* T. I p. 1. C. XIX., attachés aux choses sensibles & à ce qui peut intéresser les hommes, mirent bientôt l'*Archidiacre* au-dessus des Prêtres, qui n'avoient que des fonctions purement spirituelles, jusques-là qu'ils en vinrent à mépriser les Prêtres; vanité contre laquelle S. Jérôme s'éleva vivement. L'*archidiacre* n'avoit toutefois aucune jurisdiction sur eux jusqu'au VIe. siecle: mais enfin il leur fut supérieur, & même aux Archiprêtres. Ainsi il devint la premiere personne après l'Evêque, exerçant sa jurisdiction & faisant ses visites, soit comme délégué, soit à cause de son absence, ou pendant la vacance du siége. Ces commissions devinrent enfin si fréquentes, qu'elles tournerent en droit commun, ensorte qu'après l'an 1000 les *Archidiacres* furent regardés comme juges ordinaires, ayant jurisdiction de leur chef, avec pouvoir de déléguer eux-mêmes d'autres juges. Il est vrai que leur jurisdiction étoit plus ou moins étendue, selon les différentes coûtumes des églises, & selon que les uns avoient plus empiété que les autres; elle étoit aussi bornée par leur territoire, qui n'étoit qu'une partie du Diocese; car depuis qu'ils devinrent si puissans, on les multiplia, sur-tout en Allemagne & dans les autres pays où les Dioceses sont d'une étendue excessive; celui qui demeura dans la ville prit le titre de *grand Archidiacre*. Dès le IXe. siecle il se trouve des *Archidiacres* Prêtres, & toutefois il y en a eu 200 ans après qui n'étoient pas même Diacres; tant l'Ordre étoit dès-lors peu considéré en comparaison de l'office. On les a obligés à être au moins diacres, & ceux qui ont charge d'ames à être Prêtres.

Les Evêques se trouvant ainsi presque dépouillés de leur jurisdiction, travaillerent après l'an 1200 à diminuer celle des *Archidiacres*, leur défendant de connoître des causes des mariages & des autres les plus importantes, & d'avoir des officiaux qui jugeassent en leur place. L'assemblée du Clergé tenue à Melun en 1579, restreint à cet égard les droits auxquels prétendoient les *Archidiacres*; & divers arrêts, soit du conseil, soit du parlement, ont limité leur jurisdiction contentieuse. Thomassin, *Disciplin. de l'Eglise, part. I. liv. I. c. xxv. & xxxj, part. II. liv. I. ch. xiij. part. III. liv. I. ch. xij & part. IV. liv. I. ch. xxv.*

L'*Archidiacre* est obligé de faire des visites dans son district, qu'on nomme *Archidiaconé*. Il y connoît des matieres provisionnelles & qui se doivent juger sur le champ, mais pour la plûpart de peu de conséquence. Il y a quelquefois plusieurs *Archidiacres* dans une même cathédrale, qui ont chacun leur district, sur-tout dans les grands Dioceses; & dans quelques-unes ils ont des places distinguées au chœur. En quelques Dioceses, comme dans celui de Cahors, les *Archidiacres* tiennent le premier rang après l'Evêque & devant les doyens, ce qui s'observoit autrefois en Angleterre. Il y avoit anciennement un *Archidiacre* de l'Eglise romaine, & le Pape Gelase II. avoit exercé cette dignité avant que d'être élevé au souverain pontificat. Panvinius dit que Gregoire VII. supprima

cet office, & établit en sa place celui de camérier, pour garder le trésor de l'Eglise romaine. On lit néanmoins dans l'histoire, qu'il y a eu depuis des *Archidiacres* sous Urbain II. Innocent II. & Clement III. A l'égard des *Archidiacres cardinaux*, ils ont été ainsi appellés, non qu'ils eussent le titre de Cardinal de l'Eglise romaine, mais du nom *cardinalis*, qui signifie *principal*. Dans l'Eglise de Constantinople le grand *Archidiacre* est du nombre des officiers, comme on peut le voir dans le catalogue des officiers de cette Eglise, que le P. Goar a fait imprimer; & c'est à lui à lire l'évangile lorsque le patriarche célebre la liturgie, ou il y commet un autre pour le lire en sa place. Du Cange, *Glossar latinit.*

Le P. Morin observe que le titre d'*Archidiacre* est devenu aujourd'hui un titre assez inutile en quelques églises où l'on pourroit s'en passer. Leur principale fonction, dit-il, est d'examiner la dépense du revenu des églises, d'avoir l'œil sur leur temporel, de faire rendre les comptes aux marguilliers des paroisses, & de voir s'il ne s'y commet point d'abus; ce que peuvent faire, ajoûte cet auteur, les Evêques ou les grands Vicaires dans le cours de leurs visites.

L'auteur des supplémens au dictionnaire de Moreri traite assez au long, & prouve par des faits, la prétention que forment en quelques Dioceses les *Archidiacres* du droit de Dépouille ou de funérailles. Ils prétendent, dit-il, que lorsqu'un curé de leur archidiaconé est mort, ils ont droit d'avoir son lit, son breviaire, son surplis, son bonnet carré, & une année du revenu de la cure, qu'ils appellent l'*année du déport*; dans d'autres endroits ils prennent aussi le cheval du défunt. M. Thiers, ajoûte-t-il, *dans son traité de la dépouille des curés*, soûtient que ce droit est une pure exaction, & qu'il est contraire aux canons des conciles, aux decrets des papes, aux libertés de l'Eglise gallicane, aux ordonnances de nos roix, aux loix & aux coutumes générales du royaume, & aux arrêts du parlement. Ce droit de déport étoit accordé aux Archevêques ou évêques par des priviléges particuliers du Pape, comme il paroît par un bref de 1246 accordé à l'archevêque de Cantorbéri; & par la suite dans d'autres Eglises les *Archidiacres* le partagerent avec les évêques, à la charge de faire desservir le bénéfice pendant l'année du déport. Il subsiste encore en Normandie, où l'on tâcha inutilement de l'abolir dans le concile de Roüen en 1522. *v.* Déport. Thomassin; *Discipl. de l'égl. part. IV. liv. IV. ch. xxxij. Supplem. ou dictionn. de Moreri, tom. I. A au mot* Archidiacre.

ARCHIDONA, *Géogr.*, petite ville d'Espagne, dans l'Andalousie, sur le Xenil.

Archidona, *Géog.*, petite ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, & la province de la Canelle.

ARCHIDRUIDE, s. m., *Hist. Anc.*, chef ou pontife des Druides, qui étoient les sages ou les prêtres des anciens Gaulois. *v.* Druides.

ARCHIDUC, s. m. *Hist. Mod.*, est un duc révêtu d'une autorité, d'une prééminence sur les autres ducs. *v.* Duc.

L'*Archiduc* d'Autriche est celui dont les titres sont les plus anciens. Il y a eu aussi des *Archiducs* de Lorraine & de Brabant.

L'Autriche fut érigée en marquisat par Othon, ou Henri I. & en duché par Fréderic I. en 1156: mais on ne sait pas le tems où le nom d'Archiduché lui a été donné. Les uns croyent que ce fut Fréderic IV. qui prit le premier le nom d'*Archiduc*: d'autres, que ce nom fut accordé par Maximilien I. en 1459, & qu'il annexa à cette qualité de très-grands priviléges: les principaux sont, que l'*Archiduc* exerce toute justice dans son domaine sans appel; qu'il est censé recevoir l'investiture de ses Etats après en avoir fait la demande par trois fois: qu'il ne peut être dépouillé de son état, même par l'empereur & les états de l'Empire: que l'on ne peut conclure aucune affaire qui concerne l'Empire, sans sa

participation: qu'il a le pouvoir de créer des comtes, des barons, & d'anoblir dans tous les états de l'Empire, priviléges que n'ont point les autres ducs. Outre cela, dans les Dietes de l'Empire, l'*archiduc* d'Autriche tient le directoire des princes, c'est-dire, qu'il préside à leur collége alternativement avec l'archevèque de Saltzbourg: cette alternative ne se fait pas à chaque séance, mais à chaque changement de matiere, sans pourtant que l'un & l'autre quittent leur place, pendant qu'on agite les propositions, & qu'on est aux opinions: mais l'*Archiduc* fait toujours l'ouverture de la Diete. Heiss. *hist. de l'Empire.*

ARCHI-ECHANSON *ou* GRAND-ECHANSON, s. m., *Hist Mod.*, dignité de l'Empire. Le roi de Boheme, en qualité d'électeur, en est révètu; & sa fonction consiste, dans le festin qui suit l'élection d'un empereur, à lui présenter la premiere coupe de vin: mais il n'est point obligé d'avoir en cette occasion la couronne sur la tète. Il a pour vicaire ou sous-échanson le prince héréditaire de Limbourg. Heiss. *hist. de l'Empire.*

ARCHIÉPISCOPAL, adj., se dit de ce qui a rapport à la dignité ou à la personne d'archevèque: ainsi on dit palais *archiépiscopal*, croix *archiépiscopale*, cour *archiépiscopale* jurisdiction *archiépiscopale*. Le pallium est un ornement *archiépiscopal*. *v.* CROIX, JURISDICTION, PALLIUM.

ARCHIEPISCOPAT, s. m. *Hist. Eccl.*, se dit de la dignité d'un archevèque, l'*archiépiscopat* quant à l'ordre, n'est dans le fond que la mème chose que l'épiscopat. Le premier lui est supérieur par la jurisdiction. *Archiépiscopat* se prend aussi pour la durée du tems qu'un archevèque a occupé le siége archiépiscopal. M. le cardinal de Noailles mourut après 34 ans d'*archiépiscopat.*

ARCHIEUNUQUE, s. m., *Hist. Anc.*, le chef des eunuques. *v.* EUNUQUE.

Sous les Empereurs Grecs, l'*archieunuque* étoit un des principaux officiers à Constantinople.

ARCHIGALLE, *Hist. Anc.*, chef des Galles ou des sacrificateurs de Cybele, grand-prètre de Cybele. On le tiroit ordinairement d'une famille distinguée: il étoit vètu en femme, avec une tunique & un manteau qui lui descendoient jusqu'aux talons. Il portoit un colier qui lui descendoit sur la poitrine, & d'où pendoit deux tètes d'Atys, sans barbe, avec le bonnet Phrygien.

ARCHIGENE, (N), *Hist. Litt.*, Médecin, natif d'Apamée en Syrie, fils de Philippe, & disciple d'Agathinus, professa son art à Rome sous Domitien, Nerva & Trajan, & mourut sous l'empire de ce dernier, âgé de 63 ans. *Archigene* a beaucoup écrit sur la Physique & sur la Médecine; Galien parle de dix Livres de fievres, & de douze de Lettres savantes de la Médecine, qu'il avoit composés. On trouve dans Ætius divers fragmens tirés des Oeuvres d'*Archigene*, comme: *Hiera. De balneis naturalibus. De Spongiæ usu. De Dropace, Picatione & Sinapisino. De Vertiginosis, Insaniâ, Resolutione, Tetano, & Convulsione, Cephalæâ & Hemicraniâ. De Pectore suppuratis. De Volvulo, Cœliacâ affectione, Dysenteriâ. De Hepatis absceßu. De his qui, per circuitum quemdam, sanguinem mingunt, Ischiadis exacerbatæ cura. De Elephantiasi. De Viperarum esu & de Pruritibus. De Lepra. De Cancris Mammarum, Fluxu Muliebri, Uteri absceßu, Uteri exulceratione, Cancris Uteri, &c.*

Juvenal a mis le nom d'*Archigene* dans ses Ouvrages, pour marquer quel Médecin que ce soit. Sat VI. v. 236.

. . . . . . *Tunc corpore sano*
Advocat Archigenen, onerosaque pallia jactat.

Et ailleurs, Sat. XIII. v. 98.

Nec dubitet Ladas, si non eget Anticyrâ, nec Archigene . . . . . .

Et dans la Sat. XIV. v. 52.

Ocyus Archigenum quære, atque eme quod Mithridates
Composuit . . . . . .

Ce Poete ayant vécu jusqu'à la douzieme année d'Adrien, il a été contemporain d'*Archigene*; & la maniere dont il en parle, fait voir le grand emploi

où étoit ce Médecin. Mais ce n'est pas sur le seul témoignage de Juvenal que la réputation d'*Archigene* est établie. Il a encore en sa faveur celui de Galien, qui est d'autant plus fort que cet Auteur est du métier, & qu'il n'est pas trop prodigue de louanges à l'égard de ceux qui ne sont pas de son parti: „ *Archigene*, „ dit-il, *de locis affect. Lib. II. Cap. 6.* „ a appris avec autant de soin & aussi „ bien qu'aucun autre, tout ce qui con- „ cerne l'art de la Médecine; ce qui a „ rendu, avec justice, recommandables „ tous les écrits qu'il a laissés & qui sont „ en grand nombre. Mais il ne me sem- „ ble pas pour cela qu'il soit irrépréhen- „ sible dans tout ce qu'il a écrit; & „ comme il n'a pas fait difficulté de re- „ prendre ceux qui l'ont précédé, quoi- „ qu'il eût beaucoup profité de leur tra- „ vail, on ne trouvera pas mauvais que „ nous, qui venons après lui, le trai- „ tions comme il a traité les autres. Il „ est bien difficile, ajoûte Galien, qu'é- „ tant homme on n'erre pas en quel- „ qu'occasion, soit pour ignorer entié- „ rement certaines choses, soit pour „ n'en pas juger comme il faut, soit en- „ fin, parce qu'on écrit quelquefois un „ peu plus négligemment. " Il ne se peut pas une censure plus honnête. *Archigene* eut un disciple nommé *Philippe*, dont Galien fait aussi beaucoup d'estime.

On regarde communément *Archigene* comme chef des Eclectiques, sorte de Médecins qui ne se vouloient ranger d'aucu p arti; mais se faisoient chacun un plan, le meilleur qu'ils pouvoient, & tout ce qu'ils croyoient leur convenir dans chaque secte, ils se l'approprioient. Cette secte est encore aujourd'hui celle des Medecins les plus raisonnables.

Il pourra paroitre étrange que l'on mette *Archigene* au nombre des Médecins de la secte éclectique ou choisissante, pendant que d'autres le comptent parmi les Pneumatiques. Mais il est aisé de concilier ces différends, en disant que si *Archigene* est mis au nombre des Pneumatiques, ou s'il est entré dans les sentimens d'Athenée, cela n'empèche pas qu'il n'eût la liberté de choisir ce qu'il trouvoit de meilleur dans les autres sectes principales; & quoiqu'il reconnût peut-être les mêmes causes de maladies que les Dogmatiques & les Méthodiques, il se peut qu'ayant joint à ces causes celle sur laquelle les Pneumatiques comptoient le plus, qui est l'esprit; il se peut, dis-je, qu'on l'ait mis pour cette raison au nombre des Pneumatiques. Quoiqu'il en soit, l'Auteur de l'Introduction, qui met *Archigene* dans la secte éclectique, le place aussi entre les Pneumatiques; & Galien lui-même, qui ne parle nulle part de la premiere de ces sectes, remarque en plus d'un endroit qu'*Archigene* étoit du parti d'Athenée, ou de celui des Pneumatiques.

ARCHIGRELIN, terme de *Corderie*, c'est un cordage commis trois fois, & composé de plusieurs grelins. Le plus simple de ces cordages aura vingt-sept torons; & si l'on vouloit faire les cordons à six torons, les grelins de même à six cordons, & l'*archigrelin* aussi à six grelins, on auroit une corde qui seroit composée de deux cens seize torons. Mais cette corde en seroit-elle meilleure? J'en doute; il ne seroit guere possible de multiplier ainsi les opérations sans augmenter le tortillement; & sûrement on perdroit plus par cette augmentation du tortillement, qu'on ne gagneroit par la multiplication des torons. Ces cordes deviendroient si roides, qu'on ne pourroit pas les manier, sur-tout quand elles seroient mouillées; d'ailleurs elles seroient fort difficiles à fabriquer, & par conséquent très-sujettes à avoir des défauts. *v.* CORDE.

ARCHILE, (N), *Géogr.*, c'est, selon Ptolémée, une ville d'Afrique, dans la Pentapole.

ARCHILEVITE, s. m. *v.* ARCHIDIACRE.

ARCHILOQUE, (N), *Hist. Litt.*, Poete Grec, né à Paros, une des Cyclades, vivoit du tems de Candaule, Roi

de Lydie, & fut l'inventeur des vers ïambes, qu'il porta tout d'un coup à leur point de perfection. Le caractere de ses poésies est d'etre pleines de force, de pensées hardies, de traits courts, vifs & perçans, & son style est fort nerveux, véhément & énergique; mais ce qui distingue sur-tout ses vers, c'est la fureur & l'emportement qui y régnent, & qui eurent les effets les plus funestes. Horace dit en parlant de ce Poëte, qu'il s'arma de l'ïambe pour satisfaire sa rage: *Archilochium proprio rabies armavit ïambo.* La premiere victime de la bile de notre Poete fut Lycambe, qui se pendit de désespoir, à cause de la Satyre violente qu'*Archiloque* fit contre lui pour se venger du refus qu'il faisoit de lui donner sa fille après la lui avoir promise. Il ne s'en tint pas là, il poursuivit la famille de cet infortuné, & la réduisit au même expédient que le pere, pour se soustraire au torrent de sa fureur. Il ne respecta pas davantage les bonnes mœurs, & fut aussi peu chaste dans ses écrits que mordant; double raison qui obligea les Lacedémoniens à défendre ses poésies comme plus capables de corrompre le cœur des jeunes gens que de former leur esprit. Ce Poëte fut tué dans un combat. Il ne nous reste presque plus rien de ses poésies, heureusement pour les bonnes mœurs, qui ne pouvoient rien gagner aux Ouvrages d'un Poete aussi satyrique que licentieux; mais sa médisance est éternisée par une infinité de proverbes, & Cicéron s'est servi de son nom pour désigner les édits que le Consul Bibulus faisoit afficher contre César, & qu'il appelle *Archilochia Edicta.* La fureur de médire l'animoit tellement qu'il ne s'est pas épargné lui-même; & nous savons de son propre aveu que sa mere étoit esclave, que la misere le contraignit de quitter son pays, qu'il se fit haïr partout, qu'il étoit adonné à toutes sortes de débauches; & ce qui est pis que tout cela selon lui, c'est que dans une bataille il avoit jetté son bouclier.

ARCHILUTH, s. m., *Luth. & Musiq.*, sorte de grand luth, ayant ses cordes étendues comme celles du théorbe, & étant à deux jeux: les Italiens s'en servent pour l'accompagnement. *Bross. p. 10. v.* THÉORBE & LUTH, *& la table du rapport de l'étendue des instrumens de musique*, où les *nombres* 1, 2, 3, 4, &c. marquent, par les notes vis-à-vis lesquelles ils sont placés, quels sons rendent ces cordes à vuide.

ARCHI-MAGE *ou* CHEF DES MAGES, (N), *Hist. Anc.*, c'est le titre que prit Zoroastre, lorsqu'il eut établi sa réforme dans la Perse. Ses successeurs l'ont toujours conservé depuis. L'*Archi-Mage* des Parsis ou Guebres, reste des anciens mages, réside aujourd'hui dans le Kirman, province de la Perse. Sa dignité l'oblige à se conserver dans une pureté plus grande que celle de toute autre personne. Le simple attouchement d'un laïque, sur-tout s'il est d'une religion différente, est capable de le souiller. Il lui est défendu de rester dans une pieuse oisiveté: il faut qu'il travaille de ses mains, & prépare lui-même les choses nécessaires à sa subsistance & à son entretien. Si ses biens vont au delà de son nécessaire, il est obligé de distribuer aux pauvres son superflu. Sa vie doit être une priere continuelle; & les méchans doivent trouver en lui un censeur zélé & intrépide. Il est aussi spécialement chargé de l'entretien du feu sacré.

Ce Pontife souverain des Parsis ou Guebres jouit d'une autorité absolue sur les consciences des fideles; autorité que lui donne le Sad-der, un des livres sacrés des Guèbres. Ce livre déclare expressément que le plus sûr moyen d'obtenir le paradis, est d'obéir au grand Pontife, & de gagner ses bonnes graces; qu'en vain un fidele employeroit toute sa vie à la pratique des bonnes œuvres; s'il manque à la soumission qu'il doit au souverain de la religion, s'il ne lui est pas agréable, & s'il n'est pas exact à lui payer la dime, toutes ses bonnes œuvres sont perdues pour lui: il ne doit en attendre aucune récompense.

ARCHI-

ARCHIMANDRITE, f. m., *Hist. Mod. Eccléf.* Ce mot fignifioit anciennement le fupérieur d'un monaftere, & revient à ce qu'on appelle préfentement un *abbé régulier.* *v.* ABBÉ, SUPÉRIEUR, *&c.*

Covarruvias obferve que ce mot fignifie littéralement le *chef* ou le *guide d'un troupeau*, & dans ce fens il peut convenir à un fupérieur eccléfiaftique; auffi trouve-t-on dans l'hiftoire ce nom quelquefois donné aux Archevèques: mais dans l'Eglife Grecque il étoit & eft encore particuliérement affecté au fupérieur d'un abbaye ou monaftere d'hommes.

M. Simon affure que ce mot eft originairement fyriaque, au moins fa derniere partie, *mandrite*, qui dans un fens éloigné, fignifie un *folitaire* ou un *moine*; la premiere eft grecque ἀρχὴ, *empire, autorité.*

Les Abbés des monafteres en Mofcovie, où l'on fuit le rit grec, fe nomment *Archimandrites*, & les fupérieurs des caloyers, ou d'autres moines répandus tant dans la Grece moderne, que dans les ifles de l'Archipel, portent auffi le même titre.

ARCHIMARECHAL, f. m., *Hift. Mod.* On nomme ainfi le grand Maréchal de l'Empire. *v.* MARÉCHAL. L'Electeur de Saxe eft *archimaréchal* de l'Empire, & en cette qualité il précede immédiatement l'Empereur dans les cérémonies, & porte devant lui l'épée nue. Avant le diner qui fuit le couronnement de l'Empereur, l'*archimaréchal*, accompagné de fes officiers, monte à cheval, & le pouffe à toute bride dans un grand monceau d'avoine amaffée dans la place publique, il en emplit une grande mefure d'argent qu'il tient d'une main, & qu'il racle de l'autre avec un racloir auffi d'argent; enfuite de quoi il donne cette mefure au Vice-maréchal héréditaire de l'Empire, qui la rapporte à la maifon de ville. Cette derniere charge eft depuis long-tems dans la maifon de Pappenheim. Heiff. *Hift. de l'Emp.*

ARCHIMEDE, (N), *Hift. Litt.*, le plus grand génie qui ait paru dans l'antiquité, né 187 ans avant J. C., étoit parent du Roi Hieron, & quoique la naiffance lui donnât droit à la confidération publique, il avoit l'ame fi élevée, qu'il voulut la mériter par des fervices réels. Il s'attacha aux fciences. Sa fagacité & fa pénétration étoient fi grandes qu'il y fit les plus belles découvertes.

Il connut fans doute l'invention de Nicomaque fur les nombres polygones; il poffédoit auffi tout l'art de la progreffion des nombres; art abfolument ignoré du public. Auffi quelques Savans ne crurent pas qu'on pût exprimer en nombre une quantité confidérable. Dans une converfation particuliere qu'ils eurent avec lui, ils parlerent de cette impoffibilité. *Archimede* répondit qu'il n'y avoit point de quantité, fût-elle compofée d'un nombre infini de parties, qu'on ne pût exprimer par des nombres. On n'ofa pas rire de cette réponfe, quoiqu'on la trouvât abfurde; mais un mauvais plaifant crut avoir bien repliqué, en demandant, s'il évalueroit le nombre de grains de fable qui font au bord de la mer. Ce railleur ignorant s'applaudiffoit de fa demande: il fut bien étonné quand *Archimede* s'engagea à trouver un nombre, qui non-feulement exprimeroit le nombre des grains de fable qui font au bord de la mer, mais encore celui des grains dont on pourroit remplir l'efpace de l'univers jufqu'aux étoiles fixes; & il prouva ce qu'il avançoit, en faifant voir que le cinquantieme terme d'une progreffion décuple croiffante fatiffaifoit à fon engagement.

Il fit plus: afin de ne laiffer fur ce fujet aucune reffource à l'imagination la plus féconde, il imagina un corpufcule dix mille fois plus petit qu'un grain de fable: il l'appella *grain de pavot*, & en forma fa premiere mefure. Le grain de pavot, pris cinq fois, fit un grain d'orge ou fa feconde mefure; & avec ces mefures, ce grand homme établit

une suite de nombres qui se perdent dans l'infini.

Il ne faudroit pas conclure absolument delà qu'*Archimede* a inventé les progressions, mais le présumer; car si on en eût fait avant lui la découverte, on en trouveroit quelqu'usage ou quelqu'application. Or *Archimede* est le premier qui en a exposé la doctrine.

Ce grand homme, qui étoit si passionné pour les sciences, qu'il oublioit dans ses méditations le soin de veiller à la conservation de son corps, fit une étude particuliere de la géométrie, & l'enrichit de plusieurs belles découvertes. Il trouva d'abord la maniere de mesurer la surface & la solidité de la sphere & du cylindre, soit que ces corps soient entiers, ou qu'on les conçoive coupés par des plans paralleles à leur axe. Il découvrit ensuite cette importante vérité, que la sphere est les deux tiers, tant en surface qu'en solidité, du cylindre circonscrit.

Il alla bien plus loin: il démontra que la surface de chaque segment cylindrique compris entre des plans perpendiculaires à l'axe, est égale à celle du segment sphérique qui lui répond. Toujours profond & ingénieux dans ses recherches, il trouva encore que tout cercle & tout secteur circulaire est égal à un triangle, dont la base est la circonférence ou l'arc du secteur, & la hauteur le rayon. Cette découverte le conduisit à celle-ci: que le diametre du cercle étant l'unité, la circonférence est moindre que $3\frac{10}{70}$; & plus grande que $3\frac{10}{71}$; de sorte que le diametre est trois fois $\frac{1}{7}$ la circonférence du cercle; c'est-à-dire, qu'il est à la circonférence, comme 7 à 22. Le raisonnement qu'il fit pour prouver ces vérités est si beau, que je crois devoir en enrichir cet article.

Un polygone, dit *Archimede*, est égal à un triangle, dont la base est égale à la somme des côtés du polygone, & la hauteur à la perpendiculaire abaissée du centre du polygone sur un de ses côtés. Or le rayon d'un cercle étant la perpendiculaire abaissée sur un des côtés d'un polygone, qui a pour centre l'autre extrémité de cette perpendiculaire, l'arc d'un triangle, dont la hauteur sera égale à cette ligne, sera égale à celle de ce polygone.

Cela posé, ce grand homme décrit un cercle ayant cette ligne pour rayon; inscrit & circonscrit deux polygones à ce cercle & conclut, avec raison, que le polygone circonscrit est plus grand que le cercle, & que le polygone inscrit est moindre. L'un de ces polygones est aussi plus grand que le triangle, & l'autre plus petit que ce même triangle: & cette raison des deux polygones au triangle est toujours moindre, à mesure qu'on augmente les côtés des polygones inscrit & circonscrit, jusqu'à ce que leur différence devienne presque nulle: de sorte que l'aire du polygone circonscrit, ne peut surpasser celle du triangle que d'une quantité plus petite qu'aucune autre quantité, & que l'aire du triangle n'excéde celle du polygone inscrit que de la même quantité.

La même vérité a lieu à l'égard du cercle, l'aire de ces polygones approchant toujours de l'aire du cercle. Donc le cercle & le triangle sont constamment les limites entre ces polygones: ils sont donc égaux. Delà il suit que l'aire d'un triangle, qui a sa base égale à la circonférence d'un cercle, & sa hauteur égale à son rayon, est égale à celle de ce cercle.

Telle fut la méthode dont *Archimede* se servit pour mesurer les figures curvilignes, en les comparant avec d'autres figures plus simples: méthode très-ingénieuse & supérieure même pour la vigueur du raisonnement, aux moyens qu'on a imaginés depuis à cette fin.

Après avoir ainsi formé une théorie générale des lignes courbes, ce profond Géometre travailla à celle des solides engendrés par la révolution des courbes qui naissent des sections du cône, & il appella ces solides *conoïdes*. Comme il rédigeoit le Traité qu'il a publié sur ces corps, un de ses amis nommé *Conon*, lui demanda quelles pouvoient être les propriétés d'une courbe qui fait plusieurs

tours autour d'elle & autour du point où elle commence. C'est la spirale que Conon désignoit par-là. *Archimede* rechercha la nature de cette courbe & ses propriétés, & les découvrit. Il crut d'abord qu'elle serviroit à connoître l'aire du cercle; mais il se trompa. Cette idée lui fit pourtant faire une découverte importante. Ce fut de déterminer l'aire d'une courbe, formée par une section conique, & connue aujourd'hui sous le nom de *parabole*.

Ce grand homme fit un usage admirable des miroirs ardens, sans qu'on sache ni leur origine, ni les progrès de leur invention. Avec ces miroirs, *Archimede* brûla, à ce qu'on prétend, plusieurs navires Romains à la distance de trois milles. Cela est prodigieux: qu'est-ce que c'étoit donc que ces miroirs? On a écrit que c'étoit des verres paraboliques, qui en réunissant les rayons du soleil à son foyer, mirent le feu aux vaisseaux. S'il n'y avoit point d'autre circonstance de ce trait historique, on pourroit hardiment le mettre au rang des fables, parce qu'il est impossible qu'un verre parabolique ait trois milles de foyer. Aussi tous les Historiens ne s'accordent pas en ce point.

Un d'eux nommé *Tretzes*, soutient que le miroir d'*Archimede* étoit composé de plusieurs miroirs, qui ajustés sur une espece de chassis, réunissoient par réflexion les rayons du soleil à une grande distance. Tretzes ne dit pas quelle forme avoient ces miroirs, s'ils étoient plans, sphériques ou paraboliques: convaincu par l'expérience que les miroirs paraboliques & sphériques, de quelque maniere qu'on les combinât, ne pouvoient pas former un foyer d'une grande étendue. Le Pere Kirker crut que la machine d'*Archimede* devoit être composée de miroirs plans. Il voulut faire l'essai de cette idée, & imagina un miroir ardent de plusieurs miroirs, qui, en réfléchissant la lumiere dans un même point, y produisirent une chaleur considérable à une grande distance. Un Jésuite de Prague, au commencement de ce siecle, répéta cette expérience avec plus de succès. Le Pere Regnault, dans ses *Entretiens de Physique*, en réfléchissant sur l'effet d'une pareille machine, a avancé qu'on devoit attendre la chaleur la plus vive d'un miroir ardent, composé de plusieurs miroirs plans dirigés vers le même endroit, & disposés en forme de pyramide. Enfin M. de Buffon a réalisé l'assertion du P. Regnault, en faisant exécuter un miroir semblable. Il est composé d'environ quatre cens glaces planes d'un demi-pied en quarré: il fond le plomb & l'étain à cent quatre pieds de distance, & allume le bois beaucoup plus loin.

Archimede inventa quarante machines, qui sont presque toutes inconnues. L'histoire nous a seulement donné la description de la vis sans fin, & de la vis inclinée. La premiere est une espece de vis qui engraine dans une roue dentée. Elle sert à surmonter de grandes résistances & à retenir un mouvement pendant long-tems. La seconde est une machine hydraulique, qui a la forme d'un cylindre, autour duquel tourne un tuyau en vis. Cette machine est singuliérement digne de remarque, en ce que la propension même du poids à tomber, sert à le faire monter. *Archimede* l'inventa, dit-on, en Egypte, pour évacuer promptement l'eau qui séjournoit dans les lieux bas, après l'inondation du Nil.

Il imagina encore la poulie mobile, & trouva qu'en multipliant les poulies, il augmentoit considérablement l'effort d'une puissance. Cette découverte le mit tellement en état de connoître la force des leviers, qu'il comprit que par leur multiplication & leur combinaison, il n'étoit point d'effort dont il ne fût capable. Donnez-moi un point, disoit-il au Roi Hieron, & je souleverai la terre: *da mihi punctum & terram movebo*.

Afin de donner une idée de ce qu'il pouvoit faire à l'aide de ses inventions, il entreprit de mettre seul à flot un navire de ce tems. Le monde entier admi-

ra ses merveilles, & regarda *Archimede* comme un homme divin. C'est du moins un des plus grands génies qui aient paru. Il ne manquoit que des occasions pour faire connoitre au public sa prodigieuse sagacité. La derniere qui se présenta, lui coûta la vie; mais elle lui donna lieu de faire des prodiges. Voici ce que c'est:

Les habitans de Syracuse, où *Archimede* demeuroit, s'attirerent l'animadversion des Romains, pour avoir pris le parti des Carthaginois. Les Romains offensés de cette conduite, envoyerent Marcellus pour faire le siege de Syracuse par mer & par terre. L'attaque étoit violente. Les Syracusains allarmés, ne se crurent pas en état de soutenir le siege: *Archimede* les rassura. Il inventa plusieurs machines avec lesquelles il fit de grands dégats dans l'armée des Romains. Tantôt il lançoit de gros quartiers de pierre qui fracassoient les galeres: tantôt il faisoit pleuvoir sur les assiégeans une infinité de traits qui les mettoient en déroute. Mais ce qui étonna sur-tout & les Romains & les Syracusains, ce fut une machine qu'il inventa pour enlever les galeres & les écraser contre les rochers en les laissant tomber. Cette machine étoit d'une grandeur énorme. C'étoit une bascule, à un des bouts de laquelle étoit attachée une chaine armée de crampons, qui, en tombant accrochoient la galere. On baissoit alors la bascule qui enlevoit ce bâtiment, & faisoit lâcher prise aux crampons pour le laisser tomber sur des rochers où il se mettoit en pieces. *Archimede* soutint lui seul le siege pendant trois ans par ses inventions. Il eût résisté encore davantage, si les Syracusains n'eussent cessé d'observer les manœuvres des Romains. La fête de Diane qu'ils célébrerent ayant donné lieu à des divertissemens, ils s'abandonnerent à la débauche & ne penserent plus au siege. Marcellus profita de cette occasion pour entrer dans la ville par escalade, & vint ainsi à bout de s'en emparer. Un soldat pénétra dans l'appartement d'*Archimede*, qui méditoit avec tant d'attention qu'il n'avoit pas entendu le vacarme que les Romains faisoient dans Syracuse. Il lui ordonna de venir avec lui. Cet ordre étoit précis; mais l'idée qu'*Archimede* vouloit suivre, lui tenoit plus au cœur, que les discours d'un soldat. Celui-ci impatient d'aller au pillage, sans avoir égard à la priere que son prisonnier lui faisoit d'attendre un moment, ne pouvant l'amener, le tua dans sa chambre. Cette mort arriva l'an 108, avant J. C. Marcellus fut extrêmement touché de la perte de ce grand homme. On dit même qu'il fit pendre le soldat. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fit enterrer *Archimede* très-honorablement, & qu'il accorda de grandes exemptions & des privileges à ses parens.

Ce grand homme avoit aussi découvert les principes de cette partie de l'hydraulique, qu'on appelle *Hydrostatique*, laquelle a pour objet l'équilibre de l'eau, & son action sur les corps qui y sont plongés. Ce qui donna lieu à cette découverte, c'est la priere qu'Hieron, Roi de Syracuse, fit à *Archimede*, de chercher un moyen par lequel il pût connoître combien d'alliage il y avoit dans une couronne qu'il avoit fait faire. *v.* ALLIAGE.

Cette découverte fut le germe de la science de l'équilibre des liquides. En l'approfondissant, *Archimede* trouva les principes de cette science. Il établit d'abord cette vérité: un corps plongé dans un liquide, déplace un volume d'eau, égal à son poids. Delà il conclut qu'un corps plongé dans l'eau, & plus léger que l'eau, y surnage; qu'il y demeure entiérement plongé, s'il est de même pesanteur spécifique; qu'il tombe au fond de l'eau, s'il est plus pesant, & que dans ces deux cas il perd un poids égal à celui du volume d'eau qu'il déplace. Il publia toutes ces vérités dans un Ouvrage intitulé: *de incidentibus in fluido.*

La sphere d'*Archimede*, instrument, par lequel il représente les mouvemens des astres, est des plus fameuses: elle a été

chantée par plusieurs Poëtes; & il n'est personne qui ne connoisse l'épigramme célébre de Claudien, qui commence par ces vers:

Jupiter, in parvo cum cerneret æthera vitro
Risit, & ad superos talia verba dedit:
Huccine mortalis progressa potentia curæ;
Ecce Syracusii ludimur arte senis.

Cicéron n'en parle pas avec une moindre admiration; & il la regarde comme une des inventions les plus capables de faire honneur à l'esprit humain.

Il composa deux Ouvrages sur les dimensions du cercle, de la sphere & du cylindre. Le premier parut sous le titre: *de sphera & cylindro, libri duo*; le second sous celui *de dimensione circuli*. Il mit au au jour successivement les Traités suivans: 2°. *de spiralibus, de conoïdibus, sphæroïdibus*, & *de quadraturâ parabolæ*. 3°. *de æqui ponderantibus & incidentibus humido*. 4°. *de numero arenæ*. Les Ouvrages de ce grand homme ont été commentés par plusieurs Savans distingués; entr'autres, Eutocius, Commandin, Maurolicus, Borelli & Barow. Le Commentaire de ce dernier est fort estimé. (D.F.)

ARCHIMIME, s. m. *Hist. Anc.*, c'est la même chose qu'*archibouffon* ou *bâteleur*. Les *archimimes*, chez les Romains, étoient des gens qui imitoient les manieres, la contenance & le parler des personnes vivantes, même des morts. *v.* MIME. On s'en servit d'abord pour le théatre; ensuite on les employa dans les fêtes, & à la fin dans les funérailles; ils marchoient après le corps, en contrefaisant les gestes & les manieres de la personne morte, comme si elle étoit encore vivante. *v.* FUNERAILLES.

ARCHIMINISTRE, s. m. *Hist. Mod.*, le premier ministre d'un prince ou d'un Etat. Charle-le-Chauve ayant déclaré Boson, son vice-roi en Italie, le fit aussi son premier ministre, sous le titre d'*archiministre*. Ce mot est formé du grec ἄρχων, & du latin *minister*.

ARCHINARA, (N), *Géogr.*, c'est, selon Ptolémée, une ville de l'Inde audelà du Gange.

ARCHING, (N), *Géogr. Mod.*, château d'Allemagne, dans le cercle de Baviere, & dans le Comté d'Ismaning, faisant partie de l'Evéché de Freysing. (D. G.)

ARCHINGEY, (N), *Géogr.*, bourg de France, en Saintonge, à trois lieues, Sud-Ouest, de Saint-Jean d'Angeli.

ARCHINTO, (N), *Géogr. Mod.*, bourg d'Italie, dans le Milanois, au territoire de Coma, avec titre de Comté. (D. G.)

ARCHIPEL, ARCHIPELAGE, *ou* ARCHIPELAGUE, (R), *Géogr.* On se sert de ces mots, pour exprimer en général une mer entrecoupée de beaucoup d'isles: mais *archipel* est plus usité que les deux autres mots, & on l'emploie particuliérement pour désigner cette partie de la Méditerranée qui est entre la Romanie, la Natolie, la Macédoine, la Livadie, la Morée, & l'isle de Candie. C'est ce que les anciens appelloient *Mer Egée*. Cette mer sépare l'Europe de l'Asie, depuis l'isle de Rhodes jusqu'à la Propontide. On donne à l'Asie les isles adjacentes à la Natolie, & les autres à l'Europe.

ARCHIPEL, *Duché de l'*, (N), *Géogr.*, est une ancienne Souveraineté, qui a duré pendant plusieurs siecles sous la domination des Ducs de Naxe, alors propriétaires dela plûpart des isles de la mer Egée. Le dernier Duc de Naxe qui posséda cette Souveraineté, fut le Duc Jacques Crispo. Le grand Seigneur Selim II la lui ravit en 1556, pour la donner au Juif Michez, qui ne la garda que peu d'années. Depuis la mort de ce dernier, elle fait partie de l'Empire Ottoman.

ARCHIPEL D'ANBOINA, (N), *Géogr.*, se dit d'une partie de l'*archipel*, des isles Moluques & de l'Océan des Indes.

ARCHIPEL DES CÉLÉBES, (N), *Géogr.*, se dit d'une partie de l'Océan des Indes, à l'ouest des isles Moluques.

ARCHIPEL DE CHILOÉ *ou* D'ANCUD, (N), *Géogr.*, se dit de cette partie de la mer Pacifique qui baigne la partie méridionale du Royaume de Chily, en Amérique.

Archipel des Maldives, (N), *Géogr.*, ſe dit d'une partie de l'Océan des Indes, à l'oueſt du Malabar.

Archipel du Maure, (N), *Géogr.*, ſe dit d'une partie de l'Océan des Indes, & de l'*Archipel* des Moluques, vers le nord & l'eſt de l'isle de Gilolo.

Archipel du Mexique, (N), *Géogr.*, c'eſt la même choſe que ce qu'on appelle *Golfe du Mexique*, dans la mer du nord.

Archipel des Moluques, (N), *Géogr.*, ſe dit d'une partie de la mer des Indes, vers les isles Moluques.

Archipel des Papous, (N), *Géogr.*, ſe dit d'une partie de la mer des Indes, qui s'étend vers le pays des Papous & la nouvelle Guinée.

Archipel de S. Lazare, (N), *Géogr.*, ſe dit d'une partie de l'Océan oriental, qui s'étend vers les isles des Larrons, & entre le Japon & les Philippines.

Archipel de la nouvelle-Yorck, (N), *Géogr.*, ſe dit d'une partie de la mer du Nord, entre le continent de la nouvelle-Yorck & de l'isle longue.

ARCHIPHERACITE, (R), ſ. m. *Hiſt. Anc. Jud.*, nom donné à certains Miniſtres des ſynagogues chez les Juifs. Grotius a cru qu'ils étoient les mêmes que ceux qui ſont appellés *archi-ſynagogi*, & il s'eſt fondé, 1°. ſur la Novelle de Juſtinien où ceux-ci ſont appellés *archipherecites*; 2°. ſur l'étymologie de ce dernier mot, qui eſt tiré de ἄρχων & de פירושים περιοχὴ, *paraſches*, *Act.* VIII. 32.; nom des divisions ou périodes de la Loi en uſage parmi les Juifs: cette étymologie en effet n'indique d'autre ſignification que celle de *gens appellés à préſider à la lecture de l'Ecriture Sainte qui ſe faiſoit par paraſches dans les ſynagogues*; ce qui étoit préciſément l'office des Archiſynagogi. Des gens ſans doute plus ſavans que Grotius ont dit qu'il s'eſt trompé, & que l'*archipheracite* eſt plutôt le chef ou le premier de ceux qui étoient chargés de lire, d'expliquer, & d'enſeigner la Loi dans les écoles, & ils allèguent auſſi en leur faveur la même étymologie. Mais tous ceux qui connoitront, comme Grotius, la force du mot ἄρχων ou *archi*, ne feront jamais de leur avis. *v.* **Paraſches**. *Archiſynagogus*. (C. C.)

ARCHIPOMPE, ſ. f. *ou* puis. On appelle ainſi en *Marine*, une enceinte ou retranchement de planches dans le fond de cale, pour recevoir les eaux qui ſe déchargent vers l'endroit où elle eſt ſituée; les pompes ſont élevées au milieu d'une *archipompe*.

Le matelot qui va viſiter l'*archipompe*, & qui trouve que l'eau ne franchit pas, y jette une ligne chargée d'un plomb, pour ſonder & meſurer la profondeur de l'eau: on y met quelquefois les boulets de canon. Voyez les **Pl.** de *Marine*, *fig.* 8, la ſituation de la grande *archipompe*; & au *n°. 49.* l'*archipompe*, ou lanterne d'artimon.

ARCHIPPE, (N), ſ. m., *Hiſt. Sacr.*, du grec ἄρχων, & ἵππος, *cheval*, comme qui diroit, *Ecuïer*, nom propre donné dans le nouveau Teſtament, *Coll.* V. 17. *Phil.* III. 2. à un Miniſtre de l'Evangile, aſſocié aux travaux de S. Paul, & qui exerçoit les fonctions du Miniſtere à Coloſſes, ſuivant la conjecture de Cryſoſtôme, en qualité de Diacre, attendu que l'Apôtre ſuppoſe qu'il avoit dans l'Egliſe des perſonnes au-deſſus de lui, & appellées par leur vocation à l'exhorter. Les relations d'amitié qu'il ſoutenoit avec Philemon, engagerent S. Paul à le joindre à ce dernier dans l'adreſſe de ſa lettre, afin que ſa recommendation en faveur d'Oneſime fût d'autant plus efficace. (C. C.)

ARCHI-PRÊTRE, (R), ſ. m., *Anc. Hiſt. Eccléſ.*, de ἄρχων & de πρεσβύτερος, *Presbyter*, *Prêtre*, c'eſt-à-dire, chef des Prêtres, *v.* **Prêtre**; titre d'une dignité eccléſiaſtique. Jérôme eſt le premier qui en ait parlé, *Epiſt. VI. ad Ruſticum*, *ſinguli eccleſiarum Epiſcopi*, *ſinguli Archipreſbyteri*, *ſinguli Archidiaconi*. Socrate *VI. 9.* parle de Pierre, *premier Ancien* d'Alexandrie, que Sozomene *VIII. 12.* appelle *Archi-Prêtre*. Liberat *Brev. C. 14.* fait mention d'un certain Protere, *Archi-Prêtre* de la même Egliſe. Suivant ce que dit Jérôme, il n'y avoit qu'un *Archi-*

Prêtre dans chaque Eglise. Il étoit élu par l'Evêque d'entre tous les membres du Presbytere; c'est ainsi que Protere fut élu par Dioscore. Il étoit regardé comme le chef du Presbytere, le premier dans l'Eglise après l'Evêque, dont il faisoit toutes les fonctions lorsque celui-ci étoit absent. Sa charge ordinaire étoit de veiller sur la conduite des Prêtres & des Clercs; d'avoir soin des veuves, des orphelins & des pauvres, aussi bien que l'Archidiacre. Stillingflet, *Irenic. Part. II. C. 8.* croit que cette dignité étoit précisément la même que celle des Doyens des Eglises cathédrales, dans la Communion Anglicane. C'est sans aucun fondement, qu'on les a confondus dans leur origine avec les Prêtres-Cardinaux. *v.* PRÊTRES-CARDINAUX. (C. C.)

La dignité d'*archiprêtre* encore à présent, est la premiere après celle de l'évêque, dans quelques églises cathédrales, comme à Verone, à Perouse, *&c.* Depuis on a donné le titre d'*archiprêtre* au premier curé d'un Diocese, ou au doyen des curés. On les distingue en *archiprêtres* de la ville, & en *archiprêtres* de la campagne ou doyens ruraux. Il en est parlé dans le deuxieme concile de Tours en 567, & dans les capitulaires de Charles-le-Chauve, qui mourut l'an 877. Il y a encore à présent deux *archiprêtres* dans la ville de Paris, qui sont les curés de la Magdeleine & de S. Severin. M. Simon remarque que, comme les curés étoient autrefois tirés du clergé de l'évêque, & qu'il y avoit entr'eux de la subordination, celui qui étoit le premier se nommoit *archiprêtre*, & avoit en effet une prééminence au-dessus des autres prêtres ou curés. Il ajoûte que l'*archiprêtre* se nomme *proto-papas* chez les Grecs, c'est-à-dire, *premier papas* ou *prêtre*; & que dans le catalogue des officiers de l'église de Constantinople, il est remarqué qu'il donne la communion au patriarche, & que le patriarche la lui donne, & qu'il tient le premier rang dans l'église, remplissant la place du patriarche en son absence. Le pere Goar dans ses remarques sur ce catologue, dit que l'*archiprêtre* chez les Grecs a succédé en quelque maniere aux anciens chorévêques; & que dans les isles qui sont de la dépendance des Vénitiens, il ordonne les lecteurs, & juge des causes ecclésiastiques. Il y a des euchologes où l'on trouve la forme de conférer la dignité d'*archiprêtre*; & le pere Goar l'a rapportée d'un euchologe manuscrit qui appartenoit à Allatius. L'évêque lui impose les mains, comme on fait dans les ordinations, & ce sont les prêtres qui le présentent à l'évêque. Du Cange, *Gloss. latinit.*

* Nous avons quelques Canons concernant les *Archi-Prêtres*. Ils visiteront, est-il dit au *Can. VI. du Conc.* de Paris, tenu en 850, tous les chefs de famille, afin que ceux qui sont des péchés publics, fassent pénitence publique. Pour les péchés secrets, ils se confesseront à ceux qui seront choisis par l'Evêque ou l'*Archi-Prêtre*. Dans le *Cap. XI. du Conc.* de Tours, tenu en 1239, il est dit encore, les *Archi-Prêtres* & Archidiacres ou autres Juges ecclésiastiques, n'auront hors de la ville, ni officiaux, ni alloués, c'est-à-dire, lieutenans, mais ils exerceront leur jurisdiction en personne, sous peine de nullité. (C. C.) *

ARCHIPRIEUR, s. m., *Hist. Ecclesf.* On donnoit quelquefois ce nom au maître de l'ordre des Templiers. *v.* TEMPLIERS. *&* MAISTRE.

ARCHIS, (N), *Géogr.*, c'est, selon Orbélius une ancienne ville d'Asie, dans la premiere Arménie.

ARCHISYNAGOGUS, (R), s. m., *Anc. Hist. Jud. Sacr.*, du grec ἄρχων & συναγωγή, *Synagoga*; c'est-à-dire, *Chef de la Synagogue:* titre d'office & de dignité ecclésiastique chez les Juifs. *v.* SYNAGOGUE.

Chaque synagogue étoit gouvernée par un Conseil ou Sénat, composé de plusieurs personnes notables, graves, & versées dans la loi, qui présidoient à toutes ses assemblées. Le nombre n'étoit pas fixé ni égal dans toutes les villes, ni dans toutes les synagogues. Il y avoit telle synagogue où 70 Anciens présidoient; d'autres

en avoient dix ou moins encore. Chaque Sénat avoit à sa tête un Chef nommé ἀρχισυνάγωγος ou *Chef de la Synagogue*, *Luc* XIII. 14.; tels étoient à ce qu'on croit, Jaïrus *Marc.* V. 22. 35. *Luc* VIII. 41., Crispe *Act.* XVIII, 8., & Sosthene ℣. 17. Ce titre néanmoins se donnoit aussi à tous les membres de ce Sénat, & c'est pour cela qu'en divers endroits du N. T. il est parlé des chefs de la synagogue au pluriel, *Act.* XIII. 15. XVIII. 8. 17. Il y a beaucoup d'apparence que ce sont les mêmes qui étoient appellés *les premiers d'entre les Juifs*, *Act.* XXV. 2., les Anciens, *v.* ANCIENS, les Préfets ou Prévots, Inspecteurs, Evêques, Peres de la synagogue, חכמים ou les Sages. Les Chefs avoient deux principales fonctions, l'une de gouverner la synagogue, l'autre d'enseigner. Le gouvernement consistoit 1°. à regler les fonctions ou les actes de la synagogue; 2°. à exercer la discipline envers les désobéissans, par les censures, par l'excommunication, l'expulsion de la synagogue, & par d'autres peines, comme les amendes, la flagellation, *Matth.* X. 17.; on croit même qu'ils jugeoient des affaires pécuniaires, des larcins, & autres choses de cette nature. *v.* DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE, EXCOMMUNICATION; 3°. à prendre soin des aumones. *v.* COLLECTE. Ils étoient aussi chargés d'enseigner, ce qu'ils faisoient, tantôt par des disputes ou conférences, tantôt par demandes & par réponses, *Luc* II. 46., & enfin par des discours suivis ou sermons. Ils donnoient ces instructions quelquefois dans les maisons particulieres, quelquefois dans les écoles, mais principalement dans les synagogues les jours de Sabbat & des autres fêtes.

Dans l'ancienne synagogue du tems d'Esdras, c'étoit les Sacrificateurs & les Lévites qui instruisoient le peuple, *Neh.* VIII. 2. 3. 4. 5. Du tems de notre Seigneur c'étoit aux Chefs de la synagogue qu'appartenoit le droit de prêcher, & de donner aux autres la permission de le faire, Philon *de vit. contempl.* *Act.* XIII. 15. Il y a apparence que ce dernier pouvoir étoit conféré au Président, qui étoit dans l'origine le seul *Archisynagogus*, ou le Chef par excellence, comme le disent les Rabbins. On a confondu mal-à-propos le caractere d'*Archisynagogus* avec celui d'Ange ou Envoyé de la synagogue. *v.* SYNAGOGUE, ENVOYÉ. Consultez Vitringa *in Archisynag.* & *Synagoga*, Rheinferd *de 10 otiosis*, Pritius *in N. T.* *Préface du Testament* de Berlin, Fabricii *Bibl. Antiq.* (C. C.)

ARCHITECTE, s. m., des mots grecs ἀρχὴ, & de τέκτων, *principal ouvrier.* On entend par ce nom, un homme dont la capacité, l'expérience & la probité, méritent la confiance des personnes qui font bâtir. De tous les tems les *architectes* ont été utiles à la société, quand ils ont su réunir ces différentes qualités; les Grecs & les Romains ont montré dans plus d'une occasion, le cas qu'ils ont fait des *architectes*, par les éloges qu'ils nous ont laissés de la plûpart des leurs: mais sans remonter si haut, la protection que plusieurs Souverains ont accordée à ceux de leurs tems, nous fait assez connoitre qu'un bon *architecte* n'est point un homme ordinaire, puisque, sans compter les connoissances générales qu'il est obligé d'acquérir, telles que les belles-lettres, l'histoire, &c. il doit faire son capital du dessein, comme l'ame de toutes ses productions; des mathématiques, comme le seul moyen de régler l'esprit, & de conduire la main dans ses différentes opérations; de la coupe des pierres, comme la base de toute la main-d'œuvre d'un bâtiment; de la perspective, pour acquérir les connoissances des différens points d'optique, & les plus-valeurs qu'il est obligé de donner aux hauteurs de la décoration, qui ne peuvent être apperçues d'en bas. Il doit joindre à ces talens les dispositions naturelles, l'intelligence, le goût, le feu & l'invention, parties qui lui sont non-seulement nécessaires, mais qui doivent accompagner toutes ses études.

* C'est par le secours de ces connoissances diverses & des talens supérieurs, qu'en Italie

Italie Bramante, Michel-Ange, Sansovino, Baldazare da Siena, Antonio da San Gallo, Ligorio, Michel da San Michele, Sebastiano Serlio, Vasari, Jacob Barozzi Vignola, Christophe Lombard, Jacobo da Porta, Dominico Fontana, Carolo Maderno, le Chevalier Lione, le Cavalier Bernin, Galeazzo Alessi, Pelegrino Tibaldi, André Palladio, Vincent Dante, dont on voit de très-beaux bâtimens dans la plupart des villes d'Italie, se sont rendus célebres. La seule énumeration de leurs Ouvrages seroit volumineuse.

C'est en étudiant ces grands *Architectes*, que les Anglois, trop peu connus des autres nations, se sont distingués, tels qu'Inigo Jones, Wooton, & principalement le Chevalier Christophe Wrenn, *architecte* de S. Paul de Londres, de 51 autres églises, de sept palais royaux & d'un très-grand nombre d'édifices particuliers: c'est en suivant les mêmes modeles, qu'en France de Brosse, le Mercier, Dorbets, Perrault, les Mansards, Boffrand, Cartault, Gabriel, de Côte, d'Isle, l'Assurence, Bilaudel, le Normand de Tournehem, &c. & plusieurs autres, ont mis le sceau de l'immortalité sur leurs Ouvrages. *

ARCHITECTONIQUE, adj., *Physiq.*, est ce qui donne à quelque chose une forme réguliere, convenable à la nature de cette chose, & à l'objet auquel elle est destinée: ainsi la puissance plastique, qui, selon quelques Philosophes, change les œufs des femelles en créatures vivantes de la même espece, est appellée par ces Philosophes *esprit architectonique.* Sur le systême des puissances & natures plastiques, voyez l'article PLASTIQUE.

ARCHITECTONOGRAPHE, (N), f. m., ce mot dérivé du grec, désigne celui qui fait la description d'un bâtiment, d'un édifice quelconque.

ARCHITECTONOGRAPHIE, (N), f. f., dérivé du grec, désigne la description d'un bâtiment, d'un édifice quelconque.

ARCHITECTURE, (R), f. f., est en général l'art de bâtir. On en distingue trois especes; savoir la *civile*, la *militaire*, & la *navale*.

L'ordre encyclopédique de chacune est différent. Voyez l'*Arbre* qui est à la suite du discours préliminaire.

On entend par *architecture* civile, l'art de construire les bâtimens, pour la nécessité, la commodité, & les différens usages de la vie, tels que sont les édifices sacrés & publics, les Palais des Rois & les maisons des particuliers, aussi bien que les ponts, places publiques, théatres, arcs de triomphes, &c. On entend par *architecture* militaire, l'art de fortifier les places, &c. par la navale la construction des vaisseaux, ports, moles, jettées, &c. *v.* FORTIFICATION, ARCHITECTURE NAVALE.

L'*architecture civile* qui est notre objet, est aussi ancienne que le monde, elle dut sa naissance à la nécessité, & ses embellissemens à l'opulence.

La réflexion forma insensiblement le goût; on chercha les proportions; l'on ajoûta des ornemens assortis aux lumieres & au génie de chaque siecle, & de chaque nation; l'*architecture* s'embellit, se corrompit & se rétablit successivement.

La nécessité enseigna aux premiers hommes à se bâtir des cabanes; ils y employerent des branches d'arbres, des feuilles, des écorces, la terre grasse, le gazon. La tour de Babel est le plus ancien monument d'*architecture* dont il soit parlé: l'on croit qu'elle n'étoit construite que de briques cuites au soleil. Les premieres maisons des Grecs étoient d'argille; ils ignorerent quelque tems l'art de la durcir. Dans les pays où le bois étoit abondant, on en fit usage de bonne heure, on entrelassa des branches, on enduisit de terre ces especes de clayes soutenues sur quelques perches & on les couvrit de feuilles ou de gazon; leur forme étoit circulaire, terminée en cône & ressembloient à nos glaciers; le foyer étoit placé au milieu, un trou dans l'extrêmité supérieure donnoit passage à la fumée, & l'on n'avoit du jour que par la porte. Telle a été vraisemblablement

la maniere de bâtir des premiers peuples qui s'est perpétuée chez plusieurs nations. On aura aussi pu construire des maisons de troncs d'arbres entassés & rangés quarrément, comme plusieurs peuples le pratiquent encore aujourd'hui; on aura pu inventer successivement des outils pour tailler le bois; l'industrie s'étant perfectionnée, on aura trouvé l'art de substituer au bois les briques & les pierres, & on sera parvenu à élever des édifices solides; on aura fait usage des tuiles pour les couvrir, dont l'invention est très-ancienne. On ne connoît pas l'époque où l'on a commencé à faire usage des pierres taillées, de la chaux, du mortier & du plâtre pour les édifices: ces découvertes se sont faites insensiblement.

L'*architecture* doit son origine à l'agriculture: les soins qu'elle exige força des familles à se fixer dans un même canton. On chercha à se procurer des logemens durables; l'on bâtit des villes mais l'*architecture* ne put faire des progrès que depuis la découverte de plusieurs arts qui lui étoient nécessaires; comme les machines à voiturer & à élever les fardeaux, l'art de travailler les métaux & sur-tout le fer.

Les peuples s'étant policés & ayant acquis successivement des connoissances, songerent à embellir les édifices. L'*architecture* s'appropria plusieurs arts; on substitua des especes de colonnes de pierre aux poteaux qui servoient à soutenir le faîte des cabanes. Il en a été de même des autres ornemens de l'*architecture*, dont la plûpart ne sont que la représentation des pieces de bois employées originairement à la construction des édifices. On les a enrichies de divers ornemens, en les exécutant en pierre. C'est ainsi que l'*architecture* parvint à une sorte de perfection. On a connu très-anciennement la ciselure & la sculpture; on n'aura pas tardé à en faire usage dans la décoration des édifices. L'histoire profane fait mention de Temples & de Palais construits par les premiers Souverains d'Egypte, de Ninive & de Babylone. Le tabernacle des Israelites dans le désert, auquel Moïse employa des colonnes ornées de bases & de chapiteaux, indique des progrès successifs. Moïse avoit vraisemblablement puisé ces idées chez les Egyptiens, dont les monumens sont les plus anciens; plusieurs ont été l'admiration des siecles où ils ont paru, & ce qui en existe encore donne de l'étonnement, tout en est gigantesque & merveilleux; mais il y manque les graces, la noblesse, & les proportions que les Grecs furent donner à leurs édifices. Avant les Grecs les colonnes étoient sans proportions; leur hauteur étoit arbitraire, d'où il résulta un déréglement dans tous les édifices des Egyptiens. Au reste les commencemens & les progrès de leur *architecture* sont très-obscurs. Ils ne furent pas les inventeurs de l'*architecture* envisagée du côté du besoin & des usages de la vie, que tous les peuples policés ont suivie & ont appropriée à la température du climat. Et quand à l'*architecture* ornée, les auteurs s'accordent à en attribuer l'invention aux Egyptiens; mais les Grecs lui ont donné cette régularité, cette proportion, cette ordonnance, cette noblesse, cet ensemble, cette harmonie qui frappent, satisfont & charment les yeux, & dont l'assemblage a seul droit de former un beau tout. On leur doit toutes les beautés, dont elle est susceptible. Ils ont dans ce sens inventé l'*architecture*, & n'ont rien emprunté des autres nations. La Grece a fourni les modeles & prescrit les regles qu'on a suivies dans la suite, lorsqu'on a voulu exécuter des monumens somptueux. On trouve dans les trois ordres Grecs, tout ce que l'*architecture* peut produire, soit pour la majesté, l'élégance, la beauté, & la délicatesse, soit pour la solidité: ces trois ordres sont le Dorique, l'Ionique, & le Corinthien. Les Romains ne nous ont produit que les deux autres, savoir la Toscan qui se rapporte au Dorique dépouillé de la plûpart de ses ornemens, &

réduit à des proportions plus massives, & le composite qui n'est qu'un assemblage de l'Ionique & du Corinthien dont il a les proportions; on se sert utilement de l'ordre Toscan; l'ordre composite est rarement mis en usage. Du reste les cinq ordres dans leur gradation, de Toscan, Dorique, Ionique, Corinthien & Composite, comprennent tous les genres d'*architecture*, savoir le rustique, le solide, le moyen, délicat & composé. Plusieurs habiles artistes François, tels que Brugant, le Brun, le Clerc &c. ont cherché inutilement à composer de nouveaux ordres, ils n'ont varié que pour les accessoires; & n'ont pu s'écarter des formes & des proportions antiques; leurs efforts sont restés dans l'oubli; ce qui nous montre que l'*architecture* ainsi que les autres arts, a ses limites, & que les anciens n'ont rien laissé à desirer. Ils ont d'autant plus approché de la perfection, qu'ils ont imité la nature, & ils sont montés par degrés à l'excellence de leur art, de maniere que leurs principes confirmés d'âge en âge, sont devenus des loix reçues depuis environ deux mille ans.

Chez les Romains, l'*architecture* parvint à son plus haut degré de perfection sous le regne d'Auguste; depuis cet Empereur elle ne fit que déchoir. Les Gots qui ravagerent l'Italie dans le Ve siecle, introduisirent l'*architecture* qui porte leur nom. Ils voulurent rafiner sur le goût simple & majestueux des Grecs, & apporterent du Nord ce mauvais goût qui a subsisté en Italie & en France, comme dans le reste de l'Europe, jusqu'au renouvellement des arts.

L'*architecture* gothique ne suivit ni la justesse des proportions, ni la convenance, ni la symmétrie; ils semblent attacher l'idée du beau à la difficulté de l'exécution & la hardiesse & la délicatesse. Tout étoit à jour, tout étoit en l'air, avec une profusion d'ornemens chimériques, & bizarre, jusqu'alors inconnus.

L'*architecture* gothique, toute défectueuse qu'elle est, a cependant ses beautés: on prétend que les Goths l'ont imitée des Arabes. Elle a sa majesté particuliere, & sur-tout une légéreté dont les ordres Grecs & Romains ne sont pas susceptibles, & qu'on desireroit dans quelques occasions.

Il faut distinguer deux *architectures* gothiques, l'une du VIe siecle, qui a duré jusqu'au XIe.; la seconde nommée moderne a duré depuis le XIe siecle jusques vers le regne de François I.

Ce n'est guere que dans les deux derniers siecles, que l'*architecture* s'est renouvellée. Les architectes d'Italie & de France, s'appliquerent à retrouver la premiere simplicité, la beauté & la proportion de l'ancienne *architecture*. Aussi n'est-ce que depuis ce tems qu'on a exécuté des édifices à l'imitation, & suivant les regles & les préceptes de l'*architecture* antique.

Bramante grand observateur de l'antique, qui vivoit sous le Pontificat de Jules II, rappella le premier en Italie la bonne *architecture*: après lui vinrent Michel-Ange, Sansovino, Baldazare de Siena, Antonio da San Gallo, Michel da San Michele, Sebastiano Serlio, Vasari, Jacobo Barozzi da Vignola, Christophe Lombard, Jacobo da Porta, Dominico Fontana, le chevalier Lione, Galeazzo Alessi, Pelegrino Tibaldi, André Pallodio, Vincent Dante, le cavalier Bernin, &c. dont on voit de très-beaux bâtimens à Rome, à Florence, à Venise, à Milan & d'autres villes d'Italie. *v.* ARCHITECTE.

Il est à remarquer que dans la renaissance des arts, l'*architecture* s'est relevée avec la peinture.

François I. fit venir d'Italie Serlio pour bâtir Fontainebleau; il lui demanda des desseins pour le Louvre; ceux de l'Abbé de Clugny architecte François, furent préférés & exécutés. Il appella aussi Vignole.

L'*architecture* civile peut se distinguer, eu égard à ses variations, en antique, ancienne, gothique & moderne; elle peut encore se distinguer selon ses différentes proportions & ses usages, selon les dif-

férens caracteres des ordres dont nous avons parlé. *v.* TOSCAN, DORIQUE, IONIQUE, &c.

Pour avoir des notions de l'*architecture*, & des principes élémentaires concernant la matiere, la forme, la proportion, la situation, la distribution, & la décoration, voyez la définition de ces différentes expressions, aussi-bien que celles des arts qui dépendent de l'*architecture*; tels que la sculpture, peinture, dorure, maçonnerie, charpenterie, menuiserie, &c.

De tous les architectes Grecs qui ont écrit sur l'*architecture*, tels qu'Agatarque l'Athénien, Démocrite, Théophraste, &c. aucun de leurs traités n'est parvenu jusqu'à nous, non plus que ceux des auteurs Latins, tels que furent Fussitius, Terentius, Varo, Publius Septimus, Epaproditus, &c.; de sorte que Vitruve peut être regardé comme le seul architecte ancien dont nous ayons les préceptes par écrit, quoique Vegece rapporte qu'il y avoit à Rome près de sept cens architectes contemporains. Cet architecte vivoit du tems d'Auguste, dont il étoit l'ingénieur, & composa dix livres d'*architecture*, qu'il dédia à ce Prince.

L'auteur de l'article de l'édition de Paris, dit que le peu d'ordre, l'obscurité, & le mélange de Latin & de Grec qui se trouve répandu dans son ouvrage, a donné occasion à plusieurs architectes, du nombre desquels sont Philander, Barbaro, &c. d'y ajoûter des notes; mais de toutes celles qui ont été faites, celles de Perrault, homme de lettres & savant architecte, sont celles qui font le plus d'honneur aux commentateurs de Vitruve.

Le célebre Palladio lui donne les plus grands éloges, & dit que les mesures qu'il a prises dans les ruines de l'ancienne Rome, s'accordent parfaitement avec ce qu'en a dit ce grand homme. Et que par ce moyen il est parvenu à l'intelligence de plusieurs de ces passages qui passent pour très-difficiles.

Ceux qui ont écrit sur l'*architecture* depuis cet auteur, sont, Leon Baptiste Alberti, qui publia dix livres d'*architecture* à l'imitation de Vitruve, mais où la doctrine des ordres est peu exacte; Sébastien Serlio en donna aussi un, & suivit de plus près les préceptes de Vitruve; Palladio, Philibert de l'Orme, & Barozzi de Vignole en donnerent aussi; Daviler a fait des notes fort utiles sur ce dernier. On peut encore ranger au nombre des ouvrages célebres sur l'*architecture*, l'Idée universelle de cet art, par Vincent Scamozzi; le Parallele de l'ancienne *architecture* avec la moderne, par M. de Cambray; le Cours d'*architecture* de François Blondel, Professeur & Directeur de l'*Académie Royale d'architecture*, qui peut être regardé comme une collection de ce que les meilleurs auteurs ont écrit sur les cinq ordres; l'*Architecture* de Goldman, qui a montré combien il étoit aisé d'arriver au degré de perfection dans l'art de bâtir, par le secours de certains instrumens dont il est l'inventeur; celle de Wooton réduite en démonstration par Wolfius, à qui nous avons l'obligation ainsi qu'à F. Blondel, d'avoir appliqué à l'*architecture* les démonstrations mathématiques.

Depuis les auteurs dont nous venons de parler, plusieurs architectes François ont aussi traité de l'*architecture*, tels que M. Perrault qui a donné les cinq ordres avec des additions sur Vitruve, & des observations fort intéressantes; le P. Dairan a donné un excellent traité de la coupe des pierres, que la Rue architecte du Roi a commenté, éclairci & rendu utile à la pratique; M. Fraizier a donné la théorie de cet art presqu'inconnue avant lui. M. Boffrerot a donné ses œuvres dans lesquelles il a montré son érudition, & son expérience dans l'*architecture*; M. Briseux a aussi donné un traité sur la distribution & la décoration des maisons de campagne: & Daviler à non-seulement commenté Vignole, mais a donné un traité d'*architecture* fort estimé, augmenté par le Blond, dont on a un excellent traité du Jardinage, & depuis par J. F. Blondel Professeur d'*architecture*, dont on a aussi un traité de la

distance & de la décoration des édifices, sans oublier Bullet, le Muet, Bosse du Cerceau, S. Savot, &c. qui ont aussi donné quelques ouvrages sur l'*architecture*.

Le terme d'*architecture* reçoit encore plusieurs significations, selon la maniere dont on le met en usage, c'est-à-dire, qu'on appelle *architecture* en perspective, celle dont les parties sont de différentes proportions, & diminuées à raison de leurs distances pour en faire paroître l'ordonnance en général plus grande ou plus éloignée qu'elle ne l'est réellement, tel qu'on voit exécuté le fameux escalier du Vatican, bâti sous le Pontificat d'Alexandre VII. sur les desseins du cavalier Bernin. On appelle aussi *architecture* feinte, celle qui a pour objet de représenter tous les plans, saillies & reliefs d'une *architecture* réelle par le seul secours du coloris, tels qu'on en voit dans quelques frontispices d'Italie, & aux douze pavillons du Château de Marli, ou bien celle qui concerne les décorations de théâtres, ou des arcs de triomphes, peinte sur toile ou sur bois, géométralement ou en perspective, à l'occasion des entrées ou fêtes publiques, ou bien pour les pompes funebres, feux d'artifices, &c.

ARCHITECTURE HYDRAULIQUE, (N), c'est l'art de conduire & de ménager les eaux pour l'utilité ou pour le plaisir de l'homme; ou si l'on veut l'art de construire les machines propres à produire ces effets.

L'eau peut être d'une grande utilité aux hommes; elle peut aussi leur nuire; on n'en a que trop d'exemples: sa pesanteur & son mouvement, qui peut être augmenté ou diminué, la rendent une puissance capable de surmonter les plus grands poids. En mettant à profit ces deux qualités & la force qui en résulte, on a inventé différentes machines, au moyen desquelles on peut épargner une infinité de bras qu'on occupe utilement ailleurs. On s'en est aussi servi pour la sûreté des Places de guerre, en rendant leur approche plus difficile à l'ennemi, & pour faciliter la navigation dans des endroits ou l'on n'auroit pas pu naviger; si l'on n'avoit employé les secours de l'art.

La propriété qu'elle a de mettre toutes les parties de sa surface de niveau, ensorte qu'elles soient toutes à une égale distance du centre de la terre; la rapidité avec laquelle son mouvement est accéléré dans les descentes, fait qu'elle entraîne si elle n'est retenue, tout ce qui s'oppose à son passage; il importe par cette raison très-fort de la contenir dans certaines bornes.

D'un autre côté, quand certaines eaux sont conduites sur les terres avec ménagement, elles peuvent les fertiliser à un grand degré; on ne l'ignore nulle part & peut être moins dans la Suisse qu'ailleurs. On l'a su dans tous les tems; l'ancienne Egypte & la moderne ont profité de la crue du Nil pour féconder leurs campagnes, qui sans cela seroient très-stériles, & qui avec ce secours deviennent les plus fertiles de l'univers.

Mais l'eau ne monte jamais d'elle-même, si le lit de la riviere où elle coule, ou la surface de l'étang qui la renferme, est plus basse que le lieu où on voudroit la conduire. Elle n'y montera point si l'on ne surmonte son poids qui la fait descendre, & si on ne réprime sa mobilité qui la fait échapper à l'action de la puissance qu'on voudroit employer pour l'y élever.

L'industrie humaine a pu vaincre ces difficultés; elle est venue à bout de contenir l'eau dans les bornes qu'on a jugé à propos de lui assigner, & l'on a inventé des machines de différentes especes pour tirer un parti avantageux de son poids & de sa mobilité. L'art de les imaginer, de les construire, de les employer, d'en calculer les forces & de les augmenter ou diminuer dans le degré nécessaire, pour produire les effets auxquels on les destine, est ce qu'on nomme *architecture hydraulique*.

Les machines qu'elle a produites sont en trop grand nombre, pour permettre d'en

donner une énumération complette. Il suffira pour mon but d'en indiquer quelques exemples. Il n'en est guere de plus digne d'attention que les moulins à eau, à cause de leur utilité, quoiqu'à force d'être communs & à cause de leur simplicité on daigne à peine en étudier le méchanisme. Ils ont été long-tems inconnus, ce n'est, dit-on, que dans le VIe siecle, que l'usage s'en est introduit. Belidor *architecture hydraulique* Lib. II. Cette machine épargne une infinité de bras & permet de les occuper à d'autres travaux utiles, en même tems qu'elle délivre les hommes d'une fatigue rebutante, autrefois réservée aux esclaves qu'on ne croyoit pas de pouvoir punir plus sévérement, qu'en leur imposant la tâche de faire ce que les moulins font aujourd'hui, sans qu'il en coûte d'autre peine qu'un peu d'attention à un ouvrier intelligent, qui peut à l'aide de cette machine faire plus d'ouvrage dans un jour, que plusieurs hommes robustes ne pourroient faire d'une semaine. Tels sont encore les moulins à scier, les forges à eau, ou les martinets & quantité d'autres que je pourrois nommer. Voyez ces mots.

Dans les exemples qu'on vient d'alléguer, l'eau est la force motrice. Il est d'autres machines qui élevent les eaux & les font monter au dessus du niveau de leur lit, à l'aide de quelques agens différens d'elle. Tels sont les syphons, les pompes aspirantes, &c. dans lesquelles la pression de l'atmosphere est la cause de leur élévation, elle agit par-tout si l'on ne s'y oppose; il n'est question que d'empêcher qu'elle n'agisse d'une maniere qui en arrêteroit l'effet, si l'on n'avoit soin de prévenir son action en ce sens. Dans les pompes à feu on emploie l'usage des bras, il y en a où l'on met en usage la force des vents; tels sont ces moulins si communs dans les Provinces-Unies, à l'aide desquels on desséche les terres inondées; dans d'autres le feu est le principal moteur, comme dans la célebre machine à feu, que les Anglois ont inventée pour élever les eaux des mines. Nous nous réservons pour un plus grand détail aux articles *pompes*, *syphon*, *machines hydrauliques*.

Comme c'est sur l'eau que se déploie la force de ces machines, on peut par cette raison les rapporter à l'*architecture hydraulique*. Mais les machines qui en font particuliérement l'objet sont celles où l'eau est élevée par la seule force de l'eau. On ne peut rien indiquer de plus célebre en ce genre que la fameuse machine de Marly. Une chûte d'eau de trois pieds ménagée dans le lit de la Seine, fait tourner quatorze roues; ces roues font travailler quantité de pompes qui font monter l'eau jusqu'au sommet d'une montagne, à la hauteur de cinq cens & deux pieds au dessus de la surface de la riviere, qui fournit l'eau que la machine éleve. Voyez son développement au mot *machine hydraulique*.

Ce même art qui a des utilités si réelles, peut servir aussi à recréer les spectateurs, en leur offrant des machines dont tout l'usage se réduit à divertir & à faire admirer le génie de l'inventeur. On pourroit mettre dans ce nombre, les fontaines de Hero qui font monter l'eau considérablement plus haut que la surface du réservoir d'où elles sortent. *v.* FONTAINE ARTIFICIELLE.

L'*architecture hydraulique* apprend aussi les moyens de se préserver des inconvéniens auxquels on est exposé par les inondations. Elle enseigne la façon de construire des écluses, des levées ou digues pour contenir les rivieres dans leurs bords. Quoique la simple expérience ait indiqué l'usage de ces moyens jusqu'à un certain degré, presqu'à tous ceux que leur emplacement expose à des inconvéniens de cette nature, cependant il y a une grande différence entre l'ouvrage de personnes que le simple bon sens dirige, & le travail d'un homme éclairé, versé dans toutes les sciences qui intéressent l'art dont nous parlons, comme celles de la physique, & en particulier des loix du mouvement, de la méchanique, de l'hydrostatique, de l'hy-

draulique, de la géométrie & du calcul. Toutes ces sciences sont d'un grand usage dans l'*architecture hydraulique*, & elle en suppose la connoissance. (T. D. G.)

ARCHITECTURE HYDRAULIQUE NAVALE, (N), *Math.*, c'est l'art de construire les vaisseaux. C'est un problème qu'on n'a pas encore résolu, si l'art de construire les vaisseaux a été connu avant le déluge. Il est cependant certain que les premiers bâtimens de mer n'étoient que des radeaux, c'est-à-dire, des poutres jointes ensemble & couvertes de planches, que des animaux trainoient le long du rivage, & qu'on faisoit voguer avec de longues perches, connues aujourd'hui des marins sous le nom de *gaffes*, voyez ce mot; que ces radeaux changerent insensiblement de forme, & qu'on vint enfin à bout de faire de petites barques. Les premieres furent de joncs: on se servit ensuite de roseaux. On en a vu même d'un seul roseau, parce que dans ce tems-là il y avoit des pieces de roseaux, appellés *cannes*, d'une grosseur si extraordinaire, qu'en les coupant d'un nœud à l'autre, & en les divisant en deux, on avoit des petites barques toutes faites. Je crois plutôt que ces prétendus roseaux n'étoient que des troncs d'arbres. Les Grecs appellerent les barques *monoxyles*. Après tous ces essais, on s'hasarda à faire un navire: les habitans de l'Inde & ceux de l'Ethyopie se servirent de planches qu'ils assemblerent avec des liens, & fabriquerent une espece de navire qui avoit la forme d'un monoxyle. Cette forme n'étoit pas fort propre pour le sillage. C'est aussi ce qu'on reconnut; & comme on manquoit de principes, on s'avisa de prendre pour modele les oiseaux & les poissons, parce que les premiers fendent l'air, & que les poissons se meuvent dans l'eau. Ces derniers eurent bientôt la préférence, comme cela devoit être. En les copiant on forma une poupe & une proue. La proue représentoit la tête du poisson, & la poupe en étoit la queue; de sorte que le premier navire étoit presque un poisson de bois. Pour le faire siller, on se servit des mêmes moyens que le poisson emploie pour fendre les eaux. Comme sa queue est mouvante & qu'elle sert à le faire tourner, on ajoûta à la poupe du navire une piece de bois mobile, pour imiter ce mouvement. On mit encore d'autres pieces de bois aux côtés, aussi mobiles, afin de le faire siller, parce qu'on savoit que les nageoires servoient au poisson à fendre l'eau. On eut ainsi un gouvernail & des rames.

Cette invention parut si heureuse, qu'on ne s'attacha pendant long-tems qu'à la décorer. On mit tantôt à la proue, tantôt à la poupe la figure d'un animal, & quelquefois d'une Divinité, avec des ornemens particuliers. On changea ainsi insensiblement la figure du premier navire, & cette figure disparut entiérement, lorsqu'on songea à mettre les bâtimens de mer sous la protection des Dieux. On changea la poupe de la figure du Dieu tutelaire. C'étoit une espece de dédicace qu'on faisoit ainsi.

Lucien a fait la description d'un de ces navires, qui pourra donner une idée des autres. Il avoit, dit-il, cent vingt coudées de long, vingt-neuf de hauteur, & trente de largeur. La poupe s'élevoit en rond & portoit au sommet un oiseau d'or. Il avoit à la proue une avance chargée de la figure d'Isis. C'étoit la Déesse tutelaire.

Dans la naissance de l'*architecture navale*, on n'avoit point de plus grands navires; mais à mesure que la navigation prit faveur, on en construisit de plus considérables. D'abord Ptolomée Philadelphe, Roi d'Egypte, s'étoit attaché à faire construire un grand nombre de navires. Il en avoit dans ses Ports plus de trois mille, divisés en bâtimens de charge & en navires de guerre appellés *Liburnes*. Ce ne fut pas-là l'ambition de son petit-fils, surnommé Philopator. Il crut se distinguer, en en faisant construire un qui étoit plutôt une maison flottante qu'un bâtiment de mer. Elle avoit deux cens quatre-vingts coudées

de longueur, trente-huit de largeur & quarante de hauteur ; ce qui forme quatre cens vingts pieds de long sur cinquante-sept de large. La poupe avoit cinquante-trois coudées d'élévation. Toute la hauteur étoit divisée en douze étages ou ponts. Elle avoit quarante rangs de rames de trente-huit coudées, deux gouvernails, & elle étoit décorée avec des tyrses, de feuilles de lierre, de figures d'animaux de douze coudées de haut. Son équipage étoit composé de trois mille rameurs, autant de soldats & de quatre cens matelots.

Quelque prodigieux que cela soit, ce n'étoit encore qu'un essai. Un plus grand projet occupa bientôt Philopator; ce fut de faire un palais sur l'eau; car on ne peut pas appeller vaisseau, le bâtiment que je vais décrire.

Il avoit six cens pieds de long, & quatre-vingt-cinq de large, & sa poupe étoit double. Une magnifique maison occupoit le milieu de cet espace. Elle étoit construite avec du bois de cyprès & de cedre. Ses appartemens se communiquoient par vingt portes d'un bois rare, enrichies d'ornemens en yvoire. Les salles à manger étoient richement meublées, de même que les chambres. L'art le plus recherché & le bois le plus précieux formoient leurs lambris. Des colonnes d'ordre Corinthien dont les architraves étoient d'yvoire décoroient l'extérieur de cette maison. Elle étoit en quelque sorte adossée à un Temple superbe dédié à Venus; au milieu duquel on voyoit la statue en marbre de cette Déesse. Et autour de ces deux édifices régnoit une double promenade de dix arpens de longueur. Ce vaisseau fut nommé *Talamega*, ou *Navis Talamifera*, parce qu'il contenoit beaucoup de chambres & de lits.

Athénée, qui a décrit ainsi ce bâtiment, dit qu'il silloit par le moyen d'un mât de soixante-dix coudées; que les cordages qui le soutenoient étoient de pourpre, & que la voile étoit de fin lin. Cela suppose qu'on avoit inventé le mât & la voile. On ne sait point l'origine de cette invention. On a bien écrit qu'on doit la voile à Dédale, à Eole, ou à Icare; mais rien n'est plus fabuleux. On a dit quelque chose de plus vraisemblable. Il restoit à en marquer l'époque, & c'est ce qu'on n'a pu assigner. Abandonnons ce point d'histoire, & suivons le fil des progrès de la construction des vaisseaux.

A l'exemple de Philopator, le Roi Hieron voulut avoir un grand navire; il en demanda le plan à Archimede, & en confia l'exécution à Architas Corinthien ; mais ce dernier ne permit pas qu'Archimede employât ses lumieres aux progres de l'*architecture navale*; aussi la construction des vaisseaux fut long-tems abandonnée à la routine. On établit dans ce même tems, par principe, que les proues aigues & les poupes étroites contribuoient beaucoup à un bon sillage ; que les façons des navires destinés à ranger les côtes, ou à passer sur les vases, devoient être plates ; qu'il falloit qu'elles fussent aigues lorsqu'ils étoient destinés à tenir la mer, & que le mât, qui porte la voile, devoit être aussi long que le vaisseau.

Ces regles étoient assez bonnes, & l'expérience avoit bien servi les anciens. Il n'y a que la longueur du mât qui paroisse avoir été déterminée au hasard, car les raisonnemens des Philosophes de ce tems-là sur la force du mât, n'étoient pas seulement faux, mais ils ne conduisoient point encore à cette conséquence, que la longueur du mât devoit être égale à celle du vaisseau. Aristote & ses disciples vouloient que le point d'appui du mât fût à son pied. C'étoit une erreur, comme le fit voir long-tems après Baldus, qui lui substitua une explication défectueuse. Il prétendit que le mât est un levier angulaire, dont la force augmente proportionnellement à l'excès de la longueur du mât sur la demi-longueur du vaisseau. Baldus vivoit dans le dernier siecle. Dans ce tems un marin, nommé Pierre Hanze de Horne, voulut prescrire une nouvelle construction. Jusques-

ques-là l'art de bâtir des vaisseaux n'avoit fait aucun progrès, & l'on en étoit, à la fin du quinzieme siecle, aussi avancé que dans les tems des Grecs. Les Carthaginois & les Romains n'avoient que des galeres, qui ne valoient pas mieux que les navires des Grecs. Ils ne s'attachoient qu'à multiplier le nombre de leurs bâtimens de mer. Les flottes des Grecs étoient composées de cinq mille navires. Celles des Romains étoient ordinairement de sept cens. Les vaisseaux étoient un peu plus considérables; mais c'étoit toujours la même construction, sans des progrès sensibles.

Dans le treizieme siecle, on composoit les flottes de près de deux mille vaisseaux. Celle de Philippe-Auguste, en 1218, étoit de mille. En 1248, Louis IX, ou Saint Louis, avoit une armée navale de dix-huit cens vaisseaux. On voyoit, il est vrai, plusieurs mâts à ces bâtimens; mais leur forme ne différoit guere de ceux des Romains. Enfin, pour juger de l'état de l'*architecture navale* de ces tems, il suffit d'examiner le projet de Pierre de Horne, que je viens de citer.

Ce marin croyoit avoir trouvé le secret de la construction, en copiant l'arche de Noé; parce que cette arche étoit l'ouvrage de Dieu. Elle avoit pourtant la forme d'un parallelepipede, qui n'est point celle qui convient au sillage. Aussi l'exécution répondit parfaitement à cette idée. De Horne bâtit une maison flottante, qu'il n'étoit pas aisé de faire mouvoir.

On fit jusqu'en 1681 des essais aussi ridicules; de façon que les marins rebutés par leur peu de succès, avouerent qu'ils ne savoient pas *ce que veut la mer*. Cela passa en axiome. Les constructeurs le citoient pour couvrir leur ignorance. Ils fermoient par-là la bouche aux avis que les Mathématiciens pouvoient leur donner. Il fallut que l'autorité s'en mêlât afin de leur faire entendre raison.

Louis XIV. crut qu'il devoit y avoir un art de construire les vaisseaux. Les Officiers & les Mathématiciens s'en occuperent, sans en excepter Newton. Ce grand Géometre résolut ce problême, *déterminer le solide de moindre résistance*, ou, autrement, *déterminer la figure la plus propre à un prompt sillage*. Newton supposoit que le vaisseau se mouvoit selon une direction parallele à l'horison. C'étoit une supposition fausse, le vaisseau ne faisant route qu'en suivant une direction oblique. Le P. Pardies, le chevalier Rénaud, Hughens, Guinée, Parent, & Bernouilli résolurent aussi quelques problêmes particuliers, sans faire attention à cette obliquité de direction. M. Varignon est le premier qui a cherché à en connoître la loi. Ayant été chargé en 1720, avec M. de Mairan, de donner une méthode de jauger les vaisseaux, il eut quelques nouvelles idées sur leur mâture. C'étoit de prévenir l'inclinaison du vaisseau. A cette fin il composa un bel Ouvrage qu'on a trouvé parmi ses papiers après sa mort, qui fut alors remis entre les mains de son Libraire, lequel le donna à un Mathématicien, qui a bien su en faire son profit & celui du public. Dans cet ouvrage, il assignoit au mât une hauteur telle, que l'effort de l'eau sur la proue, se réunissant avec la direction de la force du vent sur les voiles, se décomposoit de façon que ces deux forces dégénéroient en une troisieme, qui souleveroit le vaisseau.

Dans ce tems-là, l'Académie des Sciences de Paris, proposa pour le prix de l'année 1726, de déterminer la meilleure maniere de mâter les vaisseaux. M. Bouguer, Hydrographe du Roi au Croisic, envoya pour concours à l'Académie une piece dans laquelle il établit pour principe que l'hypomodion du mât doit être au centre de gravité du vaisseau. On a fait voir que ce principe est faux, que le point d'appui du mât est un centre spontané de rotation; & ce qu'on a assez bien démontré. Le grand Bernouilli l'a pensé de même. M. Bouguer a ensuite composé un ouvrage considérable sur la construction des vaisseaux, qui a pour

titre : *Traité du navire, de sa construction, & de ses mouvemens* ; mais comme il a adopté le même principe, sa théorie est absolument fausse. Cela est assez connu. Je m'arrêterai à un livre qui l'est moins, & qui a paru presqu'en même tems que celui de M. Bouguer. Il est du célebre M. Euler. Son titre est : *Scientia navalis, seu Tractatus de construendis ac dirigendis navibus : Pars prior complectens theoriam universam corporum aquæ innatantium : Pars posterior in quâ rationes ac præcepta navium construendarum & gubernandarum fusius exponuntur*. Il est en deux volumes *in*-4°, & il contient une théorie savante de l'art de la construction des vaisseaux. On verra avec plaisir l'exposition de cette théorie, qui est le dernier effort que les Mathématiciens ont fait voir pour perfectionner l'*architecture navale*.

Dans la science du vaisseau, il y a deux points à concilier. Ces points sont sa stabilité & son mouvement. Une grande stabilité & un grand mouvement ; voilà le secret d'une construction parfaite. Pour le découvrir, M. Euler commence par distinguer trois sections dans le vaisseau, une horisontale & deux verticales, dont la premiere est de proue à poupe, & la seconde de stribord à basbord, c'est-à-dire de droite à gauche. La figure de ces sections ou des courbes, qui les terminent, est donc subordonnée à la stabilité du vaisseau. Par *stabilité*, on entend une situation de vaisseau, telle qu'il résiste, le plus qu'il est possible, à l'effort qu'on pourroit faire pour l'incliner, & que parvenu enfin à cet état, il se redresse promptement. Cet effet dépend en partie de la distance du centre de gravité du navire à l'égard de celui de la carene, & en partie de la grandeur de sa section horisontale. Afin que le vaisseau soit dans un parfait équilibre, il faut que les deux premiers centres soient dans la même verticale, & la raison de cela est bien simple. Lorsqu'on met un vaisseau à l'eau, il s'y enfonce jusqu'à ce qu'il déplace un volume de ce liquide égal à son poids. La poussée verticale de l'eau, réunie au centre de la carene, ou de la partie submergée du navire, en soutient alors la charge. Il y a là deux forces, celle de la gravité du vaisseau, qui s'exerce de haut en bas, & celle de l'eau, qui, au contraire, pousse de bas en haut. Comme ces deux efforts sont égaux, ils se détruisent réciproquement ; & pour que cette destruction soit parfaite, il est nécessaire qu'ils s'exercent dans la même verticale. Voilà pourquoi ces deux centres doivent être dans cette ligne.

Là-dessus M. Euler fait voir qu'il y a dix formes de vaisseau où ces centres se trouvent naturellement situés. Parmi ces formes, celle de l'arche de Noé tient le premier rang, parce qu'étant un parallelepipede, le centre de gravité de chaque tranche horisontale est dans la verticale du centre de gravité de ce solide. Il suit de-là qu'un vaisseau dont la proue & la poupe sont égales, est dans un parfait équilibre.

Ce n'est pas encore tout : suivant que le centre de gravité & celui de la carene sont distans l'un de l'autre sur cette ligne verticale, le vaisseau a plus ou moins de stabilité. S'il est chargé de telle sorte que le centre de gravité soit le plus bas qu'il est possible, en mettant toute la charge au fond du cale, la stabilité est très-considérable. Eleve-t-on le centre de la carène ? on a le même effet. Et il se manifeste encore, lorsqu'on donne largeur à la section horisontale de cette même carene. En effet, dans les deux premiers cas, la poussée de l'eau a un grand moment pour rappeller l'équilibre ; parce que le bras du levier est plus long, ayant le centre de son mouvement dans le centre de gravité du vaisseau. A l'égard du dernier cas, les parties du vaisseau qui résistent à l'inclinaison, ont de même un grand mouvement lorsqu'elles sont plus éloignées du centre du mouvement, que quand elles le sont moins.

Ces regles sont démontrées. Il ne faudroit cependant pas les suivre à la

rigueur. Les circonstances doivent en tempérer la sévérité. M. Euler n'en avertit cependant pas : c'est une absence. Il seroit dangereux, par exemple, de donner trop de force à la poussée de l'eau, qui en redressant le navire, lui feroit faire des roulis très-violens. Les roulis s'accéléreroient, & il n'en faudroit pas davantage pour faire capot. On doit ici prendre garde à la force du vent, & au port des voiles, avant que de régler la stabilité du vaisseau.

Ce savant est plus attentif sur la trop grande section de la carene. Il convient dans la suite qu'elle ne seroit pas avantageuse pour le sillage. Néanmoins il calcule l'effort que chaque partie du vaisseau prise dans le sens de sa largeur, fait pour le remettre en son premier état lorsqu'on l'a incliné. Cela le conduit à la recherche du centre d'oscillation du navire, & il trouve la longueur du pendule simple, dont les oscillations sont isochrones à celles du vaisseau, en divisant l'angle de son inclinaison par la force qui le fait osciller. D'où M. Euler conclut que cette longueur est égale au moment de l'inertie du vaisseau, eu égard à l'axe d'oscillation, divisé par la stabilité de sa figure relativement à ce même axe.

Après avoir bien constaté les regles de la stabilité du vaisseau, cet illustre Auteur considere cette sorte de machine en mouvement. Le corps éprouve en cet état une résistance qui s'exerce suivant trois différentes directions. La premiere est horisontale & parallele à la quille. La seconde est aussi horisontale, mais perpendiculaire à celle-ci. Et la troisieme est verticale & exerce son effort de bas en haut. Celles-là s'opposent à la course du vaisseau, & celle-ci à son inclinaison. Le vent agissant sur un endroit éloigné du corps du navire, je veux dire sur les mâts, travaille à le faire incliner ; & il le renverseroit, si la poussée verticale de l'eau ne s'opposoit à cette inclinaison.

A cette force, M. Euler en joint une autre : c'est celle de l'eau sur la proue, qui agit selon une direction perpendiculaire à cette partie du navire. Si cette direction est opposée à l'effort du vent sur les voiles, il n'y aura point du tout d'inclinaison. Persuadé que c'est-là un grand avantage, ce grand Géometre veut qu'on donne à la proue une figure telle que la direction de la résistance de l'eau qu'elle éprouve, passe par le centre de l'effort du vent sur les voiles. Cela étant, on peut augmenter à volonté la surface des voiles sans craindre l'inclinaison. Dans toute cette partie, M. Euler tache de donner des moyens de maintenir le vaisseau dans l'équilibre & de l'y rendre stable. Mais cette situation est-elle celle qui convient à un parfait sillage ? Le vaisseau ainsi serré & contraint, sera-t-il mis plus aisément en mouvement ? il seroit aisé de démontrer le contraire. M. Euler n'a pas fait attention que le vaisseau ne sille que dans une situation inclinée, parce que l'effort du vent sur les voiles le tient dans cette situation.

Le vaisseau est néanmoins en mouvement. La force du vent, qui agit sur le mât par le moyen des voiles, est connue en général. Pour la réduire à sa juste valeur, il ne reste qu'à déterminer la surface des voiles & la vitesse du vent. La surface des voiles est donnée. A l'égard du vent, M. Euler a inventé un anémometre ingénieux qui marque la force du vent & l'espace qu'il parcourt en une minute. Cette idée n'est pas nouvelle, mais l'exécution est très-ingénieuse.

L'auteur procede ensuite à l'examen du mouvement du navire. Ce mouvement est ou parallele à la quille ou oblique. Le mouvement parallele a lieu lorsque les voiles sont situées perpendiculairement à la quille. Et dans le mouvement oblique, la direction de leur effort s'en écarte. Quand le vaisseau est parvenu à la fin de l'accélération à un mouvement uniforme, la résistance de l'eau qu'il éprouve, est égale à l'effort du vent sur les voiles. Alors le vaisseau sille avec cette vitesse acquise. Il ne s'agit donc

que de déterminer cette résistance, pour la rendre la moindre qu'il est possible. C'est ce que fait M. Euler, en donnant la figure de la proue de moindre résistance.

L'examen de la course oblique & ses loix ne sont pas si simples. Il se fait dans ce cas deux efforts sur la proue au tour de la ligne de la force mouvante, qui ne partage pas d'abord la résistance de l'eau sur cette partie du navire. Cela n'arrive que quand la direction de la résistance ne forme qu'une même ligne avec celle de la force mouvante. Ce problème de la course oblique du navire est assez connu. *v.* MARINE, VAISSEAU. (D. F.)

ARCHITIS, *Myth.* On adoroit Venus au mont Liban, sous ce nom : elle y étoit représentée dans l'affliction que lui cause la nouvelle de la blessure d'Adonis; la tête appuyée sur la main gauche, & couverte d'un voile, de dessous lequel on croyoit voir couler ses larmes.

ARCHITRAVE, f. f., *Architecture*, du grec ἄρχων, *principal*, & du latin *trabs*, une poutre; on le nomme aussi *épistyle* du latin *epistylium*, fait du grec ἐπί, *sur*, & στύλος, *colonne.* Sous ce nom on entend la principale poutre ou poitrail qui porte horisontalement sur des colonnes, & qui fait une des trois parties d'un entablement. *v.* ENTABLEMENT. Comme les anciens donnoient peu d'espace à leur entre-colonne, leur *architrave* étoit d'une seule piece qu'ils nommoient *sommier.* Nos Architectes modernes, qui ont mis en usage les colonnes accouplées, ont donné plus d'espace à leurs grands entre-colonnemens, & ont fait leur *architrave* de plusieurs claveaux, tels qu'on le remarque aux grand & petit entre-colonement du péristyle du Louvre, au Val-de-Grace, aux Invalides, &c.

Les *architraves* sont ornées de moulures nommées *plates-bandes*, parce qu'elles ont un peu de saillie les unes sur les autres. Ces plates-bandes doivent être en plus ou moins grande quantité, selon que ces *architraves* appartiennent à des ordres rustique, solide, moyen ou délicat. *v.* ORDRE.

Il est des *architraves* mutilées, c'est-à-dire, dont les moulures sont arasées ou retranchées pour recevoir une inscription, tel qu'on le remarque au péristyle de la Sorbonne du côté de la cour; cette licence est vicieuse, ces inscriptions pouvant être mises dans la frise, qui doit toujours être lice. *v.* FRISE.

Il est aussi des *architraves* qu'on nomme *coupées*, parce qu'elles sont interrompues dans l'espace de quelque entre-pilastre, *v.* PILASTRE, afin de laisser monter les croisées jusques dans la frise, tel qu'on peut le remarquer à la façade des Tuileries, dans les ailes qui sont décorées de pilastres d'ordre composite : mais cette pratique est tout-à-fait contraire au principe de la bonne architecture, & ne doit être suivie par aucun architecte, malgré le nombre prodigieux d'exemples qu'on remarque de cette licence dans la plûpart de nos édifices.

ARCHITRAVE, f. f., *épistyle*; c'est, en *Marine*, une piece de bois mise sur des colonnes, au lieu d'arcades, qui est la premiere & la principale, & qui soûtient les autres; au dessous de la plus basse frise de l'arcasse, qui sert de base aux termes, il y a une *architrave* qui, dans un vaisseau de 134 pieds de longueur de l'étrave à l'étambord, doit avoir deux pieds de largeur & quatre pouces & demi d'épaisseur. Voyez les *Pl. de Marine, fig.6.* l'*architrave* marqué F F.

ARCHITRÉSORIER, f. masc., *Hist. Mod.*, ou grand trésorier de l'Empire, dignité dont est revêtu l'électeur Palatin. Cette dignité fut créée avec le huitieme électorat en faveur du Prince Palatin du Rhin : mais Frédéric V. ayant été dépossédé de son électorat par l'Empereur Ferdinand II. après la bataille de Prague, sa charge fut donnée à l'Electeur de Baviere : mais elle a été rendue à la maison Palatine lorsqu'elle est rentrée en possession d'une partie de ses Etats par le traité de Westphalie. Au commencement de ce siecle, l'Empereur Joseph

ayant mis l'Electeur de Baviere au ban de l'Empire, le priva de son Electorat & de sa charge de grand-maitre d'hôtel, qu'il donna à l'Electeur Palatin, & revêtit de celle de grand tréforier l'Electeur d'Hanovre, qui fonde d'ailleurs son droit à cette charge sur ce qu'il descend de Fréderic V. Mais la maison de Baviere ayant été rétablie dans ses Etats & dans ses droits, le Palatin conteste à l'Electeur d'Hanovre le titre de grand tréforier, d'autant plus que celui-ci ne le tient qu'en vertu d'une disposition particuliere de l'Empereur Joseph, qui n'est point confirmée par la décision du corps Germanique. Quoi qu'il en soit de ces droits, une des principales fonctions de l'*archi-tréforier* de l'Empire, le jour du couronnement de l'Empereur, est de monter à cheval & de répandre des pieces d'or & d'argent au peuple dans la place publique. Heiss. *Hist. de l'Empire.*

ARCHITRICLINUS, (N), f. m., *Ant. Hist. Sacr.*, nom donné dans l'Evangile, *Joh.* II. 8. 9. au maître d'hôtel, qui étoit chargé du soin ou de l'ordonnance des noces de Cana. Ce mot est tiré de ἄρχων & de τρικλίνιον, c'est-à-dire, une chambre à manger où l'on pouvoit disposer trois lits, selon la coûtume des anciens. *Leigh. Crit. Sacr.* (C. C.)

ARCHITRIOMPHANTE, (N), f. f., *Fleur*, désigne un œillet à fond blanc, nuancé de couleur de pourpre.

ARCHIVES, f. f., *Hist. Mod.*, se dit d'anciens titres ou chartres qui contiennent les droits, prétentions, privileges & prérogatives d'une maison, d'une ville, d'un royaume. Il se dit aussi du lieu où l'on garde ces titres ou chartres. Ce mot vient du Latin, *arca*, coffre, ou du Grec ἀρχεῖον, dont Suidas se sert pour signifier la même chose: on trouve dans quelques auteurs Latins *archarium*. On dit les *archives* d'un college, d'un monastere. Les *archives* des Romains étoient conservées dans le temple de Saturne. Dans le Code on trouve qu'*archivum publicum vel armarium* étoit le lieu *ubi acta & libri exponebantur.* Cod. *de fid. instrum. auth. ad hæc XXX. quæst. j.*

ARCHIVES, (N), *Anc. Hist. Eccl.* On donnoit ce nom à une matricule dans laquelle on inscrivoit le nom de chaque Evêque, & le tems de sa consécration. Il devoit y en avoir une dans l'Eglise du Patriarche, & dans celle du Métropolitain. *Concil. Milev. in cod afric. c. 86.* Bingham. L. II. c. 16. (C.C.)

ARCHIVIOLE, f. f., *Luth. & Musiq.*, espece de clavecin qui n'est presque d'aucun usage, auquel on a adapté un jeu de vielle qu'on accorde avec le clavecin, & qu'on fait aller par le moyen d'une roue & d'une manivelle.

ARCHIVISTE, f. m., garde des archives. *v.* ARCHIVES.

ARCHIVOLEUR, f. m., *Hist. Anc.*, chef ou capitaine des filous. Si l'on en croit Diodore de Sicile, les voleurs Egyptiens observoient cette coûtume: ils se faisoient inscrire par le chef de leur bande, en promettant de lui apporter sur le champ & avec la plus exacte fidélité, ce qu'ils auroient dérobé; afin que quiconque auroit perdu quelque chose, pût en écrire à ce capitaine, en lui marquant le lieu, l'heure & le jour auquel il avoit perdu ce qu'il cherchoit, qui lui étoit restitué à condition d'abandonner au voleur pour sa peine la quatrieme partie de la chose qu'on redemandoit.

ARCHIVOLTE, f. m., du Latin *arcus volutus*, arc contourné. Sous ce nom l'on entend le bandeau ou chambranle, *v.* CHAMBRANLE, qui regne autour d'une arcade plein cintre, & qui vient se terminer sur les impostes. *v.* IMPOSTE. Les moulures de ces *archivoltes* imitent celles des architraves, & doivent être ornées à raison de la richesse ou de la simplicité des ordres. On appelle *archivolte retourné*, celui qui retourne horisontalement sur l'imposte, comme au château de Clagny & à celui de Val, proche Saint-Germain-en-Laye: mais cette maniere est pesante & ne doit convenir que dans une ordonnance d'architecture rustique. On appelle *archivolte rustique*, celui dont les moulures sont fort

ſimples, & ſont interrompues par des boſſages unis ou vermiculés. *v.* BOSSAGE.

ARCHO, LES, *Géog.*, trois petites isles de l'Archipel au ſud ſud-eſt de Patmos, & au ſud ſud-oueſt de Samos.

ARCHON, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Riom en Auvergne, eſt Auteur de l'*Hiſtoire de la Chapelle des Rois de France*, 2 vol. in-4, ouvrage curieux, intéreſſant, & très-peu commun. *Archon* mourut à Rome en 1717.

ARCHONTES, ſ. m. pl., *Hiſt. Anc.*, magiſtrats, préteurs ou gouverneurs de l'ancienne Athenes. Ce nom vient du Grec ἄρχων, au plurier ἄρχοντες, *commandans* ou *princes*. Ils étoient au nombre de neuf, dont le premier étoit l'*archonte* qui donnoit ſon nom à l'année de ſon adminiſtration; le ſecond ſe nommoit le *roi*; le troiſieme, *le polemarque* ou généraliſſime, avec ſix *theſmothetes*. Ces magiſtrats élus par le ſcrutin des feves, étoient obligés de faire preuve devant leur tribu comme ils étoient iſſus du côté paternel & maternel de trois aſcendans citoyens d'Athenes: ils devoient prouver de même leur attachement au culte d'Appollon, protecteur de la patrie, & qu'ils avoient dans leur maiſon un autel conſacré à Jupiter, & par leur reſpect pour leurs parens, faire eſpérer qu'ils en auroient pour leur patrie: il falloit auſſi qu'ils euſſent rempli le tems du ſervice que chaque citoyen devoit à la république; ce qui donnoit des officiers bien préparés, puiſqu'on n'étoit licentié qu'à 40 ans: leur fortune même, dont ils devoient inſtruire ceux qui étoient prépoſés à cette enquête, ſervoit de garant de leur fidélité. Après que les commiſſaires nommés pour cet examen en avoient fait leur rapport, les *archontes* prêtoient ſerment de maintenir les loix, & s'engageoient en cas de contravention de leur part, à envoyer à Delphes une ſtatue du poids de leur corps. Suivant une loi de Solon, ſi l'*archonte* ſe trouvoit pris de vin, il étoit condamné à une forte amende, & même puni de mort. De tels officiers méritoient d'être reſpectés; auſſi étoit-ce un crime d'Etat que de les inſulter. L'information pour le ſecond officier de ce tribunal qui étoit nommé *le roi*, devoit porter qu'il avoit épouſé une vierge & fille d'un citoyen; parce que, dit Démoſthenes, ces deux qualités étoient néceſſaires pour rendre agréables aux dieux les ſacrifices que ce magiſtrat & ſon épouſe étoient obligés d'offrir au nom de toute la république. L'examen de la vie privée des *archontes* étoit très-ſévere, & d'autant plus néceſſaire, qu'au ſortir de leur exercice & après avoir rendu compte de leur adminiſtration, ils entroient de droit dans l'Aréopage.

Ceci regarde principalement les *archontes* décennaux; car cette ſorte de magiſtrature eut ſes révolutions. D'abord dans Athenes les *archontes* ſuccéderent aux rois & furent perpétuels. Medon fut le premier, l'an du monde 2936, & eut douze ſucceſſeurs de ſa race, auxquels on ſubſtitua les *archontes* décennaux qui ne durerent que 70 ans, & qui furent remplacés par des *archontes* annuels. Le premier de ces magiſtrats ſe nommoit proprement *archonte*; on y ajoûtoit l'épithete d'*éponyme*, parce que dans l'année de ſon adminiſtration, toutes les affaires importantes ſe paſſoient en ſon nom. Il avoit ſoin des choſes ſacrées, préſidoit à une eſpece de chambre eccléſiaſtique, où l'on décidoit de tous les démêlés des époux, des peres & des enfans, & les conteſtations formées ſur les teſtamens, les legs, les dots, les ſucceſſions. Il étoit chargé particuliérement des mineurs, tuteurs, curateurs; en général, toutes les affaires civiles étoient portées en premiere inſtance à ſon tribunal. Le deuxieme *archonte* avoit le ſurnom de *roi*; le reſte du culte public & des cérémonies lui étoit confié. Sa fonction principale étoit de préſider à la célébration des fêtes; de terminer les querelles des prêtres & des familles ſacrées; de punir les impiétés & les profanations des myſteres. On inſtruiſoit encore devant lui quelques affaires criminelles & civiles, qu'il déci-

doit ou renvoyoit à d'autres cours. Le *polemarque* veilloit aussi à quelques pratiques de religion : mais son vrai département étoit le militaire, comme le porte son nom dérivé de πόλεμος, *guerre*, & de ἄρχειν, *commander*. Il étoit tout-puissant en tems de guerre, & jouissoit pendant la paix de la même jurisdiction sur l'étranger que le premier *archonte* sur le citoyen d'Athenes. Les six autres qui portoient le nom commun de *thesmothetes*, qui vient de θεσμὸς, *loi*, & de τίθημι, *établir*, formoient un tribunal qui jugeoit des séductions, des calomnies, de toute fausse accusation; les différends entre l'étranger & le citoyen, les faits de marchandises & de commerce, étoient encore de son ressort. Les thesmothetes avoient sur-tout l'œil à l'observation des loix, & le pouvoir de s'opposer à tout établissement qui leur paroissoit contraire aux intérêts de la société, en faisant une barriere élevée entre les autres magistrats & le peuple. Tel étoit le district de chaque *archonte* en particulier. Le corps seul avoit droit de vie & de mort. En récompense de leurs services, ces juges étoient exempts des impôts qu'on levoit pour l'entretien des armées, & cette immunité leur étoit particuliere. La succession des *archontes* fut réguliere; & quelles que furent les révolutions que l'Etat souffrit par les factions ou par les usurparteurs, on en revint toujours à cette forme de gouvernement, qui dura dans Athenes tant qu'il y eut un reste de liberté & de vie.

Sous les Empereurs Romains, plusieurs autres villes grecques eurent pour premiers magistrats deux *archontes*, qui avoient les mêmes fonctions que les duumvirs dans les colonies & les villes municipales. Quelques Auteurs du bas Empire donnent le nom d'*archontes* à divers officiers soit laïques, soit ecclésiastiques, quelquefois aux Evêques, & plus souvent aux Seigneurs de la Cour des Empereurs de Constantinople. Ainsi *archonte des archontes*, ou grand *archonte*, signifie la premiere personne de l'Etat après l'Empereur; *archonte* des églises, *archonte* de l'Evangile, un Archevêque, un Evêque; *archonte* des murailles, le surintendant des fortifications, & ainsi des autres. *v.* ARÉOPAGE.

ARCHONTIQUES, (R), *Hist. Eccl.*, du grec ἄρχοντες, *les Principautés*. Epiphane a donné ce nom à une secte qu'il place d'abord après les Sethiens, *heres. 40*. Il attribue l'héresie des *Archontiques* à un certain Pierre, qui la communiqua à un certain Eutacte, vers la fin du regne de Constance. Il paroit bien par ce qu'il en dit, qu'il l'envisageoit comme un rejetton de l'ancienne secte des Gnostiques & des Valentiniens; *v.* GNOSTIQUES, VALENTINIENS; mais d'ailleurs il ne dit rien de positif sur son origine, ni qui doive nous engager à la rapporter au II[e] siecle. Le nom d'*Archontiques* leur fut donné, parce qu'ils attribuoient la création de cet Univers, non pas à Dieu, mais à des Anges ou esprits d'un certain ordre, qu'ils appelloient ἄρχοντες, *Principautés* ou *Puissances*. Il y avoit, suivant eux, sept de ces principautés, qui avoient inspection sur sept cieux ou sept mondes, & sur certains ordres d'Anges ou de puissances inférieures, dont ils nommoient la principale *Sebaoth* ou *Sabaoth*. Ils soutenoient que le baptême étoit administré non point au nom du Dieu suprême, mais seulement au nom de Sabaoth, qui en étoit l'auteur, aussi-bien que de l'Eucharistie. C'est pourquoi ils rejettoient également l'un & l'autre, Théodoret *hæret. fab.* L. I. C. II. Ils disoient aussi que Sabaoth étoit le Dieu des Juifs, & l'auteur de la loi. On suppose encore qu'ils croyoient, comme les Arabiens, que l'ame mouroit & resuscitoit avec le corps, *v.* ARABIENS, & que la femme étoit l'ouvrage de Satan. On ne comprend pas comment les hérétiques, descendans des Valentiniens, des Gnostiques & tant d'autres, qui faisoient métier d'impudicité, aient pu en quelque maniere se réunir pour adopter une idée si injurieuse au sexe. (C. C.)

ARCHOUS, (N), *Géogr.*, riviere d'Assyrie, qui séparoit l'Arbélitide de la Susiane.

ARCHURE, s. f., *Charp.*, nom de plusieurs pieces de charpente ou de menuiserie, placées devant les meules d'un moulin.

ARCHYTAS, (N), *Hist. Litt.*, célébre parmi les Pythagoriciens, avoit embrassé l'universalité des Mathématiques. L'histoire nous a conservé des lumieres concernant ses travaux & son savoir. Il a écrit grand nombre d'ouvrages sur divers sujets dont il ne subsiste plus que les titres. Horace a voulu sans doute célebrer sa grande habileté dans la Géométrie & l'Astronomie par ces vers de l'Ode XXVIII. l. 1.

Te maris ac terræ numero carentis arenæ
Mensorem cohibet Archytâ, &c.

Nous avons un monument estimable de sa Géométrie dans sa solution du problême des deux moyennes proportionnelles. Il fut un des premiers qui fit usage de l'analyse, dont Platon lui communiqua le procédé, & aidé de ce secours, il fit de nombreuses découvertes géométriques. On doit enfin lui savoir beaucoup de gré d'avoir rappellé la Géométrie de ses spéculations abstraites à l'usage de la société; en effet, non-seulement il tâcha de fonder une théorie de la méchanique en rendant raison de ses effets, mais il excella même dans l'invention des machines. L'antiquité parle avec admiration d'une colombe artificielle qu'il fabriqua, & dont le méchanisme étoit si ingénieusement imaginé, qu'elle imitoit le vol des colombes naturelles. L'éloignement a, je pense, beaucoup grossi le récit.

Archytas essuya, dit-on, des reproches de Platon, pour avoir appliqué la Géométrie à la Méchanique. Nous avons de la peine à croire que ce Philosophe ait pu désapprouver un service si essentiel aux arts & à la société. Comme Diogene Laerce nous apprend qu'*Archytas* employa le premier le mouvement dans les résolutions & dans les descriptions géométriques; nous croirions volontiers que ces reproches regardoient l'application de la méchanique à la Géométrie, si nous n'avions l'exemple de Platon lui-même, qui se contenta de résoudre de cette maniere le problême des deux moyennes proportionnelles. Peut-être le dénouement de tout ceci seroit-il de dire, que le chef du lycée n'employa ce moyen que dans un cas désespéré, & que le Philosophe Pythagoricien se donna trop de licence à cet égard, ou du moins qu'il proposa des mouvemens trop compliqués & trop difficiles à exécuter. Cet illustre Philosophe vivoit vers l'an 408 avant J. C., & ayant péri dans un naufrage, il fut trouvé mort sur le rivage de la Pouille. (D. F.)

ARCIFINIES, (N), en *Droit*, terres ainsi nommées, selon Varron, parce qu'elles sont environnées de bornes propres à empêcher les courses des ennemis, c'est-à-dire, de limites naturelles, comme les rivieres & les montagnes. *Nam ager arcifinius, sicut, ait Varro, ab arcendis hostibus, est adpellatus,* Frontinus *pag.* 38. L'étymologie de Gronovius me paroît plus naturelle, & elle revient à la même chose pour le fond. Il la tire *ab arcendis finibus*: c'est-à-dire, de ce que ces sortes de terres n'avoient point de bornes fixes & déterminées par quelque mesure. (D. F.)

ARCILACIS, (N), *Géogr.* Ptolémée place en Espagne deux anciennes villes de ce nom; l'une dans la Bétique, & l'autre dans le territoire des Bastitans.

ARCILIERES, s. f., terme de *Riviere*, pieces de bois cintrées & tournantes, servant à la construction d'un bateau foncet.

ARCINA, (N), *Géogr.*, ancienne ville, que Ptolémée met dans la Datie.

ARCINES, (N), *Géogr.*, nom d'un bourg de France, dans le Maine, environ à sept lieues, au Nord, du Mans.

ARCIROESSA, (N), *Géogr.*, nom d'une ancienne ville d'Asie, sur le Pont-Euxin. Etienne le Géographe, dit qu'elle étoit tributaire d'Héraclée.

ARCIS-SUR-AUBE, *Géogr.*, ville de France en Champagne, sur l'Aube. *Long.* *21. 45. lat. 48. 30.*

ARCISSA,

ARCISSA *ou* ARSISSA, (N), *Géogr.*; grand lac d'Asie, dans l'Arménie majeure: on l'appelle aussi *Mer de Van* ou *d'Acramar*. v. ACRAMAR. (D. G.)

ARCK, *Géogr.*, lac d'Ecosse, dans la province de Loquebar, près de celle de Murrai.

ARCKEL, *Terre d'*, contrée du Brabant-Espagnol, dont la ville de Liere ou Lire, est le lieu principal.

ARCKLOW *ou* ARCLO, (R), *Géog.*, petite ville d'Irlande, dans la Province de Leinster, à l'embouchure du Doro. Elle a un Marché public, & deux Députés au Parlement.

ARCO, *L'*, f. m., terme de *Fonderie*, ce sont des parties de cuivre, répandues dans les cendres d'une fonderie, & qu'on retire en criblant ces cendres, & en les faisant passer successivement par différens tamis. v. CALAMINE.

ARCO, *Géogr.*, ville d'Italie, dans le Trentin, proche la riviere Sarca, un peu au Nord de l'extrêmité septentrionale du lac de Garde. *Long. 28. 25. lat. 45. 52.*

ARCO, ARCHET, (N). Ces mots italiens *con l'arco*, marquent, qu'après avoir pincé les cordes, il faut reprendre l'*archet* à l'endroit où ils sont écrits.

ARCOB, (N), *Géogr.*, ancienne ville de la Terre Sainte, dans une contrée du même nom. Elle appartenoit à la Tribu de Manassé.

ARCOBRIGA, (N), *Géogr.* Ptolémée met deux anciennes villes de ce nom en Espagne, l'une dans la Lusitanie, & l'autre au pays des Celtibériens.

ARCON. v. ARKONA.

ARÇON, f. m., *Manege*, est une espece d'arc, composé de deux pieces de bois qui soutiennent une selle de cheval, & lui donnent sa forme. Il y a un *arçon* de devant, & un *arçon* de derriere.

Les parties de l'*arçon* sont le pommeau, qui est une petite poignée de cuivre élevée au devant de la selle; le garrot, petite arcade un peu élevée au dessus du garrot du cheval; les mamelles, qui sont l'endroit où aboutit le garrot; & les pointes qui forment le bas de l'*arçon*. On y ajoûtoit autrefois des morceaux de liége, sur lesquels on chaussoit les battes. v. GARROT, MAMELLE, POINTE, BATTE, &c,

Il y a des *arçons* mobiles pour les selles à tous chevaux, qui changent l'ouverture de la selle. L'*arçon* de derriere porte sur le troussequin. v. TROUSSEQUIN. Les *arçons* sont nervés, c'est-à-dire, couverts de nerfs de bœuf battus & réduits en filasse, puis collés tout autour des *arçons* pour les rendre plus forts. On les bande ensuite avec des bandes de fer qui les tiennent en état. Au dessous des *arçons* on cloue les contre-sanglots pour tenir les sangles en état. v. CONTRE-SANGLOT, SANGLE, &c.

Les pistolets d'*arçon* sont ceux qu'on porte ordinairement à l'*arçon* de la selle. Perdre les *arçons*, vuider les *arçons*, ferme sur les *arçons*.

Arçons à corps, servoient autrefois aux Gendarmes. Le troussequin leur alloit jusqu'au milieu du corps.

ARÇON, f. m., *outil de Chapelier*, avec lequel ils divisent & séparent le poil ou la laine dont les chapeaux doivent être fabriqués: cet outil ressemble assez à un archet de violon; mais la maniere de s'en servir est fort différente. v. ARÇONNER.

L'*arçon* représenté *fig. 7. Pl. du Chapelier*, est composé de plusieurs parties; la piece *A B* est un bâton cylindrique de 7 à 8 pieds de longueur, qu'on appelle *perche*. Près de l'extrêmité *B*, est fixée à tenon & mortoise une petite planche de bois chantournée, comme on voit dans la figure, qu'on appelle *bec de corbin*: cette piece a sur son épaisseur en *C*, une petite rainure, dans laquelle se loge la corde de boyau *c C*, qui après avoir passé dans une fente pratiquée à l'extrêmité *B* de la perche, va s'entortiller & se fixer à des chevilles de bois qui sont placées au côté de la perche diamétralement opposée au bec de corbin. A l'autre extrêmité *A* de la perche est de même fixée à tenon & mortoise une planche de bois *D*, qu'on appelle *panneau*.

Cette planche est évidée afin qu'elle soit plus légere, & elle doit être dans le même plan que le bec de corbin *C*; elle est aussi plus épaisse par ses extrêmités que dans son milieu; l'épaisseur du côté de la perche fait qu'elle s'y applique plus fermement; l'épaisseur pratiquée de l'autre côté, est pour recevoir le cuiret *C C*, qui est un morceau de peau de castor, que l'on tend sur l'extrêmité *E* du panneau, au moyen des cordes de boyau *c 2 c 2* attachées à ces extrêmités. Ces cordes font le tour de la perche, & sont tendues par les petits tarauts *a a*, qui les tordent ensemble deux à deux de la même maniere que les Menuisiers bandent la lame d'une scie. *v.* SCIE. Toutes les choses ainsi disposées, on attache la corde à boyau au moyen d'un nœud coulant à l'extrêmité *A* de la perche. Après qu'elle y est fixée, on la fait passer dessus le cuiret, & on la conduit dans la rainure du bec de corbin, d'où elle passe par la fente pratiquée à l'extrêmité *B* de la perche aux chevilles *i i i*, où elle doit être fixée & suffisamment tendue.

On met ensuite une petite piece de bois *b* d'une ligne ou environ d'épaisseur, qu'on appelle *chanterelle*. L'usage de cette piece est d'éloigner le cuiret du panneau; ce qui laisse un vuide entre deux, & fait rendre à la corde un son qui est d'autant plus fort que la corde est plus tendue: l'*arçon* a sur le milieu de la perche une poignée *o*, qui est une courroie de cuir ou de toile, qui entoure en-dessus la main gauche de l'arçonneur. Cette courroie empêche que le poids du panneau & du bec de corbin ne fassent tomber la corde de boyau sur la claie, & aide l'arçonneur à soûtenir l'*arçon* dans sa situation horisontale.

ARÇONNAY, (N), *Géog.*, bourg de France dans le Maine, à une lieue, sud sud-est, d'Alençon.

ARÇONNER, v. neut., terme de *Chapelier*. C'est se servir de l'arçon décrit à l'article ARÇON: cette opération est représentée *figure prem. Planche de Chapelerie*. *L L L L* sont deux treteaux sur lesquels est posée une claie d'osier *W* qui en a deux autres *H K*, *H K*, à ses extrêmités qui sont courbées en-dedans, & qu'on appelle *dossiers*. Elles servent à retenir les matieres que l'on *arçonne* sur la premiere, dont le côté antérieur doit être appliqué contre le mur qui a été supprimé dans la figure, parce qu'il l'auroit caché entiérement. Ces mêmes matieres sont aussi retenues du côté de l'ouvrier par deux pieces de peau *M M*, qui ferment les angles que la claie & les dossiers laissent entr'eux.

L'arçonneur *A* tient de la main gauche, & le bras étendu, la perche de l'arçon qui est suspendu horisontalement par la corde *D E* qui tient au plancher; ensorte que la corde de boyau de l'arçon soit presque dans le même plan horisontal que la perche. De la main droite il tient la *coche F* représentée séparément *figure 11. Pl. du Chapelier*, avec le bouton de laquelle il tire à lui la corde de boyau qui échappe en glissant sur la rondeur du bouton, & va frapper avec la force élastique que la tension lui donne, sur le poil ou la laine précédemment cardée, placée en *G*; ce qui la divise & la fait passer par petites parties de la gauche de l'ouvrier à sa droite; ce qu'on appelle *faire voguer*. On répete cette opération jusqu'à ce que le poil ou la laine soient suffisamment *arçonnés*; pour cela on la rassemble sur la claie avec le clayon. *v.* CLAYON, & *la figure 8.* qui le représente. On conçoit bien comment la corde de boyau venant à échapper du bouton de la coche, doit pousser l'étoffe que l'on veut *arçonner* de droite à gauche: mais on n'entend pas de même pourquoi au contraire elle passe de la gauche à la droite de l'ouvrier: c'est ce qu'on va expliquer. Soit la ligne droite *A B fig. 6. Chapel.*, la corde dans son état naturel, c'est-à-dire en repos, *D* la coche, *C* le poil ou laine qu'il faut *arçonner*; si on conçoit que la corde tirée par la coche au point *b* parvient en *D*, où elle cesse d'être retenue par le bouton de la coche, elle retournera contrainte par la force

élastique au point de repos *b*, où elle ne s'arrêtera pas; la vitesse acquise la fera aller au-delà comme en *C*, où elle frappera contre l'etoffe *C*, qui est en quantité considérable de ce côté; elle s'y enfonçera jusqu'à ce que sa vitesse soit anéantie; elle reviendra ensuite de *C* en *b* avec la même vitesse que celle qui la fait aller de *b* en *C*; elle entraînera à son retour la petite quantité de poil ou de laine *m*, que le mouvement communiqué à la masse totale de poils par le premier choc, a fait élever sur son passage. Ainsi ces poils passeront de la gauche à la droite de l'ouvrier, ainsi qu'on l'observe.

ARCONNESUS, (N), *Géog.*, c'est, selon Strabon une isle d'Asie, près d'Halicarnasse.

ARÇONNEUR, s. m., est un ouvrier qui se sert de l'arçon, ou qui par son moyen, fait voler sur une claie la laine ou le poil qui auparavant ont été bien cardés, pour être employés à la Chapellerie. *v.* ARÇON & ARÇONNER.

ARCOS, (R), *Géog. Mod.*, bourg d'Espagne, dans la Vieille Castille, aux environs de Medina Celi. C'est aussi le nom d'un bourg de Portugal, dans la Province de Beira: ni l'un ni l'autre ne sont considérables. (D. G.)

ARCOS DE LA FRONTERA: anciennement ARCOBRIGA, (N), *Géog.*, Place forte du Royaume de Seville, en Espagne, sur la riviere Guadalette. Elle fut érigée en Duché, en faveur de la Maison Ponce de Léon, lorsque celle-ci fit cession à la couronne de la ville & du port de Cadix, il y a deux cens ans. (D.G.)

ARCOS DE VALDEVEZ, (N), *Géogr.* bourg de Portugal, dans la Province d'Entre-Minho & Douro. Il est possédé par la Maison de Noronhan, à titre de Comté, & son district est de 45 Paroisses. (D. G.)

ARCOUA, (N), *Géog.*, ville située au milieu de la côte d'Abex. Elle appartient au Grand Seigneur.

ARCS, *les*, (N), *Géog.*, nom d'un bourg de France, en Provence, près de la riviere d'Argent, à deux lieues, sud-est, de Draguignan.

ARCTIQUE, adj., c'est *en Astronomie*, une épithete qu'on a donnée au pole septentrional, ou au pole qui s'éleve sur notre horison. *v.* NORD, SEPTENTRION, POLE.

Le pole septentrional a été appellé *pole arctique*, du mot Grec ἄρκτος, qui signifie *ourse*: d'où l'on a fait le terme *arctique*. épithete qu'on a donnée au pole septentrional, parce que la derniere étoile située dans la queue de la petite Ourse, en est très-voisine. *v.* OURSE.

Le cercle polaire arctique, est un petit cercle de la sphere parallele à l'équateur, & éloigné du pole *arctique* de 23^{d} $30'$. C'est de ce pole qu'il prend le nom d'*arctique*. *v.* CERCLE, SPHERE.

Ce cercle & le cercle polaire *antarctique* son opposé, sont ce qu'on nomme *les cercles polaires*. On peut les concevoir décrits par le mouvement des poles de l'écliptique autour des poles de l'équateur ou du monde. Depuis le cercle jusqu'au pole *arctique* est comprise la partie de la terre appellée *zone froide septentrionale*. Les observations faites en 1736 & 1737 par l'Académie des Sciences de Paris pour déterminer la figure de la terre, ont été faites sous le cercle polaire *arctique*. *v.* POLE & POLAIRE.

ARCTIUM. *v.* BARDANE.

ARCTOPHILAX, terme *d'Astronomie*, nom d'une constellation qu'on appelle autrement *Bootes*, ou *Bouvier*; *Arctophilax* signifie *gardien de l'ours*: il est dérivé des deux mots Grecs ἄρκτος, *ourse*, & φυλάττω, *je garde*. La constellation du Bouvier est ainsi appellée, parce qu'elle se trouve proche de la grande & de la petite Ourse.

ARCTOPUS. *v.* VALERIANOIDE.

ARCTOTIS, Linn. *ou* ARCTOTHECA, Vaill., (N), *Botan.* genre de plante à fleur radiée, de l'ordre que Linné appelle *polygamia necessaria*, ou dont le disque est stérile. *v.* RADIÉES. Le calice commun est écailleux, le placenta chargé de poils, & les semences velues, cou-

ronnées d'une aigrette de petites feuilles ovales. Les especes de ce genre peu nombreux sont toutes étrangeres. Voyez Vaillant, *Acad. R. des Sc. 1722.* Linn. *gen. plant.* (D).

ARCTURUS, en Grec ἀρκτοῦρος dérivé d'ἄρκτος, *ourse*, & de οὐρά, *queue*; c'est, *en Astronomie*, une étoile fixe de la premiere grandeur, située dans la constellation du Bouvier, très-voisine de la queue de l'Ourse. *v.* BOUVIER. *v.* aussi OURSE & CONSTELLATION.

Cette étoile a été fort connue des anciens, comme on le voit par ce vers de Virgile:

Arcturum, pluviasque Hyadas, geminosque Triones.

Il en est aussi parlé dans l'Ecriture en plusieurs endroits, comme on le voit par ces passages: *Qui fecit acturum & oriona & hyadas, & interiora austri.* Job. C. IX. v. 9. & c. XXXVIII. v. 31. *Nunquid conjungere valebis micantes stellas pleiadas, aut gyrum arcturi poteris dissipare?*

ARCTUS, ἄρκτος, f. m., *Astronomie.*, c'est le nom que les Grecs ont donné à deux constellations de l'hémisphere septentrional, que les Latins ont appellées *ursa major & minor.* & que nous appellons *la petite Ourse & la grande Ourse. v.* OURSE *grande & petite.*

ARCUATION, f. f., terme dont quelques Chirurgiens se servent pour exprimer la courbure des os, comme il arrive aux enfans qui se nouent, *&c. v.* RACHITIS.

ARCUDIA, *Géog. Anc. & Mod.*, ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Tripoli, vers la frontiere de celui de Barca, sur le golfe de Sidra. Quelques-uns croient que c'est l'ancien *vicus Philænorum* ou *Philænorum aræ*; d'autres que c'est l'ancienne *Automala.*

ARCUDIUS, *Pierre*, (N), *Hist. Litt.*, prêtre Grec qui fit ses études à Rome, & fut employé dans plusieurs affaires par Clément VIII qui connoissoit sa capacité. Ce pape l'envoya en Russie, pour y terminer quelques différends de Religion qui s'étoient élevés entre les peuples de ce pays, & il réussit dans sa négociation. A son retour il s'attacha au Cardinal Borghese neveu du Pape, & mourut au collége des Grecs en 1621. Il a traduit du Grec plusieurs Traités qu'il fit imprimer à Rome, & outre cela nous avons de lui un ouvrage intitulé: *de concordiâ ecclesiæ orientalis & occidentalis in septem sacramentorum administratione*, & un autre *de purgatorio adversus Barlaamum.*

ARCUEIL, (N), *Géog.*, village de France aux environs de Paris: il existoit déja, dit-on, du tems de Julien l'apostat; ce Prince y fit construire le bel aqueduc, réparé sous le Regne de Louis XIII, & au moyen duquel la bonne eau de Rougis, parvient à Paris. (D.G.)

ARCULANUS, *Jean*, (N), *Hist. Litt.*, Médecin, natif de Verone, étoit en réputation dans le XV[e] siecle, il rétablit dans la médecine l'usage des cauteres, & s'en servit avec succès pour les douleurs des yeux, des oreilles & des dents. Il nous a laissé des preuves de son érudition dans l'ouvrage suivant. *Practica medica sive expositio in nonum Rhazis ad Almansorem. Venetiis 1494. in folio 1504. 1542. 1557. 1560. in folio.*

ARCY, *Géog*, gros village de France, en Bourgogne, dans l'Auxerrois. L'on trouvera à l'article GROTTE, la description des fameuses grottes d'*Arcy.*

ARDACH *ou* ARDAGH, (R), *Géog.*, *Mod.*, petite ville d'Irlande au Comté de Longford, Province de Leinster. Elle n'a rien de considérable. *Long.* 9, 48. *lat.* 55, 37. (D. G.)

ARDACHER, (N), *Géog.*, bourg d'Allemagne, dans la Basse-Autriche, près de la rive méridionale du Danube, entre Ens & Valsée.

ARDALIDES, surnom des Muses, pris d'Ardalus, fils de Vulcain, qui honoroit fort ces déesses.

ARDANAT, (N), *Géog. Mod*, ville des Indes orientales, aux environs de l'isle de Dieu, dans la terre ferme, au delà du fleuve Indus. Elle passe pour grande,

pour peuplée, & pour riche; des marchands, Juifs, Chrétiens & Maures s'y rendant de toutes parts. L'on dit qu'elle est dans une contrée, où l'on ne fait mourir aucun malfaiteur que par le poison. (D. G.)

ARDART, (N), *Géog.*, ville épiscopale d'Irlande, près de la mer, à cinq milles, à l'ouest de Trally. Elle envoie deux Députés au Parlement.

ARDASSES, (N), *Comm.*, ce sont les plus grossieres de toutes les soies de Perse, & comme le rebut de chaque espece. On dit en ce sens, des *legis*, des *houssets*, *des choufs*, & *des Payas Ardasses*, pour marquer les moindres de ces quatre sortes de soies Persiennes. *v.* SOYES DU LEVANT & D'ITALIE.

ARDASSINES, (N), *Comm.*, sont de très-belles soies de Perse que les François appellent *Ablaques*. Elles ne cédent guere pour la finesse aux *Sourbastis*, ou plutôt *Cherbassis*. Cette sorte de soie ne souffre pas l'eau chaude dans le devidage, de sorte qu'il est peu d'ouvrages dans lesquels elles puissent entrer.

ARDAXANE, (N), *Géog.*, c'est selon Polybe, une riviere d'Illyrie, dans le voisinage de la ville de Lissus.

ARDBRAC, (N), *Géog.*, ville épiscopale d'Irlande, dans la province de Leinster.

ARDBRY, (N), *Géog. Mod.*, Port de l'Afrique septentrionale, dans le Royaume de Barca, proche des ruines d'une petite ville, anciennement nommée *Brüorum littus*. (D. G.)

ARDE, (N), *Géog. Mod.*, riviere de la Turquie en Europe; elle coule dans la Romanie, baigne les murs d'Andrinople, & se jette dans le Maritz: elle porte aussi le nom de *Caradare*. (D. G.)

ARDEBIL, (R), *Géog.*, ville d'Asie, dans la Perse, dans l'Adirbeizan. *Longitude 65. latitude 37. 55.* Cette ville, considérable par son étendue, son commerce & ses richesses, est située dans une plaine fertile, que de hautes montagnes environnent, & qu'un grand nombre de villages occupent. *Ardebil* elle-même n'est pas entourée de murailles, elle est ouverte de tous les côtés, & chacune de ses maisons ayant son jardin ou son verger, on ne la prendroit pas de loin pour une ville. Elle est cependant fort célébre: elle l'est par son antiquité; car, quelques-uns croient que Quinte-Curce en parle déja: elle l'est par le séjour de plusieurs Rois du Pays; & elle l'est surtout par le tombeau de Scheeik-Sefi, Auteur de la secte de ces Rois, lequel tombeau est un continuel objet de dévotion, de Pélerinages & d'Offrandes, tant de la part des Rois sectateurs du saint homme, que de la part d'une infinité d'autres Persans & Asiatiques, dont la croyance est la même. On fait monter à plusieurs millions la valeur des trésors de ce tombeau. Il est dans une des places d'*Ardebil*, nommée le *Mésar*. C'est une enceinte de batimens vastes & magnifiques, dont l'un entr'autres est à l'usage des Pélerins, Mendians, lesquels, fussent-ils mille à la fois, trouvent là leur nourriture, aussi bien que leur logement: les malfaiteurs aussi y trouvent un azyle; mais c'est un abus pratiqué dans bien d'autres parties de la terre. Chaque Pélerin d'*Ardebil*, remporte du sépulcre, un petit paquet d'anis, & un certificat de sa foi; certificat si universellement respecté aux Indes & dans la Perse, qu'il a, dit-on, plus d'une fois désarmé l'assassin scélerat, sous les coups duquel alloit tomber le Pélerin. Un autre batiment du Mésar en contient la Bibliothéque: c'est une collection de livres turcs, persans & arabes, tous écrits à la main, proprement reliés, & dont la partie historique est judicieusement accompagnée de figures: on ne dit point quelles autres sciences sont traitées dans ces livres. (D. G.)

ARDÉE, (R), *Géog.*, ville très-ancienne, autrefois capitale des Rutules, n'est plus qu'un petit village orné d'un château entre Ostia & Antio Rovinato, dans la campagne de Rome, à environ 160 stades de cette ville: *Rutuli qui vetustam habuerunt Ardeam*, dit Strabon.

Son origine eſt ſi ancienne, qu'on la faiſoit remonter à la fable de Danaé, laquelle ayant été trouvée dans le coffre où ſon pere l'avoit enfermée, fut préſentée au Roi Pilumne qui l'épouſa, & de concert avec elle, bâtit la ville d'*Ardée*. Elle devint colonie Romaine, ſous le Conſulat de Fabius Vidulanus, l'an 312 de Rome.

ARDEMEANACH, contrée d'Ecoſſe, dans la province de Roſs; elle eſt pleine de hautes montagnes toujours couvertes de neige.

ARDEN, (N), *Géog.*, eſt une contrée de Syrie, dont Tornoz eſt la capitale.

ARDEN, (N), *Géog.*, eſt auſſi une contrée de Suiſſe, dans le bas Valais. Elle compoſe le ſecond des ſix Gouvernemens du Pays.

ARDENBOURG, ville des Pays-Bas, dans la Flandre Hollandoiſe. *Long. 21. lat. 51. 16.*

ARDENE, *Eſprit Jean de Rome d'*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Marſeille le 3 de Mars 1684, y mourut le 16 Mars 1748, après avoir mené la vie d'un homme de lettres, ſans emploi, en liaiſon avec divers illuſtres de ſon tems, *Fontenelle*, *Racine* le fils, *Dubos*, &c. On a imprimé ſes *Oeuvres Poſthumes*, parmi leſquelles il y a un recueil de fables aſſez bonnes. Voyez la *Biblioth. des Sciences*, Tom. XXVIII. Part. I. p. 194. & ſuiv.

ARDENNE, ſ. f., *Géog.*, grande forêt ſur la Meuſe, qui s'étend fort loin de l'occident à l'orient, & qui paſſe entre Charlemont au nord, & Rocroi au ſud.

* L'*Ardenne*, ou les *Ardennes*, comprenoient autrefois un Pays, qui avoit ſes propres Comtes, leſquels ayant pris fin dans le XIIe. ſiecle, furent remplacés par ceux de Luxembourg, de Namur &c. entre les mains deſquels ce Pays a été partagé, & fertiliſé très-diverſement. (D. G.) *

ARDENNE *ou* ARDEINE, (N), *Géog. Mod.*, Abbaye de France, dans la Normandie, Dioceſe de Bayeux, à peu de diſtance de Caen. Elle eſt de Prémontrés réformés, qui, d'un lieu jadis très-ſauvage & comme étouffé dans l'épaiſſeur d'une forêt, ont ſu faire une habitation des plus commodes & des plus riantes. (D. G.)

ARDENS, adj. pl. *Hiſt. Mod.*, eſt le nom qu'on a donné à une eſpece de maladie peſtilentielle, qui fit autrefois beaucoup de ravage à Paris, & dans le royaume de France; & c'eſt delà qu'eſt venu le nom de *ſainte Génevieve des ardens*; parce que cette maladie fut, dit-on, guérie par l'interceſſion de cette ſainte.

Il y avoit à Paris proche l'égliſe métropolitaine, une petite paroiſſe ſous le titre de *ſainte Genevieve des ardens*, érigée en mémoire de ce prétendu miracle, & qu'on vient de détruire pour agrandir l'hôpital des Enfans-trouvés.

ARDENT *miroir*; c'eſt un miroir concave, dont la ſurface eſt fort polie, & par lequel les rayons du ſoleil ſont réfléchis & ramaſſés en un ſeul point, ou plutôt en un eſpace fort petit: par ce moyen leur force eſt extrêmement augmentée, de ſorte qu'ils brûlent les corps ſur leſquels ils tombent après cette réunion.

Verre ardent, eſt un verre convexe, appellé en latin *lens cauſtica*. Ce verre a la propriété de tranſmettre les rayons de lumiere, & dans leur paſſage il les réfracte ou les incline vers ſon axe; & ces rayons ainſi rompus & rapprochés de l'axe, ſe réuniſſent en un point ou à peu près en un point, & ont aſſez de force en cet état pour brûler les corps qui leur ſont préſentés. Ainſi il y a cette différence entre les miroirs & les verres *ardens*, que les premiers réuniſſent les rayons en les réfléchiſſant, & les autres en les briſant ou en les réfractant. Les rayons tombent ſur la ſurface des miroirs *ardens*, & en ſont renvoyés; au lieu qu'ils pénétrent la ſubſtance des verres *ardens*. Le point de réunion des rayons dans les miroirs & les verres *ardens*, s'appelle le *foyer*. On appelle cependant quelquefois du nom général de *miroir ardent* les miroirs & les verres *ardens*. *v.* LENTILLE & RÉFRACTION.

Les miroirs *ardens* dont on se sert, sont concaves; ils sont ordinairement de métal: ils réfléchissent les rayons de lumiere, & par cette réflexion, ils les inclinent vers un point de leur axe. *v.* MIROIR, RÉFLEXION. Quelques auteurs croient que les verres convexes étoient inconnus aux anciens: mais on a cru qu'ils connoissoient les miroirs concaves. Les historiens nous disent que ce fut par le moyen d'un miroir concave qu'Archimede brûla toute une flote; & quoique le fait ait été fort contesté, on en peut toujours tirer cette conclusion, que les anciens avoient connoissance de cette sorte de miroirs. On ne doute nullement que ces miroirs ne fussent concaves & métalliques, & on est persuadé qu'ils avoient leur foyer par réflexion. A l'égard des verres brûlans, M. de la Hire fait mention d'une comédie d'Aristophane appellée *les Nuées*, dans laquelle Strepsiade fait part à Socrate d'un expédient qu'il a trouvé pour ne point payer ses dettes, qui est de se servir d'une pierre transparente & ronde, & d'exposer cette pierre au soleil, afin de fondre l'assignation, qui dans ces tems s'écrivoit sur de la cire. M. de la Hire prétend que la pierre ou le verre dont il est parlé dans cet endroit, qui servoit à allumer du feu & à fondre la cire, ne peut avoir été concave, parce qu'un foyer de réflexion venant de bas en haut, n'auroit pas été propre, selon lui, pour l'effet dont on parle ici; car l'usage en auroit été trop incommode; au lieu qu'avec un foyer de réfraction venant de haut en bas, on pouvoit aisément brûler l'assignation. Voyez *Hist. Acad. 1708.* Ce sentiment est confirmé par le scholiaste d'Aristophane. Pline fait mention de certains globes de verre & de crystal, qui, exposés au soleil, brûloient les habits, & même le dos de ceux sur qui tomboient les rayons. Et Lactance ajoûte qu'un verre sphérique plein d'eau & exposé au soleil, allume du feu, même dans le plus grand hyver, ce qui paroit prouver que les effets des verres convexes étoient connus des anciens.

Cependant il est difficile de concevoir comment les anciens, qui avoient connoissance de ces sortes de verres *ardens*, ne se sont pas apperçus en même tems que ces verres grossissoient les objets. Car tout le monde convient que ce ne fut que vers la fin du treizieme siecle que les lunettes furent inventées. M. de la Hire remarque que les passages de Plaute qui semblent insinuer que les anciens avoient connoissance des lunettes, ne prouvent rien de semblable: & il donne la solution de ces passages, en prouvant que les verres *ardens* des anciens étant des spheres, ou solides, ou pleines d'eau, le foyer n'étoit pas plus loin qu'à un quart de leur diametre. Si donc on suppose que leur diametre étoit d'un demi-pied, qui est, selon M. de la Hire, la plus grande étendue qu'on puisse donner; il auroit fallu que l'objet fût à un pouce & demi d'éloignement, pour qu'il parût grossi: car les objets qui seront plus éloignés ne paroîtront pas plus grands, mais on les verra plus confusément à travers le verre, qu'avec les yeux. C'est pourquoi il n'est pas surprenant que la propriété qu'ont les verres convexes de grossir les objets ait échappé aux anciens, quoiqu'ils connussent peut-être la propriété que ces mêmes verres avoient de brûler: il est bien plus extraordinaire qu'il y ait eu 300 ans d'intervalle entre l'invention des lunettes à lire & celle des télescopes. *v.* TELESCOPE.

Tout verre ou miroir concave rassemble les rayons qui sont tombés sur sa surface; & après les avoir rapprochés, soit par réfraction, soit par réflexion, il les réunit dans un point ou foyer; & par ce moyen, il devient verre ou miroir *ardent*; ainsi le foyer étant l'endroit où les rayons sont les plus rassemblés, il s'ensuit que si le verre ou le miroir est un segment d'une grande sphere, sa largeur ne doit pas contenir un arc de plus de dix-huit degrés; & si le verre ou le miroir est un segment d'une plus petite sphere, sa largeur ne doit pas être de

plus de trente; parce que le foyer contiendroit un espace trop grand, si le miroir étoit plus étendu: ce qui est vérifié par l'expérience.

La surface d'un miroir, qui est un segment d'une plus grande sphere, reçoit plus de rayons que la surface d'un plus petit: donc si la largeur de chacun contient un arc de dix-huit degrés, ou même plus ou moins, pourvu que le nombre de degrés soit égal, les effets du plus grand miroir seront plus grands que ceux du plus petit; & comme le foyer est vers la quatrieme partie du diametre, les miroirs qui sont des segmens de plus grandes spheres, brûlent à une plus grande distance que ceux qui sont des segmens d'une plus petite sphere: ainsi puisque l'action de brûler dépend de l'union des rayons, & que les rayons sont réunis, étant réfléchis par une surface concave sphérique quelle qu'elle puisse être, il n'est pas étonnant que même les miroirs de bois doré, ou ceux qui sont faits d'autres matieres, puissent brûler. Zahn rapporte dans son livre intitulé *Oculus artificialis*, que l'an 1699 un certain *Neumann* fit à Vienne un miroir *ardent* de carton, & que ce miroir avoit tant de force qu'il liquéfioit tous les métaux.

Les miroirs *ardens* d'Archimede & de Proclus sont célebres parmi les anciens. Par leur moyen, Archimede, dit-on, brûla la flotte des Romains qui assiégeoient Syracuse, sous la conduite de Marcellus, selon le rapport de Zonare, de Galien, d'Eustathe, *&c.* & Proclus fit la même chose à la flotte de Vitalien qui assiégeoit Bysance, selon le rapport du même Zonare. Cependant quelque attestés que soient ces faits, ils ne laissent pas d'être sujets à de fort grandes difficultés. Car la distance du foyer d'un miroir concave est au quart de son diametre: or le pere Kirker passant à Syracuse, & ayant examiné la distance à laquelle pouvoient être les vaisseaux des Romains, trouva que le foyer du miroir d'Archimede étoit au moins à 30 pas; d'où il s'ensuit que le rayon du miroir devoit être fort grand. De plus, le foyer de ce miroir devoit avoir peu de largeur. Ainsi, parce que la véritable forme de ces miroirs étoit cachée, on aimoit mieux douter de la vérité du fait.

L'histoire d'Archimede devenoit encore plus difficile à croire, parce qu'on s'en rapportoit au récit pur & simple que nous en ont donné les anciens. Car, selon Diodore, ce grand Géometre brûloit les vaisseaux des Romains à la distance de trois stades; & selon d'autres, à la distance de 3000 pas. Le pere Cavalieri, pour soûtenir la vérité de cette histoire, dit, que si des rayons réunis par la surface d'un miroir concave sphérique, tombent sur la concavité d'un conoïde parabolique tronqué, dont le foyer soit le même que celui du miroir sphérique, ces rayons réfléchis parallélement à l'axe de la parabole, formeront une espece de foyer linéaire ou cylindrique. M. Dufay ayant voulu tenter cette expérience, y trouva de grandes difficultés; le petit miroir parabolique s'échauffe en un moment, & il est presque impossible de le placer où il doit être. D'ailleurs l'éclat de ces rayons réunis qui tombent sur le miroir parabolique, incommode extrèmement la vûe.

M. Descartes a attaqué dans sa Dioptrique l'histoire d'Archimede: il y dit positivement, que si l'éloignement du foyer est à la largeur du verre ou du miroir, comme la distance de la terre au soleil, c'est-à-dire environ comme 100 est à 1, quand ce miroir seroit travaillé par la main des anges, la chaleur n'en seroit pas plus sensible que celle des rayons du soleil qui traverseroient un verre plan. Le pere Niceron soutient la même opinion. Voici sa preuve. Il convient que les rayons qui partent d'une portion du disque du soleil égale au verre ou au miroir qu'on y expose, seront exactement réunis à son foyer, s'il est elliptique ou parabolique: mais les rayons qui partent de tous les autres points du disque du soleil

soleil ne peuvent être réunis dans le même point, & forment autour de ce point une image du disque du soleil, proportionnée à la longueur du foyer du verre. Lorsque ce foyer est très-court, c'est-à-dire, fort près du verre, l'image du soleil est fort petite, presque tous les rayons passent si proche du foyer qu'ils semblent ne faire qu'un point lumineux: mais à mesure que le foyer s'éloignera, l'image s'agrandira par la dispersion de tous ces rayons qui ne partent pas du centre du soleil, que je suppose répondre directement au foyer du miroir; & par conséquent cet amas de rayons, qui étant réunis dans un très-petit espace faisoient un effet considérable, n'en fera pas plus que les rayons directs du soleil, lorsque l'éloignement du foyer sera tel qu'ils seront aussi écartés les uns des autres, qu'ils l'étoient avant que de rencontrer le verre. Ainsi parle le P. Niceron.

Cela peut être vrai, dit M. Dufay, mais est-il sûr que les rayons qui viennent d'une portion du disque du soleil égale à la surface du verre, étant réunis au foyer, ne suffisent pas pour brûler indépendamment des autres? M. Dufay reçut sur un miroir plan d'un pied en quarré l'image du soleil, & la dirigea de façon qu'elle allât tomber sur un miroir sphérique concave assez éloigné, qui réunissoit à son foyer tous les rayons qu'il recevoit paralleles ou presque paralleles; & ces rayons devoient allumer quelque matiere combustible; le miroir sphérique a été porté à la distance de 600 pieds, & son foyer a encore été brûlant. Cependant le miroir plan qui recevoit le premier les rayons du soleil, étoit assez petit pour ne recevoir de rayons paralleles que d'une petite partie de sa surface ou de son disque; les inégalités inévitables de la surface du miroir faisoient perdre beaucoup de rayons, ceux qui portoient l'image du soleil du miroir plan sur le miroir concave étoient si divergens, que cette image étoit peut-être dix fois plus grande, & plus foible sur le concave que sur le plan; & par conséquent ces rayons étoient fort éloignés du parallélisme; enfin ils étoient affoiblis par deux réflexions consécutives. Il paroit par-là que les rayons du soleil tels qu'ils sont répandus dans l'air, conservent une grande force, malgré un grand nombre de circonstances désavantageuses; & peut-être, ajoûte M. Dufay seroit-il permis d'appeller du jugement que Descartes a porté contre l'histoire d'Archimede. Il est vrai qu'afin qu'un miroir fût capable de brûler à une grande distance, il faudroit, s'il étoit parabolique, que la parabole fût d'une grandeur énorme & impraticable; puisque le parametre de cette parabole devroit être quadruple de cette distance; & si le miroir étoit sphérique, son rayon devroit être double de cette distance; & de plus, son foyer auroit beaucoup d'étendue. Mais l'expérience de M. Dufay prouve qu'on peut porter avec un miroir plan à une assez grande distance l'image du soleil, dont les rayons seront peu affoiblis; & si plusieurs miroirs plans étoient posés ou tournés de façon qu'ils portassent cette image vers un même point, il se pourroit faire en ce point une espece de foyer artificiel qui auroit de la force. Ce fut ainsi, au rapport de Tzetzes, poëte Grec, mais fort postérieur à Archimede, que ce célébre Mathématicien brûla les vaisseaux des Romains. Ce Poete fait une description fort détaillée de la maniere dont Archimede s'y prit pour cela. *v.* ARCHIMEDE.

Les plus célébres miroirs *ardens* parmi les modernes, sont ceux de Septala, de Villette, de Tschirnausen. Le miroir *ardent* de Manfredus Septala Chanoine de Milan, étoit un miroir parabolique, qui selon Schot, mettoit le feu à des morceaux de bois, à la distance de 15 ou 16 pas. Le miroir *ardent* de Tschirnausen égale au moins le miroir de Septala pour la grandeur, & pour l'effet. Voici ce qu'on trouve sur ce sujet dans les *Acta eruditorum* de Leipsic.

Ce miroir allume du bois verd en un moment, ensorte qu'on ne peut éteindre le feu en soufflant violemment dessus.

2°. Il fait bouillir l'eau, ensorte qu'on

peut très-promptement y faire cuire des œufs ; & si on laisse cette eau un peu de tems au foyer, elle s'évapore.

3°. Il fait fondre en un moment un mêlange d'étain & de plomb de trois pouces d'épais: ces métaux commencent à fondre goutte à goutte, ensuite ils coulent continuement, & en deux ou trois minutes la masse est entiérement percée. Il fait aussi rougir promptement des morceaux de fer ou d'acier, & peu après il s'y forme des trous par la force du feu. Une lame de ces métaux fut percée de trois trous en six minutes. Le cuivre, l'argent, &c. se liquéfient aussi quand on les approche du foyer.

4°. Il fait rougir comme le fer les matieres qui ne peuvent fondre, comme la pierre, la brique, &c.

5°. Il blanchit l'ardoise en un moment, & ensuite il la rend comme un verre noir assez beau, & si on tire avec une tenaille une partie de l'ardoise lorsqu'elle est blanchie, elle se change en filets de verre.

6°. Il change les tuiles en verre jaune, & les écailles en verre d'un jaune noirâtre.

7°. Il fond en verre blanc une pierre ponce, tirée d'un volcan.

8°. Il vitrifie en huit minutes un morceau de creuset.

9°. Il change promptement des os en un verre opaque, & de la terre en verre noir.

Ce miroir avoit près de trois aunes de Leipsic de large; son foyer étoit à deux aunes de distance de lui: il étoit de cuivre ; & sa substance n'avoit pas plus d'épaisseur que deux fois le dos d'un canif.

Un ouvrier de Dresde, appellé *Gærtner*, a fait, à l'imitation du miroir de Tschirnausen, de grands miroirs *ardens* de bois, qui, au grand étonnement de tout le monde, produisoient les mêmes effets.

Villette, ouvrier François, de Lyon, a fait un grand miroir que Tavernier emporta & présenta au roi de Perse; il en fit un second pour le roi de Danemarc; un troisieme, que le roi de France donna à l'Académie royale des Sciences; & un quatrieme, qui a été exposé publiquement en Angleterre. Les effets de ce dernier, selon le rapport des docteurs Harris & Desaguliers, sont de fondre une piece de six sous d'argent en sept minutes; de fondre l'étain en trois minutes, le fer en seize, l'ardoise en trois; de calciner une écaille fossile en sept. Ce miroir a vitrifié un morceau de la colonne alexandrine de Pompée en parties noires, dans l'espace de cinquante minutes, & en parties blanches dans l'espace de cinquante quatre: il fond le cuivre en huit minutes; il calcine les os en quatre, & les vitrifie en trente trois ; il fond & change une émeraude en une substance semblable à celle d'une turquoise : il vitrifie des corps extrèmement durs, si on les tient assez long-tems au foyer; entr'autres l'asbeste, sorte de pierre qui résiste à l'action du feu terrestre: mais quand ces corps sont une fois vitrifiés, le miroir n'a plus d'effet sur eux. Ce miroir a 47 pouces de large, & il fait portion d'une sphere de 76 pouces de rayon; de sorte que son foyer est à environ 38 pouces du sommet. Sa substance est une composition d'étain, de cuivre, & de vif-argent.

Voici les effets du miroir *ardent* de l'Académie, rapportés dans le *Journal des Savans de 1679. au mois de Décemb. p. 322*. Le bois verd y prend feu dans l'instant; une piece de 15 sous est trouée en 24 secondes, & un petit morceau de léton en $\frac{6}{10}$ de seconde; un morceau de carreau d'une chambre s'y vitrifie en 45 secondes; l'acier est troué en $\frac{9}{10}$ de seconde; la pierre à fusil s'y vitrifie en une minute; & un morceau de ciment en 52 secondes.

Ce miroir a environ 36 pouces de largeur ; son foyer occupe un espace rond, dont le diametre est à peu près égal à celui d'un demi-louis, & il est éloigné du centre d'environ un pied & demi.

Toute lentille convexe, ou plane-convexe, rassemble par réfraction en un point

les rayons du soleil dispersés sur sa convexité, & par conséquent ces sortes de lentilles sont des verres *ardens*. Le verre le plus considérable de cette sorte, étoit celui de M. Tschirnausen: la largeur de la lentille étoit de trois à quatre pieds; le foyer étoit éloigné de douze pieds, & il avoit un pouce & demi de diametre: de plus, afin de rendre le foyer plus vif, on rassembloit les rayons une seconde fois par une seconde lentille parallele à la premiere, qui étoit placée dans l'endroit où le diametre du cône des rayons formés par la premiere lentille étoit égal à la largeur de la seconde; de sorte qu'elle les recevoit tous: le foyer qui étoit d'un pouce & demi, étoit resserré par ce moyen dans l'espace de huit lignes; & par conséquent sa force étoit augmentée dans la même proportion.

Parmi plusieurs de ses effets qui sont rapportés dans les *Acta eruditorum* de Leipsic, se trouvent ceux-ci.

1°. Il allume dans un instant du bois dur, même trempé dans l'eau.

2°. Il fait bouillir promptement de l'eau mise dans un petit vaisseau; il fond toutes sortes de métaux; il vitrifie la brique, la pierre-ponce, la fayance; il fait fondre dans l'eau le soufre, la poix, &c. il vitrifie les cendres des végétaux, les bois, & les autres matieres; en un mot il fait fondre ou change en fumée, ou calcine tout ce qu'on présente à son foyer; & il change les couleurs de tous les corps, à l'exception des métaux. On remarque que son effet est plus vif si on met la matiere sur laquelle on veut l'essayer sur un gros charbon bien brûlé.

Quoique la force des rayons du soleil fasse de si grands effets dans le verre *ardent*, cependant les rayons de la pleine lune ramassés par le même verre, ou par un miroir concave, ne donnent pas le moindre degré de chaleur.

Comme les effets du verre *ardent* dépendent entiérement de sa convexité, il n'est pas étonnant que même des lentilles faites avec de l'eau glacée produisent du feu, &c.

On peut aisément préparer une lentille de cette sorte, en mettant un morceau de glace dans une petite écuelle, ou dans le segment creux d'une sphere, & en le faisant fondre sur le feu jusqu'à ce qu'il prenne de lui-même la forme d'un segment.

M. Mariote fit bouillir pendant une demi-heure environ de l'eau nette, pour en faire sortir l'air, puis l'ayant faite glacer, & lui ayant fait prendre la forme convexe, il en fit un verre *ardent* qui alluma de la poudre fine.

Ceux qui ignorent la dioptrique, ne doivent pas être moins surpris de voir le feu, & les autres effets qui sont produits par le moyen de la réfraction de la lumiere dans une bouteille de verre remplie d'eau. *v.* Lentille.

Un phénomene assez singulier du miroir *ardent* de M. Tschirnausen, & probablement de tous les miroirs *ardens*, c'est que ce miroir *ardent* a moins d'efficace dans les grandes chaleurs que dans les chaleurs ordinaires. Il n'avoit presque aucune force dans le chaud extrême de 1705, & quelquefois à peine a-t-il huit jours pleinement favorables dans tout un été. Peut-être les exhalaisons qui s'élevent abondamment de la terre dans les grandes chaleurs, & qui causent dans l'air & dans la lumiere ce tremblement & ces especes d'ondulations qu'on y remarque de tems en tems, interceptent une grande partie des rayons, & les empêchent de tomber sur le miroir, enveloppent les rayons qui traversent le miroir, vont se réunir dans le foyer, & leur ôtent leur extrême subtilité nécessaire pour pénétrer un corps dur. Cet excès d'affoiblissement surpasse l'excès de force qui peut venir des grandes chaleurs. Cette conjecture est confirmée par deux observations de M. Homberg. Dans des chaleurs même ordinaires, lorsque le tems a été serein plusieurs jours de suite, l'effet du miroir n'est pas si grand que quand le soleil se découvre immédiatement après une grande pluie. Pourquoi? c'est que la pluie précipite les exhalaisons. Ainsi mettez en-

tre le miroir & le foyer un réchaut plein de charbon allumé, sous les rayons qui vont du miroir au foyer, & vous verrez que l'efficace des rayons sera considérablement affoiblie. Où s'affoiblit-elle, sinon en traversant les exhalaisons qui s'élevent du charbon?

Traberus a enseigné comment on faisoit un miroir *ardent* avec des feuilles d'or; savoir, en faisant tourner un miroir de bois concave, & enduisant également ses côtés intérieurs avec de la poix; on couvre ensuite la surface concave du miroir avec des feuilles d'or taillées en quarré de deux ou trois doigts de large; il ajoûte qu'on peut faire de très-grands miroirs avec trente, quarante, ou un plus grand nombre de morceaux quarrés de verre, qui seront joints & arrangés les uns auprès des autres dans une écuelle de bois: les effets de ces miroirs, selon cet auteur, seront aussi grands que si la surface étoit parfaitement sphérique. *v.* MIROIR.

On sait la propriété qu'a la parabole de réfléchir à son foyer tous les rayons qui tombent sur sa concavité, parallélement à son axe; d'où il s'ensuit que si d'un solide parabolique creux on retranche la portion qui contient le foyer, les rayons du soleil tombant sur ce solide parabolique, parallélement à l'axe, se réuniront à son foyer; ce qui donne un moyen facile d'avoir un miroir brûlant dont le foyer soit derriere lui à une distance donnée. *v.* PARABOLE.

De plus, comme tous les rayons qui partent du foyer d'une parabole, se réfléchissent parallélement à l'axe, & que ce parallélisme s'étend à l'infini, il s'ensuit que si on plaçoit une seconde parabole à une distance infinie de la premiere, de maniere seulement que leur axe fût le même, les rayons réfléchis par la premiere parallélement à l'axe, iroient, après avoir frappé la seconde, s'assembler tous à son foyer; de sorte qu'étant partis d'un point, ils se réuniroient dans un autre point infiniment éloigné.

Donc si le foyer de la premiere parabole étoit occupé par un corps bien chaud, comme par un charbon enflammé, toute sa chaleur se feroit sentir au foyer de la seconde parabole, quoiqu'infiniment distant. Voilà le pur géométrique: mais il est certain que le physique doit en rabattre beaucoup, & même infiniment, & que des rayons ne s'étendroient pas à l'infini dans l'air, ni même dans aucun milieu, sans perdre absolument leur force & leur chaleur. On n'aura donc un effet sensible qu'en plaçant les paraboles à quelque distance; & M. Dufay a trouvé que l'expérience réussissoit en plaçant ainsi deux miroirs paraboliques à dix-huit pieds de distance.

Il substitua aux miroirs paraboliques deux miroirs sphériques, l'un de vingt pouces de diametre, l'autre de dix-sept; & trouva qu'ils brûloient éloignés l'un de l'autre de cinquante pieds, c'est-à-dire, trois fois plus que les paraboliques.

On peut conjecturer que cette grande supériorité des miroirs sphériques sur les paraboliques, vient d'un endroit qui paroît désavantageux pour les sphériques. Ces derniers n'ont pas, comme les paraboliques, un foyer exact qui ne soit qu'un point; mais aussi le charbon qu'on met au foyer n'est pas un point. Si ce foyer est celui du miroir parabolique, tous les rayons qui ne sont pas partis du seul point du charbon placé au foyer, ne se réfléchissent point parallélement à l'axe, ne tombent point sous cette direction sur l'autre miroir, & par conséquent n'étant pas bien réunis à son foyer, ils brûlent peu; ou, ce qui revient au même, les deux miroirs ont besoin pour brûler d'être peu éloignés. Mais si le foyer où est le charbon est celui d'un miroir sphérique, l'espace qu'occupe le charbon peut être en grande partie le même que le foyer du miroir: or tout ce qui part de ce foyer se réfléchit exactement parallele.

Les miroirs paraboliques ayant fait un certain effet à une distance de dix-huit pieds, M. Dufay a trouvé que si on interposoit ensuite une glace plane des deux

côtés, il falloit les rapprocher de dix pieds; ce qui marque une grande perte ou un grand affoibliſſement de rayons cauſé par la glace : ſon épaiſſeur augmente très-peu cet effet; & par conſéquent il vient beaucoup plus des rayons réfléchis à la rencontre de la glace, que de leur affoibliſſement par le paſſage à travers ſon épaiſſeur.

De la paille allumée entre les deux miroirs en diminue conſidérablement l'action; ce qui revient à l'obſervation de M. Homberg ſur le grand miroir *ardent* du Palais Royal, qui agiſſoit beaucoup moins pendant de grandes chaleurs, que quand l'air venoit d'être rafraîchi par la pluie; une partie des rayons réunis par le miroir *ardent* étoient peut-être abſorbés ou détournés de leur direction par les ſoufres répandus dans l'air pendant les grandes chaleurs; & les ſoufres allumés qui font la flamme de la paille, produiſoient apparemment, dans le cas dont il s'agit, un effet ſemblable.

Le vent même violent ne diminue point ſenſiblement l'action des miroirs, ſoit que ſa direction ſoit préciſément contraire à celle des rayons qui vont d'un miroir à l'autre, ſoit qu'il la coupe à angles droits.

Un charbon ayant été placé au foyer d'un verre convexe des deux côtés, d'où les rayons qui l'ont traverſé en s'y rompant ſortoient paralleles, M. Dufay a reçu ces rayons ſur la ſurface d'un miroir concave qui les réuniſſoit à ſon foyer: mais ces rayons n'ont pu brûler que quand le verre & le miroir n'ont été éloignés que de quatre pieds, tant les rayons ſe ſont affoiblis en paſſant au travers du verre; & il faut bien remarquer que ces rayons ſont ceux d'un charbon; car ceux du ſoleil, ou ne s'affoibliſſent pas ainſi, ou s'affoibliſſent beaucoup moins; d'où M. Dufay conclut qu'il doit y avoir une grande différence entre le feu du ſoleil & nos feux ordinaires, dont les parties doivent être beaucoup plus maſſives, & plus ſujettes à s'embarraſſer dans des paſſages étroits.

Le P. Taquet a obſervé que ſi on place une chandelle au foyer d'un miroir parabolique, l'image de cette chandelle reçue loin du miroir ne paroît pas ronde, comme elle le ſeroit en effet ſi tous les rayons réfléchis étoient paralleles à l'axe : mais cette image a une figure ſemblable à celle de la chandelle; parce que la chandelle n'étant pas un point, les rayons qu'elle envoie ne ſe réfléchiſſent pas parallélement à l'axe du miroir parabolique.

On ſait que la courbe nommée *ellipſe* a cette propriété, que des rayons qui partiroient d'un de ſes foyers & qui tomberoient ſur la concavité de cette courbe, ſe réuniroient tous à l'autre foyer. Cependant M. Dufay ayant mis un charbon au foyer d'un miroir elliptique travaillé avec tout le ſoin poſſible, & n'ayant pas eu égard à la groſſeur de ce charbon, les rayons ne ſe ſont jamais réunis en aſſez grand nombre à l'autre foyer pour pouvoir brûler. Mais lorſqu'au lieu d'un charbon il y mettoit une bougie allumée, les rayons ſe réuniſſoient exactement à l'autre foyer & y cauſoient une chaleur ſenſible, mais n'avoient pas la force de brûler; ce qui arrive de même avec les miroirs paraboliques, ſans doute parce que les parties de la flamme ſont trop déliées pour conſerver long-tems leur mouvement dans l'air.

Si on met au foyer d'un miroir parabolique ou ſphérique un charbon ardent, les rayons qui après avoir rencontré le miroir, ſont réfléchis parallélement à l'axe ou à-peu-près, forment une eſpece de cylindre, dans l'eſpace duquel on ſent une chaleur à-peu-près égale à celle d'un poele, & qui eſt ſenſible juſqu'à vingt ou trente pieds; de façon qu'avec quelques charbons on pourroit échauffer une ſerre pour des plantes, ou quelque autre endroit d'une largeur médiocre : on pourroit auſſi donner aux contre-cœurs des cheminées une forme ſphérique ou parabolique, ce qui les rendroit beaucoup plus propres à renvoyer la chaleur que les plaques ordinaires. *v.* CHALEUR, FEU.

ARDENT, ſe dit quelquefois d'un mé-

téore igné, qui ressemble à une lampe allumée. *V.* MÉTÉORE ; *v.* aussi FEU-FOLET.

ARDENT, se dit aussi en *Médecine*, & de l'habitude du corps dans certaines maladies, & de la maladie même.

Fievre *ardente*, c'est une fievre violente & brûlante, que l'on appelle autrement *causus. v.* FIEVRE.

ARDENT, se dit en *Marine*, d'un vaisseau qui se comporte à la mer de façon qu'il approche aisément au plus près du vent.

ARDENT, *Manége*, poil *ardent*, est celui qui tire sur la couleur de feu. On dit, ce cheval est poil *ardent*.

ARDENT, (R), terme de *Blason*, se dit d'un charbon, d'un flambeau allumé.

Don-Vela, en Espagne, d'argent à l'aigle de sable, vêtu d'azur, à quatre flambeaux d'argent, ardens ou allumés d'or, & posés dans le sens des quatre traits du vêtu, dont les quatre côtés sont accostés de ces flambeaux.

ARDER *ou* ARDRA, *Géogr.*, petit royaume d'Afrique dans la Guinée proprement dite, au fond du golfe de Saint-Thomas. *Ardre* ou *Assem* en est la capitale. On lit dans le *Dictionnaire géographique* de M. de Vosgien, que le peuple y est fort débauché; qu'une femme y passe pour adultere si elle accouche de deux jumeaux; qu'il n'y a ni temple, ni assemblées publiques de religion, & qu'on n'y croit ni résurrection, ni autre vie après celle-ci.

* Les relations angloises ajoûtent, que ce pays, dévasté, conquis & soumis, il y a dix ans, par le Roi de Dahome, est fertile en bled des Indes, en vin de palme, en herbages & en fruits, & que l'on en tire beaucoup de bon sel: que l'air n'en convient pas aux Européens; mais que les naturels du pays n'ont pas lieu de s'en plaindre, puisqu'en général ils vivent long-tems, sont forts, courageux, & ne meurent guere que de vieillesse ou de la petite vérole. *Ardre* leur capitale, & la plupart de leurs autres villes ou bourgades ont été réduites en cendre par le Roi de Dahome. (D. G.) *

ARDERN, *Jean*, (N), *Hist. Litt.*, Chirurgien d'Angleterre, très-renommé de son tems. Il s'établit à Londres en 1370.; mais sa réputation l'avoit dévancé, & depuis long-tems son nom y étoit célébre. Suivant la commune opinion, il a été Chirurgien de Henri IV. Roi d'Angleterre, qui monta sur le trône le 13 Octobre de l'an 1399., ensuite de la déposition de Richard II.; cependant Freind est d'avis contraire, ce Medecin ne croit pas qu'*Ardern* ait vécu assez long-tems pour cela. Quoiqu'il en soit, il a écrit un Ouvrage assez considérable sur la Médecine & la Chirurgie; il paroit même que c'est lui qui a relevé l'étude de cette derniere science chez les Anglois. Cet Ouvrage d'*Ardern*, qui est manuscrit, renferme un Traité de *la Fistule à l'anus*; & au rapport de son Auteur, il n'étoit personne alors qui pût guérir cette facheuse maladie.

ARDES, *Géog.*, espece de peninsule sur le lac Coin en Irlande, dans l'Ultonie & le comté de Downe.

ARDES, *Géogr.*, ville de France dans la basse-Auvergne, chef-lieu du Duché de Mercœur. *Longit. 20. 40. lat. 45. 22.*

ARDES-LAYS, (N), *Géogr.*, bourg de France, en Poitou, à quatre lieues, ouest-sud-ouest, de Mauleon.

ARDESCHE, *Géog.*, riviere de France dans le Vivares: elle vient de Mirebel, passe à Aubenas, reçoit d'autres rivieres, & se jette dans le Rhone, à une lieu au-dessus du Pont-Saint-Esprit.

ARDESTON, (N), *Géogr.*, ville de Perse, connue par les bonnes toiles qui s'y fabriquent.

ARDEUR, (N), s. f. *Gram.* Ce mot désigne au propre, une chaleur vive, extrême, véhémente. *Il est dangereux de s'exposer à l'ardeur du soleil.*

ARDEUR d'*urine*. *v.* DYSURIE.

ARDEUR, s. f. *Manége.*, cheval d'*ardeur*, ou qui a de l'*ardeur*; c'est un cheval toujours inquiet sous le cavalier, & dont l'envie d'avancer augmente à mesure qu'il est retenu: c'est un défaut bien fatigant.

ARDEY, (N), *Géogr.*, petite ville d'Irlande, dans le comté de Lesmond, sur la riviere de Maire.

ARDEFEARD *ou* ARTFEART, *Géogr.* ville d'Irlande au comté de Kerry, près de la mer à l'occident. *Long.* 7. 53. *lat.* 52. 14.

ARDIEENS, (N), *Géogr. Anc.*, peuple de l'Illyrie, l'un de ceux que les Romains trouverent indociles, & qu'ils forcerent par cette raison à s'éloigner des bords de la mer, pour aller défricher d'autres terres. (D. G.)

ARDIENS, (N), *Géogr. Anc.*, peuple des Gaules, qui suivant Polibe, habitoient l'un des vallons parcourus par le rhône. (D. G.)

ARDIÉRE, (N), *Géogr.*, riviere de France, qui tombe dans la Saone. Elle a sa source & son cours dans le Beaujolois uniquement. (D. G.)

ARDILA, *Géogr.*, riviere d'Espagne qui a sa source dans l'Andalousie, & se joint à l'Anas ou Guadiana au-dessus d'Olivança.

ARDILLIERES, (N), *Géogr.*, bourg de France, au pays d'Aunis, à quatre lieues, sud-est, de la Rochelle.

ARDILLON, (N), s. m. *Art.*, petite pointe de métal, qui fait partie d'une boucle, & qui sert à arrêter la courroie qu'on passe dans cette boucle. *L'ardillon de cette boucle est rompu.* On dit proverbialement d'une chose où il ne manque rien, & sur-tout en parlant d'équipage, *qu'il n'y manque pas un ardillon.*

ARDIN, (N), *Géogr.*, bourg de France, en Poitou, sur la riviere d'Autize, à onze lieues, ouest-sud-ouest, de Poitiers.

ARDISTAMA, (N), *Géogr.*, Ptolémée place une ville de ce nom dans la Galatie.

ARDMORE, (N), *Géogr.*, est un port d'Irlande, dans le comté de Waterford, entre la Baie d'Youghal, au nord, & celle de Dungarvan, au midi.

ARDOINNA *ou* ARDUINNA, *Myth.*, nom que les Gaulois & les Sabins donnoient à Diane, protectrice des chasseurs. Ils la représentoient armée d'une espece de cuirasse, un arc débandé à la main, avec un chien à son côté.

ARDOISE, (R), s. f. *Hist. Nat. Minéralog.*, *lapis fissilis*, *ardesia*, *ardosia*; espece de pierre feuilletée, opaque, qu'on pourroit regarder comme une argille endurcie, de couleur ordinairement bleue, noirâtre ou grise, quelquefois rousse, qui se divise en lames minces plates & unies; elle ne se dissout pas dans les acides & ne fait point d'effervescence avec eux, ou si cela arrive à quelques *ardoises*, on a lieu de croire que cela vient de quelques matieres étrangeres qui y sont incorporées: poussée à un feu violent elle se bour-souffle & se change ensuite en un verre obscur. Sa surface se raye aisément, & les traces qu'on y fait sont d'une couleur plus claire; les molécules de l'*ardoise* sont très-fines : il y en a où elles paroissent disposées comme en filamens; on a observé que les fragmens ou molécules sensibles affectent une figure déterminée, & assez communément celle de parallelogrammes.

Les lithologistes sont fort partagés sur la nature de l'*ardoise*. Linné, qui la regarde comme un schiste, la range parmi les pierres calcaires: Wallerius & Cramer parmi les pierres vitrifiables: Pott la regarde comme une pierre argilleuse, dont quelques especes peuvent être calcaires & d'autres vitrifiables. Sans prononcer entre ces divers sentimens, nous croyons qu'on peut s'en tenir aux caractéres indiqués ci-dessus d'après M. Guettard, *Mém. Acad.* 1757.

L'*ardoise* se trouve à une certaine profondeur en grandes masses qui forment des carrieres de quelques cens pieds en tous sens, & composées de bancs inclinés à l'horizon. Il y en a non-seulement de différentes nuances, mais aussi de différens grains, & de différens degrés de finesse. On en fait des tables, & l'on s'en sert pour couvrir les maisons. Cette espece de couverture n'étoit pas connue des anciens: le nom d'*ardoise* est nouveau; mais cette matiere a servi dans les tems passés de moilon pour la construction des murs. On en fait encore aujourd'hui le meme usage dans les pays où il s'en trouve

des carrieres. On dit que la plûpart des murs d'Angers sont bâtis de blocs d'*ardoise*, dont la couleur rend cette ville d'un triste aspect. (D.)

Les plus fameuses carrieres d'*ardoise* qu'il y ait en France, sont aux environs d'Angers: aussi est-ce dans la province d'Anjou que se fait le plus grand commerce d'*ardoise* pour ce royaume & pour les pays étrangers. La plus belle vient de Trélaze & des Ayraux, paroisses distantes d'une lieue de la ville d'Angers: mais on trouve de l'*ardoise* de différentes qualités en d'autres lieux de l'Anjou. Il y en a dans les paroisses de l'Hôtellerie, de Flée, de la Jaille, de Magné près d'Aon, & dans l'élection de Chateau-Gontier. Celle de Mezieres est plus tendre que les autres. On a trouvé à quelques lieues de Charleville, de l'*ardoise* aussi bonne & aussi belle que celle d'Anjou, quoiqu'elle ne soit pas d'une couleur aussi bleue ou aussi noire. Il y en a plusieurs carrieres à Murat & à Prunet en Auvergne. On en voit auprès de la petite ville de Fumai en Flandre sur la Meuse, au-dessus de Givet. On en tire de la côte de Genes qui est très-dure. Il y a en Angleterre de l'*ardoise* bleue & de l'*ardoise* grise: celle-ci est connue sous le nom de *pierre de Horsham*, du nom d'une ville de la contrée de Sussex, où elle est très-commune. Pour faire des tables & des carreaux, on donne la préférence aux *ardoises* les plus dures. On a remarqué sur des morceaux de pierre d'*ardoise*, mais plus fréquemment sur le schiste, des représentations de poissons & de plantes. *v.* SCHISTE.

* Les bancs dont sont formées les *ardoisieres* d'Angers ont en général une hauteur verticale assez considérable: les premiers sont les moins hauts, & celui qui est à la surface de la terre n'est souvent composé que de petits quartiers de figure rhomboïdale. Ces bancs courent du levant au couchant & sont inclinés à l'horizon en plongeant du côté du nord d'environ 70 degrés. Ils sont rarement séparés par des couches de matieres étrangeres: quand il y en a, elles sont inclinées tantôt à droite, tantôt à gauche, d'environ 45, la matiere de ces veines est ordinairement du spath. On en trouve aussi des grains dispersés parmi l'*ardoise*, de même que des paillettes qui paroissent talqueuses, & des pyrites cubiques. *Mém. de M. Guettard*, *Acad. des Scienc. 1757.* *

Après cet historique de l'*ardoise*, nous allons passer à une considération plus voisine de ses carrieres & de sa fabrication. L'exploitation de la carriere n'est pas la même par-tout: elle se fait dans l'Anjou par des foncées à ciel ouvert: dans d'autres endroits c'est par des galleries souterraines; nous allons décrire la premiere méthode. C'est avec de grands risques qu'on entreprend d'ouvrir & de travailler une carriere d'*ardoise*. On n'a point de sûreté que la roche découverte dédommagera dans la suite des frais considérables. Il ne faut pas trop compter sur le jugement que les ouvriers ne manquent jamais d'en porter, à la premiere inspection de la *cosse*. On entend par *cosse* la premiere surface que présente le rocher, immédiatement au-dessous de la terre. La cosse peut promettre une bonne *ardoise*, & le fond de la carriere n'offrir que des *feuilletis* & des *chats*: deux défauts qui rendent l'*ardoise* mauvaise, & dont nous parlerons dans la suite. On travaille donc long-tems en aveugle: si la carriere se trouve bonne, on fait sa fortune; sinon on est ruiné.

* On commence par ranger de niveau toute la superficie qu'on veut exploiter: on trace ensuite sur cette superficie quatre lignes qui forment un rectangle; deux dans la direction des lits, c'est-à-dire, de l'est à l'ouest, & les deux autres du nord au sud. Les premieres forment la longueur de la carriere; elles ont ordinairement cent cinquante pieds: les secondes marquent la largeur, on leur donne deux cens pieds: c'est sur ces dernieres, qu'on nomme *chefs de carriere*, que sont bâties les machines qui servent à l'exploitation. Cela fait on enleve les terres pour découvrir la carriere.

* Il n'y a rien de fixe sur la profondeur

fondeur de ces terres : elle eſt tantôt grande, tantôt petite. Quelquefois le ſommet de la roche eſt à la ſurface de la terre ; d'autres fois il en eſt à quelque diſtance. Auſſi-tôt qu'on a découvert la coſſe, on fait ſur le plan de cette coſſe, dans ſon milieu, une ouverture d'environ neuf pieds de profondeur ; c'eſt à l'étendue du rocher à déterminer ſes autres dimenſions. Cette ouverture s'appelle *premiere foncée*. Ainſi *Planche I. d'ardoiſe*, en ſuppoſant que *q* ſoit la ſuperficie de la terre, & que *q*, 1, repréſente le commencement de la coſſe ; 1, 2, ſera la premiere foncée. La foncée n'a pas par-tout exactement la même profondeur ; on lui donne un peu de pente de l'un à l'autre bout du banc qu'elle forme. Cette pente ſur toute la longueur du banc peut aller à un pied ; enſorte qu'à l'extrémité du banc, la foncée peut avoir dix pieds de profondeur. On pratique cette pente pour déterminer les eaux des ſources qu'on peut rencontrer, à la ſuivre & à deſcendre.

Le moins de largeur qu'on puiſſe donner à la foncée, eſt celle qui eſt néceſſaire pour qu'un ouvrier qui y eſt deſcendu, puiſſe travailler ſans être gêné. Lorſque la premiere foncée eſt faite, on a, comme on le voit en 1, par le moyen de cette opération, & de celle qui a précédé, ſavoir la coupe ou le percement de la coſſe, un banc 1 tout formé.

* La direction de cette premiere foncée & de toutes les autres eſt ſelon la longueur de la carriere, c'eſt-à-dire, de l'eſt à l'oueſt. *

Lorſque le banc 1 eſt formé, il arrive ou que la pierre ou *ardoiſe* eſt tendre & parſemée de veines, ce qu'on appelle *être en feuilletis* ; & alors elle n'eſt pas aſſez faite ; elle n'a pas aſſez de conſiſtance pour ſe diviſer exactement par lames, & pour que ces lames aient la dureté requiſe : ou elle eſt exceſſivement dure & caſſante ; défaut oppoſé au précédent, mais qui ne permet pas de tirer de l'*ardoiſe* un meilleur parti ; on donne à l'*ardoiſe* de cette derniere qualité le nom de *chat* : ou elle a la fermeté convenable, & les ouvriers ſont, comme ils diſent, *en bonne chambrée*. Dans les deux premiers cas, on ne retire aucun fruit de ſon travail ; avec cette différence, que l'*ardoiſe* devenant plus dure & plus conſiſtante à meſure que la carriere prend plus de profondeur, il peut arriver qu'on trouve de la bonne *ardoiſe* après les feuilletis ; mais qu'il eſt à préſumer par la même raiſon, que la carriere qui commence par donner ſeulement des chats, ira toujours en devenant plus dure, & n'en ſera que plus mauvaiſe.

D'une premiere foncée on paſſe au travail d'une ſeconde ; du travail d'une ſeconde à celui d'une troiſieme, & ainſi de ſuite, formant toujours un banc à chaque foncée. Ces bancs formés par les foncées, reſſemblent par leur figure & leur diſpoſition à de grands & longs degrés d'un eſcalier, par lequel on deſcendroit du haut de la carriere au fond, s'ils avoient moins de hauteur.

* On réſerve ces gradins du côté du nord à cauſe de l'inclinaiſon des bancs & pour prévenir l'éboulement : au midi l'inclinaiſon du banc forme un talus ſuffiſant pour en maintenir les parois, & on les coupe preſque verticalement ſur les deux chefs : de ſorte que le vuide d'une carriere a la forme d'un coin : voyez *pl. 4.* la coupe d'une ardoiſiere priſe ſur ſa largeur, où *ff* marquent les délits montants qui ſéparent les bancs, & en montrent l'inclinaiſon. *

On continue les foncées & les bancs, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à une bonne qualité d'*ardoiſe* ; alors les ouvriers prennent un inſtrument, tel qu'on le voit en B, *b* ; chacun le choiſit gros ou petit, ſelon ſa force ; il eſt de fer, aigu par un bout & quarré par l'autre : on l'appelle *pointe*. A l'aide de cet inſtrument, on pratique un petit enfoncement ſur la niſe d'un des bancs, à 4, 5, 6 pouces, plus ou moins, de ſon bord ; ce petit enfoncement pratiqué tout le long du banc s'appelle *chemin*, & l'opération *faire le chemin*. On entend par la *niſe*, la ſurface ſupérieure d'un banc ;

ainsi *la même Planche & la même figure* marquent en *K K* le chemin, & en *1*, *2*, *3*, *4*, *5*, &c. les *nises* des bancs.

Quand le chemin est fait, on plante dans cette espece de rainure une espece de coin fourchu, comme on en voit un *même Planche*, *fig. K 2*; ce coin s'appelle *fer*: il y a deux sortes de fers, qui ne different que par la grosseur; on appelle l'un *fer moyen*, & l'autre *grand fer*. Après qu'on a planté des fers moyens dans la rainure, selon toute sa longueur, à un pied ou environ de distance les uns des autres, les ouvriers tous rangés sur une même ligne, & tous armés de masses, frappent tous en même tems sur les fers: quoiqu'ils soient en grand nombre, on n'entend qu'un seul coup; par ce moyen les fers enfoncent tous également & en même tems; le morceau du banc s'ébranle également dans toute sa longueur, & se sépare de la roche en des parties plus grandes; c'est précisément comme s'il n'y avoit qu'un seul ouvrier, & que son coup tombât sur un grand tranchant qui occuperoit toute la longueur du chemin: on voit en *K*, *K*, des fers plantés dans le chemin. Selon que la roche est plus ou moins dure & les foncées plus ou moins profondes; on se sert, pour faire le chemin, de pointes plus ou moins fortes; & pour enfoncer les fers moyens, de masses plus ou moins pesantes.

Quand les fers moyens sont enfoncés, on leur en fait succéder de plus gros, qu'on appelle *grands fers*: on enfonce ceux-ci comme on a enfoncé les précédens. Après les grands fers, on employe les quilles, qui ne sont à proprement parler que de plus grands fers encore, puisqu'ils n'en different que par le volume & l'extrèmité qui n'est pas fourchue. Les ouvriers font entrer les quilles comme les autres fers; ce sont elles qui séparent du banc la piece d'*ardoise*. Voyez *fig. K 3*, une quille.

Quoique la chambrée soit bonne, il ne faut pas s'imaginer que la piece d'*ardoise* se sépare entiere & sans fraction; il se rencontre des veines dans la carriere; ces veines sont blanches: on les appelle *chauves* quand leur direction verticale suit celle du chemin, & finnes quand au contraire cette direction est oblique & fait angle avec celle du chemin. Il est évident que dans ce dernier cas la piece ne peut manquer de se fracasser. Les finnes gâtent l'*ardoise*; les chauves, dont les ouvriers ne manquent pas de profiter, hâtent & facilitent la séparation; les feuilletis ne leur coûtent guere à séparer, puisqu'ils sont d'*ardoise* trop tendre, mais ils ne servent à rien. Quand les ouvriers sont tombés dans les feuilletis, ils ont perdu leur tems. Ils disent qu'ils ont fait une enferrure, ou qu'ils ont enferré une piece, quand ils ont achevé l'opération que nous venons de décrire.

Quand les quilles ont été conduites dans le rocher jusqu'à leur tête à coups de masses, si l'on en est aux premieres foncées; & à coups de pics, si l'on en est aux dernieres; quand la piece est bien séparée de son banc, on la jette dans la derniere foncée faite, soit avec des cables, soit d'une autre maniere; là on travaille à la diviser: pour cet effet on pratique dans son épaisseur une trace ou chemin avec la pointe; on place dans ce chemin un instrument de fer ou une espece de coin, tel que celui qu'on voit, même *pl*, & *fig. K 1*, & qu'on appelle un *alignouet*. On frappe sur l'alignouet avec un pic moyen; & après quelques coups, la séparation se fait continue & dans un même plan de toute l'épaisseur de la piece, s'il ne s'y rencontre ni finne, ni feuilletis, ni chats, ni même de chauves, dont on n'a point profité faute de les avoir apperçus.

Avant que la séparation se fasse, les ouvriers sont quelquefois obligés de se servir du gros pic. Les morceaux qui viennent de cette premiere division, sont soûdivisés à l'aide du pic moyen ou du gros pic, en d'autres morceaux d'une grosseur à pouvoir être portés par une seule personne: on les appelle *crenons*.

Tandis que les ouvriers sont occupés à mettre en morceaux les pieces d'*ardoise*,

& les morceaux en crenons, d'autres ſont occupés à ſortir les crenons de la foncée, & à enlever les petits reſtes qui ſont demeurés attachés au banc, & qui ne ſont pas venus avec la piece: ce qu'ils exécutent avec les fers moyens, ſur leſquels on frappe, ſoit avec les mains, ſoit avec des pics, ſelon qu'ils ſont plus ou moins adhérens. Ils mettent ces petits morceaux, qu'on appelle *eſcots*, dedans un ſeau qui eſt enlevé du fond de la foncée avec beaucoup de promptitude, par une machine appellée *le trait*. *V. même Pl. fig. 10*, *le trait*. La partie du trait *S T*, à l'extrèmité de laquelle *S* eſt attachée la corde qui enleve le ſeau, s'appelle *verne*; la partie *R q* s'appelle le *gland*; le gland tourne ſur le ſupport *P q*; le ſeau eſt enlevé en vertu de la peſanteur de la partie *T* de la verne, & il eſt conduit où le deſire l'ouvrier de la *fig. 9*, qui en pouſſant l'extrèmité *T* de la verne, fait mouvoir en ſens contraire l'extrèmité *S*; c'eſt auſſi à l'aide de cette machine qu'on peut tirer de la foncée les crenons; elle ſerviroit même, ſi l'on vouloit, à en enlever de très-groſſes pieces d'*ardoiſe*; & l'on eſt bien forcé d'y avoir recours, lorſque la foncée eſt trop étroite, & qu'on ne peut y manier une groſſe piece d'*ardoiſe* commodément: alors on la perce d'un trou, comme on voit *Planch. VII. fig. 21.*; on paſſe dans ce trou un crochet qu'on nomme *havet*; ce crochet tient à une corde, à l'aide de laquelle la piece eſt enlevée.

Lorſque l'*ardoiſe* eſt en crenons, ſi ces crenons ſont éloignés du bout de la foncée auquel correſpond l'engin ou machine, on les y porte avec des hottes; là, d'autres ouvriers en chargent un baſſicot attaché au cable de l'engin: on voit *Planche VII.* ce baſſicot *fig 22*, il eſt lié de bandes de fer *u*, *u*; ces bandes s'élevent au-deſſus du baſſicot d'environ 6 à 7 pouces, & ſont terminées par une boucle à laquelle ſont attachées des cordes qu'on appelle *bertos*. Les bertos ſont paſſés dans un crochet de fer qui tient le baſſicot ſuſpendu; ce crochet eſt traverſé d'une goupille qui empèche les bertos de s'en échapper; *22* eſt une planche de bois qui eſt placée au bout du baſſicot, où elle eſt fixée par les deux tenons qu'on voit: cette planche s'appelle le *lucet*. Auſſi-tôt que le baſſicot eſt au haut de la carriere, on ôte le lucet, & on nettoye le baſſicot de toutes les ordures qui y ſont.

Le baſſicot eſt enlevé hors de la carriere par la machine ou l'engin: on voit cette machine au haut de la *Planche VI.* La partie *A X* qu'on nomme *ſaillie*, avance ſur la carriere environ de douze pieds; elle y eſt ſoutenue par le chef de la carriere. Elle a ſa parallele à l'autre bout, dont elle eſt éloignée de quinze pieds & davantage. La piece *B*, qui s'appelle un *ſurbadier*, eſt fixée d'un bout dans le chef, & emmortoiſée de l'autre dans la ſaillie. La piece parallele à la ſaillie eſt une eſpece de gardefou; elle eſt élevée ſur la ſaillie d'environ trois pieds: elle a auſſi ſa parallele de l'autre côté. Les pieces *H E* ſont des poteaux fixés perpendiculairement ſur les ſaillies. Les pieces *K K* ſont des traverſes; elles portent celles ſur leſquelles ſe meuvent les tourillons des poulies *P P*. Les traverſes *I I* ſont ſoutènues par des aiſſeliers. Les pieces *H L* ſe nomment *filieres*. La piece *L L* ſur laquelle l'extrèmité des filieres eſt ſoutenue, s'appelle *chapeau* du bâtis *M M L L*, qui n'eſt autre choſe qu'un chevalet à deux pieces de bois perpendiculaires. La *fig. 20* eſt une fuſée dont l'extrèmité *Q* ſe meut dans le chapeau *L L*, & ſon extrèmité *O* porte ſur une crapaudine ou couette de fer, emboitée dans une piece de bois enterrée. La piece à laquelle le cheval eſt attaché ſe nomme *queue*; elle eſt emmortoiſée dans la piece qui ſert d'axe à la fuſée. Tandis que le cheval marche vers *O*, le cable *R* s'enveloppe ſur le cylindre, & le cable *S* ſe développe; c'eſt-à-dire que le baſſicot attaché au premier de ces cables monte, & que celui qui eſt attaché au ſecond deſcend. L'homme qui conduit le cheval s'appelle le *toucheur*. Ceux qui ſont au fond de

la carriere l'avertissent ; & ils ont un crochet avec lequel ils atteignent le bassicot vuide, qu'ils conduisent ainsi dans l'endroit de la foncée où ils en ont besoin.

Mais avant que de sortir de la carriere, il est à propos de remarquer, 1°. que quand on est parvenu à une certaine quantité de foncées, l'eau abonde de tous côtés ; elle descend du rocher par des veines : nous avons déja indiqué le moyen que l'on prend pour la déterminer à couler vers un bout de la foncée. Elle y est conduite par un petit chemin, & elle y est reçue dans un endroit qu'on y a creusé & qu'on nomme *cuvette ;* cette eau est renvoyée de la cuvette dans une cuve profonde, qui est au pied du chef de la carriere, opposé à celui où l'engin est placé. Ce renvoi se fait avec un seau & la machine appellée *trait :* mais on n'use guere du trait pour cela, que dans les carrieres où l'eau est en si grande quantité, qu'à peine la foncée est-elle faite qu'elle est pleine d'eau. Dans les autres carrieres la corde de la machine destinée à vuider les eaux, se rend directement au réservoir qu'on leur a pratiqué à l'autre bout de la foncée, & les enleve, comme nous allons l'expliquer.

On se sert pour vuider l'eau, de la machine représentée dans la vignette de la *Planche VII.* cette machine se nomme *engin.* Sa position sur le chef de la carriere est à peu près la même que celle de la machine à enlever l'*ardoise* ou le bassicot : mais sa construction est fort différente. Au lieu d'une saillie à chaque côté, l'engin en a trois & trois surbadiers, dont les extrémités inférieures *b*, *b*, *b* sont ou dans le chef de la carriere, ou dans un mur dont ce chef est revêtu ; les extrémités supérieures sont emmortoisées dans les saillies ; ces saillies avancent sur l'ouverture de la carriere environ de quinze pieds : on a été forcé d'en employer ici trois de chaque côté, parce qu'on a fait sur elles un bâtis ou pont, sur lequel on est continuellement placé pour recevoir tout ce qui vient de la carriere ; au lieu que dans la machine on est toujours sur le solide, c'est-à-dire, sur le chef de la carriere. Si l'on examine de près la machine ou bassicot, l'on verra que quand le cable *R* est arrivé entre les deux saillies, ou à la lumiere, on peut facilement l'attirer à soi & exposer le bassicot sur le chef de la carriere, mais que dans l'engin que nous décrivons on n'a pas cette commodité. Aux deux extrémités *h*, *f*, de la fusée, sont des tourillons de fer qui roulent sur des couettes de fonte. On appelle la piece comprise entre *f* & *g* & montée sur l'arbre *g*, un tabouret ; l'arbre *f h* s'appelle le *fursus* de la fusée. Les pieces qui contiennent entr'elles les fuseaux du tabouret s'appellent *tourtelles*. La piece *C C* s'appelle le *roüet*. On voit à sa circonférence des alluchons posés verticalement ; ils sont en talus ; ils s'engrenent dans les fuseaux du tabouret, qui tourne & entraîne avec lui la fusée, dont la corde *i* monte, tandis que la corde *l* descend. Le cheval qui met en mouvement le roüet se fait si bien à cet exercice, qu'après s'être mû de droite à gauche, il revient de lui-même de gauche à droite aussi-tôt qu'il est à propos, c'est-à-dire lorsqu'un des seaux étant monté & l'autre descendu, il faut faire descendre celui-là & monter celui-ci.

Mais on n'entendroit que très-imparfaitement l'effet de l'engin, si l'on ne connoissoit un peu la construction des seaux, voyez-en un par pieces assemblées & détaillées, *Planche VII. fig. 20.* le cerceau de fer 7 en est le chapeau ; il est tout semblable à celui qu'on voit en 6, 6, 6 sur le seau ; 10 est une oreille ; 11 un aileron ; 12 l'ance. Voyez *toutes ces pieces assemblées sur le seau, & dans la figure 9, 9 ; 8, 8,* qu'il est facile d'imaginer en place ; 4, 4, est un cercle de fer qui entoure le seau un peu au-dessus de son bouge. L'anse tient à ce cercle par deux gros boulons qui font partie du cercle même, & sur lesquels l'anse peut se mouvoir ; 5, 5 sont des pieces qu'on appelle *bride*, elles soutiennent le fond qui est ordinairement double. Il

n'eſt pas difficile de concevoir que ſi deux crochets s'engagent ſur le cercle de fer qui eſt en 6, 6, 6, ſur le ſeau, à ſon approche du baſſin, ils arrêteront ſa partie ſupérieure qui baiſſera néceſſairement, tandis que la fuſée marchant toujours, la partie inférieure du ſeau montera, ou le fond ſera renverſé & l'eau tombera dans le baſſin. Ce méchaniſme eſt fort ſimple, & produit bien l'effet qu'on en attend.

Remarquez 1°. qu'il y a toujours dans la carriere une perſonne qui conduit la coupe du rocher le plus perpendiculairement qu'il lui eſt poſſible; c'eſt ce qu'on appelle *couper en chef*. On voit combien il importe au ſervice des machines qui ſont établies ſur le chef de la carriere, que cette conduite ſe faſſe bien; auſſi dit-on, au lieu de couper en chef, *mener le ſoûtien des machines*: de ces machines l'une correſpond à l'extrêmité de la foncée, & l'autre correſpond à l'autre extrêmité.

Remarquez 2°. que le baſſicot ne remonte pas tout. Il y a des enfans qui montent & deſcendent par des échelles placées de banc en banc, & qui ſortent les vuidanges les plus légeres.

Remarquez 3°. que chaque foncée donne toujours deux bancs, l'un à droite & l'autre à gauche: pour cela, il ne faut que jetter l'œil ſur la vignette de la *Planche premiere*; quand on a épuiſé l'un, ce qui ſe fait toujours par les enferrures, on paſſe à l'autre banc. Du côté de la *fig. 11.* tous les bancs ſont épuiſés: mais pour faire une nouvelle foncée, on n'attend pas que tous les bancs ſoient épuiſés, parce que les ouvriers qui fabriquent l'*ardoiſe* manqueroient de matiere; les travaux du fond de la carriere, & ceux du deſſus, doivent marcher de concert.

*La plus grande profondeur qu'on puiſſe donner à une carriere eſt de 25 foncées, ou 225 pieds: ou pour le plus 30 foncées qui feroient 270 pieds: à une plus grande profondeur le travail devient trop dangereux & l'extraction des matieres trop diſpendieuſe. La coupe d'une carriere entiérement exploitée a la figure d'un triangle iſocele tronqué & renverſé, dont les angles ſur la baſe ſont chacun de 70°. & l'inclinaiſon des deux côtés égale: *Plan. V. fig. 1.* Cette inclinaiſon ne paroît pas ſuffiſante pour le côté du nord, pour prévenir ſûrement les écroulemens: & l'auteur d'un mémoire communiqué aux premiers éditeurs de cet ouvrage, propoſe de donner à ce côté une inclinaiſon de 45°. voyez *même Pl. fig. 2.*: pour lui donner à peu près ce talus, il faudroit faire la premiere foncée non au milieu de la largeur du terrein deſtiné à la carriere, mais aux deux tiers, & donner aux bancs du côté du nord une largeur double de celle qu'on donneroit à ceux du midi: cette méthode, outre l'avantage de rendre le côté du nord moins ſujet aux écroulemens, auroit encore celui-ci qu'à profondeur égale, l'exploitation embraſſeroit une plus grande étendue ſolide.

Ce n'eſt communément qu'après la cinquieme ou ſixieme foncée que ſe trouve la bonne *ardoiſe*: il n'y a cependant rien de bien conſtant à cet égard.

Les francs quartiers ſont durs & ſonores au ſortir de la carriere: mais ſi l'*ardoiſe*, du moins celle de bonne qualité, n'eſt pas tendre dans la carriere, elle eſt imprégnée d'un certain degré d'humidité, du quel paroît dépendre ſa fiſſibilité, à en juger par le fait ſuivant: la ſurface des blocs ſe gele par un grand froid au fond de la carriere, ou par un froid médiocre s'ils ſont dehors; & dans cet état ils ſe fendent beaucoup plus facilement que dans leur état naturel: le dégel leur ôte non-ſeulement cette nouvelle qualité, mais encore leur fiſſibilité primitive: ils peuvent cependant la recouvrer ſi on les expoſe de nouveau à la gelée; mais ils la perdent ſans retour s'ils ſont expoſés pendant quelques jours à cette alternative. *

Nous voilà ſortis de la carriere. Voyons maintenant ce que deviendront les morceaux d'*ardoiſe* que le baſſicot a enlevés ſous le nom de *crenons*, après avoir été détachés de la piece enferrée, avec un

inſtrument qu'on voit *Planche premiere en V*, & qu'on appelle *ciſeau d'en-bas*, parce qu'on ne s'en ſert qu'au fond de la carriere.

Quand on a déchargé les crenons, en ôtant le lucet du baſſicot, il y a des ouvriers tout prêts avec des hottes qu'on appelle *hottes à quartier*, pour les diſtinguer de celles dont on ſe ſert dans la carriere, & qu'on appelle *hottes à vuidanges*, voyez *Planche I. La fig. A 1.* eſt une hotte à vuidange, & *fig. A 2.* hotte à quartier; d'autres ouvriers prennent le crenon chacun par un bout, & le poſent ſur la hotte; les hottiers chargés vont dépoſer leurs fardeaux autour des ouvriers qui fabriquent l'*ardoiſe*; c'eſt ce que fait la *fig. de la vig. de la Planc. II. la fig. F E, f e*, repréſente aſſez bien les crenons quand dépoſés autour des ouvriers, ils travaillent à les repartir. Voy. *Plan. II.*

Pour repartir, les ouvriers ſe ſervent du ciſeau *CI*, qu'on voit *Pl. I.* & qu'ils appellent *ciſeau à crener;* ils l'inſerent dans le crenon, comme on le voit dans la *fig. F E, f e, Planc. II.*, ou comme on le voit faire à la *fig. 2. de la vignet. la même Planche.* Les morceaux *g* qui ſont autour de cette *fig. 2.* ſont des diviſions du crenon, & ſes diviſions s'appellent *repartons.* Le morceau qu'on voit entre ſes jambes eſt une portion de crenon qu'il faut achever de débiter en repartons. Les repartons paſſent à un ouvrier, qui avec le ciſeau *C 2* appellé ciſeau moyen, *même Planc.*, pouſſe la diviſion des repartons en contrefendis. Quand l'*ardoiſe* eſt en contrefendis, les mêmes ouvriers prennent le paſſe-partout ou ciſeau *C 3*, ou ceux de la même eſpece *C 4, C 4*, & mettent le contrefendis en fendis ou *ardoiſe* brute. Toutes les diviſions du reparton en crenons, en contrefendis & en fendis ou *ardoiſe* brute, ſe font d'épaiſſeur ſeulement; les fendis paſſent entre les mains des ouvriers 3 & 5; ces ouvriers ſont aſſis à terre derriere des paillaſſons ſoutenus par des fourches, qui les garantiſſent de la chaleur & du mauvais tems; on les appelle *tue-vents*; ils ont les jambes couvertes des guêtres qu'on voit *Planc. I.* en *A B*, &c. & entr'elles une ſorte de billot cylindrique *O P Q*, dont on a enlevé une portion; ce billot ou eſpece d'établi s'appelle le *chaput*: c'eſt ſur le chaput que l'ouvrier poſe le fendis, & c'eſt la ſurface verticale de la ſection qui dirige le mouvement du doleau ou de l'inſtrument tranchant dont il ſe ſert pour terminer l'*ardoiſe*, & lui donner la forme qu'il deſire. Selon la forme que l'on donne au chaput, on a la commodité de façonner diverſement l'*ardoiſe*: quant au doleau, vous en avez la repréſentation en *T* & en *V*, *même Planc. II.* il a une ſurface plate comme celle d'un ciſeau à deux branches, & ſon autre ſurface eſt arrondie.

Le fendis, au ſortir des mains de ceux qui ſe ſervent du doleau, eſt *ardoiſe*, mais d'une qualité telle que le permet le morceau de fendis, tant par la nature de la pierre dont il eſt venu, que par la figure qu'on lui a donnée ſur la chaput: comme toutes les couches de l'*ardoiſe* ne ſont pas exactement paralleles, les petits angles qu'elles forment entr'elles font perdre beaucoup de matiere; une portion d'*ardoiſe* ou un contrefendis dont on eſpere deux fendis, ſe diviſera ſouvent obliquement, & au lieu de deux *ardoiſes* on n'en aura qu'une avec un morceau ou fragment dont on ne fera qu'une qualité d'ouvrage ſubalterne: mais ce n'eſt pas ſeulement en paſſant de l'état de contrefendis à celui de fendis que l'ouvrage ſe détériore; toutes les diviſions de la pierre ont leurs inconvéniens.

Exemple: ſoit, *Plan. II. fig. F E, f E*, un morceau de pierre que l'ouvrier d'en-bas a mis en crenon avec l'alignouet & le pic moyen, que le ciſeau *C* y ait été inſéré pour en tirer les repartons *E F, f E*, il peut arriver que ſon épaiſſeur totale ſoit traverſée de chauve ou de finne, ou qu'il s'y rencontre de petits chats qui empêcheront une exacte diviſion; ces chats & la finne s'apperçoivent à merveille dans le fendis, *fig. M*, *même Pl.*

ſi, *même Planc.* II. il y a une finne dans la direction *ZZ*, il n'en viendra qu'une *ardoiſe*, *&c &c*. Ces finnes ne s'apperçoivent que par l'effet, quand on travaille la pierre au haut. On infere ſon ciſeau dans un crenon *FEfE*; on en eſpere quatre contrefendis, & il arrive qu'on n'en tire qu'un entier, la finne arrêtant toujours la diviſion.

Les ouvriers d'en-bas ne ſont pas ſi ſurpris des finnes; auſſi-tôt qu'ils ont entamé un banc, elles ſe montrent diſtinctement, s'il y en a; alors ils ſongent à en tirer parti pour avoir des morceaux de pierre plus petits, ce qu'ils ſont en appliquant deux ou trois coups de pic moyen ſur la finne; ces coups donnent lieu à une diviſion qui ſe continue dans une même direction que la finne, ſur la ſurface de la pierre où la finne ſe rencontre, au lieu que ſans elle ils auroient été obligés de recourir à l'enferrure, qui eſt un moyen qui demande plus de peine & de préciſion.

A meſure que les ouvriers fabriquent leur *ardoiſe*, il y a un ouvrier, qu'on appelle le conteur, qui prend l'*ardoiſe* dans une eſpece de broüette, la tranſporte en un endroit où il la range, & ſépare chaque qualité; c'eſt ce que fait la *fig.* 6. Pl. II. les *ardoiſes* élevées marquent les cents. L'endroit où l'*ardoiſe* eſt ſéparée par qualité & rangée par cent, s'appelle *magaſin*.

Le conteur met l'ouvrage de chaque ouvrier à part, avec le nom & la quantité ſur la derniere *ardoiſe*. On voit au bas de la *Planc.* III., des piles ſéparées par cent.

De toutes les qualités de l'*ardoiſe*, la plus belle & la plus eſtimée eſt la quarrée; elle eſt faite du cœur de la pierre; elle a la figure rectangulaire qu'on lui voit *Planc.* II. *fig.* 12.; elle porte environ huit pouces de large ſur onze pouces de long, & doit être ſans rouſſeur. La ſeconde qualité eſt celle du gros noir: le gros noir n'a ni tache ni rouſſeur, non plus que l'*ardoiſe* quarrée; voyez *fig. LL même Pl.* la ſeule différence qu'il y ait entre ces deux ſortes d'*ardoiſe*, c'eſt que le gros noir n'a pas été tiré d'un morceau de pierre qui pût fournir les dimenſions requiſes dans l'*ardoiſe* quarrée. La troiſieme eſt le poil noir, qui a la même qualité & la même figure que le gros noir, mais qui eſt plus mince & plus légere, La quatrieme eſt le poil taché, qui a les mêmes dimenſions que le gros noir, mais qui n'a pas la même netteté; on lui remarque des endroits roux. La cinquieme eſt le poil roux; cette *ardoiſe* eſt en effet toute rouſſe; ce ſont les premieres foncées qui la donnent, & ce n'eſt proprement que de la coſſe. Il n'en eſt pas de même du poil taché, il ſe trouve partout; il n'y a guere de foncées où il ne s'en rencontre. La ſixieme eſt la carte, qui a la même figure & la même qualité que la quarrée, mais qui eſt plus petite d'aire & plus mince. La ſeptieme eſt l'héridelle, *ardoiſe* étroite & longue, dont les côtés ſeulement ont été taillés, mais dont on a laiſſé les deux autres extrêmités brutes. Il y a des *ardoiſes* de quelques autres qualités, mais dont on ne fabrique guere: entre ces *ardoiſes*, on peut compter la fine, qui eſt aſſez propre à couvrir des domes, parce qu'elle a une convexité qui lui vient, non de l'ouvrier, mais de la pierre dont les couches ſont convexes.

Comme la grandeur de la quarrée eſt déterminée, on ſeroit tenté de croire que les ouvriers prennent quelque précaution pour la couper: cependant il n'en eſt rien; ils ont une ſi grande habitude à donner à l'*ardoiſe*, de chaque eſpece ou ſorte, les dimenſions qui lui conviennent, qu'ils s'en acquittent très-exactement ſans la moindre attention.

Les monceaux *b*, *b*, *b* ſont les déchets des ouvriers qui fabriquent l'*ardoiſe*. Les ouvriers 8, 8, 8, *&c.* tranſportent ces déchets dans des hottes.

La maiſon *E*, autour de laquelle on travaille, *vignet.* II. *Planc.* I. eſt celle du clerc de la carriere. Ce clerc gouverne l'ouvrage, tient les livres, rend compte aux intéreſſés, *&c.* Celle qui lui eſt voi-

ſine eſt une forge où des forgerons ſont continuellement occupés à la réparation des outils qui ſe gatent dans la carriere.

On voit, *fig.* 18. une *ardoiſe* taillée en écaille, & *Pl. IV. fig.* 20. & 19. les outils dont le Couvreur ſe ſert pour la tailler, avec la maniere dont il la diſpoſe, en 22, 22, 21, 21.

Les *ardoiſes* peuvent encore être conſidérées ſelon leurs échantillons. La grande quarrée forte fait le premier échantillon; on dit que le millier couvre environ cinq toiſes d'ouvrage: la grande quarrée fine fournit par millier cinq toiſes & demie, & fait le ſecond échantillon: la petite fine environ trois toiſes par millier, & eſt du troiſieme échantillon: la quatrieme, qu'on appelle *quartelette*, fait le quatrieme échantillon, & donne deux toiſes & demi de couverture.

* Pour completter cet article en donnant une idée de l'exploitation des ardoiſieres en galleries, nous tranſcrirons ici le précis d'un mémoire ſur les ardoiſieres de la Meuſe imprimé avec le recueil des planches de l'Edition de Paris, & fourni, ainſi que les deſſeins qui s'y rapportent, par M. Viallet ingénieur des ponts & chauſſées à Caen.

L'inclinaiſon du banc de ces ardoiſieres & la dureté de la roche qui le recouvre ne permettent pas de les exploiter à ciel ouvert: c'eſt pourquoi on les travaille par galleries. L'ardoiſiere de Rimogne, une des plus conſidérables de ce pays là, fournira l'exemple détaillé de ce travail.

Elle eſt ſur une hauteur à quatre petites lieues de Charleville. Son banc, que les ouvriers appellent *la Planche*, a plus de 60 pieds d'épaiſſeur, mais on ne l'exploite que ſur 40 ou 45 pieds, tant parce qu'il faut réſerver un ciel de bonne pierre, que parce que ſa partie inférieure, que les ouvriers nomment *pierre grenue*, eſt trop aigre & trop dure pour pouvoir être débitée en *ardoiſe*. Ce banc eſt incliné d'environ 40°. du nord au ſud; il a outre cela un dévers de l'eſt à l'oueſt d'environ un demi pouce par pied: on ne connoît point ſa longueur. Lorſque les ouvriers ſont à une certaine diſtance, ils aiment mieux ſe jetter de côté que de pouſſer plus loin, tant par rapport à ce que les épuiſemens ſeroient plus conſidérables & à ce que la pierre y eſt un peu grenue, que parce qu'ils auroient trop haut à la monter; car vu l'inclinaiſon du banc, on ne peut pouſſer en avant de 4 pieds qu'on ne deſcende en même tems de preſque 3. La largeur du banc n'eſt pas mieux connue que ſa longueur: on ſait ſeulement qu'elle eſt au moins de 60 toiſes, puiſqu'il y a des galleries à 30 toiſes de chaque côté de celle du milieu.

On voit *fig.* 1. *Planc.* VIII. le plan d'une partie du terrein ſous lequel ſont les galleries: la *fig.* 2. *Pl.* IX. eſt une coupe ſur la longueur de l'ardoiſiere, & la *fig.* 3. le plan d'une partie des galleries: comme ces galleries ſont inclinées ſuivant le banc, on ne parvient au fond de la carriere qu'à l'aide d'un grand nombre d'échelles marquées dans les *fig*, 2. & 3.: on en comptoit en 1761, vingt ſix, faiſant enſemble environ 400 pieds de hauteur perpendiculaire: toutes ces échelles ſont jumelles, c'eſt-à-dire qu'il y en a deux à côté l'une de l'autre, afin que les ouvriers qui montent & ceux qui deſcendent ne ſe cauſent mutuellement aucun embarras. On tire de l'*ardoiſe* de pluſieurs endroits du banc en même-tems: le fort du travail en 1761. étoit dans la culée *a b c d fig.* 2. 3. On appelle *culée* un eſpace quadrangulaire d'environ 60 pieds de long, & de 20 ou 22 de large qu'on creuſe & d'où l'on tire de l'ardoiſe juſqu'à ce qu'on ait atteint la pierre grenue; pour lors on ne va pas plus loin, & l'on dit que la culée eſt entiérement foncée.

Suppoſons, pour montrer comment ſe fait ce travail, que *A B C D fig.* 1. *Pl.* X. ſoit le plan d'une culée entiérement foncée, que *E F G H* ſoit la coupe ſur la longueur de cette même culée, & qu'il s'agiſſe d'en forer une nouvelle, on ne peut le faire ſur le derriere *D C* en prolongeant

longeant les côtés *A D* & *B C*, parce qu'il feroit à craindre que le ciel ainsi en l'air sur une trop grande étendue ne vînt à manquer. L'usage est de faire un forage de côté, *a b D e* de 25 pieds de face sur une largeur *D e* de 20 ou 22 pieds: le forage de derriere *D c d e* qu'on fait ensuite, forme avec le premier une culée *a b c d* pareille à celle *A B C D*. Les masses *a b A*, & *c D C* qu'on réserve, & derriere lesquelles on vient ensuite travailler par d'autres galleries, se nomment *piliers*. Celui qui dirige le travail doit veiller à ce qu'on n'affame pas trop ces piliers: on leur donne communément 20 pieds d'épaisseur. La *fig.* 2, *Planc.* VIII.; & la *fig.* 1. *Planc.* X. font voir que les faces de devant & de derriere des piliers ne sont point verticales, ces piliers étant à peu près perpendiculaires sur le ciel de la carriere.

On appelle *forage de côté* celui qui se fait sur l'un ou l'autre flanc d'une culée; & forages de bout ceux qui se font sur la paroi antérieure *A B* ou postérieure *D c*. Le premier se nomme en particulier *forage de devant*, l'autre *forage de derriere*.

Un forage, soit de bout soit de côté, se commence toujours vers le ciel de la carriere. Ce commencement de travail, qui se fait immédiatement sous le ciel & avec le pic *A Planc.* VIII. au bas, se nomme *crabotage*; & comme presque toute la pierre qu'on tire d'un crabotage tombe en pure perte, on le fait le plus petit, c'est-à-dire, le moins haut qu'il est possible; cette hauteur est ordinairement de 27 pieds & ½: ainsi le crabotage quand il est fini forme une boite de 25 pieds de long, 22 pieds de largeur, & 2½ de hauteur, dans la quelle on entre par le seul côté *i F m l*, *fig.* 1. *Planc.* X.

Les échafauds dont les ouvriers sont obligés de se servir pour commencer le crabotage, n'ont rien de particulier que leur extrême légéreté: ceux pour les forages de bout, que les ouvriers nomment *hourdages*, sont soutenus par deux pieces de bois qu'ils nomment *béculs* & qui sont placés en gousset dans les deux angles de la culée; on pose sur ces deux béculs deux traverses qu'on recouvre avec des perches & des clayes auxquelles on donne un peu de devers du côté de l'ouvrage. Les échafauds pour les crabotages de côté se nomment *houres*, & comme ils sont beaucoup plus longs que les autres, au lieu de faire porter les traverses sur deux béculs on les soutient avec des perches qui montent de fond.

Les décombres des crabotages sont enlevées par des petits garçons appellés *faisceleux* qui les portent dans d'anciennes culées: on les y jette souvent sans autre dessein que de s'en débarrasser; quelquefois cependant on les arrange par assises pour contrebutter les piliers & même pour soutenir le ciel lorsqu'on s'apperçoit qu'il y a du danger.

Outre qu'il faut savoir prendre le sens de la pierre pour la piocher avec avantage, il y a encore des attentions à avoir pour que tout ce qui sort du crabotage ne tombe pas en pure perte. Les ouvriers en tirent ce qu'ils appellent des *pains de nœuds*; ce sont des morceaux d'environ un pied de long, un pied de large, & 18 pouces de hauteur avec lesquels on peut par conséquent faire de l'*ardoise*. Voici comme on se procure ces pains de nœuds.

Soit *D e a b fig.* 2. *Planc.* I. le plan d'une masse d'*ardoise* à craboter, & *i F m l* la face verticale de cette même masse. On commence par creuser avec le pic vers *m l* un trou *n o m l* de 2 pieds & ½ de hauteur, qui est celle du crabotage, environ 2 pieds de largeur & 1 pied de profondeur; on réserve ensuite un pain de nœuds *S* d'un pied de large & 1 pied ½ de hauteur qu'on détache du dessous *p n l* & du côté *q p* par une tranchée d'un pied de largeur seulement, & d'un pied de profondeur comme le trou *n o m l*: le pain ne tient plus alors que par le haut & par sa queue, qu'on a même eu attention de démaigrir, comme on le peut voir par le plan *r* de ce pain. C'est alors qu'on le détache en le frappant de côté à grands coups de hache d'ouvrage *B Planc.* VIII,

On forme & enleve ainsi successivement tous les pains de nœuds ponctués, *fig.* 2. après quoi le crabotage se trouve fait sur un pied de profondeur. On enleve ensuite de la même maniere une seconde file de pains de nœuds, & ainsi successivement jusqu'à ce que le crabotage soit tout-à-fait achevé, c'est-à-dire, qu'on soit arrivé à la ligne *e a*.

Les ouvriers sont certainement bien peu à leur aise dans le fond des crabotages, pas aussi mal cependant qu'on pourroit se l'imaginer. Les *fig.* 3 & 4. *Planc.* X. font voir quelle facilité les ouvriers tirent dans cette occasion de la grande inclinaison du banc, qui fait qu'ils ne sont réellement qu'un peu couchés sur le côté.

Le crabotage une fois achevé, on divise la masse *e a b D*, *fig.* 5. en trois longuesses *H*, *I*, *L*, par le moyen d'une taille de devant le long de *a b*, marquée *D* sur la coupe, d'une de derriere le long de *e D*, marquée *S* sur la même coupe, d'une de côté le long de *e a*, & de deux autres marquées *C*: les tailles sont de 6 à 9 pouces de largeur & de 12 à 15 pouces de profondeur; les longuesses ne tiennent plus que par dessous au reste du banc dont on les sépare comme nous le verrons plus bas.

Outre la taille de devant qui sépare la premiere longuesse d'avec le devant *a b* de la culée, on fait encore à cette longuesse des trous *S* de pareille profondeur, de 12 à 15 pouces, sur autant de largeur, & 18 ou 21 pouces de longueur; ces trous se nomment *manottes*, ils donnent la facilité de placer & de frapper ensuite avec la hache d'ouvrage les coins *C Planc.* VIII. qui doivent faire lever la longuesse. Il est essentiel d'observer qu'à quelque endroit qu'on place un coin, on lui prépare l'entrée en faisant avec le pic un petit trou appellé *tenure*: voy. *fig.* 6. le plan & la coupe d'une manotte avec les coins *a* placés dans leurs tenures: on met ordinairement dans chaque manotte deux coins, sur lesquels des ouvriers placés, un vis-à-vis de chaque manotte, frappent alternativement, & de maniere cependant que tous les ouvriers frappent ensemble: aux premiers coins on en fait succéder de plus épais jusqu'à ce que la longuesse soit détachée: une longuesse ainsi séparée du banc prend le nom de *piece d'en bas*.

Une piece d'en bas qui a environ 15 pouces d'épaisseur, se divise avec des refendrets *D Planc.* VIII., c'est-à-dire, des coins plus minces, en deux ou trois étendelles qui n'ont plus que 5 à 6 pouces d'épaisseur & qu'on divise encore avec les minces refendrets, ou avec d'autres plus déliés, chacune en deux ou trois étendelles plus minces, de sorte qu'une de ces dernieres étendelles, lorsqu'il n'y a point de délit dans la pierre, ou qu'il n'arrive point d'accident, est une table d'*ardoise* d'environ 20 pieds de long, 7 de large, & deux pouces d'épaisseur. On débite ensuite ces étendelles sur leur longueur en *fax* ou *faix*, ainsi nommés sans doute parce qu'ils sont la charge d'un homme, auxquels on donne depuis 12 jusqu'à 15 pouces de largeur & de longueur environ 7 pieds, qui est la largeur de l'étendelle. Pour débiter une étendelle en faix on met dessous cette étendelle, à quelques pouces près de son devant, un coin de fer, & on frappe sur l'étendelle avec la hache d'ouvrage précisément à plomb de l'endroit qui porte sur le coin, après deux ou trois coups, souvent même dès le premier, l'étendelle se fend assez droit du devant à l'arriere: on pousse ensuite le coin 12 à 15 pouces plus loin, & en frappant de nouveau, on fait encore un nouveau faix, & ainsi de suite jusqu'à ce que toute l'étendelle soit débitée. Ces faix sont enlevés à mesure & portés au dépot, qui est environ à moitié chemin de l'ouverture de la fosse.

La longuesse de devant une fois enlevée, cela donne du jeu pour battre les coins qui doivent faire lever la suivante, sans qu'il soit besoin de faire de manottes, mais seulement des tenures qu'on espace de pied en pied. Les ouvriers, qui sont pour lors moins gênés, frappent chacun

successivement sur trois coins sans être obligés de changer de place, parce qu'ils se mettent vis-à-vis celui du milieu; quand les trois longuesses sont enlevées, on en leve de la même maniere trois autres immédiatement au dessous des trois premieres; & comme le forage se trouve alors avoir plus de cinq pieds de hauteur, & qu'on y est très à son aise, on peut commencer le crabotage de la partie *de D c fig.* 1. *Planc.* X., lequel une fois achevé, toute la culée sera entamée & il ne reste qu'à la foncer, en enlevant dans toute son étendue des longuesses de la maniere décrite ci-dessus. Il est bon d'observer à ce sujet que pour mettre le travail tout-à-fait en regle, il ne faut pas faire d'abord toutes les tailles qui séparent les longuesses aussi profondes les unes que les autres; on doit donner plus de profondeur à celles de devant qu'à celles de derriere, afin que ces longuesses fassent des especes de gradins, comme on le voit dans la culée *a b c d*, *fig.* 2 & 3. *Planc.* IX. cela donne la facilité d'exploiter toutes les longuesses en même tems, ce qu'on ne pourroit pas faire si toutes avoient leur dessus dans le même plan. La *fig.* 1. *Planc.* XI. servira à éclaircir tout ce qui vient d'être dit: elle représente la vue en perspective d'une culée où plusieurs ouvriers exécutent les plus essentielles des manœuvres relatives à son exploitation.

Les ouvriers d'en-haut viennent prendre les faix au dépot où les ont portés ceux d'en-bas: les uns & les autres portent ces faix sur leur dos presque toujours sans y mettre la main, tel est celui marqué *a fig.* 2 *Planc.* XI. celui marqué *b* enfonce le bout de son faix sous un des bourfons de l'échelle & monte en même tems un bourson de plus pour se garantir de quelque chose qu'il entend tomber au-dessus de lui, & même pour le retenir; cette précaution est presque toujours superflue, les ouvriers qui sentent leur faix glisser ayant ordinairement l'attention, lorsqu'ils ne peuvent le retenir, de le rejetter promptement de côté & en dehors de l'échelle.

Comme les faix pésent communément plus de 200 livres, ceux qui doivent les porter endossent une espece de sarrot appellé *bassat*, qui n'est autre chose qu'un vieil habit dont le dos est matelassé. Tous les ouvriers attachent au-devant de leurs jambes pour les garantir, des morceaux de feutre qu'ils nomment *waguettes*.

De toutes les *ardoises* qu'on tire aux environs de Charleville, celle de Rimogne est la plus pure & d'un bleu très-foncé; on n'y trouve même ni coquilles ni empreintes: son banc est le plus épais qu'on connoisse dans le pays; il est plein & uniforme; on y rencontre peu de craie ou de cordons, c'est ainsi que les ouvriers appellent des veines de cailloux qui empêchent que la pierre ne se débite facilement & à profit: on y rencontre aussi peu de délits par comparaison aux autres ardoisieres du voisinage. Ces délits, ou fentes remplies d'une matiere plus tendre, prennent suivant leur position par rapport à celle du banc, différens noms; les ouvriers appellent *naie* ou *laie* tout délit vertical qui se trouve à-peu-près dans le sens de la longueur du banc; lorsque la laie au lieu de se soutenir dans la verticale, s'en éloigne en plongeant de l'est à l'ouest ou de l'ouest à l'est, elle prend le nom d'*avantage*; le délit qui plonge dans le banc du nord au sud s'appelle *risleau*, & celui qui y plonge en sens contraire, c'est-à-dire, du sud au nord s'appelle *macquerie*. En général on nomme *délit en couteau* ou en *bécuant* tout délit qui n'est pas à l'équerre sur la surface du banc: voyez *Planc.* XI. *fig.* 3. & son explication. Il faut avoir une grande attention aux délits qui peuvent se rencontrer dans les piliers qu'on laisse pour soutenir le ciel; car comme ces piliers sont inclinés à l'horison, une tranche comprise entre deux délits ainsi inclinés, peut facilement glisser, même quand ces délits sont paralleles, & à plus forte raison lorsqu'ils forment un coin dont la tête est du côté où le banc plonge. (D.)

* Lorſqu'on pouſſe pluſieurs culées à la ſuite les unes des autres, ſans leur donner aucune communication avec les ouvrages voiſins, il eſt aſſez ordinaire que l'air ceſſe de circuler dans toute cette partie, mais ſur-tout dans la derniere culée. On eſt averti du danger qu'y courent les ouvriers par l'impoſſibilité qu'il y a d'y conſerver de la chandelle allumée. Dans ce cas il faut ouvrir une communication entre la culée la plus proche de celle où on ne peut pas reſter ſans danger, & quelques anciens ouvrages, c'eſt le ſeul moyen dont on ſe ſoit ſervi juſqu'à préſent pour entretenir la circulation de l'air dans cette carriere, parce que les ouvrages y ont marché aſſez également ſur la largeur du banc pour qu'il ait toujours été facile d'ouvrir ces communications d'un ouvrage à l'autre. Dans une carriere où on ne pourroit pas ſe les procurer, il faudroit avoir recours aux moyens uſités en pareil cas dans les mines & autres ſouterrains.

C'eſt beaucoup que d'avoir aſſuré le ciel de la carriere & d'avoir donné à l'air de la foſſe une libre circulation; mais il n'eſt pas moins important de ne ſe pas laiſſer gagner par les eaux; leur dérivation eſt la partie la plus délicate de l'exploitation d'une ardoiſiere, tant par rapport à la dépenſe immenſe qu'entraînent les épuiſemens lorſqu'ils ſont mal conduits, que parce que le peu d'intelligence de la plûpart des facteurs à cet égard, met ſouvent dans le cas d'abandonner les meilleures carrieres. L'eſſentiel eſt de bien choiſir l'emplacement des baſſins où on doit réunir les eaux & où les pompes doivent puiſer. Comme on ſe ſert communément de pompes aſpirantes, ces puiſarts ou réſervoirs peuvent ſe placer à environ trente pieds au-deſſus les uns des autres, mais il y a des circonſtances locales qui forcent à les multiplier bien davantage. C'eſt pour cela que dans l'ardoiſiere de Rimogne dont il s'agit ici, il y a dix-ſept pompes les unes ſur les autres, pour le moins de trois cens pieds de hauteur. Je ne parle que de trois cens pieds, parce qu'il n'a pas été néceſſaire d'élever les eaux juſqu'à l'entrée de la foſſe; elles s'écoulent environ cent pieds au-deſſous de cette entrée par deux canaux ſouterrains qui ont leur iſſue ſur la croupe de la montagne. Ces ſortes de canaux coutent ordinairement beaucoup de premiere conſtruction, mais c'eſt une dépenſe qui eſt bien-tôt regagnée; auſſi doit-on commencer, lorſqu'on ouvre une ardoiſiere, par examiner tous les dehors, pour voir s'il n'y a pas moyen de ſe procurer un pareil canal de décharge, qu'il faut toujours placer le plus bas qu'il eſt poſſible. On rejette auſſi quelquefois les eaux dans d'anciennes foſſes, qui ſervent pour-lors de réſervoirs aux pompes ſupérieures; tel eſt le gouffre *g*, *fig. 3 Pl. II.*, où ſe réuniſſent toutes les eaux inférieures aux quinziemes pompes. Il eſt ſûr que ce ſeroit une grande dépenſe, que d'avoir une ſeconde ſuite de pompes dans ces anciennes culées abandonnées; mais il faut être bien ſûr des parois d'un pareil gouffre, qui inonderoit en un inſtant toute la partie baſſe de la carriere, ſi jamais les eaux venoient à s'ouvrir un paſſage vers ſon fond. On voit par-là combien il eſt eſſentiel de n'en pas trop approcher les nouvelles culées qu'on fonce aux environs.

Comme les puiſarts reçoivent toujours, à meſure qu'on monte, d'autres eaux que celles des pompes inférieures, & que ſouvent même pluſieurs ſuites de pompes viennent ſe décharger dans le même puiſart, non-ſeulement les pompes ſupérieures deviennent plus fortes à tirer, mais on eſt même obligé de les redoubler; c'eſt pour cela qu'on voit, *fig. 3. Pl. II.* qu'il y a deux pompes numérotées 15, qui répondent à la quatorzieme, & trois numérotées 17, qui répondent aux deux numérotées 16. Les nouvelles eaux ſe conduiſent dans les puiſarts des rigoles qui partent d'autres petits puiſarts, où on les réunit de différentes manieres très-ſimples. On fait, par exemple, dans les parois des gale-

ries, de petites rigoles *a*, *fig. 4. Pl. XI.* par le moyen desquelles on ramasse toutes les eaux qui sourcillent le long de ces parois, & même du ciel de la carriere. Lorsqu'il se trouve en quelque endroit de ce ciel comme en *b*, une petite source qui couleroit le long du plafond vers *c*, & qui étant trop considérable pour être contenue dans la rigole *a*, tomberoit dans le fond *d*, d'où il faudroit ensuite la faire remonter en *e*; on dirige tout de suite cette source vers *e*, en fixant solidement & verticalement une grande perche lisse *b e*, le long de laquelle l'eau coule d'elle-même.

C'est dans les huttes ou haillons qui sont au-dessus de la carriere, que les ouvriers d'en-haut donnent à l'*ardoise* sa derniere façon: on y met les faix à mesure qu'on les sort de la fosse; il ne faut pas même les y garder trop long-tems avant que de les débiter; car la pierre se durcit à l'air au point qu'il n'est quelquefois plus possible de la refendre.

Les ouvriers d'en-haut sont les refendeurs, & les hacheurs ou rebatteurs. Les refendeurs divisent les faix sur leur épaisseur en repartons, ce qui se fait à l'aide d'un gros ciseau K Pl. II. Ces repartons se divisent encore en d'autres plus minces avec un moyen ciseau, & enfin ceux-ci en pieces d'en-haut, soit avec le même moyen ciseau, soit avec le ciseau fin, qui n'est qu'un moyen ciseau devenu plus délié à force d'avoir servi. La *fig. 1* Pl. XII. représente l'intérieur d'un haillon. *a* est un refendeur qui débite en repartons un morceau de pierre qu'il place à cet effet entre ses jambes, de maniere qu'il soit serré par le bas entre ses talons, & par le haut entre ses genoux. Outre la différence des ciseaux dont se sert le refendeur à mesure qu'il doit refendre des morceaux plus minces, il y a encore un certain ménagement à avoir dans la maniere de s'en servir. Il consiste à frapper avec le maillet sur la tête du ciseau qui doit refendre les morceaux les plus épais & les plus durs, à frapper plus doucement avec le même maillet quand la pierre est plus tendre, & enfin à ne chasser le ciseau qu'avec la paume de la main, lorsqu'on en est à la derniere division. Il faut aussi, à mesure que le ciseau entre, le frapper de tems-en-tems sur la tranche, pour détacher en même tems la pierre sur toute sa largeur, sans quoi il seroit à craindre qu'elle n'éclatât à l'endroit du ciseau. C'est toujours par l'angle du faix ou du reparton qu'il faut faire entrer le ciseau; quelquefois l'angle s'éclatte sous le ciseau, qui se rejette par ce moyen de côté sans entrer dans la pierre; on l'attaque pour-lors par un autre angle. Il y a encore un tour de main essentiel au refendeur; quand son ciseau est une fois arrivé au tiers ou à moitié de sa pierre, suivant qu'elle est plus ou moins épaisse, il acheve pour-lors de l'enfoncer avec la main seulement, en l'agitant légérement de la droite à la gauche entre les deux feuilles, qu'il sépare enfin tout-à-fait en éloignant d'abord la tête du ciseau & en la remuant ensuite subitement vers lui.

Il faut aussi avoir attention, à mesure que les repartons s'amincissent, de diminuer leur largeur, si elle est trop grande, parce qu'un morceau moins grand est toujours plus facile à refendre. Ce qu'on retranche ainsi avant ne pourroit servir de rien, & si le morceau se refendoit mal, faute d'avoir fait ce retranchement, il pourroit très-bien se casser de façon qu'il ne seroit plus possible d'en tirer une *ardoise* entiere.

b Même *fig.* 1. de la Pl. XII. est un hacheur ou rebatteur; c'est lui qui prend les pieces d'en-haut des mains du refendeur, & qui les façonne en *ardoise* d'échantillon. Il est à califourchon sur une espece de treteau appellé *cheval*; la tête de ce cheval est traversée comme on le voit dans la figure, mais encore mieux M Pl. II. par une espece de petite planche qui se nomme *béquillon*, & dont la partie supérieure qu'on appelle *la bride*, excede la tête du cheval d'environ trois pouces. C'est sur la bride que le rebatteur sépare de la piece un morceau pro-

pre à faire une *ardoise*, & qu'il façonne ensuite cette *ardoise*. Il se sert à cet effet d'un rebattret N qu'il tient de champ de la main droite, & dont le tranchant est dirigé par le parement de la bride du côté de ce rebattret. Quand le rebatteur tient de la main gauche un morceau de piece d'en-haut, destiné à former une *ardoise*, cette *ardoise* se trouve toujours entre la main gauche & la bride, & tout ce qui est à droite de cette bride doit s'en aller en recoupes. Ces recoupes tombent dans une espece de petite auge 4, appellée *oiseau*, qui se place sous la tète du cheval, & dont on voit le dessein en grand au bas de la Planche en O. Un petit faiseleux prend l'oiseau lorsqu'il est plein, & va le vuider en-dehors du haillon; ce sont ces recoupes qui ont formé les especes de petites montagnes qu'on voit sur les *fig. 1. & 2. Planc.* I. & II.

Les hacheurs encore novices se servent de leur rebattret pour donner à l'*ardoise* la longueur qui lui convient, c'est pour cela que la longueur du rebattret est précisément de onze pouces, qui est celle de l'*ardoise* moyenne. Ils donnent à-peu-près un pouce de plus à la grande, & un pouce de moins à la petite: on peut aussi dans la même vue, donner à la bride la largeur de l'*ardoise* moyenne; mais quand un ouvrier est une fois formé, il façonne son ardoise au simple coup-d'œil sans jamais se tromper. On commence ordinairement par faire le bout ou le pied de l'*ardoise* qui doit ètre en ligne droite, ensuite les côtés qui le sont aussi jusqu'à environ moitié de leur longueur, & on finit par la tête, qui est arrondie quelquefois même assez irrégulièrement; c'est cette irrégularité de la tête qui sauve les ouvriers. Ils font cependant de l'*ardoise* quarrée qui a ses quatre angles à l'équerre, mais elle est beaucoup plus chere que l'autre, parce qu'elle occasionne bien davantage de déchet. On sent que ce déchet seroit encore bien plus considérable si on ne faisoit que de la quarrée. Il paroit même qu'on ne multiplie pas assez les échantillons, ce qui fait perdre beaucoup de pierre, d'autant plus qu'il faut toujours que la longueur de l'*ardoise* soit dans le sens de la longueur du banc.

Il faut beaucoup de tems avant qu'un ouvrier puisse devenir bon hacheur, non-seulement parce qu'il faut travailler fort vite à ce métier pour y gagner quelque chose, mais encore parce qu'il faut à cet ouvrier un coup-d'œil juste pour voir sur-le-champ en prenant une piece, combien il en pourra tirer d'*ardoises*, & de quel échantillon. Comme la pierre est au compte des ouvriers qui se chargent de la tirer, de la monter, de la débiter, de la façonner, & délivrer ensuite pour un certain prix fixé par le propriétaire de la carriere, on voit combien l'ouvrier qui fait tirer le meilleur parti de sa pierre a d'avantage sur les autres. Le hacheur range ses *ardoises* à mesure qu'il les fait, non-seulement par échantillon, mais encore par épaisseur, parce que dans le même échantillon il y en a de la grosse, de la moyenne & de la fine, suivant que la piece étoit plus ou moins épaisse.

Les échantillons qui se font à la carriere de Rimogne & dans beaucoup de celles des environs, sont la quarrée de douze pouces de long sur huit de largeur; le barra d'un pied sur sept pouces; la démèlée de onze pouces sur six; & la flamande de dix pouces sur six pouces & demi. La quarrée seule a, comme nous l'avons déja vu, ses quatre angles à l'équerre; les trois autres ont leur tête arrondie, mais le barra & la démèlée ne sont faits que pour avoir quatre pouces de pureau, c'est-à-dire, qu'elles n'ont leurs côtés en ligne droite que jusqu'à un peu plus de quatre pouces de leur pied, au-lieu que la flamande, quoique plus courte que les autres, peut porter cinq pouces & demi de pureau, c'est en quoi elle est préférable. On fait aussi, avec les rebuts, des faiseaux, c'est le nom qu'on donne à des *ardoises* irrégulieres par leur forme & par leur épaisseur, elles servent à couvrir les maisons du pays, & se posent sur un mortier de terre.

Tous les jours, le matin & le soir, les ouvriers sortent du haillon l'*ardoise* qui s'y trouve façonnée, & la portent à leurs crètes ou treilles; on nomme ainsi de grandes files d'*ardoises ff*, *Planc.* I. & II où les *ardoises* sont rangées par nature & par échantillon; elles y sont aussi toutes comptées & divisées par cent, comme on le voit en *d fig.* 1. Pl. XII. c'est-à-dire, que chaque nouveau cent saille en-devant d'environ un quart de pouce sur celui qui le précede. Les bouts de chaque crète sont retenus par un morceau d'*ardoise* fiché en terre qu'on nomme *pé* ou *pey*. C'est sur un des peys qu'on écrit la quantité d'*ardoises* qu'il y a dans chaque crète, & le nom du chef de la bande à qui cette crète appartient; car les ouvriers ne livrent leurs *ardoises* au facteur que deux fois l'année, à la S. Jean & à Noel; cela n'empèche pas qu'on ne leur donne de tems-en-tems des à comptes, suivant qu'ils ont plus ou moins d'*ardoises* de faites; mais ils répondent de la quantité jusqu'à ce qu'elle ait été livrée à une des deux époques susdites, après quoi elle est au compte du maitre, ou au moins du facteur.

„ L'ardoisiere de Rimogne occupe actuellement près de cent vingt ouvriers, „ non compris le facteur & les maréchaux employés à réparer les outils. „ On compte parmi ces cens vingt ouvriers cinquante maitres écaillons, & „ trente-cinq petits faiseleux qui servent „ les écaillons. Les autres sont appellés „ *Tireurs*, & font agir les pompes; ce „ sont presque toutes femmes & filles. „ Les cinquante maitres écaillons sont „ divisés en six ou sept bandes appellées „ *couples*. Un couple est ordinairement „ composé de huit hommes, dont cinq „ travaillent en bas; ce sont eux qui, „ comme nous l'avons déja vu, séparent la pierre du banc, la débitent en „ étendelles & en faix, & montent les „ faix à moitié chemin. Les trois ouvriers d'en-haut qui prennent la pierre au dépôt & la montent dans les haillons, sont les mèmes qui refendent „ les faix en repartons & en pieces, „ & débitent les pieces en *ardoises*. „ Quand le travail du fond de la fosse „ est difficile, & que les ouvriers d'en-bas ne tirent pas assez de pierre pour „ entretenir ceux d'en-haut, un ou „ deux de ceux-ci descendent pour „ aider les autres; tout le couple mème „ travaille en-bas, pendant tout le tems „ que dure le crabotage; & comme c'est „ une opération qu'on a intérèt de hâter, & que tous les huit ne peuvent „ cependant pas ordinairement y travailler en mème tems, ils reprennent successivement le travail qui se continue „ par ce moyen jour & nuit. C'est par „ cette raison que tous les ouvriers d'en-haut savent travailler en-bas, au-lieu „ qu'il y a beaucoup d'ouvriers d'en-bas qui ne savent pas travailler en-haut; l'ouvrage se fait cependant en „ commun, c'est-à-dire, que ce que le „ maitre de l'ardoisiere paye pour chaque mille d'*ardoises* qui est livré à son „ facteur, se partage également entre „ tous les ouvriers du couple. Quant „ aux cinq ou six petits faiseleux qui les „ servent & qui enlevent les décombres „ & recoupes, tant au-dedans qu'au-dehors de la fosse, ils n'ont d'autre „ payement que ces mèmes recoupes & „ quelques morceaux de bonne pierre „ que les maitres ouvriers leur donnent; „ ils en font des faisaux & de l'*ardoise* „ qu'ils vendent à leur profit, mais „ toujours au propriétaire de l'ardoisiere, dont le facteur seul peut vendre „ & débiter aux particuliers. “

„ On voit par tout ce qui précéde que „ le propriétaire de l'*ardoisiere* reçoit l'*ardoise* toute façonnée de la main des ouvriers, qui se fournissent d'outils & de „ lumiere. Il ne la leur paie mème que „ moitié de ce qu'il la vend; mais il ne „ faut pas croire pour cela que cette seconde moitié soit tout gain. Il faut „ qu'il préleve dessus les droits dus au „ seigneur, les premiers frais de l'ouverture de la fosse, l'intérèt de ses avances, les appointemens de son facteur,

„ une certaine somme qu'il donne pour „ chaque crabotage qui s'adjuge ordi- „ nairement au rabais, & toujours avec „ la condition que les mêmes qui au- „ ront fait le crabotage, exploiteront à „ leur profit la pierre qui se trouvera „ au-dessous. Le propriétaire de l'*ardoi-* „ *siere* est encore tenu de la fourniture „ des bois nécessaires pour les houres & „ hourdages, & pour les étayemens, de „ la fourniture & entretien des échelles, „ de la construction & entretien des „ grands conduits souterrains, & de la „ fourniture & entretien des pompes. „ Quant aux tireurs qui font agir ces „ pompes, il les paie seul pendant tout „ le tems qu'on ne travaille pas dans la „ fosse; mais il n'en paie plus que la moi- „ tié, quand une fois le travail de la fosse „ est ouvert; il faut savoir, pour enten- „ dre ceci, que ce travail ne va pas tou- „ jours. On le suspend ordinairement „ depuis la fauchaison jusqu'à-près les „ moissons, tant parce que les ouvriers „ trouvent dans cette saison à gagner de „ plus fortes journées, en travaillant à „ la campagne, que parce que s'ils tra- „ vailloient toute l'année, ils feroient „ plus d'*ardoise* qu'on ne trouve à en „ vendre. C'est pour intéresser les maî- „ tres ouvriers à diminuer autant qu'il „ est possible, la dépense des épuisemens, „ qu'on leur fait payer entr'eux tous la „ moitié de cette dépense pendant qu'ils „ travaillent. C'est aussi pour la même „ raison qu'ils sont chargés, chacun en „ ce qui les concerne, de faire & entre- „ tenir les rigoles & les conduits pour „ diriger les eaux au pied des pompes. „ La dépense des épuisemens n'est pas „ considérable à l'*ardoisiere* de Rimogne. „ On n'y fait communément aller les „ pompes que depuis quatre heures du „ matin jusqu'à neuf, au plus tard jus- „ qu'à midi, & cela suffit ordinairement „ jusqu'au lendemain.

Ce que nous avons vu de la maniere de ranger les échelles & d'épuiser les eaux de l'*ardoisiere* de Rimogne, peut s'appliquer à toutes les autres *ardoisieres*, avec certaines modifications relatives aux circonstances. Lorsque les eaux, par exemple, sont trop abondantes, on peut au lieu de simples pompes à bras, se servir de machines plus compliquées, auxquelles on applique des chevaux; le vent, l'eau même, sont encore des agens qu'on peut employer quelquefois avec succès. Ceci doit seulement s'entendre de la machine supérieure qui est toujours la plus chargée d'eau, & au pied de laquelle on conduit & amene les eaux de toutes les galeries par les moyens ordinaires. Je répete ici comme une chose très-essentielle, que le premier soin lorsqu'on veut ouvrir une *ardoisiere*, doit être de chercher si on ne pourra pas se débarrasser des eaux par quelque conduit souterrain qui ait son débouché dans le vallon voisin le plus profond. La seule attention qu'on doive avoir, est de bien s'informer jusqu'où monte le débordement de la riviere, qui passe quelquefois dans ce vallon, afin de tenir le conduit assez élevé pour que l'eau de cette riviere ne puisse jamais s'introduire dans la fosse.

Mr. Viallet auteur de ce Mémoire a fait des essais pour améliorer l'*ardoise* trop tendre de quelques carrieres. Il en résulte que l'*ardoise* cuite dans un four à briques ordinaire, ce qui ne coûte que trente sols par mille, devient d'un rouge pâle, & acquiert une dureté qui la fait durer au moins le double de la crue. Celle qu'il a fait vernisser de la même maniere qu'on vernit les poteries de terre, est tout-à-fait impénétrable à l'eau, & ne peut par conséquent jamais prendre la mousse, mais la dépense va à environ huit livres de plus par mille. La dureté que l'*ardoise* acquiert à la cuisson n'est point aigre, de sorte qu'elle n'en devient pas plus cassante, mais il n'est plus possible de la tailler ni de la percer; c'est pour cela qu'il faut avoir attention de la réparer & de faire les trous pour les clous avant que de la mettre au four. On doit par la même raison faire cuire des moitiés & des quarts, pour former les rangées dont la longueur ne s'accorde pas précisément

précisément avec la largeur des *ardoises*; il faut aussi en faire cuire de tranchées en biais trente-cinq, quarante-cinq & soixante degrés pour les noues & les arrêtiers. Cela suffit dans tous les cas, surtout à Paris, où l'usage est de couvrir les arrêtiers en plomb, & où il est par conséquent inutile que les *ardoises* qui les forment joignent si parfaitement. *

ARDOISES. Elles servent aux Passementiers pour les liantes lisses : au lieu de platines. *v.* PLATINE.

ARDONA, *Géogr.*, ville autrefois, maintenant village de la Capitanate, province du Royaume de Naples.

ARDONE, (N), *Géogr.*, c'est, selon Ptolémée, une ville de l'Inde, en deça du Gange.

ARDOSA, (N), *Géogr.*, bourg de Portugal, dans l'Estrémadure.

ARDRA, *v.* ARDER.

ARDRAGH, (N), *Géog.*, petite ville d'Irlande, dans la Lagénie, au sud-ouest de Longfort.

ARDRE, (N), *Géogr.*, ville & petit Royaume d'Afrique à l'occident de Benin. Les Negres de cette contrée vendent aux François & aux Hollandois, beaucoup d'esclaves qu'ils enlevent chez leurs voisins, & auxquels ils joignent souvent leurs femmes & leurs enfans. Seroit-ce une question indiscrete de demander, si dans cet odieux commerce, l'acheteur est moins coupable que le vendeur?

ARDRES, (R), *Géogr.*, ville de France dans la basse Picardie, au milieu des marais. C'est une ville forte, avec titre de Principauté; c'est le siége d'une Prévôté Royale, d'où dépend aussi le Comté de Guines, mais dont le ressort général est au Bailliage de Montreuil. Il y a un Gouverneur de la Place, subordonné à celui de Picardie. Le Territoire d'*Ardres* comprend d'ailleurs dix-neuf paroisses, & jouit de l'exemption de la taille, au moyen des fournitures qu'il paie pour la garnison de la ville. On sait qu'en 1520, François I. de France, & Henri VIII. d'Angleterre, eurent leur fameuse, mais vaine entrevue, appellée *le camp du drap d'or*, entre Guines & *Ardres*; entrevue magnifique dans son appareil, & pitoyable dans ses suites; c'est que les orgueilleux projets de ces deux Rois devoient échouer, contre l'habileté non fastueuse de Charles-Quint. *Long. 19. 30. lat. 50. 35.* (D. G.)

ARDROSSEN, (N), *Geogr.*, bourg de l'Écosse méridionale, dans la Province de Cuningham, sur la côte du golfe de Cluyd.

ARDSCHE, (N), *Géogr.*, gros bourg d'Asie, dans le Gouvernement Turc de Bagdad : il est sur l'Euphrate, & fort peuplé; quelques-uns le nomment *Argia.* (D. G.)

ARDSCHIR, *Babegan*, (N), *Hist. Litt.*, premier Roi de la quatrieme Dynastie des Perses que l'on appelle des *Sassanides*, fut élevé avec les enfans du Roi Ardavan, & fit tous leurs exercices avec tant de supériorité sur eux, qu'Ardavan en fut jaloux, & lui donna un emploi pour l'éloigner de la Cour. *Babegan* sut se faire des amis dans son poste, & profita de leurs secours pour remonter sur le trône de ses ancètres. Il parut bientôt à la tête d'une armée, défit & tua le fils aîné du Roi qui étoit venu pour le combattre, & dans un second combat il fit éprouver le même sort au pere. Après cette victoire il fut déclaré Roi, & illustra son regne par les exploits les plus glorieux, & sur-tout par les vertus civiles qu'il possédoit en un si haut degré, qu'il devint le modele des bons Rois. Il nous a laissé lui-même un Journal exact de toutes ses actions particulieres & publiques. On y voit dans le plus grand détail ses victoires, ses entreprises, ses conquêtes, les monumens qu'il fit élever dans ses Etats, les ouvrages magnifiques dont il embellit les villes de son Royaume; il y rapporte jusqu'aux discours qu'il faisoit & aux fautes qu'il a commises, avec un air naturel à ce Prince si ennemi de la flatterie, qu'il avoit établi un de ses Courtisans pour lui faire rendre compte de tout ce qu'il auroit

dit & fait dans la journée. Outre ce Commentaire de sa vie, il a laissé un ouvrage intitulé: *Regles pour bien vivre*, dans lequel il prescrit à ses successeurs & à ses sujets la maniere de se bien comporter dans toutes les actions de leur vie. Les principales maximes de ce Prince étoient, „ que lorsque le Roi s'applique à rendre la justice, le peuple „ s'affectionne à lui rendre obéissance. „ Le plus méchant de tous les Princes „ est celui que les gens de bien craignent „ & duquel les méchans esperent." Il ne vouloit pas qu'on employât la même punition pour toutes sortes de fautes; & il disoit souvent à ses Officiers: „ n'employez pas l'épée quand la canne suffit." Ce grand Roi vivoit sous le regne de l'Empereur Commode.

ARDSTIN *ou* STINCHARD, *Géog.*, petite riviere d'Ecosse qui se décharge dans le golfe de Cluyd, vis-à-vis de la pointe de la presqu'isle de Cantyr.

ARDSTINSEL, (N), *Géog.*, bourg d'Ecosse, situé à l'embouchure de l'Ardstin, dans le golfe de Cluyd.

ARDTULLI, (N), *Géogr.*, bourg d'Irlande, à cinq lieues, nord-ouest d'Ardey.

ARDUBA, (N), *Géogr.*, c'est, selon Dion, une ville de Dalmatie, qui fut prise par Tibere.

ARDVERD, (N), *Géog. Mod.*, petite isle de France, sur les côtes de Saintonge : elle abonde en bois toujours verds, tels que le pin, l'if, le houx, &c. (D. G.)

ARDUSSON, (N), *Géogr.*, petite riviere de France, en Champagne, qui a sa source auprès de Saint-Flavy, & son embouchure dans la Seine, entre Nogent & Pont-sur-Seine, après un cours de trois à quatre lieues.

ARE, (N), *Géogr.*, riviere d'Angleterre, au Duché d'Yorck. Elle a sa source dans le Comté de Lancastre, & son embouchure dans l'Humber, à douze milles au dessous de la ville d'Yorck.

Ptolémée place une contrée de ce nom dans l'Arabie Heureuse, & une isle dans le golfe Arabique.

AREA, (N), s. f., terme de *Médecine*; c'est une sorte de maladie qui fait tomber les cheveux. *Area* est aussi une dépilation générique qui renferme deux especes, l'*alopécie* & l'*ophiasis*. Voyez ces mots.

AREB, *Comm.*, monnoie de compte dont on se sert dans les Etats du grand-Mogol, & sur-tout à Amadabath.

L'*areb* vaut vingt-cinq lacs, ou le quart d'un crou, ou 2500000 rouptes. *v.* CROU, LACS, ROUPTE.

AREBBA, (N), *Géogr.*, nom d'une ville de la Tribu de Juda, dans la Palestine.

AREBICO, (N), *Géogr.*, ce fut autrefois une ville de l'Amérique septentrionale; mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un village de l'isle de Portoricco.

AREB-KIR, (N), *Géog. Mod.*, gros bourg d'Asie, dans la Province de Sievas, soumise aux Turcs: il est à trois lieues de l'Euphrate, dans une contrée riante & fertile, & il donne son nom à un district dont il est le chef-lieu. (D.G.)

AREBO *ou* AREBON, (N), *Géogr. Mod.*, Place de commerce en Afrique, sur la côte de Guinée, à l'embouchure de la riviere Formose: elle est bâtie en ovale, & occupe un terrein assez spacieux; mais les maisons en étant éparses & petites, elle n'est pas peuplée, à proportion de son étendue: les Hollandois y ont un comptoir pour la traite des Negres. Quelques relations Européennes, imputent aux habitans naturels de cet endroit, la barbare coutume de mettre à mort les enfans qui naissent jumeaux, aussi bien que la mere dont ils sont nés. Que cette imputation, ou toute autre également horrible, soit vraie ou fausse, il ne paroît pas que ce soit aux Européens à la divulguer; ils sont systématiquement trop de mal aux Negres, pour que l'on doive ajoûter foi sans peine à celui qu'ils en peuvent dire. *Long.* 22. 35. *lat.* 5. (D. G.)

AREC, (N), *Géogr.*, c'est le nom d'une ville des Indes, au Royaume de

Décan, à ce que dit Mandeslo, qui la place entre Berce & Atteni; mais Mandeslo n'est pas un Auteur bien accrédité pour la fidélité des faits.

ARECA, (N), *Géog. Mod.*, isle d'Asie, dans le golfe Persique, au voisinage de celle d'Ormus. Elle est, dit-on, fertile & agréable, & les Hollandois ont fait la tentative de s'y établir; mais n'ayant ni rade ni port, l'on ne peut s'y soutenir; l'on ne peut y résister aux attaques des Pyrates, qui l'abordant légérement de toutes parts, vont la désoler par leurs incursions. (D. G.)

ARECON, (N), *Géogr.*, ancienne ville de la Palestine, dans la Tribu de Dan.

ARÉFACTION, (N), f. f., *Méd.*, se dit de l'action & de la maniere de dessécher les drogues qu'on veut pulvériser.

ARECKA, *Géog.*, Port de la mer Rouge, à 22 lieues de Suaquem.

AREMAROS, (N), *Chym.* Les Alchymistes ont donné ce nom au cinabre.

AREMBERG, (R), *Géogr.*, petite ville d'Allemagne dans le cercle de Westphalie, sur la riviere d'Ahr, capitale du Comté de même nom.

Ce lieu a été aussi nommé *Arbourg*. C'étoit autrefois une Seigneurie libre, qui ne relevoit d'aucun Roi ni Prince. Melchtilde, fille de Jean, Seigneur d'*Aremberg*, & Burggrave de Cologne, dernier mâle de sa famille, épousant l'an 1298 Englebert, Comte de la Marck, porta dans cette famille cette succession, qui fut donnée au cadet, nommé *Evrad*; l'ainé ayant eu la succession des biens paternels. La postérité d'Evrad posséda *Aremberg* environ deux siecles, jusqu'à son arriere-petit-fils nommé *Robert*, fils de Robert & de Walpurge d'Egmond. Celui-ci n'ayant point d'enfans, laissa héritiere sa sœur Marguerite, qui porta en mariage la Seigneurie d'*Aremberg* à Jean de Ligne, Seigneur de Barbanson: il quitta le nom de ses peres pour prendre celui d'*Aremberg*, & se signala sous Charles V., qui lui conféra l'ordre de la Toison d'Or, & sous Philippe II., qui le fit Gouverneur de la Frise & de l'Overissel. L'Empereur Maximilien II. le déclara Prince de l'Empire, & fit mettre le Comté d'*Aremberg* sous la protection & dans la matricule de l'Empire, en l'incorporant au cercle du Rhin.

Le Prince, Duc d'*Aremberg* & d'Arschoz, prend séance dans les assemblées du Cercle du Bas-Rhin, immédiatement après l'Electeur Palatin; & dans celles de la Diette de l'Empire, après le Duc de Wirtemberg, Prince de Montbelliard. Ses mois Romains sont de deux hommes de cheval & de six fantassins; ou bien de 48 flor. en argent. Sa contribution à Wetzlar est de 81. Rixd. 60 cr. *Long. 24. 33. lat. 50. 27.* (D. G.)

AREMBUS, (N), *Géog.*; c'est selon Ptolémée, une ville de l'Inde, en deçà du Gange.

AREMOGAN, (N), *Géogr. Mod.*, ville & Port des Indes, sur le golfe de Bengale, dans le Royaume de Bisnagar. *Long. 98. 15. lat. 14. 20.* (D. G.)

ARENA, *Antoine*, (N), *Hist. Litt.*, Poete Provençal né à Souliers, Diocese de Toulon, se rendit célebre au XVI[e] siecle par ses vers maccaroniques. Il s'étoit d'abord appliqué à la Jurisprudence, & il écrivit sur cette matiere sans beaucoup de succès, ensuite il se livra à cette poésie badine qui consiste à rendre latins les mots des langues vulgaires, & que le Bénédictin Théophile Folengi, connu sous le nom de Merlin Coccaie, avoit déja long-tems auparavant introduite en Italie. Ces deux Poetes moururent en 1544. Le dernier a composé divers poemes, dont le principal est la *Description de la guerre de Charles V. en Provence*, imprimé en 1537, & devenu fort rare.

ARENA, (N), *Géog.*, riviere de Sicile, qui a son embouchure à l'orient de Mazara.

ARENA, (N), *Phil. Hermét.*, désigne l'état de dissolution & de putréfaction de la matiere du grand œuvre.

ARENAIRES, (N), f. m. pl., *Anc.*

Hist. Eccl., nom que l'on donnoit anciennement à des fosses, cavots ou voûtes creusées dans le sable, pour y déposer les morts. Il est de fait que les cadavres ne se conservent nulle part mieux que dans le sable. *v.* CIMETIERE, TOMBE. (C. C.)

ARENARIA, (N), *Bot.* M. Linné a fait sous ce nom un genre de plantes qu'il a séparées de celui de la *morgeline*, parce qu'elles ont dix étamines, trois pistils & les pétales entiers. *v.* MORGELINE. (D.)

ARÉNATION, (N), f. f., *Méd.*, se dit de l'action de couvrir un malade de sable chaud.

ARENDSÉE, (N), *Géog. Mod.*, ville d'Allemagne, en haute Saxe, & dans la vieille Marche de Brandebourg, au bord d'un lac de peu de circuit, mais d'une grande profondeur. Cette ville n'est ni grande, ni forte; mais, située dans un Canton fertile, elle est le ressort d'un Bailliage, & le siege d'une fondation ecclésiastique, jadis affectée à des Religieuses de S. Benoit, & jouïe, depuis la réformation, par six Demoiselles Luthériennes, qui vivent là sous la direction d'une Abbesse. (D. G.)

ARENE, (N), *Géog.*, est selon Strabon, le nom d'une ancienne Citadelle du Péloponese, qui appartenoit aux Messéniens.

ARENE, *arena*, *Hist. Nat. Foss.*, amas de particules de pierres, formé du débris des matieres lapidifiques calcinables. L'*arene*, le gravier, & le sable calcinable, sont de la même substance, & ne different que par la grosseur des grains. Le cours des eaux, l'action de la gelée, l'impression de l'air, &c. réduisent peu-à-peu les pierres en petites parties plus ou moins fines: les plus petites forment le sable calcinable; les plus grosses font du gravier; & on a donné le nom d'*arene* à celles qui sont plus grosses que le sable, & plus petites que le gravier. On a aussi divisé l'*arene* en *fossile*, *fluviatile*, & *marine*: mais quelle différence y a-t-il entre l'*arene* qui se trouve dans les terres, ou celle qui est sur les côtes de la mer ou dans les lits des rivieres? Leur origine & leur nature ne sont-elles pas les mêmes? & à quoi servent en Histoire naturelle toutes ces divisions arbitraires? Voyez *Terræ Musæi reg. Dresdensis aut.* Gottlieb. Sudwig. pag. 75. *v.* PIERRE.

ARENE, *Hist. Anc.*, partie de l'amphithéatre des Romains. C'étoit une vaste place sablée où combattoient les gladiateurs; d'où est venue l'expression *in arenam descendere*, pour signifier *se présenter au combat*. Le sable dont l'*arene* étoit couverte, outre qu'il amortissoit les chûtes, servoit encore aux Athletes à se frotter, pour donner moins de prise à leurs adversaires. D'autres prétendent qu'on avoit pris la précaution de sabler l'amphithéatre, pour dérober aux spectateurs la vue du sang qui couloit des blessures des combattans. On dit que Néron porta l'extravagance jusqu'à faire couvrir l'*arene* de sable d'or: cette partie du cirque étoit pour les gladiateurs ce que le champ de bataille étoit pour les soldats; & delà leur vint le nom d'*arenarii*. *v.* GLADIATEUR.

ARENER, v. pass., terme d'*Architect.*, se dit d'un bâtiment qui s'est affaissé, qui a baissé, n'étant pas bâti sur un fonds solide. On dit: *ce bâtiment est aréné.*

ARENSBERG, (R), *Géogr. Mod.*, ville d'Allemagne dans le Cercle de Westphalie, sur la Roer. C'est la capitale d'un Comté de même nom, renfermé dans le Duché de Westphalie proprement dit, & faisant partie des Etats de l'Electeur de Cologne. Le terrein en est montueux & couvert de bois; ce qui n'empêche pas que l'on n'y trouve un assez grand nombre de bourgs, de villages & de maisons de plaisance. *Long.* 25. 50. *lat.* 51. 25. (D. G.)

ARENSBOURG, *Géog.*, ville maritime de Suede dans la Livonie, dans l'isle d'Osel, sur la mer Baltique. *Long.* 40. 20. *lat.* 58. 15.

* L'on trouve en Allemagne un bourg & un Bailliage de ce nom: le premier

dans le Holstein, au Cercle d'Itzeho, & il appartient à la branche Rastorf des Comtes de Rantzau; & le second dans la Westphalie, au Comté de Schauenbourg, & il est possédé par la maison de la Lippe. (D. G.) *

ARENHARDE, (N), *Géog.*, Canton de Danemarck, dans le Duché de Schleswig, au Bailliage de Gottorp. Il est remarquable par les ruines, que l'on y voit encore éparses, du grand rempart, appellé Dannewirck, élevé par le Roi Goltrick de Danemarck, vers le commencement du IXe siecle, tout à travers le pays, contre les incursions violentes des Saxons & des Slaves. Il est remarquable encore par le temple de Haddebuc, le premier que les Chrétiens aient construit en Danemarck : sa fondation étant datée de l'an 826. (D. G.)

ARENSHAUG, (N), *Géog.*, est un Bailliage d'Allémagne, dans lequel est la ville de Naustadt.

ARENSWALDE, *Géog.*, ville d'Allemagne dans la nouvelle Marche de Brandebourg, sur le lac Slavin, frontiere de la Poméranie. *Long. 32. 22. lat. 53. 13.*

ARÉOLE, f. f., est un diminutif d'*aire*, & signifie *petite surface*. *v.* AIRE & SURFACE.

AREOLE, en *Anatomie*, est ce cercle coloré qui entoure le mamelon. *v.* MAMELLE, MAMELON, &c.

Ce cercle est d'un rouge agréable dans les filles, un peu plus obscur ou d'un rouge pale dans les jeunes femmes, & tout-à-fait livide dans les vieilles.

On remarque sur les *aréoles*, tant des hommes que des femmes, des tubercules dont la situation n'est pas constante. Bidloo a observé qu'il s'écouloit de ces tubercules, lorsqu'on les comprime, une humeur limpide. Morgagni, *adv. Anat. I. p. 11.* ajoûte qu'il s'en écoule quelquefois une humeur fort semblable au petit lait, & qu'il a même fait sortir de ces tubercules quelques gouttes de lait, dans les hommes comme dans les femmes : il dit même avoir vu des conduits laiteux dans trois femmes, tels que sont ceux de la papille qui y aboutissent, desquels il a fait sortir à plusieurs reprises des gouttes de lait.

ARÉOMETRE, (R), f. m., mot dérivé d'*ἀραιὸς*, *tenuis*, & de *μέτρον*, *mensura*. On appelle *aréometre* un instrument qui sert à mesurer la densité ou la pesanteur des fluides. *v.* FLUIDE, GRAVITÉ, PESANTEUR, & DENSITÉ.

L'usage de cet instrument est très-ancien, comme on peut le voir par une lettre que le Philosophe Sinesius, Evêque de Ptolomaïde en Cirenaïque, écrivoit à la Savante Hypathia. Voyez la Lett. XV. des *Œuv. de Sine.* Il lui marquoit de faire faire un cylindre creux, dont une extrêmité devoit être terminée par un cône, qui devoit exactement fermer le cylindre. On devoit ensuite diviser en parties égales une ligne droite parallele à l'axe du cylindre, au moyen desquelles on pouvoit connoître, combien cet instrument entroit dans le fluide dans lequel il nageoit; & par-là, la pesanteur du fluide. Or l'histoire nous apprend, qu'Hypathia périt malheureusement dans un tumulte, qui arriva à Alexandrie, l'an 415 de notre ere; ensorte que l'on peut croire que cet instrument étoit déja connu dans le IVe siecle. On l'oublia dans la suite entiérement; & ce fut le Pere Kirker, qui ayant vu un pareil instrument entre les mains d'un certain Toldenus, artiste Allemand, qui s'en servoit pour juger du degré de salure des eaux, en rappella l'usage. Voici la description qu'il a donnée de cet instrument, & qui est la même que celle qu'on en donne encore aujourd'hui.

L'*aréometre* ordinairement est de verre; il consiste en un globe rond & creux, qui se termine en un tube long, cylindrique, & petit; on ferme ce tube hermétiquement, après avoir fait entrer dans le globe autant de mercure qu'il en faut pour fixer le tube dans une position verticale, lorsque l'instrument est plongé dans l'eau. On divise ce tube en degrés, comme on voit *Pl. de Phisique*, *fig. 120.*

& l'on estime la pesanteur d'un fluide, par le plus ou le moins de profondeur à laquelle le globe descend; en sorte que le fluide dans lequel il descend le moins bas est le plus pesant; & celui dans lequel il descend le plus bas, le plus léger.

En effet c'est une loi générale, qu'un corps pesant s'enfonce dans un fluide, jusqu'à ce qu'il occupe dans ce fluide la place d'un volume qui lui soit égal en pesanteur: delà il s'ensuit que plus un fluide est dense, c'est-à-dire, plus il est pesant, plus la partie du fluide, qui sera égale en poids à l'*aréometre*, sera d'un petit volume, & par conséquent le volume de fluide que l'*aréometre* doit déplacer, sera aussi d'autant plus petit, que le fluide est plus pesant: ainsi plus le fluide est pesant, moins l'*aréometre* doit s'y enfoncer. Il doit donc s'enfoncer moins dans l'eau que dans le vin, moins dans le vin que dans l'eau-de-vie, &c. comme il arrive en effet.

Il y a un autre *aréometre* de l'invention de M. Homberg: on en trouve la description suivante dans les *Transact. Ph. n°. 262. A, fig. 121.* est une bouteille de verre ou un matras dont le col *C B* est si étroit, qu'une goutte d'eau y occupe cinq ou six lignes; à côté de ce col est un petit tube capillaire *D*, de la longueur de six pouces, & parallele au col *C B*. Pour remplir ce vaisseau, on verse la liqueur par l'orifice *B*, dans lequel on peut mettre un petit entonnoir: on versera jusqu'à ce qu'on voie sortir la liqueur par l'orifice *D*, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'elle soit dans le col *C B*, à la hauteur *C*; par ce moyen on aura toujours le même volume ou la même quantité de liqueur; & conséquemment on pourra trouver par le moyen d'une balance, quelle est, parmi les différentes liqueurs dont on aura rempli cet *aréometre*, celle dont la pesanteur absolue est la plus grande, ou qui pese le plus.

Mais Musschenbroek observe que cette méthode a des inconvéniens qui doivent la faire rejetter; c'est que, l'attraction du tuyau capillaire élevant le fluide plus haut qu'il n'est en effet dans le col de la bouteille, & l'attraction du verre variant encore suivant les différentes liqueurs que l'on y met, empêchent que l'on ne connoisse exactement si la bouteille contient toujours la même quantité de liqueurs. Et il paroît que de toutes les méthodes qu'on a imaginées pour connoître la pesanteur des fluides, il préfere celle où l'on se sert de la balance hydrostatique. Car l'*aréometre* est aussi sujet à l'inconvénient qui résulte de l'attraction du fluide & de la tige de l'instrument. Le fluide s'éleve un peu contre le tube ou la tige graduée, en sorte que l'on ne peut pas connoître facilement à quel degré la surface du fluide se termine.

Cependant plusieurs Savans, tels que Clark, Gesner, Deparcieux, & quelques autres moins connus, s'étant occupés à rendre l'usage de cet instrument plus commode & plus utile, nous allons rapporter ce que M. Gesner, Professeur en Physique à Zuric, & Membre de plusieurs Académies, a donné là-dessus dans une dissertation qui a paru il y a quelques années.

Ce Savant s'est proposé de construire un *aréometre* qui servît à connoître en même tems, la pesanteur spécifique des fluides, & leur poids. Pour y parvenir plus aisément, il a choisi le pied anglois préférablement à toute autre mesure; parce que, suivant les expériences réitérées que le célebre R. Cotes a faites, il a trouvé qu'un pied cubique anglois d'eau de pluie pesoit exactement 1000 onces avec du poids, & ce nombre est d'une grande commodité dans le calcul. D'ailleurs, comme l'on connoît le rapport du pied & du poids anglois à beaucoup d'autres mesures & d'autres poids, on substituera facilement les uns aux autres. Ainsi, comme les grains dont on se sert en Médecine sont généralement plus connus que le poids anglois, au lieu de l'once avec du poids, qui est le poids d'un pouce cubique anglois d'eau de pluie,

en ſuppoſant le pied diviſé en dix parties, on ſe ſervira ici du poids dont on fait uſage en pharmacie. Or l'once d'Angleterre vaut 534 grains de Paris, & 562 de ces grains ſont une once, ou 480 grains de pharmacie; ce qui donne 456 grains de pharmacie pour l'once d'Angleterre. Par conſéquent la millieme partie du pied cubique anglois ou un pouce cubique décimal d'eau de pluie, peſe exactement 456 grains de pharmacie.

Il ſuit de ce que l'on vient de dire, que ſi l'on fait un *aréometre* du poids de 456 grains, cet inſtrument mis dans un vaſe d'eau de pluie, déplacera un volume de fluide égal à un pouce cubique décimal anglois. Il reſte maintenant à faire voir comment il faut diviſer la table de cet inſtrument, pour découvrir facilement les peſanteurs ſpécifiques des autres fluides, & leurs poids.

Comme la diviſion du tube ſeroit un peu difficile à exécuter, en ne conſidérant que la maſſe de l'inſtrument, il faut employer la méthode ſuivante, qui demande au reſte que l'inſtrument ſoit fait de telle maniere qu'on puiſſe le charger de quelque poids, ainſi que la *fig. 122.* le repréſente. Il conſiſte ſimplement en un globe *A* qui ſera de verre ou de métal, & dont la partie inférieure doit être un peu plus peſante que la ſupérieure, afin que le tube ou la lame *B D* (car on peut ſe ſervir de l'un ou de l'autre indifféremment) qui doit être graduée, affecte toujours une poſition verticale. On ajuſte enſuite au deſſus de la lame ou du tube, un petit vaſe *D*, propre à recevoir les grains que l'on y met pour charger l'inſtrument. On le met alors dans l'eau de pluie, & on marque ſur le tube *C* l'endroit où il eſt coupé par la ſurface de l'eau; & ſi l'inſtrument eſt du poids de 456 grains, comme on le ſuppoſe, la partie *A C* ſubmergée déplacera exactement un pouce cubique décimal d'eau. Ce point là une fois déterminé, ſervira à trouver le reſte des diviſions. Pour cet effet on mettra 20 grains de pharmacie, dans le vaſe *D*, & l'inſtrument s'enfoncera dans l'eau juſqu'en *F*; ou bien, ſi on le ſuſpend au baſſin d'une balance, & qu'on mette ces 20 grains dans l'autre baſſin, il s'élevera alors hors de l'eau juſqu'en *E*. Maintenant pour déterminer ce que la partie *C F* ou *C E* fait en lignes cubiques, voici comment on y parviendra aiſément, en ſe ſervant de ce principe; c'eſt qu'en général, le poids d'un corps eſt proportionnel à ſon volume & à ſa denſité. *v.* POIDS ou PESANTEUR SPÉCIFIQUE. Par conſéquent ſi les poids de deux corps ſont exprimés par P, p, leurs denſités par D, d, & leurs volumes par V, v, on aura cette proportion $P : p = D V : d v$. Dans ce cas, où l'inſtrument reſte dans l'eau, les denſités ſont égales; alors les poids ſont comme les volumes, ou $p : P = v : V$. Or nous avons ici trois de ces quantités connues, ſavoir les deux poids & un des volumes, c'eſt pourquoi ſi on met leur valeur dans cette proportion, on aura, ($p = 456^{gr.}$) : ($P = 476^{gr.}$) = ($v = 1000^{l.c.}$) : ($V = 1000^{l.c.} + C F$, ou bien en ſouſtraiſant $456^{gr} : 20^{gr} = 1000^{l.c.} : C F = \frac{20}{456}\, 1000 = 44$ lignes cubiques à peu de choſe près. D'où l'on voit que ſi l'on diviſe la hauteur *C F* en 44 parties égales, chacune ſera une ligne cubique décimale, ou la millieme partie du pied cubique anglois; ou bien, ſi on la diviſe en 20 parties, chaque partie aura $2\frac{1}{5}$ de lignes cubiques; & peſera exactement un grain. Et c'eſt ainſi que l'on achevera aiſément de graduer la tige ou le tube de l'*aréometre*.

Cet inſtrument ayant été ainſi diviſé en milliemes parties de pied cubique au moyen de l'eau, peut alors ſervir à trouver le rapport des peſanteurs ſpécifiques de différens fluides, & le poids d'un pouce cubique de chacun; comme nous allons le faire voir.

Si on plonge l'*aréometre* dans des fluides différens, il déplacera dans chacun d'eux des volumes de fluides égaux en poids. Par conſéquent, comme la proportion précédente l'indique, les denſités ſeront en raiſon inverſe des volu-

mes; or on peut observer sur l'instrument ces derniers, ainsi on aura le rapport des premiers.

Connoissant le volume, ou la densité d'un fluide, on connoîtra aussi combien un pouce cubique de ce fluide pese. Car la pesanteur de l'*arëometre* étant toujours la même, il est évident, que le poids d'un pouce cubique d'un fluide quelconque sera à celui de l'eau, qui est de 456 grains, en raison directe des densités, ou inversement comme les volumes. Par conséquent, on trouvera le poids d'un pouce cubique décimal de fluide, en multipliant sa pesanteur spécifique par le poids constant 456; ou bien, en divisant ce poids par le volume du fluide.

On pourroit aussi trouver les pesanteurs spécifiques, en chargeant l'instrument avec des grains, ou bien en le soulevant dans les fluides plus légers que l'eau, en le fixant à l'un des bassins d'une balance, & en mettant des poids dans l'autre, jusqu'à ce que la surface du fluide parvînt toujours exactement à la marque *C*; alors les volumes étant égaux, les densités seroient directement comme les poids; & on auroit en même tems le poids d'un pouce cubique de chacun de ces fluides.

C'est sur ces principes que les deux tables suivantes ont été construites. On trouve dans la premiere colonne de la premiere table, le rapport des pesanteurs spécifiques des fluides plus légers que l'eau, ou leurs densités exprimées en parties, dont l'eau en contient une; dans la troisieme, la densité des fluides plus pesants que l'eau. La seconde & la quatrieme colonne indiquent les volumes correspondans de ces fluides, dont le poids est toujours de 456 grains.

La premiere colonne de la seconde table indique aussi les volumes des fluides tous du poids de 456 grains, dont on trouve les pesanteurs spécifiques ou les densités, relativement à celle de l'eau, dans la seconde. La troisieme colonne est le poids d'un pouce cubique de chacun de ces fluides. Et la quatrieme montre combien ce poids differe de celui d'un pouce cubique d'eau.

PREMIERE TABLE.

Densités, ou pesanteurs spécifiques des fluides plus légers que l'eau.	*Volumes du poids de 456 grains.*	*Densités ou pesanteurs spécif. des fluides plus pesants que l'eau.*	*Volumes.*
0, 850	1179‴, 2	1, 000 Eau	1, 000
0, 860	1162, 8	1, 010	0, 9901
0, 870	1149, 4	1, 020	0, 9803
0, 880	1136, 4	1, 030	0, 9709
0, 890	1123, 6	1, 040	0, 9615
0, 900	1111, 1	1, 050	0, 9524
0, 910	1098, 9	1, 060	0, 9434
0, 920	1087, 0	1, 070	0, 9346
0, 930	1075, 3	1, 080	0, 9258
0, 940	1063, 8	1, 090	0, 9174
0, 950	1052, 9	1, 100	0, 9091
0, 960	1041, 6	1, 110	0, 9009
0, 970	1030, 9	1, 120	0, 8928
0, 980	1020, 4	1, 130	0, 8850
0, 990	1009, 1	1, 140	0, 8772
1, 000 Eau	1000, 0 = 1″	1, 150	0, 8696

SECONDE

SECONDE TABLE.

Volumes.	*Densités, ou pesanteurs relatives à celle de l'eau.*	*Poids d'un pouce cubique en grains.*	*Différences des poids, &c.*
1100[lig]	0 , 9091	414 , 9	41 , 5
1090	0 , 9174	418 , 3	37 , 7
1080	0 , 9258	421 , 8	34 , 2
1070	0 , 9346	426 , 1	29 , 9
1060	0 , 9434	430 , 2	25 , 8
1050	0 , 9524	434 , 3	21 , 7
1040	0 , 9615	438 , 5	17 , 5
1030	0 , 9709	442 , 7	13 , 3
1020	0 , 9803	447 , 1	8 , 9
1010	0 , 9901	451 , 5	4 , 5
1000	1 , 000	456	0
990	1 , 0101	460 , 6	4 , 6
980	1 , 0204	465 , 3	9 , 3
970	1 , 0310	469 , 6	13 , 6
960	1 , 0416	475 , 1	19 , 1
950	1 , 0526	480 , 0	24 , 0
940	1 , 0638	485 , 1	29 , 1
930	1 , 0753	490 , 3	34 , 3
920	1 , 0870	495 , 2	39 , 2
910	1 , 0990	501 , 1	45 , 1

Comme la division faite sur l'instrument indique en lignes cubiques le volume de l'*aréometre* qui est dans le fluide, on trouvera par ces tables, la densité & le poids de ce fluide ; ou bien, si on connoit le poids, on trouvera la densité & le volume ; ou enfin, connoissant la densité, on trouvera le poids & le volume.

Nous allons ajoûter un exemple, qui éclaircira ce que nous venons de dire. On a mis l'instrument dans l'esprit-de-vin, & l'on trouve par les divisions, que la partie qui est dans le fluide est de 1154, 7 lignes cubiques ; ce volume d'esprit-de-vin est donc équivalent au poids d'un pouce cubique d'eau, ou à 456 grains. Or ce nombre 1154, 7 se trouve dans la premiere table, entre 1162, 8 & 1149, 4, auxquels répondent dans la premiere colonne, les nombres 0, 860 & 0, 870 ; ainsi on trouvera facilement par la regle de trois, que la partie proportionnelle à ajoûter à 860, est 6 ; donc la pesanteur spécifique de l'esprit-de-vin est à celle de l'eau comme 0, 866 est à 1, 000. Multipliant ensuite ce nombre par 456, on trouvera qu'un pouce cubique d'esprit-de-vin pese à peu près 395 grains.

Si on connoît d'ailleurs au juste le rapport de la densité d'un fluide à celle de l'eau, on trouvera le volume de l'instrument qui y est plongé. Par exemple, Musschenbroek a trouvé que la pesanteur spécifique du vin de Bourgogne, étoit à celle de l'eau comme 0, 9530 à 1. Ce nombre se trouve dans la seconde table entre ces deux, 0, 9524 & 0, 9615, & l'on trouvera aisément que le volume correspondant dans la premiere colonne est de 1049 lignes cubiques ; c'est-à-dire, que l'instrument mis dans le vin de Bourgogne, descend 49 lignes de plus que lorsqu'on le met dans l'eau.

Avant que de terminer cet article, on remarquera qu'il seroit difficile de faire servir le même instrument, pour examiner la pesanteur de toutes sortes de fluides, à cause de leur nature, & de

la grande différence de leurs densités. Car si l'*aréometre* est d'argent ou de cuivre, il sera rongé par toutes les liqueurs acides, dans lesquelles on le mettra. Outre cela, pour que cet instrument indique, avec un certain degré d'exactitude, les différentes densités, il faut que le degré qui est tracé sur le tube, & qui correspond à chaque ligne cubique d'enfoncement, ou à chaque ligne cubique de fluide que l'*aréometre* déplace, soit d'une grandeur sensible. Ainsi, s'il y a une grande différence entre les pesanteurs spécifiques des fluides que l'on veut examiner, il faudra donner une grande étendue à l'échelle. Si on vouloit, par exemple, employer le même instrument pour trouver la pesanteur spécifique de l'esprit-de-vin, & d'un autre fluide de la même pesanteur, ou plus pesant que l'eau, il faudroit diviser la hauteur *CD* au moins en 154 parties; si cette hauteur est trop petite, on ne peut pas y tracer ce nombre de parties, ensorte qu'on puisse les distinguer; & si elle est un peu grande, cela procurera à l'instrument une vacillation très-incommode.

Pour remédier à ces inconvéniens, il faut d'abord faire un *aréometre* dont le poids soit tel, qu'étant mis dans un fluide très-léger, il n'enfonce que jusqu'en *C*, qui indique toujours que le volume de fluide déplacé, est égal à un pouce cubique. Il faut ensuite avoir des poids égaux à la différence que l'on trouve entre le poids d'un pouce cubique du fluide le plus léger, & celui d'un fluide ou de plusieurs fluides plus pesants; il faut aussi pouvoir introduire commodément ces poids dans la boule de l'instrument, & les ôter de même. Par conséquent, on pourra toujours faire enfoncer l'*aréometre* dans un fluide plus dense jusqu'à la marque *C*, en mettant un de ces poids dans le globe *A*. Par exemple, un pouce cubique d'esprit-de-vin pése 395 grains, de vin de Bourgogne 435, d'eau 456, & d'esprit de sel 515. Ainsi les différences de ces poids sont 40, 21, 59. Que l'on fasse donc un *aréometre* du poids de 395 gains; étant mis dans l'esprit-de-vin, il déplacera un volume d'un pouce cubique, & il enfoncera jusqu'en *C*. Qu'on mette dans le globe le poids de 40 grains; l'instrument pesera alors 435 grains, il descendra jusqu'en *C*, étant mis dans du vin de Bourgogne, & il servira alors à examiner les vins. En y ajoûtant le poids de 21 grains, l'instrument pesera 456, & sera propre à faire l'examen des eaux, ou des fluides qui ont à-peu-près la même pesanteur. Enfin, en ajoûtant encore 59 grains aux précédens, il sera alors du poids de 515 grains; étant mis dans l'esprit de sel il s'enfoncera jusqu'en *C*, & il servira à examiner les fluides de cette espece. Il est évident que la premiere table peut servir dans tous ces cas; il faudra seulement changer convenablement le nombre constant 456; c'est-à-dire, que si on veut faire servir cette table, par exemple, à examiner des liqueurs salines, que l'on veut comparer à l'esprit de sel, celui-ci occupera la place de l'eau, & le nombre 515 sera mis au lieu du nombre 456, au dessus de la seconde colonne. On voit par-là que les deux premieres colonnes de la seconde table peuvent aussi servir.

Il y auroit encore plusieurs remarques à faire sur ce sujet; mais comme elles appartiennent également à l'autre méthode de trouver par la balance hydrostatique, les pesanteurs spécifiques des corps, qui, comme on l'a dit, est plus exacte que celle-ci, on les trouvera à l'article PESANTEUR SPÉCIFIQUE, où quelques-unes sur-tout seront beaucoup mieux en place. On observera seulement, que si l'*aréometre* est de métal, il faudra l'enduire avec quelque vernis, pour empêcher que les liqueurs salines ne l'attaquent; ou en faire un de verre, qui ait la même forme que celui de métal. Et qu'avant de le plonger dans un fluide, il faut en ôter soigneusement tout corps étranger, qui pourroit s'attacher à sa surface. (*J.*)

ARÉOPAGE, (R), *Hist. Anc.*, le

plus fameux tribunal de la Grece, ainsi nommé d'une colline voisine de la citadelle d'Athenes, des deux mots grecs πάγος, *bourg*, *place*, & Ἄρης, *le Dieu Mars*, parce que, selon la fable, Mars accusé du meurtre d'un fils de Neptune, en fut absous dans ce lieu par les juges de l'*Aréopage*, comme nous le dirons tout à l'heure.

Ce Tribunal fut l'ouvrage de Cecrops, confirmé par son fils Cranaüs. Il ne tarda pas à s'attirer la plus grande considération. Les étrangers, les Souverains même, venoient se soumettre à ses décisions. C'étoit principalement pour connoître des meurtres, que l'*Aréopage* avoit été établi. Hallirothius, fils de Neptune, ayant abusé d'Alcippe, fille de Mars, ce Prince, indigné d'un affront si sanglant, en tira vengeance par la mort d'Hallirothius. Ce procédé violent auroit pu avoir des suites funestes. Pour les éviter, Mars & Neptune soumirent leur différend à la décision de l'*Aréopage*. Le Sénat s'assembla, & après avoir écouté les raisons de part & d'autre, il prononça que la vengeance de Mars n'avoit point excédé l'outrage qu'il avoit reçu en la personne de sa fille. Ce jugement fut trouvé si juste, que pour relever les lumieres de ceux qui l'avoient rendu, on dit que douze dieux s'étoient mêlés dans le nombre des Sénateurs. Ce fut à cette occasion que l'*Aréopage* reçut le nom qu'il a toujours porté par la suite.

Au commencement, les membres de ce fameux tribunal étoient choisis d'entre les plus prudens & les plus judicieux personnages de la ville. Les Auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre de juges, dont il étoit composé: ce qui me feroit croire qu'il a varié en différens tems. L'édifice dans lequel l'*Aréopage* s'assembloit dans son origine, étoit très-simple & très-grossier. Il étoit placé au milieu d'Athenes, sur une colline située à l'opposite. Cette position devoit être très-incommode pour des vieillards qui ne pouvoient monter qu'avec peine. C'est ce qui détermina les Aréopagites à transporter leur Tribunal dans un endroit de la ville, appellé le *portique du Roi*. C'étoit une place exposée à toutes les injures de l'air. Les juges s'y rendoient en grand silence. Aussitôt qu'ils étoient réunis, on les renfermoit dans une enceinte tracée par une espece de corde qu'on faisoit tourner autour d'eux. Ils étoient assis sur des sieges de pierre, tenant à la main, pour marque de leur caractere, une espece de bâton, fait en forme de sceptre.

Homere dépose de l'ancienneté de ces usages. Parmi les différens sujets, représentés sur le bouclier d'Achille, on voit des juges occupés aux fonctions de leur ministere. Le Poëte les dépeint assis en cercle au milieu de la place publique, sur des pierres bien polies, & portant un sceptre à la main lorsqu'ils vont aux opinions. Il y a lieu de croire, que dans cette peinture, Homere s'est conformé aux usages de l'*Aréopage*. Pausanias dépose également de cette ancienne simplicité, lorsqu'en parlant de ce Tribunal, il dit, que dans la salle d'audience on voyoit deux especes de blocs d'argent taillés en forme de sieges. L'expression dont il se sert est remarquable: il appelle ces masses *des pierres d'argent*; preuve que dans les premiers tems les pierres étoient les seuls sieges, dont on se servoit dans l'*Aréopage*.

Afin que rien ne pût partager l'attention des Aréopagites, ils ne jugeoient que pendant la nuit. Delà ce que nous lisons dans Athénée, que personne ne connoissoit ni le nombre, ni le visage des Aréopagites: ceux des Anciens qui ont examiné les raisons de cet usage, ont débité bien des motifs que je crois plus ingénieux que solides. Il me paroît que c'étoit une suite nécessaire de l'usage où étoient tous les Tribunaux de juger *sub dio*; *en plein air*, les criminels accusés de meurtre. Il est visible que, sans cette précaution, la foule & le bruit du peuple, qu'il n'étoit pas possible d'empêcher pendant le jour, auroient enle-

vé aux Magistrats, assemblés dans une place uniquement fermée par une corde, une grande partie de l'attention que demandoient des affaires aussi importantes que celles des meurtres.

J'ai déja dit que l'*Aréopage* avoit été formé par Cécrops, sur le modele des tribunaux Egyptiens. Il n'etoit point permis en Egypte aux parties de se défendre par la voix des orateurs. Les maximes de l'*Aréopage*, dans son institution, étoient en ce point très-conformes à celles des Egyptiens. Dans les premiers tems, les parties étoient obligées de plaider elles-mêmes leurs causes; l'éloquence des orateurs étoit regardée alors comme un talent dangereux, & qui n'étoit propre qu'à prêter au crime les couleurs de l'innocence. Cependant la sévérité & l'exactitude de l'*Aréopage* sur ce point, s'adoucirent dans la suite; on souffrit que les accusés empruntassent le ministere & le secours des orateurs; mais il ne leur étoit pas permis, en plaidant, de s'écarter jamais du fond de la question. Par une suite de cette façon de penser, ils ne pouvoient employer ni exorde, ni péroraison, ni rien, en un mot, de ce qui pouvoit exciter les passions & surprendre l'admiration ou la pitié des juges. Les orateurs étoient obligés de se renfermer uniquement dans leur cause; autrement on leur faisoit imposer silence par un héraut. Cette maniere dont on plaidoit devant l'*Aréopage*, avoit, pour ainsi dire, donné le ton au barreau d'Athenes, & s'étoit étendue aux discours qu'on prononçoit dans les autres tribunaux. C'est par cette raison que le commencement & la fin des harangues de Démosthene nous paroissent si simples & si dénuées d'ornemens.

Quant aux émolumens des juges, il y a lieu de douter qu'on leur en eût attribué originairement. Ceux qu'ils eurent dans la suite, étoient très-médiocres. On ne leur adjugea d'abord que deux oboles par cause, & ensuite trois; c'étoit quatre sols tout au plus, l'obole revenant à peu près à 15 deniers monnoie de France. La longueur de la procédure n'y changeoit rien, & quand la décision d'une affaire étoit renvoyée au lendemain, les Aréopagites n'avoient ce jour-là qu'une obole. Tel étoit l'*Aréopage*, dont l'intégrité & la sagesse sont trop universellement reconnues, pour qu'il soit nécessaire d'y insister. L'histoire ne parle jamais de cette illustre compagnie que pour vanter ses lumieres & en faire l'éloge. Démosthene ne craignoit point de dire qu'il étoit inoui que quelqu'un se fût plaint d'une sentence injuste de ce Tribunal.

Il est prouvé par les marbres d'Arondel, que l'*Aréopage* subsistoit 941 ans avant Solon: mais comme ce tribunal avoit été humilié par Dracon, & que Solon lui rendit sa premiere splendeur; cela a donné lieu à la méprise de quelques Auteurs, qui ont regardé Solon comme l'instituteur de l'*Aréopage*. (D. F.)

ARÉOPAGITE, juge de l'Aréopage. Voici le portrait qu'Isocrate nous a tracé de ces hommes merveilleux, & du bon ordre qu'ils établirent dans Athenes. Les juges de l'aréopage, dit cet Auteur, n'étoient point occupés de la maniere dont ils puniroient les crimes, mais uniquement d'en inspirer une telle horreur, que personne ne pût se résoudre à en commettre aucun: les ennemis, selon leur façon de penser, étoient faits pour punir les crimes; mais eux pour corriger les mœurs. Ils donnoient à tous les citoyens des soins généreux, mais ils avoient une attention spéciale aux jeunes gens. Ils n'ignoroient pas que la fougue des passions naissantes donne à cet âge tendre les plus violentes secousses, qu'il faut à ces jeunes cœurs une éducation dont l'âpreté soit adoucie par certaine mesure de plaisir; & qu'au fonds il n'y a que les exercices où se trouve cet heureux mélange de travail & d'agrément, dont la pratique constante puisse plaire à ceux qui ont été bien élevés. Les fortunes étoient trop inégales pour qu'ils pussent prescrire à tous indifféremment les mêmes choses & au mê-

me degré, ils en proportionnoient la qualité & l'usage aux facultés de chaque famille. Les moins riches étoient appliqués à l'agriculture & au négoce, sur ce principe que la paresse produit l'indigence, & l'indigence les plus grands crimes: ayant ainsi arraché les racines des plus grands maux, ils croyoient n'en avoir plus rien à craindre. Les exercices du corps, le cheval, la chasse, l'étude de la philosophie, étoient le partage de ceux à qui une meilleure fortune donnoit de plus grands secours: dans une distribution si sage, leur but étoit de sauver les grands crimes aux pauvres, & de faciliter aux riches l'acquisition des vertus. Peu contens d'avoir établis des loix si utiles, ils étoient d'une extrème attention à les faire observer: dans cet esprit, ils avoient distribué la ville en quartiers, & la campagne en cantons différens. Tout se passoit ainsi comme sous leurs yeux. Rien ne leur échappoit des conduites particulieres. Ceux qui s'écartoient de la regle étoient cités devant les magistrats, qui assortissoient les avis ou les peines à la qualité des fautes dont les coupables étoient convaincus. Les mêmes *Aréopagites* engageoient les riches à soulager les pauvres; ils reprimoient l'intempérance de la jeunesse par une discipline austere. L'avarice des magistrats effrayée par des supplices toujours prêts à la punir, n'osoit paroitre; & les vieillards à la vue des emplois & des respects des jeunes gens, se tiroient de la léthargie, dans laquelle ce grand âge a coûtume de les plonger. Aussi ces juges si respectables n'avoient-ils en vue que de rendre leurs citoyens meilleurs, & la république plus florissante. Ils étoient si désintéressés, qu'ils ne recevoient rien, ou presque rien pour leur droit de présence aux jugemens qu'ils prononçoient; & si integres, qu'ils rendoient compte de l'exercice de leur pouvoir à des censeurs publics, qui placés entr'eux & le peuple, empêchoient que l'aristocratie ne devint trop puissante. Quelque courbés qu'ils fussent sous le poids des années, ils se rendoient sur la colline où se tenoient leurs assemblées, exposés à l'injure de l'air. Leurs décisions étoient marquées au coin de la plus exacte justice: les plus intéressantes par leur objet, sont celles qu'ils rendirent en faveur de Mars, d'Oreste qui y fut absous du meurtre de sa mere par la protection de Minerve qui le sauva, ajoûtant son suffrage à ceux qui lui étoient favorables, & qui se trouvoient en parfaite égalité avec les suffrages qui le condamnoient.] Cephale pour le meurtre de sa femme Procris, & Dedale pour avoir assassiné le fils de sa sœur, furent condamnés par ce tribunal.

Quelques anciens auteurs prétendent que S. Denys, premier Evêque d'Athenes avoit été *Aréopagite*, & qu'il fut converti par la prédication que fit S. Paul devant ces juges. Un plus grand nombre ont confondu ce Denys l'*Aréopagite*, avec S. Denys premier Evêque de Paris. Voyez dans le *Recueil de l'Acad. des Belles-Lettres* de Paris, *Tom. VII.* deux excellens mémoires sur l'aréopage, par M. l'Abbé de Canaye.

ARÉOSTYLE, s. m., dans l'*ancienne Architecture*, c'est une des cinq sortes d'intercolonnations, dans laquelle les colonnes étoient placées à la distance de huit, ou comme disent quelques-uns, de dix modules l'un de l'autre. *v.* INTERCOLLONNATION. Ce mot vient d'ἀραιός, *rare*, & στῦλος, *colonne*; parce qu'il n'y avoit point d'ordre d'architecture où les colonnes fussent aussi éloignées les unes des autres que dans l'*aréostyle*.

On fait principalement usage de l'*aréostyle* dans l'ordre Toscan, aux portes des grandes villes & des forteresses. *v.* TOSCAN, &c.

AREOTECTONIQUE, adj., est cette partie de fortification & d'architecture militaire, qui concerne l'art d'attaquer & de combattre.

ARÉOTIQUES, en *Médecine*, se dit de ces remedes qui tendent à ouvrir les pores de la peau, à les rendre assez dilatés, pour que les matieres morbifiques

puiſſent être pouſſées dehors par le moyen de la ſueur ou de l'inſenſible tranſpiration. *v.* PORE, SUEUR, TRANSPIRATION. &c. Les diaphorétiques, les ſudorifiques, &c. appartiennent à la claſſe des *aréotiques. v.* DIAPHORÉTIQUES, SUDORIFIQUES, &c.

AREQUE *ou* AREC, (R), *Botan. Areca; ſeu Faufel;* c'eſt le fruit d'un palmier qu'on nomme *Arequier*. Cet arbre qui croit aux Indes orientales, forme un genre à part parmi les palmiers. Linné le nomme *Areca frondibus pinnatis, foliolis plicatis oppoſitis præmorſis.* Sa tige eſt droite, déliée, haute de 25 à 30 pieds, & couverte d'une écorce verdâtre, ſi unie qu'on ne peut y monter ſans s'aider de crochets ou de cordes: ſes feuilles ſont aſſemblées par paires ſur de longues côtes qui ſortent du tronc deux à deux & qui enveloppent par leur baſe le ſommet de la tige comme par une capſule ronde & fermée: ces côtes ſont creuſes, elles ſe fendent par le pied & tombent ſucceſſivement l'une après l'autre. Au ſommet de l'arbre & d'entre les aiſſelles des feuilles naiſſent des gaines qui ſe fendent en deux ſelon leur longueur, & contiennent les grappes des fleurs mâles & femelles: les fleurs mâles ont trois pétales roides & neuf étamines: les fleurs femelles n'ont qu'un piſtil auquel ſuccede un fruit ovale preſque de la groſſeur d'un œuf contenant ſous une pulpe filamenteuſe jaunâtre, une ſemence aſſez ſemblable à une noix muſcade. *v.* PALMIER.

Ce noyau quand le fruit eſt ſec, ſe ſépare aiſément de la pulpe fibreuſe: il eſt dur, de couleur rouge brun veiné, d'un goût aromatique & aſtringent. Les Indiens, qui le nomment auſſi *Chotool*, ſe préſentent de l'*arec* dans les viſites qu'ils ſe rendent: ils le coupent par morceaux & l'enveloppent dans une feuille de bétel recouverte d'une légere couche de chaux: ils y mêlent quelquefois du *Lycium indien* ou *Kaath*, & mâchent continuellement ce mélange: ils avalent leur ſalive teinte par ces ingrediens & rejettent le reſte: leur bouche paroît alors toute en ſang: ce regal a chez eux un air de bienſéance; mais comme il rend à la longue les dents brunes, les Indiens de diſtinction, pour éviter l'air de malpropreté, ſe les noirciſſent tout à fait. *L'arec* eſt ſtomachique: on dit que ſi on le mange verd il cauſe une eſpece d'ivreſſe ſemblable à celle du vin. C'eſt de l'*arec* qu'on prépare le cachou. *v.* CACHOU. (D.)

ARÉQUIPE, *ou* ARIQUIPA, *Géog.*, ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, ſur une riviere, dans un terrein fertile. *Long. 308. lat. mérid. 16. 40.*

* Si le terrein d'*Arequipe* eſt fertile, ſon air paſſe auſſi pour le meilleur que l'on reſpire au Pérou: delà le grand nombre d'habitans que l'on trouve dans cette ville & dans ſes environs; population que n'arrête ni n'effraie le voiſinage d'un Volcan, dont les exploſions ont pourtant fait bien du mal à cette contrée, & dont les feux, interrompus à la vérité depuis un certain tems au dehors, ne laiſſent pas cependant de toujours fermenter au dedans, & de lui cauſer peut être ces fréquens tremblemens de terre, que l'on y reſſent encore de nos jours. Un Evêque ſuffragant de Lima, ſiege dans *Arequipe*; mais il y a encore dans ſa Province nombre d'Idolâtres, dont le ſoleil eſt le grand Dieu. (D. G.) *

ARER, ou *chaſſer ſur ſes ancres*, *Marine*, ſe dit, lorſque l'ancre étant mouillée dans un mauvais fond, elle lâche priſe, & ſe traîne en labourant le ſable. *v.* CHASSER.

ARES, (N), *Phil. Herm.* Les Philoſophes hermétiques donnent ce nom à ce qu'ils appellent *le diſpenſateur de la nature*, caché dans leurs trois principes, qui ſont le ſoufre, le ſel & le mercure, & dont ils diſent que tout eſt compoſé dans le monde. Ils ajoûtent que ce diſpenſateur donne la forme aux individus, & en diverſifie les eſpeces, ſans permettre que l'un s'approprie la matiere ſpécifique de l'autre.

ARESGOL, *Géog.*, ancienne ville du rayaume d'Alger, dont il ne reſte que les ruines; elle étoit auparavant la capitale de

la province & de tout le royaume de Tremecen, qui fait aujourd'hui une partie de celui d'Alger.

ARESI, *Paul*, (N), *Hist. Litt.*, après avoir rempli les premiers postes de la Congrégation des Theatins dans laquelle il étoit entré, fut nommé à l'Evéché de Tortone dans le Milanois, & publia plusieurs ouvrages, comme des Sermons, des Traités de Philosophie & de Théologie, plusieurs livres de dévotion, & un ouvrage *in folio* sur les devises sacrées.

ARESIBO, *Géog*, petite ville d'Amérique, sur une riviere de même nom; à trois lieues de saint Juan de Porto-Ricco, dans l'isle de ce nom, qui est une des grandes Antilles.

ARESTE, *spina*, *Hist. Nat.*, partie du corps de la plûpart des poissons; on entend communément par ce mot toutes les parties dures & piquantes, qui se trouvent dans les poissons : mais dans ce sens on doit distinguer plusieurs sortes d'*arestes*; car il y a des parties dures dans les poissons, qui sont analogues aux os des serpens, des oiseaux, & des quadrupedes; tels sont les os de la tête des poissons, leurs vertebres, & leurs côtes. La plûpart ont de plus des piquans dans les nageoires, dans la queue, & sur d'autres parties de leur corps. Il y a aussi dans la chair de plusieurs poissons, des filets solides, pointus, plus ou moins longs, & de différentes grosseurs, dont les uns sont simples, & les autres fourchus. On ne peut donner à ces parties que le nom d'*areste*. *v.* POISSON.

ARESTE, *coupe des pierres*, c'est l'angle ou le tranchant que font deux surfaces droites ou courbes d'une pierre quelconque: lorsque les surfaces concaves d'une voûte composée de plusieurs portions de berceaux, se rencontrent en angle saillant, on l'appelle *voûte d'areste*. *La figure 4. Planche de la coupe des pierres*, représente une portion de berceaux qui se croisent à angle droit.

Lorsque l'angle d'une pierre est bien taillé, & sans aucune cassure, on dit qu'elle est *à vive-areste*.

Sur la mesure des *voûtes d'areste*. *v.* VOUTE.

ARESTE, s. f., se dit chez les *Chapeliers*, de l'extrémité par où on arrondit un chapeau, & où l'on coud ce qu'on appelle *un bord de chapeau*. Pour arrondir l'*areste*, on met une ficelle autour du lien ou bas de la forme, on tourne cette ficelle tout autour sur la circonférence du bord extérieur, & avec un morceau de craie qui est au bout, on marque ce qu'il y a à enlever du bord du chapeau, qui par ce moyen se trouve parfaitement rond. *v.* CHAPEAU.

ARESTE, chez les *Diamantaires*, se dit proprement des angles de toutes les faces que peut recevoir un diamant. C'est pourquoi il ne faut pas confondre l'*areste* avec le pan. *v.* PAN.

ARESTE, en terme *de Planeur*, c'est une carne ou angle, qui sépare dans tout le contour de la boite le bouge d'avec la marlie. On dit *pincer l'areste*. *v.* PINCER.

ARESTE, (R), *Maréch.*, se dit d'une sorte de maladie du cheval : c'est une espece de croûte dure & écailleuse, qui vient le long du tendon, & qui va aboutir au pâturon; elle forme une espece de raie qui sépare le poil des deux côtés, & de laquelle il sort en hyver dans les tems humides, des eaux rousses & puantes. Cette raie se recouvre d'une espece de croûte, en été, dans les tems secs & dans un terrein aride & poudreux. Ce mal fait rarement boiter un cheval, à moins qu'il ne travaille dans un tems excessivement froid : il rend seulement les jambes un peu roides, & fait tomber le poil. Les chevaux fins y sont peu sujets, à cause qu'ils ont peu de poil aux jambes. On emploie contre ce mal les dessicatifs. En voici qui sont éprouvés.

Prenez un demi-quarteron de noix de galle, autant d'alun, & pareille quantité de couperose; faites bouillir le tout dans deux pintes d'eau, & lavez-en la partie. Ou bien, prenez deux onces de verd-de-gris, autant de couperose, in-

corporez ces drogues dans un quarteron de miel, & frottez-en les *arestes*.

ARESTIER, s. m., en *Charpenterie*, est une principale piece de bois d'un comble, qui en forme l'*areste* ou angle saillant.

ARESTIERES, s. f., en *Architecture*, sont les cueillies de plâtre, que les couvreurs mettent aux angles saillans d'un comble couvert en tuile.

ARESTINGA, *Géog.*, isle sur la mer des Indes, vers le Kerman & la ville de Dulcinde. On croit que c'est la *Liba* de Ptolémée.

ARETA, (N), *Géog. Mod.*, district de la Palestine, dans l'Empire Turc en Asie. Ses bornes sont, à l'orient, l'Elbise, riviere qui sort du mont Daaï ou Hermon, & se jette dans le Jourdain; au septentrion, la montagne de Thabor; à l'occident, la mer Méditerranée; & au midi, le district de Nabolos. La plaine fertile, autrefois nommée *Jisréel* ou *Esdrelon*, est comprise dans l'*Areta*: on la nomme aujourd'hui *Mardsche-Ebn-Aamer*, c'est-à-dire, *la Prairie des fils d'Aamer*. D'ailleurs ce district n'est guere composé que de quelques villes ruinées, telles que Nain, Endor, Cesarée &c.; de quelques villages, & des montagnes connues dans l'histoire sainte, sous les noms de *Carmel*, *Thabor*, *Herman*, *Gilboa* &c. Ses habitans sont les uns Arabes, & les autres Chrétiens, & tous obéissent à des Emirs ou Princes Arabes de la famille de Turabeïa. Il y a plusieurs de ces Emirs dans la contrée: l'on y en comptoit 18 dans le siecle dernier. Ils vivent sous des tentes, campés à la ronde, à deux ou trois lieues de distance du mont Carmel, sur lequel campe de son côté l'Emir principal, autrement dit le Grand-Emir, qui est toujours l'ainé d'entr'eux, & que la Porte Ottomane qualifie du titre de Sandschak Begi. Chaque Emir exerce une autorité sans bornes dans l'enceinte de son camp & le Grand-Emir est Juge souverain de toutes les difficultés qui surviennent entre les Emirs ses inférieurs, comme entre les habitans des villes & des villages ses sujets. On fait monter à cent mille écus les revenus annuels de ce Grand-Emir; il les perçoit par voye de Dixme sur toutes les productions du Pays, & par voye d'impots sur toutes les marchandises qui en sortent ou qu'on y fait entrer. Ce qu'il donne à l'Empereur Turc, n'est point par forme de tribut, cela ne consiste qu'en chevaux & en chameaux, qu'il lui fait présenter de tems en tems. Mais il a d'autres devoirs à rendre au Sultan; il est tenu de prêter main forte au Bacha de Damas, dans les cas de révolte, de fournir des escortes aux courriers du Grand-Seigneur, & aux caravanes marchandes, & en général de pourvoir à la liberté & à la sûreté des routes sur lesquelles sa Domination peut s'étendre. Ces diverses obligations le mettent quelquefois dans la nécessité, de faire marcher, comme il en a le droit, les troupes des autres Emirs avec les siennes; & alors il commande un corps d'environ 5000 hommes. (D. G.)

ARETÆUS, (N), *Hist. Litt.*, de Cappadoce Médecin qui vivoit sous Jules-César ou sous Trajan, & qui est auteur de divers Traités de Médecine écrits en dialecte Ionique, *de morbis acutis*, *de morborum curatione*, & quelques autres, dont la meilleure édition est celle de Boerrhaave en 1731, en Grec & en Latin avec des notes.

ARETAS, (N), s. m., *Hist. Sacr.*, du Grec ἀρετή la *valeur*, la *vertu*, c'est-à-dire, *vertueux*, *vaillant*. C'est un nom qui paroît avoir été fort commun aux Rois Arabes. L'Auteur des Macchabées parle d'un *Aretas* Roi des Arabes qui mit en prison Jason, II *Macchab.* V. 8. *v.* JASON. Il y en eut un autre de ce nom qui fut beau Pere d'Herode Antipas *v.* ANTIPAS. C'est vraisemblablement le même dont il est parlé II *Cor.* XI. 32., à l'occasion du Gouverneur de Damas qui vouloit faire saisir S. Paul. *Act.* IX. 22-25. (C. C.)

ARETHUSE, s. f., *Myth.*, fontaine de la presqu'isle d'Ortygie. On dit qu'*Arethuse*,

rethuse, avant que d'être fontaine, étoit une des compagnes de Diane; qu'un jour qu'elle se baignoit dans un ruisseau, elle fut apperçue par Alphée; que se sentant vivement poursuivie par le fleuve amoureux, elle implora le secours de Diane, qui la métamorphosa en fontaine; mais qu'Alphée ayant reconnu son amante sous ce déguisement, ne s'en unit que plus intimement avec elle, en mêlant ses ondes aux siennes. On lit dans Ciceron que l'*Arethuse* eût été de son tems entiérement couverte des flots de la mer, sans une digue & une levée de pierre qui l'en séparoit. Pline & plusieurs des anciens paroissent avoir cru que l'Alphée continuant son cours sous la mer, venoit reparoitre en Sicile; & que ce qu'on jettoit dans ce fleuve en Arcadie, se retrouvoit dans la riviere d'Ortygie: mais Strabon ne donne pas dans cette tradition ridicule; il traite de mensonge la coupe perdue dans l'Alphée, & retrouvée dans la Sicile, & ne balance pas à dire que l'Alphée se perd dans la mer comme les autres fleuves. Pline débitoit encore une autre fable sur les eaux de l'*Arethuse*, c'est qu'elles avoient une odeur de fumier dans le tems des jeux olympiques qui se célébroient en Grece, sous les murs d'Olympie où passoit l'Alphée, dans lequel on jettoit le fumier des victimes, & celui des chevaux qui servoient dans les courses.

Arethuse, *Géog.*, (R), ville de Syrie, entre Emesse & Epiphanie. On dit que c'est aujourd'hui *Fornacusa*.

Cette ville a été Episcopale sous le bas Empire; & dans des siecles antérieurs, elle étoit sous la puissance d'un petit Roi Arabe, & peuplée d'habitans, dont les mœurs & les usages tenoient beaucoup plus de ceux des Syriens, que de ceux des autres peuples qui l'avoisinoient, & dont la vie nomade ou vagabonde faisoit le caractere. (D. G.)

Arethuse, *Géog.*, ville de Macédoine, que quelques-uns appellent *Tadino* & d'autres *Rendina*. Elle est sur le bord du golfe que nous appellons *di Comtessa*, & que les anciens nommoient *Strymonium*.

Aréthuse, (R), *Géog.*, lac de la grande Arménie. Pline dit, que quoiqu'il soit nitreux, il ne laisse pas de nourrir des poissons. Il ajoûte ailleurs que le Tigre tombe dans ce lac, qui soutient toutes les choses pesantes que l'on y met, & qui exhale des brouillards remplis de nitre. Ce lac a, dit-il, une sorte de poissons qui ne se mêlent point avec ceux du lit de ce fleuve, & les poissons que nourrit le Tigre ne passent point dans ce lac. On peut aussi distinguer les eaux du fleuve d'avec celles du lac, & par leur cours & par la couleur. Strabon dit aussi que ses eaux sont très-bonnes à laver & à décrasser les habits, & qu'elles ne valent rien pour boire.

Aréthuse, (N), *Géog.*, est le nom de plusieurs fontaines. Ortelius parle d'une qui étoit près de Smyrne; Etienne le Géographe parle d'une seconde dans l'isle d'Itaque; Pline en place une troisieme en Béotie, & une quatrieme dans l'Eubée.

Arethuse, (N), s. f., *Bot.*, *Arethusa*, genre de plante de la famille des orchis: les fleurs de ce genre ont quatre pétales oblongs & raprochés, & un cinquieme, ou nectaire à deux levres dont la supérieure est rabattue & froncée, & l'inférieure étroite: les antheres sont au nombre de deux, comme dans les autres orchis, & le stigmate a la forme d'un entonnoir. Linn. *gen. nov. v.* Orchis.

Les especes de ce genre sont américaines. (D.)

ARETIA, (N), *Bot.*, genre de plante voisin de celui de la primevère. Les caracteres de ce genre sont, selon Linné, le calice obtus, & en cloche, la fleur monopétale en soucoupe dont le tube est rétréci à son orifice & le limbe divisé en quatre segmens; cinq étamines renfermées dans le calice, & un pistil simple auquel succede une capsule arrondie qui renferme dans une seule cavité plusieurs semences menues. L'*aretia* ne differe de la primevère, selon M.

Haller, que parce que le tube de la fleur est resserré à son orifice par cinq ou dix glandes: ces mêmes glandes, le tube de la fleur cylindrique, & la forme du calice la distinguent de l'androsace. Les plantes de ce genre croissent principalement dans les Alpes. Voyez Hall. *hist. stirp. helv.* (D.)

ARETIN, *Guy*, (N), *Hist. Litt.*, d'Arezzo en Toscane, Religieux de l'Ordre de S. Benoit, se rendit célebre dans le XIe. siecle par une nouvelle méthode d'apprendre la musique par six notes empruntées d'un hymne de S. Jean, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *si*, *la*, *sol*, *ut*, qui sont les premieres syllabes de la premiere strophe. Il publia sur ce sujet un livre intitulé *Micrologus*.

Aretin, *Pierre*, (N), *Hist. Litt.*, fils naturel de Louis Bacci Gentilhomme d'Arezzo, vivoit dans le XVI siecle, & rendit fameux un nom dont on ne devroit se souvenir que pour le détester. Il commença à faire connoitre son talent pour la poésie, par un sonnet contre les indulgences où l'on trouve déja ce ce style mordant, cette licence effrenée, cette hardiesse à censurer, qui firent trembler les Rois même sur leur Trône; car il les attaqua avec une audace incompréhensible, qui lui fit donner le nom de *fléau des Princes*. Charles-quint & François I. craignant les foudres qui partoient de ses mains, n'hésiterent pas d'acheter son amitié par des présens, eux qui avoient bien d'autres moyens de désarmer ce satyrique effronté. *Aretin* devenu plus insolent par la crainte que les Souverains avoient de lui, voulut la consacrer à la postérité, & fit frapper une médaille où il étoit représenté d'un côté avec ces mots: *il divino Aretino*; & au revers il étoit sur un Trône & recevoit les présens des envoyés des Princes, avec des paroles dont le sens est qu'il avoit mis à contribution ceux à qui les autres hommes payent des impots. Cependant quelques Princes d'Italie, mauvais imitateurs du Roi de France & de l'Empereur, firent donner des coups de bâton au *fléau des Princes*; & ce châtiment justement appliqué, fut plus efficace que des présens qui ne faisoient qu'accroître son envie de médire & de déchirer. En effet, l'intérêt seul décidoit du ton de sa plume; & ce furieux dont la bile caustique se répandoit par torrens sur les têtes les plus éminentes, qui avoient la foiblesse de le craindre, descendoit aux flatteries les plus rampantes, prodiguoit les louanges les plus outrées à ceux dont il avoit besoin. Ce n'étoit plus cet Auteur qui exigeoit fiérement des rançons, c'étoit un Poete affamé qui demandoit avec bassesse des secours contre la misere qui l'opprimoit. Si *Aretin* déchira sans ménagement la réputation de ceux qu'il attaquoit, il offensa encore plus les bonnes mœurs & la religion par les abominations qui sont sorties de sa plume.

Quelqu'un fit en Italien une piece satyrique sur sa mort, en forme d'Epitaphe:

*Qui giace l'*Aretin *Poëta Tosco*
Che di tutti disse mal fuorchè di Christo
Scusandosi col dir: non lo conosco.

On l'a traduit ainsi en latin.

Condit Aretini Cineres lapis iste sepultos,
Mortales atro qui sale perfricuit.
Intactus Deus est illi, causamque rogatus,
Hanc dedit; ille, inquit, non mihi notus erat.

Aretin, *Leonard*, (N), *Hist. Litt.*, plus connu sous ce nom qui lui fut donné parce qu'il étoit d'Arezzo, que par celui de *Bruni* son nom de famille, fut un des plus habiles hommes du XV. siecle, & rétablit le premier en Italie, l'éclat de la langue grecque. Innocent VII. qui connut son mérite, le fit Secrétaire des Brefs, emploi qu'il exerça dignement sous ce Pontificat & les quatre suivant. Il mourut à Florence où il remplissoit le poste de Secrétaire de la République en 1443, âgé de 47 ans. Il a laissé une traduction en latin de quelques vies de Plutarque, 3 livres de la guerre Punique qui peuvent servir de supplément à Tite Live: dans ces 3 livres il ne fait presque que traduire Polybe; une

Hist. des Goths, qui n'est proprement qu'une traduction de Procope qu'il copie sans le nommer; l'Hist. des choses qui se firent de son tems en Italie, depuis le schisme sous Urbain VI en 1438, jusqu'à la victoire remportée par les Florentins auprès d'Angleterre en 1440; l'Hist. de l'ancienne Grece depuis le généralat de Thrasimène chez les Athéniens, jusqu'à la mort d'Epaminondas, & quelques autres ouvrages.

Charles Tortellius, dit aussi *Aretin*, parce qu'il étoit d'Arezzo, succéda à Leonard dans la charge de Secrétaire de la République de Florence, & mourut avec la réputation d'un savant homme. Il est auteur de quelques Comédies en prose. Jean Tortellius que quelques-uns font frere de Charles, étoit Camerier de Nicolas V, & est auteur d'une traduction en latin de la vie de S. Athanase, & d'un Traité de l'orthographe latine.

Il y a encore du nom d'*Aretin*, François, qui vivoit au XV. siecle, & qui traduisit en latin les Commentaires de S. Chrysostôme sur S. Jean, quelques Homélies du même Pere, les lettres de Phalaris, & fit un Traité *de balneis Putcolanis*.

ARETINI, (N), *Géog. Anc.*, peuples d'Italie, dans l'Etrurie, & habitans trois villes, dont il ne reste aujourd'hui qu'Arezzo. (D. G.)

ARETOLOGIE, f. f., *Morale.*, c'est le nom de la partie de la Philosophie morale, qui traite de la vertu, de sa nature, & des moyens d'y parvenir. *v.* VERTU, MORALE.

ARETON, (N), *Phil. Herm.* Les Philosophes hermétiques ont donné ce nom au laiton des Philosophes.

ARÉTOPOTÈS, *Hist. Anc.*, ou le grand bûveur de vin; nom sous lequel on honoroit à Munichia, comme un homme doüé de vertus héroïques, celui qui savoit bien boire.

AREVACÆ *ou* AREVACI, (N), *Géog. Anc.*, peuples de l'Espagne Tarraconnoise, qui occupoient les territoires modernes de Burgos, de Segovie & de Valladolid, & qui tiroient leur nom de la riviere Areva, que l'on croit être l'Arlanzo. (D. G.)

ARÉVALILLO, (N), *Géog.*, riviere d'Espagne, dans la vieille Castille. Elle a sa source dans les montagnes, au nord-ouest d'Avila, & son embouchure dans l'Adaja, au-dessus d'Arévalo.

AREVALO, *Géog.*, petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, près du royaume de Léon.

* Elle est au confluent des rivieres Adaja, & Arevalillo, & elle est surnommée la *Noble*, à cause du nombre de grandes & anciennes maisons qu'elle a produites. (D. G.) *

AREUS, *Myth.*, fils ou enfant de Mars; épithete que les poëtes donnoient à ceux qui s'étoient illustrés dans les combats. *v.* ARÈS.

AREUS, (N), *Géog.*, c'est selon Pline une riviere de la côte de Bithynie.

AREZZO, (R), *Géog.*, ancienne ville d'Italie dans la Toscane, & le territoire de Florence. *Long. 29.32. l.43.27.* C'étoit une des douze de l'Ancienne Etrurie, & l'une de celles qui fut le mieux se concilier l'amitié des Romains: elle leur fut même si dévouée, que plus d'une fois elle leur ouvrit & ses greniers & sa bourse: ce n'étoit donc rien moins dans l'antiquité, qu'une ville méprisable. Mais sa considération n'est pas restée toujours la même; elle n'a pas été plus inaltérable, que celle de tant d'autres villes ses pareilles, que le torrent des révolutions de l'Italie a submergées pendant un tems. Enfin, le lustre d'*Arezzo* s'est éclipsé durant plusieurs siecles; & bien que les Médicis aient tenté de le remettre au jour, on ne voit pas que dans ces tems modernes après le souvenir de son ancienne prospérité, elle ait rien d'aussi remarquable à présenter, que l'honneur d'avoir vu naitre *Mécénas*, favori d'Auguste, *Gui l'Aretin* Inventeur des notes du plein chant, & *Pierre l'Aretin* Poëte & Satyriste fameux: voyez leurs articles. Cette ville est d'ailleurs agréablement située sur le penchant d'une montagne, où cependant les eaux manquent.

ARFIORA, (N), *Phil. Herm.*, les Philosophes hermétiques donnent ce nom à la matiere du grand Oeuvre, parvenue au blanc apres la putréfaction.

ARG, *Géog. Anc. & Mod.*, riviere d'Allemagne, dans la Souabe. C'est l'*Argus* des Latins; elle passe à Wangen, & se jette dans le lac de Constance.

ARGA, *Géog.*, riviere d'Espagne, qui a sa source dans les Pyrénées, aux frontieres de la basse Navarre, traverse la haute, baigne Pampelune, & se joint à l'Aragon, vis-à-vis de Villa Franca.

ARGA, (N), *Géog. Anc.*, bourg de l'Arabie Petrée; quelques-uns lui ont donné le nom d'*Egra*. L'on croit que c'est la ville moderne de Dschar, située sur le golfe arabique, à trois stations de Medine, dont elle est considérée comme le port de mer. (D. G.)

ARGA, (N), *Hist. Nat.*, fruit qui croît en Afrique, sur un arbre épineux. Ce fruit, qui est de la grosseur des olives, donne une huile de mauvaise odeur, que les Africains brûlent & mangent.

ARGADES, (N), *Géog.*, riviere d'Asie, qu'Elien place dans la Sitacène.

ARGADINA, (N), *Géog.*, c'est selon Ptolémée, une ville d'Asie, dans la Margiane.

ARGÆUS, (N), *Géog.*, aujourd'hui *Erdgische* ou *Erdjasib*; très-haute montagne de l'ancienne Cappadoce, dans la Caramanie moderne. Le sommet en est en tout tems couvert de neige: & la pente septentrionale, celle qui fait face à la ville de Kaiserie, autrefois *Cæsarea Cappadociæ*, en est pleine de grottes, taillées dans un roc assez moû, & que l'on croit avoir servi jadis soit de tombeaux, soit d'hermitages. (D. G.)

ARGAIS, (N), *Géog.*, c'est, selon Etienne le Géographe, une isle de la Méditerranée, sur la côte de Lycie.

ARGALI, (N), s. m., *Hist. Nat.*, espece de mouton sauvage qui se trouve dans les montagnes de la Sibérie: c'est le même que le mouflon. *v.* MOUFLON. (D.)

ARGAN, *Géog.*, ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, & le Diocese de Tolede.

ARGANA, (N), *Géog.*, ville de l'Asie Turque, au septentrion de Diarbekir, sur une montagne dont le lac Gueultschik baigne les pieds. C'est la capitale d'une Principauté de son nom, & qui pour n'être pas de grande étendue, produit d'assez gros revenus; par la quantité & la qualité des vins que l'on en exporte: car tous le pays n'est planté que de vignes. (D. G.)

ARGANEAU, (N), s. m., terme de *Marine*: c'est un gros anneau de fer ou de fonte qui sert à amarrer ou attacher les vaisseaux aux quais des ports de mer. Dans chaque vaisseau il y a des *arganeaux* au platbord pour amarrer des manœuvres. Aux batteries, il y a des *arganeaux*, un à chaque côté d'un sabord. Chaque ancre a son *arganeau*, qui d'ordinaire est fourré d'une boudinure, pour conserver le cable qui y est talingué. Le cargue-bas a aussi son *arganeau*.

ARGANTHONIS, (N), *Hist. Poët.*, jeune fille de l'isle de Chio; Rhésus Roi de Thrace passant par cette isle pour aller à Troye, devint amoureux d'*Arganthonis*, lui donna sa foi & lui promit de l'emmener à son retour; mais ce Prince ayant été tué au siége, causa une si grande affliction à son amante qu'elle en mourut de regret. *v.* RHÉSUS.

ARGARAUDACA, (N), *Géog.*, c'est, selon Ptolémée, une ville d'Asie, dans la Médie.

ARGARICUS, *sinus*, (N), *Géog.*, golfe d'Asie, dans la mer des Indes. C'est aujourd'hui le golfe de Bengale. (D. G.)

ARGAU, AARGAU, *Argoviæ Pagus*, (N), *Géog.* L'*Aargovie* est aujourd'hui une petite province du Canton de Berne en Suisse, dont elle forme la partie la plus septentrionale. La dénomination d'*Aargau*, s'étendoit autrefois sur un district beaucoup plus étendu entre la Reuss & l'Aar. On le partage en haut & bas *Aargau*, dont la petite ville d'Aarbourg fait à-peu-près le point de sépara-

tion. Les deux parties offrent un pays très-fertile; bien arrosé par des ruisseaux poissonneux, qui descendent depuis le Canton de Lucerne; par conséquent riche en excellens fourrages; il produit aussi beaucoup de grains & de vins. Le haut *Aargau* a la préférence par son sol, le bas *Aargau* compense ce désavantage par des richesses d'industrie, produites principalement par les filatures de coton. Dans les deux parties on trouve dans plusieurs endroits des païsans très-riches; le haut prix des bons terreins y est l'effet & la preuve de cette aisance. *v.* BERNE *Canton*. (D' A.)

ARGÉ *ou* ARGÉE, (N), *Myth.*, Nymphe qui fut changée en biche par le soleil, dit Hygin, en punition de ce qu'elle avoit osé dire d'un cerf qui fuyoit devant elle, que quand il iroit aussi vite que le Soleil, elle sauroit l'atteindre. Cette fable cache l'aventure de quelque fille qui aimoit fort la chasse, & qui périt dans les forêts.

ARGÉ, (N), *Myth.*, sœur d'Hébé & de Vulcain, naquit de Jupiter & de Junon, lorsque ce Dieu trompa sa femme sous la figure d'un Coucou.

ARGÉATHE, (N), *Géogr.*, village du Peloponnese, dans l'Arcadie, selon Pausanias.

ARGÉE, (N), *Myth.*, fils de Licimnius, fut emmené par Hercule, qui promit à son pere de le ramener. Mais le jeune homme étant mort dans le voyage, Hercule fit bruler son corps pour en recueillir les cendres & les apporter à son pere, satisfaisant autant qu'il étoit en lui à son engagement. On dit que c'est le premier exemple de corps brulés après la mort.

ARGÉENS *ou* ARGIENS, adj. plur. pris subst., *Hist. Anc.*, c'étoit anciennement des représentations d'hommes faites avec du jonc, que les vestales jettoient tous les ans dans le Tibre le jour des Ides de Mai. *v.* VESTALES.

Cette cérémonie est rapportée par Festus & Varron. Festus cependant dit, qu'elle étoit faite par les prêtres, *à sacerdotibus:* nous supposons que c'étoient les prêtresses. Il ajoûte que le nombre de ces figures étoit de trente. Plutarque dans ses questions sur les Romains, recherche pourquoi on appelloit ces figures *argea*, & il en donne deux raisons: la premiere est que les nations barbares qui habiterent les premieres ces cantons, jettoient tous les Grecs qu'ils pouvoient attraper, dans le Tibre: car *argéens* ou *argiens* étoit le nom que l'on donnoit à tous les Grecs; mais qu'Hercule leur persuada de quitter une coûtume si inhumaine, & de se purger d'un crime pareil, en instituant cette solemnité. La seconde qu'Evandre l'Arcadien, cruel ennemi des Grecs, pour transmettre sa haine à sa postérité, ordonna que l'on fit des représentations d'*argiens*, que l'on jetteroit dans la riviere. Les fêtes dans lesquelles ces Grecs d'osier étoient précipités dans le Tibre, s'appellerent *argées*.

ARGÉES, adj., *Hist. Anc.*, nom qui fut aussi donné, selon quelques-uns, aux sept collines sur lesquelles Rome fut assise, en mémoire d'Argeus, un des compagnons d'Hercule qu'Evandre reçut chez lui; selon d'autres, aux seuls endroits de la ville de Rome, où étoient les tombeaux des Argiens, compagnons d'Hercule. *v.* ARGÉENS.

ARGEI-INSULA, (N), *Géogr.*, petite isle d'Egypte, auprès de Canope, ainsi nommée d'Argée, fils de Macedon, duquel les Argéades ont aussi pris leur nom.

ARGEMA *ou* ARGEMON, s. m., *Chirurgie*, est un ulcere du globe de l'œil, dont le siege est en partie sur la conjonctive ou blanc de l'œil, & en partie sur la cornée transparente. Il paroît rougeâtre sur la premiere membrane, & blanc sur la cornée. L'inflammation, les pustules, les abcès, ou les plaies des yeux, peuvent donner lieu à ces ulceres.

En général, les ulceres des membranes de l'œil sont des maladies fâcheuses, parce qu'ils donnent beaucoup de difficulté à guérir, & qu'ils peuvent être accompagnés d'excroissances de chairs, de

fiſtules, d'inflammations, de la ſortie & de la rupture de l'uvée qui fait flétrir l'œil; enfin parce que leur guériſon laiſſe des cicatrices qui empêchent la vue, lorſqu'elles occupent la cornée tranſparente. Les ulceres ſuperficiels ſont moins fâcheux & plus faciles à guérir que les profonds.

Pour la cure, il faut autant qu'on le peut détruire la cauſe par l'uſage des remedes convenables. Si elle vient de cauſe interne par le vice & la ſurabondance des humeurs, les ſaignées, les lavemens, les purgatifs, le régime, les véſicatoires, les cauteres, ſerviront à diminuer & à détourner les ſucs viciés ou ſuperflus. S'il y a inflammation, il faudra employer les topiques émolliens & anodins. Enſuite on tâchera de cicatriſer les ulceres. Le collyre ſuivant eſt fort recommandé: dix grains de camphre, autant de vitriol blanc, & un ſcrupule de ſucre candi; faites diſſoudre dans trois onces des eaux diſtillées de roſe, de plantain ou d'euphraiſe, dans leſquelles on ait fait fondre auparavant dix grains de gomme arabique en poudre, pour les rendre mucilagineuſes. On en fait couler quelques gouttes tiedes dans l'œil malade dix à douze fois par jour; & par deſſus l'œil on applique une compreſſe trempée dans un collyre rafraîchiſſant fait avec un blanc d'œuf & les eaux de roſe & de plantain, battus enſemble.

ARGEMONE. *v.* PAVOT ÉPINEUX.

ARGEN, (N), *Géog. Mod.*, château & Seigneurie d'Allemagne, dans le cercle de Souabe, vers les bords du lac de Conſtance, & appartenant au Comte de Montfort. Le château d'*Argen* eſt ſitué dans une petite iſle du lac de Conſtance. Quant à la ſeigneurie dont il s'agit ici, elle ne s'étend que ſur deux villages; mais elle entre dans les titres qui font prendre place aux Comtes de Montfort ſur le banc des Comtes & Gentilshommes du cercle de Souabe. Elle eſt arroſée d'une riviere qui porte auſſi le nom d'*Argen*. (D. G.)

ARGENCE, (N), *Géog.*, petite riviere de Normandie, qui a ſa ſource près de Saint-Silvain, à trois lieues, ſud-eſt, de Caen, & ſon embouchure dans la Dive, après un cours d'environ quatre lieues.

ARGENCE, (N), *Géog.*, Seigneurie de France en Languedoc, au Dioceſe de Niſmes, vers les bords du Rhône. Elle eſt du nombre de celles qu'il fut de l'habileté de S. Louis de ſouſtraire en 1258, ſoit à la couronne d'Arles, ſoit à celle d'Arragon. En 1105, toute cette Seigneurie appartenoit à l'Empire, comme le reſte du temporel de l'Archevêché d'Arles. (D. G.)

ARGENCE, *Géog.*, bourg de France en baſſe Normandie ſur la Méance. *Long.* 17. 20. *lat.* 49. 15.

ARGENCES, (N), *Géog. Mod.*, c'eſt une Baronie que poſſedent les Bénédictins de Feſcamp, & ſur le territoire de laquelle il croit d'aſſez bon vin blanc, connu dans la contrée ſous le nom de vin *huet* ou *houet*: ce mot vient de l'Anglois *white*, qui veut dire *blanc*, & ce ſont les Anglois qui les premiers planterent les vignes d'*Argences*, au moyen de ſeps apportés de Gaſcogne, dans le tems qu'ils étoient les maitres tant de cette Province que de celle de Normandie. (D. G.)

ARGENDAL, *Géog.*, petite ville d'Allemagne dans le Palatinat du Rhin, entre Simmeren & Bacharach.

ARGENDAL, *Géog.*, riviere de France en Provence, qui a trois ſources; l'une à Seillons, l'autre vers Saint-Martin-de-Varages, l'autre du côté de Barjols, & ſe jette dans la mer près de Fréjus, après avoir reçu pluſieurs rivieres.

ARGENNOS, (N), *Géog. Anc.*, iſle de l'Aſie Mineure, dans la mer d'Ionie. Elle portoit en commun avec celles de Pſila, & de Sandalios, le nom de Trogilie. (D. G.)

ARGENNUM, (N), *Géog. Anc.* Trois promontoires étoient autrefois connus ſous ce nom: le cap Blanc, dans le golfe de Smyrne en Aſie; le cap S. Alexis ſur la côte orientale de la Sicile; & le cap Malia, dans l'Iſle de Metelin jadis Lesbos. (D. G.)

ARGENSOLE, (N), *Géog. Mod.*, Abbaye de France en Champagne, Diocese de Soissons, dans un lieu solitaire, entre Epernai & Vertus. Une Reine de Navarre, veuve d'un Comte de Champagne, la fonda dans le XIII[e] siecle pour des Religieuses de Citeaux, les premieres de cet Ordre que l'on eût vues en France; & elle obtint pour leur Abbesse le privilege singulier de pouvoir assister au Chapitre général des Peres de Citeaux. (D. G.)

ARGENSON, (N), *Géog. Mod.*, petite ville de France, dans les montagnes du Dauphiné, au Diocese de Gap, à deux lieues d'Aspres : on la nomme proprement S. Pierre d'*Argenson*. (D. G.)

ARGENS L', *Géog.*, riviere de France en Provence, qui prend sa source au marais d'Olieres, & se jette dans la Méditerranée près Fréjus.

ARGENT, (R), s. m. *Métall. Chym.* L'argent appellé aussi *lune* par les chymistes, est un métal parfait, d'un blanc brillant & éclatant.

Sa pesanteur spécifique, quoique considérable, est près de moitié moindre que celle de l'or. Pesé à la balance hydrostatique, il y perd environ un onzieme de son poids. Un pied cube d'argent, pese 720 liv.

La ténacité de ses parties est aussi de près de moitié moindre que celles des parties de l'or : un fil d'argent d'un dixieme de pouce de diametre, ne peut soutenir qu'un poids de 270 liv. avant que de se rompre.

Ce métal est le plus ductile de tous, après l'or : on en fait des fils & des lames de la plus grande finesse.

Il est un peu plus sonore, & plus dur que l'or, suivant Juncker ; & M. Cramer dit qu'il se fond à un degré de feu un peu moindre que l'or : au reste, il paroit à peu près aussi fixe & aussi indestructible. Kunckel a tenu de l'argent, de même que de l'or, dans un feu de verrerie, pendant plus d'un mois, sans qu'il ait été altéré, ni qu'il ait souffert de déchet, si ce n'est de quelques grains; ce qui venoit vraisemblablement d'une petite quantité de matiere étrangere, dont il pouvoit être allié.

Juncker avance cependant que l'argent se change en une cendre vitrescente, lorsqu'on le traite pendant long-tems par la réverbération, à la maniere d'Isaac le Hollandois : cette réverberation consiste à exposer les métaux réduits en parties très-fines, à l'action de la chaleur la plus forte qu'ils puissent éprouver sans se fondre, aidée du contact de l'air libre. Ce moyen est effectivement très-efficace pour brûler le principe inflammable des métaux, & de tous les autres corps : mais Juncker ne cite point l'Auteur de cette expérience.

L'action combinée de l'air & de l'eau n'altere point la couleur & le brillant de l'argent, & n'y occasionne aucune rouille : cependant la surface de ce métal est fort sujette à s'obscurcir, à se ternir, & même à se noircir, par le contact du phlogistique de plusieurs matieres inflammables, ou de leurs émanations, parce qu'il a la propriété de se charger de principe inflammable, par surabondance, même à froid, comme les autres matieres métalliques : mais il paroît que l'*argent* est encore plus susceptible de cet effet, que les autres métaux.

Tous les acides sont capables de dissoudre l'*argent*; mais avec plus ou moins de facilité.

L'acide vitriolique & l'acide marin, se combinent avec l'*argent* même en masse, mais difficilement, & par des manipulations particulieres.

Il faut que l'acide vitriolique soit très-concentré & très-chaud, pour dissoudre l'*argent* directement : il paroit qu'en conséquence, si l'on vouloit faire cette dissolution, on devroit avoir recours à la distillation, comme dans l'opération du *turbith minéral*. v. TURBITH MINÉRAL.

A l'égard de l'acide marin, il ne peut attaquer l'*argent* directement, que lorsqu'il est extrêmement déphlegmé, &, pour ainsi dire, dans l'état de siccité,

aidé d'un degré de chaleur considérable ; & appliqué à ce métal dans l'état de vapeurs ; comme cela se pratique, par le moyen du cément royal dans le *départ concentré*. *v.* DÉPART CONCENTRÉ.

Mais il y a des moyens beaucoup plus simples & plus commodes de combiner avec l'*argent* les deux acides dont on vient de parler : on va les expliquer, après avoir parlé de la dissolution de l'*argent*, par l'acide nitreux.

Cet acide bien pur, & médiocrement fort, est celui de tous qui dissout l'*argent* en masse, avec le plus de facilité. Cette dissolution se fait d'elle-même, sans le secours de la chaleur, ou tout au plus par une chaleur très-douce au commencement, pour la mettre en train ; après quoi il convient de la retirer de dessus le feu, pour empêcher qu'elle ne continue avec trop de violence ; surtout si l'on travaille sur des quantités un peu considérables.

Par cette méthode, l'acide nitreux se charge de l'*argent*, jusqu'au point de saturation, & en dissout une assez grande quantité s'il est fort.

Si l'*argent* qu'on fait dissoudre est allié d'un peu de cuivre, la dissolution est verte & conserve cette couleur : s'il est absolument exempt de cuivre, la dissolution est toujours d'abord de couleur verdâtre ; mais cette couleur se dissipe peu à peu, & la liqueur devient très-blanche.

La surface de l'*argent* commence par se noircir dès les premieres impressions de l'action de l'acide nitreux : cette noirceur est due à une partie du phlogistique de l'acide nitreux, qui s'applique par surabondance à la surface de l'*argent*, & qui, dans ce cas, a la propriété de noircir ce métal, comme on l'a déja dit.

Il est très-ordinaire de voir aussi des flocons noirs, auxquels l'acide nitreux ne touche point, se séparer de l'*argent*, & se précipiter pendant sa dissolution. Ces flocons peuvent être un peu d'or, dont rarement l'*argent* est entiérement exempt, ou quelque autre substance phlogistiquée, indissoluble dans l'acide nitreux.

La dissolution d'*argent* par l'acide nitreux est plus âcre & plus corrosive que l'acide nitreux pur ; propriété singuliere bien digne de remarque, qui lui est commune avec plusieurs autres combinaisons d'acides & de métaux & dont il faut voir l'explication au mot *causticité*. *v.* CAUSTICITÉ.

Cette même dissolution d'*argent* ronge & corrode toutes les matieres végétales, & animales, & fait sur la peau, des taches noires qui ne s'effacent que par l'usure & l'abrasion de la partie noircie : cette noirceur ne peut être attribuée qu'au phlogistique des matieres corrodées, qui s'unit, par surabondance, à l'*argent* de la dissolution qui leur est adhérent.

Si l'on fait évaporer jusqu'à un certain point la dissolution d'*argent* par l'acide nitreux, & qu'on la laisse réfroidir, il s'y forme une grande quantité de cristaux blancs, en forme d'écailles, auxquels on a donné le nom de *crystaux de lune*. C'est un sel nitreux qui a l'*argent* pour base ; on peut le nommer aussi, par cette raison, *nitre à base d'argent* ou *nitre lunaire*.

Ce sel se fond à une très-douce chaleur, & perd aisément l'eau de sa crystallisation : il devient tout noir, se congele par le réfroidissement, & peut se mouler ; c'est alors le fameux caustique usité dans la chirurgie, & connu sous le nom de *pierre infernale*. Voyez les mots DÉPART, CRYSTAUX DE LUNE, & PIERRE INFERNALE.

Le nitre lunaire fuse sur les charbons, presque aussi-bien que le nitre à base de sel alkali ; ce qui prouve une assez grande adhérence de l'acide nitreux avec l'*argent*. Cependant ce même sel, poussé au feu dans des vaisseaux à distiller ou dans un creuset, se décompose assez facilement ; l'acide nitreux quitte l'*argent*, & reparoît sous sa premiere forme.

Quoique l'*argent*, ainsi qu'on vient de

le voir, se dissolve beaucoup plus facilement dans l'acide nitreux, que dans les acides vitriolique & marin, il ne s'ensuit pas pour cela, que ce métail ait avec cet acide une plus grande affinité qu'avec les deux autres ; au contraire ces deux mêmes acides sont en état de le séparer d'avec l'acide nitreux qui le tient en dissolution.

Si l'on verse de l'acide vitriolique dans cette dissolution, & qu'elle ne soit point étendue dans une trop grande quantité d'eau, on voit sur le champ les liqueurs se troubler par l'apparition d'un précipité blanc, lequel n'est autre chose qu'une nouvelle combinaison qui s'est faite de l'*argent* qui a quitté son acide nitreux, pour s'unir avec l'acide vitriolique, & forme avec lui un nouveau sel à base métallique. Ce sel, qu'il est à propos de nommer *vitriol d'argent* ou *vitriol de lune*, est susceptible de crystallisation, & se crystallise en effet, dans l'instant même de sa précipitation, mais en crystaux si petits, à cause de la rapidité de la crystallisation, qu'ils n'ont l'apparence que d'une poudre blanche : il faut une bonne loupe pour s'assurer qu'ils sont en effet des crystaux.

Le même phénomene se présente, si au lieu d'acide vitriolique libre, on verse dans la dissolution d'*argent*, la solution d'un sel quelconque qui contient l'acide vitriolique ; la décomposition du nitre lunaire se fait, & on obtient un vitriol d'*argent* tout semblable au précédent.

Comme l'acide vitriolique, quoiqu'engagé dans une base telle que l'alkali fixe, par exemple, avec laquelle il a plus d'affinité qu'avec l'*argent* ne laisse pas que de quitter cette base pour se combiner avec ce métal, il est évident qu'il y a, dans ces sortes de précipitations, deux décompositions & deux combinaisons nouvelles; ce qui ne peut se faire qu'en vertu d'une double affinité : c'est pourquoi il faut voir l'explication de ce dernier cas, au mot AFFINITÉ.

L'acide marin, soit libre, soit engagé dans une base quelconque, produit, dans la dissolution d'*argent* par l'acide nitreux, le même effet que l'acide vitriolique : il sépare d'avec l'acide nitreux ce métal auquel il s'unit, & avec lequel il forme un nouveau composé, qui est un *sel marin à base d'argent* : il est connu en chymie sous le nom de *lune cornée* ou d'*argent corné*. *v.* LUNE CORNÉE. On lui a donné l'épithete de corné, parce que cet *argent* uni à l'acide marin, étant exposé au feu, s'y fond & se coagule par le réfroidissement, en une masse demi-transparente & demi-flexible, qui a quelque ressemblance avec la corne.

La lune cornée, quoique dans l'état salin, est cependant très-peu dissoluble dans l'eau ; le précipité qu'elle forme, est très-apparent : il est en flocons, qui s'attachent les uns aux autres, & forment comme une espece de caillé blanc qui nage dans la liqueur : on le distingue facilement par cette seule apparence, & sans qu'il soit besoin d'un examen plus particulier, d'avec celui de vitriol de lune.

Ces propriétés de la dissolution d'*argent*, jointes avec sa grande sensibilité, c'est-à-dire, l'extrême facilité qu'elle a à se troubler, par la présence de la plus petite quantité des acides vitriolique & marin, libres, ou engagés dans des bases quelconques, la rendent une liqueur d'épreuve très-commode & très-usitée dans l'examen des eaux & autres opérations chymiques, pour s'assurer de la présence de ces deux acides, qu'on rencontre dans un si grand nombre de composés.

L'*argent*, de même que tous les métaux, peut être séparé d'avec tous les acides auxquels il est uni, par l'intermede des terres absorbantes & des alkalis fixes ou volatils ; & alors étant fondu, il reprend sa premiere forme avec toutes ses propriétés. Ordinairement l'*argent*, ainsi dissous, précipité & refondu, est très-pur. On peut être assuré que celui sur-tout qui a été transformé en lune cornée & ensuite réduit, ne contient pas un atôme d'or, de platine, de

cuivre, de fer, ni d'aucune des autres substances métalliques qui sont dissolubles dans l'eau régale, & qui par conséquent, ne sont point séparables de l'acide nitreux par l'intermede de l'acide marin.

Il résulte de tout ce qui vient d'être dit sur ces différentes décompositions de la dissolution d'*argent*, faite par l'acide nitreux, que cette combinaison peut être décomposée :

1°. Par la seule action du feu, qui enleve l'acide nitreux;

2°. Par le phlogistique, qui embrase & détruit l'acide nitreux dans la détonnation du nitre lunaire;

3°. Par la précipitation avec les alkalis salins ou terreux, qui s'emparent de l'acide nitreux, & laissent l'*argent* libre sous la forme d'un précipité;

4°. Par l'acide vitriolique, qui s'empare de l'*argent*, & laisse l'acide nitreux libre;

5°. Par l'acide marin, qui fait la même chose;

6°. Enfin, plusieurs métaux, & en particulier le cuivre, ayant plus d'affinité que l'*argent* avec l'acide nitreux, décomposent aussi cette dissolution d'*argent*, en s'emparant de cet acide, & forçant l'*argent* qui lui étoit uni, à se précipiter sous sa forme naturelle. Voyez les mots Précipités et Précipitation.

Le soufre dissout l'*argent* par la fusion, & forme avec lui une masse noirâtre, qui peut se couper, & qui a presque la couleur & la consistance du plomb; on le nomme *argent sulfuré*. Ce composé est une espece de mine d'*argent* artificielle; on assure même que des gens adroits imitent très-bien, par cet alliage, plusieurs mines d'*argent* naturelles.

Pour faire cette combinaison, on stratifie, lit par lit, l'*argent* avec le soufre dans un creuset; on chauffe par degrés, jusqu'à ce que le tout soit entré en fusion: ce qui exige moins de chaleur que si l'*argent* étoit pur, parce que le soufre facilite sa fusion, de même qu'il le fait à l'égard des autres métaux difficiles à fondre, & sur lesquels il a de l'action.

La seule action du feu, continuée pendant un certain tems avec le concours de l'air libre, suffit pour séparer le soufre uni à l'*argent*. En faisant détonner l'*argent* sulfuré avec du nitre, cette séparation se fait aussi très-bien & dans un instant. Comme ce métal est indestructible par tous ces agens, on le retrouve, après toutes ces opérations, tel qu'il étoit auparavant.

Junker rapporte, d'après Kunckel, que si l'on fait dissiper, par l'action du feu, le soufre de l'*argent* sulfuré, & qu'on verse de l'esprit alkali volatil d'urine sur cet *argent*, on en tire une couleur bleue; & il ajoûte que cela n'arrive plus une seconde fois au même *argent*, à moins qu'on ne l'ait coupelé avec le plomb. Ce Chymiste conclut delà, avec assez de vraisemblance que cette couleur est due au cuivre que le plomb peut fournir à l'*argent*. *Conspect. Chym. Tom. I. p.* 893.

On trouve l'*argent* sous différentes formes dans l'intérieur de la terre: il y en a une petite quantité sous sa forme naturelle & malléable, qui n'est alliée qu'avec un peu de cuivre & d'or: on le nomme *argent vierge* ou *argent natif*. Mais la forme la plus ordinaire, sous laquelle la nature nous présente l'*argent*, est l'état minéral, c'est-à-dire, que ce métal est uni & incorporé avec beaucoup de matieres hétérogenes, telles que d'autres substances métalliques, & les substances minéralisantes qui sont le soufre & l'arsenic. On le sépare d'avec toutes ces matieres par des procédés particuliers, usités, tant dans la docimastique ou l'art des essais, que dans les travaux en grand des mines. *v.* Mines.

* Les principales mines d'*argent* sont, 1°. l'*argent vierge* ou *natif*, dont on a déja parlé. Il affecte ordinairement des formes régulieres : on le trouve adhérent ou incrusté dans plusieurs sortes de pierres, comme le quartz, le spath, le caillou, &c. & sous la forme de grain, de lames, de pointes, de filamens, ou ramifié comme de petits arbrisseaux, au-

quel cas on l'appelle *dendroïde*.

2°. La *mine d'argent vitrée*. Elle est pesante & sans figure déterminée, & a à peu près la couleur, la mollesse & la fusibilité du plomb. L'*argent* n'y est minéralisé que par le soufre : elle donne $\frac{3}{4}$ de son poids d'*argent* pur. Quelques manipulateurs adroits l'imitent assez bien en combinant du soufre avec l'*argent* par la fusion.

3°. La *mine d'argent cornée*, ainsi appellée à cause de sa couleur & d'une demi-transparence qui le fait ressembler à de la corne ou à de la colophone. Elle est brune, jaunâtre, ou verdâtre, sans forme déterminée au dehors, feuilletée intérieurement & friable. Chauffée subitement, elle pétille, & se fond à une douce chaleur : elle contient $\frac{2}{3}$ d'*argent* qui y est minéralisé par le soufre & l'arsenic. Cette mine est des plus rares.

4°. La *mine d'argent rouge*, appellée aussi *rosiclaire*. Cette mine est belle & recherchée des curieux. Sa couleur est plus ou moins rouge, tirant quelquefois sur le bleu, le noir ou le brun, opaque ou transparente, souvent crystallisée, voyez *Pl. d'hist. nat. fig.* 740. très-pesante, fusible comme les précédentes : elle contient de l'arsenic, peu de soufre, & $\frac{2}{3}$ d'*argent* : elle en donne d'autant moins qu'elle est d'un rouge plus clair & plus transparent. Cette couleur peut lui venir ou d'un peu de fer, ou du mélange du soufre & de l'arsenic, ou enfin de la maniere particuliere dont ce dernier y est combiné avec l'*argent*.

Ces mines sont les plus riches, & tiennent le premier rang parmi celles qu'on peut appeller *mines propres* d'*argent* : les autres mines en donnent beaucoup moins & quelques-unes de celles-ci ne peuvent être regardées que comme des *mines impropres* d'*argent*, en en contenant moins que d'autres matieres : telles sont la *mine d'argent blanche* qui n'est qu'une mine de plomb riche d'*argent* : la *mine d'argent grise* en écailles brillantes, assez semblable à la galene à points brillants, qui est une mine de cuivre tenant $\frac{1}{3}$ d'*argent* : la *mine d'argent noire*, qui tient $\frac{1}{4}$ d'*argent* minéralisé avec le soufre, l'arsenic, le cuivre & le fer : la *mine d'argent en plume*; elle est blanche ou noire & striée ; l'*argent* y est minéralisé avec le soufre, l'arsenic & l'antimoine : la *mine d'argent molle*, espece de *guhr* plus ou moins fluide, tenant *argent*.

On trouve encore de l'*argent* dans la mine rouge d'arsenic, dans la *blende* rouge, dans les *galenes* de plomb, dans la mine de cobalt, &c. (D.) *

On purifie l'*argent* de l'alliage des autres métaux destructibles, en le traitant avec le nitre ou avec le plomb : ce dernier moyen est le seul usité dans les travaux en grand. Cette purification de l'*argent*, s'appelle *affinage* ou *coupellation*, parce qu'elle se fait dans une coupelle. Voyez *pour les détails & la théorie*, *le mot* AFFINAGE.

Toutes ces opérations sont fondées en général sur la destructibilité des métaux imparfaits, & l'indestructibilité de l'*argent*, qui est un métal parfait ; mais comme l'or est un métal indestructible, il est évident que toutes les purifications de l'*argent*, qui ne se pratiquent que par la destruction des métaux qui lui sont alliés, sont insuffisantes pour le séparer d'avec l'or. On est donc obligé d'avoir recours à d'autres opérations ; pour séparer ces deux métaux l'un de l'autre. Ces opérations, qui portent en général le nom de *départ*, sont fondées sur la propriétés qu'a l'*argent* d'être dissous par plusieurs menstrues, qui n'ont aucune action sur l'or. Ces menstrues sont :

1°. L'acide nitreux qui dissout l'*argent* sans toucher à l'or. C'est avec cet acide qu'on fait le départ ordinaire & le plus usité : ce départ porte le nom seul de *départ*. v. DÉPART.

2°. L'acide marin, qui, appliqué à un mélange d'or & d'*argent* d'une maniere convenable, s'empare de ce dernier métal à l'exclusion du premier. Comme ce départ se fait par cémentation, & qu'il exige que l'acide marin soit dans le plus haut degré de concentration, il s'appelle

départ concentré. *v.* DÉPART CONCENTRÉ.

3°. Enfin le soufre, qui s'unit aussi à l'*argent* sans toucher à l'or, fournit un troisieme moyen de séparer ces deux métaux : on a donné à cette opération le nom de *départ sec*, parce qu'elle se fait par la fusion que les Chymistes nomment la voie seche. *v.* DÉPART SEC.

L'argent est capable de s'allier à tous les métaux ; il forme avec eux différens composés, dont il faut voir les propriétés au mot ALLIAGE.

La table des rapports de M. Geoffroy ne donne pour ceux de l'*argent*, que le plomb & le cuivre ; celle de M. Gellert ne donne que l'or.

ARGENT, *Œcon. Pol.*, est dans notre langue un terme générique sous lequel sont comprises toutes les especes de signes de la richesse courans dans le commerce ; or, *argent* monnoyé, monnoies, billets de toute nature, *&c.* pourvu que ces signes soient autorisés par les loix de l'Etat. L'*argent*, comme métal, a une valeur comme toutes les autres marchandises : mais il en a encore une autre, comme signe de ces marchandises. Considéré comme signe, le prince peut fixer sa valeur dans quelques rapports, & non dans d'autres ; il peut établir une proportion entre une quantité de ce métal, comme métal, & la même quantité comme signe ; fixer celle qui est entre divers métaux employés à la monnoie ; établir le poids & le titre de chaque piece, & donner à la piece de monnoie la valeur idéale, qu'il faut bien distinguer de la valeur réelle, parce que l'une est intrinseque, l'autre d'institution ; l'une de la nature, l'autre de la loi. Une grande quantité d'or & d'*argent* est toujours favorable, lorsqu'on regarde ces métaux comme marchandise : mais il n'en est pas de même lorsqu'on les regarde comme signe, parce que leur abondance nuit à leur qualité de signe, qui est fondée sur la rareté. L'*argent* est une richesse de fiction ; plus cette opulence fictice se multiplie, plus elle perd de son prix, parce qu'elle représente moins : c'est ce que les Espagnols ne comprirent pas lors de la conquête du Mexique & du Pérou.

L'or & l'*argent* étoient alors très-rares en Europe. L'Espagne, maitresse tout d'un coup d'une très-grande quantité de ces métaux, conçut des espérances qu'elle n'avoit jamais eues : les richesses représentatives doublerent bientôt en Europe, ce qui parut en ce que le prix de tout ce qui s'acheta fut environ du double : mais l'*argent* ne put doubler en Europe, que le profit de l'exploitation des mines, considéré en lui-même & sans égard aux pertes que cette exploitation entraîne, ne diminuât du double pour les Espagnols, qui n'avoient chaque année que la même quantité d'un métal qui étoit devenu la moitié moins précieux. Dans le double de tems l'*argent* doubla encore, & le profit diminua encore de la moitié ; il diminua même dans une progression plus forte : en voici la preuve que donne l'auteur de *l'Esprit des Loix*, *tom. II. pag. 48.* Pour tirer l'or des mines, pour lui donner les préparations requises, & le transporter en Europe, il falloit une dépense quelconque ; soit cette dépense comme 1 est à 64 : quand l'*argent* fut une fois doublé, & par conséquent la moitié moins précieux, la dépense fut comme 2 à 64, cela est évident ; ainsi les flottes qui apporterent en Espagne la même quantité d'or, apporterent une chose qui réellement valoit la moitié moins, & coûtoit la moitié plus. Si on suit la même progression, on aura celle de la cause de l'impuissance des richesses de l'Espagne. Il y a environ deux cens ans que l'on travaille les mines des Indes : soit la quantité d'*argent* qui est à présent dans le monde qui commerce, à la quantité qui y étoit avant la découverte, comme 32 à 1, c'est-à-dire qu'elle ait doublé cinq fois ; dans deux cens ans encore la même quantité sera à celle qui étoit avant la découverte, comme 64 à 1, c'est-à-dire, qu'elle doublera encore. Or à présent cinquante quintaux de minerai pour l'or, donnent quatre, cinq & six onces

d'or ; & quand il n'y en a que deux, le mineur ne retire que ses frais : dans deux cens ans, lorsqu'il n'y en aura que quatre, le mineur ne tirera aussi que ses frais ; il y aura donc peu de profit à tirer sur l'or : même raisonnement sur l'*argent*, excepté que le travail des mines d'*argent* est un peu plus avantageux que celui des mines d'or. Si l'on découvre des mines si abondantes qu'elles donnent plus de profit, plus elles seront abondantes, plutôt le profit finira. Si les Portugais ont en effet trouvé dans le Brésil des mines d'or & d'*argent* très-riches, il faudra nécessairement que le profit des Espagnols diminue considérablement, & le leur aussi. En suivant le calcul qui précede sur la multiplication de l'*argent* en Europe, il est facile de trouver le tems où cette richesse représentative sera si commune qu'elle ne servira plus de rien : mais quand cette valeur sera réduite à rien, qu'arrivera-t-il ? précisément ce qui étoit arrivé chez les Lacédémoniens lorsque l'*argent* ayant été précipité dans la mer, & le fer substitué à sa place, il en falloit une charretée pour conclurre un très-petit marché : ce malheur sera-t-il donc si grand, & croit-on que quand ce signe métallique sera devenu, par son volume, très-incommode pour le commerce, les hommes n'aient pas l'industrie d'en imaginer un autre ? Cet inconvénient est de tous ceux qui peuvent arriver le plus facile à réparer. Si l'*argent* est également commun par-tout, dans tous les royaumes ; si tous les peuples se trouvent à la fois obligés de renoncer à ce signe, il n'y a point de mal ; il y a même un bien, en ce que les particuliers les moins opulens pourront se procurer des vaisselles propres, saines & solides. C'est apparemment d'après ces principes, bons ou mauvais, que les Espagnols ont raisonné lorsqu'ils ont défendu d'employer l'or & l'*argent* en dorure & autres superfluités ; on diroit qu'ils ont craint que ces signes de la richesse ne tardassent trop long-tems à s'anéantir à force de devenir communs.

Il s'ensuit, de tout ce qui précede, que l'or & l'*argent* se détruisant peu par eux-mêmes, étant des signes très-durables, il n'est presque d'aucune importance que leur quantité absolue n'augmente pas, & que cette augmentation peut à la longue les réduire à l'état des choses communes qui n'ont du prix qu'autant qu'elles sont utiles aux usages de la vie, & par conséquent les dépouiller de leur qualité représentative, ce qui ne seroit peut-être pas un grand malheur pour les petites républiques : mais pour les grands Etats, c'est autre chose ; car on conçoit bien que ce que j'ai dit plus haut est moins mon sentiment, qu'une maniere frappante de faire sentir l'absurdité de l'ordonnance des Espagnols sur l'emploi de l'or & de l'*argent* en meubles, & étoffes de luxe. Mais si l'ordonnance des Espagnols est mal raisonnée, c'est qu'étant possesseurs des mines, on conçoit combien il étoit de leur intérêt que la matiere qu'ils en tiroient s'anéantit & devint peu commune, afin qu'elle en fût d'autant plus précieuse ; & non précisément par le danger qu'il y avoit que ce signe de la richesse fût jamais réduit à rien, à force de se multiplier : c'est ce dont on se convaincra facilement par le calcul qui suit. Si l'état de l'Europe restoit durant encore deux mille ans exactement tel qu'il est aujourd'hui, sans aucune vicissitude sensible ; que les mines du Pérou ne s'épuisassent point, & pussent toujours se travailler, & que par leur produit l'augmentation de l'*argent* en Europe suivît la proportion des deux cens premieres années, celle de 32 à 1, il est évident que dans dix-sept à dix-huit cens ans d'ici, l'*argent* ne seroit pas encore assez commun, pour ne pouvoir être employé à représenter la richesse. Car si l'*argent* étoit deux cens quatre-vingts-huit fois plus commun, un signe équivalent à la piece de vingt-quatre sols de France, devroit être deux cens quatre-vingt-huit fois plus grand, ou la piece de vingt-quatre sols n'équivaudroit alors qu'un signe deux cens quatre-vingts-huit fois plus petit. Mais il y a

deux cens quatre-vingts-huit deniers dans une piece de vingt-quatre sous de France ; donc cette piece de vingt-quatre sous ne représenteroit alors que le denier ; représentation qui seroit à la vérité fort incommode, mais qui n'anéantiroit pas encore tout-à-fait dans ce métal la qualité représentative. Or dans combien de tems pense-t-on que l'*argent* devienne deux cens quatre-vingt-huit fois plus commun, en suivant le rapport d'accroissement de 32 à 1 par deux cens ans? dans 1800 ans, à compter depuis le moment où l'on a commencé à travailler les mines, ou dans 1600 ans à compter d'aujourd'hui. Car 32 est neuf fois dans 288, c'est-à-dire, que dans neuf fois deux cens ans, la quantité d'*argent* en Europe sera à celle qui y étoit quand on a commencé à travailler les mines, comme 288 à 1. Mais nous avons supposé que dans ce long intervalle de tems, les mines donneroient toujours également ; qu'on pourroit toujours les travailler; que l'*argent* ne souffroit aucun déchet par l'usage, & que l'état de l'Europe dureroit tel qu'il est sans aucune vicissitude; suppositions dont quelques-unes sont fausses, & dont les autres ne sont pas vraisemblables. Les mines s'épuisent ou deviennent impossibles à exploiter par leur profondeur. L'*argent* déchoit par l'usage, & ce déchet est beaucoup plus considérable qu'on ne pense; & il surviendra nécessairement dans un intervalle de 2000 ans, à compter d'aujourd'hui, quelques-unes de ces grandes révolutions dans lesquelles toutes les richesses d'une nation disparoissent presqu'entiérement, sans qu'on sache bien ce qu'elles deviennent : elles sont, ou fondues dans les embrasemens, ou enfoncées dans le sein de la terre. En un mot, qu'avons-nous aujourd'hui des trésors des peuples anciens? presque rien. Il ne faut pas remonter bien haut dans notre histoire, pour y trouver l'*argent* entiérement rare, & les plus grands édifices batis pour des sommes si modiques, que nous en sommes aujourd'hui tout étonnés. Tout ce qui subsiste d'anciennes monnoies dispersées dans les cabinets des antiquaires, rempliroit à peine quelques urnes: qu'est devenu le reste? il est anéanti ou répandu dans les entrailles de la terre, d'où les socs de nos charrues font sortir de tems en tems un Antonin, un Othon, ou l'effigie précieuse de quelqu'autre Empereur. On trouvera ce que l'on peut desirer de plus sur cette matiere à l'article MONNOIE.

* L'*argent* peut-être considéré comme une marchandise dont la valeur a la faculté d'être représentative d'une valeur égale en toute autre espece de marchandise. Au moyen de cette faculté qu'une convention, ou du moins un usage presque universel lui attribue, les ventes en *argent*, ne sont que de véritables échanges d'une marchandise pour une autre marchandise. Cependant comme il n'est point une chose usuelle, & que celui qui le reçoit en vendant, ne peut s'en servir qu'autant qu'il le vend en achetant, on ne l'emploie que dans le cas où quelqu'un veut acheter les marchandises des autres sans avoir en nature, les choses que ceux-ci desirent de recevoir en échange; alors l'*argent* peut être regardé comme un gage intermédiaire, par le moyen du quel l'échange se commence entre l'acheteur & ces vendeurs, pour ensuite être consommé par eux avec d'autres hommes qui, sur ce gage commun, fournissent les marchandises que le premier acheteur n'avoit pas dans sa possession.

J'ai dit que l'*argent* n'est qu'un *gage*: ce mot se prend en plusieurs sens. *Gage* ne signifie point ici *nantissement*, mais assurance pour le vendeur, que ce qu'il a reçu, lui servira pour acheter tout ce qu'il voudra. En effet, ce qu'il a reçu n'est point propre à la jouissance, au lieu que l'acheteur a reçu une chose dont il peut jouir. L'*argent* est donc dans la main du vendeur une caution, que lorsqu'il voudra l'échanger, il trouvera tout le monde disposé à traiter avec lui. Tout est à la vérité consommé entre les parties, puisque l'acheteur ne retirera pas son *argent* comme un homme qui auroit donné son

diamant en nantiſſement: mais tout n'eſt pas conſommé dans l'intention du vendeur qui n'a reçu l'*argent* que pour l'échanger contre un bien uſuel. Si on le lui avoit propoſé à condition de le garder, il l'auroit refuſé, & auroit dit: donnez moi une pierre à la place, elle me ſervira tout autant, car l'*argent* monnoié n'eſt point une richeſſe de jouiſſance; on ne le reçoit que pour le changer, & l'on ne cherche qu'à s'en défaire.

En général, on n'a qu'une idée très-fauſſe de l'*argent*: l'on ſe perſuade qu'il eſt le principe & la meſure de la proſpérité d'une nation. Il eſt pourtant vrai qu'avec plus d'*argent* on peut être plus pauvre. On ne conſomme point l'*argent* en nature; une richeſſe en *argent* ne ſe réaliſe que par l'échange qu'on en fait contre des choſes uſuelles: cette richeſſe n'eſt donc point une richeſſe abſolue, une richeſſe par elle-même: elle n'eſt au contraire qu'une richeſſe relative, une richeſſe dont la valeur dépend abſolument de la quantité des choſes uſuelles, qu'on peut ſe procurer en échange pour ſon *argent*.

Une autre preuve encore que l'*argent* n'eſt, ni le principe ni la meſure de la proſpérité d'une nation, c'eſt que l'*argent* ne multiplie point les choſes uſuelles; mais les choſes uſuelles multiplient l'*argent*, ou du moins lui impriment un mouvement qui tient lieu de ſa multiplication: un ſeul écu qui change de main cent fois, équivaut à cent écus, & rend les mêmes ſervices; car il eſt parvenu ſucceſſivement à repréſenter une valeur de cent écus en marchandiſes. Qu'a-t-il donc fallu pour que les ventes de ces cens parties de marchandiſes aient eu lieu? Il a fallu ces cens parties de marchandiſes, la liberté du mouvement néceſſaire à leur conſommation, & un ſeul écu. L'emploi qu'on a fait de ce ſeul écu, à l'occaſion de ces cens différentes ventes ſucceſſives, pourroit même ſe répéter pour mille, pour beaucoup plus encore: & ſon utilité ſera toujours la même, tant qu'il ſe trouvera dans le cas de ſervir de gage intermédiaire aux conſommateurs qui auront des marchandiſes à échanger entr'eux. Au moyen de ce ſeul écu, & de 100 parties de marchandiſe, il s'eſt fait cent ventes, cent conſommations, qui toutes enſemble ont valu cent écus. Qu'on me diſe à préſent en quoi conſiſtoit la richeſſe de cent conſommations; ſi c'étoit dans le ſeul écu qu'un d'entr'eux poſſedoit, qui exiſte encore parmi eux, & qui n'a ſervi qu'à faciliter leurs échanges par ſa circulation, ou ſi c'étoit dans les cens parties de marchandiſes dont ils ont joui, & qui avoient pour eux une valeur réelle de cent écus?

Si l'on eſt embarraſſé pour décider cette queſtion, que l'on change l'eſpece. Donnez à ces conſommateurs, cent écus avec une ſeule des cens parties de marchandiſes ſuppoſées; calculez maintenant combien vaudra leur conſommation: en vain ferez vous paſſer d'un acheteur à un autre, cette partie de marchandiſe; certainement elle ne groſſira point en changeant de main: après cent ventes & reventes, elle ne ſera qu'une marchandiſe d'un écu, & ne pourra jamais occaſionner qu'une conſommation de la valeur d'un écu. Faites plus encore; ſupprimez cet écu; laiſſez renaître annuellement les cens parties de marchandiſes; diſpoſez les choſes de maniere qu'elles puiſſent être changées en nature, & dites-moi ſi la valeur de la conſommation annuelle ne ſera pas de cent écus?

Qui ne ſait pas que l'*argent* eſt un moyen d'échange? que tous les jours on le ſupplée même par le crédit & le papier; de maniere que les plus grands affaires dans le commerce ſe font ſans *argent*? Mais tandis qu'il eſt divers expédiens qui ſuppléent l'*argent*, il n'en eſt aucun pour ſuppléer les productions. Quelle eſt donc la véritable richeſſe, ou de la choſe dont on ſe paſſe très-bien, ou de celle dont on ne peut ſe paſſer? *v.* Richesse.

Que l'on me permette de répéter ici, que l'*argent* ne naît point dans nos mains, ne croît point dans nos champs en nature: pour avoir de l'*argent*, il faut l'a-

cheter, & après cet achat, on n'eft pas plus riche qu'on ne l'étoit auparavant : on n'a fait que recevoir en *argent*, une valeur égale à celle qu'on a donnée en marchandises. Une nation agricole eft très-riche, nous dit-on, quand on lui voit beaucoup d'*argent*; on a raifon fans doute de le dire; mais on a tort de ne pas vouloir auffi qu'avant d'acquérir cet *argent*, elle étoit également riche, puifqu'elle poffedoit les valeurs avec lefquelles elle a payé cet *argent*: elle ne peut même jouir de cette richeffe en *argent*, fans la faire difparoître pour toujours, à moins qu'elle ne l'entretienne par la réproduction des valeurs dont la vente ou plutôt l'échange lui ont procuré une richeffe en *argent*. Cette richeffe en *argent* n'eft donc qu'une richeffe feconde & repréfentative de la richeffe premiere à laquelle elle eft fubftituée.

Nous pouvons donc envifager l'*argent* comme une efpece de fleuve fur lequel on voiture toutes les chofes commerçables, & qui arrofe tous les lieux où s'étend le commerce. Voulez-vous vous en procurer une grande abondance? Multipliez, élargiffez, creufez-les canaux qui le reçoivent; mais difpofez-les auffi de maniere que rien ne puiffe rallentir fon cours; il ne doit faire que paffer, & la liberté de fa fortie doit être égale à la liberté de fon entrée : car le volume qui entre perpétuellement, fe mefure toujours fur le volume qui fort. Si pour le retenir chez vous, vous arretez fon écoulement naturel, vous cefferez bientôt d'en recevoir la même quantité que la nature vous avoit deftinée: en tout cas, ce que vous en poffedez ne pourra s'accroître que pour vous occafionner de grands ravages par fes inondations; tandis que l'interception de fon cours, ne vous permettant plus de vous en fervir pour l'exportation de vos marchandifes, vous perdez ainfi toute l'utilité que vous deviez en retirer.

Il eft fenfible que les canaux défignés par cette comparaifon, pour recevoir l'*argent*, font toutes les productions territoriales qu'une nation peut vendre aux étrangers, & que l'*argent* qui entre par ce moyen doit reffortir par des achats qu'elle fait chez eux pour des fommes égales à celles de fes ventes. A mefure que la maffe d'*argent* s'accroît, il perd de fon prix; & conféquemment il entre en plus grande abondance; vous en poffedez ainfi toujours une plus grande quantité. La même augmentation encore a lieu, fi pour multiplier vos achats chez les étrangers, vous parvenez à multiplier les ventes que vous leur faites. Mais cet avantage alors fuppofe la multiplication de vos productions, & en outre une grande liberté de vendre & d'acheter.

En confidérant l'*argent* dans le point de vue où cette comparaifon nous le préfente, je conviens qu'on peut juger de la richeffe d'une nation agricole par la quantité d'*argent* qu'on voit chez-elle: cette quantité qui fans ceffe fe renouvelle, eft toujours proportionnée à la quantité & à la valeur vénale de fes productions, en un mot, au montant des ventes qu'elle eft en état de faire annuellement aux autres nations. Mais, l'*argent* alors n'eft que le figne de la richeffe: il l'annonce & ne la fait point; auffi eft-ce d'après l'*argent* qui paffe librement chez cette nation, & non d'après l'*argent* qui y demeure engorgé, que nous pouvons nous former une idée jufte de fa véritable richeffe. *

ARGENT *en feuilles*, (N), *Mat. Méd.*, c'eft l'*argent* qui s'emploie dans diverfes compofitions de Pharmacie, dans des *poudres compofées*, dans les *confections d'hyacinthe* & *d'alkermès*. On s'en fert auffi communément pour couvrir ou envelopper les pilules & les bols, ce qui diminue le dégoût & en facilite la déglutition. C'eft un crime puniffable, & de la plus grande conféquence, de fubftituer aux feuilles d'*argent* les feuilles d'étain battu, auxquelles on donne dans les arts le nom d'*argent faux*. Je releve cette fraude pour l'avoir autrefois découverte dans la *confection d'hyacinthe* qui fe débite dans les campagnes à vil prix comme

comme *composition foraine* ; parce que, dit-on, le commerce s'en fait librement dans les foires. Cet abus devient encore plus terrible, lorsque les feuilles d'*or d'Allemagne*, ou d'*Auripeau*, qui ne sont autre chose que du cuivre battu, y sont employées au lieu d'*or fin* pour en faciliter l'abondance & la vente. Ce sont-là, dit le célebre Rouelle, de ces abus qu'il faut crier jusques sur les toits pour se faire entendre au loin. Bien plus, je suis peut-être le premier qui ai remarqué que le séjour de trois à quatre mois que fait ordinairement un colporteur, ou droguiste ambulant, dans huit à dix lieues de pays pour y vendre une charretée de pareilles *drogues foraines*, suffit bien pour y répandre le germe de ces fiévres colliquatives, de ces coliques d'entrailles, de ces flux de sang, & autres maladies prétendues épidémiques, qui ravagent en peu de tems tout un pays, & contre lesquelles les Médecins les plus zélés, les plus vigilans, les plus habiles, sont d'autant moins aguerris que la cause primitive en est incertaine ou inconnue, & s'attribue le plus souvent soit aux farines & autres alimens, soit à l'air qu'on y respire. On aura peine effectivement à se persuader, si on n'est pas Chymiste, jusqu'à ce qu'on y ait suffisamment réfléchi, que les moyens les plus louables d'abondance & d'utilité publique, & le prétexte de faciliter le commerce, tournent ainsi, plutôt même par l'ignorance que par la mauvaise foi des vendeurs, au préjudice de tant de citoyens utiles, qui en sont les victimes d'autant plus à plaindre en ces cas, que, conduits par l'appas du bon marché, ils paient toujours bien cher des remèdes qui ne sont que des poisons, & qu'ils n'appellent, ou plutôt qu'ils n'invitent à leur secours, que lorsque le mal est à son dernier période. Ce que je viens de dire, étant appuyé sur des faits non équivoques, mérite toute l'attention des Médecins; & ce n'est pas du tout l'intérêt de l'Apothicaire qu'on doive ici apprécier ou balancer, lorsqu'il s'agit d'un point aussi essentiel, & qui tient de si près à l'honneur de la Médecine, à ses progrès, & à la conservation des peuples. Si les Grands sont moins exposés à se ressentir de ces abus pernicieux, que sont-ils en comparaison de ce peuple immense dont les campagnes fourmillent, & dont la vie est également chere au Souverain? On ne peut trop se récrier sur la facilité qu'il y a à imiter la couleur, la consistance, l'odeur même des médicamens, & à les falsifier secrétement, soit hors des villes, soit dans les lieux privilégiés, & dans l'enceinte même des Capitales ; & quand les peines afflictives pourroient obvier à ces fraudes multipliées, les raisons d'abondance, & la multiplicité de gens de tout sexe & de tous états, qui, sans talens & sans études, & pour de l'*argent*, exercent la Pharmacie même sans être assujettis à aucuns examens ni visites, seront toujours de grands obstacles contre la réforme de ces abus funestes. Enfin en admettant la probité & la droiture la plus exacte chez les prétendus droguistes ou colporteurs, il est toujours certain que la seule impéritie dans la préparation & la composition des remedes, dans le choix des ingrédiens, & des instrumens nécessaires pour opérer, que cette ignorance, dis-je, suffit pour empoisonner en peu de tems de la meilleure foi du monde, & par le faux appas du vil prix, une Province entiere. *

Argent blanc, se dit de toute monnoie fabriquée de ce métal. Tout l'*argent blanc* de France est aujourd'hui écus de six francs, écus de trois livres, pieces de vingt-quatre sous, pieces de douze, & pieces de six.

Argent fin, se dit de l'*argent* à douze deniers, ou au titre le plus haut auquel il puisse être porté.

Argent bas ou *bas argent*, se dit de celui qui est plus de six deniers au-dessous du titre de l'*argent* monnoyé.

Argent faux, se dit de tout ce qui est fait de cuivre rouge, qu'on a couvert à plusieurs fois par le feu, de feuilles d'*argent*.

Argent tenant or, se dit de l'or qui a perdu son nom & sa qualité pour être allié sur le blanc, & au-dessous de dix-sept karats.

Argent de cendrée; c'est ainsi qu'on appelle une poudre de ce métal, qui est attachée aux plaques de cuivre mises dans de l'eau-forte, qui a servi à l'affinage de l'or, après avoir été mêlée d'une portion d'eau de fontaine; cet *argent* est estimé à douze deniers.

Argent-le-roi; c'est celui qui est au titre auquel les ordonnances de France l'ont fixé pour les ouvrages d'Orfévres & de Monnoyeurs. Par l'article 3 de l'édit de Henri II. Roi de France, il fut défendu de travailler de l'*argent* qu'il ne fût à onze deniers douze grains de fin au remede de deux grains; aujourd'hui on appelle *argent-le-roi* celui qui passe à la monnoie & dans le commerce, à cinquante livres un sou onze deniers, & qui est au titre de onze deniers dix-huit grains de fin.

Argent en pâte, se dit de l'*argent* prêt à être mis en fonte dans le creuset. Voyez le premier article.

Argent en bain, se dit de celui qui est en fusion actuelle.

Argent de coupelle; c'est celui qui est à onze deniers vingt-trois grains.

Argent en lame; c'est l'*argent* trait, aplati entre deux rouleaux, & disposé à être appliqué sur la soie par le moyen du moulin, ou à être employé tout plat dans les ornemens qu'on fait à plusieurs ouvrages brodés, brochés, &c. *v.* FILEUR D'OR.

Argent trait; c'est celui qu'on a réduit à n'avoir que l'épaisseur d'un cheveu, en le faisant passer successivement par les trous d'une filiere.

Argent filé ou *fil d'argent*; c'est l'*argent* en lame employé, & appliqué sur la soie par le moyen du moulin.

Argent en feuille ou *battu*; c'est celui que les Batteurs d'or ont réduit en feuilles très-minces, à l'usage des Argenteurs & Doreurs. *v.* BATTEUR D'OR, BATTRE, OR.

Argent en coquille, se dit des rognures même de l'*argent* en feuilles ou battu; il est employé par les Peintres & les Argenteurs.

Argent fin fumé, se dit de l'*argent* fin, soit trait, soit en lame, soit filé, soit battu, auquel on à tâché de donner la couleur de l'or en l'exposant à la fumée; cette fraude est défendue sous peine de confiscation entiere & deux mille livres d'amende, voyez pour l'intelligence de tout ces articles, TIRER, BATTRE, FILER *l'or*.

Argent à la grosse; c'est la même chose qu'*argent* mis à la grosse aventure.

Argent de permission; c'est ainsi qu'on nomme l'*argent* de change dans la plupart des Pays-Bas François ou Autrichiens: cet *argent* est différent de l'*argent* courant. Les cens florins de permission valent huit cens florins & un tiers courant; c'est à cette mesure que se réduisent toutes les remises qu'on fait en pays étrangers.

Argent, en *Droit*, s'entend toujours de l'*argent* monnoyé.

Argent, se dit, en *Blason*, de la couleur blanche dans toute armoirie. Les barons & nobles l'appellent en Angleterre *blanche perle*; les princes, *lune*, & les hérauts disent que sans *or* & sans *argent*, il n'y a point de bonnes armoiries. L'*argent* s'exprime, en Gravure d'armoiries, en laissant le fond tel qu'il est, tout uni & sans hachûre.

ARGENT, (N), *Phil. Herm.* Lorsque les Philosophes disent, *notre argent ou notre lune*, ce n'est pas de l'*argent* vulgaire, dont on fait les ustensiles, les meubles & la monnoie, qu'ils parlent, c'est de leur matiere quand elle est parvenue au blanc parfait par le moyen de la cuisson.

Ce terme s'entend aussi de leur eau mercurielle, qu'ils appellent aussi *Femelle*, *Beja*, *Sperme*, &c. Quelques-uns le le nomment *or blanc*, *or crud*.

ARGENT COMMUNICANT, (N), *Phil. Herm.* Les Philosophes ont donné ce nom au sel qui entre dans la composition de la pierre philosophale.

Argent de Mercure, (N), *Phil. Herm.*, Elixir au blanc, ainsi nommé de ce qu'il est composé du mercure philosophique.

Argent du Peuple, (N), *Phil. Herm.* Quelques Chymistes ont donné ce nom au sel.

Argent-vif *des Philosophes*, (N), *Phil. Herm.* Il faut faire attention qu'*argent-vif* & *vif-argent* n'est pas la même chose. Le *vif-argent* est le mercure vulgaire, & l'*argent-vif* est celui des Philosophes Hermétiques. Ils s'expriment ainsi pour marquer l'action & la vie de leur mercure, qui est la semence des métaux; au lieu que le vulgaire est un métal déja fait. Ils lui ont donné le nom d'*argent-vif*, parce qu'il est volatil, blanc, clair, froid, humide, coulant, & susceptible de coagulation, comme le vulgaire, dont il est la semence. *v.* Mercure Philosophique.

Argent-vif, (N), *Phil. Herm.* Ce terme signifie quelquefois non le mercure des Sages, mais leur magistere au blanc, qui en est composé. Les Philosophes lui ont donné ce nom par équivoque, pour le distinguer de l'*argent* commun & vulgaire, qu'ils appellent *argent-mort*.

Argent-vif exalté, (N), *Phil. Herm.*, lune des Philosophes, ainsi nommée de ce que ce mercure est purifié & poussé à un degré de perfection qu'il n'avoit pas avant d'être parvenu au blanc.

Argent-vif animé, (N), *Phil. Herm.*, mercure des Sages après son union avec la pierre ignée, le soufre philosophique.

Argent-vif coagulé *ou* purifié, (N), *Phil. Herm.*, c'est le magistere au blanc.

Argent, (N), *Géog. Mod.*, c'est le nom de trois petites rivieres de France, aux eaux desquelles la nature donna bien moins de considération, que l'opinion n'en attache à leur nom. (D. G.)

Argent *ou* vif-argent. *v.* Mercure.

ARGENTA, (N), *Géog. Mod.*, riviere de l'Albanie Turque, en Europe. Ses eaux blancheâtres la font sans doute ainsi nommer, par opposition à celles du Drino-Negro, autre riviere de la même Province. (D. G.)

ARGENTAC, *Géog.*, ville de France, dans le Limousin, sur la Dordogne. *Long.* 19. 33. *lat.* 45. 5.

ARGENTAN, *Géog.*, ville de France, dans la basse Normandie, au Diocese de Séez, sur les bords de l'Orne. *Long.* 17. 35. *lat.* 48. 54.

* Cette ville a les titres de Marquisat, & de Vicomté, & est le siége d'une Election, d'un Bailliage, d'un Bureau des forêts, & d'un autre des sels. Elle a trois Eglises Paroissiales, quatre Monasteres & deux Hôpitaux. Sa situation est au milieu d'une pleine très-agréable & très-fertile; & il se fabrique dans son enceinte & dans ses environs beaucoup de toiles, d'étamines & d'autres étoffes légéres. (D. G.) *

ARGENTANUM, (N), *Géog. Anc.*, ville d'Italie, au Pays des Brutiens. L'on ne sait pas précisément si c'est Argentina ou S. Marco, villes modernes de la Calabre citérieure. (D. G.)

ARGENTARIA *ou* ARGENTOVARIA, (N), *Géog. Anc.*, ville de la Gaule Séquanoise, proche de laquelle l'Empereur Gratien battit les Allemands, & qu'Attila détruisit ensuite. On croit qu'elle n'étoit pas éloignée de l'endroit où se trouve aujourd'hui Colmar, dans la haute Alsace. (D. G.)

ARGENTARO, autrement MONTE ARGENTARO (N), *Géog. Mod.*, cap du Grand-Duché de Toscane, en Italie, au midi d'Orbitello. (D. G.)

ARGENTÉ, adj., *Manége. Gris argenté*, nom d'un poil de cheval. *v.* Gris.

ARGENTEAU, (N), *Géog. Mod.*, château ruiné, dans les Pays-Bas, sur la Meuse, au Duché de Limbourg, & dans le Comté de Fauquemont. Une branche des Comtes de Mercy en porte le nom. (D. G.)

ARGENTER, v. act., c'est appliquer & fixer des feuilles d'argent sur des ouvrages en fer, en cuivre, ou d'autres

métaux, en bois, en pierre, en écaille, sur la toile, sur le papier, &c. pour faire paroître ces ouvrages en tout ou en partie, comme s'ils étoient d'argent.

L'argenture sur les métaux differe totalement de l'argenture sur les autres matieres. Pour la premiere on fait usage du feu; au lieu qu'aux autres manieres d'*argenter*, on se sert seulement de quelques matieres glutineuses qui prennent sur les feuilles d'argent & sur les pieces qu'on veut *argenter*.

Pour *argenter* sur fer ou sur cuivre, il y a plusieurs opérations que nous allons décrire dans l'ordre qu'elles doivent se faire.

La premiere, c'est d'*émorfiler*; émorfiler un ouvrage, c'est, quand il a été fait au tour, en enlever le morfil ou les vives arrêtes; ce qui s'exécute avec des pierres à polir, & par les apprentifs.

La seconde, c'est de *recuire*. Quand les pieces sont bien émorfilées, les recuire, c'est les faire rougir dans le feu, pour les plonger, après qu'elles sont un peu refroidies, dans de l'eau seconde, où on les laisse séjourner un peu de tems.

La troisieme, c'est de les *poncer*; les poncer, c'est après qu'elles ont été recuites, les éclaircir en les frottant à l'eau avec une pierre ponce.

La quatrieme consiste à faire rechauffer médiocrement la piece éclaircie, & à la replonger dans l'eau seconde. Elle sera chaude au degré suffisant pour être plongée, si l'ébullition qu'elle causera dans l'eau, en y entrant, est accompagnée d'un peu de bruit. Le but de cette quatrieme opération est de disposer la piece, en lui donnant de petites inégalités insensibles, à prendre plus fermement les feuilles d'argent qui doivent la couvrir.

Lorsqu'on veut que l'argenture soit solide & durable, on fait succéder l'opération dont je vais parler, à celle qui précede. Cette opération qui sera la cinquieme, consistera à *hacher* les pieces; c'est-à-dire, à y pratiquer un nombre prodigieux de traits en tout sens. Ces traits s'appellent des *hachures*; & ils se font avec le tranchant d'un couteau d'acier, dont la forme & la grandeur sont proportionnées aux différentes parties de l'ouvrage à hacher. *Les fig. 17, 18, 19, 20, 21, de la Planche de l'Argenteur*, représentent cinq sortes de couteaux à hacher, & la *Figure premiere de la même Planche* est celle d'une femme qui tient une piece d'ouvrage de la main gauche, & qui la hache de la main droite.

La sixieme opération consiste à *bleuir* les pieces hachées. Pour cet effet on les fait rechauffer, pour ne plus les laisser refroidir qu'elles ne soient achevées. Cette opération s'appelle *bleuir*, parce que le degré de chaleur qu'il convient de donner, est celui qui change en bleu la surface de la piece, qui étoit auparavant d'une belle couleur jaune, si c'étoit du cuivre.

Mais comme les pieces doivent être chaudes dans tout le reste du travail, on est obligé de les monter sur des tiges ou sur des chassis de fer, qu'on appelle *mandrins*. Il y a des mandrins d'une infinité de formes & de grandeurs différentes, selon le besoin & les différentes sortes d'ouvrages qu'il faut *argenter*. S'il s'agit, par exemple, d'*argenter* une piece plate, telle qu'une assiette, on la montera sur le mandrin à chassis ou à coulisse, qu'on voit *fig. 23 & 32*. Si c'est au contraire un pied de chandelier, ou autre piece semblable percée d'un trou; on y fait passer une broche de fer, terminée par une vis, sur laquelle broche on fixe l'ouvrage par le moyen d'un écrou. Cette broche qui se peut mettre dans un étau, quand il en est besoin, s'appelle aussi un *mandrin*. Il n'y a guere de ressemblance entre la forme de ce mandrin & celle du mandrin précédent: mais l'usage étant absolument le même, on n'a pas fait deux noms, & l'on a eu raison. On distingue seulement ces outils par ceux des pieces auxquelles ils doivent servir; ainsi on dit *mandrin à aiguierre*, *mandrin à assiette*, *mandrin à plat*, *mandrin à chandelier*, &c.

Les feuilles d'argent dont on se sert ici pour *argenter*, ont cinq pouces en quarré. Quarante-cinq de ces feuilles pesent un gros: on commence par en appliquer deux à la fois sur les pieces chaudes que l'on veut *argenter*. Cette opération est la septieme; elle consiste proprement à *argenter*, mais elle s'appelle *charger*: on prend les feuilles d'argent de la main gauche, avec les pinces que l'on voit *fig. 22.* & qu'on appelle *bruxelles*: on tient de l'autre main un brunissoir d'acier représenté séparément *fig 14*, & *15*. Ce brunissoir s'apelle *brunissoir à ravaler*: l'action de *ravaler* consiste à presser avec cet instrument les feuilles appliquées, contre la piece, en les frottant. Cette opération est représentée *fig. 3*.

On a des *brunissoirs à ravaler* de différentes formes & grandeurs, pour servir aux différentes parties des ouvrages. Ils sont les uns droits, les autres courbes; mais tous d'un bon acier bien trempé, très-polis, & parfaitement arrondis par leurs angles, de maniere qu'ils puissent aller & venir sur l'ouvrage sans y faire des raies: ils sont aussi emmanchés de bois; ce manche de bois est un bâton cylindrique, de longueur & grosseur convenable, garni d'une frette de cuivre par le bout, & percé dans toute sa longueur d'un trou dans lequel est cimentée la tige du brunissoir: la frette empêche le manche de fendre, ou en contient les parties quand il est fendu.

S'il arrivoit que la piece eût été trop frappée de feu dans quelques endroits, on la *grattebosseroit*: gratteboffer une piece, c'est en emporter avec un instrument de laiton appellé *grattebosse*, une poussiere noire qui s'est formée à sa surface: cela fait, on continue d'appliquer des feuilles, ou de charger comme auparavant.

Il est à propos de savoir qu'on travaille deux pieces à la fois, & que tandis que l'une chauffe, on opere sur l'autre, soit quand on *charge*, soit quand on *brunit*. On entend, comme on voit, par *charger*, la même chose que par *appliquer*.

Après que la piece est chargée de deux feuilles d'argent, on la fait rechauffer à peu près au meme degré de chaleur qu'elle avoit auparavant; puis on la reprend, & on lui applique quatre feuilles d'argent à-la-fois; ces quatre feuilles deviennent adhérentes entr'elles & aux deux premieres; & pour égaliser par-tout cette adhérence, on passe sur cette seconde application ou charge un brunissoir à brunir. Les *brunissoirs à brunir* sont d'acier; il y en a de différentes grandeurs & figures; ils ne different de ceux *à ravaler*, que par la longueur de leur manche. Voyez-en deux de différentes formes, *fig. 10, 11*, & *12*.

Cette premiere brunissure ne se donne point à fond, comme celle qui doit terminer l'ouvrage, & que nous expliquerons plus bas. On continue de *charger* quatre à quatre feuilles, ou six à six, jusqu'à ce qu'on en ait mis les unes sur les autres, jusqu'à trente, quarante, cinquante, soixante, selon que l'on veut donner à la piece une argenture plus durable & plus belle.

Lorsque les pieces sont autant chargées qu'on le veut, on les *brunit à fond*; c'est la derniere opération. Le travail de l'argenture se finit avec les brunissoirs représentés *fig. 10, 11, 12*, & *13*, & par l'opération à laquelle on voit la *fig. 4.* occupée: c'est un ouvrier qui tient le brunissoir de la main droite par le manche; & de la main gauche, près du fer, la droite tend à élever le manche, la gauche à baisser le fer; d'où il arrive que celle-ci fait point d'appui, & que l'autre extrêmité du brunissoir est fortement appuyée contre la piece. L'ouvrier fait aller & venir cette extrêmité sur toute l'argenture, & l'ouvrage est achevé.

Nous renvoyons à l'article DORURE, l'argenture des métaux, sur bois, sur toile, &c. parce qu'elle se fait de la même maniere que leur dorure.

On désargente en faisant chauffer la piece argentée, & la trempant dans l'eau seconde; la faisant chauffer, & la trempant derechef, jusqu'à ce que l'eau ait

pris toute l'argenture; on pratique cette opération quand il s'agit de fondre des pieces, ou de les réargenter; dans le cas où il s'agit de les réargenter, il ne faut pas laisser séjourner pendant long-tems la piece dans l'eau seconde, sur la fin sur-tout de l'opération; car l'eau seconde prendroit infailliblement sur le corps de la piece, & y formeroit des inégalités quand on la réargenteroit; ce qui donneroit à sa surface un air raboteux, & désagréable.

ARGENTEUIL, (N), *Géog. Mod.*, gros bourg de France, sur la Seine, à deux lieues de Paris, entre les ville de S. Denis & de S. Germain. Il est entouré de murailles & de fossés, comme une ville, & il a un grand nombre de portes. Les Bénédictins de Saint Maur en sont les seigneurs; ils y ont un Prieuré; & les Augustins déchaussés, un monastère: il y a aussi un Couvent de Bernardines, & un autre d'Ursulines. C'est à tout prendre un lieu considérable: on y compte près de 5000 habitans: il s'y fait un assez grand commerce de vin & de denrées; & l'on y embarque sur la Seine, une quantité de plâtre tiré de ses environs, & très-estimé. L'on sait que la prétendue robe sans couture de N. S., est une des fameuses reliques des Bénédictins d'*Argenteuil.* L'on trouve encore en France, sur la riviere d'Armançon, dans le Comté de Tonnerre, Gouvernement de Bourgogne, un autre bourg du même nom. (D. G.)

ARGENTEUR, f. m., ouvrier dont l'art est d'appliquer de l'argent en feuilles sur quelques ouvrages ou en bois ou en fer, ou en d'autres métaux, ou sur le papier. Les *Argenteurs* font un corps assez considérable à Paris. Leurs statuts sont de Charles IX.; ils ont pour fête la sainte-Eloy, & leur chapelle est aux grands-Augustins.

ARGENTIER, f. m., *Comm.*, dans les anciennes Ordonnances, est le nom qu'on donnoit à ceux qui se mêloient du commerce de l'argent, comme les Banquiers, les Changeurs, &c.

ARGENTIER, *Hist. Mod.*, signifioit aussi autrefois en France le Surintendant des finances du Roi. Le fameux Jacques Cœur étoit *argentier* du Roi Charles VII.

ARGENTIER, *Jean*, (N), *Hist. Litt.*, dit en latin *Argenterius*, étoit de Castel-Novo en Piémont: il étoit habile Médecin; & il se fit sur-tout remarquer par les Ecrits qu'il fit contre Galien, dont il censura les Ouvrages. C'est une fete pour lui que d'avoir découvert les erreurs de ce Médecin; il en parle avec un air de mépris, qui lui attira les reproches de ses confreres, & il fut appellé *le Censeur des Médecins.*

Argentier vivoit dans le XVIe siecle. A l'âge de vingt-cinq ans, il s'en alla à Lyon, où il exerça la Médecine avec un succès si merveilleux, qu'au rapport de Castelan *in Vitis Medicorum*, il mérita l'admiration de tous les habitans de cette grande ville, & de tous les étrangers qui s'y rendoient de tous côtés; car on ne lui donnoit point d'autre nom que celui de grand Médecin. De Lyon il passa à Anvers, où son savoir & sa vertu lui acquirent l'estime & la bienveillance de Vincent Lauro, qui depuis fut élevé à la dignité de Cardinal. Puis ayant été appellé en Italie, il enseigna la Médecine premiérement à Naples, puis à Pise, & enfin à Mont-Réal & à Turin. Ses Œuvres ont été imprimées en 3 vol. in-folio en 1610. à Venise.

ARGENTIERE, l', *Géog.*, petite ville de France, en Languedoc, dans le Vivarais. *Long. 21. 55. lat. 44. 30.*

ARGENTIERE, l', *Géog.*, petite isle de l'Archipel, proche celle de Milo. Elle a été ainsi nommée de ses mines d'argent auxquelles on ne travaille plus. *Long. 42. 40. lat. 36. 50.*

* L'ancien nom de cette isle étoit *Cimolis*, & ce nom a été conservé à la craie savonneuse qui abonde dans cette isle, & qui semble y donner l'exclusion à tout autre produit végétal; car il n'y croît pas d'herbe, & presque point de grains; les eaux même y sont mauvaises; & l'on n'y boit de vin, que celui que l'on tire

de l'isle de Milo, qui n'en est pas éloignée. Au reste l'*Argentiere* est à peu près déserte depuis long-tems. Tous ses habitans, Turcs, Grecs & Latins, se réduisent à ceux d'un seul village, aussi grand à la vérité, & aussi corrompu quant aux mœurs, que bien des villes de la Grece moderne. Les Corsaires François en faisoient autrefois le lieu de leur rendez-vous. (D.G.) *

ARGENTINE, (R), s. f., *Bot.*, *argentina* : *potentilla anserina* Linn. Cette plante, qui est du même genre que les quintefeuilles, croît par-tout dans les lieux un peu humides. Sa racine assez petite, pousse un grand nombre de feuilles, ordinairement couchées par terre, & quelques foibles tiges rampantes. Ses feuilles sont empennées, composées de dix à douze paires de folioles ovales, dentées en scie & rangées sur une côte terminée par une foliole impaire; outre d'autres folioles très-petites placées entre les premieres. La surface inférieure de ces feuilles est couverte de petits poils argentins qui lui donnent un œil satiné. Des aisselles des feuilles sortent des pédicules assez longs & simples, qui portent chacun une seule fleur jaune, de même structure que celle du fraisier, & à laquelle succédent plusieurs semences attachées à un placenta sec & velu. *v.* FRAISIER, QUINTEFEUILLE.

Toute la plante a un goût d'herbe un peu salé & stiptique, mêlé d'acidité. Elle passe pour rafraichissante, astringente, dessicative, répercussive & fortifiante: on la met au rang des vulnéraires astringens : en effet elle arrête toutes sortes d'hémorrhagies. On la prescrit utilement dans le crachement de sang, dans les pertes de sang & dans les hémorrhoïdes. Tournefort en a donné le suc avec succès à la dose de quatre ou six onces dans les fleurs blanches : on lui attribue encore la vertu de soulager dans les diarrhées & les dyssenteries. L'eau distillée de cette plante passe pour un bon cosmétique. Géoffr. *mat. med.* Hall. *hist. st. helv.* (D.)

ARGENTINE *ou* HAUTIN, (N), s. f., *Hist. Nat. Icthyol.*, *argentina*; genre de poisson à nageoires molles, de l'ordre des abdominaux. Les poissons de ce genre ont le corps plus étroit que la tête, grèle & sans écailles apparentes, des dents aux mâchoires, au palais, & sur la langue; la membrane des ouies a six ou huit rayons, l'anus fort près de la queue, & les nageoires du ventre composées de plusieurs rayons. Artedi *gen.*, Gouan *icht.*, Linn. *syst. nat.* *v.* POISSON. (D.)

ARGENTO, *Géog.*, riviere de la Turquie en Europe; elle coule dans l'Albanie & se jette dans le golfe de Venise.

ARGENTON, *Géog.*, ville & contrée de France, dans le Duché de Berri, divisée en deux par la Creuse; l'une de ces parties est appellée *la haute-ville*, & l'autre *la ville-basse*. *Long. 19. 10. lat. 40. 30.*

ARGENTON-LE-CHATEAU, *Géog.*, petite ville de France en Poitou, généralité de Poitiers.

ARGENTOR, *Geog.*, riviere de France dans l'Angoumois, formée de deux ruisseaux, l'un nommé *argent*, l'autre *or*; elle se jette dans la Charente, au village de Porsac.

ARGENTRÉ, *Bertrand d'*, (N), *Hist. Litt.*, Historien & Jurisconsulte, d'une famille noble de Brétagne, se rendit célébre dans le XVIe siecle par son érudition & les excellentes qualités de son cœur. On a de lui des *Commentaires sur la coutume de Brétagne*, & une *Histoire de cette Province*. Il avoit achevé d'autres Ouvrages qu'il n'eut pas le tems de faire imprimer, car il mourut de chagrin en 1585, de ce que les fureurs de la ligue l'avoient obligé de sortir de Rennes. Son *Histoire de Brétagne* fut critiquée par Nicolas Vignier, dans son *Traité de la petite Brétagne*.

ARGENTRÉ, *Charles Duplessis d'*, (N), *Hist. Litt.*, né au chateau Duplessis en Bretagne, entra dans l'état ecclésiastique. Après avoir pris le grade de Docteur en Théologie à Paris, il alla à Ro-

me où il se fit estimer par ses talens: de retour à Paris, il fut nommé à l'Evêché de Tulles. Il a publié un grand nombre d'Ouvrages, dont les principaux sont des *Elémens de Théologie*, des *explications des Sacremens*, & sur-tout un grand recueil en trois volumes *in-folio*, sous ce titre: *Collectio Judiciorum de novis erroribus qui ab initio seculi XII. ad annum 1725 in Ecclesia proscripti sunt & notati.*

ARGENTURE, s. f., se prend en deux sens différens; ou pour l'art d'appliquer des feuilles d'argent sur quelque corps, ou pour les feuilles mêmes appliquées. Voyez l'art de l'*argenture* à l'article ARGENTER. Quant à l'*argenture* prise dans le second sens, il faut qu'elle soit forte, fortement appliquée, égale par-tout, bien unie. Le but de cette façon est de donner l'apparence de l'argent à ce qui n'en est pas; si donc on apperçoit à l'œil, dans la piece argentée, quelque différence d'avec une pareille piece qui seroit d'argent, l'*argenture* est mal faite. Elle est mauvaise si elle est inégale, mal adhérente, légere, & raboteuse, & si l'argent est mauvais.

ARGÈS, (N), *Myt.*, nom d'un des Cyclopes qui forgerent la foudre dont Jupiter frappa les Titans. *v.* CYCLOPES.

ARGIAN *ou* ARREGIAN, *Géogr.*, ville du Chulistan, Province de Perse; elle est sur la riviere de Sirt, proche du golfe de Balsora.

ARGIE, (N), *Myt.*, mere de Bithon & de Cléobis. *v.* CLÉOBIS.

ARGIE, (N), *Myt.*, femme de Polynice. *v.* POLYNICE.

ARGIE, ARGOS *ou* ARGOLIDE, (N), *Géog.*, ancienne contrée du Péloponnese Oriental, avec titre de Royaume, au midi de l'Achaye, à l'orient de l'Arcadie, & au septentrion de la Laconie. Elle fait aujourd'hui partie de la Saccanie ou Romanie mineure, l'une des divisions modernes de la Morée Turque; & telle est son infériorité dans son état présent, que visitée par un voyageur, Homere à la main, il est bien douteux qu'elle en fût reconnue actuellement pour l'empire du chef des Héros devant Troye. (D. G.)

ARGIENNE *ou* ARGOLIQUE, *Myt.*, surnom de Junon. *v.* CANATHO.

ARGILE: *v.* ARGYLE.

ARGILLE, (R), *Hist. Nat. Agric. Chym. Arts*; *argilla*, du grec ἄργιλος. Les terres argilleuses sont les plus communes presque en tout pays, les plus variées, les plus nécessaires pour l'agriculture, les arts & les métiers; elles méritent par conséquent le mieux d'être bien définies & plus connues. Agricola & Scheuchzer disent que ce sont des terres que leur cohérence rend non dissipables: Linné les définit, des terres grasses & tenaces. La définition de M. Bertrand, dans son *Dictionnaire des fossiles*, est plus complette & plus précise. Ce sont des terres compactes & grasses, dont les parties ne sont point friables, mais liées: après avoir été humectées on leur donne une forme, qu'elles conservent en se séchant à l'air, ou en les cuisant au feu: elles se gonflent dans l'eau & s'étendent; mais elles se dilatent moins que les terres en poussiere. Les parties en paroissent glissantes, souvent cubiques & par feuilles.

M. Macquer a donné un Mémoire à l'Académie, en 1762 sur l'*argille*; & Pott, dans sa *Lithogéognosie* expose diverses expériences qu'il a faites sur ces terres, de même que Hellot, dans les *Mém. de l'Acad.* de Paris de 1739, & Margraff, dans ceux de l'Acad. de Berlin de 1754.

En recueillant ce que ces Savans ont dit & découvert, & en joignant nos propres expériences, nous allons décrire les propriétés de ces terres, indiquer leurs especes & leurs usages, & présenter les principes, dont la connoissance est nécessaire, pour les arts, où on les emploie.

Commençons par exposer les principales propriétés des terres argilleuses.

1°. Toute *argille* décrépite au feu, en s'y séchant: elle saute en éclats, avec bruit, par l'effort que fait l'eau raréfiée, pour s'échapper d'entre les parties tenaces de cette terre. Si l'*argille* est très-humectée, elle ne pétille point au feu; mais

mais elle se gonfle alors, & l'eau réduite en vapeurs, s'échappe sans bruit.

2°. Si l'on séche de l'*argille* pure, & qu'on l'expose à un feu ardent, comme celui d'une verrerie, elle n'entre point en fusion: elle résiste bien plus que le sable aux fondans, & ne se vitrifie pas: mais cette *argille* cuite se condense, se durcit, & acquiert une dureté semblable à celle du caillou, devenant par le feu capable de donner des étincelles, étant frappée avec l'acier. C'est par une suite de ces propriétés que l'on peut faire des vases d'*argille* pour y fondre les matieres vitrescibles. Mais il faut pour cela que les vases, après avoir été formés, soient bien séchés pendant long-tems, que l'*argille* soit très-pure, & ne contienne rien de calcaire. C'est donc sans fondement que Cramer, dans sa *docimasie*, range l'*argille* parmi les terres vitrifiables, & Boyle parmi les sables très-fins.

3°. L'*argille* ainsi cuite a perdu son gluten ou sa graisse. Si on la broie après avoir été cuite, & qu'on l'humecte, elle ne forme plus une pâte liante & ductile sur le tour. Si l'on veut en refaire des vases, il faut y mêler de la nouvelle *argille*, pour être travaillée sur la roue. Cette poudre d'*argille* cuite, mêlée avec la chaux, fait un bon ciment, qui résiste à l'eau, à l'air & à la gelée.

4°. Si l'*argille* est pure, elle est très-réfractaire; exposée à un feu très-violent elle ne se fond point; mais si on la mêle, ou qu'elle soit mêlée, avec partie égale à peu près, de terre calcaire ou gypseuse & avec environ trois parties de pierre ou de sable vitrescible, elle se fond & fait fondre toutes les parties de ce mêlange. Comme on ne trouve point d'*argille* parfaitement pure, la plupart sont vitrifiables, par une suite des mêlanges, & delà est venue l'erreur de ceux qui ont mis les *argilles* dans la classe des terres vitrescibles. Dans ce sens tous les fossiles sont vitrescibles. Le verre qu'on fait de l'*argille* est plein de bulles, à cause de l'eau & de l'air que ces terres contiennent.

5°. L'*argille* pure ne fait aucune effervescence avec les acides ni végétaux ni minéraux: si l'on apperçoit quelqu'effervescence, c'est une preuve que l'*argille* tient des parties calcaires ou alkalines, ou marneuses, ou ferrugineuses. Mais l'acide vitriolique, aidé par l'action du feu, dissout l'*argille*, ce qui fait un alun composé de l'acide vitriolique uni avec une terre argilleuse, comme l'ont fait voit MM. Hellot & Margraff dans les Mémoires que nous avons cités. Ainsi il est démontré que l'*argille* est de sa nature dissoluble par les acides, sur-tout par le vitriolique, avec lequel elle forme alors un sel vitriolique, à base terreuse, qui est une sorte d'alun. v. ALUN.

6°. Si on met l'*argille* dans une quantité suffisante d'eau, elle s'y délaie, & elle peut se précipiter. Si elle n'est qu'humectée, on peut la paitrir, elle se gonfle, elle devient ductile, & on peut la travailler sur le tour, ou dans des moules: elle conserve sa figure en se séchant; mais elle prend de la retraite, en se condensant dans toutes ses dimensions; alors elle est sujette à des gersures ou fentes. Elle retient l'humidité long-tems, & il faut même des années pour sécher totalement les vases que l'on veut cuire, pour servir dans les verreries.

Il n'y a que l'*argille* exactement pure qui ait pleinement toutes ces propriétés. Celle que l'on tire de la terre est toujours plus ou moins mêlée de parties hétérogenes; comme du sable, du mica, du phlogistique, des matieres bitumineuses, de l'acide vitriolique, des terres métalliques, des matieres pyriteuses & des terres calcaires, &c.

Comme dans la plupart des arts, il faut que l'*argille* soit aussi pure qu'il est possible, on a imaginé divers moyens pour en dégager les parties hétérogenes nuisibles.

1°. Les *argilles* sablonneuses sont moins ductiles & ont une disposition à se fondre. C'est par le lavage que l'on sépare le sable, pour la *poterie* & la *porcelaine*.

Voyez ces mots. Pour cet effet on la délaye dans une quantité suffisante d'eau pure. On laisse reposer cette eau : on la décante, en la passant par un tamis de soie. Le dépôt qui se forme de cette eau ainsi tamisée, est l'*argille* la plus pure. Il y reste toujours des particules sableuses très-fines, mais qui causent moins de tort aux ouvrages que l'on en fait.

2°. Les particules micacées se séparent de même en partie par le lavage, & ce qui en reste empêche même que les ouvrages, en se séchant, ne se gersent, ou ne se fendent, par la retraite qu'ils éprouvent.

3°. Les particules inflammables, ou le phlogistique, alterent la couleur des *argilles*, qui lorsqu'elle est pure, doit être d'un beau blanc. On en débarrasse l'*argille*, en la grillant au feu, à l'air libre. De brune ou de grise on la voit devenir blanche.

4°. Les matieres bitumineuses se séparent plus difficilement des *argilles*. On en vient quelquefois à bout par les lavages, & ensuite par la calcination à feu ouvert, ou le grillage: c'est l'expérience ou les essais qui doivent diriger.

5°. L'acide vitriolique paroît avoir été combiné plus ou moins avec toutes les *argilles*. C'est par la digestion de cette terre dans une liqueur alcaline, & ensuite en édulcorant cette même *argille*, dans une quantité suffisante d'eau, qu'on peut parvenir à la purifier. Mais pour les usages ordinaires de l'*argille* cette purification est superflue.

6°. Il n'en est pas de même des terres métalliques, qui colorent les *argilles*; elles sont cuivreuses, & sur-tout ferrugineuses: dès qu'elles y sont en quelque quantité, elles rendent fusibles les *argilles*: elles sont alors jaunes, rouges, vertes, ou veinées & marbrées. C'est de toutes les *argilles* les plus mauvaises pour les vases, la poterie, les creusets, ou les pots de verrerie. Si les veines sont rares, il faut les enlever avec un couteau, & séparer ce qu'il y a de plus blanc & de plus pur. L'*argille* jaunâtre, qui tient de l'ochre martial, peut au plus servir pour la tuile & la brique. Le feu la rend rouge. C'est ainsi de même que l'ochre martial jaune devient par le feu ochre rouge.

7°. Les matieres pyriteuses rendent aussi les *argilles* fusibles. On les sépare quelquefois en parties par le lavage, & ensuite par le feu ouvert. Mais s'il y a des veines, le lavage est nuisible; il incorpore par-tout uniformément ces matieres pyriteuses. Si les pyrites sont en grains ils sont plus séparables; s'ils sont décomposés & mêlés dans l'*argille*, on aura difficilement une *argille* propre à être moulée & cuite pour des vases.

8°. Les terres calcaires altérent aussi très-diversement les *argilles*. Si ces terres calcaires sont très-fines & homogenes, elles font la marne, la terre à foulon, la stéatite, la pierre saponaire &c. On les reconnoît toutes par l'effervescence qu'elles font avec les acides. Comme il y a toujours des particules de sable très-fin dans toute *argille*, ce mêlange avec les terres calcaires, les rend très-fusibles. D'ailleurs, comme ces parties sont très-fines, le lavage ne peut les séparer. Ainsi toutes ces *argilles* sont peu propres à former des vases, qui doivent soutenir l'action d'un feu fort; mais très-bonnes pour la végétation, & capables de fertiliser par leur mêlange les terreins les plus ingrats.

Il résulte de tout ce que nous venons d'exposer sur les propriétés de l'*argille*, & sur ses mêlanges avec d'autres matieres, deux conséquences : la premiere, qu'il n'y a proprement qu'une seule sorte d'*argille* pure, qui ne se trouve point, mais que l'on rencontre plus ou moins pure, suivant qu'il y a moins de matieres hétérogenes. La seconde, c'est que ces matieres hétérogénes, une seule, ou plusieurs ensemble, ou toutes réunies à la fois, doivent donner lieu, dans le sein de la terre, à une multitude de combinaisons diverses, d'où résultent des especes & des variétés à l'infini, de différentes sortes d'*argilles*. Delà une mul-

titude de dénominations, les unes relatives à l'usage de ces terres, les autres à la matiere qui y domine avec l'*argille*; d'autres enfin à la couleur, ou à quelque propriété particuliere. C'est dans ces divers points de vue que nous allons les classifier.

Quant à la couleur, il y a des *argilles* d'un grand nombre d'especes. Nous en formerons seulement trois classes générales.

1°. Les *argilles* blanches, ou blanchâtres, ou grises & cendrées, forment la premiere classe. Plus elles sont blanches, plus elles sont pures, & plus la fayance que l'on en fait est belle. Ces *argilles* sont très-réfractaires, à moins qu'il n'y ait beaucoup de sable fin: le *parætonium* de Pline est de cette espece.

2°. Les *argilles* bleuâtres, ou tirant un peu sur le jaune, sont les plus communes de toutes, & forment la seconde classe. On en fait d'ordinaire la brique, ou la tuile. Le feu les fait devenir rouges. Elles tiennent d'ordinaire de l'ochre martiale, quelquefois des pyrites. Elles se vitrifient quelquefois assez aisément, à cause de l'ochre métallique, & du sable qu'elles contiennent. Plus grossieres elles sont, plus vite elles se précipitent dans l'eau, & c'est aussi un moyen de les éprouver & de les comparer.

3°. Nous rangeons ensemble dans la troisieme classe, toutes les *argilles* colorées, jaunes, rouges, vertes, noirâtres, ou à peu près de ces couleurs; les *argilles* veinées ou marbrées de diverses couleurs. Les *argilles* jaunes ou rouges sont d'ordinaire ferrugineuses: les *argilles* vertes ou bleues sont cuivreuses ou pyriteuses: les *argilles* noires sont d'ordinaire bitumineuses.

Toutes sont communément par lits & par couches, dans le sein de la terre, à différentes profondeurs. Lorsqu'elles contiennent un peu de sable & quelque terre calcaire, & qu'un suc lapidifique les pénétre, dans ces couches, elles deviennent dures & forment des couches de marbre, qui prennent le poli. Les *argilles* colorées perdent d'ordinaire leur couleur dans le feu, sur-tout lorsqu'elles la doivent à des matieres pyriteuses, qui sont volatiles. Si on les vitrifie, le verre en est noir & opaque. Souvent aussi, en versant de l'eau forte sur ces *argilles* colorées, elles deviennent blanches: c'est une expérience de Pott, dans sa *lithogéognosie*, & que j'ai aussi vérifiée sur diverses especes fort souvent, & l'eau forte perd de sa force.

On peut encore distinguer les *argilles* par quelques propriétés particulieres, & par leurs usages.

Je dis d'abord par leurs usages; telles sont les terres à dégraisser, les terres à foulon, qui renferment des parties calcaires très-fines: les terres à pipes, les terres à fayance, les terres à porcelaine, qui contiennent un peu de sable très-fin; les terres à tuile, les terres à brique, les terres à four, les terres à potier, qui sont plus grossieres, & qui tiennent toutes un peu d'ochre martial.

Les *argilles*, distinguées par quelques propriétés particulieres, les doivent aux matieres hétérogenes qu'elles renferment. Considérons les principales.

1°. L'*argille* à foulon, ou la marne à foulon, mérite le premier rang, pour ses propriétés particulieres & ses usages.

La marne, en général, n'est autre chose qu'une *argille* impure & mixte, qui a les caracteres suivans: 1°. elle est mêlée d'une certaine quantité de terre calcaire, & de sable fin. D'où résulte, 2°. qu'elle fait effervescence avec les acides minéraux & végétaux; 3°. qu'elle se fond quand on la pousse à un grand feu: 4°. qu'elle se décompose à l'air. 5°. Elle est aisément délayable dans l'eau. 6°. Elle est enfin fort grasse, avec un degré de liant, qui la rend tenace & douce au toucher. Ces qualités la rendent propre à fertiliser, à engraisser, ou à amender les terres. *v.* MARNE.

Dans les *argilles* ou terres à foulon, il y a moins de sable, & plus d'homogénéité; la terre calcaire est plus fine & plus pure; c'est ce qui rend ces terres

plus propres à dégraisser les draps. Une terre à foulon doit être très-délayable dans l'eau, & y faire de l'écume lorsqu'on la bat, comme le savon. Ces terres sont ordinairement par feuillets, par lames, que l'action de l'air rend séparables. S'il y a peu de terre calcaire, cette terre à foulon approche plus de l'*argille*; s'il y en a davantage, elle approche plus des marnes; elle fait alors effervescence avec les acides; mais cette terre calcaire doit toujours être très-fine, très-déliée, & le sable, s'il y en a, doit être absolument impalpable; en sorte que délayé avec l'*argille*, dans l'eau, il puisse être soutenu par l'eau même. Cette terre absorbante, pénétrant avec l'eau toutes les parties & tous les pores de l'étoffe de laine, la dégraisse sans effort & avec exactitude. *v.* TERRE À FOULON.

2°. L'*argille* bolaire, ou les bols, & les terres sigillées, appartiennent aussi aux *argilles*. Ces *argilles* sont ordinairement très-fines, un peu sableuses, mêlées d'un ochre ferrugineux, qui les colore en gris-bleu, en rouge, en jaune, &c. Elles s'attachent fortement aux levres, ou à la langue: elles se délayent avec facilité dans la bouche, & paroissent s'y fondre. Le feu les durcit d'abord comme de la pierre: si on le pousse elles se vitrifient. On emploie les bols dans la médecine: ils sont dessicatifs & astringens. La terre de Malthe, la terre de Lemnos; celle-là d'un rouge pâle, celle-ci blanche; le *cimolia purpurascens*, d'un blanc tirant sur le rouge; le *morochites* & le *moroctus* de Pline & de Mathiole, d'un blanc verdâtre; le *galactites* de couleur grise; le *melitites* de couleur jaune; le *thyites* de couleur verte; toutes ces terres & une multitude d'autres, ne sont que des bols. *v.* BOL.

3°. L'*argille* dilatable forme une troisieme espece. Cette *argille* est d'ordinaire rougeâtre: elle a la faculté de retenir long-tems l'eau, qu'elle absorbe: elle se gonfle, lorsqu'elle est humectée, & elle se condense, en se séchant. Elle se desséche aisément à la surface; difficilement dans l'intérieur. C'est-là ce qui rend certains chemins si mauvais, & ce qui forme plusieurs marais. Wallerius observe, *Minéral.* T. I. p. 34., que dans la Dalécarlie & le Nortland, il y a de grandes couches d'*argille* de cette espece. Jamais les bâtimens élevés sur un pareil terrein ne sont solides: ils se haussent en automne, dans l'été ils s'abaissent à leur premiere place. Cette *argille* forme toujours un terroir stérile.

Telles sont les principales *argilles*, qui ont quelques propriétés remarquables: nous ne pousserons pas plus loin les classifications des terres argilleuses: nous avons donné des principes suffisans pour les reconnoitre & les classifier toutes.

On peut voir dans le Mémoire de M. Macquer, que nous avons cité, une énumération plus nombreuse des seules *argilles* de France. Il fait connoître les meilleures especes pour certains usages: il en a examiné huit-cens especes. Une Académie de ce Royaume vient de prescrire la matiere des *argilles* pour le sujet d'un prix intéressant. Lister compte & décrit vingt-deux especes d'*argilles* d'Angleterre. Il n'y a point de pays où il n'y en ait une grande variété, dès qu'on voudra faire attention à toutes les différences accidentelles qui naissent des mélanges.

Les couches de ces terres sont fréquentes dans tous les pays, en différentes inclinaisons, à différentes profondeurs, & avec différentes épaisseurs; cela étoit nécessaire ainsi pour retenir les eaux près de la surface, pour les ramasser, pour les conduire, & pour former les sources & les ruisseaux, & on ne sauroit, à cet égard, trop admirer la sagesse de l'Auteur intelligent de la nature. C'est ce qu'ont très-bien développé Derham, dans la *Théologie physique*, M. Bertrand, dans l'*usage des montagnes*, & Fabricius, dans la *Théologie de l'eau*.

M. de Buffon prétend que les *argilles* sont formées par la décomposition des sables. On peut voir cette théorie insoutenable dans son premier tome de l'*Hif-*

toire naturelle. J'avoue que je ne saurois pas plus croire à ces transmutations, ou à ces métamorphoses, qu'à celles de l'avoine en seigle. J'aime mieux trouver l'établissement des genres & des especes dans la sagesse du Créateur. On a vu des *argilles*, exposées à l'air, ou imbibées d'eau, acquérir la dureté des pierres; mais jamais des sables détruits devenir *argilles*. Ces pierres endurcies étoient toujours des pierres argilleuses, comme les pierres de grès sont toujours des pierres arénacées.

Si les terres argilleuses sont si fréquentes & si communes dans le sein de la terre, elles sont de leur nature, étant sans mélanges, très-infécondes, & en même tems capables cependant de devenir très-fertiles, par les mélanges naturels ou artificiels. Pures, elles favorisent peu la végétation, à cause de leur ténacité, & de la maniere dont elles retiennent l'eau. Le mélange seul du sable, avec de la terre calcaire, ou de petites pierres à chaux, que la nature a fait en divers lieux, rend ces terroirs très-féconds, & nous apprend aussi ce que nous devons tenter & espérer de notre industrie. Eller, dans ses *recherches sur la fertilité des terres*, a observé, que par le moyen d'une lessive d'alkali fixe, ou de la cendre des végétaux, on parvient à détruire le gluten, ou la tenacité de l'*argille*: alors elle devient friable & fertile. En brûlant la terre de la premiere croute, avec le gazon & les mauvaises plantes, on parvient quelquefois au même but. Si la terre argilleuse contient assez d'alkalis, elle est toujours fertile: tel est le limon argilleux du Nil, & de plusieurs rivieres. J. Adol. Kulbel, dans sa dissertation *de causa fertilitatis terrarum*, a très-bien montré que les alkalis étoient le premier principe de la fertilité. Il s'agit donc de fournir des alkalis à la terre argilleuse. La chaux suffit quelquefois. Le fumier de chevaux en contient beaucoup & produit un grand effet dans ces terres. D'autres fois il suffit de répandre en Fevrier ou Mars, du gypse pilé & réduit en poudre, sur la surface d'un terrein déja labouré, fumé, préparé & semé. Souvent en répandant sur ces terreins argilleux & ingrats, d'autres terres plus légeres & moins tenaces, des terres sabloneuses, ou calcaires, & en les labourant ensuite, on les rend très-fécondes; comme on amende un terroir sablonneux en y mêlant de l'*argille*.

Regle générale pour les terroirs argilleux. Il faut les saigner avec soin, c'est-à-dire, faire écouler les eaux, qui croupiroient entre deux terres, & pourriroient les racines des plantes, ou les feroient geler. Pour cela on fait des pierrées, des puits perdus, des aqueducs souterrains, des fossés découverts, &c. selon les circonstances. Si la couche argilleuse est sous une terre plus légere, il se forme bientôt un marécage; il faut donc écouler ces eaux funestes.

Autre regle générale. Les terres argilleuses demandent des labours profonds, & si l'on a beaucoup de fumier à y mettre, on change bientôt sa nature, en détruisant son gluten. Au bout de quatre ans, le sol changé ne demande plus autant de travail ni d'engrais; & on est bien dédommagé de ses avances. Si l'on est à portée de quelque tuffiere crayeuse ou sablonneuse, on peut la racler avec une charrue ratissoire, & transporter sur l'*argille* cette raclure, qui la rendra plus meuble. Bien des gens ont un préjugé, c'est que la marne n'est pas propre à amender les *argilles* froides & tenaces. L'expérience contredit cette opinion. Les expériences que Home avoit faites en petit, ont été vérifiées en grand. Il y a des marnes, il est vrai, déja trop argilleuses, qui ne conviennent pas sur les *argilles*: mais les marnes assez calcaires, ou sablonneuses, ou coquilleres, sont toujours des engrais admirables sur les terroirs argilleux. La marne argilleuse ne convient que sur les terres pauvres & légeres. Le résultat des expériences d'Ecosse prouve que la marne calcaire ou sablonneuse, avec le fumier de cheval, sont le plus admirable amendement pour

les *argilles*. Mais nous devons obſerver en général, qu'à moins que l'*argille* n'ait été bien briſée par des labours, par un mêlange de quelqu'autre matiere, comme ſable, pierres calcaires, le fumier lui ſeroit de peu d'uſage. Le ſoleil, les eaux, ou la pluie, en ont bientôt détruit la vertu; parce que le ſuc de l'engrais ne peut pénétrer cette terre trop compacte. Mais une marne convenable, avec les labours & le fumier, meublent infailliblement & en peu de tems cette terre compacte. Home prétend, d'après des expériences faites en petit dans des vaſes, que le ſable eſt un médiocre amendement dans les terres argilleuſes. Cela peut être vrai dans un vaſe échauffé par le ſoleil, dont le fond ne fournit point de roſée, &c. Mais dans les champs il eſt certain que le mêlange du ſable ſeul a produit les plus grands effets. S'il s'eſt trompé en ce point, il a eu raiſon en recommandant la marne d'après ſes expériences, pour changer & amender l'*argille*.

Nous ne pouſſerons pas plus loin les détails ſur la maniere de fertiliſer les terres argilleuſes. Nous avons poſé les principes & les regles générales: on peut conſulter les articles ENGRAIS, MÉLANGE DES TERRES, MARNE, &c.

Sur l'*argille* en général, on peut conſulter les Auteurs indiqués par Gronovius, dans ſa *Bibliotheque*, à l'article de l'indice *argilla*. Wallerius, *Minéral.* T. I. p. 29 & ſuiv. Valmont de Bomare, *minéral:* T. I. p. 45 & ſuiv. Wolſterdorf, *regne minéral.* Linnæus, *ſyſt. nat.* Voyez encore dans les Cayers des Arts, le *Briquetier* & le *Tuilier*. Dans notre Ouvrage, les articles FAYANCE, POTERIE, PORCELAINE, &c. (B. C.)

ARGINUSES, *Géogr.*, petite ville de Grece, à la vue de laquelle les Athéniens conduits par Conon, vainquirent les Lacédémoniens, commandés par Callicratidas, qui périt dans cette action.

ARGIPÉENS, ſ. m. pl. *Hiſt.*, anciens peuples de la Sarmatie, qui, ſi l'on croit Herodote, naiſſoient chauves, avoient le menton large, peu de nez, & le ſon de la voix différent de celui des autres hommes, ne vivoient que de fruits, & ne faiſoient jamais la guerre à leurs voiſins, qui, touchés de reſpect pour eux, les prenoient ſouvent pour arbitres de leurs différends.

ARGO, ſ. m. *Myth.*, nom d'un vaiſſeau célebre dans les Poetes, qui tranſporta en Colchide l'élite de la jeuneſſe Grecque, pour la conquête de la toiſon d'or. *v.* ARGONAUTES.

Les critiques ſont partagés ſur l'origine de ce nom, que les uns tirent d'un certain Argus, qui donna le deſſein de ce navire, & le conſtruiſit; d'autres de ſa viteſſe & de ſa légéreté par antiphraſe du Grec ἀργός, qui ſignifie *lent* & *pareſſeux*; ou de ſa figure longue, & du mot *arco*, dont les Phéniciens ſe ſervoient pour nommer leurs vaiſſeaux longs. Quelques-uns l'ont fait venir de la ville d'*Argos*, où il fut bâti; & d'autres enfin, des Argiens qui le monterent, ſelon ce diſtique rapporté par Ciceron, I. Tuſcul.

Argo, quia Argivi in eâ delecti viri,
Vecti, petebant pellem inauratam arietis.

Ovide appelle ce navire, *ſacram Argum*; parce que, ſelon lui, ce fut Minerve qui en donna le plan, & qui préſida à ſa conſtruction; peut-être encore parce que ſa proue étoit formée d'un morceau de bois coupé dans la forêt de Dodone, & qui rendoit des oracles, ce qui lui fit auſſi donner le nom de *Loquax*. *v.* ORACLE & DODONE. Jaſon ayant heureuſement achevé ſon entrepriſe, conſacra à ſon retour le navire *Argo* à Neptune, ou ſelon d'autres à Minerve dans l'iſthme de Corinthe; où il ne fut pas longtems ſans être placé au ciel, & changé en conſtellation. Tous les autres s'accordent à dire que ce vaiſſeau étoit de forme longue, comme nos galeres; & qu'il avoit vingt-cinq à trente rames de chaque côté. Le ſcholiaſte d'Appollonius remarque que ce fut le premier bâtiment de cette forme. Ce qu'atteſte auſſi Pline après Philoſtephane. *Longâ nave Jaſonem primum navigaſſe Philoſtephanus auctor eſt.*

nat. lib. VII. chap. xxxvj. Une circonstance prouve qu'il ne pouvoit pas être d'un volume bien vaste, c'est que les *argonautes* le porterent sur leurs épaules, depuis le Danube jusqu'à la mer Adriatique. Mais pour diminuer le merveilleux de cette aventure, il est bon de se ressouvenir de la force prodigieuse que les Poetes attribuent aux hommes des tems héroïques.

Quant aux oracles qu'on prétend que rendoit le navire *Argo*, M. Pluche dans son *histoire du ciel*, explique ainsi la chose. Quand les Colques ou habitans de la Colchide avoient ramassé de l'or dans le Phase, " il falloit rappeller le peuple à „ un travail plus nécessaire, tel qu'étoit „ celui de filer le lin & de fabriquer les „ toiles. On changeoit d'affiche: l'Isis „ qui annonçoit l'ouverture du travail „ des toiles, prenoit dans sa main une „ navette, & prenoit le nom d'*argonioth*, „ *le travail de navettes*. Quand ces Grecs „ qui alloient faire emplette de cordes „ ou de toiles dans la Colchide, vouloient prononcer ce nom, ils disoient „ *argonaus*, qui dans leur langue signifioit le navire *Argo*. S'ils demandoient „ aux Colques ce que c'étoit que cette „ barque dans la main d'Isis (car en effet, la navette des Tisserands a la figure aussi-bien que le nom d'une barque), les Colques répondoient apparemment que cette barque servoit à „ régler le peuple; que chacun la consultoit, & qu'elle apprenoit ce qu'il „ falloit faire. Voilà, ajoûte-t-il, le premier fondement de la fable du vaisseau „ *Argo*, qui rendoit des réponses à tous „ ceux qui venoient le consulter ". *Hist. du ciel, tom. I. pag. 327.*

ARGO, *le navire Argo*, ou *le vaisseau des Argonautes*, s. m. C'est ainsi que les Astronomes appellent une *constellation*, ou *un assemblage d'étoiles* fixes dans l'hémisphere méridional. Ces étoiles sont dans le catalogue de Ptolomée au nombre de huit; dans celui de Tycho au nombre de vingt-cinq, avec leurs longitudes, latitudes, grandeurs, &c.

ARGOB, (N), *Géogr. Anc.*, ville & Canton de la Palestine, sur la riviere septentrionale & pierreuse du Jourdain. (D. G.)

ARGOLI, *André*, (N), *Hist. Litt.*, Mathématicien, né à Tagliacozzo dans le Royaume de Naples, forcé de quitter son pays pour quelques affaires fâcheuses qu'on lui suscita, se retira à Venise où il fut bien accueilli par le Sénat de cette ville, qui le nomma Professeur de Mathématiques dans l'Université de Padoue & l'honora du titre de Chevalier. Il mourut en 1653 & laissa un ouvrage, *de diebus criticis*, des *Ephemerides*, & d'autres ouvrages d'Astronomie. Jean son fils se rendit célebre par son talent pour la Poésie, & on a de lui l'*Endymion*, poëme divisé en douze chants; trois livres d'épigrammes, un livre d'élégies, & d'autres poésies latines, outre plusieurs pieces en vers Italiens.

ARGONAUTES, s. m. pl. *Myth.*, c'est ainsi qu'on appella les *princes Grecs*, qui entreprirent de concert d'aller en Colchide conquérir la toison d'or, & qui s'embarquerent pour cet effet sur le navire *Argo*, d'où ils tirerent leur nom. On croit qu'ils étoient au nombre de cinquante-deux ou de cinquante-quatre, non compris les gens qui les accompagnoient. Jason étoit leur chef; & l'on compte parmi les principaux, Hercule, Castor & Pollux, Laerte pere d'Ulisse, Oïlée pere d'Ajax, Pelée pere d'Achille, Thesée & son ami Pirithoüs. Ils s'embarquerent au Cap de Magnesie en Thessalie; ils allerent d'abord à Lemnos, de-là en Samothrace; ils entrerent ensuite dans l'Hellespont, & côtoyant l'Asie mineure, ils parvinrent par le Pont-Euxin jusqu'à Æa capitale de la Colchide; d'où après avoir enlevé la toison d'or, ils revinrent dans leur patrie après avoir surmonté mille dangers. Cette expédition précéda de trente-cinq ans la guerre de Troie, selon quelques-uns, & selon d'autres de quatre-vingt-dix ans. A l'égard de l'objet qui attira les *Argonautes* dans la Colchide, les sentimens sont partagés. Diodore de Sicile croit que

cette toison d'or tant prônée, n'étoit que la peau d'un mouton que Phrixus avoit immolé, & qu'on gardoit très-soigneusement, à cause qu'un Oracle avoit prédit que le Roi seroit tué par celui qui l'enleveroit. Strabon & Justin pensoient que la fable de cette toison étoit fondée sur ce qu'il y avoit dans la Colchide des torrens qui rouloient un sable d'or, qu'on ramassoit avec des peaux de mouton, ce qui se pratique encore aujourd'hui vers le Fort-Louis, où la poudre d'or se recueille avec de semblables toisons, lesquelles quand elles en sont bien remplies peuvent être regardées comme des toisons d'or. Varron & Pline prétendent que cette fable tire son origine des belles laines de ce pays, & que le voyage qu'avoient fait quelques marchands Grecs pour en acheter avoit donné lieu à la fiction. On pourroit ajoûter que comme les Colques faisoient un grand commerce de peaux de marte & d'autres pelleteries précieuses, ce fut peut-être là le motif du voyage des *Argonautes*. Palephate a imaginé, on ne sait sur quel fondement, que sous l'emblème de la toison d'or on avoit voulu parler d'une belle statue d'or, que la mere de Pelops avoit fait faire, & que Phrixus avoit emportée avec lui dans la Colchide. Enfin Suidas croit que cette toison étoit un livre en parchemin, qui contenoit le secret de faire de l'or, digne objet de l'ambition, ou plutôt de la cupidité non-seulement des Grecs, mais de toute la terre; & cette opinion que Tollius a voulu faire revivre, est embrassée par tous les Alchymistes. *Hist. des Argon. par M. l'Abbé Bannier. Mém. de l'Académie des Belles-lettres, tom. XII.*

ARGONAUTES, (N), s. m. *Hist. Nat.*, *Argonauta*. M. Linné donne ce nom au coquillage connu sous celui de *Nautile papyracé*, voyez ce mot. (D.)

ARGONNE, L', *Géogr.*, contrée de France, entre la Meuse, la Marne, & l'Aine. Sainte Menehould en est la capitale.

ARGONNE, *Dom Bonaventure d'*, (N), *Hist. Litt.*, né à Paris en 1640, entra chez les Chartreux de Gaillon où il mourut en 1704, âgé de 64 ans, après avoir passé par les charges de son Ordre. Il est auteur des trois ouvrages suivans, 1°. *de la lecture des Peres de l'Eglise*, 1 vol. *in*-12, où l'on trouve du goût & du jugement: 2°. *Maximes & Réflexions de Moncade sur l'éducation*, ouvrage assez mince qui contient plusieurs pensées fausses: 3°. un mélange d'histoire & de Littérature, &c. dont la plus ample édition est celle de 1725, 3 vol., par l'Abbé Bannier, qui a fait presque tout le dernier.

ARGOS, (N), *Géogr.* Il y avoit jadis en Grece dix villes de ce nom; & pas une n'est aujourd'hui remarquable, plusieurs même n'existent plus. Il y a cependant un Evêque, une Citadelle, & un assez mauvais Port, dans l'ancienne capitale de l'Argolide, résidence d'Agamemnon, appellée encore du nom d'*Argos*, & située sur la riviere Najo, autrefois Inachus. (D. G.)

ARGOS, (N), *Géogr. Mod.*, bourgade d'Afrique, au royaume de Doncala, en Ethiopie, sur le bord oriental du Nil, dans la Province de Fungi. Il y passe des caravanes, qui paient à son Douannier quelques droits en savon, & quelques autres en toiles. (D. G.)

ARGOS HIPPIUM, (N), *Géogr. Anc.*, ville d'Italie. Voyez Arpi. (D. G.)

ARGOSTOLI, *Géogr.*, port de l'isle de Céphalonie, vis-à-vis de l'Albanie, le meilleur de l'isle.

ARGOT, s. f. *Jardinage*, se dit de l'extrêmité d'une branche morte, qui étant désagréable à la vue, demande à être coupée près de la tige. On en voit beaucoup dans les pépinieres sur les arbres greffés en écusson.

ARGOUDAN, s. m., sorte de coton qui se recueille en différens endroits de la Chine, & dont les habitans de Canton font trafic avec ceux de l'isle de Haynan.

ARGOULETS, (N), s. m., *Art. Milit.*, espece de hussards de l'ancienne milice françoise. Ils étoient armés de même que les estradiots, excepté à la tête, où ils mettoient un cabasset, qui ne les empêchoit

choit point de coucher en joue. Leurs armes offensives étoient l'épée au côté, la masse à l'arçon gauche, & au droit une arquebuse de deux pieds & demi dans un fourreau de cuir bouilli. Par-dessus leurs armes, une soubreveste courte, comme celle des Estradiots, & comme eux une longue banderole pour se rallier. Ces *Argoulets* étoient des especes de houssards qu'on envoyoit à la découverte. Il y en avoit encore à la bataille de Dreux sous Charles VII.

ARGOUSIN, s. m. *Marine.*, c'est un bas officier de galere, qui a soin d'ôter ou de remettre les chaines aux forçats, & qui veille sur eux pour empêcher qu'ils ne s'échappent.

ARGOW. *v.* ARGAU.

ARGOUX, *Gabriel*, (N), *Hist. Litt.*, né dans le Vivarais, fut Avocat au Parlement de Paris, où il se distingua par ses talens & la connoissance profonde qu'il avoit du droit. L'histoire *du droit François* par le savant Abbé de Fleury, engagea *Argoux* lié avec l'auteur, de composer une *Institution au droit François*, 2 vol. *in*-12.

ARGUE, s. f. machine à l'usage des Tireurs d'or. Lorsque le lingot qu'on destine aux Fileurs d'or, a été fondu, examiné pour le titre, & divisé par le forgeur en trois parties égales, aussi rondes qu'il est possible de le faire sur l'enclume; chacune de ces parties va au laboratoire pour être passée à l'*argue*. L'effet de l'*argue* est de les étirer en un fil plus rond & plus menu, par le moyen d'une filiere, jusqu'à ce qu'elles soient réduites en une grosseur convenable, & telle que deux hommes puissent après cela les *dégrossir*. Voyez à l'article TIRER L'OR, ce que c'est que *dégrossir*; *Planc. du tireur d'or*, *vignette* 1, l'*argue* représentée, avec des ouvriers qui y travaillent. 1, 2, est une solive, qui soutient la partie supérieure du moulinet ou de l'arbre de l'*argue*, par le moyen d'un cercle de fer à pattes & à clavettes, 3, 4, qui est fixé sur cette solive, d'où partent deux tenons qui traversent les pattes du cercle, & qui sont traversés par les clavettes. 5 partie inférieure du moulinet, dont le tourillon se meut dans la piece de bois 6, 7, 8, 9; 8, 9; 8, 9; 8, 9 bras du moulinet auxquels sont appliqués des ouvriers. Ces ouvriers, en faisant tourner l'arbre du moulinet, forcent la corde à s'enrouler sur cet arbre; mais la corde fixée par un de ses bouts en *a*, & passant sur la poulie ou moufle *b*, ne peut s'enrouler sur l'arbre, sans entraîner sur la piece de bois *c*, *d*, du côté de l'arbre, la poulie ou moufle *b*, qui ne peut s'approcher de l'arbre ou du moulinet, sans être suivie de la tenaille *e*, *f* à laquelle elle est accrochée par l'anneau de fer *f h*, qui passe dans un des croisillons de la poulie en *h*, & dans lequel passent les branches crochues de la tenaille en *f*. La tenaille suit l'anneau: mais la tenaille tient par sa partie dentée *g* le fil d'argent *l*, qui y est d'autant plus serré, que les branches de la tenaille sont plus tirées: mais les branches de la tenaille sont d'autant plus tirées, que le fil a plus de peine à passer dans les trous de la filiere *I K* placée dans une des échancrures de la piece de bois *m n o p*, qu'on appelle la tête de l'*argue*. Telle est la machine & le jeu par lequel on fait passer successivement le fil d'argent par des trous plus petits de la filiere qu'on voit *fig.* 13. jusqu'à ce qu'il soit en état d'être *dégrossi*.

ARGUE ROYALE, L', en France, c'est un lieu ou bureau public, où les Orfevres & les Tireurs d'or, vont faire tirer & dégrossir leurs lingots d'or & d'argent. Ce bureau a été établi pour conserver les droits de marque; & c'est à même fin qu'il a été défendu aux Orfevres & Tireurs d'or, d'avoir dans leurs maisons ou boutiques, ni *argue*, ni autre machine capable de produire le même effet.

ARGUENON, *Géogr.*, petite riviere de France, en Bretagne, qui a sa source près du bourg de Jugon, & se décharge dans la mer de Bretagne, à trois lieues de Saint-Malo.

ARGUER, v. act. c'est, en terme de

Tireur d'or, passer l'or & l'argent à l'argue pour le dégrossir. *v.* ARGUE & TIREUR D'OR.

ARGUES, *Gérard des*, (N), *Hist. Litt.*, un des plus grands Géometres du siecle dernier, étoit de Lyon. On a de lui un *Traité de la perspective*, un *des sections Coniques*, la *pratique du trait*, & quelques autres ouvrages écrits avec plus d'agrément que l'on n'en trouve dans les compositions de ce genre. Il écrivit aussi en faveur de Descartes dont il étoit ami: il le servit en toute rencontre de sa plume & de son crédit.

ARGUIN, (R), *Géogr.*, isle d'Afrique, sur la côte occidentale de la Nigritie. *Long. 1. lat. 20. 20.* Cette isle, qui n'est considérable, ni par son étendue, ni par ses productions, fut découverte & conquise il y a 330 ans, par les Portugais, auxquels les Hollandois l'enleverent dans le siecle dernier. Les François la possédent aujourd'hui, & tiennent en bon état de défense le fort que les Portugais y construisirent, peu de tems après en avoir fait la conquête. (D. G.)

ARGUN, (N), *Géogr. Mod.*, riviere d'Asie, dans la Tartarie Orientale. Elle se jette dans le fleuve Amur, après avoir servi de limite réciproque, dès l'an 1728, à l'Empire de Russie & à celui de la Chine. Celui-ci a soin de renouveller chaque année les bornes plantées de son côté de l'*Argun*. (D. G.)

ARGUMENT, (R), s. m., *Log.* & *Rhétor.* Ce mot s'emploie sous deux acceptions différentes, soit en Logique, soit en Rhétorique. Il signifie premiérement ce que nous nommons *raisonnement*: ainsi on dit que le syllogisme est l'*argument* des Logiciens, & que l'enthymeme est l'*argument* des Orateurs. Il signifie en second lieu, l'*idée moyenne* dont on se sert pour prouver le rapport de deux idées que l'on ne peut pas comparer immédiatement: delà les Rhéteurs & les Logiciens donnant plus d'étendue à cette seconde signification, ont désigné par *argument* tout ce qui fournit à celui qui veut traiter un sujet, les idées de détail dont il a besoin pour développer son sujet ou son theme, pour prouver ce qu'il avance, & pour amplifier son discours.

A proprement parler, l'*argument* est le même pour le Logicien que pour l'Orateur: l'un tout comme l'autre se propose de prouver ce qu'il avance, & de convaincre ceux à qui il parle: pour cela tous les deux doivent raisonner, c'est-à-dire, prouver la convenance des idées qu'ils unissent, ou l'opposition de celles qu'ils séparent. Or toutes les idées que l'on assemble ne sont pas de nature à pouvoir être comparées l'une à l'autre immédiatement, de maniere que, par cette comparaison immédiate, on voie d'abord & sans autre secours, les rapports qui sont entr'elles: on est souvent contraint d'avoir recours à une troisieme idée qu'on nomme *idée moyenne*, qui par ses rapports connus avec celles qu'il s'agit de comparer, sert de mesure commune pour cette comparaison, & fait appercevoir entre ces idées des rapports qu'on n'auroit pas découverts sans ce secours. C'est cette idée moyenne, ce troisieme terme, qui est, à proprement parler, ce qu'on nomme l'*argument*. On peut donc définir l'*argument*, en disant qu'il est la proposition qui sert de preuve à la vérité que l'on veut établir. *v.* RAISONNEMENT, SYLLOGISME.

Par la définition que nous venons de donner de l'*argument*, on comprend que sans lui on ne sauroit raisonner, & qu'ainsi pour raisonner il faut deux choses, 1°. trouver les *argumens* ou idées moyennes; 2°. faire appercevoir par le secours de l'*argument*, le rapport des deux extrêmes; c'est là ce qui constitue le raisonnement. *v.* EXTRÊMES, PRÉMISSES, CONCLUSION. Nous traiterons de ce second objet sous ces divers mots, auxquels nous renvoyons.

On ne s'attend pas, sans doute, que nous allions nous arrêter à donner ici un détail de la doctrine scholastique sur *l'art de trouver des argumens*, il nous suffit de dire en peu de mots, que les docteurs scholastiques paroissoient avoir pour

but d'apprendre plutôt à leurs disciples l'art de discourir sans science, de faire des raisonnemens sans idées, de paroître prouver ce qu'ils ne connoissoient pas, & de faire du raisonnement un art méchanique, que de les instruire du vrai & de leur apprendre à raisonner. Pour cela ils avoient imaginé sur chaque art, chaque science, certaines divisions, certaines définitions & avoient rassemblé sur chacun de ces objets, des *axiomes* ou *canons*, qui, rangés dans un certain ordre qu'on nomme *cathégories* ou *classes d'argumens*, formoient ce qui est connu parmi eux sous le nom de *topiques*, de *lieux d'invention*, de *sources d'argumens*, ou de *lieux communs*.

Depuis qu'une Philosophie plus lumineuse, plus raisonnable, nous a appris qu'il étoit absurde de prétendre raisonner sans idées, sur des sujets inconnus, & de mettre des mots à la place des choses, l'*invention des argumens* n'a plus fait le texte des leçons de Logique & de Rhétorique: chacun a vu & a senti, qu'avant que de rien dire d'un sujet, il falloit le connoître, qu'avant que d'en rien affirmer ou nier, il falloit en avoir examiné la nature, les qualités, les facultés, l'état, les rapports & la destination, que pour tirer un *argument* ou une idée moyenne d'un sujet, il falloit connoître ce sujet, & voir clairement ses rapports avec celui en faveur duquel on emprunte cette idée moyenne. Voyez ce que nous avons dit à cet égard, en donnant les regles ou loix de l'ANALYSE.

Comme c'est l'*argument* ou l'idée moyenne, qui fait toute la force d'un raisonnement, on a donné au raisonnement lui-même le nom d'*argument*, & c'est la source d'où est tirée l'idée moyenne, la nature de cette idée, sa qualité, qui déterminent aussi la nature & la qualité de l'*argument* pris pour le raisonnement même.

Il n'est point d'objet d'idée, sur lequel nous ayons à raisonner, qui n'ait diverses relations plus ou moins éloignées, avec d'autres objets qui sont du ressort des sciences & des arts, avec certains principes vrais & connus, soit de spéculation, soit de pratique, avec des faits indubitables. Il n'en est point par conséquent, par rapport auquel un esprit éclairé ne puisse trouver diverses sortes d'*argumens*: plus nous savons de choses, plus nous avons d'idées; plus nous avons formé & vérifié de jugemens, plus aussi nous sommes en état de trouver avec facilité des *argumens* convenablement propres à prouver ce dont il est question.

De ces réflexions il suit que l'on peut envisager les *argumens* sous diverses faces & les diviser en classes différentes.

On peut les considérer 1°. par rapport aux sources dont les *argumens* sont tirés: ils seront moraux, théologiques, politiques, physiques &c., selon que les *argumens* seront tirés de la Morale, de la Théologie, de la Politique, &c.

Nous formerons une seconde classe d'*argumens*, si nous les considérons 2°. par rapport à la relation que cette idée moyenne se trouve avoir avec la question sur laquelle on raisonne. Si l'idée moyenne prouve immédiatement la vérité que l'on veut établir l'*argument est direct*: ainsi je prouve directement que *Dieu ne me punira pas, si je suis innocent*, en me servant de cette idée moyenne, *Dieu est juste. L'argument est indirect* 1°. lorsque l'idée moyenne n'a pas avec la question, un rapport immédiat; en sorte qu'elle ne prouve pas la these même dont on conteste la vérité; mais une autre proposition qui étant une fois prouvée, oblige par une conséquence nécessaire qui en découle, à reconnoître la vérité de la these en question. Ainsi en prouvant *que la circoncision n'est pas par elle-même un moyen de salut*, je prouve *que le baptême n'est pas non plus par lui-même un moyen de salut*. On nomme *argumens indirects*, 2°. ceux qui sans prouver qu'une proposition est fausse, prouvent seulement que le contraire est vrai; ou qu'une proposition est vraie, en prouvant que le contraire est faux; telle est la preuve qu'un accusé fournit de son *alibi*, c'est-à-dire, qu'il étoit autre part que dans le lieu où

le crime s'est commis: 3°. ceux par lesquels on fait voir qu'en admettant la proposition contestée comme vraie, il faudroit admettre aussi comme vraie des propositions d'une absurdité reconnue; c'est cette sorte d'*argument* que l'on nomme *ab absurdo* ou *reductio ad absurdum*, *v.* ABSURDE: 4°. ceux où l'on prouve qu'il faut admettre une proposition, en faisant voir que l'on en admet comme vraies qui sont bien moins probables: 5°. ceux dans lesquels on prend pour idée moyenne une proposition avouée par ceux à qui l'on parle, quoique peut-être elle ne soit pas vraie, ce qui les met dans la nécessité de nier ce qu'ils avouent, ou de souscrire à la these qu'ils rejettent. On nomme cet *argument*, *ex concesso*.

3°. On peut considérer les *argumens* par rapport à la qualité de l'idée moyenne: sous ce point de vue ils sont *évidens*, si l'idée moyenne est une vérité *évidente*: ils sont *certains*, si la preuve est *une vérité certaine*: ils sont *probables*, s'ils ne sont appuyés que sur une proposition *probable*: enfin ils sont douteux, lorsque l'idée moyenne n'offre qu'une *proposition douteuse*. Les *argumens évidens* se nomment & doivent seuls se nommer *démonstrations*. Il en est de deux sortes; les *argumens* ou *démonstrations à priori*, & les *argumens* ou *démonstrations à posteriori*. *v.* A PRIORI, A POSTERIORI, EVIDENT, CERTAIN, PROBABLE, DOUTEUX.

4°. Comme nous avons deux sortes de preuves d'une vérité, ou la vue intellectuelle du rapport des idées, qui est l'objet propre du raisonnement, ou le témoignage, il naît delà une nouvelle division des *argumens*; *les uns sont tirés de la raison*, *les autres sont tirés de l'autorité*: les premiers sont ceux qui sont pris de la nature des choses, de leur état, de leurs relations, de leurs circonstances; les autres sont pris du rapport plus ou moins sûr des témoins qui déposent en faveur d'une proposition.

5°. Enfin, il est une autre sorte d'*argumens* que l'on pourroit ranger dans la classe des *argumens* indirects, dont nous avons parlé plus haut, & mieux encore dans celle des *argumens* probables ou douteux, parce qu'en effet ils ne prouvent point directement la vérité; souvent même ils ne la prouvent point, mais ils sont propres à embarrasser, quelquefois aussi à persuader, en profitant du mouvement des passions auxquelles ils s'adressent, & dans les intérêts desquelles ils puisent l'idée qu'ils mettent en œuvre. Il y en a de cinq sortes:

1°. *Argumentum ad verecundiam*, c'est-à-dire, *argument tiré du respect pour les personnes* qui ont déja jugé sur la question; il consiste à nous obliger d'entrer dans le sentiment de celui qui nous parle, par la considération du savoir, du rang, de la puissance de ceux qui ont pensé & qui pensent comme lui. On nous fait entendre que ce seroit pousser bien loin l'orgueil & la présomption, que de prétendre mieux juger que ceux qu'on nous cite comme croyant ce que nous révoquons en doute; cet *argument* produit le *préjugé d'autorité*.

2°. *Argumentum ad ignorantiam*, *ou jugement tiré de notre ignorance*. On veut nous faire admettre comme vraie, une proposition, quoique les preuves dont on l'appuie ne nous paroissent pas suffisantes, parce que nous ne sommes pas en état de leur en opposer de meilleures. *Vous devez nous*, dit-on, *admettre mes preuves, ou bien donnez-en de plus fortes qui les combattent.*

3°. *Argumentum ad hominem*, *argument personnel*; c'est celui qui est tiré des principes que nous admettons, ou que l'on a droit de supposer être les nôtres, par une suite de notre profession, de notre conduite, de nos discours. „ Vous voulez que l'on lapide cette femme adultere, parce que la loi l'ordonne; consentez donc que l'on lapide aussi chacun d'entre vous qui a commis le même crime. Vous faites profession d'une religion qui admet des dogmes obscurs que vous ne comprenez pas clairement, permettez-moi d'en professer

» une qui en admet de tout semblables.

4°. *Argumentum ad affectus* ou *ad passiones*, *argument tiré de l'intérêt de mes passions*; c'est celui dans lequel, au lieu de prouver que le parti qu'on propose, est le plus vrai, le plus juste, le plus raisonnable, on se borne à me prouver qu'il est le plus agréable, le plus avantageux, pour mon repos, ma fortune, mon honneur & mes plaisirs.

5°. *Argumentum ad judicium*; *argument qui en appelle à la droite raison*; c'est celui, dans lequel on emploie des idées moyennes tirées des lumieres naturelles, communes à tous les hommes sensés. C'est le seul de tous ces *argumens* qui soit réellement convaincant & instructif, parce que c'est le seul qui prouve réellement que la these soit vraie. De ce que je n'ose contredire une personne d'ailleurs respectable, mais qui n'est pas infaillible, il ne suit pas que son opinion soit vraie. De ce que je ne puis pas opposer des preuves plus fortes à des preuves qui me paroissent insuffisantes, il ne suit pas que ce que l'on établit par celle-ci soit vrai; & que si j'étois plus éclairé je ne pusse pas prouver solidement que j'ai raison; mon ignorance n'est pas une preuve que je suis dans l'erreur. De ce que j'ai tort en quelque chose, il ne suit pas que j'aie tort en tout, & que mon adversaire ait raison. De ce que le parti qu'on me sollicite de prendre est agréable & avantageux pour mes passions, il ne suit pas qu'il soit juste & convenable. Mais de ce qu'une proposition est d'accord avec les lumieres du sens commun, il suit qu'elle est vraie, à moins que l'on ne veuille dire que nous n'avons aucune regle pour connoitre la vérité, & la distinguer de l'erreur, ou à moins que des démonstrations fassent voir que ce que je prends pour les décisions du sens commun, est faux; mais il faut pour cela des démonstrations. *v.* ÉVIDENCE, CERTITUDE, ERREUR. (G M.)

ARGUMENT, (R), s. m., *Littérature*, terme usité pour signifier le sommaire, l'abrégé d'un livre, d'une histoire, d'une piece de théatre. *v.* SOMMAIRE. L'*argument* est ainsi une indication très-breve des principaux objets renfermés dans l'ouvrage, & qui les présente dans l'ordre selon lequel ils se trouvent en effet disposés. Des *argumens* bien faits à la tête d'un discours, d'un livre ou d'un chapitre, sont d'une grande utilité pour le lecteur, qui par leur moyen retrace aisément & par ordre dans sa mémoire ce qu'il a lu en détail dans le corps du discours. Tout homme qui veut tirer parti de ses lectures, devroit toujours faire un *argument* de ce qu'il lit, quand l'auteur même n'a pas pris cette peine. Il seroit à souhaiter que tout auteur traçât toujours un *argument* de ce qu'il veut écrire, & qu'il ne le perdît jamais de vue pendant la composition : nous verrions plus de méthode dans les livres, & bien moins d'écarts inutiles ou même absolument hors de propos. Les prologues des Anciens, à la tête de leurs pieces de théatre en étoient pour l'ordinaire l'*argument*. *v.* PROLOGUE. (G. M.)

ARGUMENT, *argumentum*, (R), s. m., terme d'*Astronomie*, c'est la quantité qui regle une équation ou une inégalité quelconque; ainsi l'anomalie moyenne est l'*argument* de l'équation de l'orbite ou de l'équation du centre, parce que cette équation se regle sur l'anomalie, qu'elle en dépend, se calcule par son moyen & se distribue dans les tables astronomiques vis-à-vis les différens degrés d'anomalie.

Argument de latitude, est la distance d'une planete à son nœud, c'est-à-dire, au point où traversant l'écliptique, elle n'a aucune latitude; c'est l'arc de son orbite qu'elle a parcouru en s'élevant au dessus du plan de l'écliptique. Si le nœud est à quatre signes de longitude & que la planete en ait cinq, on dira que son *argument* de latitude est d'un signe ou de trente degrés.

L'*argument annuel*, dans les tables de Flamsteed & de Halley, est la distance du soleil à l'apogée de la lune, ou la longitude du soleil, dont on a retranché

celle de l'apogée de la lune. (D. L.)

ARGUNSK, (R), *Géogr. Mod.*, ville pallissadée de la Russie Asiatique, transportée en 1689, du bord oriental de la riviere d'Argun, où elle avoit été fondée sept ans auparavant, au bord occidental de la même riviere, & devenue dans la suite la plus reculée des places fortes, qu'aient occupé les Russiens, du côté des Tartares Mongales. C'est une ville, qui constamment pourvue d'une bonne garnison depuis 40 ans, en met la protection à profit, tant par son commerce avec les Tartares que par son travail dans les mines, qui portent son nom, & qui en sont à cinq lieues de distance. Ces mines sont les unes d'or & d'argent, & les autres de plomb. Il y a aussi des carrieres de jaspe dans son voisinage, mais celles-ci sont mêlées de tant de pierres bâtardes, qu'à peine en trouve-t-on du poids de trois livres, sans défaut. Quant à son minéral d'argent, une livre d'argent fin y donne $2\frac{1}{2}$ ducats de bel & bon or: un poids de 1040 livres de ce bon argent, ayant été transporté à Petersbourg pour le compte de la Couronne, dans les années 1740 & 1741, l'on en tira au dela de 27 livres d'or fin. L'on trouve aussi aux environs de ces mines quelques lacs d'eau salée, dont l'un entr'autres fournit à sa surface un excellent sel de cuisine. Il se présente encore dans ce territoire d'*Argunsk* d'autres objets dignes de l'attention du Physicien, tels que le grand froid qui s'y fait sentir & qui pénetre la terre de façon, qu'au milieu de l'été même, le dégel n'y parvient pas à plus de cinq pieds de profondeurs : ensuite deux tremblemens de terre, que l'on y essuie réguliérement & périodiquement au commencement & à la fin de l'hyver, mais dont les ravages ne sont jamais bien considérables: puis les maladies particulieres à ce canton plus qu'à d'autres, telles que l'épilepsie, le mal vénérien & un troisieme nommé le *wolosses*, qui, conjointément avec le second, fait craindre qu'en peu de tems ce canton ne se trouve entiérement dépeuplé. Enfin pour derniere singularité à observer dans le territoire d'*Argunsk*, l'on peut citer la fertilité de son sol, & l'intrinséque bonté de toutes ses productions: le grain y abonde & tous les herbages y sont pleins de saveur. *Long.* 136.20. *lat.* 49.30. (D. G.)

ARGURA, (N), *Géogr. Anc.*, c'est le nom d'une ville de Thessalie, sur le Pénée; & d'un lieu dans l'Eubée, où l'on croit que Mercure creva les yeux d'Argus. (D. G.)

ARGUS, (N), *Myth.*, fils de Phrixus, inspiré, dit-on, par Minerve, construisit le navire Argo, qui porta son nom, & invita Jason & les autres Princes de la Grece à aller venger la mort de son pere. *v.* PHRIXUS, ARGO.

ARGUS, (N), *Myth.*, avoit cent yeux à la tête, dit la fable; il n'y en avoit jamais que deux qui se fermassent à la fois, les autres veilloient & faisoient sentinelle. C'est à ce surveillant que Junon confia la garde d'Io: mais Mercure, ayant trouvé le moyen de l'endormir par le doux son de sa flûte, lui coupa la tête. Junon prit les yeux d'*Argus*, & les répandit sur les ailes & sur la queue du paon. Cet *Argus* fut le quatrieme Roi d'Argos, depuis Inachus, & donna son nom à cette ville. C'étoit apparemment un Prince aussi sage qu'éclairé, & voilà pourquoi on lui donne cent yeux. Peut-être avoit-on mis sous sa conduite Io, qu'il prenoit soin d'élever, & que quelque Prince, pour la ravir, fit périr *Argus*.

ARGUS, (N), *Myth.*, petit-fils de celui à qui les Poëtes ont donné tant d'yeux, succéda à Apis, Roi d'Argos, & donna son nom à la ville d'Argos & aux Argiens. La Grece ayant fait de grandes récoltes de bled sous son regne, cette abondance, à laquelle il avoit contribué par la sagesse de son gouvernement, lui mérita après sa mort des autels & des sacrifices.

ARGUS, (N), *Hist. Nat.* On a donné ce nom, 1°. à des papillons diurnes, à six pieds, qui ont sur les ailes des taches en forme d'yeux, dont le nombre

& la couleur varient selon les especes, ainsi que celle du fond : les chenilles de ces papillons sont de celles qu'on nomme *chenilles-cloportes*. Celui qui porte plus particuliérement ce nom, est d'un beau bleu : le dessous des ailes est gris-blanc, parsemé de plusieurs petits yeux noirs, bordés de blanc. On voit souvent ce petit papillon voltiger dans les prairies & sur les bruyeres. Sa chenille vit sur le *frangula*.

2°. On appelle encore *argus*, des coquillages du genre des porcelaines, dont la robe est couverte de taches rondes. *v.* PORCELAINE.

3°. On a enfin donné ce nom à un serpent très-rare de Guinée, sur lequel on voit un double rang de taches en forme d'yeux depuis la tête à la queue ; ainsi qu'à un petit lésard d'Amérique, de couleur bleue dont tout le corps est couvert de pareilles taches, excepté la tête & la queue. (D.)

ARGUS, (N), *Fleur.*, tulipe, couleur de feu, gris de lin & blanc de lait.

ARGYLE, (R), *Géogr. Mod.*, province d'Ecosse, sur la mer d'Irlande, avec titre de Duché, que porte la Maison de Campbel, & dont la capitale est Innerary. Ses côtes, & sur-tout son golfe de Lochfin, abondent en harengs ; ses pâturages nourrissent des bestiaux par multitude, & qui pour la plupart sont de couleur noire ; couleur sous laquelle se montrent aussi de loin ses rochers & ses monts. D'ailleurs on vante beaucoup la bonté des viandes d'*Argyle*, & la graisse en a ceci de particulier, qu'une fois fondue par le feu, elle devient comme de l'huile & ne se fige qu'au bout de plusieurs jours. Les habitans de cette Province ne vivent guere que du commerce de leur viande fraiche ou salée, & les fortunes ne sont évaluées entr'eux que par le nombre des bestiaux que l'on a. C'est sur ce principe, qu'en vertu d'un droit très-ancien, un Duc d'*Argyle* qui marie ses filles, leve pour les doter, une taxe sur ses vassaux, proportionnée à la quantité de bétail qu'ils ont chacun en propre. La Province d'*Argyle* envoie deux membres au Parlement de la Grande-Bretagne. (D. G.)

ARGYRA, (N), *Géogr.*, nom donné par les anciens Géographes à une contrée de l'Inde, au delà du Gange, où l'or & l'argent étoient fort communs. Les Modernes ne savent si c'est le Royaume d'Ava en particulier, ou la presqu'isle de Malaca en général. (D. G.)

ARGYRA, (N), *Géogr.* Plusieurs villes ont porté ce nom chez les Anciens ; il y en avoit une dans l'isle de Jara, & une autre dans la Taprobane, aux Indes ; une troisieme dans l'Achaye, & une quatrieme dans la Judée : mais toutes ont tellement disparu, que l'on ne sait où en placer les ruines. (D. G.)

ARGYRASPIDES, s. m. pl., *Hist. Anc.*, soldats Macédoniens, signalés par leurs victoires, & qu'Alexandre distingua en leur donnant des boucliers d'argent ; ainsi nommés du grec ἄργυρος, *argent*, & ἀσπὶς, *bouclier*. Selon Quinte-Curce, *Liv. IV. n. 13 & 27.* les *Argyraspides* faisoient le second corps de l'armée d'Alexandre, la phalange Macédonienne étant le premier. Autant qu'on peut conjecturer des paroles de cet Historien, les *Argyraspides* n'auroient été que des troupes légeres. Mais il est difficile de concilier ce sentiment avec ce que rapporte Justin, *Liv. XII. Chap. VII.* qu'Alexandre, ayant pénétré dans les Indes, & poussé ses conquêtes jusqu'à l'Océan, voulut pour monument de sa gloire, que les armures de ses soldats & les housses de leurs chevaux, fussent garnies de lames ou de plaques d'argent, & que delà elles fussent appellées *argyraspides* ; ce qui semble insinuer que toutes les troupes d'Alexandre auroient porté ce nom. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la mort d'Alexandre, ses Capitaines qui partagerent entr'eux ses conquêtes, tâcherent à l'envi d'engager dans leur parti les *Argyraspides* qui les méprisant ou les trahissant tour-à-tour, faisoient passer la victoire du côté du Prince auquel ils s'attachoient. Ce fait seul

prouve que les *Argyraspides* étoient l'élite de l'armée d'Alexandre.

ARGYRE, *Isaac*, (N), *Hist. Litt.*, Moine Grec du XIV[e] siecle, habile dans les Mathématiques, est Auteur d'excellens Ouvrages de Géographie, de Chronologie & de quelques autres Traités.

ARGYRÈTE, ARGYROLITHE, ARGYROMELANOS, (N), *Hist. Nat. Minéral.* Ces noms qui n'ont pas un usage bien fixe, désignent une pierre qui a l'œil argenté, & peuvent convenir au mica blanc. *v.* MICA. (D.)

ARGYROCOME, adj. m., est le nom que certains Auteurs donnent à une comete de couleur argentine, qui differe très-peu de l'héliocomete, sinon qu'elle est d'une couleur plus brillante, & qu'elle jette assez d'éclat pour éblouir les yeux de ceux qui la regardent. Ce mot est formé du grec ἄργυρος, *argent*, & du mot latin *coma*, chevelure. *v.* HÉLIOCOMETE.

ARGYRODAMAS, (N), *Minéral.*, c'est le sélénite rhomboïdal de divers naturalistes & le *rhombites* d'Agricola : ce nom convient sur-tout à celui qui est argenté. D'autres ont donné ce nom au crystal d'Islande & au verre de Moscovie. Il est apparent que cette pierre est la même que l'*androdamas* des Anciens. *v.* SPATH. (D.)

ARGYROPÉE, f. f., terme d'*Alchymie*, dérivé des mots grecs ἄργυρος, *argent*, & ποιέω, *je fais*. Ainsi l'*argyropée* est l'art de faire de l'argent avec un métal d'un prix inférieur. *v.* ALCHYMIE & ARGENT. L'objet de l'*argyropée* & de la chrysopée est de faire de l'or & de l'argent. *v.* TRANSMUTATION, PIERRE PHILOSOPHALE.

ARGYROPILE, *Jean*, (N), *Hist. Litt.*, Grec de Constantinople, qui fut bien accueilli à Florence par Côme de Médicis. Ce Prince, l'ami des Lettres, donna une chaire de Grec à *Argyropile*, & lui confia l'éducation de son fils Pierre, & de son petit-fils Laurent. *Argyropile*, pour témoigner sa reconnoissance à son bienfaiteur, lui dédia une traduction latine de la morale & de la physique d'Aristote, & il fut assez heureux pour que Théodore de Gaza son ami, qui en avoit fait une bien meilleure, la lui sacrifiât. La peste l'obligea de quitter la Toscane : il alla à Rome, où il fit des leçons de philosophie sur le texte grec d'Aristote. Il mourut âgé de plus de 70 ans, d'une fievre qu'il avoit eue pour avoir trop mangé de melon. Il a fait encore *Consolatio ad Imperatorem Constantinopolitanum*, *monodia de regno*; des paralleles entre les Princes anciens & modernes, &c.

ARGYRUNTUM *ou* ARGYRUTUM, *Géogr. Anc. & Mod.*, ville de Dalmatie, que quelques Géographes disent être le Novigrad d'aujourd'hui, & d'autres notre Obrovazza, qui n'est pas loin de Novigrad.

ARHON, (N), *Géogr. Mod.*, grande montagne d'Afrique, dans le Royaume de Fez en Barbarie, proche d'Esagen. Sa direction va d'Orient en Occident; & son étendue en tout sens est considérable, s'il est vrai, comme on le dit, que le gouvernement de Maroc, auquel celui de Fez appartient aujourd'hui, peut y lever jusques à dix mille soldats. L'on ne désigne pas par leurs noms les habitations dont cette montagne est couverte; & le silence que l'on garde à cet égard, pourroit faire conjecturer, que peuplées peut-être d'Arabes, ces habitations ne sont que des tentes; mais s'il est vrai, comme on le dit encore, que la soldatesque d'*Arhon* soit toute d'infanterie, sans aucun mêlange de cavalerie, alors on aura quelque peine d'y reconnoitre la nation Arabe, & l'on ne saura toujours point quel est l'origine de ces montagnards, qui passent d'ailleurs pour fort laborieux & pour aimer le vin. Leur territoire passe aussi pour très-fertile en orge, le seul grain dont ils mangent, & pour très-favorable aux abeilles. Ils ont avec cela des huiles & du savon liquide, au moyen desquels ils paient leurs impôts, & de l'excédent desquels ils font commerce. (D.G.)

ARHUS *ou* AARHUUS, (R), *Géogr. Mod.*, *Remorum Domus*, ville épiscopale de

de Danemarck, au Nord-Jutland, sur un terrein plat, que traverse un large canal, creusé entre la mer de Cattegat & l'un des lacs du pays, lequel canal partage aussi cette ville inégalement en deux. *Arhus* fut fondée dans l'onzieme siecle, pour l'amour de son port, qui, sans être toujours d'une profondeur suffisante pour les grands vaisseaux, est d'une sûreté & d'une commodité constamment suffisantes, pour les médiocres & pour les petits. Il est vis-à-vis de Kallungbourg en Seeland, d'où l'on s'y rend pour l'ordinaire en douze heures. La ville d'*Arhus* occupe beaucoup de terrein: elle a six portes, mais elle est sans fortifications. Elle a deux grandes places de marchés publics, un Palais épiscopal, trois églises, dont la Cathédrale est remarquable par les dimensions de son édifice, comme par les monumens qu'elle renferme; une Ecole gratuite divisée en six classes, & un Hôpital très-bien renté. Cette ville enfin, est fort peuplée, & fait un commerce des plus étendus. Elle est la capitale d'un grand Diocese qui porte son nom & dont tout le sol est admirablement fertile en grains. L'on compte dix villes dans ce Diocese, sept Bailliages, qui comprennent chacun nombre de paroisses & de villages, & environ septante Seigneuries particulieres ou terres appartenantes à de Gentils-hommes. Olaus Worms, Professeur en Médecine dans l'Université de Coppenhague, étoit d'*Arhus*. (D. G.)

ARIA, (N), *Géogr.* Dans les pays où les Grecs sont parvenus, ce nom, tiré du mot *aréios*, qui dans leur langue signifie *consacré au dieu Mars*, a été donné à plus d'un endroit: c'est ainsi qu'une isle du Pont-Euxin, vers les côtes de Trébisonde, & une chaine de montagnes de l'Asie mineure, l'ont porté; mais ce n'est pas ainsi que le porte dans les tems modernes une ville du Royaume d'Arima au Japon, laquelle baignée du sang de nombres de martyrs chrétiens, ne paroit pas plus avoir reçu son nom *Aria* des anciens Grecs, qu'elle n'en exerce la tolérance. (D. G.)

ARIA, (N), *Géogr.*, contrée de l'ancienne Asie, à l'Orient de la Perse, & au Nord-Ouest de l'Inde. Il y avoit un lac, un fleuve & une ville de même nom; mais l'obscurité ou les contrariétés, avec lesquelles les Géographes & les Historiens en parlent, nous laissent dans une incertitude absolue sur la position de ce lac, de cette ville & de cette contrée, & sur le cours de ce fleuve. (D.G.)

ARIA, *Hist. Nat.* v. ALOUCHE.

ARIACE, (N), *Géogr. Anc.*, peuple de l'ancienne Scythie, vers les bords orientaux de la mer Caspienne. (D.G.)

ARIACES SADINORUM, (N), *Géog. Anc.*, peuples d'Asie, dans l'Inde, au-deça du Gange. L'on auroit, sans doute, autre chose qu'une simple indication à donner sur leur compte, si les vertus ou la célébrité les avoient rendus mémorables; réflexion, à dire le vrai, qui sera sans doute aussi faite par nos descendans sur le nom de bien des nations modernes, qui n'auront peut-être pas grand mérite non plus à transmettre à la postérité.

ARIADAN ou ARIDAN, (N), *Géogr. Mod.*, lieu de l'Arabie Heureuse, dans le Tahama, sur la mer rouge: quelques voyageurs en font une ville & d'autres prétendent que ce n'est qu'un village habité par des paysans, & dépendant de la Mecque. (D. G.)

ARIADNE ou ARIANE, (N), *Myth.*, fille de Minos, charmée de la bonne mine de Thésée, qui étoit venu pour combattre le Minotaure, lui donna un peloton de fil dont il se servit heureusement pour sortir du labyrinthe, après la défaite du Minotaure; c'est-à-dire, qu'*Ariadne* apprit à son amant les moyens de vaincre Taurus; & par le peloton il faut entendre le plan du labyrinthe qu'*Ariadne* avoit reçu de l'architecte même, & dont Thésée se servit pour en sortir. Thésée, en quittant la Créte, emmena avec lui la belle *Ariadne*; mais il l'abandonna dans l'isle de Naxe. Bacchus qui vint peu après dans cette isle, consola

la Princesse de l'infidélité de son amant, & en l'épousant lui fit présent d'une belle couronne d'or, chef-d'œuvre de Vulcain, laquelle fut dans la suite métamorphosée en astre. Plutarque dit qu'*Ariadne* fut enlevée à Thésée dans l'isle de Naxe par un prêtre de Bacchus, ce qui est plus vraisemblable que l'ingratitude de Thésée. Homere dit, que ce fut Diane qui retint *Ariadne* à la priere de Bacchus, voulant marquer par-là que la Princesse y étoit morte subitement, ou par quelqu'accident. Hygin dit, que c'est Thésée qui donna la belle couronne à *Ariadne*, & ajoûte que c'est à la lueur des diamans qui la composoient, que Thésée sortit du labyrinthe. Thomas Corneille a donné une Tragédie d'*Ariadne*, abandonnée par Thésée. Elle fournit aussi le sujet de trois Opéra, l'un de Perrin, donné en 1651; le second du Sieur de S. Jean, dont le titre est *Ariadne & Bacchus*, en 1655; le dernier est de Messieurs la Grange & Roy, donné en 1717. *v.* THESÉE, TAURUS, MINOTAURE.

ARIADNE, *Astronom. v.* COURONNE *boréale.*

ARIADNÉES, *Myth.*, fêtes instituées en l'honneur d'Ariadne, fille de Minos.

ARIAGA, *Roderic*, (N), *Hist. Litt.*, Jésuite Espagnol, qui après avoir professé la Philosophie & la Théologie à Valladolid & à Salamanque, passa en Boheme en 1624, où il régenta la Théologie & fut fait Chancelier de l'Université d'Espagne. Il y mourut en 1667. Il est Auteur de plusieurs Ouvrages, dont les principaux sont, *un Cours de Philosophie, in-fol.*, dans lequel il s'éloigne des opinions reçues, & justifie les nouvelles découvertes en matiere de Philosophie; *un Cours de Théologie*, 8 vol. *in-fol.* &c.

Un autre Jésuite du même nom, qui périt en 1622, en repassant du Pérou en Europe, avoit composé un *Traité sur la maniere de travailler à la Conversion des Indiens*, imprimé à Lima en 1621, in-4°.

Un Dominicain, aussi du même nom d'*Ariaga*, fit imprimer à Madrid 2 vol. *in-fol. d'Eloges de la vie & de la doctrine de S. Thomas d'Aquin.*

ARIALBINUM, (N), *Géogr. Anc.*, lieu mentionné dans l'Itineraire d'Antonin, comme situé sur le Rhin, ou à peu de distance de ses bords, vers le pays des Helvétiens. Quelques Savans veulent que ce soit la ville de Bale; d'autres celle de Mulhausen; d'autres le village de Binningen, &c. (D. G.)

ARIALDUNUM, (N), *Géogr. Anc.*, ville d'Espagne dans la jurisdiction de Cordoue, on croit que c'étoit la patrie du Grammairien Festus. (D. G.)

ARIANES, (N), *Géog. Mod.*, peuples de l'Amérique méridionale en Terre-ferme, vers les bouches de la riviere des Amazones. (D. G.)

ARIANISME, (R), s. m. *Hist. Eccl.*, *arianismus*, hérésie d'un Ordre d'Antitrinitaire, connus sous le nom d'Ariens. *v.* ANTITRINITAIRES. Elle doit son origine à *Arius* leur chef, Prêtre de l'Eglise de Baucale dans la ville d'Alexandrie qui vivoit au commencement du IVe siecle. Alexandre son Evêque ayant défendu dans ses Sermons l'unité indivisible de l'essence divine, il l'accusa publiquement d'avoir adopté les erreurs de Sabellius, *v.* SABELLIANISME, & prit occasion de là de répandre des opinions diamétralement opposées. Il soutenoit en général que les trois personnes de la très-sainte Trinité n'étoient point consubstantielles, *v.* CONSUBTANTIEL, ni coégales en nature & en dignité.

Il convenoit que le Fils étoit le Verbe ou la Parole, mais il nioit que le Verbe fût égal au Pere, de même essence, & coéternel avec lui. Il prétendoit que ce Verbe avoit été créé du néant, ἐκ μὴ ὄντων, & qu'il n'avoit qu'une simple priorité d'existence sur les autres créatures. Dieu, suivant lui, n'avoit pas toujours été Pere : un tems fut où il étoit simplement Dieu sans être encore Pere : le Fils n'avoit pas été de tout tems, & la Parole ne commença d'être, que lorsqu'elle fut créée du néant.

Il reconnoissoit que cette Parole étoit

la premiere & la plus excellente de toutes les créatures; mais il nioit qu'elle fût appellée Dieu autrement que par l'effet d'une grace particuliere de Dieu, qui avoit bien voulu lui communiquer ce nom.

Il avançoit encore que cette Parole en s'incarnant en Jesus-Christ, avoit tenu lieu en lui d'ame humaine; qu'elle y avoit opéré tout ce que l'ame fait en nous, & qu'elle-même avoit souffert; en quoi il s'accordoit avec les Appollinaristes. *v.* APPOLLINARISTES.

Il ajoûtoit que le Saint-Esprit nonseulement n'étoit pas Dieu, mais qu'il avoit été créé par le Fils; qu'il étoit ainsi créature de la créature, & par-là même très-inférieur en nature & en dignité au Pere & au Fils. Cette derniere opinion fit donner à Arius & à ses sectateurs le nom de *Pneumatomaques*, auquel on substitua dans la suite celui de *Macédoniens*. *v.* PNEUMATOMAQUES, MACÉDONIENS.

Il eut d'abord un grand nombre de sectateurs en Egypte & dans les provinces voisines. Alexandre zélé pour la foi orthodoxe, après avoir fait venir chez lui Arius, voulut le ramener par la douceur: cette voie étant inutile, il employa celle des conférences amiables en présence de son Clergé. Mais Arius persista avec obstination dans ses sentimens, & Alexandre crut devoir l'excommunier dans un Synode tenu à Alexandrie l'an 319. Cette même sentence fut réitérée avec anathème dans un Synode plus nombreux encore, tenu dans la même ville l'année suivante, où Arius comparut en personne & fut interrogé sur sa foi. Il se retira ensuite dans la Palestine où il surprit plusieurs Evêques, & se fit beaucoup de sectateurs par ses écrits.

Le feu allumé par Arius ne faisant qu'augmenter à Alexandrie, Constantin pour en arrêter les progrès, envoya l'an 324 le célebre Osius Evêque de Cordoue, qui y tint un nouveau Concile où l'hérésie fut encore anathématisée; mais point étouffée, ni même réprimée. L'Empereur ne vit aucun remede à un si grand mal que la convocation d'un Concile œcuménique qui fut rassemblé à Nicée, ville de Bithynie l'an 325, & où il assista en personne. *v.* CONCILE.

Il se trouva dans ce Concile plusieurs Evêques du parti d'Arius dont les principaux étoient Théognis de Nicée & Eusebe de Nicomédie. Dix-sept d'entr'eux se déclarerent plus ouvertement que les autres, par le refus qu'ils firent conjointement avec Arius, de souscrire à la formule ou confession de foi qui fut dressée dans ce Concile, & qui passa en décret solemnel d'un consentement unanime. Par cette formule Jesus-Christ fut déclaré, vrai fils de Dieu, non par institution, mais par nature, incréé, mais engendré de toute éternité de la substance du Pere, consubstantiel avec lui, ὁμοούσιος, coégal, coéternel, vrai Dieu comme lui, *verus Deus ex vero Deo*. *v.* SYMBOLE *de Nicée*.

Constantin ayant reçu cette formule du Concile, déclara qu'il banniroit tous ceux qui refuseroient de s'y soumettre. La crainte de l'exil fit impression sur les Ariens, & les engagea à y souscrire. Eusebe & Théognis cependant furent bannis, & Arius relégué dans l'Illyrie. Les deux premiers furent rappellés trois ans après, mais Arius ne le fut qu'au bout de cinq ans, & à la faveur d'une confession de foi artificieuse qu'il publia.

Tout cela n'empêcha point Arius de répandre le venin de ses opinions, ni la secte de s'étendre de tous côtés, & de faire les progrès les plus rapides en Orient. Athanase successeur d'Alexandre fit de vains efforts pour s'opposer à ce torrent; il fut lui-même la victime de son zele.

Les Ariens s'étant concilié la faveur de la Cour, principalement celle de Constantia femme de Licinius & sœur de Constantin, auprès de laquelle Eusebe étoit tout puissant, vinrent à bout de déposséder cet Evêque de son siege, & le faire exiler. Arius étant mort l'an 336, Constantin II. les rappella; mais les *Ariens* obtinrent encore un nouvel exil. Son rétablissement dans le Concile de

Sardique tenu l'an 347, sous les Empereurs Constant & Constance, fut suivi immédiatement après de sa destitution, dans le Concile que les Ariens ou ceux du parti d'Eusebe tinrent à Phillippolis, & l'an 353 Athanase fut encore anathématisé dans le Concile d'Arles. *v.* ATHANASE.

On peut se figurer parlà quel étoit le pouvoir des Ariens en Orient, & leur crédit à la Cour, puisqu'ils purent mépriser ainsi impunément les Canons du Concile de Nicée, l'excommunication lancée contr'eux, & exercer des persécutions très-cruelles contre Athanase, & ceux du parti orthodoxe, pendant tout le tems qui s'écoula depuis le regne de Constantin jusques à celui de Théodose le Grand. Ce fut sans doute le ton insultant dont les Ariens, fiers de leur nombre & de leur crédit, parloient aux orthodoxes, qui fit dire à Grégoire de Nazianze, au commencement de son 25e discours contre les Ariens: *Où sont ceux qui nous reprochent notre pauvreté; qui prétendent que la multitude du peuple fait l'Eglise, qui méprisent le petit troupeau?*

Ceux d'Occident excités par la protection de l'Empereur Constance & séduits par les propositions artificieuses des deux Evêques *Ariens*, Valens & Ursace, qui leur firent entendre que pour rendre la paix à l'Eglise, il n'étoit question que de sacrifier quelques termes de nouvelle invention, inconnus à l'Ecriture sainte, obscurs & inintelligibles au peuple, comme ceux de οὐσία, ὁμοούσιος, ὑπόστασις; ceux d'Occident, dis-je, se laisserent gagner, & eurent la foiblesse de souscrire à une formule Arienne, dressée après le Concile de Rimini tenu l'an 359, tandis que les Ariens assemblés à Seleucie s'occupoient du même objet. Par cette supercherie *le monde*, dit Jérôme, *fut étonné de se trouver tout-à-coup Arien.*

Mais il faut observer que depuis le Concile général de Nicée où Arius fut condamné, les Ariens s'étoient divisés en plusieurs factions. Les uns suivant en tout la doctrine d'Arius, soutenoient que le Fils étoit *dissemblable* au Pere *à tous égards* ἑτεροούσιον, ἀνόμοιον, d'où vient qu'ils furent appellés *Ariens* proprement dits, *Ariens purs*, *Anoméens*, *Eterousiens*, *Exoucontiens*: on les nomma encore *Eudoxiens*, d'Eudoxe Patriarche d'Antioche, *Ursaciens* d'Ursace Evêque de Tyr, selon quelques-uns, & de Sigeduri, selon d'autres; *Aëtiens* & *Eunomiens* d'Aetius Diacre de l'Eglise d'Antioche & d'Eunomius son disciple. Voyez tous ces noms, ANOMÉENS, &c.

D'autres plus modérés reconnoissoient que le Fils étoit semblable au Pere par la grace de la participation; & on les appella *semi-Ariens*. Ils eurent pour chefs de leur secte Basile d'Ancyre, Eustathius de Sebaste, & George de Laodicée. Ennemis du dogme de la *consubstantialité*, & du terme de ὁμοούσιος, consacré par les orthodoxes pour l'exprimer, ils imaginerent & substituerent le terme de ὁμοιούσιος *semblable en substance*.

Des troisiemes cherchant à tenir le milieu entre les Ariens purs & les semi-Ariens, avouerent que le Fils étoit ὅμοιον, c'est-à-dire, ressemblant au Pere comme étant son image, & ayant une volonté en tout conforme à la sienne, mais ils nioient qu'il fût ὁμοούσιος consubstantiel. Ils eurent pour chef Acacius. *v.* ACACIENS.

Dans le Concile d'Antioche tenu l'an 341, en présence de l'Empereur Constance, ils dresserent trois formulaires différens, où en condamnant Arius à plusieurs égards, ils combattoient formellement la confession de foi du Concile de Nicée. Ils dresserent encore deux nouveaux formulaires dans leurs deux conciliabules de Sirmich tenus l'an 357 & 358. Dans le Concile d'Ancyre tenu cette même année, les semi-Ariens supprimerent la seconde formule de Sirmich, & condamnerent les Anoméens; ce qu'ils firent encore l'an 359 dans le Concile de Seleucie, ou Acacius fut condamné & déposé. *v.* ACACIENS.

Ce fut sous Théodose que l'*Arianisme* fut entiérement abattu, ensorte qu'à la fin du IVe siecle, les *Ariens* par les loix des Empereurs, n'eurent plus ni Eglises

ni Evèques dans toute l'étendue de l'Empire Romain. Les Vandales porterent cette héréfie en Afrique, & les Vifigots en Efpagne. Elle s'y maintint fous la protection des Rois, qui l'avoient embraffée, jufques environ l'an 660 ou ceux-ci l'abjurerent.

Erafme fut auffi accufé par fes ennemis, d'avoir femé dans fes commentaires fur le N. Teftament, des glofes & des principes favorables à l'héréfie Arienne. La feule réponfe qu'il fit à ces imputations, c'eft qu'il n'y avoit point d'héréfie fi parfaitement détruite que l'*Arianifme*.

Quelques auteurs ont mis Servet au nombre des Ariens modernes. Ils fe font trompés auffi groffiérement que ceux qui l'ont fait paffer pour Photinien ou chef de l'héréfie Socinienne. Servet fut Sabellien, *v.* SABELLIENS, SERVETISTES, & il n'eut rien de commun avec les Ariens & les Sociniens, fi ce n'eft qu'il nioit comme eux la diftinction réelle d'une, de deux & de trois perfonnes, & l'incarnation de la feconde dans la perfonne de Jefus-Chrift ; ce qui l'obligeoit à fe fervir des mèmes paffages de l'Ecriture & des mèmes raifonnemens que les autres Antitrinitaires. C'eft Valentin Gentil Napolitain qui le premier a fait quelque bruit parmi les Ariens qui parurent au XVI[e] fiecle. Il foutenoit que les trois perfonnes étoient trois Efprits diftincts en nature, & inégaux en perfection & en dignité. Il avoit répandu ces principes à Geneve, mais le fupplice de Servet lui fit chanter palinodie. Il crut trouver plus de liberté à Berne ; mais fes infolences, fes excès & fes blafphemes le conduifirent l'an 1566 à une fin auffi tragique que celle de Servet. Il eut pour difciples & fectateurs Matthieu Gribaldi Jurifconfulte de Padoue, Jean-Paul Alciati, noble Piémontois, Sylveftre Telli, Paruta, Bernard Ochin de Sienne, François Lifmanin, Grec; Pierre Gonez, Grégoire Pauli, Staniflas Lutomirchi, & d'autres qui après avoir fuivi les principes de Gentil, fe déclarerent dans la fuite pour Socin.

On a compté Grotius parmi les Ariens modernes, mais injuftement. *v.* GROTIUS.

L'*Arianifme* étant une héréfie antitrinitaire, n'eft toléré dans aucun pays ni réformé ni catholique. Il eft permis de le profeffer en Turquie, parce qu'on n'y croit pas à la Divinité de J. C.

Au refte fi nulle héréfie ne s'enveloppe & ne fe défend avec plus de fubtilité, on peut dire qu'aucune n'a été ni mieux démèlée, ni combattue avec plus d'avantage par les Théologiens tant Catholiques que Proteftans: on en trouvera la réfutation dans les articles, TRINITÉ, PERE, FILS, DIVINITÉ DU FILS, S. ESPRIT, DIVINITÉ DU S. ESPRIT. Voyez Tillemont, *hift. de l'Arianifme*, Dupin *bibliotheque des auteurs Ecclés.* Moshemi *hiftor. Ecclés.* (C. C.)

ARIANO, *Géog.*, ville d'Italie au Royaume de Naples dans la principauté ultérieure. *Long.* 32. 49. *lat.* 41. 8.

ARIANO, *Géog.*, bourg d'Italie dans le Ferrarois fur un bras du Pô. Il donne fon nom à une petite contrée. *Long.* 29. 38. *lat.* 45.

ARIAS MONTANUS, *Benoit*, (N), *Hift. Litt.*, fameux Théologien Efpagnol né de parens nobles, mais pauvres, fit de très-grands progrès dans la Théologie, & dans les langues orientales, & ayant voyagé dans prefque toute l'Europe, il fe rendit familieres les langues vivantes. Devenu Prètre il fuivit l'Evèque de Ségovie au Concile de Trente, où il acquit beaucoup de réputation. A fon retour Philippe II. le chargea de l'édition d'une nouvelle Polyglotte qu'il exécuta avec fuccès. Le Prince pour récompenfe lui ayant offert un Evèché, il le refufa & fe contenta modeftement de quelques bénéfices moindres. Il mourut à Seville en 1598 âgé de 71 ans. Nous avons de lui neuf livres des antiquités Judaïques, où l'on trouve un fond étonnant d'érudition, des Commentaires fur l'écriture, &c.

ARIAS, *François*, (N), *Hift. Litt.*, né à Séville, entra chez les Jéfuites où il fe diftingua par une humilité profonde,

& par un zele ardent pour la conversion des ames. Il mourut en 1605 âgé de 72 ans ; il a laissé plusieurs ouvrages de piété qui ont été traduits en diverses langues.

ARICA, (R), *Géog.*, port & ville de l'Amérique méridionale. *Long.* 317. 15. *lat. mérid.* 18. 26. Dès le commencement de la domination Espagnole au Pérou, *Arica* située sur la mer du Sud, au bout d'un vallon de peu de largeur, & de quatre à cinq lieues de longueur, devint un des grands gouvernemens du pays : ce fut l'entrepôt des mines du Potosi destinées pour Lima ; l'argent y arrivoit par terre, & en partoit par mer, de façon que la position respective de ces divers lieux en rendoit les voyages également courts & commodes. Mais ce bonheur particulier d'*Arica*, ne devoit pas durer. En l'an 1579. le fameux Drake, faisant le tour du monde, au nom de la Reine Elizabeth d'Angleterre, entra sans peine dans le Port d'*Arica*, & le trouvant plein de trésors assez mal gardés, y prit ce que tout autre homme de mer auroit pris à sa place. C'en fut assez pour décourager les Espagnols de l'entrepôt, & pour leur faire abandonner la voie de transporter par mer à Lima, les richesses de Potosi. Ainsi privée d'un avantage, qui lui avoit donné quelque célébrité, la ville d'*Arica* dès-lors ne fit plus que languir, & enfin sa destruction totale arriva, par un tremblement de terre, qui la renversa de fond en comble en 1605. Un village, dont les maisons ne sont bâties que de cannes, & couvertes de nattes en a pris la place aujourd'hui. On dit qu'il ne pleut jamais dans le vallon d'*Arica*, que les ruisseaux y sont rares, & que le terroir en est cependant d'une fécondité surprenante. L'on dit que sans autre engrais que la fiente d'oiseaux que l'on y ramasse avec grand soin, le bled, le mays, la luzerne, & sur-tout le piment, sorte d'épicerie que les Espagnols aiment beaucoup, y sont cultivés avec un succès prodigieux. (D. G.)

ARICA, (N), *Géog.*, nom Latin de la petite isle d'Alderney ou Aurigny, dans le canal de S. George, possédée par les Anglois au voisinage de Jersey & de Guernesey. (D. G.)

ARICARETS, (N), *Géog. Mod.*, nation de l'Amérique méridionale dans la Guiane, sur les bords d'un fleuve nommé Aricari. Elle est, quoique peu nombreuse, divisée en orientale & en occidentale, commerçant d'une part avec les François de la Cayenne, & de l'autre avec les Pourtugais du Fort Strerro. (D. G.)

ARICIE, (N), *Géog. Anc.*, ville d'Italie dans le Latium, au pied du mont Albano. Sa fondation avoit, dit-on, devancé celle de Rome, & ses loix municipales la rendoient respectable par leur sagesse. Il est assez vraisemblable, que la réputation avantageuse dont elle jouissoit à ce dernier égard, donna lieu au titre de *bois sacré* que portoit une forêt de son voisinage, dans laquelle on vint en effet à bâtir un Temple à Diane, & à placer la demeure de la nymphe Egérie, consultée & citée par l'habile Roi Numa. Cette ville n'est aujourd'hui qu'un bourg médiocre, avec un château, dans l'Etat de l'Eglise. On le nomme *Larriccia*. (D. G.)

ARICIE, (N), *Hist. Poët.*, Princesse du sang Royal d'Athenes, & reste malheureux de la famille des Pallantides, sur qui Thesée usurpa le Royaume. Virgile dit, qu'Hyppolite l'épousa & en eut un fils, après qu'Esculape l'eût ressuscité. Elle donna son nom à la ville décrite à l'article précédent, & à une forêt voisine, dans laquelle Diane cacha, dit-on, Hyppolite, après sa résurrection. En reconnoissance d'un tel bienfait, il lui éleva un Temple, & y établit un prêtre, & une fête en son honneur. Le prêtre étoit un esclave fugitif, qui devoit avoir tué de sa main son prédécesseur, & qui avoit toujours en main une épée nue, pour prévenir celui qui auroit voulu lui succéder à la même condition. La fête qui se célébroit aux Ides d'Août, consistoit à s'abstenir ce jour-là de la

chasse, à couronner les bons chiens de chasse, & à allumer des flambeaux.

ARICINA, (R), adj. f., *Myth.*, surnom de la Diane qu'on honoroit dans la forêt d'Aricie. *v.* Aricie.

ARICONIUM, (N), *Géogr. Anc.*, ville ou bourg de la Grande-Bretagne, fameux autrefois par les belles chasses qui se faisoient dans ses environs. L'on croit que c'est aujourd'hui Canchester dans la Province d'Hereford, l'une des plus fertiles, quoiqu'en même tems l'une des moins unies à sa surface, de toute l'Angleterre. (D. G.)

ARICOURI, (R), *Géog.*, peuple de l'Amérique méridionale dans la Guiane, vers la riviere des Amazones. De Laet dit que les *Aricouris* ne donnent presqu'aucun signe de religion; qu'ils respectent le Soleil & la Lune, sans pourtant les adorer; qu'ils paroissent croire à l'immortalité de l'ame, en ce qu'ils assignent le Ciel pour demeure après la mort, à ceux qui ont bien vécu: que cependant ils sont timides, soupçonneux, & âpres à la vengeance: qu'ils recourent volontiers aux dévins, lesquels sous le nom de *Pecaïos*, se disent inspirés par le démon *Watipa*, & les instruisent tant des choses futures, que de celles qui se passent dans les pays éloignés: que ce sont d'ailleurs gens de moyenne taille, dont les yeux & les cheveux sont noirs, dont les femmes accouchent sans beaucoup de souffrances, & dont la nudité n'est couverte pour l'ordinaire, que d'une sorte de teinture gommée, diversement employée par l'un & par l'autre sexe. Les hommes s'en frottent épaissement le corps, pour se préserver de l'ardeur du soleil; & les femmes s'en peignent légérement le leur, pour y ménager à leur mode, la représentation de plusieurs figures. (D. G.)

ARIDED, (N), *Astron.*, nom Arabe de l'étoile qui est à la queue du cygne, & qui est la principale de cette constellation, on l'appelle aussi *Deneb adigege*, & *Uropygium.* (D. L.)

ARIEGE, l', *Géog.*, riviere de France qui a sa source dans les Pyrénées, passe à Foix & à Pamiers, & se jette dans la Garonne. Elle roule avec son sable des paillettes d'or.

ARIENATES, (N), *Géog. Anc.*, peuples d'Italie, dans la sixieme région où étoit entr'autres l'Ombrie moderne (D.G.)

ARIENS, f. m. pl. *v.* Arianisme.

Ariens, f. m. pl., *Hist.* & *Géogr.*, peuples d'Allemagne, dont Tacite fait mention, & que quelques-uns prennent pour les habitans de l'isle d'Arren ou d'Arrée.

ARJEPLOG, (N), *Géog. Mod.*, Paroisse de la Lapponie Pitea, soumise à la Suede. Elle touche au grand lac Hornawam, & elle comprend cinq villages. La Couronne y a établi en 1743, une école pour six Lappons à la fois. (D. G.)

ARIES, (R), *Astron.* On appelle souvent *Aries* même en françois, le signe du belier, & *premier point d'Aries* le point équinoxial d'où l'on compte les longitudes des astres. (D. L.)

ARIETTE, f. f., *Musiq.*, diminutif venu de l'Italien, signifie *un petit air*: mais le sens de ce mot est changé en France; & l'on entend aujourd'hui par-là, un grand morceau de musique d'un mouvement pour l'ordinaire assez gai & marqué, qui se chante avec des accompagnemens de symphonie: les *ariettes* sont communément en rondeau. *v.* Air.

ARIGNANO, *Géog. Anc.* & *Mod.*, ville autrefois, maintenant village d'Italie, dans la Toscane, sur la riviere d'Arno, au territoire de Florence.

ARIGOT, (N), *Milit.* On dit maintenant par corruption *Larigot*; c'est une espece de fifre, mis au nombre des instrumens, servant à la marche guerriere.

ARILLE *ou* ARILLUS, (N), *Bot.*, signifie l'enveloppe extérieure des semences, dont il est facile de la séparer quand elles sont vertes.

ARIM, (N), *Géog.*, ville d'Asie dans les Indes, supposée par les Géographes orientaux, à une égale distance des colonnes d'Hercules au couchant, & de celles d'Alexandre au Levant, & en-

ployées par eux en conséquence, à faire le compte des longitudes. (D. G.)

ARIMA, *le détroit d'*, *Géog.*, il est dans l'Océan oriental, entre la petite isle de Nangayauma & celle de Ximo : il est ainsi nommé d'*Arima*, ville qui n'en est pas éloignée.

ARIMA, *Géog. Mod.*, ville & Royaume du Japon, dans l'isle de Ximo.

ARIMA, (N), *Géog. Anc.*, mont de l'Asie Mineure, placé par quelques-uns en Cilicie, & par d'autres en Lydie. La fable, plus positive à son égard que la géographie, en fait la masse énorme, sous le poids de laquelle Jupiter condamna le géant Typhon à demeurer éternellement couché. (D. G.)

ARIMA PYSHECUSÆ, (N), *Géogr. Anc.*, ce nom que portoit jadis l'Isle d'Ischia, sur les côtes de Naples, veut dire l'Isle des singes. (D. G.)

ARIMAN, *Géog. Sainte*, ville de Galaad, dans la partie méridionale de la tribu de Manassé, au delà du Jourdain.

ARIMASPA, (N), *Géog. Anc.*, fleuve aurifere de la Scythie septentrionale, sur les bords duquel habitoient les Arimaspes. (D. G.)

ARIMASPES, s. m. pl., *Hist. Anc.*, peuple de Scythie, ou plutôt de la Sarmatie en Europe, où ils habitoient l'Ingrie ou l'Ingermanland, le Duché de Novogorod, & celui de Pleskow d'aujourd'hui.

ARIMATHIE, *Géog. Anc. & Sainte*, ville de la Judée & de la tribu d'Ephraïm, à dix lieues de Jérusalem ; on l'appelloit autrefois *Ramat hiam sophim*, & elle s'appelle aujourd'hui *Rama*, *Remle*, & *Ramola*.

ARIMOA, *Géog.*, isle de l'Asie, près de la nouvelle Guinée, à côté de la terre des Papous, entre celle de Moa & de Schouten.

ARINDRATO, s. m., *Hist. Nat.*, arbre dont le bois pourri rend une odeur agréable, quand il est mis au feu : on le trouve dans l'isle de Madagascar ; c'est tout ce qu'on nous en apprend : ce n'en est pas assez pour le connoitre.

ARINGIAN, *Géog.*, ville de la province de Transoxane, appartenante à la Sogde ou vallée de Samarcand.

ARIOLA, (N), *Géog. Mod.*, petite ville du Royaume de Naples, dans la Province ultérieure, avec titre de Principauté, que porte la maison de Carraccioli. (D. G.)

ARION, (N), *Hist. Poët.*, célebre musicien & Poëte Grec de la ville de Methymne de l'isle de Lesbos, inventa le Dythirambe & excella sur-tout dans la poésie Lyrique. Il demeura long-tems à la Cour de Periandre Roi de Corinthe ; & y ayant amassé de grands biens, il voulut retourner dans sa patrie ; il s'embarqua pour cela sur un vaisseau dont les matelots voulurent le tuer pour s'emparer de ses richesses. *Arion* les pria de lui permettre de chanter avant que de mourir, quelques airs sur la lyre ; & le charme de ses chants attira auprès du vaisseau plusieurs Dauphins : il se précipita sur l'un d'eux qui le porta sur son dos jusqu'au cap de Tenare, aujourd'hui *cap Matapan*, qui fait la pointe de la Morée. Le Musicien se refugia chez Periandre, & lui raconta son aventure ; & quelque tems après le vaisseau ayant été jetté sur les côtes de Corinthe, le Roi fit saisir les matelots, & les fit pendre près du tombeau du Dauphin qui avoit sauvé la vie à *Arion*.

ARION, (N), *Myth.*, c'est le nom d'un cheval d'Adraste, sur lequel on a débité bien des fables. Ce cheval étoit fils de Neptune & de Cérès, ou du vent Zéphire, & d'une Harpye. Les Néréïdes le nourrirent, & il servit quelquefois à traîner le char de Neptune, qui le donna ensuite à Capreus, Roi d'Aliaste : celui-ci en fit présent à Hercule, qui s'en servit contre Cygnus, fils de Mars, & le donna à Adraste. Ce cheval avoit, dit-on, les pieds comme ceux d'un homme, & il avoit l'usage de la parole. Tout cela veut dire au rabais des hyperboles, qu'Adraste avoit un fort bon cheval qui avoit eu plusieurs maitres. On ne lui a donné Neptune pour pere que parce que

ce Dieu passoit pour avoir appris le premier à dompter les chevaux; & ceux qui le font fils de Zephire, ont eu égard à sa légéreté.

ARJONA, *Géog.*, petite ville d'Espagne, dans l'Andalousie, sur la riviere de Frio, entre Jaën & Anduxar.

ARIOSO, (N), adj. pris adverbialement. Ce mot Italien à la tête d'un air, indique une maniere de chant soutenue, développée & affectée aux grands airs.

ARIOSTE, *Louis*, (N), *Hist. Litt.*, fameux Poete italien né à Reggio d'une famille illustre, fut en grande considération à la Cour du Duc de Ferrare dont il étoit allié, & s'attacha particuliérement au Cardinal Hyppolite d'Est, après la mort duquel le Duc Alphonse l'attira auprès de lui & lui fit un sort encore plus agréable. Arioste profitant du loisir que lui procuroit la générosité de son protecteur, se livra tout entier à son goût pour la poésie, & se fit d'abord connoître par des satyres qui furent reçues avec applaudissement, & ensuite par des pieces de théatre qui le firent regarder comme l'auteur de la bonne comédie. Elles sont au nombre de cinq, écrite dans le goût de Plaute & de Terence, *il Negromante*, *la Cassaria*, *gli Suppositi*, *la Lena*, & *la Scolastica*. Celle des Supposés est la plus estimée, & mérite de l'être. Elle est en cinq Actes & prend son nom de divers personnages que l'on prend pour ce qu'ils ne sont point. *Arioste* fit aussi des Sonnets, des Madrigaux, des Ballades, des Chansons, &c.; mais l'ouvrage qui mit le sceau à sa réputation, fut son poëme de Roland le furieux, qui lui attira une admiration sans bornes, & qui passe encore aujourd'hui pour un chef-d'œuvre de l'Italie. On y reconnoît effectivement un génie élevé, une versification aisée, une grande pureté dans la diction, un tour fin & naïf, des descriptions élégantes, quantité de morceaux où l'on sent une poésie sublime, & sur-tout une variété de style qui fait passer tour-à-tour le lecteur du plaisant au grave, du grave au sublime; toutes ces beautés que l'on ne peut s'empêcher d'admirer dans l'ouvrage de l'*Arioste*, ne font pas disparoitre le vice du fond; & ce poeme où l'auteur n'a eu pour but que d'entasser fable sur fable, où l'imagination brille si souvent aux dépens du bon sens, dont les épisodes sont toujours affectés, peu vraisemblables & hors d'œuvre; où l'art des transitions est si fort négligé, dont le merveilleux est outré & absurde, ne passera jamais que pour un recueil de choses extravagantes, écrit d'un style enchanteur; & ce n'est pas le reproche le plus grave qu'on ait à lui faire; car il n'a respecté ni mœurs, ni morale.

L'*Arioste*, dit M. de Voltaire, a racheté l'intempérance de son imagination & le romanesque incroyable de son *Roland*, par des allégories si vraies, par des satyres si fines, par une connoissance si approfondie du cœur humain, par les graces du comique, qui succédent sans cesse à des traits terribles; enfin par des beautés si innombrables en tout genre, qu'il a trouvé le secret de faire un monstre admirable.

Le Cardinal d'Est à qui *Arioste* dédia son poëme, en porta un jugement fort sain, lorsqu'il dit en riant: *dove diavolo, Messer Ludovico, avete pigliato tante coglionerie.* Il s'est fait plus de cent éditions de l'*Orlando furioso*, & un très-grand nombre de traductions, dont la meilleure est celle de M. Mirabeau en 4 volumes *in*-12. p. 1741, avec une vie abrégée de l'*Arioste* & un jugement sur son poeme. Ce Poete mourut en 1533.

ARIPO, *Géog.*, Fort en Asie, sur la côte occidentale de l'isle de Ceylan, à l'embouchure de la riviere de Ceronda; il appartient aux Hollandois; on y pêche des perles. *Long.* 97. 55. *lat.* 8. 42.

ARIS, (N), *Géog. Mod.*, ville de la Lithuanie Prussienne, dans le cercle ou grand Bailliage de Rhein. C'est une de celles que les soins & les vues œconomiques du feu Roi Fréderic Guillaume, firent passer, pour ainsi dire, du néant à l'existence, & dont la sage administra-

tion moderne accroît de jour en jour la postérité. (D. G.)

ARISABIUM, (N), *Géog. Anc.*, ville de l'Inde au delà du Gange. Quelques Interprètes de Ptolomée, croient que c'est Ava moderne, capitale d'un Royaume de même nom. (D. G.)

ARISARUM, (R), *Bot.* Les plantes de ce nom, dont Tournefort a fait un genre à part, ont les caracteres essentiels de l'*arum*, & sont rangées à présent sous ce genre par les Botanistes les plus exacts. *v.* Pied de Veau. Le seul caractere qui distingue les *arisarum*, c'est que le bout du cornet de la fleur se rabat sur le devant, & que le pilier, *padix*, est recourbé. L'*arisarum* ordinaire croît dans les pays méridionaux de l'Europe; sa racine est de la grosseur d'une olive & fort âcre, ses feuilles assez semblables à celles du pied de veau, mais plus petites : le cornet de la fleur est fendu par le bout, & le *pilon* est de couleur pâle. Linné le nomme *arum acaule, foliis cordato oblongis, spatha bifida, spadice incurvo.* Ses qualités paroissent à peu près les mêmes que celles du pied de veau. (D).

ARISBE, (N), *Géog. Anc.*, nom de quelques villes de l'antiquité, situées en Béotie, dans la Troade & dans l'isle de Lesbos. On sait que l'endroit où Alexandre rassembla son armée, après avoir passé l'Hellespont, se nommoit aussi *Arisbe*; & l'on croit que cette *Arisbe* est aujourd'hui Mussakui, bourg de Natolie, entre Lampsaque & l'ancien château des Dardanelles. (D. G.)

ARISBUS, (N), *Géog. Anc.*, riviere de la Thrace, qui alloit se jetter dans l'Hebrus, aujourd'hui le Maritz : on ne connoit pas le nom moderne de l'*Arisbus.* (D. G.)

ARISH, s. m., *Commerce*, longue mesure de Perse, qui contient 3197 pieds d'Angleterre. *Arbuth. p.* 32.

ARISITIUM, (N), *Géog. Anc.*, ville Episcopale de France, dans le Rouergue aux confins du Languedoc : elle est détruite depuis long-tems; mais ses ruines se voient encore près de Milhaud, dans le petit pays d'Arsat. (D. G.)

ARISTANDRE, (N), *Hist. Litt.*, devin fameux, né à Selmesse ville d'Asie, se mit à la suite d'Alexandre le Grand, & acquit un grand ascendant sur l'esprit de ce Monarque par le bon succès de son art. Il ne faisoit jamais que des réponses favorables à ce conquérant, dont la bonne fortune tira d'affaire le prétendu devin. *Aristandre* avoit aussi exercé le même emploi à la Cour de Philippe, & il s'étoit mis en réputation par l'explication qu'il donna au songe de ce Prince, qui dans le sommeil crut qu'il appliquoit sur le ventre de la Reine un cachet où la figure d'un lion étoit gravée. Les autres devins donnerent à ce songe une interprétation injurieuse à l'honneur de la Reine; *Aristandre* seul soutint qu'il signifioit que la Reine accoucheroit d'un fils qui auroit le courage d'un lion. Ce devin survécut au Roi son maître, & on lui attribue un livre des songes & un autre des prodiges.

ARISTARQUE, (N), *Hist. Litt.*, est célebre dans l'astronomie, comme ayant été l'un des premiers philosophes qui ait soutenu le mouvement de la terre au tour du soleil : il vivoit environ 260 ans avant J. C. Roberval a fait un livre sur le système du monde, sous le nom d'*Aristarque.* Ce Philosophe est cité comme auteur d'un grand nombre d'ouvrages; Vitruve le mit au premier rang des inventeurs, I. 1. 9., & Ptolomée rapporte une observation du solstice faite par lui; il ne nous est resté d'*Aristarque* qu'un livre sur les distances & les grandeurs du soleil & de la lune, conservé par Pappus *Mathém. Coll. l. VI.* & publié par Wallis. *Aristarque* fut un des premiers qui appliquerent la géométrie à l'astronomie. Voyez Fabricius. Grecq. *T. II. p.* 89. Montucla *Histoire des Mathématiques*, & le *Dictionnaire de* Bayle. (D.L.)

Aristarque *de Samothrace*, (N), *Hist. Litt.*, critique fameux vivoit environ 148 avant J. C. : il s'appliqua tout entier à la critique, & l'exerça sévérement contre Homere, sur les ouvrages

duquel il écrivit neuf livres de corrections. Il travailla aussi sur Pindare, sur Aratus, & sur d'autres poëtes qu'il censura avec rigidité; ce qui fait que pour désigner un critique exact, on l'appelle un *Aristarque*. Voyez l'article suivant. On prétend que ce fut lui qui divisa les deux poëmes d'Homére chacun en autant de livres qu'il y a de lettres dans l'alphabet, & qui donna à chaque livre le nom d'une lettre.

ARISTARQUE, s. m., *Hist. & Littér.*, dans sa signification littérale, signifie *un bon prince*, ce mot étant composé du grec ἄριστος, & ἀρχός : mais on le prend ordinairement pour un critique éclairé & severe, parce qu'*Aristarque* fit une critique solide & sensée des meilleurs poëtes, sans en excepter Homere. Voyez l'art. précédent. Un *Aristarque* signifie donc *un censeur*; & cette expression étoit déja passée en proverbe du tems d'Horace.

Arguet ambigue dictum, mutanda notabit
Fiet Aristarchus, &c. *Art. poët.*

Ainsi dans une épigramme Boileau appelle les Journalistes de Trévoux: *Grands Aristarques de Trévoux*. De ce nom viennent encore les titres de quelques livres de critique & d'observations sur d'autres ouvrages, comme *Aristarchus sacer*, qui sont des notes d'Heinsius sur le Nouveau Testament, *Aristarchus anti-Bentleïanus*. Il faut encore observer que le nom d'*Aristarque* seul ne se prend point en mauvaise part comme celui de *Zoïle*. *v.* ZOÏLE.

ARISTÉE, (N), *Hist. Litt.*, Géometre célebre de l'antiquité, quoique peu connu aujourd'hui à cause de la perte de ses écrits. Mais Pappus nous apprend, qu'il fut un des anciens qui eurent le plus de part aux progrès de la Géométrie sublime. Il fut Auteur de deux excellens ouvrages dans ce genre. L'un étoit un *Traité élémentaire des Coniques* en cinq livres, qui renfermoit une grande partie de ce qu'Appollonius a rassemblé dans les quatre premiers de son ouvrage. Le second traitoit *des Lieux solides*, & comprenoit aussi cinq livres: Pappus le place d'abord après les coniques d'Appollonius, dans l'ordre d'étude qu'il prescrit à son fils; ce qui désigne suffisamment que c'étoit une théorie savante, qui supposoit celle des coniques elle-même. Je n'ajoûterai rien à ces traits; ils suffisent pour donner de ce Géometre une idée fort avantageuse. Euclide eut pour lui des égards tous particuliers, & qui me font conjecturer qu'il avoit été son disciple ou son intime ami.

ARISTÉE, (N), *Myt.*, étoit fils d'Apollon & de la Nymphe Cyréne: il fut élevé par des Nymphes qui lui apprirent à cailler le lait, à cultiver les oliviers, & à faire des ruches-à-miel. Mais il s'appliqua sur-tout au soin que demandent les abeilles, dont il savoit réparer les pertes. Une maladie ayant fait périr tous ses essains, il alla trouver sa mere dans la grotte profonde qu'elle habitoit à la source du Pénée; elle le renvoya au sage Protée, qui lui ordonna de sacrifier quatre taureaux, & autant de génisses aux Manes d'Eurydice, en l'assurant qu'il en sortiroit un nombreux essain d'abeilles, ce qui arriva. Fiction ingénieuse qui nous cache l'adresse qu'avoit Aristée, à conserver & à renouveller ses abeilles. Il épousa Autonoë, fille de Cadmus, de laquelle il eut le malheureux Actéon, après la mort duquel il se retira dans l'isle de Cos, & delà en Sardaigne, qu'il cultiva le premier, layant trouvée inculte: ensuite il passa en Sicile où il répandit aussi ses bienfaits. Il alla enfin en Thrace où Bacchus l'associa à ses orgies, & lui apprit beaucoup de choses utiles à la vie des hommes. S'étant habitué au Mont-Hémus, il disparut tout d'un coup. Tant les Grecs, que les Barbares l'honnorerent dans la suite comme un Dieu, sur-tout en Sicile; il fut une des grandes Divinités champêtres. Sa statue étoit à Syracuse dans le temple de Bacchus. *v.* EURYDICE, PROTÉE.

ARISTÉNE, (N), *Myt.*, étoit un chevrier qui demeuroit sur le mont Tit-

thion près d'Epidaure : un jour qu'il passoit en revue son troupeau, il s'apperçut qu'il lui manquoit une chévre avec son chien, & s'étant mis à les chercher il trouva la chévre occupée à allaiter un petit enfant ; mais au moment qu'il s'approchoit pour le prendre, il le vit tout resplendissant de lumiere, ce qui lui fit croire qu'il y avoit là quelque chose de divin : il alla publier aussitôt qu'il étoit né un enfant miraculeux : c'étoit Esculape, dont Coronis avoit accouché en cet endroit. *v.* ESCULAPE.

ARISTERI, (N), *Géogr. Anc. & Mod.*, isle très-petite de l'Archipel de Greca, dans le golfe de Napoli. (D. G.)

ARISTIDA, (N), *Bot.*, genre de plante graminée à fleur hermaphrodite de trois étamines. *v.* GRAMINÉES. Le calice formé de deux balles ne contient qu'une fleur bivalve à trois barbes, à laquelle succède une semence nue. Linn. *gen. nov.* On n'en connoit qu'une espece qui croit dans l'isle de l'Ascension. (D.)

ARISTIDE, (N), *Hist. Litt.*, celebre Orateur né à Hadriani dans la Mysie, vivoit du tems de l'Empereur Adrien ; & après s'être formé à l'éloquence sous les plus grands Maitres, il employa sa jeunesse à voyager, & revint ensuite dans sa patrie où il mourut âgé de 60 ans. Il a laissé quelques ouvrages dans le genre oratoire, des hymnes en prose, des panégyriques, des oraisons funebres, des apologies, des harangues que l'on a recueillies en 2 *vol. in*-4. en grec & en latin, à Oxford en 1730.

ARISTIDE, *de Milet*, (N), *Hist. Litt.*, connu par divers ouvrages que les anciens ont souvent cités, comme l'Histoire d'Italie, celle de Sicile & de la Perse ; mais sur-tout par les *Milesiaques*, roman fort libre que les plus sages des Payens ont improuvé. Ces Milesiaques qui n'étoient qu'un tissu de contes licentieux, ont servi de modele à plusieurs autres ouvrages de même nature, & Apulée avertit dans la préface de l'*Ane d'or* qu'il va écrire des contes à la Milésiaque.

Il y a encore du même nom Aristide Philosophe Athénien du IIe. siecle, qui ayant embrassé la religion de J. C. la défendit par une excellente apologie qu'il présenta à l'Empereur Adrien.

ARISTOBULE, (N), f. m. *Hist. Sacr.*, nom propre tiré du Grec ἄριστος & βουλὴ, *conseil, excellent conseiller*. C'est le nom de plusieurs personnes distinguées qui ont figuré dans l'histoire du peuple Juif.

Aristobule, Juif & Philosophe Péripatéticien. Il vivoit, dit-on, en Egypte sous le regne de Ptolomée Philométor. Le commentaire sur les Livres de Moïse qui lui a été attribué par Clement d'Alexandrie *Stromat. L. I.* & par Eusebe *prepar. Evang. L. XIII. c. 7. L. VIII. c. 3.* est une piece supposée, au jugement de la Hode, de Fabricius *in Bibl. Græca, L. III. c. 2.* de Budæus *introd ad hist. Phil. Hebr.*

Aristobule nommé auparavant *Judas*, fils ainé de Jean Hyrcan Prince de la race des Asmonéens. *v.* ASMONÉENS, il succéda à son Pere l'an 105 avant Jesus Christ. Il fut le premier qui joignit le diadème royal à la Thiare Pontificale.

Aristobule II. fils d'Alexandre Jannée. Par la disposition de sa mere Alexandra, qui avoit gouverné la Judée pendant neuf ans depuis la mort de son mari, il obtint la couronne au préjudice de Hyrcan son frere ainé, lequel n'eut pour sa portion que le sacerdoce.

Aristobule, né d'Alexandre fils d'*Aristobule* II. & d'Alexandra fille d'Hyrcan, frere de Mariamne. Herode sur la recommandation de Cléopatre, lui conféra le sacerdoce à l'âge de dix-sept ans. L'attachement que le peuple Juif lui témoigna, devint suspect à Herode, qui le fit périr, Josephe *Ant.* XV. L. II.

Aristobule, fils de Herode le Grand & de Mariamne. Il épousa Berenice, fille de Salomé, sœur d'Herode, dont il eut Herode Roi de Chalcide, Agrippa l'ainé, & Herodias femme de Philippe. Il fut injustement condamné par son pere à la mort, conjointement avec son frere Alexandre, six ans avant Jesus-Christ. *v.* AGRIPPA, HERODE.

Ariſtobule, fils d'Herode Roi de Chalcide. Il obtint de Neron la petite Arménie, l'an 54 de l'ére chrétienne. Joſephe *Ant.*

Il eſt parlé *Rom.* XVI. 10. d'un *Ariſtobule* dont S. Paul fait ſaluer les domeſtiques. (C.C.)

ARISTOCRATIE, (R), ſ. f., *Droit Polit.*; c'eſt cette forme ſimple de Gouvernement civil, par laquelle l'autorité ſouveraine ſe trouve confiée aux principaux citoyens de l'Etat, formant ce qu'on appelle un ſénat. *v.* SOUVERAINETÉ, POUVOIR SOUVERAIN, VOLONTÉ SOUVERAINE. L'*ariſtocratie* eſt de deux ſortes, ou *héréditaire* & de *naiſſance*, ou *élective.* L'*ariſtocratie* de naiſſance & héréditaire eſt celle où le pouvoir ſouverain eſt renfermé dans un certain nombre de familles, auxquelles la ſeule naiſſance en donne le droit, & qui paſſe des peres aux enfans, ſans aucun choix, & à l'excluſion de tous les autres. Telles ſont les *ariſtocraties* de Veniſe, de Genes, &c. L'*ariſtocratie* élective eſt celle dans laquelle le pouvoir ſouverain eſt confié à un certain nombre de citoyens, choiſis par les voix dans les différentes familles de l'Etat ou de la capitale, ſans que la naiſſance y donne aucun droit; telles ſont nos *ariſtocraties* helvétiques.

Pour connoitre plus particuliérement la nature de cette forme de Gouvernement, il faut remarquer que, comme dans l'*ariſtocratie* le Souverain eſt une perſonne morale, compoſée & formée par la réunion des principaux citoyens, il y a trois choſes abſolument néceſſaires pour ſa conſtitution: 1°. qu'il y ait un certain lieu & de certains tems reglés pour délibérer en commun des affaires publiques; ſans cela les membres du Conſeil ſouverain pourroient s'aſſembler en divers lieux, d'où il naitroit des factions qui romproient l'unité eſſentielle à l'Etat. 2°. Il faut établir pour regle que la pluralité des ſuffrages paſſera pour la volonté de tous; autrement on ne ſauroit terminer aucune affaire, étant impoſſible qu'un grand nombre de gens ſe trouvent toujours du même avis. Il faut donc regarder comme une qualité eſſentielle d'un corps moral, tel que l'*ariſtocratie*, que le ſentiment du plus grand nombre de ceux qui le compoſent, paſſe pour la volonté de tout le corps. 3°. Enfin il eſt eſſentiel à l'*ariſtocratie*, & en général à tout corps moral, que l'on établiſſe des Magiſtrats, qui ſoient chargés de convoquer le Sénat dans les cas extraordinaires, d'expédier en ſon nom les affaires ordinaires, & de faire exécuter les réſolutions ou ſentences du Conſeil ſouverain; parce que comme celui-ci ne peut pas être toujours ſur pied, il eſt bien évident qu'il ne ſauroit pourvoir à tout par lui-même.

Il n'y a point de forme parfaite de gouvernement; chacune a ſes avantages & ſes déſavantages. Parcourons ceux de l'*ariſtocratie.*

Si l'on ſuppoſe que dans une *ariſtocratie*, la Souveraineté ſoit entre les mains d'un conſeil aſſez nombreux, pour renfermer dans ſon ſein les intérêts les plus importans de la nation, & pour n'en avoir jamais d'oppoſés; ſi d'ailleurs, ce conſeil eſt aſſez petit pour y maintenir l'ordre, le concert & le ſecret, qu'il ſoit choiſi d'entre les plus ſages & les plus vertueux des citoyens, & enfin que l'autorité de ce conſeil ſoit limitée & tenue en regle, en réſervant au peuple quelque portion de la Souveraineté; on ne ſauroit douter qu'un tel gouvernement ne ſoit très-propre par lui-même à faire le bonheur d'une nation.

En effet, il ſemble conforme aux lumieres naturelles les plus ſimples, que le gouvernement ſoit donné aux plus dignes de conduire la multitude. Peut-on propoſer à l'homme rien de plus ſenſé que de ſoumettre la portion de ſa liberté qui lui ſeroit à charge, à ceux qui ſont les plus capables de le commander: & n'eſt-il pas plus vraiſemblable d'en rencontrer dans un Sénat, qu'il n'eſt à craindre de ſe méprendre, lorſque l'on ſe ſoumet à un ſeul?

Le poids de l'autorité eſt toujours plus ſupportable lorſqu'elle eſt diviſée; & ce

gouvernement eſt ſi conforme à la nature, ſi propre aux beſoins des hommes, que tous s'y réduiſent, quelque forme apparente que l'on penſe leur donner. L'Etat populaire eſt obligé de livrer ſon adminiſtration à un Sénat, le Monarque a beſoin d'un conſeil. Si le peuple régit par lui-même, il tombe dans le délire: ſi le Roi veut gouverner ſans conſeil, il ſera accablé ſous le fardeau de l'Etat. Tout ramene donc à l'*ariſtocratie*, & tous les Etats dans le fond, ſe gouvernent ariſtocratiquement. Dès-lors pourquoi déguiſer le nom? Pourquoi ceux qui gouvernent en effet, & ſans leſquels tout ſeroit mal gouverné, ne ſeroient-ils pas reconnus pour être les Souverains? L'avantage de cette conſtitution eſt palpable.

Si les pouvoirs que le Sénat exerce au nom du peuple appartenoient en propre au Sénat, le peuple ne ſeroit pas le maître de le reprendre & de plonger l'Etat dans le déſordre de la Démocratie. Lorſque le conſeil du Prince gouverne, il exerce une autorité plus peſante que la ſeigneurie ariſtocratique, parce qu'il emploie la force d'un pouvoir réuni dans une ſeule main. Suppoſons que les membres de ce conſeil ſoient eux-mêmes Souverains; le poids de l'autorité ſera moindre, & ils ſeront plus particuliérement intéreſſés au maintien du bon ordre; ils y veilleront avec plus d'attention. Sans doute il ſe trouvera des défauts, même, ſi l'on veut, des vices, parmi le nombre de ces Souverains: mais l'eſprit de ce corps entretenu par les vertus oppoſées des autres membres, les doit balancer. Les vices du Prince n'ont point de contrepoids: ou ſon conſeil s'y prête, ou, s'il ne le fait pas, la barriere qu'il oppoſe eſt trop foible pour en arrêter les effets.

L'ariſtocratie eſt par ſa nature de toutes les conſtitutions la plus paiſible. L'ambition perſonnelle n'eſt point du tout flattée par les conquêtes dont la gloire & l'utilité ſe partagent: la paſſion de la guerre agit moins ſur des perſonnes ſenſées & capables de réflexion, que ſur un peuple capricieux, & que ſur un Roi volontaire & orgueilleux. Les alliances ſont plus ſolides, plus durables qu'elles ne le ſont avec les Monarchies: un Sénat n'a pas de l'inconſtance, il ne connoit pas pluſieurs des motifs qui déterminent les Princes à une rupture. Cet avantage ſe rencontre auſſi dans la Démocratie.

Enfin l'Etat Ariſtocratique eſt plus affermi contre la tyrannie que l'Etat populaire; un plus grand nombre de perſonnes ſont intéreſſées à veiller à ſa conſervation. La conduite d'un eſprit ambitieux y eſt éclairée de plus près: il y a plus de force pour reprimer l'ambition: le peuple ne ſauroit y porter dans ſon aveuglement un tyran ſur le trône; & plus ſoumis il n'a pas le pouvoir de ſe perdre lui-même.

Mais d'un autre côté les politiques trouvent que le gouvernement Ariſtocratique eſt injuſte & oppreſſeur, ſous prétexte que tout le peuple, égal dans le moment que la conſtitution ſe forme, cede à un petit nombre, non-ſeulement la Souveraineté, mais encore les charges, les prééminences, les honneurs, & que le ſacrifice de la liberté eſt ſi entier, qu'il ne laiſſe aucune diſtinction à eſpérer dans la foule des ſujets. Le mérite, les talens ne peuvent ſe déployer. La partie ſouveraine voit de loin ſous ſes pieds la partie ſujette: celle-ci ne voit aucun degré ni pour monter au faîte, ni pour en approcher. C'eſt un état, une humiliation perpétuelle. Comment l'*ariſtocratie* ſeroit-elle un bien entre les deux extrêmités de la Démocratie & de la Monarchie, tandis qu'elle-même n'a point de milieu entre la Souveraineté & l'Etat le plus rampant?

L'union & la diviſion dans le corps ſouverain ſont également à craindre pour les ſujets. Si les volontés ſont uniformes, elles peuvent ſe réunir pour la dureté du gouvernement: il vaudroit mieux alors n'avoir qu'un tyran que d'en avoir pluſieurs. Comme il eſt ordinaire que la poſſeſſion de la Souveraineté ouvre le cœur aux paſſions, il eſt naturel que le plus grand nombre des nobles s'éloigne-

ra de la vertu: il se rendra supérieur à ceux qu'un sentiment de justice porteroit à favoriser les sujets, lorsqu'aucun intérêt ne parle pour eux. Si les principaux se divisent; ou l'on ne prendra aucune résolution, ou celles qui passeront seront les productions de la plus forte cabale: le peuple assujetti sera toujours la victime.

Il est difficile, & même impossible, que les assemblées nombreuses dont les membres ont une autorité égale, ne se partagent en factions. A Genes les Fregoses & les Adornes, les Doria & les Fiesque, l'ancienne Noblesse & la nouvelle ont rempli la République d'intrigues & lui ont attiré des guerres sanglantes. Il est vrai que les conspirations ont rarement réussi dans les *aristocraties:* mais elles n'en sont pas exemptes: leur succès n'intéresse que la partie souveraine; & il est pour le moins indifférent aux sujets,

La distance trop coupée qui se trouve entre le corps souverain & le corps assujetti est un état de mépris d'un côté, & de l'autre d'envie: ces sentimens dégénerent aisément en haine; on ne doit compter en aucune maniere sur les sujets. On les a vu cependant attaquer à Genes des troupes aguerries & victorieuses; mais ces vainqueurs les traittoient avec tant de barbarie, que le desir de se délivrer d'un mal actuel les occupoit uniquement.

Enfin il y a telle *aristocratie* qui est composée d'un corps d'hommes libres & d'un corps d'esclaves. Si nous considérons la noblesse Vénitienne dans le fond de sa constitution, & que nous en séparions les mœurs & les manieres, nous y verrons Lacédémone. Le Doge vaut bien un des Rois de Sparte, la Noblesse représente les citoyens: le reste de la nation sont les Ilotes un peu mitigés.

Mais toute cette déclamation politique peut contenir quelques vérités lorsque l'on parle des *aristocraties* de naissance & héréditaires, telles que quelques Républiques d'Italie. Il faut raisonner bien différemment des *aristocraties* électives, où le moindre citoyen peut s'élever par son mérite aux premieres Magistratures de l'Etat. Les Provinces-Unies, nos principaux Cantons, en fournissent continuellement des exemples. Que l'on raisonne mal en politique, lorsqu'on ne consulte que le monde idéal! (D. F.)

ARISTOLOCHE, (R), *Bot. Aristolochia.* Les plantes de ce genre ont une fleur monopétale sans calice & irréguliere *Planc. d'hist nat. fig. 510.*: elle est faite en tube marqué de six sillons selon sa longueur, terminé en bas par un renflement arrondi, & en-haut par un évasement oblique dont la partie inférieure se prolonge en forme de languette. L'ovaire placé au-dessous de la fleur est couronné d'un stigmate en forme d'étoile creuse à six rayons, portée par un style très-court auquel sont attachées six arthéres sans filets & à quatre loges. L'embryon devient une capsule marquée de six angles, & divisée en six loges qui contiennent plusieurs semences applaties. La position des étamines a fait placer ce genre dans la classe que Linné nomme *Gynandria.*

Les especes d'*aristoloche* les plus connues sont 1°. l'*aristoloche ronde* ainsi appellée de la forme de sa racine. Linné la nomme *Aristolochia foliis cordatis subsessilibus obtusis caule infirmo, floribus solitariis.* Sa racine est tubereuse, arrondie, large de trois pouces, brune en-dehors jaunâtre en-dedans & fort amere; ses tiges rampantes, ses feuilles alternes échancrées en cœur & attachées immédiatement aux tiges; ses fleurs solitaires, pourprées & placées dans les aisselles des feuilles. On appelloit anciennement cette espece *aristoloche femelle.*

2°. L'*aristoloche longue*; appellée autrefois *aristoloche male. Aristolochia foliis cordatis petiolatis integerrimis obtusiusculis, caule infirmo, floribus solitariis*, Linn. *sp. pl.*, differe de la précédente parce que ses racines sont moins grosses & plus longues, ses feuilles attachées à des pédicules, ses fleurs moins longues & d'un pourpre pâ-

le. Ces deux especes naissent en Espagne & en Languedoc.

3°. L'*aristoloche clematite* : *arist. foliis cordatis, caule erecto, floribus axillaribus confertis*, Linn. Sa racine est fort rameuse, & amere; ses tiges droites, hautes d'environ deux pieds, arrondies, & cannelées : ses fleurs d'un jaune verdâtre rassemblées en nombre dans les aisselles des feuilles, qui sont échancrées en cœur.

4°. Celle qu'on appelle *Pistoloche*; *aristol. foliis cordatis crenulatis petiolatis, floribus solitariis*, Linn. Sa racine est fibreuse; ses tiges foibles; ses feuilles en cœur, dentelées & portées par des pédicules; ses fleurs solitaires, jaunes par le bas & d'un pourpre foncé au bout.

Ces deux especes naissent dans les pays chauds de l'Europe. Il y en a plusieurs autres qui sont étrangeres.

On fait plus d'usage des deux premieres *aristoloches* que des autres : elles sont estimées cephaliques, vulnéraires, apéritives, alexipharmaques. On donne la racine d'*aristoloche* en poudre à la dose d'une dragme pour ranimer les forces, pour pousser les lochies, & comme emménagogue : les chirurgiens en emploient l'essence contre les chairs fongueuses & dans les caries; & quelques uns s'en servent contre la goute.

L'étymologie du nom de ces plantes, d'ἄριστος *optimus* & λοχία *purgamenta partum sequentia*, indique une de ces qualités. (D.)

* Pour les élever dans des climats tempérés, ou froids, il faut semer la graine en automne sous des chassis, & gouverner le jeune plant avec précaution pour le garantir du froid, & de trop de pluie ou de soleil, mais sans le ménager comme plante bien délicate. Elles réussissent mieux sur des couches de tan, que dans des pots. Elles fleurissent & donnent de la graine au bout de trois ans.

Quand on fera venir des graines de l'Amérique, on aura soin qu'elles soient envoyées avec les fruits entiers; sinon, la longueur du trajet les altéreroit, la plûpart étant fort minces. On les semera dans des pots que l'on placera sur des couches entre des plantes dont l'ombre les défende du soleil.

ARISTON, (N), *Hist. Litt.*, de l'isle de Chio, fut disciple de Zenon vers 236 ans avant J. C. & devint un très-célebre Philosophe. Il soutenoit que le souverain bien consiste à n'avoir que de l'indifférence pour tout ce qui est entre le vice & la vertu. Il rejettoit la Logique parce qu'il la regardoit comme inutile, & la Physique comme surpassant les forces de notre esprit. Quoiqu'il eût retenu la morale, il la réduisoit à enseigner seulement en gros ce que c'est que la sagesse sans entrer dans les devoirs particuliers. Ce Philosophe avoit beaucoup de talent pour persuader, il écrivit divers ouvrages, comme des dialogues sur les dogmes de Zenon, des lettres, des commentaires de la vanité, &c. quoique quelques-uns attribuent ces ouvrages à un *Ariston* d'Alexandrie Philosophe Péripatéticien qui vivoit du tems d'Auguste.

On nomme plusieurs autres *Aristons*, dont le plus connu est Titus *Ariston* Jurisconsulte Romain sous Trajan, qui entendoit parfaitement le Droit Public & le Droit Civil, l'Histoire & les Antiquités. Pline le jeune son ami fait un bel éloge de lui dans la 22 de ses Lettres, où il raconte plusieurs particularités de sa vie. Il est auteur de quelques livres cités dans les Pandectes.

ARISTONIS URBS, (N), *Géog. Anc.*, ville d'Egypte sur la route de Coptos à Bérénice, à 15 milles de Diospolis. (D.G.)

ARISTOTE, ARISTOTELISME. *v.* PÉRIPATÉTICIENNE, SCHOLASTIQUE.

ARISTOXENE, *de Tarente*, (N), *Hist. Litt.*, disciple d'Aristote, composa plusieurs ouvrages de Musique, de Philosophie & d'Histoire, dont on comptoit jusqu'à 453. Il ne nous reste que son Traité des *Elemens Harmoniques*, le plus ancien livre de Musique que nous ayons, & que Meursius a fait imprimer avec des remarques. Ce Musicien combattit le systême de Pythagore qui, pour établir une certitude invariable dans la Musique, avoit voulu en soustraire les préceptes aux

témoignages

témoignages infideles des ſens, pour les aſſujettir aux ſeuls jugemens de la raiſon. *Ariſtoxene* ſoutint qu'aux régles Mathématiques, il falloit joindre le jugement de l'oreille, à laquelle il appartient principalement de regler ce qui concerne la Muſique.

ARISTOXÉNIENS, (N), ſecte qui eut pour chef Ariſtoxéne de Tarente, diſciple d'Ariſtote, & qui étoit oppoſée aux Pythagoriciens ſur la meſure des intervalles & ſur la maniere de déterminer les rapports des ſons; de ſorte que les *Ariſtoxéniens* s'en rapportoient uniquement au jugement de l'oreille, & les Pythagoriciens à la précision du calcul. *v.* PYTHAGORICIENS.

ARITHMÉTICIEN, ſ. m., ſe dit en général d'une perſonne qui ſait l'Arithmétique, & plus communément d'une perſonne qui l'enſeigne. *v.* ARITHMÉTIQUE. Il y a des experts jurés écrivains *Arithméticiens*, *v.* EXPERT, JURÉ, *&c.*

ARITHMÉTIQUE, ſ. f. *Mathémat.*, ce mot vient du Grec ἀριθμός, *nombre*. C'eſt l'art de nombrer, ou cette partie des Mathématiques qui conſidere les propriétés des nombres. On y apprend à calculer exactement, facilement, promptement. *v.* NOMBRE, MATHÉMATIQUES, CALCUL.

Quelques auteurs définiſſent l'*Arithmétique* la ſcience de la quantité diſcrete. *v.* DISCRET *&* QUANTITÉ.

Les quatre grandes regles ou opérations, appellées l'*addition*, la *ſouſtraction*, la *multiplication*, & la *diviſion*, compoſent proprement toute l'*Arithmétique*. *v.* ces mots.

Il eſt vrai que pour faciliter & expédier rapidement des calculs de commerce, des calculs aſtronomiques, &c., on a inventé d'autres regles fort utiles, telles que les regles de proportion, d'alliage, de fauſſe poſition, de compagnie, d'extraction de racines, de progreſſion, de change, de troc, d'excompte, de réduction ou de rabais, *&c.* mais en faiſant uſage de ces regles, on s'apperçoit que ce ſont ſeulement différentes applications des quatres regles principales. *v.* REGLE. Voyez auſſi PROPORTION, ALLIAGE, *&c.*

Nous n'avons rien de bien certain ſur l'origine & l'invention de *l'Arithmétique*: mais ce n'eſt pas trop riſquer que de l'attribuer à la premiere ſociété qui a eu lieu parmi les hommes, quoique l'hiſtoire n'en fixe ni l'auteur ni le tems. On conçoit clairement qu'il a fallu s'appliquer à l'art de compter, dès que l'on a été néceſſité à faire des partages, & à les combiner de mille différentes manieres. Ainſi comme les Tyriens paſſent pour être les premiers commerçans de tous les peuples anciens, pluſieurs Auteurs croient qu'on doit l'*Arithmétique* à cette nation. *v.* COMMERCE.

Joſephe aſſure que par le moyen d'Abraham l'*Arithmétique* paſſa d'Aſie en Egypte, où elle fut extrèmement cultivée & perfectionnée; d'autant plus que la Philoſophie & la Théologie des Egyptiens rouloient entiérement ſur les nombres. C'eſt de-là que nous viennent toutes ces merveilles qu'ils nous rapportent de l'unité, du nombre trois; des nombres quatre, ſept, dix. *v.* UNITÉ, *&c.*

En effet, Kirker fait voir, dans ſon *Œdip Ægypt. tom. II. p. 2.* que les Egyptiens expliquoient tout par des nombres. Pythagore lui-même aſſure que la nature des nombres eſt répandue dans tout l'univers, & que la connoiſſance des nombres conduit à celle de la divinité, & n'en eſt preſque pas différente.

La ſcience des nombres paſſa de l'Egypte dans la Grece, d'où après avoir reçu de nouveaux degrés de perfection par les Aſtronomes de ce pays, elle fut connue des Romains, & de-là eſt enfin venue juſqu'à nous.

Cependant l'ancienne *Arithmétique* n'étoit pas, à beaucoup près, auſſi parfaite que la moderne: il paroit qu'alors elle ne ſervoit guere qu'à conſidérer les différentes diviſions des nombres: on peut s'en convaincre en liſant les traités de Nicomaque, écrits ou compoſés dans le troiſieme ſiecle depuis la fondation de Rome, & celui de Boëce, qui exiſtent

encore aujourd'hui. En 1556, Xylander publia en Latin un abrégé de l'ancienne *Arithmétique*, écrite en Grec par Psellus. Jordanus composa ou publia, dans le douzieme siecle, un ouvrage beaucoup plus ample de la même espece, que Faber Stapulensis donna en 1480, avec un commentaire.

L'*Arithmétique*, telle qu'elle est aujourd'hui, se divise en différentes especes, comme *théorique*, *pratique*, *instrumentale*, *logarithmique*, *numérale*, *spécieuse*, *décimale*, *tétractique*, *duodécimale*, *sexagésimale*, &c.

L'*Arithmétique* théorique est la science des propriétés & des rapports des nombres abstraits, avec les raisons & les démonstrations des différentes regles. *v.* NOMBRE.

On trouve une *Arithmétique* théorique dans les septieme, huitieme & neuvieme livres d'Euclide. Le moine Barlaam a aussi donné une théorie des opérations ordinaires, tant en entiers qu'en fractions, dans un livre de sa composition intitulé *Logistica*, & publié en Latin par Jean Chambers, Anglois, l'an 1600. On peut y ajoûter l'ouvrage Italien de Lucas de Burgo, mis au jour en 1523: cet auteur y a donné les différentes divisions de nombres de Nicomaque & leurs propriétés, conformément à la doctrine d'Euclide, avec le calcul des entiers & des fractions, des extractions de racines, &c.

L'*Aritméthique* pratique est l'art de nombrer ou de calculer, c'est-à-dire, l'art de trouver des nombres par le moyen de certains nombres donnés, dont la relation aux premiers est connue; comme si l'on demandoit, par exemple, de déterminer le nombre égal aux deux nombres donnés, *6*, *8*.

Le premier corps complet d'*Arithmétique* pratique nous a été donné en 1556, par Tartaglia, Vénitien: il consiste en deux livres; le premier contient l'application de l'*Arithmétique* aux usages de la vie civile; & le second, les fondemens ou les principes de l'Algebre. Avant Tartaglia, Stifelius avoit donné quelque chose sur cette matiere en 1544: on y trouve différentes méthodes & remarques sur les irrationnels, &c.

Nous supprimons une infinité d'autres auteurs de pure pratique, qui sont venus depuis, tels que Gemma Frisius, Metius, Clavius, Ramus, &c.

Maurolicus, dans ses *Opuscula mathematica* de l'année 1575, a joint la théorie à la pratique de l'*Arithmétique*; il l'a même perfectionnée à plusieurs égards: Heneschius a fait la même chose dans son *Arithmetica perfecta* de l'année 1609, où il a réduit toutes les démonstrations en forme de syllogisme; ainsi que Taquet, dans sa *theoria & praxis Arithmetices* de l'année 1704.

Les ouvrages sur l'*Arithmétique* sont si communs, qu'il seroit inutile d'en faire le dénombrement.

L'*Arithmétique* instrumentale est celle où les regles communes s'exécutent par le moyen d'instrumens imaginés pour calculer avec facilité & promptitude; comme les bâtons de Neper, *v.* NEPER; l'instrument de M. Sam. Moreland, qui en a publié lui-même la description en *1666*; celui de M. Leibnitz, décrit dans les *Miscellan. Berolin.* la machine arithmétique de M. Pascal, dont on donnera la description plus bas, &c.

L'*Arithmétique* logarithmique, qui s'exécute par les tables des logarithmes. *v.* LOGARITHME. Ce qu'il y a de meilleur là-dessus est l'*Arithmetica logarithmica* de Hen. Brigg, publiée en 1624.

On ne doit pas oublier les *tables arithmétiques universelles* de Prostapharese, publiées en 1610 par Herwart, moyennant lesquelles la multiplication se fait aisément & exactement par l'addition, & la division par la soustraction.

Les Chinois ne se servent guere de regles dans leurs calculs; au lieu de cela, ils font usage d'un instrument qui consiste en une petite lame longue d'un pied & demi, traversée de dix ou douze fils de fer, où sont enfilées de petites boules rondes: en les tirant ensemble, & les plaçant ensuite l'une après l'autre,

ſuivant certaines conditions & conventions, ils calculent à peu près comme nous faiſons avec des jettons, mais avec tant de facilité & de promptitude, qu'ils peuvent ſuivre une perſonne qui lit un livre de compte, avec quelque rapidité qu'elle aille; & à la fin l'opération ſe trouve faite: ils ont auſſi leurs méthodes de la prouver. Voyez le P. le Comte Les Indiens calculent à peu près de même avec des cordes chargées de nœuds.

L'*Arithmétique* numérale eſt celle qui enſeigne le calcul des nombres ou des quantités abſtraites déſignées par des chiffres: on en fait les opérations avec des chiffres ordinaires ou arabes. *v.* CARACTERE & ARABE.

L'*Arithmétique* ſpécieuſe eſt celle qui enſeigne le calcul des quantités déſignées par les lettres de l'alphabet. *v.* SPÉCIEUSE. Cette *Arithmétique* eſt ce que l'on appelle ordinairement l'*Algebre*, ou *Arithmétique littérale*. *v.* ALGEBRE.

Wallis a joint le calcul numérique à l'algébrique, & démontré par ce moyen les regles des fractions, des proportions, des extractions de racines, &c.

Wels en a donné un abrégé ſous le titre de *Elementa arithmeticæ*, en 1698.

L'*Arithmétique* décimale s'exécute par une ſuite de dix caracteres, de maniere que la progreſſion va de dix en dix. Telle eſt notre *Arithmétique*, où nous faiſons uſage des dix caracteres Arabes, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9: après quoi nous recommençons 10, 11, 12, &c.

Cette méthode de calculer, n'eſt pas fort ancienne, elle étoit totalement inconnue aux Grecs & aux Romains: Gerbert, qui devint pape dans la ſuite, ſous le nom de Silveſtre II., l'introduiſit en Europe, après l'avoir reçue des Maures d'Eſpagne. Il eſt fort vraiſemblable que cette progreſſion a pris ſon origine des dix doigts des mains, dont on faiſoit uſage dans les calculs avant que l'on eût réduit l'*Arithmétique* en art.

Les Miſſionaires de l'orient nous aſſurent qu'aujourd'hui même les Indiens ſont très-experts à calculer par leurs doigts, ſans ſe ſervir de plume ni d'encre. Voyez *les Lett. édif. & curieuſes*. Ajoûtez à cela que les naturels du Pérou, qui font tous leurs calculs par le différent arrangement des grains de mays, l'emportent beaucoup, tant par la juſteſſe que par la célérité de leurs comptes, ſur quelque Européen que ce ſoit avec toutes ſes regles.

L'*Arithmétique* binaire eſt celle où l'on n'emploie uniquement que deux figures, l'unité ou 1 & le 0. *v.* BINAIRE.

M. Dangicourt nous a donné, dans les *Miſcell. Berol. tom. I.* un long mémoire ſur cette *Arithmétique* binaire: il y fait voir qu'il eſt plus aiſé de découvrir par ce moyen les loix des progreſſions, qu'en ſe ſervant de toute autre méthode où l'on feroit uſage d'un plus grand nombre de caracteres.

L'*Arithmétique* tétractique eſt celle où l'on n'emploie que les figures 1, 2, 3, & 0. Erhard Weigel nous a donné un *traité* de cette *Arithmétique*: mais la binaire & la tétractique ne ſont guere que de curioſité, relativement à la pratique, puiſque l'on peut exprimer les nombres d'une maniere beaucoup plus abrégée par l'*Arithmétique* décimale.

L'*Arithmétique* vulgaire roule ſur les entiers & les fractions. *v.* ENTIER & FRACTION.

L'*Arithmétique* ſexagéſimale eſt celle qui procede par ſoixantaines, ou bien c'eſt la doctrine des fractions ſexagéſimales. *v.* SEXAGÉSIMAL. Sam. Reyher a inventé une eſpece de baguettes ſexagénales, à l'imitation des bâtons de Neper, par le moyen deſquelles on fait avec facilité toutes les opérations de l'*Arithmétique* ſexagéſimale.

L'*Arithmétique* des infinis eſt la méthode de trouver la ſomme d'une ſuite de nombres dont les termes ſont infinis, ou d'en déterminer les rapports. *v.* INFINI, SUITE *ou* SERIE, &c.

M. Wallis eſt le premier qui ait traité à fond de cette méthode, ainſi qu'il paroît par ſes *Opera mathematica*, où il en fait voir l'uſage en Géométrie, pour dé-

terminer l'aire des surfaces & la solidité des corps, ainsi que leurs rapports: mais la méthode des fluxions, qui est l'*Arithmétique* universelle des infinis, exécute tout cela d'une maniere beaucoup plus commode, indépendamment d'une infinité d'autres choses auxquelles la premiere ne sauroit atteindre. *v* FLUXIONS, CALCUL, &c.

Sur l'*Arithmétique* des incommensurables ou irrationnels. *v.* INCOMMENSURABLE, IRRATIONNEL, &c.

Jean de Sacrobosco ou Halifax composa en 1232, selon Wolfius, un traité d'*Arithmétique*: mais ce traité est toujours resté manuscrit; & selon M. l'abbé de Gua, Paciolo qui a donné le premier livre d'Algebre, est aussi le premier auteur d'*Arithmétique* qui ait été imprimé. *v.* ALGEBRE.

Jusqu'ici nous nous sommes contentés d'exposer en abrégé ce que l'on trouve à peu-près dans la plûpart des ouvrages mathématiques sur la science des nombres, tâchons présentement d'entrer davantage dans les principes de cette Science, & d'en donner une idée plus précise.

Nous remarquerons d'abord que tout nombre, suivant la définition de M. Newton, n'est proprement qu'un rapport. Pour entendre ceci, il faut remarquer que toute grandeur qu'on compare à une autre, est ou plus petite, ou plus grande, ou égale; qu'ainsi toute grandeur a un certain rapport avec une autre à laquelle on la compare, c'est-à-dire, qu'elle y est contenue ou la contient d'une certaine maniere; ce rapport ou cette maniere de contenir ou d'être contenu, est ce qu'on appelle *nombre*. Ainsi le nombre 3 exprime le rapport d'une grandeur à une autre plus petite, que l'on prend pour l'unité, & que la plus grande contient trois fois. Au contraire la fraction $\frac{1}{3}$ exprime le rapport d'une certaine grandeur à une plus grande que l'on prend pour l'unité, & qui est contenue trois fois dans cette plus grande. Tout cela sera exposé plus en détail aux articles NOMBRE, FRACTION, &c.

Les nombres étant des rapports apperçus par l'esprit, & distingués par des signes particuliers, l'*Arithmétique*, qui est la science des nombres, est donc l'art de combiner entr'eux ces rapports, en se servant pour faire cette combinaison des signes mêmes qui les distinguent. De-là les quatre principales regles de l'*Arithmétique*; car les différentes combinaisons qu'on peut faire des rapports, se réduisent ou à examiner l'excès des uns sur les autres, ou la maniere dont ils se contiennent: l'addition & la soustraction ont le premier objet, puisqu'il ne s'agit que d'y ajoûter ou d'y soustraire des rapports; le second objet est celui de la multiplication & de la division, puisqu'on y détermine de quelle maniere un rapport en contient un autre. Tout cela sera expliqué plus en détail aux articles MULTIPLICATION & DIVISION.

Il y a, comme l'on sait, deux sortes de rapports, l'arithmétique & le géométrique. *v.* RAPPORT. Les nombres ne sont proprement que des rapports géométriques: mais il semble que dans les deux premieres regles de l'*Arithmétique* on considere arithmétiquement ces rapports, & que dans les deux autres on les considere géométriquement. Dans l'addition de deux nombres (car toute addition se réduit proprement à celle de deux nombres), l'un des deux nombres représente l'excès de la somme sur l'autre nombre. Dans la multiplication l'un des deux nombres est le rapport géométrique du produit à l'autre nombre. *v.* SOMME, PRODUIT.

A l'égard du détail des opérations particulieres de l'*Arithmétique*, il dépend de la forme & de l'institution des signes par lesquels on désigne les nombres. Notre *Arithmétique*, qui n'a que dix chiffres, seroit fort différente si elle en avoit plus ou moins; & les Romains qui avoient des chiffres différens de ceux dont nous nous servons, devoient aussi avoir des regles d'*Arithmétique* toutes différentes des nôtres. Mais toute *Arithmétique* se réduira toujours aux quatre regles dont

nous parlons, parce que de quelque maniere qu'on désigne ou qu'on écrive les rapports, on ne peut jamais les combiner que de quatre façons, & même, à proprement parler, de deux manieres seulement, dont chacune peut être envisagée sous deux faces différentes.

On pourroit dire encore que toutes les regles de l'*Arithmétique* se réduisent, ou à former un tout par la réunion de différentes parties, comme dans l'addition & la multiplication, ou à résoudre un tout en différentes parties, ce qui s'exécute par la soustraction & la division. En effet, la multiplication n'est qu'une addition répétée, & la division n'est aussi qu'une soustraction répétée. D'où il s'ensuit encore que les regles primitives de l'*Arithmétique* peuvent, à la rigueur, se réduire à l'addition & la soustraction: la multiplication & la division ne sont proprement que des manieres abrégées de faire l'addition d'un même nombre plusieurs fois à lui-même, ou de soustraire plusieurs fois un même nombre d'un autre. Aussi M. Newton appelle-t-il les regles de l'*Arithmétique*, *compositio & resolutio arithmetica*, c'est-à-dire, *composition & résolution des nombres.*

ARITHMÉTIQUE UNIVERSELLE; c'est ainsi que M. Newton appelle l'Algebre, ou calcul des grandeurs en général; & ce n'est pas sans raison que cette dénomination lui a été donnée par ce grand homme, dont le génie également lumineux & profond paroît avoir remonté dans toutes les sciences à leurs vrais principes métaphysiques. En effet, dans l'*Arithmétique* ordinaire, on peut remarquer deux especes de principes; les premiers sont des regles générales, indépendantes des signes particuliers, par lesquelles on exprime les nombres; les autres sont des regles dépendantes de ces mêmes signes, & ce sont celles qu'on appelle plus particuliérement *regles de l'Arithmétique.* Mais les premiers principes ne sont autre chose que des propriétés générales des rapports, qui ont lieu de quelque maniere que ces rapports soient désignés: telles sont par exemple ces regles; si on ôte un nombre d'un autre, cet autre nombre joint avec le reste, doit rendre le premier nombre; si on divise une grandeur par une autre, le quotient multiplié par le diviseur doit rendre le dividende; si on multiplie la somme de plusieurs nombres par la somme de plusieurs autres, le produit est égal à la somme des produits de chaque partie par toutes les autres, &c.

De-là il s'ensuit d'abord qu'en désignant les nombres par des expressions générales, c'est-à-dire, qui ne désignent pas plus un nombre qu'un autre, on pourra former certaines regles relatives aux opérations qu'on peut faire sur les nombres ainsi désignés. Ces regles se réduisent à représenter de la maniere la plus simple qu'il est possible, le résultat d'une ou de plusieurs opérations qu'on peut faire sur les nombres exprimés d'une maniere générale; & ce résultat ainsi exprimé, ne sera proprement qu'une opération arithmétique indiquée; opération qui variera selon qu'on donnera différentes valeurs arithmétiques aux quantités, qui dans le résultat dont il s'agit, représentent des nombres.

Pour mieux faire entendre cette notion que nous donnons de l'Algebre, parcourons-en les quatre regles ordinaires, & commençons par l'addition. Elle consiste, comme nous l'avons vu dans l'article ADDITION, à ajoûter ensemble avec leurs signes, sans aucune opération, les quantités dissemblables, & à ajoûter les coëfficiens des quantités semblables: par exemple, si j'ai à ajoûter ensemble les deux grandeurs dissemblables a, b, j'écrirai simplement $a + b$; ce résultat n'est autre chose qu'une maniere d'indiquer que si on désigne a par quelque nombre, & b par un autre, il faudra ajoûter ensemble ces deux nombres; ainsi $a + b$ n'est que l'indication d'une addition *arithmétique*, dont le résultat sera différent selon les valeurs numériques qu'on assignera à a & à b. Je suppose présentement qu'on me propose d'ajoûter $5\,a$ avec $3\,a$,

je pourrois écrire $5a + 3a$, & l'opération *arithmétique* seroit indiquée comme ci-dessus: mais en examinant $5a$ & $3a$, je vois que cette opération peut être indiquée d'une maniere plus simple: car quelque nombre que a représente, il est évident que ce nombre pris 5 fois, plus ce même nombre pris 3 fois, est égal au même nombre pris 8 fois: ainsi, je vois qu'au lieu de $5a + 3a$, je puis écrire $8a$, qui est l'expression abrégée, & qui m'indique une opération arithmétique plus simple que ne me l'indique l'expression $5a + 3a$.

C'est là-dessus qu'est fondée la regle générale de l'addition algébrique, d'ajoûter les grandeurs semblables en ajoûtant leurs coëfficiens numériques, & écrivant ensuite la partie littérale une fois.

On voit donc que l'addition algébrique se réduit à exprimer de la maniere la plus simple, la somme ou le résultat de plusieurs nombres exprimés généralement, & à ne laisser, pour ainsi dire, à l'Arithméticien que le moins de travail à faire qu'il est possible. Il en est de même de la soustraction algébrique; si je veux retrancher b de a, j'écris simplement $a - b$, parce que je ne peux pas représenter cela d'une maniere plus simple: mais si j'ai à retrancher $3a$ de $5a$, je n'écrirai point $5a - 3a$, parce que cela me donneroit plusieurs opérations arithmétiques à faire, en cas que je voulusse donner à a une valeur numérique; j'écrirai simplement $2a$, expression plus simple & plus commode pour le calcul *arithmétique*. *v.* SOUSTRACTION.

J'en dis autant de la multiplication & de la division: si je veux multiplier $a + b$ par $c + d$, je puis écrire indifféremment $(a+b) \times (c+d)$, ou $ac + bc + ad + bd$, & souvent même je préfererai la premiere expression à la seconde, parce qu'elle semble demander moins d'opérations arithmétiques; car il ne faut que deux additions & une multiplication pour la premiere, & pour la seconde il faut trois additions & quatre multiplications: mais si j'ai à multiplier $5a$ par $3a$, j'écrirai $15aa$ au lieu de $5a \times 3a$, parce que dans le premier cas, j'aurois trois opérations arithmétiques à faire, & que dans le second je n'en ai que deux, une pour trouver aa, & l'autre pour multiplier aa par 15. De même si j'ai $a + b$ à multiplier par $a - b$, j'écrirai $aa - bb$, parce que ce résultat sera souvent plus commode que l'autre pour les calculs arithmétiques, & que d'ailleurs j'en tire un théorème, savoir que le produit de la somme de deux nombres par la différence de ces deux nombres, est égal à la différence des quarrés de ces deux nombres. C'est ainsi qu'on a trouvé que le produit de $a + b$ par $a + b$, c'est-à-dire le quarré de $a + b$, étoit $aa + 2ab + bb$, & qu'il contenoit par conséquent le quarré des deux parties, plus deux fois le produit de l'une par l'autre; ce qui sert à extraire la racine quarrée des nombres. *v.* QUARRÉ & RACINE QUARRÉE.

Dans la division, au lieu d'écrire $\frac{20ab}{5b}$, j'écrirai simplement $4a$; au lieu d'écrire $\frac{aa - xx}{a + x}$, j'écrirai $a - x$. Mais si j'ai à diviser bc par hd, j'écrirai $\frac{bc}{hd}$, ne pouvant trouver une expression plus simple.

On voit donc par là que M. Newton a eu raison d'appeller l'Algebre *Arithmétique universelle*; puisque les regles de cette Science ne consistent qu'à extraire, pour ainsi dire, ce qu'il y auroit de général & de commun dans toutes les *Arithmétiques* particulieres qui se feroient avec plus ou moins ou autant de chiffres que la nôtre, & à présenter sous la forme la plus simple & la plus abrégée, ces opérations arithmétiques indiquées.

Mais, dira-t-on, à quoi bon tout cet échaffaudage? Dans toutes les questions que l'on peut se proposer sur les nombres, chaque nombre est désigné & énoncé. Quelle utilité y a-t-il de donner à ce nombre une valeur littérale, dont il semble qu'on peut se passer? Voici l'avantage de cette dénomination.

Toutes les questions qu'on peut proposer sur les nombres, ne sont pas aussi simples que celles d'ajoûter un nombre

donné à un autre, ou de l'en soustraire, de les multiplier ou de les diviser l'un par l'autre. Il est des questions beaucoup plus compliquées, & pour la solution desquelles on est obligé de faire des combinaisons, dans lesquelles le nombre ou les nombres que l'on cherche doivent entrer. Il faut donc avoir un art de faire ces combinaisons sans connoître les nombres que l'on cherche; & pour cela il faut exprimer ces nombres par des caracteres différens des caracteres numériques, parce qu'il y auroit un très-grand inconvénient à exprimer un nombre inconnu par un caractere numérique qui ne pourroit lui convenir que par un très-grand hasard. Pour rendre cela plus sensible par un exemple, je suppose qu'on cherche deux nombres dont la somme soit 100, & la différence 60: je vois d'abord qu'en désignant les deux nombres inconnus par des caracteres numériques à volonté, par exemple l'un par 25, & l'autre par 50, je leur donnerois une expression très-fausse, puisque 25 & 60 ne satisfont point aux conditions de la question. Il en seroit de même d'une infinité d'autres dénominations numériques. Pour éviter cet inconvénient, j'appelle le plus grand de mes nombres x, & le plus petit y; & j'ai par cette dénomination algébrique, les deux conditions ainsi exprimées: x plus y est égal à 100, & x moins y est égal à 60; ou en caracteres algébriques:

$$x + y = 100.$$
$$x - y = 60.$$ v. CARACTERE.

Puisque $x + y$ est égal à 100, & $x - y$ égal à 60, je vois que 100, joint avec 60, doit être égal à $x + y$, joint à $x - y$. Or pour ajoûter $x + y$ à $x - y$, il faut suivant les regles de l'addition algébrique, écrire $2x$; je vois donc que $2x$ est égal à 160, c'est-à-dire que 160 est le double du plus grand nombre cherché; donc ce nombre est la moitié de 160, c'est-à-dire 80: d'où il est facile de trouver l'autre qui est y: car puisque $x + y$ est égal à 100, & que x est égal à 80, donc 80 plus y est égal à 100; donc y est égal à 100 dont on a retranché 80, c'est-à-dire 20; donc les deux nombres cherchés sont 80 & 20: en effet leur somme est 100, & leur différence est 60.

Au reste je ne prétends pas faire voir par cet article la nécessité de l'algebre; car elle ne seroit encore guere nécessaire, si on ne proposoit pas des questions plus compliquées que celles-là: j'ai voulu seulement faire voir par cet exemple très-simple, & à la portée de tout le monde, comment par le secours de l'algebre on parvient à trouver les nombres inconnus.

L'expression algebrique d'une question, n'est autre chose, comme l'a fort bien remarqué M. Newton, que la traduction de cette même question en caracteres algébriques; traduction qui a cela de commode & d'essentiel, qu'elle se réduit à ce qu'il a d'absolument nécessaire dans la question, & que les conditions superflues en sont bannies. Nous allons en donner d'après M. Newton l'exemple suivant.

Question énoncée par le langage ordinaire.	*La même question traduite algébriquement.*
On demande trois nombres avec ces conditions.	$x, y, z.$
Qu'ils soient en proportion géométrique continue.	$x : y :: y : z$, ou $xz = yy$. v. PROPORTION.
Que leur somme soit 20.	$x + y + z = 20.$
Et que la somme de leurs quarrés soit 140.	$xx + yy + zz = 140.$

Ainsi la question se réduit à trouver les trois inconnues x, y, z, par les trois équations $xz = yy$, $x + y + z = 20$, $xx + yy + zz = 140$. Il ne reste plus qu'à tirer de ces trois équations la valeur de chacune des inconnues.

On voit donc qu'il y a dans l'*Arithmétique universelle* deux parties à distinguer.

La premiere est celle qui apprend à faire les combinaisons & le calcul des quantités représentées par des signes plus universels que les nombres; de maniere que

les quantités inconnues, c'est-à-dire, dont on ignore la valeur numérique, puissent être combinées avec la même facilité que les quantités connues, c'est-à-dire, auxquelles on peut assigner des valeurs numériques. Ces opérations ne supposent que les propriétés générales de la quantité, c'est-à-dire, qu'on y envisage la quantité simplement comme quantité, & non comme représentée & fixée par telle ou telle expression particuliere.

La seconde partie de l'*Arithmétique universelle* consiste à savoir faire usage de la méthode générale de calculer les quantités qu'on cherche par le moyen des quantités qu'on connoit. Pour cela il faut 1°. représenter de la maniere la plus simple & la plus commode, la loi du rapport qu'il doit y avoir entre les quantités connues & les inconnues. Cette loi de rapport est ce qu'on nomme *équation*; ainsi le premier pas à faire, lorsqu'on a un problème à résoudre, est de réduire d'abord le problème à l'équation la plus simple. Ensuite il faut tirer de cette équation la valeur ou les différentes valeurs que doit avoir l'inconnue qu'on cherche; c'est ce qu'on appelle *résoudre l'équation. v.* EQUATION, où vous trouverez là-dessus un plus long détail, auquel nous renvoyons, ayant dû nous borner dans cet article à donner une idée générale de l'*Arithmétique universelle*, pour en détailler les regles dans les articles particuliers. *v.* PROBLEME, RACINE, &c.

La premiere partie de l'*Arithmétique universelle* s'appelle proprement *algebre* ou science du calcul des grandeurs en général; la seconde s'appelle proprement *analyse*; mais ces deux mots s'emploient assez souvent l'un pour l'autre. *v.* ALGEBRE & ANALYSE.

Nous ignorons si les anciens ont connu cette science: il y a pourtant bien de l'apparence qu'ils avoient quelque moyen semblable pour résoudre au moins les questions numériques: par exemple, les questions qui ont été appellées *questions de Diophante. v.* DIOPHANTE. *v.* aussi APPLICATION *de l'analyse à la géométrie.*

Selon M. l'abbé de Gua, dans son excellente *histoire de l'Algebre*, Théon paroit avoir cru que Platon est l'inventeur de l'analyse, & Pappus nous apprend que Diophante & d'autres auteurs anciens s'y étoient principalement appliqués, comme Euclyde, Apollonius, Aristée, Eratosthene, & Pappus lui-même. Mais nous ignorons en quoi consistoit précisément leur analyse & en quoi elle pouvoit différer de la nôtre ou lui ressembler. M. de Malezieu, dans ses *Elémens de Géometrie*, prétend qu'il est moralement impossible qu'Archimede soit arrivé à la plûpart de ses belles découvertes géométriques, sans le secours de quelque chose d'équivalent à notre analyse; mais tout cela n'est qu'une conjecture; & il seroit bien singulier qu'il n'en restât pas au moins quelque vestige dans quelqu'un des ouvrages des anciens géometres. M. de l'Hôpital, ou plutôt M. de Fontenelle, qui est l'auteur de la préface des *infiniment petits*, observe qu'il y a apparence que M. Pascal est arrivé à force de tête & sans analyse, aux belles découvertes qui composent son *traité de la roulette*, imprimé sous le nom d'*Etonville*. Pourquoi n'en seroit-il pas de même d'Archimede & des anciens?

Nous n'avons encore parlé que de l'usage de l'algebre pour la résolution des questions numériques: quant à l'usage de l'algebre dans la géométrie. *v.* APPLICATION.

Un des plus grands avantages qu'on a tirés de l'application de l'algebre à la géométrie, est le calcul différentiel; on en trouvera l'idée au mot DIFFÉRENTIEL, avec une notion exacte de la nature de ce calcul. Le calcul différentiel a produit l'intégral. *v.* CALCUL & INTÉGRAL.

Il n'y a point de géometre tant soit peu habile, qui ne connoisse aujourd'hui plus ou moins l'usage infini de ces calculs dans la géométrie transcendante.

Sur la maniere d'appliquer l'algebre à la géométrie, c'est-à-dire de réduire en équation les questions géométriques, nous ne connoissons rien de meilleur ni de plus lumineux que les regles données par M.

Newton,

Newton, *p. 82. & suiv.* de son *arithm. univ.* édition de Leyde 1732. *jusqu'à la pag. 96.* elles sont trop précieuses pour être abrégées, & trop longues pour être inserées ici dans leur entier ; ainsi nous y renvoyons nos lecteurs. Nous dirons seulement qu'elles peuvent se réduire à ces deux regles.

Premiere regle. Un problème géométrique étant proposé (& on pourroit en dire autant d'un probleme numérique) comparez ensemble les quantités connues & inconnues que renferme ce probleme; & sans distinguer les connues d'avec les inconnues, examinez comment toutes ces quantités dépendent les unes des autres; & quelles sont celles qui étant connues feroient connoître les autres, en procédant par une méthode synthétique.

Seconde regle. Parmi ces quantités qui feroient connoître les autres, & que je nomme pour cette raison *synthétiques*, cherchez celles qui feroient connoître les autres le plus facilement, & qui pourroient être trouvées le plus difficilement, si on ne les supposoit point connues ; & regardez ces quantités comme celles que vous devez traiter de connues.

C'est là-dessus qu'est fondée la regle des géométres, qui disent que pour résoudre un problème géométrique algébriquement, il faut le supposer résolu ; en effet pour résoudre ce probleme, il faut se représenter toutes les lignes, tant connues qu'inconnues, comme des quantités qu'on a devant les yeux, & qui dépendent les unes des autres ; ensorte que les connues & les inconnues puissent réciproquement & à leur tour être traitées, si l'on veut, d'inconnues & de connues. Mais en voilà assez sur cette matiere dans un ouvrage où l'on ne doit en exposer que les principes généraux. *v.* APPLICATION.

ARITHMÉTIQUE PALPABLE. *v.* AVEUGLE.

ARITHMÉTIQUE POLITIQUE ; c'est celle dont les opérations ont pour but des recherches utiles à l'art de gouverner les peuples, telles que celles du nombre des personnes qui habitent un pays ; de la quantité de nourriture qu'ils doivent consommer ; du travail qu'ils peuvent faire ; du tems qu'ils ont à vivre, de la fertilité des terres, de la fréquence des naufrages, &c. On conçoit aisément que ces découvertes & beaucoup d'autres de la même nature, étant acquises par des calculs fondés sur quelques expériences bien constatées, un ministre habile en tireroit une foule de conséquences pour la perfection de l'agriculture, pour le commerce, tant intérieur qu'extérieur, pour les colonies, pour le cours & l'emploi de l'argent, &c. Mais souvent les ministres, je n'ai garde de parler sans exception, croient n'avoir pas besoin de passer par des combinaisons & des suites d'opérations arithmétiques : plusieurs s'imaginent être doués d'un grand génie naturel, qui les dispense d'une marche si lente & si pénible, sans compter que la nature des affaires ne permet ni ne demande presque jamais la précision géométrique. Cependant si la nature des affaires la demandoit & la permettoit, je ne doute point qu'on ne parvînt à se convaincre que le monde politique, aussi bien que le monde physique, peut se régler à beaucoup d'égards par poids, nombre & mesure.

Le Chevalier Petty, Anglois, est le premier qui ait publié des essais sous ce titre. Le premier est sur la multiplication du genre humain ; sur l'accroissement de la ville de Londres, ses degrés, ses périodes, ses causes & ses suites. Le second, sur les maisons, les habitans, les morts & les naissances de la ville de Dublin. Le troisieme est une comparaison de la ville de Londres & de la ville de Paris ; le Chevalier Petty s'efforce de prouver que la capitale de l'Angleterre l'emporte sur celle de la France par tous ces côtés : M. Auzout a attaqué cet essai par plusieurs objections, auxquelles M. le Chevalier Petty a fait des réponses. Le quatrieme tend à faire voir qu'il meurt à l'Hôtel-Dieu de Paris environ trois mille malades par an, par mauvaise administration. Le cinquieme est divisé en cinq parties ; la premiere est en réponse à M. Auzout ;

la seconde contient la comparaison de Londres & de Paris sur plusieurs points; la troisieme évalue le nombre des paroissiens des cent trente-quatre paroisses de Londres à six cens quatre-vingts seize mille. La quatrieme est une recherche sur les habitans de Londres, de Paris, d'Amsterdam, de Venise, de Rome, de Dublin, de Bristol, & de Rouen. La cinquieme a le même objet, mais relativement à la Hollande & au reste des Provinces-Unies. Le sixieme embrasse l'étendue & le prix des terres, les peuples, les maisons, l'industrie, l'œconomie, les manufactures, le commerce, la pêche, les artisans, les marins ou gens de mer, les troupes de terre, les revenus publics, les intérêts, les taxes, le lucre, les banques, les compagnies, le prix des hommes, l'accroissement de la marine & des troupes; les habitations, les lieux, les constructions de vaisseaux, les forces de mer, &c. relativement à tous pays en général, mais particuliérement à l'Angleterre, la Hollande, la Zéelande & la France. Cet essai est adressé au Roi; c'est presque dire que les résultats en sont favorables à la nation Angloise. C'est le plus important de tous les essais du Chevalier Petty; cependant il est très-court, si on le compare à la multitude & à la complication des objets. Le Chevalier Petty prétend avoir démontré dans environ une centaine de petites pages in-douze, gros caractere: 1°. Qu'une petite contrée avec un petit nombre d'habitans peut équivaloir par sa situation, son commerce & sa police, à un grand pays & à un peuple nombreux, soit qu'on les compare par la force, ou par la richesse; & qu'il n'y a rien qui tende plus efficacement à établir cette égalité que la marine & le commerce maritime. 2°. Que toutes sortes d'impôts & de taxes publiques tendent plutôt à augmenter qu'à affoiblir la société & le bien public. 3°. Qu'il y a des empêchemens naturels & durables à jamais, à ce que la France devienne plus puissante sur mer que l'Angleterre ou la Hollande: les François ne porteront pas un jugement favorable des calculs du Chevalier Petty sur cette proposition, & je crois qu'ils auront raison. 4°. Que par son fonds & son produit naturels, le peuple & le territoire de l'Angleterre sont à-peu-près égaux en richesse & en force, au peuple & au territoire de France. 5°. Que les obstacles qui s'opposent à la grandeur de l'Angleterre ne sont que contingens & amovibles. 6°. Que depuis quarante ans, la puissance & la richesse de l'Angleterre se sont fort accrues. 7°. Que la dixieme partie de toute la dépense des sujets du Roi suffiroit pour entretenir cent mille hommes d'infanterie, trente mille hommes de cavalerie, quarante mille hommes de mer; & pour acquiter toutes les autres charges de l'Etat, ordinaires & extraordinaires, dans la seule supposition que cette dixieme partie seroit bien imposée, bien perçue, & bien employée. 8°. Qu'il y a plus de sujets sans emploi, qu'il n'en faudroit pour procurer à la nation deux millions par an, s'ils étoient convenablement occupés; & que ces occupations sont toutes prêtes, & n'attendent que des ouvriers. 9°. Que la nation a assez d'argent pour faire aller son commerce. 10°. Enfin que la nation a tout autant de ressources qu'il lui en faut pour embrasser tout le commerce de l'univers, de quelque nature qu'il soit.

Voilà, comme on voit, des prétentions bien excessives; mais quelles qu'elles soient, le lecteur fera bien d'examiner dans l'ouvrage du Chevalier Petty, les raisonnemens, les expériences sur lesquels il s'appuie: dans cet examen, il ne faudra pas oublier qu'il arrive des révolutions, soit en bien, soit en mal, qui changent en un moment la face des Etats, & qui modifient & même anéantissent les suppositions; & que les calculs & leurs résultats ne sont pas moins variables que les événemens. L'ouvrage du Chevalier Petty fut composé avant 1699. Selon cet auteur, quoique la Hollande & la Zéelande ne contiennent pas plus de 1000000 d'arpens de terre, & que la France en contienne au moins

8000000, cependant ce premier pays a presque un tiers de la richesse & de la force de ce dernier. Les rentes des terres en Hollande sont à proportion de celles de France, comme de 7 ou 8 à 1. Observez qu'il est question ici de l'état de l'Europe en 1699; & c'est à cette année que se rapportent tous les calculs du Chevalier Petty, bons ou mauvais. Les habitans d'Amsterdam sont $\frac{2}{3}$ de ceux de Paris ou de Londres; & la différence entre ces deux dernieres villes n'est, selon le même auteur, que d'environ une vingtieme partie. Le port de tous les vaisseaux appartenans à l'Europe, se monte à environ deux millions de tonneaux, dont les Anglois ont 500000, les Hollandois 900000, les François 100000, les Hambourgeois, Danois, Suédois, & les habitans de Dantzic 250000, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, &c. à-peu-près autant. La valeur des marchandises qui sortent annuellement de la France, pour l'usage des différens pays, se monte en tout à environ 5000000 livres sterling; c'est-à-dire, quatre fois autant qu'il en entroit dans l'Angleterre seule. Les marchandises qu'on fait sortir de la Hollande pour l'Angleterre valent 300000 livres sterling; & ce qui sort de-là pour être répandu par tout le reste du monde, vaut 18000000 livres sterling. L'argent que le Roi de France leve annuellement en tems de paix fait environ $6\frac{1}{2}$ millions sterling. Les sommes levées en Hollande & Zéelande font autour de 2100000 livres sterling; & celles provenantes de toutes les Provinces-Unies font ensemble environ 3000000 livres sterling. Les habitans d'Angleterre sont à-peu-près au nombre de 6000000; & leurs dépenses à raison de 7 livres sterling par an, pour chacun d'eux, font 42000000 livres sterling ou 80000 livres sterling par semaine. La rente des terres en Angleterre est d'environ 8 millions sterling; & les intérêts & profits des biens propres à-peu-près autant. La rente des maisons en Angleterre 4000000 livres sterling. Le profit du travail de tous les habitans se monte à 26000000 livres sterling par an. Les habitans d'Irlande sont au nombre de 1200000. Le bled consommé annuellement en Angleterre, comptant le froment à 5 schelins le boisseau, & l'orge à $2\frac{1}{2}$ schelins, se monte à dix millions sterling. La marine d'Angleterre avoit besoin en 1699, c'est-à-dire, du tems du Chevalier Petty, ou à la fin du dernier siecle, de 36000 hommes pour les vaisseaux de guerre, & 48000 pour les vaisseaux marchands & autres: & il ne falloit pour toute la marine de la France que 15000 hommes. Il y a en France environ treize millions & demi d'ames; & en Angleterre, Ecosse & Irlande, environ neuf millions & demi. Dans les trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, il y a environ 20000 Ecclésiastiques; & en France, il y en a plus de 270000. Le Royaume d'Angleterre a plus de 40000 matelots, & la France n'en a pas plus de 10000. Il y avoit pour lors en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, & dans les pays qui en dépendent, des vaisseaux dont le port se montoit environ à 60000 tonneaux, ce qui vaut à-peu-près quatre millions & demi de livres sterling. La ligne marine autour de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, & des isles adjacentes, est d'environ 3800 milles. Il y a dans le monde entier environ 300 millions d'ames, dont il n'y a qu'environ 80 millions, avec lesquelles les Anglois & les Hollandois soient en commerce. La valeur de tous les effets de commerce ne passe pas 45 millions sterling. Les manufactures d'Angleterre qu'on fait sortir du Royaume, se montent annuellement à environ 5 millions sterling. Le plomb, le fer-blanc & le charbon, à 500000 livres sterling par an. La valeur des marchandises de France qui entrent en Angleterre, ne passe pas 1200000 livres sterling par an. Enfin il y a en Angleterre environ six millions sterling d'especes monnoyées. Tous ces calculs, comme nous l'avons dit, sont relatifs à l'année 1699, & ont dû sans doute bien changer depuis.

M. Davenant autre auteur d'*arithméti-*

que politique, prouve qu'il ne faut pas compter absolument sur plusieurs des calculs du Chevalier Petty : il en donne d'autres qu'il a faits lui-même, & qui se trouvent fondés sur les observations de M. King. En voici quelques-uns.

L'Angleterre contient, dit-il, 39 millions d'arpens de terre. Les habitans, selon son calcul, sont à-peu-près au nombre de 5545000 ames, & ce nombre augmente tous les ans d'environ 9000, déduction faite de ceux qui peuvent périr par les pestes, les maladies, les guerres, la marine, &c. & de ceux qui vont dans les colonies. Il compte 530000 habitans dans la ville de Londres; dans les autres villes & bourgs d'Angleterre 870000, & dans les villages & hameaux 4100000. Il estime la rente annuelle des terres à 10 millions sterling; celle des maisons & des bâtimens à deux millions par an; le produit de toutes sortes de grains, dans une année passablement abondante, à 9075000 livres sterling; la rente annuelle des terres en bled, à 2 millions, & leur produit net au dessus de 9 millions sterling; la rente des pâturages, des prairies, des bois, des forêts, des dunes, &c. à 7 millions sterling; le produit annuel des bestiaux en beurre, fromage & lait, peut monter, selon lui, à environ $2\frac{1}{2}$ millions sterling. Il estime la laine tondue annuellement à environ 2 millions sterling : celle des chevaux qu'on éleve tous les ans à environ 250000 liv. sterling; la consommation annuelle de viande pour nourriture, à environ 3350000 liv. sterling : celle du suif & des cuirs environ 600000 livres sterling : celle du foin pour la nourriture annuelle des chevaux, environ 1300000 livres sterling, & pour celle des autres bestiaux, un million sterling : le bois de bâtimens coupé annuellement, 500000 livres sterling : le bois à brûler, &c. environ 500000 livres sterling. Si toutes les terres d'Angleterre étoient également distribuées parmi tous les habitans, chacun auroit pour sa part environ $7\frac{1}{4}$ arpens. La valeur du froment, du seigle, & de l'orge nécessaire pour la subsistance de l'Angleterre, se monte au moins à 6 millions sterling par an. La valeur des manufactures de laine travaillées en Angleterre, est d'environ 8 millions par an; & toutes les marchandises de laine qui sortent annuellement de l'Angleterre, passent la valeur de 2 millions sterling. Le revenu annuel de l'Angleterre, sur quoi tous les habitans se nourrissent & s'entretiennent, & payent tous les impôts & taxes, se monte, selon lui, à environ 43 millions : celui de la France à 81 millions, & celui de la Hollande à 18250000 livres sterling.

Le major Grant, dans ses observations sur les *listes mortuaires*, compte qu'il y a en Angleterre 39000 milles quarrés de terre : qu'il y a en Angleterre & dans la principauté de Galles, 4600000 ames, que les habitans de la ville de Londres sont à-peu-près au nombre de 640000, c'est-à-dire, la quatorzieme partie de tous les habitans de l'Angleterre : qu'il y a en Angleterre & dans le pays de Galles, environ 10000 paroisses : qu'il y a 25 millions d'arpens de terre en Angleterre & dans le pays de Galles, c'est-à-dire, environ 4 arpens pour chaque habitans : que de 100 enfans qui naissent, il n'y en a que 64 qui atteignent l'âge de 6 ans; que dans 100, il n'en reste que 40 en vie au bout de 16 ans; que dans 100, il n'y en a que 25 qui passent l'âge de 26 ans; que 16 qui vivent 36 ans accomplis, & 10 seulement dans 100 vivent jusqu'à la fin de leur 46e année; & dans le même nombre, qu'il n'y en a que 6 qui aillent à 56 ans accomplis; que 3 dans 100 qui atteignent la fin de 66 ans; & que dans 100, il n'y en a qu'un qui soit en vie au bout de 76 ans : & que les habitans de la ville de Londres sont changés deux fois dans le cours d'environ 64 ans. *v.* VIE, &c. MM. de Moivre, Bernoulli, de Montmort, & de Parcieux, se sont exercés sur des sujets relatifs à l'*Arithmétique politique* : on peut consulter la *doctrine des hasards*, de M. de Moivre; l'*art de conjecturer*, de M. Bernouilli; l'*analyse des jeux de hasard*, de M. de Montmort; l'ouvra-

ge *sur les rentes viageres & les tontines*, &c. de M. de Parcieux; & quelques mémoires de M. Halley, répandus dans les *Transactions philosophiques*, avec les articles de notre Dictionnaire, HASARD, JEU, PROBABILITÉ, COMBINAISON, ABSENT, VIE, MORT, NAISSANCE, ANNUITÉ, RENTE, TONTINE, &c.

ARITHMÉTIQUE, pris adjectivement, se dit de tout ce qui a rapport aux nombres, ou à la science des nombres, ou qui s'exécute par le moyen des nombres. On dit opération *arithmétique*, de toute opération sur les nombres.

MOYEN *arithmétique*.	v.	MOYEN.
PROGRESSION *arithmétique*.	v.	PROGRESSION.
PROPORTION *arithmétique*.	v.	PROPORTION.
RAPPORT *arithmétique*.	v.	RAPPORT.

TRIANGLE *arithmétique*. v. TRIANGLE.

ECHELLES ARITHMÉTIQUES, est le nom que donne M. de Buffon, *Mém. Acad. 1741*, aux différentes progressions de nombres, suivant lesquelles l'*arithmétique* auroit pu être formée. Pour entendre ceci, il faut observer que notre *arithmétique* ordinaire s'exécute par le moyen de dix chiffres, & qu'elle a par conséquent pour base la progression *arithmétique* décuple ou dénaire, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, v. PROGRESSION, &c. Il est vraisemblable, comme nous l'avons remarqué plus haut, que cette progression doit son origine au nombre des doigts des deux mains, par lesquels on a dû naturellement commencer à compter: mais il est visible aussi que cette progression en elle-même est arbitraire, & qu'au lieu de prendre dix caracteres pour exprimer tous les nombres possibles, on auroit pu en prendre moins ou plus de dix. Supposons, par exemple, qu'on en eût pris cinq seulement, 0, 1, 2, 3, 4, en ce cas tout nombre passé cinq, auroit eu plus d'un chiffre, & cinq auroit été exprimé par 10; car 1 dans la seconde place, qui dans la progression ordinaire, vaut dix fois plus qu'à la premiere place, ne vaudroit dans la progression quintuple, que cinq fois plus. De même 11 auroit représenté 6; 25 auroit été représenté par 100, & tout nombre au-dessus de 25, auroit eu trois chiffres ou davantage. Au contraire si on prenoit vingt chiffres ou caracteres pour représenter les nombres, tout nombre au dessous de 20, n'auroit qu'un chiffre; tout nombre au-dessous de 400, n'en auroit que deux.

La progression la plus courte dont on puisse se servir pour exprimer les nombres, est celle qui est composée de deux chiffres seulement 0, 1, & c'est ce que M. Leibnitz a nommé *arithmétique binaire*. v. BINAIRE. Cette *arithmétique* auroit l'inconvénient d'employer un trop grand nombre de chiffres pour exprimer des nombres assez petits, & il est évident que cet inconvénient aura d'autant plus lieu, que la progression qui servira de base à l'*arithmétique*, aura moins de chiffres. D'un autre côté si on emploioit un trop grand nombre de chiffres pour l'*arithmétique*, vingt ou trente chiffres au lieu de dix, les opérations sur les nombres deviendroient trop difficiles, je n'en veux pour exemple que l'addition. Il y a donc un milieu à garder ici; & la progression décuple, outre son origine qui est assez naturelle, paroit tenir ce milieu: cependant il ne faut pas croire que l'inconvénient fût fort grand, si on avoit pris neuf ou douze chiffres au lieu de dix. v. CHIFFRE & NOMBRE.

M. de Buffon, dans le Mémoire que nous avons cité, donne une méthode fort simple & fort abrégée pour trouver tout d'un coup la maniere d'écrire un nombre donné dans une échelle *arithmétique* quelconque, c'est-à-dire, en supposant qu'on se serve d'un nombre quelconque de chiffres pour exprimer les nombres. v. BINAIRE.

ARITHMÉTIQUE, *machine*, c'est un assemblage ou systême de roues & d'autres pieces, à l'aide desquelles des chiffres ou imprimés ou gravés se meuvent, & exécutent dans leur mouvement les principales regles de l'*arithmétique*.

La premiere *machine arithmétique* qui ait paru, eſt de Blaiſe Paſcal, né en Clermont en Auvergne le 19 Juin 1623; il l'inventa à l'âge de dix-neuf ans. On en a fait quelques autres depuis qui, au jugement même de MM. de l'Académie des Sciences, paroiſſent avoir ſur celles de Paſcal des avantages dans la pratique: on peut en voir quelques-unes dans le *Recueil des machines préſentées à l'Acad. des Sciences* de Paris. Voici celle de Paſcal.

Cette machine n'eſt pas extrêmement compliquée; mais entre ſes pieces il y en a une ſur-tout qu'on nomme *le ſautoir*, qui ſe trouve chargée d'un ſi grand nombre de fonctions, que le reſte de la machine en devient très-difficile à expliquer. Pour ſe convaincre de cette difficulté, le lecteur n'a qu'à jetter les yeux ſur les figures du recueil des machines approuvées par l'Académie, & ſur le diſcours qui a rapport à ces figures & à la machine de Paſcal: je ſuis ſûr qu'il lui paroitra, comme à nous, preſqu'auſſi difficile d'entendre la machine de Paſcal, avec ce qui en eſt dit dans l'ouvrage que nous venons de citer, que d'imaginer une autre *machine arithmétique*. Nous allons faire enſorte qu'on ne puiſſe pas porter le même jugement de notre article, ſans toutefois nous engager à expoſer le méchaniſme de la machine de Paſcal d'une maniere ſi claire, qu'on n'ait beſoin d'aucune contention d'eſprit pour le ſaiſir. Au reſte, cet endroit de notre Dictionnaire reſſemblera à beaucoup d'autres, qui ne ſont deſtinés qu'à ceux qui ont quelque habitude de s'appliquer.

Les parties de la *machine arithmétique* ſe reſſemblant preſque toutes par leur figure, leur diſpoſition & leur jeu, nous avons cru qu'il étoit inutile de repréſenter la machine entiere: la portion qu'on en voit dans les *Planches d'Arithmétique*, ſuffira pour en donner une juſte idée. *N O P R*, *fig. 22.* eſt une plaque de cuivre qui forme la ſurface ſupérieure de la machine. On voit à la partie inférieure de cette plaque, une rangée *N O* de cercles *Q*, *Q*, *Q*, &c. tous mobiles, autour de leurs centres *Q*. Le premier à la droite a douze dents; le ſecond en allant de droite à gauche, en a vingt; & tous les autres en ont dix. Les pieces qu'on apperçoit en *S*, *S*, *S*, &c. & qui s'avancent ſur les diſques des cercles mobiles, *R*, *R*, *R*, &c. ſont des étochios ou arrêts qu'on appelle *potences*. Ces étochios ſont fixes & immobiles; ils ne poſent point ſur les cercles qui ſe peuvent mouvoir librement ſous leurs pointes; ils ne ſervent qu'à arrêter un ſtylet, qu'on appelle *directeur*, qu'on tient à la main, & dont on place la pointe entre les dents des cercles mobiles *Q*, *Q*, *Q*, &c. pour les faire tourner dans la direction *6*, *5*, *4*, *3*, *&c.* quand on ſe ſert de la machine.

Il eſt évident par le nombre des dents des cercles mobiles *Q*, *Q*, *Q*, &c. que le premier à droite marque les deniers, le ſecond en allant de droite à gauche, les ſous; le troiſieme, les unités de livres; le quatrieme, les dixaines; le cinquieme, les centaines; le ſixieme, les mille; le ſeptieme, les dixaines de mille; le huitieme, les centaines de mille: & quoiqu'il n'y en ait que huit, on auroit pu, en agrandiſſant la machine, pouſſer plus loin le nombre de ces cercles.

La ligne *Y Z* eſt une rangée de trous, à travers leſquels on apperçoit des chiffres. Les chiffres apperçus ici ſont 46309 l. 15 ſ. 10 d. mais on verra par la ſuite qu'on en peut faire paroître d'autres à diſcrétion par les mêmes ouvertures.

La bande *P R* eſt mobile de bas en haut; on peut en la prenant par ſes extrêmités *R P*, la faire deſcendre ſur la rangée des ouvertures 46309 l. 15 ſ. 10 d. qu'elle couvriroit: mais alors on appercevroit une autre rangée parallele de chiffres à travers des trous placés directement au-deſſus des premiers.

La même bande *P R* porte des petites roues gravées de pluſieurs chiffres, toutes avec une aiguille au centre, à laquelle la petite roue ſert de cadran: chacune de ces roues porte autant de chiffres que les cercles mobiles *Q*, *Q*, *Q*, &c. aux-

quels elles correspondent perpendiculairement. Ainsi *V* 1 porte douze chiffres, ou plutôt a douze divisions; *V* 2 en a vingt; *V* 3 en a dix; *V* 4 dix, & ainsi de suite.

A B C D, *fig.* 23. est une tranche verticale de la machine, faite selon une des lignes ponctuées *m x*, *m x*, *m x*, &c. de la *fig.* 22. n'importe laquelle; car chacune de ces tranches, comprise entre deux paralleles *m x*, *m x*, contient toutes les parties de la *fig.* 23, outre quelques autres dont nous ferons mention dans la suite. 1 *Q* 2 représente un des cercles mobiles *Q* de la *fig.* 22. ce cercle entraîne par son axe *Q* 3, la roue à chevilles 4, 5. Les chevilles de la roue 4, 5, font mouvoir la roue 6, 7, la roue 8, 9, & la roue 10, 11, qui sont toutes fixées sur un même axe. Les chevilles de la roue 10 11, engrainent dans la roue 12, 13, & la font mouvoir, & avec elle le barillet 14, 15.

Sur le barillet 14, 15, *même fig.* 23. soient tracées l'une au-dessus de l'autre, deux rangées de chiffres de la maniere qu'on va dire. Si l'on suppose que ce barillet soit celui de la tranche des deniers, soient tracées les deux rangées:

0, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
11, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Si le barillet 14, 15 est celui de la tranche des sous, soient tracées les deux rangées:

0, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10,
19, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,
9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18.

Si le barillet 14, 15 est celui de la tranche des unités de livres, soient tracées les deux rangées:

0, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
9, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Il est évident 1°. que c'est de la rangée inférieure des chiffres tracés sur les barillets, que quelques-uns paroissent à travers les ouvertures de la ligne *X Z*, & que ceux qui paroitroient à travers les ouvertures couvertes de la bande mobile *P R*, sont de la rangée supérieure. 2°. Qu'en tournant, *fig.* 22. le cercle mobile *Q*, on arrêtera sous une des ouvertures de la ligne *X Z*, tel chiffre que l'on voudra; & que le chiffre retranché de 11 sur le barillet des deniers, donnera celui qui lui correspond dans la rangée supérieure des deniers; retranché de 19 sur le barillet des sous, il donnera celui qui lui correspond dans la rangée supérieure des sous; retranché de 9 sur le barillet des unités de livres, il donnera celui qui lui correspond dans la rangée supérieure des unités de livres, & ainsi de suite. 3°. Que pareillement celui de la bande supérieure du barillet des deniers, retranché de 11, donnera celui qui correspond dans la rangée inférieure, &c.

La piece *a b c d e f g h i k l* qu'on entrevoit *fig.* 23, est celle qu'on appelle *le sautoir*. Il est important d'en bien considérer la figure, la position & le jeu; car sans une connoissance très-exacte de ces trois choses, il ne faut pas espérer d'avoir une idée précise de la machine: aussi avons nous répété cette piece en trois figures différentes. *a b c d e f g h i k l*, *fig.* 2. est *le sautoir*, comme nous venons d'en avertir: 1 2 3 4 5 6 7 *x y T z v*, l'est aussi, *fig.* 24. & 1 2 3 4 5 6 7 8 9, l'est enco-re, *fig.* 25.

Le sautoir, *fig.* 2. a deux anneaux ou portions de douilles, dans lesquelles passe la portion *f k* & *g l* de l'axe de la roue à chevilles 8, 9; il est mobile sur cette partie d'axe. Le sautoir, *fig.* 24. a une concavité ou partie échancrée 3, 4, 5; un coude 7, 8, 9, pratiqué pour laisser passer les chevilles de la roue 8, 9; deux anneaux dont on voit un en 9, l'autre est couvert par une portion de la roue 6, 7, à la partie inférieure de l'échancrure 3, 4, 5; en 2, une espece de coulisse, dans laquelle le cliquet 1 est suspendu par le tenon 2, & pressé par un ressort entre les chevilles de la roue 8, 9. Pour qu'on apperçût ce ressort & son effet, on a rompu, *fig.* 24. un des côtés de la coulisse en *x*, *y*; 12 est le cliquet; 2 le tenon qui le tient suspendu; & *Z v* le ressort qui appuie sur son talon, &

pousse son extrémité entre les chevilles de la roue 8, 9.

Ce qui précede bien entendu, nous pouvons passer au jeu de la machine. Soit *fig. 23.* le cercle mobile 1 *Q* 2, mu dans la direction 1 *Q* 2, la roue à chevilles 4, 5, sera mue, & la roue à cheville 6, 7; & *fig. 24.* la roue *VIII*, *IX*; car c'est la même que la roue 8, 9 de la *fig. 23.* Cette roue *VIII*, *IX*, sera mue dans la direction *VIII*, *VIII*, *IX*, *IX*. La premiere de ses deux chevilles *r*, *s*, entrera dans l'échancrure du sautoir; le sautoir continuera d'être élevé, à l'aide de la seconde cheville *R S*. Dans ce mouvement l'extrémité 1 du cliquet sera entraînée; & se trouvant à la hauteur de l'entre-deux de deux chevilles immédiatement supérieur à celui où elle étoit, elle y sera poussée par le ressort. Mais la machine est construite de maniere que ce premier échappement n'est pas plutôt fait, qu'il s'en fait un autre, celui de la seconde cheville *R S* de dessous la partie 3, 4, du sautoir: ce second échappement laisse le sautoir abandonné à lui-même; le poids de sa partie 4 5 6 7 8 9, fait agir l'extrèmité 1 du cliquet contre la cheville de la roue 8, 9, sur laquelle elle vient de s'appuyer par le premier échappement; fait tourner la roue 8, 9, dans le sens 8, 8, 9, 9, & par conséquent aussi dans le même sens la roue 10, 11, 11, & la roue 12, 13, en sens contraire, ou dans la direction 13, 13, 12; & dans le même sens que la roue 12, 13, le barillet 14, 15. Mais telle est encore la construction de la machine que, quand par le second échappement, celui de la cheville *R S* de dessous la partie 3, 4, du sautoir, ce sautoir se trouve abandonné à lui-même, il ne peut descendre & entraîner la roue 8, 9, que d'une certaine quantité déterminée. Quand il est descendu de cette quantité, la partie *T fig. 23.* de la coulisse rencontre l'étochio *r* qui l'arrête,

Maintenant si l'on suppose 1°. que la roue *VIII*, *IX* a douze chevilles, la roue *X*, *XI* autant, & la roue *XII*, *XIII* autant encore: 2°. que la roue 8, 9 a vingt chevilles, la roue 10, 11 vingt, & la roue 12, 13 autant: 3°. que l'extrèmité *T* du sautoir, *fig. 24.* rencontre l'étochio *r* précisément quand la roue 8, 9, *fig. 25.* a tourné d'une vingtieme partie, il s'ensuivra évidemment que le barillet *XIV*, *XV* fera un tour sur lui-même, tandis que le barillet 14, 15 ne tournera sur lui-même que de sa vingtieme partie.

Si l'on suppose 2°. que la roue *VIII*, *IX* a vingt chevilles, la roue *X*, *XI* autant, & la roue *XII*, *XIII* autant: 2°. que la roue 8, 9 ait dix chevilles, la roue 10, 11 autant, & la roue 12, 13 autant: 3°. que l'extrèmité *T* du sautoir ne soit arrêtée, *fig. 24.* par l'étochio *r*, que quand la roue 8, 9, *fig. 25.* a tourné d'une dixieme partie, il s'ensuivra évidemment que le barillet *XIV*, *XV* fera un tour entier sur lui-même, tandis que le barillet 14, 15 ne tournera sur lui-même que de sa dixieme partie.

Si l'on suppose 3°. que la roue *VIII*, *IX* ait dix chevilles, la roue *X*, *XI* autant, & la roue *XII*, *XIII* autant: 2°. que la roue 8, 9 ait pareillement dix chevilles, la roue 10, 11 autant, & la roue 12, 13 autant aussi: 3°. que l'extrèmité *T* du sautoir, *fig. 24.* ne soit arrêtée par l'étochio *r*, que quand la roue 8, 9 *fig. 25.* aura tourné d'un dixieme, il s'ensuivra évidemment que le barillet *XIV*, *XV* fera un tour entier sur lui-même, tandis que le barillet 14, 15 ne tournera sur lui-même que d'un dixieme.

On peut donc en général établir tel rapport qu'on voudra entre un tour entier du barillet *XIV*, *XV*, & la partie dont le barillet 14, 15 tournera dans le même tems.

Donc, si l'on écrit sur le barillet *XIV*, *XV* les deux rangées de nombre suivantes, l'une au dessus de l'autre comme on les voit,

0, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
11, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

& sur le barillet 14, 15, les deux rangées suivantes, comme on les voit,

0, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10,

19, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,
9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18.
& que les zéros des deux rangées inférieures des barillets correspondent exactement aux intervalles *A*, *B*, il est clair qu'au bout d'une révolution du barillet *XIV*, *XV*, le zéro correspondra encore à l'intervalle *B*: mais que ce sera le chiffre *I* du barrillet 14, 15, qui correspondra dans le même tems à l'intervalle *A*.

Donc, si l'on écrit sur le barillet *XIV*, *XV* les deux rangées suivantes, comme on les voit,

0, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10,
19, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,
9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18.
& sur le barillet 14, 15, les deux rangées suivantes, comme on les voit,

0, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
9, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
& que les zéros des deux rangées inférieures des barillets correspondent en même tems aux intervalles *A*, *B*, il est clair que dans ce cas, de même que dans le premier, lorsque le zéro du barillet *XIV*, *XV* correspondra, après avoir fait un tour, à l'intervalle *B*, le barillet 14, 15 présentera à l'ouverture ou espace *A*, le chiffre 1.

Il en sera toujours ainsi, quelles que soient les rangées de chiffres que l'on trace sur le barillet *XIV*, *XV*, & sur le barillet 14, 15: dans le premier cas le barillet *XIV*, *XV* tournera sur lui-même, & présentera ses douze caracteres à l'intervalle *B*, quand le barillet 14, 15, n'ayant tourné que d'un vingtieme, présentera à l'intervalle *A*, le chiffre 1. Dans le second cas, le barillet *XIV*, *XV* tournera sur lui-même, & présentera ses vingt caracteres à l'ouverture ou intervalle *B*, pendant que le barillet 14, 15, n'ayant tourné que d'un dixieme, présentera à l'ouverture ou intervalle *A*, le chiffre 1. Dans le troisieme cas, le barillet *XIV*, *XV* tournera sur lui-même, & aura présenté ses dix caracteres à l'ouverture *B*, quand le barillet 14, 15, n'ayant tourné que d'un dixieme, présentera à l'ouverture ou intervalle *A*, le chiffre 1.

Mais au lieu de faire toutes ces suppositions sur deux barillets, je peux les faire sur un grand nombre de barillets, tous assemblés les uns avec les autres, comme on voit ceux de la *fig. 25*. Rien n'empêche de supposer à côté du barillet 14, 15 un autre barillet placé par rapport à lui, comme il est placé par rapport au barillet *XIV*, *XV*, avec les mêmes roues, un sautoir, & tout le reste de l'assemblage. Rien n'empêche que je ne puisse supposer douze chevilles à la roue *VIII*, *IX* & les deux rangées 0, 11, 10, 9, &c.
11, 0, 1, 2, &c.
tracées sur le barillet *XIV*, *XV*, vingt chevilles à la roue 8, 9, & les deux rangées 0, 19, 18, 17,
19, 0, 1, 2,
16, 15, &c. tracées sur le barillet 14, 15;
3, 4, &c.
dix chevilles à la premiere, pareille à la roue 8, 9, & les deux rangées 0, 9, 8, 7, 6, &c.
9, 0, 1, 2, 3, &c.
sur le troisieme barillet; dix chevilles à la seconde pareille de 8, 9, & les deux rangées 0, 9, 8, 7, 6, &c. sur le quatrie-
9, 0, 1, 2, 3, &c.
me barillet; dix chevilles à la troisieme pareille de 8, 9, & les deux rangées 0, 9, 8, 7, 6, &c. sur le cinquieme
9, 0, 1, 2, 3, &c.
barillet, & ainsi de suite.

Rien n'empêche non plus de supposer que tandis que le premier barillet présentera ses douze chiffres à son ouverture, le second ne présentera plus que le chiffre 1 à la sienne; que tandis que le second barillet présentera ses vingt chiffres à son ouverture ou intervalle, le troisieme ne présentera que le chiffre 1; que tandis que le troisieme barillet présentera ses dix caracteres à son ouverture, le quatrieme n'y présentera que le chiffre 1; que tandis que le quatrieme barillet présentera ses dix caracteres à son ouverture, le cinquieme barillet ne présentera à la sienne que le chiffre 1, & ainsi de suite.

D'où il s'ensuivra 1°. qu'il n'y aura aucun nombre qu'on ne puisse écrire avec ces barillets; car après les deux échappemens, chaque équipage de barillet demeure isolé, est indépendant de celui qui le précede du côté de la droite, peut tourner sur lui-même tant qu'on voudra dans la direction *VIII*, *VIII*, *IX*, *IX*, & par conséquent offrir à son ouverture celui des chiffres de sa rangée inférieure qu'on jugera à propos: mais les intervalles *A*, *B*, font aux cylindres nuds *XIV*, *XV*, 14, 15, ce que leur font les ouvertures de la ligne *Y*, *X*, *fig. 22.* quand ils sont couverts de la plaque *N O R P*.

2°. Que le premier barillet marquera des deniers, le second des sous, le troisieme des unités de livres, le quatrieme des dixaines, le cinquieme des centaines, &c.

3°. Qu'il faut un tour du premier barillet, pour un vingtieme du second; un tour du second, pour un dixieme du troisieme; un tour du troisieme, pour un dixieme du quatrieme; & que par conséquent les barillets suivent entre leurs mouvemens la proportion qui regne entre les chiffres de l'*arithmétique* quand ils expriment des nombres; que la proportion des chiffres est toûjours gardée dans les mouvemens des barillets, quelle que soit la quantité de tours qu'on fasse faire au premier, ou au second, ou au troisieme, & que par conséquent de même qu'on fait les opérations de l'Arithmétique avec des chiffres, on peut la faire avec les barillets & les rangées de chiffres qu'ils ont.

4°. Que pour cet effet, il faut commencer par mettre tous les barillets de maniere que les zéros de leur rangée inférieure correspondent en même tems aux ouvertures de la bande *Y Z*, & de la plaque *N O R P*; car si tandis que le premier barillet, par exemple, présente *O* à son ouverture, le second présente 4 à la sienne, il est a présumer que le premier barillet a fait déja quatre tours, ce qui n'est pas vrai.

5°. Qu'il est assez indifférent de faire tourner les barillets dans la direction *VIII*, *VIII*, *IX*; que ce mouvement ne dérange rien à l'effet de la machine; mais qu'il ne faut pas qu'ils aient la liberté de rétrograder; & c'est aussi la fonction du cliquet supérieur *C* de la leur ôter.

Il permet, comme on voit, aux roues de tourner dans le sens VIII, VIII, IX: mais il les empêche de tourner dans le sens contraire.

6°. Que les roues ne pouvant tourner que dans la direction VIII, VIII, IX, c'est de la ligne ou rangée de chiffres inférieures des barillets qu'il faut se servir pour écrire un nombre; par conséquent pour faire l'addition; par conséquent encore pour faire la multiplication; & que comme les chiffres des rangées sont dans un ordre renversé, la soustraction se doit faire sur la rangée supérieure, & par conséquent aussi la division.

Mais tous ces corollaires s'éclairciront davantage par l'usage de la machine, & la maniere de faire les opérations.

Mais avant que de passer aux opérations, nous ferons observer encore une fois que chaque roue *6*, *7*, *fig. 25*, a sa correspondante 4, 5, *fig. 23.* & chaque roue 4, 5, son cercle mobile *Q*; que chaque roue 8, 9, a son cliquet supérieur, & son cliquet inférieur; que ces deux cliquets ont une de leurs fonctions commune; c'est d'empêcher les roues VIII, IX, 8, 9, &c. de rétrograder; enfin, que le talon 1, pratiqué au cliquet inférieur, lui est essentiel.

Usages de la machine arithmétique pour l'addition. Commencez par couvrir de la bande *P R*, la rangée supérieure d'ouvertures, en sorte que cette bande soit dans l'état où vous la voyez *fig. 22.* mettez ensuite toutes les roues de la bande inférieure ou rangée à zero; & soient les sommes à ajoûter

69	7	8
584	15	6
342	12	9

Prenez le conducteur; portez sa pointe dans la huitieme denture du cercle *Q* le plus à la droite; faites tourner ce cercle

jusqu'à ce que l'arrêt ou la potence *S* vous empêche d'avancer.

Passez à la roue des sous, ou au cercle *Q* qui suit immédiatement celui sur lequel vous avez opéré, en allant de la droite à la gauche; portez la pointe du conducteur dans la septieme denture, à compter depuis la potence; faites tourner ce cercle jusqu'à ce que la potence *S* vous arrête; passez aux livres, aux dixaines, & faites la même opération sur leurs cercles *Q*.

En vous y prenant ainsi, votre premiere somme sera évidemment écrite: opérez sur la seconde, précisément comme vous avez fait sur la premiere, sans vous embarrasser des chiffres qui se présentent aux ouvertures; puis sur la troisieme. Après votre troisieme opération, remarquez les chiffres qui paroîtront aux ouvertures de la ligne *Y Z*, ils marqueront la somme totale de vos trois sommes partielles.

Démonstration. Il est évident que si vous faites tourner le cercle *Q* des deniers de huit parties, vous aurez 8 à l'ouverture correspondante à ce cercle: il est encore évident que si vous faites tourner le même cercle de six autres parties, comme il est divisé en douze, c'est la même chose que si vous l'aviez fait tourner de douze parties, plus 2: mais en le faisant tourner de douze, vous auriez remis à zéro le barillet des deniers correspondant à ce cercle des deniers, puisqu'il eût fait un tour exact sur lui-même: mais il n'a pu faire un tour sur lui-même, que le second barillet, ou celui des sous, n'ait tourné d'un vingtieme; & par conséquent mis le chiffre 1 à l'ouverture des sous. Mais le chiffre des deniers n'a pu rester à 0; car ce n'est pas seulement de douze parties que vous l'avez fait tourner, mais de douze parties plus deux. Vous avez donc fait en sous comme si le barillet des deniers étant à zéro, & celui des sous à 1, vous eussiez fait tourner le cercle *Q* des deniers de deux dentures: mais en faisant tourner le cercle *Q* des deniers de deux dentures, on met le barillet des deniers à 2, où ce barillet présente 2 à son ouverture. Donc le barillet des deniers offrira 2 à son ouverture, & celui des sous 1: mais 8 deniers & 6 deniers font 14 deniers, ou un sou, plus 2 deniers; ce qu'il falloit en effet ajoûter, & ce que la machine a donné. La démonstration sera la même pour tout le reste de l'opération.

Exemple de soustraction. Commencez par baisser la bande *P R* sur la ligne *X Y* d'ouvertures inférieures; écrivez la plus grande somme sur les ouvertures de la ligne supérieure, comme nous l'avons prescrit pour l'addition, par le moyen du conducteur; faites l'addition de la somme à soustraire, ou de la plus petite avec la plus grande, comme nous l'avons prescrit à l'exemple de l'addition: cette addition faite, la soustraction le sera aussi. Les chiffres qui paroîtront aux ouvertures, marqueront la différence des deux sommes, ou l'excès de la grande sur la petite; ce que l'on cherchoit.

Soit	9121	9	2
dont il faut soustraire	8989	19	11

Si vous exécutez ce que nous vous avons prescrit, vous trouverez aux ouvertures 131 9 3.

Démonstration. Quand j'écris le nombre 9121 liv. 9 s. 2 d. pour faire paroître 2 à l'ouverture des deniers, je suis obligé de faire passer avec le directeur, onze dentures du cercle *Q* des deniers; car il y a à la rangée supérieure du barillet des deniers onze termes depuis 0 jusqu'à 2: si à ce 2 j'ajoûte encore 11, je tomberai sur 3; car il faut encore que je fasse faire onze dentures aux cercles *Q*: or comptant 11 depuis 2, on tombe sur 3. La démonstration est la même pour le reste. Mais remarquez que le barillet des deniers n'a pu tourner de 22, sans que le barillet des sous n'ait tourné d'un vingtieme, ou de douze deniers. Mais comme à la rangée d'enhaut les chiffres vont en rétrogradant dans le sens que les barillets tournent; à chaque tour du barillet des deniers, les chiffres du barillet des sous diminuent d'une unité; c'est-à-

dire, que l'emprunt que l'on fait pour un barillet est acquité sur l'autre, ou que la soustraction s'exécute comme à l'ordinaire.

Exemple de multiplication. Revenez aux ouvertures inférieures : faites remonter la bande *P R* sur les ouvertures supérieures ; mettez toutes les roues à zéro, par le moyen du conducteur, comme nous avons dit plus haut. Ou le multiplicateur n'a qu'un caractere, ou il en a plusieurs ; s'il n'a qu'un caractere, on écrit, comme pour l'addition, autant de fois le multiplicande, qu'il y a d'unités dans ce chiffre du multiplicateur : ainsi la somme 1245 étant à multiplier par 3, j'écris ou pose trois fois cette somme à l'aide de mes roues & des cercles *Q* ; après la derniere fois, il paroit aux ouvertures 3735, qui est en effet le produit de 1245 par 3.

Si le multiplicateur a plusieurs caracteres, il faut multiplier tous les chiffres du multiplicande par chacun de ceux du multiplicateur, les écrire de la même maniere que pour l'addition : mais il faut observer au second multiplicateur de prendre pour premiere roue celle des dixaines.

La multiplication n'étant qu'une espece d'addition, & cette regle se faisant évidemment ici par voie d'addition, l'opération n'a pas besoin de démonstration.

Exemple de division. Pour faire la division il faut se servir des ouvertures supérieures ; faites donc descendre la bande *P R* sur les inférieures ; mettez à zéro toutes les roues fixées sur cette bande, & qu'on appelle *roues de quotient ;* faites paroitre aux ouvertures votre nombre à diviser, & opérez comme nous allons dire.

Soit la somme 65 à diviser par cinq ; vous dites, en 6, cinq y est, & vous ferez tourner votre roue comme si vous vouliez additionner 5 & 6 ; cela fait, les chiffres des roues supérieures allant toujours en rétrogradant, il est évident qu'il ne paroîtra plus que 1 à l'ouverture où il paroissoit 6 ; car dans 0 : 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 ; 1 est le cinquieme terme après 6.

Mais le diviseur 5 n'est plus dans 1, marquez donc 1 sur la roue des quotiens, qui répond à l'ouverture des dixaines ; passez ensuite à l'ouverture des unités, ôtez-en 5 autant de fois qu'il sera possible, en ajoûtant 5 au caractere qui paroit à travers cette ouverture, jusqu'à ce qu'il vienne à cette ouverture ou zéro, ou un nombre plus petit que cinq, & qu'il n'y ait que des zéros aux ouvertures qui précédent : à chaque addition faites passer l'aiguille de la roue des quotiens qui est au dessous de l'ouverture des unités, du chiffre 1 sur le chiffre 2, sur le chiffre 3, en un mot sur un chiffre qui ait autant d'unités que vous ferez de soustractions : ici après avoir ôté trois fois 5 du chiffre qui paroissoit à l'ouverture des unités, il est venu zéro ; donc 5 est 13 fois en 65.

Il faut observer qu'en ôtant ici une fois 5 du chiffre qui paroit aux unités, il vient tout de suite 0 à cette ouverture ; mais que pour cela l'opération n'est pas achevée, parce qu'il reste une unité à l'ouverture des dixaines, qui fait avec le zéro qui suit 10, qu'il faut épuiser ; or il est évident que 5 ôté deux fois de 10, il ne restera plus rien ; c'est-à-dire, que pour exhaustion totale, ou que pour avoir zéro à toutes les ouvertures, il faut encore soustraire 5 deux fois.

Il ne faut pas oublier que la soustraction se fait exactement comme l'addition, & que la seule différence qu'il y ait, c'est que l'une se fait sur les nombres d'en-bas, & l'autre sur les nombres d'en-haut.

Mais si le diviseur a plusieurs caracteres, voici comme on opérera : soit 9989 à diviser par 124, on ôtera 1 de 9, chiffre qui paroit à l'ouverture des mille ; 2 du chiffre qui paroit à l'ouverture des centaines ; 4 du chiffre qui paroîtra à l'ouverture des dixaines : & l'on mettra l'aiguille des cercles de quotient, qui répond à l'ouverture des dixaines, sur le chiffre 1. Si le diviseur 124 peut s'ôter

encore une fois de ce qui paroîtra, après la premiere soustraction, aux ouvertures des mille, des centaines, & des dixaines, on l'ôtera & on tournera l'aiguille du même cercle de quotient sur 2, & on continuera jusqu'à l'exhaustion la plus complette qu'il sera possible; pour cet effet il faudra réitérer ici la soustraction huit fois sur les trois mêmes ouvertures; l'aiguille du cercle du quotient qui répond aux dixaines, sera donc sur 8, & il ne se trouvera plus aux ouvertures que 69, qui ne peut plus se diviser par 124; on mettra donc l'aiguille du cercle de quotient, qui répond à l'ouverture des unités, sur 0, ce qui marquera que 124 ôté 80 fois de 9989, il reste ensuite 69.

Maniere de réduire les livres en sous, & les sous en deniers. Réduire les livres en sous, c'est multiplier par 20 les livres données; & réduire les sous en deniers, c'est multiplier par douze. *v.* MULTIPLICATION.

Convertir les sous en livres & les deniers en sous, c'est diviser dans le premier cas par 20, & dans le second par douze. *v.* DIVISION.

Convertir les deniers en livres, c'est diviser par 240. *v.* DIVISION.

Il parut en 1725 une autre machine *arithmétique*, d'une composition plus simple que celle de M. Pascal, & que celles qu'on avoit déja faites à l'imitation; elle est de M. de l'Epine; & l'Académie a jugé qu'elle contenoit plusieurs choses nouvelles & ingénieusement pensées. On la trouvera dans le recueil des machines: on y en verra encore une autre de M. de Boitissendeau, dont l'Académie fait aussi l'éloge. Le principe de ces machines une fois connu, il y a peu de mérite à les varier: mais il falloit trouver ce principe; il falloit s'appercevoir que si l'on fait tourner verticalement de droite à gauche un barillet chargé de deux suites de nombres placées l'une au dessus de l'autre, en cette sorte, 0, 9, 8, 7, 6; &c.
9, 0, 1, 2, 3; &c.

l'addition se faisoit sur la rangée supérieure, & la soustraction sur l'inférieure, précisément de la même maniere.

ARITHMOMANCIE, s. f., divination ou maniere de connoître & de prédire l'avenir par le moyen des nombres. Ce mot est formé du Grec ἀριθμός, *nombre*, & de μαντεία, *divination.* Delrio en distingue de deux sortes; l'une en usage chez les Grecs, qui considéroient le nombre & la valeur des lettres dans les noms de deux combattans, par exemple, & en auguroient que celui dont le nom renfermoit un plus grand nombre de lettres, & d'une plus grande valeur que celles qui composoient le nom de son adversaire, remporteroit la victoire; c'est pour cela disoient-ils, qu'Hector devoit être vaincu par Achille. L'autre espece étoit connue des Caldéens, qui partageoient leur alphabet en trois décades, en répétant quelques lettres, changeoient en lettres numérales les lettres des noms de ceux qui les consultoient, & rapportoient chaque nombre à quelque planete, de laquelle ils tiroient des présages.

La cabale des Juifs modernes est une espece d'*arithmomancie*, au moins la divisent-ils en deux parties, qu'ils appellent *théomancie* & *arithmomancie.*

L'évangeliste S. Jean, *dans le chap. xiij. de l'Apocalypse*, marque le nom de l'Antechrist par le nombre *666*; passage dont l'intelligence a beaucoup exercé les commentateurs. C'est une prophétie enveloppée sous des nombres mystérieux, qui n'autorise nullement l'espece de divination dont il s'agit dans cet article. Les Platoniciens & les Pythagoriciens étoient fort adonnés à l'*arithmomancie.* Delrio, *Disquisit. Magicar. lib. IV. cap. ij quæst. 7. sect. 4. pag. 565. & 566.*

ARITIUM, (N), *Géogr. Anc.* Il y avoit autrefois dans la Lusitanie, deux villes de ce nom: mais on ignore celui que le Portugal leur donne aujourd'hui. (D. G.)

ARIUS: *v.* ARIANISME.

ARIUS, (N), *Myt.*, un des principaux Centaures qui combattirent contre les Lapithes. *v.* CENTAURES.

ARIZA, *Géog. Anc. & Mod.*, bourg d'Espagne dans l'Arragon, sur les frontieres de la vieille Castille, & sur la riviere de Xalon. Les Géographes prétendent que cette *Ariza* est la ville qu'on nommoit anciennement *Arsi* ou *Arci*.

ARKA, (N), *Géog. Anc.*, ville d'Asie, en Syrie, agréablement située sur une riviere de son nom, vis-à-vis l'extrêmité septentrionale du mont Liban. L'on en voit encore les ruines dans un endroit qui fait partie du Gouvernement moderne de Tripoli de Syrie. (D. G.)

ARKEL, (N), *Géog. Mod.*, district des Provinces-Unies des Pays-Bas, appartenant en particulier à celle d'Hollande. Il comprend les villes & seigneuries d'Asperen, de Heuchelum & quelques villages; on le nomme autrement le pays de Gorkum. (D. G.)

ARKI, *Géog.*, ville de la Turquie en Europe, située dans la Bosnie, à l'embouchure de la Bosna dans la Save.

ARKONA, (N), *Géog. Mod.*, Forteresse de la presqu'isle de Witto, en Poméranie, proche de l'isle de Rugen. Elle ne subsiste plus depuis passé 600 ans. Un Roi Waldemar la prit en 1168, & la rasa de fond en comble, enveloppant dans sa destruction le Temple de Swantwoit, idole fameuse du pays. (D. G.)

ARLANZA, *Géogr.*, petite riviere d'Espagne, qui a sa source à Lara, baigne Lerma, & se rend dans l'Arlanzon.

ARLANZON, *Géogr.*, riviere d'Espagne dans la vieille Castille, qui baigne Burgos, reçoit l'Arlanza, & se jette dans le Pizuerga, sur les frontieres du Royaume de Léon.

ARLAUD, *Jacques Antoine*, (N), *Hist. Litt.*, peintre fameux, né à Geneve en 1668, avec des dispositions pour la peinture qui se développerent de bonne heure. A l'âge de 20 ans il alla en France, où il se fit une grande réputation dans la miniature: outre la délicatesse de son pinceau & la beauté de son coloris, on admiroit encore dans ses ouvrages une force extraordinaire, & l'art singulier d'exprimer les qualités & le caractere de l'ame de ceux qu'il peignoit. Après quatre ans de séjour en France, *Arlaud* se retira à Geneve comblé de biens & d'honneurs, & il y mourut en 1747 âgé de 75 ans. Il légua à la bibliotheque de cette ville quantité de livres rares & curieux qu'il avoit recueillis, & sur-tout beaucoup de bons tableaux anciens & modernes. Quelque tems avant de mourir il eut la modestie de mettre en pieces sa *fameuse Leda* à cause de l'indécence du sujet. Ce tableau étoit la copie au crayon noir d'un bas-relief de Michel-Ange Buonarotti, faite avec tant d'art, & avec des couleurs si légérement pointillées, qu'elle faisoit sous les yeux des spectateurs, & même à une très-petite distance le même effet que l'original en marbre.

ARLBERG, (N), *Géogr. Mod.*, branche des Alpes Rhétiennes, qui pénétrent dans l'Empire, vers le Tyrol & le lac de Constance, & sous le nom général de laquelle, on comprend en Autriche, les Comtés particuliers de Bregentz, de Sonneberg, de Pludentz, & de Feldkirck ou Montfort, avec la seigneurie de Hoheneck. (D. G.)

ARLENC ou ARLANC, (N), *Géog. Mod.*, ville de France, dans la basse Auvergne, élection d'Issoire, Généralité de Clermont. (D. G.)

ARLEQUIN, s. m., *Littérat.*, personnage qui, dans la Comédie italienne, fait le rôle de bouffon pour divertir le peuple par ses plaisanteries. On l'a introduit dans le théatre François, & il y joue un des principaux rôles dans les pieces que l'on représente sur le théatre italien.

Quelques-uns prétendent que ce nom doit son origine à un fameux comédien italien, qui alla à Paris sous le regne d'Henri III. & que comme il fréquentoit familiérement dans la maison du Président de Harlai, qui lui avoit accordé ses bonnes graces, ses camarades l'appelloient par dérision ou par envie *harlequino*, *le petit de Harlai* : mais cette histoire a tout l'air d'une fable, quand on fait attention au caractere d'Achilles

de Harlai, qui, auſſi-bien que les autres Magiſtrats de ce tems-là, ne s'aviliſſoit point à recevoir chez lui des baladins. *v.* Comédie.

Arlequin, (N), *Hiſt. Nat.*, eſt le nom d'un petit oiſeau, ainſi appellé à cauſe de la variété de ſes couleurs. Il a dans ſon plumage du bleu, du cendré, du brun & du jaune. C'eſt un deſtructeur de mouches.

ARLES, (R), *Géog. Anc. & Mod.*, ville très-conſidérable de France, ſur le Rhône, à huit lieues de la mer, & au voiſinage d'un grand marais, dont ſa ſituation élevée ne lui permet pas de craindre les inondations; mais dont le ſouffle de certains vents lui rend quelquefois les vapeurs aſſez incommodes. *Long. 22. 18. lat. 43. 40. 3.*

Placée dans l'enceinte du Gouvernement de Provence, & pourvue d'un territoire de pluſieurs lieues de circuit, elle a, par la nature de ſon ſol & de ſon climat, de quoi commercer en bons vins, en vermillon, en manne, en huiles, & en excellens fruits.

Elle eſt le ſiege d'un Archevèché, d'un Bailliage, d'une Viguerie, d'une Amirauté, & d'un bureau des cinq groſſes fermes. Quatre Evèques, ſavoir, ceux de Marſeilles, de S. Paul trois Châteaux, de Toulon & d'Orange, relévent de ſon Archevèque, lequel ſous le titre de Prince de Montdragon, & avec trente-trois mille livres de rentes, gouverne 51 Paroiſſes, dans ſon Dioceſe particulier.

Cette ville eſt en elle-même grande & bien bâtie: l'on y trouve neuf Egliſes, une Abbaye, quatorze Couvens, un hôpital, & une Académie des Belles-Lettres, fondée, par une inſtitution ſinguliere, en 1668, pour des Gentils-hommes uniquement. L'on y trouve auſſi, & peut-être plus que dans aucun autre endroit de la France, des morceaux d'antiquité dignes de l'attention des curieux. Il y a des tombeaux à la Romaine, & des urnes ſépulcrales ſans nombre: il y a les reſtes d'un capitole, d'un théatre & d'un amphithéatre: le buſte d'un Eſculape entouré d'un ſerpent, & un obéliſque de porphyre, érigé & renverſé, on ne ſait à quelle date, mais redreſſé en 1675, à l'honneur de Louis XIV. ſur une baſe, à la vérité, de roc ordinaire, & peu proportionnée par conſéquent à la beauté de la matiere, dont la piece eſt formée.

Ces diverſes antiquités, renfermées dans *Arles*, font aiſément juger de celles de la fondation & de la proſpérité de cette ville. Jules Céſar, dans ſes commentaires, parle déja d'*Arles* ſous le nom d'*Arelate*, & dit qu'il y fit conſtruire douze vaiſſeaux, pour ſervir au ſiege de Marſeilles: il falloit que les bouches du Rhône dans ce tems-là, fuſſent moins enſablées qu'elles ne le ſont aujourd'hui. *Arles* eut part à l'affection de Conſtantin le Grand, qui lui donna le nom de *Conſtantine*; & à celle de l'Empereur Honorius, qui lui donna le Préfectoire des Gaules, avant que le ſiege en fût transféré à Treves. (D. G.)

Arles, (R), *Géog. Mod.*, petite ville de France dans le Rouſſillon, à ſix lieues de Perpignan, au pied du Canigou, ſur la riviere du Tec. Il y a deux paroiſſes dans cette petite ville, & une Abbaye de Bénédictins, la plus conſidérable qui ſoit dans cette Province, & fameuſe d'ailleurs par le concours de dévots, que lui attire le tombeau, miraculeuſement humide aux yeux du vulgaire, de S. Abdon & de S. Sennen. (D. G.)

ARLESHEIM, (R), *Géog.*, bourg agréable au milieu d'un vallon riant & fertile, dans l'Evèché de Bâle, à une lieue & demie de cette ville; ſéjour des Chanoines Réguliers du Chapitre de ladite ville, compoſé de nobles. C'eſt dans leur corps qu'eſt choiſi le Prince Evèque, à la pluralité des ſuffrages. Lors de la réformation, le Chapitre ſe réfugia de Bâle à Fribourg en Briſgau; après y avoir eſſuyé toutes ſortes d'adverſités, particuliérement pendant la guerre de trente ans, les Chanoines obtinrent enfin à la paix de Nimeguen en 1678. la liberté de s'établir à *Arlesheim*. (D'A.)

ARLEUX, *Géog.*, petite & ancienne ville des Pays-Bas dans le Cambresis, sur les confins de la Flandre & du Hainaut. *Long. 20. 46. lat. 50. 17.*

ARLEY ou ARLAY, (N), *Géogr. Mod.*, petite seigneurie de France, dans le Comté de Bourgogne, sur la riviere de Seille. Elle étoit jadis du patrimoine de la maison de Châlon, succédée par celle d'Orange; & le Roi de Prusse, comme cohéritier de cette derniere, ne dédaigne pas de faire entrer encore le titre d'*Arley* ou *Arlay*, parmi les siens propres. (D. G.)

ARLON, *Géog. Mod.*, ancienne ville des Pays-Bas, autrefois considérable & peuplée, dans le Comté de Chini, annexe du Duché de Luxembourg. *Long. 23. 20. lat. 49. 45.*

* Le territoire d'*Arlon*, reconnu depuis long-tems pour l'une des douze Prévôtés du Duché de Luxembourg, comprend environ cent villages grands & petits. Le titre de Marquisat lui fut donné, croit-on, l'an 1103. à la place de celui de Comté, sous lequel il avoit fait partie jusques alors du pays des Ardennes. Quant à la ville d'*Arlon* même, elle est bâtie sur une hauteur, d'où part la riviere de Semois, & commandée par un château encore plus élevé qu'elle: mais les François raserent ses fortifications proprement dites en 1671. (D. G.) *

ARLSTEIN ou ARNOLDSTEIN, (N), *Géogr. Mod.*, très-ancien château de la Carinthie, dans le Cercle d'Autriche en Allemagne. Il appartient, avec plusieurs autres du même pays, à l'Evêque de Bamberg, par donation de l'Empereur Henri II. & il est aujourd'hui rempli de Moines de S. Bénoit. La Souveraineté de cet endroit & de ceux que Bamberg posséde encore dans la Carinthie, est un long & ennuyeux objet de litige, entre la Cour de Vienne & celle de l'Evêque. (D. G.)

ARLY, (N), *Géog. Mod.*, riviere de Savoie, qui descend des montagnes du Fossigny, reçoit les torrens de Montoux & d'Aron, & va se jetter dans l'Isere, proche de Conflens. (D. G.)

ARMA, (N), *Géog. Mod.*, petite Province de l'Amérique Méridionale, dans le Popayan, avec une ville & une riviere nommées comme elle. Le sol en est, dit-on, si fertile, que l'on y moissonne le mays deux fois l'année. (D. G.)

ARMADE, s. f., *Hist. Mod.*, ou *le régiment de l'armade*; c'est celui qui a droit de garder la principale porte du palais du Roi de Portugal, & de loger dans la ville.

ARMADILLE, *Hist. Nat.*, animal quadrupede, mieux connu sous le nom de Tatou. *v.* TATOU.

ARMADILLE, s. f., *Marine*: on appelle ainsi un certain nombre de vaisseaux de guerre, comme six ou huit, depuis 24 jusqu'à 50 pieces de canon, qui forment une petite flotte, que le Roi d'Espagne entretient dans la nouvelle Espagne pour garder la côte & empêcher que les étrangers n'aillent négocier avec les Espagnols & les Indiens. Cette flotte a le pouvoir de prendre même tous les vaisseaux Espagnols qu'elle rencontre à la côte sans permission du Roi.

La mer du Sud a son *armadille* de même que celle du Nord; celle-ci réside ordinairement à Carthagene, & l'autre à Callao qui est le Port de Lima.

ARMADILLES, *Marine*, c'est aussi une espece de petits vaisseaux de guerre, dont les Espagnols se servent dans l'Amérique.

ARMAGARA, (N), *Géog. Anc.*, ville de l'Inde, en deça du Gange, suivant Ptolomée. (D. G.)

ARMAGH, *Géogr. Mod.*, ville d'Irlande dans la Province d'Ultonie & dans le Comté d'*Armagh*; elle est sur la riviere de Kalin. *Long. 10. 46. lat. 54.*

* Cette ville, que les guerres, les séditions, les incendies, ont successivement réduite à la misere, est cependant encore le siege d'un Archevêque Primat d'Irlande, & la seule, avec Charlemont, capitale de son Comté, qui envoie, pour *Armagh*, des députés au Parlement. (D. G.) *

ARMAGNAC,

ARMAGNAC, *Géog. Mod.*, Province de France, avec titre de Comté, d'environ 22 lieues de long sur 16 de large, dans le Gouvernement de Guienne, bornée à l'orient par la Garonne, au sud par le Bigorre & le Béarn, à l'occident par la Gascogne particuliere, au septentrion par le Condomois & l'Agénois; Auch en est la capitale. Il y a le haut & le bas *Armagnac*.

* C'est un pays généralement fertile en grains, en vins & en bons fruits, & d'où l'on exporte du marbre, du plâtre, du salpètre & des eaux de vie. Il a eu longtems ses Comtes particuliers, qui formoient une branche de l'ancienne maison de Gascogne, & dont le dernier, peu fidele au Roi Louis XI. fut tué au siege de Lectoure en 1470. (D. G.) *

ARMAMAR, (N), *Géog. Mod.*, ville de Portugal, dans la Province de Beira, au département de Lamego : l'on n'y trouve que deux Eglises Paroissiales; preuve du peu de considération qu'elle mérite; car dans ce pays-là les moindres villes ont plusieurs Eglises. (D. G.)

ARMAND, terme usité parmi les *Maréchaux*, est une espece de bouillie qu'on fait prendre à un cheval dégoûté & malade, pour lui donner de l'appétit & des forces: en voici la composition:

Prenez plein un plat de mie de pain blanc émiée bien menu; mouillez-la avec du verjus, y mettant trois ou quatre pincées de sel, au défaut de verjus le vinaigre pourra servir, & suffisante quantité de miel rosat ou violat, ou à leur défaut, du miel commun. Faites cuire cette pâte à petit-feu pendant un quart d'heure pour en ôter l'humidité superflue, & ajoûtez-y de la cannelle en poudre le poids de deux écus, une douzaine & demie de clous de girofle battus, une muscade rapée, & demi-livre de cassonnade: remettez le tout sur un petit feu, & laissez cuire à feu lent un demi-quart-d'heure, remuant de tems en tems avec une spatule de bois, pour bien mêler le tout & faire incorporer les aromates avec le pain & le miel : mais il faut peu de feu, parce que la vertu des drogues s'exhale promptement par le moindre excès de chaleur.

Il faut avoir un nerf de bœuf, & mettre tremper le gros bout dans l'eau pendant quatre ou cinq heures; & après qu'il sera ramolli de la sorte, le faire ronger au cheval, qui l'applatira peu-à-peu : ou bien vous l'applatirez avec un marteau, & y mettrez ensuite gros comme une noix de l'*armand*; vous ouvrirez d'une main la bouche du cheval, lui faisant tenir la langue par quelqu'un avec la main, & la tête aussi, de peur qu'il ne la remue; & vous introduirez votre nerf, ainsi chargé, le plus avant qu'il sera possible. Dès qu'il aura pénétré assez avant dans la bouche, il faut lui lâcher la langue & lui laisser mâcher le nerf de bœuf & l'*armand* tout ensemble deux ou trois minutes; vous lui en remettrez ensuite jusqu'à cinq à six fois, & le laisserez manger au bout de trois heures, pour lui redonner l'*armand*, & continuerez de la sorte de trois en trois heures.

L'*armand* est utile à tous les chevaux dégoûtés & malades, pourvu qu'ils n'aient point de fievre. Il nourrit & fait revenir l'appétit, & ne manque jamais, lorsqu'on fourre tout doucement le nerf jusqu'au fond du gosier, de faire jetter au dehors quantité de flegmes ameres & bilieuses qui causent le dégoût. Il faut à chaque fois qu'on retire le nerf du gosier, le nettoyer & l'essuyer avec du foin.

L'*armand* est bon pour déboucher le gosier d'un cheval qui auroit avalé une plume ou telle autre ordure semblable, enfonçant par plusieurs fois le nerf chargé d'*armand* jusqu'au fond. On éprouvera que l'usage de ce remede ne fait aucune violence au cheval, & qu'il le nourrit & le remet en appétit : mais si le Maréchal a la main rude, & que le nerf ne soit pas amolli, il peut crever le gosier du cheval & le faire mourrir par la suite: mais cela arrive fort rarement.

Autre armand pour un cheval dégoûté. Prenez une livre de miel & le faites un

peu chauffer; un demi-verre de vinaigre, & un peu de farine de froment cuite au four; faites cuire doucement le tout dans un pot devant le feu; ajoûtez-y une cannelle rapée, & pour deux liards de girofle battu; quand le tout sera cuit, vous le ferez prendre au cheval le mieux que vous pourrez.

Comme un cheval peut être dégoûté parce qu'il est malade, & que si on laissoit agir la nature, il seroit en danger de se laisser atténuer faute de nourriture, on prend du gruau ou de l'orge mondé, qu'on fait bouillir dans un pot sans beurre, puis on le donne tiéde au cheval, ce qui suffit pour le soutenir dans son mal, & empêcher qu'il ne meure de faim.

ARMANOTH, *Géog.*, province de l'Ecosse septentrionale, qui fait partie de la province de Ross, entre celles de Locquabir & Murrai.

ARMANSON *ou* ARMENSON, *Géog.*, riviere de France en Bourgogne, qui a sa source au dessus de Semur où elle passe, reçoit la Brenne, arrose Tonnerre, & se jette dans l'Yonne à la gorge d'*Armanson*, près d'Auxerre.

ARMARINTHE, (R), s. f., *Bot.*, *cachrys*; genre de plante de la classe des ombelliferes. Les ombelles tant partiales que totales sont composées de plusieurs pédicules & garnies à leurs collets d'une fraise de plusieurs feuilles étroites & pointues: les fleurs en sont régulieres & égales, formées de cinq pétales aigus & relevés: l'ovaire devient un fruit ovale, composé de deux semences assez grosses, fongueuses, très-convexes en dehors, relevées de quelques côtes, & dont le noyau ressemble à un grain d'orge. *v.* OMBELLIFERES. M. Linné n'en compte qu'une espece, *cachrys foliis pinnatis*, *foliolis acutis multifidis*, qui est le *libanotis ferulæ folio*, *semine angulosо*. C. B. Elle croit dans le midi de l'Europe: ses feuilles sont composées de plusieurs folioles rangées par paires le long d'une côte, & découpées en lanieres étroites: ses semences ont une odeur aromatique. (D.)

ARMATA, *Myt.*, surnom sous lequel les Lacédémoniens honoroient Vénus, qu'ils représentoient armée.

ARMATEUR *ou* CAPRE, *Marine*: on appelle ainsi le commandant d'un vaisseau qui est armé pour croiser sur les bâtimens du parti contraire; & c'est aussi le nom spécieux que prennent les pirates pour adoucir celui de *corsaire*.

On appelle aussi *armateur*, les marchands qui afretent ou équipent un vaisseau, soit pour la course, soit pour le commerce.

* Les Rois & les Magistrats, qui n'emploient pas les moyens dont ils peuvent & doivent se servir pour empêcher les brigandages & les pirateries des *armateurs*, sont responsables de leur négligence à cet égard. Les Etats de Hollande & de Westfrise avoient donné des commissions à plusieurs *armateurs*, dont quelques-uns firent des prises sur les propres amis des Etats; après quoi quittant le pays, ils se mirent à courir les mers, sans vouloir revenir, quoiqu'on les en sommât. Il s'agissoit donc de savoir, si les Etats étoient responsables du fait de ces *armateurs*, soit pour avoir ainsi employé à leur service des malhonnêtes gens, soit pour ne s'être pas fait donner caution, en leur accordant des commissions. Grotius, alors Pensionnaire de Rotterdam, opina dans assemblée comme Député, que les Etats étoient tenus à punir les coupables, ou à les livrer si on pouvoit les trouver; & à faire d'ailleurs justice aux intéressés, sur les biens de ces *armateurs*. Et c'est ainsi qu'il fut jugé dans la Cour Souveraine d'Hollande, de Zélande & de Frise; en quoi aussi on déclara qu'on suivoit un pareil jugement rendu deux cens ans auparavant sur un cas semblablе. (D. F.) *

ARMATURE, s. f., *Fonderie*. Les Fondeurs en statues équestres & en grands ouvrages de bronze, appellent ainsi un assemblage de différens morceaux de fer pour porter le noyau & le moule de potée d'un ouvrage de bronze. Ceux d'une forme pyramidale n'ont pas besoin d'u-

ne forte *armature*, parce que la base soutient les parties d'au dessus qui diminuent de grosseur; & il suffit d'y mettre quelques barres de fer, dans lesquelles on passe d'autres fers plus menus, qu'on appelle *lardons*, pour lier le noyau avec le moule de potée. *v.* FONDERIE, NOYAU, LARDON, &c.

Quelques fers de l'*armature* sont faits pour rester toujours enfermés dans le bronze, parce qu'ils servent à donner plus de solidité aux parties qui portent le fardeau; les autres sont faits de maniere qu'on peut les retirer lorsque l'ouvrage est fondu; & delà vient qu'on les fait de plusieurs pieces attachées les unes aux autres avec des vis, des boulons, & des clavettes, afin de pouvoir les tourner dans le vuide du bronze lorsqu'on en ôte le noyau. Il faut observer en forgeant les fers de l'*armature*, de leur donner un contour fort coulant, pour ne pas corrompre les corpuscules du fer, ce qui lui ôteroit toute sa force.

Pour mettre en leur place tous les fers de l'*armature*, on commence par démolir la grille & le massif qui portoit dessus, de façon qu'on puisse assembler & river les principaux fers sous la base de l'*armature*. Voyez *les Planches des fonderies en bronze*.

ARMATURE, en *Architecture*, nom générique, sous lequel on comprend toutes les barres, boulons, clefs, étriers, & autres liens de fer qui servent à contenir un assemblage de charpente.

ARME, ARMURE, *Gramm. Arme* se dit de tout ce qui sert au soldat dans le combat, soit pour attaquer, soit pour se défendre; *armure* ne s'entend que de ce qui sert à le défendre. On dit une *armure* de tête, de cuisse, &c. Dom Quichotte prend un bassin à barbe pour une *armure de tête*, & fait tomber sur des moulins à vent l'effort de ses *armes*. La mode des *armures* s'est passée, mais celle des *armes* ne passera point. Voyez *les Synon. Franç.*

* ARME *ou* SCIE À MAIN, *Luth. Menuis. Marq.*, outil dont se servent les Facteurs de clavecin, les Ebénistes, les Menuisiers, &c. est un feuillet de scie *A C* très-mince & fort large, denté dans toute sa longueur. Cette lame entre par la plus large de ses extrêmités dans la fente d'une poignée *A B*, plate & percée d'un trou *a*, où elle est retenue par deux chevilles de fer. Le trou *a* sert à passer les doigts pendant que la palme de la main appuie sur la partie *B*; ensorte que pour tenir cet instrument, il faut empoigner la partie *a B*. Voyez la figure de cette scie qui sert à séparer les touches, & à plusieurs autres usages, *Planc. de Lutherie*, *fig. 237*.

ARME, *les avirons*, *Marine*, c'est un commandement de mettre les avirons sur le bord de la chaloupe tout prêts à servir.

ARMÉ, adj., terme de *Blason;* il se dit des ongles des lions, des griffons, des aigles, &c. comme aussi des fleches, dont les pointes sont d'autre couleur que le fût. Il se dit encore d'un soldat & d'un cavalier, comme celui des armes de Lithuanie.

Bertrand de la Pérouse & Chamosset, dont il y a eu plusieurs Présidens au sénat de Chambery, d'or au lion de sable, *armé*, lampassé & couronné de gueules.

ARMÉ *en guerre*, *Marine*, c'est-à-dire équipé & *armé* pour attaquer les vaisseaux ennemis.

Un vaisseau *armé* moitié en guerre & moitié en marchandise, est celui qui outre l'équipage nécessaire pour le conduire, a encore des officiers, des soldats, des armes & des munitions propres pour l'attaque & la défense. La plupart des vaisseaux marchands qui font des voyages de long cours, sont ainsi *armés*; ce qui diminue beaucoup le profit.

On ne peut armer un vaisseau en guerre sans commission de l'amiral: celui qui l'a obtenue, est obligé de la faire enrégistrer au greffe de l'amirauté du lieu où il fait son armement, & de donner caution de la somme de 15000 livres, laquelle est reçue par le lieutenant de l'a-

mirauté, en présence du Procureur du Roi.

Armé *en cours* ou *en course.* v. Course.

ARMEDON ou ARMENDON, (N), *Géogr. Anc.*, isle dans le voisinage de l'isle de Crète, à l'opposite du Promontoire Sammonien. C'est apparemment l'un de ces écueils, sans noms modernes, dont on sait que de nos jours Candie est encore environnée. (D. G.)

ARMÉE, s. f., *Art milit.*, est un nombre considérable de troupes d'infanterie & de cavalerie jointes ensemble pour agir contre l'ennemi. Cette définition regarde les *armées* de terre. On peut définir celles de mer, qu'on appelle *armées navales*, la réunion ou l'assemblage d'un grand nombre de vaisseaux de guerre qui portent des troupes destinées à agir contre les vaisseaux ennemis. v. Flotte, Vaisseau, &c.

On comprend dans ce qui compose l'*armée*, l'artillerie, c'est-à-dire, le canon & les autres machines de guerre, en usage dans l'attaque & la défense.

Toutes les troupes d'une *armée* étant divisées en escadrons & en bataillons, ces différens corps de cavalerie & d'infanterie peuvent être considérés comme les élémens de l'*armée*, de même que les hommes le sont de tous les corps dont elle est composée. Ainsi la formation de l'*armée* ne dépend que de l'arrangement des bataillons & des escadrons: comme l'action la plus considérable qu'elle puisse faire, est celle de livrer bataille, on appelle *ordre de bataille* celui qui s'observe dans la position des bataillons & des escadrons de l'*armée*.

On place les bataillons & les escadrons à côté les uns des autres, par les mêmes motifs qui font placer les hommes de cette maniere dans les différentes troupes: mais ces troupes ainsi placées dans l'ordre de bataille, ne sont point appellées *troupes en rang*, mais *troupes en ligne* ou *en bataille*; & l'on ne dit point non plus *un rang de troupes*, mais *une ligne de troupes*.

On met les troupes les unes derriere les autres, par les mêmes raisons qui font placer ainsi les hommes dont elles sont composées: mais on ne se sert pas du terme de *file* par rapport à cet arrangement. Si celles qui sont postées les unes derriere les autres sont destinées à se suivre, & qu'elles soient en grand nombre, on les appelle *troupes en colonne*, & l'on dit *colonne de troupes*, & non pas *file de troupes*. Si les troupes placées les unes derriere les autres ne sont pas destinées à se suivre, on ne les considere point par rapport à l'arrangement précédent, mais seulement par rapport aux autres troupes avec lesquelles elles sont en ligne. Ce dernier cas est beaucoup plus commun dans l'ordre de bataille que le premier.

Le nombre des lignes qu'on doit donner à l'*armée* n'est pas fixé, non plus que le reste de l'ordre de bataille: la différence des pays & des terreins où l'on doit combattre, & la disposition des ennemis, peuvent y occasionner des changemens considérables. Ainsi il paroît qu'on doit définir l'ordre de bataille: *l'ordre & l'arrangement des bataillons & des escadrons d'une armée par rapport au terrein & aux desseins du Général, & par rapport à l'arrangement que les ennemis ont pris, ou qu'ils peuvent prendre.*

On n'entreprend point ici de donner tous les différens ordres de bataille ou exécutés ou possibles: on se contentera pour en donner une idée, d'en supposer un qui soit le plus conforme aux maximes en usage, & qu'on regardoit encore dans la guerre de 1701, comme des regles dont on ne devoit point s'écarter. On est fondé à en user ainsi sur ce qui se pratique réellement lorsqu'on assemble une *armée*. On suppose d'abord un ordre à peu près tel qu'on va le décrire, pour assigner & pour apprendre à chaque troupe le poste où elle doit être: on en fait un état dont on distribue des copies aux Officiers principaux. Cet ordre n'est pas pour cela regardé comme quelque chose de fixe, & le Général y fait dans la suite les changemens qu'il juge à propos.

Voici les maximes qui dans les dernieres guerres servoient de base à l'ordre de bataille.

Principes ou maximes qui servent de fondement à l'ordre de bataille. Premiere maxime. Former l'*armée* sur deux lignes de troupes.

La ligne la plus proche des ennemis est appellée *la premiere ligne*; celle qui suit immédiatement, *la seconde;* celle qui suit la seconde, *la troisieme;* & ainsi de suite si l'on a un grand nombre de lignes : ce qui arrive lorsque le terrein ne permet pas que l'*armée* soit seulement sur deux lignes.

Seconde maxime. Garder quelques troupes outre celles qui composent les deux lignes, pour s'en servir au besoin, à porter du secours dans les endroits où il est nécessaire. Le corps composé de ces troupes, ou de bataillons & d'escadrons, est appellé *réserve* dans l'ordre de bataille. On en a vu jusqu'à trois dans les grandes *armées*. Le poste le plus naturel des réserves est derriere la seconde ligne.

Troisieme maxime. Mettre toute l'infanterie au milieu de l'*armée*. L'espace qu'elle occupe ainsi placée, se nomme *le centre*.

Quatrieme maxime. Placer la cavalerie également sur les deux flancs de l'infanterie. Cette cavalerie de chaque ligne se nomme alors *ailes de cavalerie*.

Cinquieme maxime. Laisser entre les bataillons un intervalle égal à leur front, & observer la même chose entre les escadrons; ensorte que par cette disposition les lignes aient autant de vuide que de plein : ce qui fait que les bataillons & les escadrons peuvent se mouvoir facilement, & exécuter les différens mouvemens qui leur sont ordonnés par le général, sans que pour cela ils s'embarrassent les uns les autres.

Sixieme maxime. Placer les bataillons & les escadrons de la seconde ligne vis-à-vis les intervalles de ceux de la premiere, afin qu'en cas de besoin les troupes de la seconde ligne puissent secourir aisément celles de la premiere; & que si les troupes de cette premiere ligne sont battues & mises en désordre, elles trouvent les intervalles de la seconde, par où elles peuvent se retirer sans causer de désordre à cette ligne, & qu'enfin elles puissent se rallier ou reformer derriere.

Septieme maxime. Placer la seconde ligne environ à trois cens pas, ou cent cinquante toises de la premiere, afin que le feu des ennemis ne parvienne pas jusqu'à l'endroit qu'elle occupe. Dans le moment du combat, la seconde ligne s'approche davantage de la premiere; mais à cent toises elle perd du monde, & elle en perd beaucoup plus à cinquante toises & à vingt-cinq.

Observations sur les maximes précédentes. Suivant ces maximes, une *armée* doit avoir une très-grande étendue de la droite à la gauche, & très-peu de profondeur de la tête à la queue.

Pour connoitre cette étendue, il faut savoir le nombre des bataillons & des escadrons dont la premiere ligne doit être composée, & quel doit être l'intervalle qui les sépare. Comme on connoît l'espace qu'occupe un bataillon & un escadron, il ne s'agit plus que d'une simple multiplication pour savoir l'étendue du terrein de cette premiere ligne, & par conséquent celui du front de l'*armée*.

Si l'on objecte à cela que les bataillons & les escadrons peuvent être fort différens les uns des autres, & qu'ainsi le calcul qu'on vient d'indiquer ne peut être exact, on répondra à cette objection, que si ces troupes different considérablement entr'elles, c'est aux Officiers à qui il importe particuliérement de connoitre le terrein que l'*armée* doit occuper, de s'instruire de ces différences pour y avoir égard dans le calcul. Si ces différences ne sont pas considérables, ou si elles ne viennent que du nombre complet des troupes, on peut sans erreur sensible, ajoûter la moitié de la différence des plus fortes troupes aux plus petites, &

regarder ensuite comme égales celles de la même espece : autrement il faut calculer l'étendue de chaque troupe en particulier, & les additionner ensemble avec les intervalles convenables. Ce calcul est un peu plus long que le précédent : mais il faut convenir aussi qu'il n'a rien de difficile.

M. le Maréchal de Puysegur propose dans son excellent livre de *l'art de la guerre*, pour déterminer exactement le terrein nécessaire à une *armée*, de régler au commencement de la campagne le nombre de rangs que les bataillons & les escadrons doivent avoir. Pour cela il faut examiner la force ou le nombre des hommes de chacune de ses troupes, & fixer ce qu'il peut y en avoir à chaque rang par le plus grand nombre des bataillons & des escadrons. S'il s'en trouve quelques-uns qui aient un front beaucoup plus grand que les autres, cet illustre Général prétend qu'il faut leur donner un rang de plus, & en donner un de moins à ceux qui auront trop peu de front. De cette façon on pourroit regarder les bataillons & les escadrons, comme occupant toujours le même front, & faire le calcul du terrein que toute l'*armée* doit occuper avec une très-grande facilité.

Pour donner une idée du calcul qu'on vient d'indiquer, c'est-à-dire, de celui qui est utile pour trouver l'espace nécessaire pour le front d'une *armée*, soit une *armée* de 48 bataillons & 80 escadrons, & soit supposé aussi que suivant l'usage ordinaire les intervalles sont égaux au front de chaque troupe, & qu'on veut disposer ou placer l'*armée* sur deux lignes. On aura 24 bataillons & 40 escadrons pour chaque ligne. On suppose que les bataillons sont de 650 hommes à 4 de hauteur, & les escadrons de 150 à 3 de hauteur ; ce qui donne, en comptant 2 pieds pour chaque soldat dans le rang, & 3 pieds pour le cavalier, 54 toises pour le front du bataillon, & 25 pour celui de l'escadron. Multipliant donc 24 par 54, on aura 1296 toises pour le front de 24 bataillons, ci, : : 1296

On aura la même étendue pour les intervalles, ci, ... 1296

Pour le front des escadrons, on multipliera 40 par 25 : ce qui donnera 1000 toises pour le front, ci, . . 1000

Il faut observer les mêmes espaces pour les intervalles, ci, . . . 1000

Total du front de chaque ligne, 4592

A l'égard de la profondeur du terrein occupé par l'*armée*, elle ne contient que celle de deux bataillons ou deux escadrons, avec la distance de deux lignes, qu'on peut régler de 150 toises ; ainsi cette profondeur n'auroit que 160 toises. On n'a point parlé des réserves dans ce calcul, parce qu'elles n'ont point de poste fixe & déterminé.

Il est difficile de ne pas convenir qu'une étendue de 4592 toises, ou de deux lieues communes de France, telle qu'est celle du front de l'*armée* qu'on vient de supposer, est exorbitante par rapport à la profondeur de cette même *armée*. Aussi d'habiles Généraux pensent-ils qu'il seroit à propos de diminuer ce front en retranchant quelque chose de la grandeur des intervalles.

M. le Maréchal de Puysegur est non-seulement de l'avis de ceux qui croyent que les grands intervalles sont préjudiciables & qu'il faut les diminuer ; mais il pense encore qu'il seroit à propos de faire combattre les troupes à *lignes pleines*, c'est-à-dire, sans intervalle.

Il suppose, pour en démontrer l'avantage, 20 bataillons de 120 hommes de front sur six de hauteur, rangés à côté les uns des autres sans aucun intervalle, & que chaque bataillon occupe un espace de 40 toises de front : il suppose aussi 10 bataillons de pareille force, qui leur soient opposés & rangés à l'ordinaire avec des intervalles égaux à leur front : cela posé, il paroit évident que les 20 bataillons battront sans difficulté les 10 opposés, & même 15 qui occuperoient un pareil front ; car lorsque deux troupes combattent l'une contre l'autre, l'avantage doit être du côté de celle qui a le

plus de combattans qui agissent ensemble dans le même lieu. Il est arrivé cependant quelquefois que des lignes pleines ont été battues par des lignes tant pleines que vuides : mais l'événement en doit être attribué aux troupes de la ligne pleine, qui n'ont pas su entrer dans les intervalles de l'autre ligne, & attaquer le flanc des bataillons de cette ligne.

M. de Puysegur examine encore, si une *armée* sur une seule ligne pleine sera placée plus avantageusement qu'une autre *armée* de pareil nombre de bataillons & d'escadrons rangée sur deux lignes tant pleines que vuides. Il est clair qu'alors les deux *armées* occuperont le même front : mais il ne l'est pas moins que si des deux troupes qui ont à combattre, l'une joint tout son monde & l'autre le sépare, celle qui attaque avec tout le sien a incontestablement un avantage considérable sur la partie qu'elle attaque, & qu'elle doit battre en détail toutes celles de la troupe dont le monde est séparé.

S'il est difficile de ne pas penser là dessus comme l'illustre Maréchal qui fait cette observation, on peut lui objecter, & il ne se le dissimule pas, que si la premiere ligne est rompue, la seconde vient à son secours pour en rétablir le désordre, & que la premiere peut alors se rallier derriere la seconde ; au lieu qu'en combattant à ligne pleine, si l'effort de cette ligne ne réussit pas, l'*armée* se trouve obligée de plier sans pouvoir se reformer derriere aucun autre corps qui la couvre & qui la protége. A cela M. le Maréchal de Puysegur, d'accord avec le savant Marquis de Sancta-Crux, prétend que tout le succès d'une bataille dépend de l'attaque de la premiere ligne, & que si elle est rompue, la seconde ne peut guere rétablir le combat avec avantage. Ajoûtez à cela, que cette seconde ligne, s'avançant avec la même foiblesse dans son ordre de bataille que la premiere, elle sera battue avec la même facilité par la ligne pleine, qui a presque le même avantage sur cette ligne que sur la premiere ; on dit presque, parce qu'il n'est pas possible à la ligne pleine, de battre celle qui lui est opposée, sans déranger un peu son ordre, & que la seconde ligne arrivant dans ce moment, est en état d'attaquer la ligne pleine avec plus d'avantage que la premiere ne le pourroit faire. Il faut voir plus en détail dans l'ouvrage de M. le Maréchal de Puysegur, tous les raisonnemens par lesquels il démontre en quelque façon ce qu'il dit à l'avantage des lignes pleines. Ce détail n'est point de la nature de cet ouvrage, & nous n'en avons dit un mot, que pour exciter les militaires à ne pas négliger l'étude d'un livre aussi utile pour l'intelligence de leur métier, & dont ils peuvent tirer les plus grands avantages, pour en posséder parfaitement les principes.

Des divisions de l'armée, appellées brigades. S'il n'y avoit point de division dans l'*armée* que celle des bataillons & des escadrons, c'est-à-dire, si elle étoit seulement partagée en plusieurs parties par ces différentes troupes, ou bien en partie du centre & en ailes, on pourroit dire que la premiere de ces divisions donneroit de trop petites parties, & la seconde de trop grandes. Mais comme on a vu par la formation des troupes en particulier, qu'il ne convient pas de les composer, ni d'un trop petit nombre d'hommes, ni d'un trop grand ; il s'ensuit que les divisions de l'*armée* doivent être proportionnées de même d'un nombre de bataillons ou d'escadrons assez considérable pour produire de grands effets dans le combat, mais trop petit pour donner de l'embarras dans le mouvement de l'*armée*. Ce qu'on appelle *division* dans l'*armée* n'étant autre chose que l'union ou la liaison de plusieurs corps de troupes destinés à agir ensemble ; l'union de plusieurs bataillons ou escadrons peut donc être considérée comme une division de l'*armée*.

Chaque régiment peut aussi être considéré comme une division : mais comme les régimens sont très - différens souvent les uns des autres par le nom-

bre d'hommes dont ils sont composés, la division de l'ordre de bataille par régimens ne conviendroit pas; c'est pour cela qu'on en joint plusieurs ensemble, qu'on met sous les ordres d'un même chef, appellé *brigadier*; & cette union de régimens, ou plutôt des bataillons ou des escadrons qu'ils composent, se nomme *brigade d'armée*, ou simplement *brigade*. *v*. BRIGADIER. Il suit delà qu'on doit définir la brigade „ un certain nombre de bataillons ou d'escadrons, destinés à combattre & à faire le service militaire ensemble sous les ordres d'un chef appellé *brigadier*.

Les troupes d'une même brigade sont sur la même ligne dans l'ordre de bataille, & placées immédiatement à côté les unes des autres: elles ne sont point de différente espece, mais seulement ou d'infanterie ou de cavalerie.

Toute l'*armée* est divisée par brigades; mais le nombre des bataillons ou des escadrons de chaque brigade n'est pas fixé. On regarde cependant le nombre de six bataillons ou celui de huit escadrons, comme le plus convenable pour former les brigades: mais il y en a de plus fortes & de plus foibles.

Il y a encore quelques autres regles usitées dans la formation de l'ordre de bataille, par rapport au rang que les régimens ont entr'eux: mais on renvoye pour ce détail aux différentes Ordonnances militaires, qui fixent le rang de chaque régiment, & l'on se restreint à ce qu'il y a de plus essentiel & de plus général dans l'ordre de bataille.

Les brigades suivent entr'elles le rang du premier régiment qu'elles contiennent: les autres régimens sont regardés comme joints avec ce premier, & ne faisant en quelque façon que le même corps. Conformément au rang de ce régiment, on donne aux brigades *les postes d'honneur* qui lui conviennent. *v*. POSTE D'HONNEUR. Voyez aussi *Essai sur la Castramétation*, par M. le Blond.

On a expérimenté en Europe, qu'un Prince qui a un million de sujets, ne peut pas lever une *armée* de plus de dix mille hommes sans se ruiner. Dans les anciennes républiques cela étoit différent, on levoit les soldats à proportion du reste du peuple, ce qui étoit environ le huitieme, & présentement on ne leve que le centieme. La raison pourquoi on en levoit anciennement davantage, semble venir de l'égal partage des terres que les fondateurs des républiques avoient fait à leurs sujets, ce qui faisoit que chaque homme avoit une propriété considérable à défendre, & avoit les moyens de le faire. Mais présentement les terres & les biens d'une nation étant entre les mains d'un petit nombre de personnes, & les autres ne pouvant subsister que par le commerce ou les arts, &c. n'ont pas de propriétés à défendre, ni les moyens d'aller à la guerre sans écraser leurs familles; car la plus grande partie du peuple est composée d'artisans ou de domestiques, qui ne sont que les ministres de la mollesse & du luxe. Tant que l'égalité des terres subsista, Rome, quoique bornée à un petit Etat, & dénuée du secours que les Latins devoient lui fournir après la prise de leur ville, sous le consulat de Camille, leverent cependant dix légions dans la seule enceinte de leur ville: ce qui, dit Tite-Live, étoit plus qu'ils ne peuvent faire à présent, quoiqu'ils soient les maitres d'une grande partie du monde; & la raison de cela, ajoûte cet Historien, c'est qu'à proportion que nous sommes devenus plus puissans, le luxe & la mollesse se sont augmentés. Voyez Tite-Live, *Dec. I. Liv. VII. consid. sur les caus. de la grand. des Rom. Chap.* III. p. 24.

Anciennement les *armées* étoient une sorte de milice composée des vassaux & des tenans des Seigneurs. *v*. VASSAL, TENANT, SEIGNEUR, SERVICE, MILICE. Quand une compagnie avoit servi le tems qui lui étoit enjoint par son tenement ou par la coûtume du fief qu'elle tenoit, elle étoit licentiée. *v*. TENEMENT, FIEF, &c.

Les *armées* de l'Empire consistent en différens

différens corps de troupes, fournies par les différens cercles d'Allemagne. *v.* EMPIRE, CERCLE. La principale partie de l'*armée* françoise, sous la premiere race, consistoit en infanterie. Sous Pepin & Charlemagne elles étoient composées également d'infanterie & de cavalerie: mais depuis le défaut de la ligne Carlovingienne, les fiefs étant devenus héréditaires, les *armées* nationales, dit le Gendre, sont ordinairement composées de cavalerie.

Les *armées* du Grand-Seigneur sont composées de Janissaires, de Spahis, & de Timariots.

ARMÉE D'OBSERVATION, est une *armée* qui en protege une autre qui fait un siege, & qui est destinée à observer les mouvemens de l'ennemi pour s'y opposer.

Suivant M. le Maréchal de Vauban, lorsqu'on fait un siege, il faut toujours avoir une *armée* d'observation: mais elle doit être placée de maniere qu'en cas d'attaque, elle puisse tirer du secours de l'*armée* assiégeante, avec laquelle elle doit toujours conserver des communications.

ARMÉE ROYALE, est une *armée* qui marche avec du gros canon, & qui est en état d'assiéger une Place forte & bien défendue. On pend quelquefois le gouverneur d'une petite Place, quand il a osé tenir devant une *armée royale*.

ARMÉE À DEUX FRONTS, c'est une *armée* rangée en bataille sur plusieurs lignes, dont les troupes font face à la tête & à la queue, en sorte que les soldats des premieres & des dernieres se trouvent dos à dos. Cette position se prend lorsqu'on est attaqué par la tête & par la queue.

ARMÉE DU SIEGE, (N), c'est comme l'exprime le terme: l'*armée* emploiée à faire le siege de quelque Place.

ARMÉE DU SECOURS, (N), c'est celle qui se meut pour venir au secours des assiégés.

La Place assiégée, dit M. le Maréchal de Puysegur dans son *Art de la Guerre*, est comme un centre, autour duquel se doivent faire tous les mouvemens de l'*armée* d'observation & de celle du *secours*. L'*armée* d'observation étant la plus proche de la Place, a l'avantage de faire ses mouvemens sur un plus petit cercle que l'*armée du secours*. D'autre part l'avantage de l'*armée du secours* consiste en ce que ses mouvemens réglent toujours ceux de l'*armée* d'observation, qui n'a pour objet que de s'opposer à ceux de l'*armée du secours*, qui par conséquent doit savoir quels ils sont, avant que d'entreprendre de se mouvoir.

ARMÉE NAVALE: on appelle ainsi un nombre un peu considérable de vaisseaux de guerre réunis & joints ensemble: lorsque ce nombre ne passe pas douze ou quinze vaisseaux, on dit une *escadre*.

Quelques-uns se servent du mot de *flotte*, pour exprimer une escadre ou une *armée navale* peu considérable: mais cette expression n'est pas exacte; on la réserve pour parler de vaisseaux marchands qui sont réunis pour naviger ensemble. *v.* FLOTTE.

Une *armée navale* est plus ou moins forte, suivant le nombre & la force des vaisseaux dont elle est composée. La France en a eu de considérables à la fin du siecle dernier, & au commencement de celui-ci. En 1690, l'*armée navale* commandée par le Comte de Tourville, Vice-Amiral de France, étoit de 116 voiles; savoir 70 vaisseaux de ligne, depuis 100 canons jusqu'à 40 canons; 20 brûlots, 6 frégates, & 20 batimens de charge.

En 1704, l'*armée navale*, commandée par M. le Comte de Toulouse, étoit de 50 vaisseaux de ligne, depuis 104 canons jusqu'à 54 canons; de quelques frégates, brûlots, & bâtimens de charge, avec 24 galeres.

Nous divisons nos *armées navales* en trois corps principaux, ou trois escadres, qu'on distingue par un pavillon qu'ils portent au mât d'avant; l'une s'appelle l'*escadre bleue*, l'autre l'*escadre blanche*, & la troisieme l'*escadre bleue & blanche*. L'escadre blanche est toujours celle du commandant de l'*armée*. Ces trois escadres forment une avant-garde, un corps

de bataille, & une arriere-garde; chaque vaisseau porte des flammes de la couleur de son escadre.

L'avant-garde est l'escadre la plus au vent, & l'arriere-garde, celle qui est sous le vent. Lors du combat ces trois escadres se rangent sur une même ligne, autant qu'il est possible; de sorte que le commandant se trouve au milieu de la ligne.

ARMELINE, (N), *Commerce*, peau qui vient de Laponie: qui est très-fine, très-blanche & fort propre à faire de belles fourrures.

• ARMEMENT, (R), s. m., *Milit.*, levée de troupes, équipage de guerre.

ARMEMENT & ÉQUIPEMENT, (R), *Milit.* On entend par *armement & équipement*, les armes offensives & défensives du soldat, cavalier & dragon.

En France, par exemple, on fournit à chaque soldat une demi-giberne à poche de vache rouge ou noire, la patte de même, ayant un patron de cartouche à 19 ou 20 trous: la bandouliere de bufle, bien cousue, sans clous ni piquure, avec deux cordons attachés au bas de la cartouche pour porter un fourniment à poire de bois, une poire à poudre, & un pulverin, un ceinturon à un seulpendant, avec son porte-bayonnette bien cousu, & sans clous ni piquure. Les ceinturons des sergens sont seulement piqués: les gibernes des grenadiers sont à poche de vache, bien cousues, sans clous ni piquure.

Tout soldat a une épée de 26 pouces de lame à deux tranchans jusqu'à la pointe qui doit être en langue de carpe. Les sabres des grenadiers sont de 30 à 31 pouces de lame. Il y a dix grosses haches par compagnie de grenadiers: les autres grenadiers ont des haches à marteau, suivant l'ancien usage.

Les officiers d'infanterie depuis le Colonel jusqu'au Lieutenant, sont armés d'un esponton de sept pieds & demi à huit de longueur, dans toutes les occasions où ils sont sous les armes, & en fonction de leurs charges; les Capitaines & autres officiers de compagnies de grenadiers, sont armés de fusils, garnis de bayonnettes. Lorsqu'on fait la guerre dans un pays couvert & montagneux, il arrive souvent que le Général de l'armée oblige les officiers subalternes à être armés de même que les officiers de grenadiers.

Les halebardes des sergens sont toutes de sept pieds & demi, compris le fer. Les sergens des compagnies de grenadiers, sont armés de fusils avec une bayonnette, ainsi que les grenadiers & les soldats.

Les fusils de l'infanterie sont ordinairement de quatre pieds dix à onze pouces. Les canons des fusils ont trois pieds huit pouces de longueur depuis la lumiere jusqu'à l'extrêmité; ils ne peuvent être plus courts que d'un pouce: ils doivent être de calibre propre à recevoir une balle dont les dix-huit sont la livre; ainsi que les canons des mousquetons & pistolets. Lorsqu'on éprouve ces canons, on y met de la poudre à mousquet du poids de la bale.

Les bayonnettes ont communément dix-sept à dix-huit pouces de longueur, la douille comprise.

Chaque compagnie d'infanterie a dix outils, propres à accommoder les chemins, pour faciliter la marche: les soldats de chaque chambrée les portent tour à tour avec leurs armes. Ces outils sont trois pelles, trois pioches, deux haches, & deux serpes.

Les compagnies de mineurs ont pour armes un fusil, un pistolet de ceinture, & un sabre recourbé. Celles des ouvriers ont un mousqueton avec une longue & large bayonnette.

Le hausse-col est la marque du service actuel des Officiers d'infanterie. Ils le portent en faisant route avec leur compagnie, en montant la garde, & en faisant la fonction de juge dans un conseil de guerre. Ils ne portent l'esponton que dans les occasions où ils sont avec des gens armés. Les officiers Majors d'infanterie ne portent point de hausse-col.

La longueur du mousqueton de la cavalerie est de trois pieds six pouces

six lignes; celle de son canon est de deux pieds quatre pouces: les pistolets sont de seize pouces, tout montés. Les cavaliers ont des calottes & des plastrons, & les Officiers des cuirasses. Les Officiers portent leurs cuirasses, & les cavaliers leurs plastrons & calottes dans tous les exercices, aux revues & dans les marches.

Quatre cavaliers de chaque compagnie de cavalerie sont armés d'une carabine rayée, ainsi que le régiment royal des Carabiniers, & les Officiers de ce régiment.

Les cavaliers ont un sabre à monture de cuivre à double branche, la lame à dos, & trente-trois pouces de longueur; un ceinturon de bufle piqué à deux pendans, bien cousu, sans clous, de deux pouces & demi de largeur: une bandouliere de pareille largeur, blanche pour les régimens royaux seulement, & de bufle pour les régimens des Princes, & des Gentils-hommes, piquée de blanc: une cartouche à douze coups, portée en bandouliere de gauche à droite; gants, cravates & cocardes.

Les brigadiers & cavaliers sont tous en bottes molles. Il n'y a de changement que dans la genouilliere & l'éperon, conformes aux modeles envoyés à chaque régiment.

Les Officiers ont des épées uniformes, dont la garde est de cuivre doré, la lame à dos de trente-un pouces de long.

Les bottes sont la marque du service actuel des Officiers de cavalerie: chacun doit être en cet état à la tête de sa troupe, armée ou non armée, à l'exception lorsque la cavalerie fait le service à pied.

Les Officiers, tant de la Gendarmerie que de la cavalerie, doivent avoir des cuirasses à l'épreuve, au moins du pistolet; & les brigadiers, gendarmes, chevaux-légers & cavaliers, à l'exception des hussards, ont des plastrons. Le Roi de France fait la premiere fourniture: les Capitaines sont chargés de l'entretien.

Les dragons ont un sabre à poignée de cuivre, à double branche, la lame à dos de trente-trois pouces de longueur. La demi-giberne a trente coups, suivant le modele pour l'infanterie, à poche & palette de vache rouge; ladite giberne nervée & colée d'une bonne toile, le cordon de bufle en blanc, piqué de la largeur de vingt-deux lignes. Le ceinturon a un pendant de bufle pareillement blanc, piqué de la largeur de deux pouces deux lignes.

Les dragons, tant à pied qu'à cheval, sont armés d'un fusil garni de cuivre jaune; de la longueur & du calibre de ceux de l'infanterie, avec sa bayonnette: ceux à cheval ont de plus un pistolet avec un outil. Il y a dans chaque compagnie de dragons à pied vingt outils, dont huit grosses haches, quatre pelles, quatre pioches, & quatre serpes.

Les dragons, tant à pied qu'à cheval, ont des bottines de veau passé à l'huile: les uns & les autres ont aussi des guêtres blanches.

Les Officiers ont des épées uniformes, dont la garde est de cuivre doré, la lame à dos de trente-un pouces de longueur, & pareille à celle des Officiers de cavalerie: ils sont aussi armés d'un fusil avec sa bayonnette, & ont une gibeciere garnie de six cartouches. Les bottines sont la marque du service actuel des Officiers de dragons. Les Maréchaux des Logis & sergens de dragons ont des sabres à double branche, la lame aussi à dos, plus large que celle des Officiers, & pareille à celle des Maréchaux des Logis de cavalerie.

Armement sur mer, (R), *Milit*, c'est l'équipement, soit d'un vaisseau de guerre, soit de plusieurs, & la distribution ou embarquement des troupes qui doivent monter chaque vaisseau.

On appelle *état d'armement*, la liste que la Cour envoye, dans laquelle sont marqués tous les vaisseaux, Officiers-Majors, & Officiers mariniers qu'on destine pour armer. On dit encore, *état d'armement*, pour signifier le nombre, la qualité & les proportions des agrès, apparaux & munitions, qui doivent être

employés aux vaiſſeaux que l'on a deſſein d'armer.

Armement, (N), *Milit.*, ſe prend auſſi pour les gens de l'équipage qui ſont ſous les armes.

Armement, (N), *Milit.*, *tems d'un armement.* On dit: l'*armement* ne durera pas quatre mois.

ARMÉNIE, (R), ſ. f., *Géogr. Anc. & Mod.*, pays d'Aſie, qui portoit autrefois le titre de Royaume. Il eſt déja fait mention d'un Roi d'*Arménie* dans la *Cyropaedie* de Xenophon. Cet Auteur le fait contemporain de Cyrus. Il parle d'un fils de ce Roi nommé *Tigrane.* Il y a eu un autre Roi de ce nom en *Arménie* lorſque les Romains faiſoient la guerre à Mithridate, Roi du Pont, qui fut défait par Lucullе. Elle étoit même plus fameuſe alors qu'elle ne l'a été dans les ſiecles ſuivans. Aujourd'hui c'eſt une grande Province qui releve en partie de l'Empire des Turcs, en partie de celui des Perſes. Il en eſt qui dérivent le nom d'*Arménie* de celui d'un des Argonautes, qui devoit ſe nommer *Armenus*, originaire de Theſſalie, qui s'arrêta dans ce pays. Mais ceux qui le diſent ne le prouvent pas: tout, au contraire, paroit fabuleux dans cette étymologie. Bochart dans ſon *Phaleg*, aſſigne une toute autre origine à ce nom; il le croit compoſé de הר & de קיני, comme qui diroit *montagne de Mini.* Il croit même qu'on trouve ce mot dans *Amos*, *Chap.* IV. 3. Le Targum de Jonathan; les verſions de Symmaque & de Théodotion, & S. Jérôme ſur cet endroit, paroiſſent confirmer ſa penſée.

Quoiqu'il en ſoit, les anciens Géographes diviſoient l'*Arménie* en deux parties: ils appelloient l'une la *grande Arménie*, & l'autre la *petite*, & ils lui aſſignent pour bornes, au Midi le mont Taurus qui la ſépare de la Méſopotamie; à l'Orient les deux Médies, la grande & l'Atropatene; au Nord cette partie de du Caucaſe qui confine à l'Albanie & à l'Ibérie; à l'Occident la petite *Arménie*, les monts Paryadres & une partie du Royaume du Pont. D'autres ajoûtent à la petite *Arménie* des montagnes qui s'appelloient *Moſchiques.* Quelques-uns étendent l'*Arménie*, juſqu'à cette partie de la mer Caſpienne, qui eſt près de l'embouchure de l'Araxe.

On compte ſix rivieres conſidérables dans l'*Arménie*, le Lycus & le Phaſe qui ſe jettent tous les deux dans le Pont-Euxin ou dans la mer Noire, le Cyrus & l'Araxe qui ſe jettent dans la mer Caſpienne, le Tigre & l'Euphrate qui après un cours très-long, tombent dans l'Océan.

Il y a pluſieurs montagnes dans l'*Arménie*, dont on n'indiquera ici que les noms: le Caucaſe, qui la ſépare de l'Ibérie & de l'Albanie, du côté du nord; le Taurus au midi, qui la ſépare de la Médie; au couchant les montagnes qu'on nomme *Moſchiques.* Les monts Paryadres, où l'on dit que Mithridate Eupator avoit fait bâtir des Forts pour y loger ſes tréſors; les monts Coraxiens, appellés par d'autres *Heniochiens*: on y comptoit auſſi le Maſſius, le Niphates, l'Abus, le Nibare. Il ſera bon de remarquer ici que le Niphate eſt auſſi le nom d'une riviere qui avoit ſa ſource dans la montagne qui portoit le même nom. On parle auſſi du mont Gordien, ou des monts Gordiens, qui ne ſont peut-être qu'une branche du mont Taurus; on croit communément que ces monts Gordiens ſont la montagne d'Ararat, *Geneſ.* VIII. 4. Mais peut-être Ararat eſt-il un nom de l'*Arménie* & que les monts Ararat devroient être interprêtés les montagnes d'*Arménie.* C'eſt ainſi que pluſieurs Auteurs l'ont entendu. Au *Chap.* XXXVII. d'*Eſaïe*, v. 38. il eſt dit, *que les fils de Sancherib ayant aſſaſſiné leur pere, s'enfuierent en Ararat.* Les Interprètes ont entendu l'original par ces mots αὐτοὶ διεσώθησαν εἰς Ἀρμενίαν. Voyez tous ces noms, & en particulier **Ararat**.

Je ne rapporterai pas ici les noms de différentes Provinces que les Géographes indiquoient dans l'*Arménie*, parce qu'on ne ſauroit déterminer leur poſition; il faut ſe borner à indiquer quelques-unes des villes les plus conſidérables

d'*Arménie*, dont l'Histoire fait mention.

La principale est Artaxata, du nom d'*Artaxias* ou *Artaxius*, qui la fit bâtir par les avis, dit-on, & suivant les idées d'Annibal qui s'étoit réfugié auprès de lui après la défaite d'Antiochus par les Romains. Au reste, cette histoire n'est pas fort sûre; Plutarque, qui la rapporte dans la vie de Luculle, n'en donne pour preuve qu'un, *on dit*.

On parle aussi d'une ville nommée *Armosata* ou *Arsamosata*: Pline, Ptolomée & Tacite, en ont fait mention.

Une autre se nommoit *Tigranocerta*, bâtie par Tigrane, comme son nom paroit le prouver. *Kertha*, *Kartha*, קרתא, en langue syrienne, signifie *ville*.

Il est parlé d'Artagera dans Strabon, de Carcathio-certa dans Strabon & dans Pline. On n'en indiquera point d'autres.

Nous ne dirons que peu de choses de la petite *Arménie*, nommée aujourd'hui *Aladulid*, qui est à l'Occident & au Midi de la grande, persuadés qu'en fait de Géographie ancienne, il ne faut point particulariser beaucoup, si on ne veut pas s'écarter de la vérité.

Les principales villes qu'on y trouvoit sont celle de Nicopolis, bâtie par Pompée. La ville d'Aza, que Pline met au rang des villes d'*Arménie*, est rangée, dans Ptolomée, parmi celles de Cappadoce, dans le Pont. Pline parle d'une autre ville qu'il nomme *Césarée*, dont les autres Géographes ne parlent point. Mais ils font tous mention d'une ville appellée *Satala*. Pour ne pas indiquer ici des villes imaginaires, je m'en tiendrai à celles dont je viens de parler.

On n'est guere moins embarrassé au sujet de l'*Arménie* moderne que de l'ancienne. Certains Auteurs la confondent avec la Turcomanie; d'autres la distinguent. Ce qui paroit sûr, c'est qu'il y a beaucoup de Turcomans habitués dans l'*Arménie*; & il se peut que ce peuple donne son propre nom au pays où il s'est introduit pendant que les anciens habitans l'appellent *Arménie*. Les premiers menent une vie pastorale; ceux-ci s'adonnent au commerce, & sont fort répandus dans tous les pays où ils peuvent négocier.

L'*Arménie* devroit par sa situation être un pays fort tempéré, cependant on la dit froide à cause des hautes montagnes qui s'y trouvent. Elle ne laisse pas de produire les choses nécessaires à la vie: il y a de très-bons pâturages; elle abonde en chevaux beaux & bons.

Les *Arméniens* ont conservé parmi eux la religion Chrétienne, & même certains Auteurs assurent, qu'une partie d'entr'eux reconnoissent l'autorité du Siege de Rome: on les nomme *Franc-Arméniens*. Il en est d'autres qu'on appelle *Arméniens schismatiques*, dont le Patriarche réside à Ischimarin dans les Etats de Perse; c'est une ville située au milieu d'une plaine très-belle & très-fertile, arrosée de gros ruisseaux qui tombent du mont Ararat. Il n'y a que quatre lieues delà à Erivan, capitale de l'*Arménie* Persanne, séparée de l'*Arménie* Turque par une petite riviere que les Turcs appellent *Arpasson*. Buffier, *Géogr. univers.*

Il est arrivé depuis peu de grands changemens dans ces pays orientaux: je ne puis rien dire de précis sur ceux que l'*Arménie* a subis.

Il seroit inutile de détailler les Gouvernemens Turcs qui partagent ce pays; il suffit d'en indiquer les principales villes, qui sont Erzerum sur l'Euphrate, qu'on dit être une grande & belle ville; Kars qui passe pour être fort considérable; Van, autre ville forte & importante, au bord d'un lac, auquel elle donne le nom *Kellat* ou *Schelat*, &c. Voyez ces mots. (T.)

ARMÉNIE, PIERRE D', *Hist. Nat. Foss.*, elle est opaque; elle a des taches vertes, bleues & brunes; elle est polie, parsemée de petits points dorés, comme la pierre d'azur, dont elle differe en ce qu'elle se met aisément en poudre. On les trouve dans la même terre; c'est pourquoi on les emploie indistinctement. Elles ont les mêmes propriétés.

La *pierre d'Arménie* purge seulement

plus fortement que celle d'azur; on les recommande dans les mêmes maladies: la dose en est depuis six grains jusqu'à un scrupule. Elle déterge à l'extérieur, avec un peu d'acrimonie & d'astriction: mais on s'en sert rarement en Médecine.

Les Peintres en tirent un beau bleu tirant sur le verd. Géoff. Alexandre de Trulles préfere la *pierre d'Arménie* à l'ellebore blanc, en qualité de purgatif, dans les affections mélancholiques.

ARMÉNIENNE, *Eglise*, (R), *Hist. Eccl.* On n'a rien de bien certain sur la premiere origine de cette Eglise. Les uns disent que c'est l'Apôtre S. Barthélemy qui porta la foi en Arménie; d'autres assurent que les Arméniens, avec leur Roi Tiridate, furent convertis au IV[e] siecle, par Grégoire, surnommé *Illuminator*, qu'ils réverent aussi comme leur Patriarche; Sozomen. *L. II. C. VIII.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au IV[e] siecle l'Eglise d'Arménie étoit très-florissante, & que les persécutions, suscitées par les Ariens vers la fin du même siecle, n'y firent que peu de ravages. Ils étoient du ressort du Patriarche de Constantinople; mais dans le cinquieme siecle, à l'instigation d'un nommé *Samuel*, & selon d'autres *Echanius Mandacumas*, Eutychien, ils rejetterent le Concile de Chalcédoine, se séparerent des Grecs pour former une Eglise nationale. Nicephore, *Hist. L. XVIII.*

Les Arméniens sont tous Monophysites, & comme tous les Jacobites, ils n'admettent en J. C. qu'une seule nature, composée de la nature divine & de la nature humaine, cependant réunies sans aucun changement d'essence, sans confusion ni mélange. Ils croient, comme tous les Grecs, que le S. Esprit ne procéde que du Pere. Ils n'ont point de sacrement que le baptême & la Ste. Cene, dans lesquels, comme dans toutes leurs cérémonies, ils se rapprochent pour le rituel beaucoup plus de l'Eglise Grecque & Romaine que de la réformée. Ils ont relativement au baptême cette pratique particuliere, c'est qu'ils ne l'administrent jamais que dans l'église & rarement hors des environs des fêtes de Pâque & de Pentecôte. Dans les cas de nécessité, ils substituent au baptême l'onction privée & domestique. Ils revêtent celui qui a été baptisé, d'une robe blanche, & lui administrent la Ste. Cene, quoiqu'il n'ait pas atteint l'âge de raison.

La haine de l'Eglise Grecque pour les Arméniens, est sans doute la cause primitive de toutes les fausses imputations dont on les a chargés par rapport à la doctrine & au culte. On peut voir dans la Bibliotheque des Peres un fragment de Nicon *de pessima pessimorum Armenorum religione*, & une Lettre de Jean, Evêque de Chypre, insérée dans le III[e] Tome *Juris Græco latini*, où il met les Arméniens au même rang que les Juifs.

L'*Eglise arménienne* est gouvernée par un Patriarche, qu'ils appellent *Catholique*, & qui vit comme un moine dans le monastere d'Echmiazin près d'Erivan. Il est élu par le corps des Evêques & en demande la confirmation du Roi de Perse.

Les Arméniens ont parmi eux l'institution monastique; ils ont plusieurs monasteres de l'Ordre de S. Basile; mais ceux qui se sont liés avec l'Eglise de Rome, ont embrassé la regle de S. Dominique depuis que les Dominicains furent envoyés en Arménie par Jean XXII. pour chercher à les réunir au S. Siege. On peut consulter Schrœder *Thesaurus ling. Armen. Voyage d'un Missionnaire Jésuite en Turquie, Perse, Arménie.* Monier *dans les nouveaux Mémoires des Mission. T.* III. Asseman, *Biblioth. oriental.* (C. C.)

ARMÉNIENS. Voyez l'art. précédent.

ARMENNA, *Géogr. Anc.*, ruines d'une ville appellée autrefois *Medobriga*: on les voit dans l'Alentéjo, près de l'Estremadure d'Espagne, & du bourg de Marvaon.

ARMENO-CHALYBES, (N), *Géogr. Anc.*, peuples d'Asie, au Nord de l'Arménie, & à l'Orient des montagnes de Trébisonde, entre l'Araxe, la Colchide & l'Ibérie. C'est un de ceux que nomme

Xénophon dans sa retraite des dix mille; & que remplacent vraisemblablement aujourd'hui, quelques-uns des Géorgiens modernes. (D. G.)

ARMENTIERES, *Géogr.*, ville des Pays-Bas, dans le Comté de Flandre, au territoire d'Ypres, capitale du quartier de la Wepe, sur la Lys. *Long. 20. 27. lat. 50. 40.*

* Cette ville, qui a son Seigneur particulier de la Maison d'Egmont, fut prise & démantelée par les François l'an 1667. son fort, avant cette époque, pareil à celui des autres Places fortes de la contrée, l'avoit souvent exposée aux horreurs de la guerre: & les François & les Espagnols, constamment en guerre dans le dernier siecle & dans le précédent, tour à tour, s'emparoient & se chassoient de ses murs; leur démolition a fait son repos; & cessant d'être importante comme Forteresse, elle l'est devenue comme ville de commerce, comme Place de fabriques de draps très-estimés. (D. G.) *

ARMER, (N), *Jard.*, se dit d'un arbre qu'on garnit d'épines par le pied pour empêcher les bestiaux de s'y frotter & d'en offenser l'écorce. On doit en couvrir la tige avec des cordons de paille qu'on entortille tout-au-tour; c'est une précaution nécessaire pour la maintenir fraîche & pour faciliter le cours de la seve pendant les grandes chaleurs.

Comme les arbres d'une pépiniere ont leur écorce tendre & délicate, parce qu'ils ont toujours été à l'ombre, il faut quand on les transplante, avoir soin de les *armer* pour ne pas les exposer tout à coup aux fortes gelées, ni aux grandes ardeurs du soleil. C'est un moyen de conserver leurs tiges belles & nettes: il faut avoir cette attention jusqu'à ce qu'ils aient pris leur force & se soient accoûtumés au grand air.

ARMER *la Clef.*, (N), *Musiq.*, c'est y mettre le nombre de dieses ou de bémols convenables au ton & au mode, dans lequel on veut écrire de la musique. *v.* BÉMOL, CLEF, DIESE.

ARMER *un Canon*, (N), *Milit.*, c'est mettre le boulet dans un canon. Lorsqu'on ôte le boulet d'un canon, on appelle cela *désarmer le canon.*

ARMER *un fourneau de mine*, (N), *Art.*, c'est après l'avoir chargé de la poudre nécessaire, couvrir le coffre avec des madriers, pour servir de base aux étançons qui soutiennent le ciel du fourneau; ensuite fermer la chambre par plusieurs madriers que l'on nomme *porte*, que l'on arc-boute avec des étrillons qui appuient contre un des côtés des rameaux opposés à la chambre.

ARMER, s', en terme de *Manége*; se dit d'un cheval qui baisse sa tête, & courbe son encolure jusqu'à appuyer les branches de la bride contre son poitrail, pour résister au mords, & défendre ses barres & sa bouche.

On dit encore qu'un cheval *s'arme* des levres, quand il couvre ses barres avec ses levres, afin de rendre l'appui du mords plus sourd. Les chevaux qui ont de grosses levres, sont sujets à *s'armer* ainsi. Le remede à cela est de lui donner un mords plus large, & qui soit mieux arrêté sur les barres.

Pour le premier cas, le remede est de lui attacher sous la bouche une boule de bois entourée d'étoffe entre les os de la mâchoire inférieure, qui l'empêche de porter sa bouche si près de son poitrail.

ARMER *un vaisseau*, c'est l'équiper de vivres, munitions, soldats, matelots & autres choses nécessaires pour faire voyage & pour combattre.

ARMER, terme de *Faucon.* On dit *armer les cures de l'oiseau. v.* CURE. On dit aussi *armer l'oiseau*; c'est lui attacher des sonnettes au pied.

ARMER *un Métier*, terme de fabrique des étoffes en soie; c'est par rapport à la chaine, quand elle est passée au travers du remisse, qu'elle est tirante, & qu'il s'agit de la faire mouvoir, pour former le corps de l'étoffe; attacher des ficelles de moyenne grosseur aux lisserons par de longues boucles, enfiler les marches & les ajuster, pour faire lever ou baiss-

ser les lisses & partager la chaîne, de façon que l'ouvrier puisse mouvoir sa navette.

L'armure est très-peu de chose, pour ce qui concerne la chaîne: mais elle est de conséquence pour les lisses de poil: quant à cette opération, voyez l'article ARMURE.

ARMES, s. m., *Art Militaire*, se dit en général de tout ce qui peut servir à se garantir ou couvrir des attaques de l'ennemi & à le combattre. Nicod fait venir ce mot d'une phrase latine, *quòd operiant armos*, parce qu'elles couvrent les épaules ou les flancs: mais il paroit qu'il vient plutôt du latin *arma*, que Varron dérive *ab arcendo eò quòd arceant hostes*. On croit que les premieres *armes* étoient de bois, & qu'elles servoient uniquement contre les bêtes; que Nembroth, le premier tyran, les employa contre les hommes, & que son fils Belus fut le premier qui fit la guerre; d'où selon quelques-uns, il a été appellé *Bellum*. Diodore de Sicile croit que Belus est le même que Mars, qui dressa le premier des soldats: selon Josephe, ce fut Moïse qui commença à armer les troupes avec du fer; on se servoit auparavant d'*armes* d'airain. Les *armes* sont offensives ou défensives; les premieres servent à attaquer l'ennemi, les autres à se couvrir de ses coups. Les *armes* chez les Romains étoient défensives & offensives; les offensives étoient principalement le trait; il y en eut de bien des especes, selon les différens ordres des soldats. Les soldats armés à la légere, s'appelloient en général *ferentarii*. Les Vélites qui furent créés en 542, cesserent quand on donna le droit de bourgeoisie à toute l'Italie: on leur substitua les frondeurs, *funditores*, & les archers, *jaculatores*. Les *armes* des Vélites étoient premiérement le sabre d'Espagne commun à tous les soldats; ce sabre avoit une excellente pointe, & coupoit des deux côtés; en sorte que les soldats pouvoient se servir du bout & des deux tranchans; du tems de Polybe ils le portoient à la cuisse droite. Ils avoient en second lieu sept javelots ou demi-piques qui avoient environ trois pieds de longueur avec une pointe de neuf doigts. Cette pointe étoit si fine, qu'on ne pouvoit renvoyer le javelot quand il avoit été lancé, parce que cette pointe s'émoussoit en tombant. Ils portoient un petit bouclier de bois d'un demi-pied de large, couvert de cuir. Leur casque étoit une espece de chaperon de peau, appellé *galea* ou *galerus*, qu'il faut bien distinguer des casques ordinaires, qui étoient de métal, & qu'on appelloit *cassis*: cette sorte de casque étoit assez connue chez les anciens. Les *armes* des piquiers & des autres soldats, étoient premiérement un bouclier, qu'ils appelloient *scutum*, différent de celui qu'ils nommoient *clypeus*; celui-ci étoit rond, & l'autre oval. La largeur du bouclier étoit de deux pieds & demi, & sa longueur étoit de près de quatre pieds; de façon qu'un homme en se courbant un peu, pouvoit facilement s'en couvrir, parce qu'il étoit fait en forme de tuile creuse, *imbricata*: on faisoit ces boucliers de bois léger & pliant, qu'on couvroit de peau & de toile peinte. C'est de cette coûtume de peindre les *armes* que sont venues dans la suite les armoiries. Le bout de ce bouclier étoit garni de fer, afin qu'il pût résister plus facilement, & que le bois ne se pourrit point quand on le posoit à terre, comme on le faisoit quelquefois: au milieu du bouclier, il y avoit une bosse de fer pour le porter; on y attachoit une courroie. Outre le bouclier, ils avoient des javelots qu'ils nommoient *pila*; c'étoit l'*arme* propre des Romains: les uns étoient ronds & d'une grosseur à emplir la main; les autres étoient quarrés, ayant quatre doigts de tour, & le bois quatre coudées de longueur. Au bout de ce bois étoit un fer à crochet qui faisoit qu'on ne retiroit ce bois que très-difficilement: ce fer avoit à peu près la même longueur que le bois. Il étoit attaché de maniere que la moitié tenoit au bois, & que l'autre servoit de pointe; en sorte que ce javelot avoit en tout

tout cinq coudées & demi de longueur; l'épaisseur du fer qui étoit attaché au bois, étoit d'un doigt & demi: ce qui prouve qu'il devoit être fort pesant, & devoit percer tout ce qu'il atteignoit. On se servoit encore d'autres traits plus légers, qui ressembloient à peu près à des pieux.

Ils portoient aussi un casque d'airain ou d'un autre métal, qui laissoit le visage découvert; d'où vient le mot de César à la bataille de Pharsale: *Soldats, frappez au visage*. On voyoit flotter sur ce casque une aigrette de plumes rouges & blanches, ou de crin de cheval. Les citoyens de la premiere classe étoient couverts d'une cuirasse qui étoit faite de petites mailles ou chaînons, & qu'on appelloit *hamata*: on en faisoit aussi d'écailles ou de lames de fer: celles-ci étoient pour les citoyens les plus distingués; elles pouvoient couvrir tout le corps. Héliodore, *Æthiop. liv. IX.* en fait, vers le milieu de son ouvrage, une description fort exacte. Cependant la plupart portoient des cuirasses de lames d'airain de 12 doigts de largeur, qui couvroient seulement la poitrine.

Le bouclier, le casque & la cuirasse étoient enrichis d'or & d'argent, avec différentes figures qu'on gravoit dessus; c'est pourquoi on les portoit toujours couvertes, excepté dans le combat & dans différentes cérémonies. Les Romains portoient aussi des bottines, mais quelquefois une seule a une des deux jambes. Les soldats surtout portoient de petites bottines garnies de clous tout autour, qu'on appelloit *caligæ*, d'où est venu le mot de *Caligula*, que l'on donna à l'empereur Caïus, parce qu'il avoit été élevé parmi les simples soldats dans le camp de Germanicus son pere.

Dans les premiers tems les cavaliers, chez les Romains, n'avoient qu'une espece de veste, afin de monter plus facilement à cheval. Ils n'avoient ni étriers ni selle, mais seulement une couverture qui leur en servoit. Ils avoient aussi des piques très-légeres, & un bouclier de cuir: mais dans la suite ils emprunterent leurs armes des Grecs, qui consistoient en une grande épée, une pique longue, une cuirasse, un casque, & un bouclier. Ils portoient aussi quelquefois des javelots. Nieupoort, *coûtumes des Romains*.

Les *armes* des François, lorsque Clovis fit la conquête des Gaules, étoient la hache, le javelot, le bouclier, & l'épée. Procope, secrétaire du fameux Belisaire, parlant de l'expédition que les François firent en Italie sous Théodoric I. Roi de la France Australienne, dit que ce Roi, parmi les cent mille hommes qu'il conduisoit en Italie, avoit fort peu de cavaliers, qui étoient tous autour de sa personne. Ces cavaliers seuls portoient des jevelots, *qui soli hastas ferebant*; tout le reste étoit infanterie. Ces piétons n'avoient ni arc ni javelot; *non arcu, non hastâ armati;* toutes leurs armes étoient une épée, une hache, & un bouclier. Le fer de la hache étoit à deux tranchans; le manche étoit de bois, & fort court. Au moment qu'ils entendoient le signal, ils s'avançoient, & au premier assaut, dès qu'ils étoient à portée, ils lançoient leur hache contre le bouclier de l'ennemi, le cassoient, & puis sautant l'épée à la main sur leur ennemi, le tuoient.

Les casques & les cuirasses n'étoient guere en usage parmi les François du tems de leurs premiers Rois: mais cet usage fut introduit peu à peu. Ces cuirasses, dans les premiers tems, étoient de cottes de mailles, qui couvroient le corps depuis la gorge jusqu'aux cuisses; on y ajoûta depuis des manches & des chaussures de même. Comme une partie de l'adresse des combattans, soit dans les batailles, soit dans les combats particuliers, étoit de trouver le défaut de la cuirasse, c'est-à-dire, les endroits où elle se joignoit aux autres pieces de l'armure, afin de percer par-là l'ennemi; nos anciens chevaliers s'appliquoient à remédier à cet inconvénient.

Guillaume le Breton, & Rigord, tous deux historiens de Philippe Auguste, remarquent que ce fut de leur tems, ou

un peu auparavant, que les chevaliers réussirent à se rendre presqu'invulnérables, par l'expédient qu'ils imaginerent de joindre tellement toutes les pieces de leur armure, que ni la lance, ni l'épée, ni le poignard, ne pussent guere pénétrer jusqu'à leurs corps; & de les rendre si fortes, qu'elles ne pussent être percées. Voici ce que dit Rigord là-dessus. „ Le „ chevalier Pierre de Mauvoisin, à la „ bataille de Bovines, saisit par la bri- „ de le cheval de l'empereur Othon, & „ ne pouvant le tirer du milieu de ses „ gens qui l'entrainoient, un autre che- „ valier porte à ce prince un coup de „ poignard dans la poitrine; mais il ne „ put le blesser, tant les chevaliers de „ notre tems, dit-il, sont impénétrable- „ ment couverts ". Et en parlant de la prise de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, qui étoit dans la même bataille du parti d'Othon : „ Ce comte, „ dit-il, étant abattu & pris sous son „ cheval .... un fort garçon, appellé „ *Commote*, lui ôta son casque, & le „ blessa au visage ... Il voulut lui en- „ foncer le poignard dans le ventre: „ mais les bottes du comte étoient tel- „ lement attachées & unies aux pans de „ la cuirasse, qu'il lui fut impossible de „ trouver un endroit pour le percer ". Guillaume le Breton décrivant la même bataille, dit la même chose encore plus expressément, & qui marque distinctement que cette maniere de s'armer avec tant de précaution étoit nouvelle; que c'étoit pour cela que dans les batailles on songeoit à tuer les chevaux, pour renverser les cavaliers, & ensuite les assommer ou les prendre, parce qu'on ne pouvoit venir à bout de percer leurs armures.

..... Equorum viscera rumpunt,
Demissis gladiis dominorum corpora quando
Non patitur ferro contingi ferrea vestis;
Labuntur recti, lapsis rectoribus; & sic,
Vincibiles magis existunt in pulvere strati:
Sed nec tunc acies valet illos tangere ferro,
Ni prius armorum careat munimine corpus.
Tot ferri sua membra plicis, tot quisque patenis
Pectora, tot coriis, tot gambusonibus armant.
Sic magis attenti sunt se munire moderni,
Quam fuerint olim veteres. ......

Et il fait la réflexion que c'étoit pour cela que dans le tems passé, où l'on ne prenoit pas tant de précaution, il périssoit tant de gens dans les batailles.

...... ubi millia mille
Unâ sæpe die legimus cecidisse virorum:
Nam mala dum crescunt, crescit cautela malorum:
Munimenque novum contra nova tela repertum est.

De sorte que dans le tems dont il parle, pourvu que le cheval ne fût point renversé, que le cavalier se tint bien ferme sur les étriers, lorsque l'ennemi venoit fondre sur lui avec sa lance, il étoit invulnérable, excepté par la visiere du casque. Il falloit être bien adroit pour y donner; & c'étoit à acquérir cette adresse que servoient divers exercices en usage, comme les tournois, & autres divertissemens militaires de ces tems-là. On y acquéroit cette justesse de bien diriger la lance dans la course de la bague, & dans quelques autres exercices. Les blessures que les chevaliers remportoient alors des combats, n'étoient d'ordinaire que des contusions, causées, ou par les coups de massue qu'on leur déchargeoit, ou par de violens coups de sabre qui faussoient quelquefois l'armure; & rarement étoient-ils blessés jusqu'au sang: ainsi ceux qui étoient les plus robustes & les plus forts pour porter leurs *armes* très-pesantes, ou pour assener, ou pour soutenir mieux un coup, avoient l'avantage; de sorte qu'alors la force du corps entroit beaucoup plus dans les qualités du héros, qu'aujourd'hui.

„ Quant aux hommes de cheval, dit „ Fauchet, ils chaussoient des chausses „ de mailles, des éperons à molettes, „ aussi larges que la paume de la main; „ car c'est un vieux mot que le cheva- „ lier commence à s'armer par les chaus- „ ses; puis on donnoit un gobisson .... „ c'étoit un vètement long jusques sur „ les cuisses, & contrepointé: dessus ce

„ gobiſſon ils avoient une chemiſe de „ mailles, longue juſqu'au-deſſous des „ genoux, appellée *auber*, ou *hauber*, du „ mot *albus*, pour ce que les mailles de „ fer bien polies, forbies, & reluiſan„ tes, en ſembloient plus blanches. A „ ces chemiſes étoient couſues les chauſ„ ſes, ce diſent les annales de France, „ en parlant de Renaud, comte de Dam„ martin, combattant à la bataille de „ Bovines. Un capuchon ou coeffe, auſſi „ de mailles, y tenoit, pour mettre „ auſſi la tête dedans; lequel capuchon „ ſe rejettoit derriere, après que le che„ valier s'étoit ôté le heaulme, & quand „ ils vouloient ſe rafraîchir ſans ôter „ tout leur harnois; ainſi que l'on voit „ dans pluſieurs ſépultures, le hauber „ ou brugne, ceint d'une ceinture en „ large courroie . . . . . & pour der„ niere arme défenſive un elme ou heaul„ me, fait de pluſieurs pieces de fer éle„ vées en pointe, & lequel couvroit la „ tête, le viſage, & le chignon du cou, „ avec la viſiere & ventaille, qui ont „ pris leur nom de *vûe*, & de *vent*, leſ„ quels pouvoient s'élever & s'abaiſſer „ pour prendre vent & haleine; ce néan„ moins fort peſant, & ſi malaiſé, que „ quelquefois un coup bien aſſené au „ naſal, ventaille, ou viſiere, tournoit „ le devant derriere, comme il avint en „ ladite bataille de Bovines à un cheva„ lier François . . . . . Depuis, quand „ les heaulmes ont mieux repréſenté la „ tête d'un homme, ils furent nommés „ *bourguignotes*, poſſible à cauſe des „ Bourguignons inventeurs; par les Ita„ liens *ſerlades* ou *celates armets* . . . . „ Leur cheval étoit volontiers houſſé, „ c'eſt-à-dire, couvert, & caparaçonné „ de ſoie, aux armes & blaſon du che„ valier, & pour la guerre, de cuir „ bouilli, ou de bandes de fer ".

Cette maniere de s'armer tout de fer a duré long-tems en France; & elle étoit encore en uſage ſous Louis XIII. parce qu'il y avoit peu de tems qu'on avoit ceſſé de ſe ſervir de la lance dans les armées. Or c'étoit une néceſſité de s'armer de la ſorte contre cette eſpece d'*arme*, dont on ne pouvoit ſe parer que par la réſiſtance d'une forte armure. Sur la fin du regne de Louis XIII. la cavalerie françoiſe étoit encore armée de même pour la plupart; car voici comme en parle un officier de ce tems-là, qui imprima un livre des principes de l'art militaire en 1641.

„ Ils ſont ſi bien armés, dit-il, nos „ gens de cheval, qu'il n'eſt pas beſoin „ de parler d'autres armes; car ils ont „ la cuiraſſe à l'épreuve de l'arquebuſe, „ & les taſſettes, genouillieres, hauſſe„ cols, braſſarts, gantelets, avec la ſa„ lade, dont la viſiere s'éleve enhaut, „ & fait une belle montre . . . . . qu'il „ les faut armer à cru & ſans caſaques; „ car cela a bien plus belle montre, & „ pourvu que la cuiraſſe ſoit bonne, „ il n'importe du reſte. Il ſeroit bon que „ ſeulement la premiere brigade qui ſe„ roit au premier rang, eût des lames „ avec des piſtolets: car cela feroit un „ grand effort, ſoit aux hommes, ſoit „ aux chevaux des ennemis: mais il „ faudroit que ces lanciers là fuſſent bien „ adroits; autrement ils nuiſent plus „ qu'ils ne ſervent ". Or il n'y en avoit plus guere qui fuſſent alors fort adroits dans l'exercice de la lance.

Les chevaux avoient auſſi dans les anciens tems leurs armes défenſives. On les couvroit d'abord de cuir; on ſe contenta enſuite de les couvrir de lames de fer ſur la tête; & le poitrail ſeulement, & les flancs, de cuir bouilli. Ces armes défenſives du cheval s'appelloient des *bardes*, & un cheval ainſi armé s'appelloit *un cheval bardé*. On voit des figures de ces chevaux ainſi armés & bardés, dans les anciennes tapiſſeries, & en pluſieurs autres monumens. Cette couverture, dit le préſident Fauchet, étoit de cuir ou de fer. Mais la chronique de Ceſinar, ſous l'an 1298, parlant des chevaux de bataille, dit que ces couvertures étoient comme les haubers, faites de mailles de fer. *Hi equi cooperti fuerunt coopertùris ferreis, id eſt, veſte & ferreis circulis contextâ*; mais cela n'étoit pas gé-

néral. Par une lettre de Philippe-le-Bel datée du 20 Janvier 1303, au bailli d'Orleans, il est ordonné que ceux qui avoient cinq cens livres de revenu dans ce royaume, en terres, aideroient d'un gentilhomme *bien armé*, & *bien monté* d'un cheval de cinquante livres tournois, & *couvert de couverture de fer*, *ou couverture de pourpoint*. Et le Roi Jean dans ses lettres du mois d'Août 1353, écrit aux bourgeois & aux habitans de Nevers, de Chaumont-en-Bassigni, & autres villes, qu'ils eussent à envoyer à Compiegne, à la quinzaine de Pâque, le plus grand nombre d'hommes & de chevaux *couverts de mailles* qu'ils pourroient, pour marcher contre le Roi d'Angleterre. Depuis on se contenta de leur couvrir la tête & le poitrail de lames de fer, & les flancs de cuir bouilli.

Il est fait encore mention de cette armure dans une ordonnance de Henri II. „ Ledit homme d'*armes* sera tenu de „ porter arme petit & grand, gardebras, „ cuirasse, cuissots, devant de greves, „ avec une grosse & forte lance; & entretiendra quatre chevaux, & les deux „ de service pour la guerre, dont l'un „ aura le devant garni de bardes, avec „ le chanfrein & les flancois; & si bon „ lui semble aura un pistolet à l'arçon „ de la selle. " C'étoient ces flancois, c'est-à-dire, ce qui couvroit les flancs du cheval qui étoient de cuir bouilli. Les seigneurs armoient souvent ces flancois de leurs écussons; les Rois de France les semoient souvent de fleurs-de-lis, & quelquefois de quelques pieces des armoiries d'un pays conquis.

Le *chanfrein* qui étoit de métal, ou de cuir bouilli, servoit encore d'arme défensive au cheval; il lui couvroit la tête par-devant, & c'étoit comme une espece de masque qu'on y ajustoit. Il y en a un de cuir bouilli au magasin d'*armes* de l'Arsenal de Paris. Il y a dans le milieu un fer rond & large, & qui se termine en pointe assez longue; c'étoit pour percer tout ce qui se présenteroit, & tout ce que la tête du cheval choqueroit. L'usage de cette armure du cheval étoit contre la lance, & depuis contre le pistolet. Les seigneurs François se piquoient fort de magnificence sur cet article. Il est rapporté dans l'histoire de Charles VII. que le comte de S. Pol au siége de Harfleur, l'an 1449, avoit un chanfrein à son cheval d'*armes*; c'est-à-dire, à son cheval de bataille, prisé trente mille écus. Il falloit qu'il fût non-seulement d'or, mais encore merveilleusement travaillé. Il est encore marqué dans l'histoire du même Roi, qu'après la prise de Bayonne par l'armée de ce prince, le comte de Foix en entrant dans la place, avoit la tête de son cheval couverte d'un chanfrein d'acier, garni d'or & de pierreries, que l'on prisoit quinze mille écus d'or: mais communément ces chanfreins n'étoient que de cuivre doré pour la plupart, ou de cuir bouilli, ainsi qu'on le voit par un compte de l'an 1316, à la chambre des Comptes de Paris, où il est dit entre autres choses: *item*, *deux chanfreins dorés & un de cuir*. On trouve dans le traité de la cavalerie Françoise de M. de Mongommeri, qu'on donnoit encore de son tems des chanfreins aux chevaux, c'est-à-dire, du tems de Henri IV. La principale raison de cette armure des chevaux n'étoit pas seulement de les conserver, & d'épargner la dépense d'en acheter d'autres, mais c'est qu'il y alloit souvent de la vie & de la liberté du gendarme même. Car comme les gendarmes étoient très-pesamment armés, s'ils tomboient sous leur cheval tué ou blessé, ils étoient eux-mêmes tués ou pris, parce qu'il leur étoit presque impossible de se tirer de dessous le cheval. Ces armes défensives, comme on l'a vu plus haut, étoient nécessaires pour les hommes, comme pour les chevaux, pour les garantir des coups de lance. Ainsi depuis qu'on ne s'est plus servi de cette arme offensive. & peu de tems après, on a abandonné non-seulement les chanfreins, mais encore tous ces harnois dont on a parlé, à cause de leur pesanteur, de l'embarras, & de la dépense qu'ils causoient.

Pour les armes défensives de l'infanterie, on en trouve la description dans une ordonnance de Jean V. Duc de Bretagne, publiée l'an 1525.

„ Jean par la grace de Dieu. . . . . . „ voulons. . . . . . & ordonnons que des „ gens de commun de notre pays & duché, en outre les nobles, se mettent „ en appareil promptement, & sans délai; savoir, est de chaque paroisse trois „ ou quatre, cinq ou six, ou plus, selon le grand, ou qualité de la paroisse, „ lesquels ainsi choisis & élûs, soient „ garnis d'armes, & habillemens qui „ ensuivent. . . . . . savoir est ceux „ qui sauront tirer de l'arc, qu'ils aient „ arc, trousse, *capeline*, coustille, hache, „ ou mail de plomb, & soient armés de „ forts *jacques* garnis de laisches, chaînes, ou mailles pour couvrir le bras; „ qu'ils soient armés de *jacques*, capelines, haches, ou bouges, avec ce, „ ayant *paniers* de tremble, ou autre „ bois plus convenable, qu'ils pourront trouver, & soient les paniers „ assez longs pour couvrir haut & bas." Les armes défensives qu'on donne ici aux piétons, sont la capeline, le jacque, & le panier. La capeline étoit une espece de casque de fer; le jacque étoit une espece de juste-au-corps; les piétons portoient cet habillement garni de laisches, c'est-à-dire, de minces lames ou plaques de fer, entre la doublure & l'étoffe, ou bien de mailles. Ces paniers de tremble dont il est parlé dans l'ordonnance, étoient les boucliers des piétons; on les appelle *paniers*, parce qu'en-dedans ils étoient creux & faits d'osier. L'osier étoit couvert de bois de tremble, ou de peuplier noir, qui est un bois blanc & fort léger. Ils étoient assez longs pour couvrir tout le corps du piéton; c'étoit des especes de targes.

Du tems de François I. les piétons avoient les uns des corcelets de lames de fer, qu'on appelloit *hallecrets*; les autres une veste de maille, comme nous l'apprenons du livre attribué à Guillaume du Belay, seigneur de Langey. „ La façon du tems présent, dit-il, est d'armer l'homme de pied, d'un hallecret „ complet, ou d'une chemise, ou gollette de mailles & cabasset; ce qui me „ semble, ajoûte-t-il, suffisant pour la „ défense de la personne, & le trouve „ meilleur que la cuirasse des anciens „ n'étoit. „ L'armure des francs-archers doit avoir été à peu près la même que celle du reste de l'infanterie françoise. Nous avons vu de notre tems, donner encore aux piquiers des cuirasses de fer contre les coups de pistolet des cavaliers qui les attaquoient en caracolant, pour faire breche au bataillon, & ensuite l'enfoncer. M. de Puysegur dans ses mémoires dit, qu'en 1387, les piquiers des régimens des Gardes, & de tous les vieux corps, avoient des corcelets, & qu'ils en porterent jusqu'à la bataille de Sedan, qui fut donnée en 1641. Les piquiers du régiment des Gardes-Suisses en ont porté jusqu'au retranchement des piques, sous le précédent regne. *Histoire de la milice Françoise, par le P. Daniel.*

Les *armes* défensives de la cavalerie sont aujourd'hui des plastrons à l'épreuve au moins du pistolet: les officiers doivent avoir des cuirasses de même. A l'égard des *armes* offensives, elles consistent dans un mousqueton, deux pistolets & un sabre. Les dragons ont un mousqueton & un sabre comme les cavaliers; mais ils n'ont qu'un pistolet à l'arçon de la selle: à la place du second pistolet, ils portent une bêche, serpe, hache, ou autre instrument propre à ouvrir des passages. Ils ne sont point plastronnés, attendu qu'ils combattent quelquefois à pied comme l'infanterie. *v.* DRAGON. Ils ont de plus une bayonnette. Les *armes* de l'infanterie, sont le fusil, la bayonnette & l'épée. Cette derniere *arme* est entiérement inutile aujourd'hui, attendu que l'infanterie ne combat que la bayonnette au bout du fusil. Ce qui fait que plusieurs habiles officiers pensent qu'on devroit la supprimer, de même que le sabre. *Car*, dit M. le Maréchal de

Puyſegur, *comme on les porte en travers, dès que les ſoldats touchent à ceux qui ſont à leur droite & à leur gauche, en ſe remuant & en ſe tournant, ils s'accrochent toujours. Un homme ſeul même ne peut aller un peu vîte, qu'il ne porte la main à la poignée de ſon épée, de peur qu'elle ne paſſe dans ſes jambes, & ne le faſſe tomber; à plus forte raiſon dans les combats, ſur-tout dans des bois, hayes, ou retranchemens, les ſoldats pour tirer étant obligés de tenir leurs fuſils des deux mains.*

Cet illuſtre Maréchal prétend que les coûteaux de chaſſe devroient être ſubſtitués aux épées; & qu'ils ſeroient beaucoup plus utiles dans les combats. „ J'ai „ obſervé, dit-il, que quand on ſe joint „ dans l'action, le ſoldat allonge avec le „ fuſil ſon coup de bayonnette; & qu'en „ le pouſſant, il releve ſes *armes*: en „ ſorte que ſouvent la bayonnette ſe „ rompt ou tombe. De plus, quand on „ eſt joint, il arrive ordinairement que „ la longueur des *armes* fait que l'on ne „ peut plus s'en ſervir; auſſi le ſoldat en „ pareil cas ôte-t-il ſa bayonnette du fuſil quand elle y eſt encore, & s'en ſert „ de la main, ce qu'il ne peut plus faire „ quand elle eſt rompue ou tombée. S'il „ avoit un coûteau de chaſſe, cela re„médieroit à tout, & il ne ſeroit pas „ obligé d'ôter ſa bayonnette du bout de „ ſon fuſil; de ſorte qu'il auroit en même „ tems une *arme* longue & une courte, „ reſſource qu'il n'a pas avec l'épée, vu „ ſa longueur. " *Art de la Guerre, par M. le Maréchal de Puyſegur.*

A l'égard des *armes* des officiers de l'infanterie françoiſe, il eſt enjoint par une ordonnance du premier Décembre 1710, aux colonels, lieutenans-colonels & capitaines de ce corps, d'avoir des eſpontons de ſept à huit pieds de longueur, & aux officiers ſubalternes d'avoir des fuſils garnis de bayonnettes. Pour les ſergens, ils ſont armés de hallebardes de ſix pieds & demi environ de longueur, y compris le fer.

Selon M. de Puyſegur, les ſergens & les officiers devroient être armés de la même maniere que les ſoldats. Il prétend qu'il n'y a aucune bonne raiſon pour les armer différemment, dès qu'il eſt prouvé que l'armement du fuſil avec la bayonnette à douille eſt l'arme la meilleure & la plus utile pour toutes ſortes d'actions. Auſſi voit-on pluſieurs officiers, qui dans les combats ſe ſervent de fuſils au lieu d'eſpontons; & parmi ceux qui ſont détachés pour aller en parti à la guerre, aucun ne ſe charge de cette longue arme, mais d'un bon fuſil avec ſa bayonnette.

Par les anciennes loix d'Angleterre, chaque perſonne étoit obligée de porter les *armes*, excepté les juges & les eccléſiaſtiques. Sous Henri VIII. il fut expreſſément ordonné à toutes perſonnes d'être inſtruits dès leur jeuneſſe aux *armes*, dont on ſe ſervoit alors, qui étoient l'arc & la fleche. *XXXIII. h. viii. v.* Arc.

Armes, ſelon leur ſignification en *droit*, s'entendent de tout ce qu'un homme prend dans ſa main, étant en colere, pour jetter à quelqu'un, ou pour le frapper. Car *armorum appellatio non ubique ſcuta & gladios, & galeas ſignificat, ſed & fuſtes & lapides.*

Armes de parade, (N), c'étoient celles dont on ſe ſervoit dans les joûtes & dans les tournois. *v.* Joûte & Tournoi. C'étoit ordinairement des lances qui n'étoient pas ferrées; des épées ſans pointe, & ſouvent des épées de bois, ou des cannes de roſeau.

Paſſe d'armes, c'étoit une ſorte de combat en uſage parmi les anciens chevaliers. *v.* Fleuret.

Les noms des *armes* de guerre, tant anciennes que modernes, qui ſe trouvent dans les différens Magaſins de l'Europe, ſont

Mouſquets de rempart,
Mouſquets ordinaires, ou du calibre de France,
Fuſils,
Carabines,
Mouſquetons,
Piſtolets,

Fourreaux de piſtolets,
Hallebardes,
Pertuiſanes,
Fourches ferrées,
Haches d'*armes*,
Serpes d'*armes*,
Piques,
Demi-piques,
Eſpontons ou ſpontons, du mot Italien *ſpontonne*, pointu,
Brins d'eſtoc,
Bâtons à deux bouts,
Fléaux armés,
Faux à revers,
Bandoulieres, & leurs charges,
Fournimens,
Fourchettes à mouſquet,
Couſſinets à mouſquet,
Couſſinets à Mouſquetaires,
Baguettes de mouſquets & porte-baguettes,
Sabres,
Eſpadons,
Epées,
Bayonnettes & dagues,
Cuiraſſes, ou *armes* complettes à l'épreuve, avec leurs pots,
Cuiraſſes légeres,
Corſelets,
Braſſarts,
Cuiſſarts,
Gantelets,
Rondaches,
Chemiſes de maille,
Caſques,
Bourguignotes,
Morions,
Hauſſecols,
Pierres à fuſil & à piſtolet,
Armures de chevaux,
Arbalètes,
Arcs,
Fléches,
Dards,
Javelots,
Carquois,
Lances, &c.

Toutes ces *armes* ſont à des ratteliers; leur arrangement dépend aſſez des lieux où on les met.

La régle néanmoins eſt de mettre dans l'endroit le plus ſec & le plus propre, les mouſquets, fuſils, carabines, & autres *armes* de diſtribution, & de mettre, autant que faire ſe pourra, les canons de même hauteur les uns contre les autres.

Pour la conſervation & propreté des *armes* à feu, il faut des bouchons en forme de fuſées à grenades au bout des canons, pour empêcher la pouſſiere d'y entrer. On ne met de l'huile qu'à quelques reſſorts & en dedans, & très-peu, le trop cauſant le cambouis; il en faut au bois, elle le nourrit, & empêche le ver.

Les *armes* défenſives doivent couvrir le corps, mais non pas l'embarraſſer. C'eſt pour cela qu'on ne voit plus de *Cataphractes*, ou gens armés de toutes pieces, quoique d'ailleurs cette armure ſoit comme un mur de fer ſtable & inébranlable à toutes les ſecouſſes.

On ſe ſert des *armes* offenſives pour attaquer l'ennemi, & le battre inceſſamment, depuis qu'on le découvre, juſqu'à ce qu'on l'ait entiérement défait, & forcé d'abandonner la campagne.

L'épée doit auſſi ſe porter en écharpe, parce qu'elle incommode infiniment moins, & que cela a meilleure grace. Il doit y avoir au ceinturon une poche, comme les cavaliers de l'Impératrice Reine en ont, pour qu'ils puiſſent y mettre quelque choſe. Ces épées doivent être à trois quarts, afin qu'on ne puiſſe pas ſabrer avec, ce qui ne fait jamais un grand effet: car ſi elles ſont longues, elles n'y ſauroient être propres; ſi elles ſont courtes, elles ne valent rien à cheval. Elles ſont plus roides & plus fortes, quand elles ſont à trois quarts. Elles doivent avoir quatre pieds de longueur, car il faut avoir à cheval une longue épée, comme il en faut une courte à pied. Je ne veux point, ajoûte ce ſavant Militaire, des piſtolets, parce qu'ils ne ſervent qu'à faire du poids.

Le premier rang doit être pourvu de lances. M. de Montecuculi dit, dans ſes

Mémoires, que la lance est de toutes les *armes*, dont on se sert dans la cavalerie, la meilleure, que l'on ne résiste point à son choc, mais qu'il faut que les lanciers soient armés de toutes piéces.

Ces lances doivent avoir environ douze pieds de long, & le bâton creux : elles pesent environ six livres, & servent pour dresser les tentes, moyennant quoi on évite un grand embarras, que causent les bâtons des tentes, qui sont toujours un vilain effet sur les chevaux, & qui les chargent beaucoup. *Mém. Tom. I. pag. 147. & suiv. v.* ARMEMENT, & HARNACHEMENT *du cheval.*

Les épées des Cavaliers Espagnols, fortes de pointes, étroites, de bonne & d'excellente trempe, tranchantes, & qui ne plient point, avec de bonnes gardes, sont les plus parfaites ; elles sont plus longues de près de cinq pouces que celles des François, plus menues, plus légeres, d'une meilleure trempe, & ne cassent jamais.

Charles XII. Roi de Suede, en fit faire de toutes semblables & en arma sa cavalerie. Une épée de cette nature, dit M. le Chevalier Folard, est la reine des *armes* de la cavalerie.

Les pistolets lui sont fort nécessaires. Pour le mousqueton, il paroît à cet Auteur & à plusieurs officiers une *arme* fort inutile, dès qu'elle ne sert jamais à pied, comme les dragons. La Maison du Roi de France va droit l'épée à la main, & fait sentir le poids de ses *armes*, comme toute la force de ses chevaux. Cela est rare dans toute autre cavalerie.

Tout aboutit le plus souvent à mettre en œuvre le mousqueton. Le grand Turenne ne le pouvoit souffrir. Il étoit convaincu que tout le fort de la cavalerie étoit de charger l'épée à la main. Au combat de Sintsheim en 1674. ce grand homme commanda à ses escadrons d'essuyer tout le feu des Impériaux sans tirer, & de fondre dessus l'épée à la main.

La peur qui saisit les chevaux lorsqu'on tire, met une espece de désunion dans les escadrons, qui les fait flotter, & donne plus de facilité à les rompre ; au lieu que l'épée à la main ils marchent, & chargent avec plus d'égalité. Il y a encore un avantage à ajoûter, & que les officiers braves & entendus ne laissent pas échapper, c'est d'aller le premier à l'ennemi, de tâcher de le prévenir, & de souhaiter qu'il fasse feu, parce qu'on peut compter de le rompre & de le mettre en fuite, avant même que d'être abordé.

M. le Chevalier Folard n'approuve pas les cuirasses à l'épreuve, qui coûtent infiniment pour la cavalerie. Les meilleures *armes* défensives, selon lui, qu'on pourroit lui donner, sont les cottes ou jacques de mailles, & une espece de veste ou chemisette, qui couvre les cuisses jusqu'au genou, & des demi-manches qui descendent jusqu'au coude, si l'on n'aime mieux armer les cavaliers de cuirasses ou demi-cuirasses, & de brassards à la maniere des anciens, qui descendoient jusques vers le coude, composés de lames de fer ou d'acier, longues & fort minces, rangées avec un tel art & si promptement, que quelques mouvemens qu'ils fissent, ils n'en étoient pas incommodés.

Cette chemisette militaire, dit notre Auteur, conservoit toujours la même grace, tant les jointures étoient bien faites. Cette sorte d'armure avec une calotte de fer sur la tête, couteroit beaucoup moins que nos cuirasses à l'épreuve, qui sont si embarrassantes, qu'il ne faut pas s'étonner si les cavaliers les rejettent.

A l'égard des gants, à la réserve de ce qui couvre la main, le reste doit être de peau souple, & le haut, de peau de buffle ou d'élan qui aille jusqu'au coude. Le Roi de Suede Charles XII. donna de ces sortes de gants à toute sa cavalerie, & ordonna que les manches ne seroient point faites en paremens mais en pagottes très-étroites.

Il n'y a point d'*armes* plus avantageuses, que celles des Cavaliers de Fez, & de Maroc. Elles sont telles, que si la cavalerie Espagnole n'eût pas été soutenue

nue d'infanterie à la bataille que le Marquis de Léde donna en 1702. sous Ceuta, elle eût été entiérement défaite en fort peu de tems. Les cavaliers de ce pays-là n'ont pour toute arme que le sabre, & une espece de demi-pique d'environ huit pieds de longueur. Le bois va un peu en diminuant depuis le milieu jusqu'au talon, où il y a une espece de rebord de plomb ou de cuivre du poids de demi-livre; la lame d'un grand pied de long très-aiguë & tranchante, de deux pouces ou environ dans sa plus grande largeur, avec une petite banderolle sous le fer.

Ils se servent de cette *arme* avec une adresse surprenante. Ils la tiennent à la main par les bouts des doigts & en équilibre. Le poids qui est à l'extrêmité du talon, fait que le côté du fer est toujours plus long que vers le talon. Ils portent leur coup de plus loin.

La cavalerie Espagnole eut affaire avec celle des Maures armée de la sorte, qui dès le premier choc jetta bas les chevaux du premier rang des escadrons Espagnols, & sans l'infanterie, qui se trouva là tout-à-propos, il n'en fût pas réchappé un seul. On ne peut rien s'imaginer de plus terrible que cette *arme* qu'on vient de décrire. Le moyen, dit M. le Chevalier Folard, de pouvoir aborder un escadron armé de la sorte, qui au premier choc, jette un premier rang par terre, & en fait autant du second, si celui-ci veut tenter l'aventure, chaque cavalier étant comme assuré de tuer son homme, car il porte son coup de toute la longueur de son *arme* en s'élevant droit sur les étriers? Il se baisse, & s'étend jusques sur le cou de son cheval, & porte son coup avec tant de roideur, de force & de justesse, qu'il perce un homme d'outre en outre, avant qu'il ait eu le tems de l'approcher, & se releve avec la même légéreté & la même vigueur pour redoubler encore. Le Lancier n'avoit qu'un coup à donner, & ce coup n'étoit jamais sans reméde, l'ennemi pouvant l'éviter en s'ouvrant: mais rien ne sauroit résister contre la lance des Maures, qui charge par coups redoublés, comme l'on feroit avec une épée.

Les Turcs se servent également, comme les autres nations, d'*armes* offensives & défensives.

Il y a différentes sortes d'*armes* défensives. Les unes sont de fer & d'un bois particulier ou commun, & les autres de fer & de cuir.

Celles de fer sont les deux sortes de casque qu'ils portent. L'un est tout-à-fait rond, & parallele au crâne: l'autre s'éleve sur la tête en cône. Ils ont tous les deux le tiers du cou couvert d'une maille de fer, le premier a les deux ailes aussi de maille, & le second les a aussi de fer battu.

Les Turcs ont de plus pour *arme* défensive, une cotte de mailles: ils la mettent comme une chemise par dessus une camisole, piquée de coton, & couverte de toile, sur laquelle sont écrits certains mots superstitieux de l'Alcoran. Ils ont un Gantelet, nommé *Colgiat*, qui couvre le bras jusqu'au coude, il défend la main, & sert infiniment à parer le coup de tête.

Les *armes* défensives de bois sont les boucliers. On les fait le plus souvent de figuier, parce qu'outre que ce bois est léger, il est aussi fort liant, & propre à parer les coups d'estoc & de taille. On les couvre de peaux, & très-souvent de cordes de coton, ce qui ne les rend pas plus pesans.

Ils ont des boucliers de bois commun, qu'ils appellent *Buinduks*, & on le met au cou du cheval. Les Tartares s'en servent beaucoup, sur-tout lorsqu'ils se battent entr'eux à coups de sabre, dont ils tâchent de garantir leurs chevaux, qui font leur principale force; car dès qu'ils sont une fois démontés, rien n'est plus aisé que de les vaincre. Ces *Buinduks* sont très-commodes en été: ils empêchent le cheval de tourner la tête pour chasser les mouches, qui incommodent si fort les cavaliers.

Les Turcs n'ont point de cuirasse qui les couvre par devant & par derriere, de

ſorte que n'étant point chargés d'*armes*, ils ſont d'une merveilleuſe agilité, tant par eux-mêmes que par la viteſſe de leurs chevaux, par la légéreté des harnois, des ſelles, des fers dont ils ſont ferrés, qui ſont fort minces & fort unis: c'eſt ce qui les rend ſi prompts à courir devant & derriere, à caracoler aux flancs & à la queue, à harceler, à inveſtir, à ſe retirer, & à faire tomber l'ennemi dans l'embuſcade. Mais ils ne peuvent ſoutenir de pied ferme & ſans s'ouvrir, le choc d'un eſcadron, bien proportionné, bien ſerré, & armé peſamment.

Les Turcs ont trois ſortes d'*armes* offenſives; ſavoir, celles de pointe, les taillantes, & les *armes* à feu.

Les premieres ſont les lances, les javelots, les dards, & les fléches de différente longueur. Les lances, comme tout le monde le ſait, ſont des *armes* longues qu'on tient toujours en main; les dards, & les javelots ſe lancent. Les fléches garnies de plumes pour les mieux faire partir ſe tirent avec l'arc.

Les *armes* taillantes, que les Turcs portent en tems de guerre, ſont toutes montées pour s'en ſervir à main. & ont d'un côté un manche en forme de hâche, & de l'autre une pointe capable de percer les hommes & les chevaux. Ils ont une ſorte d'*arme* montée, comme les ſabres, qu'on tient auſſi dans un fourreau, & qu'on nomme *Megg;* c'eſt une eſpece de broche. C'eſt une *arme* de pointe, dont on pourſuit l'ennemi à cheval, & afin de le percer à quelque diſtance. Cette *arme* eſt commune à l'infanterie, & à la cavalerie; elle pend au côté avec un cordon de ſoie.

Leurs ſabres ſont de quatre différentes ſortes, ils les manient également à cheval & à pied, & ils ſont très-eſtimés pour leur légéreté. Ils ont des ſabres un peu courbés, larges, & dont le dos eſt couvert de fer, qu'ils appellent *Gadara.* Ceux qui ſont plus courbés, & plus à leur uſage s'appellent *Clich.* Ils ont encore une autre eſpece de ſabres, qu'ils appellent *Palas droit*, parce qu'il eſt tout droit. Les ſabres à l'uſage des Perſans ſont plus courbés que ceux des Turcs.

Le poignard ne ſert preſque que de parade aux Turcs. Ils s'en ſervent plus dans les diſputes & débats particuliers, que dans les fonctions militaires; & on en eſt plutôt bleſſé par la pointe, que par le taillant, quoiqu'il ait un peu de fil. Ils le paſſent à travers de leurs écharpes.

La hâche eſt encore une *arme* taillante à l'uſage des Turcs, qu'ils portent à côté de la ſelle.

L'uſage des *armes* à feu leur eſt venu des Chrétiens, par l'épreuve qu'ils en ont faite dans les guerres qu'ils ont eues en Europe.

Les *armes* à feu d'un ſoldat Turc, ſont le mouſquet à méche très-peſant, qui porte des balles de 6, 9, 12, 15, & 25 dragmes; le fuſil, qui eſt à peu près dans le goût Eſpagnol, & le piſtolet, qui porte des balles de 4, 6 & 8 dragmes.

La différence de calibre de ces *armes*, eſt cauſe que l'arcenal des Turcs ne peut point fournir de balles. Auſſi les Turcs portent-ils ſur les charriots de munition des barres de plomb pour diſtribuer aux ſoldats, dont pluſieurs ont la meſure des balles, qu'il leur faut, & la plus grande partie leurs *armes* en propre. Ainſi faute de balles de calibre, ils coupent des quarreaux de plomb avec une hache, & cela leur ſert pour charger le fuſil. D'ailleurs, il ſeroit impoſſible que l'arcenal pût fournir des *armes* à tant de différentes ſortes de milices, ſi elles-mêmes n'avoient ſoin de s'armer, & ſi la Porte ne recevoit point celles d'Aſie, qui au lieu d'*armes* à feu, ne ſe ſervent que d'*armes* de pointe.

Les fuſils de longue portée ſont trop peſans pour les porter en campagne, & les tirer ſans fourchette: cependant les Turcs les y portent, ſur-tout les Janiſſaires d'Egypte.

La plupart de ces fuſils ſont incruſtés d'argent, & de quelques grains de corail en certains endroits. Chacun ſe fait

honneur de pareils ornemens, & les Janissaires du Caire particuliérement. Ils embellissent aussi le bois avec de l'ivoire, de la nacre, & du corail.

Les Janissaires portent le pistolet pendu au côté, comme une grande partie de la cavalerie.

Il y a encore à parler des *armes* à feu qu'il faut conduire, comme des canons, mortiers & bombes; on en parlera à leurs articles respectifs.

ARMES-*doubles*, (N), *Artil.* Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on fait des *armes-doubles*; on en voit dans des cabinets d'*armes*, gardées par curiosité; comme des pistolets ajustés avec une épée, d'autres avec un sabre, d'autres avec une hache d'*armes*; à la hache d'*armes*, le manche creux fait le canon du pistolet, & à l'épée, ou au plat de la lame, est appliqué le canon du pistolet vers la garde.

ARMES *servant à la Marine*, (N). Les *armes* dont 'on se sert sur les vaisseaux, sont des mousquetons de calibre à bourrelet, des pistolets de ceinture du même calibre, des mousquetons, des fusils de Flibustiers, qui sont fort longs, des coutelas, sabres, épées, bayonnettes de douille & à manche de bois, haches d'*armes* tranchantes par un bout, & pointues de l'autre, à bec de corbin, pour couper & trancher & pour monter à bord.

ARMES *pour les pieces de canon*, (R). Ce qu'on appelle *armes* pour les pieces, consiste en lanternes, refouloirs, écouvillons, tireboures, dégorgeoirs, fournimens, boute-feux, coins de mire, &c.

La lanterne ou cuiller, est ce qui sert à porter la poudre dans l'ame de la piece. La lanterne est composée de deux pieces; savoir, d'une boete de bois d'orme, tournée au calibre de la piece, pour laquelle elle est destinée, & longue d'un calibre & demi avec son vent; & d'un morceau de cuivre, qui est attaché avec la boete par des clous aussi de cuivre, à la hauteur d'un demi-calibre.

Cette lanterne doit avoir trois calibres & demi de longueur, & deux calibres de largeur, & être arrondie par le bout de devant, pour charger les pieces ordinaires.

La lanterne de 33 pese 7 livres.
Celle de 16 pese 4 livres.
Celle de 12 pese 3 livres.
Celles de 8 & de 6 pesent 2 livres.
Celles de 4 & de 3 pesent une livre.
La grosse boete de la lanterne pese 2 livres & demie.
La moyenne pese 2 livres.
La petite pese trois quarts.

La hampe est de bois de frêne ou de hètre, d'un pouce & demi de diamétre, longue pour les pieces, depuis 12 jusqu'à 33 livres, de 12 pieds; pour celles de 8 & de 4 elle doit être seulement longue de 10 pieds, & pour les pieces de la nouvelle invention, la plus longue doit être de 8 pieds, & la plus courte de 6 pieds pour les pieces de 8 & de 4.

La grosse hampe pese 8 liv. & demie.
La moyenne pese 7 liv.
La petite pese 6 liv.

Le refouloir est une boëte montée sur une hampe, comme celle de la lanterne, & de même bois. Il est lié dans le colet avec de gros fil de leton, pour empêcher qu'il ne se fende, en refoulant le fourrage que l'on met sur la poudre & sur le boulet. Son poids est le même que le poids de la hampe & de la boete de la lanterne.

L'écouvillon est de même bois que le refouloir, & de même longueur, fait en ovale par devant, sans moulure autour. On l'enveloppe de peau de mouton, avec sa laine la plus longue qu'il se peut. Il a moins de deux lignes de diametre que le refouloir pour la place de la peau. La grande peau de mouton bien fournie de poil, peut couvrir trois écouvillons.

La boete de la lanterne, celle du refouloir ou celle de l'écouvillon, sont percées d'environ deux pouces & demi, pour recevoir le bout de la hampe, sur laquelle ils sont montés, lequel est arrêté d'une cheville de bois qui passe à travers.

L'on monte quelquefois ſur une même hampe un refouloir & un écouvillon, l'un à un bout & l'autre à l'autre.

L'écouvillon pour la piece de nouvelle invention, différe de celui de la piece à l'ordinaire, par la garniture, qui eſt de crins ou de ſoies de ſanglier, paſſées dans la boëte en tout ſens, à la maniere d'un goupillon: ces ſoies obéiſſent en entrant dans la piece, & quand elles ont trouvé la concavité de l'ame, elles ſe déplient entiérement, & vont par tout chercher la craſſe & le feu qui pourroient être reſtés après le coup tiré.

On avoit encore trouvé une autre ſorte d'écouvillon, dont la tête étoit une maniere de veſſie couverte de peau, que l'on enfloit en ſoufflant quand elle étoit au fond de la piece, par la hampe qui étoit creuſe, & quand le balon étoit plein, l'on en fermoit le bout qui étoit en dehors avec une virole de cuivre. On peut ſe ſervir à ſa fantaiſie de l'un ou de l'autre. Voyez ces différentes *armes* dans les *Planches de l'Art Milit.*

ARMES *pour ſervir des Mortiers*, (N). Pour bien ſervir promptement un mortier en batterie, il faut cinq bons leviers.

Une dame du calibre de la chambre conique, pour refouler le fourrage & la terre.

Un coûteau de bois d'un pied de long, pour ſerrer la terre autour de la bombe.

Une racloire de fer de deux pieds de long, dont un bout eſt large de quatre pouces en rond, replié en patte de trois pouces, pour nettoyer l'ame & la chambre du mortier. L'autre bout eſt fait en forme de petite cuiller, pour nettoyer la petite chambre. Une civiere pour porter la bombe. Deux dégorgeoirs. Deux coins de mire comme au canon, & deux boute-feux. Une pelle, un pic-hoyau.

L'Officier qui fait ſervir le mortier, doit avoir un quart de cercle, pour donner les degrés d'élévation.

Les ARMES *des Pierriers*, (N), ſont: des leviers, une racloire, une pelle, un plateau, les coins de mire, une dame, le boute-feu, des paniers pour changer l'ame des pierriers, de quinze pouces de diametre ou environ, & vingt pouces de hauteur: des tombereaux pour remplir ſoixante paniers, qu'il faut à chaque pierrier.

Toutes les *armes* des pieces, comme hampes, tireboures, &c. ſont ſur des rateliers dans des magaſins.

ARMES, *viſite des armes par les Commiſſaires de Guerre*, (N): ils ont toujours droit de faire la viſite d'une troupe, dans le tems qu'ils la paſſent en revue; mais ſur-tout ils ont droit à celles qui ſe font à la fin de l'hyver, & vers la fin de la campagne. Comme on ne peut mieux connoître la bonté d'une *arme*, qu'en la faiſant tirer, ils peuvent alors faire tirer les ſoldats les uns après les autres, & faire rompre & briſer celles qui ne ſeront pas de la longueur & du calibre requis.

ARMES *vieilles*, (N). Toutes les fois qu'il eſt néceſſaire de changer les *armes* d'un régiment, les *vieilles* ſont raſſemblées, & remiſes dans le magaſin d'artillerie le plus à portée, par les ſoins du Major; il tire un recepiſſé du Garde-magaſin, contenant leur quantité & état. Il envoie ce recepiſſé à la Cour; elle pourvoit au dédommagement, ſuivant l'eſtimation des *armes*.

Lors des réformes, toutes les *armes* des congédiés ſont remiſes dans les Magaſins des places, par les ſoins des Commiſſaires des guerres. Ils envoient à la Cour une copie de l'inventaire qu'ils ont fait de ces *armes*, avec la reconnoiſſance du Garde-magaſin, qui en eſt chargé.

ARMES *mouillées dans un camp*, (N). Lorſque les *armes* dans un camp ſont mouillées, il eſt du devoir des ſergens de les faire décharger avec un tireboure; & ſi cela ne ſe peut de quelques-unes, elles ne peuvent être tirées qu'en préſence d'un Officier Major, avec toutes les précautions néceſſaires pour éviter tout accident.

ARMES, *entretien des armes*, (N). Les ſoldats, cavaliers & dragons, ſont obli-

gés d'entretenir leurs *armes*, c'est-à-dire, de les tenir nettes, & de faire les menues réparations qui sont nécessaires, pour qu'elles soient toujours en bon état. Quand elles ne peuvent plus servir, ou qu'il y faut faire des réparations considérables, le Capitaine est obligé d'en faire la dépense, à moins qu'il ne soit jugé par le Conseil de guerre du régiment, que le dommage est arrivé par la faute des cavaliers, soldats, ou dragons.

ARMES, *vente des armes*, (N). Les Officiers ne peuvent vendre à aucuns armuriers, marchands, ou autres particuliers, les *armes* de leurs compagnies, comme fusils, bayonnettes & épées, à peine d'être cassés, & à peine de confiscation contre les armuriers & autres qui les acheteront, & 500 livres d'amende, moitié applicable à l'hôpital, moitié au dénonciateur.

ARMES, *Maniere de se placer sous les armes*, (N). Pour être bien sous les *armes*, il faut placer son fusil sur le milieu de l'épaule gauche; il doit porter également sur la sous-garde, & sur le bois tenant à la platine. On place la main gauche sur la crosse, à quatre doigts du bout, le pouce joint le premier doigt. L'autre extrémité de la crosse regarde le milieu de la poitrine, de sorte que toutes-fois que le canon croise l'épaule; le poignet doit être placé en dehors, de façon que la crosse soit moins plate que droite; le coude reste toujours serré, afin que le fusil soit ferme dans les mouvemens du corps.

On place le bras droit le long de la cuisse, les deux pieds sur une même ligne, les talons éloignés de sept à huit pouces, & les pointes en dehors. Le corps doit être un peu en arriere de la ligne des pieds, & la tête à plomb. On observe de ne point saluer du chapeau, lorsqu'on a le fusil sur l'épaule.

ARMES, signifie aussi les *armes* naturelles, ou les défenses des bêtes; comme les griffes, les dents & les défenses d'éléphans, & les becs des oiseaux. *v.* DENT, ONGLE, BEC, &c. Il y a des animaux qui sont suffisamment en garde contre tous les dangers ordinaires, par leur couverture naturelle, ou leur armure d'écaille, comme les tortues. *v.* ÉCAILLE, TORTUE. D'autres qui n'ont pas ces avantages, sont *armés* de cornes; d'autres de pointes aigues, comme le porc-épic & le hérisson; d'autres sont *armés* d'aiguillon. *v.* AIGUILLON, CORNE, &c.

ARMES, se disent aussi au figuré pour la profession de soldat. C'est dans ce sens que l'on dit *être élevé aux armes*. *v.* SOLDAT.

FRATERNITÉ D'ARMES. *v.* FRATERNITÉ.

LOIX D'ARMES. *v.* LOI.

SUSPENSION D'ARMES. *v.* SUSPENSION.

ARMES À L'ÉPREUVE, est une cuirasse de fer poli, consistant en un devant à l'épreuve du mousquet, le derriere à l'épreuve du pistolet, & un pot-en-tête aussi à l'épreuve du mousquet ou du fusil. Il y a aussi des calotes & des chapeaux de fer de la même qualité.

ARMES À OUTRANCE; c'étoit une espece de duel de six contre six, quelquefois de plus ou de moins, presque jamais de seul à seul. Ce duel étoit fait sans permission, avec des *armes* offensives & défensives, entre gens de parti contraire ou de différente nation, sans querelle qui eût précédé, mais seulement pour faire parade de ses forces & de son adresse. Un héraut d'*armes* en alloit porter le cartel, dans lequel étoit marqué le jour & le lieu du rendez-vous, combien de coups on devoit donner, & de quelles *armes* on devoit se servir. Le défi accepté, les parties convenoient des juges: on ne pouvoit remporter la victoire qu'en frappant son ennemi dans le ventre ou dans la poitrine; qui frappoit aux bras ou aux cuisses, perdoit ses *armes* & son cheval, & étoit blâmé par ses juges; le prix de la victoire étoit la lance, la cotte d'*arme*, & l'épée du vaincu. Ce duel se faisoit en paix & en guerre. A la

guerre, avant une action, c'en étoit comme le prélude; on en voit quantité d'exemples, tant dans l'histoire de S. Louis, que dans celle de ses successeurs, jusqu'au regne d'Henri II.

Armes boucanieres. On appelle ainsi les fusils dont se servent les chasseurs des isles, & principalement ceux de Saint-Domingue. Le canon est long de quatre pieds & demi, & toute la longueur du fusil est d'envion cinq pieds huit pouces. La batterie est forte, comme elle doit être à des *armes* de fatigue, & le calibre est d'un once de balle, c'est-à-dire, de 16 à la livre. La longueur de cette *arme* donne tant de force au coup, que les boucaniers prétendent que leurs fusils portent aussi loin que les canons: quoique cette expression ne soit pas exacte, il est néanmoins certain que ces fusils portent beaucoup plus loin que les fusils ordinaires. En effet, les boucaniers se tiennent assurés de tuer à trois cens pas, & de percer un bœuf à deux cens. *v.* Boucanier.

L'auteur anonyme de la *maniere de fortifier, tirée des méthodes du Chevalier de Ville, du Comte de Pagan, & de M. de Vauban*, voudroit que les arsenaux fussent fournis de sept à huit cens fusils boucaniers, & même davantage, selon la grandeur de la place, afin d'en armer les soldats placés dans les ouvrages les moins avancés. Les mousquets biscayens y seroient aussi également utiles. Mousquet Biscayen.

Armes courtoises, se disoit autrefois des *armes* qu'on employoit dans les tournois: c'étoient ordinairement des lances sans fer, & des épées sans taillans & sans pointe.

Armes à Feu, sont celles que l'on charge avec de la poudre & des balles: comme les canons, les mortiers, & les autres pieces d'artillerie; les mousquets, les carabines, les pistolets, & même les bombes, les grenades, les carcasses, &c. *v.* Canon, Mortier, Artillerie, &c.

Pour le rebond ou ressaut des *armes à feu. v.* Rebond. *v.* aussi Poudre à Canon, Boulet, Canon, &c.

On trouve dans les *Mémoires de l'Académie Royale de* Paris de l'anné 1707, le détail de quelques expériences faites par M. Cassini avec des *armes à feu* différemment chargées. Il observe entr'autres choses, qu'en chargeant la piece avec une balle plus petite que son calibre, avec de la poudre dessus & dessous, il se fait un bruit violent, sans que la balle reçoive la moindre impulsion de la part de la poudre. Il prétend que c'est en cela que consiste le secret de ceux qui se disent invulnérables, ou à l'épreuve des *armes à feu*.

Armes, *exercices des*, *Hist. Anc.*, partie de la Gymnastique: les Romains l'inventerent pour perfectionner l'art militaire. Le soldat se couvroit de ses *armes*, & se battoit contre un autre soldat, ou contre un poteau: les membres devenoient ainsi souples & vigoureux; le soldat en acquéroit de la légéreté & l'habitude au travail. Nos exercices ont le même but & les mêmes avantages.

Armes *assomptives*, en terme de *Blason*, sont celles qu'un homme a droit de prendre en vertu de quelque belle action. En Angleterre un homme qui n'est pas gentilhomme de naissance, & qui n'a point d'armoiries, si dans une guerre légitime, il peut faire prisonnier un gentilhomme, un pair, ou un prince, acquiert le droit de porter les *armes* de son prisonnier; & de les transmettre à sa postérité: ce qui est fondé sur ce principe des loix militaires, que le domaine des choses prises en guerre légitime passe au vainqueur.

Armes, ce terme s'emploie *en escrime* de la maniere suivante: on dit, *tirer dans les armes*, c'est allonger un coup d'épée entre les bras de l'ennemi, ou, ce qui est la même chose, du côté gauche de son épée. *Tirer hors les armes*, c'est allonger un coup d'épée hors des bras de l'ennemi, ou, ce qui est le même, du côté droit de son épée. *Tirer sur les armes*, c'est porter un coup d'estoca-

de à l'ennemi, dehors ou dedans les *armes*, en faisant passer la lame de l'épée par dessus son bras. *Tirer sous les armes*, c'est porter une estocade à l'ennemi, dehors ou dans les *armes*, en faisant passer la lame de l'épée par dessous son bras.

ARMES qu'on applique en or sur les livres ; ces *armes* doivent être gravées sur un morceau de cuivre fondu, taillé en ovale ou en rond ; il doit y avoir par derriere deux queues courtes, d'une force proportionnée à la grandeur du morceau, lesquelles queues servent à tenir le carton avec lequel on les monte. On applique ces *armes* des deux côtés du volume, sur le milieu, par le moyen d'une presse.

ARMÉS *à la légere*, (N), étoient une espece de soldats connus dans l'antiquité, faits pour combattre par petits corps, en voltigeant autour d'un plus gros corps. On a eu en France de semblables soldats qui se sont appellés successivement *enfans perdus & grenadiers*. Les *hussards*, sont des especes d'*armés à la légere*. Les *pandoures*, soldats Hongrois, qui ne sont connus que depuis peu, sont aussi des *armés à la légere*.

Ces *armés à la légere*, chez les Grecs & les Romains, se retiroient derriere la phalange, ou la légion dont ils dépendoient, & revenoient ensuite à la charge s'il en étoit besoin, en se coulant le long des flancs de leur corps de résistance. C'est ce que ne font pas nos *armés à la légere* ; ils ne font qu'escarmoucher, enlever les partis, des convois, des bagages, & attaquer de petits corps.

Le Maréchal de Saxe voudroit que les *armés à la légere* n'eussent pour toutes armes qu'un fusil de chasse très-léger, avec une bayonnette à tranche, qui leur serviroit en même tems d'épée. Ces fusils auroient un dé, ou secret à la culasse, pour qu'ils ne fussent pas dans la nécessité de bourrer leur charge ; & tout leur accoûtrement seroit très-léger. Leurs officiers seroient choisis sans regle d'ancienneté : on les exerceroit souvent ; on les feroit sauter, courir, & sur-tout tirer de 300 pas au blanc. A tous ces différens exercices, l'on mettroit des prix, pour donner de l'émulation. Une troupe ainsi composée & bien en haleine, suivroit par-tout la cavalerie ; & selon M. le Maréchal de Saxe, on en tireroit de grands avantages.

ARMI CAPO DELL', (N), *Géog. Mod.*, pointe du Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure ; elle regarde au sud-ouest, comme celle de Spartivento regarde au sud-est. C'est le bout de l'Appennin, & les anciens nommoient ce cap *Leucopetra*, c'est-à-dire, *blanche Roche*. (D. G.)

ARMIÆ, (N), *Géog. Anc.*, peuples de la Lybie intérieure, suivant Ptolomée. (D. G.)

ARMIANA, (N), *Géog. Anc.*, ville ou bourg du pays des Parthes selon Ptolomée. (D. G.)

ARMIER, *Géog.*, ville de France, dans le Dauphiné, au Valentinois.

ARMIERES, *Géog.*, petite ville du Hainaut, sur la Sambre. *Long.* 25. 3. *lat.* 52. 4.

ARMILLAIRE, (R), adj. *Astronom.*, c'est ainsi qu'on appelle une sphere artificielle composée de plusieurs cercles qui sont évidés comme les brasselets ou les colliers, qu'on appelle en latin *Armillæ*. *v.* SPHERE. (D. L.)

ARMILLE, en *Architecture*. *v.* ANNELETS.

ARMILLES, (N), *Astronomie*. Les *armilles* d'Alexandrie sont célebres dans l'astronomie, par les observations de Tymocharis & d'Eratosthene. La plus ancienne observation faite à Alexandrie sous le regne des Ptolomées environ 294 ans avant J. C., sur la déclinaison de l'épée de la Vierge, fut faite avec ces *armilles* ; & ces observations servirent à Hipparque pour découvrir le changement de situations des étoiles fixes, ou la precession des équinoxes. Ces *armilles* consistoient probablement en deux cercles de cuivre fixés dans le plan de l'équateur & du méridien, & peut-être un troisieme cercle, mobile à peu près comme

l'astrolabe que Ptolomée décrit dans l'almageste, *Hist. S. C. I.* Ces *armilles* avoient un demi-aune de diametre suivant Proclus; & comme l'aune des anciens étoit, suivant quelques auteurs, la longueur des bras étendus, Fanestad pense que ces *armilles* pouvoient avoir trois pieds de diametre. *Historia cœlestis, prolegomena p.* 19. 21. 30. & il croit qu'on pouvoit observer à cinq minutes près avec ces *armilles*. Ptolomée s'en servit aussi pour observer les équinoxes, depuis l'an 132 de J. C. jusqu'à l'an 147, à l'exemple d'Hyparque dont Ptolomée rapporte de semblables observations. (D. L.)

ARMILUSTRIE, s. f., *Hist. Anc.*, fête des Romains, dans laquelle on faisoit une revue générale des troupes dans le champ de Mars, au mois d'Octobre. Les chevaliers, les centurions & tous les soldats étoient couronnés, & l'on y faisoit un sacrifice au son des trompettes. Ce nom vient du Latin *arma lustrare*, *faire la revue des armes*. Varron donne à cette fête une autre origine : il prétend que cette fête étoit regardée comme un ἱπλοκαθάρσιον, expiation ou bénédiction des armes, dérivant *armilustrium* de *arma luere*, ou *lustrare*, qui en termes consacrés à la religion payenne, signifioient une *expiation*, pour la prospérité des armes des Romains.

ARMINACHA, *Géog. Anc. & Mod.*, petite ville de la Natolie, dans l'Aladulie, au pied du mont Taurus; on prétend que c'est l'ancienne *Cybistra*.

ARMINIANISME, s. m., *Théol. Hist. Ecclés.*, doctrine d'Arminius, célebre ministre d'Amsterdam; & depuis professeur en Théologie dans l'Académie de Leyde & des Arminiens ses sectateurs.

Ce qui distingue principalement les Arminiens des autres Réformés; c'est que persuadés, que Calvin, Beze, Zanchius, &c. qu'on regardoit comme les colonnes du calvinisme, avoient établi des dogmes trop séveres sur le libre arbitre, la prédestination, la justification, la persévérance & la grace; ils ont pris sur tous ces points des sentimens plus modérés, & approchans à quelques égards de ceux de l'Eglise Romaine. Gomar professeur en Théologie dans l'Académie de Groningue, & Calviniste rigide, s'éleva contre la doctrine d'Arminius. Après bien des disputes commencées dès 1609, & qui menaçoient les Provinces-Unies d'une guerre civile; la matiere fut discutée & décidée en faveur des Gomaristes par le synode de Dordrect, tenu en 1618 & 1619; & composé outre les Théologiens d'Hollande, de députés de toutes les églises réformées, excepté des François, qui en furent empêchés par des raisons d'Etat. C'est par l'exposition de l'*arminianisme* faite dans ce synode, qu'on en pourra juger sainement. La dispute entre les deux partis, étoit réduite à cinq chefs : le premier regardoit la prédestination; le second, l'universalité de la rédemption; le troisieme & le quatrieme, qu'on traitoit toujours ensemble, regardoient la corruption de l'homme & la conversion; le cinquieme concernoit la persévérance.

Sur la prédestination, les Arminiens disoient „ qu'il ne falloit reconnoitre en „ Dieu aucun décret absolu, par lequel „ il eût résolu de donner Jesus-Christ „ aux seuls élus, ni de leur donner non „ plus à eux seuls par une vocation efficace, la foi, la justification, la persévérance & la gloire; mais qu'il avoit „ donné Jesus-Christ pour Rédempteur „ commun à tout le monde, & résolu „ par ce décret, de justifier & de sauver „ tous ceux qui croiroient en lui, & en „ même tems de leur donner à tous les „ moyens suffisans pour être sauvés; que „ personne ne périssoit pour n'avoir „ point ces moyens, mais pour en avoir „ abusé; que l'élection absolue & précise des particuliers se faisoit en vue de „ leur foi & de leur persévérance future, & qu'il n'y avoit d'élection que „ conditionnelle; & que la réprobation „ se faisoit de même, en vue de l'infidélité & de la persévérance dans un si „ grand mal ". Ce qui étoit directement opposé au systême de Calvin, qui admet un

un decret absolu & positif de prédestination pour quelques-uns, & de réprobation pour tous les autres, avant toute prévision de leurs mérites ou démérites futurs. *v.* PRÉDESTINATION, DECRET, MÉRITE, DÉMÉRITE, RÉPROBATION, PRÉVISION, &c. Sur l'universalité de la rédemption, les Arminiens enseignoient, „ que le prix payé par le Fils de Dieu, „ n'étoit pas seulement suffisant à tous, „ mais actuellement offert pour tous & „ un chacun des hommes; qu'aucun „ n'étoit exclus du fruit de la rédemp„ tion par un decret absolu, ni autre„ ment, que par sa faute; " doctrine toute différente de celle de Calvin & des Gomaristes, qui posoient pour dogme indubitable, que Jesus-Christ n'étoit mort en aucune sorte que pour les prédestinés, & nullement pour les reprouvés. Sur le troisieme & quatrieme chef, après avoir dit que la grace est nécessaire à tout bien, non-seulement pour l'achever, mais encore pour le commencer; ils ajoûtoient que la grace n'étoit pas *irrésistible*; c'est-à-dire, qu'on peut y résister, & soutenoient „ qu'encore que „ la grace fût donnée inégalement, Dieu „ en donnoit ou en offroit une suffisan„ te à tous ceux à qui l'Evangile étoit „ annoncé, même à ceux qui ne se con„ vertissoient pas; & l'offroit avec un „ desir sincere & sérieux de les sauver „ tous, sans qu'il fit deux personnages, „ faisant semblant de vouloir sauver, & „ au fond ne le voulant pas, & pous„ sant secrétement les hommes aux pé„ chés qu'il défendoit publiquement "; deux opinions qu'on attribuoit faussement aux premiers réformateurs. Sur le cinquieme, c'est-à-dire, la persévérance, ils décidoient „ que Dieu „ donnoit aux vrais fideles, régénerés „ par sa grace, des moyens pour se con„ server dans cet état; qu'ils pouvoient „ perdre la vraie foi justifiante, & tom„ ber dans des péchés incompatibles „ avec la justification, même dans des „ crimes atroces; y persévérer, y mou„ rir même, s'en relever par la péniten„ ce, sans néanmoins que la grace les „ contraignît à la faire "; & par ce sentiment, ils détruisoient celui des Calvinistes rigides; savoir, que l'homme une fois justifié, ne pouvoit plus perdre la grace, ni *totalement*, ni *finalement*; c'est-à-dire, ni tout-à-fait pour un certain tems, ni à jamais, & sans retour. *Sinod. Dordac. sess.* 31. & 34. Boss. *Hist. des variat. liv.* XIV. n°. 23. 24. 25. 26. & 27. *v.* GOMARISTES.

ARMINIENS, sectateurs d'Arminius. *v.* ARMINIANISME.

ARMINIUS, (N), *Hist. Anc. & Myt.*, général des Chirasques, peuples de Germanie, après avoir défait trois légions de Varus sous l'Empire d'Auguste, fut regardé comme le libérateur de sa patrie, & en devint le Dieu tutélaire sous le nom d'Irminsul. *v.* IRMINSUL.

ARMINIUS. *v.* ARMINIENS.

ARMIRO, *Géog.*, ville de la Turquie Européenne, dans la Macédoine, sur le golfe de Vole, & les côtés de l'Archipel, vis-à-vis l'isle de Négrepont. *Long.* 41. 10. *lat.* 38. 34.

Il y a encore en Candie, une riviere de ce nom; elle coule près le Castel-Malvesi; & se décharge dans la Méditerranée, près de Paleo-Castro. On dit que c'est l'*Oaxès* des anciens.

On croit que l'*Armiro*, montagne de Portugal, aux confins de l'Alentéjo, près Portalegre, est l'*Herminius* ou *Eminius mons* des anciens.

ARMIROS, (N), *Géog. Mod.*, peuples de l'Amérique méridionale, voisins des bords de la Plata, & dont le pays, suivant de Laet, péniblement découvert par les Espagnols en 1541. fut trouvé fertile en mays, abondant en cassave, & rempli d'oies, de poules d'Inde & de perroquets. (D. G.)

ARMISTICE, f. m., *Art Milit.*, treve fort courte, ou suspension d'armes pour un petit espace de tems. *v.* TREVE, &c.

ARMOA, *Géog.*, petite riviere d'Arcadie, qui se jette dans l'Alphée; on croit que c'est l'*Amarynchus* des anciens.

ARMOACHIQUOIS, (N), *Géogr.*

Mod., sauvages de l'Amérique septentrionale, sur le caractere & la figure même desquels on n'a rien encore de certain à donner. C'est qu'ils changent, dit-on, fréquemment de demeure. (D.G.)

ARMOGAN, s. m., *Marine*, on a laissé passer l'*armogan*. Les pilotes se servent de ce mot pour dire *le beau tems*, qui est propre pour naviger. Il n'est en usage que dans la mer Méditerranée.

ARMOIRE, (N), *Com.*, ustensile de ménage. Les *armoires* dont se servent les marchands, sont ordinairement de bois de chêne ou de sapin, garnies en dedans de passets ou rayons, qui les partagent en divers intervalles plus ou moins grands, suivant les diverses especes de marchandises qu'on y veut serrer. On les garnit en dedans de papiers de diverses couleurs, pour y conserver plus proprement les marchandises, sur-tout si elles sont de nature & de qualité à se gâter aisément. Ces sortes d'*armoires* sont ouvertes par devant, & n'ont aucun guichet. On les appelle *armoires à passets*, ou *armoires à rayons*. *v.* PASSETS.

ARMOIRIE, *Hist. Natur.* *v.* LAMPETTE.

ARMOIRIES, f. m. pl., *Blason*, marques de noblesse & de dignité, composées réguliérement de certaines figures & d'émaux, données ou autorisées par les Souverains, pour la distinction des personnes & des maisons. On les nomme *armoiries*, parce qu'on les portoit principalement sur le bouclier, sur la cuirasse, & sur les bannieres; & qu'elles ont pris leur origine des armes. Les plus belles *armoiries*, selon l'art, & les plus belles à voir, sont les moins chargées, & celles dont les figures sont faites de simples traits, comme les partitions, & les pieces honorables. Il n'y a que quatre couleurs & deux émaux qui entrent dans les *armoiries*. Ce mot vient d'*armure*, à cause qu'on peignoit autrefois sur les écus, les casques, & les cottes d'armes des Chevaliers, les marques qu'ils avoient prises pour se distinguer les uns des autres, tant à la guerre, que dans les tournois. *v.* TOURNOIS.

Les savans ne sont point d'accord sur l'origine des *armoiries*. Favyn prétend qu'elles ont été dès le commencement du monde; Segoin, du tems des enfans de Noé; d'autres, du tems d'Osiris, ce qui est appuyé par quelques passages de Diodore de Sicile; d'autres, du tems des Hébreux, parce qu'on a donné des armes à Moïse, à Josué, aux douze tribus, à Esther, à David, à Judith, &c. & d'autres, dès les tems héroïques, & sous l'empire des Assyriens, des Medes, & des Perses, s'appuyant sur Philostrate, Xénophon & Quinte-Curce. Quelques-uns prétendent qu'Alexandre régla les *armoiries* & l'usage du Blason. Le P. Monet veut qu'elles aient commencé sous l'empire d'Auguste; d'autres, pendant les inondations des Goths; & d'autres, sous l'empire de Charlemagne. Chorier, dans son *Hist. du Dauphiné*, *Tom. I. p.* 97., remarque que les titres étoient les boucliers des Gaulois, qui les couvroient entiérement; que chaque soldat y faisoit peindre quelque marque qui lui étoit propre, & par la vue de laquelle il pouvoit être reconnu entre ses compagnons: il cite sur cela Pausanias, qui le dit en effet; & c'est-là, selon Chorier, l'origine des armes des familles nobles. Il dit ailleurs qu'il y auroit de l'ignorance à croire que les Romains aient entiérement manqué d'*armoiries*; mais qu'il n'y en auroit guere moins à soutenir qu'ils en aient eu de propres à chaque famille. Spelman dit que ce sont les Saxons, les Danois & les Normands, qui les ont apportées du Nord en Angleterre & delà en France. Il est certain que de tems immémorial, il y a eu parmi les hommes des marques symboliques pour se distinguer dans les armées, & qu'on en a fait des ornemens de boucliers & d'enseignes: mais ces marques ont été prises indifféremment pour devises, emblêmes, hyéroglyphes, &c. & ce n'étoient point des *armoiries* comme les nôtres, qui sont des marques héréditaires de la noblesse d'une maison, réglées selon l'art du Bla-

ſon, & accordées ou approuvées par les Souverains. Ainſi, avant Marius, l'aigle n'étoit point l'enſeigne perpétuelle du général des Romains; ils portoient indifféremment dans leurs étendards, ou un loup, ou un léopard, ou un aigle, ſelon le choix de celui qui commandoit. On remarque la même diverſité à l'égard des François; ce qui fait que les auteurs ſont partagés lorſqu'ils parlent des *armoiries* de France.

* Les uns diſent, que les François avoient pour armes trois crapauds, les autres trois croiſſans, les autres trois couronnes, & les autres un lion. Comme ces *armoiries* n'étoient point fixes, ni perpétuelles, chaque auteur a pris pour armes des François, celles qu'on remarquoit dans le tems qu'il écrivoit : quelques-uns prétendent, que juſqu'à Clovis, les Rois avoient trois crapauds dans leurs armes, & que ce Prince ſe fit apporter les *fleurs de lys* par un hermite. Mais d'autres ſoutiennent, que Louis le Jeune, dans le treizieme ſiecle, eſt le premier qui ait pris des fleurs de lys ſans nombre. Charles VI. les réduiſit à trois. En effet tous les auteurs les plus éclairés veulent que les *armoiries* des maiſons, auſſi-bien que les doubles noms des familles, n'ont pas commencé devant l'an mille.

M. le Laboureur prétend que l'uſage des *armoiries* n'eſt pas plus ancien que l'uſage des Croiſades des Chrétiens, pour l'Orient. L'opinion qui les fait remonter au delà du dixieme ſiecle, a été réfutée par Spelman, André du Chêne, & quantité d'autres. Ce ſont les Tournois qui ont fait fixer les *armoiries*. Henri l'Oiſeleur regla les Tournois en Allemagne, & ce fut l'occaſion de ces marques d'honneur qui ſont plus anciennes chez les Allemands, que dans le reſte de l'Europe. Ce fut alors que commencerent les cottes d'armes, qui étoient une eſpece de livrée, compoſée de diverſes bandes de pluſieurs couleurs, d'où vinrent la faſce, la bande, le pal, le chevron, la loſange, &c. qui ont donné le commencement aux *armoiries*.

On ne remarque ſur les tombeaux les plus anciens qui ſont des dixieme & onzieme ſiecles, que des inſcriptions gothiques, & des croix, avec la repréſentation de la perſonne; le tombeau du Pape Clement IV. mort en 1268. eſt le premier ſur lequel on trouve des *armoiries*.

La vraie nobleſſe avoit ſeule le droit des *armoiries*; mais aujourd'hui des gens inconnus oſent non-ſeulement s'en arroger, mais encore les arborer par-tout. Un hiſtorien moderne dit qu'on pourroit leur appliquer ce mot de Ménage, que les *armoiries des maiſons nouvelles ſont, pour la plus grande partie*, les enſeignes de leurs anciennes boutiques. *

ARMOISE, (R), ſ. f., *Bot.*, *Artemiſia*, genre de plante à fleurs compoſées : le calice en eſt arrondi & écailleux, & les fleurons de deux ſortes; ceux du diſque ſont hermaphrodites, & ceux du tour ſont de ſimples embryons nuds ou ſans *corolle* apparente, ſurmontés d'un piſtil aſſez long qui ſe diviſe en deux filets recourbés : ſes ſemences qui ſuccedent aux uns & aux autres ſont nues ou ſans aigrette. M. Linné réunit les abſinthes avec les armoiſes : mais on peut diſtinguer ces deux genres parce que le placenta eſt ras dans les *armoiſes*, au lieu qu'il eſt velu dans les abſinthes. *v.* FLEURS COMPOSÉES. Le genre des *armoiſes* proprement dites, comprend outre la plante connue particuliérement ſous ce nom, l'abſinthe pontique & l'auronne. *v.* ABSINTHE, AURONNE.

L'*armoiſe* ordinaire, ou *herbe de la S. Jean*, croit naturellement dans les maſures, & auprès des haies & au bord des foſſés & des ruiſſeaux : on penſe cependant qu'elle eſt d'origine étrangere. Elle eſt vivace. Ses tiges ſont hautes de trois pieds ou plus, fermes, branchues, rougeâtres ou d'un verd obſcur; ſes feuilles alternes, découpées profondément en pluſieurs lobes inégaux, en forme de navette & diviſés ſelon leur longueur par une nervure très-apparente : elles ſont

d'un verd foncé en dessus, couvertes en dessous d'un duvet fin & blanc. Ses fleurs sont purpurines, d'une odeur aromatique & assemblées en petits bouquets disposés en épis au bout des tiges, ou sur des pédicules qui sortent de l'aisselle des feuilles. Elle trace beaucoup & se multiplie aisément de semence. On en cultive dans les jardins deux variétés, à feuille jaune & feuille panachée, que l'on tient toujours en terre maigre, & qu'on multiplie de racines éclatées.

Toute la plante a un goût aromatique & balsamique: elle donne à l'analyse une certaine quantité de sel volatil urineux, & de l'huile à demi-exhaltée. (D.)

* Elle est détersive, vulnéraire, apéritive, hystérique, fortifiante; elle excite les mois aux femmes, facilite l'évacuation des lochies; elle nettoye & fortifie la matrice; elle abat les vapeurs: enfin employée à l'intérieur, elle met les humeurs en mouvement, les divise extérieurement; elle est résolutive, tonique & fortifiante; elle entre dans les compositions hystériques ou emménagogues.

C'est de la moëlle des tiges de l'*armoise* que les Japonois font le moxa. *v.* MOXA.

Pour faire du sirop d'*armoise*, prenez feuilles d'*armoise* nouvellement cueillies quatre poignées: coupez-les & les pilez, puis laissez-les infuser pendant douze heures dans deux pintes d'eau distillée d'*armoise*: après cela faites-les bouillir jusqu'à consomption du quart: passez le tout avec une forte expression, ajoûtez sucre deux livres: clarifiez ensuite la colature, & la faites cuire à consistance de sirop: mettez sur la fin de la cuite un noüet dans lequel on enfermera, de sel d'*armoise*, demi-once; cannelle concassée, trois gros; spicnard haché, castoreum, de chaque un gros. La nouvelle Pharmacopée le fait plus simplement; ce sirop a toutes les vertus de l'*armoise*. *

ARMOISIN, s. m., *Manufacture de soie*, c'est le nom d'un taffetas extrêmement mince, qui se fabrique en Italie; mais sur-tout à Florence. Voyez pour la fabrication des taffetas, l'article TAFFETAS.

ARMOKUI, (N), *Géog. Mod.*, Port de la Natolie, sur la mer de Marmora, au voisinage duquel, sont des eaux thermales. (D. G.)

ARMON, s. m., terme de *Charron & de Carrossier*, *Sellier*, c'est le nom que ces ouvriers donnent aux deux pieces de bois qui aboutissent au timon d'un carrosse, & qui soutiennent la cheville.

ARMONIAC, sel plus ordinairement nommé *sel ammoniac. v.* AMMONIAC.

ARMORIQUE, adj., *Hist. & Géog.*, c'est ainsi que les anciens désignoient la petite Bretagne. Ce mot signifie *maritime*: il faut comprendre sous ce nom, outre la petite Bretagne, quelque portion de la Normandie. Selon Sanson, il convenoit à tous les peuples qui formoient la province Lyonoise seconde, qui fut ensuite divisée en seconde & troisieme, où sont maintenant les Archevêchés de Rouen & de Tours.

ARMOT, ISLE D', *Géog.*, petite isle de la mer de Gascogne, sur la côte de Saintonge. C'est la même qu'*Adverd.* Voy. ce mot.

ARMURE, s. f., *Hist. Anc. & Mod.*, habit de défense, qui sert à mettre le corps à couvert des coups des ennemis. *v.* ARMES. Dans les anciens écrits, l'*armure* est souvent nommée *harnois. v.* HARNOIS. Tels sont le bouclier, la cuirasse, le heaulme, la cotte de maille, le gantelet, &c. *v.* BOUCLIER, CUIRASSE, &c.

L'ancienne *armure* complette étoit composée d'un casque ou heaulme, d'une gorgerette ou haussecol, de la cuirasse, des gantelets, des tassettes, des brassarts, des cuissarts, & de l'*armure* des jambes auxquelles étoient attachés les éperons: c'est ce qu'on nommoit l'*armure de pied-en-cap*; & c'étoit l'habillement des cavaliers & des hommes d'armes: l'infanterie ne portoit qu'une partie de l'*armure*, savoir, le pot-en-tête, la cuirasse & les tassettes, mais plus légers que ceux des cavaliers. Enfin les chevaux avoient aussi leur *armure*, qui leur couvroit la tête

& le poitrail. De toute cette *armure* on ne se sert à présent que de la cuirasse; car le haussecol que portent les officiers, est plutôt un habillement d'honneur, que de défense; cependant il est pour l'infanterie comme une marque de gorgerin ou gorgerette, qui faisoit partie de l'ancienne *armure*. Les François pousserent si loin la coûtume d'aller au combat à découvert & sans aucune *armure* défensive, que Louis XIV. fut obligé de faire souvent des ordonnances pour obliger les officiers à se servir d'*armure*; en conséquence de quoi les officiers généraux & les officiers de cavalerie furent obligés de reprendre la cuirasse; la cavalerie de la maison du Roi porte aussi la cuirasse, & sur le chapeau une calotte de fer pour parer les coups de tranchant, ou une calotte de meche en dedans du chapeau. Le reste de la cavalerie porte des plastrons de fer, qui s'attachent derriere le dos avec deux fortes courroies passées en sautoir : les dragons ne portent point de cuirasse. *v.* ARMES.

* Je ne sais, dit M. le Maréchal de Saxe, pourquoi on a quitté les *armures*; car rien n'est si beau, ni si avantageux. L'on dira peut-être que c'est l'usage de la poudre qui les a abolies : mais point tout; car du tems de Henri IV. & depuis, jusqu'en l'année 1667. on en a porté, & il y avoit déja bien long-tems que la poudre étoit en usage : mais vous verrez que c'est la chere commodité qui les a fait quitter.

Il est certain qu'un escadron tout nud, comme on est à présent, n'auroit pas beau jeu contre des gens armés de toutes pieces : car par où prendroit-on ces hommes pour les percer? Il n'y a donc d'autres ressources que de tirer. C'est un avantage très-grand de mettre là cavalerie dans cette nécessité, & cette idée mérite d'être examinée.

J'ai fait faire, continue l'illustre auteur, une *armure* entiere de feuilles de tôle minces, appliquées sur un bufle très-fort, & qui ne pesoit pas plus de trente livres. Cette *armure* est à l'épreuve de l'épée & de la pique : je ne puis avancer qu'elle garantisse du coup de feu, sur-tout de celui qu'on nomme le *coup de la baraque*. Mais je puis assurer que tous les coups mal chargés, tous ceux qui sont éventés ou ébranlés par le mouvement du cheval, ne percent point, non plus que tous ceux qui viennent de biais. Mais laissons-là le feu, celui de la cavalerie n'est pas fort redoutable, & j'ai toujours oui dire que celle qui s'avisoit de tirer étoit battue. Si cela est, il faut donc tâcher de l'obliger à tirer. On ne le peut plus aisément, qu'en donnant des *armures légeres*, comme celles que je propose, parce que ces hommes se trouvant invulnérables à l'épée, il faudra que l'ennemi prenne le parti de tirer. Qu'arrivera-t-il s'il tire? Dès que la cavalerie, ainsi armée, aura essuyé ce feu, elle se jettera à corps perdu sur son ennemi; parce qu'elle n'a plus rien à craindre, & qu'elle desirera se venger du péril qu'elle a couru. Que feront ces hommes, pour ainsi dire, tout nuds, contre d'autres qui leur seront invulnérables? Car pour peu qu'un homme se remue, je défie qu'on le tue. S'il y avoit seulement deux régimens comme cela dans une armée, & qu'ils eussent secoué quelques escadrons ennemis, la frayeur s'y mettroit bientôt, parce que tout leur paroîtroit cuirasse. J'ai dit que cette *armure* feroit un bon effet. Je dirai plus, elle est d'une grande épargne, l'on y gagne l'habit. Il ne faut qu'un petit bufle au cavalier, des culottes & un manteau, point de chapeau. Les *casques* à la Romaine, font un si bel ornement, qu'il n'y en a point qui lui soit comparable. Ce *casque* & cette *armure* durent autant que la vie. Ainsi il ne faut au cavalier qu'un manteau tous les trois ou quatre ans, un bufle tous les six ans, des culottes, voilà tout. Cet habillement est donc beaucoup moins coûteux que le nôtre, & beaucoup plus parant. Il met votre cavalerie en état de ne pas craindre celle de l'ennemi, mais au contraire,

lui inspire le desir de la joindre au plus vite, & de se mêler avec elle; parce qu'elle sentira que c'est son avantage. C'en seroit un aussi pour le Prince, qui introduiroit cette méthode, & je ne serois point du tout étonné de voir à la suite, dix à douze cavaliers attaquer un escadron entier & le défaire, parce que l'audace auroit augmenté d'un côté, & la terreur de l'autre.

L'on me dira à cela : mais l'ennemi fera la même chose, c'est encore une preuve que ce que je propose est bon, puisque l'ennemi n'y trouve d'autre remede, que celui de m'imiter. Mais ce ne sera pas la campagne suivante, il se laissera étriller pendant dix ans, & peut-être pendant cent, avant que de s'en aviser, tant on revient difficilement des usages chez toutes les nations, soit amour propre, soit paresse ou stupidité. Les bonnes choses ne percent qu'après un tems infini; & quoique quelquefois le monde soit convaincu de leur utilité, malgré cela on les abandonne bien souvent pour suivre l'usage & la routine, & on vous dit froidement pour toutes raisons: ceci n'est plus d'usage.

Pour être convaincu de ce que je dis, il n'y a qu'à voir le nombre d'années que les Gaulois ont été battus par les Romains, sans que jamais ils se soient avisés de changer leur discipline, ni leur façon de combattre. Les Turcs sont aujourd'hui dans le même cas: ce n'est ni la valeur, ni le nombre, ni les richesses qui leur manquent; c'est l'ordre & la discipline.

A la bataille de Peterwaradin, ils étoient au delà de cent mille hommes, les François n'étoient que quarante mille, & ils furent battus. A Belgrade, ils étoient au delà de deux cens mille hommes, les François n'étoient pas trente mille, & ils furent battus. Ils le seront toujours tant qu'on s'y prendra tant soit peu bien. Cela devroit persuader qu'il ne faut jamais se prévenir sur rien.

On m'objectera peut-être que les blessures des coups de feu, qui perceront ces *armures*, seront très-dangereuses: point du tout : la balle perce cette tôle, mais elle n'emporte pas la piece, elle ne fait que déchirer. Mais quand cela seroit, que l'on pese dans une juste balance les avantages qui résultent de ces *armures*, avec les inconvéniens, & l'on trouvera que les premiers sont bien au-dessus : car de quelle conséquence est-il qu'un petit nombre d'hommes meurent de leurs blessures, à cause de ces *armures*, pourvu que l'on gagne des batailles, & qu'on devienne supérieur à l'ennemi? Encore cela n'est-il pas: car si l'on veut considérer, combien de cavaliers périssent par l'épée, & combien sont dangereusement blessés par des coups perdus & mal chargés, accidens desquels ces *armures* garantissent, je dis que si l'on veut mettre toutes ces choses en considération, on trouvera que les *armures*, telles que je les propose, sont préférables.

C'est la mollesse & le relachement sur la discipline qui les ont fait quitter. Il est ennuyeux de porter la cuirasse, ou de traîner une pique pendant un demi-siecle, pour s'en servir un seul jour. Mais dès qu'on se relache sur la discipline, dès que dans un Etat la commodité devient un objet, l'on peut prédire, sans être inspiré, qu'il est proche de sa ruine.

Les Romains avoient vaincu tous les peuples par leur discipline; à mesure qu'elle se corrompit, leurs succès devinrent moindres; & lorsque l'Empereur Gracien permit aux légions de quitter leurs casques, & leurs cuirasses, parce que les soldats amollis se plaignoient qu'elles étoient trop pesantes, tout fut perdu. Les Barbares qu'ils avoient vaincus pendant tant de siecles, les vainquirent à leur tour..... Voilà ce que dit M. le Maréchal de Saxe pour prouver la nécessité des *armures*. *

ARMURE *d'un aimant*, *Physiq.* v. AIMANT.

ARMURE, s. f., *dans les manufactures de soie*; c'est après que le métier est monté, l'ordre dans lequel on fait mouvoir les lisses tant de chaîne que de poil, pour

la fabrication de l'étoffe. Cet ordre suppose une certaine correspondance déterminée par le genre de l'étoffe, entre les lisses & les marches; d'où il s'ensuit qu'il doit y avoir un grand nombre d'*armures* différentes : nous donnerons ces *armures* aux articles des ouvrages auxquels elles appartiennent.

ARMURE, s. f., *Serrurie.* On donne généralement ce nom à toute la ferrure d'une poutre, d'une machine, &c. nécessaire soit à sa conservation, soit à ses usages. Ainsi on dit *une poutre armée*, *un aimant armé*, &c.

ARMURE; ce sont *chez les Passementiers*, & *autres ouvriers en soie*, de petites pieces de fer que l'on met aux deux bouts de la navette, en faisant de petites échancrures dans le bois de ladite navette, de façon que ces petites pieces ne la désaffleurent pas; l'usage de l'*armure* est de préserver les bouts anguleux de la navette, lors de ses chûtes. *v.* NAVETTE.

ARMURIER, s. m., *Art Milit.*, celui qui faisoit autrefois les armes défensives dont les gens de guerre se couvroient, telles que le heaulme ou le casque, le gorgeron, la cuirasse, les brossards, les cuissarts, le morion, le hausse-col, &c. On confond aujourd'hui l'*armurier* avec l'arquebusier; il est cependant évident que l'*armurerie* & l'arquebuserie sont deux professions fort différentes; & que l'une subsistoit dans toute sa vigueur, que l'autre n'étoit pas encore établie. Les *armuriers* s'appelloient aussi *heaulmiers* du heaulme ou casque.

ARMURIERS, *chez les Turcs*, (N). Les *armuriers* que les Turcs appellent *Gebegys*, sont chez eux au nombre de 630. sous un capitaine appellé *Gebegy-Bascy*, qui est présent à leur travail. Ils sont divisés en 60 *Odas*, ou compagnies, qui demeurent à Constantinople proche de sainte Sophie. Chaque chambre a son Odas-Bascy, qui est plutôt un quartier-maitre qu'un capitaine. Leur charge est de polir les armes qui sont dans l'arsenal, d'en tenir un régistre exact, & de les distribuer aux Janissaires, ainsi qu'il est ordonné par les supérieurs.

ARMUS, (N), *Hist. Nat.*, poisson saxatile, très-agréable à la vue, dont le corps est marqué de virgules rouges.

ARMUSIA, (N), *Géog. Anc.*, ville & Promontoire d'Asie, dans la Carmanie, à l'entrée du golfe Persique, vers l'isle d'Ormus qui semble en avoir pris le nom. On appelle aujourd'hui Jacques, & *Cap Jacques*, la ville & le Promontoire d'*Armusia*. (D. G.)

ARMYDEN, anciennement ARNEMUIDEN, & par corrupt. ARMUYEN (R), *Géogr. Modern.*, ville des Provinces-Unies des Pays-Bas, dans l'isle de Walcheren, en Zéelande. Elle n'est plus à aucun égard ce qu'elle étoit il y a quelques siecles; elle n'est plus ni grande, ni riche, ni peuplée, ni bâtie même, sur son premier emplacement; mais d'un autre côté, elle n'est plus sujette de la ville de Middelbourg, comme elle l'étoit encore il y a deux cens ans. Guillaume Ier Prince d'Orange, la mit en liberté l'an 1574. Elle avoit un Pont à l'embouchure de l'Arme, d'où elle tiroit son nom, & que les sables ont comblé. Ce malheur qui l'a privée des avantages d'une navigation jadis fort étendue, l'a réduite à n'en plus chercher d'autre que ceux que lui fournit le travail des salines qui sont dans son voisinage. *Long.* 21. 10. *lat.* 51. 30. (D. G.)

ARNA, (N), *Géog. Anc.* La Lycie, la Béotie, la Thessalie & l'Italie, ont eu chacune autrefois, une ville de ce nom. L'on croit que celle d'Italie subsiste encore aujourd'hui dans le Perugin, & que c'est *Civitella d'Arno.* (D. G.)

ARNA, (N), *Géog. Mod.*, bourg, chef lieu de l'isle d'Andro, dont il est déja parlé à l'article de cette isle. *v.* ANDRO. (D. G.)

ARNALDISTES, *ou* ARNAUDISTES, s. m. pl., *Théol. Hist. Ecclés.*, hérétiques, ainsi nommés d'Arnaud de Bresse leur chef. *v.* ARNAUD *de Bresse.*

ARNALT, s. m., *Hist. Nat. Bot.*, c'est un arbre qui croit, à ce qu'on dit, aux Indes orientales, & qui a l'odeur du ci-

tron & la feuille du faule. On ajoûte qu'il ne porte point de fruit: mais cela ne fuffit pas pour le caractérifer.

ARNANUS, (N), *Géog.*, montagne de l'ancienne Cicilie, entre Bayæ, aujourd'hui Payas, & la ville d'Alexandrette. Elle eft dans le diftrict moderne d'Itfchil, fous le gouvernement de Chypre. (D. G.)

ARNAPHA, (N), *Géog.*, nom latin de la riviere d'Erft en Allemagne, laquelle arrofe une partie du Duché de Juliers, & de l'Archevêché de Cologne, & va tomber dans le Rhin. (D. G.)

ARNAUD, (N), *Hift. Litt.*, de Breffe en Italie, qui vivoit dans le XII[e] fiecle, étoit un homme de beaucoup d'efprit, & qui parloit aifément. Après avoir long-tems étudié en France fous le fameux Abailard, il retourna en Italie & s'y érigea en chef de fecte. Pour fe faire mieux écouter il prit un habit de Religieux, & fe mit à déclamer contre le Pape, les Evêques, les Eccléfiaftiques & les Moines. Il traitoit d'ufurpation tous les biens que le Clergé poffédoit en propriété, prétendant qu'ils appartenoient aux Princes, & que les Eccléfiaftiques qui en poffédoient ne pouvoient être fauvés, qu'ils ne devoient vivre que des aumônes, & des oblations volontaires, & furtout fe contenter de ce qui fuffit pour une vie frugale. Il avança auffi des nouveautés fur les facremens du baptême & de l'euchariftie, & rendit le Clergé l'objet du mépris des laïques. Une troupe de fes fectateurs commit des défordres; on prit les armes contr'eux; *Arnaud* s'enfuit à Zuric; il alla enfuite à Rome où il troubla toute la ville en perfuadant aux Romains qu'il falloit chaffer le Pape & tout le Clergé, & rétablir le Sénat. Enfin l'Empereur Fréderic auprès duquel il s'étoit retiré, le livra à Adrien IV. qui le fit brûler publiquement en 1155.

ARNAULD D'ANDILLY, *Robert*, (N), *Hift. Litt.*, né en 1588., un des plus grands écrivains de Port-Royal. Il préfenta à Louis XIV. à l'âge de 85 ans la traduction de Jofephe, qui de tous fes Ouvrages eft le plus recherché. Il fut pere de Simon *Arnauld*, Marquis de Pompone, Miniftre d'Etat; & ce Miniftre ne put empêcher, ni les difputes, ni les difgraces de fon oncle, le Docteur de Sorbonne. Il mourut en 1674.

Il ne paroît pas qu'*Arnauld d'Andilly* puiffe être appellé *un des plus grands écrivains de Port-Royal*; mais au fond ces fortes de qualifications font affez arbitraires. C'étoit d'ailleurs un homme très-refpectable. Madame de Sévigné en parle en plufieurs endroits de fes Lettres, & paroît remplie de vénération pour lui. Elle ne donne pas une moins haute idée de M. de Pompone, l'un des plus dignes Miniftres qu'il y ait jamais eu. Il perdit fa place en 1671. en partie par des cabales de la famille de Colbert, en partie par quelque négligence dans fes fonctions. On peut voir tous ces détails dans les Lettres de Madame de Sévigné, dont il y a un petit volume fur l'affaire de Fouquet, qui confifte en Lettres adreffées toutes à M. de Pompone. Celui-ci fut rappellé au Miniftere en 1691. & mourut en 1699. âgé de 81 ans. Henri *Arnauld*, Evêque d'Angers, frere de Robert, a été un Prélat d'un grand mérite & d'une piété éminente. Il eft mort en 1692.

ARNAULD, *Antoine*, (N), *Hift. Litt.*, vingtieme fils de celui qui plaida contre les Jéfuites, Docteur de Sorbonne, né en 1612. Rien n'eft plus connu que fon éloquence, fon érudition, & fes difputes, qui le rendirent fi célebre & en même tems fi malheureux, felon les idées ordinaires qui mettent le malheur dans l'exil & dans la pauvreté, fans confidérer la gloire, les amis, & une vieilleffe faine, qui furent le partage de cet homme fameux. Il eft dit dans le fupplément au Moreri, qu'*Arnauld* en 1689. pour avoir les bonnes graces de la Cour, fit un libelle contre le Roi Guillaume, intitulé: *Le vrai portrait de Guillaume de Naffau, nouvel Abfalom, nouvel Hérode, nouveau Cromwel, nouveau Néron.* Ce ftyle qui reffemble à celui du Pere Garaffe, n'eft guere

guere celui d'*Arnauld*. Il ne songea jamais à flatter la Cour. Louis XIV. eût fort mal reçu un Livre si grossiérement intitulé; & ceux qui attribuent cet ouvrage & cette intention au fameux *Arnauld*, ne savent pas qu'on ne réussit point à la Cour par des Livres. Il mourut à Bruxelles, en 1694.

La derniere réflexion que M. de Voltaire fait ici, paroit exprimée d'une maniere trop générale. Il est rare en effet de se frayer l'accès auprès des Princes par des ouvrages; mais la chose n'est pas sans exemple, & pour ne pas aller plus loin, c'est aux siens que l'auteur a été redevable de la situation brillance où il s'est vu à la Cour d'un grand Roi. A l'égard de M. *Arnauld*, les ouvrages connus pour être certainement de lui, font environ cent trente-cinq volumes, tant petits que gros, tous Livres généralement bien écrits, & dont quelques-uns passent pour des chefs-d'œuvre dans leur genre.

ARNAULD, *Antoine*, (N), *Hist. Litt.*, né en 1560, avocat au Parlement de Paris, distingué par son savoir & sa probité, mourut en 1619.

Il fit un plaidoyer contre les Jésuites en 1594. & écrivit contr'eux le petit Livre intitulé: *le franc & véritable discours*, &c.; ses fils ont achevé d'illustrer son nom. Sa fille Angelique, Abbesse de Port-Royal, a aussi passé pour un prodige d'esprit, de savoir, & de vertu, & a faitdes ouvrages de piété. Voyez *Moreri*.

ARNAULD *de Villeneuve*, (N), *Hist. Litteraire*, médecin, natif d'un village dit *Villeneuve*; mais comme on en trouve de ce nom dans la Catalogne, dans le Languedoc, dans la Provence & dans la Suisse, on est en peine de dire en quel pays il a pris naissance, les sentimens des auteurs étant assez partagés sur ce point. Ils ne le sont pas moins sur l'année de la naissance d'*Arnauld*; Champier & Lindanus la mettent en 1300.; le Docteur Freind n'est cependant point de cette opinion, & il appuie son sentiment sur ce que dans un Concile tenu en France, entr'autres accusations contre le Pape Boniface VIII. il y est porté que ce Pape avoit approuvé un Livre d'*Arnauld* de Villeneuve, que la Faculté de Théologie de Paris avoit déclaré renfermer des sentimens hérétiques. Or, Boniface mourut en 1303. ainsi il s'ensuit que ce Médecin vint au monde long-tems avant l'année 1300. Mais ce qui est plus essentiel pour *Arnauld* de Villeneuve, c'est que tous les Auteurs s'accordent au sujet de sa capacité; ils avouent qu'on ne vit dans son siecle aucun esprit, ni plus vaste, ni plus pénétrant, & dont les connoissances fussent plus universelles. Il étudia vingt ans à Paris & dix à Montpellier; il parcourut toutes les Universités d'Italie; il voyagea aussi en Espagne, & il y consulta tous ceux qui étoient en réputation de science & de doctrine. Il apprit les langues savantes, & principalement la grecque, l'hébraïque & l'arabe; il excella sur-tout dans la philosophie, la médecine, la chymie & l'alchymie; enfin, il ne négligea rien de tout ce qui pouvoit satisfaire la belle passion qu'il avoit de tout savoir.

Il sortit de France, & se retira en Sicile auprès de Fréderic d'Arragon, qui le reçut avec des témoignages très-particuliers d'estime & de bienveillance; & c'est pour s'attirer de plus en plus les faveurs de ce Prince, qu'il composa un Livre *de Sanitate tuendâ*, & un Commentaire sur l'école de Salerne. Quelque tems après il le renvoya en France pour y traiter le même Pape Clément V. qui se trouvoit mal, & *Arnauld* de Villeneuve fit naufrage sur les côtes de Génes.

François Pegna & d'autres ont accusé ce grand médecin de magie, & quelques-uns le croient Auteur de deux Traités qui sentent le Négromancien, dit-on; savoir, *de Physicis ligaturis & de Sigillis duodecim signorum*. Pour le premier, ce n'est que la traduction d'un Livre Arabe composé par Lucas Bencosta: le second ne se trouve point parmi les œuvres d'*Arnauld* de Villeneuve; en tout cas ce n'est qu'un

Traité d'aſtrologie, où il a peut-être un peu trop attribué aux vaines promeſſes & aux ſuperſtitions de cette ſcience. Au reſte, c'eſt une impoſture que ce ſavant homme ait compoſé le Livre *de tribus impoſtoribus*, comme Guillaume Poſtel l'a oſé dire; & on peut même aſſurer qu'il a eu cela de commun avec les grands hommes, & ſur-tout avec ceux qui ont aimé l'aſtrologie, que le vulgaire ignorant les a accuſés de magie. Il ne ſeroit point auſſi difficile de prouver qu'*Arnauld* de Villeneuve eſt ſoupçonné à tort dans Mariana, d'avoir le premier eſſayé la génération humaine dans une courge ou citrouille; Delrio, qui donne lui-même aſſez facilement dans ce bruit du commun, avoue de bonne foi, qu'il a peine à ſe perſuader que ce grand homme ait été capable de ſemblables ſuperſtitions.

Arnauld fit ſervir la chymie à la médecine. Il trouva l'eſprit de-vin, l'huile de térébenthine & pluſieurs autres compoſitions dont il ſpécifia les propriétés. Il s'apperçut que ſon eſprit-de-vin étoit ſuſceptible du goût & de l'odeur de tous les végétaux; & delà vinrent toutes les eaux compoſées dont les boutiques d'apothicaires ſont pleines, & dont on peut dire en général qu'elles ſont plus lucratives pour les diſtillateurs, que ſalutaires pour les malades.

On a imprimé à Lyon en 1520. & à Bâle en 1585. les Œuvres d'*Arnauld* de Villeneuve, ſous le titre d'*Opera omnia*, *in-folio*, 2 *vol.*

ARNAUT, (N), *Géog.*, nom que les Turcs donnent à celle de leurs Provinces Occidentales, que nous appellons l'Albanie. Voyez ce mot, tant pour ce pays, que pour ſes habitans. Nous ajoûterons ſeulement ici, relativement aux *Arnauts*, ou *Arnautes*, que ſe répandant volontiers dans le reſte de l'Empire Turc, mais ſur-tout à Conſtantinople, & dans les isles, ils portent par-tout avec eux des mœurs rudes, & des inclinations fondées ſur une vigueur & une intrépidité, qui ſemblent particulieres aux gens de leur nation. C'eſt ainſi que nombre d'Arnautes voués à la guerre, ſont la meilleure portion de l'infanterie turque; que d'autres livrés à des occupations également dures & pénibles, ſe ſont appropriés dans Conſtantinople, le métier de bouchers & de porte-faix; & que d'autres encore, tantôt errants, tantôt fixés dans les isles, y gardent les troupeaux, y labourent la terre, y tirent des marbres, ou bien s'y ſont pyrates. Leur Religion eſt la Grecque. (D. G.)

ARNAUTES, ſ. m. pl. peuples d'Albanie, ſur la côte orientale du golfe de Veniſe; ils ſont errans & vagabonds. On donne auſſi le nom d'*Arnautes* aux Albanois qui ſe ſont fixés dans l'isle de Nio, une de celles de l'Archipel. *v.* ARNAUT.

ARNAY-LE-DUC, *Géogr.*, ville de France, au Duché de Bourgogne, dans l'Auxois, proche la riviere d'Aroux. *Long.* 21. 56. *lat.* 47. 7.

ARNDAL, (N), *Géogr. Mod.*, ville très-commerçante de Norwege, dans le Dioceſe provincial de Chriſtianſand ſur le bord du fleuve d'Arendal, à 2 lieues de la mer. Elle eſt coupée de canaux, & bâtie ſur pilotis: les plus grands vaiſſeaux s'en approchent commodément. On les y charge du fer & des bois que produit la contrée, & que les étrangers achetent. Le gouvernement y protege & y favoriſe même beaucoup de diverſes nations qui vont s'y pourvoir.

ARNDTIUS, *Jean*, (N), *Hiſt. Litt.*, Théologien myſtique, naquit à Ballenſtad dans le Duché d'Anhalt en 1555; il fut ſucceſſivement Miniſtre en pluſieurs lieux, & ſur-tout à Brunſwick d'où la jalouſie de ſes confreres le força de ſortir: il ſe rendit à Bâle, & delà chez le Duc de Lunebourg, qui lui donna le ſoin de l'Egliſe de Zell. Il mourut en cette ville en 1621. Ce Théologien a eu de grandes diſputes avec ceux de ſa communion, ſur le mérite des bonnes œuvres qu'il admettoit. Parmi ſes adverſaires, Luc Oſiander l'attaqua le plus vivement dans ſon ouvrage intitulé *Judicium Théologicum*. *Arndtius* a compoſé en Allemand

un ouvrage fameux, intitulé : *Du vrai Christianisme*, en 4 livres; dans le premier desquels appellé l'*Ecriture*, l'auteur prétend ouvrir le chemin à la vie intérieure. Dans le second, *Livre de vie*, il se propose de faire avancer l'homme chrétien dans ce chemin. Le troisieme, appellé *Livre de la conscience*, a pour but de rappeller l'homme à lui-même; & le quatrieme, *Livre de la nature*, de prouver que toutes les créatures conduisent à la connoissance du Créateur. Cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues.

ARNE-SYSSEL, (N), *Géogr. Mod.*, district de l'Islande, dans l'enceinte duquel est la ville épiscopale de Skaalholt. (D. G.)

ARNÉ, (N), *Myt.*, fille née dans l'isle de Sithone, ayant trahi sa patrie pour de l'argent, les Dieux, pour la punir, la changerent en chouette, qui conserva, dit Ovide, après son changement la même passion pour l'argent.

ARNEAF, s. m., *Hist. Nat.*, oiseau mieux connu sous le nom de *pie-grièche*. *v.* PIEGRIÈCHE.

ARNEBERG, *Géogr.*, ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, sur l'Elbe, entre Engermonden & Werben. Elle appartient au Roi de Prusse.

ARNEDO, *Géogr.*, ville du Pérou, à une demi-lieue de la mer du Sud, où elle a un Port, à dix lieues au nord de Lima.

ARNEM, (N), *Géogr.*, bourg considérable du Valais, sur le Rhône. On y juge les affaires civiles & criminelles du Département.

ARNHEIM, ou plutôt ARNHEM ou ARNEM, (R), *Géogr. Mod.*, ville des Provinces-Unies des Pays-Bas, dans la partie de la Gueldres, appellée le Véluwe, sur le Rhin, & à une demi-lieue de l'endroit où commence l'Yssel. Le célébre Cochoorn en répara les fortifications en 1702. *Long. 23. 25. lat. 52.*

Cette ville, entrée dans l'union en 1585, & devenue la premiere en rang dans l'ordre de celles qui opinent pour la Province, semble à quelques égards disputer à Nimegue le titre de capitale. Elle est en elle-même passablement grande & bien bâtie. La plûpart des gentilshommes qui passent l'été dans le Veluwe, passent l'hyver dans *Arnheim*. Elle est le siége de la Chambre des comptes & du Tribunal suprême de la Province. Anciennement les Ducs de la Gueldres, & dans la suite ses Stadthouders n'ont pas eu d'autre résidence. Elle a même encore un palais, à l'usage du Stadthouder de la République, toutes les fois que les affaires appellent ce Prince à l'assemblée des Etats de la Gueldres. Son Eglise principale renferme les tombeaux de plusieurs Comtes & Ducs du pays, & cette Eglise est accompagnée de trois autres, dont l'une est Luthérienne & deux sont Réformées. Enfin cette ville fut une des quarante que le torrent des François fit tomber en 1672 sous la main de Louis XIV, qui la garda deux ans. (D. G.)

* Les Hollandois ont donné le même nom à la partie de la terre australe qu'ils ont découverte au midi de la Nouvelle-Guinée. *

ARNHUSEN, *Géogr.*, petite ville d'Allemagne, près de la riviere de Rega, sur les confins de la marche de Brandebourg.

ARNICA, (N), *Bot.*, genre de plante à fleur radiée, qui ne differe, selon M. De Haller, de celui du doronic, que parce que toutes les semences sont couronnées d'une aigrette. Selon Linné les demi-fleurons ont au-dedans de leur tube cinq filets d'étamines sans sommets : le calice est en calotte hémisphérique de plusieurs lanieres égales.

La principale espece de ce genre, connue sous le nom d'*arnica* ou d'*alisma* de Mathiole, *arnica foliis ovatis integris: caulinis geminis oppositis*, Linn. *sp. pl.*, a une racine ligneuse, rougeâtre & fibreuse, de laquelle sortent plusieurs feuilles ovales d'un verd pâle, marquées de trois ou cinq nervures longitudinales, & semblables à celles du plantain. Sa tige, haute d'environ deux pieds, simple ou peu branchue, souvent nue, ou garnie de deux

petites feuilles opposées, porte à son sommet deux ou trois fleurs assez grandes & d'un jaune foncé: les graines qui succedent aux demi-fleurons sont comme celles du disque couronnées d'une aigrette simple, & un peu velues. Toute la plante a un goût piquant, aromatique, assez agréable. On en fait un grand usage en Allemagne. Son infusion agit puissamment par la sueur & même par le vomissement: elle s'emploie efficacément pour dissoudre le sang répandu dans l'habitude du corps, à la suite de quelque chûte ou de quelque contusion. M. Collin en a donné les fleurs avec succès dans la paralysie à la dose d'une dragme. Cette plante peut encore s'employer comme sternutatoire, ce qui lui a fait donner en quelques endroits le nom de *tabac des voges:* les paysans la substituent avec succès à l'ellébore dans les maladies des bestiaux. Elle croit dans les montagnes & dans les prés du Nord de l'Europe: ceux du Hartz en sont remplis. (D.)

ARNIS, (N), *Géogr. Mod.*, petite isle du Duché de Schleswig, en Danemarck, dans le golfe de Schley. L'on y trouve depuis cent ans une cinquantaine d'habitations, fondées par quelques paysans de la contrée, à qui la dureté des gentils-hommes avoit fait abandonner leurs villages. Ce n'étoit avant ce tems-là qu'un terrein chargé de bois & de broussailles. La protection donnée à ces fugitifs par le Souverain, les ayant rendus laborieux, industrieux & tranquilles, *Arnis* s'est peuplée, cultivée & enrichie; & les gentils-hommes en sont peut-être devenus plus humains. (D. G.)

ARNISÆUS, *Hinningus*, (N), *Hist. Litt.*, né à Halberstat, capitale de la Principauté de même nom, dans le Cercle de Basse-Saxe, & Professeur de Médecine dans l'Académie de cette ville, se distingua dans le XVIIe. siecle par son habileté dans son art & la connoissance de la Philosophie. Il fut appellé en Danemarck, où le Roi le fit son Conseiller & son Médecin, & il mourut en 1535. Cet auteur a laissé plusieurs traités de politique pour défendre l'autorité des Princes. 1°. Un livre *de auctoritate Principum in populum semper inviolabili*, imprimé à Francfort en 1612. 2°. *De Jure Majestatis*, au même lieu en 1610. *Relectiones Politicæ*, aussi à Francfort en 1613. Il écrivit encore sur la Médecine, *Observationes aliquot Anatomicæ*, à Francfort en 1610; *de præservatione à peste*, &c. & sur la Philosophie. Il a fait des notes sur la Logique de Crellius: *Epitome metaphysices ad mentem Aristotelis. Epitome Doctrinæ Physicæ*, & plusieurs autres.

ARNO, *Géog.*, fleuve d'Italie, dans la Toscane; il a sa source dans l'Apennin, passe à Florence & à Pise, & se jette dans la mer un peu au-dessous.

* Ce fleuve sujet à des débordemens, qui ont souvent donné l'allarme à Florence, se grossit des marais de la Chiane & des eaux de la Sieve, avant que d'arriver à cette ville. Il reçoit après l'avoir quittée, le Bisentio, la Pesa, l'Era & la Pescia, & c'est au-dessous de l'embouchure du Bisentio, qu'il commence à porter des barques. (D. G.) *

ARNOBE, dit l'*ancien*, (N), *Hist. Litt.*, Africain, professoit la Rhétorique à Sicca ville de Numidie, lorsqu'il fut appellé à la Religion Chrétienne; & pour donner des marques de sa véritable conversion, il écrivit un ouvrage contre les Gentils, où il réfuta très-fortement les absurdités du Paganisme. Mais comme il n'étoit pas encore baptisé lorsqu'il écrivit, & qu'il n'avoit pas une connoissance exacte des mysteres de notre Religion, il a avancé quelques erreurs que l'on pardonne au zele d'un homme peu instruit, plus capable de découvrir le ridicule de l'idolâtrie, que d'établir solidement les grandes vérités du Christianisme. D'ailleurs, comme il avoit une impatience louable d'être agrégé au corps des fideles, il se hâta dans la composition de son ouvrage qui est écrit avec toutes les fleurs de la Rhétorique; mais qui manque d'ordre & d'œconomie, & dont le style quoique véhément & énergique, est obscur & embarrassé comme celui des Africains. Nous avons diverses éditions des sept livres d'*Arnobe*, qui ont

été commentés plusieurs fois.

ARNODES, f. m. pl., *Littérat.*, nom que l'on donnoit à ceux qui parmi les Grecs dans les festins & d'autres assemblées récitoient des vers d'Homere, une branche de laurier à la main. On les nommoit ainsi, parce qu'on leur donnoit pour récompense un agneau qu'on appelle en grec ἀρνὸς; on les appelloit aussi *rhapsodes*. *v.* RHAPSODES.

ARNOGNES, *les*, (N), *Géog. Mod.*, quartier du gouvernement de Nivernois en France, où l'on ne trouve ni villes ni bourgs; mais où l'on a lieu d'admirer la fécondité de la terre, à la vue de la quantité de grains, de vins, de bois & d'herbages, qu'elle y produit. (D. G.)

ARNOLD, *Godefroy*, (N), *Hist. Litt.*, Ministre Allemand, fut un des plus ardens défenseur du système rigide des Piétistes. Il se rendit fameux par son *histoire de l'Eglise & des hérésies*, qui fit beaucoup de bruit en Allemagne. Les Théologiens se déchainerent contre l'Auteur, qu'ils accusoient de prendre la défense des hérétiques. Il a fait beaucoup d'autres ouvrages presque tous en allemand, & une *histoire de la Théologie mystique.* Il mourut en 1714.

ARNOLDUS, *Nicolas*, (N), *Hist. Litt.*, né à Lesna en Pologne, visita différentes Académies pour y perfectionner les talens qu'il avoit reçus de la nature. Il se fixa à Franeker dans la Frise, où il obtint une chaire de Théologie, qu'il remplit avec distinction jusqu'à sa mort en 1680. Il est auteur de divers ouvrages, la *réfutation du Catéchisme des Sociniens*, un *Commentaire sur l'Epitre aux Hébreux*, des *disputes théologiques.*

ARNON, *Géogr. Sainte*, fleuve qui avoit sa source dans les montagnes d'Arabie, traversoit le désert, entroit dans le lac Alphaltite, & divisoit les Moabites des Amorrhéens.

ARNOUL, (N), *Hist. Litt.*, Evêque de Lisieux dans le XIIe. siecle, est auteur de plusieurs ouvrages, & entr'autres d'un volume d'épitres, de deux discours & de quelques poesies. Ses lettres sont écrites avec élégance & esprit, & contiennent des particularités remarquables, soit pour l'histoire, soit pour la discipline de son tems. Ses poesies, dont les sujets sont peu intéressans, ne manquent ni de génie ni de régularité. Odon Turnebe fit imprimer à Paris en 1585 les ouvrages de ce Prélat, sous ce titre: *Epistolæ, Conciones & Epigrammata.*

ARNOUL, (N), *Hist. Litt.*, Médecin & Mathématicien célebre du XVIe. siecle, né dans le Hainault, fut Médecin du Czar, & périt dans l'incendie de Moscou par les Tartares en 1575. Il a écrit, *Isagoge in Geometrica Elementa Euclidis*, &c.

ARNOULD, *Géogr.*, petite ville de France, dans la Beauce, dans la forêt d'Yveline.

ARNSBOURG. *v.* ARENSBOURG.

ASNSBOURG, (N), *Géogr.*, Bailliage & château d'Allemagne, dans le cercle de Haute-Saxe, possédés par le Prince de Schwartzbourg-Rudolstadt. Il y a dans le cercle du Haut-Rhin, Principauté de Solms, une riche Abbaye de Bernadins, qui porte aussi ce nom. (D. G.)

ARNSDORFF, (N), *Géogr. Mod.*, seigneurie Silésienne, dans la Principauté de Jauer. Elle appartient à des Comtes de Waldstein. Ce nom d'*Arnsdorff*, dont la terminaison est allemande, & signifie *village*, est commun à nombre d'endroits peu considérables de l'Empire. (D. G.)

ARNSHAUG ou ARNSHAUGK, (N), *Géogr. Mod.*, très-ancien château d'Allemagne, dans le Cercle de Haute-Saxe, vers la Franconie. C'étoit le patrimoine des Comtes d'Orla, dont la famille est éteinte depuis long-tems, & dont la succession est dévolue à la Maison Electorale de Saxe. (D. G.)

ARNSHEIM, *Géogr.*, petite ville d'Allemagne, dans le Palatinat du Rhin, bailliage d'Alzey.

ARNSTADT, (R), *Géogr. Mod.*, ancienne ville de Thuringe, en Allemagne, dans le cercle de Haute-Saxe, sur la riviere de Gera. Elle étoit originairement du domaine des premiers Ducs de Saxe,

dont les grands Etats, comme on fait, se trouvent aujourd'hui partagés entre bien des mains différentes. L'Empereur Othon I. non moins libéral que dévot, fit présent d'*Arnstadt*, à l'Abbaye, si riche dans la suite, de Hersfeld en Hesse. Mais des Comtes de Kefernberg, Protecteurs de cette Abbaye s'étant alliés avec les Maisons d'Orlamunde & de Weimar, l'on trouva moyen de faire repasser *Arnstadt* sous une domination séculiere, & les Comtes de Schwartzbourg l'acheterent de ceux d'Orlamunde, au commencement du XIVe. siecle. C'est aujourd'hui la branche de Sondershausen qui possede cette ville, & qui la fait fleurir. On l'agrandit & on l'embellit tous les jours. Elle a quatre Eglises en comptant celle du château; un palais bâti, il y a quarante ans, pour servir de résidence aux Princesses Douairieres de Schwartzbourg; une école divisée en huit classes, à l'usage de toute la jeunesse de la contrée; & enfin plusieurs autres bâtimens publics, où se tiennent les Colleges ecclésiastiques & civils du pays, & sa Chambre des finances. La Gera fait mouvoir dans *Arnstadt* divers rouages pour le travail du fer & du leton; & à cet objet considérable de commerce & d'industrie pour l'intérieur de la ville, il faut joindre celui du salpêtre pour ses environs. *Long. 28. 33. lat. 50. 54.* (D. G.)

ARSTEIN, (N), *Géogr. Mod.*, château & bailliage d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, dépendance de l'Evèché de Bamberg. L'Evèché de Wirtzbourg possede aussi une petite ville du même nom; lequel est encore celui d'une Abbaye de Prémontrés, sur la Lahne, relevant de l'Archevèché de Treves; celui d'une ancienne seigneurie du Comté de Mansfeld en Haute-Saxe, & celui de quelques autres petits endroits d'Allemagne. (D. G.)

ARNSTORFF, (N), *Géogr. Mod.*, ville d'Allemagne sur le Danube. Elle est enclavée dans le cercle d'Autriche; mais elle appartient à l'Archevèque de Saltzbourg. (D. G.)

ARNU, *Nicolas*, (N), *Hist. Litt.*, né à Meraucourt près de Verdun en Lorraine, entra dans l'Ordre de S. Dominique, & après avoir professé pendant long-tems la Théologie à Perpignan, il fut appellé à Rome par Roccaberti son Général; il remplit avec tant de distinction la chaire du college de S. Thomas, qu'il fut nommé à celle de Métaphysique à Padoue, où il mourut en 1692. On a de lui deux ouvrages considérables, le premier intitulé, *Clypeus Philosophiæ Thomisticæ*, 6 vol. *in-12*, à Beziers 1672, & réimprimé à Padoue en 8 vol. *in-8.* 1686, sous le titre de *Dilucidum Philosophiæ Syntagma*; le second a pour titre, *Doctor Angelicus*, *divus Thomas divinæ voluntatis & sui ipsius*, &c. *interpres*, qui est un Commentaire sur la premiere partie de la Somme de S. Thomas, d'abord en 4 vol. *in-12*, & réimprimée en 2 vol. *in-folio*, à Padoue 1691. Il a fait encore un troisieme ouvrage qui n'est qu'un tissu de réflexions sur la ligue entre l'Empereur, le Roi de Pologne, &c. contre le Grand-Seigneur, contre lequel il fait des prédictions avec toute l'impétuosité d'un Enthousiaste.

ARNUS, (N), *Myt.*, fameux Devin, étant allé à Naupacte, Hyppotès petit-fils d'Hercule, l'ayant pris pour un espion, le tua: aussi-tôt la peste commença à ravager le camp des Héraclides; l'Oracle consulté répondit, qu'Appolon vengeoit par ce fléau la mort de son Devin, & que pour appaiser ce Dieu, il falloit bannir ce meurtrier, & établir des jeux funebres à l'honneur d'*Arnus*, ce qui fut exécuté. Ces jeux devinrent fort célébres dans la suite, surtout à Lacédémone.

ARO *ou* AROC, (N), *Géogr. Mod.*, petite isle de Danemarck, sur la côte de Schleswig, au bailliage de Hadersleben. L'on s'y embarque pour traverser le petit Belt, & arriver au port d'Assens dans l'isle de Fionie. C'est un trajet de trois à quatre lieues. (D. G.)

AROANIA, (N), *Géogr. Anc.*, montagne du Peloponnese, dans l'Aradie, selon Pausanias. (D. G.)

AROBE *ou* ARROBE, f. m., *Comm.*,

en espagnol, *arobas*, en péruvien, *arove*, poids dont on se sert en Espagne, à Goa, & dans toute l'Amérique Espagnole. Les Portugais s'en servent aussi au Bresil, où aussi bien qu'à Goa on l'appelle *arate*: tous ces *arobes* n'ont guere que le nom de commun; & ils sont d'ailleurs assez différens pour leur pesanteur & pour leur évaluation aux poids de France. L'*arobe* de Madrid & du reste de presque toute l'Espagne, à la réserve de Séville & de Cadix, est de vingt-cinq livres espagnoles, qui n'en font pas tout-à-fait vingt-trois & un quart de Paris; ensorte que le quintal commun qui est de quatre *arobes*, ne fait que quatre-vingt-treize marc de Paris. L'*arobe* de Séville & de Cadix est aussi de vingt-cinq livres, mais qui en font vingt-six & demie poids de Paris, d'Amsterdam, de Strasbourg, & de Besançon, où la livre est égale. Quatre *arobes* font le quintal ordinaire, c'est-à-dire, cent livres; mais pour le quintal macho il faut six *arobes*, qu'on peut réduire en livres de Paris, sur le pied de la réduction qu'on a faite ci-dessus de l'*arobe* de ces deux villes. *v.* QUINTAL.

L'*arobe* de Portugal est de trente-deux livres de Lisbonne, qui reviennent à vingt-neuf livres de Paris. *v.* ARATE.

AROCHA, (N), *Géogr. Anc.*, riviere d'Italie, dans la grande Grece. L'on croit que c'est présentement la Crecha, dans le Royaume de Naples. (G.D.)

AROCHE, *Géog.*, bourg d'Espagne, dans l'Andalousie, sur le territoire de Séville. Il donne son nom à une longue chaine de montagnes, qui s'étendent sur les frontieres de l'Estrémadure Espagnole, depuis le Portugal, jusqu'en-deçà des sources de la Guadiana.

AROCK-SZALLAS, (N), *Géog. Mod.*, jolie ville de la Hongrie proprement dite, au pays des Jazygiens, contrée agréable & fertile. (D. G.)

AROÉ, *Géogr. Anc. & Mod.*, ville d'Achaie; c'est aujourd'hui Patras.

AROER, *Géogr. Sainte*, ville de la Judée, en Asie, au-delà du Jourdain, de la tribu de Gad, proche la riviere d'Arpon, sur les confins de la tribu de Ruben, & du pays des Ammonites.

AROLE ou AROVE, s. f., (N), *Bot.*, *Pinus foliis quinis triquetis*, Hall. *st. helv.*, espece de pin qui croît dans les Alpes. Le tronc en est plus élevé & noueux: les feuilles sont assemblées au nombre de quatre ou cinq, sortant d'une même gaine, lisses, toujours vertes, creusées en gouttiere sur une de leurs faces, relevées en arrête sur la face opposée: les chatons mâles sont au haut des branches & ovales: les cônes sont courts & obtus, attachés immédiatement aux branches entre les feuilles, & contiennent des amandes bonnes à manger. *v.* PIN.

Cet arbre est rempli de résine d'une odeur agréable: son bois est blanc & tendre: les noyaux de son fruit passent pour être bons contre les maladies de la poitrine, la toux, la phtysie, les hemorrhagies: ils contiennent une grande quantité d'huile douce.

Le cédre de Sibérie ressemble à cette espece par le nombre des feuilles, & par les qualités du noyau; mais il est haut & sans nœuds, son fruit est plus grand & gris de perle: peut-être cependant n'est-ce qu'une variété. *v.* Hall. *hist. st. helv.* (D.)

AROLSEN, (N), *Géogr. Mod.*, ville d'Allemagne, dans le cercle du Haut-Rhin, & dans les Etats du Prince de Waldeck, dont elle est la résidence ordinaire. Le palais même dont elle s'est vue décorée dans ces derniers tems, n'a pas eu d'autre Architecte que le Prince Frederic-Antoine-Ulric, parvenu l'an 1716 à la Principauté. (D. G.)

AROMAIA, (N), *Géogr. Mod.*, contrée peu connue dans l'Amérique méridionale, dans la Guyane, au midi de l'Orenoque, & pas fort loin de son embouchure. (D. G.)

AROMATA, (N), *Géogr. Anc.*, montagne d'Asie, dans la Lydie, selon Strabon, & ville marchande & promontoire de l'Ethiopie sous l'Egypte, selon Ptolomée. (D. G.)

AROMATISATION, s. f., *Pharm.*

signifie l'action d'aromatiser ou de mêler des aromates avec les drogues, les médicamens. L'*aromatisation* rend un remede agréable.

AROMATS ou AROMATES, (R), s. m. pl., *Hist. Nat. Mat. Méd. & Comm.*, matieres végétales & odoriférantes; dont les unes sont pour l'usage des cuisines, & d'autres pour les parfums ou pour la pharmacie. L'usage habituel des *aromats* est dangereux.

Les *aromats racines* sont le galanga, le gingembre, le zédoaire, le *calamus aromaticus*, le souchet, l'iris, &c. Les *aromats bois* sont l'aloès, le santal citrin, &c. Les *aromats écorces* sont la cannelle, la casse ligneuse, l'orange, &c. Les *aromats fleurs* sont celles de stœchas, de roses, d'œillets, de safran, de lavande, &c. Les *aromats fruits & semences* sont le girofle, la muscade, le poivre, le cardamone, l'anis, les cubebes, la coriandre, le cumin, &c. Les *aromats gommes* ou *résinés* sont le storax, le benjoin, la myrrhe, l'encens, le mastic, le galbanum, les baumes de la Mecque & du Pérou, le camphre, l'ambre gris, &c.

Pour renouveller les aromats altérés. Voyez ce qui concerne la *cannelle gâtée* dans l'article CANNELLE.

Nous appellons *herbes aromatiques* celles qui ont une odeur forte & en même tems agréable; telles que la sauge, le *smirnium*, le thim, la lavande, le basilic, le romarin, la sariette, la citronnelle, la marjolaine, le serpolet, &c.

Plus le terrein où sont ces plantes est aride, plus elles ont d'odeur & de qualité; mais aussi elles paroissent y avoir moins de vigueur. Il convient que les plates-bandes d'un potager soient bordées d'herbes aromatiques. Le génevrier, le liquidambar, sont des *arbres aromatiques*.

* Dans les cas où la bile a perdu sa force & son énergie, & où les fibres de l'estomac sont relâchées, les *aromates* sont d'un grand secours; ils sont très-nuisibles dans les dispositions contraires, par l'impétuosité du mouvement qu'ils occasionnent dans les humeurs qui sont déja trop agitées. L'absinthe qui facilite l'écoulement des eaux, en relevant le ton & le ressort des vaisseaux affoiblis, & divisant & incisant les humeurs muqueuses, est un excellent remede dans l'hydropisie; mais dans les fievres inflammatoires, elle feroit certainement beaucoup de mal, en produisant les mêmes effets que dans l'hydropisie. *

AROMATIQUE, adj. *v.* ODORANT.

AROMATITE, s. f., *Hist. Nat. foss.*, pierre précieuse, d'une substance bitumineuse, & fort ressemblante par sa couleur & son odeur à la myrrhe, qui lui donne son nom; on la trouve en Egypte & en Arabie.

AROMPO ou MANGEUR D'HOMMES, (N), *Hist. Nat.*, quadrupede de la côte d'Or, dont le poil long & délié est d'un brun pâle. Il se remarque par une queue fort longue, terminée à son extrémité par une touffe de poils. Les Negres l'appellent *mangeur d'hommes*, parce qu'il se nourrit de cadavres humains, qu'il déterre avec ses ongles.

ARON, (N), *Géogr. Mod.*, gros bourg de Perse, à deux lieues de la ville de Cachan dans l'Iraque. Il est très-peuplé, & fait un grand commerce de soie. (D. G.)

ARONCHES, *Géogr.*, petite ville de Portugal, dans l'Alentéjo, sur les confins de l'Estramadure Espagnole; elle est sur la riviere de Care, qui coule proche l'Alegrette, & joint la Guadiana, un peu au dessus de Badajoz. *Long. 11. 14. lat. 39.*

ARONDE, terme de *Fortification. v.* QUEUE D'ARONDE. C'est ainsi qu'on appelle les ailes ou les branches d'un ouvrage à corne ou à couronne, lorsqu'elles vont en se rapprochant vers la place, ensorte que la gorge se trouve moins étendue que le front.

ARONDEL. *v.* ARUNDEL.

ARONDELIERE, (R), *Bot.*, plante qui est ainsi appellée, parce que l'on a cru que les hirondelles s'en servoient à rétablir la vue à leurs petits. On la nomme autrement *chélidoine éclaire. v.* CHÉLIDOINE *éclaire.*

ARONDELLES, s. m., *Marine*, *arondelles*

delles de mer; c'eſt ainſi qu'on appelle, en terme de marine, les brigantins, les pinaſſes, & autres vaiſſeaux médiocres & légers.

ARONE ou ARONA, *Géogr.*, ville d'Italie, dans le territoire d'Anghiéra, au Duché de Milan. *Long. 26. 5. lat. 45. 41.*

* L'on ſait que c'eſt au château d'*Arone*, que S. Charles Borromée naquit dans le XVIe. ſiecle; & que c'eſt dans la même ville qu'il fut pourvu d'une Abbaye de Bénédictins, à l'age de douze ans. (D. G.) *

AROOL, *Géogr.*, ville de l'Empire Ruſſien, dans l'Uckraine, ſur la riviere d'Occa, à quatre-vingt lieues nord de Moſcow. *Long. 55. 50. lat. 51. 48.*

AROSBAY, *Géogr.*, ville des Indes, dans la contrée ſeptentrionale de la côte occidentale de l'isle de Madura, proche celle de Java. *Long. 132. lat. mérid. 9. 30.*

AROSEN *ou* WESTERAS, *Géogr.*, petite ville de Suede, capitale de la Weſtimanie, ſur le lac Meler.

* Cette ville eſt la 24e de celles qui aſſiſtent à la Diete de Suede, dont l'aſſemblée s'eſt même plus d'une fois tenue dans ſon enceinte; & le corps du Roi Eric XIV. eſt déposé dans ſon Egliſe cathédrale. Elle a un Evêque, un collége, & un château; mais tout cela ne lui donne pas une conſidération auſſi réelle, que le fait ſon grand commerce de fer, de cuivre, & autres matieres métalliques. (D. G.) *

AROT & MAROT, ſ. m. *Théol. & Hiſt.*, font les noms de deux anges, que l'impoſteur Mahomet diſoit avoir été envoyés de Dieu pour enſeigner les hommes, & pour leur ordonner de s'abſtenir du meurtre, des faux jugemens, & de toutes ſortes d'excès. Ce faux prophete ajoûte, qu'une très-belle femme ayant invité ces deux anges à manger chez elle, elle leur fit boire du vin, dont étant échauffés, ils la ſolliciterent à l'amour; qu'elle feignit de conſentir à leur paſſion, à condition qu'il lui apprendroient auparavant les paroles par le moyen deſquelles ils diſoient que l'on pouvoit aiſément monter au ciel; qu'après avoir ſu d'eux ce qu'elle leur avoit demandé, elle ne voulut plus tenir ſa promeſſe, & qu'alors elle fut enlevée au ciel, où ayant fait à Dieu le récit de ce qui s'étoit paſſé, elle fut changée en l'étoile du matin, qu'on appelle *lucifer* ou *aurore*, & que les deux anges furent ſévérement punis. C'eſt de-là, ſelon Mahomet, que Dieu prit occaſion de défendre l'uſage du vin aux hommes. *v.* ALCORAN.

AROTERES, (N), *Géogr. Anc.* Des peuples de Scythie & d'Ethyopie, portoient en commun ce nom, qui ſignifioit peut-être *Laboureurs.* (D. G.)

AROTES, ſ. m. pl. *Hiſt. Anc.*, nom que les Syracuſains donnoient aux hommes de condition libre, qui par le malheur de leur fortune étoient obligés de ſervir pour ſubſiſter.

AROU *ou* AAROW. *v.* ARAU.

AROUANS, (N), *Géogr. Mod.*, isle de l'Amérique méridionale, à l'embouchure du fleuve des Amazones, & à quelques minutes au midi de l'équateur. (D. G.)

AROVAQUES, ſ. m. pl. *Géogr. Anc.*, peuples de la Caribane dans l'Amérique ſeptentrionale, proche les bords de l'Eſſekebe & les frontieres du Paria.

AROUCA, *Géogr. Anc. & Mod.*, village de Portugal dans la province de Beira, entre Viſeu & Porto, ſur la riviere de Paira. On croit que c'eſt l'ancienne *Araducta.*

AROUE, ſ. f. *Commerce*, poids dont on ſe ſert dans le Pérou, le Chily, & autres provinces & royaumes de l'Amérique, qui ſont de la domination Eſpagnole. L'*aroue*, qui n'eſt rien autre choſe que l'arobe d'Eſpagne, peſe vingt-cinq livres poids de France. *v.* AROBE.

AROUENS, *isles des*, *Géogr. Mod.*, l'une des isles qui ſont proche de l'embouchure de la riviere des Amazones dans l'Amérique méridionale.

AROUINS, (N), *Géogr. Mod.*, isle de l'Amérique méridionale, à l'orient de celle d'Arouans, à l'embouchure du fleuve des Amazones. (D. G.)

AROUGHEUN, *Hist. Nat. Zoolog.*, animal qu'on trouve en Virginie, & qui est tout semblable au castor, à l'exception qu'il vit sur les arbres comme les écureuils.

La peau de cet animal forme une partie du commerce que les Anglois font avec les sauvages voisins de la Virginie; elle compose une sorte de fourrure fort estimée en Angleterre.

AROUKORTCHIN, (N), *Géogr. Mod.*, contrée d'Asie, dans la grande Tartarie, vers la muraille de la Chine, & habitée par des Mongales. (D. G.)

AROURE, s. f., *Hist. Anc.*, nom d'une mesure en usage chez les Grecs; elle contenoit cinquante pieds, si l'on en croit Suidas. Ce mot signifioit plus fréquemment une *mesure* quarrée qui faisoit la moitié du plethron. *v.* PLETHRON.

L'*aroure* Egyptien étoit le quarré de cent coudées, selon le calcul du docteur Arbuthnot.

AROUSSE, (N), *Hist. Nat.*, est un nom qu'on donne en quelques endroits à la vesce sauvage, ou vesceron. Il vient du latin *arachus* qui signifie la même chose.

AROW, (N), *Géogr. Mod.*, isle de la mer des Indes, à l'orient des Moluques, & au midi de la nouvelle Guinée. Il y a des cartes qui indiquent ce nom au pluriel, & disent *les isles d'Arou*. (D. G.)

AROY, *Géogr.*, riviere de l'Amérique méridionale; elle sort du lac Cassipe dans la province de Paria, & se jette dans la riviere de ce nom.

ARPA EMINI, s. m., *Hist. Mod.*, officier du Grand-Seigneur; c'est le pourvoyeur des écuries; il est du corps des mutaferacas ou gentils-hommes ordinaires de sa hautesse. A la ville il reçoit l'orge, le foin, la paille, & les autres fourrages d'imposition; à l'armée ils lui sont fournis par le defterdard ou grand trésorier, qui a soin des magasins. L'*arpa emini* en fait la distribution aux écuries du Sultan & à ceux qui en ont d'étape; ses commis les délivrent & lui rendent compte du bénéfice, qui est quelquefois si considérable, qu'en trois ans d'exercice de cette charge, il se voit en état de devenir bacha par les voies qui conduisent ordinairement à ce grade; c'est-à-dire, par les riches présens faits aux Sultanes & aux ministres. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.*

ARPAGE, s. m., *Hist. Anc.*, *ou plutôt* HARPAGE comme on le trouve écrit dans les anciennes inscriptions, signifie *un enfant qui meurt au berceau*, ou du-moins dans sa plus tendre jeunesse. Ce mot est formé du Grec ἁρπάζω, *rapio*, je ravis. On le trouve rarement dans les Auteurs latins; Grutter l'emploie, *p. 682. inscript. ix.* dans l'épitaphe de Marc-Aurele, qui mourut à l'âge de 9 ans 2 mois & 13 jours: mais cette inscription fut trouvée dans les Gaules où l'on parloit le Grec corrompu.

Les Romains ne faisoient ni funérailles, ni épitaphes aux *harpages*; on ne brûloit point leur corps; on ne leur érigeoit ni tombeaux ni monumens; ce qui fait qu'on trouve dans Juvenal:

terra clauditur infans,
Et minor igne rogi.

Dans la suite on introduisit la coûtume de brûler les corps des enfans qui avoient vècu 40 jours, & à qui il avoit poussé des dents: on appelloit aussi ceux-là ἁρπακτοί, *rapti*. Cet usage semble avoir été emprunté des Grecs, qui selon Eustathius ne brûloient les enfans ni la nuit, ni en plein jour, mais dès le matin; & ils n'appelloient pas leur décès *mort*, mais d'un nom plus doux ἡμέρας ἁρπαγή, disant que ces enfans étoient ravis par l'aurore, qui jouissoit ou qui se privoit de leurs embrassemens.

ARPAIA, *Géogr. Anc. & Mod.*, village de la principauté ultérieure au royaume de Naples, sur les confins de la terre de Labour, entre Capoue & Bénévent. On croit que c'est l'ancien *Caudium*, & que *Lo stretto d'arpaja* sont les *fourches Caudines*, *furcæ Caudinæ* des anciens.

ARPAILLEUR, s. m., nom que l'on donne à ceux qui s'occupent à remuer les sables des rivieres qui roulent des paillettes d'or, afin de les en séparer; ces

ouvriers n'ont aucun emploi dans les mines.

ARPAJON, *Géogr.*, ville de France dans le Rouergue, avec titre de Duché.

ARPAJON. *v.* CHATRES.

ARPASKALESI, (N), *Géogr.*, ville ruinée de l'Asie Turque, en Natolie, proche du Méandre, vis-à-vis Naſſalée, ſur un emplacement élevé. On croit que c'eſt, ou l'*Orthopia*, ou *la Coſcinia* des anciens. A l'orient, & à peu de diſtance de cet endroit, ſe voient encore les ruines d'une autre ville, qui paſſe dans l'opinion de quelques-uns pour *Antioche ſur le Méandre*, & dont le nom moderne eſt Jeniſcheher. Il y a ſous ces ruines nombre de voutes & de caveaux: & c'eſt là qu'en 1739, la Porte fit maſſacrer le ſéditieux Soley Bégi & ſes quatre mille complices. (D.G.)

ARPA-SOU, (N), *Géogr. Mod.*, riviere d'Aſie, qui coulant entre Erivan & Tauris, ſépare les terres du Grand-Seigneur de celles du Roi de Perſe, & va ſe jetter dans l'Araxe; on la dit très-dangereuſe par ſes crues ſubites, qui lui donnent quelquefois une profondeur, & une rapidité funeſte aux voyageurs qui la paſſent. (D.G.)

ARPEGGIO, ARPÉGE *ou* ARPÉGEMENT, ſ. m., en *Muſique*, eſt la maniere de faire entendre ſucceſſivement & rapidement les divers ſons d'un accord, au lieu de les frapper tous à la fois.

Il y a des inſtrumens ſur leſquels on ne peut former un accord plein qu'en arpégeant; tels ſont le violon, le violoncelle, la viole, & tous ceux dont on joue avec l'archet, car l'archet ne peut appuyer ſur toutes les cordes à la fois. Pour former donc des accords ſur ces inſtrumens, on eſt contraint d'arpéger; & comme on ne peut tirer qu'autant de ſons qu'il y a de cordes, l'*arpege* du violon & du violoncelle ne ſauroit être compoſé de plus de quatre ſons. Il faut pour arpéger, que les doigts ſoient arrangés en même tems chacun ſur ſa corde, & que l'*arpege* ſe tire d'un ſeul & grand coup d'archet, qui commence ſur la plus groſſe corde & vienne finir en tournant ſur la chanterelle. Si les doigts ne s'arrangeoient ſur les cordes que ſucceſſivement, ou qu'on donnât pluſieurs coups d'archets, ce ne ſeroit plus un *arpege*, ce ſeroit paſſer très-vîte pluſieurs notes de ſuite.

Ce qu'on fait ſur le violon par néceſſité, on le pratique par goût ſur le clavecin. Comme on ne peut tirer de cet inſtrument que des ſons ſecs qui ne tiennent pas, on eſt obligé de les refrapper ſur des notes de longue durée. Pour faire donc durer un accord plus long-tems, on le frappe en arpégeant; en commençant par les ſons bas, & en obſervant que les doigts qui ont frappé les premiers ne doivent point quitter leur touche que tout l'*arpege* ne ſoit fini, afin qu'on puiſſe entendre à la fois tous les ſons de l'accord. *v.* ACCOMPAGNEMENT.

Arpeggio eſt un mot Italien que nous avons franciſé par celui d'*arpege*; il vient du mot *arpa*, à cauſe que c'eſt du jeu de la harpe qu'on a tiré l'idée de l'arpégement.

ARPENT, (R), ſ. m., *Agricult.*, c'eſt une ſurface qui ſert à évaluer les prés, les bois & autres eſpeces de terreins. Il y en a de pluſieurs ſortes, l'*arpent* de Paris eſt de cent perches quarrées, la perche étant ſuppoſée de 18 pieds ou 3 toiſes de longueur; ainſi l'*arpent* de Paris contient 30 toiſes en tout ſens ou en quarré, & il a 900 toiſes de ſurperficie; c'eſt celui dont on ſe ſert en France dans tous les livres d'agriculture & de commerce. Un *arpent* de terrein aux environs de Paris rapporte 16 à 18 livres de ferme, & coûte environ 400 livres: il faut un ſetier de bled pour l'enſemencer, & il en rapporte 4 à 5. Le territoire de la France, ſuivant M. de Mirabeau, eſt d'environ 130 millions d'*arpens*, dont une moitié eſt cultivable en grains, mais il n'y en a pas 40 qui ſoient effectivement cultivés.

L'*arpent* des Eaux & Forêts établi par l'ordonnance eſt auſſi de cent perches quarrées; mais la perche a 22 pieds: ainſi cet *arpent* a 1344 toiſes & $\frac{4}{9}$ de ſuperficie.

Le Journal de Bourgogne approche beau-

coup de l'*arpent* de Paris; car il eſt de 360 perches quarrées, chacune ayant $9\frac{1}{2}$ pied de longueur; ainſi il a $902\frac{1}{2}$ toiſes de ſuperficie.

L'acre d'Angleterre a 1210 toiſes meſure de Paris. Il ſe ſubdiviſe en 4 *rood*, le rood en 40 poles, le *pole* contient $10\frac{82}{100}$ *paces*, le *pace* $2\frac{7}{9}$ *yards*, l'yard 9 pieds quarrés, le pied 11 pouces 3 lignes $\frac{1154}{10000}$, *philoſoph. tranſactions*, *1768. p. 326.*

Le *jugerum* des anciens Romains avoit de longueur 240 pieds Romains, ou environ 36 toiſes de Paris; & de largeur 181 ſeulement, ſuivant Arbuthnot; ainſi il devoit avoir 648 toiſes de ſurface. *Actus quadratus*, *modius*, *mina* eſt la moitié du *jugerum*.

À Rome le *rubio* eſt de 4866 toiſes quarrées, on donne le même nom à une meſure de bled qui péſe 443 livres de France. *Voyage d'un François en Italie*, *fait en 1765.* &c.

À Naples le *moggio* eſt de 887 toiſes quarrées; mais il varie beaucoup dans les différentes Provinces du Royaume. *ibid.*

À Turin la *giornata* eſt de $1000\frac{4}{10}$ toiſes. *ibid.*

À Milan la *pertica* eſt de 173 toiſes. *ibid.*

À Parme la *biolca* eſt de 802 toiſes. *ibid.*

À Florence le *ſtioro* ou *ſtaioro* eſt de 196 toiſes. *ibid.*

M. Criſtiani dans ſon livre *Delle miſure d'ogni genere*, imprimé à Breſcia en 1760, a rapporté auſſi les *arpens* de différens pays, en pieds quarrés de France, dont 36 font la toiſe quarrée; nous rapporterons ici ſa table: après le nombre de pieds quarrés on trouve le nombre d'*arpens* des Eaux & Forêts, & les milliemes d'*arpent*.

Ancona, di Pertiche 850	122967 pieds quarrés	2 arpens	541 milliemes.
700	101267	2	92
625	90417	1	868
Bergamo	6194	0	128
Bolgiano, detto Stochiaquh	55331	1	143
Jauch	41498	0	857
Tagmat	27665	0	572
Staarlandt	6916	0	143
Graber	5533	0	114
Bologna, detto Biolca	26953	0	557
Tornatura	19248	0	397
Breſcia pio	30709	0	636
Crema	7500	0	155
Cremona	7514	0	155
Ebraico	2957	0	61
Ferrara, detto Moggio	203493	4	411
Biolca	61048	1	261
Firenze	5547	0	115
Francfort ſul Meno	19150	0	396
Inghilterra	5512	0	114
Inſpruc	41498	0	857
Livorno	51215	1	58
Montova	29326	0	606
Milano, pertica	6152	0	127
Modena	39528	0	816
Napoli, moggio	30624	0	633
Padova	51708	1	68
Piacenza	7237	0	149

Roma.	Salto	19049600	pieds quarrés	393	arpens	591	milliemes.
	Centuria	4762400		98		398	
	Giugero	23812		o		492	
	Atto Maggiore, Mina, Moggio	11906		o		246	
	Pezza	25053		o		518	
Rovigo		61015		1		261	
Saffonia, detto Morgen		63525		1		312	
	Stufa	1905750		39		375	
Torino		35423		o		732	
Trento		32701		o		676	
Treviso		49372		1		20	
Venezia		28		o		o	
Verona		28726		o		594	
Vicenza		34361		o		710	
Zurigo di Pertiche	300	25322		o		523	
	320	27010		o		558	
	360	30386		o		628	

(D. L.)

ARPENTAGE *ou* GÉODESIE, f. m., c'est proprement l'art ou l'action de mesurer les terreins, c'est-à-dire, de prendre les dimensions de quelques portions de terre, de les décrire, ou de les tracer sur une carte & d'en trouver l'aire. *v.* MESURE & CARTE, &c.

L'*Arpentage* est un art très-ancien : on croit même que c'est lui qui a donné naissance à la Géométrie. *v.* GÉOMÉTRIE.

L'*Arpentage* a trois parties; la premiere consiste à prendre les mesures & à faire les observations nécessaires sur le terrein même; la seconde, à mettre sur le papier ces mesures & ces observations; la troisieme, à trouver l'aire du terrein.

La premiere partie est proprement ce que l'on appelle l'*Arpentage* : la seconde est l'art de lever ou de faire un plan; & la troisieme est le calcul du toisé.

De plus, la premiere se divise en deux parties, qui consistent à faire les observations des angles & à prendre les mesures des distances: on fait les observations des angles avec quelqu'un des instrumens suivans, le graphometre, le demi-cercle, la planchette, la boussole. &c. On peut voir la description & la maniere de faire usage de ces instrumens, aux articles, GRAPHOMETRE, PLANCHETTE, BOUSSOLE, CERCLE *d'Arpenteur*, &c.

On mesure les distances avec la chaîne ou l'odometre. Voyez la description & la maniere d'appliquer ces instrumens, aux articles CHAINE & ODOMETRE *ou* COMPTE-PAS.

La seconde partie de l'*Arpentage* s'exécute par le moyen du rapporteur & de l'échelle d'arpenteur. Voyez-en les usages aux articles RAPPORTEUR, ECHELLE, &c. Voyez aussi CARTE.

La troisieme partie de l'*Arpentage* se fait, en réduisant les différentes divisions, les différens enclos, &c. en triangles, en quarrés, en parallélogrames, en trapeses, &c. mais principalement en triangles, après quoi l'on détermine l'aire ou la surface de ces différentes figures, suivant les regles exposées aux articles AIRE, TRIANGLE, QUARRÉ, &c.

La croix d'*Arpentage* ou le bâton d'Arpenteur est un instrument peu connu, & encore moins usité en Angleterre, quoiqu'ailleurs l'on s'en serve au lieu de graphometre ou de quelqu'autre instrument semblable. Il est composé d'un cercle de cuivre, ou plutôt d'un limbe circulaire gradué, & de plus divisé en quatre parties égales par deux lignes droites qui se coupent au centre à angles droits; à chacune

des quatre extrêmités de ces lignes & au centre sont attachées des pinnules ou des visieres; & le tout est monté sur un bâton. *v.* BATON.

ARPENTER, v. act. & neut., *Géom.*, c'est l'action de mesurer un terrein, c'est-à-dire, de l'évaluer en arpens. *v.* ARPENT & ARPENTAGE.

ARPENTEUR, s. m., *Géom.* On appelle ainsi celui qui mesure, ou dont l'office est de mesurer les terreins, c'est-à-dire de les évaluer en arpens, ou en toute autre mesure convenue dans le pays où se fait l'arpentage. *v.* ARPENTAGE. Il faut qu'un *arpenteur* sache bien l'Arithmétique & la Géométrie pratique : on ne devroit même jamais en recevoir, à moins qu'ils ne fussent instruits de la théorie de leur art. Celui qui ne sait que la pratique est l'esclave de ses regles; si la mémoire lui manque, ou s'il se présente quelque circonstance imprévue, son art l'abandonne, ou il s'expose à commettre de très-grandes erreurs: mais quand on est muni d'une bonne théorie, c'est-à-dire, quand on est bien rempli des raisons & des principes de son art, on trouve alors des ressources: on voit toujours clairement si la nouvelle route que l'on va suivre, conduit droit au but, ou jusqu'à quel point elle peut en écarter.

ARPENTEUSE, (N), s. f., *Hist. Nat. Insect.*, *Eruca geometra.*; dénomination commune à toutes les chenilles qui n'ont que dix à douze jambes. Leur démarche leur a fait donner ce nom; pour faire un pas, elles approchent leurs jambes de derriere de celles de devant en ployant leur corps par le milieu, & portent ensuite en avant la partie antérieure, de sorte qu'à chaque pas elles mesurent un espace de terrein égal à la longueur de leur corps comprise entre les jambes de devant & les postérieures.

Toutes les *arpenteuses* se changent en phalènes. Il y en a un assez grand nombre d'especes, dont quelques-unes ne sont que trop connues par les dégats qu'elles font dans certaines années aux arbres & aux légumes.

La plûpart de ces chenilles sur-tout de celles à dix jambes, ont dans le repos une attitude singuliere; cramponnées par leurs jambes de derriere, elles tiennent le reste de leur corps en l'air, quelquefois tout-à-fait droit, d'autres fois courbé : elles ont alors l'apparence d'un petit bâton, & cette ressemblance est d'autant plus grande que leur couleur approche communément de celle du bois. *v.* CHENILLE. (D.)

ARPENTRAS, *Géogr. Anc.* & *Mod.*, anciennement ville sur le lac Leman, maintenant village appellé *Vidi*, au-dessous de Lausanne.

ARPHASACEENS, s. m. pl., *Hist. Anc.*, peuples de Samarie qui s'opposerent au rétablissement du temple. Voy. *Esd. xlix. 23.*

ARPHYE, *Hist. Nat.*, poisson de mer, mieux connu sous le nom d'*aiguille*. *v.* AIGUILLE.

ARPINO, *Géogr. Anc.* & *Mod.*, ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour; c'est l'Arpinum des Romains, & la patrie de Cicéron. *Long. 31. 20. lat. 41. 45.*

ARPINO, *Joseph*, (N), *Hist. Litt.*, d'où par contraction on a formé le nom de Josepin sous lequel il est connu, étoit un Peintre Romain né en 1570, qui se fit d'abord beaucoup de réputation par ses premiers essais, & fut comblé de biens & d'honneurs par Clément VIII. Ce Peintre mettoit beaucoup d'esprit dans ses idées, du feu & de l'élévation dans ses compositions; mais son coloris est insipide & ses expressions sont forcées. Celui de tous ses ouvrages qu'on estime le plus, est ce qu'il a peint de l'histoire Romaine au Capitole. Le Roi de France a trois de ses tableaux, une nativité du Sauveur, Diane & Actéon, & l'enlevement d'Europe. On voit aussi au Palais Royal une Susanne de ce Peintre qui mourut à Rome en 1640.

ARQUA *ou* ARQUATO, (R), *Géogr. Mod.*, village d'Italie, dans l'Etat de Venise, entre Vicenze & Padoue. L'on peut bien en faire ici mention, puisque Pétrarque, le plus honoré des Poëtes pendant sa vie, ne dédaigna pas d'y mourir.

Deux bourgs d'Italie portent le nom d'*Arqua* ou d'*Arquata*: l'un dans le Duché de Milan, sur la Serivia; & l'autre dans la Marche d'Ancone, aux frontieres de l'Abruzze. (D. G.)

ARQUATULE, (N), f. f., *Hist. Nat.*, se dit d'une dent pétrifiée, & marquée de points.

ARQUÉ, adj., *Marine.*, quille *arquée*; c'est celle dont les deux bouts tombent plus que le milieu. Navire *arqué*; c'est celui dont la quille est courbée en arc, soit que ce vaisseau ait touché sur un terrein inégal, ou qu'il soit vieux.

ARQUÉ, adj., *Man.*, se dit des jambes du cheval. *Arqué* est celui dont les tendons des jambes de devant se sont retirés par fatigue, de façon que les genoux avancent trop, parce que la jambe est à moitié pliée en-dessous. Les chevaux brassicourts ont aussi les genoux courbés en arc: mais cette difformité leur est naturelle.

ARQUEBUSADE, *eau d'*, (N), *Mat. Méd.*, voici comment on la fait:

Prenez feuilles récentes de sauge, d'angelique, d'absinthe, de sarriette, de fenouil, de mentastrum, d'hyssope, de mélisse, feuilles de basilic, de rhue, de thim, de marjolaine, de romarin, d'origan, de calament, de serpolet, fleurs de lavande, de chaque quatre onces. Esprit-de-vin rectifié, huit livres.

On coupe grossiérement toutes ces plantes; on les met infuser pendant dix ou douze heures dans l'esprit-de-vin; on procéde ensuite à la distillation au bain-marie, pour tirer toute la liqueur spiritueuse; on la conserve dans une bouteille qui bouche bien. Et c'est là ce que l'on nomme *Eau vulnéraire spiritueuse*.

Si l'on emploie de l'eau à la place d'esprit-de-vin, on obtient l'*eau vulnéraire à l'eau*, qui est blanche, laiteuse, & sur laquelle il surnage un peu d'huile essentielle qu'on sépare. Cette eau vulnéraire est beaucoup moins agréable à l'odorat, que celle qui a été préparée avec l'esprit-de-vin.

Enfin si l'on emploie du vin blanc ou du vin rouge en place d'eau ou d'esprit-de-vin, on obtient l'*eau vulnéraire au vin*, qui est plus agréable que celle qu'on tire à l'esprit-de-vin.

Telle est la composition de l'*eau d'arquebusade*. Elle est excellente pour les contusions, pour les dislocations, les plaies, & sur-tout celles d'armes à feu pour lesquelles on lui a donné le nom d'*eau d'arquebusade*; pour résoudre les tumeurs, & nettoyer les ulceres, pour fortifier les parties foibles, & résister à la gangrene, appliquée extérieurement. Elle est aussi très-utile pour les douleurs de rhumatisme, appliquée en linimens, & avec des compresses qu'on laisse sécher sur la partie, & qu'on renouvelle de tems en tems.

ARQUEBUSE, f. f., *Art. Milit.*, arme à feu de la longueur d'un fusil ou d'un mousquet: c'est la plus ancienne des armes à feu, montée sur un fût ou long bâton. Ce mot vient de l'Italien *arcobuco* ou *arco a buco*; *arco* signifie arc, & *buco*, trou: l'ouverture par où le feu se communique à la poudre dans les *arquebuses* qui ont succédé aux arcs des anciens, a donné lieu à cette dénomination.

L'*arquebuse*, selon Hanzelet, doit avoir quarante calibres de long, & porter une balle d'une once & sept huitiemes, avec autant de poudre. Le pere Daniel prétend que cette arme commença au plutôt à être en usage sous la fin du regne de Louis XII, parce que Fabrice Colonne, dans les dialogues de Machiavel sur l'art de la guerre, ouvrage écrit à-peu-près dans le même tems, en parle comme d'une invention toute nouvelle: L'*arquebuse*, dit-il, *qui est un bâton inventé de nouveau, comme vous savez, est bien nécessaire pour le tems qui court.* L'auteur de la *discipline militaire*, attribuée au Seigneur de Langis, en parle de même: La *harquebuse*, dit-il, *trouvée de peu d'ans en ça, est très-bonne.* Il écrivoit sous le regne de François I. Cette arme avoit beaucoup de rapport à nos mousquetons d'aujourd'hui pour le fût & le canon, mais elle étoit à rouet.

Des *arquebuses* vinrent les pistolets ou pistolets à roüet, dont le canon n'avoit qu'un pied de long: c'étoit les *arquebuses* en petit.

Les *arquebuses* & les pistolets à roüet sont aujourd'hui des armes fort inconnues: l'on n'en trouve guere que dans les arsenaux & dans les cabinets d'armes, où l'on en a conservé par curiosité.

Le roüet qui donnoit le mouvement à tous les ressorts de ces armes, étoit une petite roue solide d'acier qu'on appliquoit contre la platine de l'*arquebuse* ou du pistolet: elle avoit un essieu qui la perçoit dans son centre. Au bout intérieur de l'essieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette qui s'entortilloit autour de cet essieu quand on la faisoit tourner, & bandoit le ressort auquel elle tenoit. Pour bander le ressort on se servoit d'une clef, où l'on inseroit le bout extérieur de l'essieu. En tournant cette clef de gauche à droite, on faisoit tourner le roüet; & par ce mouvement une petite coulisse de cuivre qui couvroit le bassinet de l'amorce, se retiroit de dessus le bassinet: par le même mouvement, le chien armé d'une pierre de mine, comme le chien du fusil l'est d'une pierre à fusil, étoit en état d'être lâché dès que l'on tireroit avec le doigt la détente comme dans les pistolets ordinaires; alors le chien tombant sur le roüet d'acier, faisoit feu & le donnoit à l'amorce. On voit par cet exposé que nos pistolets d'aujourd'hui sont beaucoup plus simples, & d'un usage plus aisé que les pistolets à roüet. *Hist. de la Mil. Franç.* par le pere Daniel.

Lorsque l'*arquebuse* étoit en usage, on appelloit *arquebusiers* les soldats qui en étoient armés. Il y avoit des arquebusiers à pied & à cheval. On tire encore en plusieurs villes de France le prix de l'*arquebuse* pour le plaisir & l'amusement des bourgeois. On l'appelle ainsi, parce que l'établissement de ces prix avoit eu pour objet d'exercer les bourgeois des villes à se servir de cette arme avec adresse dans des tems où la garde de la plupart des villes leur étoit confiée. Ces prix subsistent encore dans plusieurs villes, & quoique l'on s'y serve de fusils, ils retiennent leur ancien nom de *prix de l'arquebuse*. *v.* TIRAGE.

ARQUEBUSE *à croc*, est une arme que l'on trouve encore dans la plupart des vieux châteaux: elle ressemble assez à un canon de fusil, & elle est soutenue par un croc de fer qui tient à son canon, lequel est soutenu par une espece de pied qu'on nomme *chevalet*. On s'en servoit beaucoup autrefois pour garnir les creneaux & les meurtrieres. On dit que la premiere fois qu'on ait vu de ces *arquebuses*, ce fut dans l'armée impériale de Bourbon, qui chassa Bonnivet de l'Etat de Milan. Elles étoient si massives & si pesantes, qu'il falloit deux hommes pour les porter. On ne s'en sert guere aujourd'hui, si ce n'est dans quelques vieilles forteresses, & en France dans quelques garnisons. Le calibre de l'*arquebuse à croc* est plus gros que celui du canon. On charge cette arme de la même maniere que le canon, & l'on y met le feu avec une meche. Sa portée est plus grande que celle du fusil.

ARQUEBUSE *à vent*. *v.* FUSIL *à* VENT.

ARQUEBUSERIE, s. f., art de fabriquer toutes sortes d'armes à feu, qui se montent sur des fûts, comme sont les arquebuses, les fusils, les mousquets, les carabines, les mousquetons, les pistolets. Il se dit aussi du commerce, qui se fait de ces armes. L'*arquebuserie*, que quelques-uns mettent au rang de la quincaille, fait partie du négoce des marchands Merciers.

ARQUEBUSIER, s. m., qu'on nommoit autrefois *artillier*, artisan qui fabrique les petites armes à feu, telles que sont les arquebuses, dont ils ont pris leur nouveau nom, les fusils, les mousquets, les pistolets, & qui en forgent les canons; qui en font les platines, & qui les montent sur des fûts de bois. Toutes les armes que fabriquent les *arquebusiers*, consistent en quatre principales pieces, qui sont le canon, la platine, le fût & la baguette.

Il se forge à Paris de fort bons canons, par des maîtres de la communauté, qui ne s'appliquent qu'à cette partie du métier, & qui en fournissent les autres. Il s'en forge encore quantité à Sedan, à Charleville, à Abbeville, en Forès, en Franche-Comté, &c. Les canons des belles armes s'ornent vers la culasse d'ouvrages de ciselure & de damasquinure d'or ou d'argent, suivant le génie de l'ouvrier, & le goût de celui qui les commande. *v.* DAMASQUINURE. On travaille aussi à Paris d'excellentes platines; chaque maître faisant ordinairement celles des ouvrages qu'il monte. Plusieurs se servent néanmoins de platines foraines pour les armes communes; & les tirent des mêmes lieux que les canons. *v.* CANON, PLATINE.

Les fûts qu'on emploie pour l'arquebuserie, sont de bois de noyer, de frène, ou d'érable, suivant la qualité ou la beauté des armes qu'on veut monter dessus. Ce sont les marchands de bois qui vendent les pieces en gros; les menuisiers qui les débitent suivant les calibres au modele qu'on leur fournit, & les *arquebusiers* qui les dégrossissent & les achevent. On embellit quelquefois ces fûts de divers ornemens d'or, d'argent, de cuivre ou d'acier, gravés & ciselés; les statuts de la communauté permettent aux maîtres de travailler, & d'appliquer ces ouvrages de gravure & de cizelure, de quelque métal qu'ils veuillent les faire. *v.* FÛT.

Les baguettes sont de chêne, de noyer, ou de baleine; il s'en fait aux environs de Paris: mais la plus grande quantité & qui sont excellentes, se tirent de Normandie & de Ligourne: elles se vendent au paquet & au quart de paquet. Le paquet est ordinairement de cent baguettes, néanmoins le nombre n'est pas reglé. Ce sont les *arquebusiers* qui les ferrent & qui les achevent: ils font aussi les baguettes ou verges de fer, qui servent à charger certaines armes, particuliérement celles dont les canons sont rayés en dedans.

C'est aussi aux maîtres *arquebusiers* à faire tout ce qui sert à charger, décharger, monter, démonter & nettoyer toutes sortes d'armes qu'ils fabriquent.

Les outils & instrumens dont se servent les maîtres *arquebusiers*, sont la forge, comme celle des serruriers, l'enclume, la grande bigorne, divers marteaux, gros, moyens & petits; plusieurs limes, les compas communs, les compas à pointes courbées, les compas à lunette & les compas à tete; les calibres d'acier doubles & simples, pour roder la noix & les vis; d'autres calibres de bois pour servir de modele à tailler les fûts; diverses filieres, les unes communes, les autres simples, & les autres doubles; des pinces ou pincettes, des étaux à main, des rifloirs, des ciselets, des matoirs, des gouges, & des ciseaux en bois & en fer; des rabots; la plane ou couteau à deux manches; la broche à huit pans pour arrondir les trous; celle à quatre pour les agrandir & équarrir; les tenailles ordinaires, les tenailles à chanfreindre; la potence, l'équierre, les fraises, le tour avec ses poupées & son archet; le poinçon à piquer, pour ouvrir les trous; le bec d'âne pour travailler le fer; des écouennes & écouennettes de diverses sortes; des portes-tarieres; des portes-broches; un chevalet à fraiser avec son arçon: enfin plusieurs scies à main & à refendre; & quelques autres outils, que chaque ouvrier invente, suivant son génie & son besoin, & qui ont rapport à plusieurs de ceux qu'on vient de nommer.

ARQUENNES, (N), *Géogr. Mod.*, district du Brabant Autrichien, dans le quartier de Bruxelles, Mayrie de Nivelle. Les titres de Baronnie & de Comté lui furent successivement conférés dans le courant du XVIIe. siecle; mais la nature bien auparavant lui avoit donné des carrieres de marbre bleu, & de pierres calcaires, plus profitables que ces titres. (D. G.)

ARQUER, s'*arquer*, v. act., *Marine*, se dit de la quille, lorsque mettant le vaisseau à l'eau, ou que faisant voile, & venant à toucher par l'avant ou par l'ar-

riere, pour être inégalement chargé, la quille se dément par cet effort, devient *arquée*, & perd de son trait & de sa figure ordinaire. Lorsqu'on lance un vaisseau de dessus le chantier pour le mettre à l'eau, la quille peut s'*arquer*; on ne court point ce risque en bâtissant les vaisseaux dans une forme.

ARQUERAGE, s. m., terme de *droit coûtumier*, signifiant une *sorte de servitude*, en vertu de laquelle un vassal étoit obligé de fournir un soldat à son seigneur. On a aussi dit *archarage* & *archairage*. Il semble que ce mot soit dérivé de celui d'*archer*.

ARQUES, (R), *Géogr. Mod.*, petite ville de France au pays de Caux, en Normandie, sur une riviere de même nom, & avec siége de Vicomté, d'élection, de bureau d'amirauté, & de bureau des Eaux & Forêts. Henri IV. comme l'on sait, battit le Duc de Mayenne dans son voisinage, l'an 1589. (D. G.)

ARQUES, (N), *Géog. Mod.*, petit bourg & Comté de France, en Artois, dans le gouvernement de Picardie: il appartient depuis plus de mille ans à l'Abbé de S. Berthin de S. Omer. (D. G.)

ARQUES, (N), *Géog. Mod.*, baronnie de France en Languedoc, au Diocèse d'Alet: elle a voix & séance dans l'assemblée des Etats de la province. (D. G.)

ARQUES, (N), *Géorg. Mod.*, bourg de France, dans le Duché de Bar sur la Meuse: il est fameux par le surnom qu'en porta la Pucelle d'Orleans, native de ses environs. (D. G.)

ARQUET, s. m. petit fil de fer attaché le long de la brochette ou du pointicelle, qui retient les tuyaux dans les navettes ou espolins, où il forme une espece de ressort. *v.* BROCHETTE, POINTICELLE, NAVETTE & ESPOLINS.

ARQUI, (N), *Géogr. Anc.*, Siége Episcopal d'Asie, sous le patriarchat d'Antioche. (D. G.)

ARQUIAN, *Géogr.*, petite ville de France, dans le Gatinois, élection de Gien.

ARRA *ou* ARRAS, s. m. *Hist. Nat. Ornit.*, nom que l'on a donné en Amérique, à une des plus grandes & des plus belles especes de perroquets. *v.* PERROQUET.

ARRA, (N), *Géogr. Anc.*, nom donné par Ptolomée à une ville bien peuplée d'Asie, en Syrie, voisine de l'ancienne *Sériane*, dont on voit encore de magnifiques ruines, dans un endroit aujourd'hui fort désert. Quant à cet *Arra*, son nom moderne est *Maarra* dans le gouvernement d'Alep, & c'est le chef lieu d'un district fertile en grains & en bons fruits. (D. G.)

AR-RABATH, (N), *Géogr.*, c'est l'un des noms qu'a porté la capitale du pays des Moabites, dans l'Arabie Pétrée. (D. G.)

ARRA-BIDA, (N), *Géogr. Mod.*, haute montage du Portugal, dans l'Alentejo. (D. G.)

ARRACHÉ, adj., terme de *Blason*, il se dit des arbres & autres plantes dont les racines paroissent, aussi-bien que des têtes & membres d'animaux, qui n'étant pas coupés net, ont divers lambeaux encore sanglans ou non sanglans; ce qui fait connoitre qu'on a arraché ces membres par force.

De Launay en Bretagne, d'argent à un arbre de sinople, *arraché*.

ARRACHEMENT, s. m. en *bâtiment*, s'entend des pierres qu'on arrache & de celles qu'on laisse alternativement pour faire liaison avec un mur qu'on veut joindre à un autre. *Arrachemens* sont aussi les premieres retombées d'une voûte enclavées dans le mur.

ARRACHEMENT, (N), *Chirurg.*, espece de diérese distinguée par les anciens. C'est une division qui a lieu sur les parties molles, comme sur les parties dures. Cette opération consiste à séparer par traction, une partie viciée d'un autre partie saine; elle se pratique par le moyen de pinces. Telle est, par exemple, l'*arrachement* des dents gâtées; telle est l'extraction des polypes. C'est encore un véritable *arrachement* que celui des poils, qui se fait pour rappeller à la vie les personnes en syncope, &c.

ARRACHER, (R), *Agricult.*, se dit de quelque plante que se soit, qu'on tire de terre avec un peu de violence. *Arrachez cet arbre, il ne vaut plus rien : cet arbre n'est plus propre qu'à arracher.*

On *arrache*, soit après avoir dégarni le pied avec la beche, soit sans cette préparation.

Tant qu'il n'est question que d'*arracher* des plantes du jardin, les difficultés à vaincre ne sont pas considérables; mais la difficulté est très-grande quand il est question des arbres, surtout de ceux de haute futaie, qui par eux-mêmes ont un poids très-grand & qui outre cela sont attachés à la terre par des racines nombreuses, très-fortes, & qui sont chargées d'un grand poids de terre & quelquefois de pierre. On a cherché à abréger l'ouvrage requis pour *arracher* ces grosses plantes avec leurs racines, & à vaincre la prodigieuse résistance que ces arbres opposent à la force qui voudroit les renverser. Un paysan du Canton de Berne nommé *Pierre Sommer*, a imaginé pour cet effet une machine assez simple, dont l'effet est très-grand, quoique dans de certains cas elle soit encore insuffisante, & ne puisse pas seule & sans le secours de la hâche pour couper les grosses racines, déraciner entiérement & renverser de grands chênes, quand le terrein leur a permis d'étendre bien avant depuis des siecles des racines très-fortes: mais si elle est bien faite & bien appliquée, cette machine suffit ordinairement pour renverser en peu de tems de grands arbres qui auroient demandé le travail de plusieurs hommes pendant un jour; nous en allons donner la description.

Machine de Pierre Sommer pour arracher les arbres. La *fig.* 40. des PLANC. d'*agriculture jardinage*, représente le profil de cette machine. *A C* deux montans de bois de chêne dont on ne voit qu'un seul dans la figure. Ils ont trois à quatre pouces d'épaisseur, & sont assemblés en *A* & en *C* par deux entretoises, & fortifiés par des frettes de fer.

L'intervalle d'un montant à l'autre est de trois pouces; ils sont chacun percés de deux rangées de trous d'un pouce & demi de diametre, qui se répondent les uns aux autres, pour recevoir des chevilles ou boulons de fer d'un pouce & un quart de diametre, qui servent alternativement de point d'appui ou de centre de mouvement au levier de cette machine: ces trous sont garnis de fer en dedans, afin que les chevilles qui les traversent ne les rongent pas; & il faut encore observer qu'on les place de façon que ceux d'une rangée répondent précisément au milieu de l'intervalle qu'il y a entre ceux de l'autre. *B D* piece de bois d'orme ou de frêne à laquelle on a donné le nom de *bélier*. Son extrêmité supérieure est armée d'une forte piece de fer *f* partagée en trois dents pour avoir prise sur l'arbre. Le bélier, qui à sa partie supérieure, a environ six pouces d'équarrissage, & à sa partie inférieure huit, est fendu par le milieu en cette partie, à peu-près depuis la frette *a* jusqu'en *c*, pour laisser passer la chaine *C g h*, & recevoir la poulie *c* qui a quatre pouces d'épaisseur & neuf pouces de diametre. L'extrêmité inférieure *B* est garnie d'une frette, ainsi que le corps du bélier en *a*, *b*, *f*: à l'extrêmité inférieure sont deux pieces de fer *K L*, fixées sur le bélier, & dont les deux parties *L* traversées par un boulon, embrassent les deux montans le long desquels ces pieces de fer peuvent glisser lorsqu'on éleve le bélier par le moyen du levier & de la chaine. Celle-ci est d'environ dix pieds de longueur, & les chainons ont quatre pouces dix lignes. Elle est attachée fixement à la partie supérieure *C* des montans entre lesquels passe sa partie inférieure *h*, après avoir embrassé la poulie, & qui est terminée, par un anneau à oreille *m n*, *fig.* 42. Cet anneau est saisi par le crochet *P* représenté en profil *fig.* 41. où *F* est la partie inférieure du crochet. 2 *D E e* un levier & un arc de fer: ce lévier a en 2 environ deux pouces d'épaisseur; il est formé en moufle pour recevoir l'extrêmité supérieure du crochet 2 *F*, qui est mobile

fur un boulon dans cette moufle. Il diminue d'épaisseur & de largeur à mesure qu'il approche de l'arc *E e*, qui n'a que six lignes d'épaisseur, & qui est percé de plusieurs trous. Auprès du boulon *z* sont deux entailles demi-circulaires *x*, *y*, dont les centres indiqués par des lignes ponctuées, sont autant éloignés l'un de l'autre que les centres des trous pratiqués dans les montans *A C* de la *fig.* 40. : ce sont ces entailles *x y*, qui reposent alternativement sur les chevilles que l'on place dans les trous des montans, lorsqu'on fait usage de cette machine.

L'arc *E e* & le trou *D fig.* 41. servent à fixer le levier de bois *D E fig.* 40. par deux chevilles ou boulons de fer. Celui marqué *D* sert de centre de mouvement, & l'arc lui est concentrique ; & au moyen d'une autre cheville *d* qui traverse le levier & passe dans un des trous de l'arc, on parvient à fixer ces deux pieces l'une sur l'autre, de maniere que l'autre extrêmité *E* du levier *D E* soit à portée des ouvriers qui doivent manœuvrer. A l'extrêmité *E* on adapte aussi un manche *E H*, par le moyen duquel on éleve ou on abaisse l'extrêmité *E* du levier.

Telle est cette machine, comme elle est sortie des mains de son inventeur. Quelques personnes qui s'en sont servis dans la suite, y ont fait certains changemens. Mais on ne s'arrêtera pas à les décrire ; parce que n'ayant point changé le principe qui sert essentiellement à la construction de la machine, qui est de faire agir la force mouvante sur un grand levier, en comparaison de celui qui agit sur le corps à mouvoir ; on comprendra en peu de mots & par la simple inspection des figures en quoi ces changemens consistent. Quelques uns ont retranché la chaine, & ont fait ensorte que le crochet *F* saisit immédiatement l'extrêmité inférieure *B* du bélier, *fig.* 44. qui pour cet effet est entiérement révêtue d'un fer auquel il faut donner une assez grande solidité, & qui a un talon pour retenir le crochet *F*. Le bélier porte encore à cette extrêmité deux roulettes qui débordent seulement autant qu'il le faut pour empêcher qu'il ne frotte contre les montans *A C* ; & elles ont chacune un talon qui embrasse ces montans, pour empêcher que le bélier ne s'écarte pas de côté ou d'autre. On a pratiqué dans le même but une rainure à peu près au milieu du bélier pour recevoir une roulette qui est fixée & entaillée en *C* & qui ne déborde qu'autant qu'il est nécessaire pour éviter le frottement du bélier sur les montans.

D'autres enfin ont retranché tous les trous des montans, & ont rendu le levier stable. Pour cet effet on ajuste une crémaillere au bélier, dans laquelle l'extrêmité du levier s'engage, & qui par son mouvement le fait monter. Mais en jettant les yeux sur la *fig.* 45. on comprendra aisément le jeu de ces parties. Nous allons maintenant expliquer comment on doit employer cette machine.

Il faut d'abord observer que quand on s'en sert pour *arracher* un arbre, on cherche plutôt à le renverser au moyen de la machine qu'à le soulever hors de terre. Il est donc visible qu'il y a une certaine inclinaison à donner à la machine pour la faire agir le plus avantageusement qu'il soit possible contre l'arbre. Car si on l'incline beaucoup, on augmente à la vérité la force qui agit perpendiculairement contre la tige de l'arbre pour le renverser ; mais on perd d'un autre côté en appliquant cette force à un levier fort court ; car il faut considérer cette tige de l'arbre comme un levier, dont le point d'appui est à fleur de terre, & auquel on doit convenablement appliquer la puissance pour soulever la partie qui est dans la terre en renversant l'arbre : si on augmente au contraire ce levier en redressant la machine, on diminue en même tems la force qui agit efficacement pour renverser l'arbre. Il y a donc un milieu à prendre pour éviter ces deux inconvéniens ; & le calcul indique, que l'angle d'inclinaison de la machine sur le terrein, qui est censé horizontal, pour qu'elle agisse le plus avantageusement pour ren-

verser l'arbre, doit être de 45 degrés.

On la suppose donc toute montée & mise en place comme on vient de le dire, *fig.* 40. le trident *f* piqué sous une des branches de l'arbre que l'on veut renverser, & l'extrémité inférieure des montans bien calée & affermie par des tasseaux ou piquets *G*. En cet état, & supposant encore que les entailles *x*, *y*, *fig.* 41. reposent sur les deux chevilles de fer, qui sont passées dans les trous des montans, si on abaisse l'extrémité *E* du levier, la cheville de la rangée extérieure sur laquelle repose l'entaille *x*, deviendra le centre de mouvement, & le point *z* en s'élevant tirera le crochet *F*, & par conséquent la chaine qu'il retient; ce qui élevera le bélier à cause de la poulie seulement d'une quantité égale à la moitié de l'espace que le point *z* aura parcouru. L'entaille *y* ne reposant plus sur la cheville de la rangée intérieure, un ouvrier tirera cette cheville & la placera dans le trou de la même rangée immédiatement au-dessus de celui d'où elle est sortie. On laissera alors reposer le levier sur les deux chevilles, ensuite on élevera l'extrémité E du levier par le moyen du manche *E H*; & ce sera alors la cheville *y* de la rangée intérieure, qui deviendra le centre de mouvement. L'entaille *x* s'éloignant de la cheville de même nom, on retirera cette cheville pour la placer dans le trou immédiatement au-dessus. Ainsi les deux chevilles deviennent alternativement le point d'appui du levier qui est du premier genre lorsqu'on abaisse le point *E*, & du second lorsqu'on l'éleve. Ce levier a beaucoup d'affinité avec celui connu sous le nom de la guarousse.

La même machine sert aussi à *arracher* différentes choses, par exemple des souches: alors on ne se sert pas du levier. On place les montans *A A fig.* 43. perpendiculairement & le plus près de la souche que l'on peut. On passe la chaine autour de la poulie c qui est enclavée dans une moufle *d*. On attache a cette moufle une autre chaine *b* que l'on fait passer sous une des maitresses racines *e* de la souche, & opérant comme il a été dit ci-dessus, on parvient à l'enlever & à vaincre la résistance des racines.

Au reste comme il peut arriver qu'une seule de ces machines ne suffise pas pour arracher un arbre ou quelqu'autre chose, à cause de l'extrême résistance, on peut en appliquer deux, en ayant soin de les placer le plus près l'une de l'autre qu'il est possible, si on a dessein de renverser ou d'*arracher* un grand arbre. (J.)

* Pour *arracher* les asperges de la planche où elles sont en pépiniere, lorsqu'on veut les replanter, on se sert d'une fourche de fer, & non d'une beche. Cet exemple, & quantité d'autres, font voir que l'arrachis ne se borne pas à détruire les plantes inutiles, comme quelques Jardiniers ou Agriculteurs ont avancé. *v.* ARRACHIS. *

ARRACHER *le jarre*, terme de *Chapelier*, qui signifie éplucher une peau de castor, ou en *arracher* avec des pinces les poils longs & luisans qui s'y rencontrent. *v.* JARRE.

ARRACHEUSES, f. f. pl., nom que les *Chapeliers* donnent à des ouvrieres qu'ils emploient à ôter avec des pinces le jarre de dessus les peaux de castor. *v.* JARRE.

ARRACHIS, (R), *Agric.*, maniere de tirer de terre avec effort une plante que l'on veut avoir avec ses racines. *v.* ARRACHER.

On arrache quelquefois un bois, pour employer le terrein à d'autres productions: en ce cas on s'embarrasse peu d'avoir les racines bien conditionnées. Mais lorsqu'on arrache un arbre pour le replanter ailleurs, on ne sauroit trop ménager les racines. *v.* ARBRE.

Dans l'intention de conserver les souches dans les forêts, la bonne police défend d'y arracher aucun arbre, même d'y lever du plant. Il n'y a cependant pas beaucoup à espérer d'une grosse & vieille souche de chêne, dont les racines sont usées, qui pourrit nécessairement, & porte un dommage considéra-

ble à de foibles jets qui sortent d'entre l'écorce & le bois pourri. On a l'expérience que toutes les hautes futaies abattues ne forment plus que des bois de mauvaise essence, ou même des landes. Ce pourroit donc être un bon parti, que de faire l'adjudication de ces futaies, en en chargeant l'acquéreur d'arracher les arbres, essarter & dresser le terrein, & le repeupler; avec la garantie qu'il fût bien fourni de jeunes arbres à la cinquieme année.

ARRACIFES, *Geogr.*, une des isles des Larrons, dans la mer Pacifique, vers les terres Australes & les isles Philippines.

ARRACIFES, *Cap des*, il est sur la côte des Cafres, en Afrique, à 60 lieues de celui de Bonne-Espérance.

ARRADE, (N), *Géogr.*: c'est ainsi que Ptolomée appelle *Arud*, ville de l'Arabie Pétrée. (D. G.)

ARRADES, *Géog.*, ville d'Afrique, au royaume de Tunis, sur le chemin de la Goulette à Tunis.

ARRAGIAN ou ARREGIAN ou ARGIAN, (N), *Géogr. Mod.*, Province du royaume de Perse avec une ville du même nom, sur le golphe Persique. (D. G.)

AR-RAKIM, (N), *Géogr. Mod.*, petite ville d'Asie, dans l'Arabie Pétrée, au district d'Al-Belkaa. L'on croit avec assez de vraisemblance, que c'est l'ancienne ville de Petra, capitale de la contrée, & appellée *Sela* dans la Bible, & *Adriana* par l'Empereur Adrien: mais il ne faut pas croire, que son nom d'*Ar-Rakim*, lui vienne d'un Prince nommé *Rekem*, ainsi que quelques auteurs l'insinuent; *Ar*, en langue du pays, veut dire *une ville*, & *Rakem* ou *Rekem* veut dire *tailler*: or toutes les maisons d'*Ar-Rakim* sont taillées dans le roc; & il est d'usage parmi les Arabes, de donner la qualification générale de compagnons des rochers, à ceux qui habitent dans des cavernes taillées dans le roc: il ne paroît donc pas qu'il faille chercher autre part que dans cette circonstance, l'étymologie du nom de la ville dont il s'agit. (D. G.)

ARRAMER, v. act., c'est étendre, ou plutôt, c'est distendre sur des rouleaux, la serge & le drap. Cette manœuvre est défendue aux fabriquans & aux foulons.

ARRAN ou ARREN, *Géogr.*, isle considérable d'Ecosse, & l'une des Hébrides; sa plus haute montagne est Capra. *Long 12. lat. 56.*

ARRAN, (N), *Géogr. Mod.*, province de Perse, entre la Géorgie, l'Azerbeian, & le Schirwan. (D. G.)

ARRANDARI, (N), *Géogr. Mod.*, Fort de l'isle de Ceylan dans la mer des Indes, bâti par les Hollandois en 1666. (D. G.)

ARRANGEMENT *des plantes*, (N), *Fleur*: je parle de l'*arrangement* qui doit être mis dans les plates-bandes, & dans les compartimens d'un parterre. Chacun agit suivant son goût; cependant il est sûr que ce n'est point assez qu'un jardin soit rempli des plus belles fleurs, il faut encore qu'elles y soient placées à leur plus grand avantage, & qu'elles présentent de la variété. Pour former cette variété si agréable, il faut éviter de mettre des fleurs de genre différent, qui aient la même couleur, à côté les unes des autres. Il est donc à propos d'en faire l'énumération en suivant l'ordre des tems dans lesquels elles ont coutume de paroitre.

Les fleurs jaunes qui paroissent dans les mois de Mars & d'Avril sont:

Les narcisses à bouquet ou narcisses d'Alger, les jonquilles, & les renoncules jaunes ou de couleur de souci doré.

Les fleurs bleues des mêmes mois sont les hyacinthes bleus, précoces, les hyacinthes polyantes à quinze ou vingt fleurons à chaque branche, & les cendrés qui n'en ont pas tant, les hyacinthes doubles de Hollande.

Les fleurs blanches des mêmes mois sont les hyacinthes blancs à grappe de raisin, & cette autre espece de hyacinthes blancs, plus beaux que ceux qu'on appelle *hyacinthes orientaux*: les narcisses

blancs à bouquet de dix ou douze fleurons, avec un petit godet couleur de citron, nommé *narcisse de Constantinople*, & les beaux hyacinthes blancs doubles de Hollande.

Les fleurs rouges de ces mêmes mois sont les renoncules doubles & celles à enfantement; on a aussi plusieurs anemones de cette couleur.

En Mai & les mois suivans on a en fleurs jaunes, les ravanelles ou giroflées jaunes, les boutons d'or, le souci, le petit iris jaune d'Angleterre panaché, le lis narcisse ou jonquille, le moly de Perse ou ail serpentin.

En automne on voit le lis narcisse d'automne, le chrysanthemum, les roses d'Inde dorées.

En Juin & Juillet on a quantité de fleurs d'un rouge nuancé, incarnat, ou cramoisi clair: savoir, les giroflées rouges, les œillets des prés ou gerifolium, les œillets de poëte, les lychnis ou jalousies rouges, les compagnons ou jacées des Indes, le muscipula ou attrape-mouche, les mufles de lion ou de veau, &c.

Les fleurs bleues qui épanouissent en Juin ou Juillet sont, l'aconit ou le casque, la nigelle ou cheveux de Venus, les bleuets, le viola mariana, les iris bulbeux d'Espage ou d'Egypte, &c. la petite campanule double, ou clochettes bleues, la gantelée ou campanule, à feuilles d'orties, le pied d'alouette annuel, & le pied d'alouette vivace, &c.

Les fleurs blanches qu'on voit en Juin & Juillet sont les lis-blancs, la julienne, ou giroflée musquée.

D'autres fleurs blanches varient de couleur, ce qui peut contribuer à varier le coup-d'œil. Telles sont la ravanelle blanche ou giroflée grecque. Les giroflées de la grande espece: la croix de Jerusalem, le martagon, le mufle de lion, la fraxinelle, les œillets de jalousie, les grands œillets, les œillets de mousseline échiquetés, l'ambrette ou fleur du Grand-Seigneur, les ancolies, les pavots, les passe-roses, ou mauves de jardin, ou roses rémieres. Je parlerai ailleurs des *bordures*.

Quant à l'*arrangement* des plantes dans les plates-bandes, je suis à peu près dans l'idée de l'école du jardinier fleuriste; il faut placer les plantes les plus hautes au milieu, sur-tout si, comme je le conseillerai toujours, on fait ces bandes en dos d'âne, pour que l'eau n'y croupisse pas. Les moyennes se placent au second rang, & les basses au troisieme, sans y comprendre la bordure; en supposant la bande de la largeur de quatre à cinq pieds; ces trois ou plutôt ces cinq rangées s'y placent aisément. Je ne voudrois pourtant pas remplir ce rang du milieu, tout de plantes hautes. Si on les plante trop près, l'effet n'en est pas agréable, & souvent elles se nuissent; si on les éloigne, on perd de la place, & le vuide ne plait pas non plus. Il vaut mieux alterner, plaçant tour-à-tour une haute & une médiocre; &, comme l'on plante celles du second en quinconce, on peut les arranger de maniere qu'on voie d'un coup-d'œil toutes les plantes de l'un des côtés du dos d'âne.

Pour les compartimens, ou les carreaux, on pourra aisément observer la symmétrie, en plantant dans des places opposées, en croix des mêmes especes, tulipes contre tulipes, hyacinthes, renoncules, jonquilles, anemones, &c.

Si on observe les regles que je suis moi-même, on en tirera un double usage.

Je suppose qu'on ait des œillets de graine, & comme ils ne fleurissent que la seconde année, il y en aura de ceux de la premiere & de ceux de la seconde année; on marcottera ceux-ci, & on les levera en Août ou Septembre; on transplantera encore les vieilles plantes, qui méritent d'être conservées; & lorsque le carreau ou compartiment sera vuide, on y plantera les oignons en Octobre: & comme on aura déplanté à peu près tous les oignons en Juin, on préparera la place pour y placer les œillets de la graine semée le printems de la même année.

On trouve à cela un double avantage: d'abord on profite à double de la place, qui ne présentera jamais un vuide entier toujours désagréable; & ce qui est plus important encore, on aura toujours une terre convenable aux uns & aux autres par le changement des plantes & des productions. Pour les oignons il faut des terreaux, & des terres mêlangées, & ils ne supportent point un fumier frais; & les œillets au contraire aiment le fumier; on prépare ainsi le terreau aux oignons en fumant la terre des œillets; mais si la terre est encore trop grasse pour les oignons, on y remédie en mettant du sable alentour.

Je reviens à l'*arrangement* des plates-bandes: on y place divers arbrisseaux à fleurs, de quatre, cinq, à six pieds de haut. Ils ne font pas mal dans de vastes jardins, si on en plante dans les plates-bandes longues & larges, de distance à distance, en laissant environ quinze pieds d'intervalle. La variété en devient d'autant plus grande & agréable.

S'il y a des compartimens en rondeau, on comprend aisément qu'un tel arbrisseau ou plante haute figurera très-bien dans son milieu.

Nous avons dit que les plantes dans les plates-bandes doivent être arrangées de façon que les fleurs qui sont sur la même ligne soient de couleur différente. Tous les jardins à fleurs, à l'*arrangement* desquels le goût a présidé, sont ainsi disposés. Les hyacinthes bleus polyanthes, les narcisses jaunes à bouquet, & les anemones doubles font ensemble un émail charmant.

Les plantes basses se mettent aussi dans les parteres. Ce sont les fleurs dont les racines sont à pattes, à griffes ou à oignons.

Les plantes qui servent dans les bordures sont les basses, avec lesquelles on peut faire des tapis émaillés de fleurs. Telles sont les petites marguerites rouges, les primeveres en parassol ou paralyses, les oreilles d'ours, &c. On place dans les lieux écartés les grands soleils, les passe-roses: on les place aussi contre les palissades des bosquets, ou entre les arbres d'une avenue.

Les plantes de moyenne hauteur sont les lis blanc communs, les lis panachés, les lis orangés, des plus jolies especes de martagons, les iris, les fraxinelles, les ancolies blancs, rouges & panachés, les mufles de lion, les gantelées ou campanules à feuilles d'orties, les petites campanules doubles bleues, les scabieuses, les valeriennes, les oculus christi, &c.

ARRAS, *Géogr.*, grande & forte ville des Pays-Bas, capitale du comté d'Artois. Elle est divisée en deux villes; l'une qu'on nomme la *cité*, qui est l'ancienne; & l'autre la *ville*, qui est la nouvelle. Elle est sur la Scarpe. *Long. 20. 26. 12. lat. 50. 17. 30.*

* *Arras*, située sur la Scarpe, comme on vient de le dire, est encore baignée du Crinchon: & soit en elle-même, soit par sa Citadelle & ses fortifications que Vauban a perfectionnées, elle doit être considérée comme une ville importante Elle a une Evêque, suffragant de Cambray, Diocésain de 400 Paroisses, & qui jouit annuellement de 22 mille livres de rentes. Il est président né des Etats de la province, & seigneur de la partie d'*Arras*, que l'on nomme la *cité*: mais ses prérogatives à ce dernier égard, restreintes en bien des choses par Charles-Quint, n'ont plus l'étendue qu'elles avoient sous les anciens Comtes d'Artois. L'Abbaye de S. Vast d'*Arras* porte le nom du premier Evêque de cette ville & possede de grands biens.

Il se fabrique dans *Arras* des tapisseries d'une réputation bien ancienne, puisque S. Jérôme en parloit déja: celles de Paris, de Bruxelles & d'Anvers, l'emportent cependant de beaucoup au jugement des modernes: mais cela n'empêche pas que les métiers d'*Arras* ne soient constamment fort occupés, & n'attirent des sommes d'argent dans cette ville. Elle est aux François sans retour depuis 1640. depuis l'époque d'un siége, où il fut de la gloire & de la sûreté du Cardinal de Richelieu,

Richelieu, d'employer à la fois trois Marechaux de France avec la plupart des grands seigneurs du royaume, de la bravoure desquels l'habileté de ce Ministre savoit disposer.

Arras est l'*Origiacum* de Ptolomée, & l'*atrebatæ* de César: les commentaires de celui-ci la nomment comme une ville puissante; elle étoit une des 12 du pays des Belges, & concourant à former la grande armée que ces peuples alloient opposer aux Romains; elle fournit pour cet effet un contingent de 15 mille hommes. Mais il fallut céder avec le reste des Gaules à la fortune de César. Lors de l'établissement de Clovis & des Francs dans le Royaume, *Arras* fut une des premieres villes conquises; & lors de la division des Princes Mérovingiens, elle tomba en partage aux Rois de Neustrie: elle a suivi depuis lors le destin de l'Artois. (D. G.) *

Arras, (N), *Hist. Nat.*, espece de perroquet qui a la tête, le col, le ventre & le dessus du dos de couleur de feu, & les ailes mêlées de plumes jaunes, d'azur & de cramoisi: sa queue est longue d'un pied & demi; il est beaucoup plus grand que les perroquets ordinaires: le son de sa voix est perçant. On apprivoise facilement les *arras*, & on leur apprend à parler.

ARRASSADE. *v.* Sourd, Salamandre.

ARRAYOLOS, (N), *Géogr. Mod.*, ville de Portugal, dans l'Alentejo: on y compte environ deux mille habitans, & son district est de 4 paroisses. (D. G.)

ARRECIBO, (N), *Géogr. Mod.*, ville d'Amérique, dans l'isle de Porto Ricco, appartenant à l'Espagne. (D. G.)

ARREGES, Contrat d'. *v.* Gazaille.

ARRÉPHORIE, f. f., *Myth.*, c'étoit parmi les Athéniens une fête instituée en l'honneur de Minerve, & de Herse fille de Cécrops. Ce mot est Grec, & composé d'ἄῤῥητος, *mystere*, & φέρω, *je porte*; parce que l'on portoit de certaines choses mystérieuses en procession dans cette solemnité. Les garçons, ou, comme d'autres disent, les filles qui avoient l'âge de sept à huit ans, étoient les ministres de cette fête, & on les appelloit ἀῤῥηφόροι. Cette fête fut aussi nommée *Hersiphoria*, ἑρσιφορία, de Herse fille de Cécrops, au tems de laquelle elle fut instituée.

ARRÉRAGES, f. m. pl. terme de *Pratique*, se dit des payemens d'une rente ou redevance annuelle pour raison desquels le débiteur est en retard. On ne peut pas demander au-delà de 29 années d'*arrérages* d'une rente fonciere, ni plus de 5 d'une rente constituée. Tous les *arrérages* échus antérieurement aux 29 années ou aux cinq, sont prescrits par le laps de tems; à moins que la prescription n'en ait été interrompue par des commendemens ou demandes judiciaires. *v.* Rente, intérêt, &c.

Toute rente peut être regardée comme le denier d'une certaine somme prêtée; soit donc a la somme prêtée & m le denier, c'est-à-dire, la fraction qui désigne la partie de la somme qu'on doit payer pour la rente: si l'intérêt est simple, la somme dûe au bout d'un nombre d'années q pour les *arrérages*, sera amq; c'est-à-dire, l'intérêt dû à la fin de chaque année, multiplié par le nombre des années: & si l'intérêt est composé, la somme dûe au bout de ce tems, sera $a(1+m)^q-a$, c'est-à-dire, la somme totale dûe à la fin du nombre d'années exprimé par q; de laquelle somme il faut retrancher le principal.

Pour avoir l'expression arithmétique de $a(1+m)^q-a$, supposons que la somme prêtée ou le principal soit 1000000 liv. que le nombre des années soit 10, & que le denier soit 20; il faudra chercher une fraction qui soit égale à $\frac{21}{20}$ multiplié par lui même 10 fois moins une, c'est-à-dire, 9 fois; ce qu'on peut trouver aisément par le secours des logarithmes, *v.* Logarithme; & cette fraction étant diminuée de l'unité & multipliée par 1000000, donnera la somme cherchée.

Ceux de nos lecteurs qui sont un peu algébristes, verront aisément surquoi ces

deux formules sont fondées. Les autres en trouveront la raison à l'article INTÉRÊT, avec beaucoup d'autres remarques importantes sur cette matiere.

On pourroit au reste se proposer ici une difficulté. Dans le cas où l'intéret est simple, ce qui dépend de la convention entre le débiteur & le créancier, le débiteur ne doit en tout à la fin d'un nombre d'années q, que la somme totale $a+amq$, composée du principal a, & du denier am répété autant de fois qu'il y a d'années : ainsi retranchant de la somme totale qui est dûe, le principal a, il ne reste que amq d'*arrérages* à payer en argent comptant. Mais dans le cas où l'intéret est composé, l'intéret joint au principal devient chaque année un nouveau principal; ainsi à la fin de la $q-1^e$ année, ou ce qui revient au même, au commencement de la q^e année, le débiteur est dans le même cas que s'il recevoit du créancier la somme $a(1+m)q-1$ de principal. Cette somme travaillant pendant l'année, le débiteur doit à la fin de cette année la somme totale $a(1+m)^q$, d'où retranchant le principal $a(1+m)^{q-1}$ qui est censé prêté à la fin de l'année précédente, il s'ensuit, ou il paroit s'ensuivre, que le débiteur à la fin de la q^e année doit payer au créancier en argent comptant la somme $a(1+m)^q-a(1+m)^{q-1}$ & non pas $a(1+m)q-a$. Pour rendre cette difficulté plus sensible, examinons en quoi consiste proprement le payement d'une rente. Un particulier prete une somme à un autre; au bout de l'année le débiteur doit la somme totale $a+am$, tant pour le principal que pour l'intérêt; de cette somme totale il ne paye que la partie am; ainsi il reste débiteur de la partie a comme au commencement de la premiere année : donc le débiteur qui paye exactement sa rente est dans le meme cas que si chaque année il rendoit au créancier la somme $a+am$, & qu'en même tems le créancier lui reprêtât la somme a: donc tout ce que le débiteur ne rend point au créancier est censé au commencement de chaque année former un nouveau principal dont il doit à la fin de l'année les intérêts en argent comptant. Ainsi à la fin de la $q-1^e$ année le débiteur est censé recevoir $a(1+m)^{q-1}$ de principal: donc à la fin de l'année suivante il doit payer $a(1+m)^q-a(1+m)^{q-1}$ d'argent comptant, par la même raison que s'il recevoit b en argent comptant, il devroit payer à la fin de l'année $b(1+m)-b$.

La réponse à cette difficulté est que la quantité d'argent que le débiteur doit payer, dépend absolument de la convention qu'il fera avec le créancier, & que d'une maniere ou d'une autre le créancier n'est nullement lésé; car si le débiteur paye à la fin de la q^e année la somme $a(1+m)^q-a$, il ne devra donc plus au créancier au commencement de l'année suivante que la somme a; il se retrouvera dans le même cas où il étoit avant le tems où il a cessé de payer, & à la fin de l'année $q+1^e$ il ne devra au créancier que la somme am. Mais si le débiteur ne paye que la somme $a(1+m)^q-a(1+m)^{q-1}$, laquelle est moindre que $a(m+1)^q-a$, toutes les fois que q est plus grand que 1, comme on le suppose ici; alors le débiteur au commencement de la $q+1^e$ année se trouvera redevable d'une somme plus grande que a; & s'il veut en faire la rente annuelle, il devra payer $a(1+m)^q\times m$ d'intérêt chaque année en argent comptant. Ainsi le créancier recevra une somme moindre ou plus grande dans les années qui suivront celle du payement des *arrérages*, selon que le débiteur aura donné pour le payement de ces *arrérages* une somme plus ou moins grande. Il n'est donc lésé ni dans l'un ni dans l'autre cas, & tout dépend de la convention qu'il voudra faire avec le débiteur.

Autre question qu'on peut faire sur les *arrérages* dans le cas d'intérêt composé. Nous avons vu que le débiteur au commencement de la q^e. année doit la somme totale $a(1+m)^{q-1}$; supposons qu'il veuille s'acquitter au milieu de l'année suivante, & non pas à la fin, que doit-

il payer pour les *arrérages?* Il eſt viſible que pour réſoudre cette queſtion il faut d'abord ſavoir ce que le débiteur doit au milieu de la q^e année. En premier lieu le principal ou ſomme totale $a(1+m)^{q-1}$ étant multiplié par $1+m$ doit donner la ſomme qui ſera dûe à la fin de la q^e. année, ſavoir $a(1+m)^q$, ou ce qui revient au même, le débiteur devra à la fin de cette année $a(1+m)^{q-1}$ plus l'intérêt de cette ſomme, c'eſt-à-dire, $a(1+m)^{q-1}\times m$. Dans le cours de l'année il doit d'abord $a(1+m)^{q-1}$ qui eſt le principal; il doit de plus une portion de ce principal pour l'intérêt qui court depuis le commencement de l'année: cette portion doit certainement être moindre que $a(1+m)^{q-1}\times m$, qui eſt l'intérêt dû à la fin de l'année: mais quelle doit-elle être? bien des gens s'imaginent que pour l'intérêt de la demi-année il faut prendre la moitié de l'intérêt de l'année, c'eſt-à-dire, $a(1+m)^{q-1}\times\frac{m}{2}$, le tiers de l'intérêt pour le tiers de l'année, & ainſi du reſte: mais ils ſont dans l'erreur. En effet, qu'arrive-t-il dans le cas de l'intérêt composé? C'eſt que les ſommes dûes au bout de chaque année ſont en progreſſion géométrique, comme il eſt aiſé de le voir. Or pourquoi cette loi n'auroit-elle pas lieu auſſi pour les portions d'années, comme pour les années entieres? J'avoue que je ne vois point quelle en pourroit être la raiſon. La ſomme dûe à la fin de la $q-1^e$ année eſt $a(1+m)^{q-1}$, celle qui eſt dûe à la fin de la q^e année eſt $a(1+m)^q$, celle qui ſeroit dûe à la fin de la $q+1^e$ ſeroit $a(1+m)^{q+1}$; & ces trois ſommes ſont dans une proportion géométrique continue. Donc la ſomme dûe au milieu de la q^e année doit être moyenne proportionnelle géométrique entre les deux ſommes dûes au commencement & à la fin de cette année, c'eſt-à-dire, entre $a(1+m)^{q-1}$ & $a(1+m)^q$; donc cette ſomme ſera $a(1+m)^{q-\frac{1}{2}} = a(1+m)^{q-1}\times(1+m)^{\frac{1}{2}}$. Or cette ſomme eſt moindre que $a(1+m)^{q-1} + a(1+m)^{q-1}\times\frac{m}{2}$ qui ſeroit dûe ſuivant l'hypotheſe que nous combattons.

De même s'il eſt queſtion de ce qui eſt dû au bout du tiers de la q^e année, on trouvera que la ſomme cherchée eſt la premiere de deux moyennes proportionnelles géométriques entre $a(1+m)^{q-1}$ & $a(1+m)^q$, c'eſt-à-dire, $a(1+m)^{q-\frac{2}{3}}$; & en général k étant un nombre quelconque d'années entier, rompu, ou en partie entier, & en partie fractionnaire, on aura $a(1+m)^k$ pour la ſomme dûe à la fin de ce nombre d'années.

Dans l'hypotheſe que nous combattons, on ſuppoſe que l'intérêt eſt regardé comme composé d'une année à l'autre, mais que dans le cours d'une ſeule & unique année il eſt traité comme intérêt ſimple; ſuppoſition biſarre, qui ne peut être admiſe que dans le cas d'une convention formelle entre le créancier & le débiteur. En effet, dans cette ſuppoſition le débiteur payeroit plus qu'il ne doit réellement payer, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure. Nous traiterons cette matiere plus à fond à l'article INTÉRÈT, & nous eſpérons la mettre dans tout ſon jour, & y joindre pluſieurs autres remarques curieuſes. Mais comme l'obſervation précédente peut être utile, & eſt aſſez peu connue, nous avons cru devoir la placer d'avance dans cet article.

Soit donc $\frac{1}{r}$ la portion d'année écoulée; il eſt viſible, par ce que nous venons de dire, que le créancier doit au bout de cette portion la ſomme totale $a(1+m)^{q-1+\frac{1}{r}}$; & pour avoir les *arrérages*, il faudra retrancher de cette ſomme ou le principal $a(1+m)^q$, ou le principal $a(1+m)^{q-1}$; ce qui dépend, comme nous l'avons obſervé, de la convention mutuelle du débiteur & du créancier.

On peut propoſer une autre queſtion dans le cas de l'intérêt ſimple. Dans ce cas il y a cette convention, du moins tacite, entre le créancier & le débiteur, que le principal ſeul, touché par le débiteur, & prêté par le créancier, pro-

duit chaque année $a\ m$ d'intérêt, & que l'intérêt non payé chaque année, est un argent mort, ou un principal qui ne produit point d'intérêt; ainsi dans le cas où cette convention tacite seroit sans restriction, la somme totale dûe à la fin de la q^e année seroit $a - amq$, & les *arrérages* seroient amq. Mais si la convention entre le débiteur & le créancier étoit, par exemple, que le débiteur payât tous les cinq ans l'intérêt simple $5\,am$, & que le débiteur fût quinze ans sans payer, alors la somme $a + 5\,am$ dûe à la fin de la cinquieme année, est regardée comme un nouveau principal sur le payement & les intérêts duquel le créancier peut faire au débiteur telles conditions qu'il lui plaît. Supposons, par exemple, que par leur convention il doive porter intérêt simple durant cinq ans, en ce cas, au bout des cinq années qui suivent les cinq premieres, la somme totale dûe par le débiteur sera $a + 5\,am + 5\,am + 25\,amm$; & à la fin des cinq années suivantes, c'est-à-dire, au bout des quinze années révolues, la somme dûe sera $a + 5\,am + 5\,am + 25\,amm + 5\,am + 25\,amm + 25\,amm + 125\,am^3 = a + 15\,am + 75\,amm + 125\,am^3$. *v.* INTÉRÊT, ANNUITÉ, RENTE, TONTINE, &c.

ARRÊT, s. m. terme de *patrique*, est le jugement d'une cour souveraine. On n'appelloit autrefois *arrêts* que les jugemens rendus à l'audience sur les plaidoyers respectifs des parties; & simplement jugemens, ceux qui étoient expédiés dans des procès par écrit. Ils se rendoient ainsi que la plupart des jugemens, ou du moins s'expédioient en Latin, jusqu'à ce que François I. par son ordonnance de 1539, ordonna qu'à l'avenir ils seroient tous prononcés & rédigés en François.

Arrêts en robes rouges, étoient des *arrêts* que les chambres assemblées avec solemnité & dans leurs habits de cérémonie, prononçoient sur des questions de droit dépouillées de circonstances, pour fixer la jurisprudence sur ces questions.

Les *arrêts de réglemens* sont ceux qui établissent des regles & des maximes en matiere de procédure: il est d'usage de les signifier à la communauté des Avocats & Procureurs.

Arrêt de défense, est un *arrêt* qui reçoit appellant d'une sentence celui qui l'obtient, & fait défense de mettre la sentence à exécution; ce qu'un simple appel ou relief d'appel obtenu en Chancellerie n'opere pas, quand la sentence est exécutoire nonobstant l'appel.

ARRÊT *de vaisseaux & fermeture des ports:* c'est l'action de retenir dans les ports, par l'ordre des souverains, tous les vaisseaux qui y sont, & qu'on empêche d'en sortir, pour que l'on puisse s'en servir pour le service & les besoins de l'Etat. On dit *arrêter les vaisseaux*, *& fermer les ports*.

ARRÊT, en termes de *Manége*, est la pause que le cheval fait en cheminant. Former l'*arrêt* du cheval, c'est l'arrêter sur ses hanches. Pour former l'*arrêt* du cheval, il faut en le commençant approcher d'abord le gras des jambes, pour l'animer, mettre le corps en arriere, lever la main de la bride sans lever le coude, étendre ensuite vigoureusement les jarrets, & appuyer sur les étriers pour lui faire former les tems de son *arrêt*, en falquant avec les hanches trois ou quatre fois. *v.* FALCADE.

Un cheval qui ne plie point sur les hanches, qui se traverse, & qui bat à la main, forme un *arrêt* de mauvaise grace. Après avoir marqué l'*arrêt*, ce cheval a fait au bout une ou deux pesades. *v.* PESADE.

Former des *arrêts* d'un cheval courts & précipités, c'est se mettre en danger de ruiner les jarrets & la bouche.

Après l'*arrêt* d'un cheval, il faut faire ensorte qu'il fournisse deux ou trois courbettes. Le contraire de l'*arrêt* est le partir. On disoit autrefois le *parer* & la *parade* d'un cheval, pour dire, son *arrêt*. *v.* PARADE & PARER.

Demi-arrêt, c'est un *arrêt* qui n'est pas achevé, quand le cheval reprend & continue son galop sans faire ni pesades

ni courbettes. Les chevaux qui n'ont qu'autant de force qu'il leur en faut pour endurer l'*arrêt*, font les plus propres pour le manége & pour la guerre.

ARRÊT *des châtreurs*, (N), *Chir.*, plaque de cuivre fendue par le milieu, dont les charlatans qui font la castration pour guérir la hernie inguinale, se servent pour empêcher les intestins de sortir par l'ouverture pendant l'opération.

ARRÊT D'HILDANUS *ou* REMORA, (N), *Chir.*, machine très-propre à faire l'extension dans les luxations & les fractures des extrèmités. Elle a retenu le nom d'*Hildanus* son inventeur.

ARRÊT, terme de *Chasse*, désigne l'action du chien couchant qui s'arrête quand il voit ou sent le gibier, & qu'il en est proche: on dit, le chien est à l'*arrêt*; & d'un excellent chien, on dit qu'il *arrête* ferme, poil & plume.

ARRÊT, (N), en terme de *couture*, se dit de certaines ganses ou fils redoublés, qu'on met aux fentes, ou extrèmités des habits ou du linge, pour empêcher qu'ils ne se décousent.

ARRÊT, se dit *sur les Rivieres* d'une file de pieux traversée de pieces de bois nommées *chanlattes*, pour arrêter le bois qu'on met à flot, ensuite le tirer, le triquer, & en faire des piles.

ARRÊT. On donne ce nom en *Serrurerie* à un étochio qui sert à arrêter un pène, un ressort, &c. ou autre piece d'ouvrage. L'*arrêt* se rive sur le palatre ou la platine sur laquelle sont montées les pieces qu'il arrête.

ARRÊT *dans les armes à feu*, (N), en Latin *retinaculum*, est un petit morceau de fer, qui empêche qu'elles ne se lachent. On dit: ce pistolet est en *arrêt*.

ARRÊTE, (N), *Bot.*, terme emprunté de l'art de la ménuiserie. Saillies tranchantes. On dit du dessous de certaines feuilles, qu'il est garni de nervures *à vive arrête*; ou d'une tige, que ses angles sont *à vive arrête*.

ARRÊTE-BŒUF, (R), s. m., *Bot.*, *Anonis* Tourn. *Ononis* Linn.: genre de plante à fleur papillonacée. Le calice est grand, divisé en cinq dents étroites & presque aussi longues que la fleur, dont deux supérieures, courbes, & trois inférieures: le pavillon est grand & rabattu, les ailes de moitié plus petites, la nacelle un peu plus grande que les ailes & terminée en pointe: les dix étamines sont toutes réunies en une gaine qui enveloppe le pistil: l'ovaire devient une gousse courte, renflée, velue, & qui renferme dans une seule cavité deux ou trois semences de la figure d'un petit rein. *v.* PAPILLONACÉES. Ce genre comprend plusieurs especes: la plupart ont des feuilles composées de trois folioles.

L'*arrête-bœuf* ordinaire, ou *Bugrande*, est fort commun dans presque tous les champs: ses racines sont longues, ligneuses, difficiles à rompre: elles arrêtent souvent les charrues des laboureurs: ses rameaux sont menus, armés d'épines longues & dures lorsque la plante avance vers sa maturité, accompagnés de feuilles alternes composées de trois petites folioles dentelées, assemblées sur un pédicule assez large: les fleurs qui naissent deux à deux ou seules, dans les aisselles des feuilles, sont purpurines, rayées, quelquefois blanches.

L'*arrête-bœuf* se plait généralement dans des terres extrèmement légeres, ou même sablonneuses.

On le multiplie de semence, ou de rejettons enracinés, qu'on leve au mois de Septembre.

Cette plante contient beaucoup d'huile, de sel acide, & de terre. Sa racine est d'un goût désagréable: on la compte parmi les cinq racines apéritives; elle soulage dans la néphrétique & les suppressions d'urine: on la dit aussi bonne pour le calcul: son écorce prise à la dose d'une dragme est un fort diurétique & emménagogue. Voy. *Geoffr. mat. med.* (D.)

ARRÊTE NEF. *v.* REMORE.

ARRÊTÉ, s. m., terme de *Pratique*, signifie une résolution ou détermination prise par une cour de judicature, en conséquence d'une délibération, & qu'elle n'a pas encore rendu notoire par un ar-

rêt ou jugement. Voyez ci-dessus ARRÊT.

ARRÊTÉ *d'un compte*, en *Commerce*, c'est l'acte ou écrit qu'on met au bas d'un compte, par lequel comparant ensemble le produit de la recette & de la dépense, on déclare laquelle des deux excede l'autre; ce qui rend le comptable débiteur, si l'excédent est du côté de la recette; au contraire l'oyant compte, si c'est du côté de la dépense que l'excédent se trouve. On l'appelle aussi *finito de compte*. v. FINITO.

ARRÊTÉ, se dit encore dans les sociétés de marchands & dans les compagnies de commerce, des résolutions prises par les associés ou directeurs à la pluralité des voix.

ARRÊTÉ, adj. terme de *Blason*, se dit d'un animal qui est sur ses quatre pieds, sans que l'un avance devant l'autre; ce qui est la posture ordinaire des animaux qu'on appelle *passans*.

Baglione, Marquis de Morcone à Florence, & Baillon, Comte de la Sale à Lyon, dont il y a eu un Evêque de Poitiers, d'azur au lion léopardé d'or, *arrêté* & appuyé de la patte droite de devant sur un tronc de même, trois fleurs de lis d'or rangées en chef, surmontées d'un lambel de quatre pieces de même.

ARRÊTER, v. act. en *Bâtiment*, est assûrer une pierre à demeure, maçonner les solives, &c. C'est aussi sceller en plâtre, en ciment, en plomb, &c.

ARRÊTER *l'artillerie*, terme de *Marine* dont on se sert pour signifier, attacher un coin avec des clous, sur le pont, immédiatement derriere l'affût de grands canons, pour les tenir fermement attachés aux côtés du vaisseau, afin qu'ils ne vacillent pas quand le vaisseau balance, & que par ce moyen ils ne courrent pas risque d'endommager les bords du vaisseau.

ARRÊTER, (N), *Vénerie*. On dit qu'un chien couchant *arrête* lorsqu'il voit la perdrix ou le gibier, & qu'il s'arrête pour en avertir son maitre.

ARRÊTER, en *Jardinage*, se dit de l'action d'empêcher un arbre ou une palissade de monter haut: on les coupe à une certaine hauteur, pour ne pas les laisser emporter ni s'échapper. On le dit aussi des melons & des concombres, dont on abat des bras ou des branches trop longues.

ARRÊTER, se dit en *Peinture* d'une esquisse, d'un dessein fini, pour les distinguer des croquis ou esquisses légeres. Un dessein *arrêté*, une esquisse *arrêtée*. On dit encore *des parties bien arrêtées*, lorsqu'elles sont bien terminées, bien recherchées.

ARRÊTER, en terme de *Metteur-en-œuvre*, n'est autre chose que fixer la pierre en rabattant les sertissures d'espace en espace, afin d'achever de la sertir plus commodément & avec moins de risque.

ARRÊTER *un compte*, *Comm.*, c'est après l'avoir examiné & vérifié sur les pieces justificatives, & en avoir calculé les différens chapitres de recette & de dépense, en faire la balance, déclarer au pied par un écrit signé, lequel des uns ou des autres sont les plus forts. On dit aussi *solder un compte*. v. COMPTE & SOLDER.

Arrêter un mémoire, *arrêter des parties*, c'est régler le prix des marchandises qui y sont contenues, en apostiller les articles, & mettre au bas le total à quoi ils montent, avec promesse de les payer & acquiter dans les tems convenus.

Arrêter signifie aussi convenir d'une chose, la conclure, en tomber d'accord avec ses associés. Il a été arrêté de faire un emprunt de cent mille écus au nom de la société.

ARRÊTES *ou* QUEUE DE RAT, (N), terme de *Maréch.*, ce sont des croûtes dures & écailleuses, qui viennent aux jambes des chevaux, qui rongent le poil, & que l'on trouve quelquefois le long du tendon. Ce sont des galles & tumeurs qui viennent sur les nerfs des jambes de derriere du cheval, entre le jarret & le paturon.

Les *arrêtes* sont de deux especes: il y en a de crustacées & de coulantes. Les

premieres ſont ſans écoulement de matiere; les ſecondes ſe diſtinguent par des croûtes humides, d'où découle une ſéroſité rouſſâtre, dont l'âcreté ronge très-ſouvent les tégumens : on doit les mettre au rang des maladies cutanées, qui attaquent les chevaux, & qui ont toute leur ſource dans une lymphe ſalée, plus ou moins âcre, & plus ou moins viſqueuſe.

Si les *arrêtes* ſont ſeches, le meilleur remede eſt de les emporter avec le feu, & d'appliquer deſſus l'emmiellure blanche. Lorſque l'eſcarre eſt tombée, on deſſeche la plaie avec des poudres deſſicatives : ſi les *arrêtes* ſont coulantes ſans enflure, on les guérit avec l'onguent verd, décrit pour la gâle. *v.* ONGUENT VERD. Mais on peut dire en général que cette maladie & toutes celles qui viennent à la peau du cheval, demandent, lorſqu'elles ſont portées à un certain point, un traitement intérieur. *v.* DARTRES, GALLE, &c.

Les *arrêtes* ſont un vilain mal en ce qu'il dépouille la partie du poil; mais il ne porte aucun préjudice notable au cheval. On appelle auſſi *arrêtes* les queues des chevaux dégarnies de poil, qu'on appelle *queues de rat*.

ARRÊTS, (N), ſ. m., *Milit.*, on dit : mettre un officier ou un ſoldat aux *arrêts*; c'eſt lui défendre de ſortir de l'endroit où il eſt mis aux *arrêts*. Tout ſoldat ou tout officier, ne peut rompre ſes *arrêts*; & un militaire, quel qu'il ſoit, s'il ne gardoit ſes *arrêts*, ſeroit griévement puni de ſa déſobéiſſance, ſoit par la priſon ou autrement.

Dès qu'un officier, ſergent & ſoldat a commis quelque faute qui mérite les *arrêts* ou la priſon, les Commandans des corps, quant aux officiers; ceux-ci, quant au ſergens & ſoldats, peuvent les y faire mettre; mais ils doivent à l'inſtant en donner avis aux ſupérieurs, particuliérement au Gouverneur de la Place, ou en ſon abſence à celui qui y commande & au major, ſans permiſſion deſquels ils ne peuvent pas les en faire ſortir, à moins qu'ils n'aient été jugés par le Conſeil de guerre, ſi le cas le requiert.

ARRHABONAIRES, ſ. m. pl., *Théol. Hiſt. Eccl.*, nom qu'on donna aux Sacramentaires dans le XVIe. ſiecle, parce qu'ils diſoient que l'euchariſtie leur étoit donnée comme le gage du corps de Jeſus-Chriſt, & comme l'inveſtiture de l'hérédité promiſe. Stancarus enſeigna cette doctrine en Tranſylvanie. Pratéole, au mot *Arrahab*.

Ce mot eſt dérivé du Latin *arrha*, ou *arrhabo*, arrhe, gage, nantiſſement.

ARRHEMENT *ou* ENHARREMENT, ſ. m. en *Commerce*, c'eſt une convention que l'on fait pour l'achat de quelque marchandiſe, ſur le prix de laquelle on paie quelque choſe par avance. *v.* ARRHES. Savary, *Diction. du Comm. tome I. page 733.*

ARRHENE, (N), *Géogr. Anc.*, contrée d'Aſie, dans la grande Arménie. (D. G.)

ARRHER *ou* ENARRHER, *Comm.*; c'eſt donner des arrhes. *v.* ARRHES.

ARRHES, ſ. f. pl. en *Droit*, eſt un gage en argent que l'acheteur donne au vendeur, pour ſûreté du marché qu'il fait avec lui. Si le marché eſt conſommé par la ſuite, les *arrhes* ſont autant d'acquité ſur le payement; & ſi l'acheteur rompt, les *arrhes* reſtent au vendeur par forme de dommages & intérêts : c'eſt la condition ſous laquelle les *arrhes* ont été données. *v.* DENIER-À-DIEU.

Les *arrhes* ont quelquefois un effet plus rigoureux; celui qui les donne eſt obligé d'exécuter exactement le marché qu'il a fait; & dans le cas où il refuſe de l'exécuter, la perte des *arrhes* qu'il a données ne ſuffit pas toujours pour ſa décharge; on peut le pourſuivre pour le payement du prix entier du marché arrêté.

ARRIANA, (N), *Géogr. Anc.*, ville de Germanie, au département de la Pannonie Norique : l'on croit que c'eſt aujourd'hui Altenhoven, bourg d'Autriche ſur le Danube. (D. G.)

ARRIANE, (N), *Géogr. Mod.*, ville d'Afrique, dans le Royaume de Tunis.

Elle est petite, & n'a pour habitans que des laboureurs & des jardiniers: mais quelques morceaux de sculpture & d'architecture que l'on y trouve, donnent lieu de croire qu'anciennement elle étoit moins obscure que de nos jours. (D.G.)

ARRIEN, (N), *Hist. Litt.*, Poete qui vivoit du tems de l'Empereur Auguste & sous Tibere, à qui l'on a attribué deux *Descriptions Géographiques du Pont Euxin & de la Mer Rouge*; mais il y a lieu de penser que ces ouvrages sont plus récens.

ARRIENNES, (N), *Géogr. Mod.*, montagne de France, en Normandie, à une lieue de Falaise, du côté de l'Occident: elle est connue par ses oiseaux de proie, & par quelques médailles antiques que l'on y déterra dans le XVIe siecle. C'est dans son voisinage, mais en rase campagne, qu'est situé le village d'Arne, où l'on prétend que la mer envoie ses eaux de tems en tems par des conduits souterrains, mais inconnus; & là formant un petit lac ou grand étang très-poissonneux, tantôt s'y maintient à une hauteur assez considérable, & tantôt s'y desséche absolument. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce village n'est baigné d'aucune riviere, ni d'aucun ruisseau, & qu'il est à plus de huit lieues de la mer. (D. G.)

ARRIERE *ou* POUPE, s. m., *Marine*, c'est la partie du vaisseau qui en fait l'*arriere*, & qui est soutenue par l'étambord, le trépot & la lisse de hourdi ou barre d'arcasse. On comprend ordinairement sous le mot d'*arriere* & de *poupe*, cette partie du vaisseau comprise entre l'artimon & le gouvernail, où l'on trouve la dunette, la galerie, la chambre du capitaine, &c. v. ARCASSE.

Faire vent arriere; c'est prendre le vent en poupe. On dit aussi, *venir vent arriere*, *porter vent arriere*, & *aller vent arriere*. Le vaisseau qui porte vent *arriere*, ne va pas si vite que quand il fait vent largue, & qu'il porte de vent de quartier; supposant que dans l'une & l'autre navigation, le vent soit d'une égale force: car ayant vent largue, toutes les voiles servent & prennent le vent de biais; au lieu que lorsque le vent est en poupe, & qu'il porte également entre deux écoutes, la voile d'artimon dérobe une partie du vent à la grande voile, & celle-ci à la misene, les dernieres faisant toujours obstacle à celles qui les précédent. *v.* LARGUE.

Passer à l'arriere d'un vaisseau; c'est aller se mettre à l'*arriere* d'un vaisseau, ou le laisser passer devant & se mettre à sa suite.

Demeurer de l'arriere; se trouver de l'*arriere* à l'atterrage suivant l'estime de ses routes. *v.* NAVIGATION & NAVIGER *sur la terre*.

Mettre un vaisseau de l'arriere; c'est le dépasser & le laisser derriere soi.

ARRIERE, terme que l'on joint avec un autre mot, pour faire signifier à ce mot quelque chose de postérieur, qui est derriere, opposé à *avant* ou *devant*. *v.* AVANT.

ARRIERE, en terme *Milit.*, signifie la partie postérieure d'une armée; c'est l'opposé de *front* ou *face*. *v.* FRONT.

ARRIERE-BAN, s. m., *Hist. Mod.*, terme de *Milice*; c'est la convocation que le Prince ou le Souverain fait de toute la noblesse de ses Etats pour marcher en guerre contre l'ennemi. Cette coutume étoit autrefois fort commune en France, où tous ceux qui tenoient des fiefs & arriere-fiefs, étoient obligés sur la sommation du Prince de se trouver à l'armée, & d'y mener selon leur qualité, un certain nombre d'hommes d'armes ou d'archers. Mais depuis qu'on a introduit l'usage des compagnies d'ordonnance & les troupes réglées, l'*arriere-ban* n'a été convoqué que dans les plus pressantes extrémités. On trouve pourtant que sous le feu Roi de France l'*arriere-ban* a été convoqué pendant la guerre qui commença en 1688, & fut terminée par la paix de Ryswik. Dans ces occasions la noblesse de chaque Province forme un corps séparé, commandé par un des plus anciens nobles de cette Province. Il y a des familles

milles qui ſont en poſſeſſion de cet honneur. En Pologne, ſur les univerſaux du Roi ou de la Diete, les Gentilshommes ſont obligés de monter à cheval pour la défenſe de l'Etat, & l'on nomme ce corps de cavalerie *Poſpolite*. *v.* POSPOLITE.

Quelques-uns diſent que le *ban* eſt la premiere convocation, & l'*arriere-ban* la ſeconde; comme une convocation réitérée pour ceux qui ſont demeurés *arriere*, ou qui ne ſe ſont pas rendus à tems à l'armée. D'autres font venir ce nom d'*heri bannum*, proclamation du maitre ou du Souverain pour appeller ſes ſujets au ſervice militaire, ſous les peines portées par les loix. *v.* BAN.

ARRIERE-BEC *d'une pile*, en terme de *riviere*; c'eſt la partie de la pile qui eſt ſous le Pont du côté d'aval.

ARRIERE-BOUCHE, (N), *Anat.*, cavité conſidérable que l'on trouve à la partie poſtérieure de la bouche. C'eſt la partie ſupérieure du pharynx. Elle communique avec le nez par les ouvertures naſales; avec les oreilles par les trompes d'Euſtache; avec le poumon, par le larynx; & avec l'eſtomac, par l'œſophage.

ARRIERE-BOUTIQUE, en *Archit.* *v.* MAGASIN *de Marchand*.

ARRIERE-CHANGE, eſt la même choſe que l'intérêt des intérêts. *v.* INTÉRÊT.

ARRIERE-CHŒUR. *v.* CHŒUR.

ARRIERE-CORPS, en *Serrurerie*; ce ſont tous les morceaux ajoûtés au nud d'un ouvrage, de maniere qu'ils en ſoient excédés; enſorte qu'on pourroit dire que ſi l'avant-corps fait relief ſur le nud, le nud au contraire fait relief ſur l'*arriere-corps*. Les rinceaux & autres ornemens de cette nature ne ſont jamais *arriere-corps*. Des moulures formées ſur les arrêtes de barres de fer ou d'ornement, formeroient ſur le nud des barres dont elles porteroient le quarré, *arriere-corps*. Les avant & *arriere-corps* devroient être pris dans le corps de la piece: & ſi on les rapporte, & s'ils ſont des pieces détachées, c'eſt ſeulement pour la facilité du travail & éviter la dépenſe. *v.* AVANT-CORPS.

ARRIERE-COUR, en *Architecture*, eſt une petite cour qui dans un corps de bâtiment ſert à éclairer les moindres appartemens, garde-robes, eſcaliers de dégagement, &c. Vitruve les appelle *meſaulæ*.

ARRIERE-DEMI-FILE, *Milit.*, ce ſont les trois derniers rangs d'un bataillon qui eſt rangé ſur ſix hommes de profondeur. *v.* FILE.

ARRIERE-FAIX, eſt, en *Anatomie*, la membrane ou tunique, dans laquelle étoit enveloppé l'enfant dans l'utérus. *v.* FŒTUS.

On l'appelle ainſi, parce qu'il ne ſort qu'après l'enfant, comme par un ſecond accouchement; c'eſt auſſi ce qui lui a fait donner le nom de *délivre*. *v.* DÉLIVRE.

Les Médecins l'appellent auſſi *ſecondine*, encore par la même raiſon. Il contient le placenta & les vaiſſeaux ombilicaux.

Il a quelques uſages en Médecine. On doit le choiſir nouvellement ſorti d'une femme ſaine & vigoureuſe; entier, beau: il contient beaucoup de ſel volatil & d'huile. On l'applique tout chaud, ſortant de la matrice, ſur le viſage, pour en effacer les lentilles: on en fait diſtiller de l'eau au bain marie pour les taches du viſage; on s'en ſert auſſi à l'intérieur, mis en poudre, pour l'épilepſie, pour hâter l'accouchement, pour appaiſer les tranchées: la doſe en eſt depuis un demi-ſcrupule juſqu'à deux ſcrupules.

ARRIERE-FERMIER, terme ſynonyme à *ſous-fermier*.

ARRIERE-FIEF, *Juriſp.*, c'eſt un fief qui dépend d'un autre fief. *v.* FIEF. Les *arriere-fiefs* commencerent au tems où les Comtes & les Ducs rendirent leurs gouvernemens héréditaires. Ils diſtribuerent alors à leurs Officiers certaines parties du domaine royal, qui étoient dans leurs Provinces, & ils leur permirent d'en gratifier de quelque portion les ſoldats qui avoient ſervi ſous eux. *v.* COMTE, DUC.

ARRIERE-FLEUR, terme de *Chamoiseur*; c'est un reste de fleur que l'on a oublié d'enlever de dessus les peaux en les effleurant. *v.* EFFLEURER, FLEUR.

ARRIERE-FONCIERE, *rente*, terme de *coutumes*, synonyme à *sur-fonciere*. Voyez ce dernier.

ARRIERE-GARDE, (R), *Milit.*, est la partie de l'armée qui marche la derniere, ou qui est à l'extrèmité de la tète du camp.

Ses attaques demandent beaucoup de vigilance & de hardiesse, moins de conseil que d'exécution en présence de l'ennemi, & un grand ordre dans le combat, comme dans la marche. On a égard aux tems & aux lieux, car celles qui se font dans les plaines sont très-difficiles & très-dangereuses. Il y a peu de Généraux qui s'embarquent dans ces sortes d'entreprises, si l'ennemi quittant la plaine ne se voit pas obligé de s'engager dans un pays difficile & de défilés.

Quand on a attaqué une *arriere-garde* dans la plaine, & qu'on l'a poussée jusques dans le défilé, il faut avoir une exacte connoissance des lieux où l'on s'engage, & dès qu'on est dans le dessein d'attaquer une *arriere-garde*, l'on doit couvrir son projet de telle sorte que l'ennemi n'en puisse rien soupçonner, du moins l'ordre sur lequel l'on veut combattre. Un Général d'armée, attentif & bien informé de ce qui se passe chez son ennemi, attend l'occasion de sa marche pour attaquer son *arriere-garde*, & pour engager du moins une partie de ses forces dans un combat, si sa foiblesse ne lui permet pas de combattre le tout, ou de défaire l'une pour avoir meilleur marché de l'autre, par la terreur qui naît ordinairement d'un premier avantage.

Une armée, qui se voit harcelée d'une autre, & qui craint à son *arriere-garde*, n'est jamais si assurée, que celle qui la suit, & qui cherche à l'engager dans un détroit de montagnes, où la supériorité du nombre est d'une assez petite considération contre le petit, pour tout Général d'armée qui se sent du cœur, & qui joint à cette qualité quelque chose de plus qu'une médiocre intelligence dans son métier.

Le secret & la diligence sont les deux poles, sur lesquels roule l'exécution des grandes entreprises, & particuliérement dans une attaque d'*arriere-garde*; car si on la suit perpétuellement en queue avec de grandes escarmouches, véritablement cette *arriere-garde* n'avancera pas beaucoup, non plus que le gros de l'armée, mais elle s'en verra appuyée; & lorsqu'il faudra entrer dans le défilé, elle campera à la tète de ce défilé, & s'y fortifiera pour le passer à la faveur de la nuit, de sorte qu'on peut manquer son coup.

Mais en suivant une autre méthode, dit le Chevalier Folard, on cache son dessein, & l'on peut ètre assuré de n'avoir affaire qu'à l'*arriere-garde*, pendant que le gros de l'armée s'en trouve éloigné. Le meilleur & le plus prudent est de ne point branler de son camp, d'ètre aux écoutes, d'avoir plusieurs partis en campagne pour avoir des nouvelles de l'ennemi à chaque moment, & de marcher à lui, lorsqu'on est averti qu'il est décampé, & qu'il est en marche.

Alors le Général, sans perdre aucun tems, soit de nuit, ou de jour, détache sur le champ tous les grenadiers de son armée, tous les dragons, & la plus grande partie de sa cavalerie avec un grenadier en croupe pour faire plus de diligence. Toute l'armée doit suivre sans équipage. Dès que l'avant-garde est à la vue de l'ennemi, elle se met en bataille.

Le combat de Leuse en 1692. qui est une affaire d'*arriere-garde*, eût produit la déroute entiere de l'armée ennemie, ou du moins la ruine totale de son *arriere-garde*, si M. le Duc de Luxembourg eût marché aux ennemis avec un grand corps d'Infanterie, c'est-à-dire, de tous les grenadiers de son armée. Un exemple moderne & très-célebre en fait d'*arriere-garde*, est l'action de Senef, par M. le Prince de Condé, qui devint géné-

rale, & qui finit à la gloire des François, puisque M. le Prince d'Orange abandonna le champ de bataille par sa retraite, que ses bagages furent pris & brûlés, & ses troupes chassées des Houblonieres, & du village de Fay.

On dit: conduire l'*arriere-garde*, commander l'*arriere-garde*, renforcer l'*arriere-garde*, faire l'*arriere-garde*, tailler en pieces l'*arriere-garde*.

ARRIERE-GARDE, *Marine*, l'*arriere-garde* d'une armée navale; c'est la division qui fait la queue de l'armée, & c'est aussi celle qui est sous le vent.

ARRIERE-LIGNE, *Milit.*, c'est la seconde ligne d'une armée campée, qui est éloignée de trois ou quatre cens pas de la premiere ligne ou du front. *v.* LIGNE.

ARRIERE-MAIN, *Maréchal. & Manége*, c'est tout le train de derriere du cheval.

ARRIERE-MAIN, terme de *Paumier*; prendre une balle d'*arriere-main*, c'est la prendre à sa gauche. Pour cela il faut avoir le bras plié & l'étendre en la chassant.

ARRIERE-MÉSENTÉRIQUE, *plexus*, (N), *Anat.* M. Vinslow donne ce nom aux trousseaux nerveux qui partent du plexus *mésentérique* supérieur, viennent par derriere le mésentere & le mésocolon, s'attachent fortement aux parties voisines du péritoine, & forment devant la derniere vertebre des lombes, à l'extrèmité de l'S du colon, le plexus sous-mésentérique ou hypogastrique.

ARRIERE-NEVEU *ou* ARRIERE-PETIT-NEVEU, terme de *Généalogie* & de *Droit*, est le petit-fils du neveu, ou fils du petit-neveu. Il est distant de la souche commune ou de son bisayeul au cinquieme degré. *v.* DEGRÉ.

ARRIERE-PANAGE, terme de *Droit* & d'*Œcon.*, usité en matiere d'Eaux & Forèts, qui signifie le tems auquel on laisse les bestiaux paitre dans la forèt après que le panage est fini. *v.* PANAGE.

ARRIERE-PETIT-FILS *ou* ARRIERE-PETITE-FILLE, c'est le fils ou la fille du petit-fils ou de la petite-fille, descendans en droite ligne du bisayeul ou de la bisayeule dont ils sont distans de trois degrés. *v.* DEGRÉ.

ARRIERE-POINT, s. m., maniere de coudre que les Couturieres emploient aux poignets des chemises, aux surplis, & sur tous les ouvrages en linge où il s'agit de tracer des façons ou des desseins. Pour former l'*arriere-point* on commence par séparer avec la pointe de l'aiguille un des fils de la toile qu'on arrache sur toute la longueur où l'on veut former des *arriere-points*; quand ce fil est arraché, on apperçoit les fils de la chaîne seuls, si c'est un fil de trame qu'on a arraché; & les fils de la trame seuls, si c'est un fil de chaîne: on passe l'aiguille en dessus; on embrasse en dessous trois fils de chaîne ou de trame; on revient repasser ensuite son aiguille en dessus dans le même endroit, & l'on embrasse en dessous les trois premiers fils & les trois suivans; on repasse son aiguille en dessus, entre le troisieme & le quatrieme de ces six fils; l'on continue d'embrasser en dessous les trois derniers fils avec les trois suivans, & de repasser son aiguille en dessus, entre le troisieme & le quatrieme des six derniers fils embrassés; & à chaque fois on forme ce qu'on appelle un *arriere-point*. Si l'on n'eût embrassé d'abord que deux fils, on eût fait des *arriere-points* de deux en deux fils, mais l'opération eût été la même. Si l'on veut que les *arriere-points* aillent en zig-zag, on n'arrache point de fil: mais on compte ceux de la trame ou de la chaine, car cela dépend du sens dans lequel on travaille la toile; & l'on opere comme dans le cas où le fil est arraché, laissant à droite ou à gauche autant de fils que le demande le dessein qu'on exécute, & embrassant avec son aiguille autant de fils perpendiculaires aux fils laissés, qu'on veut donner d'étendue à ses *arriere-points*. Mais il faut observer dans le cas où les *arriere-points* sont en ligne droite, & où l'on arrache un fil, d'arracher un fil de chaine ou un fil pa-

rallele à la lisiere, préférablement à un fil de trame, les points en seront plus étroits & plus serrés: ce qui n'est pas difficile à concevoir; car la trame paroissant toujours moins que la chaîne, la matiere qu'on y emploie est moins belle & plus grosse; d'où il arrive que l'espace que laisse un fil de cette matiere, arraché, est plus grand & plus large.

ARRIERE-RANG, *Milit.*, c'est le dernier rang d'un bataillon ou escadron, quand il est campé. *v.* RANG.

Toutes ces applications du terme d'*arriere* ne s'emploient guere à présent, si ce n'est pour signifier la partie de l'armée qui marche la derniere, c'est-à-dire l'*arriere-garde*: car on dit, *seconde ligne d'une armée*, & non *arriere-ligne*, & *dernier rang d'un bataillon*, &c.

ARRIERE-SAISON, (N), *Œcon. Domest.*, c'est la fin de l'automne. Il se dit aussi pour la saison la plus reculée par rapport aux choses dont on parle. Ce vin sera bon sur l'*arriere-saison*: c'est-à-dire, au mois d'Août, dans la saison la plus éloignée de la vendange. Le bled se vend mieux sur l'*arriere-saison*, & au mois de Juin qui est le plus éloigné de la derniere moisson.

ARRIERE-VASSAL, terme de *Jurisprudence féodale*, est le vassal d'un autre vassal. *v.* VASSAL & ARRIERE-FIEF.

ARRIERE-VOUSSURE, *coupe des pierres*, c'est une sorte de petite voûte dont le nom exprime la position, parce qu'elle ne se met que derriere l'ouverture d'une baie de porte ou de fenêtre, dans l'épaisseur du mur, au dedans de la feuillure du tableau des pieds-droits. Son usage est de former une fermeture en plate-bande, ou seulement bombée ou en plein cintre. Celles qui sont en plate-bande à la feuillure du linteau, & en demi-cercle par derriere, s'appellent *arriere-voussure-saint-Antoine*, parce qu'elle est exécutée à la porte saint-Antoine à Paris. La *fig.* 5. *Pl. de la coupe des pierres*, la représente en perspective. Celles au contraire qui sont en plein cintre à la feuillure & en plate-bande par derriere, s'appellent *arriere-voussure de Montpellier*. La *fig.* 6. la represente en perspective.

ARRIERÉ, adj., *dans le Commerce*, se dit d'un marchand lorsqu'il ne paie pas réguliérement ses lettres de change, billets, promesses, obligations, & autres dettes, & que pour ainsi dire, il les laisse en arriere.

ARRIMAGE, f. m., *Marine*, c'est la disposition, l'ordre, & l'arrangement de la cargaison d'un vaisseau: c'est aussi l'action de ranger les marchandises dans le fond de caie, dont les plus pesantes se mettent auprès du lest.

ARRIMER, v. act., *Marine*, c'est placer & arranger d'une maniere convenable la cargaison d'un vaisseau. Un vaisseau mal *arrimé* est celui dont la charge est mal arrangée, de façon qu'il est trop sur l'avant ou sur le cul, ce qui l'empêche de gouverner: cela s'appelle sur les mers du Levant, *être mal mis en estive*. C'est aussi un mauvais *arrimage*, lorsque les futailles se déplacent & roulent hors de leur place; desorte qu'elles se heurtent, se défoncent, & causent de grands coulages. Par l'ordonnance de 1672, il est défendu en France de défoncer les futailles vuides, & de les mettre en fagot, & ordonné qu'elles seront remplies d'eau salée pour servir à l'*arrimage* des vaisseaux.

ARRIMEUR, f. m. *v.* ARRUMEUR.

ARRIPHÉ, (N), *Myt.*, une des compagnes de Diane, Nymphe d'une grande beauté, ayant été un jour rencontrée à la chasse par Tmolus, Roi de Lydie, lui inspira de l'amour, & comme les passions des Grands sont presque toujours violentes, le Roi résolu de satisfaire la sienne, poursuivit vivement la jeune Nymphe, qui pour ne pas tomber entre ses mains, prit le parti de chercher un asyle dans le Temple de Diane: mais *Arriphé* ne fut pas plus en sûreté, & fut violée aux pieds des Autels. Un affront si sanglant la jetta dans l'accablement, elle ne voulut pas survivre à son malheur. Les Dieux ne laisserent pas sa mort impunie: Tmolus, enlevé par un taureau, tomba sur des pieux, dont les pointes le firent

expirer au milieu des douleurs les plus cuisantes. *v.* Tmolus.

ARRISER, AMENER, ABAISSER, METTRE BAS, v. act., *Marine*, on dit qu'un vaisseau a *arrisé* ses huniers, ses perroquets, pour dire qu'il a *baissé* ces sortes de voiles.

Arriser *les vergues*, *Marine*, c'est les baisser pour les attacher sur les deux bords du vibord.

ARRIVAGE, f.m., terme de *Police*, qui signifie l'*abord des marchandises au port*.

ARRIVÉE *d'une troupe, où elle a ordre de se rendre*, (N), *Milit.*, lorsque le lieu du logement est une place de guerre, les troupes se mettent en bataille près du glacis, pour attendre les Cavaliers, Dragons, ou soldats qui sont restés derriere; & si la troupe y doit tenir garnison, l'Officier chargé du détail à son *arrivée*, remet au Commandant l'ordre, pour que la troupe y soit reçue & logée jusqu'à nouvel ordre. Il donne au Major ou à l'Aide-Major de la place, un contrôle, de la force des Compagnies, avec le nom & le grade de chaque Officier. Après les logemens faits, & les billets expédiés, le Major de la place vient se mettre à la tête de la troupe, il la conduit sur la place d'armes; elle s'y met en bataille; elle défile ensuite par Compagnies vers son quartier, en présence du Commandant de la place, & du Commissaire, en ce cas les Officiers d'Infanterie entrent à pied avec l'esponton, mais les troupes de passage ne sont point conduites par le Major de la place, les Officiers sont à cheval à la tête de leurs compagnies.

Les troupes de Gendarmerie, Cavalerie, & Dragons, défilent par Compagnies, par quatre ou six Cavaliers de front. Ceux qui commandent les troupes en route, doivent toutes les semaines rendre compte de la maniere dont elles se comportent. Ils marquent la justice qu'ils ont faite des soldats, lorsqu'il est arrivé du désordre. Ils marquent aussi les noms des quatre ou cinq Capitaines de la tête, présens ou absens.

Lorsque la troupe est arrivée où elle a ordre de se rendre, le Major envoie aussi la route avec le procès verbal des officiers absens; l'un & l'autre lui sont renvoyés après qu'il a été vérifié que l'on n'a rien fourni pour ces Officiers. Les Commandans des places ont soin d'indiquer aux troupes de la garnison, dans les premiers jours de leur *arrivée*, les lieux où ils doivent se porter en cas d'allarmes, afin que les officiers & soldats puissent d'avance reconnoître leur terrein, & les chemins qui y conduisent. Ils doivent aussi faire battre un ban à l'*arrivée* de chaque troupe, portant défense à tous bourgeois, marchands & autres, de faire aucun crédit aux soldats, cavaliers & dragons, à peine contre ceux qui contreviendront d'y être privés de leur dû.

Arrivée *d'un régiment dans le quartier d'entrepôt*, (N), *Milit.* Lorsqu'un régiment arrive dans un quartier le plus à portée du rendez-vous, pour former l'armée, celui qui le commande, donne avis au Général & à l'Intendant de son *arrivée*, de la force du régiment, du lieu d'où il est parti, & de celui où il est, afin que le Général puisse lui adresser les ordres nécessaires, & que l'Intendant pourvoie à sa subsistance. Le Major du régiment informe des mêmes choses le Major Général. Il lui donne tous les mois un état de la force de son régiment, & du nombre des Officiers présens au camp, avec un autre état des Officiers absens, dans lequel il explique les raisons de leur absence. Le Major général en rend compte au Général de l'armée.

Arrivée *d'une nouvelle garde à son poste*, (N), *Milit.* Lorsque les escouades destinées pour les différens postes y arrivent, ceux qui commandent ces postes font prendre les armes aux soldats: ils les font mettre en haie, le dos au corps de garde, & trois ou quatre pas en avant. L'Officier se place à la tête de sa troupe, à hauteur de la porte du corps de garde, le tambour près de lui, le sergent à l'au-

tre extrêmité de la haie. Lorſque la garde, qui doit relever, eſt à portée du poſte, celle qui doit être relevée marche quatre pas, & fait *demi-tour à droite*. La nouvelle garde défile homme par homme. Lorſque ſon premier rang eſt à trois ou quatre pas de la haie qui forme l'ancienne, elle vient occuper le terrein que celle-ci a cédé. Les officiers, ſergens & caporaux reçoivent la conſigne.

Les ſergens & caporaux de la nouvelle garde, accompagnés de ceux de l'ancienne, qui ont fait la derniere poſe, vont relever les ſentinelles, après que l'Officier a fait bourrer la bale roulante. Ils viſitent les corps de garde, guérites, & autres choſes conſignées, pour voir, ſi elles ſont en bon état: au cas qu'il s'y trouve des dégradations, ils en rendent compte au Major de la place, qui les fait réparer aux dépens des officiers, ſergens ou caporaux de l'ancienne garde.

Après cette viſite, les ſergens, les caporaux, les ſentinelles relevés, vont rejoindre la garde dont ils ſont. Pour lors les tambours de l'un & de l'autre battent la marche: l'ancienne défile devant la nouvelle, forme des rangs où celle-ci a rompu les ſiens, & vient ſe mettre en bataille ſur la place d'armes, ou autre endroit indiqué, pour deſcendre la parade.

Un poſte n'y attend pas l'autre lorſqu'il y eſt arrivé, & que les Officiers Majors de la place, au cas qu'ils s'y trouvent, ont examiné s'il ne manque perſonne. L'Officier ſe tourne vers ſes ſoldats, pour avertir les caporaux de reconduire chacun ſon eſcouade en ordre aux caſernes, ou autres logemens de ſon bataillon; il quitte enſuite la garde.

ARRIVÉE *d'un régiment dans ſon camp*, (N), *Milit.* Lorſqu'un camp eſt marqué dans l'étendue, & ſuivant les points de vue que le Major général a donnés, les ſergens & caporaux de décampement, empêchent, que qui que ce ſoit ne marche ſur les fiches; ils avertiſſent les troupes & les équipages de paſſer par les grands intervalles.

Le Capitaine de campement va au devant de ſon régiment; il le conduit à la tête du terrein qu'il doit occuper. Le Lieutenant va au devant des équipages; il les amene aux places marquées à la queue du camp.

Dès que chaque brigade arrive, les Majors mettent leur régiment en bataille à la tête du terrein que chaque bataillon doit occuper, ſelon l'ordre dans lequel la brigade doit camper. Celle qui ferme la gauche d'une ligne, doit être à colonne renverſée du régiment, de bataillon & de compagnie, ſoit pour camper ou pour marcher.

Lorſque chaque bataillon a été mis en bataille, on fait défenſe à chaque ſoldat de ſortir du camp pour aller au bois, ou à la paille, ſans y être conduit. On avertit les ſergens des diſtributions, qui ſeront faites à leurs compagnies. Les fourriers vont planter les faiſceaux des armes: on fait monter la garde du camp: un ſergent & un caporal d'ordonnance vont chez le Major général: on fait partir les détachemens commandés, & les gardes des Officiers généraux; on fournit le remplacement du piquet.

Le Major de brigade reçoit les ordres du Brigadier, & en ſon abſence, ceux du Colonel qui commande la brigade, pour la faire entrer dans le camp. Les piquets reſtent comme une eſpece de bioüac, juſqu'à la retraite, chacun à quinze pas des faiſceaux & au centre de leur bataillon.

ARRIVER *ou* OBÉIR AU VENT, terme de *Marine*. Pour *arriver*, on pouſſe la barre du gouvernail ſous le vent, & on manœuvre comme ſi on vouloit prendre le vent en poupe, lorſqu'on ne veut plus tenir le vent: ainſi on fait *arriver* le vaiſſeau pour aller à bord d'un autre qui eſt ſous le vent, ou pour éviter quelque banc.

Arrive; cela ſe dit par commandement au timonier, pour lui faire pouſſer le gouvernail, afin que le vaiſſeau obéiſſe au vent, & qu'il mette vent en poupe.

Arrive ſous le vent à lui, n'arrive pas;

c'eſt un commandement au timonier, pour qu'il gouverne le vaiſſeau plus vers le vent, ou qu'il tienne plus le vent.

Arrive tout; terme de commandement que l'Officier prononce, pour obliger le timonier à pouſſer la barre ſous le vent, comme s'il vouloit faire vent arriere.

ARRIVER *ſur un vaiſſeau*, c'eſt aller à lui en obéiſſant au vent, ou en mettant vent en poupe.

ARRIVER *à bon port*, c'eſt-à-dire *heureuſement*.

ARROCHE, (R), ſ. f., *atriplex*, *Bot.*, genre de plante qui porte ſur le même pied des fleurs androgynes, des fleurs mâles & des fleurs femelles, toutes ſans pétales: les fleurs mâles & les hermaphrodites ont un calice diviſé en cinq ſegmens un peu concaves, & autant d'étamines: les fleurs hermaphrodites ont de plus un piſtil refendu en deux, dont l'ovaire devient une ſemence applatie latéralement, renfermée au dedans du calice: les fleurs femelles ont un calice formé de deux pieces aſſez grandes, qui enveloppent la ſemence dans ſa maturité; le piſtil & la graine ſont les mêmes que dans les précédentes.

Des diverſes eſpeces de ce genre, deux ſont des eſpeces d'arbuſtes. *v.* POURPIER DE MER: les autres ſont annuelles: une ſeule eſt uſuelle.

Cette plante, appellée *arroche* blanche, *bonne dame* ou *follette*, *atriplex hortenſis*, Dod. Linn., a la racine longue, fibreuſe & annuelle, la tige branchue & anguleuſe, les feuilles liſſes, molles, triangulaires, d'un verd pâle ou jaunâtre, & comme farineuſes: les fleurs ſont ramaſſées en épi au bout des branches.

L'*arroche rouge*, *atriplex hortenſis rubra*, C. B., ne paroit qu'une variété de la précédente, dont elle ne differe que par la couleur rougeâtre de ſes tiges, de ſes feuilles & de ſes calices.

On cultive l'une & l'autre ſorte dans les jardins potagers où ces plantes s'élévent fort aiſément de ſemence, & ſe propagent d'elles-mêmes par leurs graines: mais il n'y a guere que la blanche dont on faſſe uſage dans la cuiſine: on la ſubſtitue communément à la poirée: elle eſt fade, peu nourriſſante, & peut affoiblir l'eſtomac, ſi on ne la corrige par des aromats, du ſel & du vinaigre.

En médecine on emploie les *arroches* blanches ou rouges, comme émollientes, rafraîchiſſantes & humectantes: on les fait entrer dans les bouillons laxatifs, dans les lavemens émolliens, dans les cataplaſmes: elles conviennent aux hypochondriaques, & temperent les humeurs âcres & bilieuſes: les graines fraiches d'*arroche* ſont laxatives & excitent le vomiſſement, quelquefois avec violence, ſelon une obſervation de Rhazès. Quelques-uns les recommandent pour la jauniſſe & le rachitis. (D.)

ARROCHE PUANTE, (R), *vulvaria*, *Bot.* Cette plante n'eſt pas proprement une *arroche*, mais un *chenopodium*. *v.* PATTE D'OIE. Elle croit au pied des murs: ſes tiges ſont rampantes, ſes feuilles entieres & ſans dentelures, de figure rhomboïdale, & farineuſes, & ſes fleurs ramaſſées en petits pelottons dans les aiſſelles des feuilles: elle a, ſur-tout quand on la froiſſe, une odeur de *garum* ou de hareng pourri, qui s'attache fortement aux doigts. Cette plante contient un ſel ammoniacal preſque développé & mêlé de beaucoup d'huile groſſiere. Elle paſſe pour antihyſtérique. (D.)

* Elle chaſſe les accès hyſtériques par ſon odeur; c'eſt-là ſur-tout la propriété de l'infuſion chaude de ſes feuilles. On peut recommander ſes feuilles fraiches, pilées & miſes en confiture avec le ſucre, aux femmes tourmentées de ces affections. On peut, ſelon M. Tournefort, employer au même uſage la teinture des feuilles dans de l'eſprit-de-vin, & les lavemens de leur décoction. *

ARROCHE *en arbriſſeau*, ou POURPIER DE MER, (N), *Bot.*, arbuſte qui porte des feuilles argentées, qui reſtent ſur l'arbre preſque tout l'hyver.

Elles ſont larges, charnues, aſſez ſemblables à celles du pourpier, lorſqu'elles ſont naiſſantes. Cette plante vient

naturellement sur les bords de l'Océan & sur ceux de la Méditerranée, Mor. *Atriplex latifolia sive Halimus fruticosus latifolius.* Cette plante peut être multipliée de boutures, que l'on plantera en été, à l'ombre, & qui au moyen des arrosemens, pousseront assez promptement de bonnes racines, pour être replantées à demeure, à la fin de Septembre de la même année. Ces boutures réussissent mal, si on differe à les transplanter jusqu'à ce qu'elles soient devenues plus grandes & ligneuses. On peut aussi en faire venir du plant, des Côtes où ces plantes croissent naturellement.

Elles s'accommodent assez de toutes sortes de terreins. Mais elles réussissent mieux dans celui qui est graveleux, & un peu humide.

On en a voulu faire des haies; mais on a reconnu qu'il étoit impossible de l'assujettir, cette plante étant naturellement très-vigoureuse; ensorte que, dans un bon terrein, elle fait des pousses qui s'étendent à la longueur de deux pieds en un mois de tems : ce qui ne peut jamais faire une haie bien garnie. D'ailleurs cette *arroche* est sujette à périr dans les hyvers rigoureux, & par un été fort sec. Elle peut néanmoins être placée dans des bosquets, où elle fournira beaucoup, & fera une agréable variété par la couleur de ses feuilles, qui ont l'avantage de subsister pendant presque tout l'hyver quand il ne fait pas trop froid. Elle forme un arbuste de huit à dix pieds de haut, qui étant abandonné à lui-même, s'élargit considérablement. Les limaces & les oiseaux en dévorent souvent les feuilles, qui font son plus grand mérite. De même le petit pourpier forme un buisson très-garni, que l'on peut mettre dans les jardins, avec d'autres sous-arbrisseaux. Son feuillage, mêlé avec le leur, fait une assez agréable diversité.

ARROE, (R), *Géog. Mod.*, isle de Danemarck, dans la mer Baltique, à trois lieues de celle de Fionie, & à quatre de celle d'Alsen; on lui en donne six de longueur & une dans sa plus grande largeur. La nature l'avoit originairement couverte de bois, & peuplée de lievres, de perdrix, & autre gibier de petite espece; & ce gibier s'y trouve encore en grande abondance, aussi bien que les oiseaux de mer : mais des champs ont aujourd'hui pris la place de ses forêts, & il y a quelques bourgs & villages, dont Arroeskiöping est le chef lieu; il y a aussi deux bons Ports. Les habitans de cette isle sont de nation Danoise, & leurs Eglises sont du Diocese de l'Evêque de Fionie. Elle a fait pendant un tems l'appanage de quelques-uns des Princes cadets de Danemarck; & quelques-unes des branches de la maison d'Holstein en ont aussi partagé le domaine un certain nombre d'années: mais depuis 1749 elle appartient toute à la couronne. *Long. 27. 18. lat. 55. 22.* (D. G.)

ARROGATION, (N), en *Droit*, c'est l'action par laquelle un fils, qui avoit perdu son pere naturel, & qui n'étoit point sous puissance d'autrui, se donnoit à quelqu'un, qui vouloit bien lui tenir lieu de pere. Voyez *Instit.* Lib. I. Tit. XI. *de Adoptionibus.* L'*arrogation* différoit de l'adoption en ce que dans l'adoption c'étoit le pere naturel lui-même qui transportoit son pouvoir paternel au pere adoptif: *v.* ADOPTION : tandis que dans *arrogation*, c'étoit le fils lui-même qui se donnoit à un pere adoptif: & par cette espece d'adoption, le pere adoptif étoit censé revêtu du pouvoir paternel jusqu'à l'âge de majorité. *v.* POUVOIR PATERNEL. (D. F.)

ARROJO DE SAINT-SERRAN, *Géog.*, petite ville d'Espagne dans l'Estremadure. *Long. 12. 10. lat. 38. 40.*

ARRONDI, adj., terme de *Blason*; il se dit des boules & autres choses qui sont rondes naturellement, & qui paroissent de relief par le moyen de certains traits en armoiries, qui en font voir l'arrondissement.

Medicis, grands Ducs de Florence, d'or à cinq boules de gueules en orle, en chef un tourteau d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

Jo

Je nomme *boules* les pieces de gueules de ces armoiries, parce que dans tous les anciens monumens de Florence & de Rome, on les voit *arrondies* en boules.

ARRONDIR *un cheval*, *Manége*, c'est le dresser à manier en rond, soit au trot ou au galop, soit dans un grand ou petit rond, lui faire porter les épaules & les hanches uniment & rondement, sans qu'il se traverse & se jette de côté. Pour mieux *arrondir* un cheval, on se sert d'une longe que l'on tient dans le centre jusqu'à ce qu'il ait formé l'habitude de s'*arrondir* & de ne pas faire des pointes. On ne doit jamais changer de main en travaillant sur les voltes, que ce ne soit en portant le cheval en avant & en l'*arrondissant*.

ARRONDIR, v. act., terme de *Peinture;* on arrondit les objets en fondant leurs extrêmités avec le fond, ou en distribuant des lumieres & des ombres vives sur les parties saillantes qui leur donnent du relief & qui font fuir les autres.

ARRONDIR, parmi les *Horlogers*, en général c'est mettre en rond les extrêmités des dents d'une roue ou d'un pignon: mais il signifie plus particuliérement leur donner la courbure qu'elles doivent avoir. On dit qu'une roue est bien *arrondie*, lorsque les dents ayant la courbure convenable, elles se ressemblent toutes parfaitement, & que leurs pointes sont précisément dans leurs axes: quelquefois cependant on est obligé de s'écarter de cette derniere condition qui n'est point essentielle, & qui n'est que d'agrément; parce que, en général, dans les horloges, les roues tournant toujours dans le même sens, les dents n'ont besoin d'être *arrondies* que du seul côté où elles menent le pignon. On les *arrondit* des deux côtés, pour pouvoir seulement dans différens cas, faire tourner les roues dans un sens contraire à celui où elles vont lorsque l'horloge marche. *v.* DENT, AILE, ROUE, PIGNON, ENGRENAGE, *&c.*

Il y a des machines qui servent à *arrondir* les roues, au moyen de quoi leurs dents sont plus régulieres, & cela diminue la peine de l'Horloger. Voyez *les Pl. d'Horlogerie*, *machine pour arrondir les dentures.*

ARRONDIR, chez les *Chapeliers*; c'est couper avec des ciseaux l'arrête du bord d'un chapeau, après y avoir tracé avec de la craie un cercle, au moyen d'une ficelle qu'on tourne autour du nœud du chapeau. *v.* CHAPEAU.

ARRONDISSEUR, f. m., en terme de *Tabletier-Cornetier*, est une espece de couteau dont la lame se termine quarrément, ayant un petit biseau au bout, & au tranchant qui est immédiatement au dessous. Il sert à arrondir les dents. Voyez *fig. 1. Pl. du Tabl.*

ARROSAGE, f. m., *fabrique de la poudre à canon*, c'est ainsi qu'on nomme dans les moulins à poudre, l'action de verser de l'eau dans les mortiers, pour y faire le liage du salpêtre, du soufre & du charbon sous les pilons. On fait un *arrosage* de cinq en cinq heures: pour cet effet, on arrête les batteries ou le mouvement des pilons. *v.* POUDRE À CANON.

ARROSEMENT, f. m., *Jardinage*, est l'action d'arroser. *v.* ARROSER.

ARROSER, (R), *Agric.*, c'est donner de l'eau à une plante qui en manque. Cette partie de l'œconomie rurale est des plus importantes.

L'arrosement destiné à humecter les plantes & la terre qui alimente leurs racines, répare les pertes que la transpiration a occasionnées; tempere & augmente les sucs de la terre dessechée; & lavant la surface des plantes, désobstrue les organes qui doivent livrer passage à l'air & à la transpiration: deux principes de vie & de végétation pour les plantes, ainsi que pour les animaux. C'est donc une science que d'*arroser* à propos & de ne donner que la quantité d'eau qui convient au besoin actuel des plantes. Voici quelques principes généraux.

1. Des plantes succulentes ont plus rarement besoin d'eau, que celles où la seve est moins abondante. Les plantes

grasses, telles que la joubarbe, se suffisent presque seules. Tant que l'on voit dans une plante quelconque les feuilles d'un verd obscur, bien étendues, fermes, & dont le pédicule ne s'incline point, on juge qu'elles peuvent encore se passer d'eau.

2. Malgré cala il est à propos de prévenir leur besoin, dans les tems de hale & de grande sécheresse; en leur donnant seulement un peu d'eau, pour entretenir leur vigueur. *v.* BASSINER.

3. Il y a peu de plantes à qui des pluies abondantes & fréquentes ne suffisent. Leur flexibilité accidentelle dénote alors qu'il faut les *arroser*. Tel est le cas de la plupart des plantes potageres; telles que les pois, haricots, oignons, asperges, salades: mais les artichauts demandent plus d'eau qu'il ne faut pour ces plantes.

4. Tout ce qui est nouvellement planté, les arbres même, doivent être fréquemment *arrosés*, depuis que la seve se dispose à monter, jusqu'à la saison où elle diminue ordinairement.

5. Plus il y a de fleurs ou de fruits sur une plante, fût-ce même un arbre, plus on doit l'*arroser* fréquemment, pour y entretenir une seve abondante. Si on *arrose* à propos un arbre en fleur, il y a plus de ses fruits qui nouent: tel arbre qui, manquant de seve, aura laissé toujours tomber ses fruits pendant plusieurs années de suite, sera capable de les conserver jusqu'à leur maturité au moyen d'une ou plusieurs cruchées d'eau que l'on jettera de tems à autre dans un trou fait à son pied, & que l'on remplira aussitôt avec la même terre bien ameublie. *v.* PECHER. Tel autre stérile, parce qu'il est dans un sol trop humide pour lui, ne recevroit qu'un surcroît de dommage par les arrosemens. Mais tout ce qui est planté en terre seche & légere, doit être soigneusement *arrosé* lorsque la chaleur est excessive & continue.

6. On *arrose* soit le pied des plantes, soit les plantes entieres. Cet arrosement de toute une plante sert principalement à laver la poussiere qui empêche la transpiration de ses diverses parties, à y entretenir la communication de l'air intérieur avec l'extérieur, & faire tomber les chenilles & autres insectes.

7. On *arrose* les jardins en faisant couler pendant la nuit de l'eau dans les sentiers, qui séparent les planches. Pour cela il faut donner au potager une pente de quelques pouces, & conduire le long du côté le plus haut une rigole, si on a des eaux courantes; & on ouvrira dans le besoin cette rigole dans les endroits des sentiers. *v.* ABREUVER.

Le potager a besoin d'être *arrosé* pendant sept à huit mois, & les arrosemens doivent être plus ou moins fréquens & abondans selon la saison, la chaleur, le sol & la nature des plantes. La terre sans doute ne doit pas être noyée; cependant l'excès des arrosemens n'est jamais aussi nuisible que les arrosemens insuffisans, qui ne font que d'altérer la terre, de la gercer & de ranimer les insectes qui y sont renfermés.

Pour que les plantes participent davantage à l'arrosement de leur pied, il est utile de disposer à leur base la terre en forme de bassin; on empêche que l'eau ne se répande en serpentant à la superficie, au lieu de pénétrer jusqu'aux racines.

Quand on a eu soin de mettre du long fumier, de la fougere, ou des feuilles seches, au pied d'un arbre nouvellement planté, l'eau y passe comme par un crible, ne forme point de mortier, & filtre doucement dans la terre.

Dans les pays de montagnes, on conduit de l'eau par des rigoles qui la répandent dans toute l'étendue du terrein. C'est ce qu'on nomme *arroser par immersion*. Cette pratique est pareillement d'usage pour les prés. *v.* ABREUVER, terme d'*Agriculture*.

On se serviroit de l'arrosoir dans les cas où les plantes auroient besoin d'être lavées. On voit un échantillon du succès de cet arrosement insensible & habituel, dans les arbres placés à quelques

pieds au dessus du niveau des eaux courantes, à portée d'humecter seulement leurs racines ; & dans l'usage assez ordinaire de faire tremper dans l'eau le bas des pots où on éleve de petites plantes.

9. En été, c'est sur-tout le soir qu'il faut *arroser*. L'arrosement du matin peut être fort utile dans les expositions où le soleil ne frappe pas trop tôt après. *v.* ABREUVER.

Dans les serres, on n'*arrose* en hyver que deux heures après le lever du soleil.

10. M. de la Quintinie prétend que l'eau échauffée & tiede est mortelle pour les plantes : il y a néamoins des expériences contraires : c'est un point d'agriculture qui a encore besoin d'être bien examiné.

Il y a des gens qui assurent que l'eau dont on se sert pour *arroser* ne peut être trop pure. Mais l'eau de pluie l'est-elle ? L'eau des inondations, si utile aux terres basses, est très-chargée de parties étrangeres. Si on veut qu'une eau qui a contracté une mauvaise odeur par son mêlange avec des matieres putrides, puisse nuire aux plantes, l'expérience journaliere des succès que produisent dans la végétation, l'urine, les égouttures de fumier, l'eau des basses-cours, &c. suffit pour répondre pleinement à cette difficulté. *v.* AMENDER.

La plupart des sels, étendus dans l'eau, favorisent la végétation : *v.* AMENDER.

Certains sels ne servent qu'à rendre l'eau crue & dure ; ensorte que le soleil, au lieu de l'attendrir, en augmente la dureté. Mais ce n'est pas une raison pour exclure du jardinage une telle eau. M. Home a fait des expériences, qui assurent qu'elle n'est aucunement préjudiciable aux plantes.

Pour peu qu'on ait d'expérience, on connoît tout ce qui est nécessaire pour les arrosemens des fleurs en général. On peut voir à l'article EAU, quelques réflexions ; & si quelques plantes ont besoin d'observations particulieres, on les trouvera dans leurs articles.

Les plantes qui conservent leurs feuilles, doivent être arrosées un peu plus que les plantes herbacées ; & celles-ci plus que les ligneuses & les succulentes. Les premieres, quoique dans une certaine inertie, végétent toujours : celles qui perdent leurs feuilles, les ligneuses dorment, pour ainsi dire : il ne leur faut donc de l'eau que pour ne pas laisser dessécher absolument leurs racines, quoique j'aie eu des plantes, qui exigeoient quelque arrosement, qu'on avoit oubliées, & qui paroissoient seches au printems, lesquelles, avec un peu de soin, sont revenues dans leur état de vigueur, ne pouvant plus transpirer par leurs feuilles, dont elles sont dépouillées, elles pourrissent par leurs racines dès qu'on leur donne tant soit peu trop d'arrosement. Les plantes succulentes, comme toutes les especes d'*euphorbes*, une partie des *ficoïdes* &c. ne transpirent pas non plus ; elles contiennent assez de suc pour se conserver, même sans arrosement : nous en parlerons ailleurs.

En été on devroit toujours examiner, sur-tout dans les pots, à quel point la terre est seche, par des especes de spatules de bois, pour les *arroser* en conséquence. La terre elle-même est fort différente : l'argille dont les pots sont composés, leur suite, leur grandeur, l'exposition, l'omission de la précaution de mettre au fond, ou du terreau de cheval, ou du gravier, & de couvrir les écouloirs ou trous du fond, &c. tout cela peut faire une différence notable par rapport au besoin d'arrosement. Comment faire si le maître n'en veut pas prendre la peine, & la regarde comme passant le plaisir ? Il en donne l'ordre aux domestiques, qui ne l'exécutent que lorsque la fantaisie leur en prend ; ou qui l'oublient. Il en arrive de même, lorsqu'on leur défend d'inonder tout d'un coup les pots, & de verser l'eau sur une seule place, & qu'on leur prescrit

d'*arroser* peu à peu, & doucement, & jamais près de la plante même, mais seulement alentour. Précautions qui sont principalement & absolument nécessaires dans le petit nombre d'arrosemens, qu'on donne pendant l'hyver.

Les oignons, les exotiques en particulier, ne veulent des arrosemens fréquens, que dans le tems qu'ils commencent à pousser; les racines de même; je n'en excepte que les renoncules, qui, dès qu'on les a mises en terre, doivent être bien arrosées, & de tems à autre, à moins qu'il ne fasse de fortes gelées.

ARROSER *les capades*, *le feutre & le chapeau*, termes de *Chapellerie*, c'est jetter de l'eau avec un goupillon sur l'ouvrage, à mesure qu'il avance, & qu'il acquiert ces différens noms. Les Chapeliers *arrosent* leurs bassins quand ils marchent l'étoffe à chaud; & le lambeau ou la feutriere, quand ils la marchent à froid. *v.* CHAPEAU.

ARROSOIR, s. m., c'est un vaisseau à l'usage du Jardinier, ou de fer blanc ou de cuivre rouge, en forme de cruche, tenant environ un seau d'eau, avec un manche, une anse, & un goulot, ou une tête ou pomme de la même matiere; ainsi on voit qu'il y a des *arrosoirs* de deux sortes; l'un appellé *arrosoir à pomme ou tête*, est percé de plusieurs trous; l'eau en sort comme une gerbe, & se répand assez loin: l'autre appellé *arrosoir à goulot*, ne forme qu'un seul jet, & répand plus d'eau à la fois dans un même endroit: on s'en sert pour arroser les fleurs, parce qu'il ne mouille que le pied, & épargne leurs feuilles, qui, par leur délicatesse, seroient exposées à se faner dans les chaleurs si elles étoient mouillées. Cependant l'*arrosoir à pomme* est le plus d'usage. Voyez *Pl. du jardinage*, *fig. 23.* ces deux sortes d'*arrosoirs*.

ARROSOIR, (N), s. m., *Hist. Nat.*, espece de testacée approchant des tuyaux de mer. On l'appelle encore *brandon d'amour & pinceau de mer.* On lui a donné le nom d'*arrosoir*, parce qu'il est terminé à l'une de ses extrêmités par une sorte de tête entourée d'une frange & percée d'un grand nombre de petits trous comme la pomme d'un *arrosoir*. Voyez *Pl. d'Hist. Nat.*, *fig. 410.* Ce coquillage se trouve à Amboine. On ne connoît pas l'animal qui l'habite. (D.)

ARROUME *ou* HERBE AUX HEBECHETS, (N), *Bot.*, *Palma dactylifera humilis*, *canna coroïdes*, *caudice tenui fissili*, Barr: plante de la Guyane, qui passe pour une espece de *pineau*. Voyez ce mot. Elle croît le long des graines & dans des fonds gras & marécageux à la hauteur de dix pieds. Sa tige est anguleuse, sans nœuds, & grosse comme le doigt. Elle se fend aisément comme l'osier franc; & la pellicule forte qui sert d'écorce, se leve avec le couteau par bandes de demi-pouce au plus. On en fait divers instrumens. Les sauvages en font des ouvrages de vannerie, des corbeilles, hottes, presses & petites tables à manger.

ARRUBAL, *Pierre*, (N), *Hist. Litt.*, Jésuite Espagnol, auteur d'un Traité de Théologie, dont on a imprimé 2 vol. *de Deo uno & trino*, *& de Angelis.* Cet ouvrage est fait avec assez de précision & de netteté. *Arrubal* mourut en 1618.

ARRUMEUR, s. m., *Commerce*, nom d'une sorte de bas officiers établis sur quelques ports de mer, & singuliérement dans ceux de la Guyenne, dont la fonction est de ranger les marchandises dans le vaisseau, & auxquels les marchands à qui elles appartiennent, paient un droit pour cet effet.

ARS, s. m., *Maréchall. & Manége.* On appelle ainsi les veines situées au bas de chaque épaule du cheval, aux membres de derriere, au plat des cuisses: saigner un cheval des quatre *ars*, c'est le saigner des quatre membres. Quelques-uns les appellent *ers* ou *aire*; mais *ars* est le seul terme usité chez les bons auteurs.

ARS, (N), *Géog. Mod.*, riviere d'Espagne, dans la Gallice: l'on croit que c'est le *Sars* des anciens. L'Océan la re-

çoit à Cea, proche du Cap Finisterre. Il y a en France, dans le Duché de Lorraine, & dans le Doyenné de *Port*, une belle Chartreuse du nom d'*Ars*. (D. G.)

ARSA, *Géog.*, riviere d'Istrie, qui sépare l'Italie de l'Illyrie; elle se jette dans la mer Adriatique, au dessous de Pola.

* Cette riviere, que l'on nomme aussi *Arsia*, & à laquelle se termine la longue chaîne des Alpes vers l'Orient, sert de décharge au lac de Zepicz, en Carniole, dont les bords ne sont rien moins que desirables, relativement à l'air qu'on y respire. (D. G.)*

ARSA, (N), *Géog. Anc.*, c'est le nom de deux villes d'Espagne, dont l'une étoit dans la Betique, & l'autre dans la Tarragonoise. C'est aussi le nom d'une contrée d'Asie, entre l'Indus & l'Ilydarpe, où l'on trouvoit les villes d'Isagurus & de Taxila. (D. G.)

ARSACE, (N), *Myt.*, Roi des Parthes, fut placé après sa mort parmi les astres, selon Ammien Marcellin.

ARSACE, (N), *Géog. Anc.*, une ville de la grande Médie, & un bourg de la Palestine, ont porté ce nom. (D. G.)

ARSACHEL *ou* ARZAKEL, (N), *Hist. Litt.*, Astronome célebre en Espagne, vers l'an 1080, fut regardé de son tems comme un homme incomparable: on croit qu'il fut l'auteur des tables astronomiques, connues sous le nom de *Tabulæ Toledanæ*: jusqu'alors les tables d'Albategnius avoient été reçues sans qu'on y soupçonnât la moindre erreur. *Arsachel* reconnut sans doute leur imperfection, & voulut y en substituer de nouvelles. Blanchini, dans la Préface de ses tables imprimées en 1458, observe que le Roi Alphonse corrigea les Tables de Tolede, pour former les Tables Alfonsines, qui ont été si long tems respectées & employées par tous les Astronomes. *Arsachel* imagina une hypothese pour expliquer les inégalités qu'il croioit appercevoir dans le soleil; elle fut adoptée par Copernic, & appliquée ensuite à la lune par Horoccius, Newton, Flamsteed & Halley, d'une maniere très-heureuse; ce qui doit rendre la mémoire d'*Arsachel* respectable dans l'astronomie. Voy. Blanchini *præf. tabul.* Copernic III. 20. Cette hypothese consiste à faire tourner le centre d'une orbite dans un petit cercle, tandis que le foyer est immobile, ce qui fait changer tout à la fois & l'excentricité, & la situation du grand axe ou le lieu de l'apside. *v.* APOGÉE. (D. L.)

ARSACIS PALUS, (N), *Géog.*, c'est le nom d'un lac ou marais d'Arménie, que le Tigre traverse dans son cours. (D. G.)

ARSÆ, (N), *Géog. Anc.*, peuple de l'Arabie Heureuse, indiqué par Ptolomée. (D. G.)

ARSAMAS, *Géog.*, ville de Russie, au pays des Morduates, sur la riviere de Mokscha Reca.

* Elle est sur la route de Moscou à Casan, servant de capitale à un Cercle, qui fait partie du Gouvernement de Nischnei-Novogorod: c'est un des lieux où la Russie ait le plus déployé ses rigueurs contre les Cosaques indociles. (D. G.)*

ARSAMOSATE *ou* ARMOSATE, (N), *Géog.*, ancienne ville d'Asie, dans la grande Arménie, entre le Tigre & l'Euphrate. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg, nommé *Schemisat*, dans le Gouvernement Turc d'Urfa. (D. G.)

ARSCHIN *ou* ARCHINE, (R), s. m., *Comm.*, mesure étendue dont on se sert à la Chine pour mesurer les étoffes: elle est de même longueur que l'aune de Hollande, qui contient deux pieds onze lignes de roi, ce qui revient à $\frac{4}{7}$ d'aune de France; ensorte que les sept *arschins* de la Chine, font quatre aunes de France.

Arschin est aussi une mesure de Pétersbourg, divisée en seize verchoks: on compte 164 *Archines* pour 100 aunes de France: & 104 aunes d'Hollande ou du Brabant font 100 *Archines* de Petersbourg, qui passe pour 28 pouces d'Angleterre.

ARSCHIS, (N), *Géog. Mod.*, ville de la Turquie en Asie, sous le Gouvernement, & sur les bords du lac de Van. (D. G.)

ARSCHOT. *v.* AERSCHOT.

ARSEN, f. m., *Commerce*, nom que l'on donne à Caffa, principale échelle de la mer Noire, au pied ou à la mesure d'étendue qui sert à mesurer les draperies & les soieries. *v.* ECHELLE & PIED. Savary, *Diction. du commerce*, tom. I. pag. 737.

ARSENAL, f. m., (R), *Art Milit.*; c'est d'ordinaire la demeure des principaux Officiers d'artillerie. Quand les lieux sont grands & commodes pour fournir les eaux nécessaires pour le nettoyement du salpêtre, on y fait les poudres, comme à l'*arsenal* de Paris; mais le plus souvent le principal usage des *arsenaux* est d'y fondre l'artillerie, & d'y forger toutes les ferrures, aussi bien que de faire tous les affûts.

Il doit y avoir dans les *arsenaux* plusieurs salles pour travailler aux meubles, aux chappes, & aux noyaux des canons, des pierriers, des mortiers, & des pétards, qui se font de fonte; car pour les boulettes & les pieces de fer, aussi-bien que les pierriers, qui en sont faits, on les fait aux forges.

Dans les salles qui ne doivent pas être éloignées des précédentes, on y fait les forges pour fondre les métaux & pour couler les pieces.

Dans les salles prochaines de ces dernieres on doit nettoyer les canons & les autres pieces pour les préparer à l'épreuve, & ensuite les réparer, rechercher leurs frises, moulures, & tous leurs ornemens, pour faire ensuite leurs affûts.

Fort proche de ces lieux doivent être les boutiques des charrons & des maréchaux, pour faire & ferrer les affûts & chariots, & tout ce qui est nécessaire pour le train de l'artillerie. Plus bas doivent être les magasins, où l'on serre les pieces éprouvées, remettant à la fonte celles qui seroient éventées, & l'on pose ces pieces éprouvées sur des chantiers ou sur de fortes pieces de bois.

Enfin on choisit les lieux les plus secs pour y bâtir des remises, afin d'y mettre à couvert les affûts & les pieces qui seroient montées, de peur que l'eau, la neige, & les autres injures du tems, ne gâtent & ne pourrissent tout ce qui est de bois dans les affûts, & les attelages.

Les *arsenaux*, ou magasins d'artillerie, demandent aussi un lieu sec & resserré, principalement la chambre où l'on doit mettre les barriques de poudre; car la poudre ne doit pas être répandue à terre, ainsi qu'un monceau de bled, non-seulement à cause qu'elle s'amolliroit, mais parce que tout son nître s'évaporeroit, & elle deviendroit moite & par morceaux, comme la baliure du charbon mouillé.

Un *arsenal*, pour être bien situé, doit être dans un lieu fort, & qui soit plus sous la puissance du Gouverneur de la Place, que sous celle des habitans. Il doit y avoir quantité de salles, avec plusieurs rateliers, pour attacher & suspendre les corselets, les cuirasses, les morillons, les piques & les hallebardes; car pour les mousquets, carabines, fusils, pistolets, ils se rangent les uns sur les autres.

Les salles où l'on met les cordages, les méches, les toiles cirées, le cuivre, l'étain, le plomb, tous les autres ustensiles & munition qui servent pour l'attaque & la défense des Places, doivent être entre les salles des armes & celles des feux d'artifice, où l'on renferme les bombes, les grenades, les pétards, les lances à feu, les bosses, les goudrons, & toute autre composition sujette au feu.

Pour les balles à canon, elles peuvent bien être placées dans les cours, celles d'un même calibre ensemble, & séparées de celles d'un autre calibre par une petite muraille, sur laquelle on doit écrire le nom du calibre, pour éviter la confusion des calibres, quand on est pressé.

ARSENAL, *Marine*, est un grand bâtiment près d'un port, où le Souverain entretient ses Officiers de marine, ses vaisseaux, & les choses nécessaires pour les armer.

C'est aussi l'espace ou l'enclos particulier qui sert à la construction des vaisseaux & à la fabrique des armes. Il ren-

ferme une très-grande quantité de bâtimens civils, destinés tant pour les atteliers des différentes sortes d'ouvriers employés dans les fabriques des vaisseaux, que pour les magasins des armemens & désarmemens. Pour s'en faire une idée juste, il faut voir le plan d'un *arsenal* de marine aux *fig. 87.* des PL. *de marine.*

ARSENARIA COLONIA, (N), *Géog. Anc.*, ville d'Afrique, dans la Mauritanie Césarienne. C'étoit une Colonie Romaine qui devint un siege épiscopal dans les premiers siecles de l'Eglise. Et c'est peut-être aujourd'hui *Arzilla* dans le Royaume de Fez. (D. G.)

ARSENE, (N), *Hist. Litt.*, Diacre de l'Eglise Romaine, fut choisi par le Pape Damase pour élever le jeune Arcadius, fils de l'Empereur Théodose. L'Empereur entrant un jour dans la chambre où Arcadius prenoit leçon, se fâcha de voir le disciple assis & le maître debout; il ordonna que son fils, qu'il avoit déja associé à l'Empire, quitteroit les marques impériales & se tiendroit debout & découvert, quand *Arsene*, qui seroit assis, l'instruiroit; & il ajoûta ces belles paroles: *que ses enfans seroient véritablement dignes de l'empire, quand ils sauroient joindre la piété avec la science. Arsene*, qui employoit tous ses soins à former le cœur & l'esprit de son disciple, ayant été obligé un jour d'ajoûter le châtiment aux raisons, le jeune Prince en fut si outré, qu'il chargea un de ses officiers de le défaire de son Précepteur; & celui-ci en étant averti, s'enfuit en Egypte, où il passa un fort grand nombre d'années avec les Solitaires de Scete, dans les exercices de la plus austere pénitence. Il mourut en 445, âgé de 95 ans. On trouve plusieurs actions & sentences d'*Arsene* parmi les *Apophtegmata Patrum*, que M. Cotelier a publiés.

ARSENE, (N), *Hist. Litt.*, Moine du mont Athos, qui fut élevé sur le siege de Constantinople par l'Empereur Théodore Lascare en 1256, & que ce Prince quand il mourut, déclara tuteur de Jean son fils. Mais dans la suite Michel Paléologue ayant recouvré la Couronne Impériale, fit crever les yeux au jeune Lascare; & *Arsene* outré du traitement barbare fait à son pupille, excommunia Michel, qui le fit déposer dans un Concile sur de fausses accusations, & le relegua dans l'isle de Proconnese. Outre le testament d'*Arsene*, publié par Cotelier dans le second Tome des *Monumens de l'Eglise Grecque*, on a de lui un *Nomo-Canon*, ou recueil de Canons, divisés en 141 titres, à chacun desquels il ajoûte quelque point des loix impériales, dont il fait voir la conformité dans des notes.

ARSENIC, (R), *Hist. Nat. Métal. Chym. Méd. & Arts.* L'*arsenic* est une concrétion minérale, volatile au feu, pesante, très-caustique & pénétrante, qui se trouve souvent, & trop souvent, dans les mines métalliques, sous une apparence plus ou moins métallique & sous des formes fort-différentes. Sperling, dans sa Dissertation *de arsenico*, fait voir que tout *arsenic* participe différemment aux soufres, aux sels & aux métaux. Cette minéralisation composée est ou opaque, ou transparente; d'une couleur quelquefois noire ou brune, quelquefois grise ou blanchâtre; souvent teinte d'autres couleurs. Ses formes & ses combinaisons sont si diverses, que cette diversité a donné lieu à beaucoup de confusion, & la naissance à une multitude de noms, par lesquels on a désigné ce minéral. Lemery confond la cadmie avec l'*arsenic*, & Savary l'a suivi en cela. Tâchons de mettre plus de netteté dans la description des *arsenics* naturels ou fossiles, & ensuite nous considérerons ce que la Chymie nous apprend sur cette substance naturelle & sur l'*arsenic* factice.

Linné range l'*arsenic* fossile, dans la classe des pierres composées & dans l'ordre des soufres. Puisqu'il est fusible, & qu'il se fond aisément avec les matieres grasses, & qu'il s'en forme un régule, sous une forme métallique, il eût été bien plus naturel de le placer dans l'ordre des substances minérales, qu'il nomme mercurielles, ce me semble as-

fez improprement. Quoiqu'il en soit, il donne le nom de soufre aux corps, qui fument dans le feu, & qui répandent de l'odeur. *Arsenicum*, dit-il, *fumo odore alliaceo*; *colore albo*; *sapore dulci*. Voici comment il a distingué & décrit les diverses sortes d'*arsenics* naturels ou fossiles.

I. *Arsenic* anguleux ou cubique: *tessula octaëdra*; *tessera arsenicalis*, en suédois *Berg-tærning*.

II. *Arsenic* rouge hérissé: *rubrum*, *acerosum rigidum*: *coboltum rubrum*; en suédois, *Kobolt-bloma*.

III. *Arsenic* amorphe, obscur par la calcination: *amorphum*, *calcinatione obscurum*; en allemand, *Mispickel*; en suédois, *Vatukies*.

IV. *Arsenic* amorphe, bleu par la calcination: *amorphum*, *calcinatione cæruleum*: en allemand *Saffer*; en suédois *Færg-Kobolt*. C'est le cobolt proprement dit.

Il s'en faut beaucoup que toutes les minéralisations arsénicales, qu'il importe si fort en métallurgie de savoir distinguer, ne puissent être rangées sous cette classification imparfaite.

Wallerius fait une autre division, & après lui Valmont de Bomare, qui, quoique plus exacte & plus complette, laisse cependant encore quelqu'obscurité.

Comme l'*arsenic* paroit entrer dans la composition de la plupart des demi-métaux, & dans la minéralisation de plusieurs mines de métaux, il en résulte bien des formes diverses, sous lesquelles il se montre. Il differe cependant des demi-métaux par une plus grande volatilité, par une force pénétrante, par l'abondance des sels caustiques, & parce qu'il a extérieurement moins d'éclat & d'apparence métallique. D'ailleurs il n'est point inflammable comme eux, ni par lui-même, ni avec le nitre.

Dioscoride semble avoir donné le nom d'*arsenic* à deux substances; à celle que nous appellons *orpiment*, qui est l'*arsenic* sulfureux, couleur de citron, & à l'*arsenic* rouge, qui approche du sandaraque. Les Arabes ont fait mention de deux *arsenics*, l'un limonneux, selon eux, qu'ils ont appellé *karnik-asfar*, c'est encore l'orpiment; l'autre rouge, qu'ils nomment *realgar* & *zarnik-ahmer*. Les Arabes réservent le nom de *sandaraque* à une gomme, que l'on emploie pour les vernis.

Comme il y a peu de mines, qui ne tiennent plus ou moins, quelque chose d'arsenical, pour donner une idée juste de l'*arsenic* naturel ou fossile, nous suivrons la méthode de M. Bertrand, dans son *Dictionnaire des fossiles*; nous décrirons les minéraux, où l'*arsenic* se trouve communément en plus grande quantité, & d'une maniere plus sensible.

1°. Les *pyrites blanches arsenicales* tiennent une partie d'*arsenic* contre deux de fer & de terre. On les nomme en allemand *Weisser-Kies*, *Mispickel* & *Gift-Kies*. C'est mal à propos que quelques-uns l'appellent *cobolt*. C'est donc là l'*arsenic* minéralisé par le fer, en minéral blanchâtre, brillant par des écailles & des parties planes & cubiques.

2°. Les *pyrites arsenicales de cuivre*, que les Allemands, qui ont été nos maitres, dans la Métallurgie, nomment *Kupfer-Kies*, contiennent aussi beaucoup d'*arsenic*. *v.* PYRITE.

3°. Il y a encore une *mine d'arsenic tessulaire*, qui tient aussi du fer, comme la pyrite blanche. Sa couleur est noirâtre; ses cubes sont octogones & marqués. Les Allemands l'appellent *würfliche-Blende*, *Bergwürfel*.

4°. La *pierre d'arsenic grise*, qu'il ne faut point confondre avec la pyrite blanche, tient aussi du fer, est mêlée de paillettes luisantes, & frappée avec l'acier donne des étincelles. C'est encore un *arsenic* minéralisé avec le fer, en minerai difforme, brillant par des grains cendrés, qui tirent sur le bleu.

5°. La *mine d'arsenic d'un rouge cuivreux* tient peu de soufre, encore moins de cuivre, quelquefois du cobolt, est en minerai difforme d'une couleur rougeâtre. C'est ce que Woodward appelle *cuprum Nicolai*, & ce que les Allemands nomment *Kupfernickel*. C'est l'*arsenic* minéralisé

néralisé avec le soufre, le cuivre & le cobolt.

6°. L'*arsenic testacé* est obscur, noirâtre, salissant les mains, écailleux. Les Allemands le nomment *Schirl-Kobolt* ou *Schirben-Kobolt*, ou *schwarzes Gift-Erzt.* On lui a donné aussi fort mal à propos le nom de *cadmie fossile*, puisqu'il ne participe en rien au zinc, d'où naît la cadmie. Souvent on a confondu cet *arsenic* avec l'*arsenic* bitumineux: Juncker lui-même semble être tombé dans cette erreur.

7°. L'*arsenic bitumineux* est noir, quelquefois friable, plus rarement solide, toujours inflammable & volatile au feu; brillant dans son intérieur comme le plomb obscur, se noircissant à l'air. Agricola le nomme, mal à propos, *cadmie bitumineuse*; les Allemands l'appellent *poudre volante*, & *poudre aux mouches; Flieyen-Pulver.*

8°. Le *cobolt*, proprement ainsi nommé, qu'on emploie pour le bleu, contient quelquefois aussi plus ou moins d'*arsenic*. Il peut alors être mis dans la classe des mines arsenicales, mais non dans celles d'*arsenic*. Cette mine est plus obscure & plus compacte que la pyrite blanche. Il y en a beaucoup à Schneeberg. *v.* KOBOLT. On tire l'*arsenic* de ces minéraux par la sublimation.

9°. Les mines d'étain, qui sont enveloppées de concrétions, tiennent d'ordinaire de l'*arsenic*. On nomme ces concrétions *wolfram*, ou *mispickel*. On tire en Misnie beaucoup d'*arsenic* de ces concrétions minérales, sous la forme d'une farine.

10°. La mine d'argent rouge, qui est d'ordinaire crystallisée, & que les Allemands nomment *roth Gulden-Erzt*, est aussi fort arsenicale.

11°. L'*orpiment natif*, est une sorte de mine d'*arsenic* propre: elle a été connue des Anciens. Théophraste, Dioscoride, Galien, Celse & Pline en parlent. Voyez Hill sur Théophraste, *Traité des pierres*, *p. 148, & 149; 172 & 173.* C'est un *arsenic* minéralisé par le soufre, avec une matiere spatheuse & micacée, d'un jaune tirant sur le verd, plus ou moins; assez éclatant; toujours volatile au feu; composé d'écailles. Le sandaraque des Anciens étoit l'orpiment rougi au feu dans un creuset. On trouve dans la Styrie un soufre natif semblable, qu'il ne faut pas confondre. Le *realgar*, le *risigal*, le *sandix*, sont proprement des préparations arsenicales, faites avec l'orpiment, & qu'il ne faut pas non plus confondre avec l'orpiment naturel.

On peut distinguer trois sortes d'orpiment, le jaune mêlé de rouge, c'est alors le sandaraque natif; le jaune couleur d'or; le jaune verdâtre, mêlé de terre; c'est la plus vile espece.

Linné range l'orpiment parmi les pyrites, & il les définit *pyrites subnudus, squamosus, arsenicalis.* Ce n'est pas éclaircir par des distinctions lumineuses, mais confondre par une obscurité embarrassante.

Becher, *in morosophia*, dit qu'il y a une grande veine de ce minéral dans une montagne de la Turquie en Asie; Dioscoride en Mysie, dans le Pont & la Cappadoce; Vitruve, entre les confins d'Ephese & de la Magnesie; Henckel, près de Cremnitz; Pott, dans la Lusace; Wallerius, à Rothendal, à Elfdal & à Osterdal en Suéde. Il est certain qu'on en trouve souvent dans les veines des mines d'or & d'argent.

L'orpiment, banni de la Médecine, comme un poison, sert par la dissolution dans la peinture, par la fusion dans la verrerie. On peut consulter la *Chymie* de Juncker, la dissertation de Pott *de auripigmento*, *l'art de la Verrerie*, par Kunkel & Neri, avec les notes de Hellot. On se sert encore de ce minéral pour l'encre de sympathie & pour divers autres usages. Voyez Wallerius, *Minéralog. T. I. p. 410.*

12°. Il y a des *terres marneuses arsenicales*: c'est ce qu'atteste Henckel, dans les *Ephemerid. nat. curiof. Vol. II. p. 364.* Il en a trouvé près de Freyberg.

13°. Enfin, il s'éleve du fond des

mines des vapeurs arsenicales mortelles: c'est ce que les Mineurs Allemands appellent *Bergschwaben*. Souvent ces vapeurs, qui sont une sorte de *mouffettes*, forment une poussiere légere & volatile, qui est *arsenic* décomposé & volatilisé. On le nomme alors en allemand *weissen mehlichten Arsenic; arsenic farineux*. Quelquefois ces vapeurs, accompagnées d'une humidité vitriolique, se crystallisent & forment l'*arsenic crystallin*, semblable à du verre blanc. Toutes ces vapeurs sont l'effet des feux souterrains ou d'une effervescence qui se fait dans le sein de la terre, par la chaleur. Les phénomenes de la Grotte du Chien, non loin de Naples, près des bains de S. Janvier, sont peut-être l'effet de vapeurs arsenicales de ce genre. Voyez *le Voyage de M. De la Lande en Italie.*

L'*arsenic factice* se tire de quelques-unes des substances, que nous venons de décrire, & il se fait, selon les lieux & les especes de minéraux, de différentes manieres. On peut consulter sur cette fabrication, la Chymie de Juncker, *Conspect. chem. Tom. I. p. 1067.* Voyez aussi Kunckel & Henckel; & Pott, *de auripigmento*; Wallerius & Bomare, *mineralog.* Consultez enfin la *biblioth.* de Gronovius, au mot *arsenicum*; vous y trouverez le catalogue nombreux des Auteurs qui ont écrit sur cette matiere.

On vend une espece de régule arsenical, qui se fait de trois manieres. On en tire par une sorte de sublimation du cobolt noir: c'est ce que les Allemands nomment *Mücken-Gift*. Il en est encore qui est formé des mines de plomb & de celles de cuivre, qui sont minéralisées avec l'*arsenic*: c'est une sorte de scorie, qui surnage à la fonte de ces minéraux: les ouvriers le nomment *Speise*, ou *Kupferley*, ou *schwarzer Kupfer*. On fait aussi par la précipitation un régule avec l'*arsenic* blanc-crystallin & le plus noir, traité dans un vase fermé. Waller. *Mineralog. Tom. I. p. 403. & 404. Tom. II. p. 205 & 206.* Brandt de *Semimetallis*.

On trouve encore dans les boutiques un *arsenic* à demi-vitrifié, crystallin, blanc, jaune, ou rouge. On fait le rouge avec une partie de soufre & cinq d'*arsenic* transparent. Lorsque l'*arsenic* rouge est en crystaux, on le nomme *rubis de soufre*, ou *rubis arsenical*. Lorsque le soufre ne fait qu'un dixieme du mélange, l'*arsenic* est jaune. L'alliage du soufre rend l'*arsenic* plus fusible & plus fixe. Ainsi l'*arsenic* rouge peut se fondre & il acquiert de la transparence.

On vend enfin une poussiere arsenicale, qui s'éleve & s'attache dans les cheminées ou aux parois supérieures des fonderies & des atteliers, où l'on travaille toutes les mines arsenicales: c'est ce que les fondeurs Allemands nomment *Hüttenrauch* & *Gift-Mehl*. Cette farine arsenicale est tantôt blanchâtre, tantôt jaunâtre.

Jusqu'ici nous avons considéré l'*arsenic* comme fossile & naturel, & l'*arsenic* fabriqué; il nous reste à l'envisager en chymiste: c'est dans ce seul point de vue que l'a considéré l'Auteur du *Dictionnaire de Chymie*, & nous allons maintenant suivre ses observations, en y ajoûtant les nôtres.

L'arsenic factice, qu'on nomme aussi *arsenic blanc*, n'est ordinairement que la fleur du régule d'*arsenic*, ou sa chaux métallique.

Cette matiere a des propriétés singulieres, & qui la rendent unique en son espece.

Elle est en même tems terre métallique & substance saline: elle ressemble à toutes les chaux métalliques, en ce que n'ayant point la forme métallique, elle est capable de se combiner avec le phlogistique, de se changer avec lui en un véritable demi-métal.

Mais elle differe très-essentiellement de toutes les chaux & terres métalliques.

1°. En ce qu'elle est constamment volatile; au lieu que toutes les autres chaux des métaux, & même celles des demi-métaux, les plus volatils, sont très-fixes, quand elles ont été dépouillées de leur phlogistique.

2°. Les chaux métalliques, bien loin d'être dissolubles dans l'eau, sont même presque toutes indissolubles par les acides les plus forts. L'*arsenic* blanc, au contraire, est dissoluble, non-seulement dans tous les acides, mais encore dans l'eau même, comme le sont les matieres salines.

Selon M. Brandt, *Acta eruditorum Upsal. De Semimetallis*, en 1733., l'*arsenic* se dissout à l'aide de l'ébullition pendant toute une journée, dans quatorze ou quinze fois son poids d'eau ; & on obtient par le refroidissement & l'évaporation de cette dissolution, des crystaux jaunes, transparens & irréguliers.

Toutes les liqueurs, le vinaigre, l'esprit de vin, l'eau de vie, les huiles, peuvent plus ou moins facilement dissoudre l'*arsenic* factice. Il faut seulement, selon la menstrue, plus ou moins de chaleur, de digestion, de tems, ou de liqueur.

3°. Les chaux métalliques, lorsqu'elles sont parfaitement calcinées, sont absolument inodores, insipides, & sans action sur notre corps, même celle du régule d'antimoine. L'*arsenic*, au contraire, conserve toujours une très-forte odeur d'ail: étant mis sur la langue, il excite une impression d'âcreté & de chaleur, qui produit un crachotement involontaire. Lorsqu'on le prend intérieurement, ou même lorsqu'on l'applique extérieurement, il fait toujours les effets d'un poison corrosif, des plus terribles & des plus violens.

4°. Aucune espece de terre, même les terres métalliques, ne peuvent contracter d'union avec les substances métalliques. L'*arsenic* s'unit facilement avec tous les métaux & demi-métaux, avec les mêmes degrés d'affinité que le régule d'antimoine, c'est-à-dire, dans l'ordre suivant: *arsenic*, fer, cuivre, étain, plomb, argent, or, suivant M. Cramer. Voyez aussi Juncker, *Conspect. chem. Tom. I. p. 1070.*

Il faut observer à ce sujet, que l'*arsenic* rend fragiles & cassans tous les métaux avec lesquels il s'unit. Il rend l'or grisâtre dans sa fracture, l'argent d'un gris foncé, le cuivre blanc. L'étain devient par son mélange, beaucoup plus dur & de difficile fusion. Le plomb devient aussi très-dur & très-cassant ; & de difficile fusion, il change le fer en une masse noirâtre : toutes ces observations sont de M. Brandt, *loc. cit.*

5°. Plus les chaux métalliques sont dépouillées de phlogistique, plus elles sont difficiles à fondre. L'*arsenic*, au contraire, est toujours très-fusible. Sa seule volatilité met obstacle à sa parfaite fusion. Il volatilise, scorifie & vitrifie tous les corps solides, à l'exception de l'or, de l'argent, & de la platine.

6°. Les terres & chaux métalliques n'ont aucune action sur le nitre, qui, comme on le dit au mot NITRE, ne peut être décomposé que par le phlogistique, par l'acide vitriolique, & par le sel sédatif. L'*arsenic* décompose le nitre avec la plus grande facilité, non pas en se combinant avec son acide, & en le détruisant, comme le fait le phlogistique, mais en le dégageant, & en prenant sa place auprès de l'alkali, comme le font l'acide vitriolique & le sel sédatif.

Stahl & Kunckel ont connu l'un & l'autre cette propriété qu'a l'*arsenic* de décomposer le nitre & d'en dégager l'acide.

Stahl enseigne à préparer, par l'intermede de l'*arsenic*, un acide nitreux très-volatil, extrêmement concentré, d'une odeur pénétrante & fétide, & de couleur bleue, quoique ses vapeurs soient rousses. Cette couleur bleue n'est due, suivant l'observation de M. Baumé, qu'à l'eau qu'on est obligé de mettre dans le récipient, pour condenser les vapeurs de cet acide, qui est extrêmement fort & difficile à condenser.

Kunckel enseigne aussi à faire une eau forte toute semblable, mais par un procédé beaucoup plus simple & plus clair que celui de Stahl, puisqu'il ne décompose le nitre que par l'*arsenic* seul, au lieu que Stahl, 1°. fait entrer dans son mélange le vitriol de Mars, calciné au rouge ; 2°. non pas l'*arsenic* pur, mais une combinaison d'*arsenic* à parties égales avec

l'antimoine & le soufre; combinaison que les Chymistes avoient nommé *lapis pirmieson* ou *lapis de tribus*.

Ces deux Chymistes s'étoient contentés d'examiner les propriétés de l'esprit de nitre qu'ils retiroient par l'intermede de l'*arsenic*, & personne n'avoit examiné ce qui reste dans la cornue après la distillation.

Cette matiere, digne d'attention, a été reprise par M. Macquer, qui a examiné singuliérement la décomposition du nitre par l'*arsenic* dans les vaisseaux clos, & la nouvelle espece de sel qui reste fixe dans la cornue après la distillation de l'acide nitreux.

Ces recherches, dont il a donné le détail dans deux mémoires, imprimés dans le *Recueil de l'Acad.* de Paris, lui ont fait découvrir que l'*arsenic*, en se combinant avec la base du nitre, après en avoir chassé l'acide, forme, avec cet alkali, une sorte de sel parfaitement neutre, auquel il a donné le nom de *sel neutre arsenical.* Voyez ce mot.

On connoissoit en Chymie une autre décomposition du nitre par l'*arsenic*, & par conséquent une autre combinaison de l'*arsenic* avec la base du nitre, nommée par quelques Chymistes *arsenic fixe par le nitre* ou *nitre fixe par l'arsenic*; mais cette derniere combinaison differe du sel arsenical de M. Macquer, en ce qu'elle n'est point un sel neutre, & qu'elle conserve au contraire toutes les propriétés alkalines. *v.* NITRE *fixe par l'arsenic.*

M. Macquer a fait encore une autre combinaison de l'*arsenic* avec l'alkali fixe en liqueur. On en parle aussi au mot SEL NEUTRE ARSENICAL. On y fait voir les différences qui se trouvent entre ces deux combinaisons, quoique formées des mêmes substances.

L'*arsenic* blanc, quoique très-volatil, se fixe en partie par l'adhérence qu'il contracte avec diverses sortes de terres; & même jusqu'au point de soutenir le feu de vitrification. Il facilite la fusion de plusieurs matieres réfractaires, selon les expériences de M. Pott. Delà vient qu'on le fait entrer dans la composition de plusieurs verres & crystaux, auxquels il donne beaucoup de netteté & de blancheur, à peu près comme le sel sédatif & le borax; mais il a aussi les mêmes inconvéniens; c'est que quand il y est dans une proportion un peu grande, ces crystaux se ternissent beaucoup plus promptement par l'action de l'air.

Les teinturiers emploient l'*arsenic* blanc dans plusieurs de leurs opérations; mais les effets qu'il y produit ne sont pas encore bien connus, & demandent un examen particulier.

L'*arsenic* entre dans la composition de plusieurs couleurs solides des fabriquans d'indiennes, ou toiles peintes.

L'*arsenic* & son régule, pouvant se combiner avec tous les métaux, on se sert aussi de son mélange pour plusieurs compositions; telles, par exemple, que le cuivre blanc ou tombac blanc. Voyez ce mot. Voyez aussi *la Minéralog.* de Wallerius & de Valmont de Bomare.

On se sert avec grand succès, de l'*arsenic*, pour faire avec le cuivre & l'étain, des composés métalliques d'un assez beau blanc, & d'un tissu très-dense & très-serré: capables, par conséquent, de prendre un beau poli, de bien réfléchir les rayons de la lumiere, & de faire des miroirs de métal.

On peut conjecturer de tout ce qui vient d'etre dit des propriétés de l'*arsenic*, que cette matiere est une terre métallique, d'une nature particuliere, intimément combinée avec un principe salin & même acide, qu'aucune épreuve chymique n'a pu jusqu'à présent en séparer, qui l'accompagne dans sa combinaison avec le phlogistique, lorsqu'elle prend la forme métallique, & qui y reste adhérent, lorsque par la combustion de ce phlogistique, elle redevient *arsenic* blanc.

Aussi Becher, sans avoir même connu toutes les propriétés de l'*arsenic*, en donne-t-il une idée bien analogue à cette conjecture. Il le définit dans sa *Physique souterraine*: „ une substance composée de

» la terre du soufre qui est dans le sel » commun (ce qui veut dire apparemment l'acide du sel marin), & d'un » métal qui y est joint." Ailleurs il l'appelle *une eau forte coagulée*; & comme il voyoit par-tout la terre mercurielle, ou au moins quelque chose de mercuriel, il nomme le mercure un *arsenic fluide*; il regarde le mercure & les métaux cornés, comme des especes d'*arsenics* artificiels.

Il est des composés d'*arsenic* & de soufre qui sont naturels; il en est d'artificiels: ceux-ci se préparent en mêlant & sublimant ensemble ces deux substances dans les proportions, dont on a parlé ci-dessus, ou, encore mieux, en faisant sublimer ensemble le soufre & l'*arsenic* des minéraux, qui contiennent ces deux substances.

Agricola, Matthiole, Schrœder, semblent avoir confondu les *arsenics* jaunes & rouges artificiels avec les naturels; & depuis eux, la plupart des Chymistes & des Naturalistes les ont aussi confondus: confusion sur laquelle Hoffmann leur fait un très-grand reproche, fondé principalement sur ce que des expériences, qu'il a faites exprès, l'ont convaincu que l'orpiment & le réalgar naturels, ne sont pas des poisons comme l'*arsenic* jaune & l'*arsenic* rouge artificiels.

Mais malgré les expériences de Hoffmann, qui n'ont été faites qu'une fois ou deux sur les chiens, il seroit très-imprudent de faire prendre intérieurement de l'orpiment ou du réalgar naturels. D'autant plus que toutes les épreuves chymiques démontrent que ces substances contiennent réellement un principe arsenical; & que Hoffmann convient lui-même, que quand ils ont été exposés au feu, ils deviennent des poisons très-violens.

Hoffmann remarque aussi, que les anciens Médecins ne faisoient pas difficulté de donner intérieurement l'orpiment & le réalgar fossiles, & les disculpe du reproche que des Médecins modernes leur en ont fait. Mais il faut observer, à ce sujet, que les Anciens connoissoient peu nos *arsenics* blancs, jaunes & rouges factices, qui ne sont bien connus qu'environ depuis deux cens ans; & que s'ils avoient connu les effets de ces poisons, & la ressemblance qu'ils ont avec l'orpiment & le réalgar naturels, ils auroient été vraisemblablement beaucoup moins hardis. La méfiance est aussi louable que la hardiesse est condamnable sur ces sortes de matieres, dans lesquelles des différences presqu'insensibles peuvent occasionner les accidens les plus fâcheux. C'est pourquoi on ne peut approuver la sécurité singuliere, avec laquelle un aussi grand Médecin que l'étoit Hoffmann, s'efforce d'inspirer de la confiance pour des drogues aussi suspectes, que le sont l'orpiment & le réalgar naturels.

On ne prétend pas dire, pour cela, qu'il ne peut point y avoir de différences essentielles entre l'orpiment naturel & l'*arsenic* jaune factice. On convient même que l'*arsenic*, contenu dans l'orpiment, y est vraisemblablement mieux lié par le soufre, & qu'il y est d'ailleurs en moindre proportion; car une partie de l'orpiment paroit être composée d'une pierre spatheuse, & d'une espece de mica, ce qui lui donne une forme feuilletée & brillante.

Lorsque l'*arsenic* est combiné avec le soufre, on peut séparer une partie du soufre par la seule sublimation, parce qu'il est plus volatil; mais il y a toujours une portion du soufre, qui demeure unie avec l'*arsenic*, & que l'on ne peut en séparer que par le secours d'un intermede.

L'alkali fixe & le mercure, sont deux intermedes propres à faire cette opération.

Lorsqu'on se sert de l'alkali fixe, il faut le prendre en liqueur, & en former une pâte avec l'*arsenic* sulfuré qu'on veut sublimer; mettre cette pâte dans un vaisseau, la sublimer, & pousser à la sublimation par un feu gradué: l'*arsenic* se sublime en fleurs blanches. Si l'on mettoit trop d'alkali, on retireroit moins d'*arsenic*; parce que la portion d'alkali,

qui ne ſeroit pas ſaturée de ſoufre, le retiendroit. On trouve du foie de ſoufre au fond du vaiſſeau après l'opération.

Lorſqu'on ſe ſert du mercure pour faire cette ſéparation, il faut le triturer & l'éteindre avec l'*arſenic* ſulfuré, & procéder à la ſublimation. L'*arſenic* monte d'abord; enſuite il ſe ſublime du cinabre. Toutes les matieres métalliques, qui ont plus d'affinité que le mercure avec le ſoufre, ſembleroient pouvoir être employées pour cette opération. Mais deux raiſons s'y oppoſent:

1°. Elles ont auſſi beaucoup d'affinité avec l'*arſenic*, & le mercure n'en a pas.

2°. L'*arſenic* a la propriété très-remarquable d'enlever à toutes les matieres métalliques, excepté à l'or, à l'argent & au mercure, une partie de leur phlogiſtique; en ſorte qu'il ſe ſublimeroit à moitié réguliſé.

Dans l'opération par le mercure, ſouvent une partie du cinabre monte avec l'*arſenic*; ce qui oblige de le ſublimer une ſeconde fois.

L'*arſenic* ſe diſſout dans tous les acides, & forme avec eux des combinaiſons qui n'ont point encore été examinées dans un détail ſuffiſant. L'acide vitriolique a la propriété de le rendre infiniment plus fixe qu'il ne l'eſt naturellement; effet qu'il produit auſſi ſur le mercure.

Si l'on traite enſemble par la diſtillation un mêlange d'*arſenic* & d'acide vitriolique, concentré, on retire un acide vitriolique, qui quelquefois, ſuivant l'obſervation de M. Macquer, a une odeur tout-à-fait impoſante d'acide marin. Lorſque l'on a pouſſé cette diſſolution juſqu'à ce qu'il ne monte plus d'acide, alors la cornue eſt preſque rouge, il ne ſe ſublime point d'*arſenic*; mais cette ſubſtance reſte dans une fonte tranquille au fond de la cornue. En la laiſſant refroidir, on trouve l'*arſenic* en une ſeule maſſe, compacte, très-peſante, caſſante & tranſparente comme du cryſtal. Cette eſpece de verre expoſé à l'air, s'y ternit en peu de tems, à cauſe de l'humidité qu'il en attire, qui le diſſout, & qui le réſout même en partie en liqueur; ce déliquium eſt extrêmement acide.

L'*arſenic*, traité avec le phlogiſtique d'une maniere convenable, ſe combine avec lui, & prend toutes les propriétés d'un demi-métal très-volatil, d'une couleur plus ou moins ſombre, blanche ou brillante: on nomme cette ſubſtance *régule d'arſenic*. Voyez ce mot pour la maniere de faire ce régule, & pour ſes propriétés.

L'*arſenic* qui eſt dans le commerce, ſe tire dans les travaux en grand, qu'on fait principalement en Saxe, ſur le cobolt, pour en tirer le ſafre ou bleu d'azur. Ce minéral contient une très-grande quantité d'*arſenic*, qu'on eſt obligé de ſéparer par une longue torréfaction: cet *arſenic* ſeroit perdu, ſans un moyen qu'on a imaginé, & qu'on pratique pour le retenir & le raſſembler.

Pour cela on grille le cobolt dans une eſpece de four voûté, auquel eſt ajuſtée une longue cheminée tortueuſe. L'*arſenic*, réduit en vapeurs, enfile cette cheminée & s'y amaſſe; les portions d'*arſenic* qui ſe ſont attachées à la partie de la cheminée la plus froide & la plus éloignée du four, y ſont ſous la forme d'une poudre blanche ou griſe, qu'on nomme *fleurs* ou *farine d'arſenic*. Celles au contraire, qui s'attachent à la partie de la cheminée la plus chaude, & la plus voiſine du fourneau, y éprouvent une ſorte de fuſion, qui les réduit en maſſes compactes, peſantes, d'un blanc mat & reſſemblant à de l'émail blanc: ces maſſes d'*arſenic* blanc ſont preſque toujours entre-coupées de veines ou couches jaunâtres ou griſâtres. Ces couleurs ſont dues à un peu de ſoufre ou de phlogiſtique, auxquels étoit encore unie cette portion d'*arſenic*.

Comme il eſt rare, ainſi qu'on le voit par ce détail, que l'*arſenic* qu'on obtient dans ces travaux en grand, ſoit entiérement exempt de parties ſulfureuſes ou phlogiſtiques; ſi l'on a beſoin, pour les opérations de Chymie ou des arts, d'*arſenic* qui ſoit parfaitement pur, on doit

le ſublimer de nouveau, après l'avoir mêlé avec quelque intermede, capable d'abſorber ſes parties inflammables, principalement avec les alkalis ou les terres abſorbantes.

L'*arſenic* eſt un poiſon corroſif très-violent: il produit toujours les plus fâcheux ſymptômes & des effets meurtriers, pris intérieurement, ou même appliqué extérieurement. Il ne doit jamais être emploié dans l'uſage de la médecine, quoique quelques perſonnes, très-peu inſtruites de cette ſcience, oſent le faire prendre en petites doſes dans des fievres intermittentes opiniâtres, qu'il peut guérir effectivement, mais toujours aux dépens des malades, qui ſont expoſés enſuite à la phtiſie, ou à d'autres maladies auſſi fâcheuſes.

On a prétendu que l'*arſenic* 'entroit dans les poudres fébrifuges de Berlin. Un empirique donnoit pour les fievres une préparation de l'*arſenic* en poudre, qu'il faiſoit auſſi prendre en diſſolution. Il s'eſt promené dans l'Europe & a trouvé des dupes avec ſon remede.

Les accidens qu'éprouvent les perſonnes empoiſonnées par l'*arſenic*, ſont des douleurs énormes dans les entrailles, des vomiſſemens violens, des ſueurs froides, des ſyncopes, des convulſions, qui ſont toujours ſuivies de la mort, ſi l'on n'y apporte un prompt remede. Les meilleurs contre-poiſons de l'*arſenic* ſont, les grands lavages délayans & adouciſſans, comme les mucilages, l'huile, le lait, le petit lait: les matieres abſorbantes & alkalines produiront auſſi de très-bons effets, à cauſe de la propriété qu'a l'*arſenic* de ſe combiner, & de ſe neutraliſer en quelque façon, avec ces ſubſtances. Le ſel de tartre & la leſſive des cendres de cuiſine peuvent être employés comme contre-poiſon, & ſont très-efficaces.

Lorſqu'on fait l'ouverture des cadavres des gens empoiſonnés par l'*arſenic*, on apperçoit dans l'eſtomac & dans les inteſtins grêles, des taches rouges, noirâtres, livides, enflammées & gangreneuſes; ſouvent on y trouve encore l'*arſenic* en ſubſtance, qu'on peut reconnoître aiſément à ſon odeur d'ail, en le mettant ſur les charbons ardens, ou ſur une pèle rouge.

La table de M. Geoffroy n'indique point les affinités de l'*arſenic*; celle de M. Gellert donne le zinc, le fer, le cuivre, l'étain, le plomb, l'argent, l'or & le régule d'antimoine.

Brandt, dans les *Actes de l'Académie* de 1733, avoit propoſé l'*arſenic*, diſſout dans l'huile & mêlé avec la poix & la réſine, comme propre à faire un vernis pour enduire le bois des vaiſſeaux, & les pilotis des digues, afin de les préſerver de la vermoulure. J'ai vu une expérience en petit, qui a eu le plus grand ſuccès. Il eſt ſurprenant que l'on n'ait pas fait uſage de cette ouverture, pour chercher un vernis peu coûteux, qui ſe ſeche facilement & qui s'étende exactement. J'ai vu auſſi employer l'*arſenic* avec ſuccès pour embaumer les oiſeaux, ou leur peau emplumée, & les garantir contre toutes les vermines. (B. C.)

ARSENIC, (N), *Phil. Herm.*, ſe prend tantôt pour le mercure des Sages, tantôt pour la matiere dont il ſe tire, & tantôt pour la matiere en putréfaction.

Quelques-uns ayant trouvé dans les vers d'une des Sybilles, que le nom de la matiere d'où ſe tire le mercure philoſophal, étoit compoſé de neuf lettres dont quatre ſont voyelles, les autres conſonnes, qu'une des ſyllabes eſt compoſée de trois lettres, les autres de deux, ont cru avoir trouvé cette matiere dans *arſenicum*, d'autant plus que les Philoſophes diſent que leur matiere eſt un poiſon des plus dangereux; mais la matiere de la pierre eſt celle-là même dont l'*arſenic* & les autres mixtes ont été formés, & le mercure des Sages ne ſe tire pas de l'*arſenic*; puiſque l'*arſenic* ſe vend chez les Apothicaires & les Droguiſtes, & la miniere du mercure ſe trouve partout, dans les bois, ſur les montagnes, ſur les vallées, ſur l'eau, ſur terre & par tout pays.

Philalete & pluſieurs autres Philoſo-

phes ont aussi donné le nom d'*arsenic* à leur matiere en putréfaction, parce qu'alors elle est un poison très subtil & très-violent. Quelquefois ils entendent par *arsenic* leur principe volatil, qui fait l'office de femelle. C'est leur mercure, leur lune, leur Venus, leur Saturnie végétale, leur lion verd, &c. Le nom d'*arsenic* lui vient de ce qu'il blanchit leur or, comme l'*arsenic* vulgaire blanchit le cuivre.

ARSENOTHELES, *ou* HERMAPHRODITES, s. m. pl. Aristote donne ce nom aux animaux qu'il conjecture avoir les deux sexes. *v.* HERMAPHRODITE.

ARSI, (N), *Géogr. Anc*, peuple de l'Arabie Heureuse, dont Pline & Ptolomée font mention. (D.G.)

ARSIA, (N), *Géogr.*, riviere d'Istrie. *v.* ARSA. (D.G.)

ARSIA SILVA, (N), *Géogr. Anc.*, forêt d'Italie, voisine de Rome & du champ de bataille où fut tué l'ancien Brutus, dans le tems qu'il défendoit sa patrie contre les Etrusques, & la forme républicaine de son gouvernement, contre les Tarquins. On sait que ce Brutus fut un des premiers Consuls de Rome. (D.G.)

ARSIAS, (N), *Géogr.*, c'est l'Esino moderne, fleuve de la Marche d'Ancone en Italie. Pompée, vainqueur de quelques-uns de ses ennemis sur l'*Arsias*, lui donna de la célébrité. (D.G.)

ARSICUA, (N), *Géogr. Anc.*, ville de la Germanie selon Ptolomée: les Interprètes s'accordent à la placer en Moravie, mais ils ne savent si c'est Olmutz aujourd'hui, ou bien Brinn, ou bien Hradisch. (D.G.)

ARSIETÆ, (N), *Géogr. Anc.*, nation de la Sarmatie Européenne selon Ptolomée: l'on conjecture qu'elle habitoit le moderne Palatinat de Chelm, en Pologne. (D.G.)

ARSINARIUM, (N), *Géogr.*, c'est l'ancien nom du Cap Verd, fameux promontoire d'Afrique, dans le Sénégal. (D.G.)

ARSINOÉ, *Géog. Anc. & Myt.*, ville d'Egypte située près du lac Mœris, où l'on avoit un grand respect pour les crocodiles; on les nourrissoit avec soin; on les embaumoit après leur mort, & on les enterroit dans les lieux souterrains du labyrinthe.

* La Géographie ancienne, qui n'est pas la portion la moins abondante, ni la moins obscure non plus de l'héritage que nous ont laissé nos peres, en fait de science, nous indique un grand nombre de villes, sous le nom d'*Arsinoé*. A celle d'Egypte, dont on vient de parler, elle en ajoûte d'abord une autre du même pays, laquelle s'appelloit indifféremment *Arsinoé & Cléopatride*, & touchoit au canal, creusé par Ptolémée, entre le Nil & la mer Rouge. Ensuite elle en place encore trois en Afrique; savoir, deux le long du golfe Arabique, & une dans la Lybie Cirénaique, entre Ptolémaïde & Leptis: une en Syrie; une en Célésyrie; quatre dans l'isle de Chypre; une en Lycie; une en Grece dans l'Etolie; & enfin elle donne ce nom pour un tems à la célébre ville d'Ephese, dans l'Asie mineure. Il reste peu de détails non contestés sur le chapitre de toutes ces villes; mais on convient assez de toutes parts, que leur nom commun étoit celui de diverses femmes illustres, Reines ou Princesses de l'antiquité, & qu'il ne faut peut-être attribuer, qu'à l'amour qu'elles inspirerent, ou bien à leurs propres fantaisies, le grand usage que l'on fit ainsi de leur nom; car il ne paroit pas qu'aucune de ces Reines ou Princesses, ait elle-même jetté les fondemens d'aucune de ces villes: c'étoit des Didons, des Sémiramis en foiblesses, & non pas en génie. (D.G.)*

ARSINOÉ, (N), *Myt.*, fille de Nicocréon, Roi de Chypre, fut aimée passionnément par un jeune homme de Salamine, nommé *Arcéophon*, qui mourut de chagrin de ne pouvoir l'épouser. Cette Princesse, dit la fable, fut punie par Venus, qui la changea en pierre, parce qu'elle avoit eu le cœur assez dur pour voir d'un œil sec les funérailles de ce malheureux amant. C'est *Ant. Liberalis* qui rapporte

rapporte cette fable; elle ressemble fort à celle d'Anaxarete & d'Iphis, que nous lisons dans Ovide.

ARSINOÉ, (N), *Hist. Anc.*, fille de Ptolémée Lagus, épousa Ptolémée Philadelphe son frere : étant morte fort jeune, son mari, pour en conserver la mémoire à la postérité, fit bâtir un Temple en son honneur: l'Architecte Dinocréte avoit résolu de faire les murailles de ce Temple de pierres d'aimant, pour suspendre en l'air la statue d'*Arsinoë*, qui étoit de fer doré; mais il mourut avant d'avoir achevé son ouvrage. Pline dit qu'il n'y eut que la voûte du Temple faite de pierres d'aimant.

ARSINOITES NOMOS, (N), *Géog.*, contrée d'Egypte, qui formoit le district d'Arsinoë. *Nomós* vouloit dire *district*, & l'on en comptoit sept en ce pays-là, lesquels portoient chacun le nom de leur chef-lieu. (D. G.)

ARSIS, f. f., terme de *Grammaire* ou plutôt de *Prosodie*; c'est l'élévation de la voix quand on commence à lire un vers. Ce mot vient du grec αἴρω, *tollo*, j'éleve, Cette élévation est suivie de l'abaissement de la voix, & c'est ce qui s'appelle *thesis*, θέσις, *depositio*, *remissio*. Par exemple, en déclamant cet hémistiche du premier vers de l'Enéide de Virgile, *Arma virumque cano*, on sent qu'on éleve d'abord la voix, & qu'on l'abaisse ensuite.

Par *arsis* & *thesis*, on entend communément la division proportionnelle d'un pied métrique, faite par la main ou le pied de celui qui bat la mesure.

En mesurant la quantité dans la déclamation des mots, d'abord on hausse la main, ensuite on l'abaisse. Le tems que l'on emploie à hausser la main, est appellé *arsis*, & la partie du tems qui est mesuré en baissant la main, est appellée *thesis*; ces mesures étoient fort connues & fort en usage chez les Anciens. Voyez Terentianus Maurus, Diomede, *lib. III.* Mar. Victorinus, *lib, I. art. gramm.* & Mart. Capella, *lib. IX. pag. 328.*

On dit en Musique, qu'un chant, un contre-point, une fugue, sont *per thesin* quand les notes descendent de l'aigu au grave, & *per arsin* quand les notes montent du grave à l'aigu. Fugue *per arsin & thesin*, est celle que nous appellons aujourd'hui *fugue renversée* ou *contre-fugue*, lorsque la réponse se fait en sens contraire, c'est-à-dire, en descendant si la guide a monté, ou en montant si elle a descendu. *v.* CONTRE-FUGUE, GUIDE.

ARSITIS, (N), *Géogr. Anc.*, contrée d'Asie, dans l'Hyrcanie, auprès du mont Coronos. (D. G.)

ARSKOG, (N), *Géogr. Mod.*, très-grande forêt de la Suéde septentrionale, dans la Province de Medelpad. Il semble que les pays du Nord ont des bois, comme ceux du Midi des sables, & que ces vagues étendues fournissent plutôt des points à la Géographie, que des scenes à l'Histoire. Mais le Cosmographe y trouve toujours dequoi servir à ses études. (D. G.)

ARSLAN, (N), *Géogr, Mod.*, Place forte d'Asie, dans la Perse, proche de Casbin, dans la Province d'Erack. (D.G.)

ARSOFFA, (N), *Géogr. Mod.*, ville d'Asie, dans la partie de l'Arabie que l'on appelle *Désert de Syrie*. Les *Transactions philosophiques* donnent cette ville pour celle de Resapha, en Palmyranie, dont Ptolomée fait mention. (D. G.)

ARSONIUM, (N), *Géogr. Anc.*, ville de la grande Germanie, selon Ptolomée. (D. G.)

ARSTAD, (N), *Géogr. Anc.*, petite isle de la mer de Syrie, avec une ville de même nom. Elle est vis-à-vis de Tortose, & s'appelle aujourd'hui *Rouvadde*, ou *Ruad*: elle est entourée de rochers, & n'a plus que deux maisons, & deux châteaux de défense. (D.G.)

ARSUF, ORSUF, ou URSUF, (N), *Géogr. Mod.*, ville d'Asie, dans la Palestine, sur la Méditerranée: elle tombe en ruines, & l'on ne sait si jadis ce n'étoit point, ou l'une des Apollonies, ou l'une des Antipatrides. Il y a dans son voisinage, une petite isle, nommée *Arsuffo*. (D.G.)

ARSUS, (N), *Géogr. Mod.*, grande

plaine de la Turquie, en Asie, dans le Gouvernement d'Alep : on lui donne une grande lieue de largeur, sur trois à quatre de longueur, & elle est voisine des monts qu'on nommoit anciennement *Pieria* & *Rhossus*. (D. G.)

ART, (R), subst. masc. Quand nous rassemblons tout ce qui a été dit sur les *arts*, pour les caractériser par des traits qui les distinguent de tout ce qui ne doit pas être désigné par cette dénomination, il nous paroit qu'on définira exactement l'*art* envisagé comme une capacité qui peut être dans l'homme, lorsque l'on dira qu'il est la *connoissance* méthodique de tout ce qu'il faut *savoir*, & l'*habitude* contractée de *faire* réguliérement tout ce qu'il faut exécuter pour produire sûrement un *effet* déterminé & prévu, qui n'auroit pas été produit par la seule habileté que nous tenons de la simple nature. Ou en moins de mots, l'*art* est un systême raisonné d'opérations destinées & propres à produire un *effet*, que l'on ne pouvoit pas attendre de la nature seule. *v.* NATURE.

Par cette définition qui convient également à tous les *arts*, il paroit que tout *art* suppose nécessairement, 1°. un effet déterminé & prévu; 2°. des opérations destinées & propres à le produire sûrement; 3°. des regles connues & fixes selon lesquelles on opere; 4°. un effet & des moyens que l'on ne pouvoit pas attendre de la seule nature, mais qui exigent des connoissances & une habitude d'action, acquises par l'étude & l'exercice.

Des connoissances sans actions; des actions sans effet déterminé & prévu; des opérations faites sans but, sans connoissances, sans regles; des effets produits sans lumieres acquises par l'étude, sans habitudes d'action contractées par l'exercice ne constituent donc point un *art*. Considéré comme cause, l'*art* est une addition faite à notre capacité naturelle : considéré comme effet, il est une addition aux productions régulieres de la nature. Ainsi l'on peut dire, relativement à l'être en qui l'*art* existe, que l'*art* est la nature perfectionnée dans ses moyens, & relativement à l'être sur qui l'*art* s'exerce, qu'il est la nature perfectionnée dans ses effets. Quelque régularité que l'on remarque dans les ouvrages de certains animaux, tels que l'abeille, le fourmilion, le castor; ce n'est que très-improprement & seulement par rapport à nous, que l'on peut dire qu'il y a de l'*art*, puisqu'il n'y a dans leurs causes immédiates, ni connoissance ni habileté acquises. Les animaux exécutent ce qu'ils font sans étude, sans leçons, sans exercice; ils n'inventent ni ne perfectionnent rien. La brute est incapable de tout *art*. Il ne sauroit y avoir non plus, rien d'artificiel dans la cause premiere, elle connoit & peut tout naturellement. L'*art* est donc le partage de l'homme, & des seuls êtres intelligens & bornés, qui ont été rendus capables de faire des progrès en perfection.

Théorie & pratique des arts. La nature des causes détermine celle des effets. La nature des effets prévus détermine donc aussi nécessairement celle des causes ou des moyens à employer pour les produire. Tout *art* exige donc des connoissances qui éclairent & dirigent les opérations, & des opérations éclairées & dirigées par ces connoissances. Delà deux parties essentielles dans le systême de chaque *art* : la théorie & la pratique.

A considérer les *arts* sous une face générale, il paroit que les connoissances dont le systême entier forme la théorie ou la partie spéculative d'un *art*, doivent en précéder la pratique, qui consiste dans le systême régulier de toutes les opérations requises pour produire l'effet desiré. En effet, sans connoissances précédentes, toutes les opérations de l'ouvrier ne sont que des mouvemens aveugles, des essais souvent inutiles, quelquefois dangereux, des tâtonnemens lents & incertains. A son tour la pratique doit suivre la spéculation pour en prouver les principes, en rectifier les conséquences, en vérifier les suppositions

tions, constater la justesse de ses préceptes, & la bonté de ses regles. Souvent la théorie est trompée par des apparences non approfondies, abusée par des faits mal connus, entrainée dans l'erreur par des suppositions que l'on croit vraies, parce qu'on fait trop de fond sur l'analogie, & que l'on s'appuie sur des idées abstraites universelles que l'on prend mal-à-propos, pour des images réelles des individus. Voyez ce que nous avons dit sur l'abus des idées universelles au mot ABSTRACTION. La pratique de l'*art* peut seule détruire ces erreurs, découvrir les difficultés de l'exécution que le spéculatif ne voit point, vérifier la possibilité des effets & l'efficace des moyens, & ramener notre esprit des idées que nous nous formons, à celles qui représentent le véritable état des choses, leur nature, leurs propriétés, leurs rapports. Si sans la pratique, la spéculation nous égare aisément, & nous mène au delà du vrai, la pratique seule sans la spéculation nous retient en deça, & borne nos progrès : ne se formant pas d'idées universelles, elle n'étend pas nos connoissances au delà des faits individuels qu'elle manie : ne raisonnant pas d'après ces faits, elle ne tire pas de ce qu'elle connoit ces conséquences fécondes qui conduisent à d'utiles découvertes, qui perfectionnent les *arts*, & qui en produisent de nouveaux, qui augmentent si fort le pouvoir de l'homme, & qui multiplient ses jouissances.

Quelques vraies que paroissent ces réflexions, elles ne le sont cependant pas dans toute l'étendue du sens qu'elles offrent à l'esprit. On se tromperoit si l'on alloit s'imaginer que les spéculations du Philosophe ont précédé dans l'invention des *arts*, les pratiques de l'ouvrier. L'homme n'a pas commencé par savoir, & fini par exécuter; au contraire il a commencé par agir, par faire des essais, des expériences; ensuite il a raisonné sur ses procédés, & sur leurs effets; nous ne connoissons que les effets des actions, & par les effets les actions; les actions ont donc précédé les connoissances. Il faut avoir un grand nombre d'idées avant que de poser ses principes, & d'en tirer des conséquences. Combien d'essais n'a-t-il pas fallu faire? que de faits ne devoient pas être connus par l'expérience, avant que le spéculatif connût la possibilité de jetter en fonte la statue équestre de Louis XIV, sur la place de Vendôme?

Mais aussi, convenons-en, quand tous ces faits individuels & isolés seroient connus sans exception, & gravés dans la mémoire des hommes, ils ne donneront jamais naissance à cet *art*, tel que Pigale l'exerce aujourd'hui, sans le secours d'un génie spéculatif qui analyse ces faits, qui les rapproche, qui les compare, qui de leurs rapports forme des principes & en tire des conséquences, pour en construire un système méthodique de leçons, de préceptes & de regles qui dirigent l'ouvrier, lui tracent une route sûre, lui indiquent les moyens efficaces d'atteindre parfaitement le but proposé. On connoissoit depuis longtems l'allongement des verges de métal par la chaleur; les ouvriers l'avoient découvert par la pratique, dans une multitude d'opérations méchaniques : mais sans un génie spéculatif, capable de rapprocher les faits, de raisonner profondément sur leurs rapports, d'en tirer des conséquences, & d'en prévoir l'application par l'analyse, Jaquet Droz n'auroit pas imaginé une pendule perpétuelle qui se remonte d'elle-même sans jamais souffrir de retard, ni d'interruption dans son mouvement. D'un autre côté si cet habile artiste n'avoit pas joint à sa théorie profonde & ingénieuse, l'habitude d'exécuter lui-même avec la plus grande précision ce qu'il imagine, sa pendule seroit encore un problème, & il douteroit peut-être lui-même de la possibilité de son exécution. *v.* AUTOMATE.

Concluons delà, 1°. que la théorie des *arts* doit être toute fondée sur des faits connus par l'expérience, que par conséquent les observations, les essais doivent précéder les raisonnemens; 2°. que les

essais, les observations, les opérations ne conduiront jamais un *art* à sa perfection sans les spéculations & les raisonnemens d'un esprit philosophique; 3°. qu'il faut donc joindre la théorie à la pratique pour atteindre la perfection des *arts*, & que cette perfection sera toujours déterminée par le nombre des faits individuels qui seront bien connus, & par l'habileté du Philosophe à les comparer & à en découvrir les rapports. Ces deux conditions essentielles à la perfection des *arts*, ne se trouvent pas toujours réunies dans la même personne; mais on suppléera à cet inconvénient, si l'ouvrier docile regle ses opérations sur les conseils du Philosophe qui réfléchit, qui analyse qui imagine, & soumet sa pratique aux lumieres du spéculatif. Et si de son côté, le Philosophe ne croyant connoître que ce qu'il a vu, va dans l'attelier de l'artiste, en suit les opérations, s'en approprie les expériences, prend les faits dont il est témoin pour guide de ses hypotheses, & pour unique base de ses raisonnemens, plutôt que des idées abstraites qui n'ont point de modele dans la nature; c'est aux Grands, aux Princes à favoriser par leur protection & leur libéralité, la découverte de ces faits, ces observations, ces expériences, & à encourager ceux qui travaillent en philosophes, à en tirer d'utiles conséquences, & à en faire d'heureuses applications.

Effets immédiats des arts. L'*art*, avons nous dit, ajoûte à la nature; mais ce n'est pas par des créations d'êtres qui n'existent pas. Il n'est dans le pouvoir des hommes ni de créer, ni d'anéantir quoique ce soit. *v.* CRÉATION, ANÉANTISSEMENT. L'efficace des forces créées qui nous sont connues, se borne à de simples changemens produits dans la maniere d'être ou d'agir des substances. Delà deux classes d'effets immédiats des *arts*: de nouvelles formes substituées aux formes primitives; de nouvelles capacités aux forces actives, ajoûtées aux forces ou capacités naturelles. Par rapport à la premiere classe, les effets de l'*art* se bornent à des séparations, & à des réunions de parties, à des mouvemens qui changent les rapports des êtres: & comme les propriétés des êtres dépendent de leur constitution & des rapports de leurs parties; changer cette constitution & ces rapports, c'est en changer les propriétés, c'est les rendre propres à produire des effets, dont avant ces changemens ils étoient incapables. Dans de certains cas l'*art* se borne en suivant certaines regles à retrancher d'un tout & à en séparer quelques parties pour donner par cette opération au tout restant, une forme qu'il n'avoit pas avant ce retranchement. C'est ainsi que le sculpteur travaille avec *art* une masse irréguliere & d'un bloc informe de marbre, en fait avec son ciseau un vase, un autel, une statue. Dans d'autres l'*art* sans rien retrancher, fait changer de place aux parties d'un tout, les range sous d'autres rapports, & donne au tout une autre forme. Ainsi l'ouvrier en cuivre ou en argent étend son métal sous le marteau, & lui donne une autre forme: le potier manie son argille, & profitant de sa souplesse, la façonne sous ses doigts de mille façons différentes. Delà naît une premiere classe d'*arts* purement physiques, dont le caractere propre consiste à donner une nouvelle forme à un tout déja existant, sans le détruire, sans le décomposer, sans lui rien ajoûter d'étranger.

Dans d'autres *arts* l'effet consiste à former de nouveaux touts, à construire de nouveaux êtres, en réunissant & en rassemblant sous des rapports fixes & déterminés des parties qui existoient séparées les unes des autres. C'est ainsi que le Chymiste forme de nouveaux corps par un mélange de parties différentes qu'il unit, qu'il amalgame; que l'ouvrier en soie fabrique ses étoffes; que le peintre fait un tableau. Delà une seconde classe d'*arts* physiques, dont le caractere distinctif est la formation de nouveaux touts, de nouveaux êtres, composés de parties qui existoient séparément, & que l'on rassemble selon certaines regles.

Souvent l'*art* exige pour la production de son effet, la réunion de ces divers procédés; il sépare les parties que la nature lui présente réunies; il assemble celles qui étoient séparées; il change les rapports des unes & des autres; & par ce moyen il construit de nouveaux êtres qui se varient à l'infini, & qui s'écartent d'autant plus des productions de la simple nature, qu'ils naissent de la combinaison d'un plus grand nombre de ces opérations.

Sous la seconde classe générale des *arts* que nous avons indiquée; sous le titre d'addition de nouvelles forces actives aux forces naturelles, nous comprenons, 1°. toute perfection donnée, toute addition faite à nos forces naturelles, soit du corps soit de l'esprit, uniquement par l'exercice fréquent & régulier des divers pouvoirs que nous tenons de la nature: l'effet de l'*art* consiste à cet égard à donner plus de souplesse à nos membres, plus de régularité à nos mouvemens, plus d'étendue à nos forces, en fortifiant les parties de notre corps; plus de clarté à nos idées, plus de délicatesse à notre sensibilité, plus de régularité & de fermeté à notre volonté. Tels sont les effets de la danse, de l'escrime, du manege, du chant, de la grammaire, de la logique, de la rhétorique, de la morale, &c.: 2°. toutes les additions faites à nos forces naturelles, à notre capacité, par l'invention & l'emploi des outils & des instrumens artificiels que l'homme construit par son adresse. C'est ainsi que les instrumens de mathématiques nous mettent en état d'opérer avec une précision dont sans eux nous serions incapables: que les outils de divers ouvriers suppléent à la grossiéreté & à l'inaptitude de nos membres: que les leviers du méchanicien ajoûtent à nos forces corporelles pour vaincre de trop grandes résistances: que l'étude des sciences, les livres de toute espece, les discours instructifs, les pieces d'éloquence, étendent la capacité de notre ame, que l'*art* symbolique, le langage, l'écriture, les emblèmes, sont des outils, des instrumens artificiels pour l'esprit qui ajoûtent à sa capacité: 3°. toutes les applications des forces qui sont dans la nature indépendamment de nous, que nous nous approprions en quelque sorte, par l'*art* d'exposer à leur effet selon des regles fixes, les êtres que nous voulons modifier. Telles sont les forces de l'air, du feu, de l'eau, de la pesanteur, de l'attraction, de l'électricité, de la fertilité de la terre, &c.: c'est là tourner à notre profit des forces étrangeres, dont l'efficace se modifie & s'applique par notre adresse à la production d'effets particuliers. Ainsi les *arts* modifient les manieres naturelles d'être & d'agir, des substances existantes; c'est là leur effet immédiat.

Les sujets que l'art modifie. Tout effet étant un changement dans la maniere d'être ou d'agir des substances, il suit que tout ce qui ne peut être modifié par l'action de l'homme, ou par une suite de ses actions volontaires, ne sauroit être pour nous un sujet sur lequel l'*art* s'exerce. Tout ce donc qui est immuable & inaltérable par sa nature; tout ce sur quoi nous ne saurions agir efficacement, tout ce qui n'offre point de puissance passive correspondante à nos forces actives, ou aux forces dont nous pouvons diriger l'efficace, ne sauroit être le sujet réel d'un *art*.

Ici des assertions trop nombreuses peuvent aisément être téméraires. Des hommes fourbes, superstitieux & ignorans multiplient à l'infini le nombre des sujets sur lesquels l'*art* peut s'exercer, l'essence des choses, toutes les substances corporelles & spirituelles, les Anges, les Démons, les morts, les astres, la Divinité même, ce qui est caché dans les entrailles de la terre, ce qui est placé dans les plus hautes régions du ciel, tout, suivant certaines personnes, peut être soumis aux *arts*, qu'elles se vantent de posséder. Des génies étroits, lents, & timides, ou des esprits paresseux, mais pleins de vanité, resserrent au contraire

extrêmement la ſphere de l'activité des *arts* : rien de ce qu'ils ne comprennent pas, ou de ce qu'ils ne peuvent pas exécuter, ne leur paroît poſſible par l'*art* humain ; comme ſi leurs lumieres & leurs forces étoient la meſure de toute la capacité des hommes. Il eſt bien peu de ſujets à notre portée, dont on puiſſe dire ſans témérité, jamais l'*art* humain ne parviendra à le modifier. Il eſt bien peu d'effets phyſiques ou moraux, de ceux dans l'idée deſquels nous ne voyons pas de contradiction manifeſte, dont on puiſſe affirmer avec fondement qu'il n'aura jamais lieu par aucun moyen découvert, & employé par les hommes. Si quelqu'un avoit annoncé, il y a quelques ſiecles, les effets de la poudre à canon, les phénomenes de l'électricité, les miracles méchaniques de Vaucanſon, &c., on auroit traité ces promeſſes de rêveries, on les auroit releguées parmi les prodiges des magiciens, les effets des poudres ſympathiques, &c. On a décidé plus d'une fois, & il n'y a pas long-tems, l'impoſſibilité du miroir ardent d'Archimede: on a regardé comme contradictoire l'idée d'un voyage réel autour du monde. Le premier de ces objets a été renouvellé de nos jours par M. de Buffon : depuis long-tems les vaiſſeaux Européens, partis par l'Occident reviennent par l'Orient. Que n'a-t-on pas droit d'attendre, du tems, du génie, & des recherches aſſidues de l'homme que ſa deſtination appelle à faire chaque jour des progrès vers une perfection, dont rien encore n'a fixé le dernier terme. Ne jugeons donc pas abſolument impoſſible, ce qui n'offre point de contradiction réelle : ne croyons pas non plus ſans de bonnes preuves la réalité de certains effets, quand nous ne voyons aucun rapport entr'eux, & les cauſes qu'on leur aſſigne.

Deux ſortes de ſubſtances s'offrent à nous comme pouvant être les ſujets que les *arts* modifient, la ſubſtance étendue, & la ſubſtance intelligente. La premiere par ſes propriétés eſſentielles & accidentelles, eſt capable de ſe prêter à une infinité de modifications diverſes, ſelon que nous trouvons à propos d'appliquer des forces actives ſur ſes puiſſances paſſives. Les *arts* qui s'exercent à la modifier, forment la claſſe nombreuſe des *arts phyſiques*. La ſubſtance intelligente objet des *arts moraux*, offre auſſi un ſujet ſuſceptible de diverſes modifications par une ſuite de ſes diverſes facultés, de ſes qualités & de ſes pouvoirs, qui peuvent varier à l'infini, & quant à leur degré d'énergie, & quant à la régularité de leurs opérations.

Le but ou la fin des arts. Les *arts* ſont inventés, exercés & perfectionnés par les hommes. Ils exigent de nous de l'étude, des ſoins, un travail aſſidu & pénible ; cependant nous craignons la peine, les efforts, le travail, ſoit de l'eſprit ſoit du corps. Quel eſt donc le reſſort ſecret qui nous pouſſe à cet emploi fatiguant de nos talens & de nos forces ? c'eſt l'amour de nous-mêmes, c'eſt le ſentiment de nos beſoins, de notre pauvreté naturelle, de la néceſſité de chercher hors de nous tout ce qui ſert à notre conſervation, à notre perfection, à notre commodité, à nos plaiſirs. Nous exiſtons, mais nous voulons continuer d'être : notre conſervation dépend de l'emploi d'objets dont nous ne ſaurions faire uſage ſans action. Ces actions exigent des forces, des lumieres. Plus ces forces & ces lumieres ſont parfaites, plus l'effet de leur uſage eſt certain, plus nous réuſſiſſons ſûrement à pourvoir à nos beſoins : non-ſeulement nous voulons opérer ſûrement, nous ſouhaitons encore d'opérer ſans peine, avec commodité, avec aiſance ; pour cela il eſt des moyens, des ſecours qu'il faut rechercher. Nous éprouvons que les objets qui nous environnent, qui agiſſent ſur nous, & ſur leſquels nous agiſſons, ne ſont pas tous uniquement propres à pourvoir à notre conſervation, à notre perfection, à notre commodité ; ils ont encore, au moins quelques-uns, des propriétés dont l'effet ſur

nous est simplement agréable, sans que leur absence entraîne ni notre destruction, ni notre imperfection, ni une augmentation de difficulté à agir : leur présence est une source d'agrémens, de sentimens flatteurs dont nous pourrions nous passer, mais dont la présence nous rend contens, nous fait chérir encore plus notre existence : nous donnons le nom de *plaisirs* à ces impressions senties, & le titre d'*heureux* à celui qui n'en ressent point d'autres. Le desir de ces divers avantages constitue ce que nous nommons l'*amour de nous-mêmes*, qui n'est que le desir naturel d'être heureux. C'est là le but de tous les *arts*; c'est la fin que l'homme se propose en les cherchant, en les cultivant, en les exerçant. Il auroit pu sans doute, se donner moins de mouvemens, se contenter comme les brutes, de ce que la simple nature met à sa portée, sans rien ajoûter à ses effets & à ses moyens naturels. Il l'auroit pû; mais il n'auroit pas répondu à sa destination; il n'auroit pas fourni, selon les vues de son créateur, la carriere tracée devant lui, par ses talens, ses facultés, & la capacité de se perfectionner: ces prérogatives qui l'élevent au dessus des bêtes, & qui annoncent en lui une plus noble destination, auroient été d'inutiles présens de l'auteur de son existence. Au contraire, dès que l'homme connoit par les besoins qu'il éprouve, par les peines ou l'ennui qu'il ressent, que son état peut être meilleur, il desire de le changer; alors ses facultés se déploient, ses talens se développent : l'action même, indépendamment du succès, est déja pour lui une source de bien être & de plaisir; & par ses soins toute la nature lui fournit des sources d'agrémens, des secours utiles, des moyens de bonheur, des aides à sa perfection.

Division des arts. On a pu juger par ce qui vient d'être dit, combien est nombreuse la classe des objets connus sous le nom d'*arts*, & pour peu que l'on y réfléchisse, on appercevra bientôt jusqu'à quel point il est difficile d'en faire une division également distincte, méthodique & complette. On s'est accordé assez généralement à partager les connoissances humaines en deux branches générales, les sciences & les *arts*; on les a regardés comme formant deux objets distincts, qui pouvoient exister indépendamment l'un de l'autre; mais ne s'est-on point trompé en cela? Ces deux branches sont-elles réellement indépendantes? Connoit-on quelque science qui mérite ce nom, qui offre à l'esprit humain des objets qu'il puisse réellement connoître, qui soient dignes d'êtres connus; & qui ne soit pas réellement la théorie d'un *art*; qui ne tire pas de cette qualité tout son mérite, & tout le droit qu'elle peut avoir de fixer notre attention & nos recherches? De quelle utilité peut nous être, & sous quel titre prétendroit à notre étude & à nous intéresser une science qui ne nous mettroit pas en état de rien faire d'utile pour notre conservation, notre perfection, notre commodité ou notre plaisir? & quel est l'homme sage qui voudroit consacrer à de si vaines spéculations ses talens, & les momens de sa vie? Il n'est de science utile que celle qui nous met mieux en état d'agir utilement : toute science utile est donc une théorie de quelque *art*; elle doit nous faire connoitre & le but le plus excellent que l'on peut se proposer, & les moyens les plus efficaces & les plus faciles à mettre en œuvre pour réussir sûrement. C'est donc à la perfection de la pratique des *arts* que se rapportent toutes les sciences, & c'est à notre utilité que tous les *arts* doivent se rapporter pour mériter l'attention des hommes. Sous ce point de vue, il paroit naturel de prendre ce que nous avons dit du but des *arts*, comme étant le guide à suivre pour tracer la division générale de ces *arts*, dont l'amour de soi-même a seul porté les hommes à se faire une occupation. Conduits par ce fil nous trouverons d'abord quatre branches générales auxquelles tous les *arts* peuvent se rapporter. Ceux qui

ont pour but immédiat notre conservation, formeront la classe des *arts nécessaires* : ceux qui servent à nous perfectionner, seront connus sous le nom d'*arts utiles* : on rangera sous la dénomination d'*arts avantageux*, ceux dont l'effet se borne à faciliter nos opérations quelconques, & qui sont la source de notre commodité & de nos aisances : enfin les *arts agréables* seront tous ceux qui n'ont pour but que de nous faire éprouver des sentimens flatteurs, de nous donner des plaisirs dont nous pourrions être privés sans que notre conservation, notre perfection & notre commodité en souffrissent quelque altération.

Chacune de ces classes peut encore être divisée en différentes branches, selon les divers sujets que ces *arts* modifient. Les uns se rapportent à la substance étendue; les autres ont pour fin directe la modification de la substance intelligente, avec cette différence cependant, que la substance intelligente & non étendue ne peut pas, à proprement parler, être, par rapport à la conservation de son existence, l'objet d'aucun *art*; parce qu'étant un être simple, elle n'est pas sujette à la destruction comme les corps : on peut cependant envisager comme une destruction, par rapport à elle, tout ce qui tend à abrutir ses facultés, à en empêcher l'exercice, & lui faire perdre l'habitude de s'en servir. Tout ce au contraire qui ramene nos facultés intellectuelles à leur vraie destination, & qui fournit matiere à leur exercice, qui les y excite & les encourage, peut être envisagé comme servant à la conservation de la substance intelligente. Il y aura donc pour l'esprit, tout comme pour le corps, des *arts* nécessaires, des *arts* utiles, des *arts* avantageux, & des *arts* simplement agréables.

Si nous considérons maintenant chacune de ces classes d'*arts* physiques ou moraux, par rapport à ce que nous avons détaillé ci-devant au sujet de leurs effets immédiats, nous en verrons naître une nouvelle subdivision. Les uns purement physiques modifient les formes des corps, & leurs propriétés par des retranchemens, par des transpositions ou par des réunions de parties. Les autres qui peuvent se rapporter & aux corps & aux esprits, & se partager en physiques & en moraux, modifient les forces actives ; soit en perfectionnant par leur impression, sur les substances, les forces ou propriétés qui leur sont naturelles; soit en ajoûtant à ces forces ou propriétés naturelles, des forces ou capacités artificielles connues sous le nom d'outils ou d'instrumens; soit enfin en suppléant au défaut des unes ou des autres par des forces, des principes actifs indépendans de nous; mais subsistans dans la nature par la volonté du Créateur, qui a mis ces secours étrangers à notre portée, ensorte que nous en pouvons tourner l'efficace à notre profit.

On comprend aisément jusques dans quel détail on peut pousser toutes ces divisions & sousdivisions des *arts*. Quelle liste ne nous fourniroit-elle pas la seule branche des *arts* physiques envisagés par rapport aux diverses substances matérielles qu'ils modifient !

Il en est des *arts*, comme des objets de l'histoire naturelle. Quoique l'on en ait fait des classes divisées & sousdivisées, on n'est pas parvenu cependant à pouvoir fixer d'une maniere précise, le genre, l'espece, la différence de chaque individu : il en est toujours quelques-uns, qui tiennent par quelque endroit aux classes supérieures ou inférieures, & sans que l'on puisse décider à laquelle ils appartiennent exclusivement. De même dans les *arts*, il en est qui portent la livrée de diverses classes. L'architecture, par exemple, réunit le nécessaire, l'utile, l'avantageux & l'agréable, & modifie des substances de plusieurs especes. La peinture qui réunit diverses matieres, faite pour plaire aux yeux, sert souvent à des usages plus nobles; elle instruit, elle conserve la mémoire des faits. La musique qui semble n'être destinée qu'à flatter l'oreille par des sons agréables, a quelquefois

quefois d'utiles influences morales, des effets avantageux. La poésie qui paroit n'être destinée qu'à amuser l'esprit, sert quelquefois à l'instruire & à lui faire aimer sa perfection réelle. Tel *art* qui semble n'avoir pour objet que des substances matérielles, peut servir aussi à modifier utilement l'esprit; & en général on peut dire qu'il n'est aucun *art* physique, dont les effets ne puissent être utiles à l'ame par des rapports plus ou moins éloignés, par des influences plus ou moins immédiates. Il y a tant de liaison entre l'état de notre corps & l'activité de notre ame, que tout ce qui contribue à modifier notre corps, a aussi nécessairement quelque influence sur l'état de notre ame. Ainsi tous les *arts* sont liés les uns aux autres & forment un tout dont on ne sauroit retrancher une seule partie sans occasionner un vuide nuisible. Tous ont pour objet & pour derniere fin, la perfection & le bonheur de l'homme, & y contribuent par des rapports réels de leurs effets immédiats, avec notre état moral ou physique, ensorte qu'on peut dire avec vérité qu'il n'est aucun *art* qui ne soit réellement utile; tous cependant ne le sont pas au même degré.

Dignité des arts. Si nous voulons considérer les *arts* d'un œil philosophique, le rang entr'eux ne sera pas si difficile à fixer. Tout ce sans quoi nous ne pourrions pas exister comme hommes, & remplir les fonctions auxquelles nous sommes appellés par le Créateur, dont la volonté se manifeste par notre constitution, doit être envisagé comme le premier de nos besoins. Les *arts* qui ont pour but notre conservation physique & morale, sont donc *les premiers des arts*, ce sont *les arts nécessaires*: sans eux tous les autres s'anéantissent avec l'homme qui cesse d'être & d'agir. Il ne suffiroit pas que l'homme existât, s'il n'existoit aussi parfaitement qu'il en est capable par sa constitution: or par cette constitution, il est capable de se perfectionner chaque jour, pendant un certain tems à l'égard du physique, dont les progrès ont des bornes assez étroites: par rapport à son esprit, sa perfection n'a point encore de bornes qui nous soient connues. Tous les *arts* propres à conduire l'homme vers le plus haut degré de perfection qu'il puisse atteindre, sont *les seconds des arts*, ce sont *des arts utiles*. Plus l'homme opere avec facilité, soit dans le physique, soit dans le moral, plus il a d'avantage pour hâter ses progrès en perfection, & pour les pousser loin. On regardera donc comme avantageux les *arts* qui faciliteront les opérations physiques & morales de l'homme, ils seront les *troisiemes* en rang. Enfin l'homme capable de goûter des plaisirs passagers, de sentir les agrémens qui accompagnent son état par l'effet de circonstances accidentelles & variables, recherche aussi cette espece de plaisirs qui sont pour sa perfection & son bonheur, ce que les fleurs d'une prairie à travers laquelle passe un voyageur, sont pour la rapidité de sa course, & la certitude de son arrivée au but vers lequel il tend; il est aussi des *arts* dont les plaisirs sont l'effet. Ce sont *les arts agréables*, ce sont *les derniers des arts*.

Quoique nous ayons fait marcher dans cette appréciation les *arts* physiques à côté des *arts* moraux; ce n'est pas que nous regardions ceux-ci comme ne méritant pas une préférence décidée par dessus ceux-là. Tout ce qui sert à la conservation de nos facultés intellectuelles, à leur perfection, à la facilité de leur exercice, & à procurer à l'ame des plaisirs de son ressort, l'emporte infiniment sur-tout ce qui n'a à chacun de ces égards, que le corps pour objet immédiat. Quelque préférence cependant, que, par toutes sortes de raisons, nous donnions aux *arts* moraux sur les physiques, nous ne pouvons nous dissimuler la nécessité de ces derniers pour les progrès des premiers. *v.* ANTHROPOLOGIE, HOMME.

Arts libéraux & méchaniques. Si, aux yeux du Philosophe, telle est la gradation de mérite entre les *arts*; le vulgaire leur assigne des rangs fort différens. Il en fait deux classes uniques, *les arts li-*

béraux, & *les arts méchaniques*, & par une réelle injustice, toute la considération, toute l'estime, est réservée aux premiers; le mépris est le partage des seconds. Quelque décisif que soit le ton avec lequel certaines personnes prononcent cette division des *arts*, il s'en faut de beaucoup que l'on soit d'accord sur les *arts* qui doivent former chacune de ces deux classes. Les caracteres qui les distinguent ne sont pas encore fixés définitivement. En général, il paroit que l'on met dans la classe des *arts méchaniques*, ceux qui demandent plus l'ouvrage de la main que de l'esprit; au lieu qu'on a nommé *arts libéraux* ceux qui exigent plus l'ouvrage de l'esprit que celui de la main. Voyez sur ce sujet les *réflexions* de M. d'Alembert dans le *Discours Préliminaire* à la tête de cet Ouvrage. On voit par les termes mêmes de cette définition des uns & des autres; combien l'idée qui les distingue est vague, & combien nous sommes éloignés encore d'avoir des idées distinctes & des dénominations fixes pour désigner les objets qui devroient nous être les plus familiers, ceux dont on parle le plus. *v.* LIBÉRAUX, MÉCHANIQUES.

Parmi les *arts* libéraux, il en est qui par la nature de leur effet immédiat sont nommés par excellence, *les beaux arts*. Leur caractere distinctif est d'offrir aux sens ou à l'esprit, une image de ce que la nature nous offre de plus beau; ils en sont l'imitation, la copie artificielle. *v.* BEAUX-ARTS. (G. M.)

* J'ai trouvé la langue des *arts* très-imparfaite par deux causes; la disette des mots propres, & l'abondance des synonymes. Il y a des outils qui ont plusieurs noms différens; d'autres n'ont au contraire que le nom générique; *engin*, *machine*, sans aucune addition qui les spécifie: quelquefois la moindre petite différence suffit aux Artistes pour abandonner le nom générique & inventer des noms particuliers; d'autres fois, un outil singulier par sa forme & son usage, ou n'a point de nom, ou porte le nom d'un autre outil avec lequel il n'a rien de commun. Il seroit à souhaiter qu'on eût plus d'égard à l'analogie des formes & des usages. Les Géometres n'ont pas autant de noms qu'ils ont de figures: mais dans la langue des *arts*, un marteau, une tenaille, une auge, une pelle, &c. ont presque autant de dénominations qu'il y a d'*arts*. La langue change en grande partie d'une manufacture à une autre. Cependant je suis convaincu que les manœuvres les plus singulieres, & les machines les plus composées, s'expliqueroient avec un assez petit nombre de termes familiers & connus, si on prenoit le parti de n'employer des termes d'*art*, que quand ils offriroient des idées particulieres. Ne doit-on pas être convaincu de ce que j'avance, quand on considere que les machines composées ne sont que des combinaisons des machines simples; que les machines simples sont en petit nombre; & que dans l'exposition d'une manœuvre quelconque, tous les mouvemens sont réductibles, sans aucune erreur considérable, au mouvement rectiligne & au mouvement circulaire? Il seroit donc à souhaiter qu'un bon Logicien à qui les *arts* seroient familiers, entreprît des élémens de la *grammaire des arts*. Le premier pas qu'il auroit à faire, ce seroit de fixer la valeur des correlatifs, *grand*, *gros*, *moyen*, *mince*, *épais*, *foible*, *petit*, *léger*, *pesant*, &c. Pour cet effet il faudroit chercher une mesure constante dans la nature, ou évaluer la grandeur, la grosseur & la force moyenne de l'homme, & y rapporter toutes les expressions indéterminées de quantité, ou du moins former des tables auxquelles on inviteroit les Artistes à conformer leurs langues. Le second pas, ce seroit de déterminer sur la différence & sur la ressemblance des formes & des usages d'un instrument & d'un autre instrument, d'une manœuvre & d'une autre manœuvre, quand il faudroit leur laisser un même nom & leur donner des noms différens. Je ne doute point que celui qui entreprendra cet ou-



vrage, ne trouve moins de termes nouveaux à introduire, que de synonymes à bannir; & plus de difficulté à bien définir des choses communes, telles que *grace* en peinture, *nœud* en passementerie, *creux* en plusieurs *arts*, qu'à expliquer les machines les plus compliquées. C'est le défaut de définitions exactes, & la multitude, & non la diversité des mouvemens dans les manœuvres, qui rendent les choses des *arts* difficiles à dire clairement. Il n'y a de remede au second inconvénient, que de se familiariser avec les objets : ils en valent bien la peine, soit qu'on les considere par les avantages qu'on en tire, ou par l'honneur qu'ils font à l'esprit humain.

ART DES ESPRITS, *ou* ART ANGÉLIQUE, moyen superstitieux pour acquérir la connoissance de tout ce qu'on veut savoir avec le seçours de son ange gardien, ou de quelqu'autre bon ange. Nous n'en dirons pas davantage dans un siecle aussi éclairé que le nôtre.

ART DRAMATIQUE. *v.* DRAME, COMÉDIE, TRAGÈDIE, OPERA.

ART MILITAIRE. *v.* MILITAIRE.

ART MNEMONIQUE. On appelle *art mnemonique* la science des moyens qui peuvent servir pour perfectionner la mémoire. On admet ordinairement quatre de ces sortes de moyens : car on peut y employer ou des remedes physiques, que l'on croit propres à fortifier la masse du cerveau; ou de certaines figures & *schématismes*, qui font qu'une chose se grave mieux dans la mémoire; ou des mots techniques, qui rappellent facilement ce qu'on a appris; ou enfin un certain arrangement logique des idées, en les plaçant chacune de façon qu'elles se suivent dans un ordre naturel. Pour ce qui regarde les remedes physiques, il est indubitable qu'un régime de vie bien observé peut contribuer beaucoup à la conservation de la mémoire; de même que les excès dans le vin, dans la nourriture, dans les plaisirs, l'affoiblissent. Mais il n'en est pas de même des autres remedes que certains auteurs ont recommandés, des poudres, du tabac, des cataplasmes qu'il faut appliquer aux tempes, des boissons des purgations, des huiles, des bains, des odeurs fortes qu'on peut voir dans l'*art mnemonique* de Marius d'Assigni. Tous ces remedes sont très-sujets à caution. On a trouvé par l'expérience que leur usage étoit plus souvent funeste que salutaire, comme cela est arrivé à Daniel Heinsius & à d'autres, qui loin de tirer quelqu'avantage de ces remedes, trouvoient à la fin leur mémoire si affoiblie, qu'ils ne pouvoient plus se rappeller ni leurs noms, ni ceux de leurs domestiques. D'autres ont eu recours aux *schématismes*. On sait que nous retenons une chose plus facilement quand elle fait sur notre esprit, par le moyen des sens extérieurs, une impression vive. C'est par cette raison qu'on a tâché de soulager la mémoire dans ses fonctions, en représentant les idées sous de certaines figures qui les expriment en quelque façon. C'est de cette maniere qu'on apprend aux enfans, non-seulement à connoître les lettres, mais encore à se rendre familiers les principaux événemens de l'histoire sainte & profane. Il y a même des auteurs, qui par une prédilection singuliere pour les figures, ont appliqué ces *schématismes* à des sciences philosophiques. C'est ainsi que Winckelmann Allemand, a donné toute la logique d'Aristote en figures. Voici le titre de son livre: *Logica memorativa, cujus beneficio compendium logicæ peripateticæ brevissimi temporis spatio memoriæ mandari potest.* Voici aussi comme il définit la Logique. Aristote est représenté assis, dans une profonde méditation; ce qui doit signifier que la Logique est un talent de l'esprit, & non pas du corps: dans la main droite il tient une clé; c'est-à-dire, que la Logique n'est pas une science, mais une clé pour les sciences: dans la main gauche il tient un marteau; cela veut dire que la Logique est une *habitude instrumentale;* & enfin devant lui est un étau sur lequel se trouve un morceau d'or fin, & un morceau d'or faux, pour indiquer que

la fin de la Logique eſt de diſtinguer le vrai d'avec le faux.

Puiſqu'il eſt certain que notre imagination eſt d'un grand ſecours pour la mémoire, on ne peut pas abſolument rejetter la méthode des *ſchématiſmes*, pourvu que les images n'aient rien d'extravagant ni de puérile, & qu'on ne les applique pas à des choſes qui n'en ſont point du tout ſuſceptibles. Mais c'eſt en cela qu'on a manqué en pluſieurs façons: car les uns ont voulu déſigner par des figures toutes ſortes de choſes morales & métaphyſiques; ce qui eſt abſurde, parce que ces choſes ont beſoin de tant d'explications, que le travail de la mémoire en eſt doublé. Les autres ont donné des images ſi abſurdes & ſi ridicules, que loin de rendre la ſcience agréable, elles l'ont rendue dégoûtante. Les perſonnes qui commencent à ſe ſervir de leur raiſon, doivent s'abſtenir de cette méthode, & tâcher d'aider la mémoire par le moyen du jugement. Il faut dire la même choſe de la mémoire qu'on appelle *technique*. Quelques-uns ont propoſé de s'imaginer une maiſon ou bien une ville, & de s'y repréſenter différens endroits dans leſquels on placeroit les choſes ou les idées qu'on voudroit ſe rappeller. D'autres, au lieu d'une maiſon ou d'une ville, ont choiſi certains animaux dont les lettres initiales font un alphabet Latin. Ils partagent chaque membre de chacune de ces bêtes en cinq parties, ſur leſquelles ils affichent des idées; ce qui leur fournit 150 places bien marquées, pour autant d'idées qu'ils s'y imaginent affichées. Il y en a d'autres qui ont eu recours a certains mots, vers & autres choſes ſemblables; par exemple, pour retenir les mots d'Alexandre, Romulus, Mercure, Orphée, ils prennent les lettres initiales qui forment le mot *armo*, mot qui doit leur ſervir à ſe rappeller les quatre autres. Tout ce que nous pouvons dire là-deſſus, c'eſt que tous ces mots & ces vers techniques paroiſſent plus difficiles à retenir, que les choſes mêmes dont ils doivent faciliter l'étude.

Les moyens les plus ſûrs pour perfectionner la mémoire, ſont ceux que nous fournit la Logique. Plus l'idée que nous avons d'une choſe eſt claire & diſtincte, plus nous aurons de facilité à la retenir & à la rappeller quand nous en aurons beſoin. S'il y a pluſieurs idées, on les arrange dans leur ordre naturel, de ſorte que l'idée principale ſoit ſuivie des idées acceſſoires, comme d'autant de conſéquences; avec cela on peut pratiquer certains artifices qui ne ſont pas ſans utilité : par exemple, ſi l'on compoſe quelque choſe, pour l'apprendre enſuite par cœur, on doit avoir ſoin d'écrire diſtinctement, de marquer les différentes parties par de certaines ſéparations, de ſe ſervir des lettres initiales au commencement d'un ſens; c'eſt ce qu'on appelle la mémoire locale. Pour apprendre par cœur, on recommande enſuite de ſe retirer dans un endroit tranquille; il y a des gens qui choiſiſſent la nuit, & même ſe mettent au lit. Voyez là-deſſus la *Pratique de la mémoire artificielle*, par le pere Buffier. *v.* MÉMOIRE.

Les anciens Grecs & Romains parlent en pluſieurs endroits de l'*art mnemonique*. Cicéron dit, dans le *liv. II. de Orat. c.* LXXXVI. que Simonide l'a inventé. Ce philoſophe étant en Theſſalie, fut invité par un nommé *Scopas:* lorſqu'il fut à table, deux jeunes gens le firent appeller pour lui parler dans la cour. A peine Simonide fut-il ſorti, que la chambre où les autres étoient reſtés tomba, & les écraſa tous. Lorſqu'on voulut les enterrer, on ne put les reconnoitre, tant ils étoient défigurés. Alors Simonide ſe rappellant la place où chacun avoit été aſſis, les nomma l'un après l'autre; ce qui fit connoitre, dit Cicéron, que l'ordre étoit la principale choſe pour aider la mémoire.

ART NOTOIRE, moyen ſuperſtitieux par lequel on promet l'acquiſition des ſciences, par infuſion & ſans peine, en pratiquant quelques jeunes, & en faiſant certaines cérémonies inventées à ce deſſein. Ceux qui font profeſſion de cet

art, assûrent que Salomon en est l'auteur, & que ce fut par ce moyen qu'il acquit en une nuit cette grande sagesse qui l'a rendu si célebre dans le monde. Ils ajoûtent qu'il a renfermé les préceptes & la méthode dans un petit livre qu'ils prennent pour modele. Voici la maniere par laquelle ils prétendent acquérir les sciences, selon le témoignage du pere Delrio: ils ordonnent à leurs aspirans de fréquenter les sacremens, de jeuner tous les Vendredis au pain & à l'eau, & de faire plusieurs prieres pendant sept semaines; ensuite ils leur prescrivent d'autres prieres, & leur font adorer certaines images, les sept premieres jours de la nouvelle lune, au lever du soleil, durant trois mois: ils leur font encore choisir un jour où ils se sentent plus pieux qu'à l'ordinaire, & plus disposés à recevoir les inspirations divines; ces jours-là ils les font mettre à genoux, dans un Eglise ou oratoire, ou en pleine campagne, & leur font dire trois fois le premier verset de l'hymne *Veni creator Spiritus*, &c. les assûrant qu'ils seront après cela remplis de science comme Salomon, les Prophetes & les Apôtres. Thomas d'Aquin & d'autres montrent la vanité de cet *art*.

ART ORATOIRE. *v.* ORATEUR, RHÉTORIQUE.

ART POETIQUE. *v.* POESIE & POETIQUE.

ART SACERDOTAL, (N), *Phil. Herm.*, étoit chez les Egyptiens, celui que nous appellons actuellement la *Philosophie Hermétique*. Cet *art* consistoit dans la connoissance parfaite des procédés de la Nature dans la production des mixtes, & ne s'enseignoit que par des hiéroglyphes & des termes mystérieux, dont on ne donnoit la véritable explication qu'à ceux qu'une épreuve très-longue faisoit juger dignes d'être initiés dans un si grand mystére. Les prêtres étoient obligés de garder le secret sous peine de mort à ceux qui le violeroient. Il ne se communiquoit que dans le sanctuaire. Pythagore consentit à souffrir la circoncision pour y être initié.

ART VETERINAIRE. *v.* VETERINAIRE.

ART DE S. ANSELME, moyen de guérir les plaies les plus dangereuses, en touchant seulement aux linges qui ont été appliqués sur les blessures. On a attribué mal à propos cet art à S. Anselme: mais Delrio assûre que c'est une superstition inventée par Anselme de Parme, fameux magicien.

ART DE S. PAUL, sorte d'*art notoire* que quelques superstitieux disent avoir été enseigné par S. Paul, après qu'il eut été ravi jusqu'au troisieme ciel: on ne sait pas bien les cérémonies que pratiquent ceux qui prétendent acquérir les sciences par ce moyen, sans aucune étude, & par inspiration.

ART-ET-PART, *Hist. Mod.*, *auteur & complice*; c'est une expression usitée dans l'extrêmité septentrionale de l'Angleterre & en Ecosse. Quand quelqu'un est accusé d'un crime, on dit: il est *art-&-part* dans cette action; c'est-à-dire, que non-seulement il l'a conseillée ou approuvée, mais encore qu'il a contribué personnellement à son exécution. *v.* AUTEUR & COMPLICE.

ARTA, L', *Géog.*, ville dans la basse Albanie, qui est la méridionale, proche la mer, sur la riviere d'Afdhas. *Long.* 39. *lat.* 39. 28.

* Elle est grande, bien peuplée, fait un grand commerce de tabac de boutarques & de fourrures, & appartient aux Vénitiens. (D. G.) *

ARTABE, s. m., *Hist. Anc.*, sorte de mesure dont se servoient les Babyloniens, & dont il est fait mention dans Daniel, *C. XIV. v.* 2. où il est dit que les prêtres de Bel, dont ce prophete découvrit l'imposture, offroient tous les jours à ce dieu douze *artabes* de vin. L'*artabe* contenoit soixante-douze setiers, selon S. Epiphane, *de ponderib. & mens.* & Isidore de Séville, *lib. XVI. orig. Diction. de la bib. tom. I. pag.* 227.

ARTABRI, (N), *Géog. Anc.*, peuple d'Espagne, aux environs du promontoire

Nerium, aujourd'hui le Cap Finiſtere en Gallice. (D. G.)

ARTACABANE, (N), *Géog. Anc.*, ville d'Aſie, dans l'Arie, où les anciens Géographes en placent encore une du nom d'*Artacane*, & qui n'eſt peut-être que la même. (D. G.)

ARTACE, aujourd'hui ARTAKUI : (N), *Géog.*, ville d'Aſie, dans la Natolie, & ſituée dans une preſqu'iſle de la Propontide, où réſide un des principaux Archevêques de l'Egliſe Grecque en Turquie. Cette preſqu'iſle étoit autrefois l'iſle même de Cyzique, & elle produit de très-bon vin blanc. Une fortereſſe de la Bithynie & une ville d'Arménie ont auſſi porté le nom d'*Artace*. (D. G.)

ARTÆA, (N), *Géog. Anc.*, contrée de la Perſe, d'après laquelle tous les Perſes ne faiſoient même pas difficulté de ſe dénommer. (D. G.)

ARTAGERA, (N), *Géog. Anc.*, ville d'Aſie, dans l'Arménie: quelques-uns veulent que ce ſoit la même qu'Artaxate, capitale du pays. (D. G.)

ARTAJONA, (N), *Géog. Mod.*, petite ville d'Eſpagne, dans la Navare, & dans la Merindade d'Eſtalla. Elle eſt environnée d'un vignoble très-fertile. (D. G.)

ARTAMENE, ſ. m., terme de *Fleuriſte*; c'eſt un œillet brun, ſur un fin blanc, gagné de l'orfeline. Il vient petit; mais ſa plante eſt robuſte, & ſa marcotte vigoureuſe.

ARTAMIS, (N), *Géog. Anc.*, riviere d'Aſie, dans la Bactriane. (D. G.)

ARTANES, (N), *Géog. Anc.*, riviere d'Aſie, dans la Bithynie. (D. G.)

ARTASI, (N), *Géog. Mod.*, ville de la Turquie en Aſie, dans le Gouvernement de Giurdiſtan: elle eſt peu conſidérable. L'hiſtoire des Croiſades fait mention d'une autre ville de même nom, laquelle étoit ſituée en Syrie, & fut priſe aux Turcs par les Chrétiens, ſous la conduite de Robert de Flandres. (D.G.)

ARTAXATE, *ou* ARDACHAT, *Géog. Anc. & Hiſt.*, capitale ancienne de l'Arménie ſur l'Araxe, appellée dans la ſuite *Neronée*. Il n'y en a plus aujourd'hui que quelques ruines, qui conſiſtent en une façade de bâtiment, à quatre rangs de colonnes de marbre noir, & quelques autres morceaux du même édifice. Les habitans du pays appellent cet amas de matériaux *tacterdat*, ou *le throne de Tiridat*.

ARTEDIA, (N), *Botan.*, genre de plante de la claſſe des ombelliferes, ainſi appellé du nom d'*Artedi* célébre naturaliſte. Les ombelles ſoit partiales, ſoit totales, ſont à pluſieurs rayons & accompagnées d'une *fraiſe*: la fraiſe des ombelles partiales eſt de deux ou trois feuilles aſſez longues & empennées : celle de l'ombelle totale eſt formée d'une dixaine de feuilles terminées par trois filets. Les fleurs du diſque de l'ombelle ſont régulieres à cinq pétales échancrés & rélevés; elles ſont ſtériles : celles du tour ont leurs pétales inégaux : il ſuccède à ces fleurs une graine arrondie compoſée de deux ſémences oblongues bordées d'écailles arrondies. Linn. *gen. pl. v.* OMBELLIFERES. On n'en connoit qu'une couple d'eſpeces qui ſont étrangeres. (D.)

ARTEMIDORE, d'*Ephèſe*, (N), *Hiſt. Litt.*, qui ſe nomma lui-même le *Daldéen* en l'honneur de ſa mere qui étoit de *Dalda* ville de Phrygie, vivoit du tems d'Antonin le pieux, & eſt auteur d'un ouvrage des Songes, diviſé en 5. liv. où il a recueilli tout ce qu'il avoit pu apprendre ſoit des livres écrits ſur cette matiere, ſoit des entretiens qu'il avoit eus avec les diſeurs de bonne aventure. Son ouvrage, quoique rempli de minuties & d'abſurdités, contient des traits d'érudition & des choſes intéreſſantes. Il fut imprimé en Grec par Alde à Veniſe 1518, & M. Rigaut le publia en Grec & en Latin à Paris en 1603, & y joignit des notes. Cet Auteur avoit encore fait un Traité des Augures, & un autre de la Chiromancie qui ſont perdus.

Il y a de ce nom un Rhéteur Grec de Cnide, qui avoit fait un Traité des hommes illuſtres, & à qui Brutus ſon ami particulier fit part de la conjuration

contre Cesar. Cet *Artemidore* en dressa aussitôt un mémoire, & le présenta à Cesar qui fut assez malheureux pour renvoyer la lecture du mémoire à un autre tems. *Artemidore* surnommé l'*Aristophanien* qui vivoit du tems de Ptolomée Philometor, & qui avoit fait un Dictionnaire des termes de la Cuisine. *Artemidore* d'Ephèse fameux Géographe vers l'an 104 avant J. C., qui avoit fait une description de la terre en 11 livres, & quelques autres moins connus.

ARTEMIS, *Myth.*, surnom sous lequel Diane étoit adorée en plusieurs endroits de l'Asie mineure & de la Grece.

ARTEMISIES, *Myth.*, fêtes instituées en l'honneur de Diane, surnommée *Artemis*.

ARTEMISIUM, (N), *Géog.* De dix différens lieux, auxquels la Géographie ancienne donne ce nom, le plus remarquable est l'endroit de l'isle d'Eubée, où les Athéniens érigerent le monument d'une victoire, que leur flotte venoit de remporter sur celle des Medes. (D. G.)

ARTEMITA, (N), *Géog. Anc.* Une ville d'Arabie, une autre d'Arménie, & une troisieme de Mésopotamie, portoient ce nom en commun avec une petite isle de la mer d'Ionie. (D. G.)

ARTEMON *de Clazomene*, (N), *Hist. Litt.*; célébre Machiniste qui inventa le belier, la tortue & d'autres machines de guerre, lorsqu'il suivit Périclès au siege de Samos.

Il y en a eu un autre de ce nom qui a écrit la vie des Peintres.

ARTEMUS, (N), *Géog.*, cap du Royaume de Valence en Espagne: on l'appelle aussi cap Saint Martin, & *pointe de l'Empereur*. (D. G.)

ARTENA, (N), *Géog. Anc.* Il y avoit autrefois en Italie, deux villes de ce nom, l'une dans le territoire des Volsques, & l'autre dans celui des Cerites. (D. G.)

ARTENNA. *v.* PUFFIN.

ARTERE, s. m., ἀρτηρία, dérivé des mots Grecs, ἀὴρ, *air*, & τηρέω, *je conserve*; *en Anatomie*, c'est un canal membraneux, élastique, qui a la figure d'un cône allongé, intérieurement lisse & poli, sans valvules, si ce n'est dans le cœur, qui décroit à mesure qu'il se divise en un plus grand nombre de rameaux, & qui est destiné à recevoir le sang du cœur pour le distribuer dans le poumon & dans toutes les parties du corps. *v.* CŒUR, POUMON, &c. On donna d'abord ce nom à ce que nous appellons la trachée artere, *aspera*, &c.

Les *arteres* dont il est question, s'appelloient *veines saillantes* ou *internes*, *veines qui battent*; par opposition *aux veines externes non saillantes*. Elles eurent principalement cette dénomination, parce que suivant la théorie d'Erasistrate, on pensoit que les tuyaux qui partent du cœur, n'étoient pleins que d'air qui en entrant dans leurs cavités, les dilatoit, & les faisoit se contracter lorsqu'il en sortoit. Voilà la cause de la diastole & de la systole, suivant les anciens.

L'*artere* par excellence, ἀρτηρία ἀρτηριώδης, est l'aorte. *v.* AORTE.

Toutes les *arteres* du corps sont des branches de deux gros troncs, dont l'un vient du ventricule droit du cœur, & porte tout le sang du poumon, d'où on le nomme *artere pulmonaire*; l'autre part du ventricule gauche du cœur, & distribue le sang dans toutes les parties du corps: on l'appelle *aorte*. *v.* PULMONAIRE.

Les Auteurs sont fort partagés sur la structure des *arteres*: les uns ont multiplié les membranes, d'autres en ont diminué le nombre; il y en a qui en admettent jusqu'à six, savoir la *nerveuse*, la *cellulaire*, la *vasculeuse*, la *glanduleuse*, la *musculeuse*, & la *tendineuse*. *v.* NERVEUX, CELLULAIRE, &c.

M. Haller dont nous embrassons la doctrine, n'en admet que deux, l'*interne* & la *charnue*; la *cellulaire* n'est que leur accessoire, & il ne regarde pas l'*extérieure* comme constante.

Les *arteres* ont la figure de cônes allongés, & vont en décroissant à mesure qu'elles se divisent en un plus grand nom-

bre de rameaux; & lorſqu'elles parcourent quelque eſpace ſans en jetter, elles paroiſſent cylindriques. Tous ces vaiſſeaux étant remplis, dans quelqu'endroit qu'on les conçoive coupés par un plan perpendiculaire à l'axe de leur direction, l'ouverture qu'ils préſenteront ſera toujours circulaire; ces vaiſſeaux coniques ont leur baſe commune dans les deux ventricules du cœur, puiſqu'ils ſont tous produits par l'aorte & par l'*artere* pulmonaire, & leur ſommet aboutit à l'origine des veines ou à la partie de l'*artere* qui eſt ou paroît cylindrique.

La membrane externe des *arteres* n'eſt pas une membrane propre à toutes, & qui s'obſerve dans tous les trajets: par exemple, quelques-unes ſont recouvertes par la plevre dans la poitrine, par le péritoine dans le bas-ventre; d'autres, comme les *arteres* du cou, ſont environnées extérieurement d'un tiſſu cellulaire plus épais; le péricarde embraſſe de tous côtés l'aorte, mais il ſe termine bientôt en changeant de texture dans la membrane cellulaire; la dure-mere fournit une gaîne à la carotide au paſſage de cette *artere* dans le crane. La premiere membrane de toutes les *arteres* eſt donc la membrane cellulaire, qui eſt plus lâche dans ſa ſuperficie externe, colorée d'une infinité de petites artérioles & de veines, & traverſée de nerfs aſſez ſenſibles.

La macération fait voir que ce qu'on appelle *la membrane tendineuſe de l'artere*, ne differe en aucune façon de la cellulaire, puiſque les couches intérieures mêmes de cette tunique deviennent cellulaires.

La partie de l'*artere* la plus intérieure & la plus proche de ſa cavité, paroît compoſée en général de fibres circulaires. Ces fibres dans les grands vaiſſeaux, ſont compoſées de pluſieurs couches aſſez ſenſibles par leur couleur rougeâtre & leur ſolidité; plus les vaiſſeaux deviennent petits, & plus elles ſont difficiles à découvrir. Sous cette membrane on en remarque une autre cellulaire fort difficile à démontrer, dans laquelle ſe répandent les concrétions plâtreuſes lorſque l'*artere* s'oſſifie.

La membrane la plus interne de l'*artere* eſt unie & polie par le courant du ſang; elle forme une couche continue dans toute l'étendue de ſes cavités; elle revêt par-tout les fibres charnues, qui d'elles-mêmes ne ſont pas aſſez continues pour former un plan uni, & empêche que le ſang ne s'inſinue dans les eſpaces qu'elles laiſſent entr'elles; elle eſt même par-tout ſans valvules.

Il eſt facile de concevoir par ce que nous venons de dire, pourquoi certains Auteurs ont attribué cinq membranes aux *arteres*, pendant que d'autres n'en ont reconnu que trois.

Toutes les *arteres* battent. En effet, quoiqu'on ſente avec le doigt le mouvement de ſyſtole & de diaſtole dans les grandes *arteres*, & qu'il n'en ſoit pas de même dans les plus petites, on ſent néanmoins de fortes pulſations dans les plus petites, lorſque le mouvement du ſang eſt un peu augmenté, comme cela arrive dans l'inflammation. Les *arteres* ont aſſez de force: mais le tiſſu épais & dur de la membrane cellulaire externe, refuſant de ſe prêter à la force qui les diſtend, elles ſe rompent facilement & preſque plus facilement que les membranes de la veine; c'eſt-là une des cauſes de l'anevryſme. D'ailleurs les membranes des groſſes *arteres* ſont, proportion gardée, plus foibles que celles des petites, & par cette raiſon le ſang produit un plus grand effet ſur les grandes que ſur les petites; c'eſt-là pourquoi les anevryſmes ſont plus ordinaires aux environs du cœur.

La nature a mis par-tout les *arteres* à couvert, parce que leur bleſſure ne pouvoit être ſans danger dans les plus petites, & ſans la perte de la vie dans les plus grandes. Les plus petites artérioles ſe diſtribuent en grand nombre à la peau, & les plus grands troncs ſont recouverts par la peau & par les muſcles, & rampent ſur les os. Il part de chaque tronc artériel

artériel des rameaux qui se divisent & se subdivisent en d'autres plus petits, dont on a peine à découvrir la fin; les orifices des deux rameaux produits par un tronc pris ensemble, sont toujours plus grands que celui du tronc, dans la raison de 2 à 1, à peu-près ou un peu moins. Tous les troncs s'élargissent au-dessus de leur division. Les angles sous lesquels les rameaux sortent de leurs troncs, sont presque toujours aigus, demi-droits ou approchant; angle sous lequel il est démontré dans les méchaniques, que les fluides doivent être poussés le plus loin. Nous avons cependant des exemples dans lesquels les rameaux partent de leurs troncs sous des angles droits ou approchant, comme on le remarque dans les *arteres* lombaires & dans les intercostales. Nous avons aussi des rameaux rétrogrades dans les *arteres* coronaires du cœur, & dans les *arteres* spinales, produites par les vertébrales.

Les *arteres* communiquent toutes fréquemment les unes avec les autres, de sorte qu'il n'y a aucune partie du corps dans laquelle les troncs artériels voisins ne communiquent par des rameaux intermédiaires. Les extrêmités des *arteres* sont cylindriques ou très-approchantes de cette figure, & se terminent de différentes façons, soit en se continuant jusques dans la plus petite veine, soit dans les visceres où elles forment des pinceaux, des arbrisseaux, des zig-zags, des franges, & différentes figures, suivant la différente fonction de ces parties; soit dans des conduits excréteurs, semblables aux veines; soit dans des vaisseaux d'un genre plus petit, qui sont quelquefois continus aux *arteres*, & qui sont de véritables troncs par rapport aux rameaux qu'ils produisent, telles sont les *arteres* lymphatiques; soit dans un canal exhalant: c'est ainsi qu'elles finissent très-fréquemment par tout le corps.

Les veines ressemblent aux *arteres* en plusieurs points: mais elles different en bien des choses. *v.* VEINE.

La nature élastique des *arteres* fait voir qu'elles se contractent effectivement, & que cette contraction sert à faire avancer le sang. *v.* SANG & CIRCULATION. Voyez dans nos *Planc. d'Anatomie*, la distribution des *arteres*; & à l'article ANATOMIE, l'explication des figures relatives à cette distribution.

ARTÉRIAQUES, adj. pl. On donne, *en Médecine*, ce nom aux remedes qu'on emploie contre l'atonie, ou les maladies qui proviennent de la trop grande aridité de la trachée-artere & du larynx. On peut mettre de ce nombre, 1°. les huiles tirées par expression, ou les émulsions préparées avec les amandes douces; les semences de pavot blanc, les quatre semences froides, *&c.* ou les loochs & les sirops faits de ces substances: 2°. les vapeurs qui s'élevent des décoctions de plantes émollientes ou farineuses, qu'on dirige vers la partie affectée: 3°. les opiates.

ARTERIEL, adj., en *Anatomie*, ce qui a rapport ou ce qui appartient aux arteres. *v.* ARTERE. On pense que le sang *artériel* est plus chaud, plus vermeil, plus spiritueux, que le sang véneux. *v.* SANG.

Le conduit *artériel* dans le fœtus, est un canal de communication entre l'aorte & l'artere pulmonaire, par lequel le sang passe de l'artere pulmonaire dans l'aorte, tant que l'enfant n'a pas respiré: lorsque le sang trouve une issue par les poumons au moyen de la respiration, ce conduit se ferme, les parois se rapprochent & forment le ligament *artériel*. *v.* RESPIRATION, FŒTUS, *&c.*

ARTÉRIEUX, EUSE, adj., *qui tient de la nature de l'artere. Veine artérieuse*; c'est un nom que l'on donne à l'artere pulmonaire, ou à un vaisseau par lequel le sang est porté du ventricule droit du cœur aux poumons. *v.* PULMONAIRE.

ARTERIO-PITUITEUX, adj., en *Anatomie*, Ruysch a fait connoitre dans les narines, des vaisseaux singuliers, qu'il nomme *arterio-pituiteux*, qui rampent suivant la longueur des narines, & font de longues aréoles réticulaires.

ARTÉRIOTOMIE, ἀρτηριοτομία, d'ἀρτηρία, & de τέμνω, *je coupe*, en terme *de Chirurgie*, l'opération d'ouvrir une artere, ou de tirer du sang en ouvrant une artere avec la lancette, ce que l'on pratique en quelques cas extraordinaires. *v.* ARTERE, PHLÉBOTOMIE, &c. *v.* aussi ANEVRYSME.

L'*artériotomie* est une opération qui ne se pratique qu'au front, aux tempes & derriere les oreilles, à cause du crane qui sert de point d'appui aux arteres; partout ailleurs l'ouverture de l'artere est ordinairement mortelle: on a un très-grand nombre d'exemples de personnes qui sont mortes de la saignée, parce qu'une artere a été prise pour une veine.

Fernel *2. 18.* Severinus *Effic. med. part. II.* Tulpius *obs. 1. 48.* & Catherwood, ont fait tous leurs efforts pour introduire l'*artériotomie* dans les cas d'apoplexie, comme étant préférable à la saignée qui se fait par les veines; mais ils n'ont pas été fort suivis. *v.* APOPLEXIE.

Pour ouvrir l'artere temporale, qui est celle qu'on préfere pour l'*artériotomie*, on n'applique point de ligature; on tâte avec le doigt index une de ses branches, qu'on fixe avec le pouce de la main gauche: on l'ouvre de la même façon que la veine dans la phlébotomie; quelques-uns préferent l'usage du bistouri. Le sang qui vient de l'artere est vermeil & sort par secousses, qui répondent à l'action des tuniques des arteres. Lorsqu'on a tiré la quantité de sang suffisante, on rapproche les levres de la plaie, & on la couvre de trois ou quatre compresses graduées, dont la premiere aura un pouce en quarré, & les autres plus grandes à proportion, afin que la compression soit ferme. On contiendra ces compresses avec le bandage appellé *solaire*; voici comme il se fait: il faut prendre une bande de quatre aunes de long & trois doigts de large; on la roule à deux globes, dont on tient un de chaque main. On applique le milieu de la bande sur les compresses pour aller autour de la tête sur l'autre temple, y engager les deux chefs en changeant les globes de main; on les ramene sur les compresses, où on les croise en changeant de main, de sorte que si c'est du côté droit, on fasse passer le globe postérieur dessous l'antérieur, c'est-à-dire, celui qui a passé sur le front, & qui dans l'exemple proposé est tenu de la main droite. Dès qu'on les a changés de main, on en dirige un sur le sommet de la tête & l'autre par-dessous le menton; on continue pour aller les croiser à la temple opposée au mal, pour de-là revenir en changeant de main autour de la tête former un deuxieme nœud d'embaleur au-dessus des compresses; on continue en faisant des circulaires assez serrés autour de la tête pour employer ce qui reste de la bande. Voyez *fig. 247.* PL. de *Chir.* Un bandage circulaire bien fait produit le même effet sans tant d'embarras.

C'est de la blessure des arteres que procedent les hémorrhagies dangereuses. Nous parlerons à l'article HÉMORRHAGIE, des différens moyens inventés par l'art pour l'arrêter. On ne peut disconvenir que la ligature ne soit le plus sûr de tous: mais il y a des cas où elle a de grands inconvéniens, comme dans celui de l'anevrysme au bras, où le Chirurgien n'étant jamais certain de ne pas lier le tronc de l'artere, le malade est en risque de perdre le bras par l'effet de la ligature, s'il n'y a pas d'autre ressource pour la circulation du sang que celle de l'artere liée. C'est donc un grand remede que celui qui étant appliqué sur la plaie de l'artere découverte par une incision, arrête le sang & dispense de la ligature. Le Roi de France l'acheta en 1751. du sieur Brossart, Chirurgien de la Châtre en Berry, après plusieurs expériences sur des amputations faites à l'Hôtel royal des Invalides & à l'hôpital de la Charité, mais notamment après un anevrysme guéri par ce moyen, & opéré par l'illustre M. Morand, de l'Académie royale des Sciences. Ce célébre Chirurgien, dont l'amour pour le bien public égale les talens & le savoir si gé-

néralement reconnus, a bien voulu nous communiquer le remede dont il s'agit.

Il consiste dans la substance fongueuse de la plante nommée *agaricus pedis equini facie. Instit. rei herb. 562. Fungus in caudicibus nascens unguis equini figurâ.* C. B. Pin. 372. *Fungi igniarii. Trag. 943.* parce qu'on en fait l'amadou.

On coupe l'écorce ligneuse de cet agaric; on sépare la partie fongueuse du reste de la plante; elle est déja souple comme une peau de chamois; on l'amollit encore en la battant avec un marteau. Un morceau de cette espece d'amadou appliqué sur la plaie de l'artere, & plus large que ladite plaie, soûtenu d'un second morceau un peu plus large, & de l'appareil convenable, arrête le sang.

ARTHANITA, *onguent d'*, (N), *Mat. Médic.* Il a tiré son nom du mot latin *Arthanita*, qui signifie *pain de pourceau*; parce que le suc de cette plante y entre en grande quantité. Voici la formule.

Prenez : suc de pain de pourceau, une livre & demie.

Concombre sauvage, une demi-livre.

Coloquinte en poudre grossiere, deux onces.

Polypode concassé, trois onces.

Beurre, une demi-livre.

Huile d'iris, une livre.

On fait cuire ce mêlange en le remuant sans cesse jusqu'à consomption de presque toute l'humidité; on passe avec expression, & après avoir dépuré l'huile, on ajoûte :

Cire jaune, deux onces & demie

Sagapenum purifié par le vinaigre, } de chaque
Fiel de taureau épaissi } une demi-once.

On fait chauffer tout ce mêlange en l'agitant. Lorsque tout est fondu, & que l'onguent est à demi refroidi, on ajoûte les substances suivantes en poudre fine :

Scammonée,
Racines de turbith,
Coloquinte,
Feuilles de mezereum,
Aloès,
Euphorbe. } de chaque trois gros & demi.

Sel gemme, deux gros.

Poivre long,
Myrrhe,
Gingembre,
Fleurs de Camomille } de chaque un gros & demi.

Cet onguent est fort ancien : il est fait pour être appliqué sur le bas ventre, dans le dessein de purger. Les matieres qu'il contient causent souvent une érésipele à l'extérieur : quelquefois il cause des coliques, & ne purge pas. Son effet n'est donc pas sûr, & nous sommes fort éloignés de le conseiller.

ARTHRITIQUES *affections*; on donne, en *Médecine*, ce nom à toutes les maladies qui attaquent les jointures, & qui tiennent de la nature de la goutte, & à tous les médicamens qu'on emploie pour les guérir. *v.* GOUTTE.

ARTHRODIE, s. f., mot formé du Grec ἄρθρον, *articulation*, & de δέχομαι, *je reçois*. C'est, en *Anatomie*, une espece d'articulation, dans laquelle la tête plate d'une os est reçue dans une concavité peu profonde d'un autre os. *v.* Os & ARTICULATION.

Telle est l'articulation des os du métacarpe avec les premieres phalanges des doigts, des apophyses obliques des vertebres entr'elles, &c.

ARTHRON, (N), *Anat.*, ἄρθρον, jointure. Voyez ce dernier. Les anciens ont nommé ἄρθρον l'articulation des os avec mouvement; & l'articulation sans mouvement nommée par eux *symphyse*, σύμφυσις.

ARTICHAUT, s. m., (R), *Cynara. Bot.*, genre de plante à fleurs composées : elles sont à fleurons tous hermaphrodites, & ont un ample calice formé de grosses écailles charnues dont le pureau est échancré avec une petite pointe au milieu de l'échancrure : les fleurons sont longs & étroits, divisés profondément en cinq lanieres fines : les semences qui leur succèdent sont oblongues, lisses, couronnées d'une aigrette & portées par un placenta fort large, charnu, & chargé de poils : c'est ce qu'on nomme vulgairement *le cul* de l'*artichaut*.

L'*artichaut* qu'on cultive dans les jar-

dins a la racine grosse, les feuilles empennées, longues, larges couvertes d'un duvet plus ou moins grisâtre, les tiges droites, fermes, cannelées, les fleurs d'un pourpre bleuâtre: toutes les parties de la plante ont une amertume assez considérable. (D.)

* On compte cinq sortes ou variétés de cette plante potagere: savoir l'*artichaut rouge*, *cynara hortensis non aculeata*, *capite subrubente*, H. R. Par. ainsi nommé dans l'*école du Jardin Potager*. On le confond mal-à-propos avec l'*artichaut* violet, parce qu'il est véritablement d'un rouge pourpre dans tout son extérieur: mais le cœur est jaune, & sa chair plus délicate que celle de l'*artichaut* violet. Cette espece est hâtive, sa tête est formée en pomme.

Le *Verd*, que G. B. nomme *cynara hortensis*, *foliis non aculeatis*, a la pomme un peu applatie. Ses écailles sont plus ouvertes, & communément plus charnues à leur base que celles des autres especes. Le placenta a quelquefois cinq pouces de diametre, & une épaisseur proportionnée.

On cultive dans nos jardins un très-petit *artichaut*, plus hâtif que les autres, qui a les écailles hérissées de pointes piquantes, & le sommet de la tête enfoncé. On le nomme *artichaut blanc*.

L'*artichaut violet*, a la tête assez pointue. Les écailles, dont le fond est verd, sont fouettées d'un rouge violet à leur extrêmité, & terminées par un petit piquant. On le confond souvent avec le *verd*, à qui on donne le même nom de violet, parce qu'on y apperçoit quelques ombres violettes.

L'*artichaut sucré de Genes*, ainsi nommé parce qu'il a effectivement un goût fin & sucré, a la tête ou pomme d'un verd pale, très-petite, hérissée de pointes piquantes, & la chair très-jaune. Chacune de ces especes a ses avantages & ses désavantages.

L'*artichaut* blanc est fort délicat à élever. Et en certains lieux ce n'est qu'avec de grands soins, & dans une terre bien favorable, qu'on peut le conserver pendant l'hyver. C'est pourquoi on en cultive peu.

Le verd vient très-gros dans de la bonne terre, & avec une bonne culture. Il lui faut beaucoup d'eau.

Le violet est de peu de profit, c'est cependant celui dont on fait le plus d'usage.

Le rouge n'est bon à manger que jeune & à la poivrade: si on le laisse grossir, sa chair devient dure.

Le verd est presque le seul cultivé par les maréchés. Cette derniere espece devient, par la culture & par les soins, d'une très-grande beauté, sur-tout si on ne laisse sur pied que la maitresse pomme.

La culture de toutes ces especes d'*artichaut* est la même. On peut en semer la graine après l'hyver. Mais on est dans l'usage de les multiplier par des œilletons qu'on sevre des vieux pieds au printems, plus tôt ou plus tard, suivant les années, en la maniere qui sera indiquée ci-après.

On peut avant l'hyver sevrer des œilletons d'*artichaut* qu'on fait blanchir comme les cardons d'Espagne, & qui font un bon manger.

Il y a des années où, l'hyver ayant fait périr beaucoup d'œilletons, on est forcé de recourir à la graine, dont le plant donne du fruit en automne dans la même année, ou au printems de la suivante, comme les œilletons. Suivant le climat, on la seme en plein champ, ou sur couche, ou par planches couvertes d'un bon pouce de terreau. D'autres fois on met trois graines dans chaque place avec une poignée de terreau. Il faut toujours bien recouvrir avec le rateau la graine qu'on a semée. Elle leve plus ou moins vite, selon la chaleur qu'il fait. Dès qu'elle a commencé à lever, on sarcle & on arrose souvent. On éclaircit le plant au bout d'un mois, & on transplante les plus forts pieds de ceux qui sont venus sur couche.

L'*artichaut* ne donne beaucoup que dans un terrein substantieux. Une terre

ſablonneuſe & légere eſt favorable pour en avoir de hâtifs, & elle eſt moins ſujette à laiſſer périr les plantes en hyver, ſoit de gelée ſoit de pourriture.

Avant de faire une plantation d'*artichauts*, on laboure en automne, & on fume en même tems, ſi la terre en a beſoin. La fiente de mouton, & le varech dans le voiſinage de la mer, font un grand bien aux *artichauts*. Mais le meilleur amendement eſt de défoncer le terrein, à la profondeur de deux pieds ou deux pieds & demi : les belles productions que l'on en tire enſuite dédommagent amplement de cette dépenſe.

On donne un ſecond labour, après l'hyver: on dreſſe des planches de cinq à ſix pieds de large y compris le ſentier, dans les terres légeres; on marque en échiquier la place de chaque œilleton, à deux pieds & demi ou trois de diſtance les uns des autres en tous ſens; & on met une poignée de terreau dans chaque trou, qui doit être à un demi-pied du bord de la planche. Dans les terres fortes & humides il vaut mieux ne donner que trois pieds de largeur aux planches, les bomber, & mettre une ſeule rangée d'*artichauts*.

La maniere de lever les œilletons pour planter, demande des attentions particulieres. Quand on voit qu'ils ſont aſſez forts, on commence par déchauſſer le pied avec la bêche, enſorte que la ſouche ſoit découverte & qu'on puiſſe agir librement tout autour. On examine enſuite ce qu'il y a d'œilletons auprès du cœur qui doit donner le fruit: & poſant le pouce entre la ſouche & les œilletons qu'on choiſit, on les éclate avec le plus de racines qu'il eſt poſſible. Si le pouce ne ſuffit pas, on coupe les œilletons fort près avec un couteau, afin d'empêcher qu'il n'en repouſſe d'autres. On coupe en même tems le pied des vieux montans de l'année précédente, qui ſe trouve entre les deux terres. On nettoie enfin la ſouche; on la garnit bien de terre, & on releve les feuilles. Si le cœur eſt péri pendant l'hyver, ce qui arrive ſouvent, on laiſſe en place le meilleur œilleton; ou même trois des meilleurs & des plus éloignés, obſervant qu'ils naiſſent du bas de la ſouche; car ceux qui ſont placés ſur le haut de la ſouche, donnent de moins belles tiges, ſouvent des tiges dures & fibreuſes. On forme un petit baſſin autour de ces œilletons avec la terre la plus meuble, & on mouille bien.

Parmi les autres œilletons, on choiſit les plus forts, pour planter: les moyens ſe gardent en pépiniere, pour remplacer ceux qui manqueront dans la ſuite; & on jette les plus foibles. Les bons œilletons ſont d'un blanc jaunâtre à l'endroit où tiennent les racines.

Afin d'être plus ſûr que la planche ſe garniſſe d'œilletons qui aient bien repris, on en plante toujours deux à ſix ou huit pouces l'un de l'autre, près de chaque place: & au bout de trois ſemaines ou un mois, on ôte celui qui paroît le moins vigoureux.

En plantant on n'enterre que le talon *v.* Talon: le cœur pourrit, s'il eſt enfoncé. On met autour du pied une poignée de menu fumier, pour que la terre ne ſoit pas battue des arroſemens, & qu'elle ſe tienne fraîche: on les mouille auſſitôt, & on continue pendant quelques jours, juſqu'à ce qu'on ſoit aſſuré de la repriſe. Si le tems devient chaud & ſec, il faut les couvrir de feuillages, de pelât, ou de paille, après avoir fiché en terre les quatre extrémités de deux baguettes de bois verd pour former deux cercles qui ſe croiſent au-deſſus de chaque œilleton.

Ceux qui ſont forts, & que l'on plante de bonne heure, peuvent donner du fruit dès l'automne ſuivante, ſi on ne leur épargne pas l'eau à proportion de ce qu'ils en ont beſoin. Mais quand on ne ſouhaite de les voir en fruit qu'au printems, on doit les planter tard & ne leur donner que la quantité d'eau néceſſaire pour entretenir la végétation: on riſque cependant de les perdre pendant l'hyver, s'ils ne ſont pas vigoureux.

Il est bon d'être averti que les œilletons profitent d'abord lentement; mais qu'ensuite ils font des progrès rapides. On ne doit donc pas s'inquiéter de leur langueur apparente.

Soit en automne, soit au printems, il faut beaucoup & souvent arroser les *artichauts* dès qu'ils commencent à montrer leur fruit: l'usage est de donner une pleine cruche d'eau tous les deux jours à chaque pied. C'est une bonne méthode que de mouiller ainsi tous les jours la moitié des planches, laissant un pied à sec entre deux que l'on arrose; & ne donnant de l'eau le lendemain qu'à ceux qui n'en ont pas eu le jour précédent: la terre est par ce moyen humectée habituellement, & n'a jamais le tems de dessécher.

M. de Chateauvieux ayant planté une seule ligne d'*artichauts* à la fin de Mai 1754 sur une planche de six pieds de large, & leur ayant fait donner les labours d'été que l'on donne aux grains de la nouvelle culture; ces labours, sans aucun arrosement, quoique l'année fût très-chaude & fort seche, entretinrent dans la terre une humidité suffisante pour que ces *artichauts* aient donné en Septembre leurs premieres pommes, dont la circonférence étoit communément de douze à quinze pouces: & les feuilles couvroient entiérement la largeur des planches.

Pour avoir de belles têtes d'*artichauts*, on n'en laisse qu'une à chaque montant; on coupe toutes les secondes qui poussent autour de la tige; & on rogne environ le tiers de la longueur de toutes les feuilles.

Comme tous ne manquent pas en même tems, ils se succedent presque toujours jusqu'aux gelées. Si on est surpris par le froid, quand quelques têtes ne font que commencer à sortir du cœur, on peut lever leurs pieds pour les enterrer dans la serre: ils y achevent de se former, & se conservent fort avant dans l'hyver pourvu qu'on ait l'attention de leur donner de l'air autant que la saison le permet. Les pieds dont le fruit est plus avancé, doivent être coupés aux approches des gelées avec leur tige toute entiere, & enterrés d'un demi-pied dans du sable frais; pour que les fruits achevent de grossir sur pied: ils se conservent ainsi deux mois & plus, quand la serre ou le cellier sont bons.

Pour ce qui est des œilletons laissés en place sur la vieille souche, ils profitent très-vite depuis qu'on en a séparé les autres; pourvu qu'on les arrose amplement selon le besoin. Dès la mi-Mai ils montrent du fruit, qui commence ordinairement à être bon vers la fin du mois. On pratique alors ce qui vient d'être conseillé pour avoir de belles têtes sur les autres œilletons: à moins qu'on ne préfere de jouir des *artichauts* pour manger à la poivrade; auquel cas on ne fait rien de plus qu'arroser. Comme ce mois est sujet aux gelées, il est à propos de couvrir avec un peu de litiere seche ou de pesat les jeunes têtes, quand on craint qu'il ne gele.

C'est une bonne méthode que de donner deux ou trois petits labours aux œilletons pendant le cours de l'année; surtout après la pluie, ou peu auparavant.

Les premiers *artichauts* étant cueillis, on coupe les montans fort bas; ou, pour le mieux, on les éclate avec le pied: & on en raccourcit les feuilles à la longueur de six pouces. Cela fait sortir promptement quantité d'œilletons: & si on a soin d'en réduire le nombre sur chaque pied quand ils sont un peu forts, ceux qui restent donnent souvent du fruit en automne si on les pousse à l'eau.

On voit des personnes qui, pour se procurer sûrement des *artichauts* dans l'arriere saison, coupent jusqu'à terre le pied des plantes quand les premieres têtes sont à peu près de la grosseur d'un œuf. Cela réussit pourvu que les arrosemens ne soient pas épargnés.

L'*artichaut* craint beaucoup l'hyver, sur-tout dans les terres froides. Pour le conserver, on peut le labourer aux approches de cette saison, s'il est en terre

légere ; & l'entourer d'une butte de terre à la hauteur de sept à huit pouces : après avoir rapproché toutes les feuilles, les avoir liées avec un osier ou de la paille, & rognées ensorte qu'elles n'excedent la butte que de deux doigts. Une telle butte feroit très-capable de faire pourrir les plantes, dans une terre forte & humide.

Il y a des Cultivateurs qui n'approuvent pas le labour d'automne, & se contentent d'un bon binage à la fin de Septembre, prétendant qu'une terre scellée est moins accessible à la gelée & aux pluies d'hyver. On a vu cette méthode réussir. Mais il est à propos d'en multiplier les épreuves dans différentes circonstances.

Le grand point est de bien couvrir ces plantes avant que la gelée les attaque. Ces couvertures sont, de la grande litiere, des feuilles, du pesat, des roseaux brisés, &c.

Il est à propos, pendant l'hyver, de découvrir un peu le cœur du côté du midi lorsque le tems est doux, & le recouvrir exactement dès que le froid reprend : les plantes, continuellement privées d'air, pourroient blanchir & se pourrir.

Lorsque les fortes gelées sont passées on ne découvre les plantes que par degrés ; attendu que l'habitude d'être enveloppées les rend extrêmement susceptibles de froid. On commence donc par dégarnir le cœur : au bout de quelques jours on dérange la couverture du côté du soleil, & huit jours après on ôte tout. Enfin on déchausse les plantes qui ont été buttées, & on laboure les quarrés, avec l'attention de mettre autour des pieds la terre la plus meuble.

Ces plantes ne durent pour l'ordinaire que trois ou quatre ans ; cependant on en a vu qui ont subsisté avec la plus grande vigueur pendant plus de vingt ans. On en voit qui donnent encore du fruit, à la cinquieme année : mais ils sont très-chétifs. Il y a plus d'œconomie à changer de plant & de terrein.

Quand on veut détruire un quarré d'*artichauts*, après avoir cueilli les premieres têtes au printems, on acheve d'en tirer parti, en coupant toutes les tiges & laissant un seul œilleton sur chaque pied ; où il profite jusqu'en Septembre ou Octobre : puis, par un tems sec, on l'embrasse de trois ou quatre liens dans toute sa longueur ; & au bout de quelques jours on l'entoure entiérement de paille longue, sans trop le serrer. Les *Cardes* blanchissent ainsi dans l'espace d'un mois, & sont bonnes à manger. Après quoi on coupe le pied.

Usages & propriétés. L'*artichaut* est d'un grand usage pour les alimens. Il passe néanmoins pour être échauffant & venteux. Les Médecins le qualifient de cordial, sudorifique, restaurant, apéritif. Les feuilles d'*artichaut* sont quelquefois employées à nettoyer le leton.

Artichauts à la crême. Vos *artichauts* étant cuits, passez-les au beurre, mêlez-y de la crême avec ciboule, persil, un jaune d'œuf pour liaison & l'assaisonnement convenable.

Artichauts à la sauce blanche. Passez les culs d'*artichauts* dans la casserole avec beurre, persil, poivre blanc & sel. Faites une sauce avec jaunes d'œufs, vinaigre, & du bouillon.

Artichauts à la Poivrade. Prenez des *artichauts* qui soient tendres : coupez-les par quartiers ; ôtez-en le foin & les petites feuilles ; pelez aussi le dessous, ne laissez que les grandes feuilles ; & à mesure qu'ils sont pelés, jettez-les dans de l'eau fraiche pour empêcher qu'ils ne se noircissent & deviennent amers. On les sert dans un plat, ou sur une assiette, arrosés d'eau : on sert en même tems du poivre & du sel battus ensemble.

Artichauts frits. Coupez par petits quartiers de gros culs d'*artichauts* : après les avoir pelés par-dessous jusqu'au blanc, faites les morceaux d'un pouce d'épais ou environ ; ôtez le foin ; rognez la pointe des feuilles ; mettez à mesure les morceaux dans de l'eau, jusqu'à ce que vous les vouliez frire. Alors, en les re-

tirant de l'eau, poudrez-les de farine, puis faites-les frire dans du saindoux bien chaud, ou dans de la bonne huile, ou dans du beurre à demi-roux qui soit bien chaud, de sorte qu'en y trempant un des morceaux le verd seche incontinent. Quand ils sont frits suffisamment sans être brûlés, il faut les tirer à sec, les poudrer en même tems de sel menu, les arroser d'un peu de vinaigre; puis les couvrir de *persil* amorti *frit* médiocrement dans la poele: ce persil doit être en brin, bien lavé, & bien sec; on le met légérement dans la poele sans le presser à pleine-main; on le retire incontinent avec l'écumoire, & l'ayant laissé égoutter, on le répand sur les *artichauts*.

D'autres mettent les *artichauts* dans une pâte avant de les frire.

Artichauts fricassés. Prenez des culs d'*artichauts* dont vous aurez ôté toutes les feuilles & le foin; coupez-les par quartier de moyenne grosseur; faites-les *blanchir*, c'est-à-dire, qu'il faut leur faire prendre quelques bouillons, & ensuite cuire presque-à-demi dans de l'eau avec un peu de sel & un brin de sariette; tirez-les à sec; & les mettez dans du beurre à demi-roux, y ajoûtant du sel, & quelques champignons si vous en avez. Faites-les cuire suffisamment: sur la fin, ajoûtez-y un peu de verjus ou de vinaigre, ou une sauce blanche avec des œufs ou du vinaigre: dressez-les peu de tems après; & rapez-y de la muscade. Voyez l'*Encyclopédie Œconomique*.*

ARTICHAUT d'*Inde* ou *de Jérusalem*. (N), *Hort*. On nomme ainsi le Topinambour, espece de *Corona solis*.

ARTICHAUT *sauvage*: (R), *Bot*., plante assez semblable aux chardons par ses feuilles, mais qui par sa tige se range dans le genre de l'*artichaut: cynara foliis spinosis pinnatifidis subtus tomentosis, calycis squamis subulatis*. Linn. On donne encore ce nom dans quelques endroits à la grande *Carline*. *v*. CARLINE. (D.)

ARTICLE, (R), s. m., *Grammaire*. On nomme ainsi une des classes de mots, ou des parties d'Oraison, qui est en usage en françois & dans quelques autres langues. La fréquence de son emploi & le caractere d'introductif qui le distingue, lui ont assigné la premiere place entre les diverses parties d'Oraison de notre langue.

L'*article*, en françois, *est une sorte de mots qui se placent avant les dénominations, pour les annoncer, & pour particulariser simplement, sans la nommer, la chose que la dénomination désigne*.

Ainsi dit l'Abbé Girard, l'*article* est une expression indéfinie, quoique positive, dont la juste valeur n'est que de faire naître l'idée d'une espece subsistante qu'on distingue de la totalité des êtres, pour être ensuite nommée. L'*article* est ainsi un vrai préparatoire à la dénomination, par lequel elle est annoncée avant que de se présenter elle-même.

Il semble que l'*article* ait dû son existance dans les langues où il est en usage, à une espece de lenteur de ceux qui parlent à trouver la dénomination de la chose dont ils ont l'idée; ou à un goût particulier qui leur faisoit sentir plus de douceur & de molesse dans une expression où les dénominations ne se suivoient & ne s'offroient pas si rapidement & d'une maniere en quelque sorte dure & abrupte; mais où elles se faisoient précéder d'un mot qui servoit à annoncer chacune d'elles; tandis que d'autres personnes ayant eu plus de promptitude à trouver la dénomination propre de l'idée qu'elles devoient énoncer, ou croyant appercevoir plus de force, plus d'énergie dans des expressions où chaque dénomination l'offroit rapidement sans accompagnement & sans précurseur non essentiel, ont négligé absolument tout emploi de l'*article*, & n'en ont point admis dans leur langue..

On ne sauroit nier que le tour d'expressions dépouillé d'*articles*, n'ait dans la langue latine une sorte de force & d'énergie, peut-être même de dureté que l'on n'apperçoit point dans le françois, & dans les autres langues telles que la Grecque &

& l'Italienne. Mais si, dans ces dernieres langues, cet avant-coureur des dénominations diminue la vivacité du langage, il y met en récompense une certaine politesse, & une délicatesse qui naissent de cette idée préparatoire & indéfinie d'un objet qu'on va nommer; car par ce moyen l'esprit étant rendu attentif avant que d'être instruit, il a le plaisir d'aller au devant de la dénomination, de la desirer, & de l'attendre avant que de la posséder. Quoiqu'il en soit, l'*article* est, dans les langues qui l'admettent, une de ces différences essentielles, qui en constituent le caractere propre & distinctif. A quelques différences près dans l'emploi particulier de ce mot, différences qui naissent du génie propre de chaque langue, l'*article* a le même caractere général dans toutes les langues qui l'admettent; & ce que nous venons d'en dire convient à chacune d'elles. Nous allons maintenant le considérer tel qu'il est dans la langue françoise; ne nous permettant de parler de cette sorte de mots dans les autres langues qu'autant que cela sera nécessaire à l'intelligence de la nôtre. A propos de quoi irions-nous occuper le lecteur de détails de grammaire latine ou grecque, à l'exposition desquels cet ouvrage n'est pas destiné?

Nous n'avons en françois qu'un seul *article*; mais cet *article* est susceptible de deux genres, & de deux nombres, & de plus sujet à deux sortes d'état. De là naissent diverses formes sous lesquelles paroît l'*article*, & dont nous allons rendre compte avant que de présenter les regles auxquelles il est assujetti par rapport à sa construction dans le discours. *v.* ACCIDENS *des mots*.

La langue françoise n'a que deux genres, le *masculin* & le *féminin*. L'*article* devant annoncer & particulariser des dénominations qui sont nécessairement de l'un ou de l'autre de ces genres, a reçu la propriété de revêtir deux formes, l'une pour les dénominations masculines, & l'autre pour les féminines. On dit *le* pour le masculin, & *la* pour le féminin: *v.* GENRE, *Le Roi, le Prince, le Mari, le Lion, la Reine, la Princesse, la Femme, la Lionne.*

Il n'y a que deux nombres en françois, le *singulier* & le *pluriel*. Cette nouvelle circonstance grammaticale assujettit l'*article* à un second accident, qui consiste à changer la forme singuliere masculine *le*, & la forme singuliere feminine *la*, en une forme nouvelle *les*, qui sert pour toutes les dénominations du nombre pluriel, soit pour le genre masculin, soit pour le féminin. On dit *les hommes, les femmes, les Rois, les Princes, les Reines.* Notre usage n'ayant point mis de distinction dans ce nombre entre les genres, il s'ensuit que celui de l'*article* n'y est connu que par le genre du nom dont il est le précurseur: ce qui fait voir que la fonction de l'*article* n'est pas de déterminer ou d'indiquer le genre du nom qu'il précéde, comme quelques Grammairiens l'ont prétendu.

Outre ces deux accidens, du genre & du nombre, auxquels l'*article* est sujet, nous avons annoncé qu'il étoit assujetti encore à paroitre dans deux états différens de son état naturel, qui est compris sous ces trois mots *le, la, les.* L'un est un état que je nomme d'*élision*, & l'autre un état de *contraction.*

L'*élision*, mot qui en françois signifie *retranchement*, consiste, en ce que, quand l'*article* précéde un mot qui commence par une voyelle, ou par *h* non aspirée, la lettre *a* de l'*article* singulier féminin *la*, & la lettre *e* de l'*article* singulier masculin *le*, se retranchent pour la douceur de la prononciation, & pour éviter l'hiatus ou le son désagréable qui naît de la rencontre de deux voyelles qui devroient se prononcer séparément & tout de suite. Le retranchement de ces voyelles finales de l'*article* au singulier, soit masculin soit féminin, se marque dans l'écriture par l'*apostrophe*. On écrit, *l'ame, l'océan, l'humeur, l'homme*; au lieu de *la ame, le océan, la humeur, le homme:* ces voyelles finales de l'*article le* & *la*, ne s'élident point avant les mots qui commencent par une consonne ou par *h* aspirée : on écrit, *le vice, la vertu, le savoir, la tempérance.* *v.* ELISION, APOSTROPHE, HIATUS, AS-

PIRATION. L'*article* pluriel *les*, ne souffre point d'élision, & conserve toutes les lettres dans l'écriture, quelle que soit la lettre qui commence le mot dont il est suivi. On écrit, *les armes*, *les hommes*, *les humeurs*, *les apas*.

Le second état accidentel sous lequel paroît l'*article*, est son état de *contraction*, qui consiste en ce qu'il s'identifie pour sa forme avec d'autres mots, & s'unit & s'incorpore avec eux, en sorte qu'ils ne font alors ensemble qu'un seul & nouveau mot, qui retient néanmoins la double valeur des deux dont il est formé. C'est ce nouvel état que l'Abbé Girard nomme aussi *Syncope*.

Des trois formes naturelles de l'*article*, *le*, *la*, *les*, il n'y a que *le* & *les* qui se contractent; le singulier féminin *la*, n'est pas assujetti à cet accident. Il n'y a aussi que deux mots avec lesquels *le* & *les* se contractent; savoir, avec la préposition *à*, & avec la préposition *de*. Par rapport à l'*article le*, cette contraction n'a lieu que quand ces deux prépositions le précédent immédiatement, & que le mot qui suit, commence par une consonne ou une *h* aspirée; alors ces deux mots *de le* se contractent, & produisent le mot *du*, de même *à le*, se contractent & produisent le mot *au*. On dit donc, *du maître*, *du sujet*, *au maître*, *au sujet*, *du haut*, *du bas*, *au haut*, *au bas*; au lieu de dire, *de le maître*, *de le sujet*, &c. Ce qui prouve que ces mots *du* & *au*, sont l'*article le* contracté avec les prépositions *à* & *de*, c'est, d'un côté, que lorsqu'en même construction, le mot que l'*article le* précéde, commence par une voyelle, ou une *h* non aspirée, la contraction cesse, & les deux mots paroissent séparément dans la phrase, les prépositions dans leur état naturel, & l'*article* avec l'*élision* de la voyelle finale dont nous avons déja parlé; ainsi qu'on le voit dans cette phrase: *Il est du devoir du sujet d'obéir au Prince*; *il est du devoir de l'honnête homme*, *de ne point sacrifier l'honneur à l'intéret. Ensuite du conseil que vous m'avez donné*, & *de l'avis que j'ai reçu de l'intendant du Prince*..

La seconde preuve que telle est la nature constitutive des mots *du* & *au*, c'est qu'on les voit paroître dans les cas où, si le mot qui suit étoit féminin, on verroit figurer devant lui séparément *à* ou *de*, suivis de l'*article* féminin *la*; comme dans les phrases suivantes: *On doit souvent, au désir de paroître vertueux*, *ce qu'il seroit glorieux de devoir*, à la sincere intention *de l'être en effet. Ne confondons pas l'intérieur* du faux dévot, *avec les caracteres de vraie dévotion*.

L'*article* pluriel *les* dans quelque genre qu'il soit employé, & devant quelque mot qu'il paroisse, qu'il soit suivi d'une voyelle ou d'une consonne, se contracte toujours avec les deux prépositions *à* & *de*: de *à les* se forme *aux*; de *de les* se forme *des*. On dira donc: *Il est naturel* aux hommes *de s'attacher* aux femmes; & *la différence* des humeurs *n'est pas toujours un obstacle à l'union* des cœurs. Ces expressions *aux hommes aux femmes*, *des humeurs des cœurs*, sont mises pour *à les hommes*, *à les femmes*, *de les humeurs*, *de les cœurs*. La preuve en est que si vous substitués des dénominations singulieres à ces noms pluriels, vous verrez reparoître les *articles* singuliers avec les prépositions *à* & *de*, comme dans les exemples précédens; *Il est naturel à l'homme de s'attacher à la femme*; *la différence de l'humeur n'est pas toujours un obstacle à l'union du cœur*.

Il faut remarquer ici que cet état de contraction ne peut avoir lieu que quand les deux mots se suivent immédiatement: dès qu'on sépare par quelque mot l'*article* de la préposition, l'un & l'autre reprennent leur forme naturelle, ce qui est une nouvelle preuve que *du*, *au*, *des*, *aux*, sont des mots formés par contraction des mots *de le*, *à le*, *de les*, *à les*: on dira donc sans syncope, *Maître de tout le monde*, *aimé de tout le peuple*, *cher à tous les savans*, & *à tous les hommes vertueux*, parce que *de* & *à*, sont séparés de l'*article* par un mot; mais la contraction a lieu dès que ces deux mots se suivront immédiatement: *Maître du monde*, *aimé du peuple*, *cher aux savans* & *aux hommes vertueux*.

Tels sont les *articles* françois, & la nature réelle des mots *du*, *au*, *des*, *aux*; ces derniers ne sont point des *articles*, comme quelques Grammairiens l'ont pensé & enseigné; mais ce sont des mots composés de l'*article*, & des prépositions *à*, & *de*. *v*. A préposition, DE préposition: voyez aussi PRÉPOSITION.

La langue françoise n'a point d'autres mots qui soient des *articles*, que ces trois, *le*, *la*, *les*: tous les autres mots que quelques auteurs ont voulu ranger sous cette classe & envisager comme des *articles*, ne sont que des adjectifs abstraits; tels sont, *un*, *tout*, *chaque*, *nul*, *aucun*, *quelque*, *certain*, *ce*, *mon*, *ton*, *son*, *leur*, &c. Ces mots sont de vrais adjectifs qui qualifient par l'idée abstraite d'une relation: ils ont, il est vrai, le pouvoir de singulariser, ou d'individualiser, comme l'*article*, l'idée de la dénomination, en même tems qu'ils la qualifient par l'indication d'un certain rapport; ce qui fait que souvent ils tiennent la place de l'*article* qui ne paroit point avec eux; mais l'*article* singularise sans qualifier; ce qui en distingue suffisamment la nature.

La notion de l'*article* étant déterminée, il nous reste maintenant à indiquer son emploi dans le langage & les places que l'usage lui a assignées. C'est ce que les regles suivantes sont destinées à déterminer.

Premiere regle. „ L'*article* est essentiellement fait pour accompagner les substantifs génériques, c'est-à-dire, ceux qui servent à dénommer les especes, ou ces choses générales que la différence de l'essence distingue les unes des autres, & qui comprennent ordinairement sous elles plusieurs êtres particuliers. Il marche devant eux par-tout où ils sont employés conformément à leur institution primordiale, qui est de nommer simplement les choses comme subsistantes, ainsi que dans cette phrase:" *Le soleil est l'ame de l'Univers: il rend féconds les animaux, & fait germer les semences dans le sein de la terre*.

Seconde regle. „ Ces mêmes substantifs sont abandonnés de l'*article* dans les occasions où ils sont employés à présenter la chose autrement que comme subsistante & espece générique. Ces différentes occasions sont au nombre de huit. "

La premiere est lorsqu'on les transporte au service de qualification; comme quand on dit: *Il est quelquefois plus qu'homme & d'autrefois moins que femme*.

La seconde lorsqu'ils sont en apostrophe ou en particule interjective: ainsi l'on dit: *courage*, *soldats*, *tenez ferme*.

La troisieme lorsqu'ils sont accompagnés des adjectifs pronominaux; parce que la propre valeur de ceux-ci est de donner à ceux-là un sens restreint ou déterminé à certains individus de l'espece; en sorte que par le moyen de ces adjectifs, le substantif passe de la classe générique à l'individuelle: *Il ne faut pas négliger son devoir pour quelques peines à le remplir: nos ennemis sont plus à craindre dans leur dissimulation que dans leur emportement: la bonne philosophie tâche d'accorder notre cœur avec notre raison*.

L'adjectif *tout*, fait ici une exception à cette regle, dont nous avons parlé autre part. *v*. ADJECTIF.

La quatrieme occasion où ces substantifs perdent l'*article*, est lorsqu'extraits de la totalité de l'espece par le moyen du nombre, ils se trouvent en pur calcul, sans relation particuliere à rien de précédent ni de subséquent, tels que dans cette phrase: *Trente ignorans doivent-ils l'emporter sur un homme instruit?* Si outre le nombre il étoit encore question d'un rapport à quelqu'autre chose, alors l'*article* y prendroit sa place avant le nombre: on diroit donc: *voici les dix escadrons qu'on a demandés*; parce que ces escadrons ont un rapport à la demande, de façon qu'on fait entendre que ce sont ceux qu'on souhaitoit avoir, & par conséquent cette distinction qu'on en fait des autres escadrons non demandés en remet la dénomination dans la classe générique. C'est cette différence de sens qui fait exclure ou admettre l'*article* avec les nombres.

La cinquieme occasion où l'*article* dis-

paroît devant les substantifs génériques est lorsqu'ils sont placés en forme d'adresse: *Loger rue cassette, fauxbourg saint Germain, quartier saint Sulpice.*

La sixieme lorsqu'ils sont sous le régime de la préposition *en*: on dit: *Regarder en pitié: aller en ville: être en campagne: rester en extase: raisonner en homme sensé.*

La septieme est quand ils sont employés dans un sens indéfini & non déterminé; soit qu'ils se trouvent alors en régime dominant, ou sous celui de l'attributif, ou qu'ils fassent le complément d'un rapport indiqué par quelque préposition, ce qui leur arrive très-fréquemment: *Princes ou sujets, nobles ou roturiers; tous sont hommes: le sage n'a ni haine ni amour: table à tiroir, feu de paille, maison de briques, plein de vin, voyager à cheval.*

Quant à l'emploi ou à l'exclusion de l'*article* avec les prépositions. *v.* PRÉPOSITIONS.

Enfin la huitieme occasion où l'*article* abandonne ces substantifs est lorsqu'ils sont intimément unis aux verbes *avoir* & *faire* pour exprimer avec eux une sorte d'action, ainsi que dans ces expressions: *Avoir peur, avoir envie, avoir froid, faire peur, faire pitié, faire feu sur l'ennemi*, & autres pareilles.

Troisieme regle. „ Il est défendu à l'*article* d'accompagner les substantifs individuels qui sont noms de divinités, „ d'hommes, d'animaux, de places, & de „ lieux particuliers, " tels que *Bacchus, Junon, Pompée, César, Pierre, Alexandre, Marie, Silvie, Londres, Paris, Brifaut, Raton*; amoins qu'ils ne soient employés en dénomination générique, ou qualifiés par un adjectif. On dit sans article: *Philis aime Coridon: Fanchon se joue de Lucas:* mais on joint l'*article* dans ces autres occasions: *Elle est la Semiramis de notre tems: les Césars & les Alexandres ne seront oubliés que lorsqu'ils seront surpassés par de plus grands héros: la jeune Lisette se moque du vieux Chrysante.* C'est par cette raison que le mot *Dieu* prend ou rejette l'*article* selon l'usage qu'on en fait, ou comme nom propre du suprême Etre ou comme nom d'espece: *Dieu veut être adoré de cœur & d'esprit: le Dieu de miséricorde est aussi le Dieu de justice.* La meme raison fait que lorsqu'on veut marquer du mépris ou du moins peu d'estime en nommant quelqu'un, on ajoûte l'*article*; parce qu'on fait entendre par cette façon de nommer qu'on en connoit mieux l'espece que la personne, & que son nom n'est mis que pour la distinguer entre celles dont on distingue l'état. C'est ainsi que quelques personnes parlent des actrices, & que tout le monde s'exprime à l'égard des femmes débauchées: *La Lemaure soutenoit par la beauté de sa voix les mauvais opéras: la Lecor, l'Antonia, & autres de cette étoffe peuvent faire des passions: mais elles en fixent toujours les bornes à celles de la libéralité de leurs amans. La Filion a été plus fameuse & la plus avisée de toutes celles qui ont tenu de notre tems académie de fille.*

Quatrieme regle. „ Les noms propres de „ région, contrée, rivieres, vents, & „ montagnes veulent être accompagnés „ de l'*article* ". On dit: *L'Afrique, le Canada, le Dauphiné, le Nord, le Sud, la Bize, le Rhône, la Seine, le Danube, le Parnasse, les Alpes, les Pirénées.*

Cinquieme regle. „ L'adjectif seul & le „ verbe même se font annoncer par l'*article* dans les occasions où, transportés de leur service ordinaire & primitif, ils sont employés en dénominations „ génériques, ainsi que dans ces phrases": *Les fous inventent les modes, les sages s'y conforment: on lui a interdit le boire & le manger.*

Sixieme regle. „ Par cette même raison „ l'*article* accompagne tout adjectif qui, „ à la suite d'un nom de personne, sert „ non seulement à qualifier mais encore „ à distinguer quelque sujet entre ceux „ qui pourroient porter le même nom. „ Cette qualification devant alors spécifier devient dénominative ": on diroit donc: *Louis le débonnaire fut ainsi nommé par ses censeurs plutôt que par ses panégyristes: Chilpéric & Thierry les faineans ne furent rois que de nom.*

Septieme regle. „ Tout adjectif compa-
„ ratif qu'on veut élever au degré supé-
„ rieur, prend pour cette opération l'*ar-
„ ticle* devant lui ; quoiqu'il soit joint ou
„ non joint à un substantif. Si celui-ci
„ est précédé par l'adjectif, alors l'*arti-
„ cle* sert pour l'un & pour l'autre " : *Le plus grand scélérat peut comme le plus honnête homme faire des actes de clémence.* Si l'adjectif marche le dernier, l'*article* se répete pour lui, quoique le substantif garde le sien : *Le prince le plus puissant devroit être l'homme le plus juste.*

Huitieme regle. „ La place de l'*article*,
„ dans les occasions où il a droit de figu-
„ rer, est toujours avant la dénomination:
„ de façon que si elle est précédée d'un
„ adjectif même modifié par un adverbe,
„ il doit se mettre à leur tête, néanmoins
„ après les particules & les prépositions
„ s'il s'en trouve " : *La plus riche fille ne fait pas la plus aimable femme.* Il n'y a que l'adjectif *tout* & les qualités de *monsieur*, *madame*, *monseigneur*, qui font changer cette marche de l'*article.* Ils le renvoient après eux : de sorte qu'il occupe la place du milieu entre ces mots & le substantif : on dit : *Tout le monde*, *toutes les années*, *monsieur le président*, *madame la marquise*, *monseigneur l'évêque.* De ces quatre mots les deux premiers prennent un *article* devant eux lorsqu'ils sont dénominations génériques : *Le tout consiste souvent dans ce qui ne paroît rien : ce sont les messieurs avec qui j'ai voyagé.* Mais les deux derniers ne souffrent jamais l'*article* dans quelque emploi que ce soit. On fera aussi attention que le mot *Dom*, qui est d'usage pour certains Etats, n'en admet ni avant, ni après.

Le, *la*, *les* ayant eu le sort d'être destinés à divers emplois qui en font des mots totalement différens, ils sont pronoms dans bien des occasions, telles que les suivantes : *Je le vois : vous me la prêterez : ils nous les rendront.*

Le mot *la* est de plus un adverbe de lieu, d'autrefois une particule de consolation ; qui se trouve néanmoins distingué du pronom & de l'*article*, dans ces deux occasions, par le moyen de l'accent : *qui va là ? là mon petit ami, taisez-vous.* Répété, il est une particule chantante ; d'où est venu le dicton que *la la* est le commencement d'un air.

Le mot *le* a trois valeurs : outre qu'il est *article* & pronom, comme je viens de l'expliquer, il est aussi particule servant à donner aux adverbes comparatifs le degré de superlatif, ainsi que dans ces exemples : *Ceux qui jouent le plus souvent ne sont pas toujours ceux qui jouent le mieux : c'est à quoi je pense le moins : allons le plus vite que nous pourrons.*

Comme l'*article* a fourni matiere à de longues discussions entre les Grammairiens, & à des controverses plus subtiles qu'essentielles, & que nous n'avons pas jugé convenable d'insérer ici, on peut, pour en avoir une connoissance, consulter *le discours de l'Abbé Girard sur l'article*, d'où nous avons tiré principalement ce que nous venons d'en dire. *Le Dictionnaire de l'Elocution Françoise au mot article*, & *le Traité de l'Article de M. Du Marsais.* (G. M.)

Article, s. m., en termes de *Commerce*, signifie une petite partie ou division d'un compte, d'un mémoire, d'une facture, d'un inventaire, d'un livre journal, &c.

Un bon teneur de livres doit être exact à porter sur le grand livre au compte de chacun, soit en débit, soit en crédit, tous les *articles* qui sont écrits sur le livre journal, & ainsi du reste.

Article, se dit aussi des clauses, conditions & conventions portées dans les sociétés, dans les marchés, dans les traités, & des choses jugées par des arbitres.

* La maxime commune c'est, que chaque article d'une convention est inséparablement attaché à tous les autres en forme de condition, d'où dépend la nécessité de tenir l'accord entier. Il y a des gens qui mettent ici cette restriction : à moins que quelqu'un des articles ne soit une condition inutile, ajoûtée seulement par la bienséance, & comme un ornement hors d'œuvre. Mais il ne faut pas trop

donner à une telle exception, de peur qu'on ne l'étende jusqu'à annueller les principaux articles de la convention: outre que l'on ne présume guere qu'il y ait dans un traité la moindre clause inutile. v. TRAITÉ, CLAUSE. (D. F.) *

ARTICLE se prend aussi pour les différens chefs portés par les ordonnances, les reglemens, les statuts des communautés, &c. particuliérement quand on les cite. Ainsi l'on dit: *cela est conforme à tel article de l'ordonnance de 1673; à tel article du reglement des teinturiers*, &c. Savary, *Dict. du Comm. tom. I. p. 738.*

ARTICLE, en *Peinture*, est un très-petit contour qu'on nomme aussi *tems*. On dit: *ces articles ne sont pas assez prononcés.* Outre ces contours, il y a un *article* ou un tems, &c.

ARTICLE, signifie aussi, en *Anatomie*, les jointures ou articulations des os du corps, comme les jointures des doigts, &c.

ARTICLES *de mariage*, (R), *Droit*, sont les clauses & conventions dont les futurs époux conviennent entr'eux avant de dresser le contrat de mariage. Après que ces clauses ont été agréées par les parties contractantes, on en fait double copie signée des futurs conjoints & de leur pere & mere, ou tuteur & curateur, & chacun des futurs époux en garde une copie. Ensuite on dresse le contrat de mariage conformément à ces *articles*, sans rien y changer; sinon de l'ordre exprès des parties.

L'effet des *articles* de mariage signés est d'obliger les parties à la célébration, sous peine de dépens, dommages & intérets de la part de celui qui refuseroit de contracter. (D. F.)

ARTICULAIRE, (R), *Anat.*, se dit en général de tout ce qui a rapport aux articulations. Ainsi on dit *facette articulaire* pour exprimer de petites surfaces des os, qui servent à leur articulation avec les os voisins. L'os des tempes a une cavité oblongue, que l'on nomme *articulaire*: elle est placée transversalement & un peu obliquement, devant l'apophyse stiloïde, derriere une autre apophyse de l'os des tempes, qu'on appelle aussi *éminence articulaire*. C'est avec cette apophyse & cette cavité, que le condile de la machoire inférieure a ses connexions par une articulation très-particuliere, que M. Winslow appelle *amphidiarthrose*.

Articulaire, rameau artériel, qui vient de l'artere axillaire, fait le tour de l'articulation de l'humerus avec l'omoplate, & y porte le sang.

On donne aussi le nom d'*articulaire* à un petit rameau veineux, qui rapporte dans la veine axillaire le sang que l'artere *articulaire* a distribué à l'articulation de l'humerus avec l'omoplate.

Quelques auteurs donnent le nom de *sous-humérale* à cette artere & à cette veine.

Nerf articulaire. Il porte aussi le nom d'*axillaire*. M. Duvernez le regardoit comme une branche du nerf radial; mais suivant M. Winslow, ce nerf est un des six cordons des nerfs brachiaux, qui prend son origine des deux dernieres paires cervicales; il va dans le creux de l'aisselle derriere la tête de l'os du bras, entre les muscles grand & petit rond, & se jette ou se contourne de dedans en arriere & en dehors au-tour du cou de cet os, en se glissant entre l'articulation & l'extrémité supérieure du muscle long enconé, pour aller gagner le muscle deltoïde. Il se divise en plusieurs rameaux qui vont sur-tout au deltoïde en-haut & en-bas, où ils se ramifient en donnant dans leur chemin au muscle sous-scapulaire, à l'extrémité supérieure du long enconé, au grand & au petit rond, & au sur-épineux. Il donne aussi des filets au grand dorsal, & à l'enconé externe.

ARTICULAIRE, terme de *Médecine*; c'est une épithete qu'on donne à une maladie qui afflige plus immédiatement les articulations ou les jointures.

La maladie *articulaire*, *morbus articularis*, est ce que les Grecs appellent ἀρθρῖτις, & nous *goutte*. v. GOUTTE.

ARTICULAIRES, *Capsules*, (N), *Anat.*, sorte de ligamens qui renferment la liqueur de la synovie dans les articu-

lations. Ils sont ordinairement environnés des autres ligamens qui retiennent les os articulés dans un contact mutuel. Les capsules servent aussi souvent à ce dernier usage; mais leur principale fonction, c'est de contenir la synovie.

ARTICULATION, (R), *Anat.*, union ou connexion de deux os. M. Winslow la définit, apres les anciens, l'assemblage de plusieurs os qui doivent être unis ensemble; & la distingue de la symphyse qui est leur union & leur connexion.

La doctrine des anciens sur les *articulations* est fort obscure, & celle des modernes pourroit être beaucoup plus claire; il est cependant indispensable pour les Chirurgiens d'en avoir une exacte connoissance, tant pour découvrir si un os est hors de sa place, & le remettre dans sa situation naturelle, que pour bien entendre les auteurs.

Les *articulations* sont *médiates*, quand il se trouve un cartilage entre les os articulés; & *immédiates*, quand il n'y en a pas.

Elles sont *mobiles*, quand elles permettent le mouvement aux parties articulées, & elles reçoivent différens noms que l'on peut voir au mot DIARTHROSE; elles sont *immobiles*, quand elles ne le permettent pas, & on trouve au mot SYNARTHROSE, les différentes dénominations qu'on leur donne.

On divise les *articulations* considérées par rapport aux parties qui lient les os, en *sissarcose*, *synchondrose* & *synevrose*. La premiere se fait par le moyen des chairs, la seconde par celui des cartilages, & la derniere par celui des tendons. M. Lieutaud a rejetté la maniere de s'exprimer des anciens, & a divisé les *articulations* en trois, auxquelles il donne les noms d'*osseuse*, de *cartilagineuse*, & de *ligamenteuse*.

L'*articulation osseuse* est celle dans laquelle les os sont mutuellement enchassés les uns dans les autres. Elle est immobile, & se fait par engrenure ou par emboitement. L'*articulation cartilagineuse* est celle dans laquelle on ne trouve entre les os articulés qu'un cartilage intermédiaire, qui est la seule chose qui les colle. Les os ainsi articulés, n'ont qu'un mouvement de ressort proportionné à l'étendue & au volume du cartilage qui les unit. L'*articulation ligamenteuse* est celle dans laquelle les os articulés tiennent ensemble par des ligamens qui leur permettent de se mouvoir. L'*articulation mixte* est, suivant le même auteur, celle dans laquelle plusieurs causes, par exemple, un cartilage & un ligament, contribuent à retenir les os articulés ensemble. Suivant les autres Anatomistes, c'est une amphiarthrose.

Les *articulations* avec mouvement sont le siege de plusieurs maladies. Une des principales est l'anchylose. Elle est produite par un épaississement de la synovie, qui s'épanche. Elle a souvent lieu à la suite des luxations, ainsi que des blessures & des plaies qui pénétrent dans l'*articulation*. Quelquefois il y naît des fungus qui écartent les deux os articulés, & en occasionnent la luxation qui peut aussi être produite par une congestion d'une matiere platreuse. Ces dislocations sont communément incurables.

ARTICULATION, (N), s. f., *Gramm.*, Elle consiste dans les mouvemens que les organes de la parole ajoûtent à leur situation dans le tems de l'impulsion de la voix. Celle-ci est le son même que l'air produit quand nous le poussons volontairement hors de notre poitrine à travers le larynx & les parties de la bouche, qui lui fournissent un passage. Tant que ces organes de la voix gardent la même situation pendant tout le tems que nous faisons entendre ce son, le son qui en résulte est simple, c'est celui que nous désignons par les voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *ou*, *ai*, *au*, *eu*; ou par des voyelles avec des consonnes nasales, comme *an*, *in*, *on*, &c.; mais si pendant que le son se fait entendre, les organes de la voix changent de situation par un mouvement volontaire déterminé, le son se trouve modifié par ce mouvement, & n'est plus le simple son de la voyelle; mais un son accompagné d'une articulation. Les consonnes sont le signe des *articulations*. Les

articulations précédent ou suivent les sons; aussi dans l'écriture les consonnes précédent ou suivent les voyelles. Quelquefois le son est précédé & suivi d'*articulation* dans la même syllabe. Souvent aussi la voyelle est précédée ou suivie de plusieurs consonnes, parce que le son peut être modifié par plusieurs *articulations* qui l'accompagnent, soit avant soit après. L'*articulation* est simple, lorsqu'une seule accompagne ou suit le son, comme dans les syllabes *pa*, *ma*, *ta*, *so*, *co*, *fu*, *ap*, *am*, *at*, *ai*, *os*, *oi*, *uf*. L'*articulation* est composée lorsqu'il y en a plusieurs qui suivent ou précédent le son pour les modifier; comme dans les syllabes *pra*, *par*, *rap*, *arp*, *arc*, *aro*, *tro*, *trop*, *sec*, *cinq*, *port*. C'est le nombre des *articulations* qui modifient un même son, qui est la source de la dureté d'une langue. Plus elle admet de ces articulations, plus une langue est dure & difficile à prononcer; moins elle en admet, plus elle est douce. Si le trop grand nombre d'*articulations* rend dure la prononciation d'une langue, le trop peu d'*articulations*, la rend trop molle & trop lâche. *v.* CONSONNE, SYLLABE. (G. M.)

ARTICULATION, (N), *Bot.* Les Botanistes ont adopté ce terme pour exprimer l'union de plusieurs pieces mises bout-à-bout. On voit, par exemple, une sorte d'*articulation* dans les nœuds du gui & de la vigne avant qu'ils soient endurcis. Les *articulations* sont sensibles dans les gousses de *Coronilla* & d'*Ornithopodium*; dans la *sensitive*.

On nomme *feuille articulée* celle qui croît du sommet d'une autre; *tige articulée*, la tige ou branche garnie de nœuds dans la longueur, comme dans la renouée, les chalumeaux du froment, &c. Les racines que l'on appelle *genouilleuses* sont comme formées d'*articulations*. La partie d'une tige où d'une branche qui est comprise entre deux nœuds, est appellée par quelques Auteurs *Articulus culmi*.

ARTICULATION, (N), se dit en terme de *Conchiliologie*, de la jonction de deux pieces dans une même coquille. C'est la même chose que gynglyme.

ARTICULÉ, *Son.* On appelle ainsi un son, qui est appuyé & modifié par tout ce que la consonne peut lui donner. *v.* CONSONNE, VOYELLE, ARTICULATION.

ARTICULER, *Gramm.*; c'est prononcer distinctement les Syllabes & les mots. Ainsi les sons de la voix humaine sont des sons différens, variés, mais liés entr'eux de telle sorte qu'ils forment des mots. On dit d'un homme qu'il *articule* bien, c'est-à-dire, qu'il marque distinctement les syllabes & les mots. Les animaux n'*articulent* pas comme nous le son de leur voix. Il y a quelques oiseaux auxquels on apprend à *articuler* certains mots: tels sont le perroquet, la pie, le moineau, & quelques autres.

ARTICULER, v. act., terme de *Pratique*, signifie avancer formellement, mettre en fait.

ARTICULER, v. act. On dit en *Peinture* & en *Sculpture*, que les parties d'une figure, d'un animal, &c. sont bien *articulées* lorsqu'elles sont bien prononcées, c'est-à-dire, que tout y est certain, & non exprimé d'une maniere équivoque. Il faut *articuler* ces parties; cette figure *articule* bien.

ARTIFICE, s. m. Ce mot se dit des feux qui se font avec art, soit pour le divertissement, soit pous la guerre. *v.* PYROTECHNIE.

Pour travailler aux *artifices*, il faut avoir certaines commodités, qu'on ne trouve pas indifféremment dans toutes les maisons. Premiérement, le grand bruit qu'on est obligé de faire pour charger les fusées volantes à grands coups de maillet, réitérés pendant long-tems, demande une petite chambre sur terre ferme qui en amortisse le rétentissement: par la même raison, à-peu-près, qu'on place ainsi les enclumes des forgerons, auxquels on peut comparer les billots de bois, sur lesquels on pose les moules ou culots des fusées pour les charger. Le même billot doit aussi servir de base aux mortiers de fonte destinés à piler des matieres dures.

Il faut de plus avoir en lieu sec une chambre séparée de celle qu'on habite; pour y faire les ouvrages moins bruyans; comme broyer, tamiser & mêler les matieres, faire les cartouches, les étrangler, faire les étoupilles & les petits *artifices*. Il convient d'avoir dans celle-ci un poele à l'allemande, auquel on met le feu par une chambre voisine, sur-tout si l'on est obligé de travailler l'hyver, ou de coller & faire sécher les cartouches pendant les tems humides.

On doit ménager dans cet attelier un petit coin bien fermé, pour y mettre la poudre & les matieres combustibles, qu'il faut conserver dans des barils & des coffres bien fermés, ou si l'on veut dans des pots de terre vernissés, couverts d'un linge, & par dessus d'un couvercle de bois, qui en le pressant, bouche le passage de l'air extérieur qui ne doit pas y entrer, si l'on veut les conserver longtems sans altération.

Malgré ces précautions, on doit éviter d'y travailler de nuit à la chandelle, crainte d'incendie.

Le principal meuble de cet attelier est une table de bois dur de deux ou trois pieds en quarré, garnie d'une tringle arrondie débordant d'un pouce au dessus, pour y broyer la poudre & le charbon, sans que la poussiere se répande par les bords. Pour cet effet on se sert d'une mollette ou paumette de bois dur, faite à peu près comme une mollette à broyer les couleurs.

Pour ramasser ces matieres plus aisément, il convient que les angles de cette table soient émoussés par des pans coupés, & qu'on y fasse une couverture au milieu avec une petite trappe qui s'y loge dans une feuillure, de sorte qu'on puisse la lever lorsqu'on veut pour y faire passer la matiere broyée: d'autres se contentent de laisser un des côtés sans bordure; mais il semble que pour éviter les incommodités de chacune de ces manieres, il faut mettre la piece mobile sur le milieu d'un des côtés, en la faisant d'un grand segment de cercle qui ne puisse être chassé en dehors, & conique par son profil, pour ne s'enfoncer dans la table qu'à la profondeur nécessaire pour la fleurer par dessus; au moyen dequoi ayant levé cette piece, on tient la sebile endevant, & on y fait tomber le poussier avec une aile d'oiseau, ou une brosse de poil de sanglier.

Cette table n'est propre que pour broyer la poudre & le charbon; les autres matieres dures, comme le salpetre en roche, le soufre, les résines & autres, doivent être pilées dans un mortier de fonte avec un pilon de même métal ou de bois, supposé que l'on craigne que les métaux ne s'échauffent trop par le broyement.

On doit ensuite être pourvu de quatre ou cinq tamis; les uns de toile de crin, pour y passer les matieres qui ne doivent pas être finement broyées; les autres de toile plus serrée, pour celles qui doivent l'être davantage; & enfin les autres de gase de soie, pour les plus fines poussieres: telle doit être ordinairement celle de la poudre.

Afin d'empêcher l'évaporation de celles-ci en les agitant pour les faire passer, il faut que le tamis soit logé dans un tambour pareil à celui dont se servent les parfumeurs pour passer la poudre à poudrer. Cette précaution est encore plus nécessaire pour le charbon, qui s'exhale facilement, noircit tout ce qui est dans une chambre, & s'insinue dans les narines, de maniere qu'on en est incommodé, & qu'on mouche noir pendant plus d'un jour.

On sait aussi que la poussiere mêlée de soufre & de salpetre, gâte & noircit toutes les dorures.

Ce qui reste de la poudre dans le tamis après que le fin est passé, s'appelle chez les artificiers le *relien*, peut-être du mot latin *reliquiæ*; au lieu de le repiler, on s'en sert pour les chasses des *artifices*.

On éprouve en tamisant le salpetre, qu'il ne passe facilement qu'autant qu'il est bien sec; ainsi on doit s'y préparer en le faisant sécher au four s'il est nécessaire.

Quant à la limaille de fer & d'acier, on sait qu'il en faut de différentes grosseurs, suivant les usages: la plus fine est celle qui foisonne le plus, mais qui fait des étincelles moins apparentes. Pour que l'une & l'autre produisent tout l'effet dont elles sont capables, il faut qu'elles soient nouvellement limées, ou du moins sans aucune rouille; c'est pourquoi si on la garde quelque tems, il faut la tamiser à plusieurs reprises pour en ôter toute la rouille. Un moyen de la conserver, c'est de la pendre dans une vessie à une cheminée où l'on fait journellement du feu.

Le reste des instrumens dont on se sert, comme maillet, battoir & autres, seront décrits aux mots qui leur conviennent, avec les proportions qui conviennent aux usages auxquels on les destine.

On se sert aussi de différens poinçons, dont le plus nécessaire est celui qu'on appelle *à arrêt*, c'est-à-dire, dont la pointe ne peut percer que suivant une profondeur déterminée, comme est celle d'un cartouche, sans entamer la matiere qu'il renferme. Pour n'être pas obligé d'en faire faire exprès pour chaque épaisseur, il faut que le côté du poinçon près du manche, soit à vis avec un écrou qu'on fait avancer ou reculer d'un pas de vis ou deux, suivant le besoin qu'on en a, pour ne le point enfoncer plus avant qu'on ne veut.

Des artifices pour brûler sur l'eau & dans l'eau. La rareté des choses, ou l'impossibilité apparente de les faire, en fait ordinairement le mérite. L'opposition de deux élémens aussi contraires que le feu & l'eau, semble les rendre incompatibles, & l'on ne peut s'empêcher d'être surpris de voir le feu subsister quelque tems sur l'eau & dans l'eau. Cette surprise cause un plaisir qui donne un grand relief aux *artifices* aquatiques, quoique dans le fond ils n'aient rien de plus merveilleux que les autres, comme on le verra ci-après.

Premiérement, l'expérience fait voir qu'une grande partie des autres *artifices* étant bien allumés & jettés dans l'eau, ne s'y éteignent pas lorsque la dose de salpetre & de soufre ou de quelque bitume, domine sur les autres matieres. J'entends sous le nom de bitume plusieurs huiles & matieres résineuses, parmi lesquelles le camphre tient le premier rang. Il y a deux manieres d'unir ces matieres pour donner de l'activité à leur feu: l'une est de les réduire en pâte en les pêtrissant avec de l'huile, qui empêche l'eau de s'insinuer dans les matieres sur lesquelles elle peut agir pour empêcher l'action du feu: l'autre est de renfermer ces matieres réduites en poudre seche dans des cartouches goudronnés par dehors, ou enduits de cire, de suif, d'huile ou de matieres résineuses, de maniere que l'eau ne puisse s'y insinuer.

Voici un recueil de différentes compositions des anciens artificiers Semionowitz & Hanzelet, lesquelles quoique différentes, sont bonnes & éprouvées pour brûler sur l'eau.

Différentes doses de composition pour les artifices qui doivent brûler sur l'eau & dans l'eau. 1. Sur trois parties de poudre, deux de salpetre & une de soufre.

2. Deux parties de salpetre, une de poudre & une de soufre.

3. Sur une livre de poudre, cinq livres de sciure de bois, trois livres de soufre, & six livres de salpetre.

4. Sur huit livres de salpetre, deux de soufre, deux de sciure de bois bouillie dans de l'eau de salpetre & puis séchée, un quart de livre de poudre, deux onces de râpure d'ivoire.

5. Une livre de soufre, trois de salpetre, une once & demie de camphre, une once de vif-argent pilée avec le camphre & le soufre.

6. Sur trois livres de salpetre, deux livres & demie de soufre, demi-livre de polverin, une livre de limaille de fer, un quart de livre de poix grecque.

De Hanzelet. 7. Sur deux livres & demie de poudre, trois livres & demie de salpetre, une livre de poix blanche, une livre de soufre, un quarteron d'ambre jaune râpé, demi-livre de verre grossié-

rement pilé, & demi-livre de camphre.

8. Une livre de sciure de bois, quatre livres de salpetre & une de soufre.

Compositions qui s'allument avec de l'eau, de Hanzelet. Prenez trois livres d'huile de lin, une livre d'huile de brique, autant d'huile de jaune d'œuf, huit livres de chaux vive récente; mêlez ces matieres; jettez dessus un peu d'eau, & elles s'enflammeront.

Du même. Pierre qui s'allume avec de l'eau. Prenez de la chaux vive récente, de la tuthie non préparée, du salpetre en roche, de chacun une partie; reduisez le tout en poudre pour le mettre dans un sachet rond de toile neuve; placez-le entre deux creusets parmi de la chaux vive en poudre; les creusets étant bien liés avec du fil de fer recuit, il faut encore les luter & les mettre au four à chaux; cette mixtion s'y convertit en une pierre qui s'allume lorsqu'on l'humecte avec de l'eau ou de la salive.

Maniere de tenir les artifices plongés à fleur d'eau. La plupart des *artifices* pour l'eau doivent y être enfoncés jusqu'à leur orifice sans être submergés, afin que leur gorge soit hors de l'eau, & que le reste y soit caché sans couler à fond.

Comme les matieres combustibles dont on remplit un cartouche, sont plus légeres qu'un égal volume d'eau, les *artifices* qu'on y jette flottent ordinairement trop au dessus; c'est pourquoi il faut leur ajoûter un poids qui augmente leur pesanteur au point de la rendre presque égale à celle de l'eau. La pesanteur de ce poids peut être trouvée en tâtonnant, c'est-à-dire, en essayant dans un seau ou dans un tonneau plein d'eau, à quelle profondeur un poids, pris au hasard, peut le faire enfoncer, pour y en ajoûter un nouveau, si le premier ne pese pas assez. Rien n'est plus commode pour cet essai, qu'un petit sac à mettre du sable, où l'on en ajoûte & où l'on en retranche autant & si peu que l'on veut. Ce moyen est le plus propre pour les *artifices* dont le contre-poids est ajoûté extérieurement: mais si l'on vouloit le mettre intérieurement au fond du cartouche, avant que de le remplir des matieres combustibles, il faudroit s'y prendre autrement.

Après avoir enduit le cartouche, il faut le remplir d'un poids égal à celui des matieres qui doivent y entrer, & le plonger dans un pot ou seau d'eau plein au ras de ses bords, posé dans un grand bassin propre à recevoir l'eau qui en tombera lorsqu'on y plongera l'*artifice* jusqu'à la gorge ou à l'orifice de l'amorce. Cette immersion fera sortir du pot une certaine quantité d'eau qui retombera dans le bassin préparé pour la recevoir, laquelle sera égale au volume de l'*artifice*.

On pesera cette eau, la différence de son poids avec celle du cartouche & des matieres qu'il doit contenir, donnera le poids qu'il faut y ajoûter pour le tenir enfoncé à fleur d'eau, de maniere qu'il reste à flot sans s'enfoncer davantage. On pesera autant de sable qu'on mettra au fond du cartouche avant de commencer à le remplir de matieres combustibles, qui doivent achever la pesanteur requise.

Artifices fixes qui servent de fanaux ou d'illuminations sur l'eau. Toutes les matieres des *artifices* destinés pour brûler dans l'air à sec, peuvent être employées de même sur l'eau par le moyen des enduits dont on couvre les cartouches aquatiques pour les rendre impénétrables à l'eau. On peut donc y faire une illumination de lances à feu, & de tous les autres *artifices* qu'on emploie sur les théatres, en les assujettissant à quelque arrangement par des tringles ou fils de fer cachés dans l'eau; on fait cependant des *artifices* exprès pour l'eau, qui different entr'eux, suivant l'effet qu'on veut qu'ils produisent. Les premiers sont ces especes de fanaux que Semionowitz appelle *globes aquatiques*, parce qu'il les faisoit en forme de globes, quoique cette figure soit assez arbitraire, & qu'elle n'ait d'autre avantage sur la cylindrique, qui est la plus ordinaire, que celui de flotter plus facilement & de ne pouvoir se renverser;

mais aussi la figure de leurs cartouches est plus difficile à construire, & leur feu n'est pas si égal du commencement à la fin : d'ailleurs les cylindriques étant bien lestés, peuvent aussi balancer sans se renverser. Voici la construction de ces globes aquatiques à l'ancienne mode.

On fait faire par un tourneur une boule creuse, dont l'épaisseur extérieure est la neuvieme partie de son diametre extérieur ; pour couvrir le trou qui a servi pour vuider le globe, on fait une piece en forme d'écuelle, propre à s'adapter au reste, laquelle est percée au milieu d'un trou, auquel on donne aussi un neuvieme du grand diametre pour l'ouverture de la gorge. On remplit le cartouche par la grande ouverture, d'une de ces compositions faites pour brûler dans l'eau ; & après l'avoir bien foulée, on le couvre de la piece où est le trou de la gorge par où on acheve de remplir le globe, après l'avoir bien collée & clouée sur la premiere ; & enfin on l'amorce avec un peu de poudre comme tous les *artifices*. Il ne reste plus qu'à couvrir le tout de l'enduit nécessaire, pour empêcher que l'eau n'y pénetre, & à lui ajoûter le contre-poids de flottage, pour le faire enfoncer jusqu'à l'amorce.

Un globe fait ainsi, ne produit qu'un feu fixe ; mais si l'on veut lui faire jetter des serpenteaux ou des saucissons à mesure qu'il brûle, il faut qu'il soit d'un bois plus épais qu'on ne l'a dit, pour pratiquer dans son épaisseur des trous de la grandeur nécessaire pour y faire entrer les gorges de ces *artifices* postiches qu'on y veut ajoûter, comme on voit en *S s fig.* 83 Pl. *de l'Artificier*, dont un côté est le profil du pot. Ces trous ne doivent être poussés que jusqu'à environ un demi-pouce près de la surface intérieure, où l'on en fait un fort petit, qui pénetre jusqu'au dedans du globe pour servir de porte-feu de communication du dedans au dehors, comme on voit en *F f*.

Si l'on veut faire tirer des coups, on y met des saucissons bien couverts de toile enduite de cire ou de goudron, comme on voit au côté droit qui représente le dehors d'une moitié. Il est visible que la variation de position de ces trous peut produire des effets différens, & varier l'*artifice*.

Artifice hydraulique qui rend un son de gasouillement. On fait creuser un cylindre de bois, dont la hauteur est d'un tiers plus grande que son diametre, laissant un fond d'une épaisseur convenable.

On remplit ce cartouche d'une de ces compositions faites pour brûler dans l'eau ; on le couvre d'un couvercle qu'on y attache avec des clous, & dont on goudronne la jonction pour empêcher l'eau d'y entrer. Le milieu de ce couvercle est percé d'un trou conique, dont la largeur inférieure est d'une neuvieme partie de la hauteur du cartouche, & la supérieure moitié plus que celle-ci, pour resserrer la flamme à son dégorgement.

On ajoûte à cet *artifice* le poids nécessaire pour le faire enfoncer jusqu'à fleur d'eau, sans qu'il coule à fond, après l'avoir enveloppé d'une toile goudronnée ou trempée dans de la poix pour la garantir de l'eau. L'*artifice* étant dans cet état, on lui ajoûte par dehors une poire à feu ou un éolipile, ou boule de cuivre mince *E*, faite de deux hémispheres bien soudés, à laquelle sont aussi soudés deux tuyaux *C r*, *C o* presque capillaires, c'est-à-dire, percés d'un trou presque aussi petit qu'on le peut, & repliés en forme de cornes, comme on le voit à la *figure* 84, pour qu'ils viennent s'emboiter dans deux autres canaux de plomb *N*, ou ajustés & attachés aux côtés du cartouche de l'*artifice*.

L'éolipile étant préparé comme il faut, on le met au feu sous des charbons ardens dont on le couvre pour le chauffer au point qu'il commence à rougir ; alors on plonge dans l'eau ses branches ou cornes par où l'eau s'efforce d'entrer par la compression de la colonne d'air dont elle est chargée ; parce que l'air enfermé dans l'éolipile étant extrêmement raréfié par le feu, & venant à se condenser par le froid, laisseroit un vuide, si l'eau ne ve-

noit occuper l'eſpace que l'air rempliſſoit pendant ſa dilatation. Sans cette précaution, il ſeroit impoſſible d'introduire de l'eau dans l'éolipile par ſes embouchures. On connoît qu'il ne peut plus y entrer d'eau, lorſque le métal eſt entiérement refroidi. *v.* ÉOLIPILE.

Pour faire uſage de cet éolipile, il faut l'attacher fortement à côté de l'embouchure du pot avec des clous paſſés au travers d'une anſe qui a dû être ſoudée audeſſous de l'éolipile, & faire entrer les bouts de ſes deux cornes ou tuyaux dans les canaux de plomb *r N*, ou qui doivent auſſi être cloués ſur le cartouche du pot par le moyen des petites bandes de plomb qui les embraſſent en haut & en bas. Tout l'*artifice* étant ainſi diſpoſé, lorſqu'on veut en faire uſage pour en voir l'effet, on met le feu à l'amorce de la gorge; & lorſqu'il a pénétré juſqu'à la matiere intérieure, ce que l'on connoît par un bruit de ſifflement, on jette le tout dans l'eau, où l'éolipile ſurnage étant poſé ſur le pot qui doit flotter; là le feu de la gorge qui frappe contre l'éolipile échauffe auſſitôt le métal qui eſt mince, & par conſéquent l'eau qu'il renferme, laquelle venant à s'échauffer, & ne pouvant ſe dilater, eſt forcée de ſortir avec tant d'impétuoſité, qu'elle ſe réſout en vapeur humide ſemblable à un vent impétueux, lequel s'engorge dans les tuyaux de plomb trempés dans l'eau extérieure, qu'il agite avec tant de force, qu'il en réſulte un gaſouillement ſemblable à celui des oiſeaux.

De la ſtructure des théatres d'artifices. Avant que de former le deſſein d'un feu d'*artifice*, on doit en fixer la dépenſe, & ſe regler ſur la ſomme qu'on y deſtine, tant pour la grandeur du théatre, & de ſes décorations, que pour la quantité d'*artifices* néceſſaires pour le garnir convenablement, ſans meſquinerie & ſans confuſion; obſervant que ces deux parties ſont relatives, ſavoir que le théatre doit être fait pour les *artifices*, & réciproquement les *artifices* pour le théatre; & qu'ayant un objet de dépenſe déterminée, ce que l'on prend pour les décorations eſt autant de diminué ſur le nombre & la quantité des *artifices*.

Suppoſant un deſſein de théatre arrêté, tant pour l'invention du ſujet que pour la décoration, il faut faire des plans, des profils, & des élévations de la carcaſſe de charpente qui doit porter le genre d'édifice qu'on veut imiter par des décorations poſtiches, comme peuvent être un arc de triomphe, un temple, un palais, un obéliſque, une fontaine, & même un rocher ou une montagne; car toutes ces choſes ſont miſes en œuvre pour nos théatres.

Il convient encore de faire en relief des modeles de ces édifices, lorſqu'ils ſont un peu compoſés, pour mieux prévoir l'arrangement des *artifices* dans la ſituation convenable, les moyens de les placer & d'y communiquer pour les faire joüer à propos, & prévenir les inconvéniens qui pourroient arriver, ſi l'on manquoit de ces commodités de communication pour aller & venir où il eſt néceſſaire.

Les plans, les profils, & les élévations des théatres étant arrêtés, on choiſit des ouvriers capables, actifs, & en grand nombre, pour qu'ils faſſent l'ouvrage en peu de tems, ſi le ſujet de la réjouiſſance n'a pu être prévu de loin; car la diligence dans l'exécution eſt néceſſaire pour contenter le public, ordinairement impatient de voir la fête promiſe, ſur-tout lorſqu'il s'agit d'un ſujet de victoire, de priſe de ville, ou de levée de ſiége, parce que la joie ſemble ſe rallentir & s'uſer en vieilliſſant.

Quoique la charpente qui compoſe la carcaſſe des théatres ſoit un ouvrage deſtiné à durer peu de jours, on ne doit pas négliger la ſolidité de ſon aſſemblage, parce qu'étant recouverte de toile ou de planches qui en forment les décorations & donnent priſe au vent, elle pourroit être culbutée par une bouffée imprévue. On fait ces ouvrages dans des lieux particuliers enfermés, pour y diriger l'aſſemblage; & lorſque toutes les pie-

ces font bien faites, préfentées, & numérotées, on les démonte pour les apporter fur la place où le fpectacle doit fe donner, où on les raffemble en très-peu de tems. Les revêtemens de la carcaffe de charpente fe font ordinairement de toile peinte à la détrempe. On en termine les bords par des chaffis de planches contournées comme le deffein l'exige, en arcades, en feftons, en confoles, en trophées, en vafes, &c.

Les colonnes de relief ifolées fe font de plufieurs manieres à leur fuperficie; car le noyau eft toujours néceffairement une piece de bois debout. Lorfqu'elles font d'un petit diametre, comme de 12 à 15 pouces, on peut revêtir ce noyau avec quatre ou cinq doffes, c'eft-à-dire, de ces croutes de planches convexes que laiffe le premier trait de la fcie, lefquelles on donne à bon marché. Si au contraire la colonne eft d'un grand diametre, comme de 4 pieds, on peut les revêtir de différentes matieres; premiérement de planches arrondies en portion convexe, en diminuant un peu de leur épaiffeur vers les bords, fuivant l'exigence de l'arc de cercle que leur largeur occupe, dont la fleche n'eft alors que de quelques lignes, parce que cet arc n'eft que de 20 ou 30 degrés. Secondement ce planches minces refciées, appellées *voliches*, lefquelles fe peuvent plier, en les cloüant fur des cintres circulaires pofés d'efpace en efpace horifontalement le long de la hauteur de la colonne, & prendre ainfi la convexité qui leur convient. Troifiemement, on peut les revêtir de toile cloüée, en rapprochant un peu les cintres qui embraffent le noyau de la colonne.

Quatriemement, on peut les revêtir de plâtre, ou de torchis, fi l'on eft en un lieu où le plâtre foit rare; lorfque les revêtemens font de planches ou de voliches, il convient, pour en cacher les joints, d'y peindre des cannelures à cone ou à vives arêtes, fuivant la nature de l'ordre de la colonne, ou même des rudentures. On peut auffi y peindre des bandes de boffage, s'il s'agit de couvrir des joints horifontaux. Il eft vifible que les colonnes de relief coûtent beaucoup plus que celles en plate peinture, qu'on emploie ordinairement aux décorations des théatres: mais auffi l'effet en eft incomparablement plus beau, & imite plus parfaitement un fomptueux édifice.

De la diftribution des artifices fur les théatres, & de l'ordonnance des feux. La premiere attention que doit avoir un Artificier, avant que d'arranger fes pieces d'*artifice* fur un théatre, eft de prévenir les accidens d'incendie; je ne parle pas feulement pour la ville où fe donne le fpectacle, c'eft l'affaire de la police, mais de ces incendies prématurés qui mettent de la confufion dans le jeu des *artifices*, & troublent l'ordre & la beauté du fpectacle.

Pour prévenir ces accidens, on doit couvrir les planchers qui forment les plates-formes, galeries, corridors, & autres parties dont la fituation eft de niveau, d'une couche de terre graffe recouverte d'un peu de fable répandu pour pouvoir marcher deffus fans gliffer, comme il arriveroit fi elle étoit humide, & bien remplir les gerçures, fi elle eft feche; au moyen de quoi les *artifices* qui peuvent tomber avant que d'être confumés & s'arrêter fur ces lieux plats, ne peuvent y mettre le feu.

Outre ces précautions, on doit toujours avoir fur le théatre des baquets pleins d'eau, & des gens actifs pour les cas où il faudroit s'en fervir; & pour qu'ils ne craignent pas de brûler leurs habits, il faut qu'ils foient vêtus de peau, & toujours prêts à éteindre le feu, en cas qu'il vînt à s'attacher à quelques endroits du théatre.

Pour les mettre en fûreté, on doit leur ménager une retraite à couvert dans quelque partie de l'architecture, comme dans une attique, ou fous une pyramide, s'il y en a une, pour l'amortiffement du milieu, ou enfin dans les foubaffemens ou piédeftaux des ftatues & groupes, pour qu'ils puiffent s'y reti-

rer pendant le jeu de certains *artifices* dont les feux ſortent en grand nombre, & y être enfermés de maniere que les *artifices* qui ſe détachent ne puiſſent y entrer. Il faut de plus que ces retraits communiquent aux eſcaliers ou echelles par où on y monte.

Ce n'eſt pas aſſez de ſe munir de toutes ces précautions, il eſt encore de la prudence d'éloigner du théatre les caiſſes de gerbes qui contiennent beaucoup de moyennes fuſées qu'on fait partir enſemble, ou des fuſées volantes de gros calibre, qui jettent de groſſes colonnes de feu; c'eſt pour cette raiſon qu'on ne tire point de deſſus les théatres celles qu'on appelle *fuſées d'honneur*, par leſquelles on commence ordinairement le ſpectacle: mais on les apporte à l'entrée de la nuit à quelques cinq ou ſix toiſes de-là à plate terre, où on les ſuſpend ſur de petits chevalets faits exprès pour en contenir un certain nombre, comme de deux juſqu'à douze, qu'on fait partir enſemble; on les place ordinairement derriere le milieu du théatre, eu égard à la face qui eſt expoſée à la vûe de la perſonne la plus diſtinguée parmi les ſpectateurs, afin qu'elles lui paroiſſent ſortir du milieu du théatre, ou à quelque diſtance de ce milieu, lorſqu'on les fait partir en ſymmétrie par paires de chevalets placés de part & d'autre.

La figure des chevalets peut varier ſuivant l'uſage qu'on ſe propoſe; ſi l'on en veut faire partir une douzaine en même tems, il faut qu'il porte un cercle poſé de niveau par le haut, & un autre par le bas, l'un pour les ſuſpendre, l'autre pour tenir leurs baguettes en ſituation d'aplomb, par des anneaux ou des têtes de clous. Si l'on veut qu'elles partent à quelque diſtance les unes des autres, on doit faire la tête du chevalet en triangle à plomb par le haut, & mettre une tringle avec des anneaux ou des clous par le bas pour y faire paſſer les queues des baguettes, comme on le voit à la *fig.* 77.

Lorſqu'on veut les tirer ſucceſſivement ſans beaucoup d'intervalle, il faut que les chevalets ſoient plus étendus: alors un poteau montant ne ſuffit pas; il en faut au moins deux, trois ou quatre plantés en terre pour y attacher des traverſes, l'une à la hauteur de ſix ou neuf pieds, & l'autre à un pied de terre, aux quelles on plante des clous eſpacés à un pied de diſtance les uns des autres, plus ou moins, ſuivant la groſſeur des fuſées.

Ces clous, pour plus de commodité, doivent être plantés par paires, ſaillans d'un pouce; ceux d'enhaut ſervent à ſoûtenir la gorge de la fuſée, & ceux de la traverſe d'embas, pour faire paſſer entre-deux le bout de la baguette; c'eſt pourquoi ceux-ci doivent être poſés à-plomb ſous les autres, & n'être éloignés que de l'épaiſſeur de la baguette pour y faire la fonction d'un anneau dans lequel on l'engage pour la tenir à-plomb ſous la fuſée, au moyen dequoi on tire les fuſées ſucceſſivement, & pendant auſſi long-tems qu'on en a pour remplacer celles qui ont parti; ſurquoi il y a une précaution à prendre pour prévenir la confuſion & le déſordre, c'eſt d'écarter un peu du chevalet & de couvrir ſoigneuſement les caiſſes où l'on va prendre les fuſées pour les y ſuſpendre & les faire partir. On doit uſer de pareilles précautions pour ces groupes de fuſées de caiſſes qu'on fait partir enſemble pour former de grandes gerbes; lorſque les fuſées ſont petites, du nombre de celles qu'on appelle *de caiſſe*, qui n'ont que neuf lignes de diametre, & que la caiſſe n'en contient que trois ou quatre douzaines, on peut les placer ſur les angles ſaillans des théatres, & les faire partir ſeulement à la fin, après que les autres *artifices* ont joué: mais lorſqu'elles ſont plus groſſes & en plus grand nombre, il faut écarter les caiſſes du théatre, parce qu'il en ſort une ſi prodigieuſe colonne de flamme, qu'elle eſt capable d'embraſer tout ce qui eſt aux environs.

La ſeconde attention que doit avoir un Artificier, dans l'exécution d'un feu, eſt

de bien arranger les pieces d'*artifice* dont il a fait provision, pour qu'elles offrent aux yeux une belle symmétrie de feux actuels & de feux successifs. On a coûtume de border de lances à feu les parties saillantes des entablemens, particuliérement les corniches, en les posant près à près de huit à dix pouces pour en tracer le contour par des filets de lumieres qui éclairent les faces d'un feu brillant; on en borde aussi les balustrades & les angles saillans des parties d'architecture.

Pour empêcher que le feu qui sort des lances ne s'attache au théatre, on les met quelquefois sur des bras de bois saillans & dans des bobeches de fer blanc, comme si c'étoient des chandelles ou des bougies, auxquelles elle ressemblent beaucoup par la figure & la couleur de leur cartouche; si l'on veut épargner cette dépense, on se contente de les attacher par le moyen d'un pied de bois, qui n'est autre chose qu'une espece de cheville qu'on introduit un peu à force dans le bout du cartouche, de la longueur d'un pouce, qu'on laisse vuide pour le recevoir, & l'on plante cette cheville dans des trous pratiqués dans les pieces de bois qui doivent les porter; ou bien on applatit l'autre bout de cette cheville, & l'on y fait un trou pour la clouer sur la piece de bois où elle doit être attachée.

Comme toutes ces lances à feu doivent faire une illumination subite, quand on veut les allumer, il faut faire passer une étoupille bien assurée sur leurs gorges; qu'on arrête avec deux épingles enfoncées dans le cartouche, & on leur donne le feu par le milieu de chaque face. Les appuis des balustrades des galeries qui doivent régner autour du théatre, pour la commodité de la communication, sont ordinairement destinés à être garnis de pots à feu à saucissons & à aigrettes: ceux-ci conviennent particuliérement aux angles, tant pour la beauté de leur figure, que pour éloigner le feu; on peut aussi y mettre des pots d'escopeterie.

Nous avons dit qu'il convenoit de mettre dans les angles & les places isolées des caisses de fusées volantes qui doivent partir ensemble pour former des gerbes de feu; ces caisses peuvent être déguisées sous les figures de gaines de termes portant des vases d'escopeterie, ou des bases de termes pleins d'*artifices*, qui communiquent le feu aux caisses en finissant.

Les places les plus convenables aux girandoles faites pour tourner verticalement, sont les milieux des faces, lorsqu'on n'en veut faire paroitre qu'une à chacune. A l'égard du soleil brillant, qui doit imiter le vrai soleil qui nous éclaire, & qui est unique dans son espece, il doit aussi, pour la justesse de l'imitation, paroitre seul dans l'endroit le plus apparent & le plus éminent du théatre. Les courantins qu'on destine ordinairement à porter le feu depuis la maison où est placée la personne la plus distinguée, doivent, pour la commodité être placées à une fenetre sur leur corde, & aboutir à l'endroit du théatre où répondent les étoupilles destinées à former la premiere illumination des lances à feu. Les trompes peuvent être placées au-devant des balustrades sur les saillies de la corniche, en les inclinant un peu en dehors d'environ douze ou quinze degrés, pour qu'elles jettent leurs garnitures un peu loin du théatre. Cette position est aussi convenable pour la commodité de l'Artificier, qui a par ce moyen la liberté de les aller décoeffer pour y mettre le feu quand il juge à propos, parce que leur sommet est à la portée de sa main, & un peu écarté des *artifices* dont l'appui de la balustrade a été bordé; & c'est par la raison de cette proximité qu'on a dû les couvrir d'un chaperon ou étui de carton, qui empêche que les feux dont la trompe est environnée, n'y puissent pénétrer avant qu'on ôte ce couvercle, ce qu'on appelle *décoeffer*.

Lorsqu'on a plusieurs trompes sur une face, on peut les faire jouer par couple à distances égales du milieu; & afin de les

les faire partir en même tems, on les allume par le moyen des bouts de lances à feu ajoûtées au dessus du chapiteau, dont la longueur égale, ou inégale, comme on le juge à propos, fait qu'elles partent en même tems ou successivement, suivant la durée de ces bouts de lances, qui ont dû être mesurés pour cet effet. C'est un moyen sûr & commode pour allumer toutes sortes d'*artifices* à point nommé, y ajoûtant la communication du feu par des étoupilles qui le portent subitement à la gorge des lances à feu. On conçoit bien que les étoupilles de communication ne peuvent être mises à découvert que pour les premiers feux, & qu'il faut les enfermer soigneusement dans des cartouches ou des communications, s'il s'agit d'une seconde scene de différens feux.

La symmétrie des jeux des *artifices* qui doivent paroître en même tems, est principalement nécessaire pour ceux qui sont fixes & s'élevent beaucoup, comme les aigrettes & les fontaines, parce qu'on a le tems de les comparer: c'est pourquoi il faut qu'elles commencent & finissent en même tems.

La troisieme attention que doit avoir un bon Artificier, & celle qui lui fait le plus d'honneur, parce qu'elle fait connoître son génie, est de disposer ses *artifices* sur le théatre, de maniere que leurs effets produisent une grande variété de spectacle, & tout au moins trois scenes différentes; car quelque beaux que soient les objets, on s'ennuie de les voir toujours se répéter, ou trop long-tems dans le même état.

De l'exécution ou de l'ordre qu'on doit garder pour faire jouer un feu d'artifice. Supposé qu'on fasse précéder le feu d'un bûcher avant celui des *artifices*, on commence le spectacle dès avant la fin du jour par allumer le bûcher à une distance convenable du théatre: pendant que les voiles de la nuit tombent, & que les spectateurs s'assemblent, on les divertit par une symphonie de ces instrumens qui se font entendre de loin, comme trompettes, timbales, cornets, fifres, haut-bois, cromornes, bassons, &c. auxquels on peut cependant mêler par intervalle & dans le calme, ceux dont l'harmonie est plus douce, comme les flûtes à bec & traversieres, violons, basses, musettes, &c. Par ces accords des sons on dispose l'esprit à une autre sorte de plaisir qui est celui de la vue, du brillant & des merveilleuses modifications du feu. Lorsque la nuit est assez obscure pour qu'on ait besoin de lumiere, on allume des fanaux & des lampions arrangés où on les juge nécessaires pour éclairer, ce qui doit se faire subitement par le moyen des étoupilles; & lorsque la nuit est assez noire pour que les feux paroissent dans toute leur beauté, on donne le signal du spectacle par une salve de boîtes ou de canons, après quoi l'on commence le spectacle par des fusées volantes qu'on tire à quelque distance du théatre des *artifices*, ou successivement ou par couple, & même quelquefois par douzaine, mêlant alternativement celles dont les garnitures sont différentes, comme en étoiles, serpenteaux, pluies de feu, &c. allant par gradation des moyennes aux plus grosses qu'on appelle *fusées d'honneur*. v. FUSÉE, GERBE, &c.

Après ces préludes, on fait ordinairement porter le feu au théatre par un courantin au vol de corde masqué de la figure de quelque animal, lequel partant de la fenêtre où est la personne la plus distinguée, qui y met le feu quand il en est tems, va tout d'un coup allumer toutes les lances à feu qui bordent le théatre, pour l'éclairer & commencer le spectacle.

* Avant de finir cet article, nous ajoûterons une nouvelle compositionde fleurs dans le feu d'*artifice* des Chinois.

Le Pere d'Incarville, Missionaire Jésuite, nous apprend que la matiere des fleurs qui embellissent les feux d'*artifice* Chinois, n'est autre chose que de la fonte de fer réduite en grains ou en poudre, que l'on passe au tamis. Selon que ce sable de fer est plus ou moins fin, les fleurs sont plus ou moins grandes. Ce sable est

fait de fragmens de vieilles marmites cassées, que l'on calcine & que l'on bat ensuite sous le marteau, pour applatir les angles des grains, car ces angles forment les fleurs. Quand la force du feu a fondu le sable en l'air, il retombe en grains bien ronds, percés & vuides. N'est-ce pas sous cette forme que se montre l'acier, frappé contre le caillou étincelant?

On écrase les morceaux de fonte & on tamise la poudre résultante, dont on forme différentes fleurs, ressemblantes aux fleurs naturelles, qu'elles imitent, & dont elles portent le nom, comme de matricaire, d'œillet, de grenade, &c. Selon la force des fusées, chargées de sable de fer, les fleurs prennent diverses figures, en s'écartant plus ou moins, montant plus ou moins haut, plus ou moins droit & retombant en lignes paraboliques, d'où elle prennent le nom de bambou, de saules, &c. On donne au feu de ces fleurs les couleurs jaune, rouge ou blanche.

Il faut proportionner le diametre du cartouche des fusées à la force du sable. Dans un cartouche trop petit, il ne fond pas; dans celui qui est trop grand, il fond avant de prendre l'essor. Le feu doit être aussi dans une juste proportion. Le petit sable veut un feu modéré; le gros en exige un plus violent. On fait l'essai du petit sable à la flamme d'une allumette, sur laquelle on en laisse tomber une pincée.

Les cartouches des fusées Chinoises, sont d'un carton mince, composé de deux feuilles de gros papier. Pour empêcher ces cartouches de crever, lorsqu'on tire les fusées, on met une bonne poignée de sel marin sur une livre de farine, en délayant la colle à laquelle on ajoûte de l'argille, détrempée en consistance de boue claire, quand la colle est cuite, & qu'on la retire du feu. L'argille empêche le cartouche de prendre feu aisément; & si cela arrive, le sel fait que le feu s'éteint sur le champ. Ces précautions écartent le danger des incendies, que les fusées volantes pourroient causer.

Le salpetre, qui entre dans la composition des fleurs, doit être bien purifié; le charbon, autre partie du mélange, est fait de branches de saule, dépouillées de leur écorce, avant que de le piler. On ajoûte à la composition un peu d'eau-de-vie la plus forte, pour la faire pelotonner; s'il y en avoit trop, on n'auroit point de fleurs. On humecte d'abord le sable; puis on y mêle le soufre, ensuite le salpetre, le charbon, & les matieres qui doivent colorer le feu.

Les especes de fusées à fleurs peuvent être variées à l'infini, & on ne court aucun risque à en faire des essais en petit.

Les unes représentent des raisins, auxquels on donne une couleur violette, avec la chair de jujube; d'autres forment des lettres, des armoiries, des animaux, &c. qui durent en feu aussi longtems qu'on le souhaite, à proportion de la quantité de matiere qu'on y emploie. Afin que tout s'enflamme en même tems, on enveloppe ces figures avec de la meche qui communique le feu par-tout en un instant. On y joint même des garnitures de papier peint, chargées d'emblêmes, de devises, &c., avec des tiges de gros mil: les Chinois forment le relief de toutes sortes d'animaux dans le goût des chevaux d'osier, dont nous nous servons sur nos théatres. Le papier, collé sur ces figures, est peint des couleurs qui conviennent à chaque animal, lion, tigre, dragon, &c. qui se change ensuite en caracteres de feu portant des devises, &c.

Le P. d'Incarville répond encore à diverses questions qui lui ont été faites. 1°. Sur le salpetre des Chinois; il vaut mieux que le nôtre, & se fait plus aisément & à moins de frais. On le tire des terreins bas, que l'on voit fermenter à leur superficie; ceux qui contiennent de la couperose fermentent pareillement; on les distingue par la saveur. Les premiers laissent sur la langue une impression de fraicheur, les autres une impression âcre. On filtre l'eau du salpetre dans de grandes urnes de terre vernissée, percées par le bas, garnies au fond de trois pouces

de grosse paille, sur laquelle on étend une natte, pour recevoir la terre du salpetre, mêlée de cendres, sans lesquelles le salpetre couleroit difficilement. On remplit l'urne jusqu'à trois à quatre pouces du bord, & l'on y verse de l'eau, jusqu'à ce qu'elle prenne, en sortant par le bas, une couleur jaune de rousse qu'elle étoit d'abord. La premiere terre étant épuisée, on en substitue de nouvelle. Les chaudieres à évaporer l'eau de salpetre sont de fer, peu profondes, mais larges, & maçonnées sur le fourneau. L'eau étant consommée jusqu'à pellicule, on verse dessus de l'eau de colle forte, faite avec des peaux d'animaux. On écume la crasse à mesure qu'elle paroit. Le salpetre est net quand il ne paroit plus d'écume. Alors il est tems d'en séparer le sel marin, qui se forme en grains, en continuant l'ébullition; on le retire avec l'écumoire. On verse ensuite l'eau du salpetre dans des terrines, où elle se chrystallise, & forme des pains, couverts de grandes aiguilles. Il reste au fond des terrines une eau mere, dont se forme le sel roux, que les Chinois emploient à faire cailler une espece de fromage, dont il se fait un grand débit.

2°. Sur le soufre. Celui des Chinois est beau lorsqu'il est pur. La plus grande partie vient de la province de Chan-Si. On le purifie sur les lieux.

3°. Sur la poudre. Celle de la Chine vaut mieux que la nôtre, ce qui vient plutôt de la bonté des matieres, que du soin ou de l'art des Chinois. Ils en font de diverses sortes, pour amorcer les armes à feu, pour les pétards, &c. L'Auteur donne, à la fin de son écrit, la composition de ces différentes poudres; & l'on y trouve le procédé qu'ils tiennent pour la confection de la poudre à canon.

4°. Sur les matieres colorantes. L'orpiment donne du jaune, la céruse & le camphre du blanc, le cinabre minéral du rouge, &c.

5°. Sur les meches. Les Chinois ne les forment point avec des étoupilles, comme nous faisons, mais avec des bandes de papier, dans lesquelles ils enveloppent une traînée de poudre. Leur maniere est moins commode que la nôtre. Ils ont une composition particuliere pour la poudre des meches que l'Auteur décrit.

6°. Sur les cartouches. Le P. d'Incarville pensé que les cartouches des Chinois, sont plus fermes que les nôtres, & se font plus facilement. Ceux qui servent à faire de la pluie de fer, dans laquelle on emploie le sable de feu le plus menu, ont sept à huit pouces de longueur. On en remplit la moitié d'argille, pour pouvoir les tenir à la main tant qu'elles font leur effet. Le sable fondroit dans le cartouche avant que d'en sortir, si la charge avoit trop de profondeur. Nos Artificiers trouveront dans le Mémoire de M. d'Incarville des instructions utiles, qui ne peuvent être abrégées.

7°. Feux à tirer sur l'eau. On exécute de deux sortes à la Chine, les canards & les rats. On les fait avec du papier, auquel on donne la forme & même la couleur de ces animaux, & qu'on met par-dessus la fusée volante. Les Chinois, au reste, n'ont pas le secret de communiquer le feu sous l'eau, la fusée ne s'enflamme qu'en sortant de cet élément. Ils ne connoissent point les soleils & les pots à feux. Les feux pour éclairer sont des meches grosses comme le petit doigt, enduites d'une composition particuliere, dont l'Auteur donne la recette. Ils font des pyramides garnies de ces meches pendantes, qui ont un brillant effet. Elles restent suspendues à une espece de lanterne de papier, & peuvent représenter des raisins, des dragons, des devises, d'autres petites lanternes jusqu'au nombre de cinquante. On peut encore charger ces meches à éclaires, de compositions à fleurs, ce qui augmente l'agrement du spectacle.

Le Pere d'Incarville donne diverses recettes, servant à la composition des feux Chinois, & deux planches en taille douce, dont l'une représente leurs principaux effets, & l'autre la ma-

niere de faire les cartouches des fusées.*

ARTIFICIEL. On appelle en *Géométrie* lignes *artificielles*, des lignes tracées sur un compas de proportion ou une échelle quelconque, lesquelles représentent les logarithmes des sinus & des tangentes, & peuvent servir, avec la ligne des nombres, à résoudre assez exactement tous les problèmes de trigonométrie, de navigation, &c. Les nombres *artificiels* sont les sécantes, les sinus, & les tangentes. *v.* SÉCANTE, SINUS, & TANGENTE. Voyez aussi LOGARITHME.

ARTIFICIEL, (N), f. m., se dit en *Astronomie* du globe par lequel on représente, la concavité du ciel, ou la convexité de la terre. On appelle aussi *sphere artificielle* la sphere armillaire. L'horison *artificiel* est l'horison rationel ou mathematique, distingué de l'horison sensible de chaque observateur, qui varie suivant le plus ou moins de hauteur. Le jour *artificiel* est la durée du tems que le soleil reste sur l'horison. Voyez Clavius, dans son commentaire sur la sphere *de sacro bosco*. (D. L.)

ARTIFICIER, f. m. On appelle ainsi celui qui fait des feux d'artifice, & qui charge les bombes, les grenades, & leurs fusées. Les artificiers sont subordonnés aux capitaines des bombardiers; ils reçoivent les ordres de ces derniers, & veillent à leur exécution de la part des bombardiers.

ARTILLERIE, (R), f. f., *Art. Milit.* Ce terme pris dans le sens le plus étroit, désigne les bouches-à-feu, montées & armées, avec leurs boulets, bombes & grenades. *v.* BOUCHES À FEU, AFFUT, AVANT-TRAIN, ARMES DES PIECES.

Si on le prend dans un sens plus étendu, on y comprend les poudres, les mèches, les artifices, les ustensiles des pieces, les machines à mouvoir & à transporter, les pontons, les outils de toute sorte, & tout ce qui entre dans la formation d'un train d'*artillerie*.

Le même terme pris dans un sens encore plus étendu, renferme aussi les hommes destinés au service de l'*artillerie*; les servans, les canoniers, les bombardiers, les Officiers de tout rang, & les ouvriers de toute espece.

Enfin, de même qu'on nomme *Architecture*, l'art de bâtir, on entend par l'*artillerie*, la science que doivent posséder les Officiers d'*artillerie*, chacun suivant sa fonction. Cette science apprend à connoitre la nature de tous les matériaux qui entrent dans la composition & la fabrication de tout ce qui a rapport à l'*artillerie*; celle du salpetre, du soufre, du charbon, de toutes sortes de bois, des différens fers, de cuivre, de l'étain, & même autant qu'il est possible, celle de l'air & du feu; la composition & fabrication de la poudre à canon, des artifices: elle indique la meilleure proportion de toutes les machines de guerre, connues & utiles, leur construction, leur usage dans le grand & dans le détail: elle enseigne à l'officier subalterne le maniement des bouches à feu, à ceux d'un rang supérieur à regler un parc, soit à l'armée, soit dans un siege, à commander la marche d'un train; au commandant d'*artillerie* elle fait voir comment il doit former différens trains, soit pour une armée en campagne, soit pour un siege, proportionnés à la force de l'ennemi & à la constitution des Places à attaquer ou à défendre, le tout applicable à la nature du pays où l'on fait la guerre; comment pendant le jour qui peut précéder une bataille, il doit prendre l'inspection du terrein, pour qu'il sache repartir tellement ses bouches à feu, que celles de chaque calibre & de chaque longueur, se trouvent sur l'endroit & à la distance qui leur conviennent le mieux; comment dans un siege il peut ranger les batteries des différentes especes de bouches à feu, pour que chacune en particulier produise le meilleur effet possible, & que toutes ensemble s'entr'aident & s'appuient le plus avantageusement. Enfin cette science doit lui enseigner une maniere de se servir de l'*artillerie* dans la défense des Places, meil-

leure que celle dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent. (D. E. M.)

* L'*Artillerie*, priſe dans le ſens le plus étroit, a ſubi pluſieurs changemens depuis ſon origine juſqu'à préſent. L'*artillerie* des Anciens étoient les catapultes, les baliſtes, les frondes, &c. Le Chev. Folard étoit grand partiſan des anciennes machines, & ſemble vouloir même les préférer à nos bouches à feu: ce ſentiment paroît extraordinaire, & l'eſt en effet. Le Pere Daniel pouvoit ſe tromper & s'égarer même dans la comparaiſon qu'il faiſoit des effets de l'ancienne *artillerie* à la moderne, & ſur le peu d'utilité de celle-ci: l'état du bon Pere l'éloignoit de la guerre & des expériences: mais il eſt ſurprenant qu'un militaire auſſi éclairé que le commentateur de Polybe, qui voyoit ſous ſes yeux les ſuccès de l'*artillerie*, ait été ſi fort ſon antagoniſte. Quoiqu'il ſoit de ces Auteurs & de leurs maximes, on peut aſſurer que le canon eſt une des plus ſingulieres découvertes qui aient été faites parmi les hommes; peu à peu elle a changé tout l'art de la guerre, & par conſéquent a beaucoup influé ſur le gouvernement politique de l'Europe. On fixe l'époque de l'*artillerie* à la bataille de Crecy, en 1346, parce que ce n'eſt que de ce jour qu'on en a fait mention dans les batailles. Edouad III. Roi d'Angleterre, ſe ſervit avantageuſement de quelques pieces, placées au front de ſon armée. L'invention de l'*artillerie* étoit alors connue en France auſſi bien qu'en Angleterre; mais apparemment que Philippe VI. ſe hâtoit avec tant de précipitation d'attaquer ſon ennemi, qu'il avoit ſans doute laiſſé ſon canon derriere lui, comme un embarras inutile. L'ignorance de ce ſiecle dans les arts méchaniques, rallentit conſidérablement les progrès de l'*artillerie*, & celle que l'on eut d'abord, fut ſi difficile à manier & ſi défectueuſe, qu'on ne ſentit pas le prix de ſon uſage & de ſon efficacité. Juſqu'à préſent même, on n'a ceſſé & l'on ne ceſſe de travailler à perfectionner ces machines foudroyantes, qui quoiqu'elles paroiſſent inventées pour la deſtruction du genre humain, & le bouleverſement des Empires, ont pourtant dans le fait rendu les guerres moins ſanglantes; les combinaiſons politiques y ont gagné chez toutes les nations; les conquêtes ſont devenues moins fréquentes & moins rapides, & les ſuccès à la guerre ont été plus faciles à réduire en opération de calcul. Maintenant l'*artillerie* fait la plus grande force des armées & des Empires. Celle de France juſqu'à ce moment, a eu l'avantage ſur celle des autres Puiſſances, & la perfection des canons, des attirails & des manœuvres, ſemble en aſſurer la ſupériorité. Figuerra, dans ſon ambaſſade en 1518, rapporte que les Perſans ne vouloient ſe ſervir ni d'infanterie, ni d'*artillerie*, parce que cela les empêcheoit de charger l'ennemi ou de faire retraite avec autant d'agilité: leur adreſſe & leur gloire ne conſiſtoit qu'en cela. Cette méthode eſt bien éloignée de celle d'aujourd'hui, l'*artillerie* étant prodigieuſement multipliée dans les armées, & devant ſe tranſporter par-tout où ſe trouvera un corps quelconque de troupes.

On a beaucoup retranché de la longueur & de la groſſeur de l'*artillerie*, & par conſéquent de ſa peſanteur: c'eſt par le long uſage, qu'on a découvert juſqu'à quel point on pouvoit diminuer l'un & l'autre, ſans que par la facilité de la manœuvre qu'on a cherchée par-là, on nuiſe aux grands effets qui ſont néceſſaires dans certains cas. On a fait de grands progrès dans la manœuvre; mais il y a encore bien des choſes à deſirer: entr'autres, un moyen de trouver ſans calcul, l'élévation qu'il faut donner à un mortier pour atteindre un but qui eſt au deſſus ou au deſſous du niveau de la batterie. (Le Chev. d' Vet. . . Off. d'Art.) *

ARTILLEUR, ſ. m., *Milit.*, c'eſt un Officier quelconque, attaché au corps de l'artillerie; ce terme n'eſt pas abſolument établi, quoiqu'on le trouve emploié dans pluſieurs Auteurs. On le don-

ne aussi aux Auteurs qui ont écrit sur l'Artillerie.

ARTIMON, f. m., *Marine*, *mât d'artimon*, *de fougue ou de foule*, *mât d'arriere*. C'est le mât du navire placé le plus près de la poupe. *v.* MAST.

Voile d'*artimon*, c'est une voile latine, ou en tiers point; à la différence des autres qui sont quarrées, elle a la figure d'un triangle scalene.

La vergue d'*artimon* est toujours couchée de biais sur le mât, sans le traverser, quarrément ou à angles droits; ce qui est la situation des vergues qui sont aux autres mâts. Voyez la *figure 1. Pl. de Marine*, au mât d'*artimon*, où la vergue d'*artimon* est cotée *1* & *1*. *v.* VERGUE.

La voile d'*artimon* est d'un grand service pendant la tempête, parce qu'elle contribue le plus à faire porter à route, & qu'on la peut aisément manœuvrer. Il est constant que ce sont toutes les manœuvres de l'arriere qui servent à gouverner le vaisseau. Mais lorsqu'on a le vent en poupe, on la met le plus souvent de travers par la longueur du navire, pour qu'elle ne dérobe pas le vent aux autres, qui font filler le vaisseau plus vite. Cette voile sert à faire approcher le vaisseau du vent, & la civadiere, à faire abattre.

Change l'artimon, se dit dans le tems qu'on vire de bord.

ARTISAN, f. m., nom par lequel on désigne les ouvriers qui professent ceux d'entre les arts méchaniques, qui supposent le moins d'intelligence. On dit d'un bon Cordonnier, que c'est un bon *artisan*; & d'un habile Horloger, que c'est un grand artiste.

ARTISON, ARTUSON, ARTOISON, *ou ARTE*, noms que l'on donne à différentes sortes d'insectes qui rongent les étoffes & les pelleteries. Comme la signification de ces noms n'est pas bien déterminée, on l'a étendue aux insectes qui percent le papier & à ceux qui pénétrent dans les bois, comme les cossons & les poux de bois. Mais je crois que les noms dont il s'agit, doivent se rapporter principalement aux teignes qui se trouvent dans les étoffes. *v.* TEIGNE, & peut-être aussi aux vers des scarabées dissequeurs qui sont dans les pelleteries & les peaux d'oiseaux desséchées, & en général dans toutes les chairs gardées & corrompues. *v.* VER, SCARABÉE.

ARTISTE, f. m., nom que l'on donne aux ouvriers qui excellent dans ceux d'entre les arts méchaniques qui supposent l'intelligence; & même à ceux, qui dans certaines Sciences, moitié pratiques, moitié spéculatives, en entendent très-bien la partie pratique; ainsi on dit d'un Chymiste, qui sait exécuter adroitement les procédés que d'autres ont inventés, que c'est un bon *artiste*; avec cette différence que le mot *artiste* est toujours un éloge dans le premier cas, & que dans le second, c'est presque un reproche de ne posséder que la partie subalterne de sa profession.

ARTOIS, *Géogr.*, province de France, dans les Pays-Bas, avec titre de Comté, bornée par la Flandre au Septentrion, & en partie à l'Orient; & par le Hainaut, le Cambresis & la Picardie, au Sud & à l'Occident. Arras en est la capitale.

ARTOLITOS, (N), f. m., *Hist. Nat.*, pierre creuse, de la nature de l'éponge, & qui imite un pain rond, d'où lui vient son nom.

ARTOMAGAN *ou* AROMAGA, *Géog.* une isle des Larrons, dans la mer Pacifique. C'est celle qui occupe le milieu.

ARTOMELI, (N), *Mat. Med.*, mélange de pain & de miel, soit pour aliment, soit pour en faire une sorte de cataplasme qui, étant appliqué sur la peau, entre insensiblement en fermentation par la chaleur qui s'y excite, & aide, par ce moyen, à la dissolution & raréfaction de l'humeur qui y séjourne.

ARTONNE, *Géogr.*, ville de France, dans la basse Auvergne, sur la riviere de Morges.

ARTOTYRITES, *Théol. Hist. Eccl.* secte d'hérétiques, qui formoient une branche des anciens Montanistes, qui parurent dans le second siecle, & infec-

terent toute la Galatie. *v.* MONTANISTES.

Ils corrompoient le sens des Ecritures, communiquoient la prêtrise aux femmes, auxquelles ils permettoient de parler, & de faire les prophéteffes dans leurs assemblées. Dans le sacrement de l'Eucharistie, ils se servoient de pain & de fromage, ou peut-être de pain dans lequel on avoit fait cuire du fromage; alléguant pour raison, que les premiers hommes offroient à Dieu non-seulement les fruits de la terre, mais encore les prémices du produit de leurs troupeaux. C'est pourquoi S. Augustin dit qu'on leur donna le nom d'*Artorytes*, formé du grec ἄρτος, *pain*, & τυρός, *fromage*.

ARTRE, *Hist. Nat.*, oiseau, mieux connu sous le nom de *martin-pêcheur*. *v.* MARTIN-PÊCHEUR.

ARTS, (N), *Myt.* Arrien nous apprend que les Gadariens adoroient les *Arts*, qu'ils joignoient avec la pauvreté dans un même culte, parce qu'en effet la pauvreté est la mere des *Arts* ou de l'invention.

ARTUS, *Thomas*, (N), *Hist. Litt.*, Auteur François, qui a fait la continuation de *Chalcondyle*, jusqu'en 1612

ARU, *Terre d'*, *Géogr.*, ville & Royaume, dans l'isle de Sumatra. La ville est sur le détroit de Malaca.

ARU, *Géogr.*, isle d'Asie, entre les Moluques & la nouvelle Guinée, à 25 lieues de la terre de Papous ou Noirs.

ARVA *ou* AROUVA, *Géogr.*, ville de Hongrie, capitale du Comté de même nom, dans la haute Hongrie, aux frontieres de Pologne, sur la riviere de Vag.

ARVALES, *Freres*, *Hist. Anc.*, c'étoient des prêtres dans l'ancienne Rome, qui assistoient ou qui servoient aux sacrifices des ambarvales, que l'on offroit tous les ans à Cérès & à Bacchus, pour la prospérité des fruits de la terre, c'est-à-dire, du bled & de la vigne. *v.* AMBARVALES, &c.

Ce mot est originairement latin, & il est formé d'*arvum*, champ; à cause que dans leurs cérémonies, ils alloient en procession autour des champs; ou selon Aulu-Gelle, à cause qu'ils offroient des sacrifices pour la fertilité des champs. D'autres disent que c'étoit parce qu'ils étoient nommés arbitres de tous les différends qui avoient rapport aux limites des champs & aux bornes des terreins.

Ils furent institués par Romulus au nombre de douze; ils étoient tous des personnes de la premiere distinction, le fondateur lui-même ayant été de ce corps; ils composoient un collége appellé *collegium fratrum arvalium*. *v.* COLLÉGE.

La marque de leur dignité étoit une guirlande composée d'épis de bled, attachée avec un ruban blanc, que Pline dit avoir été la premiere couronne qui fut en usage à Rome. *v.* COURONNE.

Selon Fulgentius, Acca Laurentia, nourrice de Romulus, fut la premiere fondatrice de cet Ordre de prêtres: il paroit qu'elle eut douze fils, qui avoient coûtume de marcher devant elle en procession au sacrifice, l'un desquels étant mort, Romulus, en faveur de sa nourrice, promit d'en prendre la place: & c'est delà, dit-il, que vient ce sacrifice, le nombre de douze & le nom de *freres*. Pline *Liv. XVII. C. II.* semble faire entendre la même chose, quand il dit que Romulus institua les prêtres des champs, suivant l'exemple d'Acca Laurentia sa nourrice. *v.* ACCA.

ARVAN, (N), s. m., *Hist. Nat.*, coquillage univalve, du genre de la vis. M. Adanson le dit très-commun sur la côte sablonneuse du Cap-Verd.

ARVE, *Géogr.*, riviere de Fossigny en Savoie. Elle sort de la montagne maudite, & se perd un peu au dessus de Geneve, au lieu appellé *la queue d'Arve*.

ARUERIS, (N), *Myt.*, selon la tradition égyptienne, étoit fils d'Isis & d'Osiris, mais d'une façon fort singuliere, car son pere & sa mere, qui avoient été conçus dans le même sein, s'étoient mariés dans le ventre de leur mere, & Isis en naissant, étoit déja grosse d'*Arueris*. Cet *Arueris*, dit Plutarque, fut le modele de l'Apollon des Grecs.

ARVERT & ARDVERD, *Géogr.*, isle de France, en Saintonge, au Midi de l'embouchure de la Seudre, & à l'Orient de Marenne.

ARVIEUX, *Laurent d'*, (N), *Hist. Litt.*, né à Marseille, d'une famille noble, montra dès l'enfance un goût décidé pour les langues orientales & pour les voyages, qu'il eut occasion de satisfaire de bonne heure, en accompagnant à Seyde en 1653, un de ses parens, qui y avoit été nommé Consul. Pendant douze ans qu'il demeura dans la Palestine; il apprit l'hébreu, le syriaque, l'arabe, le turc, & le persan, & s'instruisit à fond de l'histoire, des mœurs, des coûtumes, de la politique & de toute l'érudition des nations du Levant. On a de lui une traduction d'un Traité que M. de Nointel conclut avec Mehemet IV, & des Lettres du Sultan & du Visir au Roi Louis XIV, Lettres qui paroissent apocryphes. Il avoit laissé une relation manuscrite d'un voyage, fait vers le grand Emir, chef des Princes Arabes du Désert, avec un Traité des mœurs & coûtumes de ces Arabes; Ouvrage auquel il n'avoit pas mis la derniere main, & qui a paru en 1717, par les soins de M. de la Roque: & en 1734, on a imprimé à Paris les *Mémoires* du Chevalier d'*Arvieux*, *contenant ses voyages à Constantinople, dans l'Asie, &c. II. vol. in-12.*

ARVISIUM, *Géogr.*, promontoire de l'isle de Chio.

ARUM. *v.* Pied-de-Veau.

ARUN, *Géogr.*, petite riviere du Comté de Sussex, en Angleterre; elle baigne la ville d'Arundel, & se jette ensuite dans la mer de Bretagne.

ARUNDEL *ou* ARODEL, ville d'Angleterre, dans le Sussex, sur l'Arun. *Long.* 17. 5. *lat.* 50. 50.

Arundel, *Thomas Léonard d'*, (N), *Hist. Litt.*, Duc de Nortfolck, Comte d'*Arundel* & de Surrei, Maréchal d'Angleterre, s'est immortalisé au commencement du XVIIe siecle, par la découverte des marbres que l'on a appellés de son nom, *marbres d'Arundel*. Il avoit envoyé au Levant Guillaume Petrée, pour y rechercher quelques monumens d'antiquité, & celui-ci trouva dans l'isle de Paros ces marbres précieux, qui contiennent les principales époques de l'histoire des Athéniens, depuis la premiere année de Cécrops, 1582 avant J. C., jusqu'en 364 avant la naissance du Sauveur. Le Comte d'*Arundel* ayant fait venir ces marbres à grands frais, les plaça dans les salles & les jardins de son palais, sur les bords de la Tamise. Jean Selden, Prideaux & plusieurs autres, ont donné l'explication de ces anciens marbres, qui dévoilent ce qu'il y a de plus obscur dans la Chronologie des Grecs, de laquelle ils marquent 79 époques, & contiennent plusieurs particularités intéressantes.

AURUSPICES, (R), *Myth.* 1°. Les Romains appelloient ainsi ceux qui étoient chargés d'examiner les entrailles des victimes, & d'en tirer des présages favorables ou sinistres. Lorsqu'on amenoit la victime à l'autel, ces *aruspices* observoient avec une attention sérieuse, si elle se laissoit mener tranquillement, ou s'il falloit employer la force pour la traîner; si elle attendoit le coup, ou si elle cherchoit à l'éviter; si elle mouroit dès qu'elle étoit frappée, ou si elle survivoit encore quelque tems. Les premiers signes étoient fâcheux: les seconds étoient des plus favorables. Ils portoient ensuite un œil curieux dans les parties intérieures de la victime, & soumettoient à un examen scrupuleux le foie, le cœur, le poumon. Si ces parties ne se trouvoient pas avoir la forme & la situation ordinaires; si elles étoient affectées de quelqu'ulcere, le peuple étoit menacé des plus grands malheurs. La cérémonie de brûler la victime, étoit encore une ample matiere d'observation pour les *aruspices*: la maniere dont s'élevoit la flamme, l'odeur & la fumée de l'encens, tout étoit mystérieux & renfermoit quelques présages. L'invention de cet art frivole est attribué aux Hétruriens, qui étoient alors le peuple le plus superstitieux

tieux de toute l'Italie. Il y avoit à Rome un Collége d'*Aruspices*, fondé par Romulus: on n'entreprenoit rien d'important sans les consulter. Lorsqu'il s'agissoit d'élire les Magistrats, d'entreprendre une guerre, il falloit que les *Aruspices* cherchassent dans les entrailles des victimes quelle étoit la volonté des dieux & les conquérans du monde, oubliant que leur courage étoit le plus sûr garant de leurs victoires, faisoient dépendre de ces vains présages, le succès de leurs expéditions. Si quelque Général, moins superstitieux, se moquoit des avis des *Aruspices*, on ne manquoit pas d'attribuer à son impiété des revers qui n'avoient point d'autre cause que les caprices de la fortune, & le sort journalier des armes: ainsi les malheurs de Crassus, dans la guerre des Parthes, furent regardés comme l'accomplissement des imprécations des *Aruspices*, dont il avoit, en partant, méprisé les remontrances.

2°. Lorsque les anciens Gaulois tenoient un conseil, soit de toute la nation, soit seulement de quelque canton, les Druides avoient coûtume d'immoler une victime. Ils la perçoient par derriere avec une dague un peu au dessus du diaphragme, & observoient attentivement la maniere dont elle tomboit: si c'étoit à droite, à gauche, ou sur le visage, & comment le sang sortoit de la blessure. D'après ces observations, ils décidoient de ce qu'il falloit faire; & leur jugemens étoient si respectés, que les Rois & les Généraux de la nation, n'osoient livrer bataille, ni rien faire d'important sans le conseil des Druides.

3°. Les Négres qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, égorgent un poulet, lorsqu'ils sont près d'entreprendre un voyage. Ils examinent avec attention les entrailles de l'animal, &, selon les signes qu'ils y découvrent, ils avancent ou different le tems de leur départ.

ARUSPICINE, s. f., c'est l'art de connoitre l'avenir par l'inspection des entrailles des bêtes. *v.* ARUSPICES.

ARWA *ou* ARVA. *v.* ARAVA.

ARWANGEN, (R), *Géogr.*, château & village, sur le bord de l'Aar, avec un Pont couvert, situé dans le Canton de Berne, en Suisse. Il existoit autrefois une famille noble d'*Arwangen*; après son extinction la terre passa successivement par les femmes dans quelques familles. En 1432, l'Etat de Berne l'acheta; depuis lors elle est gouvernée par un Bailli, qui réside dans le château. (D'A.)

ARY-ARYTÉNOIDIEN, adj., *Anat.*, nom d'un muscle, qui quelquefois est situé transversalement entre les deux cartilages aryténoïdes auxquels il s'attache; on y observe des fibres qui se croisent en X, ce qui a donné lieu à la distinction que l'on en a faite en grand & en petit *aryténoïdien*, ou en *aryténoïdien* croisé & en transversal.

ARYES, s. m. pl., *Géogr.*, peuple de l'Amérique méridionale, au Bresil, aux environs de la Capitanie, ou du Gouvernement de *Porto Seguro*.

ARYTENO-EPIGLOTTIQUE, adj., en *Anatom.*, nom d'une paire de muscles de l'épiglotte, qui viennent de la tête des cartilages aryténoïdes, & s'inserent antérieurement aux bords de l'épiglotte.

ARYTÉNOÏDE, adj., en *Anatomie*, nom de deux cartilages du larynx, situés à la partie postérieure & supérieure du cartilage cricoïde. *v.* LARYNX. Ce mot est composé d'ἀρύταινα, *aiguiere*, & d'εἶδος, *figure*.

ARYTÉNOÏDIEN, adj., *Anat.*, nom de trois muscles du larynx, dont deux sont appellés *aryténoïdiens croisés*, & le troisieme *aryténoïdien transversal*.. *v.* ARY-ARYTÉNOÏDIEN.

ARYTÉNOIDIENNES, *glandes*, (N), *Anat.* M. Morgagny donne ce nom à des glandes de la figure d'une L, que l'on trouve aux environs de la glotte. Elles sont minces, applaties, & revêtues de la membrane des parties voisines. C'est cet Auteur qui les a décrites le premier.

ARYTHME, terme de *Médecine*. Quelques-uns font usage de ce mot, pour mar-

quer une défaillance du pouls telle qu'il n'est plus sensible; mais ce mot signifie proprement une *irrégularité* ou un *défaut* de regle & de mouvement convenable dans le pouls. *v.* POULS. Ce mot est formé d'α privatif, & de ῥυθμὸς, *modulus*, module ou mesure.

ARZEL, adj., *Manége & Maréchal.*, se dit d'un cheval qui a une balzane ou marque blanche au pied de derriere hors du montoir. Les chevaux *arzels* passent, chez les personnes superstitieuses, pour être infortunés dans les combats. *v.* BALZANE, MONTOIR, *&c.*

ARZENLA *ou* CHERVESTA, *Géogr.*, riviere de la Turquie en Europe, qui coule dans l'Albanie, & se décharge dans le golfe de Venise, entre Durazzo & Pirgo.

ARZILE, *Géogr.*, ville d'Afrique dans le Royaume de Fez. *Long. 12. 10. lat. 35. 30.*

ARZINGHAN *ou* ARZENGHAN, *Géogr.*, ville d'Asie dans la Natolie, sur l'Euphrate.

A S

AS, f. m., chez les *Antiquaires*, signifie quelquefois un *poids particulier*, auquel sens l'*as* romain est la même chose que la livre romaine, *libra. v.* POIDS, LIVRE, *&c.*

Quelques-uns dérivent ce mot du grec ἀς, qui est usité dans la dialecte dorique pour εἷς, *un*, c'est-à-dire, une chose totale ou entiere: quoique d'autres prétendent qu'il est ainsi nommé *as*, comme qui diroit *æs*, airain, à cause qu'il est fait d'airain. Budé a écrit neuf livres *de asse & ejus partibus*, de l'*as* & de ses parties.

L'*as* avoit différentes divisions: les principales étoient l'once, *uncia*, qui étoit la douzieme partie de l'*as*: le sextant, *sextans*, la sixieme partie de l'*as* ou deux onces; le quadrant, *quadrans*, la quatrieme partie de l'*as* ou trois onces; le trient, *triens*, la troisieme partie de l'*as* ou quatre onces; le quinconce, *quincunx*, ou cinq onces; le *semis* ou demi-*as*, moitié de l'*as*, qui est six onces; le *septunx*, sept onces; le *bes*, les deux tiers de l'*as* ou huit onces; le *dodrans*, les trois quarts de l'*as* ou neuf onces; le *dextans* ou dix onces; & le *deunx*, c'est-à-dire, onze onces. *v.* ONCE, QUINCUNX, *&c.*

L'*as* étoit aussi le nom d'une monnoie romaine, composée de différentes matieres, & qui fut de différens poids dans les différens tems de la république. *v.* MONNOIE.

Sous Numa Pompilius, selon Eusebe, la monnoie romaine étoit de bois, de cuir ou de coquilles. Du tems de Tullus Hostilius elle étoit de cuivre ou d'airain, & on l'appelloit *as*, *libra*, *libella*, ou *pondo*, à cause qu'elle pesoit actuellement une livre ou douze onces.

Quatre cens vingt ans après, le thrésor public ayant été épuisé par la premiere guerre Punique, l'*as* fut réduit à deux onces. Dans la seconde guerre Punique, Annibal opprimant les Romains, les *as* furent encore réduits à une once la piece; enfin par la loi Papyrienne on ôta encore à l'*as* la moitié d'une once, ce qui le réduisit à la valeur d'une seule demi-once; & l'on croit généralement que l'*as* conserva cette valeur durant tout le tems de la république, & même jusqu'au regne de Vespasien. Ce dernier fut appellé l'*as Papyrien*, à cause de la loi dont nous venons de parler, qui fut passée l'an de Rome 563, par Caius Papyrius Carbo, alors tribun du peuple; ainsi il y eut quatre *as* différens durant le tems de la république. La figure marquée sur l'*as* étoit d'abord *un mouton*, *un bœuf*, ou *une truie*, Plutarq. *Poplic.* Plin. *XVIII. iij.* Du tems des Rois cette marque étoit *un Janus à deux faces*, & d'un côté & de l'autre ou sur le revers étoit *un rostrum* ou *la proue d'un vaisseau.*

Le trient, *triens*, & le quadrant, *quadrans*, de cuivre, avoient sur le revers la figure d'un petit vaisseau appellé *rates*; ainsi Pline dit, *nota æris*, c'est-à-dire, *assis*, *fuit ex altera parte Janus geminus*, *ex altera rostrum navis*; *in triente ve-*

rò & quadrante rates. Hist. Nat. Liv. XXXIII. C. III. d'où ces pieces furent appellées quelquefois *ratiti*.

On se sert aussi du mot *as*, pour désigner une chose entiere ou un tout, d'où est venu le mot anglois *ace*, & sans doute le mot françois *as*, au jeu de cartes. Ainsi *as* signifie un héritage entier, d'où est venue cette phrase *hæres ex asse* ou *legatarius ex asse*, l'héritier de tout le bien. Ainsi le *jugerum* ou l'acre de terre romaine, quand on la prenoit en entier, étoit appellé *as*, & divisée pareillement en douze onces. *v.* JUGERUM ou ACRE.

Voici l'*as*, ses parties ou ses divisions.

	Onces.		Onces.
1 *as*	12.	$\frac{1}{2}$ *semis*	6.
$\frac{11}{12}$ *deunx*	11.	$\frac{5}{12}$ *quincunx*	5.
$\frac{5}{6}$ *dextans*	10.	$\frac{1}{3}$ *triens*	4.
$\frac{3}{4}$ *dodrans*	9.	$\frac{1}{4}$ *quadrans*	3.
$\frac{2}{3}$ *bes*	8.	$\frac{1}{6}$ *sextans*	2.
$\frac{7}{12}$ *septunx*	7.	$\frac{1}{12}$ *uncia*	1.

As, s. m., *Commerce*, c'est à Amsterdam une des divisions de la livre poids de marc: 32 *as* font un angel, 10 angels font un loot, & 32 loots font la livre. *v.* LIVRE.

As, *au jeu de Trictrac*, se dit du seul point qui est marqué sur une des faces du dez que l'on joue; & aux jeux de cartes, de celles qui n'ont qu'une seule figure placée dans le milieu. L'*as* vaut aux cartes un, ou dix, ou même onze, selon le jeu qu'on joue.

ASA *ou* ARA, *Géogr. Anc.*, ville de la Tribu d'Ephraïm.

ASAD-ABAD, (R), *Géogr.*, ville de Perse, dans l'Irac-Agemi, sur les frontieres du Curdistan, environ à sept lieues de Hamadan. Thevenot la dit grande & bien bâtie. *Long. 66. 5. lat. 36. 20.*

ASAMINTHE, s. m., *Myth.*, c'étoit une espece de siege ou de chaise à l'usage du prêtre du temple de Minerve Cranea. Ce temple étoit bâti sur une montagne escarpée; il y avoit des portiques où l'on voyoit des cellules pour loger ceux qui étoient destinés au service de la déesse, & sur-tout le prêtre qui exerçoit les fonctions sacrées: c'étoit un jeune garçon sans barbe; il servoit cinq ans en cette qualité: ceux qui l'élisoient avoient soin de le prendre si jeune, qu'au bout de cinq ans qu'il devoit abdiquer, il n'eût point encore de poil follet. Pendant son *quinquennium* il ne quittoit point le service de la déesse, & il étoit obligé de se baigner dans des *asaminthes* à la maniere des plus anciens tems.

L'*asaminthe* se prend aussi quelquefois pour un gobelet.

ASAN, *Géogr. Anc.*, ville de la Tribu de Juda, qui appartient aussi à celle de Simeon, & qui fut enfin donnée aux Lévites.

ASANGUE, (N), *Astr.*, nom que les Arabes donnent à la belle étoile de la Lyre. (D. L.)

ASAPH, *Saint*, *Géogr.*, ville d'Angleterre, au pays de Galles, un peu au dessous du confluent de l'Elwy & de la Cluyd,

ASAPPES, s. m. plur., *Hist. Mod.*, ce sont des troupes auxiliaires que les Turcs levent sur les Chrétiens de leur obéissance, & qu'ils exposent au premier choc de l'ennemi.

ASARAMEL, *Hist. & Géogr. Anc.*, lieu de la Palestine, où les Hébreux assemblés accorderent à Simon & à ses fils le privilége de l'indépendance en reconnoissance de ses services.

ASARINE, (R), s. f., *Bot. Asarina*, plante dont Tournefort a fait un genre à part, & que Linné réunit à celui de l'*antirrhinum*. L'*asarine* a le calice divisé en cinq segmens égaux, la fleur sans éperon comme les *antirrhinum* de Tournefort, & la capsule comme la linaire: du reste elle a tous les caracteres de l'*antirrhinum*. *v.* MUFFLE DE VEAU. M. Linné la nomme *antirrhinum foliis oppositis cordatis crenatis*. C'est une plante annuelle, basse & rampante: ses feuilles sont opposées assez semblables à celles du lierre terrestre, ou à celles du cabaret, excepté qu'elles sont crenelées: ses fleurs sortent des aisselles des feuilles; elles sont de couleur herbacée dans la

bas, pourpre sale par le haut. On met cette plante au nombre des vulnéraires apéritives. Elle croît dans les montagnes de la Boheme & des Cevennes. (D.)

* Elle doit être semée à la fin de l'été, dès qu'elle est mûre. Après quoi il ne faut plus que la sarcler, & éclaircir le plant. La premiere espece, abandonnée à elle-même, se seme naturellement. *

ASARUM. *v.* CABARET.

ASASON-THAMAR autrement EN-GADDI, *Géogr. Anc.*, ville de Palestine de la Tribu de Juda, sur le bord de la mer Morte, vers l'Occident,

ASBAMÉE, *Géogr.*, fontaine de Cappadoce, au voisinage de Tyane, dont Philostrate dit dans la vie d'Apollonius, que les eaux sont froides au sortir de la source, mais ensuite bouillantes, & qu'elles paroissent belles, tranquilles & agréables aux gens de bien & esclaves de leurs sermens: mais qu'elles sont un poison pour les méchans & les parjures.

ASBANIKEI, *Géogr.*, ville d'Asie dans le Mawaralnaher, Trans-Oxiane, ou Zagatai.

ASBESTE, *Asbestos*, *Hist. Nat.*, matiere minérale, que l'on connoit mieux sous le nom d'*amiante*. *v.* AMIANTE.

ASBESTES *ou* ASBYSTES, s. m. pl., *Géogr.*, peuples de Libye au dessus de Cyrene, où Jupiter Ammon avoit un temple fameux.

ASBISI, *Géogr.*, petit Royaume d'Afrique, en Guinée, sur la côte d'Or.

ASBOTUS, (N), *Géogr.* Etienne le Géographe place une ville de ce nom en Grece, dans la Thessalie.

ASBURTON, (N), *Géogr.*, bourg d'Angleterre, dans le Devonshire, sur la riviere de Dart, entre Exéter & Plimouth. Il envoie des Députés au Parlement.

ASCAGNE, (N), *Hist. Poët.*, fils d'Enée & de Creüse, fille de Priam, étoit encore enfant lorsque Troye fut détruite, il suivit son pere en Italie; mais, comme dit Virgile, *Sequitur patrem non passibus æquis*, à cause de son bas âge, & regna après lui. Il continua la guerre contre Mézence, Roi d'Etrurie, dont il tua le fils. Il bâtit une nouvelle ville, appellée *Albe la longue*, dont il fit la capitale de son petit Royaume, & mourut après un regne de trente-huit ans. Son fils Jule ne lui succéda point dans la royauté, mais seulement dans le Sacerdoce. *v.* ENÉE.

ASCAIN, (N), *Géogr.*, bourg de France au pays de Labour, gouvernement de Guienne, généralité d'Auch, parlement de Bordeaux.

ASCALABOS, (N), *Hist. Nat.*, lézard de l'Amérique, remarquable par sa singularité & sa beauté. Son front est triangulaire, & garni d'une touffe de sourcils qui le rebordent, à peu près comme dans les caméléons: toutes ses écailles ne semblent être qu'un tissu de perles. Ce lézard se présente à l'homme en marchant doucement & sans faire de bruit; non dans le dessein de lui nuire, mais plutôt parce qu'il semble se plaire à le regarder.

ASCALAPHE, (N), *Myt.*, étoit fils de l'Achéron, selon la fable. Jupiter ayant accordé à Cérès que sa fille Proserpine retourneroit sur la terre, à condition qu'elle n'eût rien mangé depuis son arrivée dans les enfers, *Ascalaphe* rapporta qu'il l'avoit vu manger six pepins d'une grenade qu'elle avoit cueillie dans les jardins de Pluton: l'arrêt fut changé, & Proserpine obligée de passer six mois dans l'enfer, & les autres six mois chez sa mere; mais la Princesse, pour se venger de l'indiscrétion d'*Ascalaphe*, le métamorphosa en hibou. Cette métamorphose en hibou n'est qu'une métaphore qui nous représente un homme haïssable: on croit qu'*Ascalaphe* étoit un courtisan de Pluton, qui aiant conseillé à son maitre l'enlevement de Proserpine, fit tout ce qu'il put pour rendre inutiles les négociations de Cérès: Proserpine le fit mourir dans la suite. D'autres disent qu'*Ascalaphe* étoit l'intendant des mines de Pluton, dans lesquelles il périt. *v.* PROSERPINE.

ASCALAPHUS, (N), *Hist. Poët.*, un

des deux chefs des Grecs qui conduifoient au fiege de Troye les Béotiens d'Orchomene fur trente vaiffeaux.

ASCALINGIUM, (N), *Géogr.*, ville ancienne de la Germanie, felon Ptolomée. Irenicus la prend pour la ville de Hildesheim; mais il fe trompe: Cluvier a mieux rencontré en difant que c'eft la ville de Lingen fur l'Ems.

ASCALON, (R), *Géogr.*, ville fameufe & fatrapie des Philiftins, entre Azoth & Gaza, fur la Méditerranée, environ à cinq cens ftades de Jérufalem. Elle fut prife par la Tribu de Juda, & reprife par les Philiftins, qui y tranfporterent d'Azoth, l'arche dont ils s'étoient emparés.

Il y avoit près de cette ville, un étang rempli de poiffons confacrés à Derceto, Déeffe des Philiftins, & defquels perfonne n'ofoit manger.

Afcalon, qui n'eft plus aujourd'hui qu'un village, étoit la patrie d'Hérode, fameux par fes crimes & fa fortune, & le premier étranger qui ait régné fur les Juifs. C'eft du lieu de fa naiffance qu'il fut furnommé l'*Afcalonite*.

ASCANIA, (N), *Géog.*, château d'Allemagne, au cercle de la baffe-Saxe, dans la Principauté de Halberftat, fur la riviere de Wiper: il eft chef du Comté de ce nom, qui étoit autrefois aux Princes d'Anhalt, qui y ont toujours des prétentions, & à moitié chemin entre Magdebourg & Nordhaufen, à une lieue de la petite ville d'Afcanie.

ASCANIUS, (N), *Géogr.*, port d'Afie, prefque à l'extrêmité de l'Æolide, & près de Phocée, la derniere ville de l'Ionie, felon Pline.

ASCANIUS, (N), *Géogr.*, lac & riviere d'Afie, en Bithynie, près de la ville de Nicée.

ASCARIDES, (R), f. m. pl., terme de *Méd.*, efpece de petits vers ronds, blancs, longs de quatre ou cinq lignes, fur environ un tiers de ligne d'épaiffeur, qui habitent ordinairement l'extrêmité du canal inteftinal, tant de l'homme que de divers animaux, & quelquefois l'entrée du vagin ou la vulve, chez le fexe feminin.

Quelques Auteurs, qui fans doute n'avoient jamais eu occafion d'en voir, les ont confondus avec les vers cucurbitins; mais cette méprife eft fi grande qu'elle mérite à peine d'être relevée.

M. Van Phelfe a donné une defcription fort exacte de ces petits animaux, dans un Traité qu'il a fait imprimer à Lewarde, intitulé, *Hiftoria phyfiologica afcaridum*, *in-8.* fig. 1762.

Cet obfervateur attentif a découvert, qu'une des extrêmités de ces petits infectes, moins pointue que l'autre, préfentoit une efpece de tête, d'un quart de ligne de longueur, diftinguée du corps par un pli circulaire affez fenfible, & terminée par une petite ouverture tranfverfale, qui en eft la bouche.

A cette bouche fuccede un petit canal un peu dilaté dans deux endroits, auquel l'Auteur donne le nom d'*æfophage*, puis un fac ovale, plus épais, mais la moitié plus court, qu'il appelle le ventricule, & enfin un canal beaucoup plus long & plus mince, prolongé jufques vers l'extrêmité de la queue, qu'il nomme *inteftin*. Tous ces organes font enveloppés par une fubftance blanchâtre, membraneufe, pliffée, qui n'a pas affez de corps & d'opacité pour empêcher qu'on ne découvre le canal alimentaire au travers, & dans laquelle M. Van Phelfe a cru remarquer plufieurs mouvemens alternatifs de conftriction & de dilatation.

Cette même fubftance membraneufe renferme encore, près du ventricule, plufieurs petits organes blancs & arrondis, deux autres un peu plus gros vers le haut de l'inteftin, & enfin une multitude de très-petits globules un peu tranfparens autour de l'extrêmité du même canal.

Mais quelles font les fonctions de toutes ces parties? C'eft ce que notre obfervateur n'ofe pas décider. Il balance à les croire deftinées ou à la refpiration, ou à la génération.

C'eft au travers de la peau fine & tranf-

parente du petit animal que M. Van Phelse, aidé du microscope, a découvert tout ce méchanisme.

Les *ascarides*, de même que les autres especes de vers, naissent probablement de quelques œufs, auxquels les alimens, & plus vraisemblablement encore la boisson, ont servi de vehicule. L'observation du célebre Linné, qui croit en avoir découvert de tout semblables autour des racines de quelques plantes marécageuses, pourries, semble confirmer cette origine. On remarque aussi que les chevaux & les bœufs qui paissent fréquemment dans les marais, sont plus exposés à cette vermine que les autres animaux.

Les enfans, ou plutôt les jeunes gens qui approchent de l'âge de puberté, y sont beaucoup plus sujets que les adultes, parmi lesquels on ne les découvre guere, que chez des filles chlorotiques, ou qui ont les pâles couleurs. Les vieillards en sont encore souvent inquiétés: mais quel que soit le sujet chez lequel ils habitent, ils forment bientôt une colonie immensément nombreuse, au point qu'il n'est pas rare que des malades en rendent par pelotons, des centaines, & peut-être des milliers.

Tous les Auteurs s'accordent à dire que le bas du *rectum* est leur habitation la plus ordinaire; & il est vrai que c'est vers cette extrêmité du canal intestinal qu'ils incommodent le plus. Cependant, comme les dissections anatomiques ont démontré qu'on en rencontroit fréquemment dans la poche du *cœcum*, ne seroit-il pas naturel de penser que c'est dans cette espece de cul de sac qu'ils éclosent, & que delà ils sont entraînés en bas par les excrémens? Cette opinion me paroît d'autant plus vraisemblable qu'on remarque constamment que c'est aux heures où l'on a coûtume d'aller à selle qu'on en est le plus inquiété, & qu'on ne s'en apperçoit guere pendant le reste de la journée. Ceux qu'on trouve quelquefois à l'entrée du vagin, s'y sont probablement insinués depuis le fondement d'où ils sortent souvent d'eux-mêmes. On peut inférer du siege ordinaire de ces petits animaux, qu'ils se nourrissent moins du chyle, que de l'humeur mucilagineuse qui enduit les parois de leur domicile. M. Van Phelse a observé qu'ils se meuvent avec une grande vivacité, pourvu que le froid extérieur n'ait pas fait assez d'impression sur eux pour les amortir, & les faire périr. Si on les met dans du lait ou de l'eau tiede, ils y nagent comme des anguilles. Si on les pose sur une table ils font quelquefois des bonds, & s'élancent jusqu'à quatre pouces de distance; ou ils se dressent sur l'une de leurs extremités, & battent l'air en tout sens avec l'autre.

C'est à tous leurs divers mouvemens, autant qu'à la succion de leur bouche, qu'on doit attribuer le fourmillement, les cruelles démangeaisons, le tenesme presque perpétuel, & les anxiétés qu'ils occasionnent, & qui suffiroient pour annoncer leur présence, s'ils ne se manifestoient pas au dehors sur la surface des excrémens.

Ils donnent rarement lieu à des symptômes aussi graves que les autres especes de vers; cependant on les a vu quelquefois occasionner de la fievre, des défaillances, & même des convulsions, à des sujets dont les nerfs avoient beaucoup d'irritabilité.

Quand une fois on a le malheur de loger chez soi cette espece de vers, on a beaucoup de peine à s'en debarrasser. Si on veut les combattre avec succès, il faut nécessairement les attaquer tant par le haut que par le bas, & ne pas se borner à une cure légere de quelques jours, mais continuer assez long-tems les remedes pour qu'on soit assuré de les avoir radicalement détruits: car comme ils multiplient prodigieusement, pour peu qu'il en restât, ou seulement de leurs œufs, on en verroit bientôt reparoître une nouvelle peuplade.

Dans la classe des remedes intérieurs propres à anéantir les *ascarides*, de même que toute autre espece de vers, les purgatifs, fréquemment réitérés, tien-

nent le premier rang, étant capables non-seulement de les entraîner hors du corps, mais encore de détruire les amas de viscosités ou de glaires, qui leurs servent de nid & de rempart. On préférera les aléotiques, le jalap, la rhubarbe & le mercure doux. Pour des sujets bien robustes, & qui n'auroient pas les fibres délicates, la gratiola, la gomme gutte, & les extraits d'ellebore noir ou de coloquinte, feroient encore plus efficaces.

Dans l'intervalle des purgatifs, le malade devra faire usage de divers vermifuges. Les plus efficaces contre les *ascarides* sont l'ail, les petites carottes jaunes, crues, ou leur graine en poudre, les sommités de tanaisie, l'assa-fœtida, le sagapenum, l'œtiops minéral, l'eau dans laquelle on aura fait bouillir du mercure crud, le sel de mars, la limaille de fer bien pure & sans rouille, & toutes les eaux minérales acidules, tant salées, que vitrioliques ou martiales.

On secondera l'effet de ces remedes intérieurs par le moyen de divers secours extérieurs, comme des lavemens faits de lait, dans lequel on aura cuit de l'ail ou du chenevis; ou d'eau bien saturée de sel, avec un couple d'onces d'huile de noix; ou d'une décoction de petite centaurée, avec du miel & une dragme ou deux de nitre, ou de tartre vitriolé; ou bien d'huile d'olives, ou d'amandes ameres toute pure. On fait aussi beaucoup de cas des suppositoires composés de miel cuit, de sel gemme, & d'hiera picra; ou d'un petit rouleau de coton, abreuvé de fiel de bœuf, & poudré d'aloes; ou d'un lardon de vieux lard, auquel N. Pison préfere la chair salée dépouillée de toute graisse. On vante enfin le fiel de bœuf & l'huile de pierre, en forme de liniment, & la vapeur du vinaigre dans lequel on a fait cuire de la nielle, ou melanthium.

On terminera la cure par quelque tonique, comme l'élixir vitriolique de Minsicht, ou l'élixir de propriété, ou une teinture de Mars, de quina, & de rhubarbe, afin de réparer le ressort tant de l'estomac que de tout le canal intestinal, & de prévenir de nouveaux amas de crudités.

ASCAUCALIS, (N), *Géogr.*, ville de la Germanie, selon Ptolomée. D'autres disent que c'est présentement la ville de Swetz. Cluvier croit que c'est Furstenow, bourg de la nouvelle marche de Brandebourg.

ASCBARAT, (N), *Géogr.*, ville du Turquestan, en Asie, la plus avancée dans le pays des Getes. Elle est, selon d'Herbelot, au delà du Jaxartes, à trente journées de Samarcand.

ASCENDANS, (R), adj. pl. pris subst, terme de *Droit*, sont les parens que nous comptons en remontant vers la souche commune, comme pere & mere, ayeuls, bisayeuls, &c.

Au défaut d'enfans, ou de petits enfans, &c. la raison veut que l'on défere la succession aux *ascendans*, non-seulement en reconnoissance des obligations que le défunt avoit à son pere & à sa mere, mais encore parce que pour l'ordinaire c'est d'eux que sont venus ces biens, ou du moins le premier fond; de sorte que ce que le défunt y a depuis ajoûté, doit être regardé comme un fruit qui en provient. D'ailleurs, comme un pere souhaite de laisser ses biens à ses enfans, il est juste que, quand il leur survit contre le cours ordinaire de la nature, il ait dans sa douleur la triste consolation, d'hériter de ce qu'ils laissent. Ajoûtez à cela, que la vieillesse se trouvant quelquefois sujette à de grandes infirmités & à l'indigence, il faut y subvenir des biens d'un enfant décédé, qui, s'il eût été en vie, étoit obligé de nourrir son pere. Mais, si le pere du défunt lui a témoigné sans sujet une haine mortelle, & lui a fait quelqu'injure atroce, sans être réconcilié avec lui avant sa mort, il pourra être légitimement exclus de la succession de son fils. Il en est de même d'un pere qui auroit exposé son enfant; & il n'y a point de doute qu'en ce cas-là celui qui s'est chargé du soin de l'élever, ne doive hériter de ses biens

au préjudice du pere dénaturé, de qui il n'a point dépendu que son enfant ne périt dès la mamelle. Il est juste aussi de préférer à un *pere naturel*, un *pere par adoption*, afin que celui-ci se dédommage par-là de ce qu'il a dépensé pour l'éducation d'un enfant étranger, il faut remarquer encore, que selon les Jurisconsultes Romains, le droit de représentation n'a pas lieu dans la ligne des *ascendans* comme dans celle des descendans, de sorte que, si une personne qui meurt sans enfans, laisse son pere & un ayeul maternel, celui-ci ne succede point en la place de sa fille. La raison en est, ce me semble, que naturellement l'espérance d'une succession va en descendant, mais non pas en remontant. (D.F.)

ASCENDANT, (R), s. m., *Astron.*, est le point de l'écliptique, situé dans l'horison, c'est-à-dire, le point qui se leve: les Astronomes en font le calcul pour trouver la situtiou de l'écliptique dans les éclipses de soleil & en conclure la parallaxe. *v.* NONAGESIME. Les Astrologues appelloient ce même point *horoscope*, & le calculoient pour dresser le theme d'une nativité. La division du ciel en douze maisons commençoit dans ce point & l'on disoit qu'une planete dominoit à l'*ascendant*, lorsqu'elle répondoit à ce point de l'écliptique situé dans l'horison. C'est delà peut-être qu'est venue l'expression *avoir de l'ascendant sur quelqu'un*, par comparaison avec l'influence considérable que l'on supposoit dans l'horoscope sur la conduite & les inclinations des hommes.

Le nœud *ascendant* d'une planete est le point où elle traverse l'écliptique en passant du Midi au Nord, comme le nœud descendant est celui par lequel elle passe du Nord au Midi. Le nœud *ascendant* de la lune s'appelloit aussi *tête du dragon*; il se représente ainsi ☊. Le nœud descendant est celui qui lui est opposé.

Les signes ascendans sont les trois premiers & les trois derniers de l'écliptique, c'est-à-dire, le belier, le taureau, les gémeaux, le capricorne, le verseau & les poissons: ils ont été appellés ainsi, parce que le soleil, en parcourant ces signes, s'éleve de jour à autre, au dessus de l'horison dans nos régions septentrionales, & semble monter vers notre zénith. Mais malgré l'étymologie du nom de signes *ascendans*, le nom est resté affecté aux signes que nous venons de nommer, même pour les pays où le soleil ne monte pas lorsqu'il est dans ces signes-là. Lorsqu'il arrive quelquefois qu'un Astronome parle des signes *ascendans* uniquement à raison de ce que le soleil s'éleve, en sorte que pour d'autres pays, ces signes soient sujets à changer, il doit en avertir. Les six autres signes sont appellés *signes descendans* par une raison contraire, parce que le soleil, en les décrivant, paroît descendre & s'éloigner de notre zénith. (D. L.)

ASCENDANT, adj. n., en *Anatomie*, se dit des parties qui sont supposées prendre naissance dans une partie, & se terminer dans une autre, en s'approchant du plan horisontal du corps. *v.* CORPS.

L'aorte *ascendante*, c'est le tronc supérieur de l'artere qui fournit le sang à la tête. *v.* AORTE & ARTERE.

La veine cave *ascendante* est une grosse veine formée par la rencontre & la réunion des deux iliaques. *v.* VEINE-CAVE.

Plusieurs des anciens Anatomistes l'ont appellée *veine cave ascendante*, parce qu'ils s'imaginoient que le sang descendoit du foie par cette veine, pour fournir du sang aux parties qui sont au dessous du diaphragme: mais les modernes ont démontré qu'elle avoit un usage tout-à-fait contraire, & qu'elle servoit à porter le sang des parties inférieures au cœur; d'où lui est venu son nom d'*ascendante*.

ASCENDENS, (N), terme latin de *Botanique*. Il désigne, 1°. les tiges qui s'élevent sans fournir de branches sur les côtés; 2°. les branches qui prennent une direction perpendiculaire, par opposition à celles qui s'écartent.

Quelques Botanistes ont distingué les tiges en deux classes: dont l'une, *descendens*, est la racine qui enfonce en terre

terre son pivot; l'autre, *Ascendens*, est la tige proprement dite qui s'éleve.

ASCENSION, s. f., est proprement *une élévation* ou *un mouvement en haut*. *v.* ELÉVATION.

C'est dans ce sens qu'on dit l'*ascension* des liqueurs dans les pompes, dans les tuyaux capillaires. *v.* POMPE, TUYAUX CAPILLAIRES.

ASCENSION *de la séve*, *Jardin.* Dans le nouveau systême de l'opération de la séve, on ne parle plus de sa circulation; la séve, suivant M. Hales, descend dans les soirées fraiches & dans les tems de rosée, par les tuyaux longitudinaux du tronc de l'arbre, après qu'elle a monté jusqu'au faite. Des expériences ont en partie établi ce systême: on peut les consulter dans son livre *de la Statique des végétaux*, traduit de l'Anglois par M. de Buffon.

Le trop de séve transpire & s'évapore par les vaisseaux capillaires des feuilles. *v.* SEVE.

ASCENSION, se dit proprement de l'élévation miraculeuse de J. C. quand il monta au ciel en corps & en ame, en présence & à la vue de ses Apôtres.

Tertullien fait une énumération succincte des différentes erreurs & hérésies que l'on a avancées sur l'*Ascension* du Sauveur. *Ut & illi erubescant qui adfirmant carnem in cœlis vacuam sensu ut vaginam, exempto Christo, sedere; aut qui carnem & animam tantumdem, aut tantummodo animam, carnem vero non jam.*

Les Apellites pensoient que J.C. laissa son corps dans les airs, (S. Augustin dit, qu'ils prétendoient que ce fut sur la terre,) & qu'il monta sans corps au ciel: comme J. C. n'avoit point apporté de corps du ciel, mais qu'il l'avoit reçu des élémens du monde, ils soutenoient qu'en retournant au ciel, il l'avoit restitué à ces élémens.

Les Seleuciens & les Hermiens croyoient que le corps de J. C. ne monta pas plus haut que le soleil, & qu'il y resta en dépôt: ils se fondoient sur ce passage des pseaumes; *il a placé son tabernacle dans le soleil.* S. Grégoire de Nazianze attribue la même opinion aux Manichéens.

Le jour de l'*Ascension* est une fête célébrée par l'Eglise dix jours avant la Pentecôte, en mémoire de l'*Ascension* de Notre-Seigneur.

ASCENSION, *isle de l'*, *Géog.*, dans l'océan, entre l'Afrique & le Bresil, découverte en 1508 par Tristan d'Acugna le jour de l'*Ascension.* Le manque de bonne eau a empêché qu'on ne s'y établit. On l'appelle *le Bureau de la Poste.* Lorsque les vaisseaux qui viennent des Indes orientales, s'y rafraichissent, ils y laissent une lettre dans une bouteille bouchée, s'ils ont quelque chose à faire savoir à ceux qui viendront après eux: ceux-ci cassent la bouteille, & laissent leur réponse dans une autre bouteille. *Long.* 5. *lat. mér.* 8.

Il y a une autre isle de même nom dans l'Amérique méridionale, vis-à-vis les côtes du Brésil.

ASCENSION DROITE, (R), *Astron.*, est la distance d'un astre au point équinoxial, comptée sur l'équateur. Ce nom vient de ce qu'une étoile se leve dans la sphere droite, c'est-à-dire, pour celui qui est situé sous l'équateur, plus tard que le point équinoxial, à raison de l'arc de l'équateur qui est compris entre l'équinoxe & l'étoile. Soit EQE, *Astron. fig.* 27. la circonférence de l'équateur développée & étendue en ligne droite, EHQRE la circonférence de l'écliptique, E & Q leurs intersections qui sont les points équinoxiaux; L une étoile, LC un arc de grand cercle passant par les poles du monde, & perpendiculaire à l'équateur qu'on appelle aussi cercle de déclinaison, cercle horaire ou méridien, & qui rencontre l'équateur au point C: la distance EC entre l'équinoxe du printems E, & le point C de l'équateur, auquel l'astre répond, s'appelle l'*Ascension* droite de l'astre; le point C est le point de l'équateur qui passe au méridien avec l'étoile, & qui se leve avec elle dans la sphere droite.

L'observation des *Ascensions* droite est le fondement de toute l'astronomie, parce que les *Ascensions* droites des étoiles,

fervent journellement à déterminer celles des planetes, & par conféquent les longitudes & les mouvemens de tous les corps céleftes.

Dans une fphere oblique comme la nôtre, ce n'eft pas le lever des étoiles qu'il faut choifir; mais leur paffage au méridien: ce cercle étant toujours perpendiculaire à l'équateur, toutes les étoiles qui répondent perpendiculairement au même point de l'équateur, paffent au méridien enfemble; & nous difons que leur *Afcenfion* droite eft la même, c'eft-à-dire, l'arc E C, parce qu'elles fe léveroient toutes en même tems fi nous étions fous l'équateur.

Si l'on connoit l'*Afcenfion* droite d'une étoile ou fa diftance à l'équinoxe, comptée le long de l'équateur, on trouvera aifément celles de toutes les autres, en obfervant combien elles paffent au méridien plus tard que la premiere. Les intervalles de tems convertis en degrés à raifon de 360 degrés pour 24 heures ou de 15 degrés par heure, donneront leurs différences d'*Afcenfion* droites, qui étant ajoûtées à celle de la premiere étoile que l'on connoit, donneront les *Afcenfions* droites de toutes les autres. Nous fuppofons ici qu'on reconnoiffe dans le ciel le point équinoxial, ou qu'on connoiffe bien d'avance l'*Afcenfion* droite de la premiere étoile: or ce n'eft que par le foleil qu'on peut la trouver, puifque le point équinoxial d'où l'on eft convenu de partir, n'eft pas vifible pour nous, & qu'il ne nous eft indiqué que par le paffage du foleil dans l'équateur, ou par le chemin que le foleil a fait, & la quantité dont il s'eft élevé depuis qu'il a paffé dans ce point-là.

Lorfqu'on obferve la hauteur méridienne du foleil, on voit de combien il eft plus ou moins élevé que l'équateur; cette quantité eft fa déclinaifon. Si le foleil eft au point S, & que fa déclinaifon foit l'arc SD, on a un triangle fphérique SED, rectangle en D, dans lequel on connoit l'angle E, obliquité de l'écliptique, actuellement de 23° 28′, on trouve l'arc ED qui eft l'*Afcenfion* droite du foleil, par cette proportion: *la tangente de l'obliquité de l'écliptique, eft à la tangente de la déclinaifon, comme le rayon eft au finus de l'Afcenfion droite*; c'eft une fuite des regles de la trigonométrie fphérique. On obferve enfuite une étoile à fon paffage au méridien; on voit combien de tems elle a paffé après le foleil; s'il s'eft écoulé une heure d'intervalle, ce qui fait 15 degrés, on ajoûte 15 degrés à l'*Afcenfion* droite du foleil trouvée précédemment, & l'on a l'*Afcenfion* droite de l'étoile.

La méthode la plus parfaite, & celle qui eft adoptée actuellement par les meilleurs Aftronomes pour obferver l'*Afcenfion* droite du foleil, confifte à le comparer deux fois l'année avec la même étoile, lorfqu'il fe trouve dans fon parallele avant & après le folftice: nous allons expliquer cette méthode qui a fervi, foit à M. le Monnier pour fon zodiaque, foit à M. de la Caille pour conftruire le nombreux catalogue d'étoiles que nous avons de lui. Voyez Flamfteed, *Hiftoria Cœleftis*, 1725. *in-fol. Hiftoire Célefte*, par M. le Monnier 1741. *in-4°. Elémens d'Aftronomie*, par M. de la Caille 1761, *in-8°. p.* 175.

Soit EKQE *fig.*27. l'équateur, EHQRE l'écliptique, A un étoile, & S le foleil lorfqu'il paffe dans le même parallele que l'étoile A, c'eft-à-dire, quand fa déclinaifon D S eft égale à la déclinaifon A C de l'étoile. Je fuppofe que ce jour-là on ait obfervé la différence d'*Afcenfion* droite D C entre le foleil & l'étoile: le foleil ayant enfuite paffé par le folftice H, reviendra quelques mois après au point G de l'écliptique, qui a encore la même déclinaifon G B que l'étoile; fa diftance BQ à l'équinoxe d'automne, fera pour lors égale à la diftance E D, où il fe trouvoit dans la premiere obfervation par rapport à l'équinoxe du printems: je fuppofe qu'on obferve encore ce jour-là la différence C B d'*Afcenfion* droite entre le foleil & la même étoile, on ajoûtera enfemble ces deux différences obfervées

DC & CB, l'on aura DB qui eſt le mouvement total en *Aſcenſion* droite, qu'a eu le ſoleil dans l'intervalle des deux obſervations : la moitié DK ou BK de ce mouvement ſera la diſtance au colure des ſolſtices, parce que le ſoleil étoit chaque fois à une égale diſtance, ſoit des équinoxes, ſoit des ſolſtices; enfin le complément de DK ſera ED, *Aſcenſion* droite du ſoleil dans la premiere obſervation; d'où l'on conclura l'*Aſcenſion* droite de l'étoile; enſorte que par cette double obſervation l'on aura les *Aſcenſions* droites du ſoleil & de l'étoile.

L'uſage de cette méthode exige dans la pratique de l'aſtronomie, quelques attentions & quelques corrections que l'on peut voir, ainſi que l'exemple détaillé dans le quatrieme livre de mon *Aſtronomie.* Je rapporterai ici les *Aſcenſions* droites des principales étoiles, tirées du catalogue de M. l'Abbé de la Caille pour 1750, avec la variation ou le changement pour dix ans. J'y joindrai les déclinaiſons, dont on verra le fondement au mot DÉCLINAISON : elles ſont néceſſaires, ainſi que les *Aſcenſions* droites pour déterminer complettement les poſitions des étoiles. Les chiffres qui ſuivent les noms des étoiles dans ce catalogue, indiquent la premiere ou la ſeconde grandeur; & les lettres grecques ſont celles qui ſervent dans nos cartes céleſtes à déſigner chaque étoile; les dixiemes de ſecondes ſont marquées après les ſecondes. (D. L.)

	ASCENSION droite des étoiles en 1750.	Variation pour 10 ans.	Déclinaiſon.	Sept. ou Mér.	Variation pour 10 ans.
	S D M S	M S	D M S		M S
Etoile polaire α. 2.	0 10 40 56,0	25 8,3	87 58 2,4	S	+3 17,0
Corne précédente du belier β. 3.	0 25 13 2,1	8 12,1	19 34 34,1	S	+3 1,3
Luiſante de Perſée α. 2.	1 16 39 25,4	10 29,0	48 56 52,0	S	+2 17,5
Œil du Taureau *Aldebaran* α. 1.	2 5 24 2,5	8 33,9	15 59 3,8	S	+1 23,4
La Chevre, *Capella* α. 1.	2 14 33 53,1	10 59,8	45 42 41,2	S	+0 53,3
Pied d'Orion *Rigel* β. 1.	2 15 38 10,0	7 12,6	8 30 35,5	M	—0 49,7
La 2e du Baudrier d'Orion ε. 2.	2 20 53 10,4	7 36,9	1 23 0,6	M	—0 31,4
Epaule orientale d'Orion α. 1.	2 25 24 41,4	8 7,4	7 20 15,0	S	+0 16,0
Le grand chien, *Sirius* α. 1.	3 8 32 2,0	6 43,4	26 27 35,1	M	+0 29,7
Canobus, ſur le vaiſſeau.	3 4 36 6,0	1 20,7	52 34 4,6	M	+0 16,1
Le petit chien, *Procyon* α. 1.	3 21 32 57,2	8 0,2	5 50 42,2	S	—1 13,6
Tête auſtrale des gemeaux β. 2.	3 22 29 38,2	9 22,7	28 36 22,7	S	—1 16,7
Cœur du Lion, *Regulus* α. 1.	4 28 45 22,7	8 6,1	13 10 51,8	S	—2 51,3
Epi de la Vierge α. 1.	6 18 0 54,4	7 52,5	9 50 50,4	M	+3 10,6
Le Bouvier *Arcturus* α. 1.	7 1 3 59,0	7 3,0	20 29 39,3	S	—3 13,0
Baſſin Auſtral de la balance α. 2.	7 9 16 23,1	8 15,7	14 59 8,3	M	+2 35,2
Baſſin Boreal de la balance β. 2.	7 15 53 51,9	8 3,1	8 26 28,7	M	+2 19,5
La Boreale au front du ſcorpion β. 2.	7 27 44 11,2	8 40,4	19 5 52,9	M	+1 47,0
Cœur du ſcorpion, *Antarès* α. 1.	8 3 31 55,1	9 8,6	25 51 6,5	M	+1 29,3
Luiſante de la Lyre α. 1.	9 7 7 4,2	5 3,1	38 34 1,4	S	+0 24,8
La Claire de l'aigle α. 2.	9 24 38 46,9	7 15,3	8 13 45,1	S	+1 23,6
La ſuiv. à la tête du Capricorne α. 2.	10 0 56 29,5	8 38,5	13 18 0,5	M	—1 43,1
Epaule précéd. du Verſeau β. 3.	10 19 35 50,0	7 56,9	6 39 21,8	M	—2 32,6
La précéd. à la queue du ♑ γ. 3.	10 21 32 58,0	8 21,7	17 46 40,1	M	—2 37,0
Fomalhaut α. 1.	11 10 56 42,2	8 20,9	30 56 21,7	M	—3 9,5

Ascension Oblique, (R), *Astr.*, c'est l'arc de l'équateur compris entre le point équinoxial, & le point de l'équateur, qui se leve en même tems qu'une étoile. Soit P, le pôle *fig.* 34. HO l'horison, ECF l'équateur, ED l'écliptique dont le point D se trouve dans l'horison, le point F de l'équateur déterminé par le cercle de déclinaison PDF, termine l'*Ascension* droite EF de l'astre qui est en D, mais c'est l'arc de l'horison DC qui termine son *Ascension* oblique EC, c'est-à-dire, l'arc de l'équateur compris entre l'équinoxe E, & le point coascendant C de l'équateur; la différence CF entre l'*Ascension* droite & l'*Ascension* oblique s'appelle *différence ascensionnelle*, tant que la déclinaison d'un astre est du côté du pôle élevé, c'est-à-dire, dans nos régions septentrionales, tant que le soleil est dans les six premiers signes de l'écliptique, l'*Ascension* oblique surpasse l'*ascension* droite; c'est le contraire dans les six autres. On ne se sert point aujourd'hui des différences ascensionnelles, mais seulement des arcs semidiurnes qui sont la somme ou la différence de six heures & de la différence ascensionnelle convertie en tems, corrigée par la réfraction & par la parallaxe. *v.* Lever des Astres. On trouve dans les anciennes éphémerides d'Argoli, de Leovius, & d'Origan, des tables d'*Ascensions* obliques pour différens degrés de latitude terrestre & de longitude céleste; elles font partie de la Table des maisons, *Tabula Domorum*. Les Tables des arcs semidiurnes qui en tiennent la place, se trouvent dans le livre de la *connoissance des tems*, que je publie chaque année pour l'usage des astronomes & des navigateurs. (D. L.)

Ascension, (N), en terme d'*Artillerie*, c'est le chemin que parcourt une bombe en sortant du mortier, pour s'élever aussi haut que la charge peut la chasser; & l'on nomme *descension de la bombe*, le chemin qu'elle parcourt depuis le point où elle s'est le plus élevée, jusqu'à l'endroit de sa chûte.

Ascension, (N), *Géog.*, petite ville de l'Amérique méridionale, dans l'isle Marguerite, près de la côte de la nouvelle Andalousie, à quatre lieues de la forteresse de Monpatar.

ASCENSIONNELLE, (R), adj., *différence ascensionnelle*. *v.* Ascension oblique. (D. L.)

ASCETES, f. m. pl., *Théol.*, du grec ἀσκητὴς; mot qui signifie à la lettre *une personne qui s'exerce, qui travaille*, & qu'on a appliqué en général à tous ceux qui embrassoient un genre de vie plus austere, & par-là s'exerçoient plus à la vertu, ou travailloient plus fortement à l'acquérir que le commun des hommes. En ce sens, les Esseniens chez les Juifs, les Pythagoriciens entre les philosophes, pouvoient être appellés *ascetes*. Parmi les Chrétiens dans les premiers tems, on donnoit le même titre à tous ceux qui se distinguoient des autres par l'austérité de leurs mœurs, qui s'abstenoient par exemple de vin & de viande. Depuis, la vie monastique ayant été mise en honneur dans l'Orient, & regardée comme plus parfaite que la vie commune, le nom d'*ascetes* est demeuré aux moines, & particuliérement à ceux qui se retirant dans les deserts, n'avoient d'autre occupation que de s'exercer à la méditation, à la lecture, aux jeûnes, & aux autres mortifications. On l'a aussi donné à des religieuses. En conséquence on a appellé *asceteria*, les monasteres, mais sur-tout certaines maisons dans lesquelles il y avoit des moniales & des acolythes, dont l'office étoit d'ensevelir les morts. Les Grecs donnent généralement le nom d'*Ascetes* à tous les moines, soit Anachoretes & Solitaires, soit Cénobites. *v.* Anachorete, Cénobite.

M. de Valois dans ses notes sur Eusebe, & le pere Pagi, remarquent que dans les premiers tems le nom d'*Ascetes* & celui de *moines* n'étoient pas synonymes. Il y a toujours eu des *Ascetes* dans l'Église, & la vie monastique n'a commencé à y être en honneur que dans le IV[e] siecle. Bingham observe plusieurs différences entre les moines anciens & les

Ascetes; par exemple, que ceux-ci vivoient dans les villes, qu'il y en avoit de toute condition, même des clercs, & qu'ils ne suivoient point d'autres regles particulieres que les loix de l'Eglise; au lieu que les moines vivoient dans la solitude, étoient tous laïques, du moins dans les commencemens, & assujettis aux regles ou constitutions de leurs Instituteurs. Bingham, *orig. eccl. lib. VII. c. 1.* §. 5.

ASCÉTIQUE, adj., *qui concerne les Ascetes*. On a donné ce titre à plusieurs livres de piété qui renferment des exercices spirituels, tels que les *ascétiques* ou *traité de dévotion* de S. Basile, Evêque de Césarée en Cappadoce. Dans les bibliotheques on range sous le titre d'*ascétiques* tous les écrits de Théologie mystique : on dit aussi *la vie ascétique*, pour exprimer les exercices d'oraison & de mortification que doit pratiquer un religieux. *v.* MYSTIQUE.

La vie *ascétique* des anciens fideles consistoit, selon M. Fleury, à pratiquer volontairement tous les exercices de la pénitence. Les Ascetes s'enfermoient d'ordinaire dans des maisons, où ils vivoient en grande retraite, gardant la continence, & ajoûtant à la frugalité chrétienne des abstinences & des jeûnes extraordinaires. Ils pratiquoient la xérophagie ou nourriture seche, & les jeûnes renforcés de deux ou trois jours de suite, ou plus longs encore. Ils s'exerçoient à porter le cilice, à marcher nuds pieds, à dormir sur la terre, à veiller une grande partie de la nuit, lire assidument l'Ecriture-sainte, & prier le plus continuellement qu'il étoit possible. Telle étoit la vie *ascétique* : de grands Evêques & de fameux docteurs, entr'autres Origene, l'avoient menée. On nommoit par excellence ceux qui la pratiquoient, *les élus entre les élus*, ἐκλεκτῶν ἐκλεκτότεροι. Malheur à l'espece humaine, si pour s'assurer de son élection il falloit mener la vie *ascétique* contraire aux vues de la nature. Clément Alexandrin, Eusebe, *hist. lib. VI. c. III.* Fleury, *mœurs des Chrétiens, II. part. n°. 26.* Bingham, *orig. eccles. lib. VII. cap. I.* §. 6.

ASCHAFFENBOURG, *Géog.*, ville d'Allemagne dans la Franconie, aux frontieres du bas Rhin, sur la rive droite du Mein, & le penchant d'une colonie. *Long.* 26. 35. *lat.* 50.

ASCHAM, *Roger*, (N), *Hist. Litt.* Anglois, secrétaire de la Reine Elisabeth, est auteur d'un livre Anglois intitulé le *Maitre d'Ecole*, d'un recueil de lettres latines écrites avec beaucoup de pureté, & de quelques autres ouvrages latins. Il mourut à Londres en 1568 âgé de 53 ans.

ASCHBARAT, *Géog.*, ville du Turquestan, la plus avancée dans le pays de Gotha ou des Getes, au-delà du fleuve Sihon.

ASCHARIOUNS *ou* ASCHARIENS, *Histoire Mod.*, disciples d'Aschari, un des plus célebres docteurs d'entre les Musulmans.

Les *Ascharièns* regardent Dieu comme un agent universel, auteur & créateur de toutes les actions des hommes, libres toutefois d'élire celles qu'il leur plait. Ainsi les hommes répondent à Dieu d'une chose qui ne dépend aucunement d'eux, quant à la production, mais qui en dépend entiérement quant au choix. Il y a dans ce systême deux choses assez bien distinguées : la voix de la conscience, ou la voix de Dieu ; la voix de la concupiscence, ou la voix du démon, ou de Dieu parlant sous un autre nom. Dieu nous appelle également par ces deux voix, & nous suivons celle qu'il nous plait. Mais les *Aschariens* sont, je pense, fort embarrassés, quand on leur fait voir que cette action par laquelle nous suivons l'une ou l'autre voix, ou plutôt cette détermination à l'une ou à l'autre voix, étant une action, c'est Dieu qui la produit, selon eux ; d'où il s'ensuit qu'il n'y a rien qui nous appartienne ni en bien ni en mal dans les actions. Au reste, j'observerai que le concours de Dieu, sa providence, sa prescience, la prédestination, la liberté, occasionnent des disputes & des héréfies par-tout où

il en est question ; & que les Chrétiens feroient bien, dit M. d'Herbelot dans sa *bibliotheque orientale*, dans ces questions difficiles, de chercher paisiblement à s'instruire, s'il est possible, & de se supporter charitablement dans les occasions où ils sont de sentimens différens. En effet, que savons-nous là-dessus?

ASCHAW, *Géog. Anc. & Mod.*, ville d'Allemagne dans la haute Autriche, sur le Danube, à l'embouchure de l'Ascha; quelques-uns prétendent que c'est l'ancienne *Joviacum* de la Norique, que d'autres placent à Starnberg, & d'autres à Frankennemarck.

ASCHBOURKAN *ou* ASCHFOURKAN, *Géog.* ville de la province de Chorosan. *Long. 100. & lat. 36. 45.*

ASCHBY DE LA ZOUCHE, (N), *Géog.*, bourg d'Angleterre, dans le Comté de Leicester, entre Darby & Coventry.

ASCHE, (N), *Géog.*, petite ville des Pays-Bas Autrichiens, entre Bruxelles & Alost.

ASCHERLEBEN, *Géog.* ville d'Allemagne sur l'Eine, dans la principauté d'Enhalt.

ASCHÉION, (N), *Géog.*, ancienne ville de Grece, dans l'Achaïe.

ASCHERN *ou* ASCHENTEN, *Géog.*, ville d'Irlande, dans la province de Moun ou de Mounster, & le Comté de Limerik, sur la riviere d'Ascheru.

ASCHMOUN, *Géog.*, ville d'Egypte, près Damiette. Il y a entre cette derniere & Manssurah, un canal de même nom.

ASCHMOUNIN, *Géog. Anc.*, ville de la Thébaïde, où il y a encore des ruines qui font admirer la magnificence des anciens Rois d'Egypte.

ASCHOLIES. *v.* ASCOLIES.

ASCHOUR, *Géog.*, nom d'une des rivieres qui passent par la ville de Kasch en Turquestan, vers le nord.

ASCHOURA, *Géog.*, isle de la mer des Indes, des plus reculées & des desertes, proche Melai, & loin de Shamel.

ASCHTIKHAN, *Géog.*, ville de la province de Transoxane, dans la Sogde. *Long. 88. lat. sept. 39. 55.*

ASCI, *Hist. Nat.*, plante qui croit en Amérique; elle s'éleve à la hauteur de cinq ou six palmes, & même davantage. Elle est fort branchue; sa fleur est blanche, petite & sans odeur; son fruit a le goût du poivre. Les Américains en assaisonnent leurs mèts; les Européens en font aussi usage. Il pousse des especes de gousses rouges, creuses, longues comme le doigt; ces gousses contiennent les semences.

ASCIDIA, (N), *Hist. Nat.* M. Linné nomme ainsi un genre d'animaux marins de l'ordre des *mollusques*. Le corps de ces animaux a la forme d'un bout de boyau attaché & fixé par sa base à quelque corps, & terminé par deux ouvertures dont l'une est plus basse que l'autre: on observe dans leur intérieur une espece d'intestin qui s'étendant de l'orifice supérieur jusques vers la base, remonte après une inflexion & se termine au second orifice, qui peut-être est l'anus: voyez Bohadsch *de corp. quibusd. marin*: Tethys. Linné en rapporte six especes: quelques-unes se font remarquer par leur couleur d'un beau rouge. Ces animaux se nourrissent d'insectes marins ou de petits coquillages. *v.* VERS. (D).

ASCIENS, subst. m., mot composé d'ἀ & de σκιὰ, *ombre*, il signifie en *Géographie* ces habitans du globe terrestre, qui, en certains tems de l'année, n'ont point d'ombre. Tels sont les habitans de la Zone-Torride; parce que le soleil leur est quelquefois vertical ou directement au dessus de leur tête. *v.* ZONE TORRIDE. Tous ces habitans, excepté ceux qui sont précisément sous les deux tropiques, sont *asciens* deux fois l'année, parce que le soleil passe deux fois l'année sur leur tête. Pour trouver en quels jours les peuples d'un parallele sont sans ombre. *v.* GLOBE.

ASCITE, (R), s. f., ἀσκίτης, d'ἀσκὸς, *bouteille*, en terme de *Méd.*, c'est une espece d'hydropisie qui affecte principalement l'abdomen ou le bas-ventre. *v.* ABDOMEN. L'*ascite* est l'hydropisie d'eau ordinaire. *v.* HYDROPISIE.

L'élévation du ventre, & la fluctuation qu'on y découvre, nous manifestent assez cette maladie, qui commence le plus souvent, ainsi que les autres especes d'hydropisies, par l'enflure des pieds, la pâleur du visage, la soif & la fievre lente, la difficulté de respirer, & quelquefois la toux seche, la cardialgie & les flatuosités, la constipation, les urines en petite quantité, tantôt limpides, tantôt épaisses & briquetées, ou couleur de safran. La maigreur des parties supérieures; l'œdème des jambes, des bourses & de la verge, en sont les signes équivoques. Le ventre se tend comme un ballon: il devient même quelquefois si prodigieux, qu'il descend jusqu'aux genoux, & se crevasse, sur-tout si les tégumens sont œdémateux. L'hydropisie du bas-ventre, peut être compliquée avec la tympanite, avec la grossesse, ou la mole; avec la leucophlégmatie, &c. Il arrive tous les jours, qu'on fait passer des grossesses de contrebande pour la maladie dont nous parlons; mais outre la fluctuation qui peut distinguer ces deux états, on peut encore en juger par le visage, qui porte les impressions de la maladie dans l'*ascite*, & qui est naturel dans les femmes grosses: on peut sentir d'ailleurs le mouvement du fœtus, & avoir recours aux signes de la grossesse, comme à la configuration du ventre plus enflé à l'hypogastre par l'hydropisie que par la grossesse; à l'état des regles, qui coulent ordinairement hors de la grossesse, &c.

Il est encore difficile de distinguer l'hydropisie *ascite*, dans laquelle le liquide baigne tous les visceres destinés à la chylification, d'avec l'hydropisie enkistée du bas-ventre, c'est-à-dire, renfermée dans un sac, comme celle du péritoine, de l'épiploon, de la matrice, des ovaires, des reins, &c. C'est sans fondement qu'on a avancé qu'il n'y avoit aucune fluctuation dans ces sortes d'hydropisies: il est vrai qu'elle est quelquefois peu sensible, parce que la liqueur est le plus souvent épaisse, ou renfermée dans un petit espace; mais lorsque le kiste occupe la plus grande partie du bas-ventre, la fluctuation y est toute aussi manifeste que dans la vraie *ascite*. On ne peut connoitre l'hydropisie enkistée, que lorsque le sac, peu étendu, permet à la vue & au toucher d'en reconnoitre les bornes. On peut ajoûter à ce signe, que le liquide qu'on en tire par la paracentese, est presque toujours bourbeux, fétide, sanguinolent, ou purulent; ce qui est beaucoup plus rare dans la vraie *ascite*.

L'hydropisie enkistée de l'abdomen renferme souvent des hydatides, ou des sortes de vessies remplies ordinairement d'une eau lympide, & quelquefois d'une matiere glaireuse, ou sordide. On les trouve dans les cadavres, tantôt libres, ou dégagées les unes des autres, & nageant dans un liquide; tantôt liées ensemble en maniere de grappe de raisin, ou collées par leur surface: leur forme est sphérique, ovale ou pyriforme. Elles paroissent être produites par la dilatation des vaisseaux lymphatiques; delà vient qu'on en rencontre communément dans les parties où ces vaisseaux sont les plus nombreux, comme au foie, aux ovaires & aux trompes, au péritoine, & à l'épiploon; à la glande thyroïde, aux mamelles, au genou, & autres; siege ordinaire des tumeurs enkistées, qui ne different de l'hydropisie du même nom, que par leur volume. Il paroît encore, pour le dire en passant, que les différentes especes de loupe ont la même origine. On a encore remarqué, pour revenir à notre sujet, que, dans l'hydropisie du péritoine, le nombril étoit un peu creusé, à cause de sa connexion avec cette membrane. L'enflure du scrotum peut passer aussi pour un signe de l'hydropisie du péritoine; mais il faut la distinguer de l'infiltration œdémateuse des tégumens, qui est commune à toutes les hydropisies, & qui n'a aucune communication avec le tissu cellulaire du péritoine.

Il arrive communément, dans l'hy-

dropisie enkistée, que l'enflure du ventre est inégale; que les malades conservent leur coloris, leur embonpoint & leur apétit: elle est d'ailleurs plus longtems à se former que l'*ascite*; les extrémités inférieures s'engorgent plus tard: les malades enfin ne paroissent avoir d'autre incommodité, que celle qui vient du poids & du volume du ventre. Les hydropisies de l'un & de l'autre caractere reconnoissent presque toutes des squirrhes qu'on ne sauroit toucher, lorsque le ventre est élevé ou tendu à un certain point, mais qu'on découvre facilement; après qu'on l'a vuidé par l'opération. Les eaux qu'on tire par la ponction, ou qu'on trouve à l'ouverture des cadavres, sont limpides, de la couleur de l'urine; verdâtres, huileuses, sanguinolentes, sanieuses, purulentes, laiteuses; de la couleur du café & de la lie de vin; gluantes, gélatineuses, graisseuses, bourbeuses, fetides, &c. Nous avons dit que ces dernieres étoient plus communes dans les hydropisies enkistées: quant à leur quantité, on prétend en avoir tiré, en une seule fois, jusqu'à cinquante pintes. On en a trouvé dans les cadavres, selon Riviere, quatre-vingt-dix livres; selon Stalpart, quatre-vingt-quinze; & selon les *Mémoires de l'Académie de Chirurgie* de Paris, cent vingt.

Les buveurs de profession, les cachectiques, les scorbutiques & les goutteux; ceux qui ont souffert de grandes hémorrhagies, sont sujets aux épanchemens. La leucophlegmatie & l'ictere, la fievre quarte, & autres intermittentes; les maladies aigues, & les plus graves; la suppression des pertes habituelles; la rentrée des maladies cutanées; le desséchement des ulceres & des fistules, &c. y donnent aussi lieu; mais c'est à l'occasion des squirrhes, des tubercules & autres désordres dont nous ferons mention, que les épanchemens se forment le plus souvent. Ils ont encore quelquefois leur source dans la boisson froide & excessive, dans la mauvaise conduite des accouchées, &c.

Il est prouvé par les observations très-nombreuses, que nous avons sur l'*ascite*, que les filles & les femmes en guérissent mieux que les hommes, & qu'elle est, dans les uns & dans les autres, moins rebelle que l'hydropisie enkistée. Si l'*ascite* vient de la suppression des urines, sans vice intérieur, comme cela arrive quelquefois, elle se dissipe facilement. Une femme de trente-cinq ans, qui en portoit une des plus manifestes, depuis peu de tems à la vérité, fut guérie en moins de douze jours, par une simple tisane nitrée, & quelques autres diurétiques des plus communs: on en a vu qui étoient dans le même cas, s'en délivrer, sans autre secours que celui de la nature, communément par un flux d'urine, & quelquefois par la diarrhée. On a observé encore que cette maladie s'étoit terminée par l'écoulement naturel des eaux par le nombril; mais ces heureux événemens sont assez rares, & il seroit très-blâmable de les attendre.

Cependant l'*ascite*, pour le plus grand nombre, est très-difficile à guérir, & toujours plus indomptable que la leucophlegmatie; sur-tout lorsqu'elle en est la suite: l'invétérée est regardée comme incurable, parce qu'elle est communément entretenue par un grand délabrement du foie ou des autres visceres. On peut bien alors tarir les eaux, soit par les remedes, soit par la ponction; mais les malades n'en meurent pas moins desséchés, ou tombent dans des récidives très-familieres à tous les épanchemens, & presque toujours meurtrieres. Le dégoût, la jaunisse, le marasme, l'urine rouge, le flux hémorrhoïdal excessif, le crachement de sang, la fievre érésipélateuse, &c. sont des symptomes ou des accidens fâcheux. La toux seche & fréquente fait beaucoup craindre pour le foie, ou annonce l'hydropisie de la poitrine; les frissons irréguliers sont ordinairement les signes d'une suppuration interne: le vomissement, & le cours de ventre, peuvent être très-salutaires dans le commencement; mais ils sont à craindre dans les autres tems.

Les

Les eaux, que l'on tire par la ponction, qui approchent le plus de l'urine, sont réputées les meilleures: on redoute les limpides, les fétides, les sanguinolentes, les purulentes, &c. Si l'oppression subsiste après cette évacuation, on a tout lieu de craindre un épanchement dans la poitrine. Lorsque l'*ascite* est jointe à la grossesse, elle se termine quelquefois par l'écoulement des eaux, qui précede l'accouchement; mais le plus souvent la maladie subsiste au point que le ventre, après la sortie du fœtus & de l'arriere-faix, paroît avoir le même volume. L'*ascite* peut durer long-tems, & l'on rencontre assez communément des gens qui sont, depuis dix ou douze ans, dans cet état. On a vu porter l'hydropisie de l'ovaire cinquante ans, à une fille qui en a vécu quatre-vingt-huit. Nous connoissons une femme qui, depuis vingt-cinq ans est dans le même cas, dont le ventre, depuis plusieurs années, est si prodigieux, qu'il ne paroît presque qu'une boule, lorsque la malade, d'ailleurs assez petite, est dans son lit.

Les observations anatomiques nous laissent peu à desirer sur la connoissance des différens désordres qui donnent lieu à l'*ascite*, ou qui en sont les suites: elles sont même si nombreuses, qu'un volume pareil à celui-ci ne sauroit les contenir; mais en rassemblant les faits de la même nature, & en en retranchant toutes les superfluités, on peut les abréger beaucoup: en voici le résultat, toujours conforme au plan que nous avons suivi jusqu'ici. Le foie est le viscere qui est le plus communément affecté: on l'a vu tantôt d'une grosseur monstrueuse, tantôt petit & desséché, guere plus gros que le poing; blanchâtre, livide, de la couleur du safran; plombé, noir, &c. Sa surface a paru grainelée, tubéreuse, vésiculaire, couverte de vaisseaux lymphatiques très-apparens; sa substance squirrheuse, calleuse, dure comme du bois, remplie de tubercules purulens ou plâtreux; renfermant des abscès, des hydatides, des stéatomes, &c. Il est fait mention d'une tumeur pierreuse de dix à douze livres, tenant à son ligament suspensoire. On a trouvé la vésicule du fiel distendue extraordinairement par sept ou huit livres de bile, contenant une eau limpide, sans la moindre teinture; renfermant des abscès, des stéatomes, des hydatides, des pierres, &c. : on l'a vue enfin desséchée, & sa cavité presque oblitérée. La rate a paru d'une grosseur étonnante, squirrheuse, calleuse, & d'une dureté approchante de celle de la pierre; sa surface couverte de tubercules plâtreux, ou de grains ressemblant à la petite vérole. On a découvert l'épiploon extraordinairement épais, du poids de huit à dix livres, contenant une grande quantité d'eau, & des hydatides, exténué, stéatomateux, suppuré ou détruit : on a découvert les mêmes désordres au péritoine, qui de plus a été vu déchiré.

On a vu l'estomac prodigieusement gonflé par les vents; rempli d'eau, ou d'une liqueur sordide; gangrené, déchiré, &c.; les intestins extraordinairement enflés, sur-tout le colon, qui acquiert quelquefois la grosseur de la cuisse; enflammés, ulcérés, putrides & déchirés; les grêles très-souvent collés ensemble, & ne formant qu'un peloton; le pancréas ulcéré, dans un état de pourriture, & détruit; le mésentere squirrheux, ulcéré, & d'une grandeur étonnante, contenant des abscès, des tumeurs anomales, des hydatides, &c. On a rencontré le péritoine d'une épaisseur surprenante, & cartilagineux, enflammé, grainelé & gangrené; formant une cloison qui divisoit la cavité du ventre en deux parties, dont une seule étoit inondée. La veine ombilicale a été trouvée cave, & ouverte au nombril, qui servoit d'égoût; & ce cas a été observé quelquefois. Les reins se sont présentés desséchés, dépouillés de leur graisse, couverts d'hydatides; squirrheux, ulcérés; renfermant des pierres, ou prodigieusement dilatés par l'urine; percés, ainsi que les ureteres & la vessie. La matrice a paru énor-

mement dilatée par l'eau ; contenant des pierres & des hydatides ; ulcérée ; &c. ; les ovaires prodigieusement étendus, squirrheux, abscédés & putrides, ainsi que les trompes : il est bon de remarquer que la substance des ovaires augmente à proportion de leur étendue ; car on en a vu qui, après avoir été vuidés, pesoient encore vingt-sept livres.

On a observé encore des kistes ou des sacs de toutes les grosseurs : il y en a qui occupent tout le bas-ventre, & réduisent les visceres à un si petit volume, que ceux qui n'en étoient pas prévenus, ont cru, à la premiere ouverture, qu'ils étoient tous détruits ; tant ils étoient resserrés & cachés par le sac, qui contracte plus ou moins d'adhérence avec toutes les parties voisines : cela est sur-tout assez commun à l'hydropisie du péritoine, située entre cette membrane & l'enceinte musculaire. On a vu de plus l'épiploon, les reins & les ovaires, formant, par leur dilatation, des kistes plus ou moins considérables : on en a observé qui tenoient simplement au foie, à la matrice, & aux autres visceres qui n'avoient pas perdu leur forme. Les uns & les autres contiennent différentes sortes de liquide ; des hydatides de toutes les grosseurs, détachées, solitaires, ou réunies en grappe : on les rencontre quelquefois, ces kistes, divisés en plusieurs cavités, qui ne communiquent pas ensemble, & renferment des liqueurs différentes. Tous les visceres, dans la vraie *ascite*, ont été trouvés adhérens, couverts d'une croûte gélatineuse, dont nous parlerons dans quelques articles, & dans un état de pourriture. On a observé des tumeurs fongueuses & carcinomateuses, s'élevant de la surface du foie, de l'estomac, des intestins, & autres parties ; des hydatides tenant à tous les visceres, ou ballotant dans la cavité du ventre. On a découvert quelquefois, avec assez d'évidence, que le liquide tiroit sa source d'un vaisseau lymphatique ouvert, d'une veine lactée percée ; des reins, des ureteres & de la vessie déchirés : nous avons déja dit de quelle nature étoient les différentes liqueurs, qui croupissent dans les cavités que nous avons désignées.

Nous ne devons pas laisser ignorer qu'on voit souvent, dans ces maladies, les plus grands délabremens à la poitrine, comme des épanchemens de toutes les natures ; les poumons adhérens, tuberculeux, ulcérés, putrides, &c. On a vu enfin le cœur d'une grosseur démesurée, ou exténuée ; ses valvules cartilagineuses, osseuses ou pierreuses ; sa surface ulcérée, couverte de la même croûte gelatineuse, qu'on trouve dans le bas-ventre ; des tâches blanchâtres, qu'on enlevoit en forme de pellicule, dont nous avons déja fait mention ; son adhérence avec le péricarde ; ce sac épais, contenant une liqueur abondante, limpide, sanieuse, fétide, &c., entiérement détruit, & le cœur, par conséquent, à nud. Nous supprimons les observations qui regardent la tête, qui ont un rapport plus éloigné avec la maladie dont nous parlons.

Le traitement, qui convient aux épanchemens du bas-ventre, differe peu de celui que nous proposerons à l'article HYDROPISIE : cependant l'expérience a appris à y faire quelques changemens que nous devons indiquer. Les vomitifs réitérés dans les commencemens, ont produit souvent les meilleurs effets ; mais il n'en a pas été de même, lorsque la maladie étoit avancée. On peut user, dans tous les tems, des purgatifs, tels que le jalap, la rhubarbe, l'iris, le séné, & les sels hydragogues. Mais on ne doit pas faire beaucoup de fond sur ces remedes : les drastiques surtout, qui réussissent souvent dans la leucophlegmatie, sont ici à craindre ; la gomme-gutte, qu'on donne si familiérement, à l'exemple de Willis, qui en faisoit prendre pendant six jours, depuis douze jusqu'à vingt grains, pourroit en fournir la preuve : ce n'est pas qu'on n'ait quelquefois réussi par cette méthode ; mais l'histoire de ses mauvais effets seroit très-ample, si l'on avoit eu le mê-

me intérêt à nous la conserver. Les apéritifs, & sur-tout les diurétiques, méritent plus de confiance : tels sont la chicorée, le cerfeuil, la scolopendre, la racine de fraisier, d'ache, de bruscus, &c.; le nitre, le sel de genêt, de tamarisc, & de Glauber; les cloportes, le tartre vitriolé, & enfin la scille & ses préparations. Mais les remedes qui, dans ce cas, doivent porter à plus juste titre le nom d'apéritifs & de diurétiques, sont les fortifians, les amers & les martiaux : tels sont l'aunée, les baies de geniévre, la rhubarbe, la cannelle, le cassia-lignea, la patience, la petite centaurée & l'absinthe, le safran de Mars, le tartre martial, &c. Les eaux de Plombieres, de Bourbon-Lancy, & autres minérales, ont été quelquefois d'une grande efficacité : on a encore usé, dans quelques circonstances, du cresson, de la berle, de la patience, & autres dépurans & anti-scorbutiques. Nous ne devons pas laisser ignorer que quelques personnes ont été guéries par l'abstinence de toute boisson; il y en a qui ont poussé ce régime jusqu'à trois mois, en trompant leur soif avec une rôtie arrosée d'eau-de-vie : cette pratique, que Lister avoit adoptée, n'est point à mépriser. On peut tirer enfin quelque avantage des topiques, que l'on propose ordinairement contre la leucophlegmatie, auxquels il faut ajoûter l'application chaude du sel commun, que Boerhaave a employé souvent avec succès.

Tout le monde sait que l'évacuation artificielle des eaux est un des points les plus essentiels du traitement : cette opération, qu'on nomme *paracentese*, peut réussir, lorsque le liquide n'a pas croupi long-tems, & que les visceres ne sont pas gâtés; mais sans ces conditions, elle précipite les malades qui auroient pu vivre long-tems dans cet état. Lorsque le ventre vuidé se remplit, au bout de douze ou quinze jours, il y a peu à espérer, & l'on est forcé de réitérer l'opération pour prolonger la vie du malade : on nous apprend qu'elle a été faite plus de cinquante fois sur le même sujet, duquel on a cru avoir tiré quatre cens pintes d'eau. Je dirai, à ce sujet, qu'il est important de comprimer le ventre, à mesure que l'eau s'écoule, & d'y employer, après l'évacuation, plusieurs bandes garnies de boucles & de courroies, dont quelques-unes doivent passer entre les cuisses pour que les visceres soient à peu près autant comprimés qu'ils l'étoient auparavant : il faut même que les malades, qui étoient oppressés par la plénitude du ventre, ne se trouvent pas trop soulagés par son affaissement. Le défaut de cette précaution, que plusieurs mettent au nombre des minuties, rend pourtant la paracentese infructueuse. Il est encore souvent dangereux de mettre le ventre à sec, lorsqu'il a été prodigieusement rempli : il est plus sûr de ne tirer alors que quinze ou vingt pintes d'eau à la fois. S'il y a des hydatides, il faut que l'ouverture soit proportionnée à leur volume : on juge bien que la simple ponction est alors insuffisante. Il est même nécessaire, pour toutes les hydropisies enkistées, d'agrandir l'ouverture, & de l'entretenir, non-seulement pour favoriser l'écoulement des matieres épaisses & bourbeuses qui s'y rencontrent, & qui se régénerent en très-peu de tems, mais encore pour y porter des injections détersives & dessiccatives, qui, dans ce cas, sont indispensables : cette ouverture à la vérité, peut rester fistuleuse ; mais les malades sont encore trop heureux de vivre avec cette incommodité. On a enfin tenté, dans cette occasion, le séton & le cautere ; & cette pratique a été quelquefois avantageuse. (T.)

ASCITES, s. m. pl., *Théol.*, mot dérivé du grec ἀσκὸς, *outre* ou *sac*. C'est le nom d'anciens hérétiques de la secte des Montanistes, qui parurent dans le second siecle. *v.* MONTANISTES. On les appelloit *Ascites*, parce que dans leurs assemblées ils introduisirent une espece de bacchanales, où ils dansoient autour d'une peau enflée en forme d'outre, en disant qu'ils étoient ces vases remplis de vin nouveau, dont Jesus-Christ fait men-

tion, *Matth.* IX. 17. On les appelle quelquefois *Ascodrogites.*

ASCLAPO, (N), *Hist. Litt.*, Médecin estimé de Ciceron, qui parle de lui en ces termes: „Je suis, dit-il," ami fort particulier d'*Asclapo* Médecin de Patras. Sa conversation m'a été fort utile & son art aussi, dont ma famille a fait quelques expériences. Il m'a satisfait en cette rencontre par son savoir, par sa sincérité & par son attachement."

ASCLEPIADE, adj, *Belles-Lett.*, dans la poésie grecque & latine, vers composé de quatre pieds, savoir, d'un spondée, de deux choriambes, & d'un pyrrhique, tel que celui-ci:

Mēcǣ|nās ătăvīs|ēdĭtĕ rē|gĭbŭs.

On le scande plus ordinairement ainsi,

Mēcǣ|nās ătă|vīs|ēdĭtĕ|rēgĭ bŭs.

& alors on le regarde comme composé d'un spondée, d'un dactyle, d'une césure longue, & deux dactyles. Il tire son nom d'*Asclepiade* poete grec, qui en fut l'inventeur.

ASCLEPIADE, (N), *Hist. Litt.*, né à Phie ville du Peloponnese, fut disciple du fameux Stilpon, à l'école duquel il attira Menedeme, avec lequel il s'unit si étroitement qu'ils vécurent toujours ensemble; & pour n'avoir pas occasion de se séparer pour cause de mariage, Menedeme épousa la mere, & *Asclepiade* la fille. Ces deux amis étoient si pauvres que pour se procurer le nécessaire ils furent obligés de servir de manœuvres à des maçons; mais leur ardeur pour l'étude les rendit bientôt bons Philosophes & les mit en état de se procurer une fortune honnête. *Asclepiade* mourut à Cressie patrie de son ami, quelques tems après la mort d'Alexandre.

ASCLEPIADE, (N), *Hist. Litt.*, Médecin qu'on fait de Myrlée, mais que Pline dit être natif de Prusa, ville de Bithinie, fleurissoit en la CLXXI[e] Olimpiade, qui tombe en 658. de Rome, 3912. de la création du monde. *Asclepiade* vint s'établir à Rome à l'imitation d'une infinité d'autres Grecs qui avoient commencé à se jetter dans cette capitale du monde, dans l'espérance d'y faire une plus grande fortune que chez eux. Il enseignoit au commencement la Rhétorique; mais ne trouvant pas son compte à ce métier, il voulut essayer si celui de la Médecine seroit moins ingrat. Et quoiqu'il n'en eût, à ce que dit Pline, aucune connoissance, il crut que l'ayant étudiée quelque tems, il payeroit assez d'esprit; monnoie que l'on prend encore aujourd'hui pour bonne en cette rencontre, aussi-bien qu'on la prenoit alors. La voie la plus sûre que ce Médecin trouva pour se mettre en crédit, ce fut de prendre tout le contrepied d'Archagatus, qu'il savoit avoir été blâmé à cause de la méthode cruelle qu'il avoit suivie, & de condamner non-seulement cette méthode, mais encore une grande partie des remedes que les autres Médecins pratiquoient tous les jours. Les remédes qu'*Asclepiade* improuvoit, consistoient, selon la remarque de Pline, à étouffer les malades à force de les charger de couvertures pour tirer de la sueur de leur corps à quelque prix que ce fût, ou les rôtir auprès du feu ou aux rayons du soleil. *Asclepiade* condamnoit encore une ancienne maniere de guérir les esquinancies, en introduisant dans la gorge avec beaucoup de peine & d'effort, un certain instrument qui servoit à ouvrir le passage. Mais contre quoi il se récrioit le plus, c'étoit contre les vomitifs que l'on prenoit alors très-fréquemment, & même contre les purgatifs, qu'il regardoit comme nuisibles à l'estomac. Tout sembla favoriser *Asclepiade* dans son établissement à Rome: la mort des amis d'Archagatus; l'inutilité reconnue des enchantemens & des amulétes, qui jusqu'alors avoient été fort en usage; l'honneur qu'avoit depuis fait à la Médecine Attale, dernier Roi de Pergame, qui institua le peuple Romain héritier de ses Etats & de toutes ses richesses, & qui fut si zélé pour les progrès de la Médecine, qu'il avoit un jardin de plantes médicinales dans l'enceinte de son palais; enfin, la réputation où

Asclepiade étoit à la cour de Mithridate, Prince très-versé dans l'art de la médecine; tout cela lui fut favorable, & le fit bien recevoir à Rome, sur-tout lorsqu'il eut déclaré qu'il n'y avoit rien de cruel & d'effrayant dans sa méthode de traiter les maladies.

Quelles qu'aient été les vues d'*Asclepiade* dans sa façon de faire la médecine, il est certain que jamais cette science ne fut en si mauvais état qu'en ce tems-là. *Jusqu'à Asclepiade*, dit Pline, *l'antiquité avoit tenu bon.* Hérophile avoit eu beau rafiner; ni lui, ni ses semblables n'avoient point été suivis de tout le monde, & l'on voyoit encore des restes considérables de l'ancienne médecine soutenir le crédit qu'elle avoit eu dès le commencement. Mais ce nouvel Esculape ayant reduit toute la science d'un Médecin à la connoissance ou à la recherche des causes des maladies, la médecine, qui étoit au commencement un art fondé sur l'expérience, ne fut plus qu'une simple conjecture, & changea entiérement de face. Sa philosophie consistoit dans la doctrine des corpuscules d'Epicure, & par la disposition des corps & le cours de ces corpuscules, il rendoit aisément compte de toutes les maladies & de tous leurs simptomes. Pareille doctrine étoit fort aisée à débiter; mais s'il s'agissoit de la réduire en pratique, c'étoit une source de bévues: chose très-ordinaire parmi les Philosophes-Médecins.

Asclepiade établissoit pour principes de tous les corps, les atomes, qui sont, selon lui, de petits corps que l'esprit seul peut saisir, qui n'ont aucune qualité, mais qui dès le commencement étant dans un mouvement continuel, & venant à se rencontrer & à se choquer les uns les autres, se subdiviserent encore par ce moyen en une multitude innombrable de fragmens d'une grandeur & d'une figure différentes. Il ajoûtoit que ces particules s'approchant dans la suite, & se réunissant par leurs mouvemens divers, formerent tout ce qu'il y a au monde ou toutes les choses sensibles qui conservent en elles la même disposition ou changement que les particules dont elles étoient composées; changement qui se fait relativement à la grandeur, à la figure, au nombre & à l'ordre. C'étoit sur ces principes qu'*Asclepiade* avoit bâti son sistème sur les causes de la santé & des maladies. L'assemblage des petits corps dont on a parlé, & la diversité de leurs figures, occasionnent les divers interstices ou pores dont tous les corps sont percés dans toute leur masse. Cela supposé, disoit ce Médecin, tous les corps ayant des pores, le corps humain a les siens, remplis, ainsi que ceux des autres corps, de molécules, ou d'un fluide subtil qui circule dans la masse à la faveur de la communication des interstices. D'ailleurs, ces espaces vuides étant plus ou moins grands, le fluide circulant est plus ou moins subtil; il a des molécules plus ou moins grosses. Le sang est composé des parties les plus grossieres; l'esprit ou la chaleur est engendré des molécules les plus déliées.

De ces principes, *Asclepiade* inféroit que le corps humain subsiste dans son état naturel, tant que les matieres dont on a parlé, circulent librement par les pores, & qu'il commence, au contraire, à en sortir, lorsque leur circulation est embarrassée; en sorte que la santé dépend, selon lui, du rapport des pores avec les matieres qu'ils ont à recevoir & qui doivent y passer, & les maladies de la disproportion qui se rencontre entre les passages & les matieres qui les remplissent. L'inconvénient le plus ordinaire nait des petits corps qui s'embarrassent dans leur cours, & obstruent les canaux, soit parce qu'ils s'y portent en trop grande abondance, soit parce que leurs figures sont irrégulieres, soit encore parce que leur circulation est trop lente ou trop prompte. Il arrive aussi quelquefois que la qualité des matieres est bonne, mais que les passages sont mal disposés pour les recevoir; comme lorsqu'ils sont trop étroits ou disposés obliquement, ou lorf-

qu'ils sont trop fermés ou trop ouverts.

Asclepiade paroit encore reconnoître une troisieme cause de maladies ; c'est la confusion ou le mélange des sucs ou des matieres liquides & des esprits : mais il prétend que le désordre des esprits peut être une cause antécédente, mais non une cause conjointe ou immédiate d'une maladie. Il disoit la même chose de la plénitude, laquelle, selon lui, augmente souvent le mal, quoiqu'elle n'en soit jamais la cause principale.

La pratique d'*Asclepiade* étoit presque entiérement fondée sur ces idées philosophiques ; mais ce qui fit que l'on goûta son raisonnement, & que l'on se rangea plus aisément de son parti au préjudice de l'ancienne médecine, c'est qu'il affecta de ne proposer que des remédes fort doux & fort faciles. Pline les réduit à cinq : *l'abstinence des viandes ; l'abstinence du vin* en certaines occasions ; les *frictions* ; *la promenade* & *la gestation*, c'est-à-dire, les différentes manieres de se faire porter ou voiturer. Chacun voyant qu'il pouvoit faire cela avec grande facilité, crut que cette médecine étoit d'autant meilleure qu'elle étoit aisée à pratiquer ; ensorte qu'*Asclepiade*, qui étoit d'ailleurs fort éloquent, & en même tems grand Philosophe, attira, pour ainsi dire, tout le genre humain, & fut regardé comme s'il étoit tombé du Ciel. Une chose, sur-tout, contribua beaucoup à lui gagner l'estime des Romains ; car ayant un jour rencontré un convoi, il découvrit que le corps que l'on portoit au bucher avoit un reste de vie, & il parut ressusciter plutôt un mort que guérir un malade. Pline rapporte que ce Médecin savoit encore gagner les esprits par des manieres toutes particulieres ; tantôt en promettant du vin aux malades & en leur en donnant à propos, quoiqu'il le défendît ordinairement ; tantôt en leur faisant boire de l'eau rafraîchie : & comme il avoit été un des premiers qui eût mis en usage ce dernier remede, il prenoit plaisir qu'on l'appellât *le donneur d'eau fraîche* ou *le Médecin de la fraîcheur*, & qu'on le considérât par cet endroit. Cependant le vin ne contribua pas moins à établir sa réputation : Apulée témoigne qu'*Asclepiade* a été le premier des Médecins qui s'est avisé de secourir les malades en leur donnant du vin. Il le permettoit aux fébricitans, lorsque le mal avoit perdu sa premiere violence. Loin de l'interdire aux phrénétiques, il leur en faisoit boire jusqu'à les enivrer : Le vin, disoit-il, assoupit ; or, le sommeil est absolument nécessaire dans la phrénésie. Il semble que par la même raison, il en devoit priver les léthargiques qui ne dorment que trop ; néanmoins il le croyoit propre à réveiller leurs sens assoupis. Ce n'étoit pas toujours du vin naturel qu'il ordonnoit : quelquefois il faisoit prendre à ses malades du vin mariné, c'est-à-dire, trempé avec de l'eau de mer, s'imaginant que le vin aidé de la pointe du sel dont cette eau est chargée, pénétroit plus aisément & avoit plus de force pour dilater les pores. Si l'on excepte quelques cas particuliers, tels que celui de la phrénésie dont il prétendoit guérir les malades par l'ivresse, il vouloit toujours que le vin fût trempé : il ordonnoit, dit Cœlius Aurelianus, à ceux qui avoient un catharre, de doubler ou de tripler la quantité de vin qu'ils avoient coutume de boire : mais, ajoûte le même Auteur, il leur enjoignoit de le boire avec autant d'eau ; ce qui nous montre avec quelle sobriété les Anciens usoient du vin en parfaite santé. Cette liqueur n'entroit dans leur boisson que pour un quart ou pour un sixieme : il n'est donc pas surprenant que dans les fievres même, elle ne leur fût point interdite.

Asclepiade imaginoit encore tous les jours quelque nouvelle invention pour faire plaisir à ses malades ; il les faisoit mettre dans des lits suspendus, qui étoient comme des especes de berceaux qu'on branloit, pour les endormir ou pour adoucir leurs douleurs. Il avoit même inventé cent nouvelles sortes de bains, & entr'autres des bains suspendus. Une

médecine ſi douce & ſi flatteuſe enleva tous les ſuffrages; mais ce qui confirma davantage le public dans l'opinion qu'il en avoit conçue, c'eſt qu'*Aſclepiade* oſa publiquement défier la fortune, diſant, au rapport de Pline, „ qu'il conſentoit „ qu'on ne le crût point Médecin, s'il „ étoit jamais attaqué de quelque mala- „ die que ce fût." Il parvint effectivement à une extrême vieilleſſe ſans aucune incommodité, & il mourut d'une chûte, ſuivant le témoignage du même Pline. Suidas rapporte différemment ſa mort, & dit qu'*Aſclepiade* mourut d'une inflammation de poitrine, la médecine lui ayant manqué au beſoin, la premiere fois qu'il avoit eu recours à elle.

Aſclepiade auroit concouru à la perfection de la médecine, ſi l'eſprit de ſiſtême l'avoit moins dominé : il auroit dû faire des expériences & raiſonner enſuite. Il commença tout au contraire, par ſe former des opinions bonnes ou mauvaiſes des choſes; & il recommanda les unes & proſcrivit les autres ſans égard pour les obſervations de pluſieurs ſiecles qui conſtatoient l'efficacité d'un remede, ou qui en banniſſoient un autre de la pratique, comme pernicieux. N'a-t-il pas décrié tant qu'il a pu, la purgation, reméde ſans lequel la médecine ne mériteroit pas le nom d'art; tandis qu'il privoit quelques-uns de ſes malades des liqueurs rafraichiſſantes dont ils avoient beſoin, il enivroit les phrénétiques; pratique déteſtable, mais toutefois moins fatale que la premiere? Qu'eſt-il arrivé à *Aſclepiade* & à tous les autres avanturiers en médecine comme lui, à ces gens qui ont eu plus de confiance dans leur eſprit que dans leur ſens, & qui, à l'exemple des fous, ſe ſont formé des monſtres pour montrer leur adreſſe en les domptant? C'eſt que leur pratique a été funeſte à leurs contemporains dont ils avoient malheureuſement acquis la confiance, & qu'elle a été rejettée avec mépris par les hommes ſenſés qui leur ont ſuccédé. Cependant la réputation d'*Aſclepiade* ayant été fort grande, & pendant ſa vie, & après ſa mort, il ne manqua pas d'avoir un grand nombre de diſciples & de ſectateurs. Le témoignage de l'antiquité eſt preſque tout à ſon avantage. Apulée l'appelle *le Prince ou le premier des Médecins, ſi l'on en excepte Hippocrate ſeul.* Il eſt auſſi appellé *un très-grand Auteur de la médecine* par Scribonius Largus; & *un Médecin qui ne le céde à aucun autre* par Sextus Empiricus. Celſe en faiſoit pareillement beaucoup de cas. Une autre preuve de la grande réputation qu'*Aſclepiade* avoit acquiſe, c'eſt que Mithridate, Roi de Pont, tâcha de l'attirer à ſa Cour; mais il ſe trouvoit trop bien à Rome, pour ſe donner à un Prince qui étoit en guerre avec les Romains. Ce qu'il y a encore d'avantageux pour *Aſclepiade*, c'eſt qu'il a été le Médecin & l'ami de Cicéron, comme celui-ci le témoigne lui-même; faiſant d'ailleurs beaucoup de cas de l'éloquence de ce Médecin; ce qui prouve qu'il n'avoit pas quitté le métier de Rhéteur faute de capacité. Galien qui n'étoit pas pour la médecine d'*Aſclepiade*, ne laiſſe pas d'avouer auſſi qu'il étoit fort éloquent; mais il lui reproche d'ailleurs qu'il étoit un Sophiſte, & qu'il étoit en poſſeſſion de contredire tout le monde. Cælius Aurelianus lui impute auſſi le même défaut.

Quant aux Ouvrages d'*Aſclepiade*, il nous en reſte quelques fragmens dans Ætius, comme : *Malagmata Hydropica quæ evacuant humorem. Emplaſtrum è Scilla. Quæ uteri Ulcera ad cicatricem ducunt.*

Il y eut d'autres Médecins du nom d'*Aſclepiade*. Galien en cite deux, dont l'un de qui il parle plus ſouvent, eſt ſurnommé *Pharmacion.* Ce ſurnom marquoit l'application principale de ce Médecin, qui étoit la compoſition des médicamens, appellés en grec *Pharmaca.* Cet *Aſclepiade* avoit compoſé dix Livres ſur cette matiere, dont il y en avoit cinq qui traitoient des médicamens que l'on applique extérieurement, & cinq autres concernant les médicamens qui ſe prennent par la bouche. Les deux premiers de ces Li-

vres portoient le nom d'une Dame nommée *Marcella*, à qui ils étoient dédiés; en sorte que le premier de ces cinq Livres étoit intitulé *Marcelle premier*; le second, *Marcelle second*. Les derniers portoient le nom d'un nommé *Mason* ou *Mnason*, à qui ils étoient aussi dédiés, & qui pouvoit être de la famille *Papiria*, à laquelle ce surnom étoit propre.

Galien rend témoignage à ce même *Asclepiade* qu'il avoit fort bien écrit, & le met au rang des meilleurs Auteurs qui avoient travaillé sur la matiere dont on a parlé. Il le loue même en particulier de ce qu'il avoit eu soin de marquer exactement le *Modus faciendi*, ou la maniere dont on devoit s'y prendre pour bien faire les compositions qu'il décrivoit. Il le loue encore d'avoir marqué, avec la même exactitude, les qualités de chacun de ses médicamens, & la maniere de s'en servir. Mais les louanges que lui donne Galien en plusieurs endroits, n'empêchent pas qu'il n'observe aussi que cet *Asclepiade* avoit affecté, pour grossir ses Livres, de ramasser des compositions de toutes sortes de médicamens, de quelque nature qu'ils fussent, tant bons que mauvais.

Cet *Asclepiade* se distinguoit encore par le prénom de *Marcus Terentius*, qu'il avoit emprunté de la famille *Terentia*, à l'exemple du Poëte Térence & de plusieurs médecins Grecs, qui avoient pratiqué la même chose dès qu'ils s'étoient établis à Rome. L'avantage qu'ils en tiroient, c'est qu'en même tems qu'on les adoptoit dans les familles Romaines, ou qu'on leur permettoit d'en prendre le nom, on leur donnoit le droit de la bourgeoisie, & ils étoient inserés dans les Tribus.

Le troisieme *Asclepiade*, ou le dernier des deux dont parle Galien, a aussi écrit de la composition des médicamens; & il se nommoit *Arius Asclepiades*. Celui-ci n'avoit pas fait comme l'autre, qui avoit rempli ses Livres de toutes sortes de remédes sans aucun choix; tout ce que ce dernier avoit écrit étoit de son propre fonds: c'est pourquoi il n'avoit composé qu'un seul livre, au lieu que le Pharmacion en avoit composé dix qu'il avoit chargés d'une infinité de médicamens copiés d'après d'autres Médecins. L'application particuliere que ces deux *Asclepiades* ont donnée à la matiere des médicamens, fait croire que les fragmens qui se trouvent dans Ætius, & que Vanderlinden attribue à un *Asclepiade*, sans faire aucune distinction, appartiennent plutôt à l'un ou l'autre de ces derniers, qu'à *Asclepiade* le Bithinien.

Galien parle encore d'un *Asclepiades* Philosophicus ou Philophysicus, & d'un Gallus Marcus *Asclepiades*. Mais ce ne sont pas là tous les Médecins qui ont porté le nom d'*Asclepiade*; on trouve cette inscription à Rome qui en donne encore un autre:

L. ARUNTIO SEMPRONIANO
ASCLEPIADI
IMP. DOMICIANI MEDICO
T. F. I.

L'Inscription suivante, qui est dans un monument à Arignan, nous fournit un septieme *Asclepiade*:

C. CALPURNIUS ASCLEPIADES
PRUSA AD OLYMPUM
MEDICUS
Parentibus & sibi & Fratribus
Civitates VII. à Divo Trajano impetravit.
Natus III. Nonas Martias, Domitiano
XIII. Cos, &c.

Monsieur Spon traduit ainsi mot à mot toute cette inscription:

„ Caïus Calpurnius *Asclepiades*, Mé-
„ decin de la ville de Pruse au pied du
„ Mont Olympe, a obtenu du divin
„ Empereur Trajan sept villes pour ses
„ pere & mere, pour lui & pour ses fre-
„ res; & est né le 4 de Mars sous le
„ treizieme Consulat de Domitien, le
„ même jour que sa femme *Veronica Che-*
„ *lidon*, avec laquelle il a vécu cinquan-
„ te & un an; ayant été approuvé par
„ les personnes de la premiere qualité à
„ cause de sa science & de ses bonnes
„ mœurs; ayant été Assesseur dans les
„ Magistra-

„ Magiſtratures du peuple Romain, non-
„ ſeulement dans l'Italie, mais auſſi dans
„ les autres Provinces, &c.

Cet *Aſclepiade*, qui étoit né ſous le treizieme Conſulat de Domitien, qui répond à l'année de la fondation de Rome 840. & à celle de notre Seigneur 89. mourut âgé de 70 ans, ſous l'Empire d'Antonin le Pie, l'an de Rome 910. M. Spon le croit petit-fils d'*Aſclepiade* le Bithinien, ou du premier dont nous avons parlé: mais il y a apparence qu'il en eſt un des deſcendans plus éloignés; l'intervalle étant trop long entre l'un & l'autre pour que le premier ſentiment ſoit véritable.

On trouve encore d'autres *Aſclepiades*; comme *Titius Ælius Aſclepiades*, affranchi de l'Empereur; *Publius Numitorius Aſclepiades*, affranchi & Sextumvir de Verone, Médecin Oculiſte; *Aſclepiades Titienſis* & d'autres. L'inſcription ſuivante nous fournit encore un Médecin de ce nom:

SCRIBONIÆ JUCUNDÆ
L. SCRIBONIUS ASCLEPIADES
Uxori ſtatuit.

Rhodius croit que celui-ci étoit le même que *Scribonius Largus*, dont on parlera en ſon lieu.

ASCLEPIADES, *les*, (N), *Hiſt. Litt.*, Médecins qui ſe diſoient deſcendans d'Eſculape, & qui ont eu la réputation d'avoir conſervé la médecine dans leur famille, pendant plus de 700 ans: Galien eſt même dans le ſentiment que de leur tems l'Anatomie étoit dans ſa perfection. *Aſclepiades* veut dire les enfans d'Aſclepius, qui eſt le nom grec d'Eſculape.

Nous ſaurions quelque choſe de plus particulier touchant cette famille de Médecins, ſi nous avions les écrits d'Eratoſthéne, de Phérécide, d'Apollodore, d'Arius de Tarſe & de Polyanthus de Cyréne, qui avoient pris le ſoin de faire leur hiſtoire. Mais quoique les Ouvrages de ces Auteurs ſoient perdus, les noms d'une partie des *Aſclepiades* ſe ſont au moins conſervés, comme le juſtifie la liſte des prédéceſſeurs d'Hippocrate, qui ſe diſoit le dix-huitieme deſcendant d'Eſculape. La généalogie de ce Médecin ſe trouve encore toute entiere de la maniere ſuivante:

Hippocrate étoit fils d'Heraclide,
Fils d'un autre Hippocrate,
Fils de Gnoſidicus,
Fils de Nebrus,
Fils de Soſtratus troiſieme,
Fils de Théodore ſecond,
Fils de Cléomitidée ſecond,
Fils de Criſamis ſecond,
Fils de Soſtratus ſecond,
Fils de Théodore premier,
Fils de Criſamis premier,
Fils de Cléomitidée premier,
Fils de Dardanus,
Fils de Soſtrate premier,
Fils d'Hippolochus,
Fils de Podalire, qui étoit fils d'Eſculape.

On dira, ſans doute, que cette généalogie eſt fabuleuſe: mais ſuppoſé qu'il y eût quelque erreur ou quelque choſe d'inventé dans cette ſucceſſion des *Aſclepiades*, il eſt du moins certain que l'on connoiſſoit avant Hippocrate diverſes branches de la famille d'Eſculape, outre la ſienne; & que celle d'où ce Médecin étoit iſſu, étoit diſtinguée par le ſurnom d'*Aſclepiades Nébrides*, c'eſt-à-dire, de Nebrus; à raiſon que ce Nebrus, pere de Gnoſidicus, avoit encore un autre fils nommé Chryſus, qui pouvoit avoir fait une branche ſéparée de celle d'où Hippocrate étoit ſorti. D'ailleurs, Nebrus s'étoit particuliérement rendu fameux dans la Médecine, ſur quoi la Prêtreſſe d'Apollon lui avoit rendu un témoignage très-avantageux, ſelon la remarque d'Etienne de Byzance.

Il y avoit encore d'autres branches des *Aſclepiades* qui étoient répandues en di-

vers lieux. On comptoit même trois célébres écoles qu'ils avoient établies. La premiere étoit celle de Rhodes, qui manqua aussi la premiere par le défaut de cette branche des successeurs d'Esculape; ce qui arriva apparemment long-tems avant Hippocrate, puisqu'il n'en parle point comme il fait de celle de Cnide qui étoit la troisieme, & de celle de Cos la seconde. Ces deux dernieres fleurissoient en même tems que l'école d'Italie, où étoient Pythagore, Empedocle & d'autres Philosophes-Médecins, quoique les écoles grecques fussent plus anciennes. Ces trois écoles, qui étoient les seules qui fissent du bruit, avoient une émulation réciproque, & disputoient continuellement à qui feroient les plus grands progrès dans la médecine. Cependant Galien donne la premiere place à celle de Cos, comme ayant produit le plus grand nombre d'excellens disciples, entre lesquels étoit Hippocrate. Celle de Cnide tenoit le second rang, & celle d'Italie le troisieme.

Hérodote parle aussi d'une école de Médecins qui étoit à Cyréne, où Esculape avoit un temple, dans lequel le service étoit différent de celui qui se pratiquoit dans la Grece; ce qui pourroit faire soupçonner qu'il y avoit aussi là des *Asclepiades* d'une autre sorte.

Le même Historien fait aussi mention d'une école de médecine qui étoit à Crotone, patrie de Democede, fameux Médecin qui vivoit en même tems que Pythagore.

C'est de l'école de Cnide qu'est sorti cet Ouvrage qu'on a appellé *les Sentences Cnidiennes*; on regarde aussi les *Prénotions Coaques*, qui se trouvent parmi les Œuvres d'Hippocrate, comme un recueil d'observations faites par les Médecins de Cos.

ASCLEPIES, *Hist. Anc. & Mythol.*, fêtes qu'on célébroit en l'honneur d'Esculape, dans toute la Grece, mais surtout à Epidaure, où se faisoient les grandes *asclépies*, *Megalasclepia*.

ASCLÉPIODORE, (N), *Hist. Litt.*, excellent peintre, sur-tout pour la symmétrie, dont Appelles même estimoit beaucoup les ouvrages, & dont les tableaux étoient si recherchés, que Mnason, Roi d'Elate, dans la Grece, acheta douze portraits des Dieux qu'il avoit faits, & donna trois cens mines d'argent pour chacun.

ASCLEPIODOTUS, (N), *Hist. Litt.*, Médecin très-versé dans les Mathématiques & excellent Musicien, étoit en réputation vers l'an 500 de Jesus-Christ. Psychrestus avoit été son maître en médecine. L'ellebore blanc contribua beaucoup à sa réputation: ce remède avoit été proscrit de la médecine depuis quelque tems, Psychrestus même n'en avoit aucune connoissance; mais *Asclepiodotus* sut si bien s'en servir, qu'ayant fait par ce moyen des cures admirables, on s'empressa d'en rappeller l'usage dans la médecine.

ASCODRUTES ou ASCODRUPITES, f. m. pl., *Théolog.*, hérétiques du IIe siecle, qui rejettoient l'usage des sacremens, se fondant sur ce principe, que des choses incorporelles ne pouvoient être communiquées par des choses corporelles, ni les mysteres divins par des élémens visibles, qui étant, disoient-ils, l'effet de l'ignorance & de la passion, étoient détruits par la connoissance. Ils faisoient consister la rédemption parfaite dans ce qu'ils appelloient la *connoissance*, c'est-à-dire, l'intelligence des mysteres interpretés à leur fantaisie, & rejettoient le baptême. Les *Ascodrutes* avoient adopté une partie des rêveries des Valentiniens & des Marcosiens. *v.* MARCOSIENS & VALENTINIENS.

ASCOLI, *Géog.*, ville d'Italie, dans l'Etat de l'Eglise, & la Marche d'Ancone, sur une montagne, au bas de laquelle coule le Fronto. *Long. 31. 23. lat. 42. 47.*

ASCOLI DE SATRIANO, *Géog.*, ville d'Italie, au Royaume de Naples. *Long. 33. 15. lat. 41. 8.*

ASCOLIES, f. f. pl., *Hist. Anc.*, fêtes que les paysans de l'Attique célébroient

en l'honneur de Bacchus, à qui ils sacrifioient un bouc, parce que cet animal, en broutant, endommage les vignes. Après avoir écorché cet animal, ils faisoient de sa peau un *outre* ou *ballon*, sur lequel ils sautoient, tenant un pied en l'air. Cérémonie que Virgile a ainsi décrite au livre II. des Géorgiques:

Non aliam ob culpam Baccho caper omnibus aris
Cæditur, & veteres ineunt proscenia ludi,
Præmiaque ingentes pagos & compita circum
Thesidæ posuere: atque inter pocula læti
Mollibus in pratis cunctos saliere per utres.

Ce mot vient du grec ἀσκὸς qui signifie un *outre*, une *peau de bouc enflée*. Potter prétend que de la peau du bouc immolé, les Athéniens faisoient un outre qu'ils remplissoient d'huile ou de vin, & qu'ils l'enduisoient encore en dehors de matieres onctueuses, ce qui le rendant également mobile & glissant, exposoit à de fréquentes chûtes les jeunes gens qui venoient sauter dessus, & divertissoit les spectateurs.

ASCOLOTL, (N), *Hist. Nat.*, espece de lézard du Mexique, de la grosseur d'un pouce & long d'une palme, remarquable en ce qu'il a une matrice semblable à celle des femmes. C'est le *Juguete de aqua* des Espagnols.

ASCONIUS PEDANIUS, (N), *Hist. Litt.*, né à Padoue de l'illustre famille *Asconia*, étoit un habile Grammairien, ami intime de Virgile, qui mourut vers le commencement de l'Empire de Néron âgé de 85 ans. On lui attribue des remarques excellentes sur diverses harangues de Ciceron, dont il ne nous reste qu'une partie, & il a servi de modele à la plupart des Critiques & des Scholiastes latins qui l'ont suivi. Servius en expliquant ces vers de Virgile: *dic quibus in terris &c.*, parle de cet *Asconius* comme d'un ami de ce Poete, qui assure lui avoir oui dire que ces paroles donneroient la gêne à tous les Grammairiens.

ASCOPHITES, (N), *Hist. Eccl.*, hérétiques, qui parurent vers l'an 173. Ils enseignoient qu'il y avoit un ange chargé du gouvernement de chaque sphere du monde; que la seule connoissance de Dieu étoit suffisante pour sanctifier l'homme, & que, par conséquent, les bonnes œuvres étoient inutiles. Ils ne reconnoissoient point l'ancien Testament; s'élevoient contre les oblations que l'on fait dans l'Eglise, & brisoient les vases sacrés.

ASCORDUS, (N), *Géog.*, riviere que Tite-Live fait couler en Macédoine, à une journée d'Agossa.

ASCOYTIA; (N), *Géog.*, bourg d'Espagne, dans le Guipuscoa, sur la riviere d'Urola à deux lieues de Placentia.

ASCRA, (N), *Géog.*, village de Grece, en Béotie, près de l'Hélicon, & digne d'être connu pour avoir été la patrie du poete Hésiode.

ASCYRUM, (R), *Bot.* Les plantes dont Tournefort a fait un genre sous ce nom, sont mises par M. Linné dans celui de l'*hypericum* ou mille-pertuis. Les *ascyrum* de Tournefort different des autres mille-pertuis, parce qu'ils ont cinq styles & la capsule faite en pyramide divisée en cinq loges. La principale espece de ce nom croît en Orient, & est remarquable par la grandeur de ses fleurs jaunes. Linné l'appelle *Hypericum floribus pentagynis, caule tetragono herbaceo simplici, foliis lævibus integerrimis.* L'*ascyrum* de Dodonée est un mille-pertuis à tige quarrée assez commun. *v.* MILLE-PERTUIS.

M. Linné a donné le nom d'*ascyrum* à un nouveau genre de plantes de la même classe, dont le calice est à quatre feuilles permanentes, deux extérieures opposées & étroites, deux intérieures, grandes & relevées; la fleur composée de quatre pétales, dont les deux extérieurs sont les plus grands, renferme plusieurs étamines réunies légérement par leur base en quatre paquets; l'ovaire, surmonté d'un stigmate simple, devient une capsule à deux panneaux, enveloppée des feuilles du calice, & contenant quelques semences menues. Les plantes de ce gen-

re, très-semblables d'ailleurs aux mille-pertuis, croissent dans l'Amérique septentrionale. (D.)

ASEDOTH, (N), *Géog.*, ville d'Asie, dans la Tribu de Ruben, au pied du mont Pharga.

ASÉITÉ, (N), *Théol.*: les Théologiens se servent de ce mot pour exprimer l'indépendance de l'Etre suprême, qui existe *à se*, c'est-à-dire de lui-même.

ASEKI, ou comme l'écrivent quelques historiens ASSEKAI, *Hist. Mod.*, nom que les Turcs donnent aux sultanes favorites, qui ont mis au monde un fils. Lorsqu'une des sultantes du Grand-Seigneur est parvenue par-là au rang d'*aseki*, elle jouit de plusieurs distinctions, comme d'avoir un appartement séparé de l'appartement des autres sultanes, orné de vergers, de jardins, de fontaines, d'offices, de bains & même d'une mosquée: elle y est servie par des eunuques & d'autres domestiques. Le Sultan lui met une couronne sur la tête, comme une marque de la liberté qu'il lui accorde, d'entrer sans être mandée dans l'appartement impérial aussi souvent qu'il lui plaira; il lui assigne un homme de confiance pour chef de sa maison, & une nombreuse troupe de baltagis destinés à exécuter ses ordres: enfin elle accompagne l'Empereur lorsqu'il sort de Constantinople en partie de promenade ou de chasse, & qu'il veut bien lui accorder ce divertissement. Le Sultan regle à sa volonté la pension des *asekis*: mais elle ne peut être moindre de cinq cens bourses par an. On la nomme *paschmaklik* ou *pasmalk*, qui signifie *sandale*, comme si elle étoit destinée à fournir aux sandales de la sultane, à peu près comme nous disons *pour les épingles*, *pour les gants*, &c. Les Turcs ne prennent point de villes qu'ils ne réservent une rue pour le *paschmaklik*. Les *asekis* peuvent être regardées comme autant d'impératrices, & leurs dépenses ne sont guere moindres que celles d'une épouse légitime. La premiere de toutes qui donne un enfant mâle à l'Empereur est reputée telle, quoiqu'elle n'en porte point le nom, & qu'on ne lui donne que celui de premiere ou grande favorite, *buyuk aseki*. Son crédit dépend de son esprit, de son enjouement, & de ses intrigues pour captiver les bonnes graces du Grand-Seigneur; car depuis Bajazet I. par une loi publique, les Sultans n'épousent jamais de femmes. Soliman II. la viola pourtant en faveur de Roxelane. Le Sultan peut honorer de la couronne & entretenir jusqu'à cinq *asekis* à la fois: mais cette dépense énorme n'est pas toujours de son goût, & d'ailleurs les besoins de l'Etat exigent quelquefois qu'on la retranche. Les *asekis* ont eu souvent part au gouvernement & aux révolutions de l'empire Turc.

ASELLE, (N), *Hist. Nat.*, *Oniscus*, insecte aquatique, presque tout-à-fait semblable au cloporte; aussi l'a-t-on désigné sous le nom de *cloporte aquatique*. Cet insecte ne differe du cloporte ordinaire, que par l'élément où il vit, par le nombre de ses antennes articulées, car il en a quatre, & par les deux filets qui sont à la queue, qui, au lieu d'être simples, sont fourchus.

M. Géoffroy n'en a vu qu'une seule espece autour de Paris dans les mares & les petits ruisseaux; mais la mer en fournit plusieurs especes, & beaucoup plus grandes. Ceux des ruisseaux disparoissent aux approches de l'hyver, & vont se cacher dans les sources les plus profondes. Pendant les grandes chaleurs, ils se réfugient également dans les sources où la fraicheur est plus grande. Nous ajoûterons quelques observations sur cet insecte, d'après M. Desmars, Docteur en Médecine. On compte douze à quinze lames pliées en demi-cylindre depuis la tête jusqu'à l'extrêmité de la queue. Lorsque l'insecte est en repos, l'axe de ces lames qui sont tuilées forme un commencement de spirale dont les espaces vont en diminuant vers la queue. Le bout des pattes est de la même structure que dans l'écrevisse. Immédiatement après les pattes on voit trois plans de filets articulés & penniformes; ces filets qui

terminent la queue, sont aussi penniformes. Lorsque l'insecte veut nager, la spirale se développe en ligne droite, & l'insecte fait un premier saut qui l'éleve à une certaine hauteur. Au même instant, les trois plans de filets penniformes agissent & frappent l'eau de haut en bas avec vitesse, en décrivant des secteurs de cercle, d'où suit le mouvement de l'insecte dans l'eau. Non seulement la nature a pourvu d'aîles le cloporte aquatique, mais elle les a construites de maniere qu'il peut varier ses mouvemens, ainsi que l'oiseau dans l'air : l'insecte est encore le maître de ne mouvoir qu'un ou plusieurs de ses filets, qui sont souples & flexibles.

L'accouplement des cloportes aquatiques se fait de la maniere suivante. Lorsqu'un mâle & une femelle se conviennent, les préliminaires ne sont pas longs, le mâle saisit la femelle avec sa premiere patte gauche dont l'extrêmité finit en griffe; il la saisit, dis-je, entre le cinquieme & le sixieme anneau, & accroche sa premiere patte droite au premier anneau. Dans cette attitude la femelle harponnée ne peut échapper, & est dans la nécessité d'obéir au mâle. Pendant les huit jours que dure cet accouplement, le mâle emporte la femelle suspendue, & nage à son ordinaire. La fécondation paroît se faire dans certains instans où le mâle se repliant sous le ventre de la femelle y injecte peut-être la liqueur séminale. Après les quatre premiers jours, on apperçoit entre les premieres pattes de la femelle une poche qui contient les petits. Vers le septieme jour de l'accouplement, ils sortent la tête la premiere de cette poche, & nagent déja aussi bien que leurs pere & mere; ils font cinq ou six tours autour d'eux, & viennent quelquefois se percher sur leurs antennes, jusqu'à ce qu'ils aient reconnu les lieux. Le premier aliment de ces nouveaux nés est leur propre excrément, qu'ils tirent de leur anus avec leurs premieres pattes; quoiqu'ils fassent usage par la suite d'autres mets, ils reviennent souvent à celui-là.

Quoique tous les petits insectes soient sortis de la poche qui les contenoit, l'accouplement dure encore plus de vingt-quatre heures; on voit alors le mâle repasser fréquemment la seconde paire de pattes sur la tête de sa femelle; il semble les joindre, & les appuyant sur la base des antennes postérieures, les faire glisser de derriere en devant jusqu'à la bouche de l'insecte : à force de recommencer la même opération, la tête de la femelle tombe en devant, & paroît se détacher du premier anneau, mais ce n'est que le casque, car on voit paroître aussitôt une nouvelle tête, plus blanche & plus petite que la premiere. Presqu'aussitôt le reste de la robe de la femelle se sépare, & la dépouille est quelquefois si complette, qu'on la prendroit pour un insecte mort; quelques heures après les deux sexes se séparent : le mâle n'a pas besoin de secours étranger pour se dépouiller.

ASELLIUS, *Gaspar*, (N), *Hist. Litt.*, Médecin natif de Cremone, professa l'anatomie à Pavie vers l'an 1630. Il remarqua le premier entre les modernes, les veines lactées dans le mésentere. Il en parle comme de canaux qui portent le chile à une grosse glande, située au centre des intestins : mais il convient que la description qu'il en donne est faite d'après des dissections de bêtes. Il a la modestie de renoncer à l'honneur de cette découverte, par la raison, dit-il, que ces vaisseaux ont été connus d'Hippocrate, d'Erasistrate & de Galien, bien différent en cela de quantité d'auteurs de nos jours, qui ont trouvé l'art de rajeunir les vieilles découvertes. On a de lui : *de Lactibus, seu lacteis vasis, quarto vasorum meseraicorum genere novo invento, dissertatio cum figuris. Mediolani*, 1627. *Basileæ*, 1628. *Lugduni Batav.*, 1640. in-4°. 1641. in-8°.

ASEM, *Géog. Sainte*, ville frontiere de la tribu de Juda & de Siméon, dans la Terre-promise.

ASEM, *Géog.*, royaume de l'Inde, au delà du Gange, vers le lac de Chiamaï.

Il y a dans ce pays des mines d'or, d'argent, de fer, de plomb, des soies, de la laque excellente, &c. Il s'y fait aussi un commerce considérable de bracelets, & de carquans d'écaille de tortue ou de coquillage.

ASEMONA *ou* HASSEMON, *Géog.*, ville de la Terre-promise, sur les confins de la tribu de Juda, du côté de l'Idumée.

ASENA, *Géog. Sainte*, ville de la Terre-promise, dans la tribu de Juda, entre Sarea & Zanoe.

ASEPH, (N), f. m., *Hist. Mod.* On donne ce nom, en Perse, aux gouverneurs de certaines Provinces. Le Roi les a substitués aux Kans, qui commandoient précédemment dans ces provinces, & qui les ruinoient par leurs vexations.

ASER, *la Tribu d'*, (N), *Géog.*, contrée de la Pestine, que possédoit la tribu descendue d'*Aser* fils de Jacob & de Zelpha, servante de Lia.

Aser, (N), *Géog.*, ville de la Palestine, entre Scythopolis & Sichem.

ASER-GADDA, *Géog.*, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, entre Molada & Hassemon.

ASGAR, (R), *Géog.*, nom d'une province d'Afrique, au royaume de Maroc, située entre le royaume de Fez & la province de Habat: elle a vingt-sept lieues de longueur, sur vingt de largeur. Marmol prétend que la province d'*Asgar* est la plus riche de toute l'Afrique, en bleds, en bétail, en beurre, en laines & en cuirs.

ASGILIA, (N), *Géog.*, c'est, selon Pline, une isle de l'Arabie Heureuse, dans le golfe Persique.

ASHBORNE, (N), *Géog.*, bourg d'Angleterre, dans le Comté de Derby, sur les frontieres de celui de Staford.

ASHFORD, (N), *Géog.*, bourg d'Angleterre, au Duché de Kent, sur la riviere de Sture, à cinq lieues au dessous de Cantorbery.

ASHLEY, (N), *Géog.*, riviere de l'Amérique Septentrionale, dans la Caroline. Elle a son embouchure dans la mer du Nord avec le Cooper.

ASHMOLE, *Elie*, (N), *Hist. Litt.*, se distingua par ses connoissances dans les médailles, la chymie & les mathématiques. C'est de lui que le *Musœum Ashmolæanum*, bâti à Oxford, a tiré son nom, parce qu'il a gratifié cette Université de sa belle collection de médailles, de sa bibliotheque, de ses instrumens chymiques, & d'un grand nombre d'autres choses rares & curieuses.

ASIA, (N), *Myt.*, une des nymphes Océanides.

ASIARQUES, f. m. pl., *Hist. Anc.*, c'est ainsi qu'on appelloit dans certaines villes d'Asie, des hommes revêtus pour cinq ans de la souveraine prêtrise; dignité qui donnoit beaucoup d'autorité, & qui se trouve souvent mentionnée dans les médailles & dans les inscriptions. Les *Asiarques* étoient souverains prêtres de plusieurs villes à la fois. Ils faisoient célébrer à leurs dépens des jeux solemnels & publics. Ceux de la ville d'Ephese empêcherent S. Paul, qu'ils estimoient, de se présenter au théatre pendant la sédition de l'orfévre Démétrius.

ASIATIQUE, (N), *Fleur.*, désigne une anemone à feuilles blanches, & dont la pluche est de couleur de grenade, mêlée de blanc.

ASIATIQUES, *Philosophie des*, (R). *v.* Arabique, Chinoise, Indienne, Persane, Tartare, &c.

ASIE, (R), *Géog. Anc. & Mod.*, est le nom de la plus grande des trois parties dans lesquelles on divise le vieux continent. Elle est bornée au Nord par la mer Glaciale, à l'Orient par les mers de la Chine & du Japon, au Midi par la mer des Indes & de l'Arabie, au couchant par la mer Rouge, l'Isthme de Suez qui la joint à l'Afrique; par la mer Méditerranée, l'Archipel, l'Hellespont, la Propontide, aujourd'hui mer de Marmora, le Pont-Euxin ou mer noire, le Palus Meotide ou mer de Zabacha, le fleuve du Tanais, & enfin la Moscovie. Mais comme cette derniere région est située partie en Europe & partie en *Asie*, il

ſera bon de dire que les Géographes ne ſont pas tout-à-fait d'accord ſur les limites de l'une & de l'autre. Quelques-uns veulent que ce ſoit le Dou & le fleuve Oby; d'autres prétendent que la ſéparation doit s'en faire par une ligne tirée de la plus grande courbure du Tanais, fleuve du Dou (qui s'avance premiérement vers l'Orient & recule enſuite conſidérablement du côté d'Occident) juſqu'à la mer Blanche. Je ne puis imaginer aucun principe ſolide qui puiſſe terminer ce différend; il ſemble même qu'il eſt aſſez inutile de s'en occuper, puiſque les pays ſitués au deçа & au delà de la limite indiquée, appartiennent tous à un même Souverain ou à l'Empire de Ruſſie.

L'*Aſie* eſt ſituée entre le 2ᵉ & 72ᵉ degré de latitude ſeptentrionale, à compter dès la pointe de Malaca juſqu'à la nouvelle Zemble, & entre le 45ᵉ & 165ᵉ degré de longitude: & même on ne doit pas y comprendre les isles qui ſont au voiſinage de l'Aſie, qui s'avançent beaucoup plus au Sud.

Cette vaſte région mériteroit bien d'être exactement connue, ſi on la conſidére en elle-même: l'immenſité de ſon étendue, le nombre prodigieux d'hommes qu'elle contient, la richeſſe des productions de ſon terroir, la rendent très-dignes d'attention. Elle a pluſieurs avantages ſur les autres parties de la terre. C'eſt en *Aſie* que le premier des hommes a été créé, & on peut la regarder comme le berceau du genre humain, puiſqu'elle a peuplé le reſte du monde: là ſe trouvoit le Paradis terreſtre; là les hommes ont reçu premiérement la révélation; le Sauveur des hommes y eſt né. C'eſt en *Aſie* que ſe ſont formées les premieres Monarchies conſidérables, comme celle des Aſſyriens, des Babyloniens, des Perſes & des Médes. Elle a eu beaucoup de communication avec notre Europe, & plus dans les anciens tems qu'aujourd'hui.

La côte occidentale de l'*Aſie* étoit pleine de villes Grecques. Les Rois d'*Aſie* ont fait des irruptions dans la Grece & ont cherché plus d'une fois à ſe l'aſſujettir. Les Grecs à leur tour en ont fait dans l'*Aſie*, & vinrent à bout ſous Alexandre le Grand d'aſſujettir les Perſes: de ſes débris ſe ſont formés de puiſſans Royaumes ſouvent en guerre entr'eux, & avec les étrangers. Les Romains enfin s'en rendirent maîtres; ceux-ci à leur tour furent obligés de ſe défendre contre les Parthes, les Perſans, les Sarrazins, tous peuples Aſiatiques. Les Princes de l'Europe y ont fait dans la ſuite des tems, des guerres de religion; on pourroit, peut-être à plus juſte titre, les appeller de fanatiſme. La puiſſance des Turcs s'eſt faite dès long-tems, & ſe fait encore ſentir en Europe. Mais autant que l'hiſtoire de cette partie du monde peut être intéreſſante, autant il eſt néceſſaire de connoître juſqu'à un certain point la ſituation des lieux où ſe ſont paſſées les choſes qu'elle récite.

Cet article ſera une eſpece d'introduction à la géographie de l'*Aſie*: ſans entrer dans aucun détail, on ſe bornera à donner une eſpece de repertoire ou d'indice des différens pays qu'elle renferme. On renvoie de particulariſer aux articles, où il ſera parlé de chacun d'eux.

On ne ſera point de remarque générale ſur le climat, ni ſur le terrein de l'*Aſie*, puiſque l'un & l'autre varient très-conſidérablement dans une ſi grande étendue de pays: par une raiſon toute ſemblable, on ne ſera pas non plus un article ſur les mœurs ou ſur le caractere des Aſiatiques; il ne ſauroit être le même par-tout. On veut qu'en général ils ſoient plus mols, qu'ils aient moins de feu & d'activité que les Européens. Mais ce ſont des Européens qui le diſent; & ſont-ils des témoins recevables quand ils parlent d'eux-mêmes? Je remarque d'ailleurs que ceux qui en parlent ſur ce ton, ſont quelqu'exception en faveur des peuples de la Tartarie & de l'Arabie. On les accuſe auſſi d'être peu jaloux de leur liberté, & on en allégue pour preuve qu'il n'y a point de Répu-

blique en *Asie*; qu'on n'y voit que des Monarchies absolues & despotiques. Si cela vient du naturel des Asiatiques ou de certaines circonstances particulieres, c'est-ce que je n'entreprendrai pas de décider. On trouvera des conjectures à cet égard dans le savant ouvrage de l'*Esprit des loix*.

Il y a plusieurs Religions dans l'*Asie*. Les plus universellement reçues sont la Mahométane & la Payenne. La premiere est dominante dans l'Empire des Turcs, dans toute l'Arabie, dans la Perse, dans une grande partie de l'Inde & ailleurs. La Payenne est admise dans la grande Tartarie, à la Chine, au Royaume de Siam & dans les Isles du Japon. Il y a des Chrétiens dans la Moscovie Asiatique, ils sont tolérés dans l'Empire des Turcs, mais tenus sous le joug. Le Christianisme y a pourtant beaucoup déchu. En général les sciences ne sont pas fort cultivées en *Asie*, & l'ignorance qui y regne n'a pu qu'être préjudiciable à la religion. On y voit encore des restes de la religion des anciens Mages, ou des disciples du fameux Zoroastre qu'on accuse d'adorer le feu. On les appelle aujourd'hui *Gaures* ou *Guébres*. Voyez ces mots.

On n'indiquera non plus ici que quelques-uns des fleuves d'*Asie*, savoir ceux qui parcourent plusieurs Royaumes: pour ceux qui ont leur commencement & leur fin dans un pays particulier, il convient de les renvoyer à l'article des pays où ils ont leur source. Voici les principaux des autres. Le Volga autrefois Rha a sa source en Europe, & se jette dans la mer Caspienne; l'Oby se jette dans la mer Glaciale, après avoir reçu l'Irtis, autre grande riviere. Dans ce même pays est le Jenisca. Dans la Chine on remarque ceux de Hoang ou Hoanho & de Kiang; dans l'Inde le Gange & l'Indus, dans l'*Asie* occidentale sont le Tigre & l'Euphrate. Voyez ces noms.

Il y a de fort grandes montagnes en *Asie*. On n'entreprendra pas ici d'en faire une énumération complette; on se bornera simplement à transcrire une partie de ce qu'en dit Varenius dans sa *Géographie générale Chap.* X. 3.

On voit en *Asie* le mont Taurus très-célebre dans l'histoire, & qui a passé pour la plus grande montagne de l'univers; avant qu'on connût celles de l'Amérique; il commence à la côte maritime de la Pamphilie, vis-à-vis les isles Chelidoniennes, & traverse sous différens noms de grands Royaumes, s'étend jusqu'à l'Inde & divise l'*Asie* en deux parties, dont l'une s'appelloit au dedans, l'autre au dehors du Taurus. Il forme différentes branches dont la plus célebre est l'Antitaurus. On y voit aussi le mont Imaus en forme de croix, qui par différens chemins s'étend au Levant, au Couchant, au Nord & au Sud. Il divise aussi la Scythie en deux parties.

On y voit le Caucase, le mont Ararat, les montagnes de la Chine, qui comprennent ce qu'on appelloit autrefois les monts Damasiens.

Il y a quantité de lacs en *Asie*, un entr'autres qu'on appelle la mer de Kilan, mer Caspienne ou mer d'Hircanie.

L'*Asie* a été plus célebre anciennement qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle étoit alors divisée tout autrement qu'elle ne l'est. Les pays qu'elle renferme avoient des noms tout différens; il faut les connoître pour pouvoir lire avec plaisir & avec profit l'histoire de ces anciens tems: on commencera donc par la géographie ancienne.

La division la plus commune de l'ancienne *Asie* a été celle d'*Asie* mineure, & d'*Asie* majeure. Par la premiere on entendoit approchamment ce qu'on appelle aujourd'hui l'Anatolie, qui n'est qu'une province, mais fort grande de l'Empire Turc. Ce mot grec dans son origine signifie pays oriental. Elle est en effet à l'Orient de Constantinople ou de Bysance, où vraisemblablement elle a reçu ce nom, quoiqu'elle soit la partie la plus occidentale de l'*Asie*.

Au

Au reste, ce nom d'*Asie* mineure ne paroît pas être fort ancien : si on remonte à des tems plus reculés, on trouvera qu'on la divisoit en ultérieure & citérieure, ou intérieure & extérieure. Et par la derniere on entendoit cette partie de l'*Asie* qui est en deça du mont Taurus. Dans le traité de paix conclu entre les Romains & Antiochus le Grand, après la bataille du mont Sipyle, la condition que les vainqueurs imposerent aux vaincus, est exprimée en ces termes, par Tite-Live : *Asia omni quæ cis montem Taurum est, abstinete.* Eutrope emploie une autre expression; mais équivalente, *ut intra Taurum se contineret.* Il faut pourtant remarquer que la phrase a quelqu'équivoque. Quand un Romain s'en servoit, elle désignoit ce qui est à l'Occident du mont Taurus. Mais si les Asiatiques l'avoient employé, il auroit fallu lui donner un sens contraire.

Il est bon de remarquer aussi que les Anciens appelloient quelquefois *Asie*, tout simplement une portion de l'*Asie* Mineure, qu'ils gouvernoient par le moyen d'un Préteur & ensuite d'un Proconsul: on le voit dans ce sens, *Acte* XVI. 6. Je crois même qu'il le faut ainsi entendre, *Apoc.* I. 11.

Enfin dans quelques passages des anciens, le mot *Asie* semble désigner une ville ou campagne ou marécage au pied du mont Tmolus, & pas loin du fleuve Caïstre. On pourroit citer ici plus d'un passage des anciens, où il faut, ce semble limiter ainsi la signification du mot *Asie*, *Hom. Iliad.* β. v. 461. Ἀσίῳ ἐν λειμῶνι, Καϋστρίου ἀμφὶ ῥέεθρα: il est vrai qu'on prétend aussi que dans ce passage & dans quelques autres le mot Ἄσιος, n'est point un nom propre, mais appellatif, & qu'il signifie limonneux, bourbeux; on le dérive du mot Ἄσις, εως qui signifie marais. On veut de plus, & je n'en puis deviner la raison, que ce petit quartier ait fait donner le nom d'*Asie* à cette grande partie du continent.

Il faut à présent faire l'énumération des différens pays que les anciens ont connus en *Asie*. Je commencerai par les plus occidentaux & les plus voisins de l'Europe; & afin d'observer un certain ordre, je suivrai l'extrèmité de la mer Noire, ensuite les côtes de la mer Ægée, & de la Méditerranée, sans aller plus loin dans les terres que les rives de l'Euphrate.

On y trouve les pays suivans: La Colchide, l'Albanie, l'Iberie, les deux Arménies, le Pont, la Cappadoce, la Paphlagonie, la Bythinie, la Gallogrece, la Mysie, & la Phrygie, qui sont souvent confondues dans les anciens auteurs; l'Æolie, l'Ionie, la Carie, la Lydie, la Doride, la Lycie, la Pisidie, la Lycaonie, la Pamphilie, l'Isaurie, la Cataonie, la Cilicie & la Syrie qui comprenoit la Comagene, la Seleucide, la Celesyrie, la Phenicie, la Judée & enfin l'Arabie. Voyez ces mots.

Passons l'Euphrate, on trouvera la Mésopotamie, que l'Ecriture appelle *Aram Naharajim* ou *Padan-Aram*, ce pays est borné à l'Orient par le Tigre; on n'indiquera ici aucune subdivision de cette contrée; seulement on remarquera deux choses, que la partie méridionale de la Mésopotamie est quelquefois jointe à l'Arabie déserte, & qu'elle étoit possédée par des peuples Arabes nommés Scenites, comme qui diroit habitans sous des tentes: la seconde, c'est que ces deux fleuves de l'Euphrate & du Tigre étoient en quelque sorte la frontiere de l'Empire Romain & de celui des Parthes. Les Romains ne s'éloignoient pas beaucoup de l'Euphrate, ni les Parthes du Tigre du moins pour l'ordinaire.

A l'Orient des pays dont on vient de parler, est la Babylonie & la Chaldée.

Au delà du Tigre on place l'Assyrie qui formoit un puissant Empire, dont Ninive étoit la capitale. En tirant au Septentrion on trouvoit la Médie divisée en deux, la grande Médie & l'Atropatene : au Midi étoit la Perse & la Susiane : au delà de la Perse vers l'Orient étoit la Carmanie, le pays des Parthes, l'Hircanie; suivant toujours à l'Orient la Margiane, la Bactriane, la Sogdiane,

le pays des Massagetes, des Saces, *Sacæ*. Les anciens ont parlé aussi du Paropamise, de l'Arie ou Ariéne, de la Drangiane, de l'Arachosie, de la Gedrosie.

Suit l'Inde divisée comme aujourd'hui en l'Inde deçà, l'autre delà le Gange, ἡ ἐντὸς Γάγγου Ἰνδικὴ & ἡ ἐκτὸς Γάγγου Ἰνδική. Ce pays a été peu connu des anciens, sur-tout la partie qui est au delà du Gange. Le fleuve Indus, l'Hidaspe, l'Acesine le font davantage, à cause de l'expédition d'Alexandre le Grand. Il serviroit peu de donner ici une longue liste de noms de peuples inconnus, pendant qu'on ne peut déterminer la position des pays qu'ils habitoient. Après l'Inde, en avançant vers l'Orient, on trouve les Sinois, aujourd'hui Chinois, ou Siniens, *Sinarum regio*, ce sont les plus orientaux de l'*Asie*.

L'*Asie* ancienne n'est pas encore expédiée; il reste à parler de la Scythie ou Sarmatie Asiatique, & des Séres qu'on croit être le pays nommé Cathay. Les Anciens distinguoient trois Scythies; celle qui est au delà du mont Imaus, celle qui est en deça de l'Imaus, & enfin celle qui est à l'Occident & au Nord de la mer Caspienne, & qui vient aboutir à l'embouchure du Tanais près de laquelle sont les habitans de la Colchide, de l'Albanie & de l'Iberie, par lesquelles nous avons commencé.

L'*Asie* est possédée aujourd'hui par des Souverains dont les Etats sont tout autrement bornés. Il faut donner aussi une idée de la division moderne de l'*Asie*.

Nous commencerons par le Nord, au delà du cercle polaire; ce sont des pays presque stériles & inhabités. On ne connoît guere que les noms de quelques-uns des peuples qui l'occupent. On les nomme Ostiaques, Samojédes. Les terres qui sont à l'Orient dans la même, s'appellent le pays de Kamschatka. Il y a une isle ou presqu'isle appellée la nouvelle Zemble ou Zemle, dont l'intérieur n'est point connu & les côtes très-peu.

Après avoir repassé le cercle polaire, on trouve la Moscovie en *Asie*, la Sibérie, la grande Tartarie, partagée en diverses nations comme les Kalmucks, les Tartares Tunguses, les Mongu's ou Mogols &c., le pays de Buchara, Usbeck, la Tartarie Chinoise, le Cathai, le Thibet grand & petit, & la Tartarie Chinoise.

Revenant à l'Orient, à côté des Tartares d'Europe, est la Circassie, suit la Géorgie, la Mingrelie, l'Imirette, &c. Au Midi commence la Turquie en Europe; au deçà de l'Euphrate est la Natolie, la Sourie; au delà l'Arménie & le Diarbeck, l'Irak, le Curdistan.

Sur les côtes de la Natolie, on trouve les isles de Mityléne, Ténedos, Chio ou Chios, Samos, Nicaria, Cos, Lemnos, Rhodes, Chypre.

Au Midi de la Sourie & du Diarbeck, est l'Arabie. Plus à l'Orient est la Perse & la mer Caspienne. Il y a plusieurs isles le long des côtes de l'Arabie & de la Perse, mais assez peu considérables. L'Inde comprise entre la Perse & la Chine se divise en trois parties; 1°. les Etats du Grand-Mogol; 2°. la presqu'isle deçà le Gange; 3°. la presqu'isle delà. Toutes les trois contiennent de vastes provinces, dont quelques-unes ont le titre de royaume.

Les Européens y ont plusieurs établissemens. Entre les royaumes de la presqu'isle deçà le Gange, on compte celui de Visapour, de Carnate, de Golconde, la côte de Malabar & de Coromandel.

Dans la presqu'isle delà, on distingue trois parties, la Septentrionale, la Méridionale & l'Orientale.

Dans la premiere sont les Royaumes d'Ava, de Pegu, d'Asem, d'Aracan. Dans la seconde les Etats du Roi de Siam. Dans la troisieme sont les Royaumes de Camboie, de la Cochinchine & de Tonquin.

Le pays le plus oriental de la Terre-ferme de l'*Asie* est la Chine, sur laquelle il y auroit tant de choses à dire, que nous sommes obligés de les renvoyer à l'article qui en traitera à part.

Pour finir tout ce que nous avons à dire sur l'*Asie*, il ne nous reste qu'à par-

ler des isles qui ſe trouvent dans la mer des Indes, & de celles qui ſont à l'Orient de la Chine. En allant d'Occident en Orient, les premieres que l'on trouve ſont les Maldives, au nombre de dix à douze mille, mais toutes fort petites, preſque vis-à-vis de la pointe méridionale de la preſqu'isle deça le Gange.

Un peu à l'Orient, mais plus au Nord, eſt la fameuſe isle de Ceylan, qu'on croit être la Taprobane des Anciens.

En tirant au Sud, on trouve les isles de la Sonde, fort conſidérables, ſituées ſous la ligne; Sumatra & Java ſont les plus grandes: dans cette derniere eſt Batavia, capitale des Etats que les Hollandois poſſédent dans les Indes. On trouve en avançant à l'Orient, l'isle de Bornéo, très-grande; enſuite les isles Moluques, Celebes-Gilolo.

Les isles Philippines, les isles Mariannes ou des Larrons, les isles du Japon, très-conſidérables à l'Eſt de la Chine. Et pas loin de ces isles eſt une grande terre, qui peut-être touche en quelqu'endroit quelqu'une des isles du Japon, & peut-être auſſi le Nord de l'Amérique; on la nomme *la terre de Jeſſo* ou *Jedſo*. (T. D. G.)

ASIE, (N), *Myth.*, eſt le nom d'une Nymphe, fille de l'Océan & de Thétis, & femme de Japet. Elle donna ſon nom à la partie du monde dont nous venons de parler.

ASIE, (N), *Géogr.*, ancienne ville de Lydie, auprès du Mont-Timolus. Suidas dit qu'on y inventa la guitarre à trois cordes.

ASILE, (R), *Hiſt. Nat.*, *Inſecte*, *aſilus*, genre de mouches à deux ailes qu'on a quelquefois confondues avec les taons & les œſtres. Les *aſiles* ont des antennes en filets coniques, trois petits yeux liſſes, & la bouche allongée en forme de trompe pointue, de conſiſtance cornée. M. Linné ſépare de ce genre quelques inſectes, qu'il nomme *bombylius*, & qu'il caractériſe par la trompe longue & effilée formée de deux demi-étuis qui renferment quelques aiguillons très-fins.

La plûpart des *aſiles* piquent aſſez fort & incommodent beaucoup les animaux, dont ils ſucent le ſang avec leur trompe: entr'autres l'*aſile fulon*, qui eſt long d'un pouce, brun, avec quelques anneaux du ventre jaunâtres: pluſieurs eſpeces de ce genre ſont très-velues. Voyez Géoffroy *Hiſt, des Inſ. T. II.* (D.)

ASIMA, (N), *Myth.*, nom d'un Dieu des Samaritains. Il étoit repréſenté ſous la figure d'un bouc ou d'un ſinge, & étoit particuliérement révéré par ceux d'Emath. Voilà tout ce qu'on en ſait.

ASINAIRE, (N), *Géogr.*, fleuve de Sicile, qui s'appelle aujourd'hui *Falconara.*

ASINAIRES, adj. pris ſubſt., *Hiſt. Anc.*, fete que les Syracuſains célébroient en mémoire de l'avantage qu'ils remporterent ſur Nicias & Demoſthenes, généraux des Athéniens, auprès du fleuve Aſinaire. Voyez l'article précédent.

ASINARA, *Géogr.*, petite iſle d'Italie, près de la côte occidentale de la Sardaigne. *Long. 26. lat. 41.*

ASINE, (N), *Géogr.*, ancienne ville du Péloponneſe, dans la Meſſénie.

Etienne le Géographe place une ville de ce nom dans l'iſle de Chypre, & une autre encore dans la Cilicie.

ASINIUS POLLIO, (N), *Hiſt. Litt.*, homme conſulaire, & célébre Orateur, qui d'une naiſſance obſcure parvint juſqu'aux premiers emplois de la République. Il ſe diſtingua dans les armes, mais encore plus dans les Lettres. Horace & Virgile parlent des tragédies latines que *Pollion* avoit compoſées: *Pollio regum facta canit pede ter percuſſo*, dit Horace; & Virgile, *Pollio & ipſe facit nova Carmina. Pollion* écrivit auſſi une Hiſtoire en 17 livres, & avoit laiſſé des oraiſons. Il eſt le premier qui établit à Rome une Bibliothéque publique. Il étoit fort avant dans la familiarité d'Auguſte. *Pollion* eut pour fils *Aſinius Gallus*, à qui l'on attribue quelques ouvrages, & entr'autres un dans lequel il comparoit ſon pere à Ciceron.

ASJOGAM, (N), ſ. m., *Hiſt. Nat.*, arbre d'une groſſeur médiocre, qui s'éle-

ve à quinze pieds de hauteur, & qui croît aux Indes orientales, dans le Malabar.

On prétend que le jus de ses feuilles, mêlé avec de la graine de cumin, est un bon remede contre la colique; & que ces mêmes feuilles pulvérisées & prises avec du sucre & du sandal jaune, purifient le sang.

ASION-GABER, *Géogr.*, ville d'Idumée, sur le bord de la mer Rouge.

ASIOUTH, *ou* SOIOUTH, *Géog.*, ville de la haute Egypte.

ASISIA, *Géogr.*, ville d'Illyrie, dans un lieu qu'on appelle aujourd'hui *Béribir*, ou *Bergame*, & où l'on trouve encore des ruines.

ASIUS, (N), *Myt.*, fut un des Héros de la Grece, à qui on rendit des honneurs héroïques: il avoit plusieurs petites chapelles dans des prairies sur le bord du Caïstre, près de la ville de Nise: on les appelloit prairies d'*Asius*.

ASKÉATON, (N), *Géogr.*, petite ville d'Irlande, près du Shamon, à treize milles, ouest, de Limerik, dans le Comté de ce nom.

ASKEM-KALESI, *Géogr.*, ville ruinée d'Asie, avec un port, non loin de Milet. On prétend que c'étoit l'ancienne Halicarnasse; on y trouve encore aujourd'hui des marbres & des monumens anciens, & Jacques Spon a conjecturé que ce sont les ruines de Jasi ou Jassi; on y voit le reste d'un théatre de marbre.

ASKER-MORKEM, *Géogr.*, ville de la contrée d'Abouaz dans la Chaldée, qu'on nomme l'*Itaque Arabique*. Cette ville s'appelle aussi *Sermenraï*, sur la rive orientale du Tigre. *Long. 72. 20. lat. sept. 34.* On dit qu'elle s'appelloit autrefois *Semirah*.

ASKERSUND, (N), *Géogr.*, petite ville de Suede, dans la province de Néricie, sur le lac Veter, à cinq milles d'Orebros.

ASKITH, (N), *Géogr.*, désert d'Afrique, en Egypte, dans la vallée de Hosaïl.

ASKRIG, *Géogr.*, petite ville d'Angleterre, dans la province d'Yorck.

ASLANI, *Commer.*, monnoie d'argent de Hollande, & que l'on fabrique aussi à Inspruck; c'est le daller même: cette espece a tant pour effigie que pour écusson un lion; & cet animal en Turc s'appellant *aslani*, c'est en conséquence que les Turcs ont nommé le daller *aslani*. Les Arabes qui prirent le lion de l'empreinte pour un chien (& ils n'eurent pas absolument tort; car jamais il n'y a eu d'empreinte plus équivoque) appellerent la même piece *abukesb. v.* ABUKESB & DALLER.

ASLAPAT, (N), *Géogr.*, bourg considérable d'Asie, sur l'Araxe, assez près de Naschivan. Les femmes y sont d'une rare beauté; aussi le Roi de Perse en peuple-t-il son Harem.

ASLONNE, (N), *Géogr.*, bourg de France, en Poitou, environ à six lieues, nord-nord-est, de Niort.

ASMERE, (N), *Géogr.*, ville de l'Indoustan, dans les Etats du Mogol, & la province de Banbo, au sud-ouest d'Agra, près de la source du Padder. On y voit le tombeau de Hoghe Moudée, célebre Musulman, révéré des Indiens de la Secte.

ASMIRÉES, *Géogr.*, montagnes d'Asie, dans le pays des Seres, qu'habitent les Asmiréens, peuples répandus aussi dans le canton de Cataja, qui est fort étendu, & qui fait partie de la Tartarie prise en général.

ASMODAI, *ou* ASMODÉE, *Théolog.*, est le nom que les Juifs donnent au prince des démons, comme on peut voir dans la paraphrase Chaldaïque sur l'Ecclésiaste, *cap. j.* Rabbi Elias dans son dictionnaire intitulé *Thisbi*, dit qu'*Asmodai* est le même que Sammaël, qui tire son nom du verbe Hébreu *samad*, c'est-à-dire, *détruire*; & ainsi *Asmodai* signifie *un démon destructeur. v.* SAMAEL.

ASMODÉE, ou *le prince des serpens*, (N), *Hist. Nat.* Ce surnom lui a été donné à cause de la beauté de sa parure; & effectivement il n'a point son égal. Ses écailles sont roussâtres: magnifiquement ombrées, & marbrées de grandes taches, de figure irréguliere. Ses machoires sont

colorées d'une bordure jaune; ses yeux sont vifs & brillans. Il n'est point malfaisant : on le trouve au Japon.

ASMONÉENS *les*, (N), *Hist. Anc.* Josephe donne ce nom aux Macchabées, à cause d'Asmonée, pere de Simon. Selon cet Historien, le regne des *Asmonéens* dura 126 ans, à le prendre depuis la retraite de Mathatias, jusqu'à la mort d'Antigone, qui eut la tête tranchée, & des mains du quel le Sceptre passa dans celles d'Hérode.

ASNA, *Géogr. Anc. & Mod.*, ville d'Egypte, sur le Nil; on prétend que c'est l'ancienne Syenne. *Long. 49. 10. lat. 38. 15.*

ASNIERES, (N), *Géogr.*, bourg de France, en Saintonge, environ à une lieue, sud, de Saint-Jean d'Angely.

ASOCHIS, (N), *Géogr.*, ancienne ville de la Terre-Sainte, en Galilée.

ASODES, (N), *Méd.*, espece de fievre continue, dont les principaux symptômes sont de vives inquiétudes autour du cœur & de l'estomac. Le malade change sans cesse de place; il se tourmente; il se dégoûte de tout; il a des nausées. Le bas-ventre est tendu & gonflé : il ressent de la chaleur dans les entrailles, & quelquefois il a un vomissement considérable. Cette maladie est comme une fievre inflammatoire.

ASOLA, *Géogr.*, ville d'Italie, dans la Lombardie, au Bressan, dans l'Etat de la république de Venise. *Long. 27. 48. lat. 45 15.*

ASOLO, *Géogr.*, ville d'Italie, dans le Trévisan, à la source de la riviere de Mouson. *Long. 29. 30. lat. 45. 49.*

ASONE, (N), *Géogr.*, riviere d'Italie, dans la marche d'Ancone. Elle a sa source sur les frontieres de l'Ombrie, dans l'Appennin, & son embouchure dans la mer Adriatique.

ASOPA. *v.* ANALYSTE.

ASOPE, (N), *Myth.*, fille de l'Océan & de Thétis. Jupiter ayant abusé de sa fille Egine, il voulut pour s'en venger, faire la guerre à ce Dieu; mais il fut métamorphosé en fleuve.

ASOPE, *Géogr.*, fleuve d'Asie dans la Béotie, aujourd'hui la Morée; c'étoit un bras du Céphyse, qui descendoit du mont Cythéron, arrosoit le pays des Thébains, passoit par Thebes, Platée, & Tanagra, & se déchargeoit dans la mer entre Orope & Cynosure. C'est aujourd'hui l'*Asopo*, qui se rend dans le détroit de Négrepont, vis-à-vis d'Orops.

Il y avoit dans la Thessalie un autre fleuve du même nom, aux environs des Thermopyles; on l'appelle *Asopo* aujourd'hui : il est en Livadie; il sort du mont Bunina, & se rend dans le golfe de Zeiton.

L'*Asope*, fleuve de Macédoine, arrosoit Héraclée.

ASOPH *ou* AZACH, *Géogr. Anc. & Mod.*, ville de la petite Tartarie à l'embouchure du Don qui la traverse, y forme un port, & se jette dans la mer des Zabaques, qu'on appelloit autrefois les *Palus Méotides*. Les anciens l'appelloient *Tanaïs*, de l'ancien nom de la riviere, & la mettoient dans la Sarmatie Européenne. Les Italiens l'appellent encore la *Tana* : on y a joint une nouvelle ville appellée *S. Pierre*.

C'est d'*Asoph* que vient une partie du caviar qui se débite à Constantinople, & cet objet est considérable. Il en vient aussi des esturgeons & des mouronnes. Les Turcs & les Grecs y font un grand trafic en esclaves Russiotes, Mingreliens, Moscovites, & autres.

ASOR, *Géogr.* Il y a eu plusieurs villes de ce nom; une qui fut capitale du royaume de Jabin, que Josué réduisit en cendre; elle appartint à la tribu de Nephtali : une autre qui appartint à la tribu de Juda : une troisieme de la tribu de Benjamin. *Asor* fut encore le nom d'un pays étendu de l'Arabie Déserte.

ASORATH, *ou les Traditions des Prophètes* : (N), *Hist. Mod.*, c'est chez les Mahométans le livre le plus authentique & le plus respecté, qu'ils aient après l'Alcoran. Il renferme les interprétations des premiers Califes, & des docteurs les plus célebres, touchant les points fondamentaux de leur religion.

ASÓRO, (N), *Géogr.*, bourg d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Démona, sur le Dataire.

ASOS, (N), *Géogr.*, bourg de l'isle de Crète, selon Etienne le Géographe.

ASP, (N), *Hist. Nat.*, poisson du genre des barbeaux ou des carpes, qui se trouve dans les lacs de Suede. Linné l'appelle *cyprinus pinna ani radiis 16, maxilla inferiore longiore incurva.* (D.)

ASPA, (N), *Géogr.*, nom d'une ville que Ptolomée place chez les Parthes.

ASPABOTA, (N), *Géogr.*, nom d'une ville des Scythes, située, selon Ptolomée, en deçà de Limaüs.

ASPALATH *ou* ASPALATHE, (R), s. m., *aspalathus*, *Bot.* On a donné ce nom à diverses plantes légumineuses: celle qu'on désigne plus communément sous ce nom est une petite plante épineuse à feuilles petites & ovales, à fleurs jaunes semblables à celles du genêt, assemblées au nombre de trois ou quatre sur les épines: c'est le *spartium ramis spinosis patentibus, foliis ovatis* de Linné, *spec. pl.*

M. Linné a donné le nom d'*aspalath* à un genre de plantes papilionacées en un calice fendu en cinq segmens, le pavillon de la fleur ovale, ordinairement velu, les ailes petites faites en croissant, le stigmate simple & pointu, la gousse ovale, contenant une semence de la forme d'un rein. *v.* PAPILIONACÉES.

Les plantes de ce genre, que M. Van Royen nomme *achyronia*, se trouvent en Ethiopie.

Amman appelloit *aspalaths*, les *robinia* de Siberie. *v.* ARBRE AUX LENTILLES. (D.)

ASPALATHE, (N), sorte de bois dont on se sert pour donner du corps aux parfums.

On ne s'accorde pas sur la vraie notion de l'*aspalathe*, soit celui des Anciens, soit celui des Modernes. On vend aujourd'hui sous ce nom; 1°. un bois noirâtre, qui semble n'etre que du bois d'aigle; 2°. un bois un peu amer, pesant, oléagineux, rempli de veines dont les diverses couleurs en font ensemble une rougeâtre; l'écorce en est grise, épaisse, & fort raboteuse: celui-ci est un des plus usités: 3°. le bois de Rhodes, connu sous le nom de bois de roses à cause de son odeur.

ASPALATHIA, (N), *Géogr.*, nom d'une ancienne ville des Taphiens, que Ptolomée place dans une isle sur la côte de l'Acarnanie.

ASPALATHIS, (N), *Géogr.*, isle qu'Etienne le Géographe place en Lycie.

ASPASIE, (N), *Hist. Litt.*, de la ville de Milet, célebre par sa beauté, son esprit & son éloquence, exerçoit à Athenes deux professions bien différentes, celle de courtisanne & celle de Sophiste. Sa maison devint le rendez-vous des plus grands personnages de la ville: elle y donnoit des leçons d'éloquence & de politique, avec tant de bienséance & de modestie, que Socrate le fameux sage de la Grece se faisoit un devoir d'y assister, & se glorifioit de devoir à cette femme prostituée tout ce qu'il avoit d'éloquence. Elle forma de même les plus grands Orateurs de son tems, & ses grandes qualités la rendroient digne de toute louange, si elle ne les eût obscurcies par l'irrégularité de ses mœurs. Cette femme depuis long-tems en butte aux traits satyriques des Poetes, qui dans leurs comédies la désignoient sous le nom d'*Omphale*, de *Dejanire* & de *Junon*, eût succombé sous une accusation d'impiété, si l'éloquence, le crédit & les larmes de Pericles ne l'eussent arrachée à ce danger.

ASPASIE, (N), s. f., *Méd.*, remede astringent qui s'emploie, selon Castelli, dans certaine maladie des parties naturelles des femmes. Il ne consiste qu'à appliquer sur le mal de la laine imbibée d'une infusion de noix de galle verte.

ASPE, *Géogr.*, vallée du Béarn, entre le haut des Pyrénées & la ville d'Oléron. La riviere d'Oléron passe dans cet endroit, & s'appelle le *gave d'Aspe*.

ASPE, (N), *Géogr.*, nom d'une ville d'Espagne, au Royaume de Valence, sur la riviere d'Elerda, à l'orient d'Origuella,

ASPECH, *ou* ASPECT, (N), *Géogr.*, bourg de France, dans le Comminges,

à deux lieues, sud-est, de Saint-Gaudens.

ASPECT, s. m., *aspectus*, en *Astronomie*, se dit de la situation des étoiles ou des planetes, les unes par rapport aux autres; ou bien c'est une certaine configuration ou relation mutuelle entre les planetes, qui vient de leurs situations dans le zodiaque, en vertu desquelles les Astrologues croyent que leurs puissances ou leurs forces croissent ou diminuent, selon que leurs qualités actives ou passives se conviennent ou se contrarient. *v.* PLANETE, &c.

Quoique ces configurations puissent être variées & combinées de mille manieres, néanmoins on n'en considere qu'un petit nombre; c'est pourquoi on définit plus exactement l'*aspect*, la rencontre ou l'angle des rayons lumineux qui viennent de deux planetes à la terre. *v.* RAYON & ANGLE.

La doctrine des *aspects* a été introduite par les Astrologues, comme le fondement de leurs prédictions. Ainsi Kepler définit l'*aspect*, un angle formé par des rayons, qui partant de deux planetes, viennent à se rencontrer sur la terre, & qui ont la propriété de produire quelque influence naturelle. Quoique toutes ces opinions soient des chimeres, nous allons les rapporter ici en peu de mots.

Les Anciens comptoient cinq *aspects*, savoir, la conjonction, marquée par le caractere ☌, l'opposition par ☍, l'*aspect* trine par △, l'*aspect* quadrat par □, & l'*aspect* sextile par ✶. La conjonction & l'opposition sont les deux *aspects* extrêmes, le premier étant le moindre de tous, & le second le plus grand ou le dernier. *v.* CONJONCTION & OPPOSITION.

L'*aspect* trigone ou trine est la troisieme partie d'un cercle, ou l'angle mesuré par l'arc *A B. Tab. astron. fig. 3.*

L'*aspect* tétragone ou quadrat est la quatrieme partie d'un cercle, ou l'angle mesuré par le quart de cercle *A D*: l'*aspect* sextile, qui est la sixieme partie d'un cercle ou d'un angle, est mesuré par le sextant *A G.* *v.* TRIGONE, TETRAGONE, QUADRAT, & SEXTILE.

Par rapport aux influences qu'on suppose aux *aspects*, on les divise en *benins*, *malins*, & *indifférens*.

L'*aspect* quadrat & l'opposition sont réputés *malins* ou *mal-faisans*; le trine & le sextile *benins* ou *propices*; & la conjonction un *aspect indifférent*.

Aux cinq *aspects* des anciens les modernes en ont ajoûté beaucoup d'autres, comme le *décile* qui contient la dixieme partie d'un cercle; le *tridecile*, qui en contient trois dixiemes; & le *biquintile*, qui en contient quatre dixiemes ou deux cinquiemes. Kepler en ajoûte d'autres, qu'il dit avoir reconnu efficaces par des observations météorologiques, tel que le *demi-sextile*, qui contient la douzieme partie d'un cercle, & le *quincunce*, qui en contient cinq douziemes. Enfin nous sommes redevables aux Medecins astrologues d'un *aspect octile*, contenant un huitieme de cercle, & d'un *aspect trioctile*, qui en contient les trois huitiemes. Quelques Medecins y ont encore mis l'*aspect quintile*, contenant un cinquieme de cercle, & l'*aspect biquintile*, qui, comme on l'a déja dit, en contient les deux cinquiemes.

L'angle intercepté entre deux planetes dans l'*aspect* de la conjonction est = 0; dans l'*aspect* semi-sextile, il contient 30°; dans le decile 36°; dans l'octile 45°; dans le sextile 60°; dans le quintile 72°; dans le quartile 90°; dans le tridecile 180°; dans le trine 120°; dans le trioctile 135°; dans le biquintile 144°; dans le quincunce 150°; dans l'opposition 180°.

Ces angles ou intervalles se comptent par les degrés de longitude des planetes, tellement que les *aspects* sont censés les mêmes, soit qu'une planete se trouve dans l'écliptique, ou qu'elle soit hors de ce cercle.

On divise ordinairement les *aspects* en *partiles* & *platiques*. Les *aspects* partiles ont lieu quand les planetes sont distantes les unes des autres d'autant de degrés précisément qu'en contient quelqu'une des divisions précédentes. Il n'y a que ceux-là qui soient proprement des *aspects*. Les *aspects* platiques arrivent

quand les planetes ne sont pas les unes par rapport aux autres précisément dans quelqu'une des divisions dont nous venons de parler. *v.* INFLUENCE.

ASPECT, s. m. On dit *ce bâtiment présente un bel aspect*, c'est-à-dire paroît d'une belle ordonnance à ceux qui le regardent, & qu'il jette dans une admiration telle que celle qu'on éprouveroit à la vue du péristyle & des façades intérieures du Louvre, si le pied du péristyle étoit dégagé de tous les bâtimens subalternes qui l'environnent, & si ceux qu'on vient d'ériger dans la grande cour de ce palais n'offusquoient & ne masquoient point l'*aspect* de la décoration intérieure des façades, dont l'ordonnance fait autant d'honneur au dernier siecle, que les bâtimens dont nous parlons deshonnorent celui où nous vivons.

On dit aussi que tel ou tel palais, maison ou château, est situé dans un bel *aspect*, lorsque du pied du bâtiment on découvre une vue riante & fertile, telle que celles du château neuf de saint Germain en Laye, de Meudon, de Marly, &c.

ASPECT *ou* SOLAGE, c'est la même chose qu'*exposition*. Voyez ce mot.

ASPENDUS ou *ASPENDUM*, *Géog. Anc.*, ville ruinée dans la premiere Pamphilie, & dans l'exarchat d'Asie; elle étoit située sur l'Eurymedon.

ASPER. *v.* APRON.

ASPEREN, *Géog.*, ville ou bourg des Provinces-Unies dans la Hollande, aux confins de la Gueldre, sur la riviere de Linge, entre Gorcum & Culembourg.

ASPERGE: (R), *Jard.*, en latin *asparagus* en général, c'est toute jeune pousse, tendre & bonne à manger, dont les feuilles ne sont pas développées.

On a spécialement affecté cette dénomination à un genre particulier de plantes, dont le caractere est une fleur comme campanulée, à cinq ou six pétales disposés en roses, sans calice, & qui semble quelquefois être d'une seule piece. Il y a de ces fleurs qui sont mâles; & d'autres hermaphrodites: ces différences se rencontrent tantôt sur un même pied, tantôt sur des individus distincts. Toutes ont communément six étamines surmontées de sommets à-peu-près ronds. Les fleurs hermaphrodites ont de plus un embryon presque cylindrique, anguleux, qui porte un style court dont le stigmate est fort long & courbé en arc. Cet embryon devient une baie molle, presque ronde, lisse, terminée par un petit bouton; & à l'extrêmité de sa queue on apperçoit les pétales desséchés: cette baie est intérieurement séparée en trois loges: mais il y a souvent une ou deux semences qui avortent: celle qui reste est fort dure.

Il y a trois especes d'*asperges* cultivées dans nos jardins. La grosse, appellée aussi *asperge de Pologne & de Hollande*, est peu commune, parce que la plantation en est coûteuse. Elle est ordinairement de la grosseur d'une canne, quelquefois même le double.

L'*asperge* commune de nos jardins *asparagus sativa*, C. B., a beaucoup de racines cylindriques, charnues blanchâtres, gluantes, qui produisent au printems des especes de tiges tendres, longues cylindriques, succulentes, blanches à leur base, puis vertes, melées de blanc, de verd, & de violet, à leur sommet, qui est très-tendre & cassant; garni sur la longueur de petits bourgeons qui ont des formes irrégulieres. Ces tiges s'élevent en cet état à la hauteur de six à dix pouces, plus ou moins. Puis elles ne tardent pas à se développer, devenir branchues, hautes de plusieurs pieds, garnies de plusieurs feuilles courtes fort menues, & capillacées. Les fleurs naissent ensuite vers l'extrêmité des rameaux: elles sont en rose, d'un verd pâle. Les baies qui leur succedent, deviennent d'un rouge vif en mûrissant. Les semences sont noires. M. Vaillant *Bot. Par.* dit qu'elle vient d'elle-même dans les prairies de Palaiseau.

M. de Combes parle d'une *asperge* sauvage qui croit naturellement dans quelques terreins sablonneux, particuliérement

ment dans les isles du Rhône & de la Loire. Elle est beaucoup plus menue que notre *asperge* commune.

Il fait encore mention d'une autre espece sauvage, dont la tige ne s'éleve guere qu'à la hauteur d'un pied, mais qui porte des baies à peu près aussi grosses qu'un grain de muscat. Les rameaux meurent tous les ans, & le pied repousse toujours au printems.

Usages. Les jeunes pousses de l'*asperge* cultivée dans nos jardins sont très-estimées pour la table. Il faut qu'elles ne soient sorties de terre que de depuis trois ou quatre jours. Cette plante est d'un bon rapport, fournissant en abondance pendant trois mois de suite.

Relativement à la Médecine, elle est apéritive & diurétique. La racine de l'*asperge* sauvage est souvent préférée à la précédente, comme étant un apéritif plus tempéré. L'*asperge* sauvage que l'on cueille dans les endroits où elle vient sans culture, passe pour meilleure à manger que la cultivée suivant quelques personnes. On la préfere aussi en Médecine. L'*asperge* de Pologne est délicate, & d'un très-bon goût.

Culture. Tout terrein ne convient pas à toutes sortes d'*asperges*. Dans des terreins ingrats, les especes bonnes à manger, viennent presque blanches, en rougissant un peu seulement vers la pointe: ce blanc considérable annonce une *asperge* privée de qualité.

Leur culture ne demande que peu de soins. Elle se multiplie bien de graine. Quand on trouve à acheter du plant, c'est un avantage, qu'on fait bien de ne pas négliger; on en jouit plutôt. Le plant de deux ans est le meilleur: celui qui est plus jeune ou plus vieux réussit moins bien. Des racines longues, menues, & bien blanches, sont la marque d'un plant en état de prospérer. On doit, autant qu'il est possible, le voir arracher: ceux qui en font commerce sont sujets à en vendre de vieux, à qui ils entretiennent un air de fraicheur au moyen de l'eau, qui les gâte & les fait périr en terre.

Les planches qu'on leur destine sont ordinairement larges de quatre pieds & demi ou cinq, & fouillées d'un pied & demi si c'est en terre légere: la terre de la fouille se jette sur des ados de même largeur, & après avoir mis sept à huit pouces de fumier qu'on étend sur le fond de la tranchée, on y met trois pouces de terre. En général, plus on met de fumier au pied des *asperges*, mieux elles réussissent. Il est à propos que ce soient des fumiers mêlangés de tous ceux d'une basse-cour: ils se corrigent mutuellement.

Ayant un peu rafraichi la pointe des racines, on place chaque pied à dix ou douze pouces de distance sur quatre rangées: & on les couvre de deux à trois pouces de terre prise sur les ados.

En terre forte & humide, au lieu de fouiller, on trace simplement ces planches, & des sentiers de deux pieds: l'*asperge* ne craint rien tant que l'humidité; elle pourriroit enfoncée dans ces sortes de terres. Ensuite on couvre les planches avec du fumier chaud, on les laboure, on herse bien à la fourche, on retire les pierres & les mottes avec le rateau. Puis, ayant rangé le plant comme ci-dessus, on le couvre de trois pouces de terre, que l'on prend où on peut commodément, mais non dans les sentiers.

Les deux années suivantes, on le recharge encore de trois pouces à chaque fois, observant de le décharger de trois ou quatre pouces au mois de Novembre, & laisser cette terre dans les sentiers jusqu'au printems qu'on la rejette sur les planches. Il est à propos de mettre en même tems tous les ans deux doigts de fumier à demi-consommé, sur toutes les planches, ou du terreau de vieille couche.

Maniere de semer les asperges. Les planches étant disposées comme ci-dessus, relativement à la qualité du terrein, on les fume & laboure; on marque les places, & dans chaque place on fait avec la main un trou d'environ deux pouces

de profondeur, où l'on met une poignée de terre, & trois graines un peu éloignées les unes des autres. Quand elles ont levé, on n'en laisse qu'une dans chaque place, & on ne transplante point. Cette méthode, employée par de bons Cultivateurs, n'est pas la pratique ordinaire. Elle a cependant un avantage réel. Le plant est souvent aussi fort à la quatrieme année, que celui qu'on plante tout venu: il dure bien plus long-tems, & donne de plus beau fruit.

Rien n'empêche de mettre de l'oignon sur les mêmes planches, quinze jours ou trois semaines après y avoir semé des *asperges*: pourvu qu'en le couvrant avec le rateau on ne dérange point la graine d'*asperges*. En éclaircissant les oignons, on aura soin de ne pas offenser les jeunes *asperges*, & d'ôter ceux qui seroient trop près d'elles. Au moyen de cela il y viendra peu de mauvaises herbes.

On a coutume de semer l'*asperge*, au commencement du printems, par rayons, ou fort clair sur des planches, que l'on herse bien avec la fourche pour enterrer la semence. On recouvre ensuite avec un pouce de gros terreau, ou de menu crottin. Elle leve au bout d'un mois. On sarcle le plant toutes les fois qu'il en a besoin; ou l'éclaircit s'il est trop dru, & on l'arrose de tems à autre. Au mois de Novembre de la même année, on coupe les fanes ou montans à un pouce de terre, & on ne donne pas d'autre façon. Le plant est communément assez fort pour être *transplanté*, à la fin de Mars ou au mois d'Avril de l'année suivante. On l'arrache alors avec une fourche étroite, pour ne pas endommager les racines, & on le met tout de suite en place.

On peut même, en terre légere, planter ces *asperges* avant l'hyver: cela fait qu'elles se pietent mieux, & poussent avec plus de vigueur au printems suivant. Mais on risque de les perdre, si on ne les garantit pas de la gelée, en les couvrant d'une bonne épaisseur de litiere à demi-consommée. Voyez l'*Encyclopédie Œconomique*.

Les eaux de savon répandues sur les planches d'*asperges* avant qu'elles poussent, sont aussi très-propres à les faire prospérer.

Comme les planches établies dans une terre forte & humide la dominent au moyen des rechargemens, cette disposition est beaucoup frappée du soleil. S'il survient donc de grandes chaleurs, & qu'on s'apperçoive que le plant souffre, on noye d'eau les sentiers, après y avoir jetté un peu de litiere. Deux ou trois mouillures de cette espece, dans le cours des chaleurs, suffisent pour mettre le plant en sûreté. Mais M. de Châteauvieux ayant fait planter des *asperges* sur planches, suivant la nouvelle maniere de cultiver le bled & autres grains, elles ne furent arrosées que dans le tems de la transplantation pour assurer la reprise: & la seconde année, qui fut très-chaude & fort séche, on ne leur donna point d'eau; les labours de cette nouvelle méthode procurerent & conserverent une fraîcheur suffisante, pour que les *asperges* fussent aussi belles qu'elles auroient pu l'être dans le jardin le mieux cultivé.

On doit ne commencer à couper des *asperges* que la quatrieme année, pour en jouir plus long-tems.

Les premieres *asperges* qui poussent en Avril & Mai, sont quelquefois gâtées par la gelée. On prévient le mal, en tenant de grande litiere au bord des planches pour y en jetter quand le tems menace.

Il y a une adresse raisonnée à couper les *asperges* sans endommager celles qui sont encore entre deux terres. Nombre de Jardiniers se servent d'un instrument de fer plat, fait exprès, dont le bas est courbé, pointu, & intérieurement tranchant & garni de dents à peu près en forme de scie: la longueur du fer est d'environ huit pouces; la largeur de six à huit lignes: il y a un manche de bois. On plonge cette espece de *couteau* perpendiculairement le long de l'*asperge*; après avoir écarté la terre pour découvrir les autres pousses qui peuvent être à côté, à la profondeur d'environ six

pouces, on donne un tour de main pour embrasser l'*asperge* avec le bout du crochet, & on la coupe en tirant à soi.

Si on ne consomme pas les *asperges* sur le champ, on les met dans quelque vaisseau, la pointe en l'air, avec deux pouces d'eau au fond. Il vaut mieux les enfoncer à demi dans du sable frais: elles s'y conservent plusieurs jours; mais elles sont constamment meilleures fraichement coupées.

L'*asperge de Hollande* ou *de Pologne* se cultive de la même maniere que je viens de décrire briévement pour l'espece commune. On ne peut guere s'en procurer de plant. La graine bien sûre est rare. Voyez l'*Encyclopédie Œconomique*.

Manieres d'appreter les asperges. On les met cuire à l'eau, dont on les tire pour les laisser égoûter; puis on a soin de les poudrer de sel menu. Cela fait, on les arrange dans un plat, & on les sert avec une sauce blanche, ou à l'huile & au vinaigre.

Asperges en petits pois. Cassez-les en petits morceaux; faites-les blanchir dans de l'eau bouillante; passez-les à la casserole avec du beurre: après cela mettez-y du lait & de la crême; assaisonnez le tout de sel, d'un peu de poivre & de fines herbes; & sitôt que vous jugerez que votre ragoût sera cuit, délayez deux jaunes d'œufs avec de la crême, jettez-les dans vos *asperges*; & la sauce étant bien liée, servez-les.

Asperges au jus. Après avoir rompu les *asperges* par morceaux, passez-les à la casserole avec du lard fondu, persil & cerfeuil, hachés bien menu: ajoûtez-y une ciboule, que vous aurez soin de retirer; assaisonnez de sel & de muscade, & laissez cuire à petit feu; ensuite dégraissez, & mettez-y du jus de mouton, & suffisamment de jus de citron.

Les *pointes d'asperges* entrent dans plusieurs ragoûts. Voyez entr'autres ANGUILLE *au blanc*. Elles servent aussi à garnir des potages. On les mange avec des œufs brouillés. Voyez l'*Encyclopédie Œconomique*.

ASPERGILLUS, *Bot.*, genre de plante qui ne differe du *botrytis* & du *byssus*, que par l'arrangement de ses semences; car nous les avons toujours vues arrondies ou ovales. Elles sont attachées à de longs filamens, qui sont droits & noueux, & qui tiennent dans de certaines plantes à un placenta rond ou arrondi; sur d'autres especes ils sont attachés au sommet de la tige, ou aux rameaux, sans aucun placenta, & ils ressemblent aux épis de l'espece de *gramen*, qu'on nomme vulgairement *pied-de-poule*. Ces filamens tombent d'eux-mêmes quand ils sont mûrs; & alors les semences se séparent les unes des autres. *Nova plantarum genera*, par M. Micheli. *v.* PLANTE.

ASPERGOUTE, (N), *Bot.*, plante qui est une espece d'Aster; en latin *Aster atticus cæruleus vulgaris*. (C. B.)

ASPERIEJO, *Géog. Anc. & Mod.*, ville ruinée d'Espagne au royaume de Valence. Il y a au même royaume un bourg appellé *Aspe*, bâti des ruines de l'ancienne Aspe. La riviere d'Elerda coule entre Aspe & *Asperiejo*.

ASPERITÉ, f. f., en terme *de Physique*, est la même chose qu'*âpreté*. *v.* APRETÉ.

ASPEROSA, *Géog.*, ville de la Turquie en Europe, dans la Romanie, sur la côte de l'Archipel. *Long.* 42. 50. *lat.* 40. 58.

ASPERSION, f. f., *Gram.*, du Latin *aspergere*, formé de *ad* & de *spargo*, je répands.

C'est l'action d'asperger, d'arroser, ou de jetter çà & là avec un goupillon, ou une branche de quelqu'arbrisseau, de l'eau ou quelqu'autre fluide. *v.* GOUPILLON.

Ce terme est principalement consacré, parmi les Catholiques, aux cérémonies de la religion, pour exprimer l'action du prêtre lorsque dans l'Eglise il répand de l'eau benite sur les assistans ou sur les sépultures des fideles. La plûpart des bénédictions se terminent par une ou plusieurs *aspersions*.

ASPERSOIR, f. m., *Hist. Anc. & Mod.*, instrument composé d'un manche, garni de crins de cheval chez les anciens, & de soie de porc parmi les Catholiques,

dont les premiers se servoient pour s'arroser d'eau lustrale, & les derniers pour s'arroser d'eau benite. Voyez *les Plan. d'Antiq. fig. 65. un aspersoir.* Les payens avoient leurs aspersions, auxquelles ils attribuoient la vertu d'expier & de purifier. Les prêtres & les sacrificateurs se préparoient aux sacrifices; l'ablution étoit une des préparations requises; c'est pourquoi il y avoit à l'entrée des temples, & quelquefois dans les lieux souterrains, des réservoirs d'eau où ils se lavoient. Cette ablution étoit pour les dieux du ciel; car pour ceux des enfers, ils se contentoient de l'aspersion. *v.* SACRIFICES.

ASPERUGO, *rapette*, *Bot.*, genre de plante à fleur monopétale, faite en forme d'entonnoir, & découpée. Le calice est en forme de godet; il s'applatit de lui-même quand la fleur est tombée: il en sort un pistil qui est attaché à la partie postérieure de la fleur comme un clou, & qui est entouré de quatre embryons. Ces embryons deviennent dans la suite des semences oblongues pour l'ordinaire; elles mûrissent dans le calice; qui devient beaucoup plus grand qu'il n'étoit lorsqu'il soutenoit la fleur, & qui est alors si fort applati, que ses parois se touchent & sont adhérentes. Tournefort, *Inst. rei herb.* *v.* PLANTE.

ASPERULE, (N), s. f., *Hist. Nat.*, plante à plusieurs tiges, tendres, anguleuses & rudes. Ses feuilles sont oblongues & sortent des nœuds des tiges; la fleur est monopétale, découpée & en forme d'entonnoir. Le calice est en forme de godet: il s'applatit de lui-même quand la fleur est passée, & il sert d'enveloppe à quatre petites semences oblongues.

Cette plante qui fleurit en Mai, donne, dans l'analyse chymique, beaucoup d'huile & de sel essentiel. Elle est détersive & vulnéraire.

ASPHALAJA. *v.* SûRETÉ.

ASPHALION, *Myth.*, nom sous lequel les Rhodiens batirent un temple à Neptune dans une isle qui parut sur la mer, & dont ils se mirent en possession. Il signifie, *ferme*, *stable*, & répond au *stabilitor* des Romains; & Neptune fut révéré dans plusieurs endroits de la Grece sous le nom d'*Asphalion*. Comme on lui attribuoit le pouvoir d'ébranler la terre, on lui accordoit aussi celui de l'affermir.

ASPHALITE, terme d'*Anatomie*, qui se dit de la cinquieme vertebre des lombes. *v.* VERTEBRE.

On l'appelle ainsi à cause qu'on la conçoit comme le support de toute l'épine. Ce mot est formé de la particule privative *α*, & *σφάλλω*, *je supplante.*

ASPHALTE, (R), *Hist. Nat. Chym. Médec. Arts.* L'*asphalte* est une sorte de bitume solide, aussi bien que l'ambre. Il paroit composé d'un limon sulphureux, visqueux, coagulé par la chaleur du soleil, ou par celle du sein de la terre. Il est noir, dur, plus ou moins luisant. Lorsqu'il est pur il surnage sur l'eau. Il est brun & grenelé à mesure qu'il est moins pur. Tel est celui des environs de Couvet au Val-de-Travers, dans le Comté de Neuchâtel. De Heirinis, Grec d'origine, retiré à Berne, a fait la découverte de la mine de Couvet, & publia en 1721 une dissertation pour faire connoitre l'utilité de l'*asphalte* pour le bois & la pierre, & l'usage de l'huile de ce bitume. Voyez aussi le Dictionnaire de Savary sur ce mot, & la *Bibliotheque Italique*, Tom. I. pag. 112. &c. On trouve près du moulin de Chavorney, au Bailliage d'Yverdon, dans le Canton de Berne, un *asphalte* impur, mêlé avec une pierre sablonneuse. Peut-être qu'en creusant on trouveroit des couches moins impures.

L'*asphalte*, qui nage sur les eaux de la mer Morte, autrefois le lac Asphaltite, est plus pur. Il est sans doute détaché des côtes voisines & purifié par les eaux. C'est celui que l'on nomme *bitume judaïque*, ou le *Karabé de Sodome*. Il y a dans la Chine plusieurs lacs semblables. On prétend qu'il entre dans quelques vernis. On parle aussi d'un lac pareil dans le Japon.

On trouve de l'*asphalte* dans les mines

du Danemark, qui, lorsqu'il est distillé, laisse une matiere épaisse en petits faisceaux. Wallerius en parle, dans sa *Mineralogie* Tome I. & Bruckman *magnalia Dei* Tome I. pag. 59. &c.

Dioscoride dit qu'on trouvoit l'*asphalte* aux environs de Sidon en Phénicie, de Zant en Sicile, & dans la Judée. Strabon & d'autres Anciens témoignent que l'on en trouvoit en abondance aux environs de Babylone, & que les bâtimens de cette ville étoient faits de grandes briques, cimentées avec du bitume. On l'appelloit *bitume babylonien.*

On prétend que les Egyptiens se servoient de ce bitume & du malthe, pour embaumer quelques-uns de leurs corps morts. On l'appelloit alors gomme des funerailles & momie. On sait que les corps des personnes riches s'embaumoient avec de l'*opobalsamum*, de la mirrhe & de l'aloès. Voyez sur les embaumemens Maillet *Description de l'Egypte Lettre X. Mémoire de* M. Rouelle *Hist. de l'Acad. des Sciences 1750. Mém.* du Comte de Caylus *Hist. de l'Acad.* des inscriptions Tom. XXIII. *Bibliot. des sciences & des arts.* T. IV. p. 262. *seconde part.* T. IX. p. 277. *second. part.*

L'*asphalte* s'unit avec la poix, & forme un composé, qu'il ne faut pas confondre avec l'*asphalte;* c'est proprement le *pisasphalte*, ou le bitume des Arabes. On vend quelquefois ces compositions, où la poix entre plus ou moins, pour l'*asphalte* même. On peut reconnoitre aisément la fraude, ou l'erreur, par le moyen de l'esprit de vin alcoholisé. L'*asphalte* pur lui donne une couleur d'un beau jaune transparent. La poix s'y dissout en partie & le salit.

Il y a encore une résine, qu'on nomme *gummi asphalticum*, gomme d'*asphalte*, qu'il ne faut point confondre avec l'*asphalte* fossile.

L'*asphalte* entre dans plusieurs compositions pour conserver les bois; dans un onguent qui sert contre les tumeurs & les plaies scrophuleuses. On emploie sa fumée contre les douleurs de rhumatisme. On en fait un ciment pour la pierre, pour le marbre, pour empêcher que les bassins, qui doivent tenir l'eau, ne coulent. Lorsqu'au printems des brouillards funestes attaquent les fleurs des arbres; lorsque dans la même saison des vers ou petites chenilles roulent les feuilles naissantes, on choisit un tems calme, & on jette sur un rechaud, rempli de charbons ardens, de l'*asphalte* pulvérisé, & on fait ensorte que la fumée enveloppe tout l'arbre. Cette fumée ranime les feuilles & les fleurs, fait périr les insectes, & l'arbre reprend sa vigueur. Par le même moyen on fait fuir les fourmis, qui désolent les espaliers, les jeunes arbres & leurs fruits.

On tire par différentes analyses de l'*asphalte*, de même que des autres bitumes solides, comme l'ambre jaune, le jais ou jayet, & le charbon de terre bitumineux, à peu près des principes semblables. Tous ces bitumes, soumis à une distillation convenable, donnent un phlegme; un acide en liqueur, souvent sulphureux; une huile tenue, qui ressemble beaucoup au pétrole; un sel volatil, acide & concret. L'ambre jaune fournit le plus de ce sel, & l'*asphalte* le moins de tous les bitumes. On tire encore de tous une huile noire & épaisse. Enfin ils laissent tous dans la cornue un résidu charbonneux, plus ou moins terreux & abondant, suivant leur nature. Le charbon de terre fournit plus de ce résidu, l'*asphalte* après, l'ambre jaune le moins de tous, le jayet un peu plus que l'ambre. Plus l'*asphalte* est pur, moins il en laisse. *v.* AMBRE JAUNE.

On voit donc que l'*asphalte* contient une huile & un acide, comme les matieres huileuses concretes du regne végétal & animal. Mais il ne s'ensuit point delà, comme l'ont prétendu quelques naturalistes, & quelques chymistes, que ce bitume, non plus que les autres, doivent, leur origine à des matieres végétales, ou animales détruites. Stahl démontre, il est vrai, que les soufres ne renferment point d'huiles: cela prouve seulement que les minéralogistes ont tort

de mettre les bitumes & les soufres dans la même classe. (B. C.)

ASPHALTITE, *ou* ASPHALTIDE, *Géogr.*, lac de Judée, ainsi nommé du bitume qui en sortoit à gros bouillons. Les villes de Sodome, de Gomorre, Adama, Seboim & Segor, étoient situés dans ses environs. Le lac *Asphaltite* porte aussi le nom de *Mer Morte*, tant à cause de l'immobilité de ses eaux, que parce que les poissons n'y peuvent vivre, & qu'on n'apperçoit sur ses bords aucun oiseau aquatique. Les habitans du pays l'appellent *Sorbanet:* d'autres le nomment *la mer de Lot*, & croyent que c'est le lieu où ce patriarche fut délivré des flammes de Sodome. On dit que rien ne tomboit au fond de ses eaux. Cette propriété passe pour fabuleuse, quoiqu'elle soit assurée par le témoignage de plusieurs voyageurs, par celui de Josephe, & dit-on, par l'expérience de Vespasien qui y fit jetter des hommes qui ne savoient point nager, qui avoient les mains liées, & qui furent toujours repoussés à la surface. Il reçoit les torrens d'Arnon, de Debbon & de Zored, & les eaux du Jourdain. Il est long de cent mille pas, & large de vingt ou vingt-cinq mille. *v.* MER-MORTE.

ASPHAR. *v.* ASPHALTITE.

ASPHODELE, (R), *Hist. Nat. Asphodelus ramosus*, Lin. Cette plante pousse de sa racine des feuilles semblables à celles du *poireau*, mais plus étroites. Sa tige ronde & rameuse s'éleve à la hauteur de trois pieds, & est garnie de beaucoup de fleurs d'une seule piece en lys, de couleur blanche mêlée de rouge, découpée profondément en six parties; elle est sans calice, & renferme outre les six étamines, six pieces en écaille qui enveloppent l'ovaire A cette fleur succede un fruit presque rond charnu & renfermant des semences triangulaires & brunes. Sa racine consiste en un très-grand nombre de navets suspendus par une tête, d'un goût un peu amer & âcre. On la fait bouillir & tremper dans de l'eau pour en enlever l'âcreté: dans les années de disette, on peut faire usage de cette pulpe, ainsi adoucie, que l'on mêle avec de la farine de bled & d'orge: on y ajoûte un peu de sel marin, & on en fait un *pain d'asphodele*, que l'on cuit au four & qui peut se manger.

Les racines d'*asphodele* sont résolutives, & propres à nettoyer les vieux ulceres.

ASPHODELODES, *les*, (N), *Géog.*, anciens peuples d'Afrique dont parle Diodore, qui dit qu'ils ressembloient par la couleur aux Éthiopiens.

ASPHUXIE *ou* ASPHYXIE, s. f., *Méd.*, diminution du pouls, telles que les forces paroissent résolues, la chaleur naturelle presqu'éteinte, le cœur si peu mû qu'un homme est comme mort. La mort ne differe de l'*asphuxie* quant aux symptomes, que par la durée. L'idée d'une chose horrible, la grossesse, les passions violentes, le spasme, une évacuation forte, l'avortement & autres causes semblables, peuvent produire l'*asphuxie*.

ASPIC, s. m., *aspis*, *Hist. Nat. Zoolog.*, serpent très-connu des anciens, & dont ils ont beaucoup parlé; mais il est difficile à présent de reconnoitre l'espece de serpent à laquelle ils donnoient ce nom. On prétend qu'il appartenoit à plusieurs especes, & que les Egyptiens en distinguoient jusqu'à seize: aussi dit-on que les *aspics* étoient fort commun sur les bords du Nil. On rapporte qu'il y en avoit aussi beaucoup en Afrique. On a cru qu'il y avoit des *aspics de terre* & des *aspics d'eau.* On a dit que ces serpens étoient de plusieurs couleurs; les uns noirs, les les autres cendrés, jaunâtres, verdâtres, Ceux qui n'ont reconnu qu'une espece d'*aspic*, ont réuni toutes ces couleurs sur le même individu. Les *aspics* étoientplus ou moins grands; les uns n'avoient qu'un pied, d'autres avoient une brasse; & si on en croit plusieurs auteurs, il s'en trouvoit qui avoient jusqu'à cinq coudées. Les descriptions de cet animal qui sont dans les anciens Auteurs, different beaucoup les unes des autres. Selon ces descriptions, l'*aspic* est un petit serpent plus allongé que la vipere; ses dents sont lon-

gues & sortent de sa bouche comme les dents d'un sanglier. Pline dit qu'il a des dents creuses qui distillent du venin comme la queue d'un scorpion. Agricola rapporte que l'*aspic* a une odeur très-mauvaise, & qu'il a la même longueur & la même grosseur qu'une anguille médiocre. Elien prétend que ce serpent marche lentement; que ses écailles sont rouges; qu'il a sur le front deux caroncules qui ressemblent à deux callosités; que son cou est gonflé, & qu'il répand son venin par la bouche. D'autres assurent que ses écailles sont fort brillantes, sur-tout lorsqu'il est exposé au soleil; que ses yeux étincellent comme du feu; qu'il a quatre dents revètues de membranes qui renferment du venin; que les dents percent ces membranes lorsque l'animal mord, & qu'alors le venin en découle, &c. Si ce fait est vrai, c'est une conformation de l'*aspic* qui lui est commune avec la vipere & d'autres serpens venimeux. *v.* VIPERE.

On a indiqué plusieurs étymologies du mot *aspic*. Nous les rapporterons ici, parce qu'elles sont fondées sur des faits qui ont rapport à l'histoire de ces serpens. Les uns disent qu'ils ont été ainsi appellés, parce qu'ils répandent du venin en mordant, *aspis ab aspergendo*. D'autres prétendent que c'est parce que leur peau est rude, *aspis ab asperitate cutis*; ou parce que la grande lumiere les fait mourir, *aspis ab aspiciendo*; ou parce que dès que l'*aspic* entend du bruit, il se contourne & forme plusieurs spirales, du milieu desquelles il éleve sa tète; & que dans cette situation, il ressemble à un bouclier, *aspis ab aspide clypeo*; enfin parce que le sifflement de ce serpent est fort aigu, ou parce qu'il ne siffle jamais. On a trouvé le moyen de dériver le mot Grec ἀσπὶς de l'un & l'autre de ces faits, quoique contraires. Il nous seroit intéressant de savoir lequel est le vrai, plutôt pour l'histoire de ce serpent, que pour l'étymologie de son nom; mais ce que l'on sait de ce reptile paroit fort incertain, & en partie fabuleux. Aldrovande *Serpentum hist. lib. I.* Ray *de Serpente anim. quad synop.*

On a donné le nom d'*aspic* à un serpent assez commun aux environs de Paris. Il paroit plus effilé & un peu plus court que la vipere. Il a la tète moins applatie; il n'a point de dents mobiles comme la vipere. *v.* VIPERE. Son cou est assez mince. Ce serpent est marqué de taches noirâtres sur un fonds de couleur roussâtre, & dans certain tems les taches disparoissent. Notre *aspic* mord & déchire la peau par sa morsure; mais on a éprouvé qu'elle n'est point venimeuse, au moins on n'a ressenti aucun symptome de venin après s'être fait mordre par un de ces serpens, au point de rendre du sang par la plaie. Cette expérience a été faite & répétée plusieurs fois sur d'autres serpens de ce pays; tels que la couleuvre ordinaire, la couleuvre à collier, & l'orvet, qui n'ont donné aucune marque de venin. Il seroit à souhaiter que ces expériences fussent bien connues de tout le monde; on ne craindroit plus ces serpens, & leur morsure ne donneroit pas plus d'inquiétude qu'elle ne cause de mal. *v.* SERPENT.

Cependent, selon plusieurs auteurs, le meilleur remede contre cette piquûre, est l'amputation de la partie affectée, sinon on scarifie les chairs qui sont aux environs de la piquûre jusqu'à l'os, afin que le venin ne se communique point aux parties voisines, & l'on doit appliquer des cauteres sur les autres; car le venin de l'*aspic*, disent-ils, aussi-bien que le sang du taureau, fige les humeurs dans les arteres. P. Æginete, *liv. V. ch. xviij.* On peut, selon d'autres, guérir la piquûre de l'*aspic*, aussi-bien que celle de la vipere, en oignant la partie affectée avec de l'huile d'olives chaude; mais le meilleur remede est de n'avoir point de peur.

ASPIC D'OUTREMER, *ou* NARD INDIQUE, (N), *Hist. Nat.*, en latin *Spica Nardi*, *Spica Indica*, *Nardus Indica*; épi long & gros comme le doigt, garni de longs poils rudes, rougeâtres ou bruns, âcre & amer, & d'une odeur assez forte.

Il vient ſur des montagnes de l'Inde, immédiatement ſur la ſuperficie & preſqu'à fleur de terre. C'eſt pourquoi on le met au nombre des racines. On s'en ſert en médecine.

ASPIC, *ou* ſimplement SPIC, (N), *Bot.*, nommé encore *ſpic-nard d'Allemagne*, *nard d'Italie*, *faux nard*, *lavande mâle*, &c.: c'eſt la plante que G. Bauhin nomme *lavande à feuilles larges*. Elle a tous les caracteres, le port, & les feuilles de la lavande commune: ſeulement ſon odeur eſt plus forte, & ſes feuilles plus larges. Elle vient d'elle-même ſur des côteaux arides & pierreux, à l'expoſition du midi; particuliérement en Languedoc. On la multiplie de ſemence pour garnir des jardins. Elle fleurit en Juin & Juillet.

Ses jeunes feuilles fourniſſent l'*huile de ſpic*, appellée vulgairement *huile d'aſpic*; que l'on tire *per deſcenſum*, & qui eſt très-inflammable, difficile à éteindre quand elle eſt en feu, & d'une odeur pénétrante. Les peintres en émail & divers gens d'art en font uſage. On la recommande pour tuer les vers. C'eſt un ſouverain remede pour les brebis attaquées de la morve ou de quelqu'autre maladie contagieuſe, ou lorſqu'elles ont des obſtructions mortelles: on trempe une plume dans cette huile, & on l'inſinue dans les nazeaux de chaque bête malade; & auſſi-tôt on brûle cette plume, ſans la faire ſervir à une autre, ſoit malade, ſoit ſaine.

La véritable *huile de ſpic* eſt blanche, & d'une odeur aromatique. On nous l'apporte de Provence & de Languedoc; mais elle eſt ſouvent falſifiée, & mêlée avec de l'eſprit-de-vin ou de l'huile de térébenthine. Ces falſifications ſont aiſées à découvrir: celle qui eſt mêlangée d'eſprit-de-vin, ſurnage dans l'eau commune, & l'eſprit-de-vin la quitte pour s'unir avec l'eau; mais cette huile qui ſurnage eſt pure & véritable. Pour connoitre celle qui eſt mêlée avec de l'huile de térébenthine ou quelqu'autre huile, il faut en brûler un peu dans une cuiller de métal: l'huile d'*aſpic* pure fait une flamme légere, peu de fumée, & dont l'odeur n'eſt pas déſagréable: au lieu que l'huile de térébenthine répand une fumée épaiſſe, noire, & dont l'odeur n'eſt point agréable. *v.* SPIC.

Pour diſſoudre le karabé ou ambre-jaune, rien n'eſt plus propre que la véritable huile d'*aſpic*; & c'eſt même de cette maniere que les vernis du nommé *Martin*, en grande réputation à Paris, ſont compoſés. On peut pourtant, & on le doit même en certaines occaſions, diſſoudre l'ambre ou karabé dans l'eſprit de vin; mais pour cela il faut qu'il ſoit tartariſé, ce qui ſe fait en rectifiant de cet eſprit ſur la tartre, qui ſe charge de tout le phlegme que peut contenir l'eſprit de vin, moyennant qu'on procede à feu très-lent, & ſuivant les regles de l'art; on compoſe même de cette maniere un excellent baume contre les rhumatiſmes.

ASPIC, *Art Milit.* On a donné autrefois ce nom à une piece de canon de douze livres de balle, qui peſoit 4250 livres.

ASPIDO, (N), *Géogr.*, riviere d'Italie, dans la Marche d'Ancone. Elle ſe jette près de Laurette, dans le Muſone.

ASPIRANT, adj. m., *Hydraulique.* On appelle un tuyau *aſpirant*, celui dont on ſe ſert dans une pompe pour élever l'eau dans une certaine hauteur. Il doit être d'un plomb moulé bien épais & reforgé, de crainte des ſoufflures qui empêcheroient l'eau de monter. *v.* POMPE.

ASPIRANT, adj. pris ſubſt., eſt celui qui aſpire à quelque choſe, qui veut y parvenir. Il ſe dit particuliérement des apprentifs qui veulent devenir maitres, ſoit dans quelques corps de Marchands, ſoit dans les communautés des arts & métiers.

ASPIRATION, ſ. f., (R), *Gramm.* Ce mot ſignifie proprement l'action de celui qui tire l'air extérieur en dedans; & l'*expiration*, eſt l'action par laquelle on repouſſe ce meme air en dehors. En Grammaire, par *aſpiration*, on entend une eſpece de rudeſſe que l'on doit donner à la prononciation de certaines ſyllabes,

bes, comme de la premiere dans *héros*, que l'on prononce en appuyant sur l'*e*, en poussant la respiration avec plus de force que sur les autres syllabes.

Cette *aspiration* s'appelle aussi *esprit rude*; d'où l'on distingue dans les langues deux *esprits*, le *rude* dont nous parlons, & le *doux*, qui n'est autre chose que la prononciation d'une syllabe sans *aspiration*, comme de la premiere dans *Apôtre*. Cet esprit doux n'a pas de signe particulier dans notre langue, & n'en a pas besoin; dès que l'esprit rude en a un, il est aisé de voir que celui-là doit être par tout où celui-ci n'est pas.

C'est par un *h* que l'esprit rude est marqué dans les syllabes où il doit se sentir: ce *h* se met devant la voyelle aspirée. Cette lettre n'a pas même d'autre usage quant à la prononciation; si ce n'est entre un *c* & une voyelle comme dans *péché*, *péchoit*, *hacher*, *gachis*, *cachot*, *fourchu*, *pêche*, &c. *v.* ALPHABET; mais cette exception qui n'est que pour un cas particulier, ne détruit pas un principe général.

Par tout où le *h* n'est point signe d'*aspiration*, & ne se trouve pas entre un *c* & une voyelle, il n'est pas même une lettre proprement dite; puisqu'il ne produit aucun son & ne change point le son des lettres auxquelles il est uni, & n'y peut servir que pour marquer l'étymologie des termes. Mais dans les syllabes aspirées, il tient lieu d'une véritable consonne; il empêche la voyelle dont il est précédé, de s'élider devant celle qui le suit, de sorte qu'on doit dire: *une hache*, & non pas *un'hache*; au lieu que dans les syllabes qui ont l'esprit doux, le *h* n'empêche point l'élision, comme l'*héroïsme* & non pas *le héroïsme*. L'*honneur*, & non pas *le honneur*.

Quoique le *h* soit spécialement destiné à marquer l'*aspiration*, on voit qu'il est cependant bien des mots dans lesquels il se trouve sans y produire cet effet. Comment donc distinguer les sons aspirés de ceux qui ne le sont pas? Si le signe que l'on donne pour cela est un signe si vague & si peu certain, s'il est sujet à tant d'exceptions, il n'est donc pas suffisant? Il faudroit donc au moins des regles fixes & précises, qui marquassent quand il doit influer sur la prononciation de la syllabe, ou quand il y est sans conséquence?... On en fait de ces regles; mais elles sont difficiles à retenir, & embarrassées d'une foule d'exceptions. Il vaut mieux donner ici une liste des mots qui doivent s'aspirer, de ceux qui varient ou qui sont douteux, & de ceux où se trouve l'équivalent d'une *aspiration*; quoiqu'elle n'y soit pas marquée.

1°. Le *h* s'aspire au commencement des mots suivans, & de leurs dérivés, excepté les dérivés de héros, où l'*aspiration* disparoit, comme *l'héroïne*, *l'héroïsme*, *son ame héroïque*.

Ha! habler, hableur, hagard, haie, haillon, haine, haïr, haire, halage, halbran, halbrené, hâle, halener, haleter, halle, hallebarde, hallier, halte, hamac, hameau, hampe, hanap, hanche, hangard, hanneton, hanse, hanter, happelourde, happer, haquenée, haquet, harangue, haras, harasser, harceler, hardes, hardi, hareng, harengere, hargneux, haricot, haridelle, harnois, haro, harpe, harpie, harpon, hart, hase, hâter, haubert, hâve, havir, hâvre, havresac, hausser, haut, hazard, hé! heaume, hem! hennir, héraut, hére, hérisser, hérisson, hernie, héron, héros, herse, hetre, heurter, hibou, hie, hiérarchie, ho! hobereau, hoca, hoche, hochepot, hocher, hochet, hola! homart, hongre, honnir, honte, hoquet, hoqueton, horion, hors, hotte, houblon, houe, houille, houlette, houppe, houppelande, houseaux, houpiller, houssaie, houssart, housse, housser, houssine, houx, hoyau, huche, huer, huguenot, huit, humer, hune, hupe, hupé, hure, hurler, hute.

2°. Tous les mots composés de quelqu'un des précédens, conservent l'*aspiration*. M. l'Abbé d'Olivet en excepte *exhausser*, & prétend que le *h* y redevient muet. Il nous semble cependant qu'il est d'usage de l'aspirer; & qu'il est bien de le faire, ne fût-ce que pour distinguer

ce mot du mot *exaucer*, *accorder à quelqu'un ce qu'il demande*, que l'on confondroit avec *exhausser*, *hausser encore davantage*, *élever plus haut*.

A l'égard des mots simples, où il se trouve un *h* au milieu, il ne paroit y avoir été inséré que pour séparer les deux voyelles, & pour empècher qu'elles ne se présentent à l'œil comme une diphthongue: car on prononce *trahir*, *envahir*, *s'ébahir*, comme *ir* dans *haïr*, quoiqu'ici il n'y ait pas de *h* après la lettre *a*. Il faut néanmoins remarquer que ces deux lettres *ai* quand elles ne sont pas diphthongues, ne se prononcent jamais qu'on n'appuie un peu sur l'*i*, & conséquemment qu'on n'y fasse sentir à-peu-près une demi-*aspiration*. Cette observation s'étend même sur toutes les autres voyelles, excepté l'*e* muet, quand, se trouvant plusieurs de suite, elles sont chacune une syllabe à part, comme *créé*, *cacao*, pasip*haé*, maug*réa*, ob*éi*, N*oé*, Gargan*tua*, exté*nué*, &c. Mais pour saisir le degré de cette demi-*aspiration*, il faut avoir l'oreille délicate, & l'organe de la voix bien souple.

3°. A la fin des mots, le *h* ne s'aspire que dans ces trois interjections, *ah! eh! oh!*

4°. Voici quelques mots sur lesquels l'usage peut paroître varier.

Henri: ce mot doit s'aspirer dans un discours oratoire, & dans la poésie soutenue. Hors de-là ce seroit une affectation. On dit donc *les vertus de Henri IV*, ou bien *les vertus d'Henri IV*, selon qu'on parle en haut style, ou en style familier.

Hésiter. Les plus exacts de nos Auteurs ont toujours aspiré ce *h*: cependant l'usage de la conversation a tellement prévalu, que ce n'est plus une faute de dire à la premiere personne: *j'hésite*, *j'hésitois*, &c.

Hideux. L'*aspiration* de ce mot a fait peine à quelques-uns dans la conversation, disent les observations de l'Académie: cependant, ajoûte-t-elle, il est plus sûr de dire: *la hideuse image*, que *l'hideuse image*. Puisque c'est le plus sûr, il n'y a pas à balancer pour le choix, & l'on doit aspirer la premiere voyelle de ce mot.

Hollande. Le *h* doit toujours être aspiré dans ce substantif, & dans son adjectif *Hollandois*; si ce n'est dans ces phrases, *toile d'Hollande*, *chemises d'Hollande*, *fromage d'Hollande*, *laine d'Hollande*, que les commerçans ont établies.

Hongrie. On dit de même, & pour la même raison, *de l'eau de la Reine d'Hongrie*, *du point d'Hongrie*. Mais l'*aspiration* est nécessaire par-tout ailleurs.

5°. Nous avons trois mots françois, *onze*, *onzieme* & *oui*, qui commencent par une voyelle, & qui cependant aspirent leur premiere syllabe en certaines occasions. *Onze*, *onzieme* se prononcent & s'écrivent sans élider l'*e* muet & final de l'article ou de la préposition qui les précéde. *Le onze du mois. La onzieme année. De onze enfans qu'ils étoient*, ...

Oui, adverbe d'affirmation, se prononce quelquefois comme s'il y avoit un *h* aspiré; mais c'est quand il est pris substantivement; *le beau oui! Le oui & le non. Un oui; tous vos oui ne me persuadent pas.* Quand il est pris adverbialement, il reçoit & élide la voyelle précédente. *Il a répondu qu'oui*; excepté quand il est répété de suite, *oui*, *oui*, *je le ferai.* Alors le second est aspiré.

ASPIRATION, s. f., est la même chose, *en Hydraulique*, qu'*ascension*. L'eau dans les pompes ne peut guere être aspirée qu'à 25 ou 26 pieds de haut, quoique l'on puisse la pousser, suivant les regles, jusqu'à 32 pieds, pourvu que l'air extérieur comprime la surface de l'eau du puits ou de la riviere dans laquelle trempe le tuyau de l'*aspiration*; alors la colonne d'eau fait équilibre avec la colonne d'air. Si on n'aspire l'eau qu'à 20 ou 26 pieds de haut, c'est afin que le piston ait plus de vivacité & plus de force pour tirer l'eau. *v.* AIR, POMPE.

ASPIRAUX, s. m. pl., se dit dans la plupart des laboratoires où l'on emploie des fourneaux, d'un trou devant un fourneau, & recouvert d'une grille. Ce trou

ſert à deſcendre ou à pénétrer dans le fourneau pour en tirer la cendre, & à pomper l'air, pour animer le feu, & chaſſer les fumées dans la cheminée : c'eſt pour cela qu'il n'eſt couvert que d'une grille, quoique cela ſoit moins commode aux ouvriers qui travaillent autour des chaudieres. *v.* FOURNEAU. Ordinairement, dans les laboratoires où l'on raffine le ſucre, deux *aſpiraux* ſuffiſent pour un fourneau de trois chaudieres.

ASPIRÉE. *v.* ASPIRATION.

ASRIRER, v. act. Les doreurs diſent que l'or couleur *aſpire* l'or; ils entendent qu'il le retient.

ASPIS, (N), *Géogr.*, ancienne ville de Macédoine, qui, ſelon Etienne le Géographe, fut batie par Philippe pere de Perſée.

ASPITHRA, (N), *Géogr.*, ancienne ville d'Aſie, ſur une riviere du même nom, au pays des Sines.

ASPLE, *ou mieux* ASPE, ſ. m. On donne ce nom dans les *Manufactures en ſoie* de Piémont, indifféremment au dévidoir ſur lequel on tire les ſoies des cocons, & à celui qui dans les moulins ſe charge de la ſoie organcinée : le premier s'appelle *aſpe de filature*, & le ſecond *aſpe de tors.* Mais dans les manufactures de France on a conſervé à celui-là le nom d'*aſpe* ou d'*aſple*, comme diſent les ouvriers, & l'on a nommé *guindre* celui-ci. Le réglement de Piémont ordonne l'*aſpe de tors* de 9 onces de tour pour les organcins, & de 9½ pour les trames; & l'*aſpe de filature* de 48 onces au plus, & de 40 au moins. Ces *aſpes* ſont l'un & l'autre des parallélepipedes, dont la baſe eſt un quarré, & dont les angles ſont formés par quatre lames dont une ou deux ſont mobiles, pour avoir la facilité d'enlever les échevaux. Si on donne à la baſe de l'*aſpe de tors* 14 de nos pouces de diagonale, on lui en trouvera 40 de tour; il faudra que 40 de nos pouces équivalent à neuf onces de Piémont, & que l'*aſpe de filature* en ait 213½ de tour, ou environ 75 de diagonale; dimenſion beaucoup plus grande que celle qu'il a réellement. Trompé par cette contradiction du réglement, nous n'avions donné qu'environ quinze de nos pouces de circonférence à l'*aſpe de tors*, tandis que ſa baſe en a vraiment quatorze de diagonale, ainſi que M. de Vaucanſon a eu la bonté de nous en avertir ; nous faiſant remarquer en même tems qu'il y avoit faute dans le réglement, & qu'au lieu de neuf onces de tour qu'on y aſſignoit à l'*aſpe de tors*, c'étoit 29 qu'il devoit y avoir.

L'*aſpe de tors* dans les moulins achevant tous ſes tours en tems égaux, moins il aura de diametre, moins ſera grande la quantité de fil ou de ſoie dévidée dans un de ſes tours de deſſus les bobines ſur ſa circonférence, & plus par conſéquent elle ſera torſe : au contraire, plus ſon diametre ſera grand, plus ſera grande la quantité de ſoie qui paſſera dans un de ſes tours de deſſus les bobines ſur ſa circonférence, moins elle ſera torſe. Mais il y a deux inconvéniens qui rendent le tors variable : le premier, c'eſt qu'à meſure que l'écheveau ſe forme ſur l'*aſpe*, l'épaiſſeur de cet écheveau s'ajoûtant au diametre de l'*aſpe*, il y a plus de ſoie portée de deſſus les bobines ſur ſa circonférence dans un inſtant, que dans un autre inſtant égal ; d'où il s'enſuit que la ſoie eſt moins torſe à la fin qu'au commencement, & dans tout le tems de la formation de l'écheveau : le ſecond, c'eſt que les bobines mûes ſur elles-mêmes par le frottement n'ayant aucun mouvement régulier, tordent irréguliérement.

Pour remédier au premier inconvénient, les Piémontois font des écheveaux très-légers : en effet, ce qu'ils appellent *un matteau de ſoie*, peſe environ huit onces, & le matteau contient huit écheveaux : quant au ſecond, peut-être ne l'avoient-ils pas même ſoupçonné.

Le célebre M. Vaucanſon, fait pour imaginer & perfectionner les machines les plus délicates, outre la précaution de faire des échevaux légers, a trouvé le moyen d'en répandre encore les fils ſur une zone de l'*aſpe* plus large, & il a

anéanti l'irrégularité du mouvement des bobines, en armant de pignons les fuseaux, & en substituant au frottement d'une courroie l'engrenage de ces pignons dans les pas d'une chaîne. Quand les *aspes* ont achevé 2400 révolutions, & que chaque écheveau se trouve avoir 2400 tours, une détente alors, sans qu'on touche au moulin, recule subitement les tringles où sont attachés les guides; tous les fils de soie changent de place sur l'*aspe*, & forment un nouvel écheveau à côté du premier, & ainsi de suite. Après chaque 2400 révolutions, & lorsque tous les *aspes* sont couverts d'écheveaux, incontinent après le dernier tour du dernier écheveau, le moulin s'arrête de lui-même, & avertit l'ouvrier par une sonnette de lever les *aspes* qui sont pleins, & d'en remettre de vuides. Mais M. Vaucanson n'a point appliqué cette sonnette à chaque bobine de son moulin, pour avertir quand elles sont vuides. Telles sont les découvertes de M. Vaucanson.

ASPLEDON, (N), *Géogr.*, ancienne ville de Grece, dans la Béotie. Strabon la met à vingt stades d'Orchomene, au-delà du fleuve Melas. (D. G.)

ASPLENIUM, (N), *Bot.* Ce nom, propre au ceterach, s'emploie par les Botanistes modernes pour désigner un genre de plantes de la classe des fougeres, dont le caractere consiste en ce que les fossettes où sont contenues les graines, sont oblongues & droites. On rapporte à ce genre, outre le ceterach, la langue de cerf, le politric, &c. *v.* FOUGERES. (D)

ASPOREUS, *Géogr.*, montagne d'Asie proche de Pergame. Il y avoit un temple bâti à l'honneur de la mere des dieux, appellé du nom de la montagne *Asporenum*; & la déesse en fut aussi nommée *Asporena.*

ASPRA, *Géogr. Anc. & Mod*, ville d'Italie, dans l'État de l'Église, sur la riviere d'Aia, entre Tivoli & Terni. Elle étoit autrefois du territoire des Sabins, & s'appelloit *Casperia*, & *Casperula.*

ASPRE, f. f., *Comm.*, petite monnoie de Turquie, qui valoit autrefois huit deniers de France. Lorsqu'elle étoit de bon argent, selon la taxe, il en falloit quatre-vingts pour un écu; mais dans les provinces éloignées les Bachas en font fabriquer une si grande quantité de fausses & de bas aloi, qu'à présent on en donne jusqu'à cent vingt pour une rixdale, ou un écu. L'*aspre* vaut aujourd'hui environ six deniers, ou deux liards monnoie de France.. Guer. *mœurs & usag. des Turcs*, *tome II.*

ASPREDO, (N), *Hist. Nat. Ichtyol.*, M. Linné a donné ce nom à un poisson qui se trouve dans les rivieres de l'Amérique. C'est une espece de silure, qu'il nomme *silurus pinna dorsali unica radiis 5, cirris 8.* Sa tête est large & plate, accompagnée de huit barbillons: il n'a qu'une nageoire de cinq rayons sur le dos, & quatre côtes à la membrane qui couvre les ouies: ce qui peut sur-tout le distinguer, c'est que le premier rayon de chacune des nageoires pectorales est gros & osseux, & garni sur les deux bords de petites dents aigues & recourbées. *v.* SILURE. (D.)

ASPRES, *Géogr.*, petite ville de France au haut Dauphiné, dans le Gapençois, à sept lieues de Sisteron.

ASPRESLE *ou* PRESLE, f. f., *Hist. Nat. Bot.*, plante aquatique, d'un verd foncé, à feuille longue & mince, & à tiges rondes, divisées par nœuds, & si rudes, qu'on s'en sert pour polir le bois, & même le fer. Pour cet effet, on emmanche des fils de fer de trois ou quatre pouces de long dans un morceau de bois; on casse l'*aspresle* au-dessus des nœuds, & l'on insere un des fils de fer dans la cavité de la tige; & ainsi des autres fils de fer. Ces fils de fer soutiennent l'écorce dont ils sont revetus, & l'appliquent fortement contre les pieces d'ouvrages à polir, sans qu'elle se brise.

ASPRO, (N), *Géogr.*, riviere de la Turquie d'Europe dans l'Albanie. Elle a son embouchure dans le golfe de Venise, entre Durazzo & Pirgo. (D. G.)

ASPROPITI *ou* CHALEOS, *Géogr.*, petite ville de la Turquie en Europe. Elle est dans la Livadie, partie de la Grece, sur le golfe de Lepante.

ASPROPOTAMO, *Géogr*, riviere de la Grece dans la partie méridionale, & au Despotat. Elle a sa source au mont Mezzovo, coule vers le midi, & se jette dans la mer Ionienne, vis-à-vis les isles Coursolaires.

ASSA, s. f., *Mat Med.* Il y a sous le nom d'*assa* deux especes de suc concret. L'*assa dulcis*, & c'est le benjoin, *v.* BENJOIN; l'*assa fœtida*, ainsi appellée à cause de sa grande puanteur. Celle-ci est une espece de gomme compacte, molle comme la cire, composée de grumeaux brillans, en partie blanchâtres ou jaunâtres, en partie roussâtres, de couleur de chair ou de violette; en gros morceaux, d'une odeur puante, & qui tient de celle de l'ail, mais qui est plus forte, amere, âcre, & mordicante au goût. On en a dans les boutiques de l'impure, qui est brune & sale; & de la pure, qui est rougeâtre, transparente, & parsemée de belles larmes blanches. Il faut la prendre récente, pénétrante, fœtide, pas trop grasse, & chargée de grumeaux brillans & nets. La vieille, grasse, noire, opaque & mêlée de sable, d'écorce, & d'autres matieres étrangeres, est à laisser. Les anciens ont connu ce suc; ils en faisoient usage dans leurs cuisines. Ils avoient le *Cyrénaïque*, & le *Persan* ou *Mede*. Le premier étoit de la Cyrénaïque, & le meilleur; l'autre venoit de Médie ou de Perse.

Le *Cyrénaïque* répandoit une odeur forte de myrrhe, d'ail & de poireau, & on l'appelloit par cette raison *scordolasarum*. Il n'y en avoit déja plus au tems de Pline. On ne trouva sous Néron, dans toute la province Cyrénaïque, qu'une seule plante de *laserpitium*, qu'on envoya à ce Prince.

On a long-tems disputé pour savoir si l'*assa fœtida* étoit ou non le *silphium*, le *laser*, & le suc *Cyrénaïque* des anciens. Mais puisqu'on est d'accord que la Perse est le lieu natal de l'*aser* & de l'*assa fœtida*; que l'usage que les anciens en font aujourd'hui est le même que les anciens faisoient du *laser*; qu'on estime également l'un & l'autre; que l'*assa fœtida* se prépare exactement comme on préparoit jadis le suc du *silphium* Cyrénaïque, & qu'ils avoient à peu près la même puanteur; il faut convenir de plus que le *silphium*, le *laser* & l'*assa fœtida* des boutiques ne sont pas des sucs différens.

Le *silphium* des Grecs & le *laserpitium* des Latins avoit, selon Théophraste & Dioscoride, la racine grosse, la tige semblable à celle de la férule, la feuille comme l'ache, & la graine large & feuillée. Ceux qui ont écrit dans la suite sur cette plante, n'ont rien éclairci, si l'on en excepte Kempfer.

Kempfer s'assura dans son voyage de Perse que la plante s'appelle dans ce pays *hingisch*, & la larme *hiing*. Cet auteur dit que la racine de la plante dure plusieurs années; qu'elle est grande, pesante, nue, noire en dehors, lisse, quand elle est dans une terre limonneuse, raboteuse & comme ridée, quand elle est dans le sable; simple le plus souvent comme celle du panais; ordinairement partagée en deux, ou en un plus grand nombre de branches, un peu au dessous de son collet qui sort de terre, & est garni de fibrilles droites semblables à des crins, roides, & d'un roux brun, d'une écorce charnue, pleine de suc, lisse & humide en dedans, & se séparant facilement de la racine quand on la tire de terre; solide, blanche, & pleine d'un suc puant comme le poireau; poussant des feuilles de son sommet sur la fin de l'automne, au nombre de six, sept, plus ou moins, qui se sechent vers le milieu du printems; sont branchues, plates, longues d'une coudée; de la même substance & couleur, & aussi lisses que celles de la livêche; de la même odeur que le suc, mais plus foible; ameres au goût; âcres, aromatiques, & puantes; composées d'une queue & d'une côte, d'une

queue longue d'un empan & plus, menue comme le doigt, cannelée, garnie de nervures, verte, creusée en gouttiere près de la base, du reste cylindrique; d'une côte portant cinq lobes inégalement opposés, rarement sept, longs d'un palme & davantage, obliques, les inférieurs plus longs que les supérieurs; divisés chacun de chaque côté en lobules dont le nombre n'est pas constant; inégaux, oblongs, ovalaires, plus longs & plus étroits dans quelques plantes; séparés jusqu'à la côte, fort écartés, & par cette raison paroissant en petit nombre; solitaires, & comme autant de feuilles: dans d'autres plantes, larges, plus courts, moins divisés, & plus rassemblés; à sinuosités ou découpures ovalaires; s'élevant obliquement; partant en dessous des bords de la côte par un principe court; verds de mer, lisses, sans suc, roides, cassans, un peu concaves en dessous, garnis d'une seule nervure qui naît de la côte, s'étend dans toute leur longueur, & a rarement des nervures latérales; de grandeur variable: ils ont trois pouces de long, sur un pouce plus ou moins de largeur.

Avant que la racine meure, ce qui arrive souvent quand elle est vieille, il en sort un faisceau de feuilles d'une tige, simple, droite, cylindrique, cannelée, lisse, verte, de la longueur d'une brasse & demie & plus, de la grosseur de sept à huit pouces par le bas, diminuant insensiblement, & se terminant en un petit nombre de rameaux qui sortent des fleurs en parasol, comme les plantes férulacées. Cette tige est revêtue des bases des feuilles, placées alternativement à des intervalles d'une palme. Ces bases sont larges, membraneuses & renflées, & elles embrassent la tige inégalement & comme en sautoir: lorsqu'elles sont tombées, elles laissent des vestiges que l'on prendroit pour des nœuds. Cette tige est remplie de moelle qui n'est pas entrecoupée par des nœuds; elle est très-abondante, blanche, fongueuse, entremêlée d'un petit nombre de fibres courtes, vagues & étendues dans toute leur longueur.

Les parasols sont portés sur des pédicules grêles, longs d'un pied, d'un empan, & même plus courts, se partageant en 10, 15, 20 brins écartés circulairement, dont chacun soutient à son extrémité un petit parasol formé par cinq ou six filets de deux pouces de longueur, chargés de semences nues & droites; ces semences sont applaties, feuillues, d'un roux brun, ovalaires, semblables à celles du panais de jardin; mais plus grandes, plus nourries, comme garnies de poils ou rudes, marquées de trois cannelures, dont l'une est entre les deux autres, & suit toute la longueur de la semence, les deux autres s'étendent en se courbant vers les bords; elles ont une odeur légere de poireau; la saveur amere & désagréable; la substance intérieure, qui est vraiment la semence, est noire, applatie, pointue, ovalaire. Kempfer n'a pas vu les fleurs: mais on lui a dit qu'elles sont petites, pâles & blanchâtres, & il leur soupçonne cinq pétales.

On ne trouve cette plante que dans les environs de Heraat, & les provinces de Corasan & de Caar, sur le sommet des montagnes, depuis le fleuve de Caar, jusqu'à la ville de Congo, le long du golfe Persique, loin du rivage de deux ou trois parasanges. D'ailleurs, elle ne donne pas du suc partout; elle aime les terres arides, sablonneuses & pierreuses. Toute l'*assa fœtida* vient des incisions que l'on fait à sa racine. Si la racine a moins de quatre ans, elle en donne peu; plus elle est vieille, plus elle abonde en lait; elle est composée de deux parties, l'une ferme & fibreuse, l'autre spongieuse & molle. Celle-ci se dissipe à mesure que la plante seche, l'autre se change en une moelle qui est comme de l'étoupe. L'écorce ridée perd un peu de sa grandeur: le suc qui coule de ses vésicules est blanc, liquide, gras, comme de la crème de lait, non gluant, quand il est récent; exposé à l'air, il devient brun & visqueux.

Voici comment on fait la récolte de l'*assa*, selon Kempfer. 1°. On se rend en troupe sur les montagnes à la mi-Avril, tems auquel les feuilles des plantes deviennent pâles, perdent de leur vigueur, & sont prêtes à sécher; on s'écarte les uns des autres, & l'on s'empare d'un terrein. Une société de quatre ou cinq hommes peut se charger d'environ deux mille pieds de cette plante: cela fait, on creuse la terre qui environne la racine, la découvrant un peu avec un hoyau. 2°. On arrache de la racine les queues des feuilles, & on nettoye le collet des fibres qui ressemblent à une coëffure hérissée; après cette opération, la racine paroît comme un crane ridé. 3°. On la recouvre de terre, avec la main ou le hoyau; on fait des feuilles & d'autres herbes arrachées de petits fagots qu'on fixe sur la racine, en les chargeant d'une pierre. Cette précaution garantit la racine de l'ardeur du soleil, parce qu'elle pourrit en un jour, quand elle en est frappée. Voilà le premier travail, il s'acheve ordinairement en trois jours.

Trente ou quarante jours après, on revient chacun dans son canton, avec une serpe ou un bon couteau, une spatule de fer & un petit vase, ou une coupe à la ceinture, & deux corbeilles. On partage son canton en deux quartiers, & l'on travaille aux racines d'un quartier de deux jours l'un, alternativement; parce qu'après avoir tiré le suc d'une racine, il lui faut un jour, soit pour en fournir de nouveau, soit au suc fourni pour s'épaissir. On commence par découvrir les racines; on en coupe transversalement le sommet; la liqueur suinte & couvre le disque de cette section, sans se répandre; on la recueille deux jours après, puis on remet la racine à couvert des ardeurs du soleil, observant que le fagot ne pose pas sur le disque; c'est pourquoi ils en font un dôme en écartant les parties. Tandis que le suc se dispose à la récolte sur le disque, on coupe dans un autre quartier, & l'on acheve l'opération comme ci-dessus. Le troisieme jour, on revient aux premieres racines coupées & couvertes en dôme par les fagots: on enleve avec la spatule le suc formé; on le met dans la coupe attachée à la ceinture, & de cette coupe dans une des corbeilles ou sur des feuilles exposées au soleil; puis on écarte la terre des environs de la racine, un peu plus profondément que la premiere fois, & on en leve une nouvelle tranche horizontale à la racine; cette tranche se coupe la plus mince qu'on peut; elle est à peine de l'épaisseur d'une paille d'avoine, car il ne s'agit que de déboucher les pores & faciliter l'issue au suc.

Le suc en durcissant sur les feuilles prend de la couleur. On recouvre la racine; & le quatrieme jour, on revient au quartier qu'on avoit quitté, & de celui-là au premier, coupant les racines trois fois, & recueillant deux fois du suc. Après la seconde récolte, on laisse les racines couvertes huit ou dix jours sans y toucher. Dans les deux premieres récoltes, chaque société de quatre à cinq hommes remporte à la maison environ cinquante livres de suc. Ce premier suc n'est pas le bon. C'est ainsi que finit le second travail.

Le troisieme commence au bout de huit à dix jours, on fait une nouvelle récolte. On commence par les racines du premier quartier, car il faut se souvenir que chaque canton a été divisé en deux quartiers. On les découvre: on écarte la terre: on recueille le suc: on coupe la surface, & on recouvre. On passe le lendemain aux racines du second quartier, & ainsi alternativement trois fois de suite; puis on les couvre de nouveau, on les laisse, & le troisieme travail est fini.

Trois jours après, on reprend les racines, & on les coupe trois fois alternativement, passant du premier quartier au second, puis on ne les coupe plus: on les laisse exposées à l'air & au soleil, ce qui les fait bien-tôt mourir. Si les racines sont grandes, on ne les quitte pas si-tôt; on continue de les couper, jusqu'à ce qu'elles soient épuisées.

L'*assa fœtida* donne dans l'analyse chy-

mique un phlegme laiteux, acide, & de l'odeur de l'ail; un phlegme rouſſâtre, ſoit acide, ſoit urineux; de l'huile fétide, jaunâtre, fluide, limpide, & une huile rouſſe & d'une conſiſtance épaiſſe. La maſſe noire reſtée dans la cornue, calcinée au creuſet pendant trente heures, a laiſſé des cendres griſes dont on a retiré du ſel fixe ſalé. Ainſi l'*aſſa fœtida* eſt compoſée de beaucoup de ſoufre fétide, ſoit ſubtil ſoit groſſier; d'une aſſez grande portion de ſel acide, d'une petite quantité de ſel volatil urineux, & d'un peu de terre; d'où il réſulte un tout ſalin ſulphureux, dont une grande portion ſe diſſout dans de l'eſprit-de-vin, & la plus grande partie dans de l'eau chaude.

Les anciens ont fort vanté l'*aſſa fœtida*; nous ne l'employons que dans les coliques venteuſes, ſoit extérieurement, ſoit intérieurement. Nous lui attribuons quelque vertu pour expulſer l'arrierefaix & les regles, exciter la tranſpiration & les ſueurs; pouſſer les humeurs malignes à la circonférence; dans les fievres, la petite vérole & la rougeole; & pour remédier aux maladies des nerfs & à la paralyſie: nous la recommandons dans l'aſthme & pour la réſolution des tumeurs: nous en préparons une teinture antihyſtérique; elle entre dans la poudre hyſtérique de Charas, les trochiſques de myrhe, le baume utérin, & l'emplâtre pour la matrice.

ASSABIN, (N), *Myth.*, Dieu des Éthiopiens, auquel ils avoient conſacré le Cinnamome. Pour obtenir la permiſſion de couper ce bois, dont l'écorce eſt ce que nous appellons *cannelles*. Ces peuples étoient obligés d'offrir en ſacrifice à leur Dieu, quarante-quatre pieces de bétail, bœufs, chevres & béliers; encore prenoit-il une part dans le bois coupé. Les Prêtres de ce Dieu étoient ſes receveurs; raiſon, ſans doute, pour laquelle ſes permiſſions ſe vendoient ſi cher.

ASSAF, idole des Arabes Coraiſchites. Chaque autre tribu avoit ſon idole, mais on ne nous apprend rien de plus là-deſſus.

Il y a dans la contrée de Naharuan qui fait partie de la Chaldée, un petite ville appellée *Aſſaf*.

ASSAFI, (N), *Géogr.*, ville d'Afrique, dans la Mauritanie Tingitane, à quatre journées de Maroc.

ASSA-FŒTIDA, (N), *Phil. Herm.* Les Philoſophes Hermétiques ont donné ce nom à leur mercure, dit Riplée, parce qu'il en a l'odeur, lorſqu'il eſt nouvellement extrait de ſa miniere. Cette odeur, dit Raymond Lulle, eſt des plus fortes; mais par la circulation elle ſe change en une quinteſſence d'une odeur la plus ſuave, & devient une médecine contre la lépre & les autres maladies.

ASSAHUAYE, (N), ſ. m., *Hiſt. Nat.*, fruit de la groſſeur d'une prune, de couleur rouge, & qu'on recueille au royaume d'Iſſini. Le goût de ce fruit eſt inſipide; mais on prétend que quand on en a mangé, on peut faire uſage d'autres fruits acides, ſans en être incommodé.

ASSAI, (N), *Muſiq.*, adverbe augmentatif qu'on trouve aſſez ſouvent joint au mot qui indique le mouvement d'un air. Ainſi *preſto Aſſai*, *largo Aſſai*, ſignifient *fort vite*, *fort lent*. L'Abbé Broſſard a fait ſur ce mot une de ſes bévues ordinaires en ſubſtituant à ſon vrai & unique ſens, celui d'une ſage médiocrité de lenteur ou de viteſſe. Il a cru qu'*aſſai* ſignifioit *aſſez*. Sur quoi l'on doit admirer la ſinguliere idée qu'a eu cet Auteur de préférer, pour ſon vocabulaire, à ſa langue maternelle une langue étrangere qu'il n'entendoit pas.

ASSAILLANT, ſ. m., eſt une perſonne qui attaque, ou qui donne bruſquement ſur une autre. *v.* ASSAUT, ATTAQUE, &c.

C'eſt auſſi quelquefois dans un ſiége l'aſſiégeant, auquel on donne le nom d'*aſſaillant*.

ASSAISONNEMENT, ſ. m., en terme de *Cuiſine*, eſt un mêlange de pluſieurs ingrédiens, qui rendent un mets exquis. L'art du Cuiſinier n'eſt preſque que celui d'*aſſaiſonner* les mets; il eſt commun à toutes les nations policées: les Hébreux le nommoient *Mathamim*, les

les Grecs ἀρτύματα ἡδύσματα, les Latins *condimenta*. Le mot *assaisonnement* vient selon toute apparence de *assatio*: la plûpart des *assaisonnemens* sont nuisibles à la santé, & méritent ce qu'en a dit un savant Médecin: *condimenta, gulæ irritamenta;* c'est l'art de procurer des indigestions. Il faut pourtant convenir qu'il n'y a guere que les sauvages qui puissent se trouver bien des productions de la nature, prises sans *assaisonnement*, & telles que la nature même les offre. Mais il y a un milieu entre cette grossiéreté & les rafinemens de nos cuisines. Hippocrate conseilloit les *assaisonnemens* simples. Il vouloit qu'on cherchât à rendre les mets sains, en les disposant à la digestion par la maniere de les préparer. Nous sommes bien loin de-là, & l'on peut bien assûrer que rien n'est plus rare, sur-tout sur nos tables les mieux servies, qu'un aliment salubre. La diete & l'exercice étoient les principaux *assaisonnemens* des anciens. Ils disoient que l'exercice du matin étoit un *assaisonnement* admirable pour le diner, & que la sobriété dans ce repas étoit de toutes les préparations la meilleure pour souper avec appétit. Pendant long-tems le sel, le miel & la crème furent les seuls ingrédiens, dont on assaisonnât les mets; mais les Asiatiques ne s'en tinrent pas à cela. Bien-tôt ils employerent dans la préparation de leurs alimens toutes les productions de leur climat. Cette branche de la luxure se fût étendue dans la Grece, si les plus sages de cette nation ne s'y étoient opposés. Les Romains devenus riches & puissans secouërent le joug de leurs anciennes loix; & je ne sais si nous avons encore atteint le point de corruption où ils avoient poussé les choses. Apicius réduisit en art, la maniere de rendre les mets délicieux. Cet art se répandit dans les Gaules: les premiers rois de France en connurent les conséquences, les arrèterent; & ce ne fut que sous le regne de Henri second, que les habiles cuisiniers commencerent à devenir des hommes importans. C'est une des obligations que la France a à cette foule d'Italiens qui suivirent à la cour Catherine de Médicis. Les choses depuis ce tems n'ont fait qu'empirer; & l'on pourroit presqu'assûrer qu'il subsiste dans la société deux sortes d'hommes, dont les uns, qui sont nos chymistes domestiques, travaillent sans cesse à nous empoisonner, & les autres, qui sont nos Médecins, à nous guérir; avec cette différence, que les premiers sont bien plus sûrs de leur fait que les seconds.

ASSAKER, (N), *Hist. Litt.*, mort l'an 571. de l'Hégire. On le nomme souvent *ben Assaker.* Il est Auteur du livre intitulé: *Fadhail Alcoran*, c'est-à-dire, *les excellences de l'Alcoran*; duquel ben Toloun a tiré ses *Arbains*, c'est-à-dire, ses *quarante traditions.* Il y a aussi une Histoire de la ville de Damas, que l'on appelle ordinairement *Tarikh ben Assaker.*

ASSANCALE, (R), *Géogr.*, ville & forteresse d'Asie, dans l'Arménie, sur le bord de l'Araxe à une journée d'Erzerom. Elle est bâtie sur un rocher escarpé, & au milieu d'une pleine fertile, où sont des bains d'eaux thermales très-fréquentés. *Long. 58. 20. lat. 36. 40.*

ASSANCHIUF, (R), *Géogr.*, nom d'une ville d'Asie, Dans le Diarbeck, sur le Tigre, à l'orient de Nisibe, vers les confins de l'Arménie. Elle appartient aux Turcs. *Long. 58.20. lat. 30. 40.*

ASSAPANIC, *Hist. Nat.*, espece d'écureuil de la Virginie qui n'a point d'ailes; & qui peut cependant voler, à ce qu'on dit, l'espace d'un demi-mille, en élargissant ses jambes, & distendant sa peau. Cet animal mériteroit bien une meilleure description, ne fût-ce qu'en considération du méchanisme singulier qu'il emploie pour voler.

ASSAPARA, (N), *Géogr.*, nom d'une isle de l'Amérique, vers l'embouchure de l'Aropaga.

ASSARACUS, (N), *Hist. Poët.*, second fils de Tros, fut pere de Capys, & grand pere d'Anchise.

ASSARON *ou* GOMOR, étoit chez les Hébreux une mesure de continence.

C'étoit la dixieme partie de l'épha, comme le dénote le nom même d'*assaron*, qui signifie *dixieme*. L'*assaron* contenoit à très-peu de chose près, trois pintes mesure de Paris.

ASSAS-BASSI, (N), f. m., *Hist. Mod.* On donne ce titre chez les Turcs, aux Capitaines des Baillis des Janissaires. Ces officiers marchent à côté du cheval du Sultan, quand il va à quelque cérémonie publique.

ASSASSIN, f. m. *Jurisprudence*, homme qui en tue un autre avec avantage, soit par l'inégalité des armes, soit par la situation du lieu, ou en trahison. *v.* MEURTRIER, DUEL, &c.

Quelques-uns disent que le mot *assassin* vient du Levant, où il prit son origine d'un certain prince de la famille des Arsacides, appellés vulgairement *assassins*, habitant entre Antioche & Damas, dans un château où il élevoit un grand nombre de jeunes gens à obéir aveuglément à tous ses ordres: il les employoit à assassiner les princes ses ennemis. Le Juif Benjamin, dans son Itinéraire, place ces *assassins* vers le mont Liban, & les appelle en Hébreu imité de l'Arabe, *el asisin*; ce qui fait voir que ce nom ne vient point d'Arsacide, mais de l'Arabe *asis insidiator*, une personne qui se met en embuscade. Les *assassins* dont nous venons de parler, possédoient huit ou douze villes autour de Tyr: ils se choisissoient eux-mêmes un roi, qu'ils appelloient *le vieux de la montagne*. En 1213 ils assassinerent Louis de Baviere; ils étoient Mahométans, mais ils payoient quelque tribut aux chevaliers du temple. Les protecteurs des *assassins* furent condamnés par le concile de Lyon, sous Innocent IV. en 1231. Ils furent vaincus par les Tartares, qui leur tuerent le vieux de la montagne en 1257; après quoi la faction des *assassins* s'éteignit.

Il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grece & d'Italie, qui faisoit regarder comme un homme vertueux l'*assassin* de celui qui avoit usurpé la souveraine puissance. À Rome, surtout depuis l'expulsion des rois, la loi étoit précise & solemnelle, & les exemples reçus; la république armoit le bras de chaque citoyen, le faisoit magistrat pour ce moment. *Considerat. sur les caus. de la grand. des Rom. c. xj. p. 121.*

* Les *Assassins* sont infâmes & méritent l'exécration publique.

L'on demande, s'il est permis de faire assassiner un ennemi. Grotius distingue entre les *Assassins* qui violent parlà leurs engagemens exprès ou tacites, comme font les sujets à l'égard de leur Prince; les soldats étrangers, à l'égard de celui au service duquel il se sont enrollés: les vasseaux à l'égard de leur Seigneur: les réfugiés ou les transfuges, à l'égard de celui qui les a reçus, & les *assassins* qui n'ont aucun engagement avec celui qu'ils vont tuer. Rien n'empêche qu'on n'emploie ces derniers: mais pour les autres, qui ne sauroient exécuter sans perfidie la commission dont ils se chargent, les nations un peu civilisées tiennent à infamie d'employer leur bras pour se défaire d'un ennemi. Cependant lorsqu'il s'agit de rebelles, ou d'un chef de Brigands & de Corsaires, les Princes les plus pieux ne font pas difficulté de proposer de grandes récompenses à quiconque voudra les trahir; & par la haine que l'on a pour ces sortes de gens, on trouve légitime contr'eux l'usage de toutes sortes de voyes.

Si on a fait marché avec un *assassin* pour l'engager à commettre un meurtre, & que l'*assassin*, saisi d'un remords de conscience, refuse de tenir sa parole, on ne pourra point l'y contraindre. D'un autre côté si l'on donne un contr'ordre à l'*assassin*, il ne pourra ni nous obliger à persister dans notre résolution, pour gagner ce qu'on lui avoit promis, ni nous demander son salaire sous pretexte qu'il n'a pas tenu à lui, qu'il n'ait exécuté ce criminel engagement: & même si après avoir reçu ce contr'ordre, il ne laisse pas de commettre le meurtre, on n'en sera point coupable; on pourra seulement

être condamné à ce que mérite un dessein formé d'assassinat, dont on s'est repenti. (D. F.) *

ASSASSINAT, (R), s. m., est le meurtre commis par un assassin. *v.* ASSASSIN & MEURTRE.

L'*assassinat* est un crime si atroce, qu'on a pu très-bien, sans aucune ombre d'injustice, infliger les plus grandes peines à ceux qui s'en sont rendus coupables du moindre degré, ou qui en ont seulement formé le dessein. Voy. *Digest. lib. XLVIII. Tit. VIII. Leg. I.* (D. F.)

ASSATION, du mot Latin *assare*, rôtir, se dit en *Pharmacie* & en *Chymie*, de la préparation des médicamens ou alimens dans leur propre suc, par une chaleur extérieure, sans addition d'aucune humidité étrangere.

Le mot *assation*, par rapport aux opérations de cuisine, se rend plus fréquemment par rôtir; & en Pharmacie par ustion & torréfaction. *v.* ACCOMMODER, TORRÉFACTION, &c.

ASSAUT, (R), s. m., *Art. Milit.*, est l'attaque que l'on fait, sans se couvrir, d'un camp, d'une place, ou d'un poste, pour s'en rendre maitre. Le Gouverneur d'une place est obligé de soutenir trois *assauts*, avant que de la rendre.

Donner un *assaut* général, c'est attaquer la place de tous les côtés. On dit: monter à l'*assaut*, être commandé pour l'*assaut*, donner l'*assaut*, soutenir l'*assaut*, emporter une place d'*assaut*.

On donne des *assauts* aux ouvrages extérieurs, à la contrescarpe, aux demi-lunes & autres ouvrages, & au corps de la place.

La maniere générale de les donner, est de partir de fort près, d'avoir bien connu la bréche, d'avoir bien ruiné la défense des ouvrages qui la protégent, de les accabler pendant l'attaque par les bombes, le canon & la mousqueterie. On doit tourmenter l'ouvrage qu'on veut attaquer par l'artillerie & les bombes, avant que d'y faire marcher les troupes destinées à cette attaque. On a un grand feu préparé dans les paralleles, & on attaque par un front qui embrasse: ce front doit être plus étendu que le front attaqué. On l'attaque avec vigueur, on soutient les attaques avec un grand ordre. On a plusieurs corps disposés pour marcher à l'*assaut*, en cas que les premiers soient repoussés.

On ne donne des *assauts* que le moins qu'il est possible, & lorsqu'on est sûr que l'opiniâtreté de l'ennemi est la seule cause de la continuation de sa défense. Les *assauts* coutent beaucoup de braves hommes, & ruinent la ville, s'ils se donnent au corps de la place, parce qu'il est impossible que le soldat victorieux ne la pille; & il est d'ailleurs certain que, quelque opiniâtre que soit l'ennemi qui se défend, vingt-quatre heures de plus le réduisent à capituler malgré lui, par une impossibilité absolue de soutenir un nouvel *assaut*.

Il est inutile d'attaquer une contrescarpe de force, parce que dès que les angles du poligone attaqué sont embrassés, & que tout le front de l'attaque se communique, il est impossible que l'assiégé reste dans son chemin couvert; il faut qu'il l'abandonne.

Cette grande opiniâtreté dans la défense des places jusqu'à la derniere extrêmité, ne se trouve plus que chez les Turcs, dont un point essentiel de leur loi défend de rendre par capitulation aux Chrétiens une place où ils ont une Mosquée. Ils ont pourtant en quelques occasions manqué à ce point de leur Loi.

Le Bacha de Neuhausel soutint un *assaut* en 1683. au corps de sa place, & sa place fut aisément emportée, parce que la colonne d'Infanterie qui attaquoit, marchoit à la bréche sur plus de rangs que n'en pouvoit former l'Infanterie qui soutenoit la bréche.

Le Bacha de Bude soutint aussi un *assaut* au corps de sa place, qui fut emportée après une longue résistance, & lui tué en défendant la bréche de l'attaque de M. le Duc de Lorraine.

Le Maréchal de Boufflers soutint un *assaut* au château de Namur, & obligea

les attaquans de se retirer après une grande perte, & sans avoir pu se loger au pied de la bréche, parce qu'elle étoit protégée par des feux qui ne purent être détruits.

Depuis que M. de Vauban a perfectionné l'art d'attaquer les places, par la méthode d'embrasser par le travail de la tranchée tout le front de l'attaque, & de ruiner toutes les défenses par le feu d'une puissante artillerie judicieusement placée, & même tout l'intérieur des ouvrages & du corps de la place par l'effet des bombes, il est impossible à un Gouverneur de soutenir un ouvrage par l'ouvrage même; & ainsi l'attaquant, ayant détruit avec soin tous les ouvrages qui peuvent protéger ceux que l'on attaque, il seroit présomptueux à un Gouverneur de s'exposer à soutenir un *assaut* à une bréche, qui n'a de défense que celle de la bréche même.

La prise de Berg-op-Zoom en est un exemple recent. Cette ville, la forte barriere des Hollandois, assiégée par le Maréchal Comte de Lowendal, & courageusement défendue par le Général Cromstrom, malgré les secours qu'elle reçut en munitions de bouche & de guerre, & une garnison sans cesse rafraîchie par les troupes des lignes qui la défendoient, & empêchoient qu'elle ne fût investie; cette ville, le chef-d'œuvre de Coehorn, & toute imprenable qu'on la croyoit, après deux mois de siége, fut prise au mois de Septembre de l'année 1747, autant par la force que par la ruse. Cette Place, prise l'épée à la main à la vue d'une armée d'observation, & de tous les secours qui lui venoient par mer & par terre, doit faire craindre à toutes les autres qui voudront suivre son opiniâtreté, le même sort & le même châtiment.

A l'exemple de M. le Maréchal Comte de Lowendal, tout Général qui médite un *assaut* général, quand la bréche est faite au corps de la Place qu'il attaque, doit tenir conseil de guerre, & délibérer sur l'ordre qu'il doit tenir pour aller à cet *assaut*. Comme c'est un poste d'honneur, il se trouve toujours quantité d'officiers & de soldats qui prétendent avoir droit de marcher les premiers: mais cet honneur appartient à ceux qui sont ce jour-là de garde à la tranchée, à moins que le Général n'en dispose autrement; & ce sont ordinairement les grenadiers qu'on commande pour monter les premiers à l'*assaut*. Ce furent eux qui au siége de Berg-op-Zoom frayerent la route aux autres.

Les obstacles les plus grands que les assiégés puissent opposer pour empêcher que l'on ne monte facilement à l'*assaut*, est de creuser, & de préparer à la hâte des fourneaux dessous la montée de la bréche; ce que le Général Cromstrom n'a pas eu la précaution de faire. L'assiégeant doit éventer ces fourneaux.

Si la montée de la bréche est rude, on l'adoucit à coups de canon. Si les assiégés l'ont remplie de petites chausses-trappes, on les rend inutiles aussi-bien que les herses; on fait la même chose quand on trouve la bréche embarrassée par des chevaux de frise jettés de travers. Mais la plus grande difficulté est quand la bréche est vue de revers par l'artillerie d'une cazemate, principalement lorsque cette bréche n'est guere épaulée, & qu'elle est presque en ligne droite; car alors les canons de la cazemate, surtout s'ils sont chargés à cartouche, y font beaucoup de désordre.

Pour y remédier, on doit pointer quelques pieces de canon, afin de ruiner l'artillerie de la cazemate, & faire provision de grenades, de mantelets, de fascines, de barriques, de sacs à terre, de gabions, de quantité de pics, de pelles, & de tous autres instrumens propres à remuer les terres, & à faire des logemens au pied, ou sur la tête de la bréche.

Quand le jour est pris pour l'*assaut*, & qu'on a fait sur les contrescarpes les préparatifs nécessaires, le Général, comme a fait M. le Maréchal Comte de Lowendal, fait demander la derniere résolution des assiégés, & se met en posture de châtier leur opiniâtreté. Berg-op-

Zoom fut pris d'*assaut* & surpris avant le jour.

Mais plusieurs Auteurs du métier prétendent que le tems le plus favorable pour monter à l'*assaut*, est le jour où chacun tâche, par une louable émulation, de payer de sa personne, où les lâches sont même obligés de faire figure, parce qu'ils ne peuvent se cacher comme ils feroient de nuit.

Les *assauts* de jour ont encore un avantage; c'est que l'artillerie des assiégeans tire avec bien plus de justesse contre les défenses de la Place, & sur la tête des bréches, qu'elle ne feroit la nuit, où ceux qui seroient commandés pour monter à l'*assaut*, pourroient risquer d'essuyer les coups de leurs propres camarades.

Quand le signal est donné par le moyen d'une ou plusieurs bombes fausses ou vraies, ou par des balles lumineuses, chacun doit monter à l'*assaut* selon le rang & le commandement qu'il a. Pour amuser les assiégés, & les troubler dans leurs défenses, & cacher le véritable endroit par où l'on veut monter à l'*assaut*, on fait semblant de vouloir escalader, ou surprendre quelqu'autre côté de la place.

Les premiers qui vont à l'*assaut*, sont ordinairement les grenadiers commandés suivant le nombre; par des capitaines, lieutenans & sergens: ils sont armés à l'épreuve du mousquet, ou du moins du pistolet. On va à l'*assaut*, les uns avec des mousquetons ou fusils, pistolets, hallebardes, & autres armes courtes; & les autres avec des pics, des mantelets, & des fascines pour faire des logemens. Ceux qui les suivent, doivent être en plus grand nombre, & sont eux-mêmes soutenus d'une plus grande quantité, qui se soutiennent les uns les autres jusqu'à ce qu'ils aient fait un logement sur la tête de la bréche, si l'on en est convenu.

Dans toutes les actions où il faut agir avec chaleur, c'est une prudence aux officiers & aux volontaires de n'y paroître, que simplement; car quand on les voit richement vêtus, s'ils ont le malheur d'être blessés, souvent le soldat, avide du butin, les achève pour les déshabiller, du moins les emporte pour les faire penser; ce qui arrête la vigueur de l'action, & fait souvent manquer l'entreprise. Pour y remédier, un Général, avant que de faire donner le signal de l'*assaut*, défend aux soldats, sur peine de la vie, d'emporter aucune personne, de quelque qualité qu'elle puisse être, morte ou blessée, avant que l'action soit finie.

Le Général Cromstrom, commandant dans Berg-op-Zoom pour les Hollandois, étoit menacé d'un *assaut*; il n'en fut pas pour cela plus sur ses gardes. Un autre que lui, au lieu de dormir tranquillement sur les faux rapports qu'on lui venoit faire, auroit fait tenir sa garnison sous les armes, & l'eût distribuée dans les endroits nécessaires, comme dans la grande place d'armes, dans les petites places d'armes, & le plus grand nombre à la défense de la bréche.

Quand, dans une place assiégée, le nombre des hommes est limité, & qu'il y a plusieurs bréches de faites par les assaillans, le Gouverneur doit partager son monde en trois corps; destiner le premier à soutenir l'impétuosité des assaillans, le faire armer de fusils, de pistolets, d'hallebardes, de crocs, & autres instrumens propres à repousser l'ennemi, à renverser & à combler des logemens: le second corps doit suivre le premier, & porter toutes sortes de feux d'artifice; & il faut que le dernier travaille aux retranchemens, ou rafraichisse les autres corps, selon que les assiégeans agissent avec plus ou moins de vivacité.

Quand ceux-ci viennent à l'*assaut*, on ne doit pas manquer de tirer le canon de cazemate chargé à cartouche, & s'ils se bornent à se loger sur la montée de la bréche, on les en fait déloger par les feux d'artifice. Quand ils veulent pousser leur pointe jusques sur le haut de la bréche, on doit chercher à les en empê-

cher par le feu de la mousqueterie des cavaliers, d'où l'on découvre si bien sur la tête de la bréche, que quand l'ennemi s'y entêteroit, on le feroit toujours périr, ou par les coups qui plongeroient sur lui, ou par l'effet des fourneaux.

Les François n'ont point rencontré toutes ces difficultés à la prise de Berg-op-Zoom. Le Général Cromstrom, commandant en chef dans la Place pendant le siége, paroissoit avoir du cœur & du jugement, il passoit pour aimer la gloire, & s'attacher aveuglément aux intérêts de la République : la résistance & les efforts ne lui coutoient rien. Ne manquant ni de soldats, ni de munitions, il faisoit croire que Berg-op-Zoom ne seroit pas pris. Il se flatta faussement : la vigilance diminua, à mesûre que M. de Lowendal joignoit la ruse à la force. Enfin Cromstrom, après deux mois de belle défense, pour avoir trop dormi dans un quart-d'heure où il devoit le plus veiller, n'eut d'autre parti à prendre que celui de fuir. Belle leçon pour les Gouverneurs de Places, qui doivent toujours être sur leurs gardes!

On ne doit donner l'*assaut* à aucun Ouvrage, dit l'Auteur des *Œuvres Militaires*, *tom. II. pag. 207.*, qu'on n'ait auparavant commandé des travailleurs munis de pelles, louccts, pioches, fascines, &c. qui feront tous prêts à marcher avec les officiers nécessaires, sous la conduite de quelques Ingenieurs, pour exécuter les travaux convenables, lorsqu'il en sera tems.

Tout étant ainsi disposé, on s'avancera vers la bréche, & sitôt que les grenadiers & autres, auront chassé les ennemis d'une défense, ils se retireront; & s'ils ont fait des prisonniers, ils les feront marcher presque derriere, pour que les assiégés soient retenus de faire un si grand feu, par la crainte qu'ils auront de tirer sur les leurs, qui alors se trouveront les plus exposés à leurs coups.

Pendant ce tems-là les Ingénieurs feront commencer le retranchement sur le haut de la bréche, & diligenteront le travail autant qu'il sera possible, en logeant sur le rempart de droite & de gauche, pour se faire une ligne ou place d'armes, & gagner ensuite pied à pied par des zig-zags, observant de ne point s'enfiler dans des ouvrages plus intérieurs.

Les troupes qui ont monté l'*assaut* à un ouvrage, lorsque l'assiégé se trouve encore des défenses qu'on ne peut vaincre d'emblée, doivent donc se replier pour soutenir les travaux. Et parce qu'il pourroit arriver que quelque officier poussé par trop de bravoure, voulût trouver à redire à ce qu'on les fait retrograder, pour ne commencer les travaux qu'à l'endroit de la bréche, tandis qu'il semble qu'on est libre de s'avancer dans l'ouvrage que les ennemis ont entiérement abandonné, ces officiers, bien loin de faire des représentations à ce sujet, doivent écouter & suivre les lumieres des Ingénieurs.

ASSAUT *des Anciens*, (N), *Art Milit.* Les Historiens de l'Antiquité, Grecs & Latins, ne font aucune différence entre le terme d'*assaut* & celui d'attaque d'insulte, ou par escalade, parce qu'ils manquoient de termes faits pour l'un & pour l'autre, & qu'un seul étoit souvent le nom de plus d'une chose. Mais comme notre langue est plus abondante que la Latine en terme de guerre, nos Traducteurs auroient pu en faire la différence. On a vu dans l'article précédent, qu'*assaut* est une attaque à force d'armes, d'un camp ou d'un poste, pour tâcher de s'en rendre maître. On voit dans le Traité de la défense des Places de M. le Chevalier Folard, au troisieme tome de son *Commentaire* sur Polybe, pag. 31., que ce n'est point cela. Il n'apprend que l'idée d'*assaut* & violence faite à une bréche des murs d'une ville, soit par le bélier, soit par la sappe, à la maniere des Anciens, soit par le canon, par les mines, ou par tout autre moyen, renferme une attaque vive. La méthode des Anciens à l'égard des *assauts*, étoit d'attaquer sur une tres-grande profondeur; c'est-à-dire, en co-

lonne, dont on voyoit à peine le fond. L'*assaut* du château Saint-Elme au siége de Malte, est remarquable. Les Turcs furent toujours repoussés dans les différens *assauts* qu'ils donnerent à l'attaque du Fort, comme dans celle du bourg & l'isle, parce que les assiégés combattirent en colonne, c'est-à-dire, sur une très-grande profondeur.

L'*assaut* de Jotapa est un des plus célébres de l'Antiquité. Le mépris de la mort, & l'audace intrépide & furieuse des Juifs & des Romains, ne doivent point étonner; cela se rencontre presque par-tout dans ces sortes d'actions, lorsqu'un parti combat pour la gloire, & l'autre pour la liberté.

Quand les Anciens alloient à l'*assaut*, ils attaquoient sur un si grand nombre de rangs si pressés & si serrés, qu'à peine voyoit-on cette masse énorme d'Infanterie. Les *assauts* presque continuels, & redoublés coup sur coup aux attaques du château Saint-Elme, du bourg & de l'isle, au siége de Malte par les Turcs, sont dignes, dit M. Folard, de l'intelligence & de la vertu antique: il ne voit rien de plus beau & de plus admirable que ce siége célebre.

Cet Auteur fait un grand cas de la colonne d'*assaut* des Anciens, qui à l'insulte des bréches combattoient, non-seulement en colonne ou en phalange doublée, ou quadruplée, mais formoient encore la tortue dans les *assauts*. Il nous apprend qu'il y avoit deux sortes de tortues, la simple, & la surmontée.

Une cohorte, ou plusieurs ensemble, & quelquefois la légion toute entiere, marchoit serrée, & sur une très-grande profondeur, droit aux murailles de la ville, lorsqu'elles n'étoient pas fort élevées, les rangs & les files tellement serrés & condensés, qu'à peine les soldats pouvoient se remuer. Ils avoient tous leurs boucliers sur la tête, excepté ceux des flancs & de tête, qui se couvroient de leurs boucliers contre les pierres & les traits lancés des ouvrages qui les voyoient de flanc ou de front; ce qui formoit comme un toit, tant ils étoient joints ensemble. Cette tortue d'hommes, qu'il appelle simple, alloit jusqu'aux pieds du rempart, sappoit le mur, ou montoit dessus par le moyen des echelles qu'on appliquoit contre.

Lorsque le rempart ou le retranchement étoit haut, on se servoit de la surmontée; il l'appelle ainsi pour la distinguer de l'autre. Dans la double ou la surmontée, la premiere tortue étoit suivie d'une seconde. Les soldats qui composoient celle-ci, grimpoient sur les épaules de leurs camarades, ou sur leurs boucliers, ce qu'ils faisoient assez aisément, parce que les serre-files ou le dernier rang, étoient un genouil à terre, l'autre qui le précédoit, un peu plus élevé; ainsi des uns aux autres, jusqu'aux chefs de files, ou le premier rang qui restoit de bout; ce qui formoit comme un glacis. Ils se relevoient d'un seul tems & tous ensemble au premier signal.

Cette seconde tortue, portée sur les boucliers des autres, faisoit comme un second étage aux assaillans, dont le premier servoit comme de plancher mobile, qui en se relevant, facilitoit le moyen aux soldats de franchir le mur ou le retranchement pour en venir aux prises contre ceux qui le défendoient.

La tortue de l'insulte de Crémone est célebre dans l'histoire. Antoine dans sa retraite contre les Parthes, est le premier qui forma la tortue de toute son infanterie en bataille.

Nous valons bien les anciens dans les *assauts*. L'*assaut* de Namur assiégé par le Prince d'Orange Roi d'Angleterre en 1695. en est une preuve. M. le Maréchal de Bouflers s'étoit jetté dedans pour le défendre. Après que la ville se fut rendue, toute la puissance ennemie se réunit contre le château. L'*assaut* général s'y donna le 30. Octobre. Le signal en fut donné par le feu qu'on mit à un baril de poudre, afin qu'il pût être vu dans tous les quartiers.

Tous les forts, toutes les bréches & le chemin couvert furent insultés en mé-

me tems, & tout donna ensemble : jamais face d'*assaut* ne fût plus effroyable. Il dura depuis onze heures du matin, jusqu'à quatre heures après midi. L'ennemi repoussé de toutes parts, fut trop heureux de s'établir dans le chemin couvert, résolu de tenter encore la fortune : mais comme les assiégés ne se trouverent pas en état d'en soutenir un second, ils capitulerent. Les assiégeans y perdirent un monde infini & toute l'élite de leurs troupes.

ASSAUT, s. m., *Escrime*, est un exercice qui s'exécute avec des fleurets, & qui représente un véritable combat.

Il y a deux façons de faire *assaut*, qu'on appelle *jeun;* & ces jeuns ont des noms différens, suivant la position des épées de ceux qui s'escriment. *v.* JEUN.

Avant de commencer un *assaut*, on fait le salut. *v.* SALUT ; & aussi-tôt que les escrimeurs ont mis le chapeau sur la tête, le signal du combat est donné, & ils peuvent s'attaquer réciproquement.

L'adresse d'un escrimeur consiste à savoir prendre le défaut des mouvemens de son ennemi. *v.* DÉFAUT. Ces mouvemens se terminent toujours à parer & à pousser. Il n'y a absolument que cinq façons de les terminer tous ; car toutes les estocades qui se peuvent porter sont nécessairement, ou dans les armes, ou hors les armes, sur les armes, sous les armes, ou en flanconnade ; d'où il suit qu'il ne peut y avoir que cinq façons de parer, qui sont *la quarte, la tierce, la quarte-basse, la seconde, & la flanconnade.*

On n'est pas toujours prêt à prendre le défaut du premier mouvement que fait l'ennemi, parce qu'on ne sait pas ce qu'il y a faire : mais ce premier mouvement vous avertit de la nature du second, qui sera nécessairement le contraire du premier.

Exemple. Lorsqu'un escrimeur a levé le bras pour frapper l'épée de son ennemi ou pour tout autre dessein, le mouvement qui suit est de le baisser, non-seulement parce que ce mouvement de baisser est naturel, mais parce qu'il est à présumer qu'il se pressera de venir au secours de la partie du corps qui se trouve alors découverte. De cet exemple, on peut tirer cette maxime générale, que toutes les fois qu'un escrimeur fait un mouvement, il lui en fera sur le champ succéder un contraire ; d'où il suit que le premier mouvement vous avertit pour prendre le défaut du second. *v.* DÉFAUT.

ASSAZOÉ, s. f., *Hist. Nat. Bot.*, plante de l'Abyssinie, qui passe pour un préservatif admirable contre les serpens ; son ombre seule les engourdit : ils tombent morts s'ils en sont touchés. On conjecture que les Psylles, ancienne nation qui ne craignoit point la morsure des serpens, avoient la connoissance de cette herbe. Une observation que nous ferons sur l'*assazoé* & sur beaucoup d'autres substances naturelles, auxquelles on attribue des propriétés merveilleuses, c'est que plus ces propriétés sont merveilleuses & en grand nombre, plus les descriptions qu'on fait des substances sont mauvaises ; ce qui doit donner de grands soupçons contre l'existence réelle des substances, ou celle des propriétés qu'on leur attribue,

ASSCHE, (N), *Géogr.*, bourg célébre, & Seigneurie franche du Brabant, à laquelle est attachée la dignité héréditaire de Guidon du Duché de Brabant.

ASSE, (N), *Géogr.*, riviere de France en Provence. Elle a sa source entre Castellane & Senez, & son embouchure dans la Durance, à deux lieues, sud-est, de Forçalquier, après un cours d'environ quinze lieues.

ASSECHER, v. n., *Marine*, *terre qui asseche.* On dit qu'une terre ou une roche *asseche*, lorsqu'on peut la voir après que la mer s'est retirée. On se sert du terme *découvrir*, pour signifier la même chose. On dit *une roche qui découvre de basse mer.*

ASSÉCUTION, s. f., terme de *Jurisprudence canonique*, synonyme à obtention ; c'est en ce sens qu'on dit qu'un premier bénéfice vaque par l'*assécution* du

du second. *v.* INCOMPATIBILITÉ.

ASSEDI, (N), *Hist. Litt.*, Poete de Perse, né dans le Chorasan, qui a fait plusieurs ouvrages, dont le plus estimé est un Poeme où il décrit avec éloquence les avantages de la nuit sur le jour. Ce Poëte avoit tracé à Ferdousi son disciple le dessein d'un autre Poeme sur l'Histoire des Rois de Perse, & celui-ci l'ayant commencé fut obligé de s'enfuir de la cour du Sultan Mahmoud, & de se retirer à Thous sa patrie où il trouva son maître, à qui il fit part de sa disgrace & du chagrin que lui causoit l'impuissance d'achever son ouvrage. *Assedi* prit aussi-tôt la plume, & sans la quitter fit 4000 vers qui sont sa conclusion du *Schah namedh*, & qui commencent par la conquête que les Arabes firent de la Perse sous le Califat d'Omar.

ASSEDIM, *Géogr.*, ville de la Palestine dans la tribu de Nephtali.

ASSÉEUR, s. m., terme usité à la cour des *Aydes*, pour signifier un habitant d'un bourg ou d'un village, commis par sa communauté pour asseoir les tailles & autres impositions sur chacun des habitans, c'est-à-dire, pour regler & déterminer ce que chacun d'eux en supportera, & en faire ensuite le recouvrement.

ASSEFS, s. m. pl., *Hist. Mod.*, sont en Perse des gouverneurs que le prince a mis dans quelques provinces à la place des chams, dont le grand nombre d'officiers épuisoient les peuples.

ASSÉ-LE-BERANGER, (N), *Géog.*, bourg & château de France, dans le Maine, à sept lieues & demie, ouest-nord-ouest, du Mans.

ASSE-LE-BOISNE, (N), *Géogr.*, bourg de France, dans le Maine, près de la Sarte, & à quatre lieues, nord-nord-ouest, du Mans.

ASSE-LE-RIBOUL, (N), *Géogr.*, bourg de France, dans le Maine, à sept lieues, nord-nord-ouest du Mans.

ASSELMAN, (N), *Hist. Litt.*, Théologien modéré, naquit à Soest en Westphalie. Il a mis au jour un Traité de *Ferendis hæreticis, non auferendis.* Titre qui tient un peu du jeu de mots; mais l'ouvrage part d'un esprit tolérant & raisonnable.

ASSEMBLAGE, dans l'*Architecture*, s'entend de l'art de réunir les parties avec le tout, tant par rapport à la décoration intérieure qu'extérieure: on dit aussi par rapport à la main d'œuvre, *assembler à angle droit*, *en fausse coupe*, *à clé*, *à queue d'aronde*, &c. *v.* MENUISERIE, CHARPENTERIE, &c.

ASSEMBLAGE, c'est, en *Menuiserie*, *Charpenterie*, *Marquetterie*, &c. la réunion de plusieurs pieces auxquelles on a donné des formes, telles que jointes, attachées, rapprochées, &c. elles puissent former un tout, dont les parties ne se séparent point d'elles-mêmes. Voyez *les Pl. de Menuis. & de Charpente des assemblages.* Il y en a un grand nombre de différens: mais comme ils ont chacun leurs noms, nous en ferons différens articles.

ASSEMBLAGE, s. m., nom que l'on donne, en *Librairie*, à un nombre plus ou moins grand de formes imprimées, que l'on range sur une table longue, suivant l'ordre des lettres de l'alphabet, de gauche à droite. L'*assemblage* est ordinairement de huit ou dix formes. *v.* FORME. Ces formes sont une quantité déterminée comme 500, 1000, &c. d'une même feuille imprimée, au bas de laquelle est une des lettres de l'alphabet appellée *signature*. *v.* SIGNATURE.

L'*assemblage* se fait en levant une feuille sur chacune de ces formes ainsi rangées, au moyen de quoi la feuille marquée *A* se trouve sur la feuille marquée *B*, ces deux-ci sur la feuille marquée *C*, & ainsi de suite. On recommence la même opération jusqu'à ce que toutes les feuilles soient levées. A mesure qu'il y a une poignée à peu près de feuilles ainsi levées, on la dresse, on la bat par les bords, afin de faire rentrer les feuilles qui sortent de leur rang, ensuite on met ces diverses poignées les unes sur les autres. Cet amas de feuilles assemblées porte le nom de *pile*. *v.* PILE. Pour réunir sous un même point de vue tout le travail

des livres en feuilles, nous donnerons dans cet article les différentes opérations suivant leur ordre.

Quand l'*assemblage* est fait de la maniere dont nous l'avons décrit, on prend une partie de la pile, & à l'aide d'une aiguille ou de la pointe d'un canif, on leve par le coin où est la signature chaque feuille l'une après l'autre, pour voir s'il n'y en a pas de double ou s'il n'en manque pas, ce à quoi l'on rémedie sur le champ, soit en ôtant la feuille qui se trouve double, soit en restituant celle qui manque; cela s'appelle *collationner*. *v.* COLLATIONNER.

Si l'*assemblage* a été de huit formes, on voit qu'il doit y avoir huit feuilles différentes de suite; que s'il a été de neuf ou de dix formes, il doit y avoir de suite neuf ou dix feuilles différentes. En collationnant, on sépare chacune de ces huitaines ou de ces dixaines, & quand il y en a une certaine quantité de séparées de la sorte, on les prend les unes après les autres & on les plie; alors elles portent le nom de *parties*. *v.* PARTIES. On remet ces parties ainsi pliées les unes sur les autres, & on en forme encore une pile.

Quand toutes les feuilles que contient un volume ont été assemblées, collationnées, pliées, & qu'enfin elles ont pris le nom de *parties*, on assemble ces parties comme on a assemblé les feuilles de gauche à droite, en commençant par les premieres, & cela s'appelle *mettre les parties en corps;* alors le volume est entier. Si le livre a plusieurs volumes, on assemble ces volumes ainsi formés, en mettant le premier sur le second; le second sur le troisieme, &c. & l'exemplaire est complet; il ne lui manque plus que d'être vendu.

ASSEMBLAGE *par tenon* & *mortaise*, (N), c'est celui qui se fait par une entaille appellée *mortaise*, qui a d'ouverture la largeur du tiers de la piece de bois, pour recevoir l'about ou tenon d'une autre piece taillée de juste grosseur pour la mortaise qu'il doit remplir, & dans laquelle il est ensuite retenu par une ou deux chevilles.

ASSEMBLAGE *à clef*: c'est celui, qui pour joindre ensemble deux plate-formes de comble ou deux moises de file de pieux, se fait par une mortaise, dans chaque piece, pour recevoir un tenon à deux bouts appellé *clef*.

ASSEMBLAGE *par entaille :* c'est celui qui se fait pour joindre bout à bout, ou à retour d'équerre, deux pieces de bois par deux entailles de leur demi-épaisseur, qui sont ensuite retenues avec des chevilles ou des liens de fer. Il se fait aussi des entailles à queue d'aronde, ou en triangle, à bois de fil, pour le même.

ASSEMBLAGE *par embrevement :* (N), c'est une espece d'entaille en maniere de hoche, qui reçoit le bout démaigri d'une piece de bois sans tenon, ni mortaise. Cet *assemblage* se fait aussi par deux tenons frottans, posés en décharge dans leur mortaise.

ASSEMBLAGE en *crémilliere*, (N), c'est celui qui se fait par entailles en maniere de dents de la demi-épaisseur du bois, qui s'encastrent les unes dans les autres pour joindre bout à bout deux pieces de bois, parce qu'une seule ne porte pas assez de longueur : cet *assemblage* se pratique pour les grands entraits & tirans.

ASSEMBLAGE en *triangle :* (N), c'est celui qui pour enter deux fortes pieces de bois à plomb, se fait par deux tenons triangulaires, à bois de fil de pareille longueur, qui s'encastrent dans deux autres semblables, en sorte que les joints n'en paroissent qu'aux arêtes.

ASSEMBLAGE *quarré* : (N), c'est en *Menuiserie* celui qui se fait quarrément par entailles, de la demi-épaisseur du bois, ou à tenons & mortaises.

ASSEMBLAGE *à bouement :* (N), c'est celui qui ne differe de l'*assemblage* quarré, qu'en ce que la moulure qu'il porte à son parement est coupée en englet.

ASSEMBLAGE en *onglet*, ou plutôt en *anglet :* (N), c'est celui qui se fait en diagonale sur la largeur du bois, & qu'on retient par tenon & mortaise.

Assemblage, *en fausse coupe*: (N), c'est celui qui étant en angles & hors d'équerre, forme un angle obtus ou aigu.

Assemblage *à queue d'ironde*: (N), c'est celui qui se fait en triangle, à bois de fil par entaille, pour joindre deux ais bout à bout.

Assemblage *à queue percée*: (N), c'est celui qui se fait par tenons à queue d'ironde, qui entrent dans des mortaises, pour assembler quarrément & en retour d'équerre.

Assemblage *à queue perdue*, (N): c'est celui qui n'est différent de la queue percée, qu'en ce que ses tenons sont cachés par recouvrement de demi-épaisseur, à bois de fil & à anglet.

ASSEMBLÉE, s. f., *Hist. Anc. & Mod.*, jonction qui se fait de personnes en un même lieu & pour le même dessein. Ce mot est formé du Latin *adsimulare*, qui est composé de *ad*, & *simul*, ensemble. Les *assemblées* du clergé en France sont appellées *synodes*, *conciles*, & en Angleterre *convocations*; quoique l'*assemblée* de l'église d'Ecosse, qui se fait tous les ans, retienne le nom d'*assemblée générale*. *v.* Convocation, Synode, Concile, &c. Les *assemblées* des juges, &c. sont appellées *cours*, &c. *v.* Cour. On appelloit *comitia*, comices, les *assemblées* du peuple Romain. *v.* Comitia, Comice, &c. L'*assemblée* d'un prédicateur est son auditoire; les Académies ont leurs *assemblées* ou leurs jours d'*assemblée*. *v.* Académie, &c. Les *assemblées* des presbytériens en Angleterre, s'appellent assez souvent, par maniere de reproche, des *conventicules*. *v.* Conventicule.

Assemblées du champ de Mars. *v.* Champ de Mars, &c.

Assemblée *d'une armée*, (N), *Art Mil.*, est le rendez-vous général des troupes en un seul lieu, pour y camper.

L'armée s'assemble une premiere fois à l'ouverture d'une guerre, & tous les ans à l'ouverture de la campagne, pour entreprendre un siége, ou pour occuper un poste avantageux pour les subsistances.

Elle s'assemble entiere, ou par parties séparées. Si l'armée s'assemble une premiere fois à l'ouverture d'une guerre, ou cette guerre est offensive, ou elle est défensive.

Si elle est offensive, on a précédemment disposé les quartiers, & donné les ordres pour la marche des troupes de leurs quartiers, au rendez-vous de l'armée, afin qu'elles y arrivent toutes le même jour, s'il se peut. Quand on fait ce grand mouvement tout d'un coup, c'est pour donner de la terreur à l'ennemi qu'on attaque, & pour le prévenir; & en ce cas, toutes les choses nécessaires à l'exécution de l'entreprise méditée, doivent se trouver en même-tems à la suite de l'armée, ou du moins à une portée qui ne retarde pas l'entreprise.

Si l'armée s'assemble pour soutenir une guerre défensive, on assemble l'infanterie en plusieurs gros corps, soit sous, soit dedans les Places qu'on craint que l'ennemi n'attaque, tant pour lui rendre sa premiere entreprise plus difficile, que pour pouvoir faire travailler cette Infanterie à la réparation des ouvrages de la Place, ou à la construction de nouveaux ouvrages.

On ne met de la cavalerie dans ces places que ce qu'il en faut, afin d'avoir des partis dehors, & de savoir des nouvelles des mouvemens des ennemis. La cavalerie qui tient la campagne, prend garde d'être investie par l'armée ennemie, songe à la liberté de ses mouvemens, qui ont pour vue, soit d'introduire un secours de troupes, ou un convoi, soit d'incommoder l'ennemi dans ses fourrages & ses convois.

Lorsque dans la suite d'une guerre on veut assembler l'armée pour ouvrir la campagne, on fait avancer l'infanterie la premiere, dans les villes les plus proches du lieu où l'on a résolu d'assembler l'armée, afin qu'elle n'ait pas beaucoup à marcher pour s'y rendre. On laisse la cavallerie en arriere dans des lieux commodes pour la subsistance, soit en sec, soit en verd.

Quand une armée s'assemble par corps

féparés, le Général fait obferver que ces corps foient placés avec commodité par premiere & feconde ligne, afin de pouvoir fe raffembler fans confufion fur le terrein qu'on a réfolu de faire occuper par l'armée, lorfqu'on s'affemblera.

Tout le fuccès d'une campagne dépend fouvent de bien affembler une armée, qui doit agir offenfivement. Il ne faut pas qu'elle foit éloignée du premier objet d'action que le Général fe propofe : c'eft à quoi manqua deux fois M. le Maréchal de Catinat.

En 1690. à l'ouverture de la guerre de Piémont, il campa à Macel, où il refta plufieurs jours. S'il eût *affemblé*, dit M. le Marquis de Feuquieres dans fes *Mémoires*, l'armée du Roi, dans la plaine de Millefleurs, près de Turin, qui eût été à portée des deux débouchés de la vallée de Suze & de Pignerol, elle eût eu une longue & commode fubfiftance, & il eût empêché les troupes de Savoye de pouvoir s'affembler pour protéger Turin, & le Prince de Savoye de fe faire joindre par les Efpagnols, qui vinrent du Milanès à fon fecours, avec tout ce qu'ils purent tirer des troupes de cet État.

En 1701. ce Maréchal affembla l'armée du Roi en deçà de l'Adige; s'il l'eût portée jufqu'aux débouchés des défilés du Tirol & du Trentin, le Prince Eugene n'auroit pu fortir de ces défilés en corps d'armée pour combattre M. de Catinat, placé avantageufement aux débouchés, & il n'auroit pu faire fubfifter la cavalerie dans une plaine, dont il n'auroit pas été le maître.

ASSEMBLÉE *d'une compagnie & d'un régiment, qui fort de fa garnifon*, (N), *Art Mil.*, quand l'*affemblée* bat, les fergens doivent diligemment affembler leurs compagnies, afin de ne point faire attendre après elles, & d'avoir le tems d'en faire la vifite.

Si c'eft dans une garnifon où il y ait des cafernes, cette *affemblée* fe fait devant le logement de la compagnie : fi les foldats font logés chez le bourgeois, elle fe fait devant le logis de leur capitaine, ou en fon abfence, devant celui de l'officier, qui fe trouve commander la compagnie.

Ils font mettre les armes & les havrefacs enfemble; ce qu'on appelle les mettre au drapeau, avec une fentinelle devant, armée d'une halebarde. Cette fentinelle eft toujours le foldat qui arrive le dernier.

Quelque tems avant l'heure où l'on doit battre au drapeau, les fergens font prendre les armes à leur compagnie, pour en faire l'appel. S'il y manque quelqu'un, un des fergens doit fe détacher pour l'aller chercher, ou y envoyer un caporal. Enfuite ils doivent examiner fi les foldats font en bon état, s'ils n'oublient rien de tout ce qui regarde leur armement, habillement, havrefacs, marmites, outils & tentes.

S'il en trouve quelqu'un qui ait oublié quelque chofe, il faut qu'un fergent ou un caporal aille avec lui le chercher, afin de le faire rejoindre avec diligence.

Lorfque toutes les compagnies font *affemblées* dans un même corps de cafernes, elles marchent enfemble, pour s'aller mettre en bataille fur la place. Mais fi elles font logées féparément, les fergens doivent conduire chacun la leur fur la place où tout le régiment doit s'affembler.

En arrivant fur la place, ils doivent mettre leur compagnie en bataille fur quatre rangs dans le terrein qu'elle doit à peu près occuper fuivant fon rang; ils doivent laiffer le terrein néceffaire aux autres, dreffer également leurs rangs, & contenir les foldats de façon que perfonne n'ofe quitter le fien. Voilà ce qui regarde l'*affemblée* d'un corps de troupes qui change de garnifon, ou qui part pour entrer en campagne. Au mot MARCHE, on traitera de l'ordre qu'on y fait obferver.

ASSEMBLÉE *des gardes*, (N), *Art Mil.*, c'eft aux fergens à fe trouver des premiers fur la place, où les gardes du régiment ont coutume de s'affembler, afin d'avoir foin que les foldats s'y affemblent en bon or-

dre, & que les caporaux y forment leurs escouades, en sorte que leurs officiers qui en doivent faire l'inspection, les trouvent en bon état à leur arrivée.

Ils se partagent au rang des ailes de chaque division, s'il y a des officiers: s'il n'y en a point, ils se mettent partie à la tête, partie sur les ailes, & à la queue des divisions, où ils doivent marcher avec tout le bon ordre possible jusques sur la place, où les gardes de tous les régimens s'assemblent, pour y former tous les postes.

ASSEMBLÉE, *pour se mettre sous les armes*, (N). Quand on bat l'*assemblée* pour se mettre sous les armes, si c'est pour faire l'exercice ou partir, les officiers se trouvent à la tète de leurs compagnies; & si c'est pour décamper, ils doivent prendre garde qu'aucun soldat ne s'échappe pendant le décampement.

ASSEMBLÉE, en terme de *chasse*, c'est le lieu ou le rendez-vous où tous les chasseurs se trouvent.

ASSEMBLÉES, adj. f. pl., en *Anatomie*, épithete des glandes qui sont voisines les unes des autres. *v.* ATTROUPÉES & GLANDE.

ASSEMBLER, dans plusieurs *Arts*, c'est mettre toutes les pieces à leur place, après qu'elles sont taillées.

ASSEMBLER un cheval, *Manége*, c'est lui tenir la main en serrant les cuisses, de façon qu'il se raccourcisse pour ainsi dire, en rapprochant le train de derriere de celui de devant, ce qui lui releve les épaules & la tête,

ASSEMBLER en *Librair.*, c'est réunir ensemble ou plusieurs feuilles, ou plusieurs parties, ou plusieurs volumes d'un même livre, ainsi qu'il a été dit & détaillé plus au long au mot ASSEMBLAGE.

ASSEN, *Géogr.*, petite ville de Hollande, dans la seigneurie d'Ower-Yssel.

ASSENDE, (N), *Géogr.*, bourg considérable des Pays-Bas Autrichiens, & chef-lieu d'un des quatre Baillages, appellés *les quatre Offices* ou *les quatre Métiers*. Il est situé à deux lieues d'Axel.

ASSENSE, *Géogr.*, ville maritime de Danemark, dans l'isle de Flonie. *Long.* 28. *lat.* 55. 15.

ASSEOIR *une cuve*, c'est chez les *Teinturiers*, la préparer, y mettre les drogues & ingrédiens nécessaires, pour qu'on puisse y laisser les étoffes, laines, soies, &c. en bain; le chef d'œuvre des aspirans en maîtrise, est d'*asseoir* une cuve d'inde effleurée, & de la bien user & tirer, jusqu'à ce que le chef-d'œuvre soit accompli. Voyez l'article 92. des *Teinturiers*, & l'*art.* TEINTURE de notre *Dictionaire*. Le reglement de France de 1669 défend de réchauffer plus de deux fois, une cuve assise de guesde, d'indigo, & de pastel, pour les draps qu'on veut teindre en noir.

ASSEOIR, v. act. en *Architecture & Maçonnerie*; c'est poser de niveau & à demeure, les premieres pierres des fondations, le carreau, le pavé, &c.

ASSEOIR un cheval sur les hanches, *Manege*, c'est le dresser à exécuter ses airs de manege, ou à galoper avec la croupe plus basse que les épaules. *Asseoir* le fer, c'est le faire porter. *v.* PORTER.

ASSER, (N), *Hist. Litt.*, Rabbin célebre qui vivoit dans le IVe. siecle, & qui est auteur d'un Commentaire sur la Misne qui fait partie du Talmud de Babylone.

ASSERA, *Géogr.*, ville de la Turquie, en Europe, dans la Macédoine, sur la riviere de Vera, proche Salonichi.

ASSERAL, (N), f. m., *Hist. Nat.*, sorte de plante dont les Turcs se servent comme d'opium. Ils prétendent qu'elle a la vertu de les rendre plus gais & plus vaillans.

ASSERIM, (N), *Géogr.*, forteresse de l'Indoustan, dans la province de Cambaye, à quinze lieues, au sud, de Surate.

ASSEURIUS, (N), *Hist. Litt.*, né au pays de Galles, d'abord Bénédictin, puis Précepteur d'un fils d'Alfred Roi d'Angleterre, & enfin Evèque de Salisburi, est auteur de divers ouvrages, & entr'autres de la vie d'Alfred imprimée à Zurich en 1575, & d'une Histoire d'Angleterre. Ce fut par ses conseils que ce Roi fonda l'Université d'Oxford. Il mourut vers 909.

ASSES, f. m. pl., peuples de la Guinée, en Afrique, fur la côte d'Or, fort avant dans les terres, au couchant de Rio de Volta.

ASSESSEUR, f. m., *Hist. Mod. & Jurisprud*, eft un adjoint, dont un maire de ville ou autre magiftrat en chef d'une ville ou cité, fe fait affifter dans le jugement des procès, pour lui fervir de confeil. Il y en a en titre d'office dans plufieurs jurifdictions. *v.* MAIRE. Il faut que l'*affeffeur* foit homme gradué.

Quand il n'y a qu'un juge dans une ville, où il n'y a point de maire, on l'appelle auffi en quelques endroits *affeffeur*.

On appelle auffi *affeffeurs*, les confeillers de la chambre impériale.

Il y a deux efpeces d'*affeffeurs* dans cette chambre impériale, l'ordinaire & l'extraordinaire. Les *affeffeurs* ordinaires font à préfent au nombre de quarante-un, dont cinq font élus par l'empereur, favoir, trois comtes ou barons, & deux jurifconfultes, ou deux avocats en droit civil. Les électeurs en nomment dix, les fix cercles dix-huit, &c. Ils agiffent en qualité de confeillers de la chambre, & ils ont les appointemens qui y font attachés. *v.* IMPÉRIAL & CHAMBRE.

AS-SETE-IRMANS, *Géog.*, ifles d'Afrique, dans l'Océan Ethiopique, découvertes par les Portugais, au nombre de fept & appellées par les François les *Sept-Freres*.

ASSETTE. *v.* ESSETTE.

ASSEZ, SUFFISAMMENT, *Gram.*, ces deux mots font tous deux relatifs à la quantité: mais *affez* a plus de rapport à la quantité qu'on veut avoir, & *fuffifamment* en a plus à celle qu'on veut employer. L'avare n'en a jamais *affez*; le prodigue jamais *fuffifamment*. On dit, *c'eft affez*, quand on n'en veut pas davantage; & *cela fuffit*, quand on a ce qu'il faut. A l'égard des dofes, quand il y a *affez*, ce qu'on ajoûteroit feroit de trop, & pourroit nuire; & quand il y a *fuffifamment*, ce qui s'ajoûteroit de plus, mettroit l'abondance & non l'exès. On dit d'un petit bénéfice, qu'il rend *fuffifamment*: mais on ne dit pas qu'on ait *affez* de fon revenu. *Affez* paroît plus général que *fuffifamment*. Voyez. *Syn. Franc.*

ASSIDEENS, f. m. pl., *Théol.*, fecte des Juifs, ainfi nommés du mot hébreu *hhafidim*, juftes. Les *Affidéens* croyoient les œuvres de furérogation néceffaires au falut; ils furent les prédéceffeurs des Pharifiens, de qui fortirent les Effeniens, qui enfeignoient conjointement que leurs traditions étoient plus parfaites que la loi de Moyfe.

Serrarius & Drufus Jéfuites, ont écrit l'un contre l'autre touchant les *Affidéens*, à l'occafion d'un paffage de Jofephe fils de Gorion. Le premier a foutenu que par le nom d'*Affidéens*, Jofephe entend les Efféniens, & le fecond a prétendu qu'il entend des Pharifiens. Il feroit facile de concilier ces deux fentimens, en obfervant avec quelques critiques, que le nom d'*Affidéens* a été un nom générique donné à toutes les fectes des Juifs, qui afpiroient à une perfection plus haute que celle qui étoit prefcrite par la loi: tels que les Cinéens, les Rechabites, les Efféniens, les Pharifiens, &c. A peu-près comme nous comprenons aujourd'hui fous le nom de *religieux* & de *cénobites*, tous les ordres & les inftituts religieux. On croit cependant que les Pharifiens étoient très-différens des *Affidéens*. *v.* PHARISIENS, CINÉENS, RECHABITES.

ASSIE. *v.* ASSIENNE.

ASSIEGER, (N), v. act., *Art Milit.*, c'eft faire le fiége d'une place, camper une armée tout autour, pour en empêcher l'entrée, & afin de la prendre par famine ou par force. Aujourd'hui les villes affiégées, font pour la plupart des villes prifes, à moins qu'elles ne foient fecourues. *v.* SIÉGE.

ASSIENNE, PIERRE, *ou* PIERRE D'ASSO, *affius lapis*, *Hift. Nat.* Il eft fait mention de cette *pierre* dans Diofcoride, dans Pline & dans Galien. Celui-ci dit qu'elle a été ainfi nommée d'*Affos*, ville de la Troade, dans l'Afie mineure; qu'elle eft d'une fubftance fpongieufe, légere & friable; qu'elle eft couverte d'u-

ne poudre farineuse, qu'on appelle *fleur de pierre d'asso*; que les molécules de cette fleur sont très-pénétrantes; qu'elles consument les chairs; que la *pierre* a la même vertu, mais dans un moindre degré; que la fleur ou farine est encore digestive & préservative comme le sel; qu'elle en a même le goût, & qu'elle pourroit bien être formée des vapeurs qui s'élevent de la mer, & qui déposées dans les rochers, s'y condensent & desséchent. Voyez Gal. *de sympt. med. fac. lib. IX.* Dioscoride ajoûte qu'elle est de la couleur de la pierre ponce; qu'elle est parsemée de veines jaunes; que sa farine est jaunâtre ou blanche; que mêlée de la résine de térébenthine ou de goudron, elle résout les tubercules. Voyez *lib. V. cap. CXLII.* les autres propriétés que cet auteur lui attribue. Pline répete à-peu-près les mêmes choses; on l'appelle, selon lui, *sarcophage*, de σὰρξ, *chair*, & de φάγω, *je mange*; parce qu'elle consume, dit-il, les substances animales en quarante jours, excepté les dents.

ASSIENTE *ou* ASSIENTO, *Commerce*, ce terme est Espagnol, & signifie *une ferme*.

En France, ce mot s'est introduit depuis le commencement de la guerre pour la succession d'Espagne en 1701. On l'entend d'une compagnie de commerce établie pour la fourniture des Negres dans les Etats du roi d'Espagne en Amérique, particuliérement à Buenos-ayres.

Ce fut l'ancienne compagnie Françoise de Guinée, qui après avoir fait son traité pour cette fourniture avec les ministres Espagnols, prit le nom de *compagnie* de l'*assiente*, à cause du droit qu'elle s'engagea de payer aux fermes du roi d'Espagne, pour chaque Negre, piece d'inde, qu'elle passeroit dans l'Amérique Espagnole.

Ce traité de la compagnie Françoise, qui consistoit en trente-quatre articles, fut signé le premier Septembre 1702, pour durer pendant dix années, & finir à pareil jour de l'année 1712, accordant néanmoins aux *assientistes* deux autres années pour l'exécution entiere de la fourniture, si elle n'étoit pas finie à l'expiration du traité.

Les deux principaux de ces trente-quatre articles regardoient, l'un la quantité des Negres que la compagnie devoit fournir aux Espagnols; l'autre, le droit qu'elle devoit payer au roi d'Espagne pendant le tems de la ferme ou *assiento*.

A l'égard des Negres, il fut fixé à trente-huit mille, tant que la guerre, qui avoit commencé l'année d'auparavant, dureroit; & à quarante-huit mille, en cas de paix. Pour ce qui est du droit du roi d'Espagne, il fut réglé à trente-trois piastres un tiers pour chaque Negre, piece d'inde, dont la compagnie paya par avance la plus grande partie.

A la paix d'Utrecht, un des articles du traité entre la France & l'Angleterre, ayant été la cession de l'*assiente* ou ferme des Negres, en faveur de cette derniere, les Espagnols traiterent avec les Anglois pour la fourniture des Negres.

Ce traité semblable en plusieurs articles à celui de la compagnie Françoise, mais de beaucoup plus avantageux par plusieurs autres, aux *assientistes* Anglois, devoit commencer au premier Mai 1713, pour durer trente ans, c'est-à-dire, jusqu'à pareil jour de l'année 1743.

La compagnie du Sud établie en Angleterre depuis le commencement de cette même guerre, mais qui ne subsistoit qu'à peine, fut celle qui se chargea de l'*assiento* des Negres pour l'Amérique Espagnole. La fourniture qu'elle devoit faire étoit de quatre mille huit cens Negres par an, pour lesquels elle devoit payer par tête le droit sur le pied réglé par les François, n'étant néanmoins obligée qu'à la moitié du droit pendant les vingt-cinq premieres années, pour tous les Negres qu'elle pourroit fournir au delà du nombre de quatre mille huit cens stipulés par le traité. Le quarante-deuxieme article de ce traité, qui est aussi le dernier, & peut-être le plus considérable de tous, n'étoit point dans le traité fait avec les François. Cet article accorde aux assientistes Anglois la permission d'envoyer dans les

ports de l'Amérique Espagnole, chaque année des trente que doit durer le traité, un vaisseau de cinq cens tonneaux, chargé des mèmes marchandises que les Espagnols ont coutume d'y porter, avec liberté de les vendre & débiter concurremment avec eux aux foires de Porto-Bello & de la Vera-Cruz.

On peut dire que la fourniture même des Negres, qui fait le fonds du traité, non plus que quantité d'autres articles, qui accordent quantité de priviléges à la nouvelle compagnie Angloise, ne lui apportent peut-être point tous ensemble autant de profit, que cette seule faculté d'envoyer un vaisseau, donnée aux Anglois, contre l'ancienne politique des Espagnols, & leur jalousie ordinaire à l'égard de leur commerce en Amérique.

L'on a depuis ajoûté cinq nouveaux articles à ce traité de l'*assiente* Angloise, pour expliquer quelques-uns des anciens. Le premier porte que l'exécution du traité ne seroit censée commencer qu'en 1714: le second, qu'il seroit permis aux Anglois d'envoyer leur vaisseau marchand chaque année, bien que la flotte ou les galions Espagnols ne vinssent point à l'Amérique: le troisieme, que les dix premieres années, ce vaisseau pourroit être du port de six cens cinquante tonneaux: enfin les deux derniers, que les marchandises qui resteroient de la traite des Negres, seroient renvoyées en Europe, après que les Negres auroient été débarqués à Buenos-ayres, & que si leur destination étoit pour Porto-Bello, Vera-Cruz, Carthagene, & autres ports de l'Amérique Espagnole; les marchandises seroient portées dans les isles Antilles Angloises, sans qu'il fût permis d'en envoyer à la mer du Sud.

La maniere d'évaluer & de payer le droit d'*assiente* pour chaque Negre, piece d'inde, lorsqu'il arrive sur les terres du roi d'Espagne en Amérique, est la même avec les assientistes Anglois, qui se pratiquoit avec les assientistes François, c'est-à-dire, que lorsque ces Negres sont débarqués, les officiers Espagnols, de concert avec les commis de l'*assiente*, en font quatre classes.

Premiérement, ils mettent ensemble tous les Negres de l'un & de l'autre sexe qui sont en bonne santé, & qui ont depuis quinze ans jusqu'à trente. Ensuite ils séparent les vieillards, les vieilles femmes & les malades, dont ils font un second lot; après suivent les enfans des deux sexes de dix ans & au dessus, jusqu'à quinze; & enfin ceux depuis cinq, jusqu'à dix.

Ce partage étant fait, on vient à l'évaluation, c'est-à-dire, qu'on compte les Negres de la premiere classe, qui sont sains, chacun sur le pied d'une piece d'inde; les vieux & les malades, qui sont la seconde classe, chacun sur le pied de trois quarts de piece d'inde; les grands enfans de la troisieme classe, trois pour deux pieces; & les petits de la quatrieme, deux pour une piece; & sur cette réduction on paye le droit du roi. Ainsi, d'une cargaison de cinq cens soixante & cinq têtes de Negres, dont il y en a deux cens cinquante de sains, soixante malades ou vieux, cent cinquante enfans de dix ans & au dessus, & cent cinquante depuis cinq jusqu'à dix, le roi ne reçoit son droit que de quatre cens quarante.

La guerre commencée entre l'Espagne & l'Angleterre en 1739, avoit rompu le traité de l'*assiente*. Les quatre ans qui restoient, ont été rendus par la paix de 1748.

ASSIENTISTE, celui qui a part, qui a des actions dans la compagnie de l'assiente. *v.* ASSIENTE.

ASSIETTE, terme de *Collecte*, est la fonction de l'asséeur. *v.* ASSÉEUR.

ASSIETTE; c'est, *en fait de bois*, l'étendue des bois désignée pour être vendue. L'*assiette* se fait en présence des officiers des Eaux & Forêts par l'arpenteur: elle s'exécute par le mesurage, & le mesurage s'assûre par des tranchées, des layes, & la marque des marteaux du roi, du grand-maitre, & de l'arpenteur, aux pieds corniers, & aux arbres des lisieres & parois. *v.* MARTELAGE.

On

On dit que le Souverain donne une terre en *aſſiette*, lorſqu'il aſſigne des rentes ſur cette terre.

Assiette *Lettres d'*, ſont des lettres qui s'obtiennent en Chancellerie pour faire la répartition d'une condamnation de dépens ſur toute une communauté d'habitans. Par ces lettres il eſt enjoint aux tréſoriers de France d'impoſer la ſomme portée par la condamnation, ſur tous ceux de la communauté qui ſont cottiſés à la taille, ſans que cette impoſition puiſſe nuire, ni préjudicier aux tailles, & autres droits royaux.

Ces lettres s'expédient au petit ſceau juſqu'à la ſomme de cent cinquante livres, & même juſqu'à celle de trois cens livres, quand la condamnation eſt portée par un arrêt: mais quand la ſomme excede celle de cent cinquante livres, ou qu'il y a condamnation par arrêt, portée au-delà de trois cens livres, il faut obtenir des lettres de la grande Chancellerie.

Assiette, (N), ſ. f., *Art. Milit.*, ſe dit d'un campement; *locus caſtris ſelectus.* La grande ſcience d'un Général, eſt de ſavoir bien choiſir l'*aſſiette* de ſon camp.

Assiette *du vaiſſeau*, ou *vaiſſeau en aſſiette*, *Mar. v.* Estive. Un vaiſſeau en *aſſiette*, eſt celui qui eſt dans la ſituation convenable pour mieux filler. *Mettre un vaiſſeau dans ſon aſſiette.*

Assiette, *Manége.* L'*aſſiette* du cavalier eſt la façon dont il eſt poſé ſur la ſelle: il y a donc une bonne & une mauvaiſe *aſſiette.* On dit qu'un cavalier ne perd point l'*aſſiette*, pour dire qu'il eſt ferme ſur les étriers. L'*aſſiette* eſt ſi importante, que c'eſt la ſeule choſe qui faſſe bien aller un cheval.

Assiette, nom que donnent les *Horlogers* à une petite piece de leton qui eſt adaptée ſur la tige d'un pignon: c'eſt ſur cette piece qu'on rive la roue. *v.* Pignon, Roue, Rivure, River, &c.

Assiette, en terme de *Doreur*, eſt une compoſition qu'on couche ſur le bois pour le dorer. Elle ſe fait de bol d'Arménie, de ſanguine, de mine de plomb, broyés enſemble avec d'autres drogues, ſur leſquelles on verſe de la colle de parchemin, qu'on paſſe au travers d'un linge en le remuant bien avec les drogues, juſqu'à ce qu'elles ſoient bien détrempées.

Assiette, terme de *Paveurs;* c'eſt le nom par lequel ces ouvriers déſignent la ſurface qui doit être placée dans le ſable. L'*aſſiette* eſt toujours oppoſée à la ſurface ſur laquelle on marche.

Assiette, terme de *Teinture;* c'eſt l'état d'une cuve préparée d'ingrédiens, & diſpoſée à recevoir en bain les étoffes, fils, ſoie, laine, &c. *v.* Asseoir.

ASSIGNAT, ſ. m., terme de *Juriſprudence*, uſité ſinguliérement en pays de Droit écrit, eſt l'affectation ſpéciale d'un héritage à une rente, qu'on hypotheque & aſſied deſſus. Quelquefois même le créancier pour donner plus de ſûreté à l'*aſſignat*, ſtipule qu'il percevra lui-même les arrérages de la rente par les mains du fermier de l'héritage ſur lequel elle eſt aſſignée. *v.* Affectation & Hypotheque.

L'*aſſignat* eſt un limitatif ou démonſtratif. Dans le premier cas il ne donne qu'une action réelle: dans l'autre il la donne perſonnelle. *v.* Démonstratif & Limitatif.

ASSIGNATION, (R), ſ. f., terme de *Pratique*, eſt une exploit par lequel un ſergent ajourne un ou pluſieurs particuliers par devant un certain juge & à un certain jour, pour ſe voir condamner à exécuter ce qu'on demande par cet acte, qui doit être regardé comme le fondement de toute procédure. Il faut que l'ajournement contienne ſommairement la demande & la qualité du titre ſur lequel il eſt fondé; que l'huiſſier déclare la juriſdiction dans laquelle il eſt immatriculé, le lieu de ſon domicile, & celui du domicile de la partie pour laquelle il donne l'*aſſignation*, le nom du procureur du demandeur, quand le miniſtere des procureurs eſt néceſſaire; que l'*aſſignation* ſoit donnée à la perſonne ou au domicile du défendeur, & qu'il ſoit fait mention dans

l'original & dans la copie, des perſonnes auxquelles l'exploit aura été laiſſé, & que l'exploit ſoit daté. (D. F.)

Assignation, dans le *Commerce*, c'eſt une ordonnance, mandement ou reſcription, pour faire payer une dette ſur un certain fonds, dans un certain tems, par certaines perſonnes.

Lorſque des gens de qualité, ou autres, donnent des *aſſignations* à prendre ſur leurs fermiers ou autres, à des marchands, il eſt à propos que ces marchands les faſſent accepter par ceux ſur qui elles ſont données pour éviter les conteſtations. Quand une fois on a accepté une *aſſignation*, on ſe rend le débiteur de celui à qui elle a été donnée.

Comme ces ſortes d'*aſſignations* peuvent être négociées par ceux à qui elles appartiennent, il eſt bon de remarquer qu'il ne faut point s'en charger ſans faire mettre deſſus, l'aval de celui qui l'a négociée; parce qu'on le rend par-là garant du payement, & que d'ailleurs on a trois débiteurs pour un; ſavoir, celui qui a donné l'*aſſignation* en premier lieu, celui qui l'a acceptée, & celui qui y a mis ſon aval.

On ne peut revenir ſur ce dernier, non plus que ſur celui qui a donné l'*aſſignation*, ſans rapporter des diligences en bonne forme qui juſtifient l'impoſſibilité qu'on a eue, de s'en faire payer par celui ſur lequel elle a été donnée.

ASSIGNER, ſignifie donner une ordonnance, un mandement, ou une reſcription à quelqu'un, pour charger quelqu'autre du payement d'une ſomme.

ASSIMILATION, ſ. f., composé des mots latins *ad*, & *ſimilis*, ſemblable; ſe dit de l'action par laquelle des choſes ſont rendues ſemblables, ou ce qui fait qu'une choſe devient ſemblable à une autre. *v.* Similitude.

Assimilation, (R), *Phyſ. Phyſiol.*, changement par lequel les parties nutritives des alimens ſont transformées en notre ſubſtance, & prennent la nature de la partie à laquelle elles s'attachent. Cette opération eſt fort lente: elle commence dans la bouche. Par la maſtication, les alimens ſont imbibés de la ſalive: dans l'eſtomac & les inteſtins ils reçoivent une grande quantité de ſuc gaſtrique, d'humeur pancréatique & de bile, qui les diſſolvent & rendent le chile miſcible au ſang; le chile reçoit une nouvelle préparation dans les glandes du méſentere, & ſur-tout dans le réſervoir de Pecquet & le canal thorachique, par le mélange de la lymphe qui y aborde de toutes les parties du corps. Il ſe décharge enſuite en très-petite quantité dans la veine ſouſclaviere gauche, il eſt entraîné par le torrent de la circulation, atténué & mêlé intimément avec le ſang par l'action du cœur & des poumons; & enfin après avoir circulé pluſieurs fois avec lui, il ſe trouve changé en ſang lui-même, ſource de toutes les parties ſolides & fluides du corps.

ASSIMINIER, en latin *Guanabanus*, & *Annoua* ou *Anona*, (N), *Bot.*, arbre d'Amérique, dont il y a pluſieurs eſpeces, réunies ſous un même genre par le caractere de leurs fleurs. Le calice eſt formé par trois petites feuilles figurées en cœur, creuſées en cuilleron, & terminées en pointe. Le diſque de la fleur eſt composé de ſix pétales auſſi faits en cœur, & diſpoſés en forme de roſe: ces pétales ſont placés de maniere qu'un petit ſe trouve toujours à côté de deux grands; & les petits ſont intérieurs. Il y a grand nombre d'étamines, attachées par des filets ſi courts qu'ils ſont preſque imperceptibles: leurs ſommets ſont quadrangulaires: elles forment une eſpece de tête autour du piſtil; celui-ci eſt composé de pluſieurs embryons arrondis, au deſſus deſquels on apperçoit des ſtigmates obtus. Chaque embryon devient un gros fruit charnu, quelquefois oval, d'autres fois oblong ou preſque rond; lequel reſſemble à un concombre de moyenne groſſeur, mais eſt ſouvent un peu plus court. Dans l'intérieur de ce fruit, ſont pluſieurs noyaux ou ſemences dures, longues, ovales, unies, applaties, & raſſemblées les unes près des autres: leur nombre varie beaucoup.

Les isles Lucayes, & le haut du Missisipi vers les Iroquois, en ont quantité de l'espece nommée *Papaw*. C'est un arbrisseau de dix à douze pieds de haut, fort branchu; dont le tronc est gros comme la jambe; les feuilles ovales, grandes, terminées en pointe, & placées alternativement sur les branches. Il porte des fleurs en rose. Toutes les parties de cet arbrisseau ont une odeur forte & désagréable. Son fruit est charnu, & ressemble un peu au concombre; il contient dans l'intérieur douze graines, plus ou moins, placées sur une même ligne, & chacune renfermées dans une loge particuliere: il semble être une poire renversée, partagée en trois, & où tient encore la queue. M. Catesby distingue cette espece par le nom d'*Annona fructu lutescente lævi, scrotum arietis referente*. L'odeur déplaisante de ce fruit empeche communément tout autre que des Sauvages ou des Negres, d'en manger. On assure que sa chair est saine, & assez agréable. Cependant un ancien Médecin de la Louisiane a dit à M. Duhamel que ce fruit y passe pour être un poison à l'égard des pourceaux. Sa peau jaune s'enleve facilement, & laisse aux doigts l'impression d'un acide très-vif; dont l'effet est que, si on ne se lave pas les doigts sur le champ, & que par inadvertance on les porte aux yeux, cet acide y cause de l'inflammation avec une démangeaison insupportable; ce qui au reste ne dure pas plus d'un jour, & n'a aucune suite fâcheuse. Cet arbrisseau n'a point encore fructifié en Europe. *v.* CHRÉRIMOLIAS, CŒUR DE BŒUF, COROSOLIER.

Il y a des *assiminiers* qui ne s'élevent qu'à trois ou quatre pieds de haut. L'on en voit même qui sont tellement nains, que leurs fruits paroissent sortir de terre.

Le papaw se plaît à l'ombre, dans des terres grasses & humides. Les semences qui ont passé en Europe ont assez bien levé. Il y a un de ces arbrisseaux en pleine terre, qui subsiste depuis long-tems au château de la Galissoniere près de Nantes. Comme ses feuilles & ses fleurs poussent presqu'en même tems au mois d'Avril, il peut servir à décorer des bosquets de printems. Il perd ses feuilles en automne. Le bois de cet arbrisseau est souple, pliant, & très-dur. Il ne réussit parfaitement en pleine terre dans nos climats, qu'après avoir passé deux ou trois ans dans des pots, renfermés pendant l'hyver. On le transplante au printems. La graine est souvent une année entiere sans lever. Pour hâter la germination, l'on peut semer dans des pots, que l'on enfonce au printems dans une couche modérément chaude.

Les autres especes doivent être mises en été dans les serres chaudes au degré de l'ananas. Il leur faut une terre légere, substantieuse; & on les tient en hyver dans du tan, que l'on a soin de retourner & renouveller souvent. En été on les arrose fréquemment, mais peu à la fois. Durant l'hyver, on leur donne un peu d'eau une fois par semaine, quand les serres sont ouvertes; mais seulement tous les quinze jours ou toutes les trois semaines, pendant la gelée.

ASSIMSHIRE *ou* SKIRASSIN, *Géogr.*, province de l'Ecosse septentrionale; ou plus proprement partie de la province de Ross, le long de la mer, où sont les Hébrides.

ASSINIBOULS, *lac d'*, *Géogr.*, lac du Canada, dans l'Amérique septentrionale: on dit qu'il se décharge dans la baie d'Hudson.

ASSINIE, *Géogr.*, royaume de la Zone-torride, sur la côte d'Or.

ASSINOYS *ou* CONIS, f. m. pl., sauvages qui habitent entre le Mexique & la Louisiane, vers le 32e degré de latitude septentrionale.

ASSIS, adj. se dit, en *Manége* du cheval & du cavalier. Celui-ci est bien ou mal *assis* dans la selle; & le cheval est bien *assis* sur les hanches, lorsque dans ses airs au manége, & même au galop ordinaire, sa croupe est plus basse que les épaules.

ASSIS, en terme de *Blason*, se dit de tous les animaux domestiques qui sont

sur leur cul, comme les chiens, les chats, écureuils, & autres.

Brachet à Orléans, de gueules au chien braqué, *assis* d'argent.

ASSISE, terme de *Droit*, formé du latin *assideo*, s'asseoir auprès; c'est une séance de juges assemblés pour entendre & juger des causes. *v.* JUGE *ou* JUSTICE, &c.

Assise se prenoit anciennement pour une séance extraordinaire que des juges supérieurs tenoient dans des siéges inférieurs & dépendans de leur jurisdiction, pour voir si les officiers subalternes s'acquittoient de leur devoir, pour recevoir les plaintes qu'on faisoit contr'eux, & pour prendre connoissance des appels que l'on faisoit de ces jurisdictions subalternes. *v.* APPEL, &c. En ce sens *assise* ne se dit qu'au pluriel: il se tient encore dans quelques jurisdictions par les juges supérieurs des séances qui sont un reste de cet ancien usage.

Assise étoit aussi une cour ou assemblée de seigneurs qui tenoient un rang considérable dans l'Etat: elle se tenoit pour l'ordinaire dans le palais du prince, pour juger en dernier ressort des affaires de conséquence. L'autorité de ces *assises* a été transportée en France aux parlemens. *v.* COUR, PARLEMENT.

Les écrivains appellent ordinairement ces *assises*, *placita*, *malla publica*, ou *curiæ generales*; cependant il y a quelque différence entre *assise* & *placita*. Les vicomtes qui n'étoient originairement que lieutenans des comtes, & qui rendoient justice en leur place, tenoient deux especes de cour; l'une ordinaire qui se tenoit tous les jours, & qu'on appelloit *placitum*; l'autre extraordinaire appellée *assise*, ou *placitum generale*, à laquelle le comte assistoit en personne pour l'expédition des affaires les plus importantes. *v.* COMTE, VICOMTE.

De-là, le mot d'*assise* s'étendit à tous les grands jours de judicature, où il devoit y avoir des jugemens & des causes solemnelles & extraordinaires.

La constitution des *assises* d'Angleterre est assez différente de celles dont on vient de parler. On peut les définir une cour, un endroit, un tems où des juges & des jurés examinent, décident, expédient des ordres.

Il y a en Angleterre deux especes d'*assises*, des générales & des particulieres. Les *assises générales* sont celles que les juges tiennent deux fois par an dans les différentes tournées de leur département.

Milord Bacon a expliqué ou développé la nature de ces *assises*. Il observe que toutes les comtés du royaume sont divisées en six départemens ou circuits; deux jurisconsultes nommés par le roi, dont ils ont une commission, sont obligés d'aller deux fois l'année par toute l'étendue de chacun de ces départemens: on appelle ces jurisconsultes *juges d'assise*: ils ont différentes commissions, suivant lesquelles ils tiennent leurs séances.

1°. Une commission d'entendre & de juger, qui leur est adressée, & à plusieurs autres dont on fait le plus de cas dans leurs départemens respectifs. Cette commission leur donne le pouvoir de traiter ou de connoître de trahisons, de meurtres, de félonies, & d'autres crimes ou malversations. *v.* TRAHISON, FÉLONIE, &c.

Leur seconde commission consiste dans le pouvoir de vuider les prisons, en exécutant les coupables & élargissant les innocens: par cette commission ils peuvent disposer de tout prisonnier pour quelqu'offense que ce soit.

La troisieme commission leur est adressée, pour prendre ou recevoir des titres de possession, appellés aussi *assises*; & pour faire là-dessus droit & justice.

Ils ont droit d'obliger les juges de paix qui sont sur les lieux, à assister aux *assises*, à peine d'amande.

Cet établissement de juges ambulans dans les départemens, commença au tems d'Henri II, quoiqu'un peu différent de ce qu'il est à présent.

L'*assise particuliere* est une commission spéciale accordée à certaines personnes, pour connoître de quelques causes, une

ou deux; comme des cas où il s'agit de l'usurpation des biens, ou de quelqu'autre chose semblable: cela étoit pratiqué fréquemment par les anciens Anglois. Bracton, *liv. III. c. xij.*

ASSISE, f. f., c'est en *Architecture* un rang de pierre de même hauteur, soit de niveau, soit rampant, soit continu, soit interrompu par les ouvertures des portes & des croisées.

Assise de pierre dure est celle qui se met sur les fondations d'un mur de maçonnerie, où il n'en faut qu'une, deux ou trois, jusqu'à hauteur de retraite.

Assise de parpain est celle dont les pierres traversent l'épaisseur d'un mur, comme les *assises* qu'on met sur les murs d'échifre, les cloisons, &c.

ASSISE; c'est *chez les marchands Bonnetiers & les fabriquans de bas au métier*, la soie qu'on étend sur les aiguilles, & qui forme dans le travail, les mailles du bas.

ASSISE, *Géogr.*, ville d'Italie, dans l'Etat de l'Eglise, au Duché de Spolette: on y remarque l'église de saint François, qui est à trois étages. *Long. 30, 12. lat. 43, 4.*

ASSISTANT, adj. pris subst., *Hist. Mod.*, personne nommée pour aider un officier principal dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi en Angleterre, un Evêque ou Prêtre a sept ou huit *assistans*.

Assistant se dit principalement d'une espece de conseillers qui sont immédiatement au dessous des généraux ou supérieurs des monasteres, & qui prennent soin des affaires de la communauté. Dans la congrégation de saint Lazare, chaque maison particuliere a un supérieur & un *assistant*. Le général des Jésuites a cinq *assistans*, qui doivent être des gens d'une expérience consommée, choisis dans toutes les provinces de l'ordre; ils prennent leur nom des royaumes ou pays qui sont de leur ressort, savoir, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la France, & le Portugal, *v.* GÉNÉRAL, JÉSUITES.

Plusieurs compagnies de négocians en Angleterre ont aussi leurs *assistans*.

On appelle encore *assistans* ceux qui sont condamnés à assister à l'exécution d'un criminel. *v.* ABSOLUTION.

ASSISTER, *aider*, *secourir*, *Gramm.*, on *secourt* dans le danger; on *aide* dans la peine; on *assiste* dans le besoin. Le *secours* est de la générosité; l'*aide*, de l'humanité; l'*assistance*, de la commisération. On *secourt* dans un combat, on *aide* à porter un fardeau; on *assiste* les pauvres. *Syn. Franc.*

ASSO, *Géogr.*, petite ville de la Mingrelie, que quelques-uns prennent pour l'ancienne ville de Colchide, qu'on appelloit *Surium*, *Surum & Archeapolis*.

ASSOCIATION, f. f., est l'action d'associer, ou de former une société ou compagnie. *v.* ASSOCIÉ, SOCIÉTÉ, COMPAGNIE, &c.

ASSOCIATION, est proprement un contrat ou traité, par lequel deux ou plusieurs personnes s'unissent ensemble, soit pour s'assister mutuellement, soit pour suivre mieux une affaire, soit enfin pour vivre plus commodément. La plus stable de toutes les *associations* est celle qui se fait par le mariage.

ASSOCIATION, terme de *Droit Anglois*, est une patente que le Roi envoie, soit de son propre mouvement, soit à la requête d'un complaignant, aux juges d'une assise, pour leur associer d'autres personnes dans le jugement d'un procès. *v.* ASSISE.

A la patente d'*association*, le Roi joint un écrit qu'il adresse aux juges de l'assise, par lequel il leur ordonne d'admettre ceux qu'il leur indique.

ASSOCIATION, en *Droit commun*, est l'agrégation de plusieurs personnes en une même société, sous la condition expresse d'en partager les charges & les avantages. Chacun des membres de la société s'appelle *associé*. *v.* ASSOCIÉ & SOCIÉTÉ.

ASSOCIATION *ou* PORTUGAL, *Géog.*, isle de l'Amérique septentrionale, à quatorze milles de la Marguerite, vers l'occident.

ASSOCIATION *d'idées*, (R), *Logiq.*, c'est une collection arbitraire d'idées qui n'existent pas naturellement dans le mê-

me sujet. Il ne faut pas confondre l'idée complexe avec l'idée associée. L'idée complexe est celle qui me représente un sujet qui m'offre plusieurs objets que je puis considérer séparément, mais qui tous cependant sont essentiels pour constituer ce sujet; elle embrasse la collection des idées renfermées naturellement dans l'être qui fait le sujet de l'idée complexe. Ainsi l'idée du corps en général, est une idée complexe, en tant qu'elle embrasse les idées de l'impénétrabilité, de l'étendue, de l'inertie & des autres propriétés essentielles qui se trouvent naturellement dans le corps. Mais une *idée associée* est une idée qui embrasse une collection d'idées qui ne sont pas naturellement renfermées dans le sujet: par exemple, l'idée d'une démonstration, d'un spectacle, d'une montre, d'une avenue ornée, &c. sont des *idées associées*.

Arrêtons nous un moment sur les *associations* des idées, desquelles dépend tout le savoir humain. C'est à quatre causes principales que nous devons ces *associations :* savoir 1°. aux sens: 2°. au raisonnement: 3°. à l'imagination : 4°. aux instructions. Pour peu que nous fassions attention à ce qui passe par nos sens, nous découvrirons plusieurs idées associées, ou plutôt plusieurs *associations* d'idées; telles sont par exemple les idées de l'arc-en-ciel, d'un spectacle, d'un combat, d'une avenue, d'une montre, &c. Dans chacun de ces sujets il y a diverses choses distinctes les unes des autres qui peuvent exister séparément, & qui ne sont point nécessairement unies, mais dont l'une rappelle l'autre: dès que je pense à l'arc-en-ciel, je me rappelle le soleil, la pluie, les couleurs, & la forme de l'arc-en-ciel. Par le moyen du raisonnement nous combinons plusieurs idées simples & complexes, pour en former des idées associées : telles sont toutes les conclusions que nous tirons d'après un enchainement d'idées; les systêmes des sciences & des arts, &c. Quand je me trace par le raisonnement un systême de gouvernement, je me rends présentes à l'esprit, l'idée de certains principes physiques & moraux; celle des conséquences qui en découlent, celle des cas divers auxquels je les applique. L'imagination est une source féconde d'idées associées; telles sont les *associations* des poëtes, des peintres, des philosophes qui préferent les hypotheses aux expériences, & tout ce que nous appellons châteaux en Espagne, &c. Ainsi les tourbillons de Descartes, le temple du goût de De Voltaire, le combat des démons contre les Anges par Milton, sont des *associations* d'idées produites par l'imagination. Enfin les instructions nous accoutument à faire des *associations d'idées*. De cette classe sont les opinions, les vérités, les préjugés, &c. que nous apprenons des parens, du peuple, des maîtres, &c. Ce sont les contes de ma nourrice qui font que je me représente la nuit un cimetiere, avec des fantômes & des revenans.

Il faut remarquer encore une autre différence entre les idées complexes & les idées associées: c'est que la collection des idées qui composent une idée complexe, ne peut jamais être arbitraire, parce que cette collection ne doit contenir que les idées qui sont naturellement unies dans le sujet de l'idée complexe; tandis que les idées associées peuvent être arbitraires & contraires à la nature des idées qui entrent dans l'*association*. Telles sont les hypotheses, les visions des fantastiques, les fictions des poëtes, des peintres, &c.

L'idée complexe d'un gouvernement demande nécessairement celle de gens qui gouvernent, de gens gouvernés, de regles, d'accord, de droit, d'obligations. Sans cela je n'aurai pas une idée de gouvernement. Au contraire je puis associer dans mon imagination, une tête de lion ou de bouc avec le corps d'un sanglier ou d'un éléphant, les jambes d'un cheval ou d'un cerf, la queue d'un crocodile ou d'un mouton, parce que l'*association* des idées est arbitraire.

Différentes associations d'idées. Ces *associations* arbitraires peuvent au reste être vraies ou fausses. Elles sont vraies, si el-

les s'approchent de la nature des choses; telles sont celles d'une conclusion nécessairement contenue dans les prémisses, quelque forme qu'elles aient. Tout homme est un être organisé, Louis XIV fut un homme, donc Louis XIV fut un être organisé: celles d'un poëte ou d'un peintre qui imitent avec leur art la nature, qui représentent une personne avec toutes les proportions qu'elle peut admettre, quand même aucune personne n'a ressemblé à ce portrait. Mais les *associations* arbitraires sont fausses, lorsque l'entendement combine des idées simples ou complexes dont la nature ne demande pas l'union. Telles sont les descriptions des monstres fabuleux, comme l'hydre de Lerne, le chien cerbere. Cette combinaison d'idées qui n'est pas cimentée par la nature, est formée par l'esprit, ou volontairement, ou par hasard: & delà vient qu'elle est fort différente en diverses personnes selon la diversité de leurs inclinations, de leur éducation, & de leurs intérêts. La coutume forme dans l'entendement, des habitudes de penser d'une certaine maniere, tout comme elle produit certaines déterminations dans la volonté, & certains mouvemens dans le corps.

Influence des idées associées sur nos sentimens. Cette connexion irréguliere qui se fait dans notre esprit, de certaines idées qui ne sont point unies par elles-mêmes, ni dépendantes l'une de l'autre, a une si grande influence sur nous, & est si capable de mettre du travers dans nos actions tant morales que naturelles, dans nos passions, dans nos raisonnemens, & dans nos idées même, qu'il n'y a peut-être rien qui mérite davantage notre attention, pour le prévenir ou le corriger le plutôt que nous pourrons, sur-tout dans la jeunesse. Un homme, par exemple, reçoit une injure de la part d'un autre homme, il pense & repense à la personne & à l'action; & en y pensant ainsi fortement ou pendant long-tems, il cimente si fort ces deux idées ensemble, qu'il les reduit presqu'à une seule; l'idée de la personne ne s'offre jamais à lui sans celle de l'injure, ni celle de l'injure sans celle de la personne; l'une réveille la haine tout comme l'autre: l'idée de Cromwel, meurtrier de son Roi, ambitieux, hypocrite, s'offre à l'esprit d'un anglican avec l'idée de puritain, bien-tôt les mots puritain, hypocrite, ambitieux, fourbe, rebelle, deviennent synonymes, & réveillent toujours dans son esprit une idée odieuse. Un homme a souffert de la douleur, ou a été malade dans un certain lieu: il a vu mourir son ami dans une telle chambre; quoique ces choses n'aient naturellement aucune liaison l'une avec l'autre, l'impression cependant étant une fois faite, lorsque l'idée de ce lieu se présente à son esprit, elle porte avec elle une idée de douleur & de déplaisir: il les confond ensemble, ou redoute également l'une & l'autre. Plusieurs enfans liant l'idée des mauvais traitemens qu'ils ont essuyés dans les écoles, avec celle de leurs livres qui en ont été l'occasion, joignent si bien ces idées, qu'ils regardent un livre avec aversion, & ne peuvent plus concevoir de l'inclination pour l'étude & pour les livres: de sorte que la lecture qui peut-être auroit fait le plus grand plaisir de leur vie, leur devient un véritable supplice.

Influence des idées associées sur nos opinions. Les habitudes intellectuelles qu'on a contractées par de pareilles *associations d'idées*, ne sont pas moins fortes, ni moins fréquentes, pour être moins observées. Que les idées de l'être & de la matiere soient fortement unies ensemble, par l'éducation ou par une trop grande application à ces deux idées, pendant qu'elles sont ainsi combinées dans l'esprit; quelles notions, & quels raisonnemens ne produiront-elles pas touchant les substances spirituelles? Qu'une coutume contractée dès la premiere enfance, ait une fois attaché une forme & une figure à l'idée de Dieu, & de l'ame humaine; dans quelles absurdités une telle pensée ne nous jettera-t-elle pas à l'égard de la spiritualité de Dieu & de l'ame?

Influence des idées associées sur notre croyance. On trouvera, sans doute, que ce sont de pareilles *associations* d'idées, mal fondées & contraires à la nature, qui produisent ces oppositions qu'on voit entre différentes sectes de philosophie & de religion; car nous ne saurions imaginer que chacun de ceux qui suivent ces différentes sectes, se trompe volontairement lui-même, & rejette contre sa propre conscience la vérité qui lui est offerte par des raisons évidentes. Quoique l'intérêt ait beaucoup de part dans cette affaire, on ne sauroit pourtant se persuader qu'il corrompe si universellement des sociétés entieres d'hommes, que chacun d'eux, sans exception, soutienne des faussetés contre ses propres lumieres. On doit reconnoitre qu'il y en a au moins quelques-uns, qui font ce que tous prétendent faire, c'est-à-dire, qui cherchent sincérement la vérité: & par conséquent il faut qu'il y ait quelque autre chose qui aveugle leur entendement, & les empêche de voir la fausseté de ce qu'ils prennent pour la vérité toute pure. Si l'on prend la peine d'examiner ce que c'est qui captive ainsi la raison des personnes les plus sinceres, & qui leur aveugle l'esprit jusqu'à le faire agir contre le sens commun, on trouvera que ce sont quelques idées indépendantes, qui n'ont aucune liaison entr'elles, mais qui sont tellement combinées dans l'esprit par l'éducation, par la coutume & par l'approbation qu'elles obtiennent dans leur parti, qu'elles s'y montrent toujours ensemble: de sorte que ne pouvant pas plus les séparer en eux-mêmes, que si ce n'étoit qu'une seule idée, ils prennent l'une pour l'autre.

Difficulté de détruire l'erreur qui naît de l'association des idées. C'est ce qui fait passer le galimathias pour bon sens, & les discours les plus inconsistans pour des raisonnemens solides & bien suivis. C'est le fondement de toutes les erreurs qui regnent dans le monde, ou au moins des plus dangereuses; puisque par-tout où il s'étend, il empêche les hommes de voir, & d'entrer dans aucun examen. Lorsque deux choses actuellement séparées paroissent à la vue constamment jointes, si l'œil les voit comme collées ensemble, quoiqu'elles soient séparées en effet, par où commencerez-vous à rectifier les erreurs attachées à deux idées que des personnes qui voient les objets de cette maniere sont accoutumées d'unir dans leur esprit, jusqu'à substituer l'une à la place de l'autre, sans peut-être s'en appercevoir elles-mêmes? Pendant tout le tems que les choses leur paroissent ainsi, ils sont dans l'impuissance d'être convaincus de leur erreur, & s'applaudissent eux-mêmes, comme s'ils étoient de zélés défenseurs de la vérité, quoiqu'en effet ils soutiennent le parti de l'erreur; & cette *association* de deux idées différentes, que la liaison qu'ils ont accoutumé d'en faire dans leur esprit, leur fait presque regarder comme une seule idée, leur remplit la tête de fausses vues, & les entraîne dans une infinité de mauvais raisonnemens.

Nécessité de se défier de bonne heure de l'association des idées. Par ce que nous venons de dire sur les *associations* d'idées, l'on sent assez la grande importance d'en prévenir à tems les influences sur les enfans. C'est le tems le plus susceptible d'impressions durables. Il y a des personnes qui mettent une attention scrupuleuse aux *associations* d'idées qui se rapportent à la santé du corps: mais il s'en faut bien qu'elles prennent le même soin par rapport à celles qui se rapportent principalement à l'ame & qui se terminent à l'entendement ou aux passions. Cependant je crois que c'est en cela principalement que consiste le grand art de l'éducation raisonnable. (D. F.)

ASSOCIÉ, *adjoint*, qui fait membre ou partie de quelque chose. *v.* ADJOINT, ASSOCIATION.

Ce mot est composé des mots latins *ad* & *socius*, membre, compagnon: ainsi on dit les *associés* du docteur Bray, pour la conversion des Negres, &c.

ASSOCIÉ, en terme de *Commerce*, est celui qui fait une partie des fonds avec les autres commerçans, & qui partage

avec

avec eux le gain, ou souffre la perte au *pro-rata* de ce qu'il a mis dans la société.

* On met quelquefois en commun tous les biens généralement: & alors, tant que la société dure, chacun des *associés* peut prendre du fonds commun, selon sa condition, & autant que le permettent les loix d'une sage œconomie, ce qui lui est nécessaire pour subsister honnêtement, lui & les siens. Mais comme il peut arriver bien des cas, qui leur fassent prendre envie de se séparer, ils doivent en s'associant, regler d'avance quelle portion du gain reviendra à chacun.

Les *associés* se doivent réciproquement une entiere fidélité, & une grande application à ménager les affaires communes. Sur quoi il y a un beau passage de Cicéron: " C'est, dit-il, une des plus grandes infamies, que de tromper en la moindre chose, une personnne qui s'est *associée* avec nous, dans l'espérance qu'on lui aideroit à faire valoir ses propres biens. A qui se fiera-t-on, si l'on est trompé par ceux-là même, sur la bonne foi de qui on se repose entiérement? Les crimes qui méritent d'être punis avec plus de rigueur, ce sont sans contredit ceux contre lesquels il est le plus difficile de se précautionner. Or on peut se garder des étrangers. Il est impossible que ceux qui nous fréquentent familiérement, ne voient bien des choses; ce ne sont pourtant pas les plus secretes. Mais le moyen d'éviter les friponneries d'un *associé*, du quel il n'est pas même permis de se défier, jusqu'à ce qu'on les ait découvertes; puisqu'un simple soupçon de mauvaise foi blesse ce que l'on doit à une personne, avec qui on a contracté une liaison de cette nature? C'est donc avec raison que nos Ancêtres regardoient comme un très-mal-honnête homme celui qui avoit trompé ses *associés* ". *Orat, pro Sext. Rosc. Amerino, cap. XI.*

Quoique pour le bien de la paix on ne doit pas être contraint de demeurer toujours dans une société, où l'on est une fois entré; cependant la fidélité extrême que les *associés* se doivent réciproquement, demande qu'aucun d'eux ne s'avise de rompre lui seul le traité à contre-tems, & au préjudice des autres. (D. F.)

ASSOLER, (R), *Agricult.*, c'est partager une étendue de terres labourables pour les semer diversement, & les laisser reposer. La maniere presque générale de cultiver un domaine est d'en diviser les terres en trois parties égales, ou à peu près; c'est ce qu'on appelle les *assoler* ou *mettre les terres en soles.* On en seme une partie en bled, l'autre en menus grains, qu'on appelle ordinairement *Mars*, ailleurs, *Carêmes*, parce qu'on les seme dans cette saison; & la troisieme partie reste en jachere, c'est-à-dire, en repos. L'année suivante la jachere se seme en bled: celle qui étoit en bled se seme en menus-grains, & celle qui étoit en menus-grains demeure en jachere, de sorte que dans un cercle de trois années, toutes les terres d'une métairie sont alternativement en bled, en Mars & en jachere. Quelques personnes trouvent cette distribution fort commode pour le repos des terres, la distribution des ouvrages & des engrais. En certains pays il est stipulé que les fermiers ne pourront *dessoler* les terres, ni les dessaisonner ou découpler.

ASSOMPTION, f. m., *Théologie*, du latin *assumptio*, dérivé d'*assumere*, prendre, enlever. Ce mot signifioit autrefois en général le jour de la mort d'un saint, *quia ejus anima in cælum assumitur. v.* ANNIVERSAIRE.

Assomption se dit aujourd'hui particuliérement dans l'Eglise Romaine, d'une fête solemnelle qu'on y célebre tous les ans le 15 d'Août, pour honorer la mort, la résurrection & l'entrée triomphante de la sainte Vierge dans le ciel.

Il est parlé de cette fête dans les capitulaires de Charlemagne & dans les decrets du concile de Mayence tenu en 813. Le pape Leon IV. qui mourut en 855, institua l'octave de l'*Assomption* de la sainte Vierge, qui ne se célébroit point en-

core à Rome. En Grece cette fête a commencé beaucoup plutôt, sous l'empire de Justinien, selon quelques-uns; & selon d'autres, sous celui de Maurice, contemporain du pape S. Grégoire le Grand. André de Crète sur la fin du VII[e] siecle, témoigne pourtant qu'elle n'étoit établie qu'en peu d'endroits: mais au XII[e]. elle le fut dans tout l'Empire par une loi de l'Empereur Manuel Comnene.

ASSOMPTION, *Isle de l'*, *Géogr.*, isle de l'Amérique septentrionale dans le golfe de S. Laurent, à l'embouchure du grand fleuve de même nom. *Long. 316. lat. 49. 30.*

ASSOMPTION, *Géogr.*, ville de l'Amérique méridionale, dans le Paraguai propre, sur la riviere de Paraguai. *Long. 323. 40. lat. mérid. 25. 30.*

ASSON, *Géogr. Anc.*, ville de l'Éolide, province de l'Asie mineure, c'est maintenant *Asso*. On l'appelloit aussi jadis *Apollonie*.

ASSONAH *ou* ASSONA, s. m., *Hist. Mod.*, c'est le livre des Turcs qui contient leurs traditions. Ce mot est arabe; il signifie parmi les Mahométans, ce que signifie *misna* parmi les Juifs. *Sonna* veut dire une seconde loi, & *as* est l'article de ce mot. L'alcoran est l'écriture des Mahométans, & la *sonna* ou l'*assona* contient leurs traditions. Nos Auteurs appellent ordinairement ce livre-là, *Zuse* ou *Sonne*. Ricault, *de l'empire Ottoman.* *v.* SONNA.

ASSONANCE, s. f., terme usité en *Rhétorique* & dans la *Poëtique*, pour signifier la propriété qu'ont certains mots de se terminer par le même son, sans néanmoins faire ce que nous appellons proprement *rime.* *v.* RIME.

L'*assonance* qui est ordinairement un défaut dans la langue angloise, & que les bons écrivains François ont soin d'éviter en prose, formoit une espece d'agrément & d'élégance dans la langue latine, comme dans ces membres de phrase, *militem, exercitum ordinavit, aciem lustravit.*

Les Latins appelloient ces sortes de chûte *similiter desinentia*, & leurs rhéteurs en ont fait une figure de mots. Les Grecs ont aussi connu & emploié les *assonnances* sous le titre d'ὁμοιοτέλευτα. *v.* HOMOIOTELEUTON.

ASSORTIMENT, s. m., terme de *Peinture*, qui désigne *proportion* & *convenance* entre les parties. Un bel *assortiment*. Ces choses sont bien *assorties*.

On dit encore *assortiment* de couleur, pour peindre, & l'on ne s'en sert même guere que dans ce cas: l'*assortiment* est composé de toutes les couleurs qu'on emploie en peinture.

ASSORTIMENT, (N), *Comm.*, se dit de plusieurs marchandises qu'il faut acheter ou amasser, pour faire le fonds d'une boutique ou d'un magazin, afin d'avoir dequoi satisfaire ceux qui viendront acheter.

Il est important aux marchands d'avoir beaucoup d'attention dans les achats qu'ils font, aux *assortimens* qui leur sont convenables; car delà dépend la bonne ou la mauvaise vente des marchandises. *v.* ACHAT, ACHETER, ACHETEUR.

ASSORTIMENT, (N), se dit aussi parmi les Imprimeurs, de tout ce qui convient à chaque corps de caracteres; comme les grosses ou petites capitales, la courante, l'italique de la courante, les lettres à accent, celles à abréviation, les points de toute façon, les virgules, les guillemets, les vignettes, les quadrats & quadratins, enfin tout ce qui peut entrer dans la composition d'une forme de chaque corps de caracteres.

ASSORTIR, en terme de *Plumassier*, c'est choisir les plumes de même grandeur, & les assembler avec des couleurs convenables.

ASSORTIR, en terme de *Haras*, c'est donner à un étalon la jument qui lui convient le mieux, tant par rapport à la figure, que par rapport aux qualités. On *assortit* la jument à l'étalon bien ou mal.

ASSORUS, *Géogr. Anc. & Mod.*, ville de Sicile, entre Enna & Argyrium. Ce n'est aujourd'hui qu'un petit bourg appellé *Assaro*; il est baigné par le Chrysas.

Il y avoit encore en Macédoine, proche la riviere d'Echédore, une ville de même nom.

ASSOS, *Géogr. Anc.*, ville maritime de Lycie, sur un promontoire fort élevé; autre ville de même nom dans l'Eolide. Il y en avoit une troisieme en Misnie. C'est de la premiere dont on a dit *Asson eas, ut citius ad exitii terminos eas.*

ASSOUCI, *Charles Coypeau d'*, (N), *Hist. Litt.*, Musicien & Poete burlesque; on l'appelloit le singe d'Icaron. On a de lui plusieurs Ouvrages, desquels Despreaux a dit avec justice:

Et jusqu'à d'Assouci tout trouva des lecteurs.

ASSOUPISSEMENT, s. m., *Méd.*, état de l'animal, dans lequel les actions volontaires de son corps & de son ame paroissent éteintes & ne sont que suspendues. Il faut en distinguer particuliérement de deux especes; l'un, qui est naturel & qui ne provient d'aucune indisposition, & qu'on peut regarder comme le commencement du sommeil: il est occasionné par la fatigue, le grand chaud, la pesanteur de l'atmosphere, & autres causes semblables. L'autre, qui nait de quelque dérangement ou vice de la machine, & qu'il faut attribuer à toutes les causes qui empêchent les esprits de fluer & refluer librement, & en assez grande quantité, de la moelle du cerveau par les nerfs aux organes des sens & des muscles qui obéissent à la volonté, & de ces organes à l'origine de ces nerfs dans la moelle du cerveau. Ces causes sont en grand nombre: mais on peut les rapporter 1°. à la pléthore: le sang des pléthoriques se raréfie en été: il étend les vaisseaux déja fort tendus par eux-mêmes: tout le corps résiste à cet effort, excepté le cerveau & le cervelet, où toute l'action est emploiée à le comprimer; d'où il s'ensuit *assoupissement* & apoplexie; 2°. à l'obstruction; 3°. à l'effusion des humeurs; 4°. à la compression; 5°. à l'inflammation; 6°. à la suppuration; 7°. à la gangrene; 8°. à l'inaction des vaisseaux; 9°. à leur affaissement, produit par l'inanition; 10°. à l'usage de l'opium & des narcotiques: l'opium produit son effet, lorsqu'il est encore dans l'estomac: un chien à qui on en avoit fait avaler fut disséqué, & on le lui trouva dans l'estomac; il n'a donc pas besoin pour agir, d'avoir passé par les veines lactées; 11°. à l'usage des aromates: les droguistes disent qu'ils tombent dans l'*assoupissement*, quand ils ouvrent les caisses qu'on leur envoie des Indes, pleines d'aromates; 12°. aux matieres spiritueuses fermentées, & trop appliquées aux narines: celui qui flairera long-tems du vin violent s'enivrera & s'*assoupira*; 13°. aux mêmes matieres intérieurement prises; 14°. à des alimens durs, gras, pris avec excès, & qui s'arrêtent longtems dans l'estomac. On trouvera aux différens articles des maladies où l'*assoupissement* a lieu, les remedes qui conviennent.

On lit dans les *Mémoires de l'Acad. des Sciences* de Paris, l'histoire d'un *assoupissement* extraordinaire. Un homme de 45 ans, d'un tempérament sec & robuste, à la nouvelle de la mort inopinée d'un homme avec lequel il s'étoit querellé, se prosterna le visage contre terre, & perdit le sentiment peu à peu. Le 25. Avril 1715, on le porta à la Charité, où il demeura l'espace de quatre mois entiers; les deux premiers mois, il ne donna aucune marque de mouvement, ni de sentiment volontaire. Ses yeux furent fermés nuit & jour; il remuoit seulement les paupieres. Il avoit la respiration libre & aisée; le pouls petit & lent, mais égal. Ses bras restoient dans la situation où on les mettoit. Il n'en étoit pas de même du reste du corps; il falloit le soutenir, pour faire avaler à cet homme quelques cuillerées de vin pur: ce fut pendant ces quatre mois sa seule nourriture; aussi devint-il maigre, sec & décharné. On fit tous les remedes imaginables pour dissiper cette léthargie; saignées, émétiques, purgatifs, vésicatoires, sangsues, &c. & l'on n'en obtint d'autre effet que celui de le reveiller pour un jour, au bout duquel

il retomba dans son état. Pendant les deux premiers mois, il donna quelques signes de vie; quand on avoit différé à le purger, il se plaignoit, & serroit les mains de sa femme. Dès ce tems, il commença à ne plus se gâter. Il avoit l'attention machinale de s'avancer au bord du lit où l'on avoit placé une toile cirée. Il buvoit, mangeoit, prenoit des bouillons, du potage, de la viande & sur-tout du vin, qu'il ne cessa pas d'aimer pendant sa maladie, comme il faisoit en santé. Jamais il ne découvrit ses besoins par aucun signe. Aux heures de ses repas, on lui passoit le doigt sur les levres, il ouvroit la bouche sans ouvrir les yeux, avaloit ce qu'on lui présentoit, se remettoit & attendoit patiemment un nouveau signe. On le rasoit réguliérement; pendant cette opération, il restoit immobile comme un mort. Le levoit-on après diner, on le trouvoit dans sa chaise les yeux fermés, comme on l'y avoit mis. Huit jours avant sa sortie de la Charité, on s'avisa de le jetter brusquement dans un bain d'eau froide: ce remede le surprit en effet; il ouvrit les yeux, regarda fixement, ne parla point dans cet état, sa femme le fit transporter chez elle, où il est présentement, dit l'Auteur du Mémoire: on ne lui fait point de remede; il parle d'assez bon sens, & il revient de jour en jour. Ce fait est extraordinaire: le suivant ne l'est pas moins.

M. Homberg lut en 1707, à l'Académie de Paris, l'extrait d'une lettre hollandoise, imprimée à Geneve, qui contenoit l'histoire d'un *assoupissement*, causé par le chagrin & précédé d'une affection mélancolique de trois mois. Le dormeur Hollandois l'emporte sur celui de Paris. Il dormit six mois de suite, sans donner aucune marque de sentiment, ni de mouvement volontaire; au bout de six mois il se réveilla, s'entretint avec tout le monde pendant vingt-quatre heures, & se rendormit.

* Ce sujet est traité par les écrivains avec tant de confusion & de discordance, qu'on seroit porté à supprimer entiérement leur nomenclature, s'il n'étoit quelquefois utile de les consulter. Ils établissent quatre especes d'*assoupissement*, qu'ils désignent sous le nom de *carus*, *coma somnolentum*, *lethargus* & *coma vigil*. Les deux premiers sont communément sans fievre: le troisieme est presque toujours avec la fievre; & le quatrieme lui appartient absolument. Ce qu'on appelle *carus*, ne differe presque point de l'apoplexie; c'est un sommeil très-profond, que les cris, l'agitation, & même la piquure ont de la peine à interrompre: si les malades ouvrent les yeux, à force d'être tourmentés, ils les referment aussi-tôt; plusieurs même ont un râlement & un ronflement, semblable à celui des apoplectiques. Le *coma somnolentum* est un sommeil plus long & plus profond qu'il ne l'est dans l'état naturel, mais qu'on interrompt assez facilement: il est le plus souvent idiopathique, & très-familier aux vieillards, qui s'endorment en parlant, & même quelquefois en mangeant: la cessation de la goutte, la suppression des hémorrhoïdes, l'affection hypochondriaque & hystérique y donnent souvent lieu. La *léthargie* ne differe des deux premieres especes que par la présence de la fievre dont elle est le symptôme: c'est un sommeil profond & continuel, qu'on peut interrompre, mais pour peu de tems. Plusieurs Auteurs appellent aussi *léthargie* ce que d'autres ont nommé *coma somnolentum* & *carus*; car rien n'est plus commun que la transposition de tous ces noms, qui deviennent par-là presqu'arbitraires. Le *coma vigil*, qui est toujours un symptôme de la fievre, est un sommeil apparent, qui trompe les assistans, mais qui tourmente beaucoup les malades: il est souvent accompagné ou suivi du délire; cet état entreroit plus naturellement dans l'article de l'INSOMNIE.

L'*assoupissement idiopathique*, dont il est ici principalement question, doit être distingué de même que l'apoplexie, en *sanguin*, *séreux* & *accidentel*; & tout ce

que l'article APOPLEXIE contient à ce ſujet, doit ſe rapporter ici. Nous avons dit qu'il devoit être regardé comme l'avant-coureur de l'apoplexie: ſans aller à ce degré, il laiſſe quelquefois la tête tremblante, & une foibleſſe dans les membres, qui approche de la paralyſie. L'ouverture des cadavres juſtifie pleinement l'affinité que nous avons établie entre ces deux maladies: les inondations ſéreuſes y ſont très-communes; on a obſervé une lymphe épaiſſe, ou une matiere gélatineuſe dans toutes les cavités & anfractuoſités du cerveau, comme aux environs de la moëlle allongée. On a apperçu rarement l'engorgement des vaiſſeaux ſanguins; mais on a vu très-ſouvent des tumeurs & des ſuppurations, des pourritures & autres déſordres au cerveau: auſſi obſerve-t-on que l'*aſſoupiſſement* précéde plus ſouvent les deux dernieres eſpeces d'apoplexie que la premiere. Nous ne propoſerons ici aucun remede, parce qu'on doit les tirer de ce que nous avons dit à l'article APOPLEXIE. On peut en uſer auſſi contre l'*aſſoupiſſement* fébrile, lorſque l'état de la maladie principale le permet.

Il y a encore une autre eſpece d'*aſſoupiſſement* ou d'ivreſſe qui vient du vin, de la bierre & des autres liqueurs fermentées; de l'ivraie, de l'opium & des autres narcotiques; de la fumée du tabac, & des eaux minérales: il en eſt de pluſieurs degrés, dont le plus haut reſſemble à l'apoplexie, ſans être auſſi dangereux; mais on riſque de s'y tromper, ſi l'on néglige de prendre les informations néceſſaires. Cet état dure quelquefois pluſieurs jours; quelques-uns tombent ſans ſentiment, comme les apoplectiques; les autres ſont livrés à un *aſſoupiſſement* dont on peut les tirer pour quelque tems: il y en a qui paſſent dans le délire, & même avec fureur, ou, ce qui eſt plus rare, dans les convulſions. Mais les degrés inférieurs n'ont rien d'alarmant; la tête eſt étourdie, & la démarche chancelante; on a la vue trouble; on radote, &c.

Tout ce qu'on peut faire de mieux dans tous ces cas, lorſqu'ils paroiſſent graves, c'eſt d'exciter le vomiſſement, en chatouillant le goſier, ou en gorgeant les malades d'eau chaude: il eſt rare qu'on ſoit obligé d'avoir recours à l'émétique, lorſque l'eſtomac eſt plein, ce qui ne manque guere d'arriver dans l'ivreſſe; mais on peut en uſer dans les autres cas: les lavemens purgatifs ſont toujours utiles. L'eau nitrée, la limonade & les autres acides végétaux, y ſont très-utiles. On a obſervé que quelques-uns s'étant laiſſés tomber dans l'eau, étoient ſortis de leur ivreſſe; ce fait démontre l'utilité des bains froids. La ſaignée eſt ici très-ſuſpecte, ſur-tout pour l'ivreſſe ordinaire, quoique pluſieurs en aient vanté les bons effets: on peut l'appliquer avec ménagement aux autres cas.

Il y a enfin des *ſommeils extraordinaires*, qui durent des ſemaines, des mois & des années, avec plus ou moins d'intermiſſion: on en trouve des exemples dans l'*hiſtoire de l'Acad. des Sciences* de Paris; dans les *Tranſactions philoſophiques*, dans les *Actes de Leipſick*, & autres Ouvrages périodiques. Ils ont preſque tous été attaqués, ces ſommeils, parce qu'on emploie de plus fort contre l'apoplexie; mais il paroît dans la plupart de ces relations, que tous les remedes qu'on a pu faire, n'ont eu aucun ſuccès, & qu'après les avoir tous abandonnés, crainte de pis, les malades ſe ſont éveillés naturellement après un certain tems; celui qui a paru le plus efficace a été l'immerſion ſubite de tout le corps dans l'eau froide, comme on l'a dit ci-deſſus. (T.)

ASSOUPLIR *un cheval*, en *Manége*, c'eſt lui faire plier le cou, les épaules, les côtés & autres parties du corps, à force de le manier, de le faire troter & galoper. *Cheval aſſoupli*, ou rendu ſouple. La rêne de dedans du caveçon attachée courte au pommeau, eſt très-utile pour *aſſouplir* les épaules au cheval. Il faut aider de la rêne du dehors pour *aſ-*

ſouplir les épaules. On dit, ce pli *aſſouplit* extraordinairement le cou à ce cheval. *Aſſouplir* & rendre léger eſt le fondement du manége. Quand un cheval a le cou & les épaules roides, & n'a point de mouvement à la jambe, il faut eſſayer de l'*aſſouplir* avec un caveçon à la Neucaſtle, le troter & le galoper de telle ſorte, qu'on le mette ſouvent du trot au galop.

ASSOURDIR, (N), *Peinture*, ſignifie diminuer la lumiere & les détails dans les demi-teintes.

Les Graveurs diſent dans cette acception, *aſſourdir les reflets*; pour dire, leur ôter le tranſparent qui les feroit confondre avec les parties qui ſont dans les lumieres.

Les mêmes diſent encore, *aſſourdir une taille*, *un trait*; pour dire, les adoucir, en diminuer la force, & les rendre moins durs & plus agréables à la vue.

ASSUJETTIR *un mât* ou *quelqu'autre piece de bois*, c'eſt l'arrêter de façon qu'elle n'ait plus aucun mouvement.

ASSUJETTIR, (N), *Méchan.*, ſignifie arrêter une choſe quelconque, de façon qu'elle n'ait plus aucun mouvement. *On a mal aſſujetti ce mât. Aſſujettiſſez les pieds de cette table.*

ASSUJETTIR *la croupe d'un cheval*, & lui élargir le devant. Avec la rêne de dedans & la jambe de dehors, on *aſſujettit* la croupe; & mettre la jambe intérieure de derriere à l'extérieure de derriere, étrecit le cheval, & l'élargit par devant. *Aſſujettir* le derriere du cheval.

ASSUR, *Géogr. Anc. & Mod.*, ville d'Aſie, ſur la côte de la mer de Syrie; elle eſt preſqu'entiérement ruinée. *v.* ANTIPATRIDE.

ASSURANCE *collatérale*, dans la juriſprudence angloiſe, eſt un acte acceſſoire, & relatif à un autre dans lequel on ſtipule expreſſément une clauſe, qui étoit cenſée contenue au premier, pour en aſſûrer d'autant plus l'exécution. C'eſt une eſpece de ſupplément d'acte.

ASSRÛRANCE, en *Droit commun*, eſt la ſûreté que donne un emprunteur à celui qui lui a prêté une ſomme d'argent, pour lui répondre du recouvrement d'icelle; comme gage, hypotheque ou caution.

ASSURANCE, *ou* POLICE D'ASSURANCE, terme de *Commerce de Mer*; c'eſt un contract de convention, par lequel un particulier, que l'on appelle *aſſureur*, ſe charge des riſques d'une négociation maritime, en s'obligeant aux pertes & dommages qui peuvent arriver ſur mer à un vaiſſeau ou aux marchandiſes de ſon chargement, pendant ſon voyage, ſoit par tempêtes, naufrages, échouemens, abordage, changement de route, de voyagé ou de vaiſſeau, jet en mer, feu, priſe, pillage, arrêt de prince, déclaration de guerre, répréſailles, & généralement toutes ſortes de fortunes de mer, moyennant une certaine ſomme de ſept, huit, dix pour cent, plus ou moins, ſelon le riſque qu'il y a à courir; laquelle ſomme doit être payée comptant à l'*aſſureur* par les aſſurés en ſignant la *police d'aſſurance.*

Cette ſomme s'appelle ordinairement *prime* ou *coût d'aſſurance. v.* PRIME.

Les *polices d'aſſurance* ſont ordinairement dreſſées par le commis du greffe de la chambre des *aſſurances* dans les lieux où il y en a d'établies; & dans ceux où il n'y en a point, on peut les faire par devant notaires ou ſous ſignature privée. Dans les échelles du Levant les *polices d'aſſurances* peuvent être paſſées en la chancellerie du conſulat, en préſence de deux témoins.

Ces *polices* doivent contenir le nom & le domicile de celui qui ſe fait aſſurer, ſa qualité, ſoit de propriétaire, ſoit de commiſſionnaire, & les effets ſur leſquels l'*aſſurance* doit être faite. De plus les noms du navire & du maître, ceux du lieu où les marchandiſes auront été ou devront être chargées, du havre ou port d'où le vaiſſeau devra partir ou ſera parti, des ports où il devra charger & décharger, & de tous ceux où il devra entrer.

Enfin il faut y marquer le tems auquel les riſques commenceront & finiront, les ſommes que l'on entend aſſurer,

la prime ou coût d'*assurance*, la soumission des parties aux arbitres en cas de contestation, & généralement toutes les autres clauses dont elles seront convenues, suivant les us & coûtumes de la mer.

Il y a des *assurances* qu'on appelle *secretes* ou *anonymes*, qui se font par correspondance chez les étrangers, même en tems de guerre. On met dans les *polices* de ces sortes d'*assurances*, qu'elles sont *pour compte d'ami*, tel qu'il puisse être, sans nommer personne.

Il y a encore une autre espece d'*assurance* qui est celle pour les marchandises qui se voiturent & se transportent par terre. Cette sorte d'*assurance* se fait entre l'assureur & l'assuré par convention verbale, & quelquefois, mais très-rarement, sous signature privée.

L'origine des *assurances* vient des Juifs. Ils en furent les inventeurs lorsqu'ils furent chassés de France, en l'année 1182, sous le regne de Philippe Auguste; ils s'en servirent alors pour faciliter le transport de leurs effets. Ils en renouvellerent l'usage en 1321, sous Philippe le Long, qu'ils furent encore chassés du Royaume. Voyez le détail dans lequel entre sur ce mot M. Savary, *Dictionn. du Commerce*, *Tom. I. p. 753*, &c.

L'*assurance* ne s'étend pas jusqu'au profit des marchandises; l'assureur n'en garantit que la valeur intrinseque, & n'est pas garant des dommages qui arriveroient par la faute du maitre ou des matelots, ni des pertes occasionnées par le vice propre de la chose.

L'*assurance* n'a point de tems limité; elle comprend tout celui de la course: une *assurance* par mois seroit un pacte usuraire. *v.* USURE.

ASSURANCE, s. f., *Marine. Coup d'assurance*, c'est un coup de canon que l'on tire lorsqu'on a arboré son pavillon, pour assurer le vaisseau ou le port devant lequel on se présente, que l'on est véritablement de la nation dont on porte le pavillon. Un vaisseau peut arborer successivement les pavillons de nations différentes, pour ne se pas faire connoître; mais il ne peut pas les assurer. Un vaisseau ne doit jamais tirer sous un autre pavillon que le sien.

ASSURANCE, se dit en *Fauconnerie*, d'un oiseau qui est hors de filiere, c'est-à-dire, qui n'est plus attaché par le pied; il y a deux sortes d'*assurances*, savoir *à la chambre* & *au jardin*; on assure l'oiseau au jardin afin de le porter aux champs.

ASSURANCE, FERMETÉ: on dit en terme de *Chasse*, *aller d'assurance*, le cerf *va d'assurance*; il ne court point, il va le pied serré & sans crainte.

ASSURE, s. f., terme de *Fabrique de tapisserie de hautelisse.* C'est le fil d'or, d'argent, de soie ou de laine, dont on couvre la chaine de la tapisserie; ce qu'on appelle *trême* ou *trame*, dans les manufactures d'étoffes ou de toiles. *v.* HAUTE-LISSE.

ASSURÉ, SÛR, CERTAIN, *Gram. Certain* a rapport à la spéculation; les premiers principes sont *certains*: *sûr*, à la pratique; les regles de notre morale sont *sûres*: *assuré* aux événemens; dans un bon gouvernement les fortunes sont *assurées.* On est *certain* d'un point de science, *sûr* d'une maxime de morale, *assuré* d'un fait. L'esprit juste ne pose que des principes *certains.* L'honnête homme ne se conduit que par des regles *sûres.* L'homme prudent ne regarde pas la faveur des grands comme un bien *assuré.* Il faut douter de tout ce qui n'est pas *certain*; se méfier de tout ce qui n'est pas *sûr*; rejetter tout fait qui n'est pas bien *assuré. Syn. Franc.*

ASSURÉ, adj., terme de *Commerce de Mer.* Il signifie le propriétaire d'un vaisseau ou des marchandises qui sont chargées dessus, du risque desquelles les assureurs se sont chargés envers lui, moyennant le prix de la prime d'assurance convenue entr'eux. On dit en ce sens, *un tel vaisseau est assuré*, pour faire entendre que celui qui en est le propriétaire l'a fait assurer: ou *un tel marchand est assuré*, pour dire qu'il a fait assurer ses marchandises.

L'*aſſuré* court toujours riſque du dixieme des marchandiſes qu'il a chargées, à moins que dans la police il n'y ait déclaration expreſſe qu'il entend faire aſſurer le total. Mais malgré cette derniere précaution, il ne laiſſe pas que de courir le riſque du dixieme, lorſqu'il eſt luimême dans le vaiſſeau, ou qu'il en eſt le propriétaire.

ASSURÉ DES PIEDS., *Manége*. Les mulets ſont ſi *aſſurés* des pieds, que c'eſt la meilleure monture qu'on puiſſe avoir dans les chemins pierreux & raboteux.

ASSURER, AFFIRMER, CONFIRMER, *Gramm.* On *aſſure* par le ton dont on dit les choſes: on les *affirme* par le ſerment: on les *confirme* par des preuves. *Aſſurer* tout, donne l'air dogmatique. Tout *affirmer*, inſpire de la méfiance. Tout *confirmer*, rend ennuyeux. Le peuple qui ne ſait pas douter *aſſure* toujours. Les menteurs penſent ſe faire aiſément croire, en *affirmant*. Les gens qui aiment à parier embraſſent toutes les occaſions de *confirmer*. Un honnête homme qui *aſſure*, mérite d'être cru; il perdroit ſon caractere, s'il *affirmoit* à l'aventure; il n'avance rien d'extraordinaire, ſans le *confirmer* par de bonnes raiſons.

ASSURER, terme de *Commerce de Mer*. Il ſe dit du trafic qui ſe fait entre marchands & négocians, dont les uns moyennant une certaine ſomme d'argent, qu'on nomme *prime d'aſſurance*, répondent en leur nom des vaiſſeaux, marchandiſes & effets que les autres expoſent ſur la mer. On peut faire *aſſurer* la liberté des perſonnes, mais non pas leur vie. Il eſt néanmoins permis à ceux qui rachetent des captifs, de faire *aſſurer* ſur les perſonnes qu'ils tirent de l'eſclavage, le prix du rachat, que les aſſureurs ſont tenus de payer, ſi le racheté faiſant ſon retour eſt pris, ou s'il périt par autre voie que par ſa mort naturelle. Les propriétaires des navires, ni les maitres ne peuvent faire *aſſurer* le fret à faire de leurs bâtimens, ni les marchands le profit eſpéré de leurs marchandiſes, non plus que les gens de mer leur loyer.

ASSURER *ſon pavillon*, *Marine*, c'eſt tirer un coup de canon en arborant le pavillon de ſa nation. *v.* ASSURANCE, *coup d'Aſſurance*.

ASSURER *la bouche d'un cheval*, *Manége*, c'eſt accoûtumer celui que la bride incommode à en ſouffrir l'effet, ſans aucun mouvement d'impatience. *Aſſurer les épaules d'un cheval*, c'eſt l'empêcher de les porter de côté.

ASSURER *un faucon*, (R), c'eſt l'apprivoiſer & empêcher qu'il ne s'effraye par la vue des gens, ce qu'on fait en l'éveillant & le baignant, & par toutes les manieres qui lui donnent de l'aſſurance & du courage.

ASSURER *une couleur*, *Teinture*, c'eſt la rendre plus tenace & plus durable. On *aſſure* l'indigo par le paſtel. Pour cet effet, on n'en met pas au delà de ſix livres ſur chaque groſſe balle de paſtel: mais ce n'eſt pas ſeulement en rendant les couleurs plus fines, & en prenant des précautions dans le mêlange des ingrédiens colorans, qu'on *aſſure* les couleurs; il faut encore les employer avec intelligence. Par exemple, la couleur eſt moins *aſſurée* dans les étoffes teintes après la fabrication, que dans les étoffes fabriquées avec des matieres déja teintes. Il n'eſt pas néceſſaire de rendre raiſon de cette différence; elle eſt claire.

ASSURER *le grain*, terme de *Courroyeur*, c'eſt donner au cuir la derniere préparation qui forme entiérement ce grain, qu'on remarque du côté de la fleur dans tous les cuirs courroyés, ſoit qu'ils ſoient en couleur ou non. Quand le grain eſt *aſſuré*, il ne reſte plus d'autre façon à donner au cuir que le dernier luſtre. *v.* COURROYER.

ASSURER *la hauteur*, (N), *Mar.* Cela ſe dit par quelques Pilotes qui donnent beaucoup d'horiſon à l'arbaleſtrille, afin d'attendre monter le ſoleil, & de le mieux obſerver dans le tems qu'il commencera à bailler.

ASSURETTE, ſ. f., terme de *Commerce de Mer*, uſité dans le Levant. Il ſignifie

fignifie la même chofe qu'*affurance*. *v.* ci-deffus ASSURANCE.

ASSUREUR, f. m., terme de *Commerce de Mer*, il fignifie celui qui *affure* un vaiffeau ou les marchandifes de fon chargement, & qui s'oblige moyennant la prime qui lui eft payée comptant par l'affuré, en fignant la police d'affurance, de réparer les pertes & dommages qui peuvent arriver au bâtiment & aux marchandifes, fuivant qu'il eft porté par la police. On dit en ce fens, un tel marchand eft l'*affureur* d'un tel vaiffeau & de telles marchandifes. Les *affureurs* ne font point tenus de porter les pertes & dommages arrivés aux marchandifes par la faute des maîtres & mariniers, fi par la police, ils ne font pas chargés de la baraterie de patron; ni les déchets, diminutions & pertes qui arrivent par le vice propre de la chofe; non plus que le pilotage, rouage, lamanage, droits de congé, vifites, rapports, ancrages, & marchandifes.

ASSUTINAT, (N), *Oecon.*, forte de graine d'une qualité très-chaude. Il s'en confomme beaucoup dans les Indes orientales, où on l'emploie dans les cuifines & dans plufieurs préparations médicinales. Elle fe tire de Surate.

ASSYN, (N), *Géogr.*, Cap d'Ecoffe, au Sud-oueft d'une baie de même nom. Il y a des pâturages qui nourriffent quantité de chevaux & d'autre bétail. On y trouve auffi du marbre & des bêtes fauves.

ASSYN, (N), *Géogr.*, eft le nom d'un lac & d'une riviere d'Ecoffe, à l'embouchure de laquelle eft bâti le bourg d'Affynberg.

ASSYRIE, (N), *Géogr.*, ancienne contrée d'Afie, aujourd'hui le Kurdiftan, dans le Diarbek.

ASSYRIENS, *les*, (N), *Géogr.*, ancien peuple d'Afie, habitant de l'Affyrie. Ninus eft regardé par la plupart des Auteurs profanes, comme le fondateur de l'empire des *Affyriens*. Quelques-uns attribuent à cet empire une durée de treize cens ans, depuis fa fondation jufqu'à la mort de Sardanapale, qui en fut le dernier Souverain.

FIN DU TOME III.

ERRATA.

TOME I.

Pag.	Col.	Ligne.	
LIX.	2.	14.	dernieres *lisez* derniers.
LX.	1.	17.	*effacez* le langage.
8.	2.	27.	*effacez* 7.
		30.	Nillel *lis.* Hillel.
11.	1.	dern.	*au lieu de* b x *lis.* b.
17.	1.	12.	Piton *lis.* Pison.
21.	2.	35.	Mary born *lis.* Mary-bone.
25.	2.	32.	Ray *lis.* Hai.
62.	1.	35.	diction, *lis.* distinction.
70.	2.	22.	qu'il l'environnoit, *lis.* qui l'environnoit.
79.	2.	29.	Razael, *lis.* Hazael.
86.	2.	27.	Custath, *lis.* Eustath.
91.	1.	34.	Inst., *lis.* Just.
141.	1.	39.	la, *lis.* le.
160.	2.	43.	Cassica, *lis.* Cassia.
163.	1.	3.	*après* Guimauve *ajoûtez* (D).
164.	2.	41.	Gentilles, *lis.* Lentilles.
196.	1.	44.	uniforme, *lis.* reniforme.
213.	2.	13.	le, *lis.* de.
237.	1.	35.	du chaud de l'été, *lis.* du chaud, de l'été.
242.	2.	1.	Surrentruisen, *lis.* Surrenhuisen.
243.	1.	29.	diverses, *lis.* directes.
286.	1.	21.	dissouts, organisés, *lis.* des touts organisés.
298.	2.	antep.	Scar ja sub, *lis.* Searjasub.
311.	1.	pen.	achcendeelens, *lis.* achtendeelens.
	2.	23.	ciculac, *lis.* aciculae.
359.	2.	42.	Corinthiens, *lis.* Cerinthiens.
440.	2.	47.	dessus, *lis.* dessous.
467.	1.	44.	*effacez* de latrie.
534.	1.	45.	diminition, *lis.* diminution.
538.	2.	45.	*ajoûtez à la fin de la ligne* R e.
545.	1.	41.	Catabathenus, *lis.* Catabathmus.
548.	1.	27.	Satehli, *lis.* Salchli.
550.	2.	10.	*ajoûtez* par les.
560.	1.	25.	Ameri Aloës, *lis.* Aloës d'Amérique.
586.	1.	9.	Emelin, *lis.* Gmelin.
607.	2.	45.	*après* ahouai *ajoûtez* (R) & *mettez à la fin de l'art.* (D.).
613.	1.	49.	Aide camp, *lis.* Aide de camp.
617.	1.	9.	Perenopleros, *lis.* Perenopteros.
622.	2.	9.	dans, *lis.* de.
		16.	Myth., *lis.* Ornith.

TOME II.

Pag.	Col.	Ligne.	
24.	1.	11.	cieux, *lis.* l'air.
70.	1.	10.	reçu, *lis.* reçut.
79.	2.	4.	l'addition, *lis.* la tradition.
80.	2.	40.	Lyrie, *lis.* Syrie.
81.	1.	33.	Bon, *lis.* Ben.
83.	2.	29.	corsicale, *lis.* corticale.
142.	1.	28.	forbics, *lis.* lorbus.
	2.	40.	Alathiole, *lis.* Mathiole.
160.	1.	37.	Anchusa, *lis.* Orcanette.
172.	1.	38.	*effacez* &.
	2.	20.	Evion, *lis.* Ebion.
173.	2.	9. 10.	analogique, *lis.* anagogique.
195.	2.	36.	*au lieu de* (D.G.) *mettez* (C.C.)
199.	1.	11.	*même correction.*
199.	1.	36.	*effacez* traitée.
200.	2.	10.	aux, *lis.* avec.
227.	2.	38.	chants, *lis.* champs.
228.	1.	32.	bouisson, *lis.* buisson.
256.	2.	40.	viscíæ, *lis.* viciæ.
261.	1.	44.	Afrique, *lis.* Asie.
276.	1.	7.	fig. 6., *lis.* fig. b.
277.	1.	47.	d. c., *lis.* d, e.
307.	2.	15.	qu'il, *lis.* qui.
335.	2.	5.	il l'alla, *lis.* il alla.
341.	2.	30.	est, *lis.* &.
406.	2.	37.	cette addition doit être placée à la fin de l'article précédent.

Pag.	Col.	Ligne.	
409.	2.	39.	Judas, *lis.* Juda.
447.	2.	33.	Adamiritæ, *lis.* Adami vitæ.
466.	2.	15.	donner, *lis.* ordonner.
468.	2.	2.	Mank, *lis.* Mantz.
469.	1.	15.	cette, *lis.* toute.
470.	2.	41.	Strintra, *lis.* Stinſtra.
474.	1.	16.	*effacez* (D.) *mettez v.* AVICENNIA.
506.	1.	39.	Dellen ort., *lis.* Dillen hort.
515.	2.	18.	aux fideles, *lis.* aux pécheurs.
582.	2.	9.	de grand intérêt, *lis.* de grands intérêts.
585.	1.	2.	formé, *lis.* fermé.
617.	1.	12.	le montrer, *lis.* ſe montrer.
665.	1.	46.	Hilaüe, *lis.* Hilaire.
	2.	33.	Caër legion, *lis.* Caërlion, *effacez* S. David.
		41.	*lis.* & a continué.
668.	1.	14.	Bumel, *lis.* Burnet.
696.	1.	2.	ſous le genre, *lis.* ſous les genres.



TABLE DES SUPPLÉMENTS
DU TOME III.

Outre les *Inscriptions* romaines.



